



Perspectives des migrations internationales 2020

44e ÉDITION



Perspectives des migrations internationales 2020

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les interprétations exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Note de la Turquie

Les informations figurant dans ce document qui font référence à « Chypre » concernent la partie méridionale de l'île. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'île. La Turquie reconnaît la République Turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Turquie maintiendra sa position sur la « question chypriote ».

Note de tous les États de l'Union européenne membres de l'OCDE et de l'Union européenne

La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Turquie. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.

Merci de citer cet ouvrage comme suit :

OCDE (2020), *Perspectives des migrations internationales 2020*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/6b4c9dfc-fr>.

ISBN 978-92-64-34690-1 (imprimé)

ISBN 978-92-64-70016-1 (pdf)

Perspectives des migrations internationales

ISSN 1993-0232 (imprimé)

ISSN 1999-1258 (en ligne)

Crédits photo : Couverture © David Rooney.

Les corrigenda des publications sont disponibles sur : www.oecd.org/about/publishing/corrigenda.htm.

© OCDE 2020

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes : <http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.

Avant-propos

Cette publication est la 44^e édition du rapport du Système d'observation permanente des migrations de l'OCDE. Elle comprend quatre chapitres et une annexe statistique.

Le chapitre 1 présente un aperçu général des tendances observées en matière de flux migratoires internationaux et de politiques migratoires, jusqu'aux premiers mois de l'année 2020 et les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les migrations internationales. Le chapitre 2 présente une analyse approfondie de la situation des immigrés au regard de l'emploi et met en évidence les principaux changements intervenus dans le champ des politiques en faveur de l'intégration des immigrés et de leurs enfants.

Le chapitre 3 dresse un portrait comparatif détaillé de la présence des immigrés dans les différents secteurs d'activité des pays de l'OCDE. Il montre que l'immigration a des conséquences au niveau sectoriel, que celles-ci soient voulues ou non. Ce chapitre analyse en outre les liens que les instruments de la politique migratoire entretiennent avec certains secteurs, en particulier l'agriculture, l'hôtellerie-restauration et les technologies de l'information (TI). Rares sont les pays de l'OCDE à être dotés aujourd'hui de solides politiques migratoires sectorielles, à l'exception de l'agriculture. Au vu de l'impact asymétrique de la crise de la COVID-19 sur l'emploi dans les différentes branches de l'économie et du rôle essentiel des immigrés dans certains secteurs clé, on observe toutefois un regain d'intérêt pour les liens entre secteurs et migrations.

Le chapitre 4 présente de courtes notes spécifiques à chaque pays ainsi que des statistiques sur l'évolution des mouvements migratoires internationaux et des politiques migratoires dans les pays de l'OCDE au cours des dernières années. Enfin, l'annexe statistique contient une large sélection de données statistiques récentes et historiques sur les flux migratoires, les demandes d'asile, les populations étrangères et nées à l'étranger ainsi que les naturalisations.

Cette édition des Perspectives des migrations internationales de l'OCDE a été réalisée par les membres de la Division des migrations internationales de la Direction de l'emploi, du travail et des affaires sociales. Les chapitres 1, 2 et 4 sont le fruit d'un travail collectif de la Division, avec des contributions de John Salt (University College, London). Le chapitre 3 a été préparé par Yves Breem (OCDE) et Thomas Liebig (OCDE). Jean-Christophe Dumont et Cécile Thoreau ont dirigé la rédaction de la publication. Les travaux de recherche et le support statistique ont été effectués par Véronique Gindrey et Philippe Hervé. La mise en forme de la publication a été effectuée par Dominika Andrzejczak et Charlotte Baer ainsi que Liv Gudmundson et Lucy Hulett.

Éditorial

Ne compromettons pas les progrès réalisés en matière de migration et d'intégration

La pandémie de COVID-19 a rapidement provoqué une urgence sanitaire mondiale, qui s'est transformée en une crise économique et sociale inédite depuis des générations. Cela a également illustré, une fois de plus, les contributions essentielles des immigrés au bon fonctionnement de nos sociétés. Pendant le confinement, les travailleurs nés à l'étranger étaient fortement représentés dans les activités essentielles telles que la santé, les commerces alimentaires et dans certains des emplois difficiles que les natifs évitent, comme la cueillette de fruits. Même lorsque les voyages et l'admission étaient strictement limités, la plupart des pays se sont rendu compte qu'ils devaient faire des exceptions pour certains immigrés dans ces secteurs.

Les travailleurs immigrés sont en première ligne face à la crise de la COVID-19 : dans le secteur de la santé, ils représentent 24 % des médecins et 16 % des infirmières. Plus généralement, comme il est vu dans le chapitre spécial de cette publication, « Comment les migrations façonnent-elles le paysage sectoriel », les immigrés sont surreprésentés dans les secteurs des services domestiques et de l'entretien, dans l'agriculture saisonnière, ainsi que dans le secteur des transports. Leurs contributions à ces secteurs devraient au moins être reconnus, sinon récompensés.

Les immigrés sont également fortement exposés aux conséquences sanitaires et économiques de la pandémie, en raison à la fois de leur présence dans les emplois en première ligne et de leurs vulnérabilités spécifiques, liées par exemple à leurs conditions de logement, exposant les immigrés et leurs familles à la COVID-19, souvent avec un taux de mortalité supérieur, même dans les pays ayant un accès universel aux traitements contre la COVID-19.

Les immigrés ont également été exposés de manière disproportionnée aux conséquences économiques de la pandémie. Beaucoup travaillent dans les secteurs les plus touchés, tels que l'hôtellerie-restauration et le tourisme. Beaucoup également détiennent des contrats de travail temporaires, dont un certain nombre ont expiré pendant la crise et n'ont pas été renouvelés. Aux États-Unis, par exemple, entre août 2019 et août 2020, le taux de chômage des personnes nées à l'étranger est passé de 3.1 % à 10.2 %, alors qu'il est passé de 3.9 % à 8.1 % pour les natifs. Des tendances similaires sont observées dans la plupart des pays européens, malgré l'utilisation à grande échelle de programmes de maintien de l'emploi qui ont contribué à préserver de nombreux emplois.

Si on se tourne vers l'avenir, les dernières projections de référence de l'OCDE suggèrent que dans la plupart des économies, le niveau de production à la fin de 2021 devrait être comparable ou inférieur à celui de fin 2019 et considérablement plus faible que prévu avant la pandémie. Le taux de chômage est déjà monté en flèche, passant d'une moyenne de 5.2 % en décembre 2019 à 8.6 % en avril 2020, avant de baisser légèrement en juillet à 7.7 %. Il devient de plus en plus évident qu'un certain nombre de pays sont dans une deuxième vague, quoique moins prononcée et avec moins de décès que la précédente. Dans ces circonstances, les pays de l'OCDE ne seront pas revenus au niveau d'emploi d'avant la crise, même d'ici fin 2021.

Alors même que les immigrés contribuaient à l'économie de leurs pays d'accueil, la crise de la COVID-19 a entraîné une chute brutale des flux migratoires vers les pays de l'OCDE. Selon nos estimations préliminaires, les flux ont diminué de moitié au premier semestre 2020. Les fermetures de frontières, la suspension des services nationaux et consulaires, les restrictions liées à la COVID-19 sur les voyages et l'admission au séjour, les perturbations sur les vols commerciaux internationaux expliquent cette tendance, ainsi que les préoccupations des employeurs et des immigrés eux-mêmes quant aux voyages. Même si les flux migratoires devraient rebondir avec la réouverture de l'économie, des signaux forts indiquent qu'ils n'atteindront pas les niveaux antérieurs pendant un certain temps, en raison d'une demande de main-d'œuvre plus faible, des restrictions de voyage en cours et des alternatives à la mobilité liée, par exemple, à l'utilisation généralisée du télétravail chez les travailleurs hautement qualifiés et de l'apprentissage à distance par les étudiants.

La migration, en revanche, continuera d'avoir un impact important sur les pays d'origine. Les envois de fonds devraient diminuer et les opportunités d'emploi se raréfier. Alors que les pays traditionnels de destination des migrations se concentrent davantage sur la lutte contre les mouvements irréguliers, que les canaux légaux de migration rétrécissent et que les restrictions de voyage restent en place, nous pouvons nous attendre à de plus grandes frictions entre les intentions de migration et les opportunités réelles, frictions qui risquent de susciter de la frustration dans les pays d'origine.

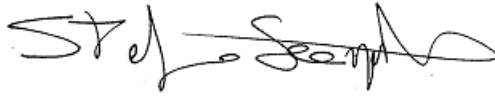
La dernière décennie a vu des progrès encourageants en matière de politiques migratoires et d'intégration, et aussi sur le plan de la coopération internationale sur la gestion des migrations. Bien que de nouvelles améliorations significatives soient nécessaires, d'importants succès ont été enregistrés tant au niveau mondial qu'au niveau régional, dans le contexte des Nations Unies, du G20 et de l'OCDE. La toute première réunion ministérielle consacrée aux questions de migration, qui s'est tenue au début de 2020, a reconnu que « le dialogue et la coopération internationaux contribuent à préparer les politiques de migration et d'intégration tournées vers l'avenir ». Nos indicateurs sur l'intégration des immigrés montrent également que, dans la plupart des pays de l'OCDE, l'accès à l'emploi a progressé pour les immigrés et que les résultats sur le marché du travail ont tendance à s'améliorer avec la durée du séjour dans le pays d'accueil et d'une génération à l'autre. Avant la pandémie, nous espérions voir ces résultats progresser encore.

Aujourd'hui, il existe un risque que la pandémie et ses conséquences économiques annihilent une partie des progrès accomplis en matière de migration et d'intégration. La pandémie a créé de nombreux défis en matière de politique publique et l'opinion publique et l'attention des politiques sont peut-être davantage concentrées sur d'autres questions nationales clés. Les dépenses publiques d'intégration, qui devraient être vues comme des investissements à long terme, peuvent se raréfier dans certains pays à un moment où elles devraient être renforcées face à la crise globale de l'emploi qui se profile.

Garantir la santé et la sécurité de tous les travailleurs dans les activités essentielles – nés dans le pays comme immigrés – ainsi que soutenir tous ceux qui en ont besoin est une priorité essentielle. Néanmoins, il ne faut pas oublier que la plupart des migrations sont effectuées par des familles, des personnes en quête de protection internationale et des personnes se déplaçant dans des zones de libre circulation. Il y aurait lieu de s'inquiéter si les restrictions de voyage et la fermeture des frontières se prolongeaient au-delà de ce qui est nécessaire pour empêcher la propagation du virus, afin de rassurer le public sur l'impact présumé de la migration sur l'économie nationale. Plus généralement, il faut se garder d'actions unilatérales remplaçant à nouveau le dialogue et la concertation sur les questions de migration.

Il n'est pas possible de savoir aujourd'hui si ces risques se matérialiseront, mais leurs conséquences seraient sans nul doute dramatiques. Nous devons réaffirmer que les migrations font partie intégrante de notre vie et qu'elles nous unissent. S'il y a une chose que nous avons apprise du confinement et de l'isolement, c'est à quel point nous avons besoin de « l'autre ». Cela est vrai au niveau mondial autant qu'au niveau local. Des mesures sont nécessaires pour protéger les progrès de la dernière décennie en matière de migration et d'intégration, avec la contribution active de toutes les parties prenantes et de la

société civile. Protéger ces réalisations et progresser dans ces domaines sont des éléments clés d'une stratégie globale visant à « reconstruire en mieux » alors que nos économies et nos sociétés entament le chemin de la reprise.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Stefano Scarpetta', with a stylized, flowing script.

Stefano Scarpetta,

Directeur de la Direction de l'emploi, du travail et des affaires sociales,

OCDE

Table des matières

| | |
|--|------------|
| Avant-propos | 3 |
| Éditorial | 4 |
| Résumé | 12 |
| 1 Tendances récentes des migrations internationales : flux et politiques | 16 |
| En bref | 17 |
| Introduction | 19 |
| Évolutions récentes des migrations internationales | 19 |
| Évolution récente des politiques | 51 |
| Annexe 1.A. Tableaux et graphiques supplémentaires | 71 |
| Notes | 77 |
| 2 Situation des immigrés sur le marché du travail et politiques d'intégration dans les pays de l'OCDE | 78 |
| En bref | 79 |
| Introduction | 80 |
| Évolutions récentes de la situation des immigrés sur le marché du travail dans la zone OCDE | 80 |
| Les femmes immigrées sur le marché du travail : un double désavantage généralisé | 87 |
| Évolutions récentes des politiques d'intégration dans les pays de l'OCDE | 103 |
| Références | 123 |
| Annexe 2.A. Tableaux et graphiques supplémentaires | 124 |
| Notes | 135 |
| 3 Comment les migrations façonnent-elles le paysage sectoriel ? | 136 |
| En bref | 137 |
| Introduction | 139 |
| Aperçu de la présence immigrée dans les différents secteurs économiques des pays de l'OCDE | 141 |
| Les liens entre les politiques migratoires et la composition sectorielle de l'économie | 154 |
| Conclusion | 171 |
| Références | 172 |
| Annexe 3.A. Annexe technique | 175 |
| Annexe 3.B. Annexe statistique | 180 |
| Notes | 185 |

| | |
|--|-----|
| 4 Notes par pays : Changements récents dans les mouvements et les politiques migratoires | 187 |
| Allemagne | 188 |
| Australie | 190 |
| Autriche | 192 |
| Belgique | 194 |
| Bulgarie | 196 |
| Canada | 198 |
| Chili | 200 |
| Colombie | 202 |
| Corée | 204 |
| Danemark | 206 |
| Espagne | 208 |
| Estonie | 210 |
| États-Unis | 212 |
| Fédération de Russie | 214 |
| Finlande | 216 |
| France | 218 |
| Grèce | 220 |
| Hongrie | 222 |
| Irlande | 224 |
| Israël | 226 |
| Italie | 228 |
| Japon | 230 |
| Lettonie | 232 |
| Lituanie | 234 |
| Luxembourg | 236 |
| Mexique | 238 |
| Norvège | 240 |
| Nouvelle-Zélande | 242 |
| Pays-Bas | 244 |
| Pologne | 246 |
| Portugal | 248 |
| République slovaque | 250 |
| République tchèque | 252 |
| Roumanie | 254 |
| Royaume-Uni | 256 |
| Slovénie | 258 |
| Suède | 260 |
| Suisse | 262 |
| Turquie | 264 |
| Notes et sources des chiffres clés des notes par pays | 266 |

| | |
|---|-----|
| Annex A. Annexe statistique | 268 |
| Liste des membres du groupe d'experts sur les migrations de l'OCDE | 383 |
| Liste des membres du secrétariat de l'OCDE impliqués dans la préparation de cette publication | 384 |

GRAPHIQUES

| | |
|--|-----|
| Graphique 1.1. Évolution du nombre de nouveaux permis de résidence accordés par les pays de l'OCDE, premiers semestres 2019 et 2020 | 21 |
| Graphique 1.2. Entrées permanentes dans les pays de l'OCDE, 2009-19 | 26 |
| Graphique 1.3. Entrées permanentes dans les pays de l'OCDE par catégorie, 2008-18 | 28 |
| Graphique 1.4. Entrées permanentes dans les pays de l'OCDE, 2010-19 | 29 |
| Graphique 1.5. Entrées de migrants temporaires de travail : les 20 principaux pays d'accueil au sein de l'OCDE en 2018 | 30 |
| Graphique 1.6. Étudiants en mobilité internationale inscrits dans les pays de l'OCDE par pays d'origine, 2018 et évolution entre 2017 et 2018 | 36 |
| Graphique 1.7. Nouvelles demandes d'asile depuis 1980 dans l'OCDE et l'Union européenne | 38 |
| Graphique 1.8. Réfugiés admis dans les pays de l'OCDE au titre de programmes de réinstallation, 2003-19 | 43 |
| Graphique 1.9. Les 20 premiers pays d'origine des nouveaux immigrants dans les pays de l'OCDE, 2017-18 | 44 |
| Graphique 1.10. Part des hommes dans le total des flux migratoires vers les pays de l'OCDE, 2013-18 | 46 |
| Graphique 1.11. Population née à l'étranger dans la zone OCDE et en Europe, 2000-19 | 47 |
| Graphique 1.12. Personnes nées à l'étranger en pourcentage de la population totale dans les pays de l'OCDE, 2000 et 2019 | 48 |
| Graphique 1.13. Acquisitions de nationalité dans les pays de l'OCDE, 2000-18 | 49 |
| Graphique 1.14. Acquisitions de nationalité en pourcentage de la population étrangère, 2017-18 | 50 |
| Graphique 1.15. Acquisitions de nationalité dans les pays de l'OCDE : les 20 premiers pays d'ancienne nationalité, 2017 et 2018 | 51 |
| Graphique 2.1. Variations du taux d'emploi par groupe démographique et pays de naissance dans certains pays de l'OCDE, en 2019 par rapport à 2014 | 84 |
| Graphique 2.2. Taux de chômage des immigrants et écart par rapport aux personnes nées dans le pays, par sexe, 2019 | 88 |
| Graphique 2.3. Pourcentage de personnes n'étant ni scolarisées, ni en emploi, ni en formation, par sexe et par lieu de naissance, dans une sélection de pays de l'OCDE, en 2019 | 89 |
| Graphique 2.4. Emplois peu et moyennement qualifiés en pourcentage de l'ensemble des emplois occupés par des personnes ayant un niveau d'éducation faible ou intermédiaire, dans les pays de l'OCDE, en 2019 | 91 |
| Graphique 2.5. Fréquence du déclassement selon le sexe et le lieu de naissance, en 2019 | 93 |
| Graphique 2.6. Risque de chômage de longue durée auquel sont exposés les travailleurs selon leur sexe et leur lieu de naissance, 2007-19 | 94 |
| Graphique 2.7. Risque d'inactivité subie auquel sont exposés les travailleurs selon leur sexe et leur lieu de naissance, 2007-19 | 95 |
| Graphique 2.8. Taux d'emploi des femmes en présence de jeunes enfants dans certains pays de l'OCDE, 2007-19 | 96 |
| Graphique 2.9. Conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale des femmes en Europe | 97 |
| Graphique 2.10. Statut d'activité des femmes et des hommes, selon l'âge et le lieu de naissance | 100 |
| Graphique 2.11. Emploi à temps partiel et raisons invoquées dans certains pays de l'OCDE selon le sexe et le lieu de naissance, en 2019 | 101 |
| Graphique 2.12. Pourcentage des travailleurs ayant un contrat de travail temporaire dans l'Union européenne, en 2014 et 2019 | 102 |
| Graphique 2.13. Fréquence des horaires de travail atypiques, selon le sexe et le lieu de naissance, dans certains pays européens de l'OCDE, en 2018 | 103 |
| Graphique 3.1. Part des immigrants dans les pays de l'OCDE par secteur en 2018 | 142 |
| Graphique 3.2. Part des immigrants dans les pays de l'OCDE, par secteur, de 2005 à 2018 | 144 |
| Graphique 3.3. La concentration sectorielle des immigrants a augmenté dans la plupart des pays | 146 |
| Graphique 3.4. Part des immigrants dans les pays européens de l'OCDE parmi les travailleurs peu et hautement qualifiés, par secteur, 2016-18 | 147 |

| | |
|---|-----|
| Graphique 3.5. Présence des immigrés selon les secteurs en Europe, par sexe | 148 |
| Graphique 3.6. Immigrés récents, par secteur, dans les pays de l'OCDE, 2016-19 | 150 |
| Graphique 3.7. Contribution des personnes nées à l'étranger à la croissance de l'emploi dans les pays de l'OCDE, par secteur, 2005-18 | 152 |
| Graphique 3.8. Présence d'immigrés et croissance sectorielle | 153 |
| Graphique 3.9. Impact des accords de libre circulation dans l'UE sur l'afflux de travailleurs saisonniers enregistrés en Europe | 163 |
| Graphique 3.10. Part des immigrés en emploi et des personnes nées dans le pays qui travaillent dans le secteur de l'hôtellerie-restauration | 164 |
| Graphique 3.11. Part des immigrés hautement qualifiés et des personnes nées dans le pays travaillant dans le secteur de l'information et de la communication | 169 |
| | |
| Graphique d'annexe 2.A.1. Évolution de la situation sur le marché du travail par groupe démographique et pays de naissance dans certains pays de l'OCDE, en 2019 par rapport à 2014 | 124 |
| Graphique d'annexe 2.A.2. Emploi peu ou moyennement qualifié en pourcentage de l'ensemble des emplois dans les pays de l'OCDE, 2019 | 125 |

INFOGRAPHIES

| | |
|---------------------------------------|----|
| Infographie 1. Faits et chiffres clés | 15 |
|---------------------------------------|----|

TABLEAUX

| | |
|--|-----|
| Tableau 1.1. Entrées permanentes dans les pays de l'OCDE, 2010-19 | 27 |
| Tableau 1.2. Entrées de migrants temporaires de travail pour différentes catégories, 2010-19 | 31 |
| Tableau 1.3. Détachements de travailleurs au sein de l'UE/AELE par pays de destination, 2010-18 | 33 |
| Tableau 1.4. Étudiants en mobilité internationale inscrits dans les pays de l'OCDE, 2018 | 35 |
| Tableau 1.5. Entrées d'étudiants du supérieur en mobilité internationale dans les pays de l'OCDE, 2008-19 – Nombre de permis délivrés | 37 |
| Tableau 1.6. Les 10 premiers pays d'origine des demandeurs d'asile dans les pays de l'OCDE, 2015-19 | 39 |
| Tableau 1.7. Nouvelles demandes d'asile depuis 2014 et principaux pays d'origine des demandeurs d'asile en 2019 | 40 |
| Tableau 1.8. Réponses favorables aux demandes de protection internationale, 2010-19 | 42 |
| Tableau 2.1. Situation des immigrés sur le marché du travail dans les pays de l'OCDE en 2019 | 81 |
| Tableau 2.2. Taux d'emploi, de chômage et d'activité par région d'origine dans certains pays de l'OCDE en 2014 et 2019 | 86 |
| Tableau 2.3. Composition de la population active par secteur d'activité dans certains pays de l'OCDE | 91 |
| | |
| Tableau d'annexe 1.A.1. Entrées permanentes dans les pays de l'OCDE par catégorie, 2018 | 71 |
| Tableau d'annexe 1.A.2. 50 premiers pays d'origine des nouveaux immigrés, OCDE, 2017-18 | 72 |
| Tableau d'annexe 1.A.3. Permis pris en compte dans les statistiques sur les travailleurs immigrés temporaires et leurs caractéristiques | 73 |
| Tableau d'annexe 2.A.1. Déterminants de la probabilité d'occuper un emploi pour les femmes âgées de 25 à 64 ans, pays européens membres de l'OCDE, 2017-18 | 125 |
| Tableau d'annexe 2.A.2. Taux d'emploi trimestriels selon le lieu de naissance dans les pays de l'OCDE, 2014-19 | 126 |
| Tableau d'annexe 2.A.3. Taux d'emploi trimestriels selon le lieu de naissance et le sexe dans les pays de l'OCDE, 2015-19 | 127 |
| Tableau d'annexe 2.A.4. Taux de chômage trimestriels selon le lieu de naissance dans les pays de l'OCDE, 2015-19 | 129 |
| Tableau d'annexe 2.A.5. Taux de chômage trimestriels selon le lieu de naissance et le sexe dans les pays de l'OCDE, 2015-19 | 130 |
| Tableau d'annexe 3.B.1. Classement des secteurs en fonction de la part d'immigrés, pays de l'OCDE, 2016-18 | 180 |

| | |
|--|-----|
| Tableau d'annexe 3.B.2. Classement des secteurs en fonction de la part d'immigrés nés dans des pays de l'UE, pays de l'OCDE, 2016-18 | 181 |
| Tableau d'annexe 3.B.3. Classement des secteurs en fonction de la part des immigrés nés dans un pays tiers, pays de l'OCDE, 2016-18 | 182 |
| Tableau d'annexe 3.B.4. Classement des secteurs en fonction de la part des immigrés récents, pays de l'OCDE, 2016-18 | 183 |
| Tableau d'annexe 3.B.5. Classement des secteurs en fonction de la part des immigrés installés, pays de l'OCDE, 2016-18 | 184 |

Suivez les publications de l'OCDE sur :



http://twitter.com/OECD_Pubs



<http://www.facebook.com/OECDPublications>



<http://www.linkedin.com/groups/OECD-Publications-4645871>



<http://www.youtube.com/ocdilibrary>



<http://www.oecd.org/ocddirect/>

Ce livre contient des...

StatLinks 

Accédez aux fichiers Excel® à partir des livres imprimés !

En bas des tableaux ou graphiques de cet ouvrage, vous trouverez des **StatLinks**. Pour télécharger le fichier Excel® correspondant, il vous suffit de retranscrire dans votre navigateur internet le lien commençant par : **<https://doi.org>**, ou de cliquer sur le lien depuis la version PDF de l'ouvrage.

Résumé

Des flux migratoires stables en 2018 et 2019, mais interrompus au cours de la première moitié de 2020 à cause de la pandémie de COVID-19

Les pays de l'OCDE, à l'exception de la Colombie et de la Turquie, ont admis en tout environ 5.3 millions de nouveaux immigrants permanents en 2019, soit un niveau comparable à 2018. Les flux vers les États-Unis et l'Allemagne (les deux principaux pays d'accueil dans l'OCDE) ont continué de fléchir, tandis qu'ils ont eu tendance à augmenter dans la plupart des autres pays de l'OCDE, notamment en Espagne et au Japon.

Les premières estimations des flux migratoires en 2020 indiquent que la pandémie de COVID-19 a eu des répercussions majeures sur les flux migratoires au premier semestre 2020, avec un nombre de nouveaux permis de résidence délivrés en baisse de 46 % en moyenne dans l'OCDE. Cette diminution pourrait être partiellement compensée par une augmentation des flux au deuxième semestre de l'année, en particulier pour les étudiants en mobilité internationale, mais le ralentissement économique actuel a aussi de fortes chances d'aggraver l'impact sur les migrations de travail. Au total, 2020 pourrait être une année où les migrations internationales dans la zone OCDE atteindront un niveau historiquement bas.

Après deux années de fléchissement, le nombre de demandes d'asile dans les pays de l'OCDE a rebondi de 11 % en 2019, pour atteindre 1.2 million. Ce nombre reste néanmoins très inférieur aux records de 2015 et 2016. Environ la moitié des demandes d'asile déposées au sein de l'OCDE ont été effectuées dans les pays européens de l'OCDE. Plus de 20 % de l'ensemble des demandeurs d'asile venaient d'Afghanistan, du Venezuela et du Honduras, tandis que le nombre de demandes d'asile en provenance de pays du Moyen-Orient n'a jamais été aussi bas depuis 2013-14.

D'après des données partielles, le nombre de réfugiés nouvellement admis dans les pays de l'OCDE aurait connu une baisse globale de 25 % en 2019. L'immigration permanente de travail a fortement augmenté (+13 %) et la migration familiale est restée relativement stable.

Les migrations temporaires de travail, à savoir les personnes qui se déplacent pour une durée limitée afin d'accomplir un travail déterminé, continuent leur progression en 2018, atteignant 5.1 millions, contre 4.8 millions en 2017. Des données provisoires indiquent une poursuite de cette tendance à la hausse en 2019. La Pologne, est le premier pays de destination des migrations temporaires de travail, devant les États-Unis. Les principales catégories de migrations de travail sont : les travailleurs détachés au sein de l'UE/AELE (1.7 million), les titulaires de permis vacances-travail (475 000) et les travailleurs saisonniers (323 000, sans compter la Pologne). En 2018, plus de 1.5 million de visas ont été octroyés à des étudiants de l'enseignement supérieur, soit 3 % de plus qu'en 2017. Les flux d'étudiants du supérieur continuent à augmenter en 2019, notamment en Europe.

L'impact de la COVID-19 pourrait freiner les progrès en terme de politiques d'intégration sur le marché du travail

La situation des immigrés sur le marché du travail continue de s'améliorer en 2019. En moyenne, plus des deux tiers des immigrés occupent un emploi et environ 8.2 % sont au chômage, soit une diminution de 0.5 point de pourcentage par rapport à 2018.

Cependant, les conséquences économiques de la pandémie de COVID-19 pourraient faire reculer les progrès réalisés ces dernières années dans l'OCDE par les immigrés sur le marché du travail. D'après de premiers éléments d'information encore partiels, la pandémie a révélé et renforcé les vulnérabilités des immigrés sur le marché du travail. Les immigrés sont, par exemple, plus susceptibles de se voir proposer des contrats temporaires et à être concentrés dans des secteurs plus touchés par la pandémie et ses conséquences économiques. Les immigrés, dont une proportion élevée travaille dans des secteurs à forte exposition à la COVID-19, peuvent également être touchés de manière disproportionnée par les problèmes de santé liés à la pandémie.

Les femmes immigrées courent toujours un plus grand risque d'être exclues du marché du travail, et peuvent être particulièrement vulnérables dans le contexte actuel à cause de leur surreprésentation parmi les détenteurs de contrat temporaire. Elles ont dans l'ensemble une plus forte propension que les femmes nées dans le pays à se retrouver au chômage de longue durée, en situation d'inactivité subie, et d'être ni scolarisées, ni en emploi, ni en formation. Elles courent également un plus grand risque de déclassement vis-à-vis de l'emploi qu'elles exercent.

Adapter les programmes d'immigration et encourager l'intégration en 2019

La majeure partie des mesures et réformes de la gestion des migrations de travail en 2018-19 répond aux besoins émergents des professions hautement et moyennement qualifiées. Certains pays européens, notamment l'Allemagne, ont considérablement élargi leurs listes de métiers en tension et / ou assoupli les exigences en termes de niveau d'éducation minimum pour recruter des travailleurs immigrés de l'étranger. Les mesures concernant les demandeurs d'asile visent principalement à réduire les délais de traitement. Un groupe limité de pays d'accueil a facilité ses conditions d'entrée et son accès au marché du travail tandis que de nombreux autres ont mis en place des conditions plus strictes.

Les pays de l'OCDE continuent de concevoir et de peaufiner des programmes d'intégration complets pour les nouveaux arrivants, afin de faciliter leur intégration rapide sur le marché du travail et leur accès aux services sociaux de base.

En raison de la pandémie de COVID-19, dans la plupart des pays, les bureaux de migration et d'asile ainsi que les services consulaires à l'étranger ont été fermés pendant un à trois mois au cours du premier semestre 2020, entraînant une augmentation rapide des demandes en attente. Néanmoins, dans certains pays, la pandémie a accéléré la réorganisation, la numérisation et / ou la simplification des mesures de procédures administratives. Les activités de retour et de réinstallation ont *de facto* été suspendues dans la plupart des pays.

L'incidence des migrations sur le développement sectoriel

Les immigrés – et en particulier les nouveaux arrivants – ne sont pas également répartis dans l'ensemble de l'économie. Ils sont fortement concentrés dans un certain nombre de secteurs, en particulier dans les services peu qualifiés, mais aussi dans les technologies de l'information (TI) et les industries manufacturières dans certains pays. La concentration sectorielle des immigrés a tendance à augmenter depuis 2005. Peu de pays de l'OCDE disposent actuellement de politiques migratoires sectorielles solides,

sauf dans l'agriculture, où des politiques spécifiques pour promouvoir la migration saisonnière de la main-d'œuvre existent dans près de la moitié des pays. Les migrations ont des incidences sectorielles, que celles-ci soient intentionnelles ou non. Il est essentiel d'en avoir conscience pour pouvoir tirer profit des avantages sectoriels potentiels et pour éviter de subir des effets indésirables. Cette problématique est particulièrement importante dans le contexte actuel car les conséquences économiques de la COVID-19 ont affecté certains secteurs plus que d'autres.

Principaux résultats

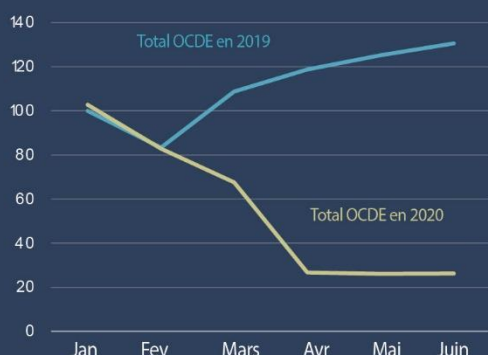
- Les flux de migration permanente vers les pays de l'OCDE sont restés stables en 2018 et 2019 à environ 5.3 millions (hors Colombie et Turquie) mais les premiers faisceaux d'information montrent qu'ils pourraient chuter de 46 % en 2020 en raison de la pandémie de COVID-19.
- Plus de 5.1 millions de travailleurs immigrés sont entrés dans les pays de l'OCDE dans le cadre de programmes de migrations temporaires en 2018, soit une augmentation de 5 % par rapport à 2017. Cette tendance se poursuit en 2019, mais une forte baisse est attendue en 2020.
- En 2019, le taux de chômage des immigrés dans l'Union européenne a chuté sous le seuil symbolique de 10 % pour la première fois et est inférieur de 4 points de pourcentage à celui des natifs. Les taux de chômage des immigrés sont les plus bas au Canada et aux États-Unis, à environ 3 %. La COVID-19 a cependant inversé cette tendance, mettant en péril plus d'une décennie de progrès dans l'intégration des migrants sur le marché du travail dans les pays de l'OCDE.
- Dans les pays européens de l'OCDE, ainsi qu'en Israël et aux États-Unis, les immigrés sont fortement surreprésentés dans les secteurs des services dans lesquels les travailleurs peu qualifiés sont très nombreux, en particulier dans les services domestiques et l'hôtellerie-restauration. Au Canada, en Australie et en Nouvelle-Zélande, alors que les immigrés sont également surreprésentés dans l'hôtellerie-restauration et les services d'appui, les secteurs comportant des parts élevées de travailleurs occupant des métiers hautement qualifiés comptent également de nombreux immigrés, en particulier le secteur des TI au Canada (33 %) et de la finance en Australie (37 %). Dans tous les pays de l'OCDE, à l'exception de la Nouvelle-Zélande, les immigrés sont sous-représentés dans les services publics, notamment l'administration publique et la défense.

Infographie 1. Faits et chiffres clés

La COVID-19 a eu un impact majeur sur les flux migratoires

Le nombre de nouveaux permis de résidence a chuté au premier semestre 2020, comparé à la même période en 2019.

Jan 2019 = 100



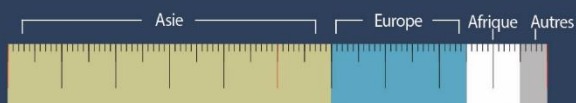
Le nombre de demandes d'asile avant la COVID-19 était toujours élevé

Nouvelles demandes d'asile



Le nombre de demandes d'asile a augmenté entre 2018 et 2019, mais est resté en deçà des records atteints en 2015/2016.

Origine des étudiants internationaux

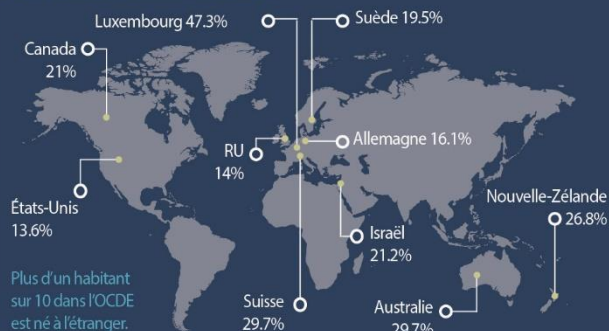


6 étudiants internationaux sur 10 dans l'OCDE proviennent d'Asie en 2018.

22% des doctorants (PhD) sont des étudiants internationaux dans l'OCDE.

Populations immigrées dans l'OCDE

Part (%) dans la population totale en 2019



Plus d'un habitant sur 10 dans l'OCDE est né à l'étranger.

Amélioration de l'emploi des femmes immigrées avant la COVID-19

Évolution du taux d'emploi des femmes entre 2014 et 2019 (points de %)



En dépit des progrès constatés, les femmes immigrées demeurent désavantagées sur le marché du travail.

Recours fréquent aux travailleurs migrants dans des secteurs essentiels

Immigrés dans l'emploi total (%)
Par secteurs d'activité, 2018

| | Canada | UE-28 | États-Unis |
|-----------------------------------|--------|-------|------------|
| Travail domestique | 60 | 52 | 46 |
| Hotels, restaurants | 31 | 25 | 24 |
| Entreposage et stockage | 31 | 19 | 23 |
| Santé | 27 | 11 | 17 |
| Sécurité et services de nettoyage | 30 | 21 | 30 |

Pour en savoir plus, cliquer ici : <https://www.oecd.org/fr/migrations/perspectives-des-migrations-internationales-19991258.htm>.

1 Tendances récentes des migrations internationales : flux et politiques

Ce chapitre donne un aperçu des évolutions récentes des migrations internationales et des politiques migratoires dans les pays de l'OCDE. La première section analyse le choc migratoire causé par la COVID-19, sur la base de données préliminaires pour le premier semestre 2020. Une analyse détaillée des tendances de la migration permanente de 2009 à 2019 suit, par pays et pour les principales catégories de migration – migrations de travail, familiales ou humanitaires, et migrations au sein des zones de libre circulation. La section suivante traite des migrations temporaires de travail, notamment les travailleurs saisonniers, les transferts intra- entreprise, les travailleurs détachés, les stagiaires et les vacanciers actifs. Le chapitre examine la mobilité internationale des étudiants et les tendances récentes des demandes d'asile dans les pays de l'OCDE. Il analyse ensuite la composition des flux migratoires par sexe et par pays d'origine, l'évolution de la population née à l'étranger et du nombre d'acquisitions de la nationalité dans les pays de l'OCDE. Le chapitre se clôt par une section sur les principaux changements des politiques migratoires intervenus depuis 2018.

En bref

Principaux résultats

- La pandémie de COVID-19 a eu des répercussions majeures sur les flux migratoires au premier semestre 2020. D'après les premières estimations, le nombre de nouveaux permis délivrés aurait chuté de 46 % en moyenne dans l'OCDE, un chiffre sans précédent. Cette diminution pourrait être partiellement compensée au deuxième semestre de l'année, en particulier pour les étudiants en mobilité internationale, mais le ralentissement économique actuel a de fortes chances d'aggraver également l'impact sur les migrations de travail. Au total, les migrations internationales dans la zone OCDE seront exceptionnellement faibles en 2020.
- En 2018 et 2019, le nombre de nouveaux immigrants permanents est resté stable (environ 5.3 millions par an). Ce chiffre exclut la Colombie et la Turquie qui ont accueilli un grand nombre d'immigrés admis pour des raisons humanitaires ces dernières années. Le nombre d'entrées dans les deux principaux pays d'accueil (les États-Unis et l'Allemagne) a continué de fléchir, tandis qu'il a eu tendance à augmenter dans une majorité de pays de l'OCDE, notamment en Espagne et au Japon.
- En 2019, les données partielles sur les immigrants admis pour des raisons humanitaires dans les pays de l'OCDE ont montré une baisse globale de 25 %, essentiellement imputable aux États-Unis. L'immigration de travailleurs permanents est en forte progression (+13 %). La moitié des pays ont enregistré des hausses à deux chiffres, dont le Royaume-Uni (+42 %), la Finlande (+29 %), le Luxembourg (+29 %), le Japon (+17 %) et la France (+12 %). Le nombre d'immigrés admis pour des raisons familiales a également augmenté en 2019, d'environ 2 %, et représente approximativement un tiers des entrées permanentes.
- Plus de 5.1 millions de travailleurs immigrés temporaires ont été admis dans les pays de l'OCDE en 2018, soit 5 % de plus qu'en 2017. Les données provisoires indiquent une poursuite de cette tendance à la hausse en 2019.
- Pour la troisième année consécutive, la Pologne, en délivrant 1.1 million d'autorisations de travail à des travailleurs temporaires ou saisonniers non ressortissants de l'UE et en accueillant 27 000 travailleurs détachés originaires de l'UE, s'est placée au premier rang des pays d'accueil de travailleurs temporaires au sein de l'OCDE. Viennent ensuite les États-Unis avec 724 000 nouveaux travailleurs temporaires.
- En 2018, le nombre total d'étudiants en mobilité internationale dans l'OCDE inscrits dans l'enseignement supérieur atteignait 3.9 millions et représentait respectivement 13 % et 22 % des effectifs inscrits en master et en doctorat.
- En 2018, plus de 1.5 million de visas ont été octroyés à des étudiants du supérieur, soit 3 % de plus que l'année précédente. Les chiffres pour 2019 confirment une forte croissance des flux d'étudiants du supérieur, notamment en Europe.
- Après deux années de fléchissement, le nombre de demandes d'asile dans les pays de l'OCDE est reparti à la hausse en 2019 pour atteindre 1.2 million (+11 %). Il reste néanmoins très inférieur aux records de 2015 et 2016 (environ 1.65 million chacune de ces années). Les chiffres ont plus que doublé en Espagne (+62 000) et au Mexique (+41 000) et ont aussi augmenté de 47 000 aux États-Unis. Environ la moitié des demandes d'asile déposées en 2019 l'ont été dans des pays européens membres de l'OCDE.

- Les trois premiers pays d'origine des demandeurs d'asile étaient l'Afghanistan, le Venezuela et le Honduras, qui représentent plus de 20 % du total des demandes dans les pays de l'OCDE. En revanche, le nombre de demandes d'asile de ressortissants des pays du Moyen-Orient n'a jamais été aussi bas depuis 2013-14.
- Après une forte hausse du nombre de réinstallations entre 2015 et 2016, les chiffres ont nettement reculé depuis pour se stabiliser autour de 60 000 réinstallations par an entre 2017 et 2019.
- Les trois premiers pays d'origine des nouveaux immigrés dans la zone OCDE sont la Chine, l'Inde et la Roumanie. L'émigration depuis l'Inde vers les pays de l'OCDE a fortement progressé (+10 %) pour atteindre 330 000 personnes.
- En 2019, 135 millions d'habitants des pays de l'OCDE étaient nés dans un pays autre que leur pays de résidence, soit plus d'une personne sur dix. Un tiers d'entre eux vivent aux États-Unis, et près de la moitié dans un pays européen membre de l'OCDE.
- En 2018, 1.95 million de personnes ont acquis la nationalité d'un pays de l'OCDE, soit 3 % de plus qu'en 2017. Les pays de l'UE ont octroyé 42 % de ce total, et les États-Unis 39 %.
- La plupart des pays de l'OCDE ont rapidement instauré des interdictions de déplacement afin de limiter la propagation de la COVID-19, avec quelques exceptions pour les travailleurs transfrontaliers, les travailleurs saisonniers et certains professionnels de santé. Dans la plupart des pays, les services chargés de l'immigration et des demandes d'asile ainsi que les services consulaires à l'étranger sont restés fermés au public pendant un à trois mois et le nombre de demandes en souffrance a rapidement augmenté. Certains pays ont facilité le dépôt des demandes en ligne ou la communication par courrier électronique. Les retours et réinstallations ont de facto été suspendus dans la plupart des pays.
- La pandémie a accéléré le mouvement de réorganisation, dématérialisation et/ou simplification de certaines procédures administratives engagé les années précédentes dans le but de mieux maîtriser les flux migratoires, d'améliorer la coordination entre les services et de raccourcir les délais de traitement des demandes d'immigration.
- L'essentiel des mesures et des réformes mises en place en 2018-19 avaient pour objectif de combler des besoins de main-d'œuvre apparaissant dans des métiers moyennement ou hautement qualifiés. Certains pays européens, dont l'Allemagne, ont sensiblement étendu leurs listes de métiers en tension et/ou ont assoupli les conditions à remplir du point de vue du niveau d'études minimum pour recruter des travailleurs immigrés.
- S'agissant des saisonniers et des autres travailleurs temporaires peu qualifiés, la tendance consiste à vouloir mieux maîtriser les flux tout en facilitant le recrutement de main-d'œuvre temporaire.
- Certains pays ont introduit des mesures visant à encourager la venue d'étudiants de l'étranger pour suivre des cursus dans leurs établissements d'enseignement supérieur et/ou à les inciter à rester après avoir obtenu leur diplôme afin d'entrer sur le marché du travail. C'est en particulier le cas du Royaume-Uni qui a rétabli un visa de travail post-études, et de la Nouvelle-Zélande qui permet aux étudiants étrangers d'obtenir un permis de séjour après avoir décroché leur diplôme.
- De nombreuses mesures ont été mises en œuvre en 2018-19 concernant les demandeurs d'asile et leurs familles, notamment en vue de réduire les délais de traitement. Quelques pays d'accueil ont assoupli leurs conditions d'entrée et l'accès au marché du travail, tandis que beaucoup d'autres ont instauré des conditions plus strictes, par exemple en raccourcissant les délais pour déposer une demande ou faire appel, en limitant les possibilités de se déplacer sur

le territoire ou en élargissant les motifs de rétention pendant la procédure, ou en renforçant les capacités opérationnelles de placement en rétention et d'éloignement des demandeurs d'asile déboutés.

- Plusieurs pays ont pris des dispositions, principalement ciblées sur les employeurs, pour lutter contre l'emploi irrégulier et l'exploitation des travailleurs.
- Un nombre croissant d'États ont adopté des mesures qui encouragent le retour de leurs ressortissants vivant à l'étranger, notamment en Europe du Sud et de l'Est.

Introduction

Ce chapitre présente un panorama des tendances des migrations internationales et des politiques migratoires les plus récentes. Il donne tout d'abord un aperçu de l'évolution du nombre de nouveaux permis de résidence/visas accordés au cours du premier semestre 2020. Il examine ensuite les flux d'entrée par grande catégorie entre 2009 et 2019: i) les migrations permanentes (réparties en migrations de travail, familiales, humanitaires et au sein de zones de libre circulation) ; ii) les principales voies d'immigration temporaire de travail (travailleurs saisonniers, titulaires d'un permis vacances-travail, stagiaires, transferts au sein d'une entreprise et travailleurs détachés) ; iii) les entrées d'étudiants en mobilité internationale ; et iv) les demandes d'asile. Ce chapitre analyse ensuite la composition des flux migratoires par sexe et pays d'origine, l'évolution des effectifs de populations nées à l'étranger, et celle des naturalisations. La seconde partie expose les principaux changements intervenus récemment en matière de réglementation de l'entrée et du séjour des ressortissants étrangers dans les pays de l'OCDE.

Évolutions récentes des migrations internationales

Premières tendances des flux migratoires vers les pays de l'OCDE en 2020

Cette section donne un premier aperçu des flux migratoires au cours du premier semestre 2020 dans les pays de l'OCDE. Le choc sur la migration des restrictions liées à la COVID-19 apparaît vers la fin du premier trimestre et s'amplifie au deuxième trimestre, à quelques exceptions près. L'expansion inégale de l'épidémie et l'éventail des réponses politiques se reflètent dans le déclin soudain – mais non simultané – des flux migratoires vers différents pays de l'OCDE. L'évolution du nombre de délivrances de nouveaux visas/permis temporaires et de plus longue durée au cours du premier semestre 2019 et 2020 est représentée dans le Graphique 1.1.

Globalement, dans les pays de l'OCDE, les émissions de nouveaux visas/permis ont chuté de 46 % au premier semestre 2020 par rapport à la même période en 2019. La baisse a été encore plus marquée si l'on ne considère que le deuxième trimestre 2020, avec 72 % de moins que le même période en 2019. En moyenne, la baisse a été plus faible dans les pays européens de l'OCDE : la baisse a été de 35 % entre le premier semestre 2019 et la même période en 2020 et de 59 % entre le deuxième trimestre 2019 et 2020.

S'il ne fait aucun doute que l'immigration a diminué, l'ampleur exacte du déclin doit être évaluée avec prudence en raison des variations dans la couverture des données et les définitions. Il convient également de noter que ces données sont largement tirées du traitement administratif des visas et des permis et ne correspondent pas directement aux flux migratoires vers les pays de l'OCDE. Selon la source, elles reflètent les décisions, les émissions, les admissions ou les arrivées. Il convient également de noter que les données n'incluent pas les mouvements intra-UE et autres mouvements de libre circulation, sauf lorsqu'elles montrent les arrivées dans le pays. L'ampleur des restrictions d'entrée imposées pendant la

pandémie de COVID-19 suggère que l'impact sur la libre circulation sera finalement plus important que pendant la crise économique de 2007-08. À cette époque, la crise a eu de graves effets sur les flux migratoires dans les pays de l'OCDE. Dans l'ensemble, la libre circulation a diminué de 40 % entre 2007 et 2009.

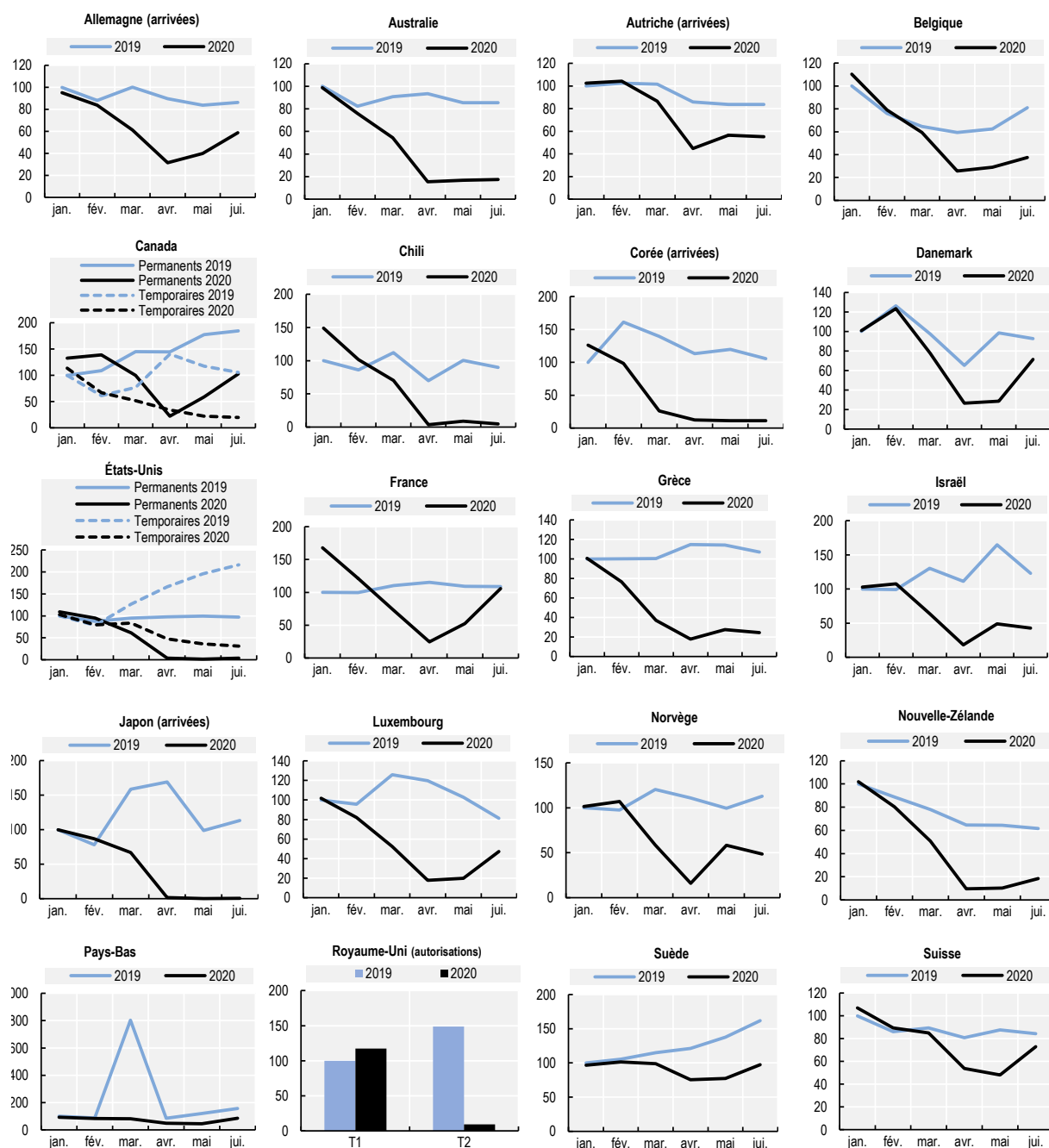
Les données n'incluent pas non plus les demandeurs d'asile. Les premières estimations montrent que les demandes d'asile en Europe ont diminué de 33 % au cours des six premiers mois de 2020 par rapport à la même période en 2019 (de 66 % en ne considérant que le deuxième trimestre). Certains pays ont suspendu le traitement des demandes d'asile à minima en avril, tandis que d'autres ont continué à un rythme plus lent. Le rebond généralement observé à partir du mois de mai est en partie dû au traitement des demandes des personnes entrées avant le confinement.

Ce qui est clair, c'est que la forte baisse dans la plupart des pays au cours des six premiers mois de 2020 s'explique en grande partie par les restrictions liées à la COVID-19 sur les voyages et l'admission, et par l'arrêt ou le ralentissement de l'activité des services en charge de l'émission de visas et de permis. De nombreux pays de l'OCDE ont introduit des interdictions d'entrée ou des restrictions de voyage liées à la COVID-19 entre la mi-février et avril 2020 – restrictions qui sont restées largement en vigueur jusqu'au troisième trimestre de 2020. D'ici mai 2020, une grande partie de la population dans un certain nombre de pays – dont la Belgique, la France, l'Italie, l'Espagne ainsi que les États-Unis – étaient strictement confinées et les étrangers soumis à des restrictions d'entrée. De nombreux pays ont également limité ou suspendu le traitement des demandes de visa. Dans plusieurs pays, les services consulaires et délivrant les permis de séjour n'avaient pas complètement repris, même en juin 2020, en particulier pour les étrangers. L'assouplissement progressif des restrictions d'admission en juillet et août dans plusieurs pays ne se reflétera progressivement que dans les données du troisième trimestre 2020. Seuls quelques pays – comme la Suède – n'ont pas imposé de restrictions pendant cette période.

Néanmoins, malgré la baisse observée dans la plupart des pays de l'OCDE pour lesquels des données sont communiquées, les flux ne sont pas tombés à zéro. Les flux d'immigration ont continué même pendant le pic de la première vague de COVID-19 – bien qu'au compte-gouttes dans certains pays. La poursuite des entrées de ressortissants étrangers est en grande partie due à la mosaïque d'exceptions aux restrictions à l'entrée. De nombreux pays ont établi des exemptions pour certaines catégories, telles que les membres de la famille de nationaux et des résidents permanents; les étudiants internationaux suivant des cours nécessitant leur présence (Encadré 1.1); et les travailleurs essentiels (en particulier dans les soins de santé mais aussi dans de nombreux cas dans l'agriculture – Encadré 1.2 – et les transports). La définition des travailleurs ou des secteurs essentiels et critiques varie selon les pays, mais est rarement assez large pour maintenir les entrées de main-d'œuvre à un niveau similaire aux niveaux d'avant la COVID-19.


Graphique 1.1. Évolution du nombre de nouveaux permis de résidence accordés par les pays de l'OCDE, premiers semestres 2019 et 2020

Janvier 2019 = 100



Note : Nombre de nouveaux permis accordés, temporaires (travailleurs temporaires et étudiants principalement) et de long terme, sauf autre mention. Non compris la libre circulation, sauf dans le cas des données portant sur les arrivées. Données estimées pour l'Autriche (Q2 2020); la Belgique, le Canada (temporaires), le Mexique et l'Espagne (Juin 2020).

Source : Calculs effectués par le Secrétariat à partir de données fournies par les Délégués du Groupe de Travail sur les Migrations de l'OCDE.

StatLink  <https://stat.link/caghl0>

Encadré 1.1. Admission des étudiants étrangers durant la pandémie de COVID-19

La pandémie de COVID-19 a touché les universités, entraînant la suspension de l'apprentissage en présentiel et le passage à des cours en ligne pendant la dernière partie de l'année universitaire 2019/2020. Les pays de l'OCDE ont autorisé les étudiants à rester sur le territoire pendant toute l'année universitaire même si leurs cours étaient en ligne. Quelques pays, tels que la Finlande et Israël, autorisent les étudiants en ligne à entrer sur le territoire. Cependant, de nombreux pays de l'OCDE ont décidé de ne pas admettre d'étudiants pour l'année académique 2020/2021 si leurs cours étaient entièrement en ligne. Les États-Unis, par exemple, ne délivrent des visas qu'aux nouveaux étudiants qui satisfont à un niveau minimum d'enseignement en présentiel. Le Canada autorise les étudiants à entrer si leurs cours sont passés en ligne en raison de la pandémie, mais seulement dans le cas où les études ne sont pas possibles dans leur pays d'origine, par exemple en raison de restrictions techniques ou politiques ; les exceptions sont examinées par les agents aux frontières. Les premières indications sur la délivrance de visa laissent toutefois penser que les entrées pour la nouvelle année universitaire seront retardées ou réduites. Le Département d'État américain a délivré 1 100 visas d'étudiant F-1 en avril-juin 2020, contre plus de 140 000 pour la même période en 2019. En Australie, les bourses de visas pour les étudiants de l'enseignement supérieur à l'étranger ont diminué de 85 % entre avril-juillet 2019 et la même période en 2020. Indépendamment de la décision concernant la délivrance des visas et l'admission des étudiants suivant un enseignement en ligne, la suspension d'octroi de visas et les retards de traitement ont eu un impact sur le nombre de nouveaux visas étudiants et les baisses seront également visibles au troisième trimestre de 2020.

Source : REM/OCDE. Information # 2 – Impact de la COVID-19 sur les étudiants internationaux dans les États membres de l'UE et de l'OCDE.

Les baisses les plus importantes des émissions ont été observées dans les pays qui ont imposé les restrictions d'entrée les plus strictes et/ou les plus longues. Au Chili, en Grèce, au Japon, en Corée et aux États-Unis, le nombre d'émissions de titres était inférieur de moitié au premier semestre 2020 par rapport à la même période en 2019. Le Japon et la Corée – qui ont également suspendu la validité des visas précédemment délivrés afin de limiter les nouvelles entrées – ont vu les émissions de visas temporaires et de plus longue durée chuter de manière drastique au cours du premier semestre 2020, de -64 % et -75 %, respectivement. En Corée, de nouveaux visas n'ont été délivrés que si le demandeur pouvait présenter un certificat médical et s'engager à se mettre en quarantaine. Les programmes d'exemption de visa et d'entrée sans visa ont été suspendus sur une base réciproque. La baisse de 72 % des délivrances de permis au Chili est en partie due aux restrictions imposées à l'entrée des Vénézuéliens à partir de la fin de 2019, mais aussi à la suspension des entretiens en présentiel pour traiter les demandes de résidence permanente de la part de certains ressortissants tenus de présenter leur demande en personne (notamment les ressortissants d'Haïti et du Pérou). En Grèce, les services d'immigration et d'asile sont restés fermés au public du 12 mars au 15 mai 2020 et n'ont traité que les demandes de permis de séjour ou d'asile en attente.

Les États-Unis ont réduit les services consulaires et ont progressivement suspendu l'entrée des étrangers en provenance de certains pays, dès février ; à la mi-mars, la liste des pays d'origine soumis à des restrictions comprenait la Chine, l'Iran, l'espace Schengen en Europe ainsi que le Royaume-Uni et l'Irlande. En avril, des restrictions ont été imposées sur un certain nombre de catégories de visas, en particulier sur les visas temporaires permettant d'exercer un emploi. Combiné à un traitement réduit des demandes de visa, cela a entraîné une forte baisse du nombre de visas délivrés par le Département d'État américain. Au Royaume-Uni, le ministère de l'intérieur a suspendu toutes les délivrances de visas. La capacité de traitement des visas en Nouvelle-Zélande a été perturbée et n'a commencé à augmenter qu'en

mai 2020, la priorité étant donnée aux résidents et aux demandes de visas temporaires de la part de demandeur en capacité de soutenir le gouvernement dans sa lutte contre la COVID-19. En Israël, les restrictions à l'entrée des étrangers ont fait que les demandes de permis de travail sont restées minimales et que les nouveaux permis de longue durée n'ont été délivrés que dans des cas urgents et exceptionnels.

Même lorsque les demandes de permis de séjour et de visa de long séjour continuaient à être traitées, les permis de séjour étaient parfois encore refusés. Les exceptions importantes aux interdictions d'entrée, concernant généralement des secteurs essentiels tels que la santé, l'alimentation, l'énergie et les technologies de l'information, expliquent que les délivrances de permis soient relativement stables en 2019 et 2020, voire en augmentation dans certains pays (Graphique 1.1). En particulier, l'Espagne n'a pas officiellement suspendu le traitement des demandes de visa, mais a mis en place des limitations pratiques à la délivrance des visas. Les procédures de délivrance des permis de travail ont été hiérarchisées et simplifiées pour les travailleurs du secteur de la santé et les travailleurs agricoles. Dans d'autres cas, la continuité des données reflète le fait que l'administration continue à traiter des demandes déposées avant le début de la pandémie. En Finlande, par exemple, les données sur les demandes approuvées sont restées stables au cours de la période, l'arriéré des demandes pré-pandémiques ayant été résorbé.

Parmi les autres pays où des exceptions expliquent la continuité des flux, on peut citer l'Irlande, où les demandes de visa d'entrée n'ont été traitées que pour certaines catégories (par exemple, les professionnels de la santé, le personnel chargé du transport de marchandises et d'autres personnels de transport jugés nécessaires ainsi que les membres de la famille immédiate des ressortissants irlandais). Les migrants disposant d'un permis de travail approuvé en dehors de ces catégories ne pouvaient pas se rendre en Irlande. En Autriche, les résidents de longue durée et leur famille immédiate, ainsi que les professionnels de la santé étrangers, étaient exemptés de l'interdiction de voyager. En Suisse, la délivrance de nouveaux permis aux étrangers hors du pays a pratiquement cessé, sauf pour des catégories spécifiques, telles que les professionnels de la santé ou les chercheurs travaillant sur le coronavirus, et pour les ressortissants de l'UE/EEE travaillant dans des secteurs essentiels tels que l'alimentation, l'énergie et les technologies de l'information. Au Canada, les nouveaux visas pour les travailleurs n'ont été délivrés que sur la base d'exemptions aux restrictions de voyage. Celles-ci s'appliquent aux personnes employées dans les services essentiels ; les nouveaux travailleurs étrangers temporaires ont été autorisés à entrer au Canada. En Australie, il n'existe que des exemptions individuelles aux restrictions générales d'admission. Les motifs d'exemption pour les travailleurs sont déterminés par le commissaire de la Force frontalière australienne et comprennent « les compétences essentielles ou le travail dans un secteur essentiel » ainsi que d'autres exemptions.

En Belgique, les demandes de visas et de permis sont toujours acceptées. Les demandes de permis uniques pouvaient être soumises par courrier électronique dans toutes les régions et les demandes en attente, y compris les renouvellements, étaient toujours traitées. Néanmoins, les délivrances ont sensiblement diminué.

Les demandeurs d'asile – inclus dans les chiffres de certains pays – ont continué d'arriver, bien qu'en nombre beaucoup plus restreint dans la plupart des cas en raison de l'effondrement des réseaux de transport traditionnels lié au confinement.

Les restrictions et les exemptions restent en place dans de nombreux pays de l'OCDE et il est peu probable qu'au cours de l'année 2020, la délivrance de nouveaux visas revienne au niveau enregistré avant la COVID-19. Aux États-Unis, par exemple, les restrictions sur les visas d'emploi temporaire restent en place jusqu'à la fin de 2020.

Encadré 1.2. Recrutement de travailleurs agricoles saisonniers en période de pandémie de COVID-19

Pendant la pandémie COVID-19, le confinement a eu des répercussions sur le recrutement de travailleurs migrants temporaires qui occupaient des postes dans des secteurs clés, tels que l'alimentation, la santé et l'informatique. La plupart des pays de l'OCDE ont mis en place des dispositions spéciales pour laisser entrer des travailleurs clés, notamment des travailleurs saisonniers et des professionnels de la santé. En ce qui concerne les travailleurs agricoles saisonniers, les mesures prises ont souvent consisté à prolonger le séjour des travailleurs saisonniers déjà présents et d'assouplir les conditions d'emploi d'autres catégories de migrants habituellement non autorisées à travailler dans l'agriculture. De nombreux pays ont également inclus des mesures spécifiques pour permettre et même faciliter le recrutement de nouveaux travailleurs saisonniers de l'étranger. Toutefois, nombre d'entre eux n'ont finalement pas pu venir travailler dans les pays de l'OCDE en raison des interdictions de sortie imposées par certains pays d'origine (les travailleurs thaïlandais en Suède par exemple ou les Marocains en Espagne et en France).

L'Australie, le Canada et les États-Unis ont choisi d'appliquer des exemptions aux restrictions générales d'admission à titre individuel. Aux États-Unis, les travailleurs temporaires H-2 – dans l'agriculture (H-2A) et les emplois saisonniers et cycliques (H-2B) – sont devenus la catégorie de travail temporaire la plus importante. Les H-2 ne représentaient que 5 % de tous les visas temporaires délivrés en avril-juin 2019, contre 71 % de tous les visas délivrés en avril-juin 2020. Il n'y avait aucune restriction sur les travailleurs H-2A, bien que les travailleurs H-2B ne pouvaient être acceptés que si le travailleur était reconnu par une agence du gouvernement américain comme étant essentiel, ou s'il démontrait qu'il était « nécessaire pour faciliter la reprise économique immédiate et continue ».

L'Australie a repris l'admission des travailleurs saisonniers en août 2020, en exigeant des employeurs qu'ils paient pour leur quarantaine de deux semaines. Le *Seasonal Worker Program* et le *Pacific Labour Scheme* sont les seules exemptions automatiques à une restriction d'admission générale pour les travailleurs étrangers. Des vols charter ont été organisés pour certains travailleurs à partir du mois d'août.

Au Japon et en Israël, les exemptions ont été très limitées. En Nouvelle-Zélande, les nouvelles admissions de travailleurs agricoles saisonniers dans le cadre du programme des employeurs saisonniers reconnus (RSE) sont suspendues ; la plupart des efforts se concentrent sur le rapatriement ou le redéploiement des travailleurs RSE bloqués en Nouvelle-Zélande à la fin de la saison.

En Europe, l'Autriche, la Belgique, l'Allemagne, la Finlande, la Pologne, la Suède et la République slovaque ont levé les restrictions de circuler pour les travailleurs saisonniers prévoyant d'entrer sur le territoire pendant la pandémie ; la Hongrie l'a fait également, mais uniquement pour les arrivées en provenance des pays voisins. L'Allemagne a autorisé l'entrée de 80 000 travailleurs saisonniers étrangers en avril et mai – principalement des citoyens roumains et bulgares, qui n'apparaissent pas dans les statistiques du Graphique 1.1. La Grèce a autorisé à nouveau, le 1er mai 2020, l'entrée de travailleurs saisonniers en provenance de pays non membres de l'UE exemptés de l'obligation de visa d'entrée, comme l'Albanie, sur demande d'un employeur déposée avant le 30 juin 2020. La République tchèque a rétabli l'admission des travailleurs saisonniers le 11 mai 2020. L'Autriche, l'Italie et le Royaume-Uni ont organisé des vols charters spéciaux pour les travailleurs agricoles saisonniers.

En Norvège, des mesures spéciales ont été prises pour l'entrée des travailleurs agricoles saisonniers à partir du 12 mai. La Suède, qui admet habituellement les cueilleurs de baies en été, a vu arriver 43 % de personnes en moins, car la Thaïlande, principal pays d'origine, a initialement découragé ses

ressortissants à émigrer en raison de la pandémie et n'a autorisé les départs qu'en milieu de saison. La Suède comptait 6 200 cueilleurs de baies en 2019, et seulement 3 500 jusqu'en août 2020 – la plupart d'entre eux n'ont été autorisés qu'en juillet, et n'apparaissent pas dans les données du premier semestre. En Finlande, les cueilleurs de baies thaïlandais ne sont arrivés qu'à partir de juillet.

Source : Informations fournies par les délégués du Groupe de Travail sur les Migrations et par le Réseau Européen des Migrations.

Entrées permanentes dans les pays de l'OCDE en 2018 et 2019

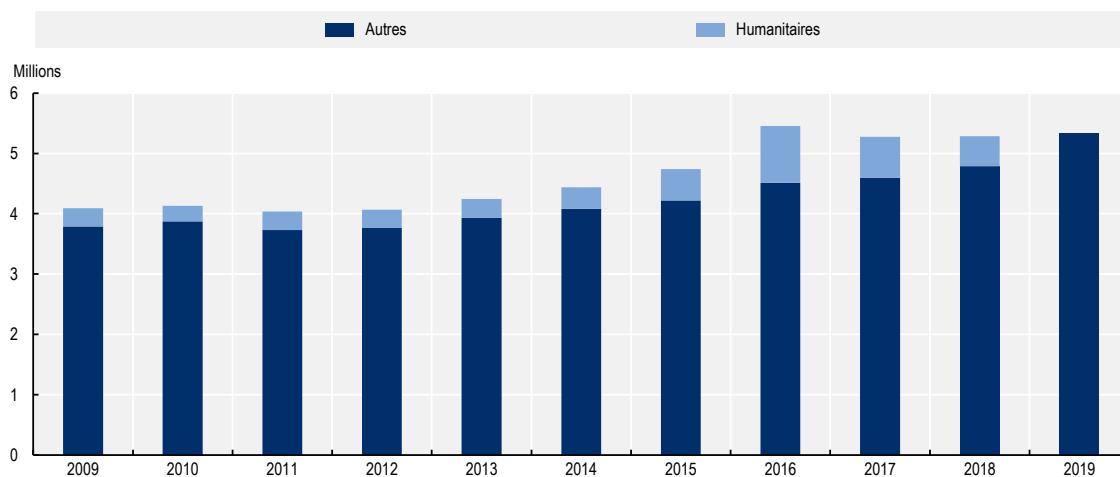
Le nombre de nouveaux migrants à vocation permanente en 2019 dans l'ensemble des pays de l'OCDE (ou « entrées permanentes » dans la présente section) avoisine 5.3 millions. Ce chiffre ne comprend pas les entrées en Colombie et en Turquie, pays qui ont accueilli un grand nombre d'immigrés admis pour des raisons humanitaires ces dernières années. Si l'on exclut ces deux pays, les entrées permanentes d'immigrés sont restées stables en 2018 et 2019 (Graphique 1.2). En 2019, les entrées permanentes ont diminué dans les deux principaux pays de destination de l'OCDE – les États-Unis et l'Allemagne – pour la troisième année consécutive, mais les flux ont augmenté vers la plupart des autres pays de l'OCDE.

Les entrées permanentes aux États-Unis ont baissé régulièrement depuis 2017 et se sont établies en 2019 à 1 million de nouveaux résidents permanents en situation régulière (Tableau 1.1). En Allemagne, après avoir chuté de 27 % en 2018 puis de 3 % en 2019, les entrées sont remontées autour de 600 000, un niveau comparable à celui observé avant la crise des réfugiés. Les entrées en Espagne ont fait un bond pour avoisiner les 400 000 immigrés en 2019 ; le pays n'avait pas connu un tel afflux depuis 2008. La même année, au Canada, les entrées ont progressé de 6 % pour atteindre 340 000, le niveau le plus élevé des dix dernières années. Les années 2010 s'achèvent également avec un chiffre record en France, où les arrivées en provenance de pays non membres de l'UE n'ont cessé d'augmenter durant toute la décennie. De même, aux Pays-Bas et au Japon, la forte hausse constatée en 2019 a entraîné des niveaux record, tandis qu'Israël, avec des entrées plus faibles, a aussi enregistré une augmentation à deux chiffres.

La Suède est l'un des rares pays de l'OCDE ayant vu une baisse importante de ses entrées permanentes en 2019 (-14 %), bien que le nombre de nouveaux immigrés soit resté supérieur à 100 000. En Nouvelle-Zélande également, l'immigration a atteint son plus bas niveau depuis dix ans (38 000). Les seuls autres pays de l'OCDE où l'immigration a reculé sont l'Italie (-9 %), le Danemark (-4 %) et la Corée (-2 %). Les flux migratoires vers l'Australie, l'Autriche et la Suisse sont demeurés stables en 2019. Les autres pays de l'OCDE ont enregistré de légères hausses.

Parmi les pays pour lesquels il n'existe pas de statistiques standardisées sur les migrations, la Lituanie a connu un bond spectaculaire (+60 %), la quatrième augmentation consécutive depuis 2015. De ce fait, l'immigration dans ce pays a été cinq fois plus importante en 2019 qu'en 2015. L'immigration progresse aussi en Estonie depuis 2015, mais à un rythme plus lent (+13 % en 2019). Au Chili, après une envolée de 66 % en 2018 (dont 90 % dus à l'arrivée de Vénézuéliens et de Haïtiens), le nombre de visas délivrés a diminué de 25 % en 2019. En Islande, le nombre de nouveaux immigrés est repassé sous la barre des 10 000 (-17 %).

Graphique 1.2. Entrées permanentes dans les pays de l'OCDE, 2009-19



Note : Les données de 2009 à 2018 sont la somme des données standardisées pour les pays pour lesquels elles sont disponibles (soit 95 % du total) ainsi que des données non standardisées pour les autres pays (hors Turquie et Colombie). Les données 2019 sont estimées d'après les taux de croissance publiés dans les statistiques nationales officielles et comprennent les admissions pour des raisons humanitaires.

Source: Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales, <https://doi.org/10.1787/data-00342-fr>.

StatLink  <https://stat.link/smdljb>

Les admissions pour raisons humanitaires dans les pays de l'OCDE sont en baisse rapide depuis 2016 (Graphique 1.3). En 2019, le nombre d'immigrés admis pour des raisons humanitaires dans les pays de l'OCDE pour lesquels on dispose de données a en effet enregistré un recul de 25 %, essentiellement imputable aux États-Unis. Le Royaume-Uni, la Suède et l'Autriche en ont également accueilli beaucoup moins en 2019 qu'en 2018. La part de ces immigrés dans le total des entrées permanentes dans les pays de l'OCDE est passée de 14 % en 2017 à 11 % en 2018 et a encore fléchi en 2019, passant sous les 10 % dans les pays pour lesquels les données sont disponibles.

Au total, les autres catégories de flux migratoires ont légèrement progressé en 2019. En réalité, l'immigration pour des motifs autres qu'humanitaires dans les pays de l'OCDE a augmenté chaque année depuis 2011 mais cette tendance a été masquée par les fluctuations importantes des flux de réfugiés.

En 2019, les migrations de travail permanentes dans les pays de l'OCDE ont enregistré une forte hausse (+13 % dans les pays pour lesquels on dispose de données). La moitié des pays ont enregistré des hausses à deux chiffres, dont le Royaume-Uni (+42 %), la Finlande (+29 %), le Luxembourg (+29 %), le Japon (+17 %) et la France (+12 %). Il s'est agi pour une grande part d'arrivées de travailleurs hautement qualifiés, en particulier au Royaume-Uni. Seule la Nouvelle-Zélande a vu les migrations de travail diminuer (-5 %), sur fond de recul général de l'immigration.

Tableau 1.1. Entrées permanentes dans les pays de l'OCDE, 2010-19

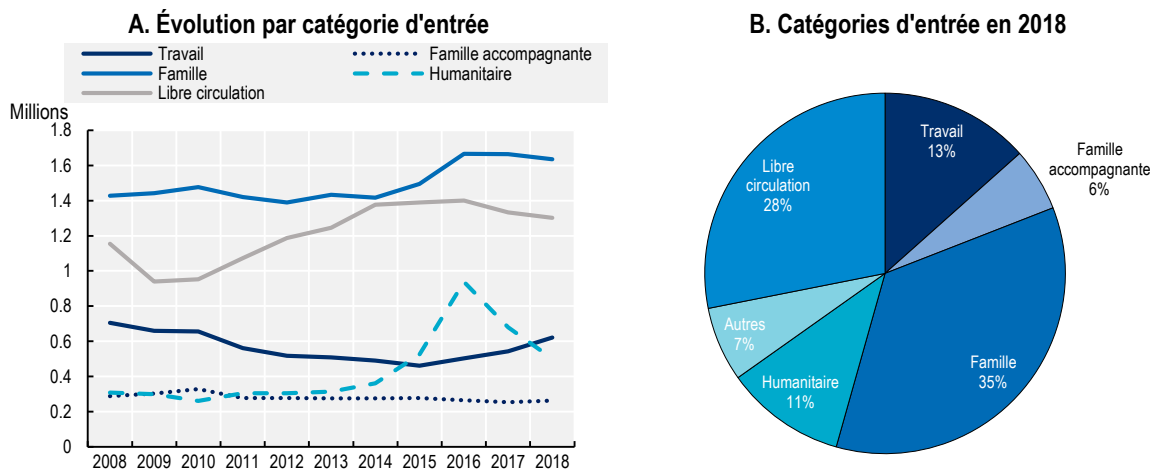
| | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 (estimation) | Évolution 2019/18 (%) |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------------|--------------------------|
| Données standardisées | | | | | | | | | | | |
| États-Unis | 1 043.3 | 1 062.4 | 1 031.9 | 990.8 | 1 017.3 | 1 051.0 | 1 183.5 | 1 127.2 | 1 096.6 | 1 031.0 | -6 |
| Allemagne | 222.5 | 290.8 | 400.2 | 468.8 | 574.8 | 686.5 | 1 054.0 | 861.0 | 630.8 | 612.1 | -3 |
| Espagne | 280.4 | 265.0 | 220.1 | 285.7 | 275.2 | 276.3 | 299.2 | 324.1 | 344.2 | 408.5 | +19 |
| Royaume-Uni | 448.7 | 339.8 | 287.0 | 295.1 | 350.0 | 369.9 | 351.0 | 342.2 | 342.8 | 345.7 | +1 |
| Canada | 281.3 | 249.3 | 258.3 | 262.8 | 261.4 | 275.9 | 296.4 | 286.4 | 320.4 | 340.5 | +6 |
| France | 220.4 | 226.6 | 244.5 | 254.4 | 250.7 | 255.4 | 258.8 | 259.9 | 277.3 | 292.3 | +5 |
| Italie | 445.3 | 375.3 | 308.1 | 278.7 | 241.8 | 221.6 | 212.1 | 216.9 | 224.6 | 205.3 | -9 |
| Australie | 208.5 | 219.5 | 245.1 | 254.4 | 231.0 | 226.2 | 227.0 | 218.1 | 192.8 | 193.0 | +0 |
| Pays-Bas | 84.5 | 89.9 | 88.5 | 92.8 | 104.0 | 111.3 | 125.1 | 128.2 | 136.2 | 152.6 | +12 |
| Japon | 55.7 | 59.1 | 66.4 | 57.3 | 63.9 | 81.8 | 95.2 | 100.6 | 116.4 | 132.1 | +14 |
| Suisse | 115.0 | 124.3 | 125.6 | 135.6 | 134.6 | 131.2 | 125.0 | 118.4 | 122.1 | 122.5 | +0 |
| Belgique | 117.0 | 100.9 | 100.1 | 95.6 | 100.5 | 103.8 | 106.2 | 107.7 | 109.2 | 114.8 | +5 |
| Suède | 79.9 | 87.6 | 99.5 | 108.9 | 118.0 | 121.1 | 154.9 | 132.9 | 123.7 | 106.2 | -14 |
| Portugal | 41.2 | 34.3 | 27.9 | 26.4 | 30.5 | 31.2 | 32.8 | 39.6 | 64.0 | 87.7 | +37 |
| Autriche | 45.9 | 55.2 | 70.8 | 70.8 | 80.9 | 103.0 | 105.7 | 98.6 | 87.1 | 81.0 | -7 |
| Corée | 38.1 | 43.0 | 39.7 | 48.2 | 55.7 | 59.6 | 66.5 | 66.0 | 70.2 | 68.8 | -2 |
| République tchèque | 28.0 | 20.7 | 28.6 | 27.8 | 38.5 | 31.6 | 34.8 | 43.5 | 55.9 | 63.3 | +13 |
| Danemark | 37.4 | 36.7 | 39.7 | 47.7 | 55.1 | 66.9 | 60.8 | 56.8 | 56.0 | 53.6 | -4 |
| Irlande | 23.5 | 26.3 | 24.3 | 28.2 | 30.5 | 35.5 | 41.9 | 40.2 | 45.1 | .. | .. |
| Norvège | 58.6 | 64.0 | 61.7 | 61.1 | 58.6 | 53.1 | 55.8 | 45.3 | 40.5 | 41.3 | +2 |
| Mexique | 26.4 | 21.7 | 21.0 | 55.0 | 43.5 | 34.4 | 35.9 | 32.6 | 38.7 | 38.7 | +0 |
| Nouvelle-Zélande | 48.5 | 44.5 | 42.7 | 45.1 | 49.9 | 54.6 | 55.7 | 47.2 | 45.0 | 38.3 | -15 |
| Israël | .. | .. | .. | .. | 24.1 | 27.9 | 26.0 | 26.4 | 28.1 | 33.0 | +17 |
| Finlande | 18.2 | 20.4 | 23.3 | 23.9 | 23.6 | 21.4 | 27.3 | 23.7 | 23.1 | 24.2 | +4 |
| Luxembourg | .. | .. | 17.5 | 18.0 | 19.0 | 19.4 | 19.5 | 21.5 | 21.6 | 22.6 | +5 |
| Total | 3 968.1 | 3 857.2 | 3 872.5 | 4 033.1 | 4 233.2 | 4 450.7 | 5 051.0 | 4 765.1 | 4 612.5 | .. | .. |
| Pays de l'UE inclus ci-dessus | 2 092.9 | 1 969.5 | 1 980.1 | 2 123.0 | 2 293.1 | 2 454.9 | 2 884.1 | 2 696.9 | 2 541.6 | .. | .. |
| Dont: libre circulation | 923.9 | 1 034.2 | 1 139.5 | 1 199.6 | 1 343.7 | 1 360.2 | 1 374.7 | 1 314.2 | 1 283.0 | .. | .. |
| Évolution annuelle (%) | | -3 | 0 | 4 | 5 | 5 | 13 | -6 | -3 | .. | .. |
| Données nationales (non standardisées) | | | | | | | | | | | |
| Turquie | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 273.9 | 364.6 | 466.9 | 578.5 | +24 |
| Chili | 41.4 | 50.7 | 65.2 | 84.4 | 83.5 | 101.9 | 135.5 | 207.2 | 339.4 | 254.1 | -25 |
| Pologne | 41.1 | 41.3 | 47.1 | 46.6 | 32.0 | 86.1 | 107.0 | 128.0 | 137.6 | 154.3 | +12 |
| Grèce | 35.4 | 33.0 | 32.0 | 31.3 | 29.5 | 34.0 | 86.1 | 80.5 | 87.3 | 94.3 | +8 |
| Hongrie | 23.9 | 22.5 | 20.3 | 21.3 | 26.0 | 25.8 | 23.8 | 36.5 | 49.3 | 55.3 | +12 |
| Slovénie | 12.7 | 10.8 | 12.3 | 11.6 | 11.3 | 12.7 | 13.8 | 15.5 | 24.1 | 27.6 | +14 |
| Lituanie | 1.1 | 1.7 | 2.5 | 3.0 | 4.8 | 3.7 | 6.0 | 10.2 | 12.3 | 19.7 | +60 |
| Estonie | 1.2 | 1.7 | 1.1 | 1.6 | 1.3 | 7.4 | 7.7 | 9.1 | 9.7 | 11.0 | +13 |
| Islande | 3.0 | 2.8 | 2.8 | 3.9 | 4.3 | 5.0 | 7.9 | 11.8 | 11.5 | 9.5 | -17 |
| Colombie | .. | .. | .. | .. | .. | 5.7 | 8.3 | 11.3 | 10.6 | 7.8 | -27 |
| Lettonie | 2.8 | 2.9 | 3.7 | 3.5 | 4.5 | 4.5 | 3.4 | 5.1 | 6.6 | 6.6 | +1 |
| République slovaque | 4.2 | 3.8 | 2.9 | 2.5 | 2.4 | 3.8 | 3.6 | 2.9 | 2.9 | 2.5 | -13 |
| Total (sauf Turquie et Colombie) | 4 134.7 | 4 028.2 | 4 062.5 | 4 242.9 | 4 432.9 | 4 735.5 | 5 445.8 | 5 271.8 | 5 293.1 | 5 289.1 | 0 |

Note : Ressortissants étrangers uniquement. Les entrées comprennent les personnes dont le statut a changé, à savoir celles qui sont entrées sur le territoire avec un statut temporaire et ont obtenu un titre de séjour de plus longue durée. Les séries concernant certains pays ont été sensiblement révisées. Les moyennes de l'UE couvrent les pays figurant dans le graphique, y compris le Royaume-Uni.

Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales, <https://doi.org/10.1787/data-00342-fr>.


StatLink  <https://stat.link/k9gycn>

Graphique 1.3. Entrées permanentes dans les pays de l'OCDE par catégorie, 2008-18



Note : Ne comprend que les pays pour lesquels il existe des données sur les entrées permanentes.

Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales, <https://doi.org/10.1787/data-00342-fr>.

StatLink  <https://stat.link/mki8tn>

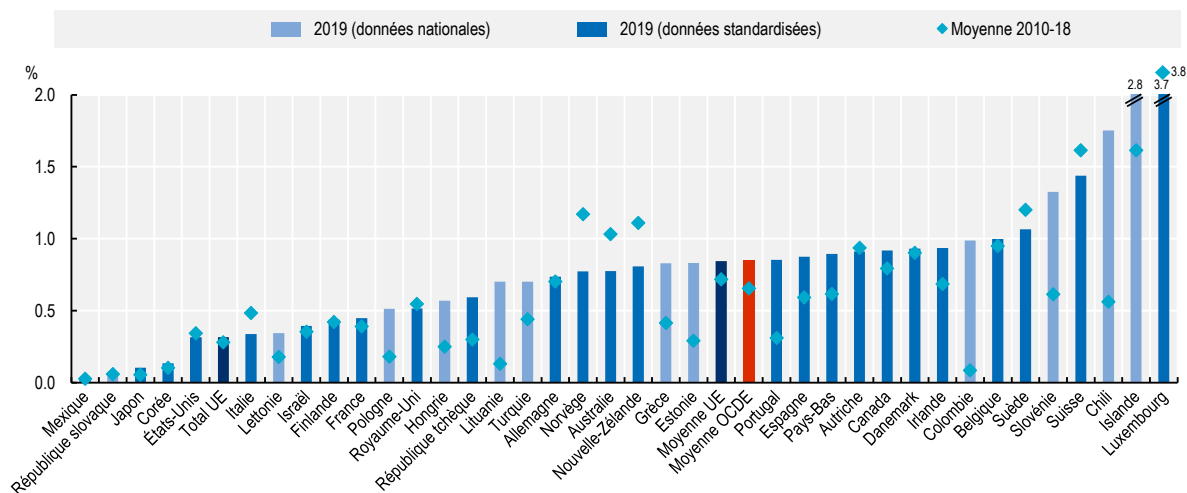
L'immigration pour raisons familiales a également augmenté en 2019, de 2 %, et occupe toujours la première place. Elle a représenté 32 % des entrées en 2018, et des données partielles montrent que plus d'un immigré sur trois arrivé dans un pays de l'OCDE en 2019 a été admis pour des raisons familiales. Cette légère hausse porte l'immigration pour raisons familiales (hors familles accompagnantes) autour de 1.7 million de nouveaux immigrés permanents. Les États-Unis sont de loin le premier pays de destination à cet égard, avec plus de 700 000 nouveaux résidents permanents admis pour des raisons familiales en 2019 (+2 %). L'immigration pour raisons familiales a augmenté dans les deux tiers des pays de l'OCDE pour lesquels il existe des données sur les entrées permanentes, notamment au Royaume-Uni (+19 %), au Luxembourg (+14 %), au Japon (+13 %) et aux Pays-Bas (+10 %). Parmi les pays ayant enregistré une baisse de l'immigration pour raisons familiales, la Nouvelle-Zélande se distingue particulièrement (-31 %).

À l'intérieur de l'Union européenne, les migrations au titre de la libre circulation sont en léger recul (-2 %) en 2019 mais elles continuent de représenter 28 % du total des flux. Les entrées au Royaume-Uni de ressortissants de pays membres de l'UE ont quasiment doublé entre 2009 et 2015, mais diminuent régulièrement depuis. La baisse a atteint -10 % en 2019. Les autres pays ayant vu leurs entrées de ressortissants de pays de l'UE diminuer de façon très sensible sont la Suède (-11 %), la Norvège (-9 %) et la Finlande (-4 %). À l'inverse, les Pays-Bas et le Danemark ont enregistré une hausse de l'immigration en provenance de pays de l'UE.

En 2019, les pays de l'OCDE ont accueilli en moyenne huit nouveaux immigrés pour mille habitants (Graphique 1.4). Ce chiffre est stable depuis 2017, et légèrement au-dessus de la moyenne pour le reste de la décennie. Dans les deux tiers des pays de l'OCDE, le ratio de 2019 est plus élevé que celui pour la période 2010-18. L'écart est particulièrement marqué dans de nombreux pays d'Europe centrale et orientale, ainsi qu'au Chili et en Islande. La Norvège, la Nouvelle-Zélande, l'Australie, la Suisse, la Suède et l'Italie sont les principaux pays où ce ratio a diminué entre 2010-18 et 2019.

Graphique 1.4. Entrées permanentes dans les pays de l'OCDE, 2010-19

Pourcentage de la population totale



Note : 2018 au lieu de 2019 pour l'Italie, l'Irlande, la Pologne et la Grèce. Les données pour les pays représentés en bleu clair ne sont pas standardisées. La moyenne UE est la moyenne des pays de l'UE présentés dans le graphique. Le total UE correspond aux entrées de ressortissants de pays tiers dans les pays de l'UE pour lesquels des données standardisées sont disponibles, en pourcentage de la population totale.

Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales, <https://doi.org/10.1787/data-00342-fr>.

StatLink  <https://stat.link/2zkh1b>

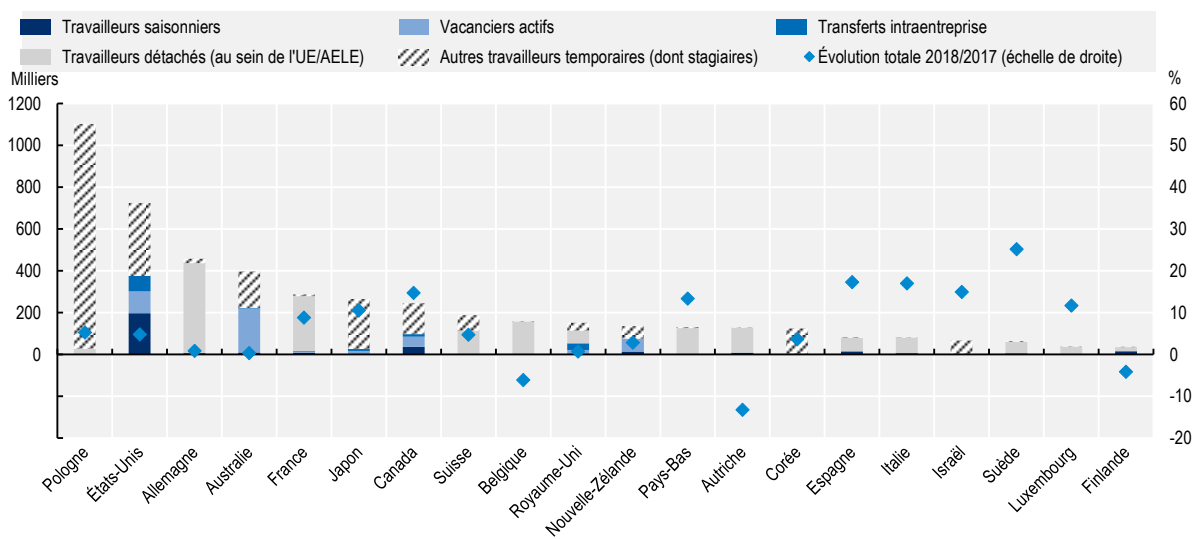
Migrations temporaires de travail

Cette section présente les statistiques les plus récentes sur les programmes nationaux de recrutement de main-d'œuvre temporaire venant de l'étranger et sur les travailleurs détachés dans l'Union européenne.

Il existe un grand nombre de programmes de travail nationaux qui aident les employeurs à recruter, pour une courte période, dans des métiers ou des secteurs précis, en particulier ceux où l'activité est saisonnière, comme l'agriculture et le tourisme. Les programmes de vacances-travail sont ciblés sur les jeunes, et les programmes de stages sur les nouveaux diplômés. Beaucoup de programmes de migrations temporaires de travail sont régis par des accords bilatéraux. La mobilité internationale des travailleurs transférés au sein de leur entreprise est régie par des traités internationaux comme l'Accord général sur le commerce des services et une directive de l'UE spécifique. Le Tableau d'annexe 1.A.3 fournit la liste des permis de travail temporaire évoqués dans cette section pour les différents pays concernés, avec leurs caractéristiques. À l'intérieur de l'UE/AELE, les flux de travailleurs temporaires correspondent en grande partie à des détachements à l'intérieur de la zone.

La Pologne, les États-Unis, l'Allemagne, l'Australie et la France restent les cinq premières destinations des travailleurs immigrés temporaires dans l'OCDE (Graphique 1.5). En 2018, plus de 5.1 millions de travailleurs immigrés temporaires ont été admis dans les pays de l'OCDE, en hausse de 5 % par rapport à 2017. Le nombre d'entrées a diminué dans seulement cinq pays sur les 34 pour lesquels il existe des statistiques. Les premières statistiques disponibles sur les permis indiquent une poursuite de cette tendance à la hausse en 2019 (Tableau 1.2).

Graphique 1.5. Entrées de migrants temporaires de travail : les 20 principaux pays d'accueil au sein de l'OCDE en 2018



Note : Les travailleurs détachés ne représentent qu'une partie de la mobilité des travailleurs au sein de l'UE. Les familles accompagnantes des travailleurs temporaires ne sont pas incluses.

Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales, <https://doi.org/10.1787/data-00342-fr>.

StatLink  <https://stat.link/i8rc93>

Travailleurs saisonniers

Dans plusieurs pays européens de l'OCDE, le nombre d'entrées pour travail saisonnier est reparti à la hausse en 2017 et 2018 après dix années de baisse durant lesquelles les recrutements en provenance des nouveaux membres de l'UE étaient suffisants pour répondre aux besoins de main-d'œuvre des employeurs dans l'agriculture ou le tourisme (Tableau 1.2). Anticipant la pénurie de travailleurs agricoles consécutive au Brexit, le Royaume-Uni a lancé en 2019 un programme de 2 ans autorisant le recrutement de 2 500 saisonniers extérieurs à l'UE. En 2020, le programme a été étendu pour permettre aux agriculteurs d'embaucher jusqu'à 10 000 travailleurs. Après avoir délivré chaque année pas moins de 300 000 permis à des travailleurs saisonniers avant l'élargissement de l'UE en 2004, l'Allemagne recrute aujourd'hui essentiellement à l'intérieur de l'UE, les travailleurs polonais occupant la grande majorité des postes saisonniers. De son côté, la Pologne se démarque au sein de l'OCDE par le nombre de travailleurs qu'elle accueille, principalement en provenance d'Ukraine. Peu de temps après son entrée dans l'UE, la Pologne est devenue la première destination de l'OCDE pour les travailleurs saisonniers, devant les États-Unis. En 2018, le nombre d'entrées pour du travail saisonnier en Pologne ne peut pas être isolé des autres entrées pour du travail temporaire en général mais il dépasse probablement le demi-million compte tenu de l'augmentation de 5 % enregistrée pour l'ensemble des travailleurs temporaires en 2019. À l'exception du Mexique, le nombre de permis de travail saisonnier délivrés n'a cessé d'augmenter ces dix dernières années dans les pays de l'OCDE non européens. Aux États-Unis, le nombre de saisonniers dans l'agriculture était supérieur à 200 000 en 2019, en hausse de 4 % après un bond de 22 % en 2018.

Titulaires d'un permis vacances-travail et stagiaires

En 2018, plus de 475 000 jeunes ont bénéficié de permis de séjour leur permettant de venir en vacances dans des pays de l'OCDE tout en exerçant certaines activités rémunérées pendant une durée comprise entre 4 et 12 mois (voir le Tableau d'annexe 1.A.3 pour avoir des détails sur les caractéristiques des programmes nationaux). Les grands programmes bien établis en Australie, aux États-Unis, en Nouvelle-

Zélande et au Royaume-Uni sont en partie contingentés et les quotas n'ont pas augmenté ces dernières années. Au contraire, des programmes plus récents ainsi que le programme canadien ont pris de l'ampleur chaque année au cours de la décennie écoulée.

En dehors du Japon, la mobilité internationale des stagiaires n'est pas répandue dans les pays de l'OCDE. En 2018, ce pays a accordé 158 000 nouveaux permis à des stagiaires et des « stagiaires techniques », deux fois plus qu'en 2010.

Transferts intra-entreprises

Le nombre de permis temporaires délivrés par les pays de l'OCDE à des employés d'entreprises ayant des antennes dans différents pays marque le pas depuis 2017. En 2018, ce nombre était supérieur de seulement 10 % à celui d'il y a huit ans. En 2019, malgré un rebond aux États-Unis, le premier pays de destination, il a diminué pour la troisième année consécutive au Royaume-Uni.

Tableau 1.2. Entrées de migrants temporaires de travail pour différentes catégories, 2010-19

| Destination | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | Évolution 2018/17 (%) |
|---------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|--------------|--------------|--------------|--------------|----------------|-------|-----------------------|
| | Milliers | | | | | | | | | | |
| Travailleurs saisonniers | | | | | | | | | | | |
| Total OCDE | 605.5 | (368.5) | (191.2) | (192.4) | 362.5 | 527.5 | 685.5 | 795.6 | (323.2) | .. | .. |
| Pologne | 73.2 | .. | .. | .. | 176.1 | 321.0 | 446.8 | 525.4 | .. | .. | .. |
| États-Unis | 55.9 | 55.4 | 65.3 | 74.2 | 89.3 | 108.1 | 134.4 | 161.6 | 196.4 | 204.8 | +22 |
| Canada | 24.1 | 25.1 | 25.7 | 27.6 | 29.8 | 30.8 | 34.2 | 35.2 | 35.9 | .. | +2 |
| Finlande | 12.0 | 12.0 | 14.0 | 14.0 | 14.0 | 12.0 | 14.0 | 14.0 | 15.5 | .. | +11 |
| Espagne | 8.7 | 4.5 | 3.8 | 3.1 | 3.1 | 2.9 | 2.9 | 5.7 | 13.8 | 11.6 | +142 |
| Nouvelle-Zélande | 7.7 | 7.8 | 8.2 | 8.4 | 9.4 | 9.8 | 11.1 | 11.7 | 13.1 | 14.4 | +12 |
| Mexique | 27.4 | 27.6 | 21.7 | 15.2 | 14.6 | 15.9 | 14.9 | 12.4 | 10.7 | 10.0 | -14 |
| Australie | 0.1 | 0.4 | 1.1 | 1.5 | 2.0 | 3.2 | 4.5 | 6.2 | 8.5 | .. | +37 |
| France | 6.2 | 6.3 | 6.4 | 6.1 | 6.6 | 6.7 | 6.8 | 7.2 | 8.1 | 11.4 | +13 |
| Autriche | 31.4 | 17.5 | 13.2 | 15.1 | 7.2 | 6.9 | 6.7 | 6.9 | 7.6 | .. | +11 |
| Italie | 27.7 | 15.2 | 9.7 | 7.6 | 4.8 | 3.6 | 3.5 | 3.6 | 5.6 | .. | +56 |
| Suède | 4.5 | 3.8 | 5.7 | 6.2 | 2.9 | 4.1 | 3.3 | 3.1 | 5.0 | .. | +62 |
| Norvège | 2.3 | 2.5 | 2.3 | 2.5 | 2.5 | 2.3 | 2.4 | 2.6 | 2.9 | 3.4 | +10 |
| Royaume-Uni | 21.3 | 16.3 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 2.5 | .. |
| Vacanciers actifs | | | | | | | | | | | |
| Total OCDE | (379.2) | (378.6) | (420.1) | (470.6) | 467.0 | 465.1 | 469.5 | 479.7 | (475.1) | .. | .. |
| Australie | 183.2 | 192.9 | 223.0 | 258.2 | 239.6 | 226.8 | 214.6 | 211.0 | 210.5 | 209.0 | -0 |
| États-Unis | 118.2 | 97.6 | 79.8 | 86.4 | 90.3 | 95.0 | 101.1 | 104.9 | 104.5 | .. | -0 |
| Nouvelle-Zélande | 43.3 | 43.1 | 48.7 | 54.7 | 61.4 | 65.3 | 70.1 | 67.3 | 63.2 | .. | -6 |
| Canada | 0.0 | 13.6 | 36.3 | 36.6 | 36.0 | 33.4 | 38.5 | 48.2 | 48.6 | .. | +1 |
| Royaume-Uni | 21.3 | 20.7 | 19.6 | 20.9 | 23.5 | 25.3 | 22.3 | 21.6 | 20.9 | 20.2 | -3 |
| Japon | 10.1 | 7.5 | 9.3 | 9.1 | 8.1 | 10.4 | 11.9 | 13.8 | 15.9 | .. | +15 |
| France | .. | .. | .. | .. | 2.7 | 2.9 | 3.9 | 4.3 | 5.0 | .. | +17 |
| Irlande | 1.6 | 1.3 | 1.4 | 2.0 | 2.3 | 2.5 | 2.8 | 3.3 | .. | .. | .. |
| Corée | 0.5 | 0.8 | 1.0 | 1.2 | 1.3 | 1.4 | 1.6 | 1.9 | 2.4 | 2.7 | +29 |
| Danemark | 0.3 | 0.4 | 0.4 | 0.4 | 0.6 | 0.8 | 1.2 | 1.5 | 1.8 | 3.7 | +19 |
| Suède | .. | .. | .. | 0.1 | 0.2 | 0.3 | 0.5 | 0.6 | 1.2 | .. | +87 |
| Stagiaires | | | | | | | | | | | |
| Total OCDE | 95.1 | 99.8 | 103.5 | 101.5 | 115.7 | 130.8 | 139.3 | 162.5 | 174.7 | .. | +8 |
| Japon | 77.7 | 82.3 | 85.9 | 83.9 | 98.7 | 112.7 | 121.9 | 144.1 | 157.8 | 186.9 | +10 |
| Allemagne | 4.9 | 4.9 | 4.1 | 3.9 | 3.8 | 4.3 | 3.9 | 4.0 | 4.6 | .. | +14 |
| Australie | 3.7 | 3.5 | 3.8 | 3.6 | 3.5 | 4.6 | 4.2 | 4.5 | 2.9 | .. | -36 |
| France | 1.0 | 1.0 | 1.2 | 2.0 | 2.2 | 2.5 | 2.7 | 2.7 | 2.7 | .. | +0 |
| Danemark | 1.6 | 1.5 | 1.4 | 1.4 | 1.5 | 1.1 | 1.3 | 1.9 | 2.3 | 2.4 | +19 |

| Destination | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | Évolution 2018/17 (%) |
|------------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|----------------|--------------|--------------|--------------|--------------|------|-----------------------|
| | Milliers | | | | | | | | | | |
| Nouvelle-Zélande | 1.5 | 1.5 | 1.4 | 1.4 | 1.3 | 1.4 | 1.4 | 1.6 | 1.2 | .. | -22 |
| Corée | 2.0 | 2.0 | 1.7 | 1.6 | 1.4 | 1.7 | 1.5 | 1.4 | 1.1 | 0.8 | -21 |
| États-Unis | 1.8 | 2.1 | 2.9 | 2.7 | 2.2 | 1.7 | 1.4 | 1.2 | 1.0 | 1.0 | -16 |
| Transferts intra-entreprise | | | | | | | | | | | |
| Total OCDE | 136.2 | 137.8 | 133.5 | 139.4 | (142.1) | 155.0 | 155.5 | 153.8 | 149.3 | | -3 |
| États-Unis | 74.7 | 70.7 | 62.4 | 66.7 | 71.5 | 78.5 | 79.3 | 78.2 | 74.4 | 77.0 | -5 |
| Royaume-Uni | 29.2 | 29.7 | 29.3 | 33.2 | 36.6 | 36.4 | 36.0 | 32.8 | 31.7 | 27.2 | -3 |
| Canada | 10.3 | 11.1 | 12.4 | 11.5 | 11.4 | 9.8 | 9.8 | 11.0 | 12.8 | .. | +16 |
| Japon | 5.8 | 5.3 | 6.1 | 6.2 | 7.2 | 7.2 | 7.7 | 8.7 | 9.5 | 10.0 | +9 |
| Allemagne | 5.9 | 7.1 | 7.2 | 7.8 | 9.4 | 9.3 | 7.5 | 7.3 | 8.0 | 6.7 | +10 |
| Australie | 6.0 | 8.2 | 10.1 | 8.9 | .. | 7.8 | 8.1 | 7.6 | 4.4 | .. | -42 |
| France | 2.2 | 2.8 | 2.7 | 2.4 | 2.3 | 2.3 | 2.8 | 3.4 | 3.4 | .. | +0 |
| Espagne | 0.7 | 0.8 | 0.9 | 0.0 | 0.7 | 1.1 | 1.3 | 1.8 | 1.9 | .. | +4 |
| Norvège | 0.6 | 0.9 | 1.1 | 1.2 | 1.4 | 0.7 | 1.4 | 1.7 | 1.7 | .. | -2 |

Note : Pour chaque type de permis, le tableau ne mentionne que les pays ayant enregistré plus de 1 000 entrées de travailleurs en 2018 (les nombres entre parenthèses indiquent que le total n'est pas égal à la somme des pays présentés). Le nombre de travailleurs saisonniers correspond au nombre de permis délivrés, sauf en ce qui concerne la France où le chiffre indique le nombre réel d'entrées et l'Autriche où il est égal au nombre de personnes. Les travailleurs saisonniers en Pologne n'ont pas pu être isolés en 2018 ; ils sont inclus dans les autres travailleurs temporaires dans le Graphique 1.5.

Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales, <https://doi.org/10.1787/data-00342-fr>.

StatLink  <https://stat.link/14ris9>

Travailleurs détachés au sein de l'UE/AELE


Au sein de l'UE/AELE, les travailleurs détachés sont définis comme étant des salariés ou des indépendants qui exercent généralement leur activité dans un autre pays membre tout en restant affiliés au système de sécurité sociale de leur pays d'origine. Quand les travailleurs sont détachés dans un seul autre pays membre (CE n°987/2009, article 12), le détachement ne peut dépasser 24 mois, alors qu'il n'y a pas de limite pour les travailleurs détachés dans deux ou plusieurs pays membres (CE n°987/2009, article 13). En 2018, la durée moyenne d'un détachement était de 91 jours pour les détachements relevant de l'article 12 du règlement et de 299 jours pour les détachements relevant de l'article 13 du règlement. Les travailleurs détachés dans un seul pays sont souvent employés dans le secteur de la construction (40 %), tandis que la moitié des travailleurs détachés dans plusieurs pays travaillent dans le secteur du transport de marchandises. Le certificat d'affiliation (document portable A1) délivré par le pays d'origine ne peut servir qu'à estimer le nombre de détachements vers un autre pays des travailleurs relevant de l'article 12 du règlement car, dans le cas des travailleurs relevant de l'article 13, le pays où le travail est exécuté n'est pas consigné. Par conséquent, le nombre de détachements par pays de destination sur les dix dernières années présenté dans le Tableau 1.3 est en deçà de la réalité. Ce tableau peut néanmoins servir à établir des comparaisons internationales et suivre des tendances.

Tableau 1.3. Détachements de travailleurs au sein de l'UE/AELE par pays de destination, 2010-18

| Destination | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | Évolution 2018/17 (%) |
|---------------------|----------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|--------------------------|
| | Milliers | | | | | | | | | |
| Total OCDE | 1 040.8 | 1 191.1 | 1 173.4 | 1 275.6 | 1 365.9 | 1 425.2 | 1 539.1 | 1 639.1 | 1 718.2 | +5 |
| Allemagne | 250.1 | 311.4 | 335.9 | 373.7 | 414.2 | 418.9 | 440.1 | 427.2 | 428.9 | +0 |
| France | 160.5 | 162.0 | 156.5 | 182.2 | 190.8 | 184.7 | 203.0 | 241.4 | 262.1 | +9 |
| Belgique | 90.5 | 125.1 | 125.3 | 134.3 | 159.7 | 156.6 | 178.3 | 167.3 | 156.7 | -6 |
| Pays-Bas | 91.6 | 105.9 | 99.4 | 100.4 | 87.8 | 89.4 | 90.9 | 111.5 | 126.3 | +13 |
| Autriche | 59.6 | 76.3 | 76.4 | 88.6 | 101.0 | 108.6 | 120.2 | 141.0 | 119.9 | -15 |
| Suisse | 52.0 | 62.6 | 64.9 | 78.1 | 87.5 | 97.7 | 104.3 | 105.7 | 113.8 | +8 |
| Italie | 60.5 | 64.2 | 48.7 | 47.4 | 52.5 | 59.1 | 61.3 | 64.7 | 73.9 | +14 |
| Espagne | 63.3 | 47.6 | 46.1 | 46.5 | 44.8 | 47.4 | 52.4 | 60.5 | 63.9 | +6 |
| Royaume-Uni | 34.3 | 37.2 | 40.4 | 43.5 | 50.9 | 54.3 | 57.2 | 59.6 | 60.8 | +2 |
| Suède | 19.5 | 24.4 | 26.1 | 29.4 | 33.0 | 37.4 | 39.1 | 44.0 | 53.8 | +22 |
| Luxembourg | 27.7 | 24.3 | 19.7 | 20.5 | 21.8 | 21.7 | 26.6 | 32.7 | 36.5 | +12 |
| République tchèque | 15.9 | 17.1 | 17.8 | 18.6 | 17.2 | 19.1 | 22.7 | 24.2 | 30.6 | +26 |
| Portugal | 12.2 | 13.3 | 11.4 | 10.7 | 12.8 | 15.4 | 18.1 | 22.6 | 29.0 | +28 |
| Pologne | 12.9 | 16.0 | 16.0 | 14.4 | 14.5 | 17.9 | 17.8 | 20.6 | 26.7 | +30 |
| Norvège | 18.8 | 30.5 | 16.2 | 18.8 | 21.3 | 25.0 | 23.8 | 22.9 | 26.6 | +16 |
| Danemark | 9.6 | 11.0 | 11.0 | 10.8 | 10.9 | 13.4 | 15.7 | 15.6 | 20.3 | +30 |
| Finlande | 20.2 | 22.2 | 22.5 | 19.9 | 6.6 | 18.6 | 21.0 | 22.3 | 19.6 | -12 |
| Hongrie | 8.5 | 9.9 | 9.9 | 8.9 | 9.0 | 9.7 | 11.3 | 12.8 | 17.1 | +34 |
| République slovaque | 8.7 | 6.9 | 6.6 | 7.0 | 7.6 | 8.1 | 9.7 | 13.6 | 14.0 | +3 |
| Grèce | 10.7 | 7.8 | 6.8 | 4.8 | 4.7 | 5.7 | 6.4 | 8.1 | 11.2 | +38 |
| Slovénie | 3.4 | 2.7 | 3.3 | 4.5 | 6.6 | 5.7 | 5.1 | 6.2 | 9.2 | +47 |
| Irlande | 5.0 | 6.1 | 4.7 | 5.6 | 4.0 | 4.0 | 5.8 | 6.2 | 7.8 | +27 |
| Estonie | 1.2 | 1.9 | 2.3 | 3.0 | 3.0 | 2.3 | 3.7 | 3.0 | 3.2 | +5 |
| Lituanie | 1.9 | 2.2 | 3.5 | 2.3 | 1.9 | 2.4 | 2.0 | 2.3 | 3.0 | +34 |
| Lettonie | 1.9 | 1.8 | 1.5 | 1.2 | 1.5 | 1.4 | 1.1 | 1.4 | 2.2 | +62 |
| Islande | 0.5 | 0.6 | 0.4 | 0.4 | 0.3 | 0.6 | 1.4 | 1.7 | 1.0 | -44 |

Note : Le pays d'accueil de 41 % des 3 millions de détachements en 2018 n'est pas connu ; il s'agit des travailleurs détachés soit dans plusieurs États membres, soit depuis la Norvège, la Suisse et une partie de l'Autriche. Par ailleurs, le pays d'accueil n'était pas connu les années précédentes pour les travailleurs détachés depuis le Danemark, la Finlande et le Royaume-Uni, ce qui rend difficiles les comparaisons dans le temps.

Source : De Wispelaere et Pacolet – HIVA-KU Leuven, (2019).

StatLink  <https://stat.link/e4qxo9>

Près de 3 millions de détachements ont été enregistrés au sein de l'UE/AELE en 2018. Sur ce nombre, 1.7 million relevaient de l'article 12 et ont pu être associés à un pays destinataire dans l'OCDE. Cela représente une hausse de 5 % par rapport à l'année précédente et de 65 % depuis 2010. L'Allemagne reste en tête des pays de destination pour les détachements en 2018, devant la France. Le nombre de détachements a progressé dans la plupart des pays européens de l'OCDE en 2018. Le nombre de détachements en Autriche, en Finlande et en Belgique a légèrement fléchi en 2018 mais est resté supérieur aux niveaux observés en 2015. On relève que quelques pays accueillant habituellement très peu de travailleurs détachés ont enregistré certaines des hausses les plus importantes en 2018. C'est en particulier le cas de la Slovénie (+47 %), de la Grèce (+38 %), de la République slovaque (+34 %) et de la Lituanie et de la Lettonie avec respectivement +34 % et +62 %.

La Pologne a été le premier pays d'origine des détachements (vers un ou plusieurs pays), suivie de l'Allemagne et de l'Espagne. Le nombre de détachements depuis la Slovénie a diminué d'un tiers en 2018,

tandis que les chiffres des détachements depuis l'Autriche et l'Espagne ont augmenté respectivement de 60 % et de 30 % la même année.

Les soldes nets des détachements sont difficiles à mesurer du fait de certaines limitations des données, mais il convient de noter que les premiers pays de destination comme l'Allemagne et la France figurent également parmi les cinq principaux pays d'origine des détachements.

Étudiants en mobilité internationale

Les statistiques les plus récentes sur les effectifs montrent que le nombre d'étudiants du supérieur en mobilité internationale dans la zone OCDE a augmenté de 5 % en 2017 et 2018. Cette évolution confirme l'augmentation continue des flux d'étudiants en mobilité internationale observée ces dernières décennies. En 2018, on comptait quelque 3.9 millions et 1.8 million d'étudiants en mobilité internationale dans la zone OCDE et dans les pays européens de l'OCDE, respectivement (Tableau 1.4).

En 2018, plus de 60 % des étudiants du supérieur en mobilité internationale se trouvaient dans les cinq premiers pays de destination (États-Unis – 25.1 % ; Royaume-Uni – 11.5 % ; Australie – 11.3 % ; Allemagne – 7.9 % et France – 5.8 %). Les pays ayant affiché la plus forte augmentation du nombre d'étudiants en mobilité internationale en valeur absolue sont la Norvège, le Portugal et la Lettonie. Six pays de l'OCDE ont vu leur nombre d'étudiants du supérieur en mobilité internationale diminuer, notamment le Mexique, la Pologne et la France. Globalement, la répartition des étudiants en mobilité internationale dans les pays de l'OCDE est restée stable : près de la moitié d'entre eux sont allés étudier dans un pays européen membre de l'OCDE.

En moyenne, les étudiants en mobilité internationale représentaient 6 % de l'ensemble des étudiants du supérieur inscrits dans les pays de l'OCDE en 2018. Malgré les hausses récemment enregistrées, la part des étudiants en mobilité internationale est encore négligeable en Amérique latine et reste faible dans les pays d'Europe centrale et orientale (à l'exception de la République tchèque et de la Hongrie). À l'inverse, respectivement 19.7 % et 26.5 % des étudiants du supérieur en Nouvelle-Zélande et en Australie sont des étudiants en mobilité internationale, taux qui approche les 50 % pour le Luxembourg.

En moyenne, dans l'OCDE, les étudiants en mobilité internationale représentent 13 % des étudiants inscrits en master, et 22 % de ceux inscrits en doctorat. Ce dernier pourcentage dépasse les 50 % au Luxembourg et en Suisse, et les 40 % en Nouvelle-Zélande, aux Pays-Bas, en Belgique et au Royaume-Uni.

Sur les 3.9 millions d'étudiants du supérieur en mobilité internationale dans la zone OCDE, environ 2.2 millions viennent d'Asie (Graphique 1.6), les étudiants chinois comptant pour près d'un quart du total des inscriptions (904 000). Les principaux autres pays asiatiques d'origine des étudiants en mobilité internationale sont l'Inde (317 000) et la Corée (96 500). Les étudiants européens représentent un quart du total des étudiants en mobilité internationale inscrits dans les pays de l'OCDE. L'Allemagne, la France et l'Italie sont les principaux pays d'origine, avec respectivement 116 000, 93 000 et 70 000 étudiants présents dans d'autres pays de l'OCDE. Bien que seulement moins d'un étudiant sur dix en mobilité internationale soit originaire d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes, ces régions ont connu entre 2013 et 2018 des taux de croissance de l'émigration des étudiants du supérieur parmi les plus élevés.

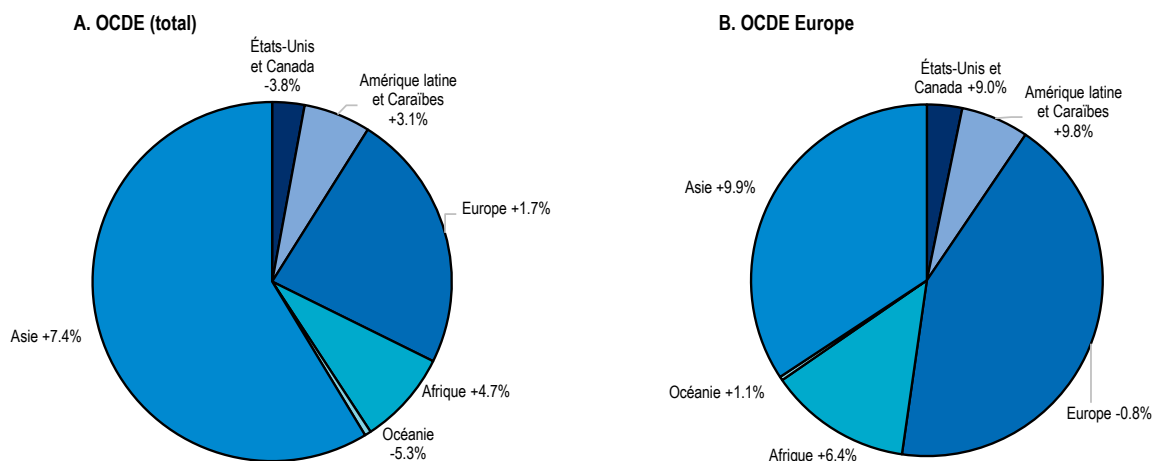
Tableau 1.4. Étudiants en mobilité internationale inscrits dans les pays de l'OCDE, 2018

| | Étudiants en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur | | Pourcentage d'étudiants en mobilité internationale | | |
|---------------------|--|-----------------------|--|----------------------|------------------------|
| | Total (milliers) | Évolution 2018/17 (%) | Enseignement supérieur (total) | Master ou équivalent | Doctorat ou équivalent |
| Allemagne | 312 | +20 | 10 | 16 | 12 |
| Australie | 445 | +17 | 27 | 53 | 34 |
| Autriche | 75 | +2 | 17 | 22 | 33 |
| Belgique | 54 | +20 | 10 | 19 | 42 |
| Canada | 225 | +7 | 14 | 17 | 35 |
| Chili | 6 | +21 | 0 | 1 | 12 |
| Colombie | 5 | +5 | 0 | 1 | 3 |
| Corée | 85 | +20 | 3 | 9 | 11 |
| Danemark | 33 | -1 | 11 | 20 | 36 |
| Espagne | 71 | +9 | 3 | 11 | 17 |
| Estonie | 4 | +12 | 10 | 14 | 17 |
| États-Unis | 987 | +0 | 5 | 13 | 25 |
| Finlande | 24 | -2 | 8 | 12 | 23 |
| France | 230 | -11 | 9 | 12 | 38 |
| Grèce | 26 | +5 | 3 | 1 | 1 |
| Hongrie | 32 | +13 | 11 | 19 | 19 |
| Irlande | 22 | +12 | 10 | 20 | 30 |
| Islande | 1 | +16 | 8 | 11 | 33 |
| Israël | 11 | +0 | 3 | 5 | 7 |
| Italie | 107 | +9 | 6 | 6 | 16 |
| Japon | 183 | +11 | 5 | 9 | 19 |
| Lettonie | 8 | +23 | 9 | 20 | 10 |
| Lituanie | 6 | +9 | 5 | 11 | 7 |
| Luxembourg | 3 | +2 | 48 | 78 | 86 |
| Mexique | 7 | -71 | 0 | 1 | 2 |
| Nouvelle-Zélande | 53 | +0 | 20 | 32 | 49 |
| Norvège | 12 | +37 | 4 | 7 | 21 |
| Pays-Bas | 105 | +9 | 12 | 17 | 44 |
| Pologne | 54 | -15 | 4 | 5 | 2 |
| Portugal | 28 | +27 | 8 | 10 | 29 |
| République slovaque | 12 | +8 | 8 | 10 | 10 |
| République tchèque | 45 | +1 | 14 | 16 | 18 |
| Royaume-Uni | 452 | +4 | 18 | 35 | 41 |
| Slovénie | 3 | +11 | 4 | 6 | 10 |
| Suède | 31 | +8 | 7 | 12 | 36 |
| Suisse | 54 | +2 | 18 | 29 | 56 |
| Turquie | 125 | +16 | 2 | 5 | 8 |
| Total UE23 | 1 806 | +5 | 9 | 14 | 23 |
| Total OCDE | 3 939 | +5 | 6 | 13 | 22 |
| Moyenne OCDE | .. | +7 | 10 | 16 | 24 |

Note : Les données concernant la Colombie, la Corée, Israël, l'Italie, la République slovaque, la République tchèque et la Turquie indiquent le nombre d'étudiants étrangers et non le nombre d'étudiants en mobilité internationale.

Source : OCDE, base de données de *Regards sur l'éducation*, <https://doi.org/10.1787/edu-data-fr>.

Graphique 1.6. Étudiants en mobilité internationale inscrits dans les pays de l'OCDE par pays d'origine, 2018 et évolution entre 2017 et 2018



Source : OCDE, base de données de *Regards sur l'éducation*, <https://doi.org/10.1787/edu-data-fr>.

StatLink  <https://stat.link/e5mpr>

Les données précédentes ont analysé le nombre d'étudiants en mobilité internationale jusqu'en 2018. Les statistiques sur les nouveaux permis délivrés à ce type d'étudiants en 2018 (Tableau 1.5 hors flux d'étudiants à l'intérieur de l'UE) apportent un éclairage supplémentaire sur ce phénomène.

En 2018, quelque 1 560 000 visas ont été octroyés à des étudiants du supérieur, soit 3 % de plus que l'année précédente (Tableau 1.6). Au cours des dix années passées, ce nombre n'a pratiquement pas cessé d'augmenter, dernièrement en raison de la hausse des flux vers des pays européens et asiatiques. Les données 2019 confirment une forte croissance en Europe, tandis que les flux sont restés stables vers la Corée et ont diminué légèrement (2 %) au Japon.

Le nombre de permis de séjour délivrés à des étudiants du supérieur en mobilité internationale aux États-Unis a très faiblement progressé en 2019, de 0.4 %, après être passé de 644 000 permis en 2015 à 362 900 en 2018. L'augmentation a été sensible pour les étudiants venant de Chine (+6.9 %) et d'Inde (+2.4 %), les deux principaux pays d'origine. Pour tous les autres, le nombre de permis a baissé de 4 %. La hausse observée pour la Chine et l'Inde intervient après plusieurs années de recul – entre 2015 et 2018, les entrées depuis ces pays ont chuté de 64 % et 43 %, respectivement, même si ces chiffres sont en partie dus à l'introduction de permis pluriannuels.

Hors États-Unis, les entrées d'étudiants du supérieur n'ont pas cessé d'augmenter depuis 2012 dans la zone OCDE. Parmi les six principales destinations, c'est au Canada et au Royaume-Uni (+13 %) que les flux ont le plus augmenté, tandis qu'ils n'ont diminué qu'au Japon (-2 %).

Tableau 1.5. Entrées d'étudiants du supérieur en mobilité internationale dans les pays de l'OCDE, 2008-19 – Nombre de permis délivrés

| | 2008 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2019/18 | 2018/08 |
|----------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|------------------|---------------|------------|
| | Milliers | | | | | Évolution (%) | |
| États-Unis | 340.7 | 471.7 | 393.6 | 362.9 | 364.2 | +0 | +7 |
| Royaume-Uni | 249.9 | 270.6 | 305.8 | 330.9 | 374.5 | +13 | +32 |
| Australie | 114.4 | 136.8 | 156.6 | 162.9 | 173.4 | +6 | +42 |
| Canada | 45.9 | 107.1 | 135.6 | 152.6 | 173.1 | +13 | +233 |
| Japon | 58.1 | 108.1 | 123.2 | 124.3 | 121.6 | -2 | +114 |
| France | 52.1 | 71.2 | 77.9 | 80.4 | 87.4 | +9 | +54 |
| Allemagne | 22.2 | 37.3 | 39.5 | 48.0 | .. | .. | +117 |
| Espagne | 21.7 | 35.6 | 39.7 | 42.0 | 45.0 | +7 | +94 |
| Corée | 14.7 | 27.3 | 28.2 | 35.5 | 35.3 | +0 | +141 |
| Irlande | 12.5 | 21.4 | 27.6 | 30.2 | 34.7 | +15 | +141 |
| Pologne | 4.5 | 21.3 | 21.6 | 26.0 | 6.1 | -77 | +483 |
| Nouvelle-Zélande | 20.0 | 25.5 | 24.5 | 22.7 | .. | .. | +14 |
| Pays-Bas | 8.9 | 16.0 | 17.0 | 18.3 | 20.2 | +11 | +106 |
| Suède | 11.2 | 11.3 | 13.4 | 13.9 | 15.5 | +11 | +24 |
| Suisse | 11.0 | 11.3 | 11.2 | 11.2 | .. | .. | +1 |
| Hongrie | 7.8 | 7.8 | 10.8 | 10.8 | .. | .. | +39 |
| Danemark | 7.4 | 9.2 | 8.9 | 8.9 | 8.5 | -5 | +20 |
| Portugal | 4.3 | 3.5 | 4.9 | 8.4 | 13.4 | +60 | +93 |
| Belgique | 6.4 | 5.7 | 6.2 | 6.2 | 8.0 | +28 | -2 |
| Finlande | 4.8 | 6.3 | 5.2 | 5.2 | 5.2 | +1 | +8 |
| Autriche | 3.0 | 4.5 | 4.1 | 3.8 | 3.6 | -4 | +25 |
| Norvège | 2.7 | 3.2 | 3.8 | 3.6 | 3.8 | +6 | +33 |
| République tchèque | 1.4 | 5.7 | 2.9 | 3.5 | 6.1 | +73 | +146 |
| Italie | 25.1 | 8.5 | 2.9 | 3.2 | 2.9 | -12 | -87 |
| Mexique | .. | 6.0 | 3.6 | 2.9 | 5.7 | +95 | .. |
| Lettonie | 0.3 | 1.3 | 1.6 | 2.3 | 2.4 | +5 | +799 |
| République slovaque | 0.3 | 1.5 | 1.7 | 2.0 | 2.6 | +26 | +667 |
| Slovénie | 0.1 | 1.3 | 1.3 | 1.5 | 1.8 | +16 | +951 |
| Estonie | 0.3 | 0.9 | 1.1 | 1.2 | 1.3 | +9 | +247 |
| Lituanie | .. | 0.9 | 0.9 | 1.1 | 1.2 | +12 | .. |
| Islande | 0.2 | 0.4 | 0.5 | 0.5 | 0.4 | -28 | +208 |
| Luxembourg | .. | 0.2 | 0.4 | 0.3 | 0.4 | +20 | .. |
| Grèce | 1.4 | 0.3 | 0.3 | 0.3 | 0.3 | -7 | -77 |
| Chili | .. | 1.5 | 1.5 | .. | .. | .. | .. |
| Total | 1 053.2 | 1 441.4 | 1 477.9 | 1 527.6 | (1 518.5) | .. | +45 |
| Total UE/AELE | 459.4 | 557.3 | 611.1 | 663.9 | (645.2) | .. | +45 |

Note : Ces données font référence aux étudiants du supérieur en mobilité internationale, y compris ceux inscrits à des cours de langue, ayant obtenu un permis de séjour ou un visa. Elles ne comprennent donc pas les étudiants bénéficiant de la libre circulation (au sein de l'UE et entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande). De même, les données ne comprennent pas les entrées de personnes venant suivre des formations professionnelles. Pour certains pays, les données ont été revues par rapport aux éditions précédentes des *Perspectives des migrations internationales*, notamment pour le Chili, la France, la Norvège et le Royaume-Uni.

Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales, <https://doi.org/10.1787/data-00342-fr>.

StatLink  <https://stat.link/5t7vqy>

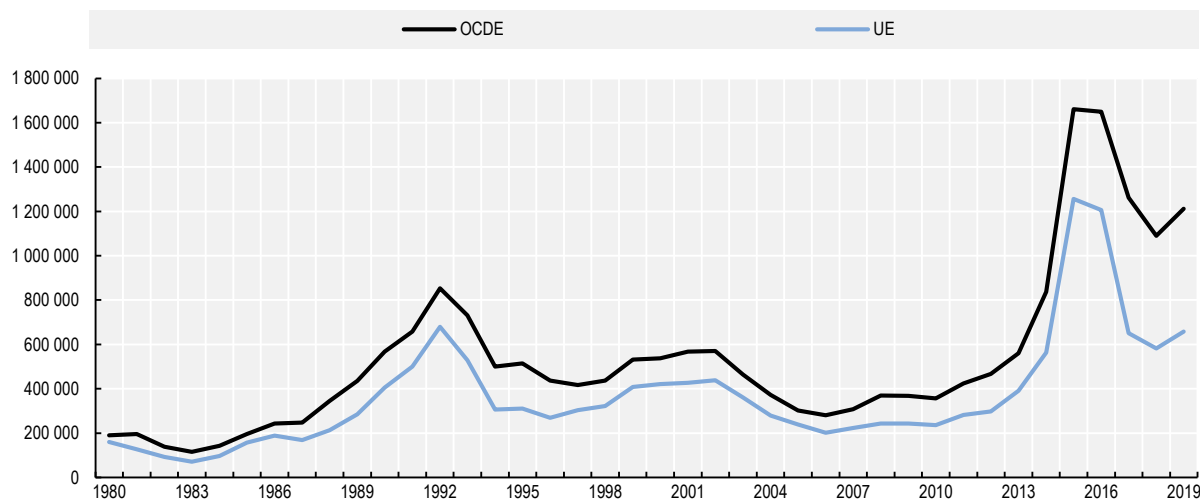
Demandeurs d'asile

Le nombre de demandes d'asile dans les pays de l'OCDE est reparti à la hausse en 2019, après deux années de fléchissement au cours desquelles il avait chuté d'un tiers entre 2016 et 2018. Le nombre de nouvelles demandes s'est élevé à 1.2 million en 2019, soit 11 % de plus qu'en 2018 (Graphique 1.7). Il reste néanmoins très inférieur aux records de 2015 et 2016 (environ 1.65 million chacune de ces années).

Bien que certaines destinations importantes pour les demandeurs d'asile dans l'OCDE aient enregistré une baisse du nombre de demandes, par exemple la Turquie (-27 000), l'Allemagne (-19 000) et l'Italie (-18 000), celle-ci a été largement compensée par les augmentations observées dans beaucoup d'autres pays. Le nombre des demandes d'asile a été multiplié par plus de deux en Espagne (+62 000) et au Mexique (+41 000) et il a aussi progressé de 47 000 aux États-Unis. Les demandes déposées dans les pays européens de l'OCDE ont représenté environ la moitié du nombre total dans l'OCDE en 2019, contre près des trois quarts pendant la période 2015-16.

Comme les années précédentes, les statistiques sur les demandeurs d'asile ne tiennent pas pleinement compte de la situation en Turquie, qui accueille un grand nombre de ressortissants syriens bénéficiant d'une protection temporaire. Ce nombre a toutefois légèrement baissé par rapport à l'année précédente, passant de 3.63 millions en janvier 2019 à 3.58 millions en décembre. La Colombie se trouve dans la même situation : elle reçoit relativement peu de demandes d'asile, mais accueille de très nombreux Vénézuéliens admis pour des raisons humanitaires.

Graphique 1.7. Nouvelles demandes d'asile depuis 1980 dans l'OCDE et l'Union européenne



Note : Les données relatives à 2019 sont préliminaires.

Source : HCR, Eurostat.

StatLink  <https://stat.link/v4yw5c>

En 2019, les trois premiers pays d'origine des demandeurs d'asile étaient l'Afghanistan, le Venezuela et le Honduras, qui représentaient plus de 20 % de l'ensemble des demandes dans les pays de l'OCDE (Tableau 1.6). Même s'il occupe toujours la première place des pays d'origine avec 91 000 demandes, l'Afghanistan est en recul depuis 2015 et se trouve actuellement à son plus bas niveau depuis 2014 (-4 % par rapport à 2018). Globalement, les demandes d'asile de ressortissants des pays du Moyen-Orient qui figuraient parmi les trois premiers pays d'origine de ces 5 dernières années sont aujourd'hui à leur niveau le plus bas depuis 2013-14. Le nombre de demandeurs d'asile venant de Syrie (-8 %) et d'Iraq (22 %) a fortement diminué en 2019 et les flux sont quatre à cinq fois moins importants qu'en 2015.

À l'inverse, la multiplication récente des demandes d'asile en provenance d'Amérique du Sud et d'Amérique centrale s'est intensifiée en 2019 en raison de l'instabilité politique et de l'insécurité qui règnent dans les principaux pays d'origine. En 2019, avec environ 400 000 demandes, les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont représenté plus d'un tiers des demandes d'asile dans les pays de l'OCDE. Le nombre de demandes en provenance du Venezuela a augmenté de 53 % pour atteindre 90 000, un record historique. Bien que les chiffres soient beaucoup plus faibles, les demandes émanant de ressortissants de la Colombie (+134 %), du Honduras (+88 %) et du Guatemala (+60 %) ont fortement progressé aussi. Le nombre de demandes en provenance d'El Salvador a nettement augmenté également (+17 %) pour atteindre son plus haut niveau.

Un autre changement notable est le recul très marqué des demandes d'asile en provenance des principaux pays d'origine africains, imputable en particulier à la chute des demandes d'asile en Italie. Par exemple, le nombre de demandeurs d'asile en provenance du Nigéria a reflué de 25 % en 2019, et pour l'Érythrée de 39 %. Pour la première fois en dix ans, on ne trouve donc aucun pays africain dans les 10 principaux pays d'origine des demandeurs d'asile.

Tableau 1.6. Les 10 premiers pays d'origine des demandeurs d'asile dans les pays de l'OCDE, 2015-19

| 2015 | | 2016 | | 2017 | | 2018 | | 2019 | |
|-------------|---------|-------------|---------|-------------|---------|-------------|--------|-------------|--------|
| Syrie | 372 860 | Syrie | 336 010 | Afghanistan | 110 770 | Afghanistan | 95 180 | Afghanistan | 91 094 |
| Afghanistan | 251 970 | Afghanistan | 214 930 | Syrie | 96 700 | Syrie | 80 100 | Venezuela | 90 390 |
| Iraq | 179 790 | Iraq | 155 300 | Iraq | 89 290 | Iraq | 59 550 | Honduras | 77 290 |
| Albanie | 67 530 | Iran | 56 880 | El Salvador | 59 290 | Venezuela | 58 990 | Syrie | 73 631 |
| Kosovo | 62 320 | Pakistan | 51 880 | Venezuela | 58 150 | El Salvador | 45 320 | Guatemala | 56 048 |
| Pakistan | 51 450 | Nigéria | 51 230 | Nigéria | 50 330 | Honduras | 41 140 | El Salvador | 53 247 |
| Érythrée | 47 500 | El Salvador | 40 840 | Guatemala | 41 790 | Nigéria | 36 850 | Iraq | 46 616 |
| Iran | 40 780 | Érythrée | 40 680 | Chine | 39 520 | Guatemala | 34 830 | Colombie | 39 492 |
| Nigéria | 33 390 | Chine | 39 010 | Pakistan | 36 240 | Iran | 33 260 | Iran | 30 932 |
| Chine | 31 970 | Mexique | 35 530 | Honduras | 33 980 | Pakistan | 30 400 | Turquie | 30 788 |

Note : Les données relatives à 2019 sont préliminaires.

Source : HCR, Eurostat.

StatLink  <https://stat.link/nzcryh>

Pour la troisième année consécutive, de tous les pays de l'OCDE, ce sont les États-Unis qui ont reçu en 2019 le plus grand nombre de demandes d'asile à 300 000, contre 252 000 l'année précédente (Tableau 1.7). Près de 60 % des demandeurs d'asile aux États-Unis venaient de cinq pays d'Amérique latine : le Guatemala (17 %), le Honduras (13 %), El Salvador (11 %), le Venezuela (9 %) et le Mexique (7 %). L'augmentation du nombre de demandeurs d'asile aux États-Unis est principalement imputable au Guatemala (+56 %) et au Honduras (+62 %).

Le deuxième plus important pays de destination pour les demandeurs d'asile dans l'OCDE en 2019 est resté l'Allemagne, même si le nombre de demandes est en baisse pour la troisième année consécutive. Le pays a reçu 140 000 premières demandes d'asile, soit une baisse de 12 % par rapport à 2018. C'est cinq fois moins que le chiffre record atteint en 2016 (722 000 demandes). Les principaux pays d'origine en 2019 demeurent la Syrie et l'Iraq, représentant 37 % du total des demandes d'asile. À la troisième place, on trouve désormais la Turquie avec 11 000 demandes (+6 % par rapport à 2018).

Tableau 1.7. Nouvelles demandes d'asile depuis 2014 et principaux pays d'origine des demandeurs d'asile en 2019

| | Moyenne annuelle 2014-16 | 2017 | 2018 | 2019 | Évolution 2019/18 | Évolution 2019/18 (%) | Demandeurs d'asile par million d'habitants (2019) | Trois principaux pays d'origine des demandeurs d'asile (2019) |
|-------------------------------|--------------------------|------------------|------------------|------------------|-------------------|-----------------------|---|---|
| Australie | 16 330 | 36 250 | 28 840 | 27 400 | -1 440 | -5 | 1 077 | Malaisie, Chine, Inde |
| Autriche | 51 210 | 22 470 | 11 610 | 10 790 | -820 | -7 | 1 214 | Syrie, Afghanistan, Iran |
| Belgique | 22 420 | 14 060 | 18 160 | 23 140 | +4 980 | +27 | 2 018 | Syrie, Cisjordanie et bande de Gaza, Afghanistan |
| Canada | 17 850 | 49 430 | 55 390 | 58 340 | +2 950 | +5 | 1 564 | Inde, Mexique, Nigéria |
| Chili | 1 070 | 5 660 | 5 780 | 770 | -5 010 | -87 | 41 | Cuba, Colombie, Venezuela |
| Colombie | .. | .. | .. | 10 620 | .. | .. | 211 | Venezuela, Cuba, Cameroun |
| République tchèque | 1 130 | 1 140 | 1 360 | 1 580 | +220 | +16 | 148 | Arménie, Ukraine, Géorgie |
| Danemark | 14 080 | 3 140 | 3 500 | 2 650 | -850 | -24 | 454 | Syrie, Érythrée, Somalie |
| Estonie | 150 | 180 | 90 | 100 | +10 | +11 | 76 | Russie, Turquie, Ukraine |
| Finlande | 13 700 | 4 350 | 2 960 | 2 460 | -500 | -17 | 444 | Turquie, Russie, Iraq |
| France | 68 030 | 91 970 | 111 420 | 119 920 | +8 500 | +8 | 1 772 | Afghanistan, Albanie, Géorgie |
| Allemagne | 445 780 | 198 310 | 161 930 | 142 510 | -19 420 | -12 | 1 710 | Syrie, Iraq, Turquie |
| Grèce | 23 550 | 56 950 | 64 990 | 74 920 | +9 930 | +15 | 7 074 | Afghanistan, Syrie, Pakistan |
| Hongrie | 81 200 | 3 120 | 640 | 470 | -170 | -27 | 48 | Afghanistan, Iraq, Pakistan |
| Islande | 550 | 1 070 | 730 | 810 | +80 | +11 | 2 234 | Venezuela, Iraq, Nigéria |
| Irlande | 2 320 | 2 910 | 3 660 | 4 740 | +1 080 | +30 | 981 | Albanie, Géorgie, Zimbabwe |
| Israël | 4 460 | 15 370 | 16 260 | 9 440 | -6 820 | -42 | 1 045 | Russie, Bélarus, Inde |
| Italie | 89 670 | 126 560 | 53 440 | 35 010 | -18 430 | -34 | 578 | Pakistan, El Salvador, Pérou |
| Japon | 7 830 | 19 250 | 10 490 | 10 380 | -110 | -1 | 82 | Sri Lanka, Turquie, Cambodge |
| Corée | 5 380 | 9 940 | 16 150 | 15 430 | -720 | -4 | 298 | Russie, Kazakhstan, Chine |
| Lettonie | 350 | 360 | 180 | 180 | +0 | +0 | 94 | Azerbaïdjan, Russie, Inde |
| Lituanie | 340 | 520 | 390 | 630 | +240 | +62 | 226 | Russie, Tadjikistan, Syrie |
| Luxembourg | 1 740 | 2 330 | 2 230 | 2 200 | -30 | -1 | 3 535 | Érythrée, Syrie, Afghanistan |
| Mexique | 4 580 | 14 600 | 29 620 | 70 370 | +40 750 | +138 | 566 | Honduras, El Salvador, Cuba |
| Pays-Bas | 28 450 | 16 090 | 20 470 | 22 540 | +2 070 | +10 | 1 303 | Syrie, Nigéria, Iran |
| Nouvelle-Zélande | 340 | 560 | 460 | 540 | +80 | +17 | 109 | Chine, Inde, Sri Lanka |
| Norvège | 15 450 | 3 390 | 2 550 | 2 210 | -340 | -13 | 412 | Syrie, Turquie, Érythrée |
| Pologne | 8 970 | 3 010 | 2 410 | 2 770 | +360 | +15 | 73 | Russie, Ukraine, Turquie |
| Portugal | 940 | 1 020 | 1 240 | 1 740 | +500 | +40 | 170 | Angola, Gambie, Guinée-Bissau |
| République slovaque | 200 | 160 | 160 | 220 | +60 | +38 | 39 | Afghanistan, Iran, Arménie |
| Slovénie | 630 | 1 440 | 2 800 | 3 620 | +820 | +29 | 1 743 | Algérie, Maroc, Pakistan |
| Espagne | 11 860 | 30 450 | 52 750 | 115 190 | +62 440 | +118 | 2 456 | Venezuela, Colombie, Honduras |
| Suède | 84 660 | 22 230 | 18 110 | 23 150 | +5 040 | +28 | 2 253 | Syrie, Érythrée, Iran |
| Suisse | 28 700 | 16 670 | 13 540 | 12 600 | -940 | -7 | 1 459 | Érythrée, Afghanistan, Turquie |
| Turquie | 99 750 | 123 600 | 83 820 | 56 420 | -27 400 | -33 | 685 | Afghanistan, Iraq, Iran |
| Royaume-Uni | 36 900 | 33 380 | 37 370 | 44 320 | +6 950 | +19 | 663 | Iran, Albanie, Iraq |
| États-Unis | 185 290 | 331 700 | 254 300 | 301 070 | +46 770 | +18 | 912 | Guatemala, Honduras, El Salvador |
| Total OCDE | 1 375 860 | 1 263 640 | 1 089 800 | 1 211 250 | +121 450 | +11 | 892 | Afghanistan, Venezuela, Honduras |
| <i>Quelques pays non-OCDE</i> | | | | | | | | |
| Bulgarie | 16720 | 3470 | 2470 | 2080 | -390 | -16 | 297 | Afghanistan, Syrie, Iraq |
| Roumanie | 1330 | 4700 | 1950 | 2460 | +510 | +26 | 127 | Iraq, Syrie, Afghanistan |

Note : Les données relatives à 2019 sont préliminaires. Les chiffres pour les États-Unis correspondent aux demandes d'asile déposées auprès du ministère de la Sécurité intérieure (« affirmative claims » – nombre de dossiers multiplié par 1.5 pour tenir compte du nombre de personnes estimé) et aux demandes d'asile déposées auprès du Bureau exécutif d'examen de l'immigration (« defensive claims » – nombre de personnes). « .. » signifie que les données ne sont pas disponibles.

Source : HCR ; Eurostat ; Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales, <https://doi.org/10.1787/data-00342-fr>.

StatLink  <https://stat.link/81pvbu>

Après les États-Unis et l'Allemagne, les principaux pays de destination étaient la France (120 000 demandes), l'Espagne (115 000), la Grèce (75 000) et le Mexique (70 000). Tous ces pays ont reçu en 2019 un nombre de demandeurs d'asile supérieur à celui de l'année précédente, en particulier l'Espagne et le Mexique, où le nombre de demandes a plus que doublé. En Espagne, cette forte hausse s'explique en grande partie par les demandeurs d'asile venant du Venezuela (+111 %) et de la Colombie (+241 %). Au Mexique, elle est principalement imputable aux demandeurs honduriens (+121 %). Ces cinq dernières années, le Mexique est devenu un important pays d'accueil de demandeurs d'asile : le nombre actuel de demandes reçues est dix fois supérieur à celui de 2011, et il a quasiment doublé chaque année depuis 2014.

En dehors de l'Espagne et du Mexique, les pays ayant enregistré les plus fortes augmentations des demandes d'asile reçues par rapport à 2018 étaient le Portugal (+40 %), l'Irlande (+30 %), la Slovénie (+29 %), la Suède (+28 %) et la Belgique (+27 %). À l'inverse, un net recul des demandes a été constaté dans des pays qui en recevaient auparavant beaucoup, comme l'Italie (-34 %, en particulier en provenance des pays africains et du Bangladesh), la Turquie (-33 %) et la Hongrie (-27 %). Les chutes les plus importantes ont été observées en Israël (-42 %), principalement du fait de l'arrêt quasi total des demandes en provenance de l'Érythrée, et au Chili (-87 %).

Dans quelques pays européens de l'OCDE, les principaux pays d'origine ne figurent pas forcément dans la liste des pays d'origine les plus importants dans l'ensemble de l'OCDE. En France par exemple, les trois principaux pays, représentant 21 % du total des demandes, étaient l'Afghanistan, la Géorgie et l'Albanie. L'Albanie et la Géorgie étaient les principaux pays d'origine en Irlande. De même, l'Italie a surtout reçu des demandeurs d'asile en provenance du Pakistan, d'El Salvador et du Pérou. En Europe centrale et orientale, la Fédération de Russie et l'Ukraine faisaient partie des premiers pays d'origine. Enfin, en Australie et en Nouvelle-Zélande, les demandeurs d'asile venaient principalement d'Inde et de Chine, la Malaisie arrivant en tête des demandes en Australie. Au Canada, le groupe de demandeurs d'asile le plus important en 2019 était constitué des Indiens, suivis des Mexicains et des Nigériens.

Lorsque l'on rapporte le nombre de premières demandes d'asile à la population du pays d'accueil, on obtient un ratio de 892 demandes par million d'habitants dans les pays de l'OCDE en 2019. Parmi les pays de l'OCDE qui comptent plus d'1 million d'habitants, la Grèce était le premier pays d'accueil avec un ratio de 7 000 demandeurs d'asile par million d'habitants ; elle était suivie de l'Espagne (2 500), de la Suède (2 300) et de la Belgique (2 000). Dans les autres pays à forte tradition d'immigration, les ratios étaient également très supérieurs à la moyenne pour la France (1 800), l'Allemagne (1 700) et le Canada (1 600), mais proches de la moyenne ou inférieurs pour les États-Unis (900), le Royaume-Uni (700) et l'Italie (600). Par rapport à la taille de leur population, la Nouvelle-Zélande, le Japon, le Chili, les pays d'Europe centrale et les pays baltes (hormis la Lituanie) ont reçu peu de demandes d'asile : leurs ratios étaient inférieurs à 150 par million d'habitants.

Tout comme le nombre de demandes d'asile, le nombre de décisions favorables conférant une protection internationale dans les pays de l'OCDE diminue régulièrement depuis 2016. En 2019, 520 000 immigrés ont été admis pour des raisons humanitaires, en recul de 15 % par rapport à 2018 (Tableau 1.8), juste après une baisse de 19 % entre 2017 et 2018. Ce chiffre est presque deux fois moins élevé que celui de 2016 (près de 980 000). Les pays de destination des immigrés admis pour des raisons humanitaires se sont diversifiés depuis le début de la crise. Si les trois quarts du total des réponses favorables aux demandes émanaient de pays européens de l'OCDE en 2016, ce n'était plus que le cas d'environ deux tiers d'entre elles en 2019.

Bien que les États-Unis soient devenus le principal pays de destination en 2018 avec près de 190 000 admissions pour raisons humanitaires, les chiffres ont sensiblement diminué, de 42 % en 2019, pour descendre à 110 000 entrées (22 % du total de l'OCDE). De ce fait, l'Allemagne, après avoir accueilli plus de 40 % du total des immigrés admis pour des raisons humanitaires en 2016-17, était redevenue le premier pays de destination pour cette catégorie en 2019, avec près de 120 000 admissions (22 % du total

de l'OCDE). Ces deux pays étaient suivis du Canada (9 %), de la France (8%) et de l'Espagne (7 %). Dans ce dernier pays, le nombre de demandes de protection internationale acceptées a été multiplié par 13 en 2019, et plus de 90 % d'entre elles concernaient des ressortissants vénézuéliens. D'autres hausses notables du nombre de réponses favorables entre 2018 et 2019 dans les pays ayant reçu plus de 1 000 demandes ont été observées au Mexique (+37 %) et au Royaume-Uni (+35 %), en partie du fait du traitement des demandes en attente et de l'évolution des premières demandes d'asile (à la fois sur le plan du nombre de personnes et de la composition par pays d'origine). En revanche, les plus fortes baisses se sont produites en Hongrie (-84 %), aux États-Unis (-42 %) et en Suède (-40 %).

Tableau 1.8. Réponses favorables aux demandes de protection internationale, 2010-19

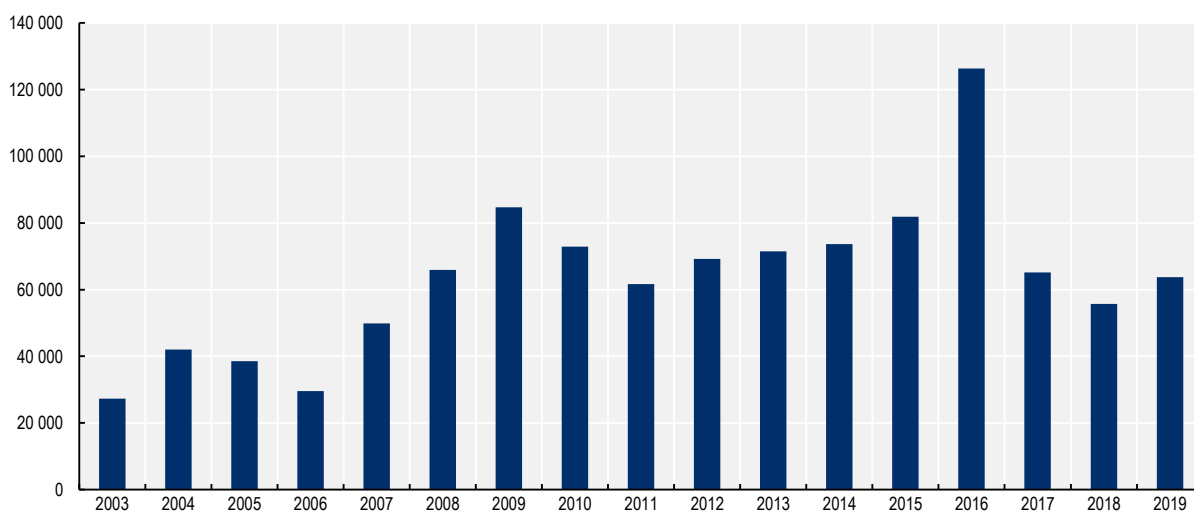
| | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | Évolution 2019/18 (%) |
|-----------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|--------------------------|
| Allemagne | 12 915 | 13 045 | 22 165 | 26 080 | 47 555 | 148 220 | 445 215 | 325 385 | 139 560 | 116 230 | -17 |
| Australie | 14 553 | 13 976 | 13 759 | 20 019 | 13 768 | 13 756 | 17 555 | 21 968 | 16 250 | 18 762 | +15 |
| Autriche | 4 885 | 5 870 | 6 000 | 6 345 | 10 035 | 17 750 | 31 750 | 29 130 | 20 700 | 13 730 | -34 |
| Belgique | 3 790 | 5 550 | 5 880 | 6 710 | 8 525 | 10 900 | 15 400 | 12 895 | 10 250 | 6 940 | -32 |
| Canada | 24 699 | 27 880 | 23 098 | 24 139 | 24 068 | 32 111 | 58 914 | 41 477 | 45 493 | 48 510 | +7 |
| Corée | 47 | 38 | 60 | 36 | 633 | 234 | 320 | 409 | 632 | .. | .. |
| Danemark | 1 630 | 1 735 | 2 110 | 3 360 | 5 770 | 10 280 | 7 405 | 2 750 | 1 650 | 1 785 | +8 |
| Espagne | 625 | 1 010 | 565 | 555 | 1 600 | 1 030 | 6 875 | 4 120 | 2 965 | 38 525 | +1199 |
| Estonie | 15 | 10 | 10 | 10 | 20 | 80 | 130 | 95 | 20 | 45 | +125 |
| États-Unis | 136 291 | 168 460 | 150 614 | 119 630 | 134 242 | 151 995 | 157 425 | 146 003 | 185 909 | 107 057 | -42 |
| Finlande | 1 665 | 1 340 | 1 835 | 1 830 | 1 435 | 1 795 | 7 365 | 4 255 | 3 825 | 4 400 | +15 |
| France | 10 375 | 10 740 | 14 325 | 16 155 | 20 640 | 26 015 | 35 170 | 40 570 | 41 440 | 42 120 | +2 |
| Grèce | 145 | 590 | 625 | 1 410 | 3 850 | 5 875 | 8 545 | 12 015 | 15 805 | 18 595 | +18 |
| Hongrie | 285 | 205 | 460 | 420 | 550 | 465 | 435 | 1 290 | 365 | 60 | -84 |
| Irlande | 155 | 150 | 145 | 205 | 495 | 555 | 790 | 840 | 1 275 | 1 550 | +22 |
| Islande | 10 | 10 | 10 | 15 | 35 | 85 | 115 | 175 | 195 | 380 | +95 |
| Italie | 4 585 | 7 480 | 22 820 | 14 465 | 20 625 | 29 635 | 40 175 | 35 130 | 47 885 | 31 010 | -35 |
| Japon | 429 | 287 | 130 | 175 | 144 | 125 | 143 | 94 | 104 | .. | .. |
| Lettonie | 25 | 30 | 30 | 35 | 25 | 30 | 150 | 270 | 30 | 55 | +83 |
| Lituanie | 15 | 25 | 55 | 60 | 75 | 85 | 195 | 290 | 140 | 90 | -36 |
| Luxembourg | 105 | 85 | 45 | 140 | 130 | 210 | 770 | 1 130 | 1 015 | 670 | -34 |
| Mexique | 222 | 262 | 389 | 198 | 348 | 615 | 1 760 | 3 335 | 5 756 | 7 903 | +37 |
| Norvège | 5 715 | 4 725 | 6 125 | 6 775 | 5 870 | 7 150 | 13 195 | 5 270 | 1 740 | 2 005 | +15 |
| Nouvelle-Zélande | 2 807 | 2 741 | 3 032 | 3 385 | 3 551 | 3 784 | 4 021 | 4 149 | 4 191 | 3 615 | -14 |
| Pays-Bas | 8 680 | 8 385 | 5 630 | 7 045 | 13 250 | 17 045 | 21 825 | 9 090 | 4 795 | 5 845 | +22 |
| Pologne | 560 | 575 | 590 | 735 | 740 | 695 | 380 | 560 | 435 | 275 | -37 |
| Portugal | 55 | 65 | 100 | 135 | 110 | 195 | 320 | 500 | 625 | 170 | -73 |
| République slovaque | 95 | 120 | 200 | 75 | 175 | 80 | 215 | 60 | 50 | 40 | -20 |
| République tchèque | 225 | 705 | 200 | 365 | 410 | 460 | 445 | 145 | 165 | 155 | -6 |
| Royaume-Uni | 14 125 | 14 495 | 14 770 | 13 505 | 14 185 | 18 650 | 17 080 | 15 655 | 19 155 | 25 955 | +35 |
| Slovénie | 25 | 20 | 35 | 35 | 45 | 50 | 175 | 150 | 100 | 100 | +0 |
| Suède | 9 760 | 10 630 | 15 295 | 26 400 | 33 035 | 34 620 | 69 785 | 31 305 | 19 685 | 11 795 | -40 |
| Suisse | 8 255 | 6 800 | 4 580 | 6 605 | 15 575 | 14 135 | 13 335 | 14 790 | 15 550 | 11 055 | -29 |
| Total | 267 768 | 308 039 | 315 687 | 307 052 | 381 514 | 548 710 | 977 378 | 765 300 | 607 755 | 519 427 | -15 |
| Pays européens | 88 720 | 94 395 | 124 605 | 139 470 | 204 760 | 346 090 | 737 240 | 547 865 | 349 420 | 333 580 | -5 |

Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales, <https://doi.org/10.1787/data-00342-fr>.

StatLink  <https://stat.link/diztoy>

En dehors des demandes d'asile, de nombreux réfugiés ont été réinstallés dans des pays de l'OCDE (Graphique 1.8). Suite à la hausse des contingents de réinstallation de réfugiés dans de nombreux pays de l'OCDE pendant la crise humanitaire de 2014-15, les réinstallations ont fortement augmenté entre 2015 et 2016. Cette hausse n'a toutefois été que temporaire et les chiffres ont considérablement diminué depuis, se stabilisant autour de 60 000 réinstallations par an entre 2017 et 2019. Les États-Unis restent le premier pays de destination, suivis du Canada, du Royaume-Uni, de la Suède, de l'Allemagne et de la France. Cependant, si les pays non européens de l'OCDE représentaient 80 % du total des réinstallations dans le cadre des programmes du HCR en 2016, leur pourcentage n'était plus que de 48 % en 2019. Par rapport au record de 2016, les plus fortes baisses ont été observées aux États-Unis (-75 %), au Canada (-59 %) et en Australie (-54 %). À l'inverse, les pays européens de l'OCDE ont accueilli une plus grande part des réinstallations, multipliées environ par trois en 2019 par rapport à 2016 en Suède, en Espagne, en France et en Allemagne.

Graphique 1.8. Réfugiés admis dans les pays de l'OCDE au titre de programmes de réinstallation, 2003-19



Note : Certaines données présentées peuvent différer des statistiques publiées précédemment en raison de changements rétroactifs ou de l'intégration de données auparavant indisponibles. Par ailleurs, les chiffres des départs aux fins de réinstallation communiqués par le HCR ne correspondent pas toujours aux statistiques de réinstallation publiées par les États car celles-ci peuvent comprendre des personnes réinstallées dans un autre cadre que les programmes du HCR. Pour plus d'informations sur les programmes de réinstallation du HCR, consulter le site <http://www.unhcr.org/resettlement.html>.

Source : HCR.

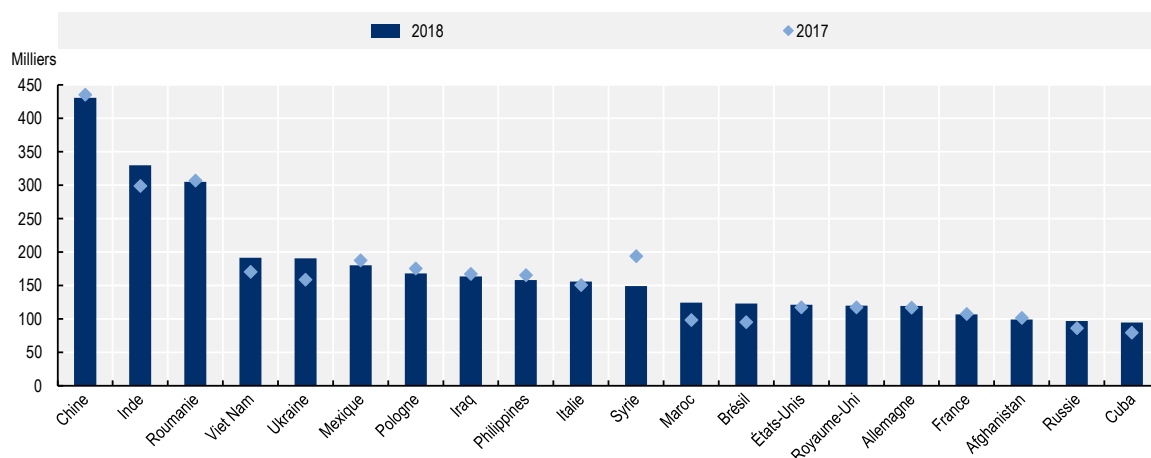
StatLink  <https://stat.link/z04v2a>

Pays d'origine des nouveaux immigrants dans les pays de l'OCDE

La République populaire de Chine est le premier pays d'origine des nouveaux immigrants dans la zone OCDE depuis 10 ans. En 2018, environ 430 000 ressortissants chinois se sont installés dans un pays de l'OCDE (Graphique 1.9), soit 6.5 % du total des entrées permanentes. Le nombre de ceux ayant choisi les États-Unis et l'Australie comme pays de destination a diminué en 2018 par rapport à 2017 (-6 300 et -3 600, respectivement), tandis qu'ils ont été plus nombreux à émigrer au Japon (+6 000) et en Corée (+3 000). Au total, les flux migratoires depuis la Chine vers les pays de l'OCDE ont légèrement ralenti (-4 500).

L'Inde a ravi la seconde place à la Roumanie en 2018 avec 330 000 ressortissants indiens arrivés dans les pays de l'OCDE, un chiffre en forte progression (+10 %). L'immigration indienne représente près de 5 % du total des entrées permanentes dans les pays de l'OCDE. Cette hausse est due principalement au nombre plus élevé d'Indiens émigrant au Canada (+18 300), mais beaucoup d'autres pays de l'OCDE ont vu une augmentation des arrivées en provenance d'Inde, par exemple l'Allemagne (+3 900), l'Italie (+3 300), mais aussi le Portugal, l'Espagne, les Pays-Bas ou la Suède (environ +2000 chacun).

Graphique 1.9. Les 20 premiers pays d'origine des nouveaux immigrants dans les pays de l'OCDE, 2017-18



Note : Les séries sur les flux migratoires concernant l'Allemagne et la Corée utilisées pour ce graphique ont été ajustées et ne comprennent pas les immigrants temporaires. Les flux migratoires vers le Chili, la Colombie, la Grèce et l'Irlande ne sont pas inclus. Les données sur les flux migratoires de 2018 pour la Slovaquie et le Royaume-Uni sont estimées.

Source : Calculs du Secrétariat basés sur les données fournies par le Groupe d'experts de l'OCDE sur les migrations. Données disponibles en ligne : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales, <https://doi.org/10.1787/data-00342-fr>.

StatLink  <https://stat.link/xi4mwv>

Le nombre d'immigrés dans les pays de l'OCDE en provenance de Roumanie est resté stable en 2018 avec un peu plus de 300 000 personnes. Le ralentissement des entrées dans les pays d'immigration traditionnels comme l'Italie (-3 400) et l'Espagne (-2 100) est compensé par les hausses enregistrées aux Pays-Bas (+1900), en Belgique (+1 500) et en Autriche (+1 300). Les Roumains représentaient 4.6 % du total des nouveaux immigrants dans les pays de l'OCDE en 2018.

Le Viet Nam et l'Ukraine ont gagné plusieurs places dans le classement avec près de 200 000 de leurs ressortissants ayant émigré vers un pays de l'OCDE en 2018. Dans les deux cas, les émigrés ont privilégié un pays en particulier : le Japon pour le Viet Nam, et la Pologne pour l'Ukraine, même si l'émigration depuis l'Ukraine est un peu plus diversifiée et a fortement progressé vers la Hongrie et la République tchèque.

Les flux migratoires depuis le Mexique sont encore plus concentrés puisque les États-Unis ont accueilli en 2018 près de 90 % des 180 000 ressortissants mexicains ayant émigré dans les pays de l'OCDE. Le nombre de nouveaux résidents permanents en situation régulière aux États-Unis a cependant diminué de 5 % en 2018, d'où une baisse de 4 % de l'émigration mexicaine vers les pays de l'OCDE.

Le nombre de nouveaux immigrants dans les pays de l'OCDE en provenance de Pologne a également diminué de 4 % en 2018 pour s'établir à 170 000, une baisse également due à un recul marqué du premier pays de destination, à savoir l'Allemagne (-10 %). D'un autre côté, les entrées aux Pays-Bas ont de nouveau augmenté et atteint un niveau record (26 000).

Malgré une hausse du nombre de nouveaux immigrés iraqiens en Turquie en 2018, l'émigration depuis l'Iraq vers les pays de l'OCDE a légèrement fléchi (-4 000). Les Philippines restent un pays d'origine important pour le Canada mais les entrées y ont chuté de 5 800 en 2018, ce qui explique la diminution globale de 7 300 du nombre de nouveaux immigrés philippins dans les pays de l'OCDE.

L'émigration italienne a progressé de 4 % en 2018 sans être liée à une destination particulière, les flux étant relativement bien répartis entre les pays de l'OCDE.

La Syrie ne faisait plus partie des dix premiers pays d'origine en 2018, ayant reculé de la 4^e à la 11^e place avec un nombre de nouveaux immigrés passé de 200 000 à 150 000 en 2018. Ce niveau reste néanmoins supérieur aux chiffres enregistrés avant 2015.

Parmi les autres pays d'origine, les évolutions les plus marquantes ont été les fortes hausses des entrées en provenance du Brésil, du Maroc, du Venezuela et de Colombie, et dans une moindre mesure de Cuba, du Turkménistan, d'Iran et de Russie.

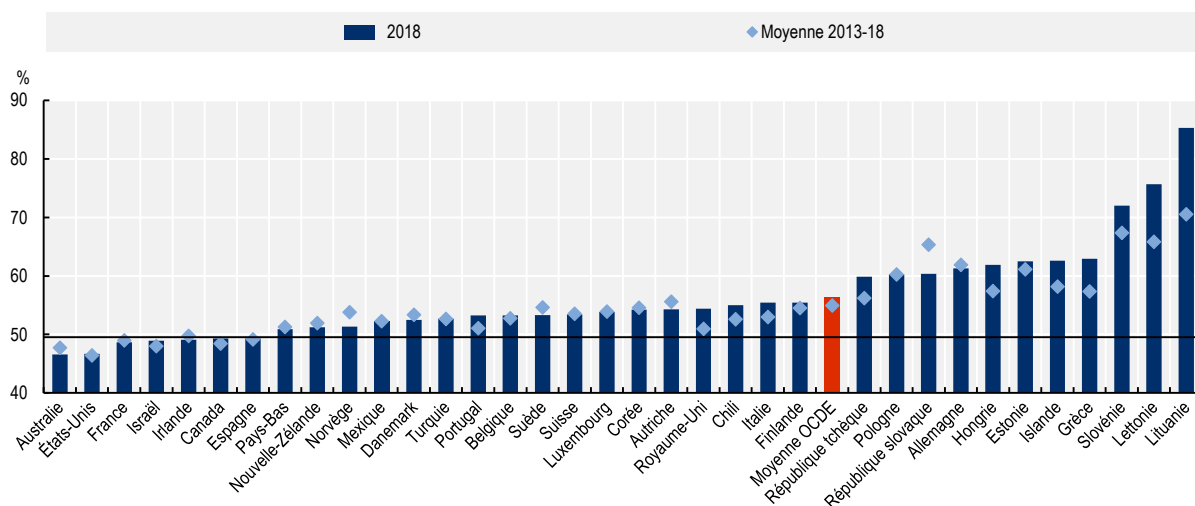
Du point de vue du taux d'expatriation vers les pays de l'OCDE, le pays qui affiche chaque année le taux le plus élevé est la Roumanie. En 2018, comme en 2017, la Roumanie a enregistré 16 départs pour 1 000 habitants (Tableau d'annexe 1.A.2). L'Albanie arrive juste derrière avec 15 départs pour 1 000, suivie de la Bulgarie et de la Croatie (13 chacune). Les autres pays ayant un taux supérieur à 10 sont également des pays européens : la Bosnie-Herzégovine (11), la Macédoine du Nord (10) et la Lituanie (10). Les premiers pays non européens sont la Syrie (8.8), Cuba (8.4) et l'Érythrée (8.2).

Immigrations féminine et masculine dans les pays de l'OCDE

Les hommes sont généralement plus nombreux que les femmes à émigrer. En 2018, ils représentaient en moyenne plus de 56 % des nouveaux immigrés dans les pays de l'OCDE (Graphique 1.10). Ce pourcentage est stable par rapport à 2017 mais légèrement supérieur à ceux de la période 2013-17 (+1.4 point de pourcentage). En 2018, plusieurs pays ont même enregistré le pourcentage de nouveaux immigrés hommes le plus élevé depuis 2000. C'est le cas de la Lettonie et de la Lituanie, où il a été particulièrement élevé (76 % et 85 %, respectivement), ainsi que de la Grèce (63 %), de la Hongrie (62 %) ou du Portugal (53 %). L'Italie a suivi cette tendance jusqu'en 2017, année où le pourcentage d'hommes chez les nouveaux immigrés est passé par un maximum à 58 % (14 points de pourcentage de plus que le chiffre de 2010), mais il est redescendu à 55 % en 2018.

D'un autre côté, la part de l'immigration masculine n'a jamais été aussi faible en 2018 en Australie et en République slovaque. En Australie, elle s'est établie à 47 %, le taux le plus bas de tous les pays de l'OCDE. En République slovaque, elle reste élevée (60 %), malgré des baisses successives depuis 2013. En dehors de l'Australie, six pays accueillent moins d'hommes que de femmes : les États-Unis (47 %), la France, Israël, l'Irlande, le Canada et l'Espagne (49 % pour chacun d'eux).

Graphique 1.10. Part des hommes dans le total des flux migratoires vers les pays de l'OCDE, 2013-18



Note : La moyenne OCDE est la moyenne des pays figurant sur le graphique. Pour le Chili, 2016 au lieu de 2018, pour la France et le Royaume-Uni, 2017 au lieu de 2018.

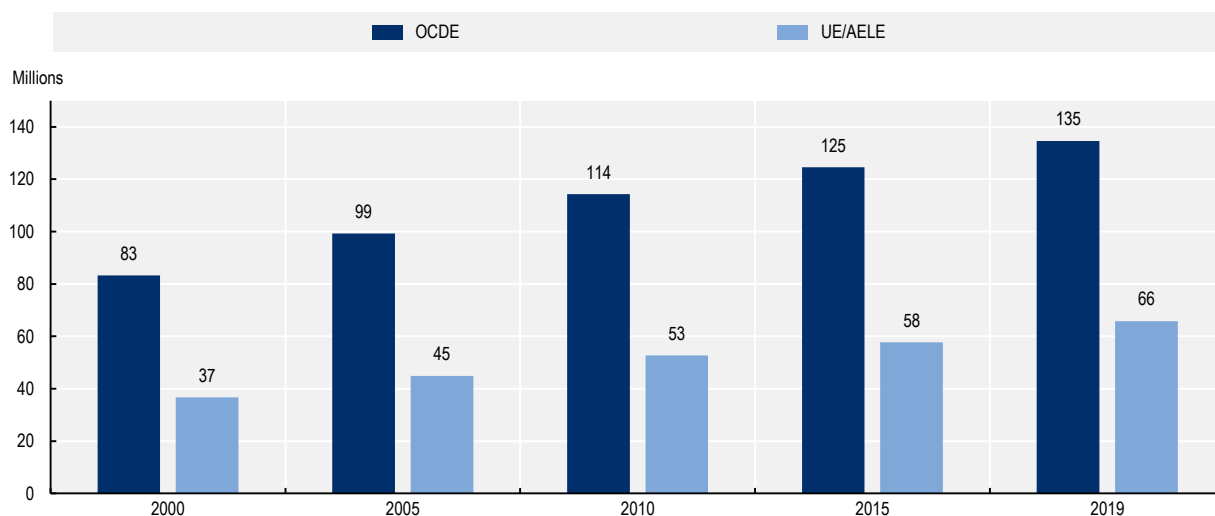
Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales, <https://doi.org/10.1787/data-00342-fr>.

StatLink  <https://stat.link/rt01hf>

Effectifs et composition de la population née à l'étranger dans les pays de l'OCDE


Depuis 2010, les effectifs de la population née à l'étranger dans les pays de l'OCDE ont progressé d'environ 2 % chaque année en moyenne. En 2019, 135 millions d'habitants des pays de l'OCDE étaient nés dans un pays autre que leur pays de résidence (Graphique 1.11). Un tiers d'entre eux vivent aux États-Unis, et près de la moitié vivent dans un pays européen membre de l'OCDE. Entre 2000 et 2015, le taux de croissance de la population née à l'étranger dans les pays de l'OCDE a ralenti, passant de 4 % par an entre 2000 et 2005, à 3 % entre 2005 et 2010, puis à 2 % entre 2010 et 2015. Il s'est stabilisé ces cinq dernières années du fait de la crise des réfugiés. Dans les pays de l'UE/AELE, qui ont accueilli le plus grand nombre de réfugiés, le taux de croissance annuel de la population née à l'étranger est même reparti à la hausse pour dépasser les 3 %.

Graphique 1.11. Population née à l'étranger dans la zone OCDE et en Europe, 2000-19



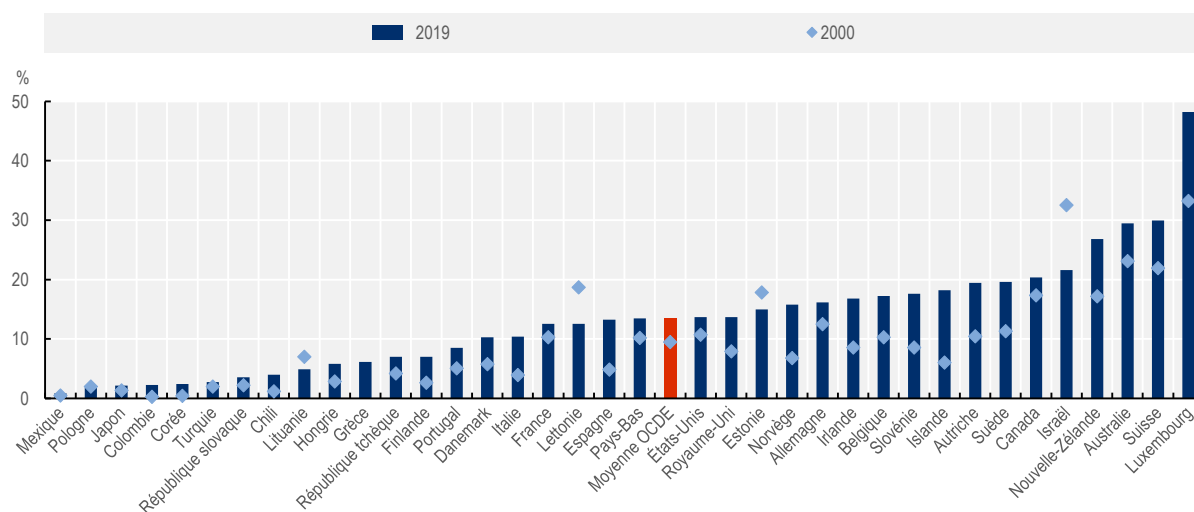
Note : Les données 2019 sont des estimations pour l'Australie, le Canada, le Chili, la Colombie, la Corée, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, Israël, l'Italie, le Japon, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, la Pologne, le Portugal, la République tchèque, la Suisse et la Turquie. Les données pour les États-Unis comprennent un pourcentage indéterminé d'immigrés en situation irrégulière.

Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales, <https://doi.org/10.1787/data-00342-fr> ; Eurostat ; DAES des Nations Unies.

StatLink  <https://stat.link/849lwo>


Entre 2000 et 2019, la population née à l'étranger a progressé dans la plupart des pays de l'OCDE, parfois assez fortement (Graphique 1.12). L'augmentation a été supérieure à 5 points de pourcentage dans 15 pays, et a atteint 15 points au Luxembourg, 13 points en Islande et 10 points en Nouvelle-Zélande. Le Luxembourg est également le pays de l'OCDE qui compte la plus grande part de population née à l'étranger (47 %). La Suisse et l'Australie suivent relativement loin derrière avec 30 %. Treize pays de l'OCDE comptent plus de 15 % de personnes nées à l'étranger dans leur population et, en moyenne dans les pays de l'OCDE, les personnes nées à l'étranger représentaient près de 14 % de la population totale.

Graphique 1.12. Personnes nées à l'étranger en pourcentage de la population totale dans les pays de l'OCDE, 2000 et 2019



Note : Les données sont celles de l'an 2000 ou de l'année la plus proche, et celles de 2019 ou de l'année la plus récente disponible. La moyenne OCDE est une moyenne simple des taux présentés. Japon et Corée : les données correspondent à la population étrangère et non à la population née à l'étranger.

Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales, <https://doi.org/10.1787/data-00342-fr> ; Eurostat ; DAES des Nations Unies.

StatLink  <https://stat.link/wcokfq>

Acquisitions de nationalité dans les pays de l'OCDE

La tendance générale concernant les acquisitions de nationalité dans les pays de l'OCDE est très stable depuis le milieu des années 2000. Le nombre total d'acquisitions de nationalité varie autour de 2 millions par an depuis quelques années. En 2018, 1,95 million de personnes ont acquis la nationalité d'un pays de l'OCDE (Graphique 1.13), soit 3 % de plus qu'en 2017. Les pays de l'UE ont octroyé 42 % de ce total (810 000), et les États-Unis 39 % (760 000).

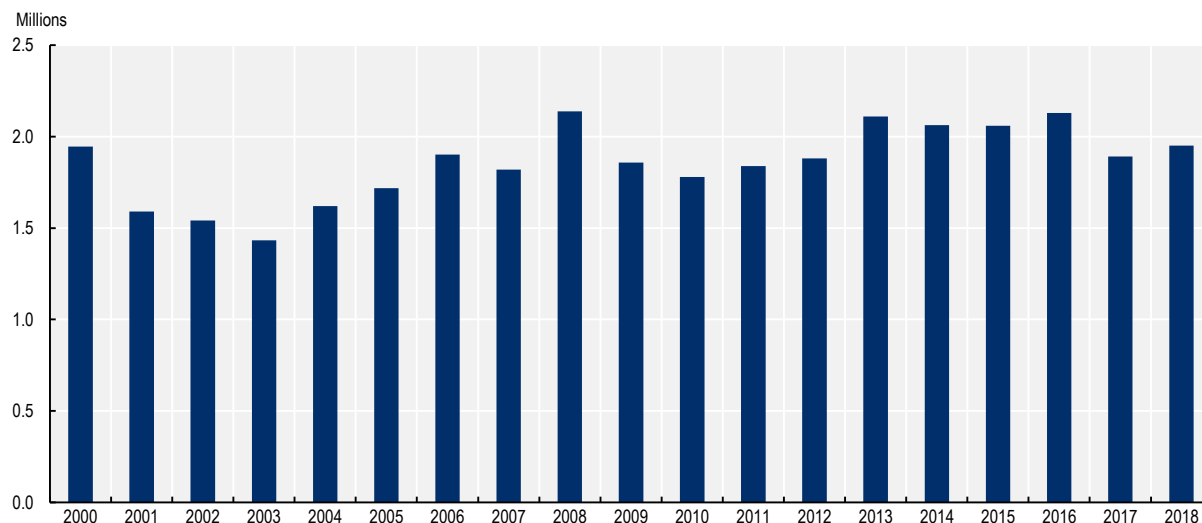
Les acquisitions de la nationalité canadienne ont bondi de 67 % en 2018 pour atteindre 180 000, bien que le pays reste en dessous des niveaux élevés de 2014-15. En 2018, les hausses ont été particulièrement sensibles pour l'Inde, l'Iran, les Philippines et le Pakistan. Cette tendance s'est confirmée en 2019 avec une progression de 41 %, à nouveau principalement au profit de ressortissants indiens (+11 800), syriens (+4 500) et iraniens (+4 000).

Les États-Unis sont en deuxième position sur le plan de l'augmentation du nombre d'acquisitions en valeur absolue (+55 000, portant le nombre total à 760 000) ; 132 000 Mexicains ont notamment obtenu la nationalité des États-Unis (+13 000). La nationalité britannique a également été très demandée en 2018, principalement par des ressortissants de l'UE. Au total, 157 000 personnes ont obtenu une réponse favorable des autorités britanniques (+33 000). En Espagne, la nationalité a été accordée à 91 000 demandeurs (+24 000), dont 25 000 ressortissants marocains. Au Luxembourg, les acquisitions de nationalité ont augmenté très rapidement entre 2015 et 2018 pour atteindre 12 000, plus de deux fois le niveau de 2015. D'autres hausses notables en pourcentage ont été observées au Mexique (+26 %), en Hongrie (+25 %) et au Portugal (+18 %).

L'Australie et l'Italie ont enregistré les plus fortes baisses en valeur absolue en 2018. Seulement 80 000 ressortissants étrangers ont obtenu la nationalité australienne (-57 000) et 113 000 la nationalité

italienne (-34 000). Les acquisitions de la nationalité du pays d'accueil ont diminué aussi dans tous les pays scandinaves, en particulier en Norvège où elles ont été divisées par deux, pour dépasser tout juste les 10 000.

Graphique 1.13. Acquisitions de nationalité dans les pays de l'OCDE, 2000-18

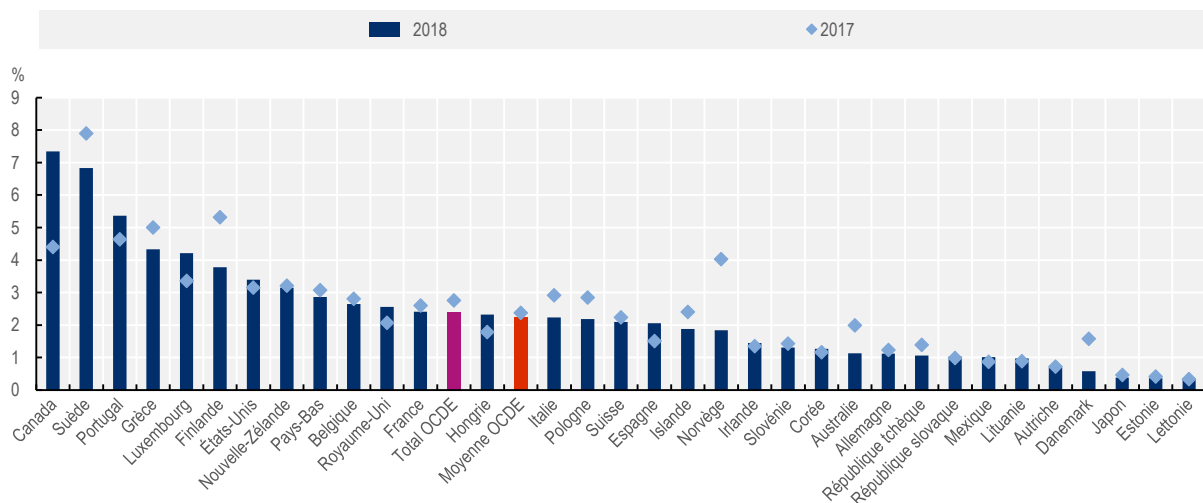


Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales, <https://doi.org/10.1787/data-00342-fr>.

StatLink  <https://stat.link/7hnpjcu>

Si l'on regarde les acquisitions de la nationalité en pourcentage de la population étrangère, la Suède qui était depuis longtemps en tête des pays de l'OCDE a été détrônée en 2018 par le Canada, où 7.3 % des résidents étrangers ont obtenu la nationalité canadienne (Graphique 1.14). La Suède arrive seconde avec 6.8 %, suivie du Portugal avec 5.4 %. Le Luxembourg se hisse au cinquième rang à 4.2 %, tandis que la Finlande recule de la deuxième à la sixième place avec une baisse de 1.5 point de pourcentage qui l'amène à 3.8 %. En 2018, sur les quelque 80 000 résidents étrangers dans les pays de l'OCDE, 2.4 % ont acquis la nationalité de leur pays d'accueil.

Graphique 1.14. Acquisitions de nationalité en pourcentage de la population étrangère, 2017-18



Note : Australie, Chili et Nouvelle-Zélande : les données correspondent à la population née à l'étranger et non à la population étrangère. La moyenne OCDE est la moyenne des pays présentés dans le graphique.

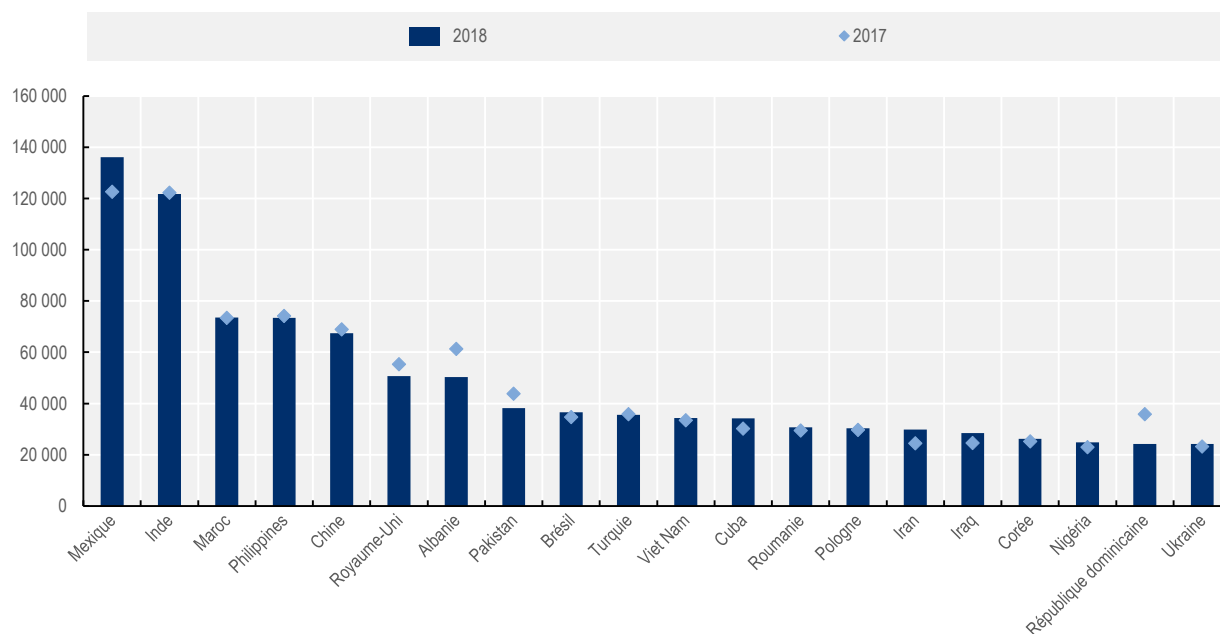
Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales, <https://doi.org/10.1787/data-00342-fr>.

StatLink  <https://stat.link/06zx4o>

Le nombre de ressortissants mexicains ayant acquis la nationalité d'un pays de l'OCDE a fortement augmenté tant en 2017 qu'en 2018 pour atteindre 136 000 en 2018 (Graphique 1.15). La quasi-totalité d'entre eux sont devenus citoyens des États-Unis. L'Inde est le deuxième principal pays d'origine des naturalisés, avec environ 120 000 naturalisations en 2017 (dont 52 000 aux États-Unis et 19 000 au Canada). Arrivent ensuite le Maroc, les Philippines et la Chine avec environ 70 000 naturalisations de ressortissants de chacun de ces pays. En 2018, seulement 50 000 Albanais ont obtenu la nationalité d'un pays de l'OCDE, soit -18 % par rapport à 2017.

Probablement en raison du Brexit, on a constaté une hausse des naturalisations de citoyens britanniques dans presque tous les pays de l'UE pour lesquels des données 2019 sont disponibles. Leur nombre a plus que doublé en Allemagne, passant de 6 600 en 2018 à 14 600 en 2019. Il a quasiment triplé en Suède pour atteindre les 5 000, et a augmenté de plus de 50 % en Belgique, passant à 1 630. La Finlande et l'Autriche ont également enregistré de fortes progressions, bien qu'à des niveaux moindres. Seul le Danemark a naturalisé moins de ressortissants britanniques en 2019 qu'en 2018.

Graphique 1.15. Acquisitions de nationalité dans les pays de l'OCDE : les 20 premiers pays d'ancienne nationalité, 2017 et 2018



Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales, <https://doi.org/10.1787/data-00342-fr>.

StatLink  <https://stat.link/yscqem>

Évolution récente des politiques

En 2018-19, de nombreux pays ont poursuivi l'adaptation ou la réorganisation de leur système migratoire. Si la capacité à attirer et retenir les étudiants en mobilité internationale, l'admission des membres de la famille et des migrants humanitaires et la lutte contre l'immigration clandestine restent les principaux domaines à connaître des changements, la majeure partie des mesures adoptées récemment portaient surtout sur les migrations de travail, en particulier pour répondre aux nouveaux besoins de compétences. Un grand nombre de pays a mis en œuvre de nouveaux dispositifs ou une nouvelle législation pour attirer des groupes précis de travailleurs étrangers moyennement ou hautement qualifiés. Ils comprennent notamment l'introduction d'une plus grande flexibilité au sein des systèmes existants, la simplification des procédures administratives ou une plus grande attention accordée à certains métiers ou secteurs. Certains pays ont au contraire adopté des mesures destinées à limiter ou contrôler davantage les flux migratoires.

Gérer les migrations

Certains pays ont réorganisé les administrations chargées des politiques migratoires dans le but d'améliorer les procédures administratives et la coordination entre les différents acteurs et à terme, de mieux contrôler les flux migratoires. De nombreuses modifications ont été induites par la nécessité de cibler davantage certains groupes d'immigrés, mais d'autres ont durci les procédures de résidence.

Au Luxembourg, l'accord de coalition de 2018 vise à raccourcir les délais de traitement des demandes d'immigration, notamment grâce à la simplification et à la numérisation des procédures administratives. De même, en mars 2018, le gouvernement néerlandais a lancé l'Agenda complet pour les migrations, destiné à prévenir l'immigration clandestine, à accroître l'accueil et la protection des réfugiés et des

personnes déplacées, à renforcer le système d'asile, à améliorer les informations relatives à l'immigration et à favoriser l'intégration et la participation à la société.

En 2018, la Nouvelle-Zélande a abandonné la gestion des permis de séjour en vigueur de longue date en introduisant une fourchette. Le nouveau programme poursuit à parts égales les objectifs suivants : maximiser le rôle de l'immigration dans le bien-être économique et social du pays en attirant des travailleurs qualifiés et des migrants d'affaires, regrouper les familles des résidents et ressortissants néo-zélandais et satisfaire aux engagements internationaux et humanitaires du pays. Le nombre total des permis de séjour sera géré en contrôlant les différents éléments du programme.

L'Australie, le Japon et la Lituanie ont réalisé des réorganisations administratives majeures. En Australie, la loi de 2018 prévoit une plus large diffusion des informations entre les administrations en autorisant le département des Affaires intérieures à obtenir et à utiliser les numéros fiscaux des demandeurs et détenteurs de visas qualifiés à des fins de recherche et de mise en conformité. Elle comprend l'identification et la sanction des entreprises qui sous-paie les travailleurs étrangers et les travailleurs immigrés parrainés qui occupent un emploi non approuvé par le département. Pour protéger les salaires et les conditions de travail des travailleurs australiens et étrangers, la loi impose au département de publier le registre des employeurs sanctionnés pour non-respect de leurs obligations envers les travailleurs parrainés.

Compte tenu de l'augmentation du nombre d'étrangers visitant le Japon et résidant dans le pays, le gouvernement a modifié en 2019 la loi sur le contrôle de l'immigration et la reconnaissance des réfugiés et créé l'Agence des services de l'immigration, qui dépend du ministère de la Justice. L'objectif est de réaliser un contrôle strict de l'immigration et de mettre en place une meilleure gestion des permis de séjour des ressortissants étrangers.

La Lituanie a adopté une vaste réforme institutionnelle de la gestion des migrations en 2018. La police n'exercera plus de fonctions relatives aux migrations. Le département des Migrations (qui dépendait auparavant du département de la Police), réparti en unités régionales, sera désormais chargé de l'immigration, tandis que le service national des gardes-frontières s'occupera de la sécurité aux frontières et de l'immigration clandestine. La Stratégie 2018-30 pour les politiques démographiques, migratoires et d'intégration a par ailleurs été adoptée afin de parvenir à une croissance de la population plus équilibrée. Enfin, à partir de mars 2019, une carte électronique remplacera les formulaires papier et enregistrera les données biométriques. La Grèce a également réorganisé ses services. En juillet 2019, les compétences de l'ancien ministère de la Politique migratoire ont été transférées au ministère de la Protection du citoyen. Pour répondre à l'évolution récente des événements, un ministère de l'Immigration et de l'Asile a été créé en janvier 2020.

Le Canada a lancé deux projets pilotes qui utilisent l'analyse informatique des données pour permettre aux agents de l'immigration d'examiner les demandes de visa de séjour temporaire déposées en ligne par les ressortissants chinois et indiens. Ils visent à repérer les demandes courantes et simples afin d'accélérer les délais de traitement, améliorer les services proposés et renforcer l'efficacité du système.

Dans l'optique de favoriser l'accès des ressortissants des pays hors UE à son marché du travail, la Bulgarie a adopté des modifications législatives pour accélérer le traitement des demandes (passé de 14 à 7 jours) et faciliter la possibilité d'obtenir un titre de séjour permanent pour les personnes d'origine bulgare (elles n'ont par exemple plus besoin d'apporter la preuve qu'elles possèdent de l'argent et bénéficient d'une réduction des frais à payer).

La Fédération de Russie a facilité l'obtention d'un titre de séjour permanent, en particulier pour les ressortissants des anciennes républiques de l'Union soviétique et la durée du titre de séjour permanent est désormais illimitée, alors qu'elle était auparavant de cinq ans renouvelables. Le pays a reconnu comme réfugiés les ressortissants ukrainiens et les apatrides qui résidaient de façon permanente en Ukraine ou leur a accordé un droit d'asile temporaire.

Depuis février 2018, les immigrés polonais demandant un permis de séjour de longue durée doivent fournir un certificat officiel attestant qu'ils possèdent le niveau intermédiaire (B1) en polonais ou un diplôme délivré par une école de Pologne ou une école étrangère enseignant le polonais. Seuls les enfants de moins de 16 ans ne sont pas soumis à cette obligation. Ces permis de séjour sont essentiellement accordés aux personnes d'origine polonaise, aux détenteurs de la Carte du Polonais, aux étrangers qui bénéficient de la protection de la Pologne ou aux victimes de la traite des êtres humains.

Aux États-Unis, la réglementation concernant « l'inéligibilité pour charge publique » est entrée en vigueur en 2020. Le département de la Sécurité du territoire (DHS) examinera désormais différents facteurs, tels que l'âge, la santé, le revenu, l'éducation et les compétences, pour déterminer si un immigré est susceptible de devenir une charge pour l'État. Les migrants temporaires (non-immigrés) qui veulent prolonger leur séjour ou changer de statut doivent prouver qu'ils n'ont pas reçu d'aides publiques supérieures au montant fixé par la réglementation depuis l'obtention de leur statut initial de non-immigré.

Au Royaume-Uni, un nouveau système d'immigration à points sera mis en place en 2021. Pour être susceptibles d'être acceptés, les immigrés devront disposer de 70 points, 50 étant obtenus en apportant la preuve de détenir une offre d'emploi moyennement ou hautement qualifié de la part d'une entreprise marraine approuvée et en satisfaisant à des exigences de connaissance de l'anglais. Le fait de se prévaloir d'une offre d'emploi pour un poste proposant un salaire plus élevé ou figurant sur la liste des métiers en tension ou d'être titulaire d'un doctorat apporte des points supplémentaires.

Gérer les migrations de travail

Faciliter les procédures administratives de recrutement des travailleurs immigrés

Quelques pays de l'OCDE ont assoupli les procédures de recrutement des travailleurs immigrés moyennement ou hautement qualifiés. En République slovaque, des changements législatifs entrés en vigueur en janvier 2019 ont simplifié le système régissant l'entrée et le séjour des ressortissants de pays tiers à des fins d'emploi, en particulier dans les métiers en tension clairement identifiés. En Finlande, le gouvernement a adopté plusieurs modifications législatives encourageant l'immigration de spécialistes internationaux. Elles comprennent un nouveau permis de séjour pour les entrepreneurs de start-up et des changements concernant la durée des permis de séjour accordés aux spécialistes et l'appréciation de la situation de l'emploi. En Lettonie, les modifications apportées à la loi sur l'immigration permettent aux entreprises d'employer des ressortissants de pays tiers avec un visa de longue durée, ces procédures étant plus simples, moins onéreuses et plus rapides que celles destinées à établir un permis de séjour. En Allemagne, les personnes possédant une formation professionnelle peuvent bénéficier d'une autorisation de séjour de six mois pour rechercher un emploi. Les travailleurs doivent prouver qu'ils disposent d'une qualification reconnue, des compétences linguistiques requises et de l'argent nécessaire pour subvenir à leurs besoins. Pendant leur période de recherche, ils peuvent travailler jusqu'à dix heures par semaine dans l'entreprise dans laquelle ils seront ensuite employés, en effectuant par exemple un stage auprès de leur employeur potentiel (voir l'encadré 1.1 des Perspectives des migrations internationales 2019).

En France, depuis 2018 la carte de séjour pluriannuelle passeport talent est valable quatre ans. Elle peut désormais être délivrée aux membres de la famille (conjoint et enfants) sans suivre la procédure du regroupement familial. En Lituanie, les entreprises ne sont plus tenues depuis 2018 d'employer trois immigrés, mais le salaire mensuel versé aux étrangers ne doit pas être inférieur à deux fois le salaire moyen. Un travailleur étranger qui postule pour un emploi dans une entreprise ne figurant pas sur la liste des entités approuvées doit désormais fournir moins de documents qu'auparavant. Les demandeurs de la Carte bleue européenne peuvent également travailler plus facilement en Lettonie. Le taux de rémunération proposé est plus flexible et la décision relative à la demande doit être prise dans un délai de 10 jours ouvrés, contre 30 précédemment. Le délai d'examen des demandes de permis de séjour des membres de la famille est désormais identique à celui des demandes de la Carte bleue européenne. La réglementation

selon laquelle seuls les ressortissants de pays tiers qui détenaient un diplôme de l'enseignement supérieur dans le secteur correspondant pouvaient recevoir la Carte bleue a par ailleurs été assouplie.

L'Autriche et le Japon ont introduit de nouveaux statuts de résident et d'autres mesures visant à cibler les compétences. Depuis 2018, l'Autriche applique une procédure à trois volets destinée à faciliter la délivrance de la R-W-R-Card aux travailleurs qualifiés. Il n'est plus nécessaire de fournir une preuve d'hébergement avant l'arrivée dans le pays et le salaire minimum que doivent gagner les travailleurs qualifiés sollicitant la R-W-R-Card a été revu à la baisse pour correspondre aux conventions collectives. En avril 2019, le Japon a créé deux nouveaux statuts de résident, travailleurs qualifiés spécialisés (i) et travailleurs qualifiés spécialisés (ii), pour les travailleurs étrangers dotés de compétences professionnelles et techniques susceptibles de combler immédiatement les pénuries de main-d'œuvre et qui pourraient également contribuer à améliorer la productivité et le recrutement des travailleurs nationaux.

Certains pays non membres de l'OCDE ont aussi mis en place des changements importants. En Roumanie, le quota de travailleurs étrangers a doublé en 2019, pour atteindre 30 000 (10 000 personnes ont été ajoutées sur les quatre derniers mois de l'année au quota initial de 20 000). Les conditions d'obtention de l'autorisation de travail nécessaire à l'embauche d'un travailleur étranger permanent ou frontalier ont été simplifiées. Les offres d'emploi peuvent être publiées dans tout type de médias grand public et il n'est plus nécessaire qu'elles soient diffusées trois jours consécutifs. Pour attirer encore davantage les travailleurs hautement qualifiés, le salaire minimum a été diminué, de quatre fois le salaire moyen national brut à deux fois. Parallèlement, l'aide financière exigée pour obtenir une prolongation du droit de séjour des travailleurs détachés/ICT a été abaissée, du niveau de salaire moyen brut au salaire minimum national brut.

En Fédération de Russie, des modifications législatives adoptées en juillet 2019 visent aussi à attirer davantage de spécialistes qualifiés. Pour certaines qualifications, l'obtention de la nationalité russe a été simplifiée en autorisant les étrangers travaillant dans certaines professions à l'acquérir après une année seulement d'expérience professionnelle dans le pays, contre trois auparavant. Toutefois, le gouvernement a par ailleurs limité le nombre de travailleurs étrangers employés dans certains secteurs (le bâtiment par exemple).

Cibler les pénuries de main-d'œuvre dans les professions et secteurs semi- et hautement qualifiés

Plusieurs pays ont pris des mesures ciblant les professions souffrant de pénuries de main-d'œuvre, en particulier pour augmenter le recrutement dans les professions semi-qualifiées. Avec le lancement de son programme pilote sur l'agroalimentaire en mai 2020, le Canada offre de nouvelles possibilités d'obtenir un titre de séjour permanent aux travailleurs présentant un niveau de qualification intermédiaire et qui résident déjà dans le pays avec un titre temporaire. D'une durée de trois ans, ce programme pilote vise à combler les pénuries persistantes de main-d'œuvre dans le secteur de la transformation de la viande, de la production de champignons et des cultures sous serre, et de l'élevage. En Allemagne, la loi sur l'immigration des travailleurs qualifiés, entrée en vigueur en mars 2020, ouvre le marché du travail aux immigrés non ressortissants de l'UE possédant une formation professionnelle. Les travailleurs immigrés qui disposent d'un contrat d'embauche ou d'une offre d'emploi ne sont plus tenus de se soumettre à un test du marché du travail ni d'occuper un emploi dans un secteur en tension, notamment dans la santé et les soins ou les métiers des domaines MINT (mathématiques, informatique, sciences naturelles, technologie) (voir l'encadré 1.1 des Perspectives des migrations internationales 2019). Comme c'est déjà le cas pour les diplômés de l'université, les travailleurs immigrés qualifiés doivent prouver que leurs qualifications professionnelles correspondent aux niveaux allemands. De même, comme les diplômés de l'université, les travailleurs qualifiés dont les compétences professionnelles sont reconnues peuvent séjourner en Allemagne pendant une durée maximale de six mois pour chercher un emploi. Ils doivent être en mesure de financer leur séjour et attester d'un niveau de connaissance de la langue allemande

intermédiaire. En raison du manque d'infirmières qualifiées, deux projets de recrutement spécial ont été lancés, l'un avec le Viet Nam, l'autre avec la Serbie, la Bosnie-Herzégovine, les Philippines et la Tunisie. Ils recouvrent des transferts de connaissances, des formations en langue et des embauches.

En 2018 et 2019, la Belgique a dressé une liste des métiers en tension pour attirer les ressortissants étrangers moyennement qualifiés. Les employeurs des secteurs de la liste n'ont plus à prouver qu'ils n'ont pas trouvé de candidat adapté au poste sur le marché national dans un délai raisonnable. La Pologne a aussi facilité l'embauche de travailleurs dont les compétences peuvent contribuer à améliorer l'économie du pays en délivrant pour certaines professions des permis de séjour sans test du marché du travail. Les 289 métiers répertoriés comprennent les ouvriers du bâtiment, les chauffeurs de bus et de camion, les conducteurs de machines, les spécialistes en informatique et le personnel médical. Les détenteurs de ces permis obtiennent plus facilement un titre de séjour au bout de quatre ans, au lieu de cinq, voire dix pour les catégories moins privilégiées. La stratégie pour la mobilité de la main-d'œuvre étrangère définie par les autorités slovaques en 2018 vise à simplifier et à assouplir le système régissant l'entrée et le séjour dans le pays des ressortissants de pays tiers à des fins d'emploi, en particulier dans les métiers en tension.

Le Royaume-Uni a élargi la liste des métiers en tension pour y ajouter des professions dans plusieurs domaines, tels que la santé, l'informatique et les STIM (sciences, technologies, ingénierie et mathématiques). Les emplois relevant de la liste sont généralement dispensés de l'appréciation de la situation de l'emploi et sont pourvus en priorité au moment de l'attribution des postes aux différentes catégories de travailleurs étrangers. Tous comme les médecins et les infirmières, les métiers de niveau doctorat ont été retirés des quotas de niveau 2, ce qui laisse davantage de postes aux autres secteurs disposant d'emplois qualifiés vacants. Le nombre de visas réservés aux ressortissants de pays tiers de « talent exceptionnel » a été doublé, et, en février 2020, le visa Global Talent a remplacé le visa Exceptional Talent de niveau 1. Il s'agit d'un visa délivré en accéléré pour les personnes qualifiées et prometteuses dans les domaines des sciences, de l'ingénierie, de la médecine, des technologies numériques et des arts et de la culture, qui permet d'accélérer l'installation de nombreux immigrés. Il n'est pas soumis à un quota. En Irlande, pour répondre aux besoins de compétences, les listes des métiers établies pour la délivrance des permis de travail ont été modifiées. Ont ainsi été retirés de la liste des catégories inéligibles les emplois de chef avec un seuil de rémunération annuelle de 30 000 EUR et certains métiers de l'agroalimentaire avec un seuil de rémunération annuelle de 22 000 EUR. La durée du test du marché du travail a été allongée, de deux à quatre semaines. Les conditions relatives à l'équilibre des embauches ont été revues pour satisfaire aux attentes d'un plus grand nombre d'entreprises, avec notamment l'assouplissement de la règle des 50-50, qui prévoit qu'au moins 50 % des salariés d'une entreprise voulant embaucher un ressortissant d'un pays hors EEE soient originaires d'Irlande ou de l'EEE, pour les entreprises nouvellement créées ou en phase de démarrage travaillant avec des agences de développement.

L'Irlande a aussi modifié les listes des emplois hautement qualifiés et non admissibles pour qu'elles s'adaptent en temps réel aux demandes des employeurs. Les secteurs souffrant de fortes pénuries de main-d'œuvre sont autorisés à soumettre pour examen des cas précis d'entreprise. Des seuils de salaires et d'autres critères, selon les différents types de permis de travail, ont été définis pour répondre avec plus de souplesse à l'évolution des compétences et des besoins du marché. La République slovaque actualise désormais la liste des métiers en tension tous les trimestres au lieu d'une fois par an. Au Danemark, le système accéléré permet aux travailleurs étrangers de changer de poste au sein de la même entreprise sans demander un nouveau permis et les chercheurs peuvent obtenir un permis de recherche d'emploi de six mois après l'expiration de leur permis de travail. En 2019, les autorités françaises ont annoncé qu'elles mettraient en place une politique de migrations de travail par secteur, en s'appuyant sur les listes régionales des métiers en tension, qui seront révisées (elles ne l'ont pas été depuis 2008).

La Bulgarie a allégé les tâches administratives demandées aux employeurs en modifiant ses procédures et en simplifiant le test du marché du travail. Premièrement, elle a augmenté le quota des ressortissants de pays tiers par employeur, de 10 à 25 % et 35 % pour les petites et moyennes entreprises.

Deuxièmement, le délai d'octroi d'un permis de travail est passé de 30 à 20 jours et l'obligation de réaliser un test du marché du travail a été supprimée pour les demandeurs de la Carte bleue européenne.

En 2018 et 2019, la Lituanie a simplifié les possibilités de changer de poste au sein de la même entreprise pour les travailleurs hautement qualifiés et ceux de qualifications inférieures ne sont plus tenus d'attester de leurs compétences. Ceux qui changent de poste au sein de la même entreprise ou dans une autre n'ont pas à demander un nouveau permis de séjour temporaire. Des contrôles plus stricts sont toutefois désormais appliqués dans certains cas. Pour répondre à l'augmentation rapide du flux de migrants du travail, le pays a adopté en juillet 2019 un amendement introduisant des quotas pour les ressortissants de pays tiers qui viendront occuper un emploi figurant sur la liste des métiers en tension. Les premières listes seront établies en 2021. La République tchèque a limité les possibilités des étrangers de changer d'emploi et de lieu de résidence, tandis que l'Estonie exige de plus grandes connaissances en langue des personnes qui demandent un permis de séjour temporaire à des fins d'emploi.

Les pays de l'UE continuent de transposer dans leur législation la directive européenne 2014/66 relative au transfert temporaire intra-entreprise (ICT). Les pays à l'avoir fait le plus récemment sont la République tchèque, la Grèce, les Pays-Bas et la Pologne. Cela se traduit globalement par une harmonisation du statut des travailleurs ICT avec celui des autres immigrés qualifiés et une simplification des procédures d'entrée et de travail les concernant. En octobre 2018, les Pays-Bas ont modifié le décret d'application de l'emploi pour les étrangers afin de permettre aux travailleurs ICT de travailler en indépendant parallèlement à l'emploi occupé dans le cadre précis de leur séjour, sans devoir demander un permis de travail pour les ressortissants de pays tiers. Les réglementations relatives aux travailleurs ICT correspondent ainsi désormais aux dispositifs en place pour les immigrés hautement qualifiés et les étudiants. À la suite de la transposition de la directive, la Pologne a introduit deux nouveaux types de permis de séjour et de travail temporaire pour les travailleurs ICT, l'un d'une durée d'un an pour les stagiaires et l'autre d'une durée de trois ans pour les cadres et les spécialistes. Ils peuvent être délivrés sans test du marché du travail.

La Nouvelle-Zélande et l'Australie ont poursuivi leur action visant à renforcer les liens entre les employeurs et le système d'octroi des visas en ciblant les compétences requises par le marché du travail. En Nouvelle-Zélande, les changements apportés aux visas de travail temporaire parrainés par l'employeur depuis 2019 imposent aux employeurs de demander une accréditation auprès du service Immigration New Zealand avant d'appuyer la demande de visa de travail temporaire d'un immigré, préconisent l'élaboration de listes des compétences requises à l'échelon régional plutôt que national, et la conclusion d'accords sectoriels pour résoudre les difficultés structurelles de long terme.

L'Australie a renforcé son dispositif d'appréciation de la situation de l'emploi en août 2018. Le test doit désormais être réalisé pendant quatre semaines (contre trois auparavant) et dans les quatre mois (six auparavant) suivant le dépôt d'une candidature. Les offres d'emploi doivent en outre mentionner précisément les compétences ou l'expérience requises. Certains groupes clés, comme les métiers des TIC ou médicaux, les talents reconnus à l'échelle internationale et les postes offrant un salaire annuel d'au moins 250 000 AUD, bénéficient de conditions plus souples. Un visa pour les talents a été créé afin que les postes hautement qualifiés, spécialisés ou dans des secteurs de niche puissent être pourvus par des étrangers lorsqu'aucun candidat australien ne convient. La taxe dont doivent s'acquitter tous les employeurs parrainant des travailleurs étrangers qualifiés dans le cadre des programmes de visa de travail temporaire ou permanent parrainés par l'employeur auprès de l'organisme SAF Skilling Australians Fund est entrée en vigueur en août 2018. Elle a pour but d'obliger les employeurs qui veulent embaucher des travailleurs étrangers qualifiés à contribuer au développement des compétences des Australiens. En décembre 2018, les autorités ont lancé le programme Global Talent – Independent (appelé auparavant Global Talent Initiative), doté d'un budget de 12.9 millions AUD sur trois ans, pour renforcer la capacité du pays à identifier, attirer et inviter les migrants qualifiés les plus brillants. Il repérera chaque année des candidats talentueux pour un maximum de 5 000 postes ouverts aux immigrés permanents en fonction de leur capacité à contribuer de façon importante à l'économie australienne.

Réglementer l'embauche des travailleurs saisonniers et peu qualifiés

La tendance montre un renforcement du contrôle des flux de travailleurs temporaires et saisonniers, mais aussi une simplification des possibilités d'embauche de travailleurs temporaires, ainsi qu'une amélioration de leurs conditions de travail. L'Espagne a adopté des mesures destinées à mieux protéger les droits des travailleurs et à accroître la coopération avec les autorités marocaines et la coordination avec les associations professionnelles. Des progrès ont été accomplis en matière de planification des récoltes, de suivi et de contrôle des conditions de travail et d'hébergement des immigrés. Il a été décidé en 2019 d'étendre ces programmes à d'autres pays et fin juin, un projet pilote de migration circulaire avec le Sénégal a été lancé. En juillet 2018, l'Australie a aussi élargi la couverture géographique de son programme Seasonal Worker Program (SWP). Les employeurs peuvent désormais recruter des travailleurs originaires de tous les pays participant au dispositif pour un maximum de neuf mois, alors qu'ils ne pouvaient auparavant employer que des travailleurs saisonniers des Kiribati, de Nauru et des Tuvalu.

Outre le recrutement des saisonniers agricoles, l'Australie a étendu son système de travail temporaire dans le cadre du renforcement de sa présence dans la région Pacifique. Lancé en juillet 2018, le programme Pacific Labour Scheme contribue à combler les pénuries de main-d'œuvre dans le pays et donne à des travailleurs peu ou semi-qualifiés des îles du Pacifique et du Timor-Leste la possibilité de percevoir un revenu et d'acquérir des compétences en Australie. Les immigrés peuvent travailler pendant trois ans maximum dans n'importe quel secteur rural ou agricole, la priorité étant toutefois donnée à l'agriculture non saisonnière, à la pêche et à l'aquaculture, à l'hôtellerie et au tourisme, ainsi qu'à la santé et à l'assistance sociale. La mise en œuvre du programme a été facilitée par l'existence du visa de travail temporaire (relations internationales). En novembre 2018, le quota de 2000 personnes acceptées au titre de ce programme a été supprimé. Le nombre de travailleurs relevant de ce dispositif répond désormais aux besoins des employeurs, ce qui permet d'offrir davantage d'opportunités de travail.

Quelques autres pays de l'OCDE ont aussi apporté dernièrement d'importants changements à leurs systèmes encadrant les travailleurs saisonniers agricoles, notamment en matière de dispositions contractuelles. Depuis mai 2018, les employeurs polonais sont autorisés à embaucher des étrangers en période de récoltes au titre d'un nouveau contrat civil. Ce dernier fournit aux travailleurs une assurance maladie, accident et maternité, mais ne garantit pas de salaire horaire et mensuel minimum. Bien que le Royaume-Uni ait décidé de limiter sa nouvelle politique migratoire aux travailleurs qualifiés, il a mis en place un dispositif pilote de deux ans, qui permettra à 2 500 migrants originaires de pays hors UE de travailler dans des exploitations agricoles pendant une durée maximale de six mois. Annoncé en septembre 2019, le dispositif durera jusqu'à la fin de la période de transition du Brexit, prévue pour fin décembre 2020, et fonctionnera de la même façon que l'ancien programme des travailleurs agricoles saisonniers.

À la suite de la transposition dans sa législation de la directive 2014/36/UE sur les travailleurs saisonniers en janvier 2018, la Pologne a simplifié les procédures concernant l'emploi de courte durée d'étrangers. Les permis de travail saisonniers sont désormais délivrés pour une durée maximale de neuf mois calendaires dans trois secteurs de l'économie : l'agriculture, l'horticulture et le tourisme. Ils sont ouverts à tous les étrangers de pays tiers, mais sont accordés sans test de marché aux ressortissants d'Arménie, du Bélarus, de Géorgie, de Moldova, de la Fédération de Russie et d'Ukraine. Ils sont également délivrés uniquement si la rémunération proposée aux étrangers n'est pas inférieure à celle versée aux autres travailleurs effectuant un travail comparable ou occupant un poste similaire. Il est en outre désormais également possible de limiter l'emploi des étrangers. Depuis janvier 2018, les ministères du Travail ou de l'Agriculture, et depuis janvier 2019, le ministère de l'Intérieur, peuvent fixer au moyen d'une réglementation le nombre maximum de permis de travail saisonnier, de permis de travail, de déclarations d'embauche d'un étranger et de permis de travail et de séjour temporaires qui seront attribués.

L'Autriche a modifié sa politique relative aux séjours saisonniers de courte durée : les travailleurs reçoivent à présent leur autorisation de séjour directement du ministère du Travail, qui fait office de guichet unique.

De même, en Belgique, depuis la transposition en 2019 de la directive 2014/36/UE sur les travailleurs saisonniers dans la législation, les travailleurs saisonniers peuvent déposer une demande de permis unique au niveau régional. Ils peuvent obtenir un permis unique d'une durée maximale de 150 jours sur 365.

En 2019, Israël a diminué le montant de la taxe due par les employeurs. Elle est supprimée dans l'agriculture et abaissée de 15 % dans les autres secteurs. En février 2018, les autorités ont décidé que les travailleurs du secteur du bâtiment pouvaient travailler sur des projets d'infrastructures et dans le logement. En juin 2018, une nouvelle loi sur le travail saisonnier est entrée en vigueur en Suède. Elle s'applique aux ressortissants des pays hors EEE et Suisse à qui un employeur établi en Suède a proposé un emploi saisonnier temporaire dans le pays. En mai 2018, les États-Unis ont augmenté de 15 000 leur quota de visas non immigrants H-2B.

Après avoir mené une consultation publique, la Nouvelle-Zélande a modifié en septembre 2019 les critères des visas de travail temporaire parrainés par l'employeur. Ils s'inscrivent dans un nouveau cadre, qui impose aux employeurs de déposer une demande d'accréditation au service Immigration New Zealand avant d'appuyer la demande de visa de travail temporaire d'un immigré. Par ailleurs, des listes de compétences requises sont désormais établies au niveau régional plutôt que national, des accords sectoriels ont été conclus et la coordination entre les systèmes d'immigration, d'aide sociale et d'éducation a été renforcée.

Faciliter le recrutement des entrepreneurs et des investisseurs étrangers

Le dispositif australien de parrainage accrédité a été élargi en janvier 2019 de manière à ce que les grandes entreprises réputées réalisant de gros investissements en Australie puissent recourir plus facilement aux programmes d'immigration qualifiée parrainés par les employeurs. Au Royaume-Uni, les visas Start-up et Innovator remplacent depuis mars 2019 les visas de niveau 1 Entrepreneur et Graduate Entrepreneur. Ce sont à présent des experts sectoriels et non plus des agents de l'immigration qui sélectionnent les demandeurs de visa. La Nouvelle-Zélande a publié en 2019 une deuxième évaluation du Global Impact Visa (GIV). Ce dispositif offre aux entrepreneurs et aux investisseurs individuels un visa de trois ans pour créer, financer et développer une entreprise. Les immigrés peuvent demander un titre de séjour permanent à partir de 30 mois.

Aux Pays-Bas, un nouveau permis de séjour destiné au personnel essentiel des start-up a été créé en juillet 2019, afin que les start-up puissent embaucher des ressortissants de pays tiers essentiels à leur activité avec des critères de salaire moins stricts (par rapport à ceux fixés pour les immigrés qualifiés classiques) et une participation dans l'entreprise.

La Lituanie a poursuivi le développement du milieu des start-up, pour qu'elles soient plus solides et réussissent davantage. En 2019, le ministère de l'Intérieur, le département des Migrations et le ministère de l'Économie et de l'Innovation ont signé un mémorandum d'accord sur la mise en place d'un système de visa pour les employés de start-up. La même année, la Lettonie a modifié ses procédures de délivrance de permis de séjour temporaire aux créateurs de start-up issus de pays tiers, prolongeant de 12 mois à compter de la date d'émission du permis de séjour temporaire la période pendant laquelle les ressortissants de pays tiers doivent fournir des informations sur l'état d'avancement de leur entreprise.

Élargir les dispositifs de vacanciers actifs

Les pays ont globalement élargi et renforcé leurs dispositifs de vacanciers actifs et de mobilité des jeunes. De nouveaux accords ont été signés entre pays, les limites d'âge et les périodes de séjour ont été étendues et la liberté de voyager est facilitée. Ces mesures visent dans l'ensemble à encourager les jeunes à travailler, étudier et voyager.

Depuis novembre 2018, en Australie, les détenteurs d'un visa vacancier actif peuvent effectuer des travaux agricoles dans des sites régionaux répertoriés sur une liste et demander un deuxième visa. Ils peuvent aussi rester auprès du même employeur agricole de 6 à 12 mois et travailler pour le même employeur plus de 6 mois dans des exploitations de plantes ou d'animaux dans toute l'Australie. Dans le Territoire du Nord, ils peuvent aussi travailler dans certains secteurs (services aux personnes âgées et aux handicapés, pêche et pêche aux perles, culture et abattage des arbres, bâtiment, industrie minière, tourisme et accueil) pendant une durée maximale de 12 mois. Depuis juillet 2019, le nombre de visas vacanciers actifs que peut détenir un étranger est passé de deux à trois. La possibilité d'en obtenir un troisième est offerte aux demandeurs qui ont commencé un travail précis pour une durée de six mois dans une zone régionale bien déterminée au cours de la période de leur deuxième visa. La limite d'âge pour l'obtention des visas vacanciers actifs et le nombre de visas de ce type accordés à certains pays ont été revus à la hausse et de nouveaux accords ont été signés avec la Grèce et l'Équateur.

Le Canada continue de favoriser la mobilité des jeunes avec la signature d'un nouvel accord de vacanciers actifs avec le Portugal et la modification du contrat existant avec l'Australie de manière à repousser la limite d'âge des personnes éligibles de 30 à 35 ans. Ces mesures encourageront les Canadiens, Portugais et Australiens âgés de 18 à 35 ans à travailler et voyager dans le cadre du programme Expérience internationale Canada. L'évaluation qui en a été effectuée récemment a montré qu'un grand nombre de participants trouvent que le programme leur est utile sur les plans professionnel et personnel.

Le Luxembourg a signé trois accords, avec la Chine, le Taipei chinois et le Canada, en vue de créer un visa vacanciers actifs pour les jeunes âgés de 18 à 30 ans. Ce programme vise à promouvoir les échanges internationaux entre les jeunes et à intensifier les échanges culturels et linguistiques. Les participants ont de surcroît la possibilité d'effectuer une activité rémunérée ou de poursuivre leurs études. Pendant leur séjour, ils peuvent voyager librement dans le pays hôte, en fonction des termes de l'accord bilatéral. Les visas vacanciers actifs permettent de sortir du pays et d'y entrer plusieurs fois et sont valables pendant 12 mois consécutifs. Il est impossible de les proroger au-delà cette durée.

En 2019, le Portugal a signé de nouveaux accords de vacanciers actifs avec les États-Unis et le Pérou. En 2018, la Pologne a conclu de nouveaux accords de « travail et voyage » pour les jeunes avec la Corée et l'Argentine, qui s'ajoutent aux sept déjà en vigueur. Pour encourager les échanges culturels et la mobilité des jeunes, la Suède a signé en 2018 des accords de vacanciers actifs avec l'Uruguay, puis avec le Japon en 2019, qui proposent les mêmes conditions que ceux déjà passés avec le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Corée, le Chili, Hong Kong (Chine) et l'Argentine. Pour faciliter la mobilité, les demandeurs n'ont pas besoin de disposer d'une offre d'emploi lors du dépôt de leur demande de permis.

Dans le cadre de la mobilité des jeunes au sens large, la Roumanie et la France ont introduit le concept de travailleur au pair dans leur système juridique. En France, les travailleurs au pair obtiennent un permis de séjour d'un an, renouvelable une fois. En Roumanie, des autorisations de travail peuvent être délivrées à des travailleurs au pair âgés de 18 à 30 ans qui ont terminé le premier cycle de l'enseignement secondaire et dont les dépenses de subsistance, d'hébergement et d'assurance maladie sont couvertes par l'employeur.

En 2019, le Royaume-Uni a augmenté le supplément médical destiné à l'immigration (Immigration Health Surcharge) des personnes relevant du dispositif de mobilité des jeunes, qui recouvre les vacanciers actifs, de 200 à 300 GBP par an.

Continuer à attirer les immigrants dans certaines zones régionales

En 2019, les autorités australiennes ont adopté une série de mesures destinées à encourager le développement régional. Elles comprennent notamment la création de trois visas régionaux qualifiés : le visa régional de travail qualifié (provisoire) (Skilled Work Regional – Provisional), le visa régional de travail qualifié parrainé par l'employeur (provisoire) (Skilled Employer Sponsored Regional – Provisional), et le visa de séjour permanent (régional qualifié) (Permanent Residence – Skilled Regional), accessible aux

détenteurs de l'un des deux visas régionaux provisoires de travail qualifié. Pour obtenir un titre de séjour permanent, les détenteurs d'un visa régional provisoire doivent prouver qu'ils ont vécu et travaillé dans des régions de l'Australie avec un tel document pendant au moins trois ans. La liste des métiers qualifiés a par ailleurs été revue et actualisée et compte 77 métiers supplémentaires dans les régions du pays, tandis que la note minimale au test d'immigration qualifiée a été relevée de 60 à 65 points.

Le Canada a lancé le Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales et du Nord en janvier 2019 dans 11 communautés rurales et du Nord pour combler les pénuries récurrentes de main-d'œuvre et accroître l'installation des immigrés, en instaurant des liens entre l'emploi et les possibilités de développement de carrière et les services d'installation. Le programme s'appuie sur des initiatives économiques qui ont déjà été lancées dans les régions canadiennes, comme le Programme d'immigration au Canada atlantique. En mars 2019, l'IRCC a élargi les possibilités d'accéder à la résidence permanente aux travailleurs présentant un niveau de qualification intermédiaire et qui résident déjà dans le pays avec un titre temporaire, en acceptant 2000 personnes supplémentaires dans le programme des candidats des provinces.

Attirer et retenir les étudiants en mobilité internationale

Plusieurs pays de l'OCDE se sont employés à accroître leur nombre d'étudiants en ciblant des groupes précis ou en améliorant leurs conditions. En 2018, le Canada a ainsi mis en place le Volet direct pour les études, un processus de traitement en accéléré des permis d'études destiné aux résidents légaux d'Inde, de Chine, des Philippines et du Viet Nam, qui demandent un permis d'études dans un établissement d'enseignement post-secondaire désigné et satisfont à des conditions de connaissance de la langue, médicales et financières précises. Les candidats éligibles peuvent obtenir leur permis d'études en 20 jours, contre 60 selon le délai classique.

Au Portugal, des modifications apportées au statut des étudiants en mobilité internationale permettent aux réfugiés ou aux victimes de la traite des êtres humains de suivre des études supérieures. Les étudiants étrangers qui ont de la famille portugaise ou originaire de l'UE ont accès à l'enseignement supérieur dans les mêmes conditions que les Portugais.

Aux Pays-Bas, les nouvelles mesures mises en place sont axées sur le logement. Pour attirer les étudiants en mobilité internationale, un plan d'action national sur le logement étudiant a été élaboré pour répondre aux difficultés croissantes rencontrées par les étudiants dans ce domaine. Il a pour objectif principal d'améliorer les échanges d'informations et d'expériences concernant le logement.

En Roumanie, une ordonnance adoptée en 2018 a modifié le cadre juridique de façon à attirer les étudiants en mobilité internationale en leur donnant accès aux bourses d'études offertes par les universités et en élaborant des programmes qui leur sont réservés, tels que des formations en langue.

Plusieurs approches sont utilisées pour inciter les diplômés en mobilité internationale à rester et à trouver un emploi dans le pays hôte : allongement de la période de séjour après l'obtention du diplôme pour permettre la recherche d'emploi, possibilité pour les étudiants en mobilité de travailler plus longtemps pendant leurs cours, ou possibilité d'obtenir un titre de résidence après l'obtention du diplôme. L'Australie a ainsi annoncé offrir une année de séjour supplémentaire aux détenteurs des visas temporaires régionaux des diplômés (Temporary Graduate Visa, TGV), mesure qui entrera en vigueur en 2021. Elle permettra aux étudiants qui ont obtenu une licence ou un diplôme supérieur dans un établissement régional et résident dans une région pendant la durée de leur TGV de travailler sur place encore un an après leurs études. L'Irlande a revu la liste des programmes d'enseignement éligibles aux immigrés courant 2018. Les programmes de la nouvelle liste permettent aux diplômés du niveau 5 ou supérieur de la CITE de vivre et de travailler à plein temps dans le pays jusqu'à 12 mois après l'obtention de leur diplôme, la durée de résidence totale en Irlande étant toutefois limitée à 7 ans (études comprises). Les diplômés du niveau 6

de la CITE peuvent travailler dans le pays pendant deux ans au maximum, sous réserve que la durée totale de leur séjour ne dépasse pas huit ans.

Depuis 2018, en Lituanie, les étudiants en mobilité internationale peuvent demeurer dans le pays après leurs études et chercher un emploi pendant une période maximale de 12 mois. Le temps passé dans le pays pour leurs études est désormais comptabilisé en totalité pour déterminer la durée totale de leur séjour en Lituanie (il était auparavant divisé par deux). Les membres de la famille des doctorants seront autorisés à déposer une demande de permis de séjour temporaire selon des conditions plus favorables. En Estonie, les étudiants qui avaient obtenu un permis de séjour pour leurs études peuvent revenir dans le pays plus facilement pour travailler, mener des activités de recherche ou au titre d'un transfert intra-entreprises.

Depuis la suppression du visa de travail pour les étudiants ayant terminé leurs études, le Royaume-Uni assouplit progressivement sa réglementation sur l'entrée et le travail des étudiants et remettra finalement en place un nouveau visa pour les diplômés (Graduate Route) à partir de l'été 2021. Depuis 2018, les étudiants sont autorisés à demander le visa de travail principal (niveau 2) plus tôt qu'ils ne le pouvaient auparavant. Les étudiants présents dans le pays pour une courte durée peuvent rester au Royaume-Uni pendant une durée maximale de 30 jours à l'issue de leurs études. Les droits au travail des personnes à charge des étudiants ont également été assouplis. Le visa pour les diplômés prévu pour 2021 leur donnera la possibilité de travailler ou de chercher un emploi pendant deux ou trois ans, quel que soit leur niveau de qualification. Les étudiants des niveaux licence ou maîtrise pourront déposer une demande de séjour de deux ans après leurs études, les titulaires d'un doctorat, de trois ans. Les étudiants qui auront réussi des études de premier cycle universitaire ou supérieur dans un établissement d'enseignement supérieur et attesteront du respect de leurs obligations pourront également prétendre à ce visa, sous réserve d'avoir terminé leurs études à la date d'entrée en vigueur de cette mesure.

D'autres pays, comme la Belgique, la Roumanie et le Luxembourg, ont choisi d'autoriser les étudiants en mobilité internationale à travailler plus longtemps pendant la durée de leurs études. En Belgique, ils n'ont plus besoin d'un permis de travail et ont désormais accès au marché de l'emploi uniquement avec leur permis de séjour. Ils peuvent travailler un nombre d'heures illimité pendant les vacances scolaires et jusqu'à 20 heures par semaine en période de cours, à condition que leur emploi ne les empêche pas de suivre leurs cours. La Roumanie a également assoupli sa réglementation concernant le travail des étudiants. La validité des visas d'études a été étendue sous certaines conditions pour les étudiants qui suivent une formation professionnelle dans le pays. Une réglementation particulière a été mise en place pour les étudiants participant à un programme de mobilité au sein de l'UE, qui leur permet de séjourner dans le pays pour leurs études.

Au Luxembourg, la possibilité de travailler plus longtemps s'inscrit dans un dispositif plus vaste. Le nombre d'heures de travail que peuvent effectuer les étudiants en mobilité internationale est passé de 10 à 15 heures par semaine. Ils peuvent en outre rester dans le pays neuf mois après leurs études ou leurs recherches pour chercher un emploi ou créer leur entreprise, ils peuvent se déplacer plus facilement en UE pendant leur séjour, la notion de stages a été élargie de manière à inclure les cas dans lesquels un étudiant ou un jeune diplômé peut acquérir une première expérience professionnelle, le délai de traitement des demandes est passé de 90 à 60 jours, voire à 30 dans certaines circonstances.

Une autre stratégie consiste à associer l'obtention du diplôme à la possibilité de résider ensuite dans le pays, comme c'est le cas en Nouvelle-Zélande, en Espagne, en Finlande, en Pologne et en Lettonie. En 2018, la Nouvelle-Zélande a annoncé des changements destinés à inciter davantage d'étudiants en mobilité internationale à poursuivre des études de haut niveau dans le pays et à offrir la possibilité d'y résider à ceux dont les compétences et qualifications s'avèrent utiles au pays, ainsi qu'à diminuer les risques d'exploitation. Ces changements comprennent la suppression pour tous les niveaux d'études des visas de travail postérieurs aux études parrainés par l'employeur (ces visas, reposant sur le parrainage par un employeur d'un ex-étudiant, entraînaient souvent l'exploitation de ce dernier), l'association de la durée du visa de travail postérieur aux études au niveau d'études et à l'obligation ou non d'enregistrement

professionnel, l'obligation pour les étudiants en mobilité internationale de niveau 8 d'étudier des matières correspondant à des qualifications figurant sur la liste des compétences requises à long terme.

L'Espagne a créé une nouvelle autorisation de séjour réservée à la réalisation d'un stage par des étrangers ayant obtenu un diplôme d'enseignement supérieur deux ans avant la date de leur demande ou qui suivent des études débouchant sur un stage. Les étudiants en mobilité internationale qui ont terminé leurs études dans un établissement d'enseignement supérieur peuvent désormais rester dans le pays pour chercher un emploi ou créer leur entreprise. La Finlande délivrera pour sa part aux étudiants un titre de séjour couvrant toute la durée de leurs études. Le permis de séjour postérieur au diplôme pourra être prolongé de deux ans et donner la possibilité à son détenteur d'occuper un emploi à court terme. Une étude est actuellement menée sur les aides financières qui pourraient être versées aux étudiants hors UE/EEE pour compenser leurs frais de scolarité s'ils restent dans le pays pour travailler après avoir obtenu leur diplôme.

Depuis février 2018, les étudiants étrangers diplômés d'une université polonaise qui demandent un permis de résidence temporaire pour chercher du travail en Pologne ne sont plus tenus de posséder une source de revenus stable et régulière couvrant le coût de la vie. Il leur suffit de disposer des moyens d'assurer leur subsistance sans recourir au système d'aide sociale. Selon la même loi amendée, les étudiants étrangers diplômés d'une université polonaise bénéficient désormais du droit obligatoire (il était facultatif auparavant) de séjourner en Pologne pendant neuf mois (un an auparavant) avec un permis de résidence temporaire pour chercher un emploi ou créer une entreprise.

Depuis la transposition dans la législation lettone de la directive 2016/801/UE, les ressortissants de pays tiers qui étudient dans un autre pays de l'UE peuvent entrer et séjourner en Lettonie pendant un an sans permis de résidence et ceux qui détiennent une autorisation d'étudier dans le pays peuvent travailler jusqu'à 20 heures par semaine. Les étudiants en maîtrise et doctorat sont autorisés à travailler 40 heures par semaine pendant les vacances d'été. Des modifications apportées à la loi sur l'immigration permettent désormais de retirer à un étudiant son permis de résidence temporaire s'il n'a pas progressé dans ses études, sous réserve que cette situation ne soit pas due à des raisons indépendantes de sa volonté. Après avoir réussi leurs études, les ressortissants de pays tiers ont le droit de déposer une demande de permis de résidence temporaire d'une durée de neuf mois s'ils veulent chercher un emploi ou commencer une activité professionnelle en Lettonie.

Adapter l'admission des migrants humanitaires

Plusieurs pays de l'OCDE ont adapté leurs programmes de réinstallation. En septembre 2018, la Nouvelle-Zélande a révisé à la hausse son quota de réfugiés annuel, le portant de 1 000 à 1 500 personnes par an à compter de juillet 2020. Pour pouvoir mettre en œuvre cette augmentation, les autorités ont annoncé la création de nouveaux sites d'installation et une hausse des financements accordés pour aider à l'installation et au logement. Dans son programme de réinstallation, l'Australie accorde aujourd'hui la priorité aux migrants venus d'Amérique centrale et du Sud, et accueille des personnes issues du Salvador, du Guatemala et du Honduras au titre de l'accord de transfert de la protection et des personnes déplacées du Venezuela. Les États-Unis ont en revanche abaissé le quota de réinstallation des réfugiés à 18 000 personnes pour 2020, contre 30 000 en 2019, poursuivant ainsi la diminution amorcée en 2016. Le nombre réel de réinstallations reste inférieur au quota. Les autorités danoises ont également diminué le nombre de réinstallations de réfugiés en 2019. Les permis de séjour sont délivrés aux réfugiés et aux membres de leur famille uniquement à titre temporaire.

En janvier 2019, l'Autriche a totalement réorganisé le système en charge de l'asile et des questions relatives aux étrangers, géré par le ministère fédéral de l'Intérieur. Une seule direction de ce dernier concentrait auparavant tous les services concernés. En juillet 2019, pour mettre en place une nouvelle gestion de l'immigration, les autorités grecques ont fermé le ministère de la Politique migratoire, jusqu'alors chargé de traiter les questions relatives à l'accueil, l'asile et l'intégration, et confié ses compétences au ministère de la Protection du citoyen. Une nouvelle législation relative à la procédure d'asile est entrée en

en vigueur en 2020. Elle prévoit notamment que la Grèce peut désormais placer les demandeurs d'asile en rétention pendant une durée maximale de 18 mois.

En juin 2018, après une révision de son système d'asile, le Canada a introduit des mesures visant à instaurer davantage de coordination dans la procédure. Elles comprennent la création d'un Conseil de gestion du système d'octroi de l'asile au niveau vice-ministériel et d'un Centre intégré d'analyse des demandes d'asile pour supprimer les demandes en double et préparer plus rapidement les audiences des affaires. Afin de répondre à la hausse des demandes déposées au titre du programme de parrainage privé des réfugiés, les délais de traitement ont été diminués, passant de plus de quatre ans en 2014 (temps de traitement de 80 % des demandes) à environ deux ans en 2018.

L'Irlande, la Lituanie, la Belgique et la Suisse ont adopté des mesures pour améliorer les conditions des demandeurs d'asile, telles que des modifications à la réglementation du regroupement familial, l'accès au marché de l'emploi et une accélération des procédures. En Irlande et en Lituanie, les conditions d'accès au marché du travail des demandeurs d'asile sont facilitées. Depuis juin 2018, ils sont autorisés à travailler à partir de neuf mois après le dépôt de leur demande d'asile s'ils n'ont pas été informés de la décision concernant leur dossier. Cette autorisation de travailler est valable pendant six mois et peut être renouvelée si le demandeur n'a toujours pas été notifié de la décision relative à sa demande. Le dispositif n'autorise toutefois pas le regroupement familial. Le partenaire, le conjoint ou les enfants à charge du demandeur vivant en dehors du pays ne peuvent donc pas le rejoindre en Irlande.

Au printemps 2018, la Belgique a introduit une série de nouvelles mesures relatives aux procédures, une liste de critères d'admissibilité et le raccourcissement des délais de dépôt d'un recours. La loi définit aussi les cas pour lesquels il existe un « risque de fuite », dans lesquels les autorités peuvent placer en rétention un demandeur de la protection internationale dans le cadre de la procédure de Dublin. Le nombre de places a été diminué, de manière à revenir à la capacité d'accueil d'avant l'afflux de 2015-16. Le réseau d'accueil national a toutefois été soumis à de fortes pressions en 2018 et 2019 et plusieurs nouveaux lieux d'accueil ont été créés. Depuis décembre 2018, les demandeurs de la protection internationale peuvent accéder au marché de l'emploi au bout de quatre mois.

Un grand nombre de pays de l'OCDE, notamment en Europe, ont apporté encore d'autres modifications à leur système d'asile, visant généralement à le durcir. En vertu d'une loi temporaire de 2016 prorogée en 2019, la Suède accordait un permis de résidence temporaire aux réfugiés et aux personnes pouvant bénéficier de la protection subsidiaire. Les réfugiés reçoivent un permis de résidence de trois ans, les personnes pouvant bénéficier de la protection subsidiaire un permis de 13 mois renouvelable deux ans. Depuis la prorogation de la loi, ces dernières jouissent des mêmes droits que les personnes ayant le statut de réfugié classique en matière de regroupement familial.

En France, la loi de 2018 relative à la maîtrise de l'immigration, à l'intégration et à l'asile, entrée en vigueur en mars 2019, a introduit des mesures administratives pour diminuer les délais moyens de traitement des demandes d'asile, de 11 à 6 mois. Les étrangers disposent désormais de 90 jours, au lieu de 120, pour déposer leur demande. Un dispositif national d'accueil précise la capacité d'accueil de demandeurs d'asile de chaque région. Depuis 2019, les demandeurs d'asile ne peuvent plus circuler librement sans l'autorisation de l'Office français de l'immigration et de l'intégration. En cas de non-respect de cette obligation, les conditions d'accueil sont automatiquement suspendues et la procédure de demande d'asile peut être interrompue. Les autorités peuvent désormais débouter une demande d'asile si le demandeur a été condamné pour infractions graves dans un autre pays de l'UE. Elles peuvent également placer en rétention des demandeurs d'asile qui menacent l'ordre public.

Un amendement à la loi d'asile suisse est entré en vigueur en mars 2019. Les demandes d'asile ne nécessitant pas de renseignements supplémentaires font l'objet d'une procédure accélérée, qui fournit une protection juridique gratuite aux demandeurs. Si un complément d'information s'avère nécessaire, la demande d'asile se poursuit selon une procédure plus longue qui doit aboutir dans un délai d'un an à une

décision exécutoire, y compris un éventuel renvoi. Les demandeurs peuvent bénéficier gratuitement de conseils sur la procédure d'asile et d'une représentation juridique.

La Grèce et le Japon ont mis en place des procédures de décisions plus rapides. En décembre 2018, la Grèce a adopté un amendement qui raccourcit à 30 jours la durée des procédures accélérées. Les décisions d'appel dans le cadre de ces procédures doivent être prises en 40 jours. Une nouvelle loi, entrée en vigueur en janvier 2020 et axée sur les procédures d'accueil, vise à uniformiser les réglementations et à réformer les différents aspects du système d'asile. Elle modifie la réglementation des procédures d'asile, les droits et obligations des demandeurs d'asile, les conditions d'accueil et de rétention, l'accès aux processus d'intégration et les droits économiques et sociaux attachés à l'asile et au statut de réfugié. D'autres amendements restreignent l'accès des demandeurs d'asile à certains services publics et les possibilités de recours.

En janvier 2018, le Japon a révisé son système de reconnaissance des réfugiés pour offrir rapidement une protection aux personnes qui ont véritablement besoin de l'asile et prévenir les abus. Un délai a été fixé pour traiter les premières demandes. Les personnes dont on estime que la demande de réfugié est susceptible d'entrer dans le cadre de la Convention relative au statut des réfugiés reçoivent rapidement un permis de résidence. Celles dont la demande ne correspond pas aux dispositions prévues par la Convention ne sont pas autorisées à rester dans le pays. Enfin, bien qu'il ne soit pas fixé de restrictions de séjour, certains demandeurs ne sont pas autorisés à travailler et la durée du séjour est limitée à trois mois.

En Allemagne, les modifications apportées à la loi sur l'asile et le retour permettent de placer en rétention les demandeurs d'asile déboutés, de simplifier le retour des personnes condamnées pour infraction pénale et de sanctionner celles qui refusent de participer à l'établissement de leur identité. Le pays a diminué les prestations sociales versées aux demandeurs d'asile bénéficiant du statut de protection dans d'autres pays de l'UE et créé un nouveau statut, dit « toléré », pour les personnes dont l'identité n'est pas établie, qui ne permet pas de travailler et limite les déplacements sur le territoire.

Depuis 2019, les immigrants qui déposent une demande d'asile aux États-Unis après avoir franchi la frontière mexicaine illégalement ou qui se présentent aux postes frontières sans documents valides doivent être reconduits au Mexique jusqu'au traitement de leur dossier. En juillet 2019, une nouvelle restriction a été ajoutée aux conditions d'octroi du droit d'asile. Elles s'appliquent aux migrants qui entrent ou tentent d'entrer aux États-Unis par la frontière sud sans avoir déposé une demande d'asile dans l'un des pays tiers qu'ils ont traversés alors qu'ils en avaient la possibilité. Cette restriction comprend un nombre limité d'exceptions. En juin 2020, les critères d'admissibilité à l'emploi des demandeurs d'asile ont par ailleurs été modifiés. Les étrangers entrés illégalement dans le pays ne peuvent désormais plus obtenir une autorisation de travail établie à partir d'une demande d'asile en attente de traitement. De nouveaux motifs d'interdiction et de refus des demandes d'autorisation de travail, tels que certaines infractions, ont été également ajoutés. Le délai que doit respecter un demandeur d'asile avant de déposer une demande d'autorisation de travail est passé de 150 à 365 jours calendaires. L'autorisation d'emploi est d'une durée maximale de deux ans et prend automatiquement fin si la demande d'asile est définitivement déboutée.

En 2018 et au cours du premier semestre 2019, l'Italie a adopté des modifications juridiques pour empêcher l'arrivée dans le pays des navires humanitaires transportant des demandeurs d'asile ou d'autres migrants. Le ministère de l'Intérieur a été habilité à restreindre ou interdire l'entrée, le transit ou le stationnement de navires dans les eaux territoriales, à l'exception des navires militaires et des navires opérant des services gouvernementaux non commerciaux, pour des raisons d'ordre public et de sécurité. Le non-respect de ces mesures par le capitaine des navires peut être sanctionné d'une amende de 150 000 à 100 000 EUR, sans préjudice de l'application de sanctions pénales, le cas échéant.

En février 2019, la Pologne a apporté un projet d'amendement à la loi de protection des étrangers pour empêcher l'utilisation abusive de la procédure d'asile par des migrants ne pouvant pas bénéficier de la protection internationale. Les modifications les plus importantes sont notamment la mise en place d'une

procédure d'asile accélérée et l'établissement d'une liste des pays d'origine sûrs. Les étrangers qui pénètrent en Pologne depuis un pays sûr ou qui formulent des requêtes incohérentes ou contradictoires peuvent être placés dans des centres de rétention. La décision relative à leur demande doit être prise dans les 20 jours suivant la réception de celle-ci. Si aucune décision n'est prise dans un délai de 28 jours, ils sont autorisés à entrer dans le pays où leur demande est examinée dans le cadre d'une procédure d'asile normale.

En République slovaque, depuis la transposition de la directive 213/32/UE relative à des procédures communes pour l'octroi et le retrait de la protection internationale, il n'existe plus de lien entre protection subsidiaire et regroupement familial. Par ailleurs, si un migrant qui a obtenu l'asile en République slovaque acquiert la nationalité d'un autre État membre de l'UE, il perd son statut de réfugié en République slovaque.

L'Autriche et les Pays-Bas ont aussi apporté d'importants changements à leur système d'asile. L'Autriche a élargi les conditions dans lesquelles il est possible d'engager la procédure de retrait du statut d'asile. Les demandeurs d'asile ont par ailleurs désormais l'obligation de couvrir une partie des frais sociaux fédéraux et le pays a mis en place un dispositif pour saisir l'argent en espèces détenu par les demandeurs d'asile. La demande de protection internationale est toutefois désormais étendue aux enfants des demandeurs d'asile nés dans le pays. Un autre changement juridique, entré en vigueur en septembre 2018, autorise le placement en rétention des demandeurs d'asile en attente de leur renvoi s'ils représentent une menace pour l'ordre public. En 2018 et 2019, les Pays-Bas ont réduit la durée de validité du permis d'asile temporaire de cinq à trois ans. À l'issue de ces trois ans, une nouvelle demande peut être déposée pour un permis de deux ans. L'audition des demandes d'asile dont les chances d'aboutir sont faibles ou inexistantes a été supprimée.

La Colombie et le Chili ont pris des mesures différentes pour répondre à l'afflux massif de Vénézuéliens. Depuis juillet 2019, le Chili leur impose d'obtenir un visa avant d'entrer dans le pays. Une autorisation de travailler de 90 jours leur est généralement rapidement accordée sur présentation d'un passeport en cours de validité, d'une preuve de solvabilité et d'une lettre d'invitation de la part d'une entreprise ou d'un particulier chilien. La Colombie a quant à elle mis en place un permis de séjour spécial pour les Vénézuéliens arrivés avant novembre 2019. Quelque 200 000 personnes devraient en bénéficier. Des autorisations de travail spéciales sont accordées sur présentation d'une offre d'emploi.

Admission des mineurs non accompagnés

En mars 2018, la Belgique a adopté de nouvelles procédures pour identifier les mineurs non accompagnés de façon plus systématique et le plus tôt possible. Elles comprennent un questionnaire détaillé à remplir pendant la phase d'enregistrement au bureau de l'immigration et une évaluation distincte dans les centres d'accueil. À la suite d'une décision de la Cour de justice de l'UE, la Belgique a modifié son dispositif, de manière à autoriser un mineur non accompagné qui atteint l'âge de la majorité pendant la procédure d'examen de la demande de protection internationale à conserver ses droits au regroupement familial en tant que mineur.

En Suède, depuis juillet 2018, les mineurs non accompagnés qui atteignent l'âge de la majorité avant d'avoir reçu la décision relative à leur demande peuvent dans certaines conditions obtenir un permis de séjour temporaire pour poursuivre des études secondaires. En France, un arrêté datant de novembre 2019 renforce les mesures d'évaluation des personnes se présentant comme mineures et privées temporairement ou définitivement de la protection de leur famille et de détection de l'exploitation qu'elles peuvent subir.

En 2019, la Grèce a pris des mesures supplémentaires pour mettre en œuvre son nouveau dispositif de tutelle pour les mineurs non accompagnés, qui comprend des tuteurs pour les représenter juridiquement et servir leurs intérêts. Un programme de réinstallation dans d'autres États de l'UE de 1 600 mineurs non accompagnés séjournant en Grèce a débuté le 15 avril 2020.

Admission des migrants familiaux

L'Australie et le Canada ont adopté d'importantes mesures pour simplifier et élargir la catégorie des visas familiaux, avec notamment un accès plus facile pour les grands-parents et les handicapés. L'amendement migration à la loi de 2018 sur les violences familiales et autres mesures est entré en vigueur en avril 2019. Il définit un cadre de parrainage précis pour les demandes de visas parrainées par la famille, dans lequel le parrainage doit être approuvé avant le dépôt de la demande de visa. Le cadre permet de partager les résultats du contrôle de moralité avec les différentes parties concernées, mais une demande de parrainage peut être refusée en cas d'informations contradictoires. Le pays a pour objectif d'appliquer progressivement ce cadre aux autres demandes de visas familiaux en modifiant la réglementation et les dispositifs. Le délai de mise en place de ces changements n'est pas encore déterminé. Le cadre s'applique pour l'instant aux visas temporaires parrainés par un parent (Sponsored Parent Temporary), qui peuvent être demandés depuis juillet 2019. Ils offrent aux parents la possibilité de se rapprocher de leurs enfants et petits-enfants en Australie pendant une durée maximale de cinq ans sans devoir quitter le pays. Ces visas imposent des obligations aux parents, notamment celle de fournir un soutien financier et un hébergement et de rembourser toutes les éventuelles dettes de santé publique contractées en Australie par les parents parrainés. Pour reconnaître la contribution apportée au pays par les retraités, dont beaucoup vivent sur place depuis de nombreuses années, l'Australie offre depuis novembre 2018 la possibilité aux détenteurs d'un visa pour retraités ou investisseurs retraités d'obtenir un titre de séjour permanent en demandant un visa pour parent ou parent contributeur (Parent or Contributory).

En 2019, le Canada a relevé à 20 000 son quota annuel de demandes de visas pour les parents et grands-parents. Afin d'encourager l'inclusion et la diversité, il a révisé ses procédures de sélection et de parrainage des nouveaux arrivants, dont les handicapés. D'après cette nouvelle politique, un nombre moins élevé de requêtes déposées par des handicapés sera déclaré irrecevable pour des raisons de santé. Le pays a aussi reconduit son accord de partage des frais avec la Rainbow Refugee Society jusqu'en mars 2020, qui vise à sensibiliser les acteurs canadiens susceptibles de devenir parrains aux besoins particuliers des réfugiés LGBTQ2 et à accroître le parrainage en leur faveur.

La Roumanie et le Royaume-Uni ont adopté des mesures destinées à dissuader les migrations familiales. En Roumanie, la prolongation de l'autorisation temporaire de séjour à des fins de regroupement familial dépend désormais de l'obligation par le demandeur principal de prouver que chacun des membres de sa famille dispose de moyens de subsistance équivalant au moins au salaire minimum brut national. Au Royaume-Uni, depuis juillet 2018, les enfants adoptés de 18 ans ou plus détenteurs d'un titre limité en vertu de la réglementation sur l'immigration doivent satisfaire à des conditions de connaissance de la langue et de la vie pour pouvoir déposer une demande d'installation dans le pays.

Lutte contre l'immigration clandestine

Plusieurs pays ont mis en place des mesures, principalement à l'intention des employeurs, pour lutter contre l'immigration et le travail clandestins et l'exploitation des travailleurs. Aux États-Unis, depuis janvier 2019, les étrangers qui tentent d'entrer dans le pays illégalement ou sans papiers par la frontière sud, y compris ceux qui demandent l'asile, peuvent être renvoyés au Mexique et être contraints d'attendre en dehors du pays pendant toute la durée de la procédure. Cette mesure comprend un nombre limité d'exceptions. Depuis juillet 2019, les procédures accélérées de renvoi s'appliquent à toute personne se trouvant illégalement aux États-Unis depuis deux ans. En juin 2020, la Cour suprême a donné raison au gouvernement Trump et annulé la décision d'un tribunal inférieur qui contestait ces procédures.

En Estonie, des modifications devraient limiter les abus en matière de réglementation de l'emploi, en imposant aux employeurs de prouver que le travail réellement effectué par un étranger correspond au contenu et à l'objectif prévus par la loi sur le travail du pays. La Pologne a aussi introduit des mesures pour protéger les travailleurs de l'exploitation. Depuis janvier 2018, tous les employeurs qui embauchent un étranger doivent signer un contrat. Les amendes ont en outre été augmentées en cas d'emploi illégal

d'étrangers ou de demande d'avantages financiers à un étranger en échange d'un permis de travail ou d'un autre document l'autorisant à travailler en Pologne. Une autre modification vise à empêcher les migrants qui entrent en Pologne pour des raisons touristiques ou rendent visite à leur famille d'obtenir un permis de travail ou de résidence temporaire.

Afin de prévenir l'exploitation des immigrés clandestins par des employeurs peu scrupuleux, la police suédoise est désormais autorisée à mener des inspections sur les lieux de travail sur lesquels il existe un risque élevé que des personnes travaillent sans les permis de travail ou de séjour nécessaires.

En 2018, la France a adopté des mesures pour faire respecter l'obligation de quitter le territoire après le rejet d'une demande d'asile et renforcer le contrôle des sans-papiers. La période de rétention a été prolongée, de 45 à 90 jours, afin que les autorités disposent de davantage de temps pour organiser les expulsions.

Le Luxembourg a renforcé sa lutte contre l'exploitation de la prostitution et l'achat et le trafic d'êtres humains à des fins sexuelles. Depuis février 2018, une nouvelle loi sanctionne les clients dans des affaires impliquant des mineurs, des personnes vulnérables ou victimes d'exploitation sexuelle. Elle interdit la modification ou la destruction des documents de voyage ou d'identité de tiers et empêche les victimes d'exploitation sexuelle d'être reconnues coupables de sollicitation.

L'Irlande, le Portugal et la Fédération de Russie ont pris des mesures pour régulariser certains migrants en situation irrégulière. En octobre 2018, l'Irlande a annoncé un programme limité de régularisation temporaire des immigrés hors EEE qui détenaient un permis d'étudiant mais qui se sont ensuite retrouvés en situation irrégulière, pour qu'ils déposent une demande de séjour. Les personnes dont la demande a été acceptée sont autorisées à vivre et travailler en Irlande pendant deux ans sans permis de travail. Le dispositif n'autorise toutefois pas le regroupement familial. Le partenaire, le conjoint ou les enfants à charge du demandeur vivant en dehors du pays ne peuvent donc pas le rejoindre en Irlande. Il est néanmoins tenu compte des conditions familiales des personnes vivant dans le pays : si elles remplissent les critères du dispositif, les membres de la famille qui résidaient avec elles jusqu'alors peuvent être autorisés à rester. Au Portugal, un changement apporté à la loi en 2019 permet aux étrangers entrés clandestinement dans le pays mais qui ont rempli leurs obligations envers la sécurité sociale pendant plus de 12 mois d'être réputés légaux s'ils travaillent (ou possèdent un contrat de prestation de services). Enfin, en 2019, la Fédération de Russie a annoncé une amnistie migratoire de courte durée des immigrés kirghizes séjournant illégalement en Russie. Ils ont la possibilité de quitter le pays et d'y revenir. Ils peuvent aussi légaliser leur séjour en Russie sans sortir du pays.

Retour et réintégration

En 2019, les États-Unis ont élargi la procédure accélérée de renvoi qui permet aux autorités de l'immigration de déclarer qu'un étranger peut être renvoyé à la totalité du pays et à toute personne présumée entrée illégalement au cours des deux années précédentes. La décision d'un tribunal qui suspendait cet élargissement a été annulée en 2020.

En 2018, la Belgique a passé des accords de coopération avec la Tunisie et la Mauritanie en matière d'identification et de retour des migrants sans papier. Une mesure temporaire a été adoptée pour permettre aux ressortissants géorgiens et ukrainiens de rentrer volontairement dans leur pays et de bénéficier d'une aide au retour et à la réintégration. Les étrangers qui avaient reçu une obligation de quitter le territoire peuvent par ailleurs désormais fournir au bureau de l'immigration des informations concernant leurs craintes ou les risques qu'ils encourent en retournant dans leur pays, qui peuvent constituer une demande implicite de protection internationale.

En septembre 2019, le Danemark a transféré les compétences administratives en matière de retour des migrants du ministère de la Justice au ministère de l'Immigration et de l'Intégration, et instauré une coopération avec d'autres pays européens pour définir des programmes de réintégration pour les

demandeurs d'asile déboutés d'un certain nombre de pays, dont l'Irak et l'Afghanistan. En 2018, un dispositif temporaire de subventions a permis à des Iraniens qui quittaient le pays volontairement de toucher des subventions en espèces. L'aide au retour volontaire comprend des services de conseil et des informations sur la procédure de retour, la réintégration et la réinstallation dans le pays de retour et sur les différents mécanismes d'aide financière. En Lituanie, des changements juridiques ont pour objectif d'encourager les étrangers entrés illégalement dans le pays ou qui y séjournent clandestinement à partir volontairement, les retours volontaires étant traités en priorité par rapport aux expulsions.

Encourager le retour des ressortissants nationaux ou de même origine qui vivent à l'étranger

L'introduction de la Carte de Polonais en juillet 2019 a constitué une évolution politique majeure en Pologne. Accessible à tous les étrangers d'origine polonaise venant du monde entier, elle est délivrée aux personnes qui peuvent attester d'une connaissance sommaire de la langue et des coutumes et traditions polonaises et prouver qu'elles-mêmes ou au moins un de leurs parents, grands-parents ou arrière-grands-parents sont de nationalité polonaise (origine ethnique). Elle donne de nombreux avantages à ses détenteurs et aux membres de leur famille immédiate. Les titulaires peuvent obtenir gratuitement un permis de séjour permanent dès le début de leur séjour en Pologne et acquérir la nationalité polonaise au bout d'un an de résidence à peine en Pologne. Ils peuvent bénéficier d'une allocation financière pour couvrir en partie le coût de la vie pour eux et leur famille immédiate pendant une durée maximale de neuf mois et sont exonérés des frais administratifs du permis de séjour permanent et de la nationalité polonaise.

Mis en œuvre depuis 2018 par l'Agence nationale d'échanges universitaires (NAWA), le programme polonais de retour s'adresse aux scientifiques polonais de renom qui travaillent dans des établissements scientifiques à l'étranger et sont intéressés par un retour en Pologne et un emploi dans un établissement d'enseignement supérieur ou de recherches polonais. Il prévoit le versement de la rémunération du scientifique et des membres de son équipe de recherche, ainsi que les dépenses d'installation et les frais d'adaptation des lieux de travail.

En mars 2019, le gouvernement espagnol a approuvé un plan de retour en Espagne dans le but d'encourager le retour des Espagnols en simplifiant les procédures. Un projet pilote a été élaboré, qui doit se prolonger en 2020, pour inciter les Argentins d'origine espagnole à venir en Espagne. Il s'adresse aux enfants et petits-enfants d'Espagnols qui n'ont pas la nationalité espagnole et possèdent les compétences et l'expérience nécessaires pour travailler dans des secteurs de qualifications moyennes à élevées, en particulier ceux associés aux technologies, à l'informatique, à la recherche, au marketing et à la finance. Ils peuvent obtenir un emploi en Espagne sans restriction, et, en tant qu'enfants ou petits-enfants d'Espagnols, sont dispensés de test du marché du travail.

La Roumanie se préoccupe pour sa part de la manière dont ses ressortissants sont traités à l'étranger. Des modifications juridiques ont été adoptées en 2018 pour protéger la vie et le travail des Roumains à l'étranger et le rôle des organismes qui s'occupent des déplacements. Les principaux changements portent sur les procédures d'enregistrement, le contrôle des commissions, les droits de douane ou les taxes versés par les organismes d'emploi lors des services de médiation concernant l'emploi de Roumains à l'étranger, et la mise en place d'un cadre coercitif plus strict en cas de non-respect de leur engagement par les organismes d'emploi.

En mai 2018, la Bulgarie a élargi la portée de la loi sur les migrations de travail et la mobilité au travail pour couvrir l'emploi des Bulgares à l'étranger et la libre circulation des personnes dans l'Espace économique européen.

En octobre 2018, la Fédération de Russie a adopté le nouveau Concept de la politique migratoire nationale pour la période 2019-25. Il simplifie les règles d'entrée et de naturalisation et encourage le retour des Russes installés à l'étranger.

Encadré 1.3. Les pays continuent de s'adapter à la sortie de l'Union européenne du Royaume-Uni

Le Royaume-Uni a officiellement quitté l'Union européenne (UE) le 31 janvier 2020. Conformément à l'accord de retrait, il est désormais un État tiers à l'UE et ne participe plus aux processus décisionnels de cette dernière. Cependant, les lois de l'UE continuent de s'appliquer au Royaume-Uni pendant une « période de transition » allant jusqu'au 31 décembre 2020. Cette période de transition est utilisée notamment pour négocier un accord sur un nouveau partenariat entre l'UE et le Royaume-Uni. Au 1^{er} janvier 2021, la libre circulation entre l'UE et le Royaume-Uni prendra fin. Cependant, les droits de résidence des ressortissants européens habitant au Royaume-Uni et des ressortissants britanniques résidant dans l'un des 27 États membres à la fin de la période de transition, lorsque la résidence est conforme à la loi de l'UE sur la libre circulation, seront maintenus. Les membres de la famille qui bénéficient de droits au titre de la législation européenne (conjoint, partenaires enregistrés, parents, grands-parents, enfants, petits-enfants, personnes avec lesquelles est établie une relation durable) et ne vivant pas dans le même pays que le ressortissant européen ou britannique concerné pourront le rejoindre à l'avenir. Les travailleurs et les indépendants frontaliers sont aussi protégés dans les pays où ils travaillent. Cet accord devrait concerner plus de 3 millions de ressortissants européens au Royaume-Uni et plus d'1 million de ressortissants britanniques dans l'UE.

Tous les mouvements vers l'UE de ressortissants britanniques qui ne sont pas bénéficiaires de l'accord de retrait seront régis par les règles migratoires de l'UE et des États membres. Les entreprises de l'UE souhaitant recruter des ressortissants britanniques devront respecter les règles de l'UE et de leurs États membres respectifs applicables aux ressortissants de pays tiers.

Pour les citoyens de l'UE qui exerceront une forme de mobilité sous le nouveau régime britannique, la coordination actuelle des systèmes de sécurité sociale prévue par les règlements de l'UE cessera d'exister. Il en sera de même pour les ressortissants britanniques dans l'UE, à moins qu'ils ne soient couverts par des règles spécifiques de l'UE relatives aux ressortissants de pays tiers. Il n'y aura pas le même niveau de protection de sécurité sociale transfrontalière que dans le cadre des règles actuelles de l'UE, car ces règles ne s'appliqueront plus.

Les pays européens et le gouvernement britannique ont commencé à proposer des aménagements législatifs dans le cas d'une sortie sans accord. Au Royaume-Uni, le *EU Settlement Scheme* est appliqué depuis janvier 2019. Il concerne les résidents européens et les membres de leur famille, ainsi que les membres de leur famille qui ne sont pas ressortissants d'un pays de l'UE mais possèdent une carte de résidence biométrique. Dans une déclaration d'orientation publiée en février 2020, les autorités britanniques ont proposé d'élargir le système à points existant aux ressortissants de l'UE à compter de 2021. Il n'y aurait plus de canal d'immigration légale pour les travailleurs peu qualifiés et le plafond salarial serait abaissé de 33 200 EUR à 28 400 EUR. Les ressortissants de l'EEE et suisses résidant déjà au Royaume-Uni au 31 décembre 2020 pourront toujours circuler librement. Les citoyens irlandais bénéficieront de la libre circulation au-delà de 2021 dans le cadre de la zone commune de circulation (Common Travel Area).

Réglementations applicables aux ressortissants britanniques dans certains pays de l'UE

La plupart des pays de l'UE ont proposé des accords de réciprocité pour l'après-Brexit, avec des réglementations du même type que celles appliquées par le Royaume-Uni à leurs propres ressortissants. Dans le cas d'une sortie sans accord, après la période de transition, les Britanniques seraient tenus de déposer une demande de permis de séjour, comme tout autre ressortissant d'un pays tiers. Dans les pays de l'UE disposant d'un système de résidence permanente, ils pourraient généralement obtenir ce titre de séjour au bout de cinq ans de résidence (trois en Hongrie et huit au Danemark). Une nouvelle période de transition est généralement envisagée pour laisser plus de temps

aux ressortissants britanniques qui sont déjà installés de manière permanente dans un pays de l'UE pour demander un permis de résidence en 2021 (par exemple, 9 mois en Lituanie, sans examen de langue, 21 mois à compter du jour du retrait sans accord en Espagne).

En décembre 2018, le Luxembourg a accepté d'intégrer à sa propre législation tout accord de retrait du Royaume-Uni relatif au droit de résidence des ressortissants britanniques et aux droits des travailleurs frontaliers.

Note : Commission européenne et Groupe de Travail sur les Migrations de l'OCDE.

Annexe 1.A. Tableaux et graphiques supplémentaires

Tableau d'annexe 1.A.1. Entrées permanentes dans les pays de l'OCDE par catégorie, 2018

En milliers et évolution en pourcentage par rapport à 2017

| | Travail | | Famille accompagnant les travailleurs | | Famille | | Humanitaire | | Autres | | Libre circulation | |
|------------------|--------------|------------|---------------------------------------|-----------|----------------|-----------|--------------|------------|--------------|-----------|-------------------|-----------|
| | 2018 | % | 2018 | % | 2018 | % | 2018 | % | 2018 | % | 2018 | % |
| Allemagne | 64.9 | +5 | .. | .. | 97.1 | -15 | 78.5 | -70 | 7.1 | +1 | 383.1 | -7 |
| Australie | 52.2 | -10 | 58.9 | -10 | 51.1 | -14 | 16.3 | -26 | 0.2 | -44 | 14.1 | +13 |
| Autriche | 5.6 | +11 | 1.5 | +41 | 7.7 | -9 | 15.0 | -41 | 0.4 | +6 | 56.8 | -2 |
| Belgique | 5.0 | +2 | .. | .. | 29.7 | +3 | 10.5 | -24 | 0.1 | +20 | 63.9 | +6 |
| Canada | 95.9 | +19 | 89.8 | +15 | 85.2 | +3 | 45.5 | +10 | 4.0 | .. | .. | .. |
| Corée | 0.6 | +20 | 0.0 | .. | 14.1 | +7 | 0.6 | +55 | 54.9 | +6 | .. | .. |
| Danemark | 8.3 | +9 | 5.2 | +12 | 4.6 | -34 | 1.7 | -40 | 5.5 | +0 | 30.7 | +5 |
| Espagne | 29.8 | -2 | 0.0 | .. | 125.1 | +7 | 4.8 | +18 | 36.7 | +20 | 147.8 | +4 |
| États-Unis | 65.3 | +1 | 72.8 | +0 | 695.5 | -7 | 185.9 | +27 | 77.0 | -19 | .. | .. |
| Finlande | 1.7 | -7 | 0.0 | .. | 10.4 | +5 | 3.9 | -27 | 0.0 | -43 | 7.0 | +9 |
| France | 40.3 | +32 | .. | .. | 101.9 | +3 | 30.5 | -6 | 21.4 | +9 | 83.2 | +6 |
| Irlande | 9.8 | +22 | 0.6 | +21 | 2.8 | -9 | 0.8 | -3 | .. | .. | 31.1 | +12 |
| Israël | .. | .. | .. | .. | 6.3 | +2 | .. | .. | 21.8 | +8 | .. | .. |
| Italie | 8.3 | +72 | 0.0 | .. | 122.8 | +8 | 30.7 | -4 | 5.0 | -4 | 57.8 | -6 |
| Japon | 66.0 | +24 | .. | .. | 31.9 | +7 | 0.1 | +11 | 17.0 | +5 | .. | .. |
| Luxembourg | 1.8 | +19 | 0.0 | .. | 2.0 | +10 | 1.2 | -10 | 0.1 | -15 | 16.6 | -1 |
| Mexique | 5.8 | +13 | .. | .. | 19.3 | +18 | 5.8 | +73 | 7.8 | +0 | .. | .. |
| Norvège | 3.8 | +34 | .. | .. | 10.9 | -23 | 3.9 | -51 | .. | .. | 22.0 | +8 |
| Nouvelle-Zélande | 9.2 | -23 | 10.8 | -12 | 15.2 | +22 | 4.2 | +1 | .. | .. | 5.7 | -13 |
| Pays-Bas | 21.0 | +17 | 0.0 | .. | 31.2 | +8 | 3.6 | -54 | 0.0 | .. | 80.3 | +9 |
| Portugal | 20.0 | +163 | .. | .. | 21.0 | +49 | 0.6 | +25 | 5.8 | +213 | 16.7 | +6 |
| Royaume-Uni | 36.3 | +17 | 21.7 | +21 | 67.3 | +10 | 25.2 | +35 | 32.7 | +11 | 159.5 | -13 |
| Suède | 16.6 | +27 | 0.9 | +27 | 50.9 | +1 | 25.1 | -31 | .. | .. | 30.2 | -6 |
| Suisse | 2.1 | +13 | .. | .. | 20.7 | +1 | 6.7 | -2 | 3.4 | +9 | 89.2 | +4 |
| OCDE | 621.8 | +15 | 262.3 | +3 | 1 635.7 | -2 | 501.4 | -26 | 309.1 | +3 | 1 302.8 | -2 |

Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales, <https://doi.org/10.1787/data-00342-fr>.


StatLink  <https://stat.link/7tm5vd>

Tableau d'annexe 1.A.2. 50 premiers pays d'origine des nouveaux immigrants, OCDE, 2017-18

| | Milliers 2017 | Milliers 2018 | Part (%) 2018 | Variation absolue 2018/17 | Variation en pourcentage 2018/17 | Différence avec le classement 2017 | Taux d'expatriation (pour 1 000) 2018 |
|--------------------|------------------|------------------|------------------|------------------------------|--|---------------------------------------|--|
| Chine | 435 | 431 | 6 | -5 | -1 | 0 | 0.3 |
| Inde | 299 | 330 | 5 | 31 | 10 | 1 | 0.2 |
| Roumanie | 307 | 305 | 5 | -2 | -1 | -1 | 15.6 |
| Viet Nam | 170 | 191 | 3 | 21 | 12 | 3 | 2.0 |
| Ukraine | 159 | 191 | 3 | 32 | 20 | 5 | 4.3 |
| Mexique | 188 | 180 | 3 | -7 | -4 | -1 | 1.4 |
| Pologne | 175 | 168 | 3 | -7 | -4 | -1 | 4.4 |
| Iraq | 167 | 163 | 2 | -4 | -2 | 0 | 4.3 |
| Philippines | 165 | 158 | 2 | -7 | -4 | 0 | 1.5 |
| Italie | 150 | 156 | 2 | 6 | 4 | 1 | 2.6 |
| Syrie | 194 | 149 | 2 | -44 | -23 | -7 | 8.8 |
| Maroc | 98 | 124 | 2 | 26 | 26 | 5 | 3.5 |
| Brésil | 95 | 123 | 2 | 28 | 29 | 5 | 0.6 |
| États-Unis | 117 | 121 | 2 | 4 | 3 | -2 | 0.4 |
| Royaume-Uni | 117 | 120 | 2 | 2 | 2 | -2 | 1.4 |
| Allemagne | 117 | 120 | 2 | 3 | 3 | -2 | 1.8 |
| France | 107 | 107 | 2 | 0 | 0 | -2 | 1.6 |
| Afghanistan | 101 | 99 | 1 | -2 | -2 | -2 | 2.7 |
| Russie | 86 | 97 | 1 | 11 | 13 | 2 | 0.7 |
| Cuba | 80 | 95 | 1 | 15 | 19 | 2 | 8.4 |
| Pakistan | 88 | 91 | 1 | 3 | 3 | -1 | 0.4 |
| Bulgarie | 91 | 89 | 1 | -3 | -3 | -3 | 12.6 |
| Colombie | 66 | 86 | 1 | 21 | 31 | 4 | 1.7 |
| Iran | 65 | 79 | 1 | 14 | 22 | 4 | 1.0 |
| Espagne | 77 | 79 | 1 | 2 | 2 | -2 | 1.7 |
| Venezuela | 53 | 75 | 1 | 21 | 40 | 7 | 2.6 |
| Corée | 71 | 73 | 1 | 3 | 4 | -2 | 1.4 |
| Nigéria | 70 | 71 | 1 | 2 | 2 | -2 | 0.4 |
| Rép. dominicaine | 72 | 71 | 1 | -1 | -2 | -5 | 6.7 |
| Turquie | 63 | 69 | 1 | 6 | 9 | 0 | 0.8 |
| Portugal | 60 | 61 | 1 | 1 | 2 | 0 | 6.0 |
| Hongrie | 64 | 58 | 1 | -6 | -9 | -3 | 6.0 |
| Croatie | 55 | 52 | 1 | -2 | -5 | -1 | 12.6 |
| Bangladesh | 49 | 50 | 1 | 1 | 3 | 0 | 0.3 |
| Égypte | 42 | 47 | 1 | 5 | 12 | 1 | 0.5 |
| Grèce | 45 | 43 | 1 | -2 | -5 | -1 | 4.1 |
| Albanie | 38 | 42 | 1 | 4 | 11 | 4 | 14.6 |
| Australie | 41 | 42 | 1 | 1 | 3 | -1 | 1.7 |
| Algérie | 38 | 42 | 1 | 4 | 11 | 3 | 1.0 |
| Honduras | 33 | 42 | 1 | 9 | 26 | 7 | 4.4 |
| Népal | 40 | 41 | 1 | 1 | 2 | -2 | 1.5 |
| Pays-Bas | 40 | 41 | 1 | 0 | 0 | -4 | 2.4 |
| Thaïlande | 39 | 39 | 1 | 0 | 0 | -3 | 0.6 |
| Serbie | 36 | 38 | 1 | 1 | 3 | -1 | 4.3 |
| Pérou | 31 | 37 | 1 | 6 | 18 | 5 | 1.1 |
| Indonésie | 32 | 36 | 1 | 4 | 14 | 3 | 0.1 |
| Turkménistan | 21 | 36 | 1 | 15 | 70 | 23 | 6.1 |
| Bosnie-Herzégovine | 36 | 35 | 1 | -1 | -2 | -4 | 10.6 |
| El Salvador | 33 | 34 | 1 | 1 | 4 | -1 | 5.3 |
| Canada | 36 | 34 | 1 | -2 | -6 | -5 | 0.9 |

Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales, <https://doi.org/10.1787/data-00342-fr>.


StatLink  <https://stat.link/z95ix8>

Tableau d'annexe 1.A.3. Permis pris en compte dans les statistiques sur les travailleurs immigrés temporaires et leurs caractéristiques

| Pays | Nom du programme | Durée de résidence / renouvelabilité du contrat | Existence d'un quota |
|--|---|---|--|
| Allemagne (permis délivrés) | Stagiaires | | |
| | Transferts intra-entreprises : § 8 BeschV (<i>Praktische Tätigkeiten als Voraussetzung für die Anerkennung ausländischer Berufsqualifikationen</i>), § 10 BeschV (<i>Internationaler Personalaustausch, Auslandsprojekte</i>), § 10a BeschV (<i>ICT-Karte / Mobiler-ICT-Karte</i>) | | |
| | Autres travailleurs : § 8 Abs. 2 BeschV (<i>Anerkennung ausländischer Berufsqualifikationen – § 17a AufenthG bis zu 18 Monate</i>), § 8 Abs. 3 BeschV (<i>Anerkennung ausländischer Berufsqualifikationen – sonstige</i>), § 11 Abs. 1 BeschV (<i>Sprachlehrerinnen und Sprachlehrer</i>), § 11 Abs. 2 BeschV (<i>Spezialitätenköchinnen und Spezialitätenköche</i>), § 12 BeschV (<i>Au-Pair-Beschäftigungen</i>), § 13 BeschV (<i>Hausangestellte von Entsandten</i>), § 19 Abs. 2 BeschV (<i>Werklieferverträge</i>), § 25 BeschV (<i>Kultur und Unterhaltung</i>), § 27 BeschV (<i>Grenzgängerbeschäftigung</i>), § 29 Abs. 1 BeschV (<i>Internationale Abkommen – Niederlassungspersonal</i>), § 29 Abs. 2 BeschV (<i>Internationale Abkommen – Gastarbeitnehmer</i>), § 29 Abs. 3 – 4 BeschV (<i>Internationale Abkommen</i>), § 29 Abs. 5 BeschV (<i>Internationale Abkommen – WHO/Europaabkommen</i>) | | |
| Australie (Visas temporaires accordés, années fiscales, ressortissants de Nouvelle-Zélande exclus) | Vacanciers actifs : sous-catégories 417 et 462 | Jusqu'à 1 an. | Sous-catégorie 417 : non soumis à quota ; Sous-catégorie 462 : quota sauf pour les États-Unis. |
| | Stagiaires : Visa <i>Training</i> (sous-catégorie 407) introduit en 2016. Ancien visas <i>Temporary Work (Training and Research)</i> (sous-catégorie 402) (dont ' <i>Occupational trainee</i> ' et ' <i>Professional development</i> ') fermé à de nouvelles candidatures depuis 2016 ; les visas suivants qui sont fermés à de nouvelles candidatures depuis le 24 nov. 2012 : <i>Visiting Academic</i> (sous-catégorie 419), <i>Occupational Trainee</i> (sous-catégorie 442), <i>Professional Development</i> (sous-catégorie 470) ; et le visa <i>Trade Training Skills</i> (sous-catégorie 471) supprimé en sept. 2007. | Jusqu'à 2 ans. | |
| | Travailleurs saisonniers : <i>Seasonal Worker Programme</i> (sous-catégorie 416 remplacée par la sous-catégorie 403 à partir de nov. 2016) | Entre 4 et 7 mois. | Non soumis à quota. |
| | Transferts intra-entreprises : visas de la sous-catégorie 457 délivrés (aux demandeurs principaux) | Jusqu'à 4 ans. | |
| | Autres travailleurs : Autres travaux temporaires (Experts pour mission courte); Relations internationales (sauf travailleurs saisonniers); Activité temporaire; Travail temporaire (qualifié) (sauf transferts intraentreprises) | | |
| | | | |
| Autriche | Transferts intra-entreprises | | Non soumis à quota. |
| | Travailleurs saisonniers : saisons touristiques d'hiver et d'été, Agriculture, Travailleurs saisonniers de base, Aidants aux récoltes (nombre de personnes estimé sur la base du nombre de permis délivrés). | Jusqu'à 12 mois. | |
| | Autres travailleurs : Chercheurs, Artistes (sous contrat ou à leur propre compte), travailleurs indépendants ; Au pairs ; Certains autres emplois rémunérés. | | Non soumis à quota. |
| Belgique | Vacanciers actifs (10 principaux pays d'origine) | | |
| | Stagiaire | | |
| | Autres travailleurs : Au Pair ; Artistes ; Sportifs ; Professeurs invités et formateurs ; Autres travailleurs temporaires | | |

| Pays | Nom du programme | Durée de résidence / renouvelabilité du contrat | Existence d'un quota |
|--|---|---|----------------------|
| Canada (TFWP & IMP programmes – premiers permis) | Transferts intra-entreprises (ICT) : Détenteurs d'un permis du Programme de mobilité internationale (PMI) par année de d'obtention du premier permis (Commerce – ICT ; NAFTA – ICT ; GATS ; Intérêts canadiens – ICT) | Variable. | |
| | Travailleurs saisonniers : Programme des travailleurs agricoles saisonniers (Programme des travailleurs étrangers temporaires) : entrées effectives | Non renouvelable. | |
| | Vacanciers actifs : Expérience internationale Canada (EIC), vacanciers actifs et programmes internationaux pour les jeunes (PMI) | Non renouvelable. | Non soumis à quota. |
| | Autres travailleurs : Programme de mobilité internationale (PMI) : Accords (hors transferts intra-entreprises) ; Intérêts canadiens (hors vacanciers actifs, conjoints et transferts intra-entreprises) ; Autosuffisants ; Candidats à la résidence permanente au Canada ; Raisons humanitaires ; Programme des travailleurs étrangers temporaires : Aides familiaux résidents ; Travailleurs agricoles (non saisonniers) ; Programme des travailleurs étrangers temporaires (autres) | IMP : variable ; Aides familiaux résidents : illimité ; Programme des travailleurs étrangers temporaires (autres) : non renouvelable. | Non soumis à quota. |
| Corée (visas délivrés) | Stagiaires de l'industrie : D-3 | | |
| | Vacanciers actifs : H-1 | | |
| | Transferts intra-entreprises : D-7 | | |
| | Autres travailleurs : visas D-6 ; D-9 ; E-1 to E-9 ; H2 | | |
| Danemark | Vacanciers actifs | | |
| | Stagiaires | | |
| | Autres travailleurs : Statut de fait, Au pair, Volontaires | | |
| Espagne | Travailleurs saisonniers : Autorisations de travail temporaire | | |
| | Transferts intra-entreprises | | |
| | Autres travailleurs : Permis pour employés à contrats de durée limitée ; Permis de fournisseurs de service international ; Permis de résidence temporaire pour des professions spécifiques ne nécessitant pas d'autorisation de travail ; Chercheurs ; Stagiaires et travailleurs dans la recherche-développement. | Jusqu'à 12 mois | |
| États-Unis (visas autres que « immigration ») | Travailleurs saisonniers : H-2A – Travailleurs temporaires dans l'agriculture | Jusqu'à 3 ans. | Non soumis à quota. |
| | Vacanciers actifs : J-1 – <i>Exchange visitor, Summer Work Travel Programm</i> | Jusqu'à 4 mois. | Quota. |
| | Stagiaires : H3 | Jusqu'à 2 ans. | |
| | Transferts intra-entreprises : L-1 (personnel de direction, managers, et spécialistes employés dans une entreprise internationale) | Maximum de 1 an pour le premier séjour. Jusqu'à 3 ans (employés L-1A). Extensions jusqu'à 7 ans maximum (5 ans pour les L-1B). | |
| | Autres travailleurs : | | |
| | H-2B – Travailleurs temporaires dans des secteurs non-agricoles | Jusqu'à 3 ans. | Quota. |
| | H-1B – Travailleurs temporaires de mérite et compétence exceptionnels (hors infirmiers) | Jusqu'à 3 ans initialement. Maximum de 6 ans au total (il y a des exceptions). | |
| | H-1B1 – Travailleurs dans le cadre d'un accord de libre échange (Chili/Singapour) | | |
| | H-1C – Infirmiers dans les zones en pénuries de main-d'œuvre médicale (expiré en 2009) | Jusqu'à 3 ans. | |
| O-1 – Personnes aux capacités exceptionnelles dans les domaines scientifiques, artistiques, de l'éducation, les affaires ou l'athlétisme | Jusqu'à 3 ans (extension jusqu'à 1 an). | | |
| O-2 – Personne accompagnant ou assistant un artiste ou athlète détenteurs d'un O-1 | Jusqu'à 3 ans (extension jusqu'à 1 an). | | |

| Pays | Nom du programme | Durée de résidence / renouvelabilité du contrat | Existence d'un quota |
|---|--|---|----------------------|
| | P-1 – Athlète reconnu internationalement ou membre d'une équipe reconnue internationalement | Jusqu'à 5 ans (1 an pour les groupes d'athlètes). Maximum de 10 ans (5 ans pour les groupes d'athlètes). | |
| | P-2 – Artiste ou entraîneur dans un programme d'échange réciproque | Jusqu'à 1 an initialement (extension jusqu'à 1 an). | |
| | P-3 – Artiste ou entraîneur dans un programme non réciproque | Jusqu'à 1 an initialement (extension jusqu'à 1 an). | |
| | R-1 – Personnes dans des activités religieuses | Jusqu'à 30 mois initialement. | |
| | TN – <i>NAFTA professional</i> | Jusqu'à 3 ans. | |
| Finlande | Travailleurs saisonniers: visas pour travailleurs saisonniers | Jusqu'à 9 mois | |
| | Stagiaires | | |
| | Autres travailleurs | Jusqu'à 12 mois | |
| France (premiers permis délivrés) | Transferts intra-entreprises : Salarié en mission / Salarié détaché ICT | Jusqu'à 3 ans. | |
| | Travailleurs saisonniers : entrées annuelles – statistiques de l'OFII | Jusqu'à 9 mois par an (autorisation valable 3 ans). | |
| | Vacanciers actifs : Programme vacances travail | Jusqu'à 12 mois. | |
| | Stagiaires | Jusqu'à 1 an initialement (extension jusqu'à 3 ans au total). | |
| | Autres travailleurs : Migrations économiques temporaires (visa "salariné" < 12 mois) | Jusqu'à 12 mois (renouvelable). | |
| Irlande | Vacanciers actifs : visas de vacanciers actifs | | |
| | Stagiaires: <i>Internship employment permit</i> | | |
| | Transferts intra-entreprises | | |
| | Autres travailleurs : Contrats de services ; Accords d'échanges ; <i>Sport and Cultural Employment Permits</i> | | |
| Israël (entrées sauf travailleurs palestiniens ; et effectifs de travailleurs jordaniens en emploi dans des secteurs non soumis à quotas) | Vacanciers actifs | | |
| | Autres travailleurs : | | |
| | Construction : travailleurs jordaniens (journaliers dans les secteurs soumis à quotas); Projet de tramway à Tel Aviv ; Projets dans les ports fluviaux ; Projets d'irrigation dans la vallée du Jourdain ; Travailleurs étrangers dans le secteur de la construction (accords bilatéraux avec la Bulgarie, la Chine, la Moldavie, la Roumanie, la Turquie et l'Ukraine). | Travailleurs journaliers: illimité; autres travailleurs: renouvelable jusqu'à 63 mois. | Quota. |
| | Tourisme : travailleurs jordaniens dans l'hôtellerie et dans la construction à Eilat | Illimité. | Quota. |
| | Agriculture | Non renouvelable. | Quota. |
| | Soins à domicile | Renouvelable jusqu'à 63 mois (ou jusqu'à 7 ans if no employer change entre 5 et 7 ans de séjour). | Non soumis à quota. |
| | Spécialistes et hautement qualifiés (<i>Experts working visa</i>) | Illimité. | Non soumis à quota. |
| Italie | Travailleurs saisonniers | | |
| | Vacanciers actifs | | |
| | Autres travailleurs | Jusqu'à 12 mois | |
| Japon (nouveaux visas, hors ré-entrées) | Stagiaires : Stagiaires et techniciens stagiaires | | |
| | Transferts intra-entreprises | | |
| | Autres travailleurs : Professeurs; Artistes; Activités religieuses ; Journalistes ; Chercheurs ; Instructeurs ; Entraîneurs ; Activités culturelles ; Certaines activités (y compris des travailleurs permanents et leurs conjoint(e)s, tels que les travailleurs hautement qualifiés) | Entre 1 et 5 ans, renouvelable. | Non soumis à quota. |

| Pays | Nom du programme | Durée de résidence / renouvelabilité du contrat | Existence d'un quota |
|---|---|---|---------------------------|
| Luxembourg | Stagiaires | | |
| | Transferts intra-entreprises | | |
| | Autres travailleurs | Jusqu'à 12 mois | |
| Mexique | Travailleurs saisonniers : Cartes de travailleurs frontaliers en visite (<i>Tarjeta de Visitante Trabajador Fronterizo</i>) | Jusqu'à 5 ans | |
| | Autres travailleurs : Permis de résidence temporaire (<i>Tarjetas de Residente Temporal</i>) pour raison de travail | | |
| Norvège (hors ressortissants de l'UE/AELE) | Travailleurs saisonniers | Non renouvelable. | |
| | Vacanciers actifs | | |
| | Stagiaires | | |
| | Transferts intra-entreprises | | |
| Nouvelle-Zélande (hors ressortissants australiens) | Autres travailleurs : Travailleurs temporaires non-qualifiés non-saisonniers | | |
| | Travailleurs saisonniers : <i>Recognised Seasonal Employer Limited Visa</i> ; <i>Supplementary Seasonal Employment</i> (extensions) | Jusqu'à 7 mois (ou 9 mois pour les ressortissants-résidents de Tuvalu et Kiribati) ; extensions possible jusqu'à 6 mois. | Quota. |
| | Vacanciers actifs : <i>Working Holiday Scheme</i> | Jusqu'à 12 mois (ou 23 mois pour les ressortissants britanniques ou canadiens). | Quota pour certains pays. |
| | Stagiaires : Expérience professionnelle pour les étudiants ; stagiaires en médecine ou dentisterie ; apprentis de la course <i>NZ racing</i> ; stagiaires religieux | Stage pratique pour les étudiants non inscrits en Nouvelle-Zélande (ou inscrits pour 3 mois maximum) : jusqu'à 6 mois ; stagiaires religieux : jusqu'à 3 ans ; Apprentis jockeys : jusqu'à 4 ans. | Non soumis à quota. |
| | Autres travailleurs : | | |
| | <i>Essential skills</i> | Jusqu'à 5 ans. | Non soumis à quota. |
| | <i>Entertainers and Associated Workers</i> | Durée du contrat. | Non soumis à quota. |
| | <i>Talent</i> (employeurs accrédités) | Jusqu'à 30 mois. | Non soumis à quota. |
| | <i>Exchange Work</i> | Jusqu'à 12 mois. | Quota. |
| | <i>Long Term Skill Shortage List Occupation</i> | Jusqu'à 30 mois. | Non soumis à quota. |
| | <i>China Special Work</i> | Jusqu'à 3 ans. | Quota. |
| | <i>Skilled Migrant and Specialist skills</i> | Illimité. | Non soumis à quota. |
| | <i>Talent – Arts, Culture and Sports</i> | Illimité. | Non soumis à quota. |
| Pologne | Travailleurs saisonniers (données d'Eurostat) | Jusqu'à 6 mois. | Non soumis à quota. |
| | Autres travailleurs : Estimation basée sur le nombre de formulaires administratifs déposés par les employeurs souhaitant recruter des travailleurs en provenance de 6 pays (Arménie, Bélarus, Géorgie, Moldova, Russie et Ukraine) selon une procédure d'embauche simplifiée. | Jusqu'à 9 mois (déclarations) ; Entre 6 et 11 mois (permis de résidence). | Non soumis à quota. |
| Portugal | Autres travailleurs | Jusqu'à 12 mois | |
| Royaume-Uni (visas délivrés) | Vacanciers actifs : Tier 5 – pre PBS Youth Mobility | Jusqu'à 24 mois (visa multi-entrées). | |
| | Transferts intra-entreprises : | | |
| | <i>Tier 2 – Intra Company Transfers Short Term</i> (fermé le 6 avril 2017) | | |
| | <i>Tier 2 – Intra Company Transfers Long Term</i> | Maximum 5 ans (9 ans si salaire > 120 000 GBP par an). | |
| | Autres travailleurs : | | |

| Pays | Nom du programme | Durée de résidence / renouvelabilité du contrat | Existence d'un quota |
|----------|--|--|--|
| | <i>Tier 5 – pre PBS Charity Workers</i> | Jusqu'à 12 mois ou durée indiquée sur le certificat de parrainage plus 28 jours (le plus court des deux). | |
| | <i>Tier 5 – pre PBS Creative and Sporting</i> | Jusqu'à 12 mois, ou durée indiquée sur le certificat de parrainage plus 28 jours (le plus court des deux). | |
| | <i>Tier 5 – pre PBS Government Authorised Exchange</i> | Jusqu'à 12 ou 24 mois (selon le programme) ou durée indiquée sur le certificat de parrainage plus 28 jours (le plus court des deux). | |
| | <i>Tier 5 – pre PBS International Agreement</i> | Jusqu'à 2 ans, ou durée indiquée sur le certificat de parrainage plus 28 jours (le plus court des deux). | |
| | <i>Tier 5 – pre PBS Religieux</i> | Jusqu'à 3 ans et 1 mois, ou durée indiquée sur le certificat de parrainage plus 1 mois (le plus court des deux). | |
| | <i>Non-PBS – Travailleurs domestiques dans des ménages privés</i> | Jusqu'à 6 mois. | |
| Slovénie | Travailleurs saisonniers | | |
| | Autres travailleurs | Jusqu'à 12 mois | |
| Suède | Travailleurs saisonniers: cueilleurs de baies | | |
| | Vacanciers actifs : visas de vacanciers actifs | | |
| | Stagiaires | | |
| | Autres travailleurs : Athlètes et entraîneurs ; Au Pair ; Transferts intra-entreprises ; Interprètes ; Chercheurs invités. | | |
| Suisse | Stagiaires | Jusqu'à 18 mois. | Quota. |
| | Autres travailleurs (hors travailleurs détachés) : | | |
| | Employés avec permis de travail | Jusqu'à 12 mois. | Quota (contrats entre 4 à 12 mois) ou non (permis < 4 mois). |
| | Musiciens et artistes | Jusqu'à 8 mois. | Non soumis à quota. |

Notes

¹ Pour un examen détaillé des limites des données, voir De Wispelaere et Pacolet – HIVA-KU Leuven (2019).

2 Situation des immigrants sur le marché du travail et politiques d'intégration dans les pays de l'OCDE

La première partie de ce chapitre examine la situation des immigrants sur le marché du travail des pays de l'OCDE au cours de la période 2014-19. Elle accorde une attention toute particulière à la qualité des emplois, et plus spécialement à la carrière professionnelle des femmes immigrées. La seconde partie du chapitre porte sur les évolutions récentes des politiques d'intégration dans les pays de l'OCDE. Elle met notamment en lumière l'intérêt accru dont bénéficie l'intégration sociale, ainsi que l'approche multipartenaire de la politique d'intégration.

En bref

Principales conclusions

- La situation des immigrés sur le marché du travail a continué de s'améliorer en 2019, grâce à l'évolution globalement favorable de la conjoncture économique dans la plupart des pays de l'OCDE. En moyenne, plus des deux tiers des immigrés occupaient un emploi et environ 8.2 % étaient au chômage, soit une diminution de 0.5 point de pourcentage par rapport à 2018.
- Ces chiffres masquent toutefois une importante hétérogénéité selon les pays. En 2019, le taux de chômage des immigrés dans l'Union européenne est passé pour la première fois sous la barre symbolique des 10 %, et l'écart positif par rapport aux personnes nées dans le pays sous les 4 points de pourcentage. Le plus faible taux de chômage des immigrés a été observé dans les pays d'Amérique du Nord, s'établissant aux alentours de 3 % au Canada et aux États-Unis.
- Certaines catégories d'immigrés réussissent mieux que les autres, par exemple les immigrés provenant d'un autre pays de l'UE, en Europe, et ceux originaires d'Amérique du Nord, aux États-Unis et au Canada. D'autres catégories se heurtent par contre à des difficultés persistantes. Malgré des progrès notables au cours des dernières années, les immigrés d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient ont enregistré les plus faibles taux d'emploi en Europe, et plus généralement dans l'ensemble des pays étudiés, à savoir aux environs de 51 % en 2019.
- Les femmes immigrées courent toujours un plus grand risque d'être exclues du marché du travail, et ce dès le début de leur carrière. Elles ont dans l'ensemble une plus forte propension que les femmes nées dans le pays à se retrouver au chômage de longue durée, en situation d'inactivité subie et, dans le cas des jeunes adultes, ni scolarisées, ni en emploi, ni en formation (qu'on appelle les « NEET »). Elles courent également un plus grand risque de déclassement.
- La carrière des femmes immigrées semble être davantage entravée par la maternité que celle de leurs homologues nées dans le pays. Pour diverses raisons, dont leur plus grand nombre d'enfants, les immigrées ont en particulier une moindre probabilité que les femmes nées dans le pays d'entrer sur le marché du travail dans les premières années de leur carrière.
- Les pays de l'OCDE ont continué à élaborer et à perfectionner de vastes programmes d'intégration destinés aux nouveaux arrivants, afin de faciliter leur insertion rapide sur le marché du travail et leur accès aux services sociaux de base.
- Plusieurs pays de l'OCDE ont réagi de manière à permettre aux immigrés de mieux faire face au coronavirus, principalement en améliorant leur accès à l'information.
- Beaucoup de pays ont pris des mesures pour améliorer les compétences linguistiques des immigrés, en privilégiant la formation linguistique dans le cadre de leur emploi. Les technologies numériques sont également de plus en plus utilisées pour accroître l'efficacité des cours de langue.
- La promotion de l'intégration sociale et de l'égalité des chances a bénéficié d'une attention accrue de la part des pouvoirs publics. Les politiques de lutte contre les discriminations et en faveur de la diversité, ainsi que les cours d'éducation civique, figurent parmi les principaux outils utilisés pour favoriser l'intégration sociale.

- La politique d'intégration vise de plus en plus à encourager l'activité des femmes immigrées. Plusieurs pays ont pris des mesures spécifiques dans ce sens, visant par exemple à faciliter l'accès aux moyens de garde des enfants.
- Les efforts pour accorder une place centrale à la politique d'intégration portent également sur les catégories vulnérables, dont les jeunes immigrés et les enfants d'immigrés, considérés comme des publics prioritaires. Parmi les mesures mises en œuvre figurent des cours de langue à l'intention des jeunes enfants d'immigrés.
- Dans beaucoup de pays de l'OCDE, l'action en faveur de l'intégration des nouveaux arrivants s'inscrit dans une approche qui implique toute la société et qui ne repose pas uniquement sur les politiques mises en œuvre par le gouvernement central, mais aussi sur les initiatives des collectivités locales et de la société civile. Les communes jouent le plus souvent un rôle essentiel dans la mise en œuvre de la politique d'intégration sociale et des cours de langue. En outre, étant donné qu'elles assument un rôle de plus en plus primordial dans le domaine de la gestion, les communes commencent à constituer des réseaux afin de renforcer leur expertise en matière d'intégration.

Introduction

En 2019, la conjoncture économique a continué de s'améliorer, ce qui a eu un effet bénéfique sur la situation des immigrés sur le marché du travail, tout comme sur celle des personnes nées dans le pays. Cependant, tous les immigrés n'ont pas tiré profit de ces améliorations et certaines catégories demeurent à la traîne. À titre d'exemple, les femmes immigrées peuvent se trouver confrontées sur le marché du travail à des difficultés liées aussi bien à leur pays d'origine qu'à leur sexe. Pour faciliter l'intégration des immigrés, la plupart des pays de l'OCDE concentrent leurs efforts sur l'enseignement de la langue, sur l'évaluation et le renforcement des compétences, ainsi que sur des programmes d'accueil destinés aux nouveaux arrivants. Par ailleurs, les pays de l'OCDE ont récemment consacré certains efforts à accroître la coordination entre les parties prenantes.

La première partie de ce chapitre examine l'évolution de la situation des immigrés sur le marché du travail entre 2014 et 2019. Une section spéciale porte sur la qualité des emplois des femmes immigrées. La dernière partie du chapitre s'intéresse aux récentes évolutions des politiques relatives à l'intégration des immigrés sur le marché du travail.

Évolutions récentes de la situation des immigrés sur le marché du travail dans la zone OCDE

La situation des immigrés sur le marché du travail continue de s'améliorer dans les pays de l'OCDE

Au cours de 2019, la situation des immigrés sur le marché du travail des pays de l'OCDE a bénéficié de l'amélioration générale de la conjoncture économique. En moyenne, au sein de la zone OCDE, le taux d'emploi des immigrés est passé de 67.8 % à 69.3 %, alors que leur taux de chômage a reculé, de 9 % à 8.2 % (Tableau 2.1).

Tableau 2.1. Situation des immigrés sur le marché du travail dans les pays de l'OCDE en 2019

| | 2019 | | Variation annuelle | | Écart avec les personnes nées dans le pays en 2019 | |
|---------------------|-----------------|---------------|-----------------------|---------------|--|---------------|
| | Pourcentages | | Points de pourcentage | | | |
| | Taux de chômage | Taux d'emploi | Taux de chômage | Taux d'emploi | Taux de chômage | Taux d'emploi |
| Allemagne | 5.6 | 70.8 | -0.4 | +1.3 | +3.0 | -7.4 |
| Australie | 5.5 | 72.3 | -0.0 | +0.3 | +0.3 | -3.4 |
| Autriche | 8.3 | 68.9 | -1.1 | +0.8 | +4.8 | -6.1 |
| Belgique | 10.4 | 58.7 | -1.2 | +0.4 | +6.1 | -8.2 |
| Canada | 6.3 | 73.2 | -0.1 | +0.8 | +0.8 | -1.8 |
| Danemark | 8.4 | 65.7 | -1.3 | -0.7 | +3.7 | -10.6 |
| Espagne | 18.9 | 62.7 | -1.8 | +1.2 | +5.8 | -0.7 |
| Estonie | 6.2 | 74.6 | -1.7 | +4.5 | +1.8 | -0.7 |
| États-Unis | 3.1 | 72.2 | -0.4 | +0.6 | -0.8 | +2.4 |
| Finlande | 11.9 | 64.2 | -2.2 | +2.0 | +5.5 | -9.4 |
| France | 13.1 | 58.9 | -1.5 | +0.4 | +5.3 | -7.7 |
| Grèce | 28.6 | 53.3 | -0.0 | +0.5 | +12.2 | -3.5 |
| Hongrie | 2.7 | 77.4 | -1.9 | +5.7 | -0.7 | +7.5 |
| Irlande | 5.9 | 71.5 | -1.4 | +0.8 | +1.1 | +2.6 |
| Islande | 4.7 | 82.4 | -0.4 | -0.1 | +1.2 | -1.9 |
| Israël | 3.4 | 79.1 | -0.1 | +0.3 | -0.6 | +12.6 |
| Italie | 13.1 | 61.4 | -0.6 | +0.5 | +3.4 | +2.8 |
| Lettonie | 7.0 | 70.5 | -0.6 | +1.5 | +0.6 | -2.0 |
| Lituanie | 5.6 | 71.9 | -1.8 | +0.9 | -0.9 | -1.1 |
| Luxembourg | 6.7 | 72.0 | +0.3 | +0.6 | +2.7 | +9.2 |
| Mexique | 5.3 | 53.2 | +1.2 | +1.4 | +1.7 | -9.0 |
| Norvège | 7.4 | 69.8 | -0.5 | +0.1 | +4.5 | -7.0 |
| Nouvelle-Zélande | 3.6 | 77.8 | -0.5 | +0.7 | -1.0 | +0.6 |
| Pays-Bas | 6.0 | 66.5 | -0.9 | +1.6 | +3.1 | -13.7 |
| Pologne | 5.7 | 75.0 | +0.9 | +2.0 | +2.3 | +6.9 |
| Portugal | 8.4 | 76.3 | -0.1 | +1.2 | +1.9 | +6.5 |
| République slovaque | - | 78.7 | - | +5.5 | - | +10.4 |
| République tchèque | 2.9 | 79.2 | +0.4 | -0.2 | +0.8 | +4.3 |
| Royaume-Uni | 4.3 | 74.7 | -0.4 | +1.0 | +0.6 | -0.6 |
| Slovénie | 5.9 | 68.0 | -0.6 | +1.0 | +1.6 | -4.3 |
| Suède | 15.5 | 65.8 | -0.1 | -0.9 | +11.1 | -15.0 |
| Suisse | 7.3 | 77.1 | -0.6 | +0.5 | +4.1 | -5.1 |
| Turquie | 14.6 | 44.2 | +2.5 | -3.2 | +0.6 | -6.3 |
| Moyenne OCDE | 8.2 | 69.3 | -0.5 | +1.0 | +2.7 | -1.8 |
| Total OCDE | 6.6 | 69.7 | -0.5 | +0.7 | +1.0 | +2.2 |
| UE28 | 9.7 | 67.0 | -0.9 | +1.0 | +3.8 | -2.6 |

Note : L'écart par rapport aux personnes nées dans le pays renvoie à la différence entre les taux correspondant aux personnes nées à l'étranger et ceux relatifs aux personnes nées dans le pays. « Total OCDE » est une moyenne pondérée et « Moyenne OCDE » est une moyenne simple. Source : Pays européens et Turquie : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; Australie, Canada, Israël et Nouvelle-Zélande : Enquêtes sur la population active ; Mexique : *Encuesta Nacional de Ocupación y Empleo (ENOE)* ; États-Unis : *Current Population Surveys*.

StatLink  <https://stat.link/0lc7jr>

À de rares exceptions près, les taux d'emploi des immigrés ont progressé et leurs taux de chômage ont diminué dans presque tous les pays de l'OCDE. Comme l'année précédente, l'amélioration de la situation des immigrés sur le marché du travail a été particulièrement notable dans l'Union européenne, où plus des deux tiers (67 %) des immigrés occupent désormais un emploi. Les progrès les plus spectaculaires ont été observés en Estonie, en Hongrie et en République slovaque. La Hongrie n'est pas seulement le pays

ayant enregistré la plus forte progression du taux d'emploi des immigrés : ce pays est aussi l'un de ceux où le taux d'emploi est le plus élevé (le sixième plus élevé en termes absolus), et il se caractérise en outre par le deuxième taux de chômage le plus bas des immigrés. La situation des immigrés s'est par contre détériorée au Danemark et en Suède par rapport à 2018. La France et la Belgique présentent toujours des taux d'emploi des immigrés extrêmement bas, le Mexique, la Grèce et la Turquie étant les seuls pays à faire moins bien.

Le taux de chômage des immigrés dans l'Union européenne est tombé sous les 10 % pour la première fois depuis la crise économique de 2007, s'établissant à 9.7 % après un recul de 0.9 point de pourcentage entre 2018 et 2019. Cette baisse est particulièrement marquée en Estonie, en Finlande et en Hongrie. Ailleurs au sein de la zone OCDE, le chômage des immigrés a augmenté dans des pays tels que le Mexique et la Turquie. Le taux de chômage des immigrés est resté peu élevé en 2019 dans les pays d'Amérique du Nord, avec 3.1 % aux États-Unis et 6.3 % au Canada. Par contre, la situation est toujours critique en Grèce, et dans une moindre mesure en Espagne, avec des taux de chômage des immigrés très élevés (de 28.6 % et 18.9 % respectivement).

L'écart entre le taux d'emploi des personnes nées à l'étranger et celui des personnes nées dans le pays est demeuré négatif en 2019, ce qui signifie que le taux d'emploi des immigrés reste plus faible que celui des personnes nées dans le pays, de 1.8 point de pourcentage en moyenne. Cet écart est particulièrement important au Danemark, aux Pays-Bas et en Suède (Tableau 2.1), où le taux d'emploi des personnes nées dans le pays est supérieur de 10 points de pourcentage à celui des immigrés. Il est en revanche très faible en Espagne, en Estonie ou en Lettonie, où les immigrés ont à peu près la même probabilité d'occuper un emploi que les personnes nées dans le pays. Les taux d'emploi des personnes nées à l'étranger sont même plus élevés que ceux des personnes nées dans le pays dans plusieurs pays, tels que les États-Unis, la Hongrie ou le Luxembourg.

Le taux de chômage des immigrés a certes continué de diminuer dans la zone OCDE au cours de la dernière année, mais celui des personnes nées dans le pays, lui, demeure inférieur dans la plupart des pays. En 2019, l'écart entre les deux groupes s'est élevé à 2.7 points de pourcentage dans la zone OCDE, et à 3.8 points de pourcentage au sein de l'Union européenne (Tableau 2.1). Il a atteint des niveaux élevés en Grèce et en Suède, où il s'établit respectivement à 12.2 et 11.1 points de pourcentage. À l'inverse, dans un petit nombre de pays de l'OCDE, tels que les États-Unis, la Hongrie, Israël, la Lituanie et la Nouvelle-Zélande, les immigrés ont un plus faible taux de chômage que les personnes nées dans le pays.

Mais ces améliorations sont inégalement réparties entre les différents groupes démographiques

Afin d'examiner dans quelle mesure la composition démographique de la population immigrée influe sur sa situation globale sur le marché du travail, le Graphique 2.1 présente les variations des taux d'emploi par sexe, âge et niveau d'éducation dans l'UE28, en Australie, au Canada et aux États-Unis (voir au Graphique d'annexe 2.A.1 les variations correspondantes des taux de chômage et d'activité). Il apparaît ainsi que le taux d'emploi de tous les groupes a connu une évolution positive entre 2014 et 2019.

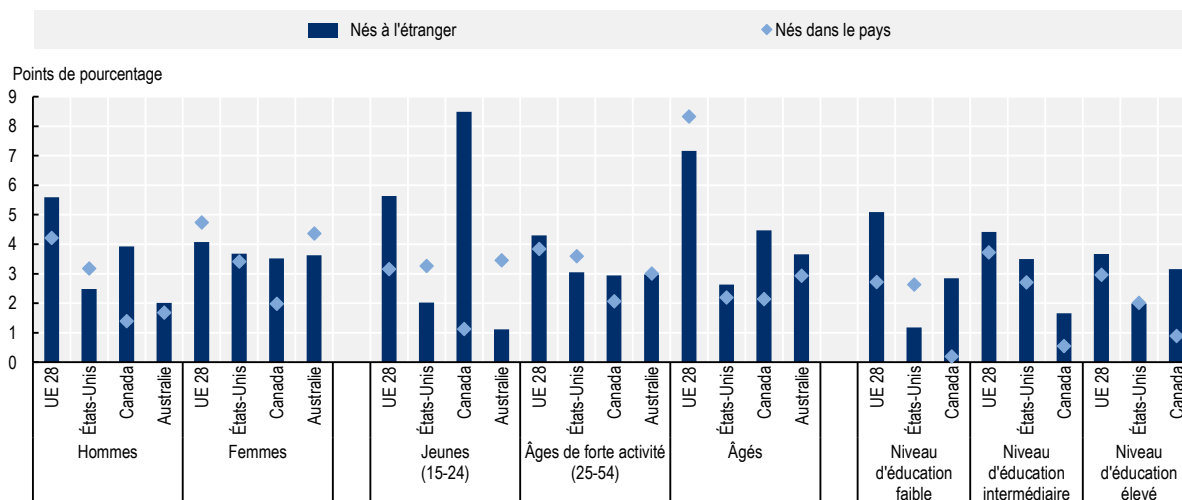
Entre 2014 et 2019, les immigrés, femmes et hommes, ont enregistré dans les pays européens de plus fortes baisses de leur taux de chômage que leurs homologues nés dans le pays. Cependant, cette baisse a été plus marquée pour la population immigrée de sexe masculin que pour celle de sexe féminin. De même, aux États-Unis, et dans une moindre mesure au Canada et en Australie, l'amélioration de la situation sur le marché du travail des femmes nées à l'étranger par rapport à celle de leurs homologues nées dans le pays a été plus lente que dans le cas des hommes. Par ailleurs, dans tous les pays étudiés, le taux d'activité des femmes immigrées a connu une progression plus nette et plus régulière que celui des hommes immigrés, d'où une réduction de l'écart entre les deux sexes.

Dans les pays européens membres de l'OCDE et au Canada, les jeunes immigrés (de 15 à 24 ans) ont bénéficié d'une croissance plus dynamique de leur emploi que les immigrés des tranches d'âge de forte activité (de 25 à 54 ans), cette amélioration s'étant respectivement élevée à 5.6 et 8.5 points de pourcentage. Au Canada, les jeunes immigrés ont tiré parti de l'importante création d'emplois en 2019. En Europe, les jeunes immigrés ont également connu la baisse la plus accusée du taux de chômage, qui a reculé de 4 points de pourcentage. La croissance de leur taux d'activité suggère en outre qu'après avoir été particulièrement touchés au cours de la crise économique de 2008 en termes de participation à la population active, les jeunes ont connu depuis une nette embellie de leur situation. Cette évolution peut être liée aux améliorations générales dont ont bénéficié en 2019 les jeunes peu qualifiés dans plusieurs pays de l'OCDE. La situation est plus nuancée en Australie et aux États-Unis, avec de plus faibles variations. En Australie, les jeunes ont même vu leur taux de chômage augmenter de 0.2 point de pourcentage, tandis qu'aux États-Unis leur taux d'activité a diminué de 0.3 point de pourcentage entre 2014 et 2019.

Un examen de la situation sur le marché du travail en fonction de l'âge met également en évidence que les immigrés appartenant à la tranche d'âge de 55 à 64 ans ont connu une amélioration plus marquée de leur situation sur le marché du travail en Europe, leurs taux d'emploi progressant de plus de 7 points de pourcentage (Graphique 2.1). Par ailleurs, leur taux d'activité a sensiblement augmenté au cours de la période, de près de 6 points de pourcentage. Ce phénomène pourrait être dû à la nécessité pour les travailleurs les plus âgés de conserver leur travail plus longtemps afin de subvenir aux besoins d'autres membres de leur famille, mais il est aussi manifestement lié au vieillissement de la population. Bien que la progression observée chez les immigrés les plus âgés soit plus saisissante en Europe, l'Australie, le Canada et, dans une moindre mesure, les États-Unis montrent également des améliorations de la situation sur le marché du travail des immigrés de 55 à 64 ans. Cette amélioration est plus marquée que pour les travailleurs nés dans le pays.

Dans l'Union européenne, le Graphique 2.1 met en lumière que le taux d'emploi des immigrés a davantage augmenté entre 2014 et 2019 chez les individus ayant un faible niveau d'éducation que chez ceux ayant des niveaux d'éducation intermédiaires ou élevés, et que le taux de chômage a davantage diminué pour les premiers que pour les seconds (de plus de 5 points de pourcentage et de 4.6 points de pourcentage respectivement). Cela illustre la nette amélioration dans la situation des immigrés ayant de faibles niveaux d'éducation, qui ont le plus souffert de la crise économique, surtout dans les pays d'Europe du Sud. Au Canada, le taux d'emploi des immigrés ayant de faibles niveaux d'éducation a certes progressé de 2.8 points de pourcentage, mais celui de ceux ayant des niveaux d'éducation plus élevés a augmenté à un rythme légèrement supérieur (de 3.2 points de pourcentage). Aux États-Unis, les immigrés ayant un niveau d'éducation intermédiaire sont clairement ceux qui ont le plus bénéficié des améliorations de la situation du marché de travail.

Graphique 2.1. Variations du taux d'emploi par groupe démographique et pays de naissance dans certains pays de l'OCDE, en 2019 par rapport à 2014



Note : La population de référence est la population en âge de travailler (15-64 ans). « Faible niveau d'éducation » fait référence ici à un niveau inférieur au deuxième cycle du secondaire, « Niveau d'éducation intermédiaire » au deuxième cycle du secondaire et à l'enseignement postsecondaire non supérieur, « Niveau d'éducation élevé » à l'enseignement supérieur. Les données relatives aux pays européens ne couvrent que les trois premiers trimestres.

Source : UE28 : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat). États-Unis : *Current Population Surveys*. Canada : Enquêtes sur la population active. Australie : Enquêtes sur la population active.

StatLink  <https://stat.link/0nr49s>

La situation des immigrés sur le marché du travail est très variable selon leur région d'origine

La situation des immigrés sur le marché du travail varie fortement entre les régions d'origine. Plusieurs raisons peuvent y contribuer. Les caractéristiques de la population immigrée varient selon les régions d'origine, par exemple du point de vue du pourcentage de femmes, de personnes ayant un niveau d'éducation élevé, de jeunes, etc. (d'Aiglepierré et al., 2020^[11]). Les disparités régionales sont également une conséquence des différentes vagues d'immigration, qui peuvent exercer une influence sur les principales catégories d'admission et sur la durée du séjour des immigrés dans leur pays d'accueil.

Le Graphique 2.2 montre que, dans l'ensemble, et d'après les différents indicateurs du marché du travail, de nombreuses catégories d'immigrés ont connu une amélioration de leur situation sur le marché du travail entre 2014 et 2019, même si elle n'a pas été de la même ampleur. La sensible augmentation du taux d'emploi des immigrés en Europe, passé de 62 % en 2014 à 65.7 % en 2019, est principalement due à la progression enregistrée par les immigrés originaires des pays de l'UE (plus de 5 points de pourcentage d'augmentation), d'Afrique du Nord (6 points de pourcentage d'augmentation) et d'Afrique subsaharienne (5.5 points de pourcentage d'augmentation), alors que les taux d'emploi des immigrés venus d'Asie et d'Amérique du Nord ne se sont accrus que d'environ 2 points de pourcentage. Les immigrés d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient ont eu cependant les plus faibles taux d'emploi en Europe (et plus largement dans tous les pays d'accueil membres de l'OCDE examinés au Tableau 2.2), soit respectivement 51.1 % et 51.7 % en 2019. Bien que le taux d'emploi des immigrés venus des pays d'Afrique se soit sensiblement élevé au cours des cinq dernières années, l'accroissement restreint dont ont bénéficié les immigrés récemment arrivés dans les pays européens en provenance du Moyen-Orient - une importante région d'origine des immigrés pour raisons humanitaires - a contribué à la progression globale plus limitée constatée pour les personnes nées à l'étranger. Malgré un recul de 2 points entre 2014 et 2019, les

immigrés du Moyen-Orient demeurent par ailleurs largement touchés par le chômage dans les pays européens, avec un taux de chômage d'environ 20 % en 2019. De même, pour les immigrants d'Afrique du Nord en Europe, ce taux s'est établi à 18.9 %, après avoir perdu 10 points de pourcentage. Ce recul notable s'est produit alors que les immigrants d'Afrique du Nord avaient été durement touchés par la dernière crise économique, dont les conséquences auront été durables.

Aux États-Unis, le taux d'emploi des immigrants mexicains a atteint 71 % en 2019, dépassant ainsi celui des personnes nées dans le pays. Pareillement, les taux d'emploi des immigrants venus d'autres pays américains se situent entre 74 % et 76.2 % et sont de 4 à 6 points de pourcentage supérieurs au taux d'emploi des personnes nées dans le pays. Les immigrants africains aux États-Unis ont bénéficié de plus fortes améliorations de leur situation que les personnes nées dans le pays, leur taux d'emploi ayant augmenté de 5.6 points de pourcentage alors que leur taux de chômage a baissé de 3.8 points de pourcentage pour tomber à 3.7 % en 2019. Les immigrants canadiens sont les mieux intégrés aux États-Unis, selon tous les indicateurs présentés dans le Tableau 2.2.

À 78 %, leur taux d'activité est le plus élevé du pays et dépasse de plus de 5 points de pourcentage celui des personnes nées dans le pays. Ils se caractérisent en outre par le plus fort taux d'emploi (76.2 %) et le plus bas taux de chômage (2.2 %). En moyenne, les immigrants canadiens aux États-Unis font également mieux que les Canadiens restés dans leur pays.

En 2019, à 72.8 %, le taux d'emploi des immigrants au Canada est inférieur de moins de 1 point de pourcentage à celui des personnes nées dans le pays (Tableau 2.2). Cette amélioration peut certes être observée pour tous les pays d'origine, mais elle est pour une large part imputable à la forte progression du taux d'emploi des immigrants originaires du Moyen-Orient, et dans une moindre mesure d'Afrique du Nord, d'Europe, ainsi que d'Amérique centrale et du Sud et des Caraïbes. Les immigrants originaires de la région MENA ont également connu de fortes baisses de leur taux de chômage, de 4.5 points de pourcentage pour les immigrants du Moyen-Orient et de 3.4 points de pourcentage pour ceux d'Afrique du Nord.

En Australie, en moyenne, entre 2014 et 2019, les taux d'emploi des immigrants ont augmenté (de 2.7 points de pourcentage) alors que les taux de chômage ont diminué (de 0.6 point de pourcentage). Les personnes nées dans le pays ont toutefois bénéficié de plus fortes améliorations que les immigrants. Il existe également une grande hétérogénéité en Australie pour ce qui est des régions d'origine. Les immigrants d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient demeurent le groupe le plus défavorisé dans ce pays, avec un taux de chômage proche de 11 % en 2019, soit deux fois plus que la moyenne des personnes nées à l'étranger. Ils y constituent le seul groupe de population immigrée à avoir connu une augmentation de taux de chômage entre 2014 et 2019. Leur taux d'emploi demeure par ailleurs le plus bas (à 52.6 %), tout comme leur taux d'activité (à 59 %). Les immigrants venus d'Europe et des Amériques jouissent par contre d'une meilleure situation, avec un taux d'emploi atteignant jusqu'à 80 % et un taux de chômage inférieur à 4.5 %.

Tableau 2.2. Taux d'emploi, de chômage et d'activité par région d'origine dans certains pays de l'OCDE en 2014 et 2019

En pourcentages

| | Région de naissance | Taux d'emploi | | Taux de chômage | | Taux de participation | |
|----------------|--|---------------|------|-----------------|------|-----------------------|------|
| | | 2014 | 2019 | 2014 | 2019 | 2014 | 2019 |
| Australie | Autres pays d'Océanie | 74.7 | 76.9 | 6.4 | 5.9 | 79.8 | 81.7 |
| | Europe | 73.9 | 78.0 | 4.7 | 4.0 | 77.6 | 81.2 |
| | Afrique du Nord et Moyen-Orient | 49.2 | 52.6 | 10.1 | 10.9 | 54.8 | 59.0 |
| | Afrique subsaharienne | 74.2 | 76.2 | 7.7 | 6.1 | 80.3 | 81.1 |
| | Asie | 66.6 | 69.8 | 6.5 | 5.7 | 71.2 | 74.0 |
| | Amériques | 73.5 | 80.0 | 5.5 | 4.5 | 77.8 | 83.8 |
| | Personnes nées à l'étranger (total) | 69.6 | 72.3 | 6.1 | 5.5 | 74.1 | 76.5 |
| | Personnes nées dans le pays | 72.7 | 75.7 | 6.3 | 5.2 | 77.6 | 79.9 |
| Canada | Afrique subsaharienne | 67.2 | 69.0 | 12.2 | 11.9 | 76.6 | 78.3 |
| | Afrique du Nord | 62.9 | 66.8 | 14.0 | 10.6 | 73.2 | 74.7 |
| | Moyen-Orient | 57.5 | 62.4 | 14.6 | 10.1 | 67.3 | 69.4 |
| | Asie | 69.9 | 72.8 | 8.1 | 6.2 | 76.1 | 77.6 |
| | Europe | 74.1 | 77.9 | 5.9 | 5.0 | 78.8 | 82.0 |
| | Océanie | 81.0 | 81.6 | 0.0 | 4.3 | 81.0 | 85.3 |
| | Autres pays d'Amérique du Nord | 71.3 | 71.7 | 5.8 | 6.0 | 75.7 | 76.3 |
| | Amérique centrale, Amérique du Sud et Caraïbes | 71.2 | 75.1 | 9.8 | 6.8 | 79.0 | 80.6 |
| | Personnes nées à l'étranger (total) | 70.1 | 72.8 | 8.4 | 6.8 | 76.5 | 78.1 |
| | Personnes nées dans le pays | 72.6 | 73.7 | 7.1 | 6.3 | 78.1 | 78.6 |
| États-Unis | Mexique | 68.6 | 71.0 | 5.7 | 3.5 | 72.8 | 73.6 |
| | Autres pays d'Amérique centrale | 73.8 | 74.0 | 6.0 | 3.3 | 78.5 | 76.5 |
| | Amérique du Sud et Caraïbes | 69.9 | 74.8 | 7.2 | 3.5 | 75.4 | 77.5 |
| | Canada | 73.1 | 76.2 | 3.6 | 2.2 | 75.8 | 78.0 |
| | Europe | 71.7 | 74.2 | 4.8 | 2.8 | 75.3 | 76.3 |
| | Afrique | 67.3 | 72.9 | 7.6 | 3.7 | 72.9 | 75.7 |
| | Asie et Moyen-Orient | 67.2 | 70.6 | 5.1 | 2.6 | 70.8 | 72.5 |
| | Autres régions | 62.1 | 67.5 | 5.4 | 2.7 | 65.7 | 69.4 |
| | Personnes nées à l'étranger (total) | 69.1 | 72.2 | 5.8 | 3.1 | 73.4 | 74.6 |
| | Personnes nées dans le pays | 66.5 | 69.8 | 6.5 | 3.9 | 71.1 | 72.7 |
| Pays de l'UE28 | UE 28 + AELE | 67.2 | 72.6 | 12.7 | 7.6 | 77.0 | 78.6 |
| | Autres pays européens | 56.8 | 63.6 | 18.2 | 11.7 | 69.4 | 72.0 |
| | Afrique du Nord | 45.0 | 51.1 | 28.9 | 18.9 | 63.3 | 63.0 |
| | Afrique subsaharienne | 60.0 | 65.5 | 18.4 | 13.0 | 73.6 | 75.3 |
| | Moyen-Orient | 50.4 | 51.7 | 22.2 | 20.0 | 64.7 | 64.6 |
| | Amérique du Nord | 69.4 | 71.0 | 6.8 | 6.1 | 74.5 | 75.6 |
| | Amérique centrale, Amérique du Sud et Caraïbes | 58.7 | 66.3 | 24.4 | 15.0 | 77.7 | 78.0 |
| | Asia | 63.5 | 65.8 | 9.8 | 7.2 | 70.4 | 70.9 |
| | Autres régions | 63.4 | 69.2 | 10.8 | 9.6 | 71.1 | 76.5 |
| | Personnes nées à l'étranger (total) | 62.0 | 65.7 | 15.9 | 11.1 | 73.8 | 74.0 |
| | Personnes nées dans le pays | 63.4 | 68.0 | 10.8 | 6.6 | 71.1 | 72.8 |

Note : La population de référence est la population en âge de travailler (15-64 ans) pour les taux d'emploi et d'activité et la population active âgée de 15 à 64 ans pour le taux de chômage. Les chiffres de l'UE28 ne tiennent pas compte de l'Allemagne faute de disposer pour ce pays de données par région de naissance en 2014. Il n'est pas possible d'assurer la comparabilité totale des régions de naissance entre les pays de résidence à cause du niveau d'agrégation des données fournies au Secrétariat. Les données relatives aux pays européens font référence aux trois premiers trimestres pour les deux années.

Source : Pays européens : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; Australie, Canada : Enquêtes sur la population active ; États-Unis : *Current Population Surveys*.

StatLink  <https://stat.link/4xa1wc>

Les femmes immigrées sur le marché du travail : un double désavantage généralisé

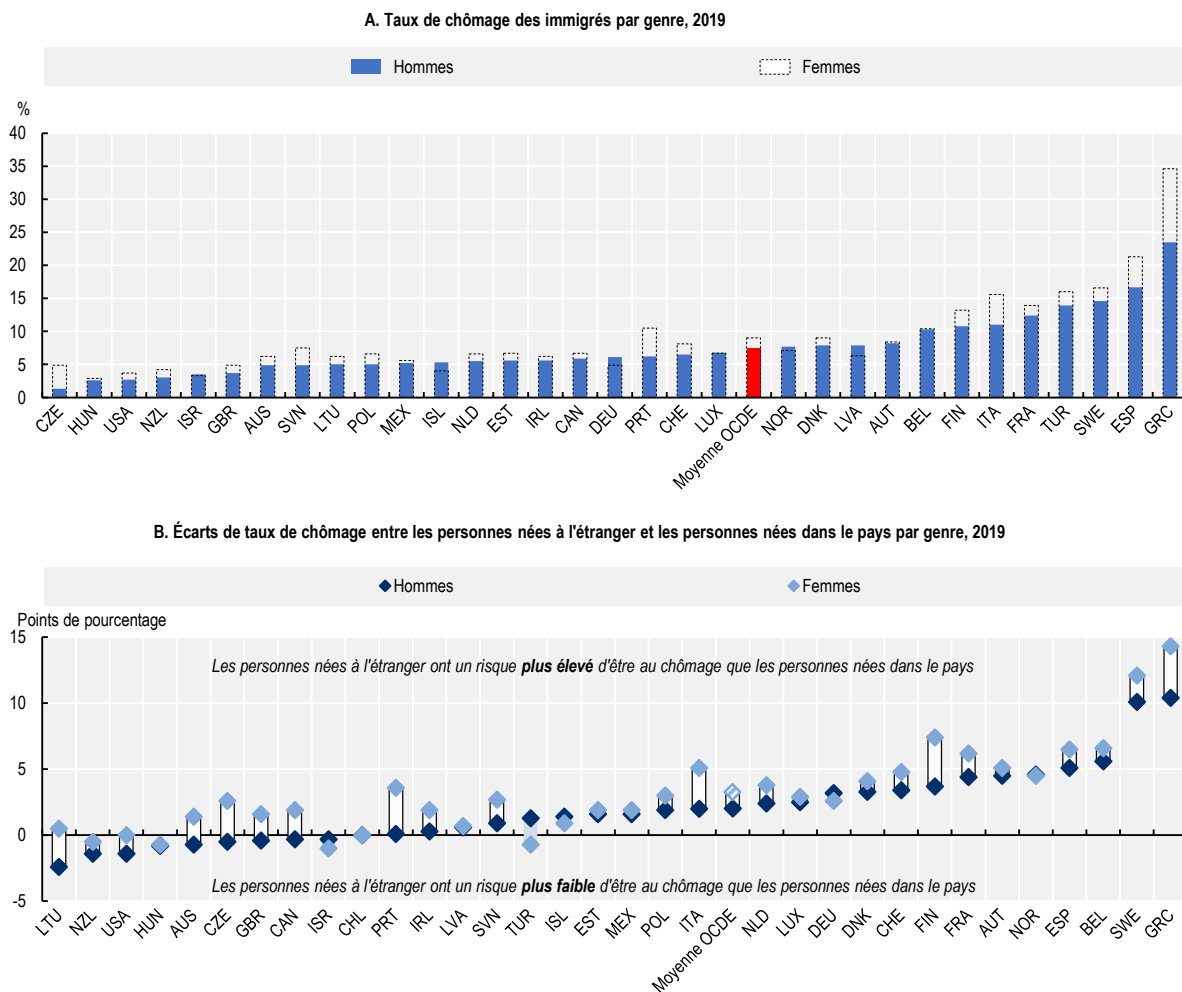
Plus de la moitié des personnes nées à l'étranger sont des femmes, pourtant peu de recherches se centrent sur leur intégration sur le marché du travail. S'il est vrai que le marché du travail est plutôt défavorable aux femmes d'une manière générale, celles nées à l'étranger doivent relever un double défi, en tant que femmes et en tant qu'immigrées. Ces quelques dernières années, l'égalité entre les sexes a bénéficié d'une plus grande attention de la part de la sphère publique comme dans le cadre des programmes d'action. Cette question ne peut cependant être abordée sans tenir compte des difficultés particulières rencontrées par les femmes nées à l'étranger. L'éducation de leurs enfants constitue par exemple un problème majeur pour leur émancipation. Cette section vise à décrire l'intégration de ces femmes sur le marché du travail, dans une perspective multidimensionnelle. Nous y verrons également comment la maternité peut influencer sur leur carrière.

Les femmes immigrées ont une plus grande probabilité d'être au chômage que les hommes immigrés et que les femmes nées dans le pays

Au-delà de l'amélioration globale de la situation des immigrés sur le marché du travail de la plupart des pays de l'OCDE, les disparités entre les sexes demeurent importantes au sein de la population active immigrée. Les femmes immigrées ont par exemple une plus grande probabilité d'être au chômage que les hommes immigrés. Dans les pays de l'OCDE, l'écart entre le chômage des hommes et celui des femmes au sein de la population immigrée a atteint 1.5 point de pourcentage en 2019 (Graphique 2.2). Cet écart est particulièrement important au Portugal, en République tchèque et en Slovaquie. Dans quelques pays toutefois, les femmes immigrées ont une moindre probabilité que les hommes immigrés de se trouver au chômage. Tel est notamment le cas en Allemagne, en Islande et en Lettonie, pour partie en raison de réformes en faveur des femmes introduites par exemple en Allemagne. L'écart est également très réduit dans certains pays comme l'Autriche, le Luxembourg et la Norvège.

Dans la plupart des pays de l'OCDE, l'écart entre le taux de chômage des immigrés et celui des personnes nées dans le pays est sensiblement plus marqué pour les femmes que pour les hommes (Graphique 2.2). Dans les pays de l'OCDE, il atteint en moyenne 3.3 points de pourcentage en 2019 pour les premières, contre 2.1 pour les seconds. Il est donc moindre pour ces derniers dans la plupart des pays de l'OCDE, par exemple en Finlande, en Grèce, en Italie et au Portugal, où il se situe entre 3 et 4 points de pourcentage. Cependant l'écart entre les personnes nées à l'étranger et les celles nées dans le pays est à peu près identique, quel que soit le sexe, dans certains pays de l'OCDE, tels que le Canada, le Chili, Israël, la Nouvelle-Zélande, l'Estonie, l'Islande, le Mexique, la Norvège et la Belgique. Dans ces pays, les femmes immigrées ne rencontrent pas davantage d'obstacles à leur entrée sur le marché du travail que leurs homologues nées dans le pays.

Graphique 2.2. Taux de chômage des immigrés et écart par rapport aux personnes nées dans le pays, par sexe, 2019



Note : La population de référence est la population active âgée de 15 à 64 ans.

Source : Pays européens et Turquie : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; Australie, Canada, Israël, Nouvelle Zélande : Enquêtes sur la population active ; Chili : *Encuesta de Caracterización Socioeconómica Nacional (CASEN)* ; Mexique : *Encuesta Nacional de Ocupación y Empleo (ENOE)* ; États-Unis : *Current Population Surveys*.

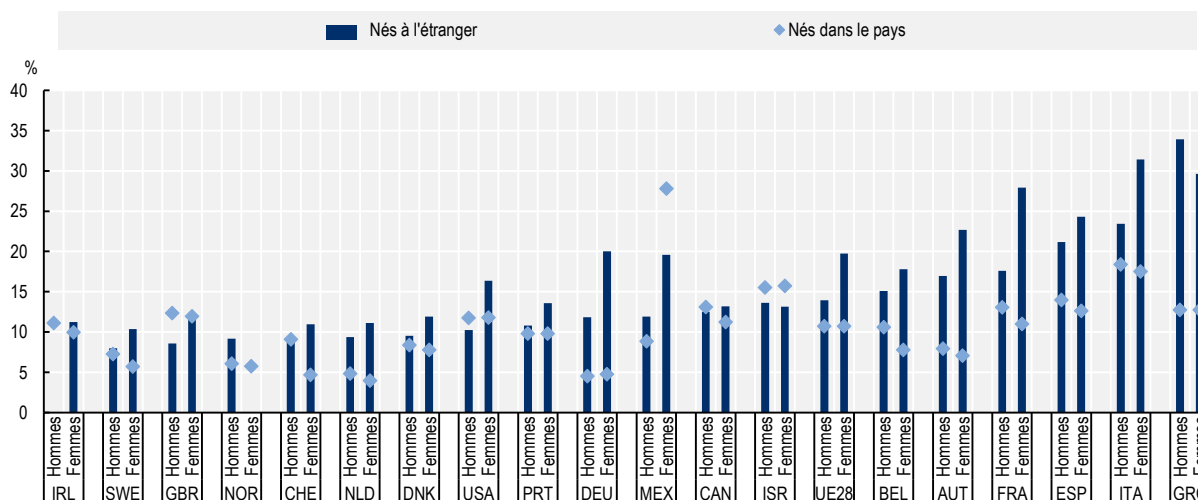
StatLink  <https://stat.link/he26xn>

Les jeunes femmes nées à l'étranger ont également plus de risques de n'être ni scolarisées, ni en emploi, ni en formation (« NEET »)

Le passage de l'école à la vie active est également plus difficile pour les immigrés que pour les personnes nées dans le pays, surtout dans le cas des femmes. Le Graphique 2.3 présente les pourcentages de jeunes adultes ni scolarisés, ni en emploi, ni en formation. En 2019, dans la plupart des pays de l'OCDE, les immigrés ont une plus grande probabilité que les personnes nées dans le pays de se trouver dans cette situation. Cette tendance est liée au désavantage que peut représenter le niveau d'éducation, parfois modeste, des immigrés, dont le bagage éducatif est inférieur à celui de leurs homologues nées dans le pays. En outre, le fait que les femmes puissent avoir déjà entamé leur vie reproductive à cet âge explique en partie pourquoi elles ont une plus grande probabilité que les hommes de n'être ni scolarisés, ni en emploi, ni en formation.

Graphique 2.3. Pourcentage de personnes n'étant ni scolarisées, ni en emploi, ni en formation, par sexe et par lieu de naissance, dans une sélection de pays de l'OCDE, en 2019

Population âgée de 15 à 24 ans



Note : Les données du Danemark, Irlande et Portugal correspondent à l'année 2018. Le service militaire obligatoire n'est pas pris en compte dans le calcul.

Source : UE28 : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; Canada, Israël : Enquêtes sur la population active ; Mexique : *Encuesta Nacional de Ocupación y Empleo (ENOE)* ; États-Unis : *Current Population Surveys*.

StatLink  <https://stat.link/hk0bc2>

Les niveaux les plus élevés se trouvent dans l'Union européenne, où plus d'un cinquième des femmes immigrées âgées de 15 à 24 ans ne sont ni scolarisées, ni en emploi, ni en formation, alors que moins d'un homme immigré sur six se trouve dans le même cas. À titre de comparaison, seulement 11 % des jeunes personnes nées dans le pays ne sont ni scolarisés, ni en emploi, ni en formation au sein de l'UE. La situation est particulièrement difficile pour les deux sexes en Grèce, en Italie, en Espagne et en France. À l'inverse, en Israël, au Mexique et au Royaume-Uni, le pourcentage de personnes ni scolarisées, ni en emploi, ni en formation est plus faible parmi les immigrés que chez leurs homologues nés dans le pays. Au Royaume-Uni, bien que les hommes immigrés aient une probabilité plus faible, de 3 points de pourcentage, de n'être ni scolarisés, ni en emploi, ni en formation que les hommes nés dans le pays, les femmes immigrées ont autant de chances que les femmes nées dans le pays de connaître une telle situation. Au Mexique et en Israël, les femmes immigrées ont une probabilité plus faible de n'être ni scolarisées, ni en emploi, ni en formation que les femmes nées dans le pays, avec respectivement 8 points de pourcentage et 3 points de pourcentage de différence. Aux États-Unis, à 10 %, les hommes immigrés ont une moindre probabilité que les hommes nés dans le pays (12 %) d'être ni scolarisés, ni en emploi, ni en formation, contrairement aux femmes immigrées qui, à 16 %, ont de plus grandes chances de se trouver dans cette situation que les femmes nées dans le pays (12 %).

Les hommes immigrés ont cependant la plus grande probabilité d'occuper des postes peu qualifiés, principalement en raison de leur plus faible niveau d'éducation

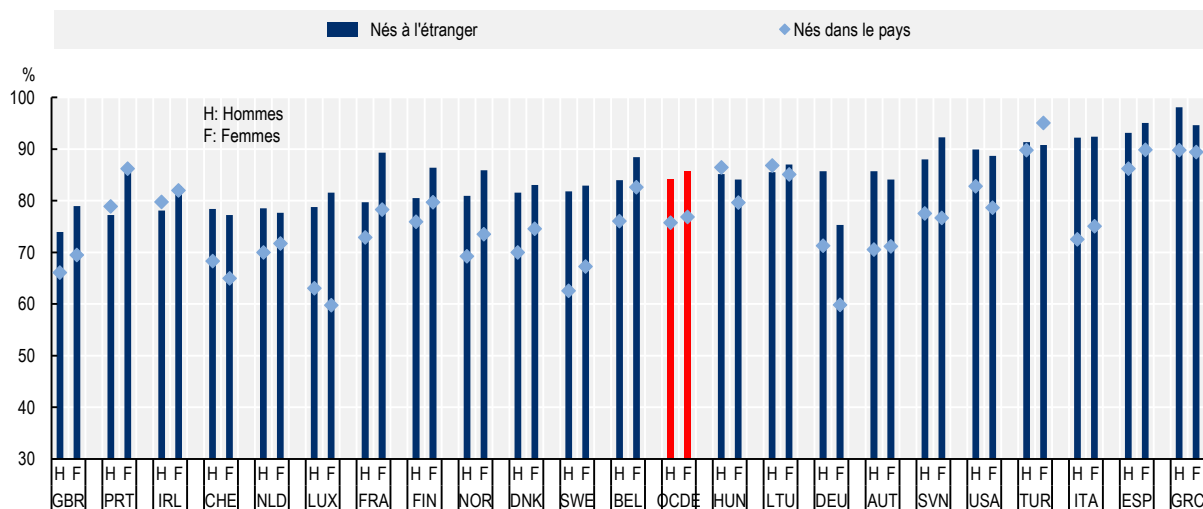
Les personnes nées à l'étranger ont une plus grande probabilité que les personnes nées dans le pays d'occuper des postes peu qualifiés, et le pourcentage de la population qui se trouve dans ce cas est la plus élevée chez les hommes nés à l'étranger (Graphique d'annexe 2.A.2). La répartition de l'emploi est vraisemblablement liée au niveau d'éducation des immigrés. Les immigrés qui vivent dans les pays de l'OCDE sont de fait surreprésentés aux deux extrémités de la distribution des niveaux d'éducation.

Autrement dit, ils ont une plus grande probabilité que les personnes nées dans le pays d'avoir soit un niveau d'éducation faible, soit un niveau d'éducation élevé. Par ailleurs, les femmes nées à l'étranger ont en moyenne un niveau d'éducation plus élevé que leurs homologues de sexe masculin, ce qui diminue automatiquement leur probabilité d'occuper des postes peu qualifiés.

Le Graphique 2.4 indique le pourcentage de postes peu qualifiés dans les différents pays de l'OCDE en 2019, en ne tenant compte que de ceux occupés par des travailleurs ayant un niveau d'éducation faible ou intermédiaire. Il ne met pas uniquement en évidence que les travailleurs nés à l'étranger sont surreprésentés par rapport aux personnes nées dans le pays dans les postes peu qualifiés, mais aussi que, cette fois-ci, les femmes nées à l'étranger détiennent le pourcentage le plus élevé de postes peu qualifiés. Dans la zone OCDE, 86 % des femmes immigrées ayant un niveau d'éducation faible ou intermédiaire qui ont un emploi et 84 % des hommes nés à l'étranger présentant les mêmes caractéristiques ont occupé en 2019 des postes peu ou moyennement qualifiés. À niveau d'éducation comparable, les femmes immigrées ont par conséquent une probabilité légèrement moindre que les hommes nés à l'étranger d'occuper des postes peu qualifiés. Les chiffres sont variables selon les pays, les pourcentages étant plus élevés pour les deux sexes en Europe du Sud (Espagne, Grèce, Italie) et plus faibles au Royaume-Uni, au Portugal et en Irlande. Cependant, à ces niveaux d'éducation comparables, les hommes nés à l'étranger ont la plus forte probabilité d'occuper des postes peu qualifiés dans un certain nombre de pays de l'OCDE (tels que l'Autriche, la Grèce, la Hongrie, la Suisse, les Pays-Bas et les États-Unis). En Allemagne, les femmes immigrées ayant un niveau d'éducation faible ou intermédiaire qui ont un emploi ont une probabilité de 11 points de pourcentage plus faible que les hommes nés à l'étranger présentant les mêmes caractéristiques d'occuper des postes peu ou moyennement qualifiés (soit respectivement 75 % et 86 %).

Le niveau de qualification des emplois occupés par les femmes nées à l'étranger est lié à leur répartition sectorielle. En Europe, les secteurs qui emploient la plupart des femmes immigrées sont principalement ceux qui comportent un grand nombre d'emplois peu ou moyennement qualifiés (Tableau 2.3). Par rapport à leurs homologues nées dans le pays, les femmes immigrées sont particulièrement surreprésentées dans les services ménagers. En Europe, elles avaient plus de sept fois plus de chances que les femmes nées dans le pays de travailler dans ce secteur, et cinq fois plus aux États-Unis. Près de 30 % des femmes nées à l'étranger travaillent dans les services non marchands (principalement dans les services sociaux) et plus de un quart d'entre elles sont employées dans le secteur du commerce, de l'hébergement et de la restauration.

Graphique 2.4. Emplois peu et moyennement qualifiés en pourcentage de l'ensemble des emplois occupés par des personnes ayant un niveau d'éducation faible ou intermédiaire, dans les pays de l'OCDE, en 2019



Note : L'emploi peu ou moyennement qualifié recouvre les groupes 4 à 9 de la CIP. « Niveau d'éducation faible ou intermédiaire » renvoie à un niveau d'éducation inférieur ou égal au deuxième cycle de l'enseignement secondaire et au postsecondaire non tertiaire. Les données relatives au Danemark, à l'Irlande et au Portugal correspondent à l'année 2018.

Source : Australie : Enquêtes sur la population active ; Pays européens et Turquie : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; États-Unis : *Current Population Surveys*.

StatLink  <https://stat.link/ci6lkb>

Tableau 2.3. Composition de la population active par secteur d'activité dans certains pays de l'OCDE

Par sexe et lieu de naissance, en pourcentage

| | | | Industrie, énergie et construction | Commerce, hébergement et restauration | Services non marchands | Services aux ménages | Autres secteurs | Total |
|------------|--------|------------------|------------------------------------|---------------------------------------|------------------------|----------------------|-----------------|-------|
| UE-28 | Hommes | Nés à l'étranger | 33.7 | 31.5 | 10.0 | 0.7 | 24.1 | 100 |
| | | Nés dans le pays | 34.2 | 24.0 | 15.8 | 0.1 | 25.9 | 100 |
| | Femmes | Nés à l'étranger | 10.9 | 25.4 | 29.6 | 7.7 | 26.3 | 100 |
| | | Nés dans le pays | 12.5 | 22.3 | 39.5 | 1.0 | 24.7 | 100 |
| États-Unis | Hommes | Nés à l'étranger | 30.6 | 20.8 | 11.8 | 0.2 | 36.7 | 100 |
| | | Nés dans le pays | 27.7 | 21.5 | 16.3 | 0.1 | 34.5 | 100 |
| | Femmes | Nés à l'étranger | 10.6 | 21.8 | 34.1 | 2.9 | 30.7 | 100 |
| | | Nés dans le pays | 8.0 | 20.0 | 42.1 | 0.6 | 29.4 | 100 |

Note : Les services non marchands recouvrent l'administration publique et la défense ; la sécurité sociale obligatoire ; l'éducation ; la santé et l'action sociale.

Source : Pays européens : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; États-Unis : *Current Population Surveys*.

StatLink  <https://stat.link/cs0mnb>

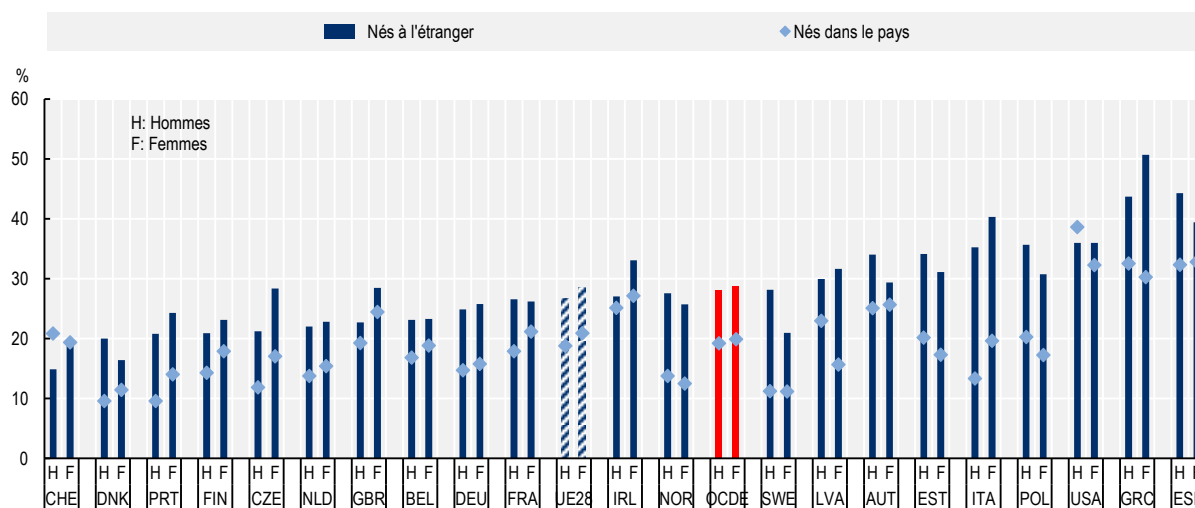
Le risque de déclassement n'est que légèrement plus élevé pour les femmes immigrées que pour leurs homologues masculins

Même les femmes immigrées diplômées du supérieur éprouvent des difficultés à tirer pleinement profit de leurs compétences. Le Graphique 2.5 indique la fréquence du déclassement¹ par sexe et par lieu de naissance. Il met en lumière que, en moyenne dans les pays de l'OCDE, les femmes immigrées ont la plus forte probabilité d'être déclassées dans leur emploi : 29 % d'entre elles le sont, contre 28 % des hommes immigrés et 20 % des femmes nées dans le pays. Dans la plupart des pays de l'OCDE, les femmes immigrées constituent le groupe le plus touché par le déclassement. Cela montre que les compétences et l'expérience acquises par les immigrés dans leur pays d'origine sont moins valorisées et ne sont parfois pas officiellement reconnues sur le marché du travail du pays d'accueil. L'écart entre les sexes pourrait être la conséquence d'une surreprésentation dans des domaines d'éducation où il est plus difficile d'obtenir la reconnaissance officielle des compétences, ou dans lesquels la demande est moins forte dans le pays d'accueil. En outre, les femmes nées à l'étranger tendent à être moins représentées que leurs homologues masculins dans le domaine médical, aux postes de direction, ainsi que dans les secteurs de l'ingénierie, des technologies de l'information et de la recherche, qui sont privilégiés par les politiques d'immigration des pays d'accueil.

Dans tous les pays de l'OCDE, à l'exception de la Suisse et des États-Unis, les personnes nées à l'étranger ont une plus grande probabilité d'être déclassées que les celles nées dans le pays. L'écart entre les immigrés et les personnes nées dans le pays est particulièrement marqué en Italie (plus de 20 points de pourcentage) et en Grèce, où le risque global de déclassement est très élevé. Cet écart est également appréciable dans les pays ayant une population relativement nombreuse d'immigrés pour raisons humanitaires. Au Danemark, en Finlande, en Norvège et en Suède, les immigrés ont de fait une probabilité sensiblement plus élevée que les personnes nées dans le pays d'être déclassés. Cependant, aux États-Unis et en Suisse, les hommes immigrés ont une probabilité d'être déclassés de 3 et 6 points de pourcentage plus faible, respectivement, que leurs homologues nés dans le pays. En outre, en Suisse, à 19 %, les femmes immigrées ont une aussi grande probabilité d'être déclassées que celles nées dans le pays.

L'écart entre les sexes du point de vue du déclassement est identique chez les immigrés et chez les personnes nées dans le pays. Parmi les personnes nées à l'étranger, l'écart entre les sexes en termes de déclassement atteint son niveau le plus élevé en Grèce et en République tchèque (7 points de pourcentage dans les deux cas), en Irlande et au Royaume-Uni (6 points de pourcentage dans les deux cas). En Grèce, plus de la moitié des femmes ayant un niveau d'éducation élevé sont déclassées dans leur emploi. Par contre, l'écart entre les sexes au sein de la population immigrée est relativement limité dans la majorité des pays, par exemple aux Pays-Bas et en Allemagne (1 point de pourcentage seulement), voire inexistant en Belgique, aux États-Unis et en France. Les hommes immigrés ont même une probabilité plus élevée d'être déclassés que les femmes immigrées dans les pays nordiques (Danemark, Norvège et Suède), ainsi qu'en Autriche, en Espagne, en Estonie et en Pologne. Les pays nordiques ont par exemple redoublé d'efforts pour s'assurer que les femmes immigrées ne rencontrent pas davantage de difficultés sur le marché du travail que leurs homologues masculins, par exemple en proposant des programmes de mentorat au Danemark ou en dispensant des cours de langue spécifiquement destinés à celles qui ont des enfants.

Graphique 2.5. Fréquence du déclassement selon le sexe et le lieu de naissance, en 2019



Note : La population de référence est constituée des personnes âgées de 15 à 64 ans diplômées du supérieur. Les données du Portugal font référence à l'année 2018.

Source : Pays européens : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; États-Unis : *Current Population Surveys*.

StatLink  <https://stat.link/fhdplu>

Les femmes immigrées demeurent exposées à un plus grand risque d'exclusion du marché du travail, en particulier dans les pays européens membres de l'OCDE

Pour les immigrés, et en particulier les femmes, le risque d'exclusion du marché du travail reste significativement plus important que celui auquel les personnes nées dans le pays sont exposés. Le Graphique 2.6 montre l'évolution du risque de chômage de longue durée² selon le sexe et le lieu de naissance, entre 2007 et 2019. Après avoir universellement augmenté à la suite de la crise économique de 2008, ce risque a progressivement diminué dans tous les pays. Pendant la plus grande partie de cette période, les femmes immigrées ont eu une plus forte probabilité de se trouver au chômage de longue durée que leurs homologues masculins et que les femmes nées dans le pays.

Dans l'Union européenne, la probabilité d'être au chômage de longue durée est sensiblement plus élevée pour les personnes nées à l'étranger que pour les personnes nées dans le pays, et depuis 2007 elle est, chez ces premiers, systématiquement plus forte pour les femmes que pour les hommes. En 2019, 4.1 % des femmes au chômage étaient sans emploi depuis plus d'un an, contre 3.2 % de leurs homologues masculins. Par contre, seuls 2.4 % des hommes et des femmes nés dans le pays se trouvent dans cette situation. Il est particulièrement difficile de retrouver un emploi après une longue période de chômage ; cela vaut pour tout un chacun, mais encore plus pour les immigrés. Outre l'obsolescence de leurs compétences, ils rencontrent de plus grandes difficultés liées à leur degré de maîtrise de la langue du pays d'accueil, étant donné que le travail constitue souvent leur principal espace où la pratiquer.

Contrairement à ce qui se produit dans les pays européens, la probabilité que les immigrés se trouvent au chômage de longue durée est comparable à celle des personnes nées dans le pays au Canada et aux États-Unis. Elle y atteint par ailleurs des niveaux moins élevés qu'en Europe. Au Canada, on n'observe pas de différence notable entre les sexes parmi les personnes nées à l'étranger. Aux États-Unis, les hommes nés à l'étranger ont une probabilité deux fois moindre d'être longtemps au chômage que leurs homologues personnes nées dans le pays et que les femmes nées à l'étranger (0.6 % dans l'un et l'autre cas).

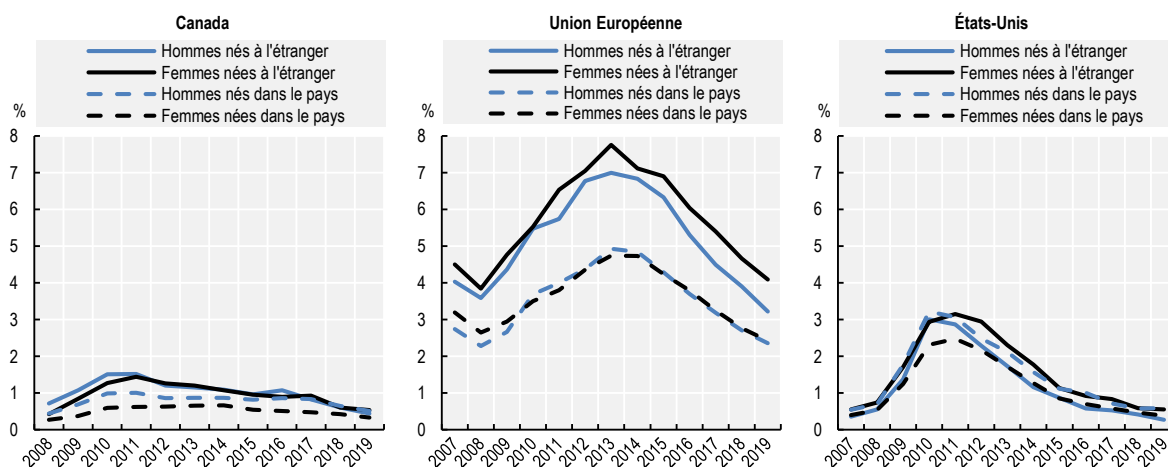
En Europe, plus d'un cinquième des femmes immigrées étaient en situation d'inactivité subie en 2019 (Graphique 2.7). Ce pourcentage est bien plus élevé que pour les femmes nées dans le pays (11.7 %).

Aux États-Unis, les femmes immigrées ne courent pas grand risque d'être au chômage de longue durée, mais elles n'en sont pas moins les plus exposées à l'inactivité subie. En 2019, 2 % des femmes immigrées s'y sont trouvées dans cette situation, contre 1 % des personnes nées dans le pays.

Les obstacles auxquels se heurtent les femmes immigrées à l'entrée du marché du travail sont de fait la conséquence d'un ensemble de problèmes spécifiques. Les femmes immigrées ont en moyenne davantage d'enfants que les autres (OCDE/Union européenne, 2015^[2]; Volant, Pison and Héran, 2019^[3]), ce qui peut avoir des conséquences en termes de tâches ménagères et de garde des enfants. Ces responsabilités peuvent être un obstacle à la recherche d'un travail et à l'obtention d'un emploi, et elles peuvent empêcher ces femmes de prendre part aux programmes d'intégration et aux cours de langue. Par ailleurs, les femmes nées à l'étranger ont en moyenne un plus faible niveau d'éducation que leurs homologues nées dans le pays, malgré une progression notable au fil des années (OCDE/Union européenne, 2015^[2]). Celles récemment arrivées dans leur pays d'accueil ont en effet des niveaux d'éducation sensiblement plus élevés que celles qui s'y sont installées de plus longue date, d'où une hausse remarquable dans les pays de l'OCDE du niveau d'éducation des femmes nées à l'étranger. Les femmes nées à l'étranger qui ont un faible niveau d'éducation pourraient être moins incitées à entrer sur le marché du travail.

En Europe, le taux d'inactivité subie a augmenté de plus de 5 points de pourcentage depuis 2007 parmi les femmes nées à l'étranger, alors qu'il a diminué de près de 1 point de pourcentage pour les femmes nées dans le pays au cours de la même période. À 4 %, le taux d'inactivité subie est également limité pour les hommes immigrés, mais il demeure plus élevé que celui des natifs du pays. Aux États-Unis, ce taux a diminué tant pour les femmes nées dans le pays que pour celles nées à l'étranger, après s'être accru dans les années qui ont immédiatement suivi la crise économique de 2008. Dans ce pays, les hommes immigrés ont la moins forte probabilité de se trouver en inactivité subie (1 %). Les hommes sont globalement moins exposés que les femmes, très probablement parce qu'ils ont une moindre probabilité de déclarer qu'ils n'ont pas d'emploi et n'en recherchent pas un du fait de leurs responsabilités familiales.

Graphique 2.6. Risque de chômage de longue durée auquel sont exposés les travailleurs selon leur sexe et leur lieu de naissance, 2007-19

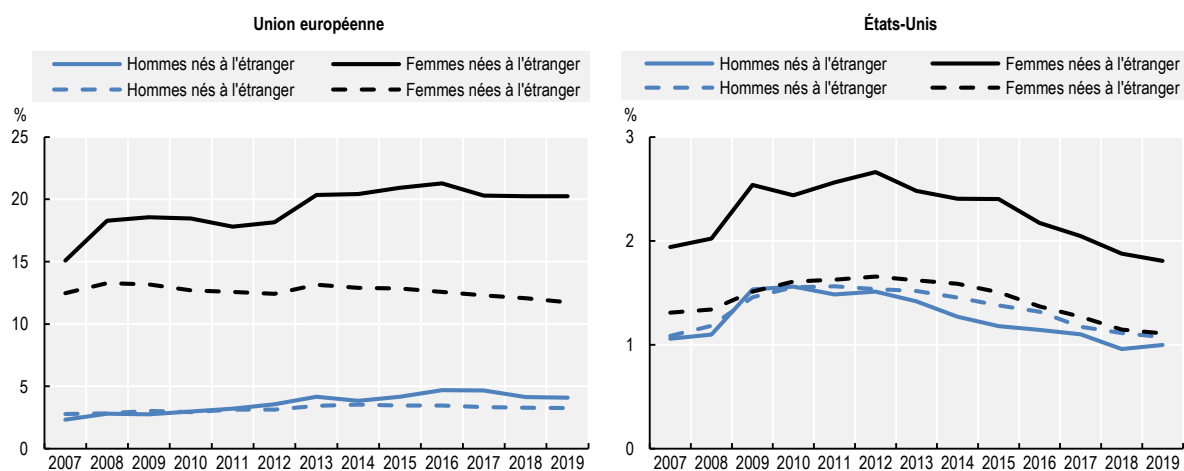


Note : Le risque de chômage de longue durée est par définition égal au pourcentage de personnes au chômage depuis plus d'un an au sein de la population active âgée de 15 à 64 ans. Les données relatives à l'Union européenne ne tiennent pas compte de Malte pour les années 2007 et 2008.

Source : Union européenne : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; Canada : Enquêtes sur la population active ; États-Unis : *Current Population Surveys*.


StatLink  <https://stat.link/dlmg8>

Graphique 2.7. Risque d'inactivité subi auquel sont exposés les travailleurs selon leur sexe et leur lieu de naissance, 2007-19



Note : Le risque d'inactivité subi est par définition égal au pourcentage de personnes qui n'ont pas d'emploi et n'en recherchent pas un du fait de leurs responsabilités familiales ou parce qu'elles pensent qu'aucun travail n'est disponible, ou pour d'autres raisons que la maladie, l'éducation ou la formation. Aux États-Unis, il prend également en considération les travailleurs découragés qui n'ont pu trouver aucun travail et les personnes qui déclarent ne pas avoir cherché de travail au cours des quatre semaines précédentes en raison de problèmes de transport. Dans l'Union européenne, il fait abstraction des personnes à la retraite et de celles en attente d'être réembauchées. La population de référence est la population âgée de 15 à 64 ans. Les données relatives à l'Union européenne ne tiennent pas compte de Malte pour les années 2007 et 2008.

Source : Union européenne : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; Canada : Enquêtes sur la population active ; États-Unis : *Current Population Surveys*.

StatLink  <https://stat.link/0xa4tv>

Avoir des enfants implique des conséquences plus importantes pour l'intégration sur le marché du travail des femmes nées à l'étranger, mais l'écart avec les natives du pays tend à se resserrer

Le Graphique 2.8 montre l'évolution des taux d'emploi des femmes en présence de jeunes enfants dans certains pays de l'OCDE entre 2007 et 2019. Le taux d'emploi des femmes immigrées qui ont un jeune enfant (âgé de 0 à 5 ans) est systématiquement plus faible que celui de tout autre groupe de femmes. En 2019, leur taux d'emploi s'est élevé à 45.9 % dans les pays européens et à 50.8 % aux États-Unis. Les résultats d'estimations (au Tableau d'annexe 2.A.1) tenant compte des effets de diverses caractéristiques individuelles confirment que le fait d'avoir de jeunes enfants a une plus grande incidence sur le taux d'emploi des femmes nées à l'étranger que sur celui de leurs homologues nées dans le pays.

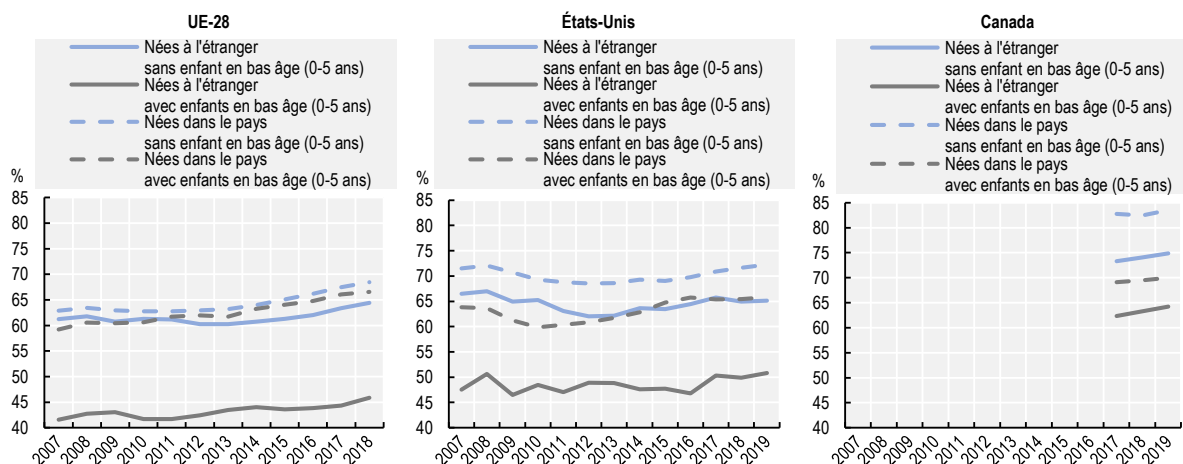
Dans l'Union européenne, le taux d'emploi s'est amélioré depuis 2007 pour tous les groupes de femmes, bien que de manière plus marquée pour les femmes ayant de jeunes enfants. Cela met en évidence les investissements réalisés dans les pays européens pour promouvoir l'activité des femmes ayant de jeunes enfants. Bien que le taux d'emploi des femmes immigrées avec de jeunes enfants ait atteint 45.9 % en 2019, en hausse de 4.3 points de pourcentage par rapport à 2007, il demeure inférieur à celui des femmes nées dans le pays avec de jeunes enfants, qui s'est élevé à 66.6 % en 2019, et qui a enregistré une progression plus sensible par rapport à 2007, de 7.4 points de pourcentage en l'occurrence.

L'écart entre les taux d'emploi des femmes immigrées avec et sans enfants est plus faible aux États-Unis que dans les 28 pays de l'UE (14.4 et 18.5 points de pourcentage respectivement en 2019), mais il tend partout à s'amenuiser au fil du temps. Cette diminution est cependant plus importante aux États-

Unis (plus de 5 points de pourcentage) que dans les pays de l'UE28 (environ 1 point de pourcentage). La hausse du taux d'emploi des femmes avec de jeunes enfants peut être liée à l'augmentation du niveau d'éducation des femmes ayant immigré récemment, lesquelles ont une plus grande probabilité de cumuler activité professionnelle et vie de famille.

Graphique 2.8. Taux d'emploi des femmes en présence de jeunes enfants dans certains pays de l'OCDE, 2007-19

En pourcentage des femmes âgées de 20 à 64 ans



Note : Les données relatives à l'Union européenne ne prennent pas en considération les femmes habitant en Suède, en Finlande ou au Luxembourg (étant donné qu'aucune information sur le nombre d'enfants présents dans le foyer n'est disponible pour ces pays sur l'ensemble de la période), et elles ne tiennent pas non plus compte de Malte pour ce qui est des années 2007 et 2008.

Source : UE : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; États-Unis : *April Current Population Surveys* ; Canada : Enquêtes sur la population active.

StatLink  <https://stat.link/849ya3>

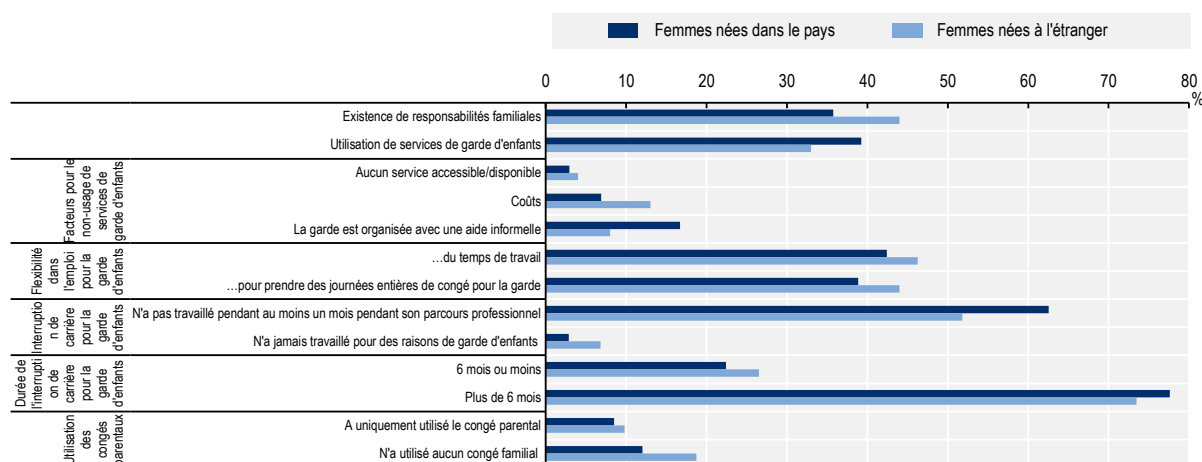
Plusieurs raisons peuvent expliquer que le taux d'emploi des femmes immigrées avec de jeunes enfants soit systématiquement plus bas que celui de leurs homologues nées dans le pays. Le Graphique 2.9 montre que les premières ont une plus grande probabilité que les secondes d'avoir des obligations familiales (44 % contre 36 %), ce qui peut en partie s'expliquer par un nombre d'enfants plus important. Les femmes nées à l'étranger ont toutefois une probabilité de 6 points de pourcentage moins élevée que les femmes nées dans le pays de faire appel à des services de garde. Parmi les raisons à cela, elles font principalement état du manque de disponibilité de ces services et de leur coût (deux fois plus souvent que les femmes nées dans le pays). De plus, elles ont une probabilité de 9 points de pourcentage moins élevée que les natives du pays de bénéficier d'une aide informelle pour la garde des enfants. Les mesures spécifiques prises en faveur des femmes immigrées avec enfants, telles qu'un meilleur accès aux dispositifs de garde, notamment pendant les cours de langue ou d'intégration, peuvent par conséquent avoir un effet positif sur leur insertion professionnelle.

La garde des enfants a des conséquences différentes sur la carrière des femmes nées à l'étranger et sur celle des femmes nées dans le pays (Graphique 2.9). Les femmes nées dans le pays ont une probabilité bien plus élevée que leurs homologues nées à l'étranger de ne pas avoir travaillé pendant au moins un mois pour prendre soin de leurs enfants ou de ceux de leur conjoint (63 % et 52 % respectivement). Les femmes nées à l'étranger ont par contre deux fois plus de chances que les femmes nées dans le pays de ne jamais avoir travaillé parce qu'elles s'occupaient de leurs enfants (7 % et 3 % respectivement). Autrement dit, la probabilité d'entrer sur le marché du travail après avoir eu des enfants

est plus forte pour les femmes nées à l'étranger que pour les femmes nées dans le pays, ces dernières privilégiant les interruptions de carrière. L'écart entre les femmes nées dans le pays et celles nées à l'étranger pourrait, par exemple, être lié, dans certains pays, à la surreprésentation des secondes parmi les personnes ayant un niveau d'éducation faible, ou dans certains autres pays au fait qu'elles ont, en moyenne, un plus grand nombre d'enfants.


De surcroît, lorsqu'elles interrompent leur carrière pour prendre soin des enfants, les femmes nées à l'étranger tendent à s'arrêter de travailler moins longtemps que les femmes nées dans le pays, bien que l'écart demeure limité. En effet, plus du quart (27 %) des femmes nées à l'étranger qui mettent leur carrière entre parenthèses pour s'occuper de leurs enfants s'arrêtent pour une durée de moins de six mois, alors que tel n'est le cas que de 22 % des femmes nées dans le pays. Cet écart dans la durée des interruptions de carrière est également lié au recours différencié au congé parental par la population autochtone et celle née à l'étranger. Les femmes immigrées ont près de deux fois plus de chance de ne prendre aucun congé pour raisons familiales que les femmes nées dans le pays.

Graphique 2.9. Conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale des femmes en Europe



Note : Pour les variables renvoyant à des événements passés (interruptions de carrière et recours au congé parental), seules les femmes immigrées arrivées avant l'âge de 20 ans sont prises en considération. Les interruptions de carrière concernent les personnes n'ayant pas travaillé pendant au moins un mois au cours de leur vie professionnelle pour prendre soin de leurs enfants ou de ceux de leur conjoint.

Source : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat), module ad hoc 2018.

StatLink  <https://stat.link/yrpz0k>

Les conditions d'emploi des femmes immigrées sont plus précaires que celles des femmes nées dans le pays

Pour donner une vision exhaustive de l'intégration des femmes immigrées sur le marché du travail, il convient d'aller au-delà de leurs indicateurs d'activité et de se pencher sur les indicateurs rendant compte de la qualité de leurs emplois, liés par exemple à la qualité de leur environnement professionnel et à leur sécurité sur le marché du travail.

Le Graphique 2.11 présente, pour certains pays de l'OCDE, les pourcentages de femmes nées à l'étranger qui travaillent à temps partiel, ainsi que les raisons pour lesquelles elles sont dans cette situation. Il met tout d'abord en lumière que les femmes constituent, dans tous les pays, une nette majorité de la population des travailleurs à temps partiel, et que les femmes nées à l'étranger en forment le plus gros contingent en Europe, où 39 % d'entre elles travaillent à temps partiel, contre seulement 30 % des femmes nées dans le pays. Celles-ci ont toutefois une plus grande

probabilité que les femmes nées à l'étranger de travailler à temps partiel au Canada, au Royaume-Uni, aux États-Unis et en Suisse. En Suisse, 54 % des femmes nées à l'étranger occupant un emploi travaillent à temps partiel, contre seulement 20 % aux États-Unis. Dans tous les pays où l'on dispose de cette information, cette situation résulte davantage d'un choix pour convenances familiales que de l'impossibilité de trouver un travail à plein temps alors que l'on souhaiterait en avoir un. Cependant, en Europe, plus d'un quart des femmes immigrées avancent cette dernière explication au fait de travailler à temps partiel, soit une plus forte proportion que dans le cas des femmes nées dans le pays. Comme le met également en lumière l'Encadré 2.1, le recours au temps partiel par les femmes immigrées est très variable au sein de la zone OCDE, et il peut aussi bien représenter pour elles un moyen de concilier vie professionnelle et vie de famille qu'un frein potentiel à leur carrière.

Encadré 2.1. La carrière professionnelle des femmes immigrées n'est pas linéaire

Les femmes immigrées occupent divers types d'emplois au cours de leur vie professionnelle. Sur la base de données transversales, le Graphique 2.10 indique de manière détaillée la situation d'activité des femmes, selon leur âge et leur lieu de naissance. Il présente également pour référence le taux d'activité des hommes (la ligne noire continue doit être comparée à la somme des trois surfaces de couleurs uniformes représentant respectivement les personnes à plein temps, à temps partiel et au chômage). Pour les immigrés des deux sexes, dans la plupart des pays, les courbes des taux d'activité en fonction de l'âge présentent une forme classique en cloche, étant donné que la participation à la population active s'accroît généralement pendant la première moitié de la carrière, avant de diminuer par la suite. Ces graphiques mettent toutefois en évidence les moments clés de la carrière des femmes immigrées et en révèlent les grandes différences avec celle des femmes nées dans le pays.

Le Graphique 2.10 souligne tout d'abord le taux important, et toujours élevé, d'inactivité des femmes immigrées. Elles ont tendance à moins participer au marché du travail que les hommes immigrés, surtout au début de leur vie professionnelle. Cet écart entre les sexes est plus marqué parmi les immigrés que parmi les personnes nées dans le pays. Dans certains pays, comme l'Allemagne et l'Autriche, l'entrée des femmes nées dans le pays sur le marché du travail est similaire à celle des hommes, mais tel n'est pas le cas parmi les personnes nées à l'étranger. En France, aux Pays-Bas, ou en Autriche, les femmes immigrées ont une moindre probabilité que les femmes nées dans le pays d'entrer sur le marché du travail en début de carrière, mais les secondes ont une plus grande probabilité de travailler à temps partiel. Dans certains pays, tels que les États-Unis, l'Irlande, les Pays-Bas et la Suisse, une bonne part des femmes immigrées n'entrent jamais sur le marché du travail. Plusieurs études ont montré que les premières années sur le marché du travail sont déterminantes pour la mobilité professionnelle à long terme (OCDE, 2015^[41]), et elles tendent à être encore plus importantes pour les immigrés, dans la mesure où l'éloignement du marché du travail les prive de l'un des principaux moyens d'intégration économique et sociale. Des mesures spécifiques sont donc nécessaires pour favoriser la participation des femmes immigrées au marché du travail, au début de leur vie active (voir Les femmes immigrées sont une des priorités de la politique d'intégration pour des exemples de programmes mis en œuvre par les pays de l'OCDE pour promouvoir l'activité des femmes immigrées).

Ces graphiques de cycle de vie indiquent également que, dans la plupart des pays, les femmes nées à l'étranger entrent encore sur le marché du travail pour y entamer une « deuxième carrière professionnelle ». Un pourcentage non négligeable de femmes immigrées intègrent ou réintègrent le marché du travail à un stade plus tardif en Allemagne, en Autriche, aux États-Unis, en France, et dans une moindre mesure en Australie et au Royaume-Uni. Cette « deuxième carrière professionnelle » débute en général aux alentours de 30-34 ans, et ce phénomène n'est pas observé

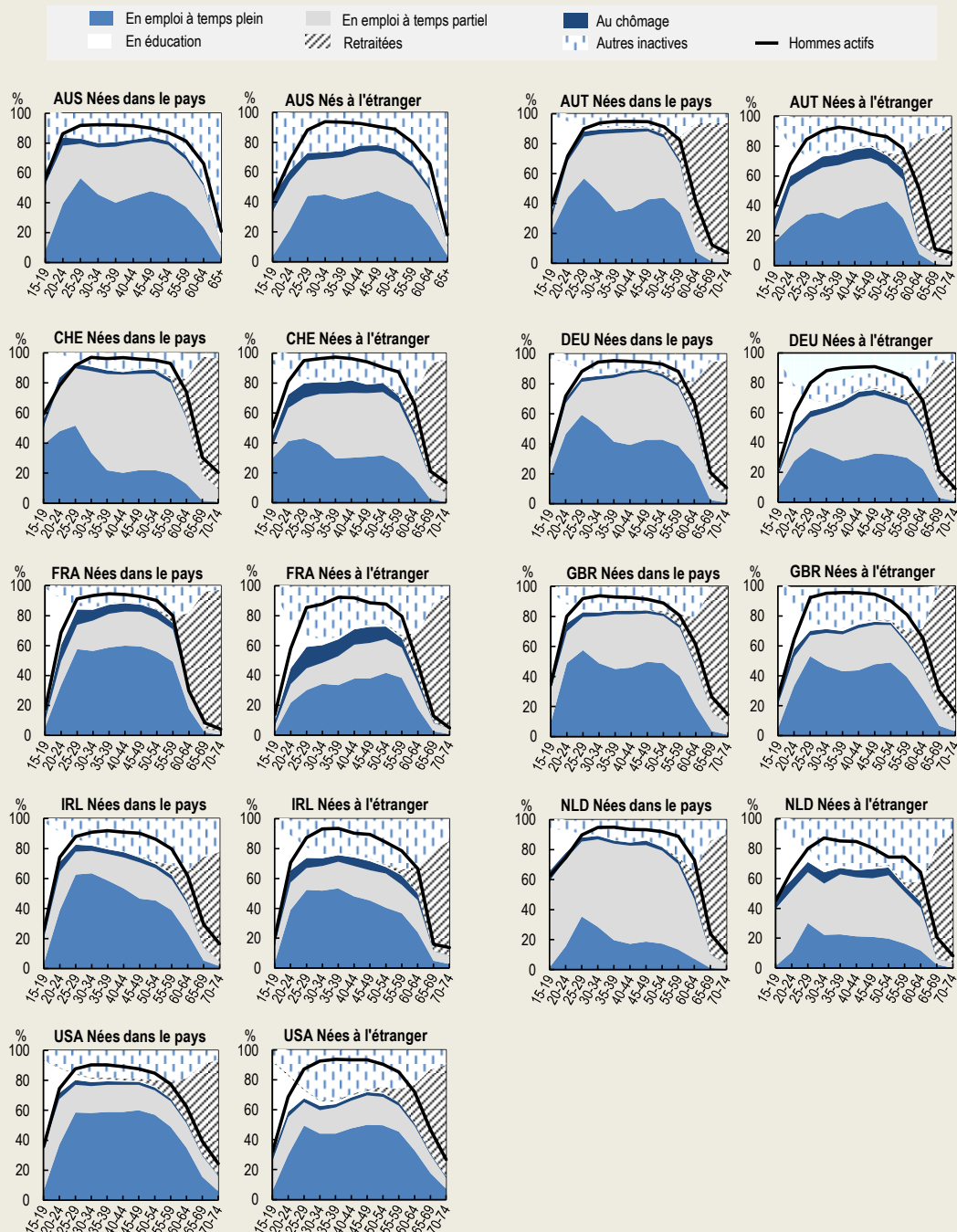
dans le cas des hommes immigrés. Bien que Goldin et Mitchell (2017^[5]) et l'OCDE (2019^[6]) aient fait valoir que les carrières professionnelles des femmes suivent à présent une courbe en M plutôt que la courbe en cloche valable pour les hommes, les femmes nées à l'étranger n'ont pas suivi cette évolution. Le premier pic d'emploi est rarement observable, hormis aux États-Unis et au Royaume-Uni. Le scénario le plus fréquent pour les femmes immigrées consiste en une augmentation progressive de la participation à la population active après l'âge de 30-34 ans, comme en France, en Allemagne et en Autriche.

Le travail à temps partiel représente une bonne partie de l'emploi des femmes nées à l'étranger et ce, dans la plupart des pays de l'OCDE, en particulier en Autriche, aux Pays-Bas, en Allemagne et en Suisse. Ces taux élevés de travail à temps partiel rappellent toutefois ceux des femmes nées dans ces pays. Le travail à temps partiel aide les femmes à trouver un équilibre entre leur vie personnelle et leur vie professionnelle, en particulier pendant une période transitoire pour les femmes ayant de jeunes enfants, mais le Graphique 2.10 montre que les femmes immigrées semblent rester à temps partiel au-delà de cette période.

Toutes ces caractéristiques du cycle de vie, et en particulier les grandes disparités observées dans les dix premières années de carrière des travailleurs immigrés, sont à l'origine d'écart de revenus. Ces résultats (par exemple les occasions manquées au cours de la première partie de la carrière des femmes immigrées, et les transitions professionnelles cruciales qu'elles ratent pendant la maternité) suggèrent que l'écart entre les sexes est plus important chez les travailleurs nés à l'étranger sur toute la durée de leur carrière comme à la fin de celle-ci.


Graphique 2.10. Statut d'activité des femmes et des hommes, selon l'âge et le lieu de naissance

Cohorte = 100, 2019 ou dernière année disponible



Note : Les différentes aires réfèrent au statut d'activité des femmes. Les cases grises du tableau de référence indiquent que la population de la catégorie correspondante n'est constituée que d'un nombre réduit d'individus. Ce tableau n'est présenté qu'à des fins d'illustration et il ne convient pas de s'y reporter. Les données relatives à l'Australie incluent toutes les personnes âgées de 15 ans et plus ; elles ne permettent pas de distinguer parmi les inactifs ceux qui sont en formation ou à la retraite.

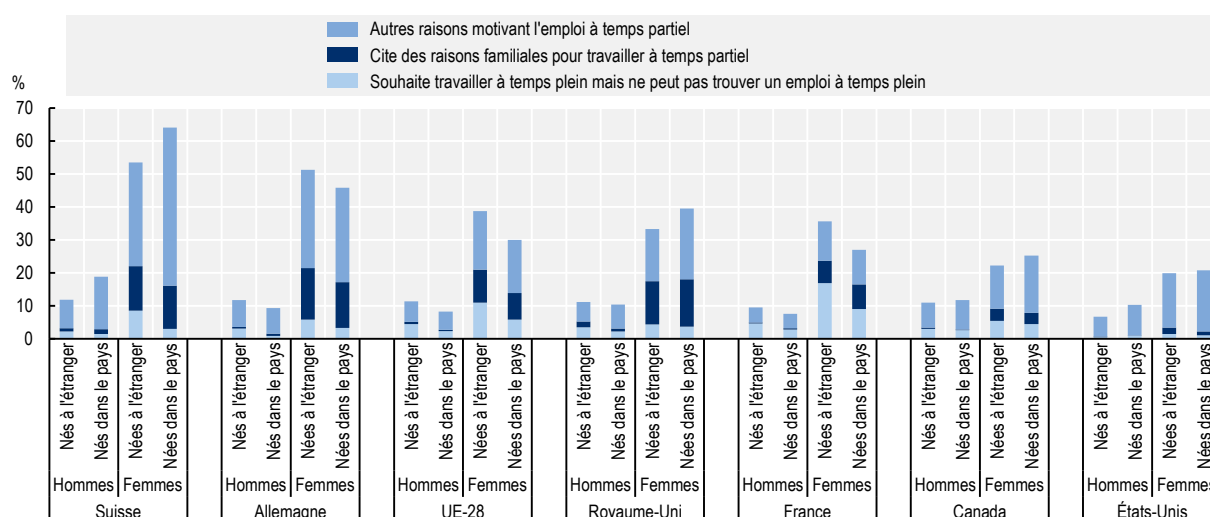
Source : Australie : Enquêtes sur la population active 2019 ; pays européens : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) 2017-18 ; États-Unis : *Current Population Surveys* 2019.

StatLink  <https://stat.link/qw0z3d>

Les femmes immigrées ont une plus forte probabilité que leurs homologues nées dans le pays d'occuper des emplois temporaires, ce qui s'accompagne d'un plus grand risque de perdre leur travail. Le Graphique 2.12 met en lumière que, en Europe, 17,6 % des femmes immigrées qui occupent un emploi disposent d'un contrat temporaire, contre seulement 13,6 % des femmes nées dans le pays. Dans les cinq dernières années, cette proportion a augmenté de plus de 1 point de pourcentage pour les femmes immigrées, bien qu'elle ait constamment diminué pour les femmes nées dans le pays (-0,3 point de pourcentage). Il convient cependant de noter que le pourcentage est légèrement plus faible pour les hommes immigrés que pour les femmes immigrées. En Europe, les femmes immigrées sont défavorisées par rapport à leurs homologues nées dans le pays, mais elles ne le sont pas par rapport aux hommes immigrés.

Graphique 2.11. Emploi à temps partiel et raisons invoquées dans certains pays de l'OCDE selon le sexe et le lieu de naissance, en 2019

En pourcentage des individus âgés de 15 à 64 ans qui ont un emploi

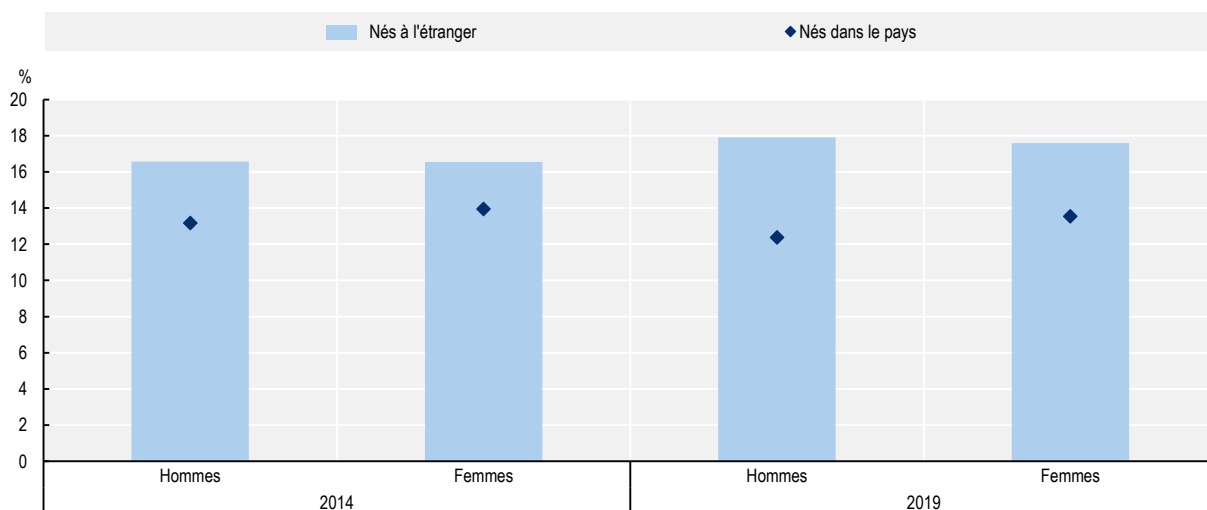


Note : Les raisons familiales incluent la garde des enfants ; dans les pays européens, elles incluent également la nécessité de s'occuper d'adultes en incapacité.

Source : Pays européens : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; États-Unis : *Current Population Surveys*.

StatLink  <https://stat.link/q87309>

Graphique 2.12. Pourcentage des travailleurs ayant un contrat de travail temporaire dans l'Union européenne, en 2014 et 2019



Source : Union européenne : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat).

StatLink  <https://stat.link/cdk90t>

Encadré 2.2. Dans les pays européens, les immigrés ont une plus forte probabilité d'avoir un travail atypique

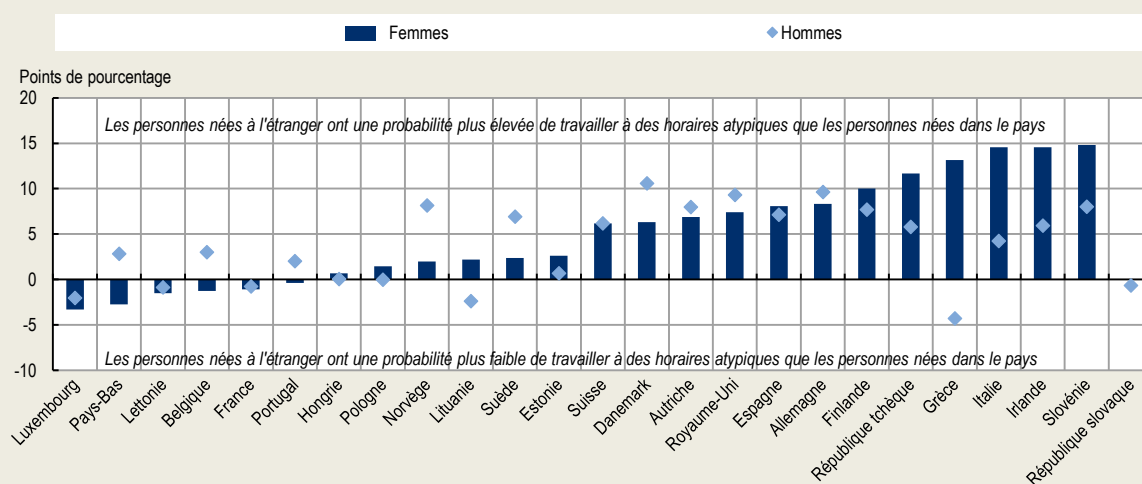
Le Graphique 2.13 révèle que, dans les pays européens, les immigrés ont dans l'ensemble plus de chances que les personnes nées dans le pays d'avoir des horaires de travail atypiques. Le travail atypique recouvre les emplois où les personnes travaillent par équipes et/ou travaillent habituellement le soir et/ou la nuit et/ou le samedi et/ou le dimanche. L'écart entre les personnes nées dans le pays et les personnes nées à l'étranger est particulièrement notable en Slovaquie, en Irlande et en Italie, en particulier pour les femmes nées à l'étranger. Dans ces pays, les femmes nées à l'étranger ont une probabilité environ 15 % plus élevée que les femmes nées dans le pays d'avoir des horaires de travail atypiques. Au Luxembourg ou en France, en revanche, les personnes nées à l'étranger ont une moindre probabilité que les personnes nées dans le pays d'avoir des horaires de travail atypiques. L'importance du secteur agricole en France ou en Grèce pourrait expliquer pourquoi les hommes nés à l'étranger y ont une moindre probabilité d'avoir des horaires de travail atypiques que les hommes nés dans le pays. Ils participent en effet moins que les natifs du pays aux activités de ce secteur.

L'écart entre les personnes nées à l'étranger et les personnes nées dans le pays est plus marqué pour les femmes que pour les hommes dans la majeure partie des pays de l'OCDE, à l'exception notable de la plupart des pays nordiques (Norvège, Suède et Danemark). En République tchèque, en Estonie, en Italie et en Irlande, par exemple, l'écart entre la probabilité d'avoir des horaires de travail atypiques des immigrés et des personnes nées dans le pays de même sexe est de deux à quatre fois plus élevé pour les femmes que pour les hommes. Les horaires de travail atypiques sont particulièrement pénibles pour les femmes ayant des enfants, dans la mesure où ils ne permettent pas un équilibre satisfaisant entre vie professionnelle et vie personnelle.

Les horaires de travail atypiques peuvent avoir des conséquences non négligeables sur le bien-être des immigrés et sur l'équilibre entre leur vie professionnelle et leur vie personnelle. Le travail « par poste » et le travail de nuit, en particulier, peuvent en effet compromettre leur capacité à entretenir des relations familiales et sociales, et ils peuvent contribuer à une dégradation de leur état de santé en perturbant leurs rythmes de sommeil et leurs habitudes alimentaires (Costa, 1996^[7]). Outre leurs conséquences sur la santé, ils posent des problèmes particuliers aux immigrés, puisqu'ils risquent de faire obstacle à leur bonne intégration sociale.


Graphique 2.13. Fréquence des horaires de travail atypiques, selon le sexe et le lieu de naissance, dans certains pays européens de l'OCDE, en 2018

Écarts en points de pourcentage entre immigrés et personnes nées dans le pays



Note : La population de référence est la population de 15 à 64 ans occupant un emploi. Le travail atypique recouvre les emplois où les personnes travaillent par équipes et/ou travaillent habituellement le soir et/ou la nuit et/ou le samedi et/ou le dimanche.

Source : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat).

StatLink  <https://stat.link/7m32oi>

Évolutions récentes des politiques d'intégration dans les pays de l'OCDE

Des investissements et des innovations notables ont été réalisés ces dernières années dans le cadre de la politique d'intégration des pays de l'OCDE. Les pouvoirs publics accordent désormais moins d'attention à l'organisation de l'accueil et de l'hébergement des nouveaux immigrés qu'à l'élaboration et à l'amélioration des stratégies d'intégration, afin de mieux prendre en compte l'hétérogénéité de la population immigrée. En 2019 et au début de 2020, la politique d'intégration des pays membres de l'OCDE s'est concentrée sur les groupes vulnérables, et en particulier sur les demandeurs d'asile, les femmes et les jeunes. Par ailleurs, les approches holistiques mettent maintenant l'accent sur l'intégration sociale, tout en peaufinant la batterie de mesures et la combinaison d'interventions précoces en faveur des immigrés de plus longue date. Enfin, les politiques d'intégration constituent de plus en plus un processus multipartenaire, où les autorités locales et les partenaires sociaux jouent un rôle croissant. La présente section fait le point sur les évolutions récentes intervenues dans les pays de l'OCDE, ainsi qu'en Bulgarie, en Roumanie et en Fédération de Russie.

Une politique globale d'intervention précoce demeure essentielle pour la réussite de l'intégration des nouveaux arrivants

Les pays de l'OCDE continuent d'élaborer et de peaufiner leur politique d'intégration précoce

Depuis plusieurs années, les pays de la zone OCDE ont structuré leurs efforts d'intégration précoce dans des programmes d'introduction de portée globale. En 2018-19, de nouveaux programmes ont été mis en œuvre en Belgique, en Grèce, en République tchèque, au Luxembourg, en Norvège, en Espagne et en Suisse. Les nouvelles stratégies sont très variables du point de vue de l'ampleur des services qu'elles offrent : elles peuvent aussi bien comporter quelques dispositions spécifiques qu'aller jusqu'à la création d'un ensemble complet de mesures d'intégration – comme cela a par exemple été le cas en Grèce et en Espagne.

De nouvelles stratégies d'intégration ont été lancées dans les pays de l'OCDE. Au début juillet 2019, la Grèce a adopté sa nouvelle Stratégie nationale d'intégration, qui remplace sa première Stratégie nationale d'intégration des ressortissants de pays tiers, adoptée en 2013. D'importantes évolutions se sont produites en Grèce depuis 2013 (au nombre desquelles la crise des réfugiés, la crise économique persistante, la création d'un ministère autonome de l'Immigration en 2016, la nécessité d'associer toutes les parties prenantes), et elles ont donné lieu à une actualisation du cadre institutionnel. De plus grande ampleur que la précédente, cette nouvelle stratégie contient entre autres des mesures en matière d'éducation, d'intégration au marché du travail, d'accès aux services publics, de lutte contre le racisme et la xénophobie, pour mieux s'adapter à l'évolution de la population immigrée au sein du pays depuis 2013. Les autorités locales se sont par ailleurs vu conférer de nouvelles responsabilités en matière d'intégration sociale. Les communes et les ONG sont chargées de dispenser des cours de langue aux nouveaux arrivants. Cependant, à la suite du changement de gouvernement en juillet 2019, cette stratégie est en cours de réexamen. En Espagne, le nouveau Plan stratégique pour la citoyenneté et l'intégration (PECI) a été établi en 2019 en vue de promouvoir l'intégration de la population immigrée dans le pays. Ce Plan s'appuie sur l'expérience acquise dans le cadre des plans antérieurs (les deux PECI précédents, pour 2007-10 et 2011-14), tout en s'adaptant aux nouveaux défis et à la nouvelle réalité migratoire, qui se caractérise par une plus grande hétérogénéité des profils et par une augmentation du nombre de demandeurs d'asile et de réfugiés. Ce nouveau Plan, élaboré par la Direction générale de l'intégration et de l'aide humanitaire en collaboration avec un organisme consultatif (Forum pour l'intégration sociale des immigrés) et avec plusieurs parties prenantes, inclut une mesure visant à structurer la politique d'intégration, à garantir la cohésion sociale et à contrer le discours négatif sur l'immigration. Ce Plan a par ailleurs pour but de renforcer le rôle du Forum pour l'intégration sociale des immigrés et du Fonds pour l'intégration.

En Suisse, l'Agenda intégration, entré en vigueur en mai 2019, vise à permettre aux réfugiés et aux demandeurs d'asile de s'intégrer rapidement et durablement sur le marché du travail. À cet effet, le Conseil fédéral a multiplié par trois le montant du « forfait intégration », pour le porter à 18 000 CHF. Ce financement supplémentaire devrait notamment permettre aux cantons de promouvoir un apprentissage linguistique précoce pour les demandeurs d'asile. Le programme d'intégration a pour objectif de permettre aux intéressés d'acquérir une connaissance élémentaire de l'une des langues nationales au bout de trois ans de séjour dans le pays, et de faire en sorte que la moitié du groupe cible ait accédé au marché du travail au plus tard sept ans après son arrivée en Suisse. Ces mesures devraient également contribuer à soulager les services d'aide sociale. Cette nouvelle donne impose également des obligations aux cantons, qui sont responsables de la mise en œuvre du programme. De plus, la nouvelle loi sur l'asile, entrée en vigueur en mars 2019, a introduit des procédures plus rapides et permis, ce faisant, de raccourcir les délais d'attente pour les demandeurs d'asile et de démarrer à un stade plus précoce les mesures d'intégration.

Le Conseil du gouvernement luxembourgeois a récemment approuvé un nouveau Plan d'action national d'intégration, en remplacement du Plan d'action de 2010. Ce Plan détaillé définit cinq grandes priorités à mettre en œuvre dans le cadre de la politique nationale d'intégration, afin de renforcer la cohésion sociale. Au nombre de ces priorités figurent la création d'un système de suivi et d'évaluation de la politique d'intégration à long terme ; le renforcement de l'employabilité des étrangers ; la promotion de l'éducation, de la formation professionnelle et de l'apprentissage des langues ; le renforcement des acteurs locaux et l'accompagnement des communes dans la mise en œuvre de la responsabilité partagée au niveau local ; ainsi que, pour finir, la mise en application de la responsabilité partagée de l'intégration avec la société d'accueil, en promouvant les échanges interculturels. Les immigrés récemment arrivés doivent participer à des formations, mais celles-ci ne consistent qu'en des séances d'orientation professionnelle d'une durée de quatre heures. Ce Plan d'action accorde une attention particulière à l'accès à l'information, à la qualité des services dispensés, ainsi qu'à la coopération et à la concertation nationales et internationales. En République tchèque, le cadre d'intégration baptisé « Dans un respect mutuel » a été mis à jour en 2019. À compter de 2021, tous les nouveaux arrivants seront tenus de suivre un cours d'adaptation et d'intégration, d'une durée de 8 heures, la première année suivant leur entrée dans le pays. Ce cours, mis en œuvre à titre expérimental depuis 2012 sur la base du volontariat, deviendra obligatoire en vertu de la modification récemment approuvée de la loi sur les étrangers. Ce cadre actualisé prévoit en outre un certain nombre de mesures visant à favoriser l'intégration des nouveaux arrivants dans une perspective à plus long terme, par exemple au moyen de cours d'intégration, dont des cours de langue et d'orientation socioculturelle.

Certains pays ont concentré leurs efforts sur l'amélioration de leurs stratégies d'intégration, par exemple en augmentant le nombre d'heures de cours d'intégration ou en élargissant le groupe cible. À titre d'exemple, une nouvelle loi a modifié le parcours d'intégration des nouveaux arrivants dans la Région wallonne, en Belgique. Le public cible a été élargi, la durée des cours de langue et des formations à la citoyenneté dont bénéficient les nouveaux arrivants a été accrue, et des mesures ont été prises pour faciliter l'intégration sur le marché du travail (davantage de précisions seront fournies plus bas). Par ailleurs, de nouveaux lieux d'accueil ont été ouverts pour répondre aux besoins créés par l'augmentation du nombre de demandes d'asile. Au Royaume-Uni, le ministère du Logement, des Communautés et des Collectivités locales a publié en 2018 une « stratégie pour des communautés intégrées » (*Integrated Communities Strategy*). Cette stratégie prévoit notamment une révision du test sur la vie au Royaume-Uni (*Life in the United Kingdom*) afin qu'il mette davantage l'accent sur les valeurs et les principes du pays, une collaboration avec la société civile et avec d'autres acteurs en vue de renforcer le soutien à l'intégration des réfugiés reconnus après leur arrivée dans le pays, ainsi qu'une concentration des efforts sur l'apprentissage de l'anglais, sur l'emploi, sur la santé mentale et sur l'orientation, qui constituent des aspects déterminants de l'intégration pour l'ensemble des réfugiés. En Norvège, le gouvernement a proposé une nouvelle loi sur l'intégration, dans le prolongement de la Stratégie d'intégration de 2018. Elle comporte plusieurs nouvelles dispositions relatives au Programme d'introduction et aux cours de norvégien. Cette réforme a en partie pour objet d'accroître le nombre de personnes ayant suivi avec succès le Programme d'introduction, qui leur ouvre la possibilité d'obtenir un emploi ou de suivre d'une formation. Parmi les principales propositions de la nouvelle loi sur l'intégration figure par exemple celle d'imposer un bilan de compétences et une orientation professionnelle avant toute participation au Programme d'introduction. Enfin, la Turquie et l'Union européenne discutent actuellement de la manière de repenser l'accord de 2016 sur les réfugiés, qui expire en 2020. Les pourparlers se concentreront plus particulièrement sur l'actualisation de la stratégie d'intégration des 4 millions de réfugiés syriens qui vivent sur le sol turc.

Encadré 2.3. Nouvelles mesures dans le prochain budget de l'UE en vue d'améliorer l'intégration à long terme des immigrés

En 2019, le prochain Cadre financier pluriannuel (CFP) de l'Union européenne a été négocié par le Parlement européen et les États membres, et il a été présenté en même temps que « Next Generation EU », le nouvel Instrument européen de relance, en mai 2020. Ce CFP fixe les plafonds de dépenses annuelles pour la période 2021-27 et définit le budget de l'UE pour différents domaines d'action, dont celui de l'intégration des ressortissants de pays tiers (RPT). La gestion des migrations et des frontières figurant parmi ses sept priorités, les États membres de l'UE disposeront de ressources financières pour répondre efficacement aux priorités définies dans le Plan d'action de l'UE pour l'intégration des RPT, établi en 2016.

Le nouveau budget proposé tient compte du fait que l'intégration ne se limite pas à l'insertion sur le marché du travail, et l'accent est mis sur l'inclusion sociale des immigrés. D'importantes ressources y sont consacrées à soutenir la cohésion sociale en investissant dans les personnes et en luttant contre les disparités régionales, une attention particulière étant accordée à la population immigrée. En outre, la société civile se voit offrir la possibilité de jouer un rôle plus important. En particulier, les acteurs qui possèdent une capacité budgétaire limitée, comme les ONG locales, les organisations dirigées par des immigrés, ainsi que certaines autorités locales, peuvent participer aux appels à proposition et à fournir leur expertise en termes de prestation de services grâce à des taux de cofinancement moins élevés. Pour finir, le budget proposé insiste sur la nécessité de répondre aux besoins des catégories d'immigrés les plus défavorisées, notamment en simplifiant l'utilisation d'un grand nombre d'instruments financiers. Un programme est par exemple consacré aux enfants : la « Garantie pour l'enfance » vise à combattre les inégalités entre les enfants, et les enfants d'immigrés constituent l'un des quatre groupes d'enfants défavorisés auxquels il s'adresse.

Deux grands instruments seront principalement mobilisés pour assurer l'intégration des RPT : le Fonds social européen plus (FSE+) (qui remplace l'actuel Fonds social européen, fusionné avec l'Initiative pour l'emploi des jeunes, le Fonds européen d'aide aux plus démunis, le programme pour l'emploi et l'innovation sociale, et le programme Santé de l'UE) et le Fonds « Asile et migration » (FAM).

Pour la première fois, le FSE+ comporte une priorité spécifiquement axée sur l'inclusion économique et sociale des immigrés. Le nouveau Cadre favorise une approche générale de l'intégration qui permet aux immigrés et aux demandeurs d'asile d'avoir accès à des mesures plus larges d'inclusion sociale. Qui plus est, le FAM privilégie les mesures d'intégration rapide qui visent à répondre aux besoins spécifiques des populations immigrées. Il n'impose toutefois pas de consacrer une part minimale des fonds à l'intégration, contrairement à l'actuel FAMI, qui fait obligation aux États membres d'affecter au moins 20 % de ces fonds à l'intégration. Cela risque de compromettre un investissement suffisant en faveur de l'intégration dans certains États membres.

Outre une sensible augmentation du financement (10.4 milliards d'euros pour le FAM contre 3.8 milliards d'euros pour le FAMI en 2014), le budget proposé établit également un nouvel équilibre en ce qui concerne la gestion du fonds. En suggérant que 60 % du FAM devrait être affecté aux programmes nationaux et 40 % à un fonds thématique qui serait géré par la Commission, le budget proposé donne à l'UE la possibilité de compenser les éventuels déséquilibres entre les fonds alloués et les besoins effectifs, et il crée un instrument permettant d'aiguiller directement les ressources vers la société civile et les autorités locales.

Les cours de langue demeurent une pierre angulaire de la politique d'intégration...

La maîtrise de la langue du pays d'accueil est probablement la compétence la plus importante dont ont besoin les immigrés pour s'intégrer avec succès sur les marchés du travail locaux et plus généralement au sein de la société. Il est par conséquent essentiel d'investir dans un enseignement efficace de la langue, et une majorité des pays de l'OCDE ont récemment élaboré ou peaufiné des programmes linguistiques destinés aux nouveaux arrivants.

La Suède continue à accorder une attention particulière à l'apprentissage de la langue par les immigrés. Une récente initiative gouvernementale vise à améliorer la connaissance du suédois pour les parents qui ne travaillent pas et ont de jeunes enfants. Le gouvernement a en particulier proposé un nouveau financement pour la période 2020-22 pour les femmes immigrées arrivées à une date récente ou pour celles éloignées du marché du travail qui prennent soin des enfants. Le gouvernement a également mis en place un soutien en faveur des communes pour qu'elles proposent aux immigrées en congé parental récemment arrivées dans le pays des cours de langue et d'introduction à la culture locale, assortis de moyens de garde des enfants. Le gouvernement norvégien a de même pour objectif de renforcer l'enseignement de la langue et de la culture, en délivrant des qualifications plus formelles et en s'assurant que les participants acquièrent les compétences linguistiques nécessaires pour travailler en Norvège et prendre plus généralement part à la vie de la société. La nouvelle loi sur l'intégration prévoit notamment que l'actuelle obligation de suivre un certain nombre de cours de norvégien soit remplacée par celle d'atteindre une certaine maîtrise de la langue, en fonction du niveau d'éducation de l'intéressé. En Australie, la nouvelle mesure baptisée « compétences de base pour votre avenir » (*Foundation Skills for Your Future*) vise à favoriser l'intégration des immigrés sur le marché du travail en aidant les personnes occupant un emploi ou au chômage depuis peu (âgées de 15 à 44 ans) à identifier et combler leurs lacunes en langue, en lecture, en calcul et dans le domaine du numérique grâce à une formation appropriée.

L'Australie a par ailleurs récemment redéfini les responsabilités en matière de fourniture de services linguistiques afin d'en accroître l'efficacité. En juillet 2019, la responsabilité des services d'aide à l'installation et du programme d'anglais pour les immigrés d'âge adulte (*Adult Migrant English Program – AMEP*) a été transférée du ministère des Services sociaux et du ministère de l'Éducation, respectivement, au ministère de l'Intérieur. En outre, une section chargée de la mise en œuvre des services d'aide à l'installation (*Settlement Services Operation – SSO*) a été créée pour identifier des moyens novateurs de mesurer et d'améliorer le degré d'intégration, y compris du point de vue de la langue.

D'autres pays de l'OCDE ont investi dans des cours de langue, y compris certains d'entre eux qui possèdent plusieurs langues officielles. La Belgique a récemment consacré des efforts additionnels aux cours de langues. Une partie du parcours obligatoire d'intégration dans la Communauté germanophone inclut désormais des cours de langue et, en décembre 2018, la Région wallonne a augmenté la durée des cours de français dans le cadre du programme obligatoire d'intégration, qui a été portée de 120 à 400 heures. Dans la province canadienne du Québec, depuis juillet 2019, les travailleurs temporaires, les étudiants étrangers, et leurs conjoints ont désormais la possibilité de bénéficier de cours de français à plein temps et de l'aide financière correspondante. Par ailleurs, dans le cadre du Plan d'action pour les langues officielles, plusieurs organisations prestataires de service canadiennes ont reçu un financement pour dispenser des cours de langue aux nouveaux arrivants qui s'établissent dans des communautés francophones minoritaires. Les projets financés visent à aider les nouveaux arrivants à améliorer leur connaissance des deux langues, afin de faciliter leur intégration sur le marché du travail et au sein de la société au Canada, à travers une formation en présentiel et en ligne, qui soit souple et accessible. En dernier lieu, le Luxembourg a récemment travaillé sur le cadre de mise en œuvre et sur la gouvernance de son programme linguistique. Une nouvelle loi adoptée en juillet 2018 vise à promouvoir la langue luxembourgeoise grâce notamment à la création de la nouvelle fonction de Commissaire à la langue luxembourgeoise et d'un Centre pour la langue luxembourgeoise.

Les pays s'efforcent de tirer le meilleur parti des technologies numériques pour leurs cours de langue. En 2020, la France a mis à disposition de nouveaux outils en ligne pour l'apprentissage du français, ainsi que pour la découverte des valeurs et du fonctionnement de la société, dans le cadre du Contrat d'intégration républicaine. La Suède et la Pologne ont également lancé des initiatives en ligne afin que les nouveaux arrivants puissent poursuivre leur apprentissage de la langue et rester connectés.

Pour finir, certains pays aident les autorités locales à mettre en œuvre des cours de langue. En septembre 2018, le gouvernement britannique a mis en place le nouveau Fonds de coordination de la langue anglaise (*English Language Co-ordination Fund*) pour aider les autorités locales et leurs partenaires locaux à mieux coordonner les cours d'anglais pour les locuteurs d'autres langues (*English for Speakers of Other Languages – ESOL*).

...et plus particulièrement l'apprentissage de la langue en cours d'emploi

Les cours de langue ne peuvent qu'avoir des effets limités sur l'intégration sur le marché du travail s'ils sont sans rapport avec les compétences linguistiques nécessaires en milieu professionnel. Plusieurs pays de l'OCDE ont récemment pris des initiatives pour adapter le contenu et les objectifs de leurs cours de langue aux besoins du marché du travail, par exemple la Lettonie, le Portugal ou la Suisse. L'Agence publique pour l'emploi de la Lettonie a mis en place depuis peu un nouveau programme de mentorat linguistique pour les réfugiés occupant un emploi et pour les personnes ayant un statut équivalent. Ce mentorat linguistique vise à développer le vocabulaire professionnel et à assurer l'adaptation des individus à leur environnement de travail. Ce type de cours de langue axés sur un métier particulier et dispensés en milieu professionnel s'est révélé d'une grande efficacité. La Suisse a également déployé des efforts en vue de faciliter l'intégration professionnelle des personnes ayant obtenu le statut de réfugié et des personnes admises sur le territoire à titre provisoire, en leur dispensant des cours de langue. Depuis 2018, le programme pilote d'encouragement linguistique précoce permet aux demandeurs d'asile de bénéficier rapidement de cours de langue intensifs. Le Portugal lui aussi financera, à compter de 2020, des cours de portugais mettant l'accent sur les contextes professionnels.

Un degré de priorité élevé continue d'être accordé à une intégration rapide sur le marché du travail

Les pays de l'OCDE ont élaboré de nouveaux programmes d'insertion professionnelle afin de permettre aux immigrés de participer pleinement au marché du travail du pays d'accueil. La Suède a par exemple conclu un nouvel « accord d'entrée » et procédé à une réforme du service de l'emploi. Ce nouvel accord, dont la mise en œuvre est prévue en 2020, permet aux nouveaux arrivants et aux immigrés (mais pas seulement) au chômage depuis longtemps ou éloignés de la vie professionnelle de reprendre un nouvel emploi. Une subvention salariale indirecte sera versée au salarié, et celui-ci aura également la possibilité de suivre une formation en cours d'emploi. Un dégrèvement pour entrée sur le marché du travail sera par ailleurs instauré afin de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes et des immigrés récemment arrivés.

Le train de mesures sur l'immigration de l'Allemagne a largement mis l'accent sur l'insertion professionnelle des immigrés. En juin 2019, le Parlement allemand a adopté sept projets de loi relatifs à l'immigration et à l'intégration, dont plusieurs visant à favoriser cette insertion professionnelle. La loi sur la promotion de l'emploi des étrangers entrée en vigueur en août 2019 permet aux demandeurs d'asile ayant de bonnes chances de pouvoir rester dans le pays de bénéficier d'une aide à un stade plus précoce et de s'intégrer plus rapidement sur le marché du travail. Il sera plus facile aux immigrés susceptibles de demeurer relativement longtemps en Allemagne d'avoir accès à des cours d'intégration et à des cours d'allemand utiles d'un point de vue professionnel, et de bénéficier d'une aide à la formation.

Les services publics de l'emploi belges ont pris plusieurs initiatives pour améliorer l'intégration des nouveaux arrivants sur le marché du travail. Des séances d'information sont par exemple organisées, les nouveaux arrivants sont désormais tenus de participer à des formations et à des stages, les projets

d'intégration reçoivent des subventions, et l'agence fédérale d'accueil signe des accords de coopération avec les services régionaux d'intégration. Outre les projets expérimentaux financés par le secteur privé et visant à promouvoir l'emploi des immigrés, le gouvernement finlandais a récemment alloué des fonds supplémentaires au développement des activités du Centre de compétences destinées aux immigrés. En Espagne, l'actuel Plan stratégique de l'inspection du travail et de la sécurité sociale comprend, entre autres priorités, celle d'assurer l'insertion et l'intégration des immigrés dans l'emploi.

D'autres pays ont pris des mesures en faveur de la formation professionnelle des immigrés. Un volet de la stratégie nationale d'intégration de la Grèce contient un programme spécial de formation professionnelle pour 3 000 réfugiés. Début 2020, les initiatives financées au Portugal par le Fonds « Asile, migration et intégration » (FAMI) de l'UE sont en partie axées sur les actions de formation en faveur des réfugiés mineurs non accompagnés : évaluation et orientation professionnelles, actions de sensibilisation auprès des centres de formation et des employeurs potentiels, et accompagnement. Une partie des nouvelles lois allemandes entrées en vigueur en août 2019 promeut elle aussi la formation professionnelle des immigrés. La Suède a également accru en 2019 les ressources consacrées à la formation professionnelle afin de stimuler la participation au programme et répondre aux pénuries de main-d'œuvre, en ciblant spécifiquement les immigrés récents qui prennent part au programme d'accueil.

L'accès au marché du travail pour les demandeurs d'asile a constitué une priorité pour plusieurs pays de l'OCDE. La nouvelle loi suisse sur l'asile, entrée en vigueur en mars 2019, vise en particulier à faciliter une intégration plus rapide des demandeurs d'asile sur le marché du travail. La principale modification tient à l'accélération de la procédure d'asile, à l'origine d'un raccourcissement des délais d'attente pour les demandeurs d'asile et d'une mise en œuvre plus précoce des mesures d'intégration. Le gouvernement lituanien a de même apporté en janvier 2020 des modifications à sa législation en vue de permettre aux demandeurs d'asile dont les demandes n'auraient pas été examinées dans un délai de neuf mois d'accéder au marché du travail. En Allemagne également, un autre changement important introduit dans l'ensemble de mesures sur l'immigration a trait à l'accès à l'emploi des demandeurs d'asile. La nouvelle loi les autorise désormais à travailler, sous certaines conditions.

L'intégration des réfugiés sur le marché du travail est également une préoccupation majeure au Royaume-Uni. En octobre 2019, quatre projets pilotes visant à encourager les réfugiés à créer des entreprises ont été lancés dans le pays. Reposant sur un partenariat direct avec les réfugiés et avec des entreprises locales, ils proposeront des programmes de démarrage sur mesure qui accompagneront les réfugiés depuis la définition de leur projet jusqu'au lancement de leur entreprise. Depuis janvier 2020, l'Australie elle aussi fait preuve de plus de souplesse dans le soutien qu'elle apporte aux réfugiés présents depuis peu sur son territoire, en leur donnant plus de temps pour s'y installer et apprendre l'anglais avant d'avoir à chercher un travail. En outre, les demandeurs d'emploi arrivés récemment qui sont prêts à coopérer avec les services de l'emploi bénéficient d'un accompagnement renforcé.

L'évaluation des compétences et la reconnaissance des qualifications formelles continuent de favoriser l'intégration sur le marché du travail. La loi allemande sur l'immigration de personnes qualifiées, entrée en vigueur en mars 2020, a facilité la reconnaissance des qualifications professionnelles des immigrés de pays tiers. Les travailleurs qualifiés qui possèdent des certifications professionnelles seront autorisés à entrer dans le pays pour travailler, ce qui n'était jusqu'à présent le cas que pour les « professions problématiques ». Qui plus est, dans le cas de ces immigrés, peu importe dorénavant que des citoyens allemands ou européens soient déjà disponibles pour un poste vacant. La Norvège a étendu la méthode du Passeport européen des qualifications professionnelles des réfugiés avec un projet pré-pilote en Zambie. Cette méthode facilite l'intégration des réfugiés récemment arrivés en fournissant une évaluation certifiée de leur niveau d'éducation et en leur donnant des conseils sur leur carrière en Norvège. Depuis janvier 2019, l'Agence norvégienne pour l'assurance-qualité dans l'éducation (NOKUT) accepte également les demandes de reconnaissance générale des diplômes étrangers d'enseignement professionnel postsecondaire. La Fédération de Russie a signé avec l'Ouzbékistan et la Hongrie des

accords de reconnaissance mutuelle des études et des qualifications pour tous les métiers, notamment ceux de la santé.

Certains programmes visent directement à l'intégration sur le marché du travail des immigrés hautement qualifiés. En 2018 et 2019, en Nouvelle-Zélande, les organismes publics ont mis en œuvre un ensemble revu et corrigé de 13 services d'aide à l'installation qui leur étaient destinés en priorité. Ces services incluent le programme de mentorat professionnel *Work Connect* de la Commission de l'enseignement supérieur. *Work Connect* est un programme gratuit dont l'objet est d'aider les immigrés à se préparer pour le marché de l'emploi néozélandais. Ce programme financé par les services de l'immigration de la Nouvelle-Zélande (*Immigration New Zealand*) s'adresse principalement aux immigrés qualifiés, à leurs conjoints, et aux étudiants étrangers diplômés qui cherchent du travail. L'ensemble revu et corrigé de services d'aide à l'installation prévoit également le développement de programmes régionaux d'appariement des compétences (*Regional Skills Matching Programmes*). Ces programmes gratuits mettent en relation dans sept régions du pays les immigrés en recherche d'emploi et les employeurs qui ont besoin de leurs compétences. Ils s'adressent aux immigrés qualifiés réunissant les conditions requises et à leurs conjoints qui sont aptes au travail et désireux de s'établir en Nouvelle-Zélande dans des fonctions correspondant à leurs compétences et à leurs qualifications.

Un accès précoce aux services de base tels que le logement et la santé garantit que personne ne soit laissé pour compte

En 2019, plusieurs pays ont pris des mesures pour favoriser l'accès aux services de base tels que le logement et la santé. Début 2020, les autorités lituaniennes ont modifié les conditions de logement des réfugiés, de sorte qu'il leur soit possible de bénéficier d'un financement européen si les frais sont supérieurs aux normes établies. En Pologne, des aides locatives sont accordées depuis janvier 2019 à certains immigrés dans le cadre du programme *Flat for Start*. Ces aides sont allouées sous conditions de revenus, et pour en bénéficier les immigrés doivent louer un appartement dans un immeuble neuf construit en concertation avec les autorités locales. Le ministère grec de l'Immigration a imposé en 2019 une limite de durée au séjour des réfugiés dans les centres d'hébergement et dans les appartements qui leur sont destinés. L'objectif est de permettre à un plus grand nombre de réfugiés présents dans les îles grecques de s'installer sur le continent, où les conditions de vie sont bien meilleures.

En Espagne, un nouveau décret royal assure un accès universel au système national de santé, quelle que soit la situation administrative des individus. Pour en garantir la viabilité financière, les soins de santé dispensés aux immigrés seront, sous certaines conditions, pris en charge sur fonds publics par les administrations compétentes.

Afin que les immigrés puissent avoir accès à ces services, certains pays ont investi dans la mise à disposition d'interprètes. Le gouvernement norvégien a récemment travaillé à l'élaboration d'un projet de loi sur l'interprétation visant à accroître le recours à celle-ci, ainsi que sa qualité, au sein du secteur public, afin de renforcer l'efficacité des services. Il a pour objectif de rendre obligatoire le recours à des interprètes dans certaines situations, et de ne faire appel qu'à des professionnels qualifiés. En juin 2019, la possibilité de bénéficier du service d'interprétation gratuit (*Free Interpreting Service – FIS*) en Australie a été étendue aux praticiens médicaux et aux pharmaciens, et la définition des praticiens médicaux inclut désormais les praticiens infirmiers exerçant en cabinet privé. Plusieurs programmes locaux ont été élaborés en vue de développer l'interprétation dans les services de santé. *Children's Health Queensland* a par exemple créé un ensemble de programmes d'apprentissage en ligne intitulé *Working effectively with interpreters and translators* à destination des cliniciens, des interprètes et des traducteurs.

L'Australie a récemment lancé diverses initiatives en faveur de la santé des immigrés. La Nouvelle-Galles-du-Sud a mis en œuvre son nouveau « plan pour des communautés prospères et respectueuses de la diversité culturelle et linguistique » (*Plan for Healthy Culturally and Linguistically Diverse Communities 2019-23*), qui assure un accès équitable à des soins de santé de grande qualité tenant compte des

spécificités culturelles. Le ministère de la Santé de la Nouvelle-Galles-du-Sud procède par ailleurs actuellement à un réexamen de son plan d'action pour la santé des réfugiés (*NSW Refugee Health Plan*) pour la période 2011-16 et à l'élaboration d'un plan révisé pour 2020 et au-delà. Pour finir, un nouveau service de soutien psychosocial (*Mental Health Community Living Supports for Refugees*) a été mis en place à l'intention des réfugiés et des demandeurs d'asile, et il a démarré à la mi-2019.

Certains pays européens membres de l'OCDE tels que l'Allemagne, la Grèce et la Norvège ont par ailleurs poursuivi leurs efforts en direction des demandeurs d'asile. La Grèce a défini le cadre de mise en œuvre du programme d'aide d'urgence à l'intégration et à l'hébergement (*Emergency Support to Integration and Accommodation – ESTIA*) des réfugiés et des demandeurs d'asile. Ce programme, qui procure un hébergement urbain et une aide financière, est cofinancé par le Fonds Asile, migration et intégration de l'Union européenne, et mis en œuvre par le gouvernement grec, le HCR, les autorités locales et les ONG. L'hébergement facilite l'accès des réfugiés et des demandeurs d'asile aux services de base, tels que l'éducation, et, à terme, l'intégration de ceux qui resteront dans le pays. Par ailleurs, l'aide financière confère une plus grande autonomie aux réfugiés et aux demandeurs d'asile, qui peuvent désormais choisir comment couvrir leurs besoins quotidiens essentiels. Outre le programme ESTIA, le ministère de la Politique migratoire a lancé le programme « HELIOS » (*Hellenic Integration Support for Beneficiaries of International Protection*). Démarré en juin 2019, ce programme fournit des activités d'intégration et une aide locative pendant six mois à 5 000 réfugiés à qui ce statut a été reconnu depuis peu. Il comprend des cours d'intégration (dont des cours de langue et de culture), un soutien à l'employabilité, un suivi de l'intégration et une sensibilisation de la communauté hôte. Ce programme, qui ne couvre pas les réfugiés ayant acquis ce statut avant janvier 2018, apportera un soutien aux bénéficiaires pendant un an.

Encadré 2.4. Réponses des pouvoirs publics à la crise COVID-19 sous l'angle de la politique d'intégration

La crise COVID-19 a imposé une adaptation de la politique d'intégration des pays de l'OCDE.

La plupart des pays se sont efforcés d'améliorer l'accès à l'information sur les services de santé et la prévention. Il était essentiel de toucher plus particulièrement les immigrés arrivés récemment et ne parlant pas la langue du pays d'accueil. Il a dès lors fallu s'appuyer sur de nombreuses parties prenantes, notamment au niveau local. Les pays de l'OCDE fournissent une information multilingue sur la COVID-19 (Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Corée, Croatie, Danemark, Estonie, États-Unis, Finlande, France, Islande, Italie, Japon, Lituanie, Luxembourg, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Slovaquie, et Suisse, notamment). Plus particulièrement, au Royaume-Uni, un Centre d'information (*Migrant Information Hub*) a été créé pour fournir des informations et des ressources aux immigrés. En Lituanie, un réseau de médecins bénévoles assure des consultations en ligne disponibles en trois langues sur des questions de santé, et des traducteurs proposent des services gratuits pour diffuser l'information. Dans ce contexte, les organisations de la société civile ont également joué, dans un petit nombre de pays, un rôle important d'information des immigrés sans papiers.

Certains pays de l'OCDE ont également pris des mesures pour maintenir la continuité des programmes d'intégration pendant le confinement. Les pays s'efforcent notamment de tirer le meilleur parti des technologies numériques pour l'apprentissage de la langue. En Suède, par exemple, les immigrés ont bénéficié de cours en ligne. Il est ainsi possible d'organiser des réunions entre un nouvel arrivant et un mentor résidant dans le pays, ce qui contribue non seulement à l'apprentissage de la langue, mais aussi à atténuer le risque d'isolement. L'Allemagne a de son côté investi environ 40 million d'euros dans le e-learning. La France a mis à disposition, en 2020, de nouveaux outils en ligne pour l'apprentissage du français, ainsi que du fonctionnement de la société française dans le cadre du Contrat d'intégration républicaine. Ces outils numériques sont particulièrement utiles dans le contexte de la crise COVID-19, qui impose le respect des règles de distanciation sociale. Cependant, dans

beaucoup de pays, les programmes d'intégration ont été suspendus et les cérémonies d'accueil dans la citoyenneté remises à une date ultérieure. Au Danemark, par exemple, la cérémonie prévue au premier semestre de l'année a été annulée.

Qui plus est, l'accès des immigrés aux indemnités de chômage, aux soins de santé et à la protection sociale a été élargi dans de nombreux pays de l'OCDE. La plupart des pays de la zone ont accordé aux immigrés les mêmes mesures exceptionnelles qu'aux autres citoyens, mais quelques-uns ont modifié les conditions d'accès aux indemnités de chômage pour protéger les immigrés pendant la crise. La Belgique, par exemple, a inclus la pandémie de COVID-19 dans son régime de « chômage temporaire pour cause de force majeure ». Dans le cadre de ces nouvelles conditions, l'accès des travailleurs aux indemnités de chômage n'est plus fonction du nombre d'heures travaillées. En Espagne aussi, le nombre minimal d'heures de travail habituellement exigé pour pouvoir bénéficier des indemnités de chômage ne s'applique plus pour le moment. Une aide directe a également été fournie aux employeurs, par exemple aux Pays-Bas, afin qu'ils ne résilient pas les contrats de travail des travailleurs, et cela s'applique aussi aux immigrés. D'autres mesures liées au marché du travail ont été mises en œuvre pour soutenir spécifiquement les immigrés. La Suède, par exemple, a prolongé de 12 mois diverses mesures d'intégration des immigrés sur le marché du travail, telles que les emplois subventionnés dans le secteur public, les contrats d'insertion, les « emplois pour un nouveau départ » ou l'aide à la création d'entreprise.

La plupart des pays de l'OCDE offrent un accès aux soins à toutes les catégories d'immigrés contaminés par la COVID-19. Certains pays, tels que la France ou la Belgique, proposaient déjà un accès universel et gratuit aux soins de santé, alors que d'autres, dont le Portugal, ont temporairement régularisé tous les demandeurs d'asile et immigrés sans papiers en attente de leur permis de séjour au moment de la déclaration de l'état d'urgence afin de leur assurer un plein accès au système de santé. Plusieurs pays accordent un accès aux soins de santé d'urgence aux immigrés sans papiers, et la plupart d'entre eux couvrent les coûts de diagnostic et de traitement de la COVID-19. Ce sont notamment les suivants : Allemagne, Chili, Colombie, Corée, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Lituanie, Luxembourg, Mexique, Norvège, Pologne, Portugal, Slovaquie, Suède et Suisse. Dans un petit nombre de pays, le traitement peut être subordonné à son paiement dans le cas des immigrés sans papiers. Tel est par exemple le cas en Hongrie et en République tchèque. En Australie, au Canada et aux États-Unis, les conditions varient selon les États/Provinces.

Enfin, un certain nombre de pays de l'OCDE ont adopté des mesures visant à faciliter le séjour des immigrés durant le confinement et au-delà. La plupart des pays de l'OCDE ont prolongé la durée de validité des permis de travail temporaire et des permis d'études, alors que d'autres ont toléré le séjour de ceux qui ne pouvaient rentrer dans leur pays en raison de la COVID-19.

Il est essentiel de promouvoir l'intégration sociale et l'égalité des chances pour les immigrés installés de longue durée

Les pouvoirs publics accordent une importance croissante à l'intégration sociale

Les pays prennent également des initiatives concrètes pour faciliter l'intégration sociale et éviter la marginalisation et l'exclusion des immigrés. Une partie des nouvelles mesures destinées à favoriser l'intégration sociale des immigrés en Nouvelle-Zélande vise à sensibiliser les employeurs et les centres de formation au potentiel des immigrés. Elles prennent par exemple la forme de visites sur place ou de réunions dans les locaux où vivent les réfugiés mineurs non accompagnés. En 2018 et 2019, le ministère du Commerce, de l'Innovation et de l'Emploi a également expérimenté une nouvelle approche innovante pour renforcer l'inclusion sociale des immigrés récents. Le programme « communautés accueillantes »

(*Welcoming Communities*) aide les collectivités locales à créer des communautés accueillantes et inclusives où les nouveaux arrivants et les habitants du lieu puissent participer pleinement à la vie sociale, civique, culturelle et économique de la communauté. Une évaluation de l'expérimentation de 2017-18 a montré que le programme commence à mener à des retombées positives économiques, sociales, civiques et culturelles. Compte tenu de ce succès, le gouvernement a approuvé en 2019 l'extension du programme à d'autres régions de Nouvelle-Zélande. En 2019, le gouvernement espagnol a lancé le Forum pour l'intégration sociale des immigrés. Cet organe consultatif auprès du gouvernement est constitué d'experts (principalement issus des milieux universitaires) et vise à promouvoir la participation et l'intégration des immigrés dans la société espagnole en agissant en faveur de la tolérance et de la coexistence.

En Allemagne, la nouvelle Commission d'experts sur les conditions générales d'intégration juge elle aussi qu'il est important d'accorder de l'attention à l'intégration sociale. Cette commission, qui a commencé ses activités en 2019, vise à établir les critères de réussite de l'intégration. Il s'agit notamment « de la disponibilité de moyens de garde des enfants, d'écoles, de logements, et de l'accès à l'emploi. Mais l'intégration est également une question d'éducation politique, de valeurs, de respect et de règles, autant d'éléments qui permettent une coexistence pacifique ».

En mars 2019, le gouvernement australien a annoncé un vaste ensemble de mesures en faveur de la cohésion sociale, d'un montant de 71 millions USD. Baptisé « Rassembler les Australiens » (*Bringing Australians Together*), ce train de mesures vise à financer les initiatives qui encouragent et soutiennent les nouveaux arrivants à participer et contribuer activement au développement économique et social de l'Australie, tout en facilitant la compréhension interculturelle et en promouvant la diversité dans le débat public. Le gouvernement australien a annoncé maintenir, dans ce cadre, son appui au Programme de subventions en faveur de l'intégration (*Fostering Integration Grants Program*), destiné aux organisations locales qui œuvrent à faciliter l'intégration des immigrés dans la société australienne, principalement par des manifestations culturelles. Toujours dans le même cadre, le gouvernement australien prévoit une enveloppe de 10 millions USD pour permettre à davantage de jeunes australiens d'apprendre une langue étrangère, ce qui les aiderait à entrer en contact avec les autres cultures présentes dans leur localité. Des fonds sont également alloués à des initiatives en lien avec les activités physiques et sportives.

Les politiques de lutte contre les discriminations et de promotion de la diversité demeurent un outil majeur pour favoriser l'intégration

Tout au long des années 2018 et 2019 ainsi que dans les premiers mois de 2020, de nombreux pays de l'OCDE ont adopté de nouveaux cadres d'action, ou amélioré ceux déjà existants, en vue de combattre la discrimination à l'encontre des immigrés et de promouvoir la diversité. Au Portugal, les organismes publics ont signé en 2019 un protocole de coopération pour lutter contre la discrimination. Ce nouveau protocole est axé sur la recherche de mesures et de solutions à mettre en œuvre en matière d'égalité, de discrimination raciale et ethnique, d'interculturalité et d'intégration. Il vise principalement à promouvoir une meilleure connaissance de la diversité culturelle, des immigrés et des réfugiés en particulier, et à rendre l'administration publique plus inclusive. Pour combattre le racisme, la xénophobie, la LGBTphobie et les autres formes d'intolérance, un accord de coopération institutionnelle a été récemment signé entre plusieurs administrations espagnoles. Cet accord a pour principal objectif d'assurer une entraide et une collaboration entre toutes les institutions dans les stratégies, les plans, les activités de lutte contre le racisme, la xénophobie, la LGBTphobie et toutes les formes d'intolérance, en mettant principalement l'accent sur la nécessité d'aider et de défendre les victimes de crimes motivés par la haine, de discrimination et d'intolérance.

La Norvège a adopté en mai 2019 le Livre blanc intitulé « le pouvoir de la culture » (*The Power of Culture*), qui définit une nouvelle orientation pour la politique culturelle future sur la base des principes d'égalité, de liberté d'expression et de tolérance. Ce Livre blanc contribue à garantir l'égalité, à combattre les discriminations et à renforcer l'unité et l'inclusion au sein de la société. En 2017, le gouvernement

norvégien a lancé un Plan d'action pour combattre le contrôle social négatif, les mariages forcés et les mutilations génitales féminines (*Action Plan to Combat Negative Social Control, Forced Marriage and Female Genital Mutilation*) (2017-20). Le nouveau gouvernement s'est engagé en 2019 à donner encore plus d'ampleur à ces actions, à travers notamment le Plan d'action lui-même, de la Stratégie d'intégration (2019-22), et d'un financement accru de la société civile et des ONG. En 2019, la Norvège a également commencé à mettre en place un Réseau nordique de lutte contre le contrôle social négatif et les crimes d'honneur. Ce réseau vise à assurer un partage d'informations et un échange d'expériences, à favoriser l'élaboration d'une politique nationale innovante, et à explorer les possibilités de coopération entre les pays nordiques.

Le vote constitue également un moyen d'inclusion sociale. En Norvège, en 2019, la Direction de l'intégration et de la diversité (IMDI) a été chargée de travailler à l'augmentation de la participation électorale des immigrants. Elle s'y est employée en collaboration avec la Direction des élections de la Norvège, qui est responsable des processus électoraux à l'échelle nationale. Lors des dernières élections locales (municipales), qui se sont tenues en septembre 2019, 5 % des candidats étaient issus de l'immigration, un chiffre en légère hausse par rapport au scrutin de 2015.

Le Canada considère depuis longtemps que la diversité est un atout pour le pays. En juin 2019, l'ancien ministre du Patrimoine canadien a lancé « Construire une fondation pour le changement : La stratégie canadienne de lutte contre le racisme 2019-22 ». Cette stratégie vise à favoriser et à promouvoir un pays plus inclusif et équitable pour tous grâce au soutien des collectivités et à de meilleures politiques, initiatives et pratiques au sein des institutions fédérales. Avec un investissement de 45 millions CAD, la stratégie est censée être la première étape d'un engagement à long terme dans la lutte contre le racisme et la discrimination au Canada. Elle comporte par ailleurs deux initiatives distinctes respectivement ciblées sur les jeunes et sur les jeunes Noirs. En 2018-19, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) a par ailleurs adapté les politiques de sélection et de parrainage des nouveaux arrivants afin qu'elles soient plus en adéquation avec les valeurs canadiennes d'inclusion et de diversité. Selon la politique récemment actualisée, moins de demandeurs handicapés seront refusés sur le territoire pour raisons de santé. En outre, IRCC a annoncé que le gouvernement canadien avait renouvelé l'accord de partage des coûts avec la *Rainbow Refugee Society* jusqu'en mars 2020. Cet accord a pour but d'accroître la sensibilisation des répondants canadiens aux besoins particuliers des réfugiés LGBTQ2 et d'accroître l'ensemble du parrainage de ce groupe vulnérable. Le Luxembourg a également à cœur de promouvoir la diversité. Le plan d'action national pour l'intégration (PAN), adopté en 2018, fait de la lutte contre la discrimination, de la promotion de la diversité et de l'égalité des chances un élément à part entière de chacun de ses axes.

La lutte contre la ségrégation peut favoriser l'inclusion

La ségrégation des immigrants pose un problème croissant dans les pays de l'OCDE, qui s'efforcent activement d'y remédier, en particulier les pays scandinaves. En Suède et au Danemark, les responsables de l'action publique ont adopté des approches différentes pour y faire face, du fait en particulier que chacun de ces pays ne prend pas en considération les mêmes dimensions de la ségrégation. Au début de 2018, le Danemark a présenté une nouvelle stratégie contre les prétendus ghettos ou sociétés parallèles. Cette stratégie fait suite à plusieurs politiques de lutte contre la ségrégation mises en œuvre dans le pays depuis les années 2000. La stratégie danoise, qui est principalement axée sur la ségrégation ethnique résidentielle, met l'accent sur les mesures liées au logement, à travers un plus grand ciblage des règles relatives à l'habitat. Elle inclut également des mesures axées sur la petite enfance et sur l'éducation, et rend obligatoires pour les enfants l'école maternelle et les tests de langue. Cette stratégie est assortie de sanctions, dont la suppression de certaines prestations en cas de non-respect. À peu près au même moment, la Suède a lancé sa nouvelle stratégie de lutte à long terme contre la ségrégation. Cette stratégie compte cinq grands domaines d'intervention : le logement, le marché du travail, l'éducation, la criminalité et la participation démocratique. À compter de janvier 2020, afin de réduire la ségrégation, certaines restrictions seront imposées en Suède aux dispositions qui accordent aux demandeurs d'asile la liberté de

choisir leur domicile. De plus, plusieurs des propositions du budget 2020 visent directement ou indirectement à réduire et prévenir la ségrégation socioéconomique. À titre d'exemple, le gouvernement a proposé des mesures destinées à maintenir le bien-être dans tout le pays, ainsi qu'à lutter contre la criminalité et ses causes.

Les mesures du marché du travail sont plus particulièrement ciblées sur les nouveaux arrivants, les jeunes, les femmes et les chômeurs de longue durée. Un récent appel à projets lancé en France, en 2020, met l'accent sur la question de la mobilité géographique, afin d'assurer une meilleure répartition des réfugiés entre les différentes régions et de lutter contre la ségrégation territoriale.

L'intégration civique est de plus en plus utilisée comme un outil d'intégration

L'intégration civique vise à renforcer la cohésion sociale dès l'arrivée des immigrés dans leur pays d'accueil. Plusieurs pays de l'OCDE ont mis en œuvre de nouveaux programmes d'intégration civique, dont la France, la Suède et les Pays-Bas, où un nouveau système d'intégration civique sera appliqué en 2021. Ce changement juridique a pour conséquence que les municipalités se verront de nouveau assigner un rôle central de gestion dans la mise en œuvre de la politique d'intégration, et que des contrats sur mesure seront passés avec les nouveaux arrivants. Les cours d'intégration civique engloberaient un enseignement du néerlandais et une présentation de la société et du marché du travail des Pays-Bas.

Le gouvernement néerlandais a proposé d'exiger que les nouveaux arrivants turcs suivent des cours d'intégration civique avant leur arrivée – comme y sont déjà tenus les ressortissants de nombreux autres pays tiers. Étant donné que les immigrés d'origine turque ne sont pas toujours bien intégrés aux Pays-Bas, les autorités néerlandaises font valoir que l'intégration civique constitue pour ces nouveaux arrivants un bon moyen d'apprendre la langue et de participer à la société. Cette nouvelle obligation devrait entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2021, en même temps que le nouveau système d'intégration. En plus de devoir passer l'examen de base à l'étranger, les citoyens turcs seront tenus de suivre un programme d'intégration sur mesure une fois aux Pays-Bas. Cette obligation d'intégration a des conséquences financières pour les immigrés turcs, puisqu'ils devront régler eux-mêmes une partie du coût du programme et des examens.

Certains pays qui ont déjà mis en œuvre des cours civiques ont accru les ressources consacrées à l'éducation civique des immigrés arrivés récemment ou apporté des améliorations à ces cours. Le gouvernement suédois a par exemple alloué des fonds en vue de porter de 60 à 100 heures l'éducation civique dispensée aux immigrés récents. Ces cours fournissent des informations sur la société suédoise, ses principes fondamentaux et son système juridique, par exemple en matière d'égalité des sexes et de droits et devoirs individuels. La France a récemment rénové son programme d'intégration civique, en s'appuyant sur les nouvelles technologies. Ainsi, les cours sont désormais plus participatifs et interactifs, font de plus en plus appel aux tablettes et aux smartphones, et revêtent la forme de questionnaires. L'idée est d'amener les nouveaux immigrés à s'investir dans le cours et de conjuguer le face-à-face et les potentialités des nouvelles technologies.

Les pays ont suivi des évolutions divergentes au regard de l'aide et de la protection sociale offertes aux nouveaux arrivants

L'accès à la protection sociale fait partie des droits fondamentaux de toute personne installée dans un pays donné. Accorder aux nouveaux arrivants l'accès aux prestations contribue à renforcer le processus d'intégration. Dans un certain nombre de pays de l'OCDE, de récentes réformes ont élargi l'accès aux programmes de protection sociale à des groupes qui ne pouvaient auparavant en bénéficier. En Grèce, par exemple, certains réfugiés – reconnus comme tels avant 2017 au plus tard – bénéficient également d'une aide pour obtenir l'accès aux prestations de sécurité sociale. Au Danemark, à la suite d'un changement de paradigme, l'ancien « programme d'intégration » a changé de nom en juillet 2019 pour devenir le « programme d'autonomisation et de retour ». Les réfugiés et les étrangers venus retrouver des réfugiés peuvent à présent bénéficier d'un programme d'autonomisation et de retour, alors que les

étrangers venus rejoindre d'autres personnes que des réfugiés, par exemple un citoyen danois, se voient proposer un programme d'accueil. Malgré ces nouvelles restrictions imposées à certaines des personnes nées à l'étranger, les familles immigrées recevront désormais une allocation spéciale accordée temporairement aux familles avec enfants les plus démunies.

L'accès des immigrés à la protection sociale, et plus généralement aux services publics, peut être facilité en éliminant la barrière de la langue. En Nouvelle-Zélande, de nouveaux progrès ont été accomplis dans le cadre du programme de services d'assistance linguistique (*Language Assistance Services Programme*). Ce programme pangouvernemental vise à garantir un accès équitable aux services publics et à l'information aux personnes ayant une maîtrise limitée de l'anglais. De nouveaux services d'assistance linguistique ont été récemment assurés, dont par exemple un nouveau service d'interprétation par téléphone destiné à l'administration publique, qui a été mis en place en octobre 2019, et un nouveau service disponible 24h/24 en plus de 180 langues. De plus, un module de formation en ligne du personnel de l'administration publique en contact avec un public non anglophone sera lancé en 2020.

Les critères de naturalisation continuent de donner plus d'importance au degré d'intégration qu'aux années de séjour

La naturalisation peut être une étape importante sur le chemin de l'intégration. Elle encourage l'immigré à investir dans l'acquisition de compétences spécifiques au pays d'accueil, et réduit l'incertitude à laquelle sont confrontés les employeurs potentiels lorsqu'ils prennent des décisions de recrutement ou de formation. Néanmoins, bien que dans l'immense majorité des pays des dispositions juridiques permettent aux immigrés de devenir des citoyens naturalisés, les critères et les procédures d'acquisition de la nationalité varient d'un pays à l'autre.

Depuis plusieurs années, la tendance à faire du degré d'intégration plutôt que du nombre d'années de séjour la principale condition préalable à l'obtention de la nationalité du pays d'accueil s'est généralisée dans les pays de l'OCDE. En 2019, la Suède a ajouté un test de suédois et une connaissance de base de la société suédoise aux conditions de naturalisation. Au Danemark, une nouvelle loi imposant une poignée de main obligatoire au cours de la procédure d'acquisition de la nationalité danoise est entrée en vigueur en janvier 2019. Dans la pratique, le certificat de naturalisation n'est désormais remis qu'après une poignée de main au cours de la cérémonie.

Certains autres pays de l'OCDE exigent un comportement parfait du candidat pour lui accorder la nationalité. En mai 2019, une nouvelle modification de la législation relative à l'acquisition de la nationalité tchèque en vue d'endurcir les conditions a été proposée au gouvernement. Tout candidat à la nationalité tchèque devra désormais prouver qu'il n'a commis aucune infraction, justifier non seulement de ses revenus, mais aussi de tous les moyens financiers nécessaires pour couvrir les coûts de son séjour en République tchèque, et fournir des informations sur son étude de la langue tchèque (qui peuvent lui permettre d'être dispensé de l'examen de tchèque). Dans le même temps, il a également été proposé que les personnes qui ont séjourné en République tchèque depuis l'âge de dix ans bénéficient de conditions plus souples d'acquisition de la nationalité. Certains pays ont également inclus des dispositions portant spécifiquement sur les activités criminelles dans leur législation en matière de naturalisation. La loi sur la nationalité finlandaise a par exemple été modifiée, en juin 2019, de sorte qu'une personne jugée coupable de certains délits graves, tels qu'une atteinte aux intérêts vitaux de la Finlande, peut perdre désormais sa nationalité finlandaise. De même, une modification de la loi sur la nationalité néerlandaise a porté de quatre à cinq ans le délai qui doit s'écouler avant qu'une personne condamnée pour un délit grave puisse demander sa naturalisation. Les demandes de ressortissants de pays tiers qui, au moment de leur demande, sont sérieusement soupçonnés d'avoir commis un délit punissable seront également rejetées. Enfin, une nouvelle procédure a été adoptée pour l'octroi du statut d'apatride. Depuis janvier 2019, la loi sur la nationalité norvégienne contient de nouvelles règles visant à combattre la radicalisation et

l'extrémisme violent. Les citoyens jouissant d'une double nationalité, condamnés pour des faits portant gravement atteinte aux intérêts vitaux de l'État, peuvent désormais perdre leur nationalité norvégienne.

Les politiques d'intégration prennent de plus en plus en compte l'hétérogénéité de la population immigrée, et les femmes constituent un groupe cible essentiel

Les femmes immigrées sont une des priorités de la politique d'intégration

Une intégration peu satisfaisante des femmes immigrées peut avoir des conséquences durables sur d'autres aspects de leur existence, tout comme sur celle de leurs enfants. De nombreux pays ont adopté des mesures spécifiquement destinées aux femmes immigrées ou axé plus particulièrement leurs programmes d'intégration sur le soutien aux femmes. La plupart des mesures prises visent à promouvoir l'activité des femmes nées à l'étranger.

Afin de surmonter les obstacles soulevés par les difficultés à concilier l'emploi et les activités d'intégration avec la nécessité de s'occuper des enfants, la Norvège a prévu dans sa nouvelle loi sur l'intégration des cours obligatoires d'autonomisation et d'accompagnement parental pour les participants ayant des enfants. Bien que ces cours s'adressent aux hommes comme aux femmes immigrés, les femmes prennent bien plus souvent soin des enfants et sont donc les principales bénéficiaires de ces mesures. En France, les ateliers « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » (OEPRE) visent à donner aux parents étrangers allophones les moyens de mieux suivre la scolarité de leurs enfants. Au carrefour de la formation civique et linguistique, ce dispositif constitue un moyen particulièrement efficace d'aller à la rencontre des femmes immigrées, qui peuvent être peu socialisées et se préoccuper néanmoins de la réussite de leurs enfants. Ces ateliers offrent également une bonne occasion de parler de leur emploi ou de leurs droits, et ils comportent des cours sur les institutions françaises et sur l'école (sur son fonctionnement et sur les moyens d'aider leurs enfants). La France continue de faire porter l'essentiel de ses efforts sur les femmes immigrées, avec un récent appel à projets visant à promouvoir des actions favorisant leur inclusion.

En 2019, le gouvernement danois a lancé différentes initiatives en vue d'encourager l'intégration des femmes immigrées sur le marché du travail et, de manière plus générale, au sein de la société danoise. Un projet est ainsi axé sur le soutien aux femmes immigrées en instance de divorce. Cette initiative a pour objet de dispenser des conseils sur la procédure de divorce et sur la recherche et l'obtention d'un emploi. Un autre projet est axé sur l'amélioration des perspectives d'emploi des femmes immigrées en congé de maternité. Les mères ayant accouché peu de temps auparavant pénètrent dans un environnement formé de personnes ayant les mêmes préoccupations avec qui elles partagent leurs expériences, bénéficient de cours de langue et participent à des visites d'entreprises. Ces deux projets sont mis en œuvre par des organisations de la société civile et concentrent leurs efforts sur les barrières à l'entrée des femmes immigrées sur le marché du travail. Le ministère danois de l'Immigration et de l'Intégration a par ailleurs annoncé en octobre 2018 d'importants investissements en vue d'accroître l'emploi des femmes immigrées au cours des quatre années suivantes, y compris pour les immigrées déjà installées dans le pays. Les fonds sont destinés à aider les communes à procurer une formation, des personnes à contacter et des mentors aux femmes réunissant les conditions requises. La Suède accorde également une étroite attention à l'inclusion des femmes dans le marché du travail, par exemple en assurant l'accès de tous les enfants à des dispositifs de garde, que leurs parents travaillent ou pas. Les femmes immigrées ont ainsi la possibilité d'assister aux cours d'éducation civique et de langue, et de chercher du travail. En destinant certains cours de langue aux immigrés qui ont des enfants et ne travaillent pas, et qui sont le plus souvent des femmes, la Suède contribue à accroître l'employabilité des femmes immigrées. En outre, une partie des récentes modifications organisationnelles apportées, en Suède, au cadre institutionnel et à la gouvernance d'ensemble de l'accueil et de l'intégration reflète l'attention croissante accordée aux femmes immigrées. La responsabilité globale de l'intégration des immigrés arrivés récemment est désormais partagée entre

le ministre de l'Emploi et la nouvelle ministre de l'Égalité entre les sexes. Celle-ci sera en particulier chargée des mesures de lutte contre la discrimination et la ségrégation.

En Pologne, depuis 2019, les femmes immigrées (et dans certains cas exceptionnels également les hommes) qui ont élevé au moins quatre enfants ont le droit de bénéficier d'une « pension maternelle » dans le cadre du programme « Maman 4+ ». Le montant du soutien financier est à peu près équivalent au minimum vieillesse. Pour pouvoir en bénéficier, les immigrés doivent justifier d'une activité personnelle ou économique pendant au moins 10 ans, après l'âge de 16 ans, mais il ne leur est pas nécessaire d'avoir droit à un permis de séjour permanent.

La Commission européenne consacre également des efforts à l'intégration économique et sociale des femmes immigrées, notamment au travers du Fonds Asile, migration et intégration. Fin 2019, un appel à propositions recherchait des projets visant à promouvoir les interactions des femmes immigrées afin qu'elles se sentent à l'aise et participent à la vie politique et sociale, et/ou à soutenir leur intégration durable sur le marché du travail.

Encadré 2.5. L'intégration des Vénézuéliens dans les pays de l'OCDE

L'afflux sans précédent de Vénézuéliens depuis le début de l'année 2018 bouleverse le paysage migratoire des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Quelque 5 millions de Vénézuéliens ont émigré dans ces pays depuis 2018. Alors que la crise s'étend sans perspective d'un retour massif au Venezuela à court terme, la question de l'intégration devient pertinente – une nouvelle question pour de nombreux pays de la région. En conséquence, les pays d'accueil consacrent de plus en plus d'efforts à l'élaboration et à l'adaptation des politiques d'intégration. Ils se sont notamment attachés à élaborer des mesures dans le domaine de l'éducation, des soins de santé et de l'accès au marché du travail. Depuis avril 2018, la Colombie, qui accueille le plus grand nombre d'immigrés vénézuéliens, assure un accès universel à l'éducation, indépendamment de la nationalité, du statut migratoire au regard de l'immigration et de la présence ou non de papiers en règle. Afin de faciliter l'accès à l'éducation, le Chili et la Colombie fournissent l'un comme l'autre un numéro d'identification unique aux enfants qui ne possèdent pas de papiers d'identité.

L'accès aux soins constitue un autre défi. En octobre 2019, plusieurs pays des Amériques – parmi lesquels l'Argentine, le Canada, le Chili, la Colombie, le Costa Rica et les États-Unis – ont annoncé qu'ils veilleraient à la vaccination de tous les immigrés vénézuéliens. À la suite d'un effort notable de coopération entre ces pays, les Vénézuéliens résidant dans la région disposent désormais d'un carnet de vaccination unique. La Colombie a également établi en 2018 et 2019, au travers de décisions judiciaires, que les soins d'urgence doivent viser à résoudre totalement le problème de santé du patient. Le Costa Rica a également signé un accord avec le HCR pour faire en sorte que 6 000 réfugiés et demandeurs d'asile aient accès au système de sécurité sociale, grâce à l'utilisation des fonds du HCR pendant un an, à compter de janvier 2020.

Malgré les obstacles importants qui empêchent les immigrés vénézuéliens de déployer leur potentiel de compétences dans leur pays d'accueil, la reconnaissance des qualifications étrangères n'est pas répandue dans la région. Pourtant, la décision en juin 2019 du gouvernement vénézuélien de délivrer des apostilles électroniques pour les diplômes d'enseignement devrait faciliter l'intégration des Vénézuéliens sur le marché du travail dans les pays d'accueil. En Colombie, pour faire reconnaître leurs diplômes étrangers, les étudiants vénézuéliens doivent soit fournir un certificat d'études antérieures, soit passer un examen pour déterminer leur niveau scolaire s'ils ne peuvent pas fournir leur certificat. Une grande partie des Vénézuéliens travaillent dans le secteur informel, en particulier pour les immigrés sans papiers. La Colombie a poursuivi ses efforts pour régulariser les ressortissants

vénézuéliens. Dans le prolongement du permis de séjour spécial introduit pour la première fois en 2017 pour fournir un accès complet à l'éducation, aux soins de santé et à l'emploi, la Colombie a créé deux nouveaux permis de séjour spéciaux au début de 2020 (permis spéciaux de séjour et permis de séjour spécial pour la promotion de la formalisation). Ces deux nouveaux permis devraient bénéficier aux Vénézuéliens qui sont entrés en Colombie avant novembre 2019 avec des passeports tamponnés, et à ceux en situation irrégulière mais titulaires d'une offre d'emploi (d'au moins deux mois à un maximum de deux ans). Par ailleurs, la Colombie continue de promouvoir la reconnaissance des qualifications acquises à l'étranger, qui représente une difficulté majeure pour l'intégration sur le marché du travail des réfugiés et immigrés.

Les Vénézuéliens émigrent aussi vers des pays de l'OCDE hors d'Amérique Latine, l'Espagne et les États-Unis en particulier. Aux États-Unis, plus de 100 000 demandes d'asile avaient été déposées en décembre 2019. Du fait de ses liens culturels avec le Venezuela, l'Espagne, a été le pays de l'Union européenne ayant enregistré le plus grand nombre d'immigrés vénézuéliens, avec plus de 76 000 demandes d'asile recensées début 2020. L'Espagne a accéléré la procédure de demande pour les Vénézuéliens, et elle a alloué 6 millions d'euros à l'aide humanitaire en faveur du Venezuela. En outre, en mars 2019, la Commission interministérielle de l'asile et des réfugiés (CIAR) a adopté une mesure accordant des permis de séjour de un an renouvelable « pour des raisons humanitaires de protection internationale » aux ressortissants vénézuéliens dont les demandes d'asile ont été rejetées entre janvier 2014 et février 2019.

Plusieurs initiatives et plates-formes multilatérales ont été élaborées pour favoriser la coopération dans la réponse à la crise, telles que la plate-forme régionale de coordination interinstitutions et le processus de Quito. La Plateforme Régionale de Coordination Interinstitutions a été créée en 2018 pour diriger et coordonner cette réponse. La Plateforme Régionale vise à répondre aux besoins de protection, d'assistance et d'intégration des réfugiés et migrants vénézuéliens dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, en renforçant la réponse gouvernementale nationale et régionale. Il se concentre sur la gestion de l'information, la communication et la mobilisation des ressources. Avec 41 parties prenantes, dont des agences des Nations Unies, des ONG, des donateurs, des institutions financières internationales et la Croix-Rouge, les membres collaborent à travers des groupes de travail sur les espaces de soutien, la violence sexiste, la communication avec les communautés et l'intégration, ainsi que d'autres questions de coordination.

Initié également en 2018, le processus de Quito promeut la coordination entre les pays accueillant des réfugiés et des migrants vénézuéliens en Amérique latine et dans les Caraïbes, en échangeant des informations et des bonnes pratiques ainsi qu'en articulant une réponse humanitaire régionale coordonnée et harmonisée à la crise. La Déclaration de Quito sur la mobilité humaine des citoyens vénézuéliens dans la région a été la première étape vers une réponse plus coordonnée entre les pays participants (Argentine, Chili, Colombie, Costa Rica, Équateur, Paraguay, Pérou et Uruguay). Ces pays ont ensuite adopté un plan d'action dans lequel ils se sont engagés à faciliter l'intégration sociale et économique des Vénézuéliens. Le plan a également considérablement amélioré le processus d'octroi d'un statut légal aux Vénézuéliens dans leurs pays d'accueil respectifs. En novembre 2019, lors de la cinquième réunion du processus de Quito, les pays ont adopté le Plan régional d'intervention pour les réfugiés et les migrants (RMRP), qui s'adresse aux nouveaux défis de soutien et protection de base aux réfugiés et migrants vénézuéliens.

Les jeunes peuvent éprouver des difficultés à s'intégrer à un stade suffisamment précoce pour atteindre un niveau d'éducation adéquat

En 2019, les investissements visant à réussir l'intégration des enfants immigrés se sont poursuivis dans un certain nombre de pays de l'OCDE. Le Danemark, la France et la Grèce, par exemple, ont pris des mesures pour améliorer l'intégration scolaire des enfants d'immigrés.

Après que le Secrétaire général du ministère grec de la Politique migratoire a récemment déclaré que l'accès à l'éducation est un droit fondamental qui doit être garanti aux réfugiés, le gouvernement est sur le point d'en étendre le bénéfice aux enfants de 15 à 18 ans et aux adultes. Ces groupes de la population ne sont pas actuellement tenus de suivre un enseignement obligatoire. Les efforts d'intégration axés sur les jeunes enfants ont également été intensifiés au Danemark, où l'apprentissage du danois est considéré comme l'objectif prioritaire. Parmi les mesures mises en œuvre figurent un système de garderie obligatoire pour la petite enfance, des cours de langue préscolaires, ainsi qu'un renforcement des incitations fournies aux parents au travers d'une plus grande facilité d'obtention des congés parentaux et de la suppression potentielle des allocations familiales. Depuis 2019, les élèves des écoles dont plus de 30 % des effectifs viennent de zones résidentielles identifiées comme des « ghettos » sont tenus de passer des tests de langue. En Norvège, les enfants de un an hébergés dans les centres d'asile peuvent désormais bénéficier, depuis août 2019, de garderies gratuites.

Certains pays de l'OCDE ont déployé des efforts pour aider les écoles à répondre plus efficacement aux besoins des élèves immigrés. La Pologne, par exemple, n'a pas seulement fourni des cours de rattrapage et des cours de polonais aux enfants étrangers en milieu scolaire : elle offre également depuis 2019 aux enseignants qui travaillent avec ces enfants des formations sur les compétences interculturelles et sur l'enseignement du polonais en tant que langue étrangère.

Mobiliser l'ensemble de la société et améliorer la coordination de la politique d'intégration

Compte tenu de la diversité de la population immigrée, un plus grand nombre d'acteurs prennent désormais part à la politique d'intégration. L'intégration est donc devenue un processus à divers niveaux associant une pluralité de parties prenantes.

Les autorités locales jouent un rôle accru

Pour répondre à l'augmentation du nombre de nouveaux arrivants au cours des cinq dernières années, de plus en plus de pays adoptent actuellement une approche locale de l'intégration, en particulier sur le plan social. Les communes deviennent un acteur central, comme c'est déjà le cas au Portugal et aux Pays-Bas, par exemple. Depuis 2008, la politique d'intégration sociale des Pays-Bas a été progressivement déléguée aux collectivités locales, l'administration centrale se limitant à fixer les grandes lignes directrices et à assurer un minimum de coordination. Les communes sont considérées comme les acteurs les mieux à même de définir leurs besoins locaux en matière d'intégration et de résoudre les éventuels problèmes en ce domaine. Elles sont déjà responsables de l'allocation de ressources financières aux activités d'accompagnement social et d'application de la loi sur l'intégration. Le nouveau système d'intégration civique qui sera mis en œuvre à compter de janvier 2021 prolongera cette tendance à la décentralisation et renforcera le rôle central qui leur est dévolu en matière de gestion. Elles assureront par elles-mêmes, avec le soutien financier de l'administration centrale, le financement des cours d'intégration civique (y compris les cours de langue), ainsi que la supervision des ONG locales impliquées. Chaque nouvel arrivant disposera d'un plan d'intégration personnalisé, mais ce plan sera rédigé en concertation entre la commune et le candidat. Au Danemark, les communes sont responsables de l'intégration des nouveaux arrivants, alors que l'État définit le cadre juridique et finance les mesures appliquées. Les dernières modifications apportées en février 2019 à la loi sur l'intégration ont confirmé le rôle des communes, notamment en ce qui concerne l'attribution de logements aux nouveaux arrivants. En 2020, 13 communes grecques ont créé un nouveau réseau d'intégration des réfugiés

baptisé « Réseau des villes pour l'intégration » pour faire le point sur les initiatives couronnées de succès et sur les enseignements tirés par les différentes villes. Ce réseau vise à un échange de connaissances, au renforcement des capacités et à la mise au point d'une politique et d'actions d'intégration des réfugiés.

Étant donné que l'importance grandissante des acteurs locaux a généré un besoin croissant de renforcement de la coordination entre les divers intervenants. En France, les orientations pour 2020 relatives à la politique d'intégration des nouveaux arrivants prévoient une meilleure coordination des dispositions prises aux niveaux régional et local. Un transfert de responsabilités a également été mis en œuvre en Australie en vue d'accroître l'efficacité des programmes d'introduction. En juillet 2019, le Programme australien d'installation humanitaire (*Humanitarian Settlement Programme – HSP*), qui apporte une aide aux immigrés pour raisons humanitaires, est passé sous la responsabilité du ministère de l'Intérieur.

Associer la société civile à la mise en œuvre de la politique d'intégration

La société civile joue, dans plusieurs pays de l'OCDE, un rôle fondamental dans la mise en œuvre des mesures d'intégration. L'Espagne s'appuie pour une large part sur les organisations de la société civile pour ce qui est des questions d'asile et d'intégration des réfugiés. Les politiques d'accueil et d'intégration sont certes élaborées et financées par le ministère du Travail, des Migrations et de la Sécurité sociale, mais les actions d'accueil et d'intégration des demandeurs d'asile et des réfugiés sont mises en œuvre par des ONG. En Pologne, également, des fondations soutiennent l'intégration des immigrés. Depuis fin 2019, la fondation polonaise *Okno na Wschód* assure le fonctionnement d'un Centre d'aide aux étrangers. Cette fondation aide à l'intégration et à l'adaptation des immigrés en leur offrant un espace consacré à l'enseignement, en leur apportant un soutien, des connaissances et des perspectives, et en leur permettant de trouver plus vite leur place dans la société polonaise. Elle dispense également des conseils (en matière de régularisation du séjour, de travail, d'éducation, etc.), ainsi que des cours de polonais. Le gouvernement australien a lancé en 2018 un nouveau programme d'aides à la promotion de l'intégration (*Fostering Integration Grants*) qui est axé sur le renforcement de la cohésion sociale et de l'intégration des immigrés, et dont l'administration est assurée par des organisations sans but lucratif. Ce programme met particulièrement l'accent sur le soutien aux femmes, aux jeunes et à l'intégration dans les zones rurales d'Australie, et il appuie les initiatives qui aident les immigrés à développer leurs qualifications et leurs compétences culturelles pour participer à la vie sociale, économique et civile australienne tout en renforçant la résilience de la communauté.

Au cours du premier semestre 2020, en Roumanie, un programme d'éducation juridique destiné aux réfugiés – dans le cadre du projet « Connaissez Vos Droits » (*Know Your Rights*) – a été lancé par un cabinet de droit des affaires en partenariat avec le HCR Roumanie et le Conseil national roumain pour les réfugiés. Ce programme de formation de neuf semaines est axé sur le logement, les soins de santé, l'emploi et l'entrepreneuriat. Il a pour particularité d'aborder l'intégration en Roumanie dans une perspective centrée sur les droits, et il est réservé aux réfugiés adultes qui vivent à Bucarest ou dans ses environs et parlent le roumain ou l'anglais.

Mieux communiquer sur les questions migratoires contribue à une meilleure acceptation des immigrés

La situation réelle des immigrés est certes importante, mais leur perception par le public ne l'est pas moins. Comme il peut exister un écart entre la perception publique et la réalité, les pays de l'OCDE ont récemment inclus une dimension de communication dans leur politique d'intégration. Fournir une information accessible est un moyen de mieux communiquer avec le public. En Lituanie, la Plateforme d'information et de coopération en matière de migrations est une plateforme en ligne qui diffuse auprès des acteurs de l'intégration des informations aisément accessibles. Elle incite également le public à adopter un point de vue plus éclairé sur l'immigration, et elle fournit aux immigrés effectifs ou potentiels des informations pratiques sur le travail, le logement, l'éducation ou la vie sociale dans le pays. En Belgique, en réponse à la crise des réfugiés de 2015, les experts ont mis au point des outils de dialogue destinés aux jeunes. Le projet « Migrations – Au-delà des

préjugés » amorce un débat entre les jeunes de la société d'accueil sur le partage des responsabilités en matière d'intégration, avec un accompagnement des établissements scolaires et des institutions. Le projet vise à déconstruire les préjugés sur l'asile et l'immigration véhiculés par les médias et au sein de la société. Après le succès de la dernière consultation d'ampleur nationale menée auprès des immigrants récents en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre ultérieures de la Stratégie d'installation et d'intégration des émigrés en Nouvelle-Zélande, une consultation nationale auprès des jeunes immigrants est à présent en cours (2019-20) afin d'améliorer les informations et les services à la disposition des jeunes immigrants.

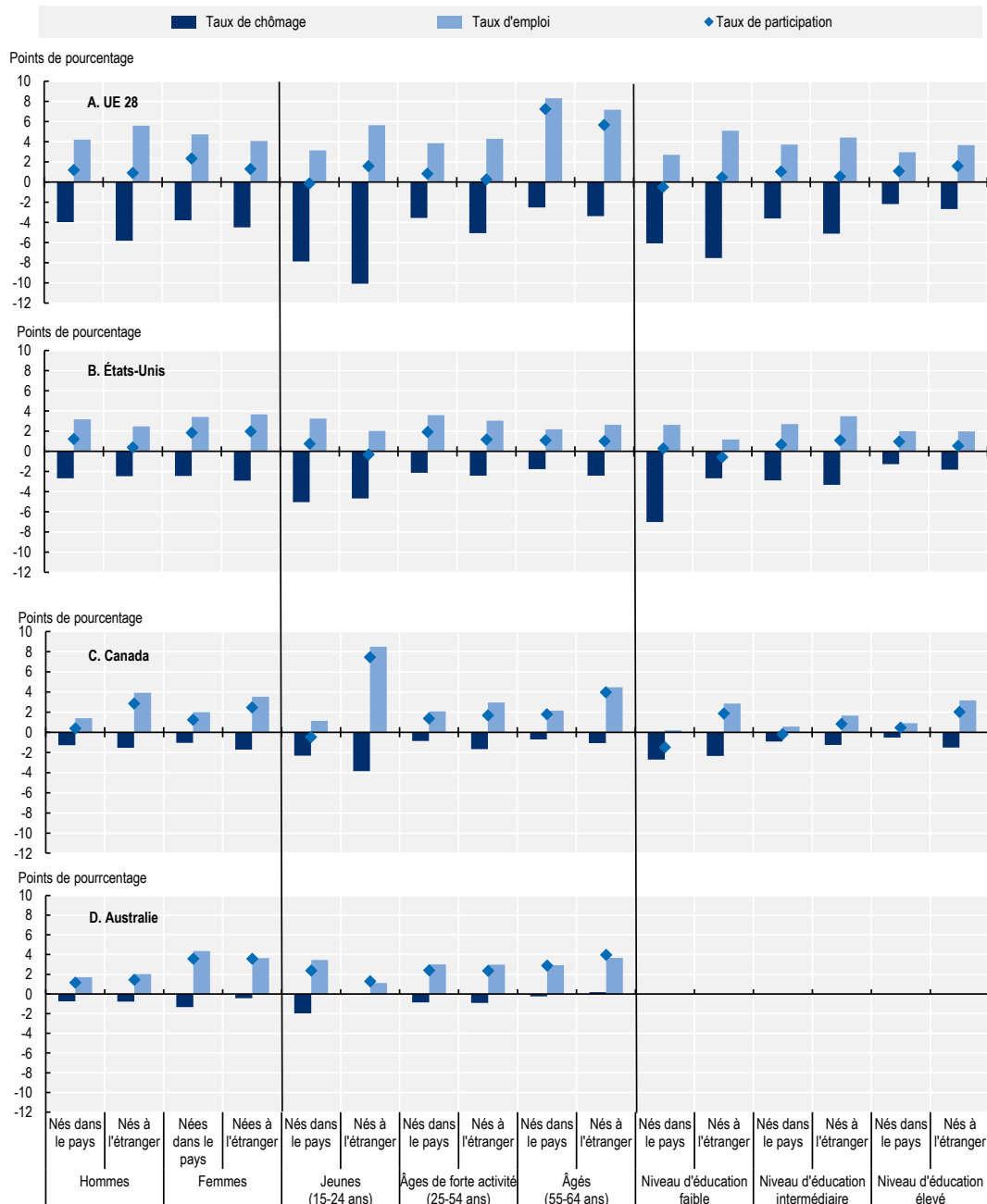
Les médias ont également un rôle à jouer pour promouvoir la diversité. Par exemple, début 2020, certains journaux portugais ont créé un programme de formation pour engager des journalistes dont le travail contribue potentiellement à une société plus ouverte et cosmopolite et en refléter la diversité croissante. Début 2020, en Estonie, un appel à candidatures dans le domaine de l'intégration a été publié par le ministère de l'Intérieur et le ministère de la Culture. Par la recherche d'un partenaire en vue de créer un programme multimédia, ce projet vise à présenter aux Estoniens les immigrants qui vivent dans le pays, les raisons de leur arrivée sur le territoire national et leur vécu en Estonie. Il s'agit de faire mieux découvrir au public la diversité culturelle de l'Estonie et de la population immigrée. Le Canada a également établi une série de profils économiques destinés à alimenter des échanges sur l'immigration dans les collectivités de tout le pays. Dans le cadre de l'initiative « L'immigration ça compte », ces échanges soulignent combien il importe d'être à l'écoute et de réunir des personnes pour débattre de l'immigration et relever les défis correspondants. Les leaders locaux dans le domaine social, économique et culturel sont encouragés à participer, en expliquant comment les collectivités peuvent se réunir pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux arrivants, et comment elles peuvent à leur tour tirer bénéfice de la présence des immigrants.

Références

- Costa, G. (1996), "The impact of shift and night work on health", *Applied Ergonomics*, Vol. 27/1, pp. 9-16, [http://dx.doi.org/10.1016/0003-6870\(95\)00047-x](http://dx.doi.org/10.1016/0003-6870(95)00047-x). [7]
- d'Aiglepierre, R. et al. (2020), *A global profile of emigrants to OECD countries: Younger and more skilled migrants from more diverse countries*, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/0cb305d3-en>. [1]
- Goldin, C. and J. Mitchell (2017), *The New Lifecycle of Women's Employment: Disappearing Humps, Sagging Middles, Expanding Tops*, American Economic Association, <http://dx.doi.org/10.1257/jep.31.1.161>. [5]
- OCDE (2019), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2018*, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/g2g9ed68-fr>. [6]
- OCDE (2015), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2015*, Éditions OCDE, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/empl_outlook-2015-fr. [4]
- OCDE/Union européenne (2015), *Les indicateurs de l'intégration des immigrés 2015 : Trouver ses marques*, Éditions OCDE, Paris/Union européenne, Bruxelles, <https://dx.doi.org/10.1787/9789264233799-fr>. [2]
- Volant, S., G. Pison and F. Héran (2019), "La France a la plus forte fécondité d'Europe. Est-ce dû aux immigrées ?", *Population et Société* 568, <http://www.ined.fr> (accessed on 3 June 2020). [3]

Annexe 2.A. Tableaux et graphiques supplémentaires

Graphique d'annexe 2.A.1. Évolution de la situation sur le marché du travail par groupe démographique et pays de naissance dans certains pays de l'OCDE, en 2019 par rapport à 2014

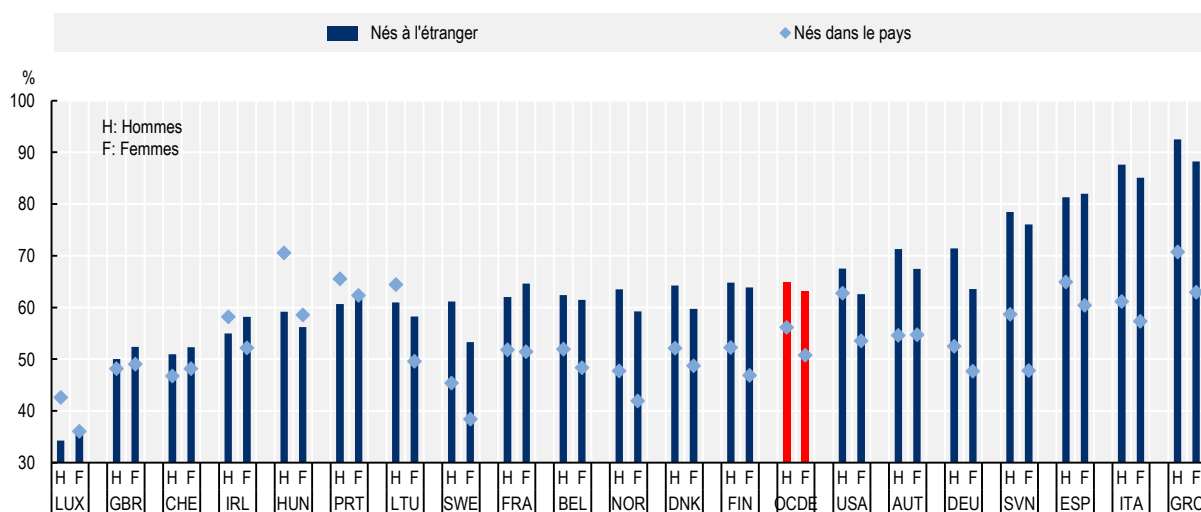


Note : La population de référence est la population en âge de travailler (15-64 ans). « Faible niveau d'éducation » fait référence ici à un niveau inférieur au deuxième cycle du secondaire, « Niveau d'éducation intermédiaire » au deuxième cycle du secondaire et à l'enseignement postsecondaire non supérieur, « Niveau d'éducation élevé » à l'enseignement supérieur. Les données relatives aux pays européens ne couvrent que les trois premiers trimestres.

Source : UE28 : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; États-Unis : *Current Population Surveys* ; Canada : Enquêtes sur la population active ; Australie : Enquêtes sur la population active.

StatLink  <https://stat.link/0cv85q>

Graphique d'annexe 2.A.2. Emploi peu ou moyennement qualifié en pourcentage de l'ensemble des emplois dans les pays de l'OCDE, 2019



Note : L'emploi peu ou moyennement qualifié correspond aux groupes 4 à 9 de la CIP. Les données relatives au Danemark, à l'Irlande et au Portugal font référence à l'année 2018.

Source : Pays européens et Turquie : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; États-Unis : *Current Population Surveys*.


StatLink  <https://stat.link/8g7stl>

Tableau d'annexe 2.A.1. Déterminants de la probabilité d'occuper un emploi pour les femmes âgées de 25 à 64 ans, pays européens membres de l'OCDE, 2017-18

| | (1) | (2) | (3) |
|---|-----------|-----------|-----------|
| Née à l'étranger | -0.12*** | -0.11*** | -0.11*** |
| Née à l'étranger dans un pays de l'UE-28 | 0.1*** | 0.1*** | 0.1*** |
| Niveau d'éducation élevé | 0.31*** | 0.31*** | 0.30*** |
| Niveau d'éducation intermédiaire | 0.18*** | 0.18*** | 0.18*** |
| Vit avec un partenaire/époux | 0.003*** | 0.003*** | 0.003*** |
| A au moins un enfant de moins de 6 ans | -0.09*** | -0.08*** | -0.09*** |
| Niveau d'éducation élevé* A au moins un enfant de moins de 6 ans | | | 0.03*** |
| Niveau d'éducation intermédiaire * A au moins un enfant de moins de 6 ans | | | -0.001 |
| Née à l'étranger*A au moins un enfant de moins de 6 ans | | -0.06*** | -0.05*** |
| N | 2 164 237 | 2 164 237 | 2 164 237 |

Note : * p<0.05, ** p<0.01, *** p<0.001. Les régressions par les moindres carrés ordinaires (MCO) tiennent compte des effets fixes de l'âge et du pays. Le groupe de référence est celui avec un faible niveau d'éducation.

Source : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat).

StatLink  <https://stat.link/mok1jw>

Tableau d'annexe 2.A.2. Taux d'emploi trimestriels selon le lieu de naissance dans les pays de l'OCDE, 2014-19

En pourcentage de la population âgée de 15 à 64 ans

| Total | AUS | AUT | BEL | CAN | CHE | CHL | CZE | DEU | DNK | ESP | EST | FIN | FRA | GBR | GRC | HUN | IRL | ISL | ISR | ITA | LTU | LUX | LVA | MEX | NLD | NOR | NZL | POL | PRT | SVK | SVN | SWE | TUR | USA |
|---------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| 2015 T1 | 72.7 | 72.0 | 63.6 | 71.5 | 82.4 | .. | 69.4 | 74.8 | 74.5 | 57.0 | 70.3 | 67.8 | 64.5 | 73.0 | 49.3 | 62.2 | 62.7 | 83.7 | 65.2 | 55.2 | 66.2 | 63.3 | 67.1 | 60.2 | 75.5 | 75.5 | 75.3 | 61.9 | 62.5 | 61.9 | 64.3 | 77.0 | 48.5 | 66.4 |
| 2015 T2 | 73.5 | 72.3 | 63.7 | 73.6 | 81.6 | .. | 70.1 | 74.7 | 75.3 | 58.3 | 72.1 | 70.0 | 65.2 | 72.8 | 50.7 | 63.6 | 63.4 | 85.8 | 66.2 | 55.9 | 67.0 | 65.4 | 68.4 | 60.6 | 76.1 | 76.4 | 74.6 | 62.6 | 63.7 | 62.6 | 65.8 | 78.6 | 51.3 | 67.5 |
| 2015 T3 | 73.4 | 73.8 | 63.6 | 74.1 | 81.5 | .. | 70.5 | 75.3 | 75.3 | 58.8 | 74.0 | 70.6 | 65.5 | 73.3 | 51.4 | 64.6 | 63.8 | 86.4 | 66.3 | 56.4 | 67.9 | 62.4 | 69.3 | 60.7 | 76.5 | 76.4 | 73.7 | 63.5 | 63.9 | 63.0 | 66.9 | 80.0 | 51.3 | 67.4 |
| 2015 T4 | 74.3 | 73.0 | 63.7 | 72.7 | 82.5 | .. | 70.8 | 75.8 | 75.2 | 59.1 | 71.9 | 68.3 | 65.1 | 73.8 | 51.2 | 64.7 | 63.9 | 84.7 | 65.8 | 56.3 | 67.7 | 61.0 | 69.4 | 61.6 | 76.4 | 75.3 | 74.8 | 63.7 | 63.9 | 63.5 | 65.6 | 78.5 | 50.2 | 67.3 |
| 2015 | 73.5 | 72.8 | 63.6 | 73.0 | 82.0 | 59.3 | 70.2 | 75.2 | 75.1 | 58.3 | 72.1 | 69.2 | 65.1 | 73.2 | 50.6 | 63.8 | 63.4 | 85.2 | 65.9 | 55.9 | 67.2 | 62.6 | 68.5 | 60.8 | 76.1 | 75.9 | 74.6 | 62.9 | 63.5 | 62.8 | 65.7 | 78.5 | 50.3 | 67.2 |
| 2016 T1 | 73.6 | 72.4 | 63.5 | 71.2 | 82.8 | .. | 71.0 | 75.5 | 75.7 | 59.1 | 70.7 | 68.2 | 65.1 | 73.6 | 50.8 | 64.9 | 63.6 | 84.7 | 65.5 | 56.0 | 68.4 | 60.1 | 68.5 | 60.5 | 76.1 | 75.1 | 75.0 | 63.7 | 63.6 | 64.2 | 64.6 | 78.1 | 49.7 | 67.3 |
| 2016 T2 | 74.0 | 73.2 | 63.7 | 73.4 | 82.5 | .. | 71.6 | 75.7 | 76.7 | 59.8 | 73.1 | 70.7 | 65.7 | 73.8 | 52.1 | 66.2 | 64.5 | 87.4 | 66.1 | 57.4 | 69.7 | 62.0 | 69.3 | 61.0 | 76.8 | 75.4 | 75.7 | 64.4 | 64.6 | 64.9 | 66.7 | 79.9 | 52.1 | 68.0 |
| 2016 T3 | 73.4 | 74.5 | 64.1 | 73.6 | 82.6 | .. | 72.2 | 76.7 | 76.8 | 60.4 | 73.5 | 71.2 | 65.9 | 74.0 | 52.7 | 67.0 | 65.3 | 88.2 | 66.1 | 57.2 | 69.9 | 61.7 | 69.6 | 61.5 | 77.3 | 75.6 | 75.8 | 64.9 | 65.5 | 65.1 | 66.9 | 80.4 | 51.3 | 68.1 |
| 2016 T4 | 73.8 | 73.8 | 65.1 | 73.1 | 83.5 | .. | 72.8 | 77.0 | 75.8 | 60.4 | 71.9 | 69.2 | 65.5 | 74.2 | 51.9 | 67.3 | 65.6 | 86.1 | 66.0 | 57.1 | 69.7 | 63.2 | 69.5 | 61.4 | 77.3 | 74.9 | 76.7 | 65.1 | 65.3 | 65.3 | 66.7 | 78.9 | 50.2 | 68.0 |
| 2016 | 73.7 | 73.4 | 64.1 | 72.8 | 82.9 | .. | 71.6 | 76.2 | 76.3 | 59.9 | 72.3 | 70.0 | 65.6 | 73.9 | 51.9 | 66.4 | 64.8 | 86.6 | 65.9 | 56.9 | 69.4 | 61.8 | 69.2 | 61.1 | 76.9 | 75.2 | 75.8 | 64.5 | 64.7 | 64.9 | 66.2 | 79.3 | 50.8 | 67.9 |
| 2017 T1 | 73.5 | 73.0 | 64.1 | 71.9 | 81.5 | .. | 72.7 | 76.2 | 74.6 | 60.2 | 73.4 | 68.7 | 65.3 | 74.3 | 52.2 | 66.9 | 66.6 | 85.4 | 66.1 | 56.9 | 69.2 | 60.9 | 69.2 | 61.0 | 77.1 | 74.6 | 77.2 | 65.4 | 65.6 | 65.8 | 67.8 | 78.8 | 49.6 | 67.7 |
| 2017 T2 | 74.5 | 74.1 | 64.4 | 74.0 | 81.8 | .. | 73.1 | 76.6 | 76.0 | 61.4 | 73.2 | 71.2 | 66.3 | 74.5 | 53.9 | 67.9 | 67.0 | 87.8 | 66.6 | 57.8 | 70.6 | 59.2 | 70.1 | 61.1 | 77.9 | 75.4 | 75.9 | 66.2 | 66.8 | 66.1 | 69.4 | 80.2 | 52.3 | 68.6 |
| 2017 T3 | 74.3 | 74.6 | 64.9 | 74.6 | 81.7 | .. | 74.0 | 77.4 | 76.3 | 62.0 | 75.1 | 71.6 | 66.3 | 74.5 | 54.5 | 68.6 | 67.5 | 86.2 | 66.7 | 57.9 | 70.9 | 63.2 | 71.2 | 61.2 | 78.3 | 75.4 | 77.3 | 66.5 | 68.0 | 66.4 | 70.7 | 81.1 | 52.8 | 69.0 |
| 2017 T4 | 75.1 | 74.4 | 65.5 | 74.1 | 82.2 | .. | 74.2 | 77.8 | 76.3 | 61.8 | 76.0 | 71.0 | 66.3 | 74.8 | 53.6 | 68.8 | 67.9 | 84.4 | 66.5 | 58.0 | 71.0 | 61.3 | 71.4 | 61.4 | 78.4 | 75.0 | 78.1 | 66.3 | 68.3 | 66.4 | 70.5 | 79.8 | 52.0 | 68.7 |
| 2017 | 74.3 | 74.0 | 64.7 | 73.7 | 81.8 | 60.2 | 73.5 | 77.0 | 75.8 | 61.4 | 74.4 | 70.6 | 66.0 | 74.5 | 53.6 | 68.1 | 67.2 | 85.9 | 66.5 | 57.6 | 70.4 | 61.2 | 70.5 | 61.2 | 78.0 | 75.1 | 77.1 | 66.1 | 67.2 | 66.2 | 69.6 | 79.9 | 51.7 | 68.5 |
| 2018 T1 | 74.5 | 73.5 | 65.5 | 73.2 | 81.6 | .. | 74.0 | 77.1 | 76.2 | 61.5 | 74.4 | 70.8 | 65.9 | 74.8 | 53.6 | 68.7 | 67.3 | 82.9 | 66.5 | 57.4 | 70.8 | 61.0 | 71.5 | 61.0 | 78.3 | 75.9 | 77.7 | 66.5 | 68.4 | 67.0 | 70.1 | 79.5 | 51.1 | 68.5 |
| 2018 T2 | 75.0 | 74.3 | 65.2 | 74.8 | 81.7 | .. | 74.5 | 77.0 | 77.3 | 62.6 | 75.4 | 73.8 | 66.6 | 74.8 | 55.4 | 69.2 | 67.8 | 85.9 | 66.7 | 58.6 | 72.2 | 61.8 | 72.0 | 61.7 | 79.0 | 76.7 | 77.5 | 67.7 | 69.3 | 67.1 | 71.6 | 81.1 | 52.8 | 69.4 |
| 2018 T3 | 74.9 | 75.2 | 66.4 | 75.1 | 82.1 | .. | 74.8 | 77.9 | 77.2 | 63.1 | 75.2 | 73.9 | 66.6 | 74.9 | 55.9 | 69.4 | 68.5 | 86.8 | 67.0 | 58.4 | 74.1 | 61.6 | 72.9 | 61.8 | 79.6 | 76.8 | 77.8 | 67.9 | 69.5 | 67.9 | 72.5 | 81.9 | 53.2 | 69.5 |
| 2018 T4 | 75.3 | 74.8 | 66.8 | 74.4 | 82.1 | .. | 75.2 | 78.2 | 77.2 | 63.0 | 76.2 | 72.8 | 66.5 | 75.2 | 55.5 | 69.4 | 68.4 | 84.8 | 66.3 | 58.3 | 72.9 | 62.8 | 71.9 | 61.9 | 80.0 | 76.4 | 77.6 | 67.3 | 69.3 | 68.1 | 72.4 | 80.8 | 51.3 | 69.5 |
| 2018 | 74.9 | 74.5 | 66.0 | 74.4 | 81.9 | .. | 74.6 | 77.5 | 77.0 | 62.6 | 75.3 | 72.8 | 66.5 | 74.9 | 55.1 | 69.2 | 68.0 | 85.4 | 66.6 | 58.1 | 72.5 | 61.8 | 72.1 | 61.6 | 79.2 | 76.5 | 77.6 | 67.3 | 69.1 | 67.5 | 71.7 | 80.8 | 52.1 | 69.2 |
| 2019 T1 | 75.2 | 74.2 | 66.2 | 73.2 | 81.9 | .. | 74.8 | 77.8 | 75.5 | 62.7 | 74.2 | 71.9 | 66.2 | 75.2 | 55.5 | 69.7 | 68.6 | 84.2 | 66.8 | 57.9 | 72.5 | 62.3 | 71.3 | 61.7 | 79.7 | 76.1 | 77.3 | 67.2 | 69.3 | 68.5 | 72.0 | 79.9 | 49.4 | 69.1 |
| 2019 T2 | 76.0 | 74.7 | 67.0 | 75.5 | 82.1 | .. | 74.8 | 78.0 | 76.5 | 63.5 | 74.5 | 74.4 | 66.7 | 75.2 | 57.4 | 69.9 | 68.4 | 85.5 | 66.8 | 59.0 | 73.1 | 62.3 | 72.1 | 62.3 | 80.3 | 76.6 | 77.2 | 68.2 | 69.7 | 68.0 | 73.0 | 80.9 | 50.9 | 69.7 |
| 2019 T3 | 75.9 | 75.6 | 67.6 | 76.1 | 82.1 | .. | 75.0 | 78.4 | 76.8 | 63.6 | 76.4 | 74.8 | 66.6 | 75.1 | 57.5 | 70.0 | 68.9 | 84.3 | 66.6 | 58.8 | 73.3 | 63.7 | 73.2 | 62.4 | 80.5 | 77.5 | 77.2 | 68.8 | 70.2 | 68.3 | 72.5 | 81.7 | 51.1 | 70.3 |
| 2019 T4 | 75.8 | 75.2 | 66.8 | 74.9 | 82.8 | .. | 75.1 | 78.6 | 76.4 | 63.9 | 76.4 | 73.4 | 67.0 | 75.6 | 56.8 | 70.1 | 69.7 | 83.2 | 65.9 | 58.9 | 73.2 | 62.2 | 73.2 | 62.7 | 80.5 | 76.9 | 77.3 | 68.4 | 69.9 | 68.5 | 71.7 | 80.5 | 50.4 | 70.2 |
| 2019 | 75.7 | 74.9 | 66.9 | 74.9 | 82.2 | .. | 75.0 | 78.2 | 76.3 | 63.4 | 75.4 | 73.6 | 66.6 | 75.3 | 56.8 | 69.9 | 68.9 | 84.3 | 66.5 | 58.7 | 73.0 | 62.9 | 72.5 | 62.3 | 80.2 | 76.8 | 77.3 | 68.2 | 68.8 | 68.3 | 72.3 | 80.7 | 50.5 | 69.8 |
| 2015 T1 | 69.9 | 63.3 | 54.0 | 69.8 | 76.2 | .. | 70.2 | 68.3 | 62.8 | 52.9 | 66.3 | 58.2 | 55.3 | 69.5 | 48.1 | 70.5 | 60.4 | 75.9 | 78.2 | 57.0 | 62.0 | 68.8 | 64.8 | 49.2 | 60.8 | 67.7 | 74.0 | 64.6 | 65.7 | 65.8 | 56.8 | 62.6 | 43.6 | 68.5 |
| 2015 T2 | 70.1 | 64.9 | 50.8 | 71.0 | 77.0 | .. | 71.1 | 68.3 | 62.1 | 55.3 | 68.6 | 58.9 | 55.6 | 70.1 | 53.4 | 72.5 | 62.1 | 84.0 | 77.1 | 59.0 | 65.1 | 72.3 | 65.8 | 50.7 | 61.9 | 68.4 | 73.4 | 55.8 | 69.3 | 60.5 | 62.7 | 63.9 | 44.8 | 69.3 |
| 2015 T3 | 69.4 | 65.6 | 55.0 | 71.5 | 76.1 | .. | 71.1 | 68.8 | 64.2 | 56.4 | 74.4 | 59.3 | 56.2 | 71.5 | 54.7 | 72.0 | 63.8 | 82.8 | 78.0 | 59.2 | 70.8 | 68.3 | 62.6 | 53.7 | 61.0 | 69.0 | 72.4 | 57.8 | 68.7 | 56.3 | 64.3 | 65.0 | 44.2 | 69.2 |
| 2015 T4 | 70.3 | 64.9 | 53.3 | 71.4 | 76.8 | .. | 72.1 | 68.1 | 65.3 | 56.4 | 71.9 | 60.6 | 54.8 | 71.0 | 53.0 | 69.1 | 64.0 | 80.4 | 78.6 | 59.2 | 75.2 | 69.9 | 62.9 | 53.5 | 60.6 | 69.5 | 74.2 | 65.4 | 68.3 | 51.2 | 61.6 | 64.7 | 44.8 | 69.9 |
| 2015 | 69.9 | 64.7 | 53.3 | 70.9 | 76.5 | 73.9 | 71.1 | 68.4 | 63.6 | 55.2 | 70.2 | 59.3 | 55.5 | 70.5 | 52.2 | 71.1 | 62.6 | 80.7 | 78.0 | 58.6 | 68.1 | 69.5 | 64.0 | 51.8 | 61.1 | 68.6 | 73.5 | 60.7 | 68.0 | 58.4 | 61.3 | 64.1 | 44.4 | 69.2 |
| 2016 T1 | 70.1 | 63.2 | 52.8 | 70.8 | 76.2 | .. | 72.6 | 68.0 | 67.0 | 55.6 | 67.8 | 57.4 | 54.6 | 70.9 | 52.1 | 70.3 | 63.5 | 83.7 | 77.5 | 58.2 | 67.4 | 70.2 | 65.0 | 55.9 | 61.1 | 69.7 | 74.2 | 63.5 | 67.7 | 58.0 | 60.4 | 63.1 | 41.2 | 69.3 |
| 2016 T2 | 70.2 | 64.9 | 54.4 | 71.8 | 76.9 | .. | 74.4 | 67.8 | 66.9 | 57.4 | 75.4 | 58.7 | 55.7 | 71.9 | 55.6 | 74.8 | 65.1 | 88.3 | 78.8 | 59.4 | 66.8 | 68.2 | 66.6 | 53.4 | 62.2 | 68.7 | 74.5 | 57.7 | 70.8 | 63.8 | 61.8 | 64.8 | 44.6 | 70.2 |
| 2016 T3 | 70.2 | 65.5 | 53.5 | 72.2 | 76.4 | .. | 73.5 | 67.8 | 65.8 | 58.8 | 70.8 | 60.9 | 56.0 | 72.3 | 55.8 | 74.2 | 66.0 | 87.1 | 79.3 | 60.0 | 71.7 | 68.2 | 63.1 | 56.8 | 62.2 | 70.1 | 74.6 | 62.2 | 71.4 | 70.1 | 62.4 | 66.0 | 44.3 | 70.4 |
| 2016 T4 | 70.6 | 64.6 | 55.9 | 71.9 | 76.8 | .. | 75.4 | 68.2 | 67.4 | 58.4 | 69.3 | 57.8 | 54.8 | 72.4 | 51.2 | 76.0 | 65. | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Tableau d'annexe 2.A.3. Taux d'emploi trimestriels selon le lieu de naissance et le sexe dans les pays de l'OCDE, 2015-19

En pourcentage de la population âgée de 15 à 64 ans

| Hommes | AUS | AUT | BEL | CAN | CHE | CHL | CZE | DEU | DNK | ESP | EST | FIN | FRA | GBR | GRC | HUN | IRL | ISL | ISR | ITA | LTU | LUX | LVA | MEX | NLD | NOR | NZL | POL | PRT | SVK | SVN | SWE | TUR | USA | | |
|------------------|---------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Nés dans le pays | 2015 T1 | 77.0 | 75.0 | 66.5 | 72.6 | 85.0 | .. | 76.7 | 77.8 | 76.4 | 62.0 | 72.8 | 68.0 | 67.2 | 76.9 | 57.7 | 68.0 | 67.6 | 86.1 | 69.5 | 63.7 | 66.9 | 66.6 | 69.1 | 78.0 | 79.7 | 77.0 | 79.9 | 68.1 | 65.6 | 68.4 | 68.0 | 77.8 | 67.9 | 69.8 | |
| | 2015 T2 | 77.6 | 75.6 | 66.9 | 75.4 | 84.5 | .. | 77.6 | 77.6 | 77.6 | 63.3 | 75.6 | 70.3 | 67.9 | 76.7 | 59.1 | 69.8 | 68.6 | 88.7 | 70.9 | 64.7 | 67.5 | 70.6 | 69.7 | 78.3 | 80.2 | 77.5 | 79.4 | 68.7 | 66.3 | 69.4 | 69.1 | 79.3 | 70.8 | 71.4 | |
| | 2015 T3 | 77.5 | 77.0 | 66.5 | 76.9 | 84.3 | .. | 78.0 | 78.6 | 78.1 | 64.3 | 78.1 | 71.4 | 68.2 | 77.5 | 60.0 | 71.0 | 69.1 | 89.7 | 70.8 | 65.9 | 68.6 | 67.4 | 70.1 | 78.4 | 80.6 | 77.5 | 78.0 | 70.1 | 66.9 | 69.8 | 71.0 | 80.5 | 71.5 | 71.6 | |
| | 2015 T4 | 78.0 | 76.3 | 66.3 | 74.4 | 85.0 | .. | 78.4 | 79.0 | 77.8 | 64.0 | 74.7 | 68.7 | 67.6 | 78.2 | 59.6 | 71.1 | 68.4 | 85.0 | 70.2 | 65.2 | 68.5 | 64.5 | 71.1 | 78.9 | 80.5 | 76.6 | 79.4 | 70.2 | 67.0 | 70.2 | 68.8 | 79.4 | 69.6 | 70.7 | |
| | 2015 | 77.5 | 76.0 | 66.5 | 74.8 | 84.7 | 71.1 | 77.7 | 78.2 | 77.5 | 63.4 | 75.3 | 69.6 | 67.7 | 77.3 | 59.1 | 70.0 | 68.4 | 87.4 | 70.4 | 64.9 | 67.9 | 66.7 | 70.0 | 78.4 | 80.3 | 77.1 | 79.2 | 69.2 | 66.5 | 69.5 | 69.2 | 79.3 | 69.9 | 70.9 | |
| | 2016 T1 | 77.5 | 75.1 | 66.6 | 72.1 | 85.3 | .. | 78.4 | 78.5 | 77.6 | 64.1 | 73.1 | 68.6 | 67.6 | 77.7 | 59.5 | 71.2 | 68.0 | 86.8 | 69.3 | 64.6 | 68.6 | 65.4 | 69.6 | 77.9 | 80.4 | 75.9 | 79.5 | 69.9 | 66.2 | 70.5 | 67.3 | 78.6 | 68.7 | 70.7 | |
| | 2016 T2 | 77.8 | 76.3 | 67.6 | 74.9 | 85.4 | .. | 78.8 | 78.8 | 78.9 | 64.8 | 76.0 | 72.1 | 68.3 | 77.7 | 60.8 | 72.7 | 69.0 | 90.7 | 70.1 | 66.2 | 70.1 | 66.6 | 70.0 | 78.4 | 81.0 | 76.3 | 80.1 | 70.6 | 67.8 | 71.6 | 69.4 | 80.3 | 71.4 | 71.9 | |
| | 2016 T3 | 77.1 | 77.8 | 67.7 | 76.2 | 85.7 | .. | 79.5 | 79.7 | 79.4 | 65.6 | 78.2 | 72.3 | 68.7 | 77.8 | 61.6 | 73.4 | 70.2 | 91.6 | 70.6 | 70.1 | 66.3 | 70.4 | 64.8 | 70.6 | 79.0 | 81.4 | 76.4 | 80.2 | 71.6 | 68.8 | 71.6 | 70.0 | 80.9 | 70.9 | 72.4 |
| | 2016 T4 | 77.6 | 77.2 | 67.7 | 74.7 | 86.1 | .. | 79.9 | 79.8 | 78.2 | 65.3 | 74.9 | 70.1 | 68.2 | 77.7 | 60.6 | 73.8 | 70.4 | 88.8 | 70.1 | 65.8 | 70.1 | 66.8 | 69.8 | 79.1 | 81.5 | 75.5 | 80.9 | 71.8 | 68.4 | 71.7 | 68.6 | 79.4 | 69.5 | 71.6 | |
| | 2016 | 77.5 | 76.6 | 67.4 | 74.5 | 85.6 | .. | 79.1 | 79.2 | 78.5 | 65.0 | 75.5 | 70.8 | 68.2 | 77.7 | 60.6 | 72.8 | 69.4 | 89.5 | 70.0 | 65.7 | 69.8 | 65.9 | 70.0 | 78.6 | 81.1 | 76.0 | 80.2 | 71.0 | 67.8 | 71.4 | 68.8 | 79.8 | 70.1 | 71.6 | |
| | 2017 T1 | 77.3 | 75.7 | 67.6 | 72.9 | 84.2 | .. | 79.8 | 78.9 | 76.5 | 65.3 | 75.8 | 69.1 | 68.0 | 77.5 | 60.9 | 69.7 | 73.7 | 71.2 | 87.6 | 69.8 | 65.5 | 69.8 | 65.5 | 78.8 | 81.3 | 75.5 | 82.0 | 71.8 | 68.8 | 71.5 | 70.2 | 79.0 | 68.1 | 71.1 | |
| | 2017 T2 | 78.0 | 77.4 | 67.8 | 75.8 | 85.1 | .. | 80.4 | 79.5 | 78.1 | 66.6 | 76.4 | 72.1 | 69.1 | 77.9 | 62.7 | 75.0 | 71.7 | 90.9 | 70.8 | 66.4 | 70.4 | 60.9 | 71.0 | 79.0 | 81.9 | 76.4 | 79.9 | 72.5 | 70.1 | 72.0 | 72.9 | 80.7 | 71.3 | 72.3 | |
| | 2017 T3 | 77.5 | 78.1 | 68.0 | 77.2 | 84.7 | .. | 81.2 | 80.5 | 78.4 | 67.7 | 78.6 | 73.3 | 69.4 | 77.9 | 63.8 | 75.8 | 72.6 | 89.2 | 70.9 | 66.9 | 71.2 | 65.6 | 73.0 | 79.2 | 82.1 | 76.6 | 81.3 | 73.5 | 71.3 | 72.1 | 73.7 | 81.6 | 72.7 | 73.0 | |
| | 2017 T4 | 78.0 | 77.8 | 68.6 | 75.8 | 84.8 | .. | 81.3 | 80.6 | 78.6 | 66.9 | 78.9 | 71.8 | 69.1 | 78.1 | 62.9 | 76.1 | 72.5 | 86.8 | 70.2 | 66.5 | 71.5 | 64.4 | 73.1 | 79.1 | 82.2 | 76.0 | 82.1 | 73.3 | 71.5 | 72.2 | 73.1 | 80.3 | 70.9 | 72.2 | |
| | 2017 | 77.7 | 77.2 | 68.0 | 75.4 | 84.7 | 71.4 | 80.7 | 79.9 | 77.9 | 66.6 | 77.4 | 71.5 | 68.9 | 77.8 | 62.6 | 75.1 | 72.0 | 88.6 | 70.4 | 66.3 | 70.6 | 63.4 | 71.9 | 79.0 | 81.9 | 76.1 | 81.3 | 72.8 | 70.4 | 72.0 | 72.5 | 80.4 | 70.8 | 72.2 | |
| | 2018 T1 | 77.8 | 76.3 | 68.7 | 74.2 | 84.2 | .. | 81.0 | 80.0 | 78.0 | 66.7 | 76.9 | 71.1 | 68.6 | 78.2 | 63.0 | 75.9 | 72.4 | 86.0 | 69.6 | 65.9 | 71.2 | 63.2 | 72.6 | 78.8 | 82.1 | 77.1 | 81.6 | 73.1 | 71.4 | 72.9 | 72.4 | 80.1 | 69.8 | 72.3 | |
| | 2018 T2 | 78.1 | 78.2 | 68.5 | 76.4 | 84.9 | .. | 81.5 | 80.0 | 79.0 | 67.9 | 78.6 | 74.4 | 69.1 | 78.3 | 64.5 | 76.0 | 72.4 | 88.2 | 69.6 | 67.0 | 73.4 | 65.5 | 73.1 | 79.0 | 82.5 | 77.9 | 81.3 | 74.0 | 72.0 | 73.5 | 74.7 | 81.6 | 71.7 | 73.2 | |
| | 2018 T3 | 78.1 | 78.9 | 68.9 | 77.6 | 84.9 | .. | 81.6 | 81.0 | 79.4 | 68.6 | 78.5 | 75.6 | 69.6 | 78.5 | 65.4 | 76.6 | 73.5 | 89.3 | 69.9 | 67.3 | 74.9 | 63.7 | 75.2 | 79.5 | 83.2 | 78.4 | 80.8 | 74.5 | 72.5 | 74.3 | 75.7 | 82.8 | 72.7 | 73.4 | |
| | 2018 T4 | 78.5 | 78.8 | 69.2 | 76.0 | 85.1 | .. | 81.9 | 80.8 | 79.6 | 68.2 | 80.3 | 73.8 | 69.0 | 78.7 | 65.1 | 76.5 | 73.0 | 86.7 | 69.3 | 66.8 | 73.7 | 66.8 | 72.7 | 79.1 | 83.5 | 77.6 | 81.2 | 74.3 | 72.3 | 74.2 | 74.8 | 81.5 | 69.6 | 72.9 | |
| | 2018 | 78.1 | 78.0 | 68.8 | 76.0 | 84.8 | .. | 81.5 | 80.4 | 79.0 | 67.8 | 78.6 | 73.7 | 69.1 | 78.4 | 64.5 | 76.2 | 72.8 | 87.6 | 69.6 | 66.7 | 73.3 | 64.8 | 73.4 | 79.1 | 82.8 | 77.8 | 81.2 | 74.0 | 72.1 | 73.7 | 74.4 | 81.5 | 71.0 | 72.9 | |
| 2019 T1 | 78.5 | 77.6 | 68.8 | 74.3 | 85.1 | .. | 81.4 | 80.8 | 78.2 | 67.6 | 77.2 | 72.5 | 68.5 | 78.4 | 64.5 | 77.1 | 73.1 | 85.7 | 69.4 | 65.9 | 73.0 | 66.6 | 73.2 | 78.9 | 83.3 | 77.2 | 80.9 | 74.1 | 72.3 | 74.4 | 74.8 | 80.3 | 66.7 | 72.7 | | |
| 2019 T2 | 79.3 | 78.8 | 69.7 | 77.3 | 84.8 | .. | 81.7 | 81.0 | 78.7 | 68.4 | 77.9 | 75.2 | 69.0 | 78.1 | 66.3 | 77.0 | 73.2 | 87.9 | 69.8 | 67.1 | 73.8 | 66.0 | 73.3 | 78.8 | 83.8 | 78.0 | 80.6 | 75.0 | 72.2 | 74.0 | 75.6 | 81.4 | 68.5 | 73.3 | | |
| 2019 T3 | 78.9 | 79.5 | 70.4 | 78.5 | 84.6 | .. | 81.7 | 81.1 | 79.0 | 68.8 | 80.5 | 75.9 | 69.2 | 78.5 | 66.5 | 77.3 | 74.0 | 86.9 | 69.9 | 67.6 | 73.6 | 67.6 | 74.7 | 79.1 | 83.8 | 79.2 | 80.5 | 76.0 | 73.5 | 74.2 | 74.8 | 82.4 | 69.6 | 74.2 | | |
| 2019 T4 | 78.5 | 79.0 | 69.0 | 76.2 | 85.4 | .. | 81.8 | 81.2 | 79.0 | 68.5 | 79.0 | 73.8 | 69.2 | 78.8 | 65.6 | 77.4 | 74.5 | 84.5 | 68.6 | 67.2 | 73.3 | 65.1 | 74.6 | 78.9 | 83.8 | 78.7 | 80.5 | 76.0 | 72.7 | 74.4 | 72.9 | 80.7 | 68.7 | 73.3 | | |
| 2019 | 78.8 | 78.7 | 69.5 | 76.6 | 85.0 | .. | 81.7 | 81.0 | 78.7 | 68.3 | 78.6 | 74.3 | 69.0 | 78.4 | 65.7 | 77.2 | 73.7 | 86.2 | 69.4 | 67.0 | 73.4 | 66.3 | 73.9 | 78.9 | 83.7 | 78.3 | 80.6 | 75.3 | 72.7 | 74.3 | 74.5 | 81.2 | 68.4 | 73.4 | | |
| Nés à l'étranger | 2015 T1 | 79.1 | 69.9 | 61.8 | 76.4 | 83.4 | .. | 81.9 | 76.5 | 69.4 | 56.6 | 72.2 | 62.7 | 62.3 | 78.5 | 56.2 | 79.5 | 67.9 | 75.2 | 79.8 | 67.7 | 66.6 | 75.7 | 69.1 | 64.4 | 69.9 | 71.9 | 81.7 | 74.6 | 68.5 | 73.4 | 64.0 | 66.4 | 64.9 | 80.2 | |
| | 2015 T2 | 78.8 | 72.3 | 56.3 | 78.2 | 84.5 | .. | 82.5 | 75.9 | 69.5 | 60.3 | 72.7 | 66.1 | 62.7 | 78.7 | 61.4 | 83.3 | 69.3 | 85.4 | 79.0 | 70.2 | 64.9 | 75.7 | 71.9 | 66.8 | 70.8 | 72.9 | 80.7 | 67.7 | 72.1 | 66.6 | 70.9 | 67.7 | 65.1 | 81.6 | |
| | 2015 T3 | 78.1 | 73.3 | 64.0 | 79.6 | 83.3 | .. | 83.5 | 77.2 | 71.1 | 61.3 | 80.0 | 65.1 | 63.7 | 79.7 | 63.8 | 84.4 | 71.2 | 89.3 | 80.6 | 71.3 | 74.4 | 74.9 | 69.6 | 66.9 | 70.9 | 73.4 | 79.4 | 70.0 | 73.1 | 63.5 | 71.5 | 68.8 | 63.9 | 82.1 | |
| | 2015 T4 | 79.3 | 71.3 | 60.1 | 78.6 | 83.6 | .. | 83.7 | 77.4 | 72.3 | 61.9 | 77.4 | 66.7 | 63.1 | 79.7 | 63.1 | 82.1 | 71.4 | 87.1 | 81.0 | 71.0 | 80.5 | 75.6 | 66.2 | 68.2 | 70.4 | 74.6 | 80.8 | 81.3 | 72.4 | 56.5 | 69.7 | 68.0 | 64.3 | 83.4 | |
| | 2015 | 78.8 | 71.7 | 60.5 | 78.2 | 83.7 | 83.9 | 82.9 | 76.8 | 70.6 | 60.0 | 75.7 | 65.2 | 62.9 | 79.1 | 61.0 | 82.4 | 69.9 | 84.5 | 80.1 | 70.0 | 71.5 | 75.4 | 69.1 | 66.6 | 70.5 | 73.2 | 80.6 | 73.1 | 71.5 | 65.0 | 69.0 | 67.7 | 64.6 | 81.3 | |
| | 2016 T1 | 79.0 | 68.4 | 60.0 | 77.2 | 81.6 | .. | 83.3 | 75.5 | 72.2 | 61.6 | 73.3 | 64.7 | 61.9 | 80.2 | 62.9 | 80.9 | 71.5 | 89.5 | 79.4 | 70.7 | 67.6 | 75.5 | 71.2 | 71.3 | 70.4 | 74.2 | 81.1 | 79.0 | 71.8 | 65.6 | 65.7 | 66.1 | 61.5 | 80.9 | |
| | 2016 T2 | 78.7 | 71.5 | 62.3 | 78.3 | 84.0 | .. | 85.3 | 75.2 | 71.5 | 63.1 | 81.8 | 65.4 | 64.1 | 81.0 | 66.9 | 84.6 | 73.2 | 87.7 | 80.9 | 72.2 | 70.3 | 74.9 | 74.3 | 69.8 | 72.7 | 81.4 | 68.4 | 74.2 | 74.6 | 66.7 | 68.6 | 67.9 | 82.3 | | |
| | 2016 T3 | 78.5 | 72.9 | 61.1 | 79.4 | 83.5 | .. | 85.8 | 75.0 | 72.5 | 65.0 | 76.8 | 68.8 | 64.4 | 81.5 | 66.4 | 83.3 | 74.7 | 90.1 | 80.9 | 72.3 | 80.5 | 74.6 | 66.8 | 72.1 | 70.0 | 75.7 | 81.3 | 72.1 | 74.6 | 76.4 | 70.7 | 70.7 | 66.6 | 82.6 | |
| | 2016 T4 | 78.9 | 70.2 | 64.8 | 79.4 | 84.2 | .. | 85.3 | 75.5 | 73.8 | 64.7 | 75.1 | 6 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

| Femmes | AUS | AUT | BEL | CAN | CHE | CHL | CZE | DEU | DNK | ESP | EST | FIN | FRA | GBR | GRC | HUN | IRL | ISL | ISR | ITA | LTU | LUX | LVA | MEX | NLD | NOR | NZL | POL | PRT | SVK | SVN | SWE | TUR | USA |
|---------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| 2015 T1 | 68.3 | 68.9 | 60.6 | 70.4 | 79.7 | .. | 61.8 | 71.7 | 72.6 | 51.9 | 67.8 | 67.5 | 61.9 | 69.1 | 41.0 | 56.6 | 57.8 | 81.2 | 60.8 | 46.6 | 65.5 | 59.8 | 65.2 | 44.0 | 71.2 | 73.9 | 71.0 | 55.8 | 59.5 | 55.3 | 60.5 | 76.1 | 29.0 | 63.1 |
| 2015 T2 | 69.2 | 69.0 | 60.3 | 71.8 | 78.6 | .. | 62.4 | 71.9 | 72.9 | 53.1 | 68.5 | 69.6 | 62.6 | 68.9 | 42.4 | 57.5 | 58.2 | 82.8 | 61.3 | 47.0 | 66.6 | 60.2 | 67.3 | 44.5 | 71.9 | 75.2 | 69.9 | 56.5 | 61.2 | 55.6 | 62.3 | 77.8 | 31.6 | 63.7 |
| 2015 T3 | 69.3 | 70.5 | 60.7 | 71.2 | 78.6 | .. | 62.7 | 72.0 | 72.4 | 53.2 | 70.0 | 69.9 | 62.8 | 69.1 | 42.8 | 58.4 | 58.6 | 83.1 | 61.5 | 46.7 | 67.2 | 57.3 | 68.4 | 44.6 | 72.4 | 75.2 | 69.5 | 57.0 | 61.1 | 56.2 | 62.6 | 79.4 | 31.0 | 63.4 |
| 2015 T4 | 70.6 | 69.7 | 60.9 | 71.0 | 79.9 | .. | 62.9 | 72.6 | 72.5 | 54.0 | 69.1 | 67.9 | 62.6 | 69.5 | 42.8 | 58.5 | 59.5 | 84.4 | 61.3 | 47.2 | 66.9 | 57.4 | 67.8 | 45.7 | 72.1 | 74.0 | 70.5 | 57.3 | 60.9 | 56.8 | 62.2 | 77.5 | 30.6 | 64.1 |
| 2015 | 69.4 | 69.5 | 60.7 | 71.1 | 79.2 | 48.8 | 62.5 | 72.1 | 72.6 | 53.0 | 68.9 | 68.7 | 62.5 | 69.2 | 42.3 | 57.7 | 58.5 | 82.9 | 61.2 | 46.9 | 66.5 | 58.4 | 67.2 | 44.7 | 71.9 | 74.6 | 70.2 | 56.7 | 60.7 | 56.0 | 61.9 | 77.7 | 30.5 | 63.6 |
| 2016 T1 | 69.7 | 69.6 | 60.4 | 70.4 | 80.4 | .. | 63.4 | 72.4 | 73.6 | 53.9 | 68.2 | 67.9 | 62.7 | 69.6 | 42.3 | 58.7 | 59.3 | 82.6 | 61.6 | 47.3 | 68.1 | 54.7 | 67.5 | 44.5 | 71.7 | 74.2 | 70.7 | 57.4 | 61.1 | 57.7 | 61.8 | 77.5 | 30.4 | 64.0 |
| 2016 T2 | 70.3 | 69.9 | 59.7 | 71.8 | 79.6 | .. | 64.2 | 72.6 | 74.5 | 54.6 | 70.2 | 69.2 | 63.2 | 70.0 | 43.5 | 59.9 | 60.1 | 83.8 | 62.0 | 48.5 | 69.2 | 57.2 | 68.6 | 45.0 | 72.5 | 74.5 | 71.5 | 58.1 | 61.6 | 58.1 | 63.9 | 79.4 | 32.7 | 64.3 |
| 2016 T3 | 69.6 | 71.0 | 60.4 | 71.0 | 79.5 | .. | 64.6 | 73.7 | 74.1 | 55.1 | 68.8 | 70.0 | 63.1 | 70.2 | 44.0 | 60.7 | 60.4 | 84.5 | 61.3 | 47.9 | 69.5 | 58.6 | 68.6 | 45.5 | 73.2 | 74.7 | 71.6 | 58.3 | 62.3 | 58.5 | 63.6 | 79.9 | 31.4 | 64.0 |
| 2016 T4 | 70.1 | 70.2 | 62.4 | 71.5 | 80.7 | .. | 65.6 | 74.2 | 73.3 | 55.4 | 69.0 | 68.2 | 62.9 | 70.7 | 43.3 | 61.0 | 60.7 | 83.2 | 61.9 | 48.2 | 69.3 | 59.6 | 69.2 | 45.3 | 72.9 | 74.2 | 72.6 | 58.4 | 62.4 | 58.9 | 64.7 | 78.3 | 30.8 | 64.6 |
| 2016 | 69.9 | 70.2 | 60.7 | 71.2 | 80.0 | .. | 64.5 | 73.2 | 73.9 | 54.7 | 69.1 | 68.8 | 63.0 | 70.1 | 43.3 | 60.1 | 60.1 | 83.5 | 61.7 | 48.0 | 69.0 | 57.5 | 68.5 | 45.1 | 72.6 | 74.4 | 71.6 | 58.1 | 61.9 | 58.3 | 63.5 | 78.8 | 31.3 | 64.2 |
| 2017 T1 | 69.7 | 70.3 | 60.6 | 70.9 | 78.9 | .. | 65.3 | 73.4 | 72.7 | 55.0 | 71.1 | 68.3 | 62.6 | 71.2 | 43.6 | 60.3 | 62.0 | 83.0 | 62.4 | 48.1 | 69.1 | 59.1 | 68.0 | 44.8 | 72.9 | 73.5 | 72.4 | 58.9 | 62.6 | 59.9 | 65.3 | 78.6 | 30.9 | 64.4 |
| 2017 T2 | 70.9 | 70.7 | 60.9 | 72.2 | 78.4 | .. | 65.6 | 73.6 | 73.7 | 56.1 | 70.1 | 70.3 | 63.6 | 71.1 | 45.3 | 61.0 | 62.2 | 84.5 | 62.3 | 49.1 | 70.8 | 57.5 | 69.2 | 44.9 | 73.8 | 74.3 | 72.0 | 59.9 | 63.7 | 60.1 | 65.8 | 79.6 | 33.1 | 65.0 |
| 2017 T3 | 71.1 | 71.2 | 61.8 | 71.8 | 78.5 | .. | 66.6 | 74.3 | 74.1 | 56.3 | 71.7 | 70.0 | 63.4 | 71.0 | 45.1 | 61.6 | 62.5 | 82.9 | 62.3 | 48.8 | 70.6 | 60.9 | 69.5 | 44.8 | 74.4 | 74.2 | 73.4 | 59.5 | 64.8 | 60.6 | 67.4 | 80.5 | 32.6 | 65.1 |
| 2017 T4 | 72.1 | 71.0 | 62.3 | 72.4 | 79.6 | .. | 66.9 | 74.9 | 74.0 | 56.4 | 73.1 | 70.2 | 63.5 | 71.5 | 44.4 | 61.6 | 63.3 | 81.9 | 62.7 | 49.3 | 70.6 | 58.2 | 69.9 | 45.3 | 74.5 | 73.9 | 74.1 | 59.4 | 65.2 | 60.5 | 67.9 | 79.2 | 32.9 | 65.2 |
| 2017 | 70.9 | 70.8 | 61.4 | 71.8 | 78.9 | 50.2 | 66.1 | 74.1 | 73.7 | 55.9 | 71.5 | 69.7 | 63.3 | 71.2 | 44.6 | 61.1 | 62.5 | 83.1 | 62.4 | 48.8 | 70.3 | 58.9 | 69.1 | 45.0 | 73.9 | 74.0 | 73.0 | 59.4 | 64.1 | 60.3 | 66.6 | 79.4 | 32.4 | 64.9 |
| 2018 T1 | 71.2 | 70.6 | 62.3 | 72.1 | 78.9 | .. | 66.8 | 74.2 | 74.5 | 56.1 | 71.9 | 70.4 | 63.3 | 71.4 | 44.2 | 61.6 | 62.3 | 81.7 | 63.3 | 48.7 | 70.4 | 58.9 | 70.4 | 44.8 | 74.4 | 74.7 | 73.8 | 60.0 | 65.6 | 61.1 | 67.6 | 78.9 | 32.3 | 64.9 |
| 2018 T2 | 71.9 | 70.4 | 61.9 | 73.2 | 78.4 | .. | 67.3 | 74.0 | 75.5 | 57.3 | 72.2 | 73.2 | 64.1 | 71.3 | 46.4 | 62.5 | 63.3 | 83.4 | 63.6 | 50.0 | 71.0 | 58.0 | 70.9 | 45.9 | 75.4 | 75.4 | 73.8 | 61.4 | 66.7 | 60.6 | 68.4 | 80.6 | 33.8 | 65.7 |
| 2018 T3 | 71.7 | 71.4 | 63.9 | 72.6 | 79.1 | .. | 67.8 | 74.8 | 74.9 | 57.4 | 71.9 | 72.1 | 64.1 | 71.2 | 46.4 | 62.4 | 63.5 | 84.1 | 63.9 | 49.2 | 73.2 | 59.4 | 70.6 | 45.6 | 76.0 | 75.2 | 74.8 | 61.4 | 66.8 | 61.4 | 69.2 | 81.0 | 33.4 | 65.7 |
| 2018 T4 | 72.2 | 70.8 | 64.3 | 72.8 | 79.1 | .. | 68.3 | 75.5 | 74.7 | 57.8 | 72.2 | 71.8 | 64.1 | 71.7 | 46.0 | 62.4 | 63.9 | 82.7 | 63.3 | 49.6 | 72.1 | 58.4 | 71.2 | 46.2 | 76.3 | 75.1 | 74.0 | 60.3 | 66.5 | 62.0 | 69.8 | 80.0 | 32.8 | 66.2 |
| 2018 | 71.8 | 70.8 | 63.1 | 72.7 | 78.9 | .. | 67.5 | 74.6 | 74.9 | 57.1 | 72.0 | 71.9 | 63.9 | 71.4 | 45.8 | 62.3 | 63.2 | 83.0 | 63.5 | 49.4 | 71.7 | 58.7 | 70.8 | 45.6 | 75.5 | 75.1 | 74.1 | 60.8 | 66.4 | 61.3 | 68.7 | 80.1 | 33.0 | 65.6 |
| 2019 T1 | 71.8 | 70.7 | 63.6 | 72.1 | 78.6 | .. | 68.1 | 74.7 | 72.6 | 57.6 | 71.2 | 71.3 | 64.0 | 72.0 | 46.6 | 62.4 | 64.1 | 82.6 | 64.1 | 49.6 | 72.1 | 57.7 | 69.5 | 45.9 | 76.1 | 74.8 | 73.9 | 60.3 | 66.5 | 62.5 | 69.1 | 79.4 | 32.0 | 65.6 |
| 2019 T2 | 72.7 | 70.4 | 64.2 | 73.8 | 79.3 | .. | 67.7 | 75.0 | 74.2 | 58.5 | 71.1 | 73.7 | 64.6 | 72.3 | 48.6 | 62.8 | 63.6 | 82.9 | 63.6 | 50.8 | 72.3 | 60.2 | 71.1 | 47.2 | 76.6 | 75.2 | 73.9 | 61.5 | 67.4 | 61.9 | 70.3 | 80.4 | 33.1 | 66.2 |
| 2019 T3 | 72.9 | 71.7 | 64.7 | 73.6 | 79.5 | .. | 68.1 | 75.7 | 74.5 | 58.3 | 72.1 | 73.7 | 64.1 | 71.7 | 48.5 | 62.8 | 63.8 | 81.6 | 63.2 | 49.9 | 73.1 | 59.6 | 71.7 | 47.2 | 77.0 | 75.8 | 74.1 | 61.6 | 67.1 | 62.4 | 70.1 | 81.0 | 32.5 | 66.5 |
| 2019 T4 | 73.1 | 71.4 | 64.6 | 73.7 | 80.1 | .. | 68.1 | 75.8 | 73.8 | 59.1 | 73.4 | 73.0 | 64.8 | 72.4 | 48.0 | 62.8 | 65.0 | 81.7 | 63.1 | 50.3 | 73.2 | 59.2 | 71.9 | 47.9 | 77.0 | 75.0 | 74.1 | 60.9 | 67.2 | 62.4 | 70.4 | 80.2 | 31.9 | 67.2 |
| 2019 | 72.6 | 71.1 | 64.3 | 73.3 | 79.4 | .. | 68.0 | 75.3 | 73.8 | 58.4 | 72.0 | 72.9 | 64.4 | 72.1 | 47.9 | 62.7 | 64.1 | 82.2 | 63.5 | 50.2 | 72.7 | 59.2 | 71.0 | 47.1 | 76.7 | 75.2 | 74.0 | 61.1 | 62.3 | 70.0 | 80.3 | 32.4 | 66.4 | |
| 2015 T1 | 61.2 | 57.2 | 46.9 | 63.7 | 69.0 | .. | 58.3 | 60.1 | 57.1 | 49.6 | 61.7 | 54.1 | 49.1 | 61.1 | 41.1 | 63.0 | 63.5 | 76.6 | 76.8 | 48.0 | 58.4 | 61.7 | 61.3 | 35.6 | 52.9 | 63.3 | 66.8 | 56.0 | 63.3 | 59.7 | 49.3 | 59.1 | 24.5 | 57.2 |
| 2015 T2 | 61.7 | 58.1 | 45.9 | 64.4 | 69.3 | .. | 60.2 | 60.9 | 55.9 | 50.9 | 65.5 | 52.3 | 49.2 | 62.2 | 46.4 | 62.9 | 55.5 | 82.6 | 75.4 | 49.7 | 65.3 | 68.7 | 61.5 | 35.5 | 54.4 | 63.6 | 66.5 | 46.1 | 67.0 | 55.3 | 53.8 | 60.4 | 27.2 | 57.3 |
| 2015 T3 | 61.0 | 58.5 | 46.7 | 64.0 | 68.9 | .. | 58.6 | 60.5 | 57.7 | 51.9 | 68.8 | 54.2 | 49.6 | 63.7 | 46.5 | 60.6 | 57.0 | 75.8 | 75.9 | 49.1 | 67.4 | 61.5 | 58.0 | 40.1 | 52.4 | 64.3 | 65.7 | 43.4 | 65.3 | 50.6 | 56.1 | 61.6 | 26.9 | 56.4 |
| 2015 T4 | 61.6 | 59.0 | 47.0 | 64.8 | 70.0 | .. | 60.2 | 59.0 | 58.6 | 51.3 | 66.4 | 54.9 | 47.5 | 63.0 | 43.9 | 57.5 | 57.3 | 72.3 | 76.8 | 49.2 | 70.7 | 63.9 | 60.5 | 38.5 | 52.0 | 64.1 | 67.8 | 51.4 | 65.0 | 46.9 | 53.0 | 61.7 | 27.4 | 58.5 |
| 2015 | 61.4 | 58.2 | 46.6 | 64.2 | 69.3 | 65.1 | 59.3 | 60.1 | 57.3 | 50.9 | 65.4 | 53.9 | 48.8 | 62.5 | 44.4 | 61.0 | 55.8 | 76.8 | 76.2 | 49.0 | 65.2 | 63.3 | 60.3 | 37.4 | 52.9 | 63.8 | 66.7 | 49.3 | 65.2 | 53.1 | 53.0 | 60.7 | 26.5 | 57.4 |
| 2016 T1 | 61.5 | 58.6 | 45.9 | 64.7 | 70.7 | .. | 61.8 | 60.7 | 62.6 | 50.1 | 64.4 | 51.3 | 48.3 | 62.3 | 42.1 | 61.0 | 56.2 | 77.8 | 75.7 | 47.7 | 67.2 | 64.8 | 60.9 | 40.3 | 53.2 | 65.2 | 67.5 | 51.1 | 64.4 | 54.4 | 54.9 | 60.3 | 24.3 | 57.9 |
| 2016 T2 | 61.9 | 58.8 | 46.8 | 65.7 | 69.7 | .. | 63.4 | 60.7 | 62.8 | 52.4 | 70.2 | 52.7 | 48.3 | 63.2 | 45.4 | 65.9 | 57.5 | 91.4 | 77.0 | 48.6 | 63.8 | 61.2 | 60.9 | 39.9 | 55.8 | 64.0 | 67.7 | 47.6 | 67.9 | 54.1 | 56.5 | 61.3 | 26.3 | 58.4 |
| 2016 T3 | 62.1 | 58.9 | 46.3 | 65.5 | 69.2 | .. | 61.7 | 60.2 | 59.4 | 53.4 | 65.9 | 53.7 | 48.8 | 63.6 | 46.2 | 64.9 | 57.9 | 84.9 | 78.0 | 49.8 | 63.4 | 62.2 | 60.2 | 38.5 | 55.6 | 64.5 | 68.1 | 51.4 | 68.7 | 64.6 | 54.0 | 61.7 | 25.7 | 58.6 |
| 2016 T4 | 62.6 | 59.5 | 47.5 | 65.1 | 69.4 | .. | 66.1 | 60.6 | 61.1 | 52.8 | 63.5 | 49.8 | 47.1 | 63.4 | 41.0 | 70.5 | 57.9 | 86.3 | 77.7 | 48.9 | 67.7 | 64.4 | 60.5 | 40.8 | 56.4 | 63.7 | 70.2 | 62.7 | 70.3 | 60.4 | 55.3 | 61.8 | 26.4 | 59.0 |
| 2016 | 62.0 | 58.9 | 46.6 | 65.3 | 69.8 | .. | 63.3 | 60.5 | 61.5 | 52.2 | 66.0 | 51.9 | 48.1 | 63.1 | 43.7 | 65.5 | 57.4 | 85.3 | 77.1 | 48.8 | 65.5 | 63.1 | 60.6 | 39.9 | 55.2 | 64.3 | 68.4 | 53.4 | 67.8 | 58.1 | 55.2 | | | |

Tableau d'annexe 2.A.4. Taux de chômage trimestriels selon le lieu de naissance dans les pays de l'OCDE, 2015-19

En pourcentage de la population active âgée de 15 à 64 ans

| | AUS | AUT | BEL | CAN | CHE | CHL | CZE | DEU | DNK | ESP | EST | FIN | FRA | GBR | GRC | HUN | IRL | ISL | ISR | ITA | LTU | LUX | LVA | MEX | NLD | NOR | NZL | POL | PRT | SVK | SVN | SWE | TUR | USA | |
|------------------|------------|------------|-------------|-------------|------------|------------|------------|------------|------------|-------------|-------------|------------|-------------|-------------|-------------|-------------|------------|-------------|------------|------------|-------------|------------|------------|-------------|------------|-------------|-------------|------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Nés dans le pays | 2015 T1 | 6.9 | 4.6 | 6.9 | 7.3 | 2.9 | .. | 6.0 | 4.5 | 5.9 | 22.2 | 6.5 | 9.3 | 9.9 | 5.4 | 25.8 | 7.8 | 9.5 | 3.6 | 5.6 | 12.5 | 10.1 | 4.6 | 10.7 | 4.4 | 6.7 | 3.1 | 6.3 | 8.7 | 13.9 | 12.5 | 9.5 | 6.4 | 11.4 | 6.1 |
| | 2015 T2 | 6.1 | 4.6 | 6.5 | 6.9 | 2.8 | .. | 4.9 | 4.2 | 5.2 | 20.9 | 6.5 | 10.5 | 9.1 | 5.4 | 24.1 | 6.9 | 9.6 | 5.3 | 5.1 | 11.8 | 9.5 | - | 9.9 | 4.5 | 6.2 | 3.6 | 5.9 | 7.5 | 12.2 | 11.3 | 9.1 | 6.4 | 9.5 | 5.5 |
| | 2015 T3 | 6.1 | 4.7 | 6.9 | 6.9 | 3.7 | .. | 4.9 | 3.9 | 5.5 | 19.9 | 5.2 | 8.0 | 9.1 | 5.4 | 23.6 | 6.5 | 9.0 | 3.3 | 5.9 | 10.2 | 8.5 | 5.3 | 9.5 | 4.8 | 6.0 | 3.6 | 6.3 | 7.1 | 12.2 | 11.3 | 8.5 | 4.7 | 10.2 | 5.5 |
| | 2015 T4 | 5.8 | 4.6 | 7.1 | 6.4 | 3.3 | .. | 4.5 | 3.9 | 5.2 | 19.7 | 6.2 | 8.5 | 9.8 | 4.8 | 23.9 | 6.2 | 8.4 | 3.1 | 5.5 | 11.4 | 9.1 | 4.3 | 9.8 | 4.3 | 6.0 | 3.2 | 5.5 | 7.0 | 12.6 | 11.0 | 8.2 | 4.6 | 10.6 | 5.1 |
| | 2015 | 6.2 | 4.6 | 6.8 | 6.9 | 3.2 | 7.9 | 5.1 | 4.1 | 5.4 | 20.7 | 6.1 | 9.1 | 9.5 | 5.2 | 24.4 | 6.8 | 9.1 | 3.9 | 5.5 | 11.5 | 9.3 | 4.4 | 9.9 | 4.5 | 6.2 | 3.4 | 6.0 | 7.6 | 12.7 | 11.5 | 8.8 | 5.5 | 10.4 | 5.6 |
| | 2016 T1 | 6.4 | 5.0 | 6.4 | 7.6 | 3.2 | .. | 4.4 | 4.1 | 5.6 | 19.5 | 6.4 | 9.3 | 9.8 | 4.9 | 24.2 | 6.0 | 8.1 | 3.2 | 5.3 | 11.7 | 8.5 | 3.8 | 10.4 | 4.2 | 6.2 | 4.1 | 5.9 | 7.1 | 12.4 | 10.4 | 8.3 | 5.6 | 11.0 | 5.5 |
| | 2016 T2 | 5.8 | 4.9 | 6.6 | 6.8 | 3.0 | .. | 3.9 | 3.7 | 5.4 | 18.8 | 6.5 | 9.7 | 8.8 | 4.8 | 22.6 | 5.1 | 8.4 | 3.8 | 4.9 | 11.3 | 8.1 | 3.1 | 9.8 | 4.1 | 5.7 | 4.0 | 5.2 | 6.2 | 11.2 | 9.7 | 7.6 | 5.6 | 9.5 | 5.1 |
| | 2016 T3 | 5.7 | 4.7 | 6.3 | 7.0 | 3.7 | .. | 4.0 | 3.5 | 5.7 | 17.9 | 7.2 | 7.2 | 8.8 | 5.0 | 22.1 | 4.9 | 7.7 | 2.3 | 5.5 | 10.7 | 7.6 | 5.1 | 9.6 | 4.2 | 5.0 | 4.1 | 5.2 | 6.0 | 10.9 | 9.6 | 7.1 | 4.2 | 11.4 | 5.3 |
| | 2016 T4 | 5.5 | 4.3 | 5.6 | 6.3 | 2.9 | .. | 3.6 | 3.3 | 5.4 | 17.6 | 6.5 | 7.7 | 9.5 | 4.6 | 22.8 | 4.4 | 6.7 | 2.6 | 5.0 | 11.9 | 7.8 | 3.6 | 9.5 | 3.7 | 4.9 | 3.5 | 5.7 | 5.6 | 10.7 | 9.2 | 8.0 | 4.3 | 12.2 | 4.8 |
| | 2016 | 5.8 | 4.7 | 6.3 | 6.9 | 3.2 | .. | 4.1 | 3.6 | 5.5 | 18.5 | 6.7 | 8.7 | 9.2 | 4.8 | 23.0 | 5.1 | 7.7 | 3.0 | 5.2 | 11.4 | 8.0 | 3.9 | 9.8 | 4.0 | 5.4 | 3.9 | 5.5 | 6.2 | 11.3 | 9.7 | 7.7 | 4.9 | 11.0 | 5.2 |
| | 2017 T1 | 6.3 | 4.4 | 6.2 | 7.2 | 3.5 | .. | 3.5 | 3.6 | 5.7 | 17.6 | 6.0 | 9.2 | 9.2 | 4.4 | 22.6 | 4.5 | 6.9 | 3.2 | 4.5 | 11.9 | 8.4 | 4.8 | 9.5 | 3.5 | 4.9 | 3.6 | 5.7 | 5.4 | 10.3 | 8.8 | 7.5 | 5.0 | 12.8 | 5.0 |
| | 2017 T2 | 5.6 | 4.0 | 5.6 | 6.4 | 3.1 | .. | 3.0 | 3.3 | 4.9 | 16.1 | 7.3 | 9.8 | 8.4 | 4.2 | 20.6 | 4.3 | 6.9 | 3.6 | 4.4 | 10.6 | 7.3 | 4.9 | 9.3 | 3.6 | 4.5 | 3.4 | 5.0 | 5.0 | 9.2 | 8.2 | 6.5 | 5.2 | 10.3 | 4.5 |
| | 2017 T3 | 5.4 | 4.4 | 5.9 | 6.2 | 3.9 | .. | 2.8 | 3.1 | 5.5 | 15.3 | 5.2 | 7.2 | 8.5 | 4.4 | 19.6 | 4.1 | 6.6 | 2.2 | 4.6 | 10.4 | 6.6 | 3.9 | 9.0 | 3.7 | 4.0 | 3.2 | 4.8 | 4.8 | 8.6 | 8.0 | 6.2 | 4.0 | 10.6 | 4.7 |
| | 2017 T4 | 5.4 | 4.0 | 5.4 | 5.3 | 3.4 | .. | 2.4 | 3.0 | 4.4 | 15.4 | 5.1 | 7.2 | 8.5 | 4.1 | 20.4 | 3.8 | 5.6 | 2.3 | 4.4 | 10.9 | 6.8 | 3.5 | 8.3 | 3.5 | 3.8 | 3.0 | 4.9 | 4.5 | 8.3 | 7.8 | 5.6 | 3.8 | 10.4 | 4.1 |
| | 2017 | 5.7 | 4.2 | 5.7 | 6.3 | 3.5 | 8.3 | 2.9 | 3.3 | 5.1 | 16.1 | 5.9 | 8.4 | 8.6 | 4.3 | 20.8 | 4.2 | 6.5 | 2.8 | 4.5 | 11.0 | 7.3 | 4.3 | 9.0 | 3.6 | 4.3 | 3.3 | 5.1 | 4.9 | 9.1 | 8.2 | 6.5 | 4.5 | 11.0 | 4.6 |
| | 2018 T1 | 6.2 | 3.9 | 4.8 | 6.2 | 3.6 | .. | 2.4 | 3.1 | 4.5 | 15.5 | 6.5 | 8.5 | 8.8 | 4.1 | 20.4 | 3.9 | 5.2 | 2.9 | 3.7 | 11.3 | 7.3 | 3.9 | 8.4 | 3.3 | 3.9 | 2.8 | 4.9 | 4.2 | 7.9 | 7.2 | 5.8 | 4.3 | 10.7 | 4.5 |
| | 2018 T2 | 5.5 | 3.4 | 4.9 | 5.9 | 3.1 | .. | 2.2 | 3.0 | 4.0 | 14.2 | 4.7 | 8.0 | 8.0 | 3.9 | 18.4 | 3.6 | 5.7 | 3.2 | 4.1 | 10.5 | 6.1 | 3.8 | 7.8 | 3.5 | 3.4 | 3.0 | 4.6 | 3.6 | 6.9 | 6.7 | 5.2 | 4.4 | 9.8 | 4.1 |
| | 2018 T3 | 5.2 | 3.8 | 5.0 | 5.9 | 3.5 | .. | 2.4 | 2.8 | 4.3 | 13.7 | 5.5 | 6.1 | 8.2 | 4.1 | 17.7 | 3.8 | 5.7 | 1.7 | 4.6 | 9.1 | 5.7 | 5.5 | 7.1 | 3.6 | 3.2 | 3.0 | 4.2 | 3.9 | 6.9 | 6.4 | 4.9 | 3.6 | 11.3 | 4.1 |
| | 2018 T4 | 4.9 | 3.5 | 4.3 | 5.0 | 3.3 | .. | 2.1 | 2.7 | 4.4 | 13.5 | 4.0 | 5.7 | 8.4 | 3.8 | 17.8 | 3.6 | 5.1 | 2.2 | 4.6 | 10.4 | 6.0 | 4.6 | 7.1 | 3.4 | 3.0 | 2.8 | 4.8 | 3.9 | 6.7 | 6.1 | 4.3 | 3.2 | 12.5 | 3.8 |
| | 2018 | 5.4 | 3.7 | 4.7 | 5.7 | 3.4 | .. | 2.3 | 2.9 | 4.3 | 14.2 | 5.2 | 7.1 | 8.3 | 4.0 | 18.6 | 3.7 | 5.4 | 2.5 | 4.3 | 10.3 | 6.3 | 4.5 | 7.6 | 3.4 | 3.4 | 3.4 | 2.9 | 4.6 | 3.9 | 7.1 | 6.6 | 5.1 | 3.9 | 11.1 |
| 2019 T1 | 5.5 | 3.7 | 4.4 | 6.1 | 3.4 | .. | 2.1 | 2.8 | 5.2 | 13.7 | 4.5 | 7.0 | 8.4 | 3.7 | 18.0 | 3.6 | 4.6 | 2.9 | 4.0 | 10.7 | 6.7 | 3.7 | 7.1 | 3.5 | 3.2 | 2.9 | 5.1 | 4.0 | 6.6 | 5.9 | 4.6 | 5.0 | 15.0 | 4.3 | |
| 2019 T2 | 5.2 | 3.4 | 4.2 | 5.4 | 3.0 | .. | 1.9 | 2.6 | 4.3 | 13.0 | 5.2 | 7.4 | 7.5 | 3.6 | 15.8 | 3.4 | 5.3 | 4.5 | 3.9 | 9.4 | 6.5 | 3.2 | 6.5 | 3.7 | 2.9 | 2.9 | 4.2 | 3.3 | 6.2 | 5.8 | 4.0 | 4.9 | 13.0 | 3.8 | |
| 2019 T3 | 5.2 | 3.5 | 4.2 | 5.6 | 3.4 | .. | 2.1 | 2.6 | 4.8 | 13.0 | 3.9 | 5.8 | 7.7 | 4.0 | 15.6 | 3.5 | 5.2 | 3.3 | 4.2 | 8.9 | 6.3 | 4.3 | 6.2 | 3.9 | 2.9 | 2.9 | 4.4 | 3.2 | 6.3 | 6.0 | 4.7 | 4.2 | 14.3 | 4.0 | |
| 2019 T4 | 5.0 | 3.4 | 4.3 | 5.0 | 2.8 | .. | 2.0 | 2.6 | 4.7 | 12.7 | 3.9 | 5.7 | 7.7 | 3.6 | 15.9 | 3.4 | 4.2 | 3.3 | 4.0 | 9.6 | 6.6 | 4.9 | 6.0 | 3.5 | 2.9 | 2.8 | 4.6 | 2.9 | 6.8 | 5.8 | 4.1 | 3.8 | 13.5 | 3.6 | |
| 2019 | 5.2 | 3.5 | 4.3 | 5.5 | 3.2 | .. | 2.0 | 2.6 | 4.7 | 13.1 | 4.4 | 6.5 | 7.8 | 3.7 | 16.3 | 3.5 | 4.8 | 3.5 | 4.0 | 9.6 | 6.5 | 4.1 | 6.5 | 3.6 | 3.0 | 2.9 | 4.6 | 3.3 | 6.5 | 5.9 | 4.3 | 4.5 | 13.9 | 3.9 | |
| Nés à l'étranger | 2015 T1 | 6.6 | 11.4 | 18.2 | 7.4 | 7.8 | .. | 7.8 | 8.0 | 12.7 | 32.7 | 8.3 | 18.9 | 18.0 | 6.5 | 36.1 | 7.2 | 12.7 | 11.4 | 4.1 | 17.1 | 11.6 | 9.6 | 8.3 | 4.6 | 13.2 | 11.4 | 6.5 | 10.7 | 17.7 | - | 13.9 | 17.3 | 12.3 | 5.7 |
| | 2015 T2 | 6.1 | 11.1 | 18.2 | 7.4 | 7.5 | .. | 6.9 | 7.7 | 13.0 | 30.4 | 7.8 | 18.0 | 17.6 | 6.7 | 30.9 | 6.0 | 11.5 | - | 4.1 | 15.6 | 11.5 | 6.3 | 10.5 | 5.3 | 12.3 | 9.7 | 6.1 | 15.2 | 13.8 | - | 11.6 | 17.3 | 10.5 | 4.9 |
| | 2015 T3 | 6.6 | 9.7 | 14.9 | 7.8 | 8.0 | .. | 6.3 | 7.4 | 12.3 | 28.3 | 6.5 | 17.2 | 16.6 | 6.6 | 29.8 | 6.6 | 11.3 | 6.6 | 4.2 | 13.8 | 10.0 | 9.8 | 14.4 | 6.1 | 11.1 | 10.0 | 6.1 | 8.8 | 13.7 | - | 10.6 | 14.8 | 15.2 | 4.7 |
| | 2015 T4 | 5.6 | 10.6 | 16.8 | 7.2 | 8.1 | .. | 6.3 | 7.8 | 10.9 | 27.9 | 8.5 | 15.9 | 17.2 | 6.1 | 31.2 | 7.5 | 10.3 | - | 4.6 | 16.1 | - | 7.8 | 12.1 | 5.4 | 11.9 | 10.5 | 5.4 | - | 13.8 | - | 11.8 | 15.5 | 13.3 | 4.5 |
| | 2015 | 6.2 | 10.7 | 17.0 | 7.5 | 7.9 | 5.8 | 6.8 | 7.7 | 12.2 | 29.8 | 7.8 | 17.5 | 17.3 | 6.4 | 32.0 | 6.8 | 11.4 | 7.0 | 4.3 | 15.7 | 9.8 | 8.7 | 11.3 | 5.4 | 12.1 | 10.4 | 6.0 | 10.6 | 14.8 | 13.6 | 11.9 | 16.2 | 12.8 | 5.0 |
| | 2016 T1 | 6.3 | 11.6 | 17.7 | 8.1 | 9.5 | .. | 6.7 | 7.2 | 12.0 | 28.9 | 8.9 | 18.6 | 18.1 | 6.1 | 33.3 | 7.3 | 10.0 | - | 4.6 | 15.9 | 9.2 | 7.5 | 11.3 | 3.3 | 11.9 | 9.8 | 5.4 | 12.7 | 16.7 | - | 14.2 | 16.9 | 13.0 | 4.8 |
| | 2016 T2 | 5.8 | 11.2 | 14.4 | 7.7 | 7.5 | .. | 5.9 | 6.7 | 10.9 | 26.8 | 6.7 | 18.8 | 16.0 | 5.5 | 29.0 | 5.3 | 10.0 | - | 3.6 | 14.6 | 10.4 | 8.4 | 8.9 | 4.6 | 10.5 | 10.0 | 5.0 | 13.6 | 12.0 | - | 9.8 | 16.5 | 10.2 | 4.0 |
| | 2016 T3 | 5.8 | 11.9 | 15.9 | 7.6 | 7.9 | .. | 5.7 | 7.0 | 11.5 | 24.5 | 12.0 | 15.4 | 15.6 | 5.5 | 28.6 | 4.8 | 9.6 | 5.0 | 3.9 | 13.7 | 8.4 | 8.6 | 11.5 | 5.9 | 10.3 | 9.5 | 4.9 | 10.9 | 12.0 | - | 11.0 | 15.1 | 14.2 | 4.3 |
| | 2016 T4 | 5.9 | 11.1 | 15.0 | 6.9 | 7.9 | .. | 5.2 | 6.5 | 11.3 | 24.4 | 8.1 | 16.4 | 17.1 | 5.1 | 32.0 | 5.6 | 7.7 | - | 3.9 | | | | | | | | | | | | | | | |

Tableau d'annexe 2.A.5. Taux de chômage trimestriels selon le lieu de naissance et le sexe dans les pays de l'OCDE, 2015-19

En pourcentage de la population active âgée de 15 à 64 ans

| Hommes | AUS | AUT | BEL | CAN | CHE | CHL | CZE | DEU | DNK | ESP | EST | FIN | FRA | GBR | GRC | HUN | IRL | ISL | ISR | ITA | LTU | LUX | LVA | MEX | NLD | NOR | NZL | POL | PRT | SVK | SVN | SWE | TUR | USA | |
|------------------|---------|-----|------|------|-----|-----|-----|-----|------|--------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|-----|------|------|------|------|------|------|-----|
| Nés dans le pays | 2015 T1 | 7.0 | 5.1 | 7.6 | 8.7 | 3.2 | 5.2 | 5.0 | 6.2 | 20.9 | 7.8 | 10.3 | 10.4 | 5.9 | 22.3 | 7.8 | 11.4 | 3.0 | 5.6 | 12.2 | 11.2 | 4.4 | 11.6 | 4.4 | 6.4 | 3.5 | 5.7 | 8.6 | 13.2 | 11.8 | 8.6 | 6.6 | 10.5 | 6.7 | |
| | 2015 T2 | 6.2 | 5.0 | 7.1 | 7.9 | 2.8 | 4.1 | 4.5 | 5.2 | 19.5 | 6.6 | 11.1 | 9.5 | 5.8 | 20.7 | 6.8 | 10.9 | 4.7 | 5.0 | 11.5 | 10.7 | - | 11.5 | 4.4 | 5.9 | 4.2 | 5.2 | 7.4 | 12.3 | 10.1 | 8.3 | 6.6 | 8.5 | 5.8 | |
| | 2015 T3 | 6.4 | 5.1 | 7.1 | 7.2 | 3.6 | 4.0 | 4.2 | 5.1 | 18.4 | 4.7 | 8.3 | 9.4 | 5.7 | 20.0 | 6.2 | 10.3 | 3.1 | 5.6 | 9.8 | 9.1 | 4.8 | 11.2 | 4.6 | 5.7 | 3.9 | 5.9 | 6.8 | 12.0 | 10.1 | 7.2 | 5.0 | 8.8 | 5.4 | |
| | 2015 T4 | 6.1 | 4.8 | 7.7 | 7.4 | 3.1 | 3.7 | 4.2 | 5.1 | 18.3 | 6.1 | 9.1 | 10.2 | 5.0 | 20.4 | 6.0 | 10.3 | 4.1 | 4.9 | 11.0 | 9.8 | 5.0 | 11.1 | 4.2 | 5.7 | 3.4 | 5.2 | 6.9 | 12.7 | 9.6 | 7.9 | 4.7 | 9.5 | 5.5 | |
| | 2015 | 6.4 | 5.0 | 7.4 | 7.8 | 3.2 | 4.3 | 4.5 | 5.4 | 19.3 | 6.3 | 9.7 | 9.9 | 5.6 | 20.9 | 6.7 | 10.7 | 3.7 | 5.3 | 11.1 | 10.2 | 4.4 | 11.3 | 4.4 | 5.9 | 3.7 | 5.5 | 7.4 | 12.6 | 10.4 | 8.0 | 5.7 | 9.3 | 5.8 | |
| | 2016 T1 | 6.7 | 5.4 | 6.7 | 9.2 | 3.4 | 3.8 | 4.3 | 5.7 | 18.1 | 7.1 | 10.1 | 10.4 | 5.2 | 20.4 | 6.0 | 9.9 | 4.0 | 5.1 | 11.4 | 9.8 | 3.1 | 11.5 | 4.2 | 5.9 | 4.9 | 5.4 | 7.1 | 12.8 | 9.4 | 7.8 | 6.1 | 10.1 | 5.9 | |
| | 2016 T2 | 5.7 | 5.4 | 6.7 | 8.0 | 2.9 | 3.5 | 4.0 | 5.2 | 17.2 | 7.8 | 9.9 | 9.2 | 5.1 | 18.8 | 5.3 | 9.8 | 3.2 | 4.9 | 10.6 | 9.6 | - | 10.9 | 4.1 | 5.4 | 5.2 | 4.8 | 6.4 | 11.3 | 8.6 | 7.0 | 5.9 | 8.7 | 5.3 | |
| | 2016 T3 | 5.9 | 4.9 | 6.2 | 7.4 | 3.5 | 3.4 | 3.8 | 5.2 | 16.4 | 7.1 | 7.3 | 8.6 | 5.3 | 18.2 | 4.9 | 9.2 | 2.1 | 5.1 | 10.1 | 8.9 | 5.8 | 11.3 | 4.1 | 4.6 | 4.6 | 5.1 | 5.8 | 10.7 | 8.7 | 6.6 | 4.5 | 9.5 | 5.3 | |
| | 2016 T4 | 5.8 | 4.6 | 6.1 | 7.1 | 2.8 | 3.0 | 3.6 | 5.3 | 16.3 | 7.3 | 8.2 | 9.7 | 5.0 | 19.0 | 4.4 | 7.8 | 2.4 | 4.6 | 11.2 | 9.2 | 3.7 | 11.1 | 3.6 | 4.5 | 4.2 | 5.4 | 5.5 | 10.7 | 8.6 | 8.0 | 4.6 | 10.3 | 5.1 | |
| | 2016 | 6.0 | 5.1 | 6.5 | 7.9 | 3.2 | 3.4 | 3.9 | 5.3 | 17.0 | 7.3 | 8.9 | 9.5 | 5.2 | 19.1 | 5.2 | 9.2 | 2.9 | 4.9 | 10.8 | 9.4 | 3.9 | 11.2 | 4.0 | 5.1 | 4.7 | 5.2 | 6.2 | 11.4 | 8.8 | 7.4 | 5.3 | 9.7 | 5.4 | |
| | 2017 T1 | 6.4 | 5.1 | 6.0 | 8.7 | 3.8 | 2.8 | 4.0 | 5.8 | 16.0 | 6.2 | 9.9 | 9.2 | 5.0 | 19.0 | 4.4 | 7.4 | 3.5 | 4.4 | 11.1 | 10.5 | 5.9 | 10.6 | 3.4 | 4.5 | 4.4 | 4.9 | 5.5 | 10.0 | 8.8 | 7.6 | 5.5 | 11.8 | 5.5 | |
| | 2017 T2 | 5.8 | 4.7 | 5.5 | 7.4 | 3.1 | 2.4 | 3.7 | 4.8 | 14.5 | 7.9 | 10.1 | 8.6 | 4.7 | 17.1 | 4.0 | 7.6 | 3.7 | 4.3 | 10.0 | 8.9 | 6.1 | 10.8 | 3.5 | 4.0 | 3.9 | 5.0 | 5.2 | 8.8 | 8.0 | 5.7 | 5.6 | 9.0 | 4.7 | |
| | 2017 T3 | 5.9 | 4.6 | 6.1 | 6.3 | 3.9 | 2.2 | 3.3 | 5.4 | 13.7 | 5.8 | 7.2 | 8.5 | 4.8 | 15.9 | 3.7 | 7.2 | 2.0 | 4.4 | 9.6 | 7.8 | 3.6 | 9.6 | 3.5 | 3.7 | 3.5 | 4.3 | 4.7 | 7.9 | 7.8 | 5.3 | 4.2 | 8.4 | 4.6 | |
| | 2017 T4 | 5.8 | 4.3 | 5.5 | 5.8 | 3.5 | 2.0 | 3.2 | 4.1 | 13.9 | 5.3 | 7.9 | 8.5 | 4.4 | 16.6 | 3.3 | 6.3 | 2.3 | 4.2 | 10.3 | 7.9 | 3.4 | 8.8 | 3.4 | 3.6 | 3.6 | 4.5 | 4.4 | 8.1 | 7.3 | 5.2 | 4.0 | 8.9 | 4.4 | |
| | 2017 | 5.9 | 4.7 | 5.8 | 7.0 | 3.6 | 2.4 | 3.5 | 5.0 | 14.5 | 6.3 | 8.8 | 8.7 | 4.7 | 17.1 | 3.9 | 7.1 | 2.9 | 4.3 | 10.3 | 8.8 | 4.7 | 10.0 | 3.5 | 4.0 | 3.8 | 4.7 | 4.9 | 8.7 | 8.0 | 5.9 | 4.8 | 9.5 | 4.8 | |
| | 2018 T1 | 6.4 | 4.4 | 5.1 | 7.3 | 3.5 | 2.0 | 3.5 | 4.4 | 14.0 | 7.1 | 8.8 | 8.8 | 4.4 | 16.5 | 3.5 | 5.8 | 3.3 | 3.7 | 10.4 | 8.9 | 4.4 | 9.3 | 3.2 | 3.8 | 3.2 | 4.5 | 4.1 | 7.8 | 7.0 | 5.5 | 4.6 | 9.4 | 5.0 | |
| | 2018 T2 | 5.9 | 3.6 | 4.6 | 6.6 | 3.0 | 1.8 | 3.4 | 4.2 | 12.8 | 4.9 | 8.4 | 8.1 | 4.1 | 14.8 | 3.5 | 6.2 | 3.7 | 4.1 | 9.9 | 6.8 | 3.9 | 9.5 | 3.5 | 3.4 | 3.6 | 4.5 | 3.8 | 6.8 | 6.3 | 4.9 | 4.7 | 8.5 | 4.4 | |
| | 2018 T3 | 5.6 | 3.8 | 5.3 | 5.8 | 3.5 | 1.9 | 3.0 | 4.2 | 12.2 | 5.1 | 5.9 | 8.3 | 4.3 | 13.8 | 3.4 | 6.0 | 1.5 | 4.6 | 8.5 | 6.1 | 5.3 | 8.1 | 3.4 | 3.2 | 3.4 | 4.5 | 4.0 | 6.5 | 6.1 | 4.4 | 3.7 | 9.4 | 3.9 | |
| | 2018 T4 | 5.4 | 3.6 | 4.6 | 5.5 | 3.0 | 1.6 | 2.9 | 4.4 | 12.0 | 3.4 | 6.2 | 8.4 | 4.1 | 13.9 | 3.6 | 5.4 | 2.4 | 4.6 | 9.8 | 6.4 | 5.0 | 7.8 | 3.3 | 3.1 | 2.9 | 5.0 | 3.7 | 6.3 | 5.6 | 4.0 | 3.2 | 11.4 | 4.0 | |
| | 2018 | 5.8 | 3.8 | 4.9 | 6.3 | 3.3 | 1.8 | 3.2 | 4.3 | 12.7 | 5.1 | 7.3 | 8.4 | 4.2 | 14.8 | 3.5 | 5.8 | 2.7 | 4.2 | 9.7 | 7.0 | 4.7 | 8.7 | 3.3 | 3.4 | 3.3 | 4.6 | 3.9 | 6.9 | 6.2 | 4.7 | 4.0 | 9.7 | 4.3 | |
| 2019 T1 | 5.8 | 3.9 | 4.9 | 7.2 | 3.0 | 1.9 | 3.0 | 4.8 | 12.1 | 4.5 | 7.9 | 8.5 | 4.1 | 14.3 | 3.6 | 5.0 | 3.6 | 4.1 | 10.3 | 7.3 | 4.3 | 7.8 | 3.4 | 3.2 | 3.1 | 4.8 | 3.5 | 6.2 | 5.8 | 4.0 | 5.0 | 13.9 | 4.8 | | |
| 2019 T2 | 5.4 | 3.5 | 4.5 | 6.2 | 3.2 | 1.7 | 2.8 | 4.3 | 11.6 | 4.6 | 8.1 | 7.8 | 4.1 | 12.8 | 3.5 | 5.8 | 5.0 | 3.8 | 9.0 | 7.2 | 4.0 | 8.2 | 3.7 | 3.0 | 3.1 | 4.0 | 3.2 | 6.0 | 5.8 | 3.6 | 4.9 | 12.0 | 4.1 | | |
| 2019 T3 | 5.7 | 3.7 | 4.4 | 5.7 | 3.5 | 1.8 | 3.0 | 4.7 | 11.4 | 3.3 | 6.0 | 7.9 | 4.3 | 12.3 | 3.3 | 5.6 | 3.3 | 3.8 | 8.3 | 7.2 | 4.3 | 6.7 | 3.9 | 3.0 | 3.1 | 4.3 | 2.9 | 5.8 | 5.8 | 4.5 | 4.0 | 12.5 | 4.0 | | |
| 2019 T4 | 5.5 | 3.7 | 5.2 | 5.8 | 2.7 | 1.8 | 3.0 | 4.5 | 11.4 | 3.4 | 6.4 | 7.9 | 3.9 | 13.0 | 3.2 | 4.7 | 3.5 | 3.7 | 8.7 | 7.7 | 4.7 | 6.2 | 3.5 | 3.1 | 3.1 | 4.6 | 2.6 | 6.2 | 5.4 | 3.7 | 4.1 | 11.9 | 3.8 | | |
| 2019 | 5.6 | 3.7 | 4.7 | 6.2 | 3.1 | 1.8 | 2.9 | 4.6 | 11.6 | 4.0 | 7.1 | 8.0 | 4.1 | 13.1 | 3.4 | 5.3 | 3.9 | 3.8 | 9.0 | 7.4 | 4.3 | 7.3 | 3.6 | 3.1 | 3.1 | 4.4 | 3.1 | 6.1 | 5.7 | 4.0 | 4.5 | 12.6 | 4.1 | | |
| Nés à l'étranger | 2015 T1 | 6.2 | 11.7 | 18.2 | 7.2 | 7.8 | 7.1 | 8.5 | 11.0 | 33.2 | - | 19.1 | 18.3 | 5.5 | 35.9 | 6.2 | 13.5 | 17.0 | 4.7 | 15.8 | - | 8.0 | - | 6.1 | 12.0 | 10.8 | 5.9 | - | 18.5 | - | 13.8 | 17.5 | 10.7 | 5.6 | |
| | 2015 T2 | 5.7 | 11.7 | 21.0 | 6.8 | 6.9 | 6.2 | 8.3 | 11.9 | 29.8 | - | 17.3 | 18.9 | 5.8 | 31.2 | - | 13.1 | - | 4.4 | 14.5 | 17.3 | 6.6 | 13.4 | 6.3 | 12.1 | 9.6 | 5.1 | - | 15.5 | - | 9.1 | 17.3 | 9.5 | 4.5 | |
| | 2015 T3 | 6.2 | 10.0 | 15.7 | 6.7 | 7.6 | 4.2 | 7.9 | 11.1 | 28.5 | - | 16.1 | 16.8 | 6.0 | 28.9 | 4.7 | 13.1 | - | 3.9 | 13.1 | 13.8 | 8.6 | 13.7 | 6.2 | 10.1 | 10.6 | 5.8 | - | 12.7 | - | 8.7 | 15.4 | 15.3 | 3.8 | |
| | 2015 T4 | 5.0 | 11.3 | 16.8 | 6.8 | 8.0 | 3.8 | 7.5 | 9.2 | 26.6 | - | 15.6 | 17.3 | 5.6 | 29.5 | 5.5 | 11.8 | - | 4.6 | 14.7 | - | 7.6 | 12.9 | 4.7 | 10.3 | 9.6 | 5.0 | - | 12.4 | - | 8.3 | 16.1 | 12.6 | 4.0 | |
| | 2015 | 5.8 | 11.1 | 17.9 | 6.9 | 7.6 | 4.9 | 5.3 | 8.1 | 10.8 | 29.5 | 7.0 | 17.0 | 17.8 | 5.7 | 31.4 | 5.2 | 12.9 | 7.8 | 4.4 | 14.5 | 12.4 | 7.8 | 11.7 | 5.8 | 11.1 | 10.2 | 5.5 | 8.1 | 14.9 | - | 10.0 | 16.5 | 12.1 | 4.4 |
| | 2016 T1 | 5.5 | 13.0 | 18.8 | 8.7 | 9.5 | 5.4 | 7.7 | 9.7 | 27.4 | - | 16.3 | 18.3 | 5.3 | 29.5 | 5.7 | 11.5 | - | 5.1 | 14.3 | - | 6.9 | - | 3.3 | 10.6 | 9.9 | 5.2 | - | 14.8 | - | 14.1 | 18.2 | 14.3 | 4.4 | |
| | 2016 T2 | 5.3 | 12.0 | 13.5 | 7.4 | 6.3 | 4.6 | 7.1 | 10.9 | 25.7 | - | 17.2 | 16.1 | 4.6 | 26.1 | 4.7 | 10.7 | - | 3.2 | 12.5 | - | 7.3 | 10.2 | 6.0 | 9.6 | 11.0 | 4.5 | - | 11.5 | - | 9.1 | 17.3 | 9.8 | 3.3 | |
| | 2016 T3 | 5.4 | 12.8 | 16.1 | 6.9 | 7.2 | 2.7 | 7.4 | 9.8 | 23.1 | 11.6 | 12.8 | 15.2 | 4.7 | 26.2 | - | 9.4 | - | 4.2 | 12.5 | - | 7.7 | 12.6 | 5.0 | 9.8 | 8.6 | 4.8 | - | 12.7 | - | 7.7 | 15.3 | 14.1 | 3.5 | |
| | 2016 T4 | 5.3 | 11.7 | 15.2 | 6.6 | 7.2 | 5.0 | 7.0 | 9.3 | 22.8 | - | 14.0 | 16.0 | 4.1 | 28.8 | 6.1 | 7.5 | - | 4.3 | 13.7 | - | 7.5 | - | 5.4 | 8.1 | 9.3 | 4.2 | - | 13.5 | - | 6.8 | 15.9 | 10.4 | 3.8 | |
| | 2016 | 5.4 | 12.4 | 15.9 | 7.4 | 7.6 | 4.5 | 7.3 | 9.9 | 24.7 | 9.9 | 15.1 | 16.4 | 4.7 | 27.6 | 5.1 | 9.8 | 4.5 | 4.2 | 13.2 | 8.2 | 7.3 | 10.5 | 4.9 | 9.6 | 9.7 | 4.7 | - | 13.1 | - | 9.4 | 16.6 | 12.2 | 3.8 | |
| | 2017 T1 | 5.9 | 12.8 | 14.5 | 6.9 | 9.1 | 3.2 | 7.7 | 12.1 | 24.3 | - | 15.2 | 15.7 | 4.3 | 29.0 | - | 7.7 | - | 4.1 | 13.8 | 7.2 | 12.9 | 12.9 | 5.6 | 10.3 | 9.8 | 4.1 | - | 12.2 | - | 7.5 | 16.8 | 15.4 | 4.7 | |
| | 2017 T2 | 4.9 | 10.3 | 13.6 | 6.4 | 6.3 | 1.8 | 7.1 | 9.5 | 22.4 | - | 15.3 | 14.2 | 4.2 | 25.0 | - | 8.1 | - | 4.3 | 12.4 | 5.2 | - | - | 4.3 | 8.8 | 10.0 | 4.2 | - | 8.9 | - | 5.0 | 16.4 | 8.7 | 3.0 | |
| | 2017 T3 | 5.3 | 10.5 | 13.3 | 6.2 | 6.4 | 2.4 | 7.1 | 8.0 | 21.2</ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

| | AUS | AUT | BEL | CAN | CHE | CHL | CZE | DEU | DNK | ESP | EST | FIN | FRA | GBR | GRC | HUN | IRL | ISL | ISR | ITA | LTU | LUX | LVA | MEX | NLD | NOR | NZL | POL | PRT | SVK | SVN | SWE | TUR | USA | |
|------------------|-------------|------------|-------------|-------------|------------|-----------------|------------|------------|------------|-------------|-------------|------------|-------------|-------------|-------------|-------------|------------|------------|------------|-------------|-------------|------------|------------|-------------|------------|-------------|-------------|------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|------------|
| Nés dans le pays | 2015 T1 | 6.7 | 4.0 | 6.1 | 5.7 | 2.6 | .. | 6.9 | 4.0 | 5.6 | 23.6 | 5.1 | 8.4 | 9.3 | 4.9 | 30.3 | 7.9 | 7.2 | 4.3 | 5.6 | 13.0 | 9.0 | 4.7 | 9.7 | 4.3 | 7.0 | 2.8 | 6.9 | 8.8 | 14.6 | 13.4 | 10.5 | 6.1 | 13.4 | 5.4 |
| | 2015 T2 | 5.9 | 4.2 | 5.8 | 5.7 | 2.8 | .. | 6.0 | 3.8 | 5.2 | 22.7 | 6.4 | 9.8 | 8.7 | 4.9 | 28.3 | 7.1 | 7.9 | 5.9 | 5.2 | 12.2 | 8.3 | - | 8.2 | 4.7 | 6.6 | 2.9 | 6.7 | 7.5 | 12.1 | 12.8 | 9.9 | 6.2 | 11.7 | 5.3 |
| | 2015 T3 | 5.8 | 4.2 | 6.7 | 6.5 | 3.9 | .. | 6.0 | 3.5 | 5.9 | 21.7 | 5.8 | 7.7 | 8.9 | 5.1 | 28.1 | 6.7 | 7.5 | 3.6 | 6.2 | 10.9 | 7.9 | 5.8 | 7.8 | 5.0 | 6.2 | 3.4 | 6.7 | 7.5 | 12.5 | 12.8 | 10.0 | 4.5 | 13.3 | 5.6 |
| | 2015 T4 | 5.4 | 4.4 | 6.4 | 5.4 | 3.4 | .. | 5.5 | 3.6 | 5.2 | 21.3 | 6.3 | 7.8 | 9.4 | 4.5 | 28.2 | 6.4 | 6.2 | 2.2 | 6.2 | 12.0 | 8.5 | - | 8.4 | 4.5 | 6.3 | 3.0 | 5.8 | 7.2 | 12.5 | 12.6 | 8.5 | 4.4 | 13.1 | 4.7 |
| | 2015 | 6.0 | 4.2 | 6.2 | 5.8 | 3.2 | 8.8 | 6.1 | 3.7 | 5.5 | 22.3 | 5.9 | 8.4 | 9.0 | 4.8 | 28.7 | 7.0 | 7.2 | 4.0 | 5.8 | 12.0 | 8.4 | 4.4 | 8.5 | 4.6 | 6.5 | 3.0 | 6.5 | 7.8 | 12.9 | 12.9 | 9.7 | 5.3 | 12.8 | 5.2 |
| | 2016 T1 | 6.1 | 4.5 | 6.1 | 5.9 | 2.9 | .. | 5.0 | 3.8 | 5.5 | 21.3 | 5.7 | 8.3 | 9.2 | 4.5 | 28.8 | 6.0 | 6.0 | 2.4 | 5.6 | 12.2 | 7.3 | 4.7 | 9.3 | 4.2 | 6.6 | 3.1 | 6.4 | 7.0 | 12.0 | 11.6 | 9.0 | 5.1 | 12.9 | 5.0 |
| | 2016 T2 | 5.8 | 4.4 | 6.5 | 5.6 | 3.1 | .. | 4.6 | 3.4 | 5.6 | 20.7 | 5.2 | 9.4 | 8.4 | 4.4 | 27.3 | 4.9 | 6.6 | 4.5 | 4.8 | 12.1 | 6.7 | - | 8.7 | 4.1 | 6.0 | 2.8 | 5.6 | 6.0 | 11.1 | 11.0 | 8.3 | 5.2 | 11.3 | 4.9 |
| | 2016 T3 | 5.5 | 4.6 | 6.4 | 6.6 | 3.9 | .. | 4.8 | 3.2 | 6.3 | 19.6 | 7.3 | 7.1 | 9.1 | 4.6 | 27.0 | 4.9 | 6.0 | 2.6 | 6.0 | 11.5 | 6.4 | 4.4 | 7.9 | 4.4 | 5.4 | 3.7 | 5.4 | 6.2 | 11.0 | 10.7 | 7.6 | 3.9 | 15.3 | 5.2 |
| | 2016 T4 | 5.1 | 4.0 | 5.1 | 5.4 | 3.0 | .. | 4.3 | 2.9 | 5.6 | 19.1 | 5.6 | 7.1 | 9.2 | 4.0 | 27.6 | 4.5 | 5.3 | 2.9 | 5.4 | 12.8 | 6.5 | - | 7.8 | 3.7 | 5.3 | 2.6 | 6.0 | 5.8 | 10.7 | 10.0 | 7.9 | 4.0 | 16.1 | 4.4 |
| | 2016 | 5.6 | 4.4 | 6.0 | 5.9 | 3.2 | .. | 4.7 | 3.3 | 5.7 | 20.2 | 5.9 | 8.0 | 9.0 | 4.4 | 27.7 | 5.1 | 6.0 | 3.1 | 5.4 | 12.2 | 6.7 | 4.0 | 8.4 | 4.1 | 5.8 | 3.0 | 5.9 | 6.3 | 11.2 | 10.8 | 8.2 | 4.5 | 13.9 | 4.9 |
| | 2017 T1 | 6.2 | 3.7 | 6.4 | 5.6 | 3.2 | .. | 4.3 | 3.2 | 5.5 | 19.4 | 5.9 | 8.5 | 9.1 | 3.7 | 27.1 | 4.7 | 6.2 | 2.8 | 4.5 | 12.8 | 6.3 | 3.5 | 8.4 | 3.7 | 5.4 | 2.8 | 6.5 | 5.4 | 10.7 | 8.8 | 7.4 | 4.4 | 14.8 | 4.5 |
| | 2017 T2 | 5.5 | 3.3 | 5.7 | 5.4 | 3.1 | .. | 3.8 | 2.8 | 5.0 | 17.9 | 6.5 | 9.4 | 8.1 | 3.7 | 25.0 | 4.7 | 6.0 | 3.5 | 4.6 | 11.5 | 5.6 | 3.5 | 7.7 | 3.8 | 4.9 | 2.9 | 4.9 | 4.8 | 9.6 | 8.3 | 7.4 | 4.9 | 13.2 | 4.3 |
| | 2017 T3 | 5.0 | 4.0 | 5.6 | 6.1 | 3.9 | .. | 3.5 | 2.9 | 5.7 | 17.2 | 4.5 | 7.3 | 8.5 | 4.1 | 24.4 | 4.7 | 5.9 | 2.3 | 4.9 | 11.4 | 5.5 | 4.3 | 8.3 | 3.9 | 4.4 | 3.0 | 5.4 | 5.0 | 9.3 | 8.3 | 7.2 | 3.9 | 15.1 | 4.7 |
| | 2017 T4 | 4.9 | 3.7 | 5.2 | 4.7 | 3.3 | .. | 2.9 | 2.8 | 4.6 | 17.1 | 4.9 | 6.5 | 8.4 | 3.8 | 25.3 | 4.5 | 4.9 | 2.3 | 4.7 | 11.8 | 5.8 | 3.6 | 7.7 | 3.7 | 4.0 | 2.3 | 5.3 | 4.6 | 8.4 | 8.5 | 6.2 | 3.5 | 13.6 | 3.7 |
| | 2017 | 5.4 | 3.7 | 5.7 | 5.4 | 3.4 | 9.2 | 3.6 | 2.9 | 5.2 | 17.9 | 5.4 | 8.0 | 8.5 | 3.8 | 25.4 | 4.6 | 5.8 | 2.8 | 4.7 | 11.9 | 5.8 | 3.7 | 8.0 | 3.7 | 4.7 | 2.7 | 5.5 | 4.9 | 9.5 | 8.5 | 7.1 | 4.2 | 14.2 | 4.3 |
| | 2018 T1 | 5.9 | 3.3 | 4.5 | 5.0 | 3.6 | .. | 2.9 | 2.7 | 4.6 | 17.2 | 5.8 | 8.1 | 8.8 | 3.8 | 25.3 | 4.3 | 4.6 | 2.4 | 3.7 | 12.4 | 5.8 | - | 7.4 | 3.3 | 3.9 | 2.3 | 5.4 | 4.3 | 8.1 | 7.4 | 6.2 | 4.0 | 13.6 | 4.0 |
| | 2018 T2 | 5.0 | 3.2 | 5.2 | 5.1 | 3.2 | .. | 2.8 | 2.5 | 3.9 | 15.9 | 4.5 | 7.5 | 7.8 | 3.6 | 22.9 | 3.6 | 5.2 | 2.7 | 4.1 | 11.3 | 5.4 | 3.7 | 5.9 | 3.4 | 3.5 | 2.4 | 4.8 | 3.5 | 7.0 | 7.2 | 5.5 | 4.1 | 12.6 | 3.8 |
| | 2018 T3 | 4.7 | 3.9 | 4.6 | 6.0 | 3.5 | .. | 3.0 | 2.5 | 4.5 | 15.4 | 5.8 | 6.4 | 8.1 | 3.9 | 22.6 | 4.4 | 5.4 | 1.9 | 4.6 | 10.0 | 5.2 | 5.8 | 6.1 | 3.9 | 3.2 | 2.5 | 3.9 | 3.7 | 7.2 | 6.8 | 5.5 | 3.5 | 15.1 | 4.3 |
| | 2018 T4 | 4.4 | 3.4 | 3.9 | 4.4 | 3.6 | .. | 2.6 | 2.4 | 4.4 | 15.2 | 4.6 | 5.2 | 8.4 | 3.5 | 22.6 | 3.7 | 4.7 | 2.0 | 4.6 | 11.2 | 5.6 | 4.0 | 6.5 | 3.5 | 2.9 | 2.6 | 4.6 | 4.1 | 7.1 | 6.8 | 4.5 | 3.2 | 14.8 | 3.6 |
| | 2018 | 5.0 | 3.5 | 4.5 | 5.1 | 3.5 | .. | 2.8 | 2.5 | 4.3 | 15.9 | 5.2 | 6.8 | 8.3 | 3.7 | 23.3 | 4.0 | 5.0 | 2.3 | 4.3 | 11.2 | 5.5 | 4.2 | 6.5 | 3.6 | 3.4 | 2.5 | 4.7 | 3.9 | 7.3 | 7.0 | 5.4 | 3.7 | 14.0 | 3.9 |
| 2019 T1 | 5.2 | 3.4 | 3.9 | 4.8 | 3.9 | .. | 2.2 | 2.5 | 5.7 | 15.6 | 4.6 | 6.0 | 8.4 | 3.2 | 22.5 | 3.6 | 4.0 | 2.1 | 4.0 | 11.4 | 6.2 | - | 6.4 | 3.6 | 3.2 | 2.8 | 5.4 | 4.6 | 7.0 | 6.0 | 5.2 | 5.0 | 17.1 | 3.8 | |
| 2019 T2 | 4.9 | 3.3 | 3.8 | 4.5 | 2.8 | .. | 2.3 | 2.3 | 4.3 | 14.7 | 5.8 | 6.6 | 7.3 | 3.1 | 19.6 | 3.3 | 4.7 | 3.8 | 4.0 | 9.9 | 5.7 | - | 4.7 | 3.6 | 2.7 | 2.7 | 4.3 | 3.3 | 6.4 | 5.8 | 4.4 | 4.9 | 15.1 | 3.6 | |
| 2019 T3 | 4.7 | 3.3 | 4.1 | 5.5 | 3.4 | .. | 2.5 | 2.2 | 4.8 | 14.8 | 4.6 | 5.5 | 7.6 | 3.6 | 19.6 | 3.8 | 4.8 | 3.4 | 4.7 | 9.7 | 5.4 | 4.3 | 5.6 | 3.9 | 2.8 | 2.7 | 4.5 | 3.4 | 6.8 | 6.2 | 4.9 | 4.5 | 18.0 | 4.1 | |
| 2019 T4 | 4.4 | 3.1 | 3.3 | 4.3 | 2.9 | .. | 2.3 | 2.2 | 4.9 | 14.2 | 4.3 | 5.1 | 7.4 | 3.4 | 19.4 | 3.6 | 3.5 | 3.0 | 4.3 | 10.8 | 5.4 | 5.2 | 5.8 | 3.5 | 2.7 | 2.4 | 4.6 | 3.2 | 7.3 | 6.2 | 4.5 | 3.5 | 16.8 | 3.4 | |
| 2019 | 4.8 | 3.3 | 3.8 | 4.8 | 3.3 | .. | 2.3 | 2.3 | 4.9 | 14.8 | 4.8 | 5.8 | 7.7 | 3.3 | 20.3 | 3.6 | 4.3 | 3.1 | 4.3 | 10.5 | 5.7 | 3.8 | 5.6 | 3.7 | 2.8 | 2.6 | 4.7 | 3.6 | 6.9 | 6.0 | 4.8 | 4.5 | 16.7 | 3.7 | |
| Nés à l'étranger | 2015 T1 | 7.2 | 11.1 | 18.2 | 7.5 | 7.9 | .. | 8.8 | 7.4 | 14.4 | 32.1 | - | 18.7 | 17.7 | 7.6 | 36.3 | 8.2 | 11.6 | - | 3.6 | 18.6 | - | 11.7 | 9.4 | 2.0 | 14.6 | 12.1 | 7.1 | - | 17.0 | - | 14.0 | 17.2 | 15.8 | 5.9 |
| | 2015 T2 | 6.7 | 10.5 | 14.8 | 8.1 | 8.2 | .. | 7.7 | 6.8 | 14.2 | 31.1 | - | 18.7 | 15.9 | 7.7 | 30.7 | 7.7 | 9.6 | - | 3.8 | 17.0 | - | 6.0 | 8.0 | 3.3 | 12.6 | 9.8 | 7.3 | - | 12.3 | - | 15.0 | 17.4 | 12.4 | 5.6 |
| | 2015 T3 | 7.2 | 9.4 | 13.9 | 9.0 | 8.5 | .. | 9.2 | 6.8 | 13.7 | 28.1 | - | 18.3 | 16.2 | 7.3 | 30.8 | 9.0 | 9.0 | - | 4.4 | 14.8 | - | 11.3 | 14.9 | 5.9 | 12.3 | 9.3 | 6.5 | - | 14.5 | - | 13.1 | 14.3 | 14.9 | 6.0 |
| | 2015 T4 | 6.3 | 9.8 | 16.8 | 7.7 | 8.3 | .. | 9.5 | 8.1 | 12.8 | 29.3 | - | 16.3 | 17.2 | 6.7 | 33.3 | 9.9 | 8.6 | - | 4.7 | 17.8 | - | 8.1 | 11.5 | 6.7 | 13.7 | 11.5 | 5.7 | - | 15.0 | - | 16.2 | 14.9 | 14.5 | 5.1 |
| | 2015 | 6.8 | 10.2 | 16.0 | 8.1 | 8.2 | 6.7 | 8.8 | 7.3 | 13.8 | 30.1 | 8.6 | 18.0 | 16.8 | 7.3 | 32.8 | 8.7 | 9.7 | 6.1 | 4.1 | 17.0 | 7.3 | 9.7 | 11.0 | 4.5 | 13.3 | 10.7 | 6.7 | 13.7 | 14.7 | 18.1 | 14.6 | 15.9 | 14.4 | 5.7 |
| | 2016 T1 | 7.3 | 10.0 | 16.2 | 7.5 | 9.5 | .. | 8.4 | 6.5 | 14.2 | 30.5 | - | 20.9 | 17.8 | 7.1 | 37.8 | 9.2 | 8.1 | - | 4.1 | 17.7 | - | 8.3 | 12.9 | 3.5 | 13.3 | 9.3 | 5.6 | - | 18.3 | - | 14.3 | 15.7 | 10.2 | 5.5 |
| | 2016 T2 | 6.5 | 10.2 | 15.5 | 8.1 | 8.7 | .. | 7.5 | 6.1 | 11.0 | 27.9 | - | 20.4 | 15.8 | 6.5 | 32.5 | 5.9 | 9.1 | - | 3.9 | 17.1 | - | 9.8 | 7.7 | 2.1 | 11.4 | 8.9 | 5.5 | - | 12.4 | - | 10.6 | 15.5 | 11.1 | 4.8 |
| | 2016 T3 | 6.4 | 10.8 | 15.6 | 8.5 | 8.8 | .. | 9.3 | 6.5 | 13.4 | 25.9 | 12.5 | 18.2 | 16.1 | 6.4 | 31.4 | 6.2 | 9.9 | - | 3.7 | 15.1 | - | 9.7 | 10.5 | 7.8 | 10.8 | 10.4 | 5.0 | - | 11.5 | - | 15.1 | 14.8 | 14.4 | 5.4 |
| | 2016 T4 | 6.7 | 10.4 | 14.7 | 7.4 | 8.6 | .. | 5.5 | 5.9 | 13.7 | 26.0 | - | 19.2 | 18.1 | 6.4 | 35.7 | 5.0 | 7.9 | - | 3.5 | 17.5 | - | 7.1 | 10.5 | 2.4 | 11.0 | 9.2 | 5.3 | - | 11.7 | - | 13.1 | 14.3 | 16.4 | 4.9 |
| | 2016 | 6.7 | 10.4 | 15.5 | 7.9 | 8.9</ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Tableau d'annexe 2.A.6. Taux de participation trimestriels selon le lieu de naissance dans les pays de l'OCDE, 2015-19
En pourcentage de la population âgée de 15 à 64 ans

| Total | AUS | AUT | BEL | CAN | CHE | CHL | CZE | DEU | DNK | ESP | EST | FIN | FRA | GBR | GRC | HUN | IRL | ISL | ISR | ITA | LTU | LUX | LVA | MEX | NLD | NOR | NZL | POL | PRT | SVK | SVN | SWE | TUR | USA |
|---------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| 2015 T1 | 78.1 | 75.5 | 68.3 | 77.2 | 84.8 | ... | 73.8 | 78.3 | 79.2 | 73.3 | 75.2 | 74.8 | 71.6 | 77.2 | 66.5 | 67.5 | 69.3 | 86.8 | 69.1 | 63.2 | 66.3 | 73.6 | 75.1 | 63.0 | 80.9 | 78.0 | 80.4 | 67.9 | 72.6 | 70.7 | 71.1 | 82.2 | 54.7 | 70.7 |
| 2015 T2 | 78.2 | 75.8 | 68.1 | 79.0 | 83.9 | ... | 73.8 | 78.0 | 79.4 | 73.7 | 77.1 | 78.2 | 71.7 | 76.9 | 66.8 | 68.3 | 70.1 | 90.6 | 69.7 | 63.3 | 67.1 | 74.1 | 75.9 | 63.5 | 81.1 | 79.2 | 79.3 | 67.6 | 72.6 | 70.5 | 72.4 | 84.0 | 56.6 | 71.5 |
| 2015 T3 | 78.2 | 77.4 | 68.3 | 79.5 | 84.6 | ... | 74.1 | 78.4 | 79.6 | 73.4 | 78.1 | 76.8 | 72.1 | 77.5 | 67.3 | 69.1 | 70.1 | 89.4 | 70.4 | 62.8 | 65.9 | 74.1 | 76.5 | 63.8 | 81.4 | 79.2 | 78.6 | 68.4 | 72.8 | 71.1 | 73.1 | 84.0 | 57.1 | 71.4 |
| 2015 T4 | 78.9 | 76.5 | 68.5 | 77.7 | 85.3 | ... | 74.1 | 78.9 | 79.3 | 73.5 | 76.6 | 74.6 | 72.1 | 77.5 | 67.2 | 69.0 | 69.8 | 87.5 | 69.7 | 63.5 | 63.8 | 74.5 | 76.9 | 64.3 | 81.3 | 77.8 | 79.2 | 68.5 | 73.0 | 71.4 | 71.4 | 82.3 | 56.1 | 71.0 |
| 2015 | 78.3 | 76.3 | 68.3 | 78.4 | 84.7 | 64.4 | 73.9 | 78.4 | 79.4 | 73.5 | 76.7 | 76.1 | 71.9 | 77.3 | 66.9 | 68.5 | 69.8 | 88.6 | 69.7 | 63.2 | 65.5 | 74.1 | 76.1 | 63.7 | 81.2 | 78.6 | 79.4 | 68.1 | 72.8 | 70.9 | 72.0 | 83.1 | 56.1 | 71.1 |
| 2016 T1 | 78.6 | 76.2 | 67.9 | 77.1 | 85.6 | ... | 74.2 | 78.7 | 80.2 | 73.4 | 75.5 | 75.2 | 72.2 | 77.4 | 67.1 | 69.1 | 69.3 | 87.6 | 69.2 | 63.4 | 62.4 | 74.7 | 76.5 | 63.1 | 81.1 | 78.2 | 79.7 | 68.5 | 72.6 | 71.6 | 70.5 | 82.7 | 55.8 | 71.2 |
| 2016 T2 | 78.6 | 76.9 | 68.2 | 78.8 | 85.1 | ... | 74.6 | 78.7 | 81.1 | 73.6 | 78.2 | 78.2 | 72.1 | 77.5 | 67.3 | 69.8 | 70.4 | 90.8 | 69.5 | 64.7 | 64.0 | 75.8 | 76.8 | 63.6 | 81.4 | 78.6 | 79.8 | 68.6 | 72.7 | 71.9 | 72.3 | 84.6 | 57.6 | 71.7 |
| 2016 T3 | 77.8 | 78.2 | 68.4 | 79.2 | 85.8 | ... | 75.2 | 79.5 | 81.5 | 73.6 | 79.1 | 76.7 | 72.3 | 77.9 | 67.7 | 70.5 | 70.8 | 90.3 | 69.9 | 64.0 | 65.0 | 75.7 | 77.0 | 64.2 | 81.4 | 78.9 | 80.0 | 69.1 | 73.5 | 72.1 | 71.9 | 84.0 | 57.8 | 71.9 |
| 2016 T4 | 78.1 | 77.1 | 69.0 | 78.0 | 86.0 | ... | 75.5 | 79.6 | 80.1 | 73.3 | 76.9 | 74.9 | 72.4 | 77.7 | 67.2 | 70.5 | 70.3 | 88.4 | 69.5 | 64.7 | 65.5 | 75.6 | 76.7 | 63.7 | 81.3 | 77.6 | 81.3 | 69.0 | 73.1 | 72.0 | 72.5 | 82.5 | 57.2 | 71.4 |
| 2016 | 78.3 | 77.1 | 68.4 | 78.3 | 85.6 | ... | 74.7 | 79.1 | 80.7 | 73.5 | 77.4 | 76.7 | 72.2 | 77.6 | 67.3 | 70.0 | 70.2 | 89.3 | 69.5 | 64.2 | 64.3 | 75.5 | 76.8 | 63.6 | 81.3 | 78.3 | 80.2 | 68.8 | 73.0 | 71.9 | 71.8 | 83.4 | 57.1 | 71.5 |
| 2017 T1 | 78.4 | 76.4 | 68.4 | 77.5 | 84.5 | ... | 75.3 | 79.1 | 79.1 | 73.1 | 78.1 | 75.7 | 71.9 | 77.7 | 67.4 | 70.1 | 69.9 | 88.2 | 69.2 | 64.5 | 64.0 | 75.5 | 76.5 | 63.2 | 81.1 | 77.4 | 81.8 | 69.1 | 73.2 | 72.1 | 73.4 | 82.9 | 56.9 | 71.3 |
| 2017 T2 | 78.9 | 77.2 | 68.2 | 79.1 | 84.4 | ... | 75.4 | 79.2 | 79.9 | 73.2 | 78.9 | 78.9 | 72.4 | 77.8 | 67.9 | 71.0 | 69.9 | 91.0 | 69.7 | 64.7 | 62.2 | 76.2 | 77.2 | 63.4 | 81.6 | 78.1 | 79.9 | 69.7 | 73.5 | 72.0 | 74.2 | 84.6 | 58.3 | 71.9 |
| 2017 T3 | 78.5 | 78.0 | 68.9 | 79.4 | 85.0 | ... | 76.1 | 79.9 | 80.8 | 73.3 | 79.2 | 77.2 | 72.5 | 78.0 | 67.8 | 71.6 | 72.3 | 88.1 | 69.9 | 64.6 | 65.8 | 76.0 | 78.2 | 63.5 | 81.6 | 77.9 | 81.2 | 69.9 | 74.3 | 72.2 | 75.3 | 84.5 | 59.1 | 72.4 |
| 2017 T4 | 79.3 | 77.5 | 69.2 | 78.2 | 85.1 | ... | 76.0 | 80.2 | 79.8 | 73.0 | 80.1 | 76.6 | 72.4 | 78.0 | 67.4 | 71.5 | 71.9 | 86.4 | 69.6 | 65.1 | 63.6 | 76.2 | 77.9 | 63.6 | 81.5 | 77.3 | 82.1 | 69.5 | 74.4 | 72.0 | 74.8 | 82.9 | 58.1 | 71.6 |
| 2017 | 78.8 | 77.7 | 68.7 | 78.6 | 84.8 | 65.7 | 75.7 | 79.6 | 79.9 | 73.1 | 79.1 | 77.1 | 72.3 | 77.9 | 67.6 | 71.1 | 71.9 | 88.4 | 69.6 | 64.7 | 63.9 | 76.0 | 77.5 | 63.4 | 81.5 | 77.7 | 81.2 | 69.5 | 73.9 | 72.1 | 74.4 | 83.7 | 58.1 | 71.8 |
| 2018 T1 | 79.4 | 76.5 | 68.8 | 78.0 | 84.6 | ... | 75.8 | 79.6 | 79.8 | 72.7 | 79.6 | 77.3 | 72.3 | 78.0 | 67.3 | 71.5 | 71.1 | 86.4 | 69.1 | 64.7 | 76.4 | 63.5 | 78.0 | 63.1 | 81.5 | 78.1 | 81.7 | 69.4 | 74.3 | 72.2 | 74.4 | 83.1 | 57.3 | 71.8 |
| 2018 T2 | 79.3 | 77.0 | 68.6 | 79.4 | 84.4 | ... | 76.2 | 79.4 | 80.5 | 73.0 | 79.1 | 80.2 | 72.3 | 78.8 | 67.9 | 71.8 | 72.0 | 88.7 | 69.5 | 65.5 | 76.9 | 64.2 | 78.1 | 63.9 | 81.8 | 79.1 | 81.3 | 70.2 | 74.1 | 71.9 | 75.6 | 84.9 | 58.6 | 72.3 |
| 2018 T3 | 79.0 | 78.2 | 69.9 | 79.8 | 85.1 | ... | 76.7 | 80.1 | 80.7 | 73.1 | 79.5 | 78.7 | 72.8 | 78.1 | 67.9 | 72.2 | 72.6 | 88.3 | 70.2 | 64.2 | 78.5 | 65.2 | 78.4 | 64.1 | 82.3 | 79.2 | 81.2 | 70.7 | 74.7 | 72.5 | 76.3 | 85.0 | 59.9 | 72.4 |
| 2018 T4 | 79.2 | 77.6 | 69.8 | 78.3 | 84.9 | ... | 76.8 | 80.3 | 80.7 | 72.9 | 79.4 | 77.2 | 72.6 | 78.2 | 67.5 | 72.0 | 72.1 | 86.7 | 69.6 | 65.0 | 77.6 | 65.7 | 77.5 | 64.0 | 82.5 | 78.6 | 81.4 | 70.0 | 74.3 | 72.6 | 75.6 | 83.4 | 58.6 | 72.2 |
| 2018 | 79.2 | 77.3 | 69.3 | 78.9 | 84.7 | ... | 76.4 | 79.9 | 80.5 | 72.9 | 79.4 | 78.3 | 72.5 | 78.0 | 67.7 | 71.9 | 71.9 | 87.6 | 69.6 | 64.8 | 77.3 | 64.7 | 78.0 | 63.8 | 82.0 | 78.7 | 81.4 | 70.1 | 74.4 | 72.3 | 75.5 | 84.1 | 58.6 | 72.2 |
| 2019 T1 | 79.5 | 77.0 | 69.3 | 78.0 | 84.7 | ... | 76.4 | 80.0 | 79.6 | 72.6 | 77.7 | 77.3 | 72.3 | 78.1 | 67.7 | 72.3 | 71.8 | 86.8 | 69.6 | 64.8 | 77.8 | 64.7 | 76.7 | 63.9 | 82.3 | 78.4 | 81.5 | 70.0 | 74.2 | 72.8 | 75.5 | 84.1 | 58.1 | 72.2 |
| 2019 T2 | 80.2 | 77.3 | 69.9 | 79.9 | 84.7 | ... | 76.3 | 80.1 | 79.9 | 73.0 | 78.6 | 80.4 | 72.2 | 78.0 | 68.2 | 72.3 | 72.2 | 89.5 | 69.5 | 65.1 | 78.1 | 65.3 | 77.2 | 64.7 | 82.6 | 78.9 | 80.6 | 70.5 | 74.4 | 72.2 | 76.1 | 85.1 | 58.5 | 72.5 |
| 2019 T3 | 80.1 | 78.4 | 70.6 | 80.6 | 85.0 | ... | 76.7 | 80.5 | 80.6 | 73.1 | 79.5 | 79.3 | 72.2 | 78.2 | 68.1 | 72.6 | 72.7 | 87.2 | 69.5 | 64.6 | 78.3 | 66.6 | 78.0 | 64.9 | 82.9 | 79.9 | 80.8 | 71.1 | 75.0 | 72.7 | 76.1 | 85.3 | 59.7 | 73.3 |
| 2019 T4 | 79.8 | 77.9 | 69.8 | 78.9 | 85.2 | ... | 76.7 | 80.7 | 80.2 | 73.2 | 79.5 | 77.9 | 72.6 | 78.5 | 67.5 | 72.6 | 72.8 | 86.0 | 68.7 | 65.1 | 78.4 | 68.4 | 77.9 | 64.9 | 82.8 | 79.1 | 81.0 | 70.5 | 74.9 | 72.6 | 74.7 | 83.6 | 58.3 | 72.8 |
| 2019 | 79.9 | 77.6 | 69.9 | 79.3 | 84.9 | ... | 76.5 | 80.3 | 80.1 | 73.0 | 78.8 | 78.7 | 72.3 | 78.2 | 67.9 | 72.4 | 72.4 | 87.4 | 69.3 | 64.9 | 78.1 | 65.5 | 77.5 | 64.6 | 82.7 | 79.1 | 81.0 | 70.5 | 74.6 | 72.6 | 75.6 | 84.5 | 58.6 | 72.7 |
| 2015 T1 | 74.9 | 71.4 | 66.1 | 75.4 | 82.7 | ... | 76.2 | 74.2 | 72.0 | 78.6 | 72.3 | 71.8 | 67.5 | 74.3 | 75.3 | 76.0 | 69.2 | 85.7 | 81.6 | 68.8 | 76.2 | 70.1 | 70.6 | 51.6 | 70.1 | 76.4 | 79.2 | 72.3 | 79.8 | 71.4 | 65.9 | 75.7 | 49.8 | 72.7 |
| 2015 T2 | 74.7 | 73.0 | 62.1 | 76.7 | 83.2 | ... | 76.4 | 74.0 | 71.4 | 79.5 | 74.5 | 71.8 | 67.4 | 75.1 | 77.4 | 77.1 | 70.2 | 88.5 | 80.3 | 70.0 | 77.2 | 73.6 | 73.5 | 53.5 | 70.6 | 75.7 | 78.2 | 65.8 | 80.5 | 67.5 | 70.9 | 77.3 | 50.0 | 72.9 |
| 2015 T3 | 74.3 | 72.6 | 64.7 | 77.5 | 82.7 | ... | 75.9 | 74.3 | 73.2 | 78.6 | 79.6 | 71.6 | 67.3 | 76.5 | 77.8 | 77.1 | 72.0 | 88.7 | 81.4 | 68.7 | 75.7 | 78.7 | 73.1 | 57.2 | 68.6 | 76.6 | 77.1 | 63.4 | 79.6 | 67.1 | 71.9 | 76.3 | 52.1 | 72.6 |
| 2015 T4 | 74.4 | 72.6 | 64.1 | 77.0 | 83.6 | ... | 76.9 | 73.8 | 73.3 | 78.2 | 78.6 | 72.0 | 66.2 | 75.6 | 77.0 | 74.7 | 71.4 | 84.4 | 82.5 | 70.5 | 75.8 | 80.2 | 71.5 | 56.6 | 68.7 | 77.6 | 78.4 | 70.5 | 79.3 | 64.5 | 69.9 | 76.6 | 51.6 | 73.2 |
| 2015 | 74.6 | 72.4 | 64.2 | 76.7 | 83.1 | 78.4 | 76.3 | 74.1 | 72.5 | 78.7 | 76.2 | 71.8 | 67.1 | 75.4 | 76.9 | 76.3 | 70.7 | 86.8 | 81.4 | 69.5 | 76.1 | 75.5 | 72.2 | 54.7 | 69.5 | 78.6 | 78.2 | 67.9 | 79.8 | 67.6 | 69.6 | 76.5 | 50.9 | 72.9 |
| 2016 T1 | 74.8 | 71.5 | 64.1 | 77.0 | 84.2 | ... | 77.8 | 73.3 | 76.1 | 78.1 | 74.4 | 70.5 | 66.6 | 75.5 | 78.0 | 75.8 | 70.6 | 88.2 | 81.2 | 69.2 | 75.9 | 74.2 | 73.3 | 57.9 | 69.3 | 77.3 | 78.4 | 72.7 | 81.3 | 68.0 | 70.4 | 76.0 | 47.3 | 72.9 |
| 2016 T2 | 74.5 | 73.1 | 63.5 | 77.8 | 83.1 | ... | 79.1 | 72.7 | 75.1 | 78.5 | 80.8 | 72.2 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Tableau d'annexe 2.A.7. Taux de participation trimestriels selon le lieu de naissance et le sexe dans les pays de l'OCDE, 2015-19

En pourcentage de la population âgée de 15 à 64 ans

| Hommes | AUS | AUT | BEL | CAN | CHE | CHL | CZE | DEU | DNK | ESP | EST | FIN | FRA | GBR | GRC | HUN | IRL | ISL | ISR | ITA | LTU | LUX | LVA | MEX | NLD | NOR | NZL | POL | PRT | SVK | SVN | SWE | TUR | USA |
|---------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| 2015 T1 | 82.8 | 79.1 | 72.0 | 79.5 | 87.8 | .. | 81.0 | 81.9 | 81.5 | 78.5 | 78.9 | 75.8 | 75.0 | 81.7 | 74.3 | 73.8 | 76.3 | 88.8 | 73.6 | 72.6 | 69.7 | 75.3 | 78.1 | 81.7 | 85.2 | 79.8 | 84.8 | 74.5 | 75.6 | 77.6 | 74.3 | 83.4 | 75.9 | 74.8 |
| 2015 T2 | 82.8 | 79.6 | 72.0 | 81.9 | 86.9 | .. | 80.9 | 81.2 | 81.9 | 78.6 | 80.9 | 79.1 | 75.1 | 81.4 | 74.5 | 74.9 | 77.0 | 93.0 | 74.6 | 73.1 | 72.4 | 75.6 | 78.7 | 81.9 | 85.2 | 80.8 | 83.8 | 74.2 | 75.6 | 77.2 | 75.4 | 85.0 | 77.3 | 75.8 |
| 2015 T3 | 82.8 | 81.2 | 71.5 | 82.8 | 87.4 | .. | 81.3 | 82.0 | 82.3 | 78.8 | 82.0 | 77.8 | 75.3 | 82.2 | 75.0 | 75.7 | 77.1 | 92.6 | 75.1 | 73.0 | 70.7 | 75.4 | 78.9 | 82.2 | 85.5 | 80.6 | 82.9 | 75.2 | 76.1 | 77.7 | 76.5 | 84.7 | 78.4 | 75.7 |
| 2015 T4 | 83.1 | 80.1 | 71.8 | 80.4 | 87.8 | .. | 81.4 | 82.4 | 82.1 | 78.3 | 79.5 | 75.5 | 75.3 | 82.3 | 74.9 | 75.7 | 76.2 | 88.6 | 73.9 | 73.3 | 67.9 | 75.9 | 79.9 | 82.4 | 85.4 | 79.3 | 83.8 | 75.3 | 76.7 | 77.7 | 74.7 | 83.4 | 76.8 | 74.8 |
| 2015 | 82.9 | 80.0 | 71.8 | 81.1 | 87.5 | 76.6 | 81.1 | 81.9 | 81.9 | 78.6 | 80.3 | 77.1 | 75.2 | 81.9 | 74.7 | 75.0 | 76.6 | 90.8 | 74.3 | 73.0 | 69.8 | 75.6 | 78.9 | 82.0 | 85.3 | 80.1 | 83.8 | 74.8 | 76.0 | 77.5 | 75.2 | 84.1 | 77.1 | 75.3 |
| 2016 T1 | 83.1 | 79.4 | 71.4 | 79.4 | 88.3 | .. | 81.5 | 82.0 | 82.3 | 78.3 | 78.7 | 76.4 | 75.4 | 82.0 | 74.7 | 75.8 | 75.4 | 90.4 | 73.0 | 72.9 | 67.5 | 76.1 | 78.7 | 81.3 | 85.4 | 79.9 | 84.1 | 75.2 | 75.9 | 77.9 | 72.9 | 83.6 | 76.5 | 75.2 |
| 2016 T2 | 82.5 | 80.7 | 72.5 | 81.4 | 87.9 | .. | 81.6 | 82.1 | 83.1 | 78.2 | 82.4 | 80.1 | 75.2 | 81.9 | 74.9 | 76.7 | 76.6 | 93.7 | 73.7 | 74.1 | 68.6 | 77.6 | 78.6 | 81.7 | 85.6 | 80.4 | 84.1 | 75.4 | 76.4 | 78.3 | 74.6 | 85.3 | 78.2 | 75.9 |
| 2016 T3 | 82.0 | 81.8 | 72.2 | 82.2 | 88.8 | .. | 82.3 | 82.8 | 83.8 | 78.5 | 84.2 | 78.0 | 75.2 | 82.1 | 75.3 | 77.2 | 77.3 | 93.6 | 74.5 | 73.7 | 68.8 | 77.2 | 79.7 | 82.4 | 85.4 | 80.1 | 84.5 | 76.0 | 77.1 | 78.5 | 74.9 | 84.8 | 78.3 | 76.5 |
| 2016 T4 | 82.4 | 80.9 | 72.1 | 80.4 | 88.6 | .. | 82.3 | 82.8 | 82.6 | 78.1 | 80.8 | 76.4 | 75.5 | 81.8 | 74.9 | 77.2 | 76.4 | 91.0 | 73.4 | 74.1 | 69.4 | 77.2 | 78.5 | 82.1 | 85.4 | 78.9 | 85.6 | 76.0 | 76.6 | 78.4 | 74.6 | 83.3 | 77.5 | 75.4 |
| 2016 | 82.5 | 80.7 | 72.0 | 80.9 | 88.4 | .. | 81.9 | 82.4 | 83.0 | 78.3 | 81.5 | 77.7 | 75.3 | 82.0 | 74.9 | 76.7 | 76.4 | 92.2 | 73.7 | 73.7 | 68.6 | 77.0 | 78.9 | 81.9 | 85.5 | 79.8 | 84.6 | 75.7 | 76.5 | 78.3 | 74.3 | 84.2 | 77.6 | 75.7 |
| 2017 T1 | 82.6 | 79.7 | 71.9 | 79.9 | 87.5 | .. | 82.1 | 82.2 | 81.3 | 77.7 | 80.8 | 76.7 | 74.9 | 81.5 | 75.1 | 77.1 | 77.0 | 90.8 | 73.0 | 73.7 | 66.7 | 77.3 | 78.9 | 81.6 | 85.1 | 79.0 | 86.3 | 76.0 | 76.5 | 78.4 | 76.0 | 83.6 | 77.3 | 75.3 |
| 2017 T2 | 82.8 | 81.2 | 71.7 | 81.9 | 87.8 | .. | 82.4 | 82.6 | 82.1 | 77.9 | 82.9 | 80.2 | 75.6 | 81.7 | 75.6 | 78.2 | 77.6 | 94.4 | 73.9 | 73.8 | 64.8 | 77.3 | 79.6 | 81.9 | 85.4 | 79.4 | 84.1 | 76.5 | 76.8 | 78.3 | 77.3 | 85.5 | 78.3 | 75.9 |
| 2017 T3 | 82.3 | 81.9 | 72.4 | 82.4 | 88.2 | .. | 83.0 | 83.2 | 82.9 | 78.4 | 83.4 | 78.9 | 75.8 | 81.8 | 75.9 | 78.7 | 78.2 | 91.0 | 74.2 | 74.1 | 68.0 | 77.2 | 80.7 | 82.1 | 85.3 | 79.3 | 84.9 | 77.1 | 77.5 | 78.3 | 77.8 | 85.2 | 79.4 | 76.5 |
| 2017 T4 | 82.8 | 81.3 | 72.6 | 80.5 | 87.9 | .. | 83.0 | 83.3 | 82.0 | 77.7 | 83.3 | 78.0 | 75.6 | 81.7 | 75.4 | 78.7 | 77.3 | 88.8 | 73.2 | 74.1 | 66.7 | 77.6 | 80.2 | 81.8 | 85.3 | 78.9 | 86.0 | 76.7 | 77.9 | 77.9 | 77.1 | 83.7 | 77.9 | 75.5 |
| 2017 | 82.6 | 81.0 | 72.2 | 81.1 | 87.8 | 77.4 | 82.6 | 82.8 | 82.1 | 77.9 | 82.6 | 78.4 | 75.5 | 81.7 | 75.5 | 78.2 | 77.5 | 91.3 | 73.6 | 73.9 | 66.5 | 77.4 | 79.9 | 81.8 | 85.3 | 79.2 | 85.3 | 76.6 | 77.1 | 78.2 | 77.0 | 84.5 | 78.2 | 75.8 |
| 2018 T1 | 83.0 | 79.8 | 72.4 | 80.0 | 87.2 | .. | 82.7 | 82.9 | 81.5 | 77.5 | 82.8 | 78.0 | 75.2 | 81.8 | 75.4 | 78.6 | 76.9 | 88.9 | 72.5 | 73.5 | 78.2 | 66.1 | 80.0 | 81.5 | 85.4 | 79.7 | 85.5 | 76.2 | 77.5 | 78.3 | 76.6 | 84.0 | 77.1 | 76.1 |
| 2018 T2 | 83.0 | 81.1 | 71.8 | 81.7 | 87.6 | .. | 82.9 | 82.7 | 82.4 | 77.8 | 82.7 | 81.2 | 75.3 | 81.6 | 75.7 | 78.8 | 77.1 | 91.6 | 72.6 | 74.3 | 78.7 | 68.1 | 80.8 | 81.8 | 85.4 | 80.8 | 85.1 | 76.9 | 77.3 | 78.5 | 78.6 | 85.7 | 78.4 | 76.5 |
| 2018 T3 | 82.7 | 82.0 | 72.7 | 82.4 | 88.0 | .. | 83.2 | 83.5 | 82.9 | 78.1 | 82.8 | 80.3 | 75.8 | 82.1 | 75.9 | 79.2 | 78.1 | 90.7 | 73.1 | 73.6 | 79.8 | 67.3 | 81.8 | 82.3 | 85.9 | 81.2 | 84.6 | 77.6 | 79.1 | 79.2 | 86.0 | 80.3 | 76.4 | |
| 2018 T4 | 83.0 | 81.7 | 72.6 | 80.4 | 87.8 | .. | 83.3 | 83.2 | 83.3 | 77.5 | 83.1 | 78.6 | 75.3 | 82.1 | 75.6 | 79.3 | 77.2 | 88.9 | 72.5 | 74.1 | 78.7 | 70.4 | 78.9 | 81.8 | 86.2 | 80.0 | 85.4 | 77.2 | 77.2 | 78.7 | 78.0 | 84.1 | 78.5 | 75.9 |
| 2018 | 82.9 | 81.1 | 72.4 | 81.1 | 87.7 | .. | 83.0 | 83.1 | 82.5 | 77.7 | 82.8 | 79.5 | 75.4 | 81.9 | 75.6 | 79.0 | 77.2 | 90.0 | 72.7 | 73.9 | 78.8 | 68.0 | 84.4 | 81.8 | 85.7 | 80.4 | 85.2 | 77.0 | 77.4 | 78.6 | 78.1 | 84.9 | 78.6 | 76.2 |
| 2019 T1 | 83.3 | 80.7 | 72.4 | 80.1 | 87.7 | .. | 83.0 | 83.3 | 82.1 | 76.9 | 80.9 | 78.7 | 74.8 | 81.7 | 75.3 | 80.0 | 76.9 | 88.9 | 72.4 | 73.5 | 78.7 | 69.5 | 79.4 | 81.7 | 86.0 | 79.7 | 84.9 | 76.7 | 77.1 | 79.0 | 77.9 | 84.5 | 77.4 | 76.3 |
| 2019 T2 | 83.8 | 81.7 | 73.0 | 82.4 | 87.7 | .. | 83.1 | 83.3 | 82.2 | 77.4 | 81.7 | 81.8 | 74.8 | 81.4 | 76.0 | 79.8 | 77.7 | 92.6 | 72.6 | 73.7 | 79.6 | 68.8 | 79.8 | 81.8 | 86.4 | 80.5 | 84.0 | 77.4 | 76.9 | 78.6 | 78.4 | 85.6 | 77.9 | 76.4 |
| 2019 T3 | 83.7 | 82.5 | 73.6 | 83.2 | 87.7 | .. | 83.2 | 83.6 | 82.8 | 77.6 | 83.3 | 80.7 | 75.1 | 82.0 | 75.9 | 80.0 | 78.4 | 89.8 | 72.7 | 73.7 | 79.3 | 70.7 | 80.1 | 82.3 | 86.4 | 81.7 | 84.1 | 78.3 | 78.1 | 78.8 | 78.3 | 85.9 | 79.5 | 77.2 |
| 2019 T4 | 83.1 | 82.0 | 72.8 | 80.9 | 87.7 | .. | 83.3 | 83.7 | 82.7 | 77.3 | 81.7 | 78.8 | 75.2 | 82.0 | 75.5 | 80.0 | 78.2 | 87.6 | 71.3 | 73.6 | 79.4 | 68.3 | 79.5 | 81.8 | 86.5 | 81.2 | 84.4 | 78.1 | 77.5 | 78.7 | 75.7 | 84.1 | 77.9 | 76.2 |
| 2019 | 83.5 | 81.7 | 72.9 | 81.6 | 87.7 | .. | 83.2 | 83.5 | 82.5 | 77.3 | 81.9 | 80.0 | 75.0 | 81.8 | 75.7 | 79.9 | 77.8 | 89.7 | 72.2 | 73.6 | 79.2 | 69.3 | 79.7 | 81.9 | 86.3 | 80.8 | 84.4 | 77.6 | 77.4 | 78.8 | 77.6 | 85.0 | 78.2 | 76.3 |
| 2015 T1 | 84.3 | 79.1 | 75.6 | 82.4 | 90.5 | .. | 88.1 | 83.6 | 78.0 | 84.7 | 77.8 | 77.5 | 76.2 | 83.1 | 87.7 | 84.7 | 78.5 | 90.5 | 83.7 | 80.4 | 82.2 | 76.7 | 74.4 | 68.5 | 79.4 | 80.6 | 86.8 | 81.0 | 84.1 | 75.6 | 74.3 | 80.4 | 72.7 | 84.9 |
| 2015 T2 | 83.5 | 81.9 | 71.3 | 83.9 | 90.7 | .. | 88.0 | 82.8 | 78.8 | 85.8 | 79.0 | 80.0 | 77.3 | 83.5 | 89.1 | 87.2 | 79.8 | 90.5 | 82.6 | 82.0 | 81.0 | 78.4 | 83.0 | 71.3 | 80.5 | 80.6 | 85.1 | 78.5 | 84.4 | 72.1 | 78.0 | 81.9 | 72.0 | 85.4 |
| 2015 T3 | 83.2 | 81.4 | 76.0 | 85.3 | 90.1 | .. | 87.1 | 83.8 | 80.0 | 85.7 | 84.3 | 77.6 | 76.6 | 84.7 | 89.8 | 88.5 | 81.9 | 94.1 | 83.9 | 82.0 | 81.9 | 86.3 | 80.6 | 71.4 | 78.9 | 82.1 | 84.3 | 74.3 | 83.7 | 69.0 | 78.3 | 81.3 | 75.5 | 85.4 |
| 2015 T4 | 83.4 | 80.3 | 72.2 | 84.3 | 90.9 | .. | 87.1 | 83.7 | 79.7 | 84.4 | 83.8 | 79.0 | 76.2 | 84.5 | 89.4 | 86.8 | 80.9 | 91.0 | 84.8 | 83.2 | 81.8 | 85.0 | 76.0 | 71.6 | 78.4 | 82.5 | 82.0 | 86.0 | 82.7 | 67.1 | 76.0 | 81.0 | 73.6 | 84.7 |
| 2015 | 83.6 | 80.7 | 73.7 | 84.0 | 90.5 | 88.2 | 87.6 | 83.5 | 79.2 | 85.2 | 81.4 | 78.5 | 76.6 | 83.9 | 89.0 | 86.9 | 80.3 | 91.6 | 83.7 | 81.9 | 81.8 | 81.7 | 78.3 | 70.8 | 79.3 | 81.5 | 85.3 | 79.5 | 84.0 | 71.0 | 76.7 | 81.1 | 73.5 | 85.1 |
| 2016 T1 | 83.6 | 78.6 | 73.9 | 84.6 | 90.2 | .. | 88.1 | 81.9 | 80.0 | 84.9 | 83.1 | 77.3 | 75.8 | 84.7 | 89.2 | 85.8 | 80.8 | 94.5 | 83.7 | 82.5 | 81.1 | 75.9 | 78.3 | 73.7 | 78.7 | 82.4 | 85.6 | 79.0 | 84.3 | 65.6 | 76.4 | 80.8 | 71.7 | 84.6 |
| 2016 T2 | 83.1 | 81.3 | 72.1 | 84.6 | 89.7 | .. | 89 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

| Femmes | AUS | AUT | BEL | CAN | CHE | CHL | CZE | DEU | DNK | ESP | EST | FIN | FRA | GBR | GRC | HUN | IRL | ISL | ISR | ITA | LTU | LUX | LVA | MEX | NLD | NOR | NZL | POL | PRT | SVK | SVN | SWE | TUR | USA | |
|------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Nés dans le pays | 2015 T1 | 73.2 | 71.8 | 64.6 | 74.7 | 81.8 | 66.4 | 74.7 | 76.9 | 67.9 | 71.5 | 73.7 | 68.2 | 72.7 | 58.7 | 61.4 | 62.3 | 84.8 | 64.4 | 53.6 | 62.8 | 71.9 | 72.2 | 46.0 | 76.6 | 76.1 | 76.2 | 61.2 | 69.7 | 63.9 | 67.6 | 81.0 | 33.4 | 66.7 | |
| | 2015 T2 | 73.6 | 72.0 | 64.0 | 76.1 | 80.9 | 66.4 | 74.7 | 76.8 | 68.6 | 73.2 | 77.2 | 68.5 | 72.5 | 59.2 | 61.9 | 63.2 | 88.1 | 64.7 | 53.5 | 61.8 | 72.6 | 73.2 | 46.7 | 76.9 | 77.5 | 74.9 | 61.1 | 69.7 | 63.7 | 69.2 | 83.0 | 35.7 | 67.3 | |
| | 2015 T3 | 73.5 | 73.6 | 65.0 | 76.2 | 81.7 | 66.7 | 74.7 | 76.9 | 67.9 | 74.3 | 75.7 | 68.9 | 72.8 | 59.6 | 62.6 | 63.3 | 86.2 | 65.6 | 52.4 | 60.8 | 72.9 | 74.2 | 47.0 | 77.2 | 77.8 | 74.5 | 61.7 | 69.8 | 64.5 | 69.6 | 83.2 | 35.7 | 67.2 | |
| | 2015 T4 | 74.7 | 72.8 | 65.1 | 75.0 | 82.7 | 66.6 | 75.4 | 76.5 | 68.5 | 73.8 | 73.7 | 69.1 | 72.8 | 59.6 | 62.5 | 63.4 | 86.3 | 65.3 | 53.6 | 59.5 | 73.1 | 74.0 | 47.9 | 77.0 | 76.2 | 74.8 | 61.7 | 69.5 | 65.0 | 68.0 | 81.1 | 35.2 | 67.3 | |
| | 2015 | 73.7 | 72.6 | 64.7 | 75.5 | 81.8 | 63.5 | 66.5 | 74.9 | 76.8 | 68.3 | 73.2 | 75.1 | 68.7 | 72.7 | 59.3 | 62.1 | 63.0 | 86.3 | 65.0 | 53.3 | 61.1 | 72.6 | 73.4 | 46.9 | 76.9 | 76.9 | 75.1 | 61.4 | 69.7 | 64.3 | 68.6 | 82.1 | 35.0 | 67.1 |
| | 2016 T1 | 74.2 | 72.9 | 64.3 | 74.8 | 82.8 | 66.8 | 75.3 | 77.9 | 68.4 | 72.3 | 74.0 | 69.0 | 72.9 | 59.5 | 62.5 | 63.2 | 84.7 | 65.3 | 53.8 | 57.4 | 73.4 | 74.4 | 46.5 | 76.8 | 76.6 | 75.5 | 61.8 | 69.5 | 65.3 | 67.9 | 81.6 | 34.9 | 67.3 | |
| | 2016 T2 | 74.6 | 73.1 | 63.9 | 76.1 | 82.1 | 67.3 | 75.1 | 78.9 | 68.8 | 74.1 | 76.4 | 69.1 | 73.2 | 59.9 | 63.0 | 64.4 | 87.7 | 65.1 | 55.1 | 59.2 | 74.2 | 75.1 | 47.0 | 77.1 | 76.7 | 75.7 | 61.9 | 69.3 | 65.3 | 69.8 | 83.8 | 36.8 | 67.6 | |
| | 2016 T3 | 73.6 | 74.5 | 64.5 | 76.0 | 82.7 | 67.8 | 76.1 | 79.1 | 68.6 | 74.2 | 75.4 | 69.4 | 73.6 | 60.3 | 63.9 | 64.3 | 86.8 | 65.2 | 54.2 | 61.2 | 74.2 | 74.5 | 47.6 | 77.3 | 77.6 | 75.6 | 62.2 | 70.0 | 65.5 | 68.8 | 83.2 | 37.1 | 67.5 | |
| | 2016 T4 | 73.8 | 73.2 | 65.7 | 75.6 | 83.2 | 68.5 | 76.3 | 77.6 | 68.5 | 73.1 | 73.4 | 69.3 | 73.7 | 59.7 | 63.9 | 64.2 | 85.7 | 65.4 | 55.3 | 61.7 | 74.1 | 75.0 | 47.0 | 77.0 | 76.2 | 77.2 | 62.0 | 69.9 | 65.4 | 70.3 | 81.6 | 36.6 | 67.5 | |
| | 2016 | 74.1 | 73.4 | 64.6 | 75.6 | 82.7 | 67.1 | 67.6 | 75.7 | 78.4 | 68.6 | 73.4 | 74.8 | 69.2 | 73.3 | 59.9 | 63.3 | 64.0 | 86.2 | 65.3 | 54.6 | 59.9 | 74.0 | 74.8 | 47.0 | 77.1 | 76.8 | 76.0 | 62.0 | 69.7 | 65.4 | 69.2 | 82.5 | 36.4 | 67.5 |
| | 2017 T1 | 74.2 | 73.0 | 64.7 | 75.0 | 81.5 | 68.3 | 75.8 | 76.9 | 68.3 | 75.5 | 74.7 | 68.9 | 73.9 | 59.8 | 63.3 | 66.1 | 85.4 | 65.3 | 55.2 | 61.2 | 73.7 | 74.3 | 46.5 | 77.0 | 75.6 | 77.4 | 62.3 | 70.1 | 65.7 | 70.6 | 82.2 | 36.3 | 67.5 | |
| | 2017 T2 | 75.0 | 73.1 | 64.5 | 76.3 | 80.9 | 68.2 | 75.8 | 77.6 | 68.3 | 75.0 | 77.6 | 69.2 | 73.8 | 60.4 | 64.0 | 66.2 | 87.6 | 65.3 | 55.4 | 59.6 | 75.1 | 74.9 | 46.7 | 77.6 | 76.6 | 75.8 | 62.9 | 70.5 | 65.6 | 71.0 | 83.7 | 38.1 | 68.0 | |
| | 2017 T3 | 74.8 | 74.2 | 65.4 | 76.4 | 81.7 | 69.0 | 76.5 | 78.6 | 67.9 | 75.1 | 75.5 | 69.3 | 74.1 | 59.7 | 64.6 | 66.4 | 84.9 | 65.5 | 55.0 | 63.6 | 74.8 | 75.7 | 46.6 | 77.9 | 76.5 | 77.6 | 62.6 | 71.4 | 66.1 | 72.7 | 83.7 | 38.5 | 68.3 | |
| | 2017 T4 | 75.8 | 73.7 | 65.7 | 76.0 | 82.3 | 68.9 | 77.0 | 77.6 | 68.1 | 76.9 | 75.1 | 69.3 | 74.3 | 59.5 | 64.5 | 66.5 | 83.8 | 65.8 | 55.9 | 60.4 | 74.9 | 75.7 | 47.0 | 77.6 | 75.7 | 78.2 | 62.3 | 71.2 | 66.1 | 72.3 | 82.0 | 38.1 | 67.8 | |
| | 2017 | 75.0 | 73.5 | 65.1 | 75.9 | 81.6 | 65.2 | 68.6 | 76.3 | 77.7 | 68.2 | 75.6 | 75.7 | 69.1 | 74.0 | 59.8 | 64.1 | 66.3 | 85.4 | 65.5 | 55.4 | 61.2 | 74.6 | 75.2 | 46.7 | 77.5 | 76.1 | 77.3 | 62.5 | 70.8 | 65.9 | 71.7 | 82.9 | 37.7 | 67.9 |
| | 2018 T1 | 75.7 | 73.1 | 65.2 | 75.9 | 81.9 | 68.8 | 76.2 | 78.1 | 67.7 | 76.4 | 76.6 | 69.4 | 74.2 | 59.2 | 64.4 | 65.3 | 83.8 | 65.6 | 55.6 | 74.7 | 61.0 | 76.1 | 46.4 | 77.3 | 76.4 | 78.0 | 62.7 | 71.3 | 65.9 | 72.1 | 82.2 | 37.3 | 67.6 | |
| | 2018 T2 | 75.7 | 72.7 | 65.3 | 77.1 | 81.0 | 69.3 | 75.9 | 78.6 | 68.1 | 75.6 | 79.1 | 69.5 | 73.9 | 60.1 | 64.9 | 66.8 | 85.7 | 66.3 | 56.4 | 75.1 | 60.3 | 75.4 | 47.5 | 78.1 | 77.3 | 77.5 | 63.6 | 71.8 | 65.3 | 72.4 | 84.0 | 38.6 | 68.2 | |
| | 2018 T3 | 75.2 | 74.3 | 67.0 | 77.2 | 82.0 | 69.9 | 76.7 | 78.4 | 67.9 | 76.3 | 77.0 | 69.7 | 74.2 | 60.0 | 65.3 | 67.1 | 85.7 | 67.2 | 54.6 | 77.3 | 63.3 | 75.2 | 47.5 | 78.5 | 77.1 | 77.9 | 63.8 | 71.9 | 65.9 | 73.2 | 83.9 | 39.3 | 68.6 | |
| | 2018 T4 | 75.5 | 73.3 | 66.9 | 76.1 | 82.0 | 70.1 | 77.3 | 78.1 | 68.1 | 75.7 | 75.7 | 70.0 | 74.3 | 59.5 | 64.8 | 67.0 | 84.4 | 66.6 | 55.8 | 76.5 | 60.9 | 76.1 | 47.9 | 78.6 | 77.1 | 77.6 | 62.8 | 71.5 | 66.5 | 73.1 | 82.7 | 38.5 | 68.7 | |
| | 2018 | 75.5 | 73.4 | 66.1 | 76.6 | 81.7 | 68.5 | 69.5 | 76.5 | 78.3 | 67.9 | 76.0 | 71.1 | 69.7 | 74.2 | 59.7 | 64.9 | 66.6 | 84.9 | 66.4 | 55.6 | 75.9 | 61.3 | 75.7 | 47.3 | 78.2 | 77.0 | 77.7 | 63.2 | 71.6 | 65.9 | 72.7 | 83.2 | 38.4 | 68.3 |
| 2019 T1 | 75.8 | 73.2 | 66.1 | 75.8 | 81.8 | 69.6 | 76.6 | 77.0 | 68.2 | 74.6 | 75.9 | 69.8 | 74.4 | 60.1 | 64.7 | 66.8 | 84.4 | 66.8 | 56.0 | 76.9 | 59.5 | 74.2 | 47.7 | 78.6 | 77.0 | 78.1 | 63.2 | 71.5 | 66.5 | 72.9 | 83.6 | 38.6 | 68.2 | | |
| 2019 T2 | 76.5 | 72.8 | 66.8 | 77.3 | 81.6 | 69.3 | 76.8 | 77.5 | 68.5 | 75.5 | 78.9 | 69.6 | 74.6 | 60.5 | 64.9 | 66.8 | 86.2 | 66.3 | 56.4 | 76.6 | 61.6 | 74.6 | 49.0 | 78.8 | 77.3 | 77.3 | 63.6 | 72.1 | 65.7 | 73.5 | 84.6 | 39.0 | 68.7 | | |
| 2019 T3 | 76.5 | 74.2 | 67.4 | 77.8 | 82.3 | 69.8 | 77.4 | 78.3 | 68.5 | 75.5 | 78.0 | 69.4 | 74.4 | 60.3 | 64.2 | 66.3 | 84.4 | 66.3 | 55.2 | 77.3 | 62.3 | 76.0 | 49.1 | 79.2 | 77.9 | 77.5 | 63.8 | 72.1 | 66.5 | 73.7 | 84.8 | 39.6 | 69.4 | | |
| 2019 T4 | 76.5 | 73.7 | 66.8 | 76.9 | 82.6 | 69.7 | 77.5 | 77.6 | 68.9 | 77.2 | 76.9 | 70.0 | 74.9 | 59.6 | 65.2 | 67.4 | 84.2 | 66.0 | 56.4 | 77.4 | 62.4 | 76.2 | 49.7 | 79.1 | 76.8 | 77.7 | 62.8 | 72.5 | 66.5 | 73.8 | 83.1 | 38.4 | 69.6 | | |
| 2019 | 76.3 | 73.5 | 66.8 | 76.9 | 82.1 | 69.1 | 69.6 | 77.1 | 77.6 | 68.5 | 75.7 | 77.4 | 69.7 | 74.6 | 60.1 | 65.0 | 67.0 | 84.8 | 66.4 | 56.0 | 77.1 | 61.5 | 75.3 | 48.8 | 78.9 | 77.2 | 77.7 | 63.4 | 72.0 | 66.3 | 73.5 | 84.0 | 38.9 | 69.0 | |
| Nés à l'étranger | 2015 T1 | 66.0 | 64.4 | 57.3 | 68.9 | 74.9 | 63.9 | 64.9 | 66.7 | 73.1 | 68.0 | 66.5 | 59.6 | 66.1 | 64.5 | 68.7 | 60.5 | 81.6 | 79.7 | 58.9 | 69.9 | 65.0 | 67.7 | 36.3 | 61.9 | 71.9 | 71.9 | 64.9 | 76.3 | 68.0 | 57.3 | 71.4 | 29.1 | 60.8 | |
| | 2015 T2 | 66.1 | 64.8 | 53.9 | 70.1 | 75.5 | 65.2 | 64.8 | 65.2 | 73.8 | 70.9 | 64.4 | 58.5 | 67.4 | 66.9 | 68.1 | 61.4 | 86.4 | 78.4 | 59.8 | 73.1 | 69.8 | 66.9 | 36.7 | 62.2 | 70.5 | 71.7 | 55.5 | 74.6 | 63.6 | 63.3 | 73.1 | 31.1 | 60.7 | |
| | 2015 T3 | 65.8 | 64.5 | 54.2 | 70.4 | 75.3 | 64.5 | 64.9 | 66.8 | 72.3 | 74.9 | 66.3 | 59.2 | 68.7 | 67.3 | 66.6 | 62.6 | 82.8 | 79.4 | 57.6 | 69.3 | 71.4 | 68.2 | 42.6 | 59.7 | 70.8 | 70.3 | 50.6 | 76.4 | 65.6 | 64.6 | 71.8 | 31.6 | 60.0 | |
| | 2015 T4 | 65.8 | 65.5 | 56.5 | 70.2 | 76.3 | 66.5 | 64.1 | 67.3 | 72.5 | 73.3 | 65.5 | 57.3 | 63.9 | 63.9 | 62.6 | 62.6 | 76.4 | 80.5 | 59.8 | 69.5 | 76.1 | 68.3 | 41.3 | 60.3 | 72.4 | 71.9 | 56.8 | 62.4 | 63.3 | 72.5 | 32.0 | 61.7 | | |
| | 2015 | 65.9 | 64.8 | 55.5 | 69.9 | 75.5 | 69.8 | 65.0 | 64.8 | 66.5 | 72.9 | 71.6 | 65.7 | 58.7 | 67.4 | 66.1 | 66.8 | 61.8 | 81.8 | 79.5 | 59.0 | 70.1 | 70.4 | 67.8 | 39.2 | 61.0 | 71.4 | 71.4 | 57.1 | 76.4 | 64.9 | 62.0 | 72.2 | 31.0 | 60.8 |
| | 2016 T1 | 66.4 | 65.1 | 54.8 | 70.0 | 78.1 | 67.5 | 64.9 | 73.0 | 72.1 | 69.0 | 64.8 | 58.8 | 67.0 | 67.7 | 67.2 | 61.1 | 81.8 | 78.9 | 58.0 | 70.6 | 72.9 | 69.9 | 41.8 | 61.4 | 72.0 | 71.5 | 66.2 | 78.8 | 68.3 | 64.1 | 71.6 | 27.1 | 61.3 | |
| | 2016 T2 | 66.2 | 65.4 | 55.4 | 71.5 | 76.4 | 68.5 | 64.6 | 70.5 | 72.7 | 73.7 | 66.2 | 57.4 | 67.6 | 67.3 | 70.0 | 63.3 | 91.4 | 80.2 | 58.6 | 67.8 | 70.0 | 65.9 | 40.8 | 63.0 | 70.3 | 71.6 | 59.4 | 77.5 | 64.0 | 63.2 | 72.6 | 29.5 | 61.3 | |
| | 2016 T3 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Notes

¹ Le taux de déclassement correspond au pourcentage de personnes ayant un niveau d'éducation élevé, c'est-à-dire ayant atteint les niveaux 5 à 8 de la CITE, qui occupent un poste considéré comme peu ou moyennement qualifié au sens de la CITEP, c'est-à-dire relevant des niveaux 4 à 9 de cette même classification.

² Le taux de chômage de longue durée correspond au pourcentage des demandeurs d'emploi sans travail depuis au moins 12 mois, par rapport à l'ensemble des chômeurs.

3

Comment les migrations façonnent-elles le paysage sectoriel ?

Les immigrés ne sont pas répartis de manière égale dans l'ensemble de l'économie. Ils sont fortement concentrés dans un certain nombre de secteurs, en particulier dans les services peu qualifiés mais aussi les technologies de l'information et les industries manufacturières. Aussi la question de l'impact des migrations sur le développement des secteurs d'activité se pose-t-elle. L'impact asymétrique de la crise COVID-19 sur l'emploi dans les différentes branches de l'économie et le rôle essentiel des immigrés dans certains secteurs clés ont suscité un regain d'intérêt pour les liens entre les secteurs et les migrations. Le présent chapitre dresse un premier portrait comparatif détaillé de la présence des immigrés dans les différents secteurs d'activité des pays de l'OCDE. Il analyse en outre les liens qu'entretiennent les instruments de la politique migratoire avec certains secteurs, en particulier l'agriculture, l'hôtellerie-restauration et les TI. Les migrations ont des incidences sectorielles, que celles-ci soient intentionnelles ou non. Il est essentiel d'avoir conscience de la dimension sectorielle des migrations pour pouvoir tirer profit des avantages potentiels recherchés pour tel ou tel secteur, et pour éviter de subir des effets négatifs indésirables.

En bref

Principaux résultats

- Les immigrés ne sont pas répartis de manière égale dans l'ensemble de l'économie. Leur présence varie considérablement d'un secteur à l'autre et ils sont largement surreprésentés dans les secteurs des services dans lesquels les travailleurs peu qualifiés sont très nombreux. Dans les pays européens de l'OCDE, en Israël et aux États-Unis, alors que la part globale des immigrés dans la population active est respectivement de 16 %, 24 % et 18 %, la part des immigrés dans les différents secteurs va de 53 % (États-Unis : 50 %, Israël : 66 %) dans les services domestiques et 27 % (États-Unis : 24 %) dans l'hôtellerie-restauration, à 6 % (États-Unis : 9 %) dans la production et distribution d'électricité, de gaz et climatisation et 6 % (États-Unis : 9 %, Israël : 11 %) dans l'administration publique et la défense.
- Dans les pays d'installation, par exemple le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, la part globale des immigrés s'élève respectivement à 25 %, 30 % et 32 %. Alors que, dans ces pays, les immigrés sont surreprésentés dans l'hôtellerie-restauration et les services d'appui, les secteurs comportant des parts élevées de travailleurs occupant des métiers hautement qualifiés comptent également de nombreux immigrés. Il s'agit en particulier de l'information et de la communication (33 %) et de l'immobilier (32 %) au Canada, du secteur financier en Australie (près de 37 %) et du secteur des soins médicaux et sociaux en Nouvelle-Zélande. Les immigrés sont sous-représentés dans les secteurs des services publics, mais dans une moindre mesure qu'en Europe ou aux États-Unis et pas en Nouvelle-Zélande.
- Entre 2005 et 2018, les immigrés ont contribué à plus de la moitié de la hausse globale de l'emploi dans cinq secteurs aux États-Unis (finances, transport et entreposage, agriculture, information et communication, et autres services). En Europe, c'est aussi le cas dans le secteur de l'hôtellerie-restauration. Les immigrés ont par ailleurs été les seuls contributeurs à la croissance de l'emploi dans les services domestiques en Europe, en Israël et aux États-Unis.
- La concentration dans les différents secteurs varie d'un pays à l'autre. Si, dans les pays européens de destination de longue date, en Australie et aux États-Unis, les immigrés sont surreprésentés dans les secteurs des services comportant un pourcentage élevé d'emplois peu qualifiés, ce n'est pas le cas au Canada ni dans les pays d'Europe centrale et orientale, où les immigrés sont en règle générale davantage concentrés dans certains secteurs manufacturiers exigeant un niveau de qualifications plus élevé et dans les Technologies de l'Information (TI). Les ressortissants étrangers au Japon et les immigrés aux États-Unis et en Israël ont également tendance à être concentrés dans de nombreuses industries manufacturières.
- La concentration a augmenté au fil du temps. En Europe, les secteurs dans lesquels les immigrés étaient déjà fortement surreprésentés en 2005 ont enregistré la plus forte croissance en matière d'emploi d'immigrés jusqu'en 2018 alors que c'était l'inverse dans les secteurs où les immigrés étaient sous-représentés. La situation est toutefois plus nuancée au Canada, en Australie, en Israël et aux États-Unis.
- Plus la durée de séjour s'allonge, plus la concentration recule. Les immigrés récents sont bien plus concentrés dans certains secteurs que ceux qui sont arrivés depuis longtemps. Ils sont souvent représentés de manière importante dans l'hôtellerie-restauration. Ils sont en outre surreprésentés dans le secteur des technologies de l'information, qui est devenu un important secteur d'entrée pour les nouveaux arrivants depuis le début des années 2000. Ils sont en revanche bien moins susceptibles d'être employés dans le secteur de la santé et des services

sociaux que les immigrés installés depuis longtemps car ils doivent répondre à certaines exigences en matière d'emploi – et notamment obtenir la reconnaissance de leurs diplômes étrangers – ce qui peut prendre des années.

- Dans la plupart des pays européens de l'OCDE, les immigrés originaires de pays de l'UE sont plutôt concentrés dans les mêmes secteurs que ceux qui sont originaires de pays tiers, mais habituellement à des postes plus élevés. En fait, dans les pays européens, la part des immigrés originaires de l'UE occupant des emplois faiblement qualifiés est nettement inférieure à celle des immigrés originaires de pays tiers tous secteurs confondus (sauf l'immobilier). Il existe des différences considérables de concentration sectorielle entre les immigrés de l'UE et des pays tiers uniquement au Luxembourg, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni.
- Alors que les immigrés travaillent souvent dans les secteurs qui comptent une part importante de travailleurs occupant des emplois peu qualifiés, ils sont également surreprésentés dans les emplois hautement qualifiés qu'offrent ces secteurs, à l'exception notable de l'agriculture.
- Par rapport aux personnes nées dans le pays, les hommes et les femmes immigrés sont surreprésentés dans les services domestiques, l'hôtellerie-restauration et les services relatifs aux bâtiments. C'est le cas autant aux États-Unis qu'en Europe. Une exception notable est le secteur de la construction, où l'on observe une forte concentration d'hommes immigrés, contrairement aux femmes.
- Compte tenu des fortes disparités enregistrées en termes de présence immigrée d'un secteur à l'autre et des divergences entre pays et groupes d'immigrés, il importe de déterminer l'influence qu'exercent les politiques migratoires sur la répartition de l'emploi par secteur.
- Les instruments des politiques migratoires qui sont destinés à favoriser des secteurs précis sont assez limités, notamment dans les pays d'installation de l'OCDE et en Europe. L'Australie a toutefois mis en œuvre depuis 2019 un programme ciblant les travailleurs très hautement qualifiés dans sept secteurs phares. À compter de 2021, la Nouvelle-Zélande mettra elle aussi en œuvre des accords sectoriels pour faciliter le recrutement de travailleurs immigrés temporaires. L'Italie est un exemple ayant suivi une approche sectorielle dans certains des programmes de régularisation qu'elle a appliqués au cours des dernières décennies. En revanche, le Japon, la Corée et Israël privilégient depuis longtemps les politiques migratoires sectorielles.
- Le secteur de l'agriculture semble être une exception. Près de la moitié des pays de l'OCDE disposent d'un programme propre à ce secteur souvent considéré comme essentiel, non seulement pour l'approvisionnement alimentaire mais aussi pour le développement régional et rural. La plupart des programmes soutiennent les pics saisonniers de demande de main-d'œuvre. Dans les pays de l'OCDE, il n'est pas inhabituel que la majorité des travailleurs agricoles saisonniers soient des immigrés. C'est ainsi qu'en Allemagne ils représentent 90 % d'entre eux. Tous les programmes migratoires établis pour ce secteur sont temporaires et souvent de type circulaire, avec les mêmes immigrés qui reviennent chaque année. En Europe, les programmes de gestion du travail saisonnier ont nettement perdu en importance depuis les élargissements de l'UE de 2004 et 2007, les anciens pays en voie d'adhésion d'où venaient la plupart des travailleurs agricoles saisonniers bénéficiant désormais de la libre circulation.
- Le programme *Working Holiday Maker* (« vacanciers actifs ») et d'autres initiatives similaires en faveur de la mobilité des jeunes sont des catégories importantes de migrations non économiques temporaires et permettent aux détenteurs de visas d'obtenir un travail sans devoir remplir les conditions habituelles d'admission des travailleurs immigrés. Si le secteur de l'hôtellerie-restauration est en règle générale le plus grand employeur des « vacanciers actifs », dans certains pays ces derniers sont également nombreux à travailler dans l'agriculture. En

Australie, par exemple, quelque 81 000 « vacanciers actifs » auraient travaillé dans ce secteur en 2018, soit dix fois le nombre d'immigrés admis en tant que travailleurs saisonniers étrangers.

- Alors qu'aucun pays de l'OCDE ne dispose d'instruments de politique migratoire propres au secteur de l'hôtellerie-restauration, environ un quart de l'ensemble des travailleurs de ce secteur en Europe, en Australie, en Nouvelle-Zélande, au Canada et aux États-Unis sont pourtant des immigrés. Ceci pourrait tenir aux horaires de travail atypiques et au fait que les possibilités d'emploi sont concentrées durant les vacances.
- Tandis que les immigrés sont nettement surreprésentés dans le travail domestique à peu près partout, seuls quelques pays de l'OCDE disposent de politiques migratoires propres à ce secteur. Israël et le Canada font figure d'exceptions. Le Canada applique depuis longtemps un vaste programme relatif aux soins à la personne. En 2016, 60 % des travailleurs domestiques y étaient des immigrés, la plupart récemment arrivés.
- Si, en dehors du Japon, il n'existe pas de programme spécifique ciblant directement le secteur des TI, celui-ci bénéficie largement d'un vaste éventail de mesures favorisant l'immigration de professionnels de l'informatique. Ces métiers sont régulièrement inclus dans les listes des métiers en tension lorsqu'elles existent et certains pays comme l'Allemagne appliquent des dérogations aux exigences de qualification ou de compétences qui sont habituellement imposées. Aux États-Unis, en 2018, la moitié de tous les travailleurs nés à l'étranger dans le secteur des TI venaient d'Inde. En Europe, les travailleurs immigrés de ce secteur sont d'origines bien plus diverses.
- Inclure des dispositions sectorielles dans les politiques migratoires peut permettre d'appuyer des branches que l'on souhaite soutenir. Il est en outre nécessaire d'avoir conscience de cet aspect pour éviter des effets négatifs imprévus. C'est d'autant plus important que les pays de l'OCDE sont confrontés à une crise économique grave dont les incidences sont plutôt inégales d'un secteur à l'autre.

Introduction

De très nombreux travaux ont été publiés sur les incidences économiques des migrations dans les pays de l'OCDE, notamment sur le marché du travail, ainsi qu'une foule d'études sur les répercussions des migrations sur l'emploi et le salaire des travailleurs nés dans le pays. C'est ainsi que des recherches approfondies ont porté sur l'influence exercée par les migrations sur la polarisation de l'emploi (c'est-à-dire l'accroissement de la part des métiers les plus qualifiés et de celle des moins qualifiés). Les immigrés ont tendance à se spécialiser dans des tâches très manuelles et à pousser les travailleurs locaux peu qualifiés vers des métiers non manuels et les travailleurs hautement qualifiés vers des salaires plus élevés (Murphy et Oesch, 2018^[1] ; Foged et Peri, 2015^[2]). Les théoriciens des échanges ont en outre montré depuis longtemps l'importance de la mobilité des facteurs sur la répartition de l'emploi par secteur, notamment en termes d'avantages comparatifs. Toutefois, les spécialistes des migrations et les économistes du travail ont à ce jour accordé peu d'attention à l'importance des migrations sur le développement des secteurs d'activité et à la question de savoir dans quelle mesure un accès plus facile à de la main-d'œuvre étrangère pourrait influencer sur le choix d'implantation d'une entreprise et sur la croissance économique dans tel ou tel secteur.

Plusieurs facteurs influent sur le paysage sectoriel, notamment la technologie, le travail et le capital, que ce soit de par leur nature ou par leur intensité. Si les migrations peuvent agir sur tous les facteurs, elles portent avant tout atteinte au prix, à la composition et à la disponibilité de la main-d'œuvre. L'influence exercée par l'offre de main-d'œuvre sur la structure sectorielle¹ de l'économie – qu'il s'agisse d'immigrés² ou de personnes nées dans le pays – dépend d'un ensemble de facteurs, à savoir, notamment, de la

compétitivité du secteur, de son intensité de main-d'œuvre, de la capacité d'échanges des biens et services qu'il produit³ et si les biens ou services sont un produit final ou intermédiaire. Ces facteurs peuvent évoluer au fil du temps et sont étroitement liés. L'évolution technologique peut aussi modifier la composition de la main-d'œuvre car elle favorise plutôt les travailleurs qualifiés (Acemoglu, 2002^[3]). L'évolution technologique favorisant la main-d'œuvre qualifiée a effectivement eu des incidences sur la polarisation de l'emploi et contribué à l'essor de certains secteurs et à la contraction de certains autres. Toutefois, l'investissement dans les technologies permettant d'économiser de la main-d'œuvre – notamment celle qui est peu qualifiée – est fonction du prix et de la rareté de la main-d'œuvre. C'est ainsi qu'après la fin de l'accord « Bracero » en 1964 aux États-Unis, les employeurs semblent s'être adaptés à un accès plus difficile aux travailleurs étrangers en modifiant leurs techniques de production lorsque c'était possible (Clemens, Lewis et Postel, 2018^[4]). Certains pays qui ont des salaires de départ élevés et peu de main-d'œuvre faiblement qualifiée (par ex. les pays nordiques et le Japon) ont enregistré une forte automatisation des services peu qualifiés. Dans d'autres contextes, certains auteurs (Basso, Peri et Rahman, 2017^[5]) ont en effet montré qu'aux États-Unis l'immigration non qualifiée était susceptible d'atténuer la baisse du nombre d'emplois répétitifs due aux progrès technologiques.

La question de l'incidence des migrations sur la structure sectorielle est complexe car elle est liée à de multiples facteurs, notamment les comportements des acteurs économiques (par exemple les investisseurs nationaux et étrangers ; les employeurs, en termes de choix technologiques ; les jeunes, en termes de choix d'éducation et de formation, etc.). Elle est aussi liée au patrimoine naturel des pays (potentiel en matière de tourisme et d'agriculture, etc.).

Il est encore plus difficile d'isoler l'incidence des mesures prises en matière de migrations de travail de l'incidence globale des migrations car dans pratiquement tous les pays de l'OCDE seule une minorité de travailleurs immigrés sont admis spécifiquement à des fins d'emploi ; les pays d'installation (Australie, Canada et Nouvelle-Zélande) mettent néanmoins l'accent sur un capital humain élevé dans leurs politiques migratoires, moyennant des systèmes d'expression d'intérêt ou des systèmes à points. En outre, les travailleurs immigrés qui ont été admis pour un emploi précis peuvent ensuite changer de secteur, du moins une fois qu'ils ont obtenu un titre de séjour permanent ou après quelques années de séjour. Reste cependant une question importante : celle de savoir à quel point les mesures relatives aux migrations de travail ont des incidences sur les délocalisations (Ottaviano, Peri et Wright, 2010^[6]), sur les investissements étrangers et nationaux dans tel ou tel secteur ainsi que sur la croissance et la productivité de l'emploi.

Ce chapitre tente de faire quelque peu la lumière sur les liens entre migrations et paysage sectoriel en évaluant tout d'abord la présence d'immigrés dans les différents secteurs et pays, puis en étudiant de plus près les paramètres des politiques migratoires agissant sur la répartition sectorielle de l'emploi. Cette question est particulièrement pertinente à l'heure actuelle car l'impact très asymétrique de la crise COVID-19 sur les différentes branches de l'économie et le rôle essentiel des immigrés dans des secteurs clés ont suscité un regain d'intérêt pour les liens entre secteurs et migrations.

La première section s'ouvre sur un aperçu général de la présence, dans les différents secteurs, de travailleurs nés à l'étranger et de la façon dont leur composition a évolué au cours des vingt dernières années. Viennent ensuite une analyse de la concentration des immigrés par rapport à la croissance des différents secteurs, et une étude sur comment les caractéristiques des immigrés sont associées leur répartition par secteur. La section suivante analyse ensuite de façon plus approfondie les liens entre les politiques migratoires et les secteurs : elle démarre par un aperçu de l'impact sectoriel de l'élaboration des politiques migratoires, suivi d'un examen plus poussé des cas de l'agriculture saisonnière, du secteur de l'hôtellerie-restauration, et des technologies de l'information (TI). Pour terminer, la dernière section traite des enseignements à tirer de l'analyse des liens entre politiques migratoires et élaboration des politiques sectorielles, notamment sur fond de crise COVID-19.

Aperçu de la présence immigrée dans les différents secteurs économiques des pays de l'OCDE

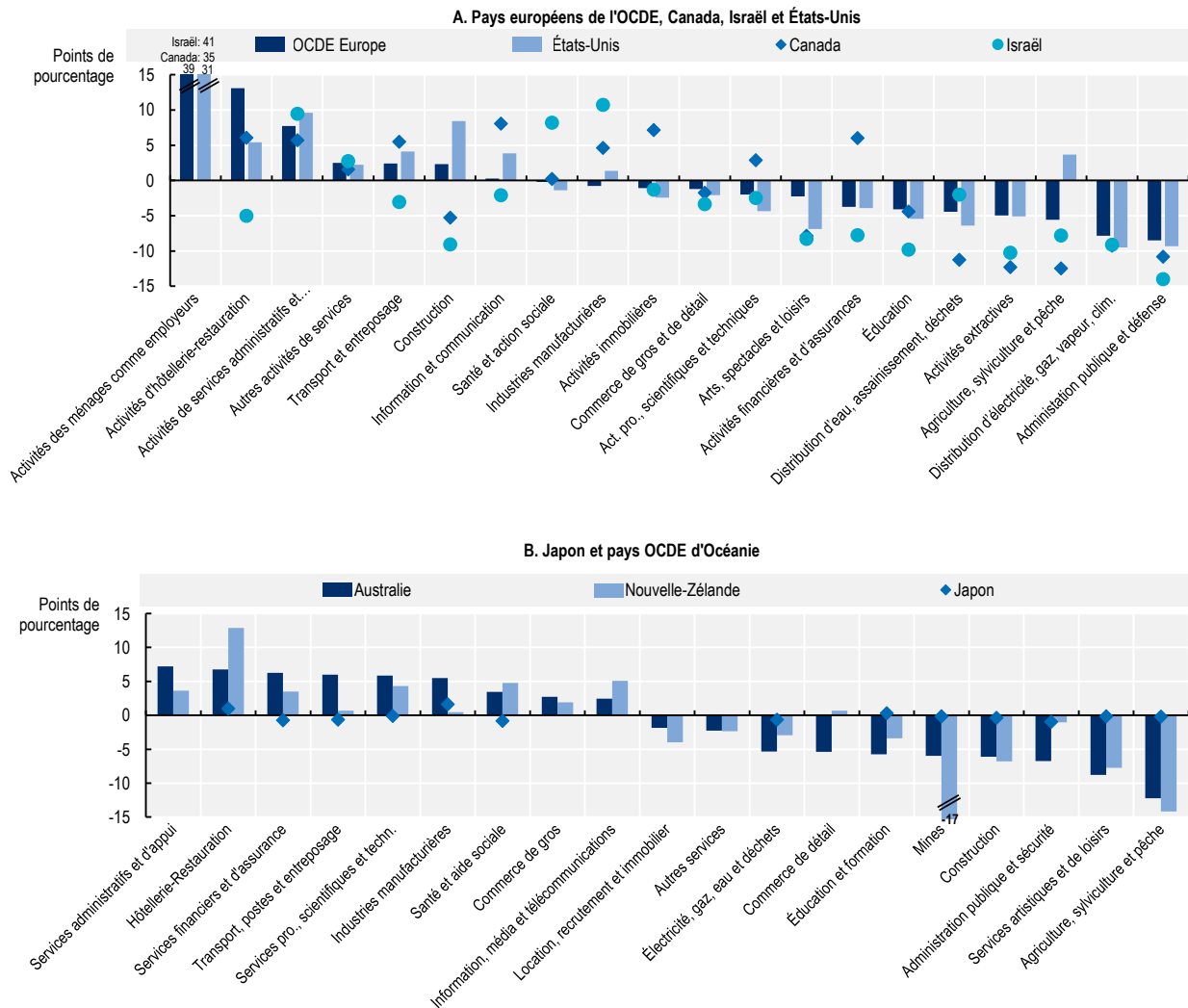
La présence de travailleurs immigrés sur les marchés du travail des pays de l'OCDE a augmenté à peu près partout au cours des 15 dernières années. Si 9 % de la population active était née à l'étranger dans les pays européens de l'OCDE en 2005, ce taux atteint 14 % en 2018 (Graphique 3.2). Les taux correspondants sont respectivement de 16 % et 18 % aux États-Unis, 26 % et 30 % en Australie, et 22 % et 32 % en Nouvelle-Zélande. En 2016, la part des travailleurs nés à l'étranger parmi les actifs occupés est de 25 % au Canada, et de 1 % au Japon en 2015. En 2019, elle s'élève à 24 % en Israël, qui est une exception notable parmi les pays de l'OCDE car cette part y était de 33 % en 2005. Toutefois, les immigrés ne sont pas répartis de manière égale dans l'ensemble des secteurs. Cette section dresse un aperçu de la présence d'immigrés dans les différents secteurs de l'économie et de son évolution au fil du temps. Les données par secteur reposent sur deux séries de classification par secteur – l'une agrégée et l'autre plus ventilée – pour éviter autant que possible des problèmes de taille d'échantillon (voir Annexe 3.A). Le niveau de ventilation a des incidences évidentes sur l'analyse car une ventilation plus détaillée a tendance à montrer de plus grandes différences entre les immigrés et les travailleurs nés dans le pays. La classification la plus détaillée a été employée à chaque fois que c'était possible pour renforcer les conclusions tirées de ce travail.

La présence d'immigrés dans les différents secteurs et son évolution

La contribution des immigrés à la population en emploi varie largement d'un secteur à l'autre dans tous les pays de l'OCDE. Les secteurs des services dans lesquels la part de travailleurs occupant des emplois peu qualifiés est la plus élevée sont aussi les secteurs dans lesquels la part de travailleurs immigrés est la plus élevée. En revanche, les immigrés sont sous-représentés⁴ dans l'administration publique et dans les secteurs comportant des parts élevées d'emplois hautement qualifiés, à l'exception notable des technologies de l'information (TI). C'est le cas en Europe, en Israël et aux États-Unis (Graphique 3.1). Le secteur dans lequel les immigrés sont le plus fortement présents est celui des « activités des ménages en tant qu'employeurs », qui comprend les employés de maison des ménages. Un nombre important et croissant d'immigrés fournit des services aux ménages dans pratiquement tous les pays européens, en Israël, au Canada (voir Encadré 3.2) et aux États-Unis. Aux États-Unis, la part des immigrés parmi les personnes employées par des ménages est passée de 39 % en 2005 à près de 50 % en 2018 (Graphique 3.2). La tendance est encore plus forte dans les pays européens, où cette part est passée de 36 % à 53 %. Dans trois quarts des pays de l'OCDE, la part des immigrés parmi les employés de maison est au moins deux fois plus élevée que dans l'économie globale. Alors que le nombre et la part d'immigrés employés dans ce secteur ont tous deux augmenté, non seulement la part mais aussi le nombre de travailleurs nés dans le pays fournissant ces services ont chuté à peu près partout.

Graphique 3.1. Part des immigrés dans les pays de l'OCDE par secteur en 2018

Différence en points de pourcentage avec la part globale des immigrés dans l'emploi



Note : les données pour le Japon font référence aux ressortissants étrangers et non aux personnes nées à l'étranger. Panel A : CITI, Panel B : ANZSIC. Pour l'Australie, les données font référence à la population en emploi âgée de 15 à 64 ans uniquement. La part globale des travailleurs nés à l'étranger est de 14 % dans les pays européens de l'OCDE, 18 % aux États-Unis, 24 % en Israël, 25 % au Canada, 30 % en Australie, 32 % en Nouvelle-Zélande et 1 % au Japon.

Source : Calculs du Secrétariat de l'OCDE (voir Annexe 3.A) basés sur l'Enquête de l'Union européenne sur les forces de travail (EFT-UE) de 2018, *Current Population Survey* (CPS) 2018, le recensement canadien de 2016, le recensement japonais de 2015⁵, les Enquêtes sur la population active australienne (2017), néo-zélandaise (2019) et israélienne (2019).

StatLink  <https://stat.link/v7xorb>

En Europe, le secteur comptant la deuxième plus grande part d'immigrés est celui de l'hôtellerie-restauration (27 %), suivi des activités de services administratifs et de soutien (22 %), comprenant les services de sécurité et de nettoyage relatifs aux bâtiments. Aux États-Unis et dans les pays d'Océanie membres de l'OCDE (Graphique 3.1), ces deux secteurs sont aussi parmi les cinq premiers (avec respectivement 24 % et 28 % aux États-Unis, 37 % pour les deux secteurs en Australie, et 44 % et 35 % en Nouvelle-Zélande), mais la construction aux États-Unis (27 %) et la finance en Australie (près de 37 %) occupent la troisième position. En Nouvelle-Zélande, après le secteur de l'hôtellerie-restauration, les plus

fortes parts d'immigrés se trouvent dans les secteurs de l'information, des médias et des télécommunications, et des soins médicaux et sociaux, avec 36 % chacun. En Israël, si les immigrés sont en fait sous-représentés dans le secteur de l'hôtellerie-restauration (20 %), ils sont surreprésentés dans les services administratifs et de soutien (35 %) et dans les industries manufacturières (36 %). En revanche, au Canada, alors que les immigrés sont également surreprésentés dans l'hôtellerie-restauration et les services d'appui, les secteurs comportant la part la plus élevée d'immigrés sont ceux dans lesquels la part de travailleurs occupant des emplois très qualifiés est la plus élevée, à savoir, notamment, l'information et la communication (33 %) ainsi que l'immobilier (32 %). La concentration de travailleurs nés à l'étranger dans des secteurs ayant une part importante d'emplois très qualifiés est liée au fait que le pays privilégie les immigrés économiques ayant un capital élevé (voir OCDE (2019^[7]) pour un examen des principales caractéristiques du système de migration canadien). Au Japon, vu le nombre globalement faible d'immigrés, la part que ces derniers représentent reste faible dans tous les secteurs, mais elle est de près de trois fois la moyenne dans les industries manufacturières (3 %) et deux fois dans l'hôtellerie-restauration.

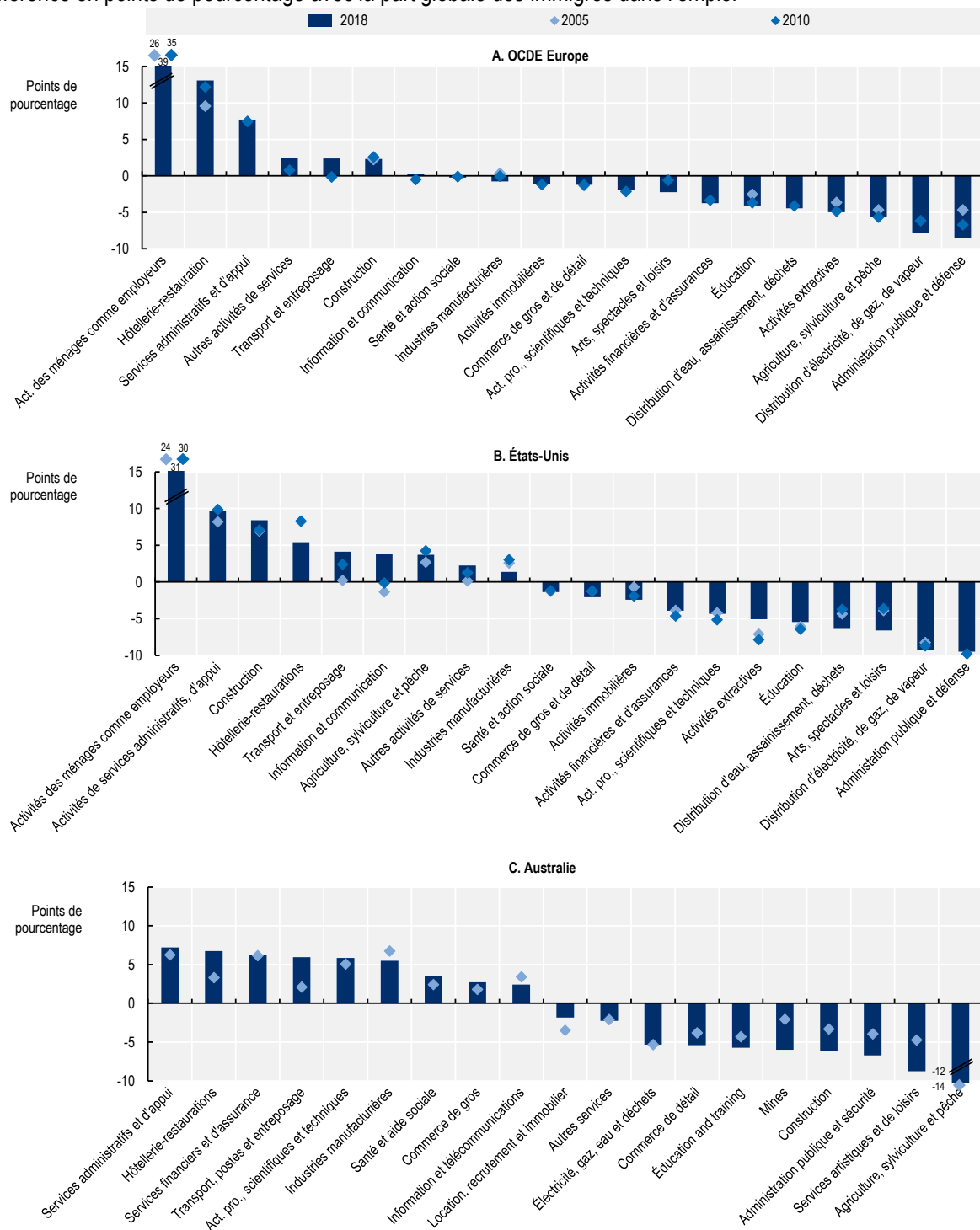
En revanche, les immigrés ne représentent qu'une faible part des actifs employés dans la distribution d'énergie (6 % en Europe, 9 % aux États-Unis et 16 % au Canada), les activités extractives (9 % en Europe, 13 % au Canada, 15 % en Israël et Nouvelle-Zélande, et 24 % en Australie), les arts, spectacles et activités récréatives aux États-Unis, en Australie et en Nouvelle-Zélande (12 %, 21 % et 24 %) et la distribution d'eau et le traitement des déchets au Canada (14 %). Cependant, dans tous les pays de l'OCDE à l'exception de la Nouvelle-Zélande, les immigrés sont sous-représentés dans le secteur des services publics⁶, toutefois à un degré moindre en Australie et au Canada. Dans l'administration publique, la part des immigrés n'est que de 0,3 % au Japon, 6 % en Europe, 9 % aux États-Unis et 11 % en Israël (Graphique 3.1). Dans le secteur de la santé humaine et de l'action sociale, qui inclut aussi bien des services publics que des services privés, 14 % de la population en emploi était née à l'étranger en 2018 en Europe, 17 % aux États-Unis, 25 % au Canada, 33 % en Israël, 34 % en Australie et 36 % en Nouvelle-Zélande.

Il existe en dehors de ces tendances générales quelques spécificités nationales. Dans les pays baltes, au Canada, en Islande, au Japon, en Israël, aux Pays-Bas et aux États-Unis, les immigrés sont concentrés dans les industries manufacturières, notamment dans la fabrication de textile (voir Tableau d'annexe 3.B.1). Dans les pays d'Europe centrale, il n'y a pas de tendance claire et les personnes nées à l'étranger sont en règle générale présentes dans des secteurs assez hétérogènes. Dans les pays d'Europe du Sud, les immigrés sont particulièrement sous-représentés à la fois dans les services publics et dans les secteurs où les parts de travailleurs très qualifiés sont les plus élevées, par exemple la finance, l'information-communication et les activités spécialisées, scientifiques et techniques⁷. Par rapport à la moyenne des pays européens de l'OCDE, l'importance des immigrés dans les services domestiques est plus limitée en Suède et en Finlande. Un certain nombre de pays comptent une part élevée d'immigrés dans les TI, notamment au Royaume-Uni, au Canada, aux États-Unis, en France, en Irlande, en Finlande et au Luxembourg.

Vu l'évolution enregistrée depuis 2005, les disparités sectorielles ont augmenté pour ce qui est de la présence d'immigrés. La part des immigrés dans les secteurs dans lesquels elle était déjà élevée en 2005 a aussi augmenté de façon importante depuis lors, et c'est l'inverse dans les secteurs où les immigrés étaient sous-représentés.

Graphique 3.2. Part des immigrés dans les pays de l'OCDE, par secteur, de 2005 à 2018

Différence en points de pourcentage avec la part globale des immigrés dans l'emploi



Note : Panel A. Comme les données de 2005 ne sont pas systématiquement disponibles pour tous les secteurs, les données de 2010 ont été ajoutées à titre de comparaison. Les activités des organisations et organismes extraterritoriaux ont été exclues. La part globale des personnes nées à l'étranger dans l'emploi était de 9 % en 2005, 11 % en 2010 et 14 % en 2018. Panel B. La part globale des personnes nées à l'étranger dans l'emploi était de 16 % en 2005, 17 % en 2010 et 18 % en 2018. Panel C. La classification utilisée est l'ANZSIC. Les chiffres concernent 2007 au lieu de 2005 et 2017 au lieu de 2018. La part globale dans l'emploi que représentent les personnes nées à l'étranger était de 26 % en 2007 et 30 % en 2017.

Source : Calculs du Secrétariat de l'OCDE (voir Annexe 3.A) à partir des données de *Current Population Survey* (CPS 2005, 2010, 2018), des EFT de l'Union européenne (EFT-UE 2005, 2010, 2018) et de l'Enquête sur la population active australienne (2007, 2017).

StatLink  <https://stat.link/3fpbyl>

Si la situation est plutôt claire en Europe, il y a de nombreuses exceptions en Israël, où les disparités entre immigrés et natifs ont chuté dans la moitié des secteurs mais ni dans le travail domestique, où la présence d'immigrés a augmenté, ni dans l'administration publique, où ces derniers sont encore plus sous-représentés qu'ils ne l'étaient en 2019. Il y a aussi quelques exceptions notables en Australie et aux États-Unis (Graphique 3.2), notamment un déclin dans les industries manufacturières et, aux États-Unis, dans le secteur de l'hôtellerie-restauration. La plupart des pays européens et l'Australie ont en revanche enregistré une augmentation de la présence d'immigrés dans ce secteur. Celle-ci était particulièrement prononcée en Allemagne, en Autriche, en Espagne, en Irlande et dans les pays nordiques.

D'autres secteurs de services comptant de nombreux travailleurs peu qualifiés ont également vu la part des immigrés dans leurs effectifs prendre de l'ampleur. Dans le secteur des transports et de l'entreposage, la part des immigrés a augmenté de près de six points de pourcentage au cours des dix dernières années⁸ en Europe et aux États-Unis (Graphique 3.2), et encore davantage dans les pays germanophones, en Australie et dans les pays nordiques.

La part des immigrés n'a pas augmenté seulement dans les secteurs qui comptent une part élevée d'emplois peu qualifiés. Dans les pays européens et aux États-Unis, les travailleurs immigrés jouent un rôle de plus en plus important dans des secteurs à forte valeur ajoutée comme la finance, l'immobilier ou l'information et la communication. Dans ce dernier, la part des immigrés atteint près de 17 % dans les pays européens et 29 % aux États-Unis, où la part des immigrés était déjà de 21 % en 2005.

Concentration des personnes nées à l'étranger dans l'ensemble des secteurs et son évolution

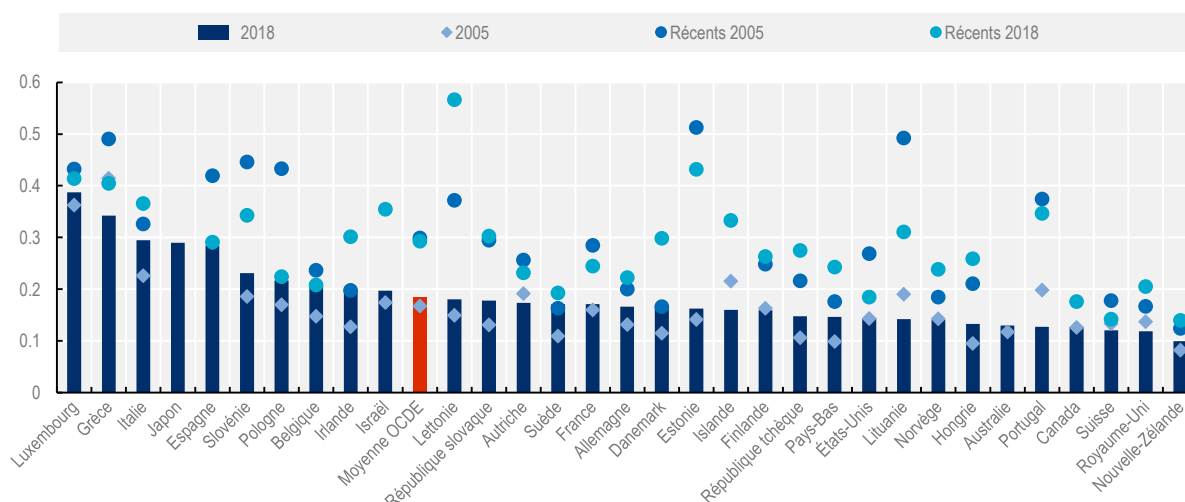
En moyenne, dans l'OCDE, un cinquième des immigrés devrait changer de secteur pour atteindre la même répartition sectorielle que leurs homologues natifs (Graphique 3.3). La polarisation sectorielle est particulièrement élevée au Luxembourg, au Japon et dans les pays d'Europe du Sud (sauf au Portugal). Dans ces pays, plus d'un quart des immigrés devrait changer de secteur pour que leur répartition par secteur soit la même que celle des personnes nées dans le pays. Elle est en revanche relativement faible dans les pays d'installation non européens, au Royaume-Uni, en Suisse, au Portugal et dans les pays baltes (sauf en Estonie), en Hongrie et aux États-Unis, où moins de 15 % des immigrés devraient changer de secteur pour que la répartition soit la même que celle des personnes nées dans le pays. Bien que les différences entre secteurs entre les personnes nées à l'étranger et celles nées dans le pays soient importantes, elles ne représentent toutefois que la moitié de celles que l'on observe entre les hommes et les femmes, aussi bien en Europe qu'aux États-Unis.

Par rapport à 2005, la concentration d'immigrés dans certains secteurs a augmenté à peu près partout. Il n'y a que quelques exceptions, par exemple dans les pays d'Europe du Sud (sauf l'Italie) et en Suisse, où les immigrés sont moins concentrés sur le plan sectoriel qu'avant.

Les immigrés récemment arrivés ont tendance à être encore plus concentrés dans des secteurs spécifiques. Les nouveaux arrivants ont en règle générale moins de choix au départ, soit parce que leurs possibilités de travail sont limitées par leur permis soit parce que l'accès à certains emplois prend plus de temps (apprentissage de la langue du pays hôte, validation des acquis, etc.). Nombre d'entre eux commencent par occuper un emploi inférieur à leur niveau de qualification formel et s'appuient sur leurs réseaux. En revanche, à l'inverse de la hausse globale de la concentration d'immigrés, l'évolution est plus nuancée pour les immigrés récents. On observe même une baisse depuis 2005 dans près de la moitié des pays, notamment ceux qui enregistraient auparavant des niveaux élevés de dissimilarité, comme les pays d'Europe centrale et d'Europe orientale (Estonie, Lituanie, Pologne et Slovaquie).

Graphique 3.3. La concentration sectorielle des immigrés a augmenté dans la plupart des pays

Indice de dissimilarité, 2005 et 2018, immigrés et immigrés récents (arrivés dans le pays depuis moins de cinq ans)



Note : L'indice de dissimilarité correspond à la moitié de la somme des différences en valeur absolue entre la répartition entre branches d'activité des personnes nées à l'étranger (CITI) et des personnes nées dans le pays. Il est calculé pour 21 branches d'activité, sauf en ce qui concerne l'Australie et la Nouvelle-Zélande (19 branches). Les données pour le Japon font référence aux ressortissants étrangers et non aux personnes nées à l'étranger.

Source : Calculs du Secrétariat de l'OCDE (voir Annexe 3.A) basés sur l'Enquête de l'Union européenne sur les forces de travail (EFT-UE 2005 et 2018), *Current Population Survey* (CPS 2005 et 2018), le recensement canadien de 2016 et l'Enquête sur la Population Active (EPA 2008), le recensement japonais de 2015, les Enquêtes sur la population active australienne (2007 et 2017), néo-zélandaise (2005 et 2019) et israélienne (2005 et 2019).

StatLink  <https://stat.link/nkjhl>

Les différences en fonction des caractéristiques des immigrés

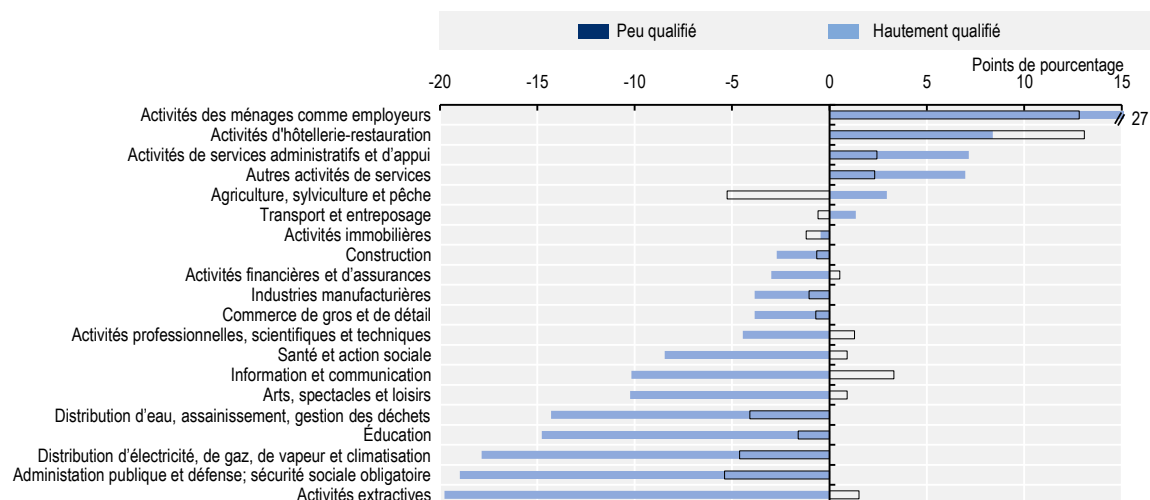
La présence des immigrés par secteur selon le niveau de qualification

Comme indiqué plus haut, les immigrés sont très souvent présents dans les secteurs où la part des emplois faiblement qualifiés est élevée⁹, ce qui soulève la question de savoir si ça pourrait être dû au fait que les travailleurs immigrés sont en général concentrés dans les emplois faiblement qualifiés. Le Graphique 3.4 apporte un élément de réponse à cette question en examinant la part des immigrés par secteur et niveau de qualification pour les pays européens. Dans les secteurs où les immigrés sont surreprésentés, cette surreprésentation concerne généralement aussi bien les emplois hautement qualifiés que les emplois faiblement qualifiés. En d'autres termes, les travailleurs immigrés en Europe comme en Israël sont concentrés quel que soit leur niveau de qualification.

Il existe toutefois un certain nombre d'exceptions à cette tendance. Dans l'hôtellerie-restauration, les immigrés sont encore plus surreprésentés en Europe parmi les travailleurs très qualifiés (principalement aux postes de gérants) que parmi ceux qui sont faiblement qualifiés. Dans l'agriculture, les immigrés sont fortement surreprésentés en Europe et en Israël parmi les travailleurs peu qualifiés mais sous-représentés parmi ceux qui occupent des emplois très qualifiés (principalement chefs d'exploitations et autres travailleurs spécialisés). Dans un certain nombre de secteurs de services comportant une part élevée de travailleurs hautement qualifiés, en particulier le secteur de l'information et de la communication, l'inverse est vrai : les immigrés sont surreprésentés dans les emplois hautement qualifiés mais pas dans les emplois faiblement qualifiés.

Graphique 3.4. Part des immigrés dans les pays européens de l'OCDE parmi les travailleurs peu et hautement qualifiés, par secteur, 2016-18

Différence en points de pourcentage avec la part respective des immigrés dans l'emploi peu ou hautement qualifié.



Source : Enquête de l'Union européenne sur les forces de travail (EFT-UE) (2016-18).

StatLink  <https://stat.link/vyie42>

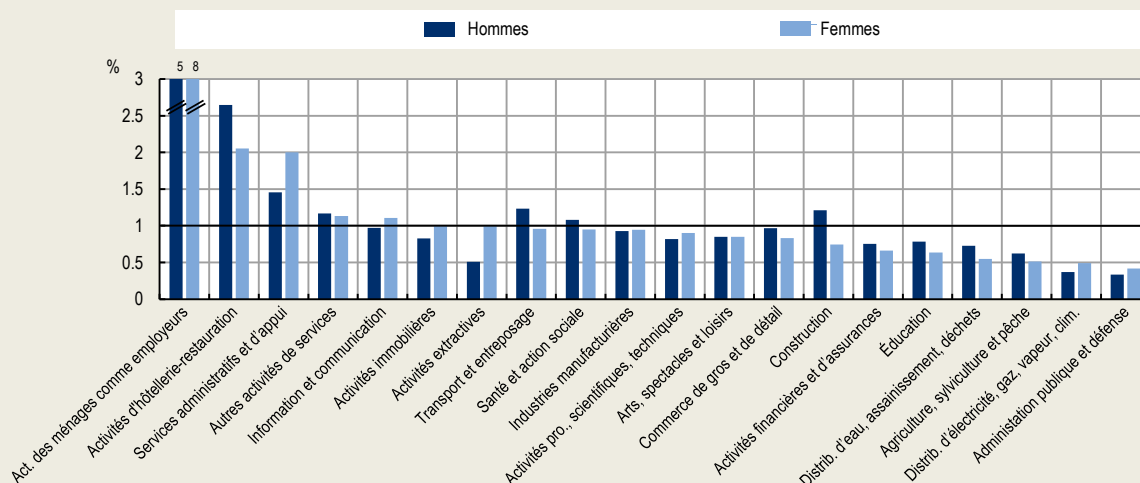
Encadré 3.1. Écarts entre hommes et femmes dans la répartition sectorielle des immigrés

Les hommes et les femmes immigrés sont en règle générale surreprésentés dans les mêmes secteurs. Cela étant, les secteurs où les hommes ou les femmes immigrés sont surreprésentés sont les mêmes dans lesquels les hommes ou femmes nés dans le pays le sont également, à une exception notable près, toutefois. Dans l'hôtellerie et la restauration, les immigrés sont surreprésentés par rapport aux immigrées alors que dans ce secteur la part des femmes est supérieure à celle des hommes parmi les personnes nées dans le pays (Graphique 3.5).

Les immigrées non qualifiées travaillent plutôt dans des secteurs moins réglementés et moins visibles que les hommes immigrés (O'neil, Fleury et Foresti, 2016^[8]). Aux États-Unis comme en Europe (selon les sources nationales décrites dans le Tableau d'annexe 3.B.1), environ un cinquième des immigrées travaillent dans le secteur des soins médicaux et sociaux, un dixième dans l'hôtellerie-restauration et un dixième dans le commerce de détail. En Israël, une immigrée sur quatre travaille dans les soins médicaux et sociaux et un dixième dans l'éducation. Par rapport aux femmes nées dans le pays, les femmes nées à l'étranger sont particulièrement surreprésentées dans le travail domestique et les services relatifs aux bâtiments, comme la sécurité et le nettoyage. Elles sont aussi nettement surreprésentées dans l'hôtellerie-restauration aussi bien en Europe qu'aux États-Unis, et dans les industries manufacturières et les soins médicaux et sociaux en Israël. Les hommes nés à l'étranger sont surreprésentés dans les mêmes secteurs que les femmes, mais à un degré moindre dans les services relatifs aux bâtiments et dans le travail domestique. Aux États-Unis comme en Europe, les secteurs des transports/entreposage et de la construction sont les seuls où les hommes nés à l'étranger sont concentrés mais les femmes immigrées ne le sont pas (il y a dans ces secteurs légèrement plus de femmes nées dans le pays que de femmes nées à l'étranger).


Graphique 3.5. Présence des immigrés selon les secteurs en Europe, par sexe

Concentration des immigrés (2016-18) par sexe dans les pays européens de l'OCDE



Note : La concentration des personnes nées à l'étranger dans un secteur précis se mesure en divisant le pourcentage de personnes nées à l'étranger dans ce secteur (sur le total des personnes nées à l'étranger dans l'emploi) par rapport au pourcentage de personnes nées dans le pays dans ce secteur (sur le total des personnes nées dans le pays dans l'emploi).

Source : EFT-UE 2016-18.

StatLink  <https://stat.link/y5eut7>

Différences entre les immigrés originaires de pays de l'UE et de pays tiers en Europe

Vu les différents canaux par lesquels les immigrés originaires de pays de l'UE ou de pays tiers entrent dans les pays européens de l'OCDE, il est particulièrement intéressant de voir dans quelle mesure la présence sectorielle de ces deux groupes varie. Dans la plupart des pays européens, il existe peu de différences entre ces deux groupes. Dans les pays européens de l'OCDE, les secteurs où les immigrés sont les plus surreprésentés sont en substance les mêmes pour les deux groupes (Tableau d'annexe 3.B.2et Tableau d'annexe 3.B.3). Les immigrés originaires de l'UE occupent toutefois habituellement des emplois plus qualifiés. En fait, dans les pays européens de l'OCDE, la part des immigrés originaires de l'UE occupant des emplois faiblement qualifiés est nettement inférieure à celle des immigrés originaires de pays tiers dans tous les secteurs (sauf dans l'immobilier).

Il y a cependant des secteurs dans lesquels les immigrés originaires de pays de l'UE sont bien plus concentrés que ceux qui viennent de pays tiers. Le premier est celui de la construction, où les travailleurs détachés au sein de l'Europe sont une importante part (environ un million de détachements intra-UE/AELE dans ce secteur par an). L'autre exception est celui du textile : les immigrés originaires de pays tiers y sont surreprésentés dans certains pays, comme l'Allemagne et l'Italie, alors que ce sont les immigrés originaires de pays de l'UE qui y sont surreprésentés aux Pays-Bas et en Suède.

Il n'existe de fortes différences entre les deux groupes que dans quelques pays, notamment le Luxembourg, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. Dans la plupart des pays européens de l'OCDE, le secteur des services domestiques est celui qui enregistre la plus forte concentration d'immigrés originaires aussi bien de pays de l'UE que de pays tiers. Au Luxembourg, c'est uniquement le cas des immigrés originaires d'autres pays de l'UE. C'est l'inverse aux Pays-Bas, où, en fait, seuls les immigrés originaires de pays tiers suivent la tendance globale observée chez les immigrés dans l'ensemble de l'Europe – c'est-à-dire

une forte concentration dans les services domestiques, l'hôtellerie-restauration et les services relatifs aux bâtiments (sécurité, nettoyage) – alors que les immigrés originaires de l'UE sont concentrés dans les industries manufacturières.

Le Royaume-Uni est le pays où la présence sectorielle des immigrés originaires de l'UE diffère le plus de celle des immigrés originaires de pays tiers. Si les immigrés originaires de pays de l'UE se retrouvent en règle générale dans les mêmes secteurs qu'ailleurs, ceux qui sont originaires de pays tiers – contrairement à la plupart des autres pays européens de l'OCDE – sont largement sous-représentés dans l'hôtellerie et l'entreposage mais fortement concentrés dans les TI, la santé et les transports terrestres.

Différences entre les immigrés récemment arrivés et ceux qui sont installés depuis longtemps

Les immigrés récents (arrivés depuis moins de cinq ans) entrent sur le marché du travail dans l'UE et aux États-Unis via en principe les mêmes grands secteurs dans lesquels les immigrés installés (depuis plus de dix ans) sont déjà fortement représentés : services domestiques, hôtellerie-restauration, entreposage, sécurité/nettoyage (principalement des secteurs ayant une part élevée de travailleurs faiblement qualifiés, voir Tableau d'annexe 3.B.4 et Tableau d'annexe 3.B.5).

En revanche, au Canada et en Israël, la présence sectorielle des immigrés récents est très différente de celle des immigrés qui sont installés depuis longtemps. Au Canada, la part des immigrés récents est la plus élevée dans les services domestiques, l'hôtellerie-restauration et l'industrie alimentaire tandis que les immigrés installés sont particulièrement surreprésentés dans l'immobilier et dans d'autres secteurs manufacturiers (textile, matériel électrique et électronique). Les TI sont le seul secteur à enregistrer aussi bien une grande concentration d'immigrés récents qu'installés de longue date. En Israël, les immigrés récents sont le plus surreprésentés dans les services domestiques et l'hôtellerie tandis que les immigrés installés sont davantage concentrés dans divers secteurs manufacturiers. Il n'y a que dans la fabrication de matériel électrique qu'aussi bien des immigrés récents que des immigrés installés depuis longtemps sont concentrés.

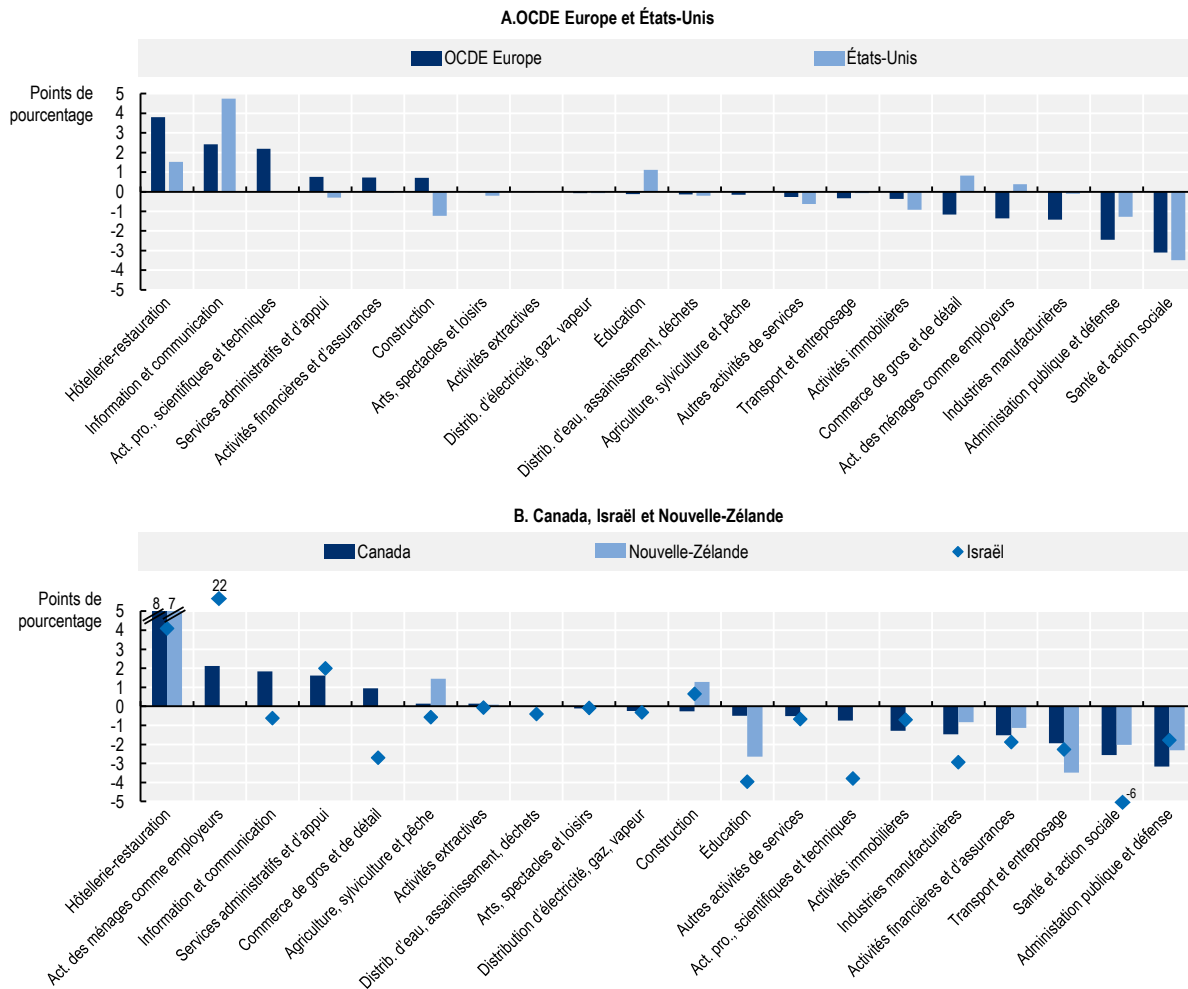
En Europe, si la restauration est à peu près partout l'un des secteurs phares pour les immigrés récemment arrivés comme pour les immigrés installés, ce n'est pas vrai pour l'hôtellerie. En fait, aux Pays-Bas, en Suède et au Royaume-Uni, l'hôtellerie est l'un des principaux secteurs dans lesquels les immigrés récents trouvent un premier travail mais ceux qui sont installés de longue date y sont plutôt moins représentés.

Le secteur des TI est depuis 2005 un secteur d'entrée important pour les immigrés hautement qualifiés. Aux États-Unis, par exemple, en 2005 la part des immigrés récents dans ce secteur n'était que de 2 % du total des travailleurs immigrés récemment arrivés (après 1999), alors qu'elle était en 2018 de 7 % des immigrés arrivés après 2013. Dans les pays européens, près de 4 % des immigrés récents travaillent dans les TI, contre seulement 1,6 % des immigrés installés (Tableau d'annexe 3.B.5).

Les immigrés installés sont bien plus susceptibles que ceux qui viennent d'arriver de travailler dans l'industrie manufacturière à peu près partout, à l'exception des États-Unis (Graphique 3.6). Ce secteur est moins susceptible que 13 ans auparavant d'être celui dans lequel les immigrés récemment arrivés trouvent un premier emploi. C'est également vrai pour les services domestiques en Europe. Contrairement au Canada ou à Israël, où les immigrés récents sont respectivement sept et 15 fois plus susceptibles que ceux qui sont installés d'être employés dans le secteur du travail domestique, les immigrés installés sont en Europe bien plus concentrés dans ce secteur que les immigrés récemment arrivés. C'est en partie dû à l'évolution des conditions du marché du travail en Europe du Sud. En raison de la demande élevée de travailleurs domestiques dans les pays d'Europe du Sud avant la crise financière mondiale, un quart de tous les immigrés récents travaillaient dans ce secteur en 2005 contre seulement 7 % en 2018.

Graphique 3.6. Immigrés récents, par secteur, dans les pays de l'OCDE, 2016-19

Différence en points de pourcentage avec la part sectorielle des immigrants installés



Note : Les immigrants récents sont ceux qui résident dans le pays d'accueil depuis cinq ans au maximum et les immigrants installés sont ceux qui y résident depuis au moins dix ans. Pour la Nouvelle-Zélande, les secteurs ne sont pas systématiquement comparables avec les autres pays de l'OCDE. C'est pourquoi seuls ceux qui le sont figurent dans ce graphique.

Source : Calculs du Secrétariat de l'OCDE (voir Annexe 3.A) basés sur l'Enquête de l'Union européenne sur les forces de travail (EFT-UE 2016-18), *Current Population Survey* (CPS 2016-18), le recensement canadien de 2016, les enquêtes sur la population active néo-zélandaise 2019 et israélienne 2019.

StatLink  <https://stat.link/q1m3da>

Les immigrants récemment arrivés sont plus susceptibles d'entrer sur les marchés du travail européens via la finance ou des activités scientifiques et spécialisées que ne le sont les immigrants qui vivent dans leur pays hôte depuis au moins dix ans (Graphique 3.6). Ce n'est pas vrai aux États-Unis, en Nouvelle-Zélande et au Canada. Dans les deux premiers pays, les immigrants récents sont tout autant représentés que ceux qui sont arrivés depuis longtemps, et au Canada ces derniers le sont encore plus. Les immigrants récents sont en outre considérablement surreprésentés dans le secteur de l'éducation aux États-Unis (Graphique 3.6). Toutefois, cette part élevée est liée au grand nombre d'étudiants en mobilité internationale qui exercent le métier d'enseignant pendant leurs études. À l'exception des immigrants

actuellement scolarisés, la part des immigrés récents dans le secteur de l'éducation n'est que de 11 %, soit un chiffre inférieur à celui des immigrés installés de longue date.

Bien qu'au moins 9 % des immigrés récemment arrivés aux États-Unis, au Canada, en Nouvelle-Zélande, en Israël et en Europe travaillent dans le secteur de la santé et de l'action sociale (une part relativement élevée), il s'agit du secteur dans lequel ils sont le plus sous-représentés par rapport aux immigrés qui sont installés depuis longtemps (Graphique 3.6). Bien que ce soit un secteur en pleine croissance ayant besoin de main-d'œuvre, les conditions d'admission sont strictes, notamment pour les emplois hautement qualifiés. C'est par conséquent un secteur dans lequel l'admission peut être retardée par l'obligation d'obtenir la reconnaissance des diplômes étrangers.

Bien que le secteur de la santé/action sociale ait attiré davantage de nouveaux arrivants au cours des 13 dernières années, un examen plus poussé des qualifications professionnelles montre des tendances différentes. En fait, c'est moins un secteur d'entrée actuellement que par le passé. En 2005, selon la « *Current Population Survey* », 15 % des travailleurs immigrés occupant un emploi très qualifié entraient sur le marché du travail des États-Unis en passant par le secteur de la santé alors qu'ils ne sont plus que 9 % en 2018. Un recul a également été observé dans les pays européens. Contrairement au cas des travailleurs très qualifiés, le secteur de la santé est devenu pour les immigrés un secteur d'entrée croissant pour un premier emploi faiblement et moyennement qualifié, aux États-Unis comme en Europe. La part de ce groupe entrant sur le marché du travail par le secteur de la santé a doublé au cours des 13 dernières années aux États-Unis. Les travailleurs de la santé qui sont moyennement qualifiés occupent notamment des postes d'auxiliaires médicaux.

Le lien entre la présence immigrée et la croissance des secteurs d'activité

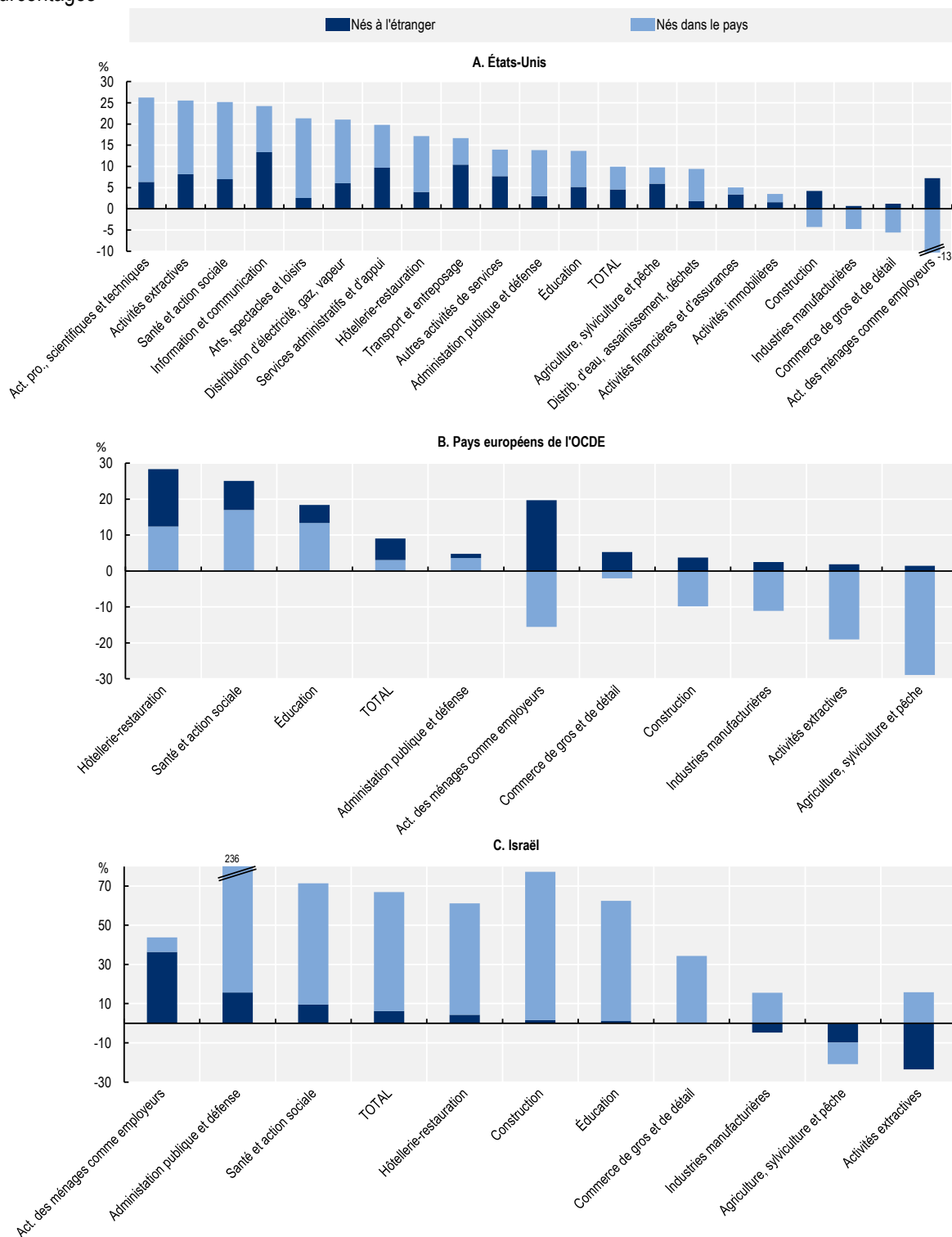
Contribution des travailleurs nés à l'étranger à la croissance sectorielle de l'emploi

Entre 2005 et 2018, les immigrés ont représenté près de la moitié des 10 % de croissance de l'emploi aux États-Unis et les deux tiers de la croissance de 9 % dans les pays européens (Graphique 3.7). Ils ont contribué à plus de la moitié de la croissance de l'emploi dans cinq secteurs aux États-Unis : finances, transport et entreposage, agriculture, information et communication, et autres services. C'est aussi le cas dans le secteur de l'hôtellerie-restauration en Europe. Dans ces deux aires géographiques, le nombre d'immigrés occupant un emploi a augmenté dans tous les secteurs au cours des 13 dernières années, même dans ceux où l'emploi des personnes nées dans le pays a chuté, par exemple la construction, les activités des ménages en tant qu'employeurs (travail domestique), le commerce et les industries manufacturières. Toutefois, à l'exception du travail domestique et du commerce en Europe, l'augmentation des effectifs nés à l'étranger n'a pas compensé la baisse des forces de travail dans ces secteurs.

En Israël, où la population en emploi a augmenté de deux tiers entre 2005 et 2019, la contribution des personnes nées à l'étranger est en revanche très faible. La contribution des immigrés à cette augmentation de l'emploi total est inférieure à 10 %, voire moins dans de nombreux secteurs. Une exception notable est celle des activités des ménages en tant qu'employeurs, où les quatre cinquièmes de cette hausse sont attribuables aux immigrés (Graphique 3.7).

Graphique 3.7. Contribution des personnes nées à l'étranger à la croissance de l'emploi dans les pays de l'OCDE, par secteur, 2005-18

Pourcentages



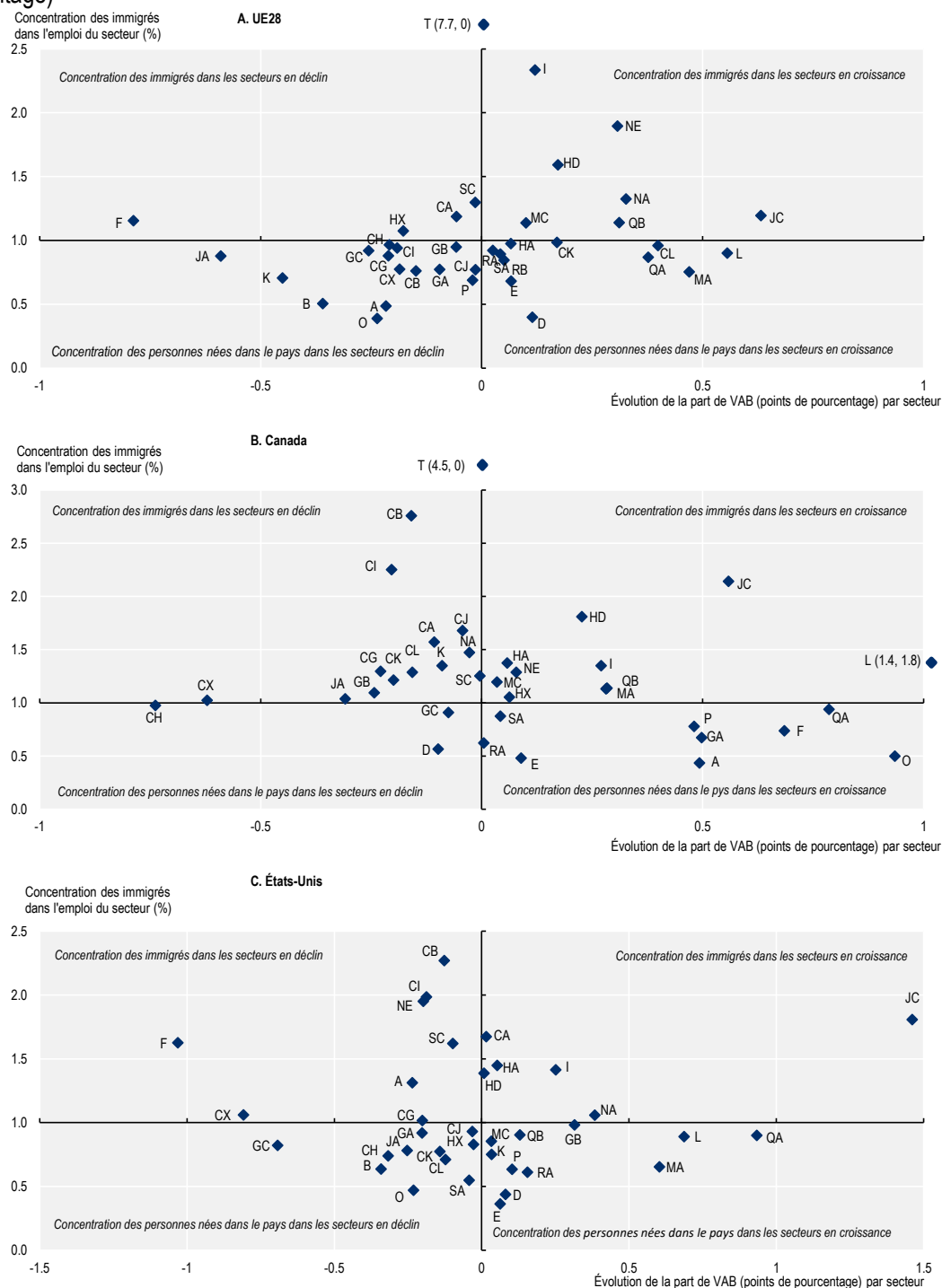
Note : Comme les données de 2005 ne sont pas systématiquement disponibles pour tous les secteurs en Europe et en Israël (voir Annexe 3.A), moins de secteurs sont indiqués dans les panels B et C.

Source : Calculs du Secrétariat de l'OCDE (voir Annexe 3.A) basés sur *Current Population Survey* (CPS), l'Enquête de l'Union européenne sur les forces de travail (EFT-UE 2005 et 2018) et l'Enquête sur la population active israélienne (2005 et 2019).

StatLink  <https://stat.link/71yqri>

Graphique 3.8. Présence d'immigrés et croissance sectorielle

Concentration des immigrés (2016-18) et évolution de la part de VAB par CITI (entre 2005 et 2018, en points de pourcentage)



Note : La concentration des personnes nées à l'étranger dans un secteur précis se mesure en divisant le pourcentage de personnes nées à l'étranger dans ce secteur (sur le total des personnes nées à l'étranger dans l'emploi) par rapport au pourcentage de personnes nées dans le pays dans ce secteur (sur le total des personnes nées dans le pays dans l'emploi). L'évolution de la VAB est la différence entre la part de VAB dans un secteur spécifique (sur la VAB totale) en 2018 par rapport à celle de 2005. Voir Annexe 3.A pour les dénominations des secteurs.

Source : Calculs du Secrétariat de l'OCDE (voir Annexe 3.A) fondés sur l'EFT-UE 2016-18, la CPS des États-Unis 2016-18, le recensement canadien de 2016 ; VAB : base de données des comptes nationaux dans l'OCDE.

StatLink  <https://stat.link/dis5wn>

Les immigrés et la croissance économique sectorielle

Vu la multitude de facteurs influençant la croissance sectorielle, on ne pouvait s'attendre à un lien évident entre la présence d'immigrés et la croissance. En effet, il n'y a de prime abord aucune tendance claire en termes de lien entre présence d'immigrés et croissance économique sectorielle (mesurée en fonction de la valeur ajoutée brute (VAB), voir Annexe 3.A). En fait, les immigrés sont en règle générale surreprésentés dans les mêmes secteurs d'un pays à l'autre, même si les schémas de croissance sont largement différents. Par exemple, alors que les immigrés sont surreprésentés en Europe, au Canada et aux États-Unis dans la sécurité et le nettoyage, ce secteur enregistre une croissance en Europe, il est stable au Canada et en déclin aux États-Unis (Graphique 3.8). Toutefois, à l'exception notable de la construction, certains secteurs en déclin en Europe et aux États-Unis en termes de parts dans l'économie, comme la communication, les activités manufacturières et l'administration publique, ont tendance à enregistrer pratiquement partout une plus forte concentration de personnes nées dans le pays.

En revanche, les immigrés sont surreprésentés dans un certain nombre de secteurs en croissance (hôtellerie-restauration, entreposage, soutien administratif). Pourtant, si ces secteurs enregistrent une croissance importante, leur productivité globale du travail est assez faible. La tendance voyant les immigrés concentrés dans des secteurs en croissance ayant une faible productivité est particulièrement prononcée en Autriche, en Belgique, en France et en Italie. La tendance est la même en Norvège et en Suède ainsi qu'aux Pays-Bas, mais dans une moindre mesure.

Dans les secteurs où la productivité du travail est plus élevée, par exemple dans la santé, l'immobilier et les activités spécialisées et d'ingénierie (activités juridiques, comptables, gestion, architecture et d'ingénierie), dont les parts de VAB ont augmenté dans la vaste majorité des pays de l'OCDE, les immigrés sont plutôt sous-représentés aussi bien en Europe qu'aux États-Unis mais surreprésentés au Canada. Les TI sont le seul secteur en croissance à forte valeur ajoutée où ils soient surreprésentés partout, les concentrations les plus élevées étant enregistrées au Luxembourg, en Pologne, en Irlande, aux États-Unis, au Canada et dans les Républiques tchèque et slovaque.

Les liens entre les politiques migratoires et la composition sectorielle de l'économie

Les dimensions sectorielles des politiques migratoires

Comme dans l'étude sur l'impact des migrations, les politiques migratoires sont en règle générale bien moins axées sur des considérations d'ordre sectoriel que sur les métiers. La plupart des pays de l'OCDE privilégient certains métiers dans leurs politiques migratoires, mais à des degrés variables. Pratiquement tous les pays favorisent l'immigration hautement qualifiée plutôt que faiblement qualifiée, soit en exigeant des niveaux de salaire minimums (par ex. au Danemark et aux Pays-Bas) soit en privilégiant les immigrés avec des qualifications élevées (par ex. avec les systèmes à points en Australie, au Canada et en Nouvelle-Zélande). De nombreux pays dressent des listes précises de métiers – considérés comme étant qualifiés ou en tension – pour l'admission d'immigrés (OCDE, 2014^[9]). Il existe par exemple des listes de métiers qualifiés en Australie, au Canada, en Nouvelle-Zélande et au Royaume-Uni. Et il existe des listes des métiers en tension en Autriche, en Australie, en Belgique, au Danemark, en Espagne, aux États-Unis, en France, en Lettonie, en Lituanie, en Nouvelle-Zélande, aux Pays-Bas, en Pologne et au Royaume-Uni, ainsi qu'en Suède pour les changements de statut au sein du pays. La Carte bleue européenne allie des exigences en termes de salaire, de métier et de qualification.

Les politiques migratoires n'ont pas toujours été implicitement axées sur les métiers plutôt que sur les secteurs. Pendant le boom économique qui a suivi la seconde guerre mondiale, plusieurs programmes ambitieux de migrations temporaires étaient appliqués dans l'ensemble de l'OCDE. Nombre d'entre eux

étaient axés sur les différents secteurs de l'économie. C'était notamment le cas du programme « Bracero », qui s'adressait aux travailleurs agricoles saisonniers aux États-Unis, et, pour l'Europe, des programmes de migrations temporaires « dits de travailleurs invités », destinés à couvrir les besoins de main-d'œuvre croissants. La plupart de ces programmes étaient basés sur des accords bilatéraux avec les pays d'origine, certaines entreprises étant autorisées à recruter directement à l'étranger. L'accent sur les secteurs variait d'un pays à l'autre. Quasiment tous ces accords ont pris fin avant le premier choc pétrolier, en 1973, ou à ce moment-là. Depuis lors, les migrations de travail ont été plus restreintes aussi bien aux États-Unis qu'en Europe. Depuis le début des années 2000, où les migrations de travail suscitent un regain d'intérêt, les métiers hautement qualifiés sont manifestement privilégiés, au moins dans les pays européens.

Plusieurs raisons expliquent le fait que les politiques migratoires privilégient les métiers plutôt que les secteurs dans la plupart des pays. Premièrement, et peut-être avant tout, dans bien des pays de l'OCDE, la politique économique en général s'est détournée des politiques ciblant des branches d'activité spécifiques. Deuxième élément, étroitement lié au premier, plutôt que de soutenir une branche d'activité spécifique, des profils de métiers plus étendus peuvent soutenir différents secteurs et permettre une meilleure adaptation si le paysage économique change. Troisièmement, les régimes migratoires axés sur les métiers peuvent en outre permettre de mieux cibler les immigrés hautement qualifiés, dont les perspectives d'intégration et l'employabilité à long terme ont tendance à être meilleures que celles des immigrés faiblement qualifiés. Qui plus est, ces régimes sont souvent considérés comme étant moins propices à la recherche de profits ou aux lobbying des entreprises que les politiques sectorielles et donc comme ayant généralement moins d'effets de distorsion, mais ce n'est pas nécessairement le cas. Quoiqu'il en soit, les régimes axés sur les métiers sont en règle générale plus acceptables pour le public. Enfin, en Europe, des politiques migratoires favorisant des secteurs spécifiques dans lesquels opèrent de grandes entreprises pourraient être considérées comme des subventions illégales et donc porter atteinte au droit européen de la concurrence.

Approches sectorielles en matière de migrations

En revanche, en dehors peut-être du secteur agricole, dont il sera davantage question plus bas, la liste des pays privilégiant certains secteurs est bien plus courte. Parmi les pays de l'OCDE, le Japon applique des mesures sectorielles fortes et explicites. Son programme de stages de formation technique, le plus important au sein de l'OCDE avec 144 000 nouveaux visas délivrés en 2017, n'est proposé que pour certains métiers dans certains secteurs. Les visas de stages de formation technique sont délivrés pour une durée maximale de trois ans à des étrangers ressortissants de pays en développement travaillant dans les secteurs suivants : l'agriculture, la pêche, la construction, l'agroalimentaire, le textile et la fabrication de produits métalliques.

Par ailleurs, le visa de travailleurs qualifiés pour des emplois spécialisés, créé au Japon en 2019, est proposé aux étrangers qui occupent des emplois exigeant énormément de connaissances ou d'expérience dans des secteurs précis. Le programme, qui concerne différents métiers à tous les niveaux de compétences, est limité à 14 branches d'activité approuvées : soins infirmiers, services de nettoyage des bâtiments, moulage, fabrication de machines industrielles, informations électriques et électroniques, construction, construction navale et matériel maritime, réparation automobile, aviation, hôtellerie, agriculture, pêche, industrie alimentaire et fabrication de boissons, restauration. Le nombre de ressortissants étrangers par secteur est plafonné, et le plafond total est valable cinq ans. Les candidats doivent prouver qu'ils sont qualifiés pour les emplois énumérés en passant un test d'évaluation propre à chaque branche d'activité. Ils doivent aussi passer un test de connaissance du japonais pour attester qu'ils ont au moins un niveau conversationnel. Les travailleurs étrangers qui ont déjà effectué un stage de formation technique sont dispensés de passer ces deux tests.

Des politiques migratoires largement axées sur les différents secteurs sont également appliquées en Corée depuis 2004, avec l'introduction du système de permis de travail (EPS). Il s'agit d'un vaste programme permettant aux PME des secteurs des industries manufacturières, de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de la construction de faire temporairement appel à des travailleurs étrangers, qui seront choisis, formés et engagés dans le cadre d'un programme bilatéral entre gouvernements (OCDE, 2019^[10]).

Le système EPS met en contact les employeurs en Corée avec les travailleurs dans les pays d'origine. Le Comité chargé des mesures relatives à la main d'œuvre étrangère, qui est un groupe de travail interministériel, définit le plafond annuel d'admission de travailleurs étrangers faiblement qualifiés, notamment par branche d'activité et par pays d'origine. Le système EPS soutient les branches dites « de base », qui assurent les processus manufacturiers fondamentaux de la chaîne logistique à l'intention d'entreprises plus importantes. En Corée, les grandes entreprises s'appuient sur des sous-traitants pour de vastes pans du processus de production. La concurrence entre les PME pour obtenir des contrats est intense et les marges sont faibles. Cela étant, les salaires sont bas et les conditions de travail souvent défavorables, ce qui rend ces emplois peu attrayants pour la main-d'œuvre nationale. Le programme fournit donc aux entreprises des travailleurs sans lesquels elles ne seraient pas compétitives.

L'admission de travailleurs étrangers peu qualifiés en Israël est également gérée par une politique migratoire sectorielle. Certains secteurs peuvent recruter des travailleurs immigrés avec le permis pour travailleurs étrangers B-1 : l'agriculture, la construction, les soins, le tourisme et les industries manufacturières. Les employeurs doivent payer une taxe pour chaque travailleur étranger recruté qui s'élève à 15 % du salaire mensuel depuis 2019. Ils en sont dispensés dans les secteurs des soins et de l'agriculture. Les permis B-1 sont délivrés pour une durée maximale d'un an, renouvelable pour une durée maximale de 63 mois. Ils sont soumis à des quotas par secteur (sauf celui des soins) qui sont généralement fixés en concertation avec les représentants des secteurs concernés.

Alors que la Nouvelle-Zélande n'applique pas de politiques sectorielles spécifiques, à partir de 2021 les secteurs qui recrutent beaucoup de travailleurs immigrés temporaires seront en mesure de négocier un accord avec le gouvernement pour faciliter ce recrutement. Les branches d'activité retenues pour pouvoir solliciter ces accords sont notamment celles des soins dispensés en établissement, de la transformation de la viande, des produits laitiers, de la sylviculture, du transport routier, du tourisme et de l'hôtellerie-restauration, de la construction, de l'horticulture et de la viticulture. Les accords sectoriels prévoient des règles spéciales pour l'accès des travailleurs étrangers temporaires à certains métiers pendant leur durée d'application (par ex. dispense du test du marché du travail, conditions de visa plus généreuses). Ils prévoient aussi des plans propres à chaque secteur visant à employer davantage de Néo-zélandais et à réduire le recours à des travailleurs étrangers temporaires (Immigration New Zealand, 2019^[11]). Les accords sectoriels dureront jusqu'à trois ans et seront obligatoires (les employeurs ne seront pas autorisés à s'en retirer ni à utiliser d'autres régimes). L'introduction d'accords sectoriels dans les politiques migratoires néo-zélandaises constitue une étape supplémentaire vers l'adoption de mesures sectorielles relatives à la migration peu qualifiée dans ce pays, qui ont commencé par la « liste des métiers en tension dans la construction et les infrastructures », qui a été dressée après le séisme de Canterbury de 2010.

L'Australie a lancé en novembre 2019 un programme intitulé « *Global Talent Independent* » (GTI), destiné à attirer des immigrés hautement qualifiés vers l'un des sept grands secteurs « tournés vers l'avenir » de l'économie australienne. Il s'agit des secteurs suivants : AGTech, espace et industries manufacturières avancées, FinTech, technologies énergétiques et d'extraction, MedTech, cybersécurité et informations quantiques, systèmes numériques avancés, science des données et TI. Les candidats doivent pouvoir prétendre à un salaire d'au moins 148 700 AUD (soit environ 100 000 USD), soit au titre d'un contrat proprement dit ou d'une offre d'emploi, soit d'un diplôme dans les secteurs cibles donnant accès à un tel salaire.

Les migrations de travail en Italie sont gérées à l'aide de quotas (avec quelques exemptions pour certains métiers qualifiés). Si, à l'heure actuelle, ce système ne suit pas une approche sectorielle, il existait toutefois des quotas par secteur inclus dans les quotas annuels au milieu des années 2000, pour le travail domestique (2005-2010), la pêche (2006-2007) et la construction (2007). En outre, un quota propre au travail agricole saisonnier est en vigueur depuis 2000. Par ailleurs, les programmes italiens de régularisation à grande échelle ont tendance à être fortement axés sur les secteurs. La campagne de régularisation de 2002, au cours de laquelle 650 000 immigrés ont été régularisés, était ouverte à tous les secteurs mais le montant de l'indemnisation accordée au titre des contributions fiscales et des cotisations fiscales non versées était inférieur pour les employés de maison. Au bout du compte, la moitié des travailleurs régularisés étaient des employés de maison et des soignants à domicile (Baldwin-Edwards et Zampagni, 2014^[12]). La campagne de régularisation de 2009, qui a permis de régulariser quelque 250 000 immigrés, était ouverte aux travailleurs étrangers travaillant illégalement dans le secteur des services personnels et des soins à domicile. Bien que le programme de régularisation de 2012 n'ait pas ciblé de secteurs précis, il a quand même eu un impact sectoriel important car 86 % de toutes les demandes émanaient d'employés de maison. En 2020, en réaction à la crise de la COVID-19, le gouvernement a lancé un programme de régularisation spécifique allant de juin à août pour les personnes travaillant dans l'agriculture, l'élevage, la reproduction animale, la pêche et la pisciculture, les soins de longue durée et le travail domestique. À compter du 15 juillet, quelque 125 000 demandes ont été reçues, dont 86 % émanaient du secteur des soins de longue durée et du travail domestique.

Les instruments des politiques migratoires ayant des liens directs avec des secteurs spécifiques

Même en l'absence de mesures propres aux différents secteurs, nombreux sont les paramètres des politiques migratoires qui favorisent certains d'entre eux. En fait, les liens sont manifestes entre de nombreux métiers et certains secteurs (par ex. les professionnels de l'informatique avec le secteur des TI, les médecins avec le secteur de la santé, les cuisiniers et les chefs avec le secteur de l'hôtellerie-restauration)¹⁰ alors qu'ils le sont moins pour d'autres (par ex. les employés de bureau). Lorsque les liens sont évidents, les régimes qui favorisent des métiers précis ont également un impact positif fort sur les secteurs dont ces métiers relèvent¹¹. Qui plus est, dans les pays qui ont recours à des listes des métiers en tension, les métiers qui sont considérés comme étant en tension sont souvent déterminés en concertation avec les représentants de différents secteurs, qui – selon leur pouvoir de négociation – peuvent fortement influencer sur l'ajout de tel ou tel métier sur les listes. En fait, du lobbying est exercé au niveau sectoriel et tous les secteurs ne sont pas égaux à cet égard.

Les autres instruments des politiques migratoires qui ont un impact sectoriel indirect

Il est par ailleurs courant que, de par sa conception, un programme migratoire, bien qu'il n'ait pas été forcément prévu pour favoriser tel ou tel secteur, ait tendance à être fortement bénéfiques à certains. C'est par exemple le cas des programmes voyage et travail – ou « vacanciers actifs » – et des possibilités de travail offertes aux étudiants en mobilité internationale. Les horaires de travail souples, la forte présence en ville et dans des lieux touristiques ainsi que les possibilités de travail durant les vacances, qui sont au cœur de ces programmes, favorisent le secteur de l'hôtellerie-restauration.

Parfois, l'impact est encore plus indirect. Par exemple, le fait que l'Australie et la Nouvelle-Zélande favorisent vivement les diplômés nationaux dans leur programme de migration qualifiée a contribué à attirer les étudiants en mobilité internationale dans l'enseignement. C'est dans ces deux pays que l'on trouve la part la plus élevée d'étudiants en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur au sein de l'OCDE, ce qui représente une part importante de leurs exportations de services. En fait, de plus en plus de pays de l'OCDE ciblent les étudiants en mobilité internationale pour les aider à développer leur secteur de l'enseignement supérieur. Aussi l'impact des modifications de politiques migratoires sur le

secteur de l'enseignement est-il de plus en plus débattu, ce qui est par exemple le cas au Royaume-Uni à propos du nouveau système migratoire.

Lorsque les besoins sectoriels en main-d'œuvre sont forts mais les mesures relatives aux migrations de travail très restrictives, cela peut se solder par des migrations irrégulières (OCDE, 2018^[13]). Certains instruments des politiques migratoires qui visent les secteurs où il est fréquent que des travailleurs étrangers soient employés illégalement, par exemple les services domestiques et la construction, n'ont pas nécessairement pour objet de « favoriser » ces secteurs. Ils ont plutôt pour objet de mieux canaliser et contrôler l'emploi d'immigrés. C'est évident lorsqu'il est interdit aux employeurs de certains secteurs d'utiliser les régimes généraux. Par exemple, en Nouvelle-Zélande, dans le cadre des accords sectoriels concernant des travailleurs temporaires, les employeurs n'ont pas le droit de se retirer de l'accord et d'utiliser d'autres systèmes. Les systèmes proposés aux employeurs de confiance, qui sont mis en œuvre dans les pays d'installation de l'OCDE et au Royaume-Uni, peuvent jouer le rôle double de favoriser les entreprises et les secteurs qui suivent les règles, et donc de les inciter à le faire. Ces régimes sont particulièrement intéressants pour les employeurs qui sont fortement tributaires de la main-d'œuvre étrangère (voir plus bas pour l'importance de ces régimes pour l'agriculture saisonnière). Plus généralement, comme les employeurs exercent leurs activités dans des secteurs précis, les instruments qui sont axés sur les employeurs sont par nature également axés sur les secteurs.

Le caractère globalement restrictif des politiques et les incidences de la libre circulation

A priori, la prise en compte des éléments sectoriels dans les politiques migratoires a tendance à être plus pertinente dans les systèmes migratoires restrictifs que dans ceux qui sont plus libéraux. La Suède applique par exemple un système très libéral de migrations de travail, dont la seule exigence fondamentale est que l'offre d'emploi ait été préalablement publiée et que les salaires et conditions prévus dans les conventions collectives en vigueur soient respectés (OCDE, 2011^[14]). Dans ce contexte, où tous les secteurs ont pleinement accès à la main-d'œuvre étrangère, il n'est pas nécessaire d'établir des régimes sectoriels spéciaux. Dans le même ordre d'idées, en Europe, comme indiqué plus haut, l'accès à la main-d'œuvre étrangère grâce à la libre circulation au sein de l'UE couvre une grande partie des besoins, notamment dans des secteurs fortement tributaires de main-d'œuvre moins qualifiée pour lesquels les pays disposent de canaux de migrations de travail très limités. En Europe, au sein de la zone de libre circulation, le régime de détachement des travailleurs a un statut particulier car les dispositions applicables en matière de sécurité sociale sont celles du pays d'origine. Les détachements de travailleurs intra-UE/AELE, dont près de trois millions ont été enregistrés en 2018, favorisent énormément certains secteurs. Un tiers d'entre eux concernait le secteur de la construction, un cinquième l'industrie manufacturière et un cinquième les transports routiers.

Il n'est donc pas surprenant que les exemples de politiques migratoires comportant des éléments sectoriels marqués se rencontrent désormais tous en dehors de la zone de libre circulation de l'UE, à l'exception de l'agriculture saisonnière. À ce propos, il est par ailleurs important de souligner que les migrations de travail régulées ne représentent dans de nombreux pays qu'une petite partie de l'ensemble des flux migratoires, même en dehors de la zone de libre circulation. L'incidence sectorielle réelle des politiques relatives aux migrations de travail est en outre limitée par le fait que les immigrés économiques sont généralement autorisés à changer d'employeurs et de secteurs, bien que ceux qui ont un visa temporaire doivent souvent obtenir une autorisation pour ce faire. Il existe cependant d'importantes différences entre pays sur ce point.

L'exemple de la Suède, qui est passée du jour au lendemain d'un système plutôt restrictif à un système très ouvert en matière de migrations de travail avec une faible augmentation de la main-d'œuvre étrangère dans la plupart des secteurs, illustre un autre point : même l'accès soudain à de la main-d'œuvre étrangère n'implique pas automatiquement de fortes incidences sur ce secteur. Il se peut par exemple que les employeurs ne souhaitent pas ou ne puissent pas embaucher davantage, particulièrement dans un

contexte de viscosité des salaires et d'incertitude quant aux qualifications obtenues à l'étranger ou aux formations requises, même lorsque le salaire de réserve des immigrés est inférieur à celui des personnes nées dans le pays. En fait, en Suède comme dans les autres pays nordiques, les salaires et les conditions de travail sont le plus souvent fixés par conventions collectives, et celles-ci sont établies au niveau sectoriel et pas au niveau des métiers.

Même lorsque les salaires ne posent pas problème et les employeurs seraient enchantés d'embaucher des immigrés, d'autres obstacles institutionnels risquent d'empêcher les migrations de travail. C'est notamment le cas dans le secteur de la santé. Bien qu'il y ait une pénurie de médecins et autres professionnels de santé à peu près partout et qu'ils soient très demandés dans de nombreux pays de l'OCDE, le flux migratoire réel vers ce secteur est assez limité, en partie car c'est un secteur lourdement réglementé, dans lequel la reconnaissance des diplômes étrangers et la validation des acquis de l'expérience professionnelle pour les médecins et les infirmiers est un processus contraignant. Il s'ensuit, comme indiqué plus haut, que la santé n'est pas autant un secteur d'entrée pour les immigrés que ce que la pénurie de main-d'œuvre dans ce secteur donnerait à penser.

En résumé, les politiques migratoires ne sont pas axées sur les secteurs, mais elles comportent de nombreux éléments qui influent directement ou indirectement sur l'emploi dans les secteurs. Le reste de la présente section examine par conséquent plus en détail le rôle que les migrations de travail ont joué pour façonner trois secteurs dans lesquels la présence d'immigrés est élevée dans l'ensemble de l'OCDE : i) l'agriculture saisonnière, ii) l'hôtellerie et la restauration ; iii) les technologies de l'information.

Agriculture saisonnière

Pourquoi les migrations sont-elles particulièrement importantes pour ce secteur ?

Les migrations sont particulièrement importantes dans l'agriculture saisonnière en raison de la nature du travail à accomplir. Les besoins en main-d'œuvre ne sont élevés que pendant quelques semaines ou mois et souvent en zones rurales, faiblement peuplées, où il y a dans bien des cas peu d'offres d'emploi en dehors des pics saisonniers.

L'agriculture saisonnière est donc une activité à forte intensité de main-d'œuvre avec un pic saisonnier au cours duquel il faut faire appel à un grand nombre de travailleurs sur une courte période. C'est ainsi que 95 % des travailleurs agricoles en Suède (principalement recrutés pour la cueillette des baies) ont un permis de séjour de moins de trois mois (OCDE, 2011^[14]). En même temps, le travail dans l'agriculture saisonnière nécessite peu de formation et peu ou pas de connaissances de la langue. Dans les pays européens, par exemple, plus des trois quarts des immigrés qui travaillaient dans l'agriculture en 2014 n'avaient qu'un niveau débutant ou intermédiaire dans la langue du pays hôte, soit le niveau le plus bas de tous les secteurs.

Le travail saisonnier dans l'agriculture est souvent peu rémunéré et exigeant sur le plan physique. C'est ainsi qu'en Espagne la part des accidents de travail par travailleur (5 %) dans l'agriculture est la plus élevée de tous les secteurs (Bellés-Obrero, Martin Bassols et Castello, 2020^[15]). Par conséquent, les emplois dans l'agriculture saisonnière attirent souvent peu la population résidente, chômeurs compris, et enregistrent un taux élevé de rotation des effectifs. En Australie, par exemple, plus de 80 % des employeurs de ce secteur ont indiqué dans une enquête qu'il leur était « très difficile » (49 %) ou « assez difficile » (32 %) de trouver des travailleurs australiens sur le marché du travail local (OCDE, 2018^[16]). La première raison qu'ils invoquent est la « pénurie de travailleurs locaux » (38 %) mais ils sont nombreux à indiquer aussi que « les travailleurs locaux n'ont pas les compétences requises » (26 %). En Nouvelle-Zélande, selon l'édition 2019 de l'Enquête RSE (« *Recognised Seasonal Employer* »), 98 % des employeurs évaluent positivement les travailleurs saisonniers immigrés venus dans le cadre du régime RSE Pacifique en raison de leur enthousiasme, 96 % de leur fiabilité et 94 % de leur productivité. Ces chiffres sont à comparer avec respectivement 10 %, 8 % et 9 % pour les nouveaux travailleurs recrutés

via l'agence « *Work and Income* », qui est chargée de trouver du travail pour les personnes bénéficiant des prestations sociales (Research New Zealand, 2019^[17]).

Le fait que l'agriculture saisonnière soit par nature un travail à court terme la rend particulièrement attrayante pour les populations des pays voisins, surtout si les disparités salariales sont prononcées. D'ailleurs, en Europe, les élargissements de l'UE de 2004 et 2007 ont offert aux employeurs de ce secteur un moyen simple et rapide de recruter des travailleurs saisonniers. D'importants problèmes de mesure se posent en raison de ces séjours souvent multiples et de courte durée, tout particulièrement dans le cadre de la libre circulation, ce qui rend l'évaluation de la contribution des immigrés difficile (voir Annexe 3.A pour une discussion).

De quelle façon les instruments (et paramètres) généraux et spécifiques des politiques migratoires influencent-ils les migrations dans ce secteur ?

Les dispositifs spécifiques de soutien à l'immigration dans l'agriculture

a. Programmes de recrutement de travailleurs saisonniers via des accords bilatéraux

L'agriculture est de loin le secteur qui bénéficie le plus des instruments spécifiques des politiques migratoires. Au moins 15 pays de l'OCDE appliquent actuellement un programme relatif aux travailleurs saisonniers. Il semblerait que ce soit dû au caractère essentiel de l'agriculture, d'une part, et d'autre part à la nature du travail, qui est souvent peu prisé par les natifs (voir plus haut). Dans de nombreux pays, le soutien à l'agriculture constitue en outre un pan important de l'action publique régionale et rurale.

Les programmes de recrutement de travailleurs saisonniers reposent souvent sur un accord de coopération entre les services publics de l'emploi (SPE) des pays d'origine et de destination. De vastes programmes de ce type sont par exemple en vigueur au Canada (avec le Mexique et les pays des Caraïbes), en Grèce (avec l'Albanie) et en Espagne (avec le Maroc). L'Allemagne n'a pas passé d'accord bilatéral intergouvernemental mais son SPE gère un petit programme bilatéral avec les SPE de quelques pays tiers d'Europe orientale.

Le principal avantage d'une telle coopération est d'assurer un certain degré de sélection et de respect des règles – sans quoi le programme risquerait d'être supprimé – avec peu de contraintes bureaucratiques pour l'administration et les employeurs du pays hôte. C'est ainsi que dans le cadre du programme canadien de recrutement de travailleurs agricoles saisonniers (PTAS), le ministère mexicain du Travail dresse des listes de personnes souhaitant être choisies pour aller travailler au Canada dans lesquelles les employeurs peuvent piocher s'ils manquent de travailleurs nominés. À la fin de la saison, les agriculteurs évaluent chacun des travailleurs recrutés dans le cadre du PTAS. Ces derniers doivent présenter l'évaluation établie par leur employeur à une agence publique dans leur pays d'origine afin de pouvoir être choisis pour la saison suivante (voir Martin (2016^[18])).

En Espagne, le programme de gestion collective du recrutement dans le pays d'origine (« GECCO ») implique le détachement vers l'Espagne de milliers de travailleurs, avant tout des femmes, originaires du Maroc, pour la cueillette des fraises et des fruits rouges, avec la coopération du service marocain de l'emploi (ANAPEC). L'ANAPEC sélectionne directement des travailleurs au Maroc, d'abord sur la liste des personnes ayant participé à la saison précédente et exprimé le souhait de participer à la suivante, puis sur une liste de nouveaux candidats. Le programme prévoit en outre des objectifs clairs de promotion du développement dans le pays d'origine dès le retour des travailleurs. Il vise à envoyer des travailleurs prêter main-forte durant la saison des récoltes (février à mai) dans le sud de l'Espagne. Dans la province de Huelva, l'une de celles qui sont au cœur de ce programme, 45 % du travail saisonnier est effectué par des ressortissants espagnols, 25 % par des citoyens mobiles de l'UE, 10 % par des ressortissants de pays tiers déjà présents en Espagne, et 20 % par des travailleurs immigrés temporaires dans le cadre du GECCO. Les travailleurs saisonniers qui ont participé au GECCO plus de deux fois sont dispensés du test

du marché du travail, ce qui leur offre davantage d'opportunités d'être embauchés en Espagne dans le cadre d'autres dispositifs de migration.

Certains programmes de recrutement de travailleurs saisonniers comportent en outre des plafonds quantitatifs, par exemple en Italie et en Autriche.

b. Dispositif d'employeurs de confiance

Il existe aussi des programmes de travailleurs saisonniers dans lesquels la responsabilité du recrutement incombe directement aux employeurs, dans le cadre de dispositifs d'employeurs de confiance dans l'agriculture. Les pays qui appliquent de tels dispositifs autorisent des employeurs certifiés, qui remplissent un certain nombre de critères, à embaucher des travailleurs dans certaines conditions. Le recrutement peut être effectué soit directement par l'employeur, soit obligatoirement via des intermédiaires ad hoc. C'est ainsi que deux tiers des employeurs agricoles certifiés en Nouvelle-Zélande recrutent directement des travailleurs originaires des îles du Pacifique dans le cadre du dispositif RSE («Recognised Seasonal Employer») (Research New Zealand, 2019^[17]). La pénurie de main-d'œuvre saisonnière et la question du respect des règles avaient conduit à la formation du groupe de travail sur l'emploi saisonnier dans l'horticulture et la viticulture, dans lequel sont représentés les principaux acteurs de ces branches d'activité, les pouvoirs publics et les syndicats. Le groupe a mis au point une stratégie précise, qui a débouché sur la création du dispositif RSE. Parallèlement, dans le cadre du programme australien de recrutement de travailleurs saisonniers, certaines entreprises sont pré-autorisées à embaucher des travailleurs saisonniers dans l'agriculture.

Dans la plupart des programmes, les travailleurs saisonniers étrangers sont exclusivement liés à un seul employeur et un seul endroit et ne peuvent pas changer d'employeur dans le pays hôte. Dans le même ordre d'idées, les extensions de visas sont habituellement possibles mais souvent avec le même employeur.

c. Mesures d'assouplissement du test du marché du travail

Dans les pays où le test du marché du travail continue de s'appliquer à la main-d'œuvre saisonnière, il existe souvent des mesures d'assouplissement. Au Canada, par exemple, la durée requise pour la publication de l'offre d'emploi est plus courte que d'ordinaire dans l'agriculture. Dans d'autres cas, le test du marché du travail n'est pas exigé. C'est ainsi que les ressortissants de certains pays tiers d'Europe orientale (Arménie, Bélarus, Géorgie, Moldova, Russie et Ukraine) sont dispensés de test du marché du travail en Pologne depuis 2018. De même, en Italie, aucune appréciation de la situation de l'emploi n'est requise pour ce secteur. Dans les pays nordiques, des mesures spécifiques d'assouplissement s'appliquent aux cueilleurs de baies dans l'agriculture saisonnière. En Suède, l'obligation de publier les offres d'emploi ne s'applique pas aux travailleurs saisonniers étrangers qui sont employés par des entreprises étrangères sous contrat avec une entreprise suédoise de culture de baies. En Finlande, les cueilleurs de baies ne doivent pas demander de permis de séjour, contrairement aux autres travailleurs saisonniers.

d. Autres programmes de recrutement de travailleurs saisonniers

Dans d'autres pays de l'OCDE qui disposent de programmes relatifs au travail saisonnier, par exemple la Norvège, l'Autriche et la France, la procédure est la même que pour le programme général. Par conséquent, les travailleurs saisonniers sont soumis au test du marché du travail, mais ils bénéficient parfois d'autres mesures d'assouplissement comme la délivrance d'un titre de séjour pluriannuel pour faciliter les migrations circulaires. La France dispose par exemple depuis 2007 d'un titre de séjour de trois ans pour les travailleurs saisonniers leur permettant de travailler jusqu'à six mois par an puis de revenir chaque année.

e. Les programmes non saisonniers pour l'agriculture

Bien que la plupart des programmes de politique migratoire ciblant le secteur agricole soit saisonniers, quelques pays de l'OCDE ont adopté des mesures relatives à l'agriculture non saisonnière, par exemple le Japon, avec son programme sur trois ans, et la Corée, avec son programme sur cinq à dix ans. Les travailleurs immigrés temporaires en Israël peuvent en outre obtenir un permis de séjour allant jusqu'à cinq ans. Depuis 2019, les employeurs de ce secteur sont exemptés des frais de recrutement qui, sinon, s'élèvent à 15 % du salaire des travailleurs immigrés temporaires. Tous les programmes non saisonniers sont assortis de quotas et de plafonds, qui sont habituellement négociés entre les ministères responsables et les représentants des branches d'activité concernées, et régulièrement actualisés (tous les deux ans au Japon et tous les cinq ans en Israël).

La Canada a lancé le 15 mai 2020 un programme pilote sur l'agroalimentaire. Celui-ci, qui s'étale sur trois ans, teste une approche sectorielle visant à aider les employeurs de certaines branches d'activité – transformation de la viande, culture des champignons, production sous serre et élevage – à trouver les employés à l'année et à plein temps dont ils ont besoin. Il ouvre la voie à la résidence permanente pour les travailleurs étrangers temporaires expérimentés. Au total, 2 750 candidatures seront acceptées chaque année et des plafonds seront fixés par métier dans chaque secteur.

Les dispositifs généraux de soutien à l'immigration dans l'agriculture

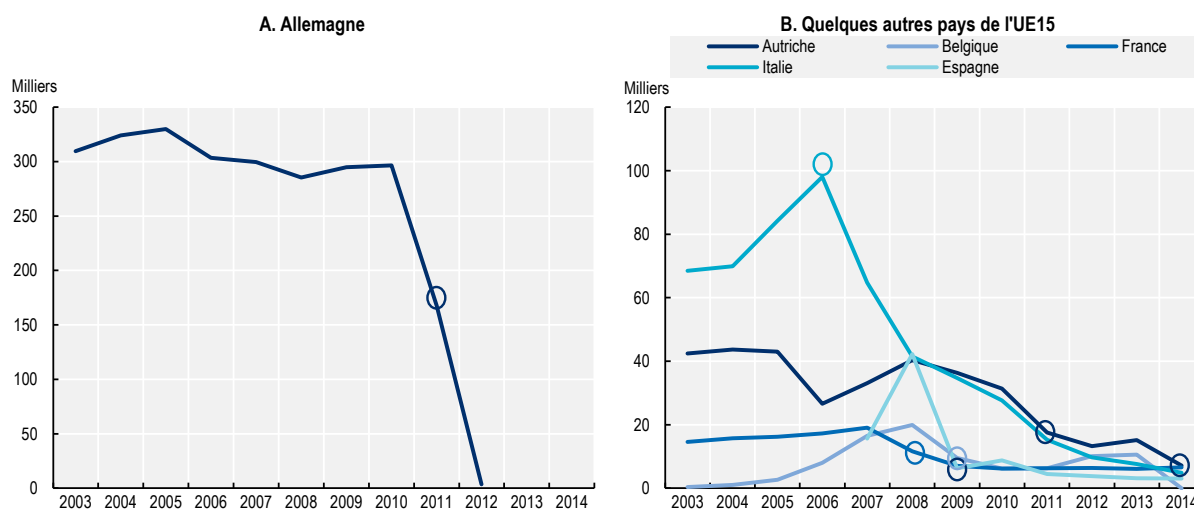
Les programmes de migrations temporaires qui ne ciblent pas le secteur agricole peuvent aussi aider à répondre à la pénurie de main-d'œuvre saisonnière. C'est le cas des programmes de vacanciers actifs (« Working Holiday Makers »), qui ont pour but d'encourager les voyages et les échanges culturels entre les citoyens des pays signataires. Ces derniers sont donc considérés comme appartenant à une catégorie d'immigrés non économiques temporaires ayant un emploi.

Ces dispositifs sont très répandus dans les pays d'installation, l'Australie disposant du plus important d'entre eux. En effet, la disposition la plus utile pour soutenir le travail agricole est celle qui permet aux détenteurs de visas de vacanciers actifs de demander un second visa lorsqu'ils ont accompli un travail spécifique pendant au moins 88 jours dans une région australienne où le programme s'applique. Sont notamment concernés les emplois dans les secteurs de l'agriculture, de l'exploitation minière et de la construction. Selon les services du bureau australien des impôts, un quart des vacanciers actifs travaillaient dans l'agriculture lors de leur premier visa, entre janvier 2017 et juin 2018. En 2019, 82 % des détenteurs d'un second visa de vacanciers actifs occupaient un emploi dans ce secteur. Quelque 81 000 vacanciers actifs travaillent dans l'agriculture en 2018, soit dix fois le nombre de travailleurs saisonniers étrangers (8 500).

En Europe, la libre circulation a aidé à répondre à la pénurie de main-d'œuvre dans l'agriculture saisonnière. Mais dans un système de libre circulation, il est difficile d'évaluer le nombre de travailleurs immigrés saisonniers (voir Annexe 3.A pour une discussion). Toutefois, les données sur les flux migratoires saisonniers avant et après l'introduction de la libre circulation dans les pays qui ont adhéré à l'UE respectivement en 2004 et 2007 donnent un aperçu de l'importance de la libre circulation dans l'UE pour l'agriculture saisonnière (Graphique 3.9).

Graphique 3.9. Impact des accords de libre circulation dans l'UE sur l'afflux de travailleurs saisonniers enregistrés en Europe

Nombre de permis de travail délivrés à des travailleurs saisonniers étrangers, 2003-14, en milliers



Note : Les pays de l'UE pouvaient reporter jusqu'à sept ans le plein accès au marché du travail pour les pays en voie d'accession. Par conséquent, l'accès effectif aux marchés du travail des 15 premiers membres de l'UE pour les pays du premier cycle d'élargissement s'est étalé de 2004 à 2011 et pour la Bulgarie et la Roumanie de 2007 à 2014. Les cercles montrent l'année où les régimes transitoires ont été supprimés. Après cette période, les citoyens concernés n'avaient plus besoin d'aucune autorisation ni d'aucun permis de travail. Bien que la plupart des permis de travail saisonniers soient délivrés pour l'agriculture saisonnière, les chiffres ci-dessus peuvent inclure des permis saisonniers non-agricoles.

Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.

StatLink  <https://stat.link/az4ime>

La principale destination des travailleurs agricoles saisonniers dans le cadre de la libre circulation au sein de l'UE est l'Allemagne. Une fois les régimes transitoires supprimés en 2011, le nombre de travailleurs saisonniers disposant d'une autorisation de travail (principalement des citoyens polonais) est passé de près de 300 000 en 2010 à moins de 4 000 en 2012. D'autres pays de l'UE ont également constaté une chute brutale du nombre de permis délivrés à des travailleurs saisonniers à la fin des régimes transitoires. Les nombres ont été divisés par deux entre 2006 et 2008 en Italie, entre 2011 et 2013 en Autriche, puis de nouveau entre 2013 et 2015 (lorsque les régimes transitoires ont été supprimés pour la Bulgarie et la Roumanie), entre 2007 et 2009 en France et entre 2008 et 2010 en Belgique. En Espagne, le nombre de permis délivrés à des travailleurs saisonniers (principalement roumains) a été divisé par sept entre 2008 et 2009. Depuis les élargissements de l'UE, la Belgique ne dispose plus de programmes de travail saisonnier et le programme qu'applique l'Allemagne (fondé sur des accords bilatéraux entre le SPE et des pays tiers d'origine européens) est marginal.

Dans la plupart des pays européens de l'OCDE dans lesquels il n'existe aucun programme de travail saisonnier, les travailleurs agricoles saisonniers sont principalement des citoyens mobiles de l'UE. En Italie, il y a en 2019 dans le secteur agricole près de 370 000 travailleurs étrangers originaires de 155 pays différents (voir Centro Studi e Ricerche IDOS (2019_[19])), soit 25 % de la main-d'œuvre. Près d'un tiers d'entre eux viennent de Roumanie (108 000), suivie du Maroc (35 000), d'Inde (34 000) et d'Albanie (32 000).

En Allemagne, environ 200 000 travailleurs agricoles saisonniers viennent en renfort lors du pic saisonnier (mai/juin), parmi lesquels 60 % d'étrangers, dont 95 % originaires de l'UE. La vaste majorité d'entre eux

n'est pas soumise au régime général de sécurité sociale, contrairement à la main-d'œuvre allemande. En Autriche, près de la moitié du travail agricole saisonnier est effectuée par des étrangers, dont 80 % viennent de l'UE.

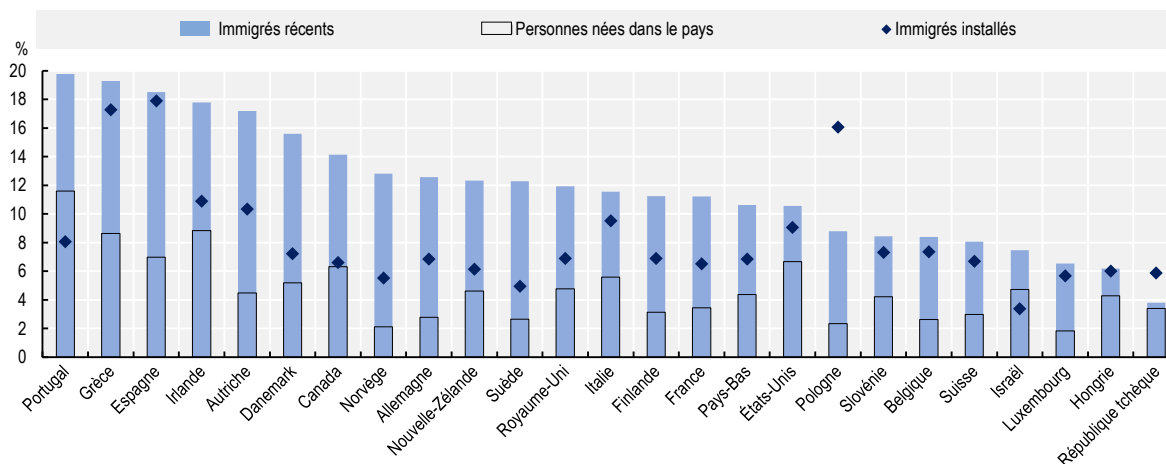
Toutefois, certains pays de l'UE dans lesquels l'agriculture saisonnière occupe une place importante font encore essentiellement appel à des travailleurs étrangers saisonniers au titre de programmes de gestion des migrations de travail temporaires. C'est notamment le cas de la Pologne, où les travailleurs agricoles qui affluent sont surtout des ressortissants de pays tiers. En 2019, 127 000 permis de travail ont été délivrés à des ressortissants de pays tiers qui ont demandé à travailler dans l'agriculture.

Hôtellerie-restauration

Pourquoi les migrations sont-elles particulièrement importantes pour ce secteur ?

Le secteur de l'hôtellerie-restauration est un secteur de services où l'emploi peu qualifié et peu payé prédomine et où les horaires de travail sont atypiques. C'est ainsi que dans les pays européens de l'OCDE, la part de l'emploi faiblement qualifié est deux fois plus élevée dans ce secteur que dans les autres (18 % contre 9 %). Qui plus est, en 2018, un quart des travailleurs de ce secteur se situent dans le décile de revenus le plus faible et trois cinquièmes sous le troisième décile. Dans l'hôtellerie-restauration, les travailleurs ont les revenus les plus faibles de tous les secteurs, à l'exception des travailleurs domestiques. Près de trois quarts d'entre eux sont concernés par au moins l'une des formes d'horaires atypiques suivantes : le travail en trois huit, le travail du soir, le travail de nuit ou le travail de week-end. Ces emplois sont jugés ingrats par les travailleurs natifs et la part des travailleurs nés à l'étranger dans le secteur de l'hôtellerie-restauration est la plus élevée de tous les secteurs en Europe.

Graphique 3.10. Part des immigrés en emploi et des personnes nées dans le pays qui travaillent dans le secteur de l'hôtellerie-restauration



Source : Calculs du Secrétariat de l'OCDE (voir Annexe 3.A) basés sur l'EFT-UE 2016-18, *Current Population Survey* 2016-18, le recensement canadien de 2016, les Enquêtes sur la population active néo-zélandaise (2019) et israélienne (2019).

StatLink  <https://stat.link/xer4g8>

Les immigrés sont en effet surreprésentés dans ce secteur dans tous les pays de l'OCDE où des données sont disponibles, à l'exception du Portugal, où ce secteur est particulièrement vaste, et d'Israël. C'est notamment le cas des immigrés récemment arrivés, qui, dans de nombreux pays, sont trois à cinq fois plus susceptibles d'entrer dans le secteur que ce que sa part dans l'emploi global donnerait à penser.

(Graphique 3.10). Dans plus des deux tiers des pays, l'hôtellerie-restauration est le secteur dans lequel plus de 10 % des nouveaux arrivants trouvent leur premier emploi.

De quelle façon les instruments (et critères/paramètres) généraux et spécifiques des politiques migratoires influencent-ils les migrations dans ce secteur ?

Les programmes spécifiques sont rares dans le secteur de l'hôtellerie-restauration. Aussi ce dernier est-il un secteur d'entrée particulièrement important pour les personnes ayant immigré pour des motifs autres qu'économiques. Les données de 2014 relatives aux catégories d'entrées dans les pays européens de l'OCDE montrent par exemple que 56 % des immigrés récemment arrivés qui travaillent dans ce secteur ne sont pas venus pour un motif économique, ce qui est l'une des parts les plus élevées tous secteurs confondus. C'est particulièrement vrai pour les immigrés originaires de pays tiers : 78 % de ces derniers récemment arrivés et travaillant dans le secteur de l'hôtellerie-restauration n'étaient pas des travailleurs immigrés (la part la plus élevée tous secteurs confondus), contre 60 % de tous les immigrés récents originaires de pays tiers dans l'emploi.

Bien que la plupart des programmes de travailleurs saisonniers soient essentiellement utilisés dans l'agriculture, il existe quelques exceptions. Parmi celles-ci, le programme H-2B, aux États-Unis, vise à pourvoir des emplois non agricoles. Les travailleurs H-2B peuvent rester jusqu'à neuf mois avant de repartir dans leur pays d'origine. Les immigrés titulaires de visas H-2B sont liés à un employeur, qui les parraine. Le plafond du programme est fixé à 66 000 immigrés mais il arrive parfois que ce quota soit exceptionnellement levé.

En mai 2003, au Royaume-Uni, le Home Office a créé un régime sectoriel (SBS) propre aux secteurs de l'hôtellerie-restauration et de l'agroalimentaire (OCDE/Office fédéral de l'immigration, de l'intégration et de l'émigration, 2004_[20]). Le programme et l'attribution de quotas étaient suivis par les représentants des employeurs et des branches d'activité en lien avec le Home Office. Il a été supprimé après l'élargissement de l'UE de 2004.

Les programmes « vacanciers actifs » peuvent être aussi un moyen de pallier les pénuries de main-d'œuvre dans le secteur du tourisme. Là encore, c'est vrai en Australie, mais dans une moindre mesure que pour l'agriculture. Selon les services du bureau australien des impôts, 22 % des titulaires de visas de vacanciers actifs ont travaillé dans l'hôtellerie et la restauration entre janvier 2017 et juin 2018. Contrairement à l'agriculture, le secteur du tourisme aux États-Unis peut s'appuyer sur trois programmes de mobilité des jeunes dans le cadre du visa J-1. Les stagiaires inscrits en école hôtelière disposent de leur propre programme de visa. Le plus important d'entre eux, toutefois, est le « *Summer Work Travel* » (SWT), avec 104 500 visas délivrés en 2018.

Certains métiers du secteur de l'hôtellerie-restauration sont classés comme étant des métiers qualifiés (et figurent donc sur des listes de métiers qualifiés, par exemple cuisiniers et gérants de restaurant) même s'ils n'exigent pas forcément de qualification formelle élevée. En conséquence, le secteur de l'hôtellerie-restauration est un secteur où le phénomène de sous-éducation pose problème. Il y a beaucoup d'immigrés « qualifiés » qui n'ont pas de diplômes mais des compétences acquises dans le cadre de formations professionnelles ou avec l'expérience professionnelle. C'est ainsi qu'en 2018, 59 % des travailleurs immigrés dans le secteur de l'hôtellerie-restauration aux États-Unis étaient sous-éduqués (leur niveau d'éducation était inférieur à celui que leurs compétences professionnelles requièrent), soit la part la plus élevée tous secteurs confondus, à l'exception de l'agriculture.

Un autre dispositif susceptible d'avoir un effet indirect sur la capacité du secteur de l'hôtellerie-restauration à combler sa pénurie de main-d'œuvre consiste à donner accès aux marchés de l'OCDE aux étudiants en mobilité internationale qui n'ont pas encore obtenu leur diplôme dans le pays hôte. Comme les heures de travail proposées se situent en dehors des horaires de cours habituels des universités, la restauration est le plus gros employeur d'étudiants dans la plupart des pays de l'OCDE. En Europe, 15 % des personnes

nées à l'étranger et âgées de 18 à 35 ans inscrites dans l'enseignement supérieur travaillaient dans le secteur de l'hôtellerie-restauration en 2016-2018, soit la part la plus élevée avec le secteur des commerces de gros et de détail. L'hôtellerie-restauration est un plus gros employeur pour les étudiants en mobilité internationale que pour les étudiants nés dans le pays, dont la part dans ce secteur n'est que de 10 %.

Par ailleurs, la libre circulation est pour de nombreux employeurs en Europe un moyen de pallier la pénurie de main-d'œuvre, saisonnière et permanente, dans le secteur de l'hôtellerie-restauration. Tandis que la part des immigrés originaires de l'UE n'était que de 4 % dans ce secteur en 2005, contre 14 % d'immigrés originaires de pays tiers, près de la moitié de la croissance de l'emploi immigré entre 2005 et 2018 est due à ceux originaires de l'UE. La contribution des immigrés originaires de pays de l'UE à la croissance de l'emploi immigré a été particulièrement élevée dans les pays germanophones et au Royaume-Uni. En Autriche, la croissance de l'emploi immigré est presque entièrement due à la mobilité intra-européenne entre 2005 et 2018 dans ce secteur, contre 76 % tous secteurs confondus. Les pays de l'UE ont utilisé l'élargissement de 2004 pour combler les postes vacants dans certains secteurs. Toutefois, dans la moitié des pays européens de l'OCDE, la contribution des immigrés originaires de l'UE à la croissance de l'emploi immigré dans le secteur de l'hôtellerie-restauration était de moins d'un tiers.

Étant donné que les programmes généraux de migrations de travail ont tendance à proposer peu de voies pour les travailleurs immigrés faiblement qualifiés, et vu l'importance de l'emploi informel dans le secteur (à la fois pour les immigrés et les natifs), l'hôtellerie-restauration est un secteur où il n'est pas inhabituel de trouver des immigrés en situation irrégulière. Aussi les programmes de régularisation ont-ils souvent concerné une part élevée de travailleurs de ce secteur (voir OCDE (2018^[13])), qu'il s'agisse de programmes de grande ampleur ou au cas par cas. Selon l'enquête française Elipa (OCDE, 2017^[21]), c'était dans le secteur « commerce-hôtellerie-restauration » qu'il y a eu le plus de régularisations de ressortissants de pays tiers en 2010 (un tiers du total). La restauration était en outre le troisième secteur en nombre de régularisations durant la campagne de 2005 en Espagne, après le secteur des ménages employeurs et la construction (Baldwin-Edwards et Kraler, 2009^[22]). Selon des estimations de 2017, le second secteur à employer des immigrés en situation irrégulière en Espagne était celui de l'hôtellerie et de la restauration, avec 28 %, juste derrière les activités des ménages en tant qu'employeurs (Gálvez-Iniesta, 2020^[23]).

Encadré 3.2. Politiques migratoires ciblant spécifiquement les employés d'autres services : l'exemple des aides familiaux résidents au Canada

Si nulle part les immigrés ne sont aussi surreprésentés que dans le travail domestique, peu de pays disposent d'instruments visant spécifiquement les employés de maison ou les soignants. Parmi eux, le Japon (pour les soins en institution au titre d'accords bilatéraux avec certains pays d'origine) et Israël, qui dispose d'un vaste programme relatif aux soignants. Près de deux pourcents des personnes employées en Israël sont des aides familiaux étrangers titulaires de permis de travail temporaire.

L'exemple le plus parlant et le plus ancien, toutefois, est celui du Canada, qui dispose depuis 1992 de programmes spécifiquement axés sur les aides familiaux. Le premier était le Programme des aides familiaux résidents (PAFR), en vigueur jusqu'en 2014 (voir OCDE (2019^[7]) pour une discussion). Il permettait aux travailleurs immigrés temporaires employés dans le secteur des soins de demander un titre de séjour permanent en tant qu'immigrés économiques dans les trois (plus tard quatre) ans après leur arrivée au Canada, après avoir travaillé pendant au moins deux ans à plein temps dans ce domaine. Ces employés vivaient et travaillaient habituellement au domicile des ménages privés qui les employaient, où ils s'occupaient d'enfants, de personnes âgées ou de personnes handicapées. Depuis son lancement, le programme a été remplacé à deux reprises par des projets pilotes destinés à tester de nouvelles démarches en matière de résidence permanente des aides familiaux, et dans lesquels l'obligation d'habiter chez l'employeur a été supprimée. La version la plus récente des pilotes a été lancée en 2019, avec des critères plus restrictifs en termes d'admission et de transition vers la résidence permanente que dans le PAFR, notamment un plafond annuel de candidatures. En contrepartie d'un accès plus restreint, les aides familiaux obtiennent désormais un permis de travail ouvert limité à une profession, qui les autorise à travailler en tant qu'aides familiaux pour pratiquement n'importe quel employeur au Canada (sauf au Québec). Les pilotes offrent donc aux aides familiaux la possibilité de changer d'emploi plus facilement pendant la période où ils accumulent les deux années d'expérience dont ils ont besoin pour pouvoir demander la résidence permanente. Les aides familiaux peuvent en outre obtenir un permis de travail ouvert et/ou un permis d'études pour les membres de leur famille immédiate qui les accompagnent. En outre, les employeurs n'ont plus besoin d'une étude d'impact sur le marché du travail avant de recruter un aide familial.

Depuis 2005, plus de 90 000 aides familiaux et 97 000 conjoints et dépendants ont obtenu la résidence permanente. En 2016, 60 % des personnes travaillant dans le secteur des services domestiques, auquel les aides familiaux appartiennent le plus souvent, sont des immigrés. Par rapport à la part globale des immigrés dans l'emploi, le Canada enregistre la cinquième plus grande surreprésentation d'immigrés dans le secteur du travail domestique dans l'OCDE (+35 points de pourcentage par rapport à la part totale), après Israël (41), l'Espagne (43), l'Italie (62) et la Grèce (66).

La majorité des travailleurs du secteur des services domestiques (56 %) vivent dans le pays depuis moins de cinq ans, la moitié en tant que résidents non permanents. C'est un contraste remarquable par rapport aux pays européens de l'OCDE, où les immigrés arrivés depuis longtemps sont bien plus susceptibles d'être employés dans le secteur que ceux qui sont arrivés récemment. Dans les pays du sud de l'Europe, qui connaissent des taux particulièrement élevés d'immigrés dans les services domestiques, 10 % au plus de l'ensemble des travailleurs domestiques immigrés sont arrivés récemment. En Europe, c'est en Suisse et au Royaume-Uni que l'on constate des taux élevés d'immigrés récents (29 %) parmi les personnes nées à l'étranger qui travaillent dans les services domestiques. Aux États-Unis, ce taux est de 14 %. En fait, la vaste majorité des aides familiaux au Canada à avoir été admis via l'un des divers programmes proposés quittent le secteur peu après avoir obtenu un titre de séjour.

Technologies de l'information

Pourquoi les migrations sont-elles particulièrement importantes pour ce secteur ?

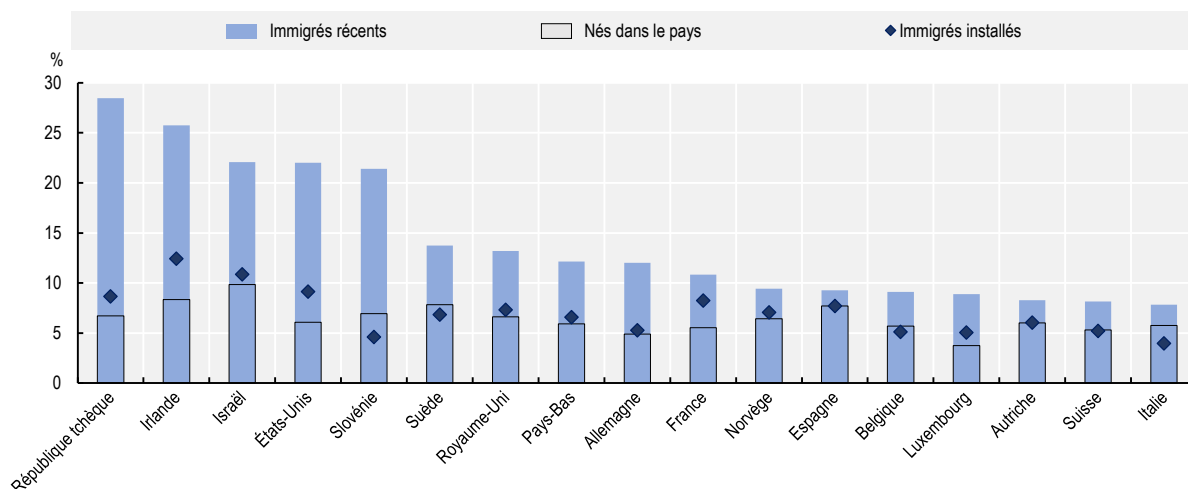
En termes de PIB, le secteur des technologies de l'information (TI) figure parmi les trois secteurs dont la croissance a été la plus rapide entre 2005 et 2018 dans la moitié des pays de l'OCDE. Au cours de cette période, le nombre de personnes employées dans ce secteur a progressé de 42 % dans les pays européens et de 69 % aux États-Unis. Dans de nombreux pays, le nombre de nouveaux emplois dans ce secteur augmente plus rapidement que le nombre de diplômés ayant des compétences spécialisées en TI, même si les métiers de l'informatique ne requièrent pas forcément d'un niveau licence. Le *Bureau of Labor Statistics* a prévu environ 116 000 créations d'emplois par an dans les métiers de l'informatique aux États-Unis entre 2014 et 2024 (Wolf, 2016^[24]). Selon l'*American Community Survey* (ACS), qui est une enquête du *US Census Bureau*, en 2016, 48 % de la population en emploi âgée de 25 à 44 ans résidant dans la Silicon Valley¹² était née à l'étranger, contre 20 % de la population totale en emploi aux États-Unis dans cette tranche d'âge. Parmi les travailleurs du secteur des TI dans cette zone, les personnes nées à l'étranger représentent même deux tiers du total. Ce secteur s'appuie de plus en plus sur des connaissances hautement spécialisées qu'il n'est pas toujours facile de trouver sur les marchés nationaux du travail, par exemple l'analyse des mégadonnées, la cybersécurité, le codage et la programmation, et l'informatique en nuage. La Commission européenne estime que le marché des mégadonnées devrait croître de 40 % par an dans les années à venir. Au Royaume-Uni, le nombre d'analystes des mégadonnées travaillant dans de grandes entreprises devrait augmenter de plus de 240 % au cours des cinq ans à venir (ICF, 2018^[25]). Contrairement à d'autres métiers très qualifiés, les spécialistes informatiques travaillent dans un environnement majoritairement anglophone.

Il n'est donc pas surprenant dans ce contexte que les immigrés hautement qualifiés arrivés récemment soient très souvent représentés dans ce secteur à peu près partout dans l'OCDE (Graphique 3.11). La part qu'ils représentent est particulièrement importante en République tchèque, en Irlande, en Israël et aux États-Unis.

Il est frappant de constater qu'une part importante des spécialistes informatiques dans de nombreux pays sont indiens. Aux États-Unis, près de la moitié des actifs étrangers travaillant dans les TI viennent d'Inde. Dans l'ensemble, en 2018, les travailleurs nés en Inde représentent 14 % de la population employée dans les TI aux États-Unis. Ce n'est toutefois pas le cas en Europe, où les travailleurs étrangers du secteur des TI ont des origines bien plus diverses : ils viennent majoritairement d'autres pays de l'UE dans la plupart des pays européens, à l'exception notable du Royaume-Uni ainsi que de la France et des Pays-Bas.

La spécialisation de l'Inde dans les TI vient des conglomérats locaux qui ont lancé le secteur de l'exportation de logiciels en mettant des programmeurs à la disposition de clients à l'étranger dès le milieu des années 1970 (Dossani, 2005^[26]). Comme la participation étrangère était alors limitée à 40 % des parts de sociétés en Inde, de nombreuses entreprises étrangères avaient arrêté leurs activités en Inde. Étant donné que le développement logiciel ne pouvait pas venir jusqu'en Inde, les entreprises locales ont décidé d'aller dans des pays développés pour mettre à disposition des programmeurs et installer des logiciels, ce qui a créé un réseau de diasporas indiennes spécialisées dans les TI (Docquier et Rapoport, 2011^[27]).

Graphique 3.11. Part des immigrants hautement qualifiés et des personnes nées dans le pays travaillant dans le secteur de l'information et de la communication



Source : Calculs du Secrétariat de l'OCDE (voir Annexe 3.A) basés sur l'EFT-UE 2016-18, *Current Population Survey* 2016-18, et l'Enquête sur la population active israélienne 2019.

StatLink  <https://stat.link/boq2x3>

De quelle façon les instruments (et critères) généraux et spécifiques des politiques migratoires influencent-ils ce secteur ?

Les préférences sectorielles spécifiques, listes de métiers et autres dispositifs préférentiels

Le secteur des TI, dont la croissance est rapide et la valeur ajoutée élevée, est l'un des secteurs le plus souvent favorisés par les politiques migratoires. Au Japon, le secteur des informations électriques et électroniques fait partie de ceux qui sont en tension et pour lesquels il existe des canaux supplémentaires de recrutement de main-d'œuvre. En Australie, le secteur des TI est inclus dans le programme « *Global Talent Independent* ». Ailleurs, lorsque les dispositifs visant à accorder un permis de séjour aux travailleurs étrangers sont axés sur les métiers, ils incluent pour la plupart les professionnels de l'informatique.

Ces dispositifs sont assortis de listes des métiers en tension pour lesquels le test du marché du travail n'est pas exigée ou des points supplémentaires sont accordés dans les systèmes à points (OCDE, 2014^[9]). Au Royaume-Uni, par exemple, la liste des métiers en tension pour la délivrance des visas accordés au titre du Tier-2 comprend de nombreux métiers des TI. C'est aussi le cas de la liste positive, au Danemark.

L'Allemagne applique depuis longtemps des mesures spécifiques concernant les experts informatiques. De 2000 à 2004, elle avait introduit un visa spécial pour les spécialistes informatiques : la Carte verte allemande. Celle-ci a été remplacée par la loi sur l'immigration de 2004, qui facilite de manière plus générale les migrations hautement qualifiées, mais l'admission d'experts informatiques reste facilitée par des mesures spécifiques comme un seuil de rémunération inférieur et une dispense de reconnaissance des diplômes (voir plus bas).

Dans la plupart des pays de l'OCDE, les professionnels de l'informatique sont admis au titre des dispositifs généraux d'admission de travailleurs, notamment ceux axés sur l'emploi hautement qualifié. Toutefois, plusieurs critères des dispositifs concernant les travailleurs hautement qualifiés ont tendance à défavoriser les professionnels étrangers de l'informatique. Comme les travailleurs des TI sont souvent jeunes, il leur

est plus difficile d'atteindre le seuil de rémunération. Comme le montre une publication OCDE/Union Européenne (2016^[28]), le seuil de rémunération de la Carte bleue européenne est supérieur au salaire réel de la moitié de la population ayant un niveau d'éducation élevé dans sept pays de l'UE sur dix, et supérieur au salaire des trois quarts de cette population dans la moitié des pays. En réaction, huit pays de l'UE appliquent un seuil de rémunération inférieur pour l'admission de certains travailleurs, notamment ceux du secteur des TI. Les exigences en termes de qualifications sont en outre susceptibles d'entraver l'accès au secteur, qui requiert plutôt des compétences hautement spécialisées mais pas nécessairement de diplômes formels. C'est ainsi qu'en Allemagne il existe une dispense de diplômes étrangers pour les professionnels de l'informatique si ces derniers peuvent justifier de trois ans d'expérience professionnelle dans le secteur. Malgré de telles facilitations (seuil de rémunération abaissé, dispense de diplôme), la majorité des travailleurs nés à l'étranger dans le secteur des TI en Allemagne continue de venir quand même d'autres pays de l'UE.

Les visas pour *start-up*

Ces dernières années, un nombre croissant de pays de l'OCDE a mis en place des visas pour *start-up*. À l'heure actuelle, 13 pays de l'OCDE en proposent. Ces visas, qui ciblent en règle générale un nombre assez réduit d'immigrés, sont assortis de nombreux avantages, notamment un soutien financier, un hébergement et le droit d'être accompagnés des membres de sa famille. Si ces programmes ne sont pas forcément ouvertement axés sur le secteur des TI, ils sont de par la nature du dispositif très souvent utilisés par des *start-up* du secteur des TI.

En France, par exemple, les créateurs de *start-up* reconnues comme étant innovantes par les pouvoirs publics et qui se voient décernées à ce titre le label « *French Tech* », peuvent obtenir le passeport talent, le programme français d'immigration hautement qualifiée. Les *start-up* choisies (une centaine par an), dont quasiment toutes développent des outils ou des applications informatiques, obtiennent une aide financière supplémentaire de 45 000 EUR et un lieu de travail au sein d'un incubateur. En outre, leurs employés peuvent eux-mêmes obtenir un passeport talent s'ils gagnent au moins deux fois le salaire minimum.

Le Chili est le premier pays de l'OCDE à avoir mis en place un programme pour les *start-up* destiné aux immigrés entrepreneurs. Le dispositif prévoit une aide financière allant de 15 000 à 60 000 USD et un lieu de travail dans un incubateur. D'autres pays proposent des visas pour *start-up*, notamment le Canada (avec un droit de séjour permanent), l'Estonie, l'Italie et la Corée (avec une aide financière de 92 000 EUR).

Les autres instruments des politiques migratoires

Les dispositifs de transferts intra-entreprises, qui ont été mis en œuvre dans pratiquement tous les pays de l'OCDE, permettent à des multinationales de détacher temporairement un employé ayant des connaissances spécialisées dans une succursale à l'étranger. Dans certains pays, il y a parmi les gens qui en bénéficient une part élevée de professionnels de l'informatique. C'est notamment le cas aux États-Unis, où sept des dix employeurs qui se servent le plus de ces dispositifs sont des entreprises du secteur des TI. Dans d'autres pays, le recours aux transferts intra-entreprises dans les TI est néanmoins bien plus restreint. C'est ainsi qu'en Allemagne, seuls 3 % des transferts intra-entreprises ont eu lieu dans ce secteur. Toutefois, comme indiqué plus haut, l'Allemagne applique des mesures particulièrement avantageuses pour l'admission des professionnels de l'informatique.

Aux États-Unis, le visa H-1B, qui permet aux employeurs de recruter des travailleurs spécialisés à titre temporaire (jusqu'à trois ans, renouvelable une fois) pour des métiers et des secteurs « spécialisés », est surtout employé par les entreprises des TI (USCIS, 2019^[29]). Pour recruter un travailleur étranger temporaire au titre du visa H-1B, les employeurs doivent apporter la preuve que l'emploi respecte les conditions de travail en vigueur et les salaires des travailleurs sur place occupant le même emploi. Les nouveaux visas H-1B sont actuellement limités à 85 000 titulaires, mais il n'y a pas de plafond pour les

titulaires travaillant pour des universités, des organismes à but non lucratif et des établissements de recherche publics. Comme le lieu de travail est pris en compte, et pas l'employeur, les *start-up* situées dans de telles structures ne sont pas concernées par les plafonds. Nombre d'entre elles sont dans le secteur des TI. Les employeurs peuvent parrainer les titulaires de visas H-1B afin qu'ils obtiennent immédiatement un droit de séjour permanent ; ces visas sont d'ailleurs la principale source d'admission à la résidence permanente au titre du travail. En fait, quelque 32 000 titulaires du visa H-1B ont changé de statut chaque année au cours de la période 2017-2019, dont au moins 80 % vers des catégories d'emploi (USCIS, 2020^[30]). En 2019, 66 % des visas H-1B ont été délivrés à des professionnels de l'informatique.

Dans la plupart des pays où il n'existe pas de critères spécifiques pour le secteur des TI, les travailleurs étrangers spécialisés dans ce domaine peuvent le plus souvent obtenir un autre type de permis. En fait, les professionnels de l'informatique sont souvent surreprésentés parmi ces dispositifs généraux dans les pays où il n'existe aucune mesure spécifique. Par exemple, les professionnels de l'informatique représentent environ 20 % des permis de travail délivrés en Suède.

Conclusion

L'analyse ci-dessus a montré que les immigrés sont concentrés dans certains secteurs et que cette concentration a augmenté au fil du temps à peu près partout. Cet aspect sectoriel est-il lié aux politiques migratoires ?

Nul ne sait précisément dans quelle mesure ce serait réellement le cas. En fait, de prime abord, la réponse semble être négative. Même les migrations intra-européennes, où la libre circulation prévaut, sont fortement concentrées dans certains secteurs. Il s'agit d'ailleurs le plus souvent des mêmes secteurs que ceux dans lesquels se trouvent d'autres immigrés. En outre, dans la plupart des pays de l'OCDE, les politiques migratoires contiennent peu d'éléments expressément sectoriels.

Cependant, si l'on creuse la question on constate qu'un certain nombre de paramètres des politiques migratoires ont un aspect sectoriel. Axer une politique sur des métiers précis implique aussi des secteurs précis car les liens entre secteurs et métiers sont marqués. Par ailleurs, plusieurs programmes généraux – tels que les dispositifs voyage-travail – ont une nette composante sectorielle. En avoir conscience est une première étape non seulement pour pouvoir tirer parti des avantages potentiels mais aussi éviter des effets indésirables sur certains secteurs.

Comme dans bien d'autres domaines de l'action publique, la crise sanitaire et économique liée à la COVID-19 aura vraisemblablement de profondes incidences sur les migrations et l'intégration des immigrés. L'impact n'est pas uniforme d'un secteur à l'autre et certains secteurs comptant une part élevée d'immigrés, comme l'hôtellerie-restauration, ont été jusqu'à présent très fortement touchés. En fait, les premières tendances du marché du travail indiquent un impact démesuré sur le chômage des immigrés, ce qui n'est pas sans rappeler les tendances observées lors de précédentes crises économiques (OCDE, 2009^[31]). La crise économique pourrait aussi freiner les migrations de travail liées à la demande de travail, et en raison de l'augmentation du chômage les décideurs auront plus de mal à avoir recours aux migrations de travail en général, même dans les secteurs du marché du travail où les besoins persistent. Toutefois, les incidences risquent d'être moins prononcées dans des pays comme le Canada, où l'immigration répond aussi à des objectifs démographiques. Étant donné que la structure sectorielle de l'économie varie d'une région à l'autre, la crise aura aussi des incidences asymétriques sur les régions, ce qui met l'accent sur la nécessité de mieux prendre en compte l'aspect régional des politiques migratoires, à savoir la façon dont les migrations peuvent servir d'outil d'aide au développement économique régional.

Cela étant, certains secteurs clés fortement tributaires de la main-d'œuvre immigrée peu qualifiée, comme celui de la transformation de la viande – où, par exemple au Canada, les travailleurs immigrés représentent 48 % de l'emploi total – ont révélé certaines vulnérabilités sanitaires et suscité une volonté de durcir la

réglementation du secteur, notamment pour ce qui est des conditions d'emploi. Les immigrés occupent par ailleurs le devant de la scène dans le secteur de la santé, bien que nombre de travailleurs de ce secteur formés à l'étranger n'exercent pas en raison des exigences strictes en matière de reconnaissance des diplômes étrangers dans de nombreux métiers de la santé. Toutefois, il y aura probablement une certaine pression en faveur de davantage de mesures d'assouplissement et d'une simplification du recrutement d'immigrés dans ce secteur crucial où la pénurie de main-d'œuvre était déjà apparente avant la crise COVID-19. La fermeture des frontières a par ailleurs exercé une pression sur le secteur agricole dans de nombreux pays et mis l'accent sur le rôle crucial des migrations temporaires pour l'agriculture saisonnière. Les mesures prises par les pays de l'OCDE pour répondre à ces besoins saisonniers varient et certains d'entre eux ont appliqué des dérogations qui ont permis aux travailleurs saisonniers étrangers d'entrer sur leur territoire. En Grèce, les immigrés en situation irrégulière ont été autorisés à travailler pendant le pic de la saison de récolte.

La COVID-19 a par ailleurs suscité un appel à la démondialisation de certains secteurs clés, par exemple celui de la production pharmaceutique. Cela pourrait entraîner un besoin de main-d'œuvre dans ce secteur qui risque de ne pas pouvoir être entièrement comblé par la main-d'œuvre résidente, bien que le chômage soit susceptible d'être bien plus élevé. Parallèlement, le télétravail a énormément augmenté, notamment au niveau transnational, ce qui pourrait avoir un effet durable sur les migrations de travail dans les secteurs où il est facile à mettre en place. En outre, certains éléments donnent à penser que la COVID-19 pourrait entraîner une accélération de l'automatisation dans certains secteurs, ce qui aura un impact sur la demande de main-d'œuvre étrangère.

En résumé, les migrations ont des incidences sectorielles, que celles-ci soient intentionnelles ou non. Il faut en avoir conscience pour pouvoir tirer profit des avantages sectoriels potentiels et pour éviter de subir des effets négatifs indésirables. La question est toutefois de savoir si les pays voudront se servir des politiques migratoires de manière proactive pour favoriser certains secteurs. Cette question est d'autant plus d'actualité face à une crise économique qui a des incidences sectorielles marquées et inégales (OCDE, 2020^[32]). En outre, étant donné que les mesures sectorielles gagnent en importance dans un contexte où les migrations sont par ailleurs limitées, les incidences sectorielles pourraient devenir plus pertinentes si les conditions générales qui encadrent les migrations de travail se durcissent.

Références

- Acemoglu, D. (2002), « Technical Change, Inequality, and the Labor Market », *Journal of Economic Literature*, vol. XL, pp. pp. 7-72. [3]
- Baldwin-Edwards, M. et A. Kraler (dir. pub.) (2009), *Regine - Regularisations in Europe*, Pallas Publication, <https://www.abebooks.fr/9789085550082/REGINE-Regularisations-Europe-9085550084/plp> (consulté le 7 mai 2020). [22]
- Baldwin-Edwards, M. et F. Zampagni (2014), *Regularisations and employment in Italy*, *REGANE Assessment Report*, MPRA. [12]
- Basso, G., G. Peri et A. Rahman (2017), *Computerization and Immigration: Theory and Evidence from the United States*, National Bureau of Economic Research, Cambridge, MA, <http://dx.doi.org/10.3386/w23935>. [5]
- Bellés-Obrero, C., N. Martin Bassols et J. Castello (2020), « Safety at Work and Immigration », *GLO Discussion Paper 565*, <http://www.econstor.eu> (consulté le 7 juillet 2020). [15]

- Centro Studi e Ricerche IDOS (2019), *Dossier Statistico Immigrazione 2019 | - Dossier Statistico Immigrazione*, <https://www.dossierimmigrazione.it/prodotto/dossier-statistico-immigrazione-2019/> (consulté le 7 mai 2020). [19]
- Clemens, M., E. Lewis et H. Postel (2018), « Immigration restrictions as active labor market policy: Evidence from the Mexican Bracero exclusion », *American Economic Review*, vol. 108/6, pp. pp. 1468-1487, <http://dx.doi.org/10.1257/aer.20170765>. [4]
- Docquier, F. et H. Rapoport (2011), *Globalization, Brain Drain and Development*, IZA. [27]
- Dossani, R. (2005), *Origins and Growth of the Software Industry in India*. [26]
- Eurostat (2008), *NACE Rév. 2 - Nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne*. [33]
- Foged, M. et G. Peri (2015), « Immigrants' Effect on Native Workers: New Analysis on Longitudinal Data », *IZA Discussion Paper* 8961. [2]
- Gálvez-Iniesta, I. (2020), « The size, socio-economic composition, fiscal implications of the irregular immigration in Spain », *Working papers. Economics.*, <http://economia.uc3m.es/> (consulté le 21 juillet 2020). [23]
- ICF (2018), *Study on the movement of skilled labour*, CE. [25]
- Immigration New Zealand (2019), *Changes to employer-assisted temporary work visas-Sector Agreements*. [11]
- Martin, P. (2016), *Migrant Workers in Commercial Agriculture*, OIT, Genève. [18]
- Murphy, E. et D. Oesch (2018), « Is employment polarisation inevitable? Occupational change in Ireland and Switzerland, 1970-2010 », *Work, Employment and Society*, vol. 32/6, <http://dx.doi.org/10.1177/0950017017738944>. [1]
- OCDE (2020), *OECD Employment Outlook 2020: Worker Security and the COVID-19 Crisis*, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/1686c758-en>. [32]
- OCDE (2019), *Recruiting Immigrant Workers: Canada 2019*, Recruiting Immigrant Workers, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/4abab00d-en>. [7]
- OCDE (2019), *Recruiting Immigrant Workers: Korea 2019*, Recruiting Immigrant Workers, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/9789264307872-en>. [10]
- OCDE (2018), *Perspectives des migrations internationales 2018*, Éditions OCDE, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/migr_outlook-2018-fr. [13]
- OCDE (2018), *Recruiting Immigrant Workers: Australia 2018*, Recruiting Immigrant Workers, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/9789264288287-en>. [16]
- OCDE (2017), *Le recrutement des travailleurs immigrés : France 2017*, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/9789264276741-fr>. [21]
- OCDE (2014), *Perspectives des migrations internationales 2014*, Éditions OCDE, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/migr_outlook-2014-fr. [9]

- OCDE (2011), *Recruiting Immigrant Workers: Sweden 2011*, Recruiting Immigrant Workers, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/9789264167216-en>. [14]
- OCDE (2009), *Perspectives des migrations internationales 2009*, Éditions OCDE, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/migr_outlook-2009-fr. [31]
- OCDE/Office fédéral de l'immigration, de l'intégration et de l'émigration (2004), *Migration et emploi : Les accords bilatéraux à la croisée des chemins*, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/9789264108707-fr>. [20]
- OCDE/Union européenne (2016), *Recruiting Immigrant Workers: Europe 2016*, Recruiting Immigrant Workers, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/9789264257290-en>. [28]
- O'neil, T., A. Fleury et M. Foresti (2016), *Women on the move Migration, gender equality and the 2030 Agenda for Sustainable Development*, ODI. [8]
- Ottaviano, G., G. Peri et G. Wright (2010), *Immigration, Offshoring and American Jobs*, National Bureau of Economic Research, Cambridge, MA, <http://dx.doi.org/10.3386/w16439>. [6]
- Research New Zealand (2019), *2019 RSE Survey*. [17]
- Shin, A. et al. (2019), « Primary Resources, Secondary Labor: Natural Resources and Immigration Policy », *International Studies Quarterly*, vol. 63/4, pp. 805-818, <http://dx.doi.org/10.1093/isq/sqz033>. [34]
- USCIS (2020), *H-1B Authorized-to-Work Population Estimate*, <https://www.uscis.gov/tools/reports-studies/understanding-our-data>. (consulté le 29 juin 2020). [30]
- USCIS (2019), *Approved L-1 Petitions by Employer-FY2018*, USCIS. [29]
- Wolf, M. (2016), *Computer Science Workforce Trends and Data*, BLS. [24]

Annexe 3.A. Annexe technique

Classification par industrie

La classification par industrie est basée sur le secteur dans lequel l'entreprise employant le travailleur génère la majeure partie de ses revenus et bénéfices. Deux types de structures de la Classification internationale type par industrie de toutes les branches d'activité économique (CITI rév.4) ont été utilisées. La structure générale de la CITI (classification en 21 secteurs) est à la base de l'analyse. Dans certaines sections où l'analyse est plus détaillée, la classification suivante a été utilisée :

- A Agriculture, sylviculture et pêche
- B Activités extractives
- CA Fabrication de produits alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac
- CB Fabrication de textiles, d'articles d'habillement, de cuir et d'articles de cuir
- CG Fabrication d'articles en caoutchouc et en matières plastiques, et autres produits minéraux non métalliques
- CH Fabrication de produits métallurgiques de base et d'ouvrages en métaux, sauf machines et matériel
- CI Fabrication d'ordinateurs, d'articles électroniques et optiques
- CJ Fabrication de matériels électriques
- CK Fabrication de machines et de matériel, n.c.a.
- CL Fabrication de matériel de transport
- CX Autres activités de fabrication
- D Distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et climatisation
- E Distribution d'eau, réseau d'assainissement, traitement des déchets et activités de remise en état
- F Construction
- GA Commerce de gros et de détail, réparation de véhicules automobiles et de motocycles
- GB Commerce de gros à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles
- GC Commerce de détail à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles
- HA Transports terrestres, transport par conduites
- HD Entreposage/magasinage et activités annexes des transports
- HX Autres transports et entreposage
- IA Hébergement
- IB Activités de services de restauration et de consommation de boissons
- JA Activités d'édition, audiovisuel, activités de diffusion, et télécommunications
- JC Technologies de l'information et informatique

- K Activités financières et d'assurances
- L Activités immobilières
- MA Activités juridiques et comptables, de gestion, d'architecture et d'ingénierie
- MC Activités scientifiques et techniques
- NA Autres activités de services administratifs et d'appui
- NE Sécurité, services concernant les bâtiments et autres activités commerciales d'appui aux entreprises
- O Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire
- P Éducation
- QA Activités relatives à la santé
- QB Activités de soins de santé dispensés en établissement et activités d'action sociale
- RA Arts, activités culturelles, jeux de hasard et de pari
- RB Activités sportives et de loisirs et activités récréatives
- SA Activités des organisations associatives
- SC Autres activités de services
- T Activités des ménages privés employant du personnel domestique ; activités non différenciées de production de biens et de services des ménages privés pour usage propre
- U Activités des organisations et organismes extraterritoriaux

La catégorie RB ne s'applique pas au Canada, au Japon et aux États-Unis, et la catégorie T ne s'applique pas au Japon. Vu la nature internationale de la catégorie U, elle n'a pas été prise en compte dans l'analyse.

Pour l'Australie et la Nouvelle-Zélande, c'est l'ANZSIC (19 divisions) – Australia and New Zealand Standard Industrial Classification – qui a été utilisée. Seuls les secteurs correspondants à la CITI apparaissent dans les schémas pour ces pays.

Une correspondance a été établie pour le Canada et les États-Unis entre la CITI et le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), à savoir :

- A Agriculture, foresterie, pêche et chasse (SCIAN 111-115)
- B Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz (211-123).
- CA Fabrication d'aliments, de boissons et de produits du tabac (311-312)
- CB Usines de textiles et de produits textiles ; fabrication de vêtements, de produits en cuir et de produits analogues (313-316)
- CG Fabrication de produits en plastique et en caoutchouc, et fabrication de produits minéraux non métalliques (326-327)
- CH Première transformation des métaux et fabrication de produits métalliques (331-332)
- CI Fabrication de produits informatiques et électroniques (334)
- CJ Fabrication de matériel, d'appareils et de composants électriques (335)
- CK Fabrication de machines (333)
- CL Fabrication de matériel de transport (336)

- CX Autres activités de fabrication (321, 322-325, 337-339, 8113)
- D Production, transport et distribution d'électricité ; distribution de gaz naturel (2211-2212)
- E Réseaux d'aqueduc et d'égout et autres (2213)
- F Construction (236-238)
- GA Grossistes et marchands de véhicules automobiles et de pièces et accessoires de véhicules automobiles, réparation et entretien de véhicules automobiles (4231, 441, 8111)
- GB Vente en gros de bien durables et non durables, sauf véhicules automobiles et pièces de véhicules automobiles (423-425, sauf 4231)
- GC Commerce de détail à l'exception des véhicules automobiles et des pièces (442-454)
- HA Transports terrestres, transport par conduites
- HD Magasinage et activités annexes des transports
- HX Autres transports et entreposage
- IA Hébergement
- IB Activités de services de restauration et de consommation de boissons
- JA Activités d'édition, audiovisuel, activités de diffusion, et télécommunications
- JC Technologies de l'information et informatique
- K Activités financières et d'assurances
- L Activités immobilières
- MA Activités juridiques et comptables, gestion, architecture et d'ingénierie
- MC Activités scientifiques et techniques
- NA Autres activités de services administratifs et d'appui
- NE Sécurité, services relatifs aux bâtiments et autres activités commerciales de soutien aux entreprises
- O Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire
- P Éducation
- QA Activités relatives à la santé
- QB Activités de soins de santé dispensés en établissement et activités d'action sociale
- RA Arts, spectacles, loisirs, bibliothèques et archives
- SA Activités des organisations associatives
- SC Autres activités de services
- T Activités des ménages privés employant du personnel domestique ; activités non différenciées de production de biens et de services des ménages privés pour usage propre
- U Activités des organisations et organismes extraterritoriaux

Basé sur la CITI Rev.4, la nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne (NACE), qui a servi à établir la classification expliquée plus haut pour les pays européens et Israël, a été revue en 2008 pour mieux rendre compte des développements technologiques et de l'évolution structurelle de l'économie (Eurostat, 2008^[33]). Des ruptures de séries se sont produites dans

certaines branches d'activité, pour lesquelles il n'y a donc pas de données antérieures à 2008. Les branches d'activité présentant une rupture importante sont les suivantes : distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et climatisation ; distribution d'eau, réseau d'assainissement, traitement des déchets et activités de remise en état ; transports et entreposage ; information et communication ; activités financières et d'assurances ; activités immobilières ; activités spécialisées, scientifiques et techniques ; activités de services administratifs et de soutien ; arts, spectacles et activités récréatives ; autres activités de services.

Il convient de noter que la classification traditionnelle des entreprises dans différents secteurs ou branches d'activité est de plus en plus remise en question par les nouveaux modèles économiques, où des plateformes informatiques sont associées à d'autres activités commerciales. En général, les entreprises dont les activités couvrent plusieurs secteurs sont classées dans le secteur qui correspond le mieux à leur activité principale. Les entreprises basées sur des plateformes ne se prêtent pas facilement à ce système car c'est précisément l'association de différentes activités qui constitue leur modèle économique (TI, commerce et logistique dans le cas d'Amazon, par exemple).

La valeur ajoutée brute (VAB)

La valeur ajoutée brute correspond à la valeur de la production moins celle de la consommation intermédiaire. Elle mesure la contribution apportée au PIB (produit intérieur brut) par un secteur. La valeur ajoutée brute est indiquée aux prix de base, c'est-à-dire hors taxes et moins les subventions sur les produits afin qu'elle puisse être répartie entre les différents secteurs, alors que le PIB ne peut pas l'être. En fait, le PIB est valorisé aux prix du marché (prix payé sur le marché par l'acheteur) pour l'ensemble de l'économie : il inclut donc les taxes moins les subventions sur les produits (principalement la TVA payée par l'acheteur). La qualité des données sur les taxes est bonne pour ce qui concerne l'ensemble de l'économie mais pas le détail par branche d'activité et secteurs institutionnels.

La VAB est donc le meilleur indicateur pour repérer les branches d'activité qui enregistrent un déclin économique et celles qui enregistrent une croissance. Toutefois, l'analyse de l'évolution de la part de la VAB par secteur est limitée en raison de l'absence de données comparables à l'échelon international qui soient ventilées en fonction des différents éléments de croissance de la productivité par branche d'activité (composition des forces de travail, intensité capitalistique et productivité multifactorielle). Par ailleurs, la productivité de la force de travail ne peut pas être ventilée par pays de naissance.

La classification des industries liée aux statistiques concernant la VAB est la même que celle qui est utilisée ailleurs dans le chapitre (voir plus haut), à l'exception des activités d'hôtellerie et de restauration, qui ne peuvent pas être différenciées.

Problèmes de mesure dans l'analyse de la structure sectorielle de la force de travail immigrée

Les enquêtes sur les forces de travail sont la source couramment utilisée pour obtenir des données comparables sur les forces de travail : elles emploient pour tous les pays la même définition de la « population en emploi » et fournissent des détails sur les caractéristiques de l'emploi, notamment la profession et la branche d'activité/le secteur.

Toutefois, le grand problème lié à l'utilisation d'enquêtes sur les ménages pour décrire la population née à l'étranger est celui de la couverture des immigrés. Outre les problèmes fondamentaux ayant trait à leur couverture (par ex. le faible taux de réponse en raison de l'absence de connaissance de la langue du pays hôte et de la sous-déclaration du nombre de résidents), se posent aussi les problèmes de la taille de l'échantillon des immigrés interrogés et de la représentativité réelle des travailleurs immigrés dans les enquêtes.

Plus l'analyse est détaillée, plus la taille des échantillons pose problème. Par conséquent, il est souvent impossible d'étudier la présence de personnes nées à l'étranger dans un secteur restreint donné ou dans un sous-secteur dans les pays où la population d'immigrés est réduite. Afin de rester au-dessus du seuil de significativité dans autant de secteurs que possible, deux types de structures de la Classification internationale type par industrie de toutes les branches d'activité économique (CITI rév.4) ont été utilisées dans le chapitre (voir plus haut). Pour obtenir des échantillons de personnes nées à l'étranger qui soient de taille suffisante, trois années d'enquête ont été fusionnées dans la ventilation détaillée.

Certaines catégories de travailleurs immigrés ne sont pas bien prises en compte dans les enquêtes standards sur la population. Par définition, les travailleurs immigrés temporaires ayant un contrat de travail de très courte durée risquent de ne pas être présents au moment où les données sont collectées pour l'enquête. Même ceux qui sont disponibles risquent de ne pas être inclus s'ils ne sont pas considérés comme étant des résidents habituels. Ces questions ont des incidences en particulier sur les catégories de migrations temporaires, par exemple les travailleurs saisonniers étrangers, les personnes transférées intra-entreprises, les travailleurs détachés et différentes catégories de travailleurs étrangers disposant de contrats à court terme. Certaines de ces catégories contribuent plus ou moins sensiblement à certains secteurs (par ex. les travailleurs saisonniers dans l'agriculture et le tourisme, les travailleurs détachés dans la construction).

En outre, les enquêtes sur les forces de travail ne concernent que les personnes vivant dans des ménages ordinaires. Par conséquent, les travailleurs saisonniers qui sont par exemple directement hébergés dans des exploitations agricoles ou des complexes touristiques ne sont pas du tout pris en compte. C'est pourquoi le nombre de travailleurs immigrés dans l'agriculture saisonnière est largement sous-estimé car la plupart d'entre eux ne vivent pas dans des ménages ordinaires.

Les données sur les travailleurs saisonniers sont également difficiles à obtenir auprès des sources administratives. Bien que la plupart des pays où il existe des programmes de recrutement de travailleurs saisonniers collectent des données sur les travailleurs saisonniers étrangers, ces données ne sont guère ventilées par secteur.

Cependant, le plus gros problème en termes d'estimation du nombre de travailleurs saisonniers est la prise en compte des immigrés qui bénéficient des règles de libre circulation et peuvent donc accepter n'importe quel emploi sans devoir obtenir un permis de séjour ou une autorisation de travail. C'est un problème observé en particulier en Europe, où le travail saisonnier est souvent effectué par des immigrés venant d'autres pays de l'UE, qui ne se font pas forcément enregistrer dans le pays hôte lorsque leur séjour est de courte durée.

Qui plus est, un seul et même travailleur saisonnier risque d'être compté plusieurs fois la même année car la collecte de données compte le plus souvent les contrats et pas le nombre de personnes. Pourtant, une même personne peut avoir plusieurs contrats si elle travaille pour plusieurs employeurs. Cela peut être aussi le cas si elle travaille pour un seul employeur mais durant plusieurs périodes distinctes dans l'année.

Par ailleurs, dans certains secteurs, notamment l'agriculture, la construction, les services domestiques et l'hôtellerie-restauration, l'emploi illégal de travailleurs étrangers pose problème et soulève une série de questions distinctes en termes de couverture et de mesure (voir OCDE (2018_[13]) pour un débat approfondi sur ce point).

Annexe 3.B. Annexe statistique

Tableau d'annexe 3.B.1. Classement des secteurs en fonction de la part d'immigrés, pays de l'OCDE, 2016-18

Part au sein de la population totale en emploi

| | AUT | BEL | CAN | CHE | CZE | DEU | ESP | EST | FIN | FRA | GBR | GRC | HUN | ISL | ISR | ITA | JPN | LTU | LUX | LVA | NLD | NOR | POL | SVN | SWE | UE-28 rang | USA rang | UE-28 % | USA % |
|--|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|---------------|-------------|------------|----------|
| Activités des ménages privés employant du personnel domestique | 4 | 2 | 1 | 4 | 31 | 2 | 1 | ns | 10 | 1 | 1 | 1 | ns | ns | 1 | 1 | na | ns | 1 | ns | 2 | ns | ns | ns | ns | 1 | 1 | 52.5 | 45.5 |
| Activités de services de restauration et de consommation de boissons | 2 | 4 | 13 | 3 | 9 | 1 | 2 | 28 | 1 | 4 | 4 | 5 | 10 | 6 | 33 | 3 | 6 | 22 | 4 | 24 | 7 | 3 | 2 | 5 | 1 | 2 | 12 | 25.6 | 22.5 |
| Hébergement | 3 | 1 | 7 | 1 | 3 | 4 | 3 | 24 | 2 | 3 | 5 | 6 | 8 | 2 | 6 | 2 | 9 | 5 | 12 | ns | 8 | 2 | ns | 4 | 4 | 3 | 3 | 23.7 | 32.1 |
| Sécurité, services concernant les bâtiments et autres act. d'appui aux ent. | 1 | 3 | 15 | 5 | 8 | 3 | 7 | 7 | 3 | 2 | 9 | 3 | 27 | 10 | 12 | 8 | 26 | 11 | 3 | 16 | 1 | 4 | 18 | 1 | 2 | 4 | 5 | 21.4 | 30.2 |
| Entreposage/magasinerie et activités annexes des transports | 15 | 13 | 11 | 11 | 4 | 5 | 13 | 5 | 13 | 18 | 3 | 13 | 16 | 20 | 17 | 7 | 22 | 14 | 26 | 7 | 6 | 11 | ns | 3 | 14 | 5 | 11 | 18.6 | 23.5 |
| Autres activités de services administratifs et d'appui | 21 | 10 | 8 | 6 | 1 | 20 | 5 | ns | 9 | 14 | 19 | 9 | ns | 8 | 15 | 11 | 11 | 13 | 9 | ns | 11 | 6 | ns | 18 | 8 | 6 | 15 | 16.0 | 19.0 |
| Autres activités de services | 14 | 15 | 17 | 20 | 12 | 11 | 9 | 23 | 4 | 9 | 22 | 14 | 22 | ns | 10 | 4 | 25 | 8 | 16 | 14 | 17 | 9 | ns | 17 | 3 | 7 | 9 | 15.7 | 26.4 |
| Technologies de l'information et informatique | 28 | 21 | 4 | 14 | 2 | 27 | 24 | 14 | 7 | 6 | 6 | 28 | 11 | 14 | 18 | 33 | 12 | 16 | 2 | 9 | 20 | 12 | 4 | 24 | 19 | 8 | 6 | 14.7 | 28.6 |
| Fabrication de produits alimentaires, de boissons et de tabac | 6 | 14 | 6 | 13 | 21 | 8 | 10 | 25 | 8 | 34 | 2 | 8 | 12 | 5 | 16 | 9 | 3 | 29 | 8 | 10 | 9 | 7 | 14 | 8 | 9 | 9 | 7 | 14.6 | 27.0 |
| Construction | 10 | 7 | 31 | 12 | 10 | 15 | 6 | 19 | 11 | 5 | 28 | 2 | 25 | 18 | 31 | 5 | 24 | 26 | 5 | 23 | 36 | 15 | 21 | 2 | 31 | 10 | 8 | 14.3 | 26.5 |
| Act. de soins de santé dispensés en établissement et act. d'action sociale | 17 | 12 | 20 | 24 | 32 | 23 | 17 | 17 | 19 | 13 | 17 | 23 | 24 | 12 | 14 | 13 | 33 | 30 | 33 | 21 | 28 | 13 | ns | 13 | 6 | 11 | 20 | 14.1 | 16.7 |
| Activités scientifiques et techniques | 18 | 9 | 19 | 16 | 7 | 24 | 14 | 27 | 5 | 8 | 12 | 22 | 6 | 11 | 21 | 29 | 16 | 37 | 13 | 25 | 19 | 10 | 5 | 21 | 10 | 12 | 23 | 14.1 | 15.9 |
| Autres transports et entreposage | 9 | 11 | 23 | 31 | 30 | 7 | 20 | 12 | 17 | 31 | 10 | 30 | 28 | 15 | 25 | 28 | 35 | 3 | 21 | 12 | 13 | 17 | ns | 27 | 13 | 13 | 24 | 13.4 | 15.5 |
| Fabrication de machines et de matériel, n.c.a. | 26 | 30 | 18 | 35 | 26 | 17 | 31 | ns | 24 | 38 | 23 | ns | 31 | ns | 9 | 21 | 10 | ns | 7 | 4 | 25 | 16 | ns | 16 | 22 | 14 | 30 | 12.4 | 13.6 |
| Transports terrestres, transport par conduites | 8 | 6 | 9 | 26 | 28 | 13 | 18 | 9 | 14 | 12 | 7 | 32 | 20 | 7 | 24 | 16 | 29 | 7 | 28 | 13 | 21 | 8 | 25 | 6 | 5 | 15 | 10 | 12.3 | 24.3 |
| Fab. de produits métallur. et d'ouvrages en métaux, sauf machines et matér. | 31 | 23 | 26 | 21 | 24 | 10 | 30 | 4 | 22 | 27 | 37 | 11 | 23 | 24 | 7 | 10 | 5 | 28 | 17 | 11 | 16 | 35 | ns | 14 | 21 | 16 | 29 | 12.2 | 14.1 |
| Fabrication de matériel de transport | 20 | 16 | 16 | 10 | 6 | 12 | 34 | ns | 15 | 25 | 29 | ns | 30 | ns | 5 | 15 | 2 | ns | ns | 2 | 3 | 14 | 16 | 7 | 12 | 17 | 27 | 12.1 | 14.6 |
| Commerce de gros, sauf véhicules automobiles et motocycles | 24 | 24 | 22 | 15 | 15 | 25 | 11 | 26 | 23 | 21 | 11 | 19 | 4 | 25 | 26 | 27 | 15 | 24 | 14 | 15 | 18 | 26 | 8 | 28 | 25 | 18 | 17 | 12.0 | 17.9 |
| Fabrication d'ordinateurs, d'articles électroniques et optiques | 11 | 28 | 3 | 7 | 18 | 19 | 29 | 1 | 6 | 32 | 16 | ns | 26 | ns | 11 | 32 | 8 | 1 | 6 | ns | 12 | ns | ns | 29 | 23 | 19 | 4 | 11.9 | 30.6 |
| Arts, activités culturelles, jeux de hasard et de pari | 7 | 17 | 33 | 30 | 17 | 14 | 21 | ns | 29 | 17 | 30 | 25 | 5 | ns | 28 | 25 | 18 | 17 | 23 | 32 | 24 | 18 | ns | 32 | 34 | 20 | 34 | 11.7 | 11.9 |
| Commerce de détail, sauf véhicules automobiles et motocycles | 22 | 18 | 28 | 27 | 5 | 22 | 12 | 20 | 21 | 19 | 21 | 18 | 13 | 19 | 19 | 19 | 27 | 27 | 20 | 27 | 35 | 19 | 17 | 23 | 24 | 21 | 25 | 11.7 | 15.4 |
| Activités immobilières | 13 | 26 | 10 | 22 | 16 | 33 | 8 | 2 | 30 | 7 | 32 | ns | ns | ns | 20 | 26 | 23 | 9 | 19 | 5 | 38 | 20 | ns | 9 | 32 | 22 | 22 | 11.5 | 16.5 |
| Activités des organisations associatives | 32 | 5 | 29 | 28 | 27 | 34 | 23 | 21 | 31 | 20 | 27 | 29 | ns | 26 | 27 | 18 | 20 | 21 | 32 | ns | 26 | 31 | ns | 20 | 29 | 23 | 35 | 11.4 | 10.8 |
| Fab. d'articles en caoutchouc, matières plastiques et minéraux non métall. | 12 | 31 | 14 | 2 | 19 | 9 | 27 | 18 | 18 | 35 | 18 | 7 | 36 | 1 | 3 | 14 | 4 | 18 | 24 | 19 | 10 | 24 | 26 | 10 | 17 | 24 | 16 | 11.2 | 18.4 |
| Activités d'édition, audiovisuel, activités de diffusion, et télécommunications | 25 | 25 | 24 | 33 | 13 | 29 | 19 | 34 | 32 | 22 | 20 | 24 | 2 | 34 | 34 | 37 | 28 | 15 | 27 | 30 | 23 | 29 | ns | 35 | 27 | 25 | 26 | 11.2 | 14.8 |
| Activités relatives à la santé | 30 | 29 | 27 | 19 | 11 | 30 | 32 | 10 | 26 | 28 | 13 | 27 | 14 | 17 | 13 | 31 | 34 | 12 | 31 | 6 | 30 | 21 | 29 | 15 | 18 | 26 | 21 | 11.1 | 16.6 |
| Activités sportives et de loisirs et activités récréatives | 19 | 20 | na | 23 | 38 | 28 | 15 | 22 | 27 | 11 | 38 | 21 | ns | 9 | 37 | 17 | na | 25 | 29 | 29 | 37 | 22 | ns | 26 | 33 | 27 | na | 10.9 | na |
| Autres activités de fabrication | 27 | 27 | 25 | 18 | 33 | 21 | 26 | 11 | 35 | 33 | 25 | 12 | 29 | 21 | 4 | 20 | 14 | 19 | 18 | 17 | 15 | 30 | 23 | 25 | 26 | 28 | 14 | 10.0 | 19.0 |
| Commerce de gros et de détail, réparation d'automobiles et de motocycles | 35 | 22 | 32 | 32 | 34 | 18 | 22 | ns | 20 | 30 | 33 | 16 | 35 | 35 | 38 | 30 | 31 | 36 | 25 | 34 | 31 | 28 | ns | 38 | 16 | 29 | 19 | 10.0 | 16.9 |
| Fabrication de matériels électriques | 16 | 34 | 5 | 8 | 23 | 16 | 35 | 13 | 12 | 29 | 26 | 10 | 21 | ns | 2 | 22 | 7 | ns | ns | ns | 14 | ns | ns | 12 | 20 | 30 | 18 | 10.0 | 17.1 |
| Fabrication de textiles, d'articles d'habillement, de cuir et d'articles de cuir | 5 | 35 | 2 | 9 | 14 | 6 | 25 | 3 | ns | 10 | 8 | 4 | 7 | ns | 8 | 12 | 1 | 4 | 34 | 1 | 5 | ns | ns | 19 | 7 | 31 | 2 | 9.9 | 33.5 |
| Activités juridiques et comptables, de gestion, d'architecture et d'ingénierie | 34 | 33 | 21 | 25 | 29 | 35 | 33 | 30 | 28 | 23 | 15 | 35 | 32 | 28 | 23 | 36 | 30 | 20 | 10 | 31 | 27 | 23 | 7 | 30 | 28 | 32 | 31 | 9.8 | 12.7 |
| Activités financières et d'assurances | 36 | 32 | 12 | 29 | 22 | 38 | 38 | 29 | 33 | 26 | 14 | 37 | 33 | 33 | 29 | 39 | 32 | ns | 11 | 36 | 33 | 34 | 13 | 36 | 35 | 33 | 28 | 9.2 | 14.3 |
| Éducation | 33 | 37 | 30 | 34 | 25 | 32 | 36 | 15 | 25 | 24 | 31 | 36 | 15 | 22 | 35 | 35 | 13 | 10 | 35 | 20 | 32 | 27 | 20 | 31 | 11 | 34 | 33 | 9.0 | 12.3 |
| Distribution d'eau, assainissement, traitement des déchets, remise en état | 23 | 19 | 36 | 17 | 35 | 26 | 28 | ns | ns | 16 | 34 | 15 | ns | ns | 22 | 24 | 19 | 2 | 36 | 3 | 22 | ns | ns | 11 | 30 | 35 | 38 | 8.9 | 7.4 |
| Activités extractives | 29 | 8 | 37 | 36 | 20 | 31 | 16 | 8 | ns | ns | 24 | ns | ns | ns | 36 | 23 | 17 | ns | ns | ns | 4 | 25 | ns | ns | 37 | 36 | 32 | 6.8 | 12.4 |
| Agriculture, sylviculture et pêche | 39 | 39 | 38 | 39 | 36 | 36 | 4 | 36 | 37 | 39 | 35 | 17 | 17 | 23 | 30 | 6 | 21 | 35 | 38 | 37 | 39 | 38 | 34 | 37 | 39 | 37 | 13 | 6.5 | 22.5 |
| Distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et climatisation | 37 | 38 | 34 | 37 | 39 | 37 | 37 | 6 | ns | 37 | 39 | 39 | ns | ns | 32 | 34 | 37 | 23 | 37 | 33 | 29 | ns | 39 | 22 | 38 | 38 | 37 | 5.4 | 8.8 |
| Administration publique et défense : sécurité sociale obligatoire | 38 | 36 | 35 | 38 | 37 | 39 | 39 | 35 | 38 | 36 | 36 | 38 | 37 | 31 | 39 | 38 | 36 | 34 | 39 | 38 | 34 | 36 | 35 | 34 | 36 | 39 | 36 | 5.3 | 9.4 |

Note : 1 : part la plus élevée tous secteurs confondus ; 39 : part la plus basse tous secteurs confondus. Le tableau est organisé en fonction du classement par l'UE-28. Les données pour le Japon font référence aux ressortissants étrangers et non aux personnes nées à l'étranger. Les données d'enquêtes basées sur un échantillon non-significatifs sont notées "ns" et celles non disponibles "na".

Source : Calculs du Secrétariat de l'OCDE (voir Annexe 3.A) basés sur l'Enquête de l'Union européenne sur les forces de travail (EFT-UE 2016-18), *Current Population Survey* (CPS 2016-18), sur le recensement canadien de 2016, l'Enquête sur la population active israélienne 2019 et le recensement japonais de 2015.

StatLink  <https://stat.link/6ztfk3>

Tableau d'annexe 3.B.2. Classement des secteurs en fonction de la part d'immigrés nés dans des pays de l'UE, pays de l'OCDE, 2016-18

Part au sein de la population totale en emploi

| | UE-28 % | UE-28 rang | AUT | BEL | CHE | CZE | DEU | ESP | EST | FIN | FRA | GBR | GRC | HUN | ISL | ITA | LTU | LUX | LVA | NLD | NOR | SVN | SWE |
|--|---------|------------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
| Activités des ménages privés employant du personnel domestique | 24.9 | 1 | 6 | 1 | 3 | 28 | 1 | 1 | ns | ns | 1 | 2 | 1 | ns | ns | 1 | ns | 1 | ns | 17 | ns | ns | ns |
| Hébergement | 12.0 | 2 | 2 | 3 | 1 | 2 | 4 | 3 | 22 | 1 | 3 | 3 | 4 | 11 | 4 | 3 | 4 | 17 | ns | 18 | 2 | 4 | 5 |
| Activités de services de restauration et de consommation de boissons | 10.2 | 3 | 3 | 6 | 5 | 16 | 2 | 6 | 29 | 5 | 11 | 5 | 5 | 14 | 9 | 6 | 27 | 9 | 24 | 22 | 6 | 6 | 6 |
| Sécurité, services concernant les bâtiments et autres act. d'appui aux ent. | 9.5 | 4 | 1 | 2 | 10 | 4 | 3 | 17 | 7 | 3 | 7 | 9 | 3 | 27 | 8 | 8 | 8 | 5 | 13 | 3 | 5 | 2 | 2 |
| Entreposage/magasinerie et activités annexes des transports | 9.5 | 5 | 18 | 30 | 11 | 6 | 5 | 19 | 5 | 12 | 18 | 4 | 16 | 15 | 28 | 13 | 14 | 24 | 10 | 4 | 16 | 3 | 20 |
| Construction | 9.0 | 6 | 7 | 4 | 7 | 8 | 10 | 5 | 15 | 2 | 2 | 12 | 2 | 23 | 12 | 2 | 23 | 3 | 23 | 25 | 8 | 1 | 19 |
| Fabrication de produits alimentaires, de boissons et de tabac | 8.1 | 7 | 4 | 28 | 16 | 19 | 6 | 16 | 24 | 9 | 35 | 1 | 7 | 9 | 5 | 7 | 32 | 4 | 11 | 7 | 7 | 9 | 12 |
| Autres activités de services administratifs et d'appui | 7.5 | 8 | 26 | 12 | 8 | 3 | 18 | 2 | ns | 11 | 26 | 29 | 9 | ns | 7 | 12 | 15 | 12 | ns | 8 | 4 | 17 | 9 |
| Activités scientifiques et techniques | 7.3 | 9 | 19 | 8 | 13 | 7 | 26 | 10 | 26 | 6 | 4 | 11 | 25 | 10 | 13 | 25 | 35 | 10 | 26 | 14 | 13 | 20 | 7 |
| Autres activités de services | 7.1 | 10 | 14 | 13 | 25 | 13 | 15 | 15 | 25 | 4 | 13 | 26 | 13 | ns | ns | 5 | 20 | 16 | 18 | 13 | 9 | 19 | 8 |
| Technologies de l'information et informatique | 6.7 | 11 | 25 | 14 | 12 | 1 | 28 | 13 | 12 | 7 | 9 | 14 | 30 | 7 | 15 | 34 | 28 | 2 | 8 | 20 | 15 | 25 | 11 |
| Fab. de produits métallur. et d'ouvrages en métaux, sauf machines et matr. | 6.5 | 12 | 28 | 19 | 20 | 22 | 7 | 33 | 4 | 17 | 16 | 31 | 11 | 28 | 17 | 10 | 22 | 13 | 9 | 6 | ns | 15 | 15 |
| Fab. d'articles en caoutchouc, matières plastiques et minéraux non métall. | 6.3 | 13 | 8 | 33 | 2 | 15 | 9 | 14 | 17 | 10 | 28 | 6 | 8 | ns | 1 | 14 | 17 | 26 | 19 | 5 | ns | 11 | 4 |
| Fabrication de matériel de transport | 6.3 | 14 | 15 | 16 | 5 | 12 | 27 | ns | ns | ns | 24 | 17 | ns | 25 | ns | 17 | ns | ns | 2 | 2 | 12 | 8 | 10 |
| Arts, activités culturelles, jeux de hasard et de pari | 6.3 | 15 | 9 | 10 | 35 | 12 | 14 | 12 | ns | 22 | 10 | 30 | 24 | 3 | ns | 18 | 13 | 22 | 33 | 15 | 10 | 33 | 29 |
| Fabrication de machines et de matériel, n.c.a. | 6.2 | 16 | 24 | 26 | 32 | 24 | 19 | 30 | ns | 15 | 37 | 10 | ns | 29 | ns | 23 | ns | 14 | 6 | 21 | 14 | 13 | 22 |
| Commerce de gros, sauf véhicules automobiles et motocycles | 6.1 | 17 | 22 | 21 | 14 | 20 | 22 | 11 | 27 | 19 | 14 | 8 | 20 | 6 | 25 | 26 | 16 | 11 | 14 | 12 | 27 | 28 | 25 |
| Autres transports et entreposage | 6.1 | 18 | 13 | 29 | 30 | 29 | 8 | 25 | 21 | 24 | 36 | 13 | 34 | 22 | 14 | 30 | 2 | 21 | 12 | 23 | 26 | 23 | 14 |
| Fabrication d'ordinateurs, d'articles électroniques et optiques | 6.0 | 19 | 10 | 11 | 4 | 18 | 20 | 20 | 2 | 8 | 19 | 18 | ns | 26 | ns | 32 | 1 | 20 | ns | 24 | ns | 26 | 26 |
| Activités immobilières | 5.7 | 20 | 11 | 20 | 18 | 11 | 32 | 4 | 1 | 18 | 5 | 37 | ns | ns | ns | 22 | 11 | 18 | 4 | 37 | 18 | 7 | 33 |
| Transports terrestres, transport par conduites | 5.6 | 21 | 12 | 9 | 23 | 27 | 13 | 7 | 9 | 14 | 31 | 21 | 29 | 17 | 6 | 9 | 7 | 30 | 15 | 19 | 11 | 5 | 13 |
| Act. de soins de santé dispensés en établissement et act. d'action sociale | 5.6 | 22 | 20 | 25 | 29 | 31 | 24 | 32 | 16 | 25 | 23 | 32 | 22 | 21 | 11 | 29 | 32 | 22 | 36 | 29 | 12 | 16 | |
| Autres activités de fabrication | 5.4 | 23 | 27 | 27 | 17 | 33 | 21 | 21 | 11 | 35 | 21 | 15 | 12 | 24 | 24 | 20 | 19 | 15 | 17 | 11 | 20 | 27 | 23 |
| Fabrication de matériels électriques | 5.3 | 24 | 16 | 35 | 6 | 23 | 16 | 35 | 13 | ns | 33 | 16 | 10 | 18 | 38 | 21 | ns | ns | ns | 16 | ns | 14 | 3 |
| Commerce de gros et de détail, réparation d'automobiles et de motocycles | 5.1 | 25 | 33 | 24 | 33 | 35 | 17 | 18 | ns | 23 | 12 | 28 | 19 | ns | 30 | 31 | 34 | 27 | 32 | 28 | 22 | 38 | 21 |
| Activités d'édition, audiovisuel, activités de diffusion, et télécommunications | 5.0 | 26 | 29 | 18 | 31 | 10 | 30 | 22 | 33 | 31 | 17 | 25 | 28 | 2 | ns | 37 | 10 | 25 | 34 | 32 | 30 | 35 | 27 |
| Commerce de détail, sauf véhicules automobiles et motocycles | 4.9 | 27 | 23 | 22 | 27 | 21 | 23 | 26 | 20 | 27 | 25 | 24 | 21 | 19 | 18 | 29 | 26 | 23 | 29 | 33 | 31 | 24 | 35 |
| Activités sportives et de loisirs et activités récréatives | 4.9 | 28 | 21 | 15 | 24 | 39 | 31 | 23 | 19 | ns | 27 | 35 | 17 | ns | 10 | 16 | 18 | 28 | 28 | 34 | 19 | 29 | 36 |
| Fabrication de textiles, d'articles d'habillement, de cuir et d'articles de cuir | 4.9 | 29 | 5 | 32 | 9 | 14 | 11 | 31 | 3 | ns | 6 | 7 | 6 | 5 | ns | 19 | 5 | 33 | 1 | 1 | ns | 18 | 1 |
| Activités relatives à la santé | 4.7 | 30 | 30 | 34 | 19 | 9 | 29 | 36 | 10 | 26 | 32 | 33 | 27 | 12 | 22 | 28 | 9 | 29 | 7 | 31 | 28 | 16 | 18 |
| Activités des organisations associatives | 4.6 | 31 | 34 | 7 | 26 | 32 | 34 | 24 | 23 | 30 | 29 | 36 | ns | ns | ns | 27 | 25 | 31 | ns | 29 | ns | 22 | 30 |
| Distribution d'eau, assainissement, traitement des déchets, remise en état | 4.6 | 32 | 17 | 17 | 22 | 34 | 25 | 38 | ns | ns | 38 | 20 | 15 | ns | ns | 24 | 3 | ns | 3 | 10 | ns | 10 | 28 |
| Activités juridiques et comptables, de gestion, d'architecture et d'ingénierie | 4.6 | 33 | 32 | 23 | 21 | 30 | 35 | 29 | 28 | 29 | 22 | 22 | 36 | 33 | 29 | 36 | 21 | 7 | 30 | 27 | 23 | 31 | 31 |
| Education | 4.2 | 34 | 31 | 36 | 34 | 26 | 33 | 28 | 14 | 20 | 20 | 34 | 33 | 13 | 19 | 35 | 12 | 35 | 21 | 30 | 25 | 32 | 17 |
| Activités financières et d'assurances | 4.2 | 35 | 36 | 31 | 28 | 25 | 38 | 37 | 32 | 33 | 34 | 23 | 39 | 30 | 26 | 38 | ns | 8 | 35 | 35 | 34 | 36 | 32 |
| Activités extractives | 3.6 | 36 | ns | ns | 36 | 17 | 27 | 9 | 6 | ns | ns | 27 | ns | ns | ns | 15 | ns | ns | ns | 9 | 24 | ns | 24 |
| Agriculture, sylviculture et pêche | 3.6 | 37 | 39 | 39 | 39 | 36 | 36 | 8 | 36 | 36 | 15 | 19 | 14 | 20 | 16 | 4 | 36 | 38 | 36 | 26 | 36 | 37 | 37 |
| Distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et climatisation | 2.8 | 38 | 37 | 38 | 37 | 38 | 37 | 34 | 8 | ns | 30 | 38 | 38 | ns | ns | 33 | 24 | 36 | 31 | 39 | ns | 21 | 38 |
| Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire | 2.2 | 39 | 38 | 37 | 38 | 37 | 39 | 39 | 35 | 38 | 39 | 39 | 37 | 37 | 31 | 39 | 33 | 39 | 38 | 38 | 38 | 34 | 34 |

Note : 1 : part la plus élevée tous secteurs confondus ; 39 : part la plus basse tous secteurs confondus. Le tableau est organisé en fonction du classement pour l'UE-28. Les données d'enquêtes basées sur un échantillon non-significatifs sont notées "ns". Les données non disponibles sont notées "na".

Source : EFT-UE 2016-18 Voir Annexe 3.A pour de plus amples explications au sujet de la classification utilisée.

StatLink  <https://stat.link/mtksra>

Tableau d'annexe 3.B.3. Classement des secteurs en fonction de la part des immigrants nés dans un pays tiers, pays de l'OCDE, 2016-18

Part au sein de la population totale en emploi

| | UE-28 % | UE-28 rang | AUT | BEL | CHE | CZE | DEU | ESP | FIN | FRA | GBR | GRC | ITA | LUX | NLD | NOR | SVN | SWE |
|--|---------|------------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
| Activités des ménages privés employant du personnel domestique | 26.3 | 1 | ns | ns | 4 | ns | 2 | 1 | ns | 4 | 3 | 1 | 1 | 10 | 2 | ns | ns | ns |
| Activités de services de restauration et de consommation de boissons | 13.4 | 2 | 1 | 2 | 1 | 3 | 1 | 2 | 1 | 2 | 4 | 6 | 2 | 3 | 3 | 1 | 2 | 1 |
| Hébergement | 10.0 | 3 | 5 | 1 | 2 | 6 | 5 | 3 | 3 | 3 | 21 | 17 | 6 | 6 | 5 | 2 | 3 | 6 |
| Sécurité, services concernant les bâtiments et autres act. d'appui aux ent. | 9.6 | 4 | 2 | 3 | 3 | ns | 6 | 5 | 2 | 1 | 7 | 3 | 5 | 5 | 1 | 4 | 1 | 2 |
| Entreposage/magasinage et activités annexes des transports | 6.5 | 9 | 17 | 8 | 14 | 7 | 7 | 13 | 19 | 16 | 19 | 8 | 3 | ns | 11 | 11 | ns | 13 |
| Autres activités de services administratifs et d'appui | 7.7 | 5 | 9 | 11 | 5 | 2 | 26 | 12 | 11 | 12 | 12 | 9 | 8 | 7 | 13 | 9 | ns | 8 |
| Autres activités de services | 7.4 | 6 | 10 | 15 | 15 | 4 | 4 | 6 | 4 | 10 | 20 | 18 | 7 | 14 | 16 | 7 | ns | 3 |
| Technologies de l'information et informatique | 7.2 | 8 | 34 | 22 | 17 | 9 | 21 | 27 | 12 | 5 | 2 | ns | 33 | 11 | 18 | 15 | 17 | 19 |
| Fabrication de produits alimentaires, de boissons et de tabac | 5.2 | 18 | 12 | 10 | 7 | 22 | 12 | 10 | 10 | 30 | 18 | 7 | 11 | ns | 9 | 6 | 20 | 9 |
| Construction | 4.1 | 26 | 25 | 30 | 35 | 19 | 31 | 8 | 28 | 11 | 36 | 11 | 20 | 26 | 37 | 37 | 9 | 36 |
| Act. de soins de santé dispensés en établissement et act. d'action sociale | 7.3 | 7 | 11 | 9 | 8 | ns | 22 | 9 | 15 | 13 | 9 | ns | 15 | 17 | 23 | 8 | 23 | 4 |
| Activités scientifiques et techniques | 5.6 | 14 | 18 | 20 | 23 | 12 | 18 | 21 | 6 | 17 | 15 | 15 | 30 | 16 | 21 | 16 | ns | 12 |
| Autres transports et entreposage | 5.9 | 11 | 6 | 5 | 26 | ns | 8 | 17 | 13 | 29 | 8 | 14 | 22 | 24 | 7 | 13 | ns | 15 |
| Fabrication de machines et de matériel, n.c.a. | 3.7 | 29 | 33 | 31 | 34 | ns | 19 | 31 | 24 | 34 | 30 | ns | 17 | 2 | 30 | ns | 28 | 21 |
| Transports terrestres, transport par conduites | 6.0 | 10 | 4 | 6 | 30 | 26 | 9 | 25 | 14 | 6 | 1 | ns | 26 | 9 | 20 | 5 | 5 | 5 |
| Fab. de produits métallur. et d'ouvrages en métaux, sauf machines et matér. | 4.0 | 27 | 31 | 18 | 29 | ns | 11 | 28 | 22 | 33 | 37 | 16 | 9 | ns | 27 | ns | 16 | 22 |
| Fabrication de matériel de transport | 3.6 | 30 | 27 | 13 | 16 | 23 | 14 | 36 | 8 | 24 | 31 | ns | 16 | ns | 10 | ns | 19 | 14 |
| Commerce de gros, sauf véhicules automobiles et motocycles | 4.8 | 20 | 23 | 17 | 22 | 5 | 25 | 14 | 20 | 21 | 23 | 19 | 24 | 20 | 22 | 18 | 18 | 24 |
| Fabrication d'ordinateurs, d'articles électroniques et optiques | 3.9 | 28 | 15 | ns | 9 | 11 | 16 | 37 | 5 | 32 | 17 | ns | 32 | ns | 6 | ns | ns | 20 |
| Arts, activités culturelles, jeux de hasard et de pari | 4.3 | 24 | 7 | 23 | 12 | ns | 13 | 24 | ns | 25 | 26 | ns | 27 | ns | 32 | ns | ns | 34 |
| Commerce de détail, sauf véhicules automobiles et motocycles | 5.8 | 12 | 19 | 12 | 20 | 1 | 17 | 7 | 18 | 14 | 16 | 13 | 13 | 31 | 10 | 21 | 17 | 17 |
| Activités immobilières | 5.3 | 17 | 16 | 26 | 32 | ns | 32 | 16 | ns | 9 | 25 | ns | 25 | ns | 38 | ns | ns | 27 |
| Activités des organisations associatives | 5.7 | 13 | 24 | 7 | 24 | ns | 33 | 18 | ns | 15 | 13 | 10 | 12 | ns | 25 | ns | ns | 32 |
| Fab. d'articles en caoutchouc, matières plastiques et minéraux non métal. | 3.3 | 35 | 28 | 28 | 6 | 24 | 10 | 32 | 21 | 37 | 35 | 4 | 14 | 8 | 15 | ns | 10 | 25 |
| Activités d'édition, audiovisuel, activités de diffusion, et télécommunications | 5.1 | 19 | 21 | 27 | 31 | 10 | 27 | 15 | ns | 19 | 14 | 20 | 37 | 28 | 17 | 17 | ns | 29 |
| Activités relatives à la santé | 5.4 | 16 | 22 | 21 | 21 | 21 | 29 | 29 | 26 | 27 | 5 | 30 | 31 | 31 | 26 | 14 | 7 | 18 |
| Activités sportives et de loisirs et activités récréatives | 5.4 | 15 | 14 | 19 | 19 | ns | 24 | 11 | ns | 7 | 34 | ns | 18 | ns | 36 | ns | ns | 23 |
| Autres activités de fabrication | 3.5 | 32 | 26 | 25 | 18 | 31 | 23 | 26 | 32 | 35 | 29 | 21 | 19 | ns | 12 | 32 | 15 | 28 |
| Commerce de gros et de détail, réparation d'automobiles et de motocycles | 3.5 | 33 | 30 | 14 | 27 | 20 | 20 | 22 | 17 | 36 | 33 | 12 | 28 | 12 | 35 | 26 | ns | 16 |
| Fabrication de matériels électriques | 3.3 | 34 | 20 | 24 | 10 | 15 | 15 | 30 | 9 | 26 | 28 | ns | 21 | ns | 8 | ns | 6 | 30 |
| Fabrication de textiles, d'articles d'habillement, de cuir et d'articles de cuir | 4.4 | 23 | 8 | 35 | 11 | 8 | 3 | 19 | ns | 22 | 10 | 2 | 4 | ns | 14 | ns | ns | 10 |
| Activités juridiques et comptables, de gestion, d'architecture et d'ingénierie | 4.5 | 21 | 32 | 36 | 33 | 25 | 34 | 34 | 25 | 18 | 11 | 29 | 35 | 21 | 29 | 22 | 8 | 26 |
| Activités financières et d'assurances | 4.5 | 22 | 36 | 33 | 28 | 14 | 37 | 33 | ns | 23 | 6 | 24 | 39 | 18 | 28 | 30 | ns | 35 |
| Éducation | 4.2 | 25 | 29 | 34 | 25 | 18 | 30 | 38 | 23 | 20 | 24 | 33 | 34 | 29 | 33 | 25 | 14 | 11 |
| Distribution d'eau, assainissement, traitement des déchets, remise en état | 3.6 | 31 | 35 | 16 | 13 | ns | 28 | 20 | ns | 8 | 38 | ns | 23 | ns | 34 | ns | ns | 33 |
| Activités extractives | 2.6 | 38 | ns | ns | ns | ns | ns | 23 | ns | ns | 22 | ns | 29 | ns | 4 | 24 | ns | ns |
| Agriculture, sylviculture et pêche | 2.8 | 36 | ns | 39 | 38 | ns | 38 | 4 | 36 | 39 | 39 | 32 | 10 | ns | 39 | ns | ns | 39 |
| Distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et climatisation | 2.1 | 39 | ns | 37 | 36 | ns | 35 | 35 | ns | 38 | 32 | ns | 36 | ns | 19 | ns | ns | 37 |
| Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire | 2.7 | 37 | 38 | 29 | 37 | ns | 39 | 39 | 38 | 31 | 27 | 35 | 38 | 34 | 24 | 28 | 26 | 31 |

Note : 1 : part la plus élevée tous secteurs confondus ; 39 : part la plus basse tous secteurs confondus. Le tableau est organisé en fonction du classement pour l'UE-28. Les données d'enquêtes basées sur un échantillon non-significatifs sont notées "ns". Les données non disponibles sont notées "na".

Source : EFT-UE 2016-18 Voir Annexe 3.A pour de plus amples explications au sujet de la classification utilisée.

StatLink  <https://stat.link/3a2nke>

Tableau d'annexe 3.B.4. Classement des secteurs en fonction de la part des immigrants récents, pays de l'OCDE, 2016-18

Part au sein de la population totale en emploi

| | AUT | BEL | CAN | CHE | CZE | DEU | ESP | FRA | GBR | ISR | ITA | LUX | NLD | SWE | UE-28 rang | USA rang | UE-28 % | USA % |
|--|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|------------|----------|---------|-------|
| Activités des ménages privés employant du personnel domestique | 18 | ns | 1 | 2 | ns | 3 | 1 | 4 | 2 | 1 | 1 | 28 | ns | ns | 1 | 2 | 5.2 | 6.5 |
| Hébergement | 3 | 1 | 4 | 1 | ns | 2 | 6 | 1 | 3 | 2 | 3 | 8 | 2 | 2 | 2 | 4 | 4.6 | 3.6 |
| Activités de services de restauration et de consommation de boissons | 2 | 3 | 3 | 5 | 25 | 1 | 3 | 3 | 5 | 15 | 4 | 12 | 5 | 1 | 3 | 9 | 4.4 | 2.8 |
| Technologies de l'information et informatique | 14 | 6 | 2 | 4 | 2 | 9 | 5 | 5 | 6 | 13 | 28 | 2 | 7 | 11 | 4 | 1 | 3.8 | 6.6 |
| Entreposage/magasinerie et activités annexes des transports | 23 | 12 | 10 | 27 | 8 | 6 | 23 | 14 | 4 | 19 | 11 | ns | 20 | 18 | 5 | 5 | 3.0 | 3.5 |
| Sécurité, services concernant les bâtiments et autres act. d'appui aux ent. | 1 | 2 | 7 | 6 | 10 | 8 | 20 | 2 | 9 | 7 | 8 | 5 | 8 | 4 | 6 | 7 | 2.9 | 3.0 |
| Activités scientifiques et techniques | 9 | 9 | 12 | 8 | 22 | 11 | 4 | 6 | 7 | 23 | 15 | 4 | 10 | 7 | 7 | 17 | 2.8 | 2.1 |
| Autres activités de services administratifs et d'appui | 17 | 14 | 6 | 3 | ns | 18 | 2 | 10 | 11 | 8 | 13 | 7 | 3 | 6 | 8 | 14 | 2.7 | 2.3 |
| Fabrication de produits alimentaires, de boissons et de tabac | 6 | 16 | 5 | 12 | 21 | 5 | 15 | 13 | 1 | 12 | 10 | 14 | 9 | 8 | 9 | 6 | 2.5 | 3.5 |
| Autres transports et entreposage | 5 | 17 | 33 | 15 | ns | 4 | 16 | ns | 13 | ns | 16 | 20 | 13 | 9 | 10 | 24 | 2.3 | 1.6 |
| Activités d'édition, audiovisuel, activités de diffusion, et télécommunications | 29 | 8 | 13 | 14 | 1 | 10 | 13 | 25 | 14 | ns | ns | 23 | 12 | 19 | 11 | 19 | 2.1 | 1.9 |
| Construction | 13 | 7 | 27 | 22 | 13 | 7 | 14 | 9 | 22 | 18 | 12 | 25 | 25 | 15 | 12 | 10 | 2.0 | 2.6 |
| Autres activités de services | 8 | 20 | 21 | 24 | ns | 13 | 10 | 22 | 25 | 9 | 9 | 19 | 16 | 5 | 13 | 11 | 1.9 | 2.6 |
| Fabrication d'ordinateurs, d'articles électroniques et optiques | 4 | 10 | 9 | 17 | 12 | 22 | 9 | ns | 18 | 17 | ns | ns | ns | 36 | 14 | 3 | 1.8 | 4.1 |
| Commerce de gros, sauf véhicules automobiles et motocycles | 22 | 24 | 19 | 9 | 9 | 24 | 25 | 16 | 8 | 31 | 19 | 16 | 18 | 30 | 15 | 18 | 1.6 | 2.0 |
| Activités sportives et de loisirs et activités récréatives | 7 | ns | na | 10 | ns | 21 | 12 | 11 | 37 | 20 | 7 | 15 | ns | 20 | 16 | na | 1.6 | na |
| Activités juridiques et comptables, de gestion, d'architecture et d'ingénierie | 19 | 18 | 23 | 7 | 26 | 34 | 26 | 20 | 17 | 25 | 34 | 6 | 24 | 24 | 17 | 32 | 1.6 | 1.1 |
| Fabrication de matériel de transport | 16 | 29 | 25 | 11 | 3 | 14 | 29 | 18 | 19 | 5 | 22 | ns | 4 | 21 | 18 | 22 | 1.6 | 1.7 |
| Activités financières et d'assurances | 33 | 28 | 17 | 25 | 16 | 37 | 30 | 30 | 16 | 35 | ns | 11 | 30 | 26 | 19 | 27 | 1.5 | 1.5 |
| Act. de soins de santé dispensés en établissement et act. d'action sociale | 28 | 26 | 14 | 31 | ns | 30 | 33 | 27 | 29 | 10 | 17 | 34 | 37 | 13 | 20 | 23 | 1.5 | 1.7 |
| Arts, activités culturelles, jeux de hasard et de pari | 11 | 21 | 30 | 32 | ns | 15 | 17 | 8 | 36 | 22 | 24 | 13 | ns | 23 | 21 | 31 | 1.5 | 1.2 |
| Activités des organisations associatives | 35 | 5 | 20 | 19 | ns | 36 | 8 | 15 | 32 | ns | 5 | ns | 19 | 28 | 22 | 35 | 1.4 | 0.8 |
| Commerce de détail, sauf véhicules automobiles et motocycles | 24 | 25 | 15 | 34 | 11 | 29 | 18 | 24 | 23 | 16 | 14 | 21 | 29 | 22 | 23 | 20 | 1.4 | 1.9 |
| Commerce de gros et de détail, réparation d'automobiles et de motocycles | 31 | 30 | 32 | 36 | 15 | 20 | 22 | 23 | 30 | 26 | 21 | 32 | 28 | 10 | 24 | 25 | 1.3 | 1.6 |
| Fabrication de matériels électriques | 10 | ns | 11 | 28 | 5 | 17 | ns | ns | 20 | 3 | ns | ns | 1 | 16 | 25 | 13 | 1.3 | 2.4 |
| Fab. d'articles en caoutchouc, matières plastiques et minéraux non métall. | 15 | 35 | 18 | 21 | 18 | 16 | 34 | ns | 10 | 4 | 25 | 27 | 11 | 29 | 26 | 16 | 1.2 | 2.2 |
| Activités immobilières | 26 | ns | 29 | 30 | ns | 35 | 7 | 17 | 38 | ns | 26 | 18 | ns | 35 | 27 | 33 | 1.2 | 1.0 |
| Autres activités de fabrication | 25 | 22 | 24 | 13 | 17 | 26 | 28 | 31 | 21 | 21 | 20 | 24 | 23 | 34 | 28 | 21 | 1.2 | 1.9 |
| Éducation | 27 | 37 | 26 | 16 | 19 | 33 | 19 | 26 | 34 | 30 | 32 | 31 | 26 | 14 | 29 | 26 | 1.2 | 1.6 |
| Fabrication de machines et de matériel, n.c.a. | 30 | 11 | 16 | 29 | 24 | 32 | 37 | ns | 15 | 11 | 29 | 3 | ns | 33 | 30 | 28 | 1.2 | 1.4 |
| Activités relatives à la santé | 34 | 36 | 31 | 23 | 6 | 31 | 27 | 34 | 31 | 24 | 36 | 29 | 34 | 27 | 31 | 30 | 1.2 | 1.3 |
| Transports terrestres, transport par conduites | 21 | 19 | 22 | 26 | 29 | 23 | 32 | 33 | 24 | 27 | 23 | 30 | 17 | 17 | 32 | 15 | 1.1 | 2.3 |
| Fabrication de textiles, d'articles d'habillement, de cuir et d'articles de cuir | ns | ns | 8 | 20 | 7 | 12 | 21 | ns | 12 | 6 | 6 | 39 | ns | 12 | 33 | 8 | 1.0 | 3.0 |
| Fab. de produits métallur. et d'ouvrages en métaux, sauf machines et matér. | 36 | 31 | 28 | 37 | 27 | 19 | 36 | 32 | 35 | 14 | 18 | 17 | 21 | 31 | 34 | 34 | 1.0 | 0.9 |
| Activités extractives | ns | ns | 34 | ns | ns | ns | ns | ns | 27 | ns | ns | ns | ns | ns | 35 | 29 | 1.0 | 1.3 |
| Distribution d'eau, assainissement, traitement des déchets, remise en état | ns | 27 | 36 | 18 | ns | 28 | ns | 21 | 26 | ns | ns | ns | ns | 32 | 36 | 38 | 1.0 | 0.2 |
| Agriculture, sylviculture et pêche | 38 | 15 | 35 | 38 | 30 | 27 | 11 | 29 | 28 | ns | 2 | ns | 22 | 25 | 37 | 12 | 0.8 | 2.5 |
| Distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et climatisation | ns | ns | 37 | 35 | ns | 38 | 31 | ns | 33 | ns | ns | 38 | ns | ns | 38 | 36 | 0.6 | 0.8 |
| Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire | 37 | 39 | 38 | 39 | ns | 39 | 39 | 39 | 39 | 34 | ns | 37 | 39 | 38 | 39 | 37 | 0.3 | 0.6 |

Note : 1 : part la plus élevée tous secteurs confondus ; 39 : part la plus basse tous secteurs confondus. Le tableau est organisé en fonction du classement pour l'UE-28. Les immigrants récents sont ceux qui résident dans le pays d'accueil depuis cinq ans au maximum. Les données d'enquêtes basées sur un échantillon non-significatifs sont notées "ns". Les données non disponibles sont notées "na".

Source : Calculs du Secrétariat de l'OCDE (voir Annexe 3.A) basés sur l'Enquête de l'Union européenne sur les forces de travail (EFT-UE 2016-18), *Current Population Survey* (CPS 2016-18), le recensement canadien de 2016 et l'Enquête sur la population active israélienne 2019.

StatLink  <https://stat.link/vx08mh>

Tableau d'annexe 3.B.5. Classement des secteurs en fonction de la part des immigrants installés, pays de l'OCDE, 2016-18

Part au sein de la population totale en emploi

| | AUT | BEL | CAN | CHE | CZE | DEU | ESP | EST | FIN | FRA | GBR | GRC | HUN | ISR | ITA | LTU | LUX | LVA | NLD | NOR | SWE | SVN | UE-28 rang | USA rang | UE-28 % | USA % |
|--|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|---------------|-------------|------------|----------|
| Activités des ménages privés employant du personnel domestique | 5 | 4 | 22 | 9 | 24 | 1 | 1 | ns | ns | 1 | 1 | 1 | ns | 22 | 1 | ns | 1 | ns | 2 | ns | ns | ns | 1 | 1 | 36.9 | 34.2 |
| Activités de services de restauration et de consommation de boissons | 2 | 2 | 27 | 3 | 10 | 2 | 3 | 26 | 1 | 4 | 6 | 5 | 7 | 38 | 4 | 23 | 5 | 26 | 6 | 1 | 3 | 5 | 2 | 12 | 15.6 | 16.6 |
| Hébergement | 6 | 1 | 17 | 4 | 4 | 13 | 2 | 22 | 2 | 3 | 13 | 6 | 10 | 14 | 2 | 5 | 15 | ns | 15 | 4 | 15 | 6 | 3 | 3 | 14.1 | 24.1 |
| Sécurité, services concernant les bâtiments et autres act. d'appui aux ent. | 1 | 3 | 20 | 6 | 7 | 3 | 7 | 8 | 6 | 2 | 7 | 3 | 30 | 11 | 7 | 11 | 11 | 15 | 1 | 2 | 6 | 2 | 4 | 4 | 13.5 | 23.5 |
| Entreposage/magasinerie et activités annexes des transports | 13 | 21 | 11 | 8 | 5 | 9 | 13 | 6 | 15 | 23 | 10 | 14 | 16 | 15 | 5 | 13 | 21 | 6 | 4 | 13 | 13 | 3 | 5 | 11 | 10.5 | 16.8 |
| Autres activités de services | 18 | 9 | 10 | 17 | 14 | 8 | 9 | 21 | 3 | 10 | 23 | 13 | 28 | 7 | 6 | 12 | 13 | 21 | 17 | 6 | 5 | 16 | 6 | 7 | 10.3 | 20.4 |
| Autres activités de services administratifs et d'appui | 16 | 17 | 15 | 15 | 1 | 24 | 6 | ns | 14 | 16 | 22 | 10 | ns | 13 | 11 | 15 | 32 | ns | 16 | 10 | 8 | 23 | 7 | 17 | 10.2 | 14.0 |
| Act. de soins de santé dispensés en établissement et act. d'action sociale | 14 | 13 | 24 | 14 | 26 | 19 | 11 | 19 | 16 | 13 | 11 | 20 | 17 | 12 | 13 | 28 | 20 | 19 | 25 | 12 | 4 | 9 | 8 | 21 | 9.9 | 12.8 |
| Construction | 11 | 19 | 31 | 11 | 6 | 25 | 5 | 20 | 19 | 5 | 29 | 2 | 24 | 35 | 3 | 22 | 2 | 23 | 36 | 29 | 36 | 1 | 9 | 6 | 9.4 | 20.8 |
| Transports terrestres, transport par conduites | 4 | 6 | 6 | 19 | 28 | 7 | 14 | 9 | 11 | 8 | 2 | 29 | 22 | 24 | 16 | 7 | 22 | 12 | 18 | 3 | 2 | 4 | 10 | 9 | 9.3 | 18.9 |
| Activités immobilières | 9 | 20 | 3 | 13 | 8 | 29 | 8 | 1 | 28 | 6 | 25 | ns | ns | 18 | 25 | 8 | 7 | 4 | 37 | 9 | 28 | 17 | 11 | 16 | 8.9 | 14.0 |
| Fabrication de produits alimentaires, de boissons et de tabac | 8 | 14 | 14 | 12 | 19 | 11 | 10 | 24 | 8 | 38 | 3 | 7 | 14 | 16 | 9 | 30 | 3 | 8 | 7 | 8 | 9 | 11 | 12 | 8 | 8.7 | 19.8 |
| Fab. de produits métallur. et d'ouvrages en métaux, sauf machines et matér. | 27 | 18 | 21 | 10 | 23 | 5 | 28 | 5 | 20 | 27 | 36 | 11 | 29 | 3 | 8 | 24 | 8 | 10 | 13 | ns | 16 | 14 | 13 | 25 | 8.4 | 11.7 |
| Autres transports et entreposage | 19 | 10 | 13 | 32 | 33 | 16 | 24 | 13 | 23 | 28 | 8 | 33 | ns | 25 | 27 | 3 | 16 | 7 | 12 | 16 | 19 | 22 | 14 | 22 | 8.1 | 12.5 |
| Commerce de gros, sauf véhicules automobiles et motocycles | 22 | 24 | 19 | 22 | 17 | 22 | 12 | 28 | 17 | 20 | 14 | 18 | 4 | 26 | 28 | 27 | 9 | 13 | 20 | 21 | 23 | 34 | 15 | 18 | 8.1 | 14.0 |
| Activités scientifiques et techniques | 20 | 22 | 18 | 26 | 11 | 28 | 19 | 25 | 5 | 9 | 19 | 26 | 6 | 21 | 29 | 38 | 31 | 30 | 22 | 15 | 17 | 20 | 16 | 24 | 8.0 | 11.8 |
| Commerce de détail, sauf véhicules automobiles et motocycles | 17 | 16 | 29 | 18 | 2 | 18 | 15 | 18 | 15 | 18 | 19 | 9 | 9 | 20 | 22 | 25 | 12 | 25 | 35 | 17 | 27 | 26 | 17 | 26 | 7.9 | 11.5 |
| Technologies de l'information et informatique | 35 | 26 | 5 | 27 | 3 | 30 | 29 | 32 | 9 | 7 | 9 | 32 | 15 | 17 | 34 | 31 | 29 | 14 | 21 | 14 | 26 | 32 | 18 | 13 | 7.9 | 16.4 |
| Activités relatives à la santé | 21 | 25 | 25 | 16 | 13 | 26 | 34 | 10 | 26 | 25 | 5 | 25 | 8 | 9 | 30 | 9 | 27 | 5 | 26 | 11 | 14 | 12 | 19 | 19 | 7.9 | 13.6 |
| Activités des organisations associatives | 30 | 7 | 28 | 31 | 20 | 32 | 25 | ns | 32 | 19 | 16 | 34 | ns | 27 | 17 | 21 | 25 | ns | 27 | 20 | 30 | 29 | 20 | 35 | 7.7 | 9.0 |
| Arts, activités culturelles, jeux de hasard et de pari | 7 | 15 | 34 | 25 | 16 | 15 | 18 | ns | 24 | 18 | 26 | 22 | 3 | 28 | 26 | 26 | 28 | 34 | 23 | 7 | 34 | 33 | 21 | 34 | 7.7 | 9.4 |
| Fabrication de machines et de matériel, n.c.a. | 24 | 37 | 12 | 29 | 30 | 14 | 30 | ns | 22 | 36 | 30 | ns | ns | 5 | 19 | ns | 23 | ns | 24 | 19 | 18 | 19 | 22 | 29 | 7.6 | 11.0 |
| Fab. d'articles en caoutchouc, matières plastiques et minéraux non métall. | 10 | 28 | 9 | 1 | 18 | 6 | 22 | 16 | 21 | 34 | 31 | 9 | ns | 8 | 12 | 17 | 18 | 18 | 8 | ns | 12 | 8 | 23 | 15 | 7.4 | 14.3 |
| Activités sportives et de loisirs et activités récréatives | 23 | 23 | na | 30 | 36 | 27 | 17 | 17 | 27 | 12 | 35 | 24 | ns | 37 | 23 | 18 | 37 | ns | 38 | 30 | 35 | 21 | 24 | na | 7.3 | na |
| Fabrication de matériel de transport | 15 | 8 | 7 | 21 | 9 | 10 | 33 | ns | ns | 26 | 34 | ns | 31 | 6 | 15 | ns | ns | ns | 3 | 22 | 10 | 15 | 25 | 27 | 7.2 | 11.1 |
| Fabrication de textiles, d'articles d'habillement, de cuir et d'articles de cuir | 3 | 36 | 1 | 7 | 15 | 4 | 23 | 3 | ns | 11 | 4 | 4 | 5 | 10 | 14 | 4 | 17 | 1 | 5 | ns | 1 | 13 | 26 | 2 | 7.1 | 26.9 |
| Fabrication d'ordinateurs, d'articles électroniques et optiques | 28 | 34 | 2 | 5 | 21 | 20 | 35 | 2 | 4 | 32 | 17 | ns | 21 | 4 | 32 | 1 | ns | ns | 11 | ns | 20 | 25 | 27 | 5 | 6.8 | 22.7 |
| Autres activités de fabrication | 29 | 29 | 23 | 20 | 32 | 21 | 27 | 12 | 33 | 33 | 27 | 12 | 20 | 2 | 20 | 16 | 6 | 16 | 9 | 28 | 24 | 28 | 28 | 14 | 6.7 | 15.2 |
| Activités d'édition, audiovisuel, activités de diffusion, et télécommunications | 25 | 32 | 26 | 35 | 31 | 34 | 21 | 29 | 29 | 17 | 21 | 27 | 1 | 33 | 37 | 14 | 30 | 36 | 28 | 31 | 33 | 35 | 29 | 30 | 6.7 | 10.8 |
| Fabrication de matériels électriques | 26 | 30 | 4 | 2 | 25 | 12 | 31 | 11 | 7 | 30 | 28 | 8 | 25 | 1 | 18 | ns | ns | ns | 10 | ns | 22 | 10 | 30 | 23 | 6.5 | 12.3 |
| Commerce de gros et de détail, réparation d'automobiles et de motocycles | 31 | 11 | 32 | 23 | 34 | 17 | 20 | ns | 12 | 31 | 33 | 16 | ns | 36 | 31 | 36 | 14 | 32 | 32 | 35 | 21 | 38 | 31 | 20 | 6.4 | 13.4 |
| Activités juridiques et comptables, de gestion, d'architecture et d'ingénierie | 34 | 33 | 16 | 33 | 29 | 35 | 32 | 31 | 30 | 22 | 15 | 36 | 33 | 23 | 36 | 20 | 24 | 27 | 31 | 27 | 31 | 24 | 32 | 31 | 6.3 | 10.3 |
| Distribution d'eau, assainissement, traitement des déchets, remise en état | 12 | 12 | 36 | 24 | 35 | 23 | 26 | ns | ns | 14 | 38 | 15 | ns | 19 | 24 | 2 | ns | 2 | 19 | ns | 29 | 7 | 33 | 38 | 6.3 | 6.4 |
| Éducation | 32 | 35 | 30 | 34 | 27 | 33 | 36 | 15 | 25 | 21 | 24 | 35 | 12 | 34 | 33 | 10 | 36 | 22 | 33 | 23 | 11 | 27 | 34 | 33 | 6.2 | 9.5 |
| Activités financières et d'assurances | 36 | 27 | 8 | 28 | 22 | 37 | 38 | 30 | 34 | 29 | 12 | 37 | 27 | 29 | 39 | ns | 10 | 33 | 34 | 24 | 32 | 36 | 35 | 28 | 6.0 | 11.0 |
| Agriculture, sylviculture et pêche | 39 | 39 | 37 | 39 | 38 | 39 | 4 | 37 | 38 | 39 | 39 | 17 | 19 | 31 | 10 | 34 | 39 | 37 | 39 | ns | 39 | 37 | 36 | 10 | 4.6 | 18.0 |
| Activités extractives | ns | 5 | 38 | 36 | 12 | 31 | 16 | 7 | ns | 24 | 20 | ns | ns | 32 | 21 | ns | ns | ns | 14 | 18 | 38 | ns | 37 | 32 | 4.4 | 9.8 |
| Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire | 38 | 31 | 35 | 37 | 37 | 38 | 39 | 33 | 37 | 35 | 32 | 38 | 35 | 39 | 38 | 33 | 38 | 38 | 29 | 32 | 25 | 30 | 38 | 36 | 4.3 | 8.2 |
| Distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et climatisation | 37 | 38 | 33 | 38 | 39 | 36 | 37 | 4 | ns | 37 | 37 | 39 | ns | 30 | 35 | 19 | ns | 28 | 30 | ns | 37 | 18 | 39 | 37 | 3.7 | 7.1 |

Note : 1 : part la plus élevée tous secteurs confondus ; 39 : part la plus basse tous secteurs confondus. Le tableau est organisé en fonction du classement pour l'UE-28. Un immigré installé est une personne née à l'étranger qui vit dans le pays d'accueil depuis dix ans ou plus. Les données d'enquêtes basées sur un échantillon non-significatifs sont notées "ns". Les données non disponibles sont notées "na".

Source : Calculs du Secrétariat de l'OCDE (voir Annexe 3.A) basés sur l'Enquête de l'Union européenne sur les forces de travail (EFT-UE 2016-18), *Current Population Survey* (CPS 2016-18), le recensement canadien de 2016 et l'EFT israélienne de 2019.

StatLink  <https://stat.link/27c51r>

Notes

¹ Dans ce chapitre, « secteur » est un terme général qui renvoie à un plus grand pan, général, de l'économie alors que « branche d'activité » est plus précis et renvoie à des sous-secteurs. Quoi qu'il en soit, les expressions « paysage sectoriel » et « structure sectorielle » y sont utilisées indifféremment.

² Les termes « immigrés », « migrants » et l'expression « personnes nées à l'étranger » sont utilisés indifféremment dans ce chapitre.

³ Voir, par exemple, l'exemple de la Norvège (Shin et al., 2019^[34]).

⁴ Les termes « sous-représentés » et « surreprésentés » font référence à la part d'immigrés dans tel ou tel secteur par rapport à la part qu'ils représentent dans l'emploi global.

⁵ Les données pour le Japon sont calculées à partir des microdonnées tirées du recensement de 2015 de la population japonaise, conformément à la loi sur les statistiques, article 33.1, avec un financement au titre du Grant-in-aid for scientific research de JSPS 17H04785.

⁶ Les secteurs des services publics comprennent les secteurs O, P et Q selon la CITI, à savoir administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire ; éducation ; santé humaine, hébergement médico-social et action sociale.

⁷ La part des travailleurs hautement qualifiés dépasse 50 % dans la plupart des pays de l'OCDE dans les secteurs suivants : technologies de l'information et de la communication ; finance ; activités spécialisées, scientifiques et techniques ; éducation ; santé humaine et action sociale.

⁸ Il y a une rupture de série en 2008 pour certaines branches d'activité. Voir Annexe 3.A pour plus de détails.

⁹ Les secteurs dans lesquels la part des emplois faiblement et moyennement qualifiés dépasse les deux tiers dans la plupart des pays de l'OCDE sont notamment la distribution d'eau, assainissement, traitement des déchets et activités de remise en état ; la construction ; les commerces de gros et de détail ; l'hébergement et la restauration ; le transport et l'entreposage ; les activités de services administratifs et de soutien ; les activités des ménages en tant qu'employeurs.

¹⁰ Il existe en Irlande un programme spécial pour les désosseurs de viande, métier que l'on ne rencontre que dans le secteur de l'emballage de viande.

¹¹ Les principaux éléments à être classés dans la Classification internationale type des professions (CITP) sont les métiers ; les branches d'activité se trouvent dans la Classification internationale type par industries (CITI). Les métiers sont classés dans la CITP en fonction du type de travail exécuté, c'est-à-dire des tâches et fonctions à accomplir. La CITI propose une classification des unités de production en fonction des activités qu'effectuent ces unités. La CITI et la CITP ont des fonctions et des concepts différents. Toutefois, lorsque des similarités et des différences entre certains groupes dans la CITP sont fondées sur le type de distinctions qui sont reprises dans la CITI (c.-à-d. entre le type de produits, à savoir de biens et services qui sont produits ou vendus), les groupes de la CITP sont définis d'une manière qui cadre généralement avec la définition de ces biens et services dans la CITI.

¹² Selon le « *Silicon Valley Institute for Regional Studies* », la Silicon Valley comprend les comtés de Santa Clara et de San Mateo.

4 Notes par pays : Changements récents dans les mouvements et les politiques migratoires

Allemagne

| Population née à l'étranger – 2019 | |
|-------------------------------------|--|
| Taille : 13.5 millions, 49 % femmes | Premiers pays de naissance : |
| 16 % de la population | Pologne (12 %), Turquie (10 %), Russie (8 %) |
| Évolution depuis 2009 : +27 % | |

En 2018, l'Allemagne a accueilli 631 000 nouveaux immigrés pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (y compris dans le cadre d'un changement de statut et de la libre circulation), soit -26.7 % par rapport à 2017. Ce chiffre comprend 60.7 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 10.3 % de travailleurs immigrés, 15.4 % de membres de famille (y compris les accompagnants) et 12.4 % de migrants humanitaires. Environ 48 000 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur et 29 000 à des travailleurs immigrés temporaires ou saisonniers (à l'exclusion des migrations intra-UE). En outre, 429 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2018, soit une hausse de 0.4 % par rapport à 2017. Ces travailleurs détachés sont généralement titulaires de contrats de courte durée. La Roumanie, la Pologne et la Bulgarie comptent parmi les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2018. Parmi les 15 premiers pays d'origine, la Roumanie a enregistré la plus forte hausse (+21 000) et la Syrie la plus forte baisse (-27 000) en termes de flux d'entrées en Allemagne par rapport à l'année précédente. En 2019, le nombre de personnes ayant déposé une première demande d'asile a diminué de 12 %, pour s'établir à 143 000 environ. La majorité des demandeurs viennent de Syrie (39 000), d'Iraq (14 000) et de Turquie (11 000). La plus forte hausse depuis 2018 concerne les ressortissants de Turquie (+600) et le recul le plus marqué les ressortissants de Syrie (-4 900). Sur les 154 000 décisions prises en 2019, 45.6 % sont positives.

En juin 2019, l'Allemagne a approuvé une série de lois relatives aux migrations. La Loi sur l'immigration des travailleurs qualifiés ouvre le marché du travail aux immigrés qualifiés originaires de pays non membres de l'UE qui ont une formation professionnelle. Les travailleurs immigrés qui possèdent un contrat de travail ou une offre d'embauche n'ont plus besoin d'être soumis à un examen du marché du travail pour exercer des professions en pénurie de main-d'œuvre. Comme c'est déjà le cas pour les diplômés du supérieur, les travailleurs immigrés qualifiés doivent prouver qu'ils possèdent un diplôme professionnel correspondant aux normes allemandes. Dans la pratique, pour les immigrés qualifiés ayant obtenu leurs qualifications à l'étranger, cela signifie l'adoption d'une autre référence, étant donné que le système allemand de formation en alternance est unique. Comme c'est déjà possible pour les diplômés du supérieur, les travailleurs qualifiés possédant des qualifications professionnelles reconnues pourront venir en Allemagne pendant six mois maximum pour chercher un emploi. Ils doivent être en mesure de financer leur séjour et de prouver qu'ils possèdent au moins des compétences intermédiaires en langue allemande. Les nouvelles mesures permettent également aux individus dont les diplômes étrangers ne sont que partiellement reconnus, sous certaines conditions, de

venir en Allemagne pour suivre une formation complémentaire. La loi est entrée en vigueur en mars 2020.

Les mesures ont également apporté des changements pour les travailleurs non ressortissants de l'UE qui résident en Allemagne. À compter de janvier 2020, les personnes occupées peuvent bénéficier d'une période de tolérance de 30 mois et de la suspension temporaire de toute mesure d'éloignement si elles sont arrivées en Allemagne avant août 2018. Les individus et leur famille doivent obtenir leurs moyens de subsistance de manière indépendante et avoir accompli avec succès plusieurs étapes d'intégration, notamment en termes de connaissance de la langue allemande orale. Pour favoriser l'intégration rapide sur le marché du travail des individus ayant de bonnes chances de rester en Allemagne, d'autres mesures de la loi relative aux migrations améliorent l'accès à des cours d'intégration et de langue professionnelle ainsi qu'à une aide à la formation. Les nouvelles mesures ont également modifié les prestations versées aux demandeurs d'asile et accéléré les procédures administratives en organisant le partage des responsabilités et l'échange des données entre les autorités compétentes.

Les modifications apportées à la législation sur l'asile et le retour permettent de placer en rétention les demandeurs d'asile déboutés, de faciliter le retour des personnes reconnues coupables d'infractions pénales et de sanctionner celles qui refusent de faciliter leur identification. L'Allemagne a réduit les prestations sociales pour les demandeurs d'asile qui bénéficient d'une protection dans d'autres pays de l'UE et a créé un nouveau statut « de tolérance » pour les personnes dont l'identité reste floue, qui leur interdit de travailler et limite leurs déplacements en Allemagne.

Deux commissions indépendantes composées d'universitaires et de décideurs ont été créées en 2019. En mars 2020, le rapport sur la première des cinq phases du nouveau Plan d'action national pour l'intégration a été présenté. Il examine comment favoriser l'intégration avant l'immigration.

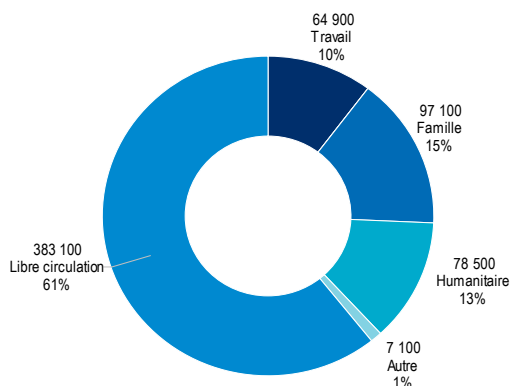
En raison de la propagation de la COVID-19, l'Allemagne a limité les déplacements en provenance de pays situés en dehors de l'espace Schengen et a mis en place des contrôles temporaires à ses frontières intérieures. Les ressortissants allemands, les résidents de longue durée et leur famille immédiate en étaient exemptés. Les autres personnes pouvaient se rendre en Allemagne uniquement pour des raisons urgentes et documentées, y compris à des fins professionnelles, tandis que les personnes jouissant du statut de résident de l'UE étaient autorisées à transiter par l'Allemagne. Les flux temporaires ont été suspendus, mais des exceptions ont permis à 40 000 travailleurs agricoles saisonniers de rejoindre l'Allemagne en avril et de nouveau en mai, afin de répondre à des besoins urgents. L'Allemagne a accepté temporairement les demandes d'asile par écrit pour les individus qui détenaient une preuve d'arrivée. Le pays a temporairement suspendu certains des services de conseil dans le cadre des procédures d'asile, les transferts au titre du règlement de Dublin et les programmes de retour.

Pour de plus amples informations :

www.bmas.de/ / www.bmi.bund.de/ / www.destatis.de

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Allemagne

Entrées d'immigrés de long terme
2018 (Source: OCDE)



Migrations temporaires
(Source: OCDE)

Migrations temporaires de travail

| | 2018 | 2018/17 |
|--|--------|---------|
| Vacanciers actifs | .. | .. |
| Travailleurs saisonniers | .. | .. |
| Transferts intra-entreprises | 7 970 | + 10% |
| Autres migrants temporaires de travail | 16 860 | + 6% |

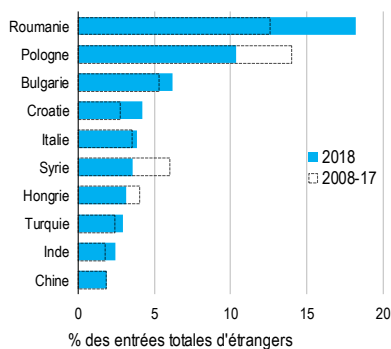
Éducation

| | 2018 | 2018/17 |
|--------------------------------------|--------|---------|
| Étudiants en mobilité internationale | 48 020 | + 21% |
| Stagiaires | 4 590 | + 14% |

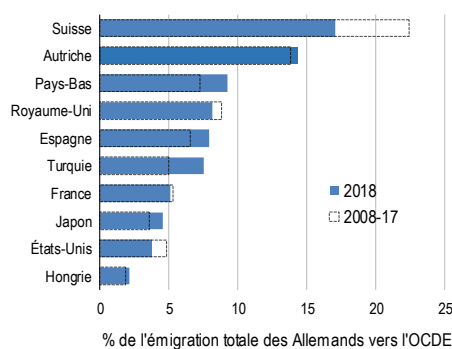
Humanitaires

| | 2019 | 2019/18 |
|--------------------|---------|---------|
| Demandeurs d'asile | 142 510 | - 12% |

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Émigration des Allemands vers les pays de l'OCDE
(définition nationale)



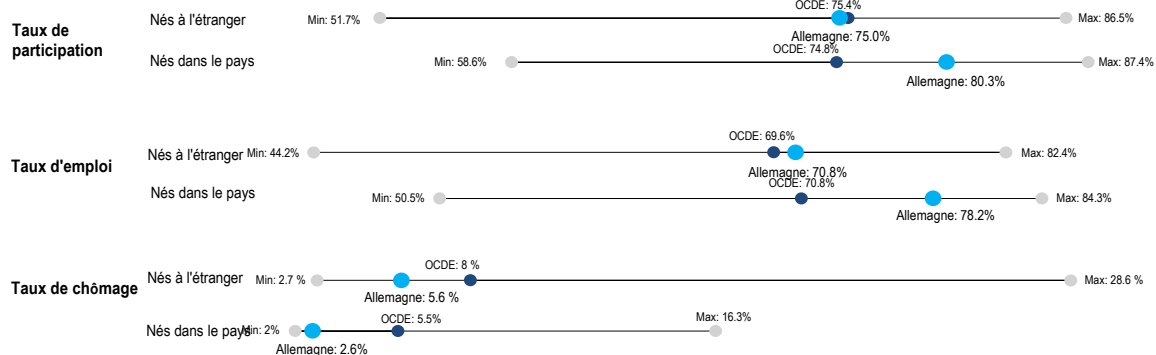
Composantes de la croissance de la population

| | 2019 Pour 1 000 habitants | Évolution 2019/18 |
|--|---------------------------------|----------------------|
| Total | 1.8 | -0.9 |
| Accroissement naturel | -1.9 | +0.1 |
| Solde migratoire net plus ajustements statistiques | 3.7 | -1.1 |

Transferts de fonds

| | USD courants (millions) | Évolution annuelle (%) | Part du PIB (%) |
|----------------|----------------------------|------------------------------|-----------------------|
| Entrées (2019) | 17 040 | -5.5 | 0.4 |
| Sorties (2018) | 25 402 | +11.5 | 0.6 |

Situation sur le marché du travail
2019



StatLink <https://stat.link/8n96gl>

Australie

| Population née à l'étranger – 2019 | |
|------------------------------------|---|
| Taille : 7.5 millions, 51 % femmes | Premiers pays de naissance : |
| 29.7 % de la population | Royaume-Uni (16 %), Chine (9 %), Inde (8 %) |
| Évolution depuis 2008 : +34 % | |

En 2018, l'Australie a accueilli 193 000 nouveaux immigrants pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (y compris dans le cadre d'un changement de statut), soit -11.6 % par rapport à 2017. Ce chiffre comprend 7.3 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 27.1 % de travailleurs immigrés, 57 % de membres de famille (y compris les accompagnants) et 8.4 % de migrants humanitaires. Environ 163 000 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur et 397 000 à des travailleurs immigrés temporaires ou saisonniers.

L'Inde, la Chine et la Nouvelle-Zélande comptent parmi les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2018. Parmi les 15 premiers pays d'origine, la Nouvelle-Zélande a enregistré la plus forte hausse (+2 700) et l'Inde la plus forte baisse (-6 000) en termes de flux d'entrées en Australie par rapport à l'année précédente.

En 2019, le nombre de personnes ayant déposé une première demande d'asile a diminué de 5 %, pour s'établir à 27 000 environ. La majorité des demandeurs viennent de Malaisie (7 100), de Chine (5 100) et d'Inde (2 500). La plus forte hausse depuis 2018 concerne les ressortissants d'Inde (+700) et le recul le plus marqué les ressortissants de Malaisie (-2 700). Sur les 26 000 décisions prises en 2019, 15.1 % sont positives.

Le gouvernement australien a annoncé une série de mesures migratoires visant à soutenir l'Australie régionale, notamment trois nouveaux visas régionaux pour les travailleurs qualifiés, à compter de novembre 2019 : le visa régional (provisoire) pour les travailleurs qualifiés (sous-classe 491), le visa régional (provisoire) pour les travailleurs qualifiés parrainés par un employeur (sous-classe 494) et le visa de résidence permanente (régional, pour les travailleurs qualifiés) (sous-classe 191). Ils remplacent le précédent visa régional (provisoire) pour les travailleurs qualifiés (sous-classe 489) et le visa régional pour les travailleurs immigrés parrainés (sous-classe 187).

L'Australie régionale a été redéfinie comme l'ensemble de l'Australie, à l'exception de Sydney, Melbourne et Brisbane. Une fois que les titulaires des nouveaux visas auront vécu, travaillé ou étudié en Australie régionale pendant au moins trois ans et satisférént aux conditions de revenu, ils pourront demander un visa de résidence permanente (régional, pour les travailleurs qualifiés) à compter de novembre 2022.

L'Australie déploie dans les régions des agents chargés des relations régionales (Regional Outreach Officers) pour promouvoir les initiatives d'immigration qualifiée et apporter un soutien dédié aux employeurs régionaux.

En novembre 2019, le programme indépendant des talents internationaux (Global Talent – Independent) a été officiellement lancé. Il prévoit un parcours simplifié et prioritaire d'obtention de visas pour les personnes

hautement qualifiées qui souhaitent travailler et vivre de façon permanente en Australie. Les candidats doivent être hautement qualifiés pour travailler dans l'un des sept secteurs cibles qui ont été recensés comme étant tournés vers l'avenir, et soit percevoir un salaire supérieur à un certain seuil de revenu (en 2019-20, 148 700 AUD), soit avoir récemment décroché avec des notes élevées un diplôme de doctorat ou de master. Les candidats sont également soumis à l'approbation d'un spécialiste national réputé dans le même domaine à l'échelle du pays.

Le 1^{er} juillet 2019, de nouvelles dispositions relatives aux visas de vacances-travail ont été prises avec la Grèce (plafond fixé à 500 visas par an) et l'Équateur (plafond fixé à 100). Depuis juillet 2019, il est possible de délivrer un visa de troisième année aux vacanciers actifs qui travaillent pendant six mois en région au cours de leur deuxième année en Australie.

Depuis le 1^{er} juillet 2019, c'est au ministère de l'Intérieur qu'incombe la responsabilité de l'installation des réfugiés, des personnes admises pour des raisons humanitaires et des immigrants, ainsi que celle des programmes destinés à aider les adultes à maîtriser la langue anglaise. La fonction de Coordonnateur général du Commonwealth pour les services aux migrants a été créée en décembre 2019 pour imprimer une volonté politique dans le pays et obtenir de meilleurs résultats pour les réfugiés et les immigrants, en mettant l'accent sur l'emploi, l'acquisition de la langue anglaise et l'intégration dans le cadre de vie local.

En janvier 2020, le soutien apporté aux réfugiés nouvellement arrivés a été modifié dans le but de leur donner plus de temps pour s'installer en Australie et apprendre l'anglais avant de devoir chercher du travail, tout en apportant aussi une aide accrue aux demandeurs d'emploi qui sont opérationnels.

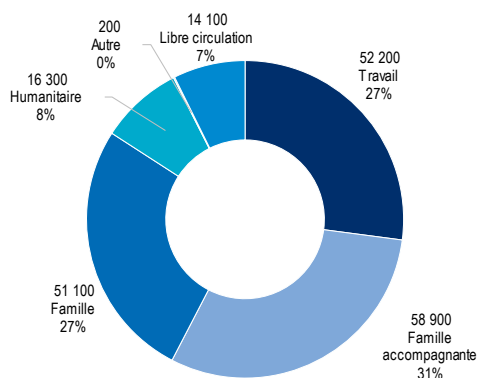
Face à la crise de la COVID-19, le gouvernement a autorisé les individus relevant du dispositif pour les travailleurs du Pacifique (*Pacific Labour Scheme*), du programme pour les travailleurs saisonniers (*Seasonal Worker Program*) et les vacanciers actifs à continuer de travailler dans l'agriculture et l'agro-alimentaire jusqu'à ce que la crise sanitaire soit passée. En outre, les vacanciers actifs qui travaillent dans des secteurs essentiels voient la limite de six mois de travail pour un même employeur assouplie et peuvent bénéficier d'un nouveau visa pour continuer à travailler dans ces secteurs si leur visa actuel expire dans les six prochains mois. Enfin, la limite fixée à 40 heures de travail par quinzaine pour les titulaires d'un visa étudiant a été temporairement assouplie pour ceux qui travaillent dans les secteurs essentiels.

Pour de plus amples informations :

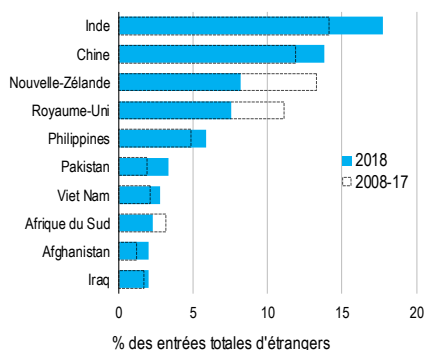
<https://immi.homeaffairs.gov.au>

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Australie

Entrées d'immigrés de long terme
2018 (Source: OCDE)



10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Migrations temporaires
(Source: OCDE)

Migrations temporaires de travail

| | 2018 | 2018/17 |
|--|---------|---------|
| Vacanciers actifs | 210 460 | - 0% |
| Travailleurs saisonniers | 8 460 | + 37% |
| Transferts intra-entreprises | 4 430 | - 42% |
| Autres migrants temporaires de travail | 170 490 | + 3% |

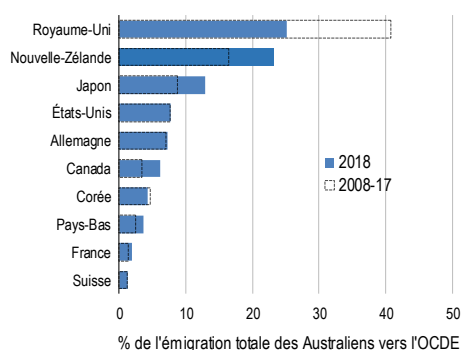
Éducation

| | 2018 | 2018/17 |
|--------------------------------------|---------|---------|
| Étudiants en mobilité internationale | 162 870 | + 4% |
| Stagiaires | 2 900 | - 36% |

Humanitaires

| | 2019 | 2019/18 |
|--------------------|--------|---------|
| Demandeurs d'asile | 27 400 | - 5% |

Émigration des Australiens vers les pays de l'OCDE
(définition nationale)



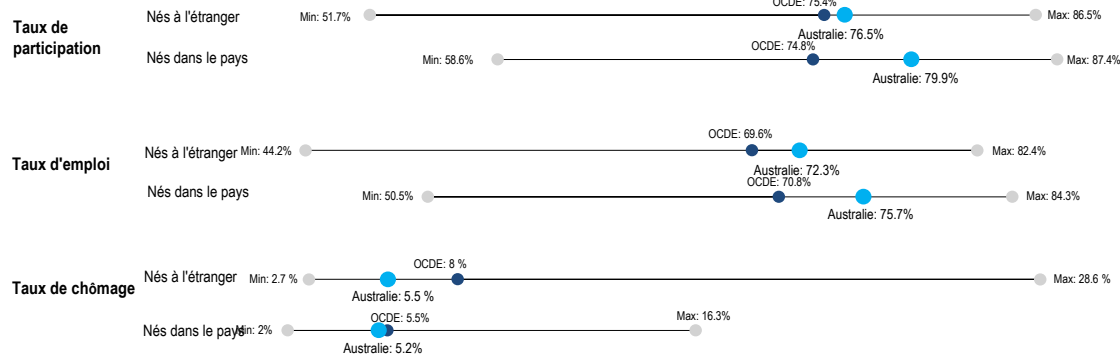
Composantes de la croissance de la population

| | 2019 Pour 1 000 habitants | Évolution 2019/18 |
|--|---------------------------------|----------------------|
| Total | 15.0 | -0.5 |
| Accroissement naturel | 5.6 | -0.4 |
| Solde migratoire net plus ajustements statistiques | 9.6 | -0.1 |

Transferts de fonds

| | USD courants (millions) | Évolution annuelle (%) | Part du PIB (%) |
|----------------|----------------------------|------------------------------|-----------------------|
| Entrées (2019) | 1 727 | -7.2 | 0.1 |
| Sorties (2018) | 7 195 | +6.2 | 0.5 |

Situation sur le marché du travail
2019



Autriche

| Population née à l'étranger – 2019 | |
|------------------------------------|--|
| Taille : 1.7 million, 51 % femmes | Premiers pays de naissance : |
| 19 % de la population | Allemagne (13 %), Bosnie-Herzégovine (10 %), Turquie (9 %) |
| Évolution depuis 2009 : +37 % | |

En 2018, l'Autriche a accueilli 87 000 nouveaux immigrés pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (changements de statut et libre circulation des personnes compris), soit 11.6 % de moins qu'en 2017. Ce chiffre comprend 65.2 % d'immigrés bénéficiant de la libre circulation, 6.4 % de travailleurs immigrés, 10.7 % de membres de famille (y compris les accompagnants) et 17.2 % d'immigrés admis pour raisons humanitaires. Environ 3 800 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur et 8 700 à des travailleurs immigrés, temporaires ou saisonniers (migrations entre pays de l'UE non comprises). En outre, 120 000 détachements de travailleurs en provenance du reste de l'UE ont été enregistrés en 2018, soit 15 % de moins qu'en 2017. Ces travailleurs détachés sont en général titulaires de contrats de courte durée.

La Roumanie, l'Allemagne et la Hongrie sont les trois principaux pays d'origine des nouveaux arrivants en 2018. Parmi les 15 premiers pays d'origine, la Roumanie a enregistré la plus forte hausse (+1 300) et la Syrie la plus forte baisse (-4 600) en termes de flux d'entrées en Autriche par rapport à l'année précédente.

En 2019, le nombre de primo-demandeurs d'asile en Autriche a diminué de 7.1 %, pour s'établir à 11 000 environ. La majorité des demandeurs sont originaires de Syrie (2 700), d'Afghanistan (2 500) et d'Iran (700). La plus forte hausse par rapport à 2018 concerne les ressortissants de l'Afghanistan (+800) et le recul le plus marqué les ressortissants de la Syrie (-600). Sur 14 000 demandes traitées en 2019, 53.5 % ont fait l'objet d'une décision favorable.

En 2020, l'Autriche a ajouté 11 professions en pénurie de main-d'œuvre à la liste établie pour la délivrance de la Carte rouge-blanc-rouge, dont celles de poseur de sols, de maçon, de conducteur de train et d'infirmier qualifié. Cette liste comprend maintenant 56 métiers au niveau fédéral, et les provinces ont dressé des listes complémentaires en fonction de leurs propres besoins. Des permis de séjour spécifiques sont délivrés aux travailleurs hautement qualifiés (ingénieurs diplômés, docteurs en médecine, etc.) de neuf professions différentes. Pour 2020, le quota pour l'emploi temporaire et de courte durée des étrangers dans les secteurs agricole et touristique a été fixé à 4 428 personnes. En 2019, l'Autriche a étendu son programme de permis vacances-travail à l'Argentine. Une distinction nette étant établie, en Autriche, entre immigration et asile, les mineurs non accompagnés qui ont demandé l'asile ne peuvent plus y travailler ni y poursuivre une formation en tant qu'apprentis. Depuis décembre 2019, les requérants d'asile déboutés de leur demande alors qu'ils suivent une formation professionnelle peuvent terminer leur apprentissage avant leur départ volontaire ou leur expulsion.

En 2019, le système de revenu minimum, soumis à conditions de ressources ainsi qu'à une connaissance élémentaire de l'allemand ou à une bonne maîtrise de l'anglais, a été modifié, tandis que le montant du supplément par enfant était revu à la baisse. En octobre de la même année, l'Autriche a pris de nouvelles dispositions relatives aux cours de langue, et plus particulièrement aux normes de qualité, à la validation des connaissances et au partage des coûts. Depuis janvier 2020, les cours d'allemand organisés, avec le concours financier de l'État, à l'intention des réfugiés et des bénéficiaires d'une protection subsidiaire âgés de plus de 15 ans sont passés du niveau A2 (élémentaire) au niveau B1 (intermédiaire).

L'acquisition de la nationalité autrichienne par les descendants de personnes persécutées, menacées de persécution ou ayant défendu l'Autriche, à l'époque du Troisième Reich, est facilitée depuis octobre 2019. Ces personnes peuvent désormais obtenir leur naturalisation sur notification, c'est-à-dire en apportant la preuve, documents officiels à l'appui, par exemple, de leur filiation. La procédure de notification simplifiée sera introduite en septembre 2020.

À partir de décembre 2020, l'Agence fédérale pour les services d'accueil et d'accompagnement, nouvellement créée, sera chargée de fournir des soins de base aux demandeurs d'asile. À compter de janvier 2021, l'agence sera également chargée de l'aide juridique aux demandeurs d'asile et aux étrangers ; de l'aide au retour ; du suivi des expulsions ; de la mise à disposition de traducteurs pour les besoins de la procédure de demande d'asile.

En juillet 2020, l'Autriche a ouvert totalement son marché du travail aux ressortissants croates. Les contrôles temporaires effectués aux frontières intérieures de l'Union européenne, séparant l'Autriche de la Slovaquie et de la Hongrie, en vue de maintenir l'ordre et la sécurité publics ont été prolongés pour une nouvelle période de six mois, au moment de la rédaction de la présente note, soit jusqu'en novembre 2020.

En raison de la propagation du coronavirus COVID-19, l'Autriche a mis en place, à titre temporaire, des contrôles à ses frontières terrestres avec les autres pays de l'UE et complété les contrôles ordinaires par des contrôles sanitaires à la mi-mars 2020. Pour entrer sur son territoire, il fallait présenter un certificat médical de moins de quatre jours attestant une sérologie négative. Les personnes de nationalité autrichienne, les résidents de longue durée et leur famille immédiate, de même que les professionnels de santé étrangers, n'étaient pas concernés par l'interdiction d'entrer dans le pays. Celle-ci s'appliquait en revanche aux travailleurs agricoles temporaires, d'où des pénuries de main-d'œuvre dans le secteur. Le dépôt des demandes de permis de séjour par des personnes déjà présentes sur le territoire autrichien et le traitement des demandes d'asile ont continué, moyennant certaines précautions sanitaires.

Pour de plus amples informations :

www.migration.gv.at

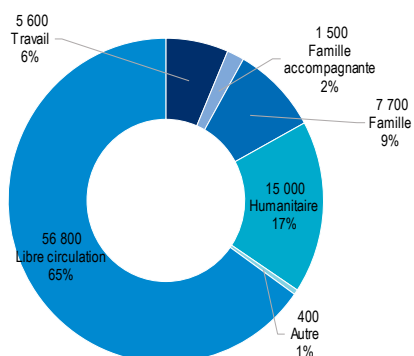
www.bmeia.gv.at

www.bmi.gv.at

www.sozialministerium.at

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Autriche

Entrées d'immigrés de long terme
2018 (Source: OCDE)



Migrations temporaires
(Source: OCDE)

Migrations temporaires de travail

| | 2018 | 2018/17 |
|--|-------|---------|
| Vacanciers actifs | .. | .. |
| Travailleurs saisonniers | 7 610 | + 11% |
| Transferts intra-entreprises | 140 | + 1% |
| Autres migrants temporaires de travail | 980 | + 281% |

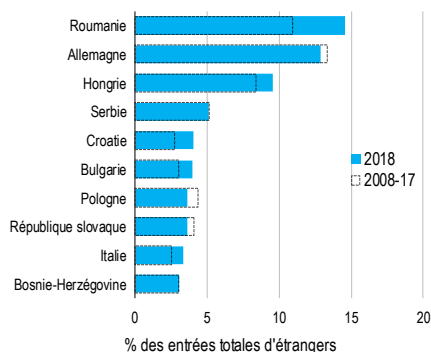
Éducation

| | 2018 | 2018/17 |
|--------------------------------------|-------|---------|
| Étudiants en mobilité internationale | 3 750 | - 7% |
| Stagiaires | .. | .. |

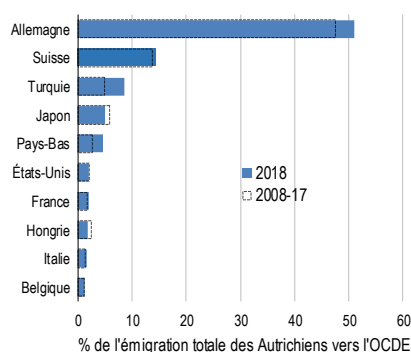
Humanitaires

| | 2019 | 2019/18 |
|--------------------|--------|---------|
| Demandeurs d'asile | 10 790 | - 7% |

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Émigration des Autrichiens vers les pays de l'OCDE
(définition nationale)



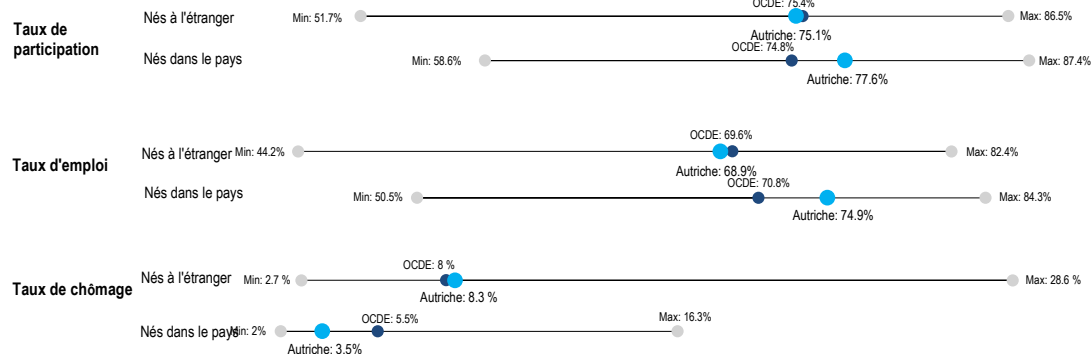
Composantes de la croissance de la population

| | 2019 | Évolution |
|--|----------------------|-----------|
| | Pour 1 000 habitants | 2019/18 |
| Total | 4.8 | +0.7 |
| Accroissement naturel | 0.2 | +0.0 |
| Solde migratoire net plus ajustements statistiques | 4.6 | +0.6 |

Transferts de fonds

| | USD courants (millions) | Évolution annuelle (%) | Part du PIB (%) |
|----------------|-------------------------|------------------------|-----------------|
| Entrées (2019) | 3 051 | -2.8 | 0.7 |
| Sorties (2018) | 5 759 | +10.5 | 1.3 |

Situation sur le marché du travail
2019



Belgique

| Population née à l'étranger – 2019 | |
|------------------------------------|------------------------------|
| Taille : 2 millions, 51 % femmes | Premiers pays de naissance : |
| 17 % de la population | Maroc (11 %), France (9 %), |
| Évolution depuis 2009 : +37 % | Pays-Bas (7 %) |

En 2018, la Belgique a accueilli 109 000 nouveaux immigrants pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (y compris dans le cadre d'un changement de statut et de la libre circulation), soit +1.4 % par rapport à 2017. Ce chiffre comprend 58.5 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 4.6 % de travailleurs immigrés, 27.1 % de membres de famille (y compris les accompagnants) et 9.6 % de migrants humanitaires. Environ 6 200 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur et 1 100 à des travailleurs immigrés temporaires ou saisonniers (à l'exclusion des migrations intra-UE). En outre, 157 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2018, soit une baisse de 6.4 % par rapport à 2017. Ces travailleurs détachés sont généralement titulaires de contrats de courte durée.

La Roumanie, la France et les Pays-Bas sont les trois principaux pays de nationalité des nouveaux arrivants en 2018. Parmi les 15 premiers pays d'origine, les zones administratives palestiniennes ont enregistré la plus forte hausse (+1 900) et la Syrie la plus forte baisse (-1 900) en termes de flux d'entrées en Belgique par rapport à l'année précédente. En 2019, le nombre de personnes ayant déposé une première demande d'asile en Belgique a augmenté de 27.4 % pour s'établir à 23 000 environ. La majorité des demandeurs viennent de Syrie (2 700), de Cisjordanie et bande de Gaza (2 300) et d'Afghanistan (2 200). Sur les 17 000 décisions prises en 2019, 38 % sont positives.

Le système de permis unique a été mis en place en Belgique en janvier 2019 à la suite de la transposition de la directive de l'UE. Les demandes doivent d'abord être soumises aux autorités régionales puis, si elles sont acceptées, transférées aux autorités fédérales chargées de l'immigration. Le système de permis unique a également modifié la situation des personnes à charge, en ce qu'elles bénéficient désormais d'un accès illimité au marché du travail, sans avoir à demander un permis de travail.

Depuis la réforme de l'État de 2014, les régions belges peuvent élaborer leurs propres politiques en matière de migrations de travail. En 2019, la Flandre, la Wallonie et Bruxelles ont adopté de nouvelles règles en la matière. Dans ces trois régions, les permis de travail pour les personnes hautement qualifiées sont désormais valables pendant une période pouvant aller jusqu'à trois ans, au lieu d'un an. Les seuils salariaux sont ajustés chaque année. Par rapport au reste du pays, ces seuils sont plus bas en Flandre pour les jeunes (moins de 30 ans) hautement qualifiés en contrat local et pour le personnel infirmier.

La Flandre et la Wallonie ont pris d'autres mesures pour renforcer leur attractivité et retenir les immigrants qualifiés. En

Flandre, une liste des métiers en tension a été publiée pour les professions moyennement qualifiées, ce qui dispense les emplois répertoriés de faire l'objet d'un test du marché du travail. Les ressortissants étrangers qui remplissent les conditions requises peuvent également demander un permis de travail depuis la Belgique ; ils ne sont plus tenus de se limiter à certains employeurs et jouissent d'une autorisation de travail à durée indéterminée au bout de quatre ans d'activité.

En 2019, les autorités fédérales et régionales belges ont transposé la Directive de l'UE sur les travailleurs saisonniers, qui peuvent désormais demander un permis unique au niveau de la région, valable jusqu'à 150 jours sur une période de 360 jours. Les autorités fédérales et régionales ont également transposé la Directive de l'UE sur les travailleurs hautement qualifiés. Les travailleurs étrangers hautement qualifiés peuvent demander au niveau de la région un permis unique pour travailler et séjourner en Belgique pendant plus de 90 jours. Le permis délivré est valable pour une période pouvant aller jusqu'à trois ans (carte bleue européenne).

La Commission *Bossuyt* a lancé en 2018 une évaluation de deux ans des politiques nationales en matière de retour et a produit un premier rapport en 2019. Cette évaluation a été motivée par le cas de ressortissants soudanais qui auraient subi de mauvais traitements dans le cadre de leur retour forcé fin 2017. L'Office des étrangers a depuis adapté ses pratiques lorsqu'il prononce une décision d'obligation de quitter le territoire. La crainte exprimée par un ressortissant étranger quant à son retour et aux risques qui y sont liés peut être considérée comme une demande « implicite » de protection internationale, même lorsqu'il n'a pas exprimé le souhait de demander l'asile.

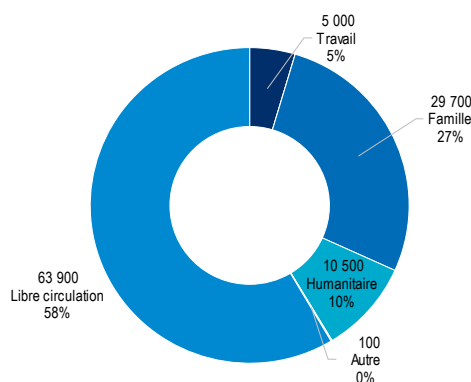
Pendant la crise de la COVID-19, malgré quelques difficultés d'ordre organisationnel, les demandes de visas et de permis ont continué à être acceptées. Les demandes de permis unique pouvaient être soumises par courrier électronique dans toutes les régions et les demandes en cours, y compris les renouvellements, ont continué à être traitées. Les immigrants temporaires et les visiteurs pour affaires qui, en raison de la crise, sont restés plus longtemps que prévu en Belgique ont été tenus de demander une prolongation de leur autorisation de travail ou un permis de travail. De même, les visiteurs étrangers ont été contraints de proroger leur visa en cas de dépassement de la durée de séjour autorisée.

Pour de plus amples informations :

www.dofi.ibz.be
www.emploi.belgique.be
www.fedasil.be
www.myria.be
www.statbel.fgov.be
<https://emnBelgique.be/>

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Belgique

Entrées d'immigrés de long terme
2018 (Source: OCDE)



Migrations temporaires
(Source: OCDE)

Migrations temporaires de travail

| | 2018 | 2018/17 |
|--|------|---------|
| Vacanciers actifs | 190 | + 0% |
| Travailleurs saisonniers | .. | .. |
| Transferts intra-entreprises | .. | .. |
| Autres migrants temporaires de travail | 810 | + 45% |

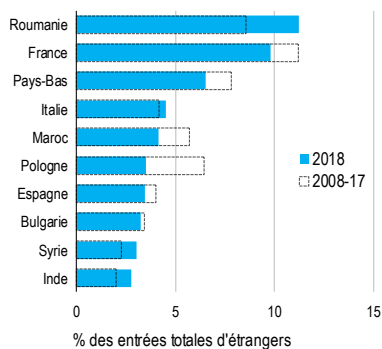
Éducation

| | 2018 | 2018/17 |
|--------------------------------------|-------|---------|
| Étudiants en mobilité internationale | 6 250 | - 0% |
| Stagiaires | 60 | + 17% |

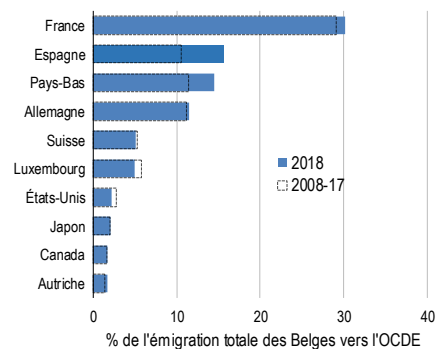
Humanitaires

| | 2019 | 2019/18 |
|--------------------|--------|---------|
| Demandeurs d'asile | 23 140 | + 27% |

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Émigration des Belges vers les pays de l'OCDE
(définition nationale)



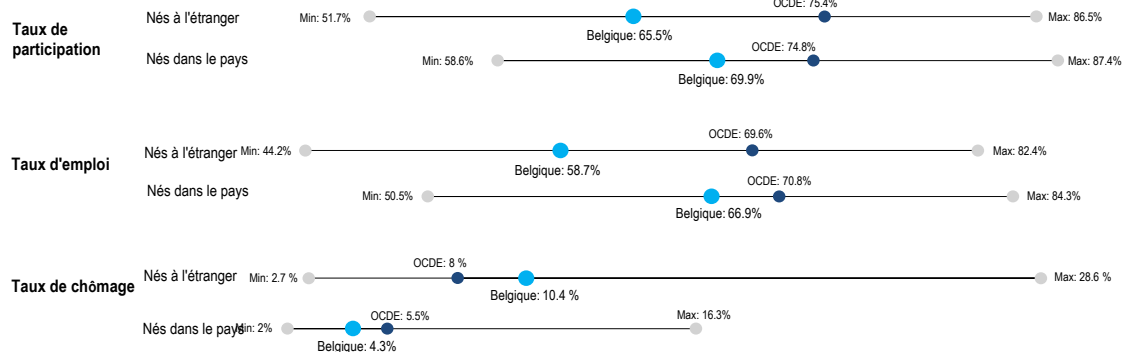
Composantes de la croissance de la population

| | 2019 Pour 1 000 habitants | Évolution 2019/18 |
|--|---------------------------------|----------------------|
| Total | 8.2 | +3.2 |
| Accroissement naturel | 0.6 | -0.1 |
| Solde migratoire net plus ajustements statistiques | 7.6 | +3.3 |

Transferts de fonds

| | USD courants (millions) | Évolution annuelle (%) | Part du PIB (%) |
|----------------|----------------------------|------------------------------|-----------------------|
| Entrées (2019) | 12 683 | +3.0 | 2.5 |
| Sorties (2018) | 5 530 | +16.5 | 1.0 |

Situation sur le marché du travail
2019



StatLink <https://stat.link/mra83w>

Bulgarie

| Population née à l'étranger – 2019 | |
|------------------------------------|------------------------------|
| Taille : 0.2 million, 51 % femmes | Premiers pays de naissance : |
| 2 % de la population | Russie (18 %), Syrie (8 %), |
| Évolution depuis 2011 : +122 % | Turquie (8 %) |

En 2018, 6 600 nouveaux immigrés ont obtenu un permis de résidence de plus de 12 mois en Bulgarie (hors ressortissant de l'UE), soit 15.9 % de plus qu'en 2017. Ce chiffre comprend 9.4 % de travailleurs immigrés, 21.8 % de membres de famille (y compris les accompagnants), 6.4 % d'immigrés venus pour études et 62.4 % d'autres migrants. Environ 800 permis de courte durée ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale et 1 000 à des travailleurs immigrés temporaires ou saisonniers (à l'exclusion des migrations intra-UE). En outre, 4 700 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2018, soit une hausse de 33 % par rapport à 2017. Ces travailleurs détachés sont généralement titulaires de contrats de courte durée.

La Turquie, la Russie et l'Ukraine comptent parmi les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2018. Parmi les 15 premiers pays d'origine, la Turquie a enregistré la plus forte hausse (+700) et la Syrie la plus forte baisse (-1 000) en termes de flux d'entrées en Bulgarie par rapport à l'année précédente. En 2019, le nombre de personnes ayant déposé une première demande d'asile a diminué de 15.8 %, à 2 100 environ. La majorité des demandeurs viennent d'Afghanistan (1 000) et de Syrie (500). Sur les 1 300 décisions prises en 2019, 32 % sont positives.

En mai 2018, la Bulgarie a étendu le champ d'application de sa loi sur les migrations de travail et la mobilité de la main-d'œuvre pour inclure l'emploi des Bulgares à l'étranger et la libre circulation des personnes dans l'Espace économique européen. Les partenaires sociaux, à savoir les organisations patronales et syndicales, sont davantage impliqués dans la politique migratoire et doivent désormais être consultés au sein du Conseil sur les migrations, l'organe de coordination dans lequel les organisations patronales et syndicales sont représentées.

En vue de faciliter l'accès des ressortissants de pays non membres de l'UE au marché du travail bulgare, des amendements à la loi ont introduit plusieurs changements. Les demandes de permis de séjour de longue durée en Bulgarie sont examinées dans un délai de sept jours au lieu de quatorze. La procédure d'octroi du statut de résident permanent, en particulier pour les demandeurs d'origine bulgare, a été facilitée ; ils n'ont plus à justifier de leurs ressources en tant que condition préalable à l'obtention de ce statut. Les redevances pour les permis de séjour ont

également été réduites pour les ressortissants de pays tiers d'origine bulgare.

En ce qui concerne le recrutement de travailleurs immigrés depuis l'étranger, la Bulgarie a allégé la charge qui pèse sur les employeurs en modifiant les procédures et en limitant l'obligation d'effectuer un examen du marché du travail. Cette double démarche a consisté en des amendements à la loi sur les migrations de travail et la mobilité de la main-d'œuvre en 2018, qui ont visé à élargir l'accès des travailleurs ressortissants de pays tiers au marché du travail bulgare. Premièrement, le quota de ressortissants de pays tiers est passé de 10 % à 25 % pour un employeur individuel et à 35 % pour les petites et moyennes entreprises. Deuxièmement, la charge administrative qui pèse sur les entreprises employant des travailleurs étrangers a été allégée en ramenant de 30 à 20 jours le délai de délivrance des permis de travail, et en permettant aux entreprises de compter davantage de travailleurs étrangers dans leurs effectifs totaux. Comme pour la carte bleue européenne, aucun examen préliminaire du marché du travail n'est désormais requis.

Après une augmentation de 9.5 % et 10.9 % du salaire minimum des travailleurs étrangers, le niveau a de nouveau augmenté en 2019 de 9.8 % pour atteindre 290 EUR. Cette hausse ne s'applique pas aux demandeurs de la carte bleue européenne soumis à un seuil égal à 1.5 fois le salaire moyen dans le secteur concerné.

La Bulgarie ne signera plus d'accords internationaux pour la réadmission d'étrangers bénéficiant d'un statut de protection internationale. Des contrôles et des restrictions concernant la mobilité ont été imposés aux ressortissants étrangers qui sollicitent une protection internationale et qui résident en dehors des centres d'hébergement.

Dans le contexte du confinement, les permis de séjour de longue durée et de résidence permanente, ainsi que les titres délivrés aux ressortissants de l'UE et à leur famille, dont la date d'expiration est comprise entre le 13 mars 2020 et le 31 octobre 2020, ont été prorogés de six mois. Les décisions relatives aux retours, y compris les retours volontaires de ressortissants de pays tiers, ont été suspendues. Toutes les décisions relatives aux demandes de protection internationale, qui exigent généralement la présence physique des demandeurs d'asile, ont été suspendues.

Pour de plus amples informations :

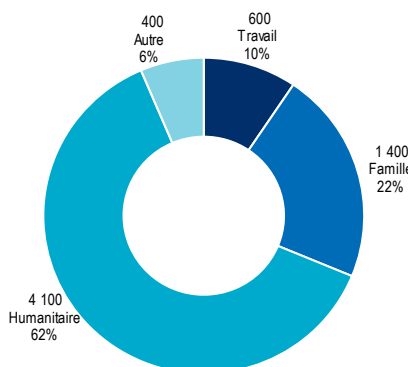
www.aref.government.bg/

www.nsi.bg/

www.mvr.bg

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Bulgarie

Entrées d'immigrés de long terme
2018 (Source: OCDE)



Migrations temporaires
(Source: Eutostat)

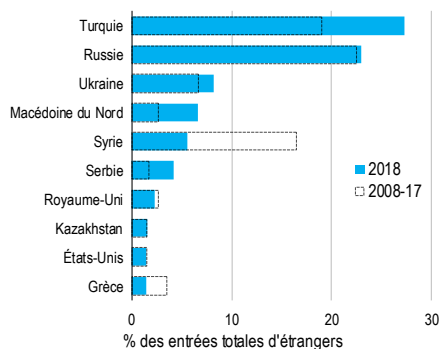
Migrations temporaires (ressortissants de pays hors UE)

| | 2018 | 2018/17 |
|---------|-------|---------|
| Travail | 1 000 | - 15% |
| Famille | 2 350 | + 3% |
| Études | 840 | - 1% |
| Autres | 1 060 | + 12% |

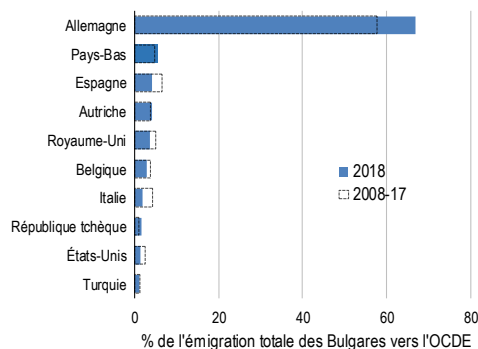
Humanitaires

| | 2019 | 2019/18 |
|--------------------|-------|---------|
| Demandeurs d'asile | 2 080 | - 29% |

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Émigration des Bulgares vers les pays de l'OCDE
(définition nationale)



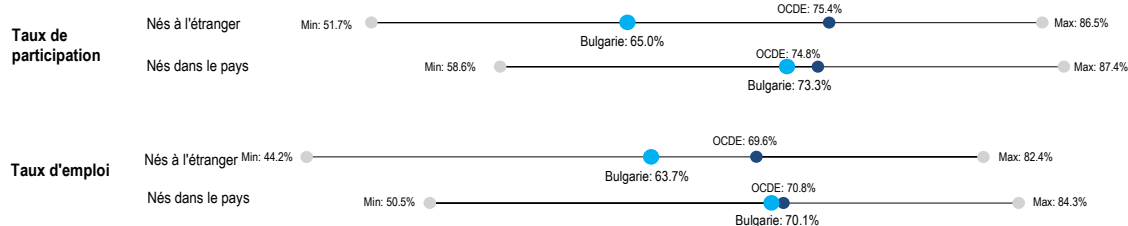
Composantes de la croissance de la population

| | 2019 Pour 1 000 habitants | Évolution 2019/18 |
|--|---------------------------------|----------------------|
| Total | -7.0 | +0.1 |
| Accroissement naturel | -6.7 | -0.1 |
| Solde migratoire net plus ajustements statistiques | -0.3 | +0.2 |

Transferts de fonds

| | USD courants (millions) | Évolution annuelle (%) | Part du PIB (%) |
|----------------|----------------------------|------------------------------|-----------------------|
| Entrées (2019) | 2 316 | -3.3 | 3.5 |
| Sorties (2018) | 221 | +11.5 | 0.3 |

Situation sur le marché du travail
2019



Canada

| Population née à l'étranger – 2016 | |
|------------------------------------|------------------------------|
| Taille : 7.5 millions, 52 % femmes | Premiers pays de naissance : |
| 21 % de la population | Inde (9 %), Chine (9 %), |
| Évolution depuis 2007 : +22 % | Philippines (8 %) |

En 2018, le Canada a accueilli 320 000 nouveaux immigrés pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (changements de statut compris), soit 11.9 % de plus qu'en 2017. Ce chiffre comprend 29.9 % de travailleurs immigrés, 54.6 % de membres de famille (y compris les accompagnants) et 14.2 % d'immigrés admis pour des raisons humanitaires. Environ 153 000 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur et 246 000 à des travailleurs immigrés, temporaires ou saisonniers.

L'Inde, les Philippines et la Chine sont les trois principaux pays d'origine des nouveaux arrivants en 2018. Parmi les 15 premiers pays d'origine, l'Inde a enregistré la plus forte hausse (+18 000) et les Philippines la plus forte baisse (-5 800) en termes de flux d'entrées au Canada par rapport à l'année précédente.

En 2019, le nombre de primo-demandeurs d'asile a augmenté de 5.3 %, pour s'établir à 58 000 environ. La majorité des demandeurs viennent d'Inde (5 200), du Mexique (5 100) et du Nigéria (3 000). La plus forte hausse par rapport à 2018 concerne les ressortissants du Mexique (+1 900) et le recul le plus marqué les ressortissants du Nigéria (-5 600). Sur les 47 000 demandes traitées en 2019, 52.7 % ont fait l'objet d'une décision favorable.

Le « Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales et du Nord », lancé en janvier 2019 dans onze communautés, a pour but d'inciter des personnes à s'installer de manière pérenne dans ces contrées en déficit chronique de main-d'œuvre, en leur proposant, outre un emploi, des perspectives d'évolution professionnelle et une mise en relation avec les services d'aide à l'installation. Il prend modèle sur des initiatives économiques prises en faveur d'autres régions, comme le Programme pilote d'immigration au Canada atlantique.

Le Canada a lancé un nouveau programme pilote, sur l'agroalimentaire, en mai 2020. D'une durée de trois ans, celui-ci vise à remédier à la pénurie constante de main-d'œuvre dans le secteur, et plus particulièrement dans les domaines de la transformation de la viande, de la culture de champignons, des cultures sous serre et de l'élevage. Il consistera à attirer vers ces activités des travailleurs expérimentés, et à les inciter à s'y maintenir, en leur offrant la possibilité de devenir résidents permanents, et aidera les employeurs à pourvoir des emplois à temps plein non saisonniers.

En juin 2019, le Canada a lancé deux nouveaux programmes pilotes destinés aux aidants familiaux en remplacement d'initiatives antérieures arrivées à leur terme. Ces programmes doivent rendre moins précaire la situation des aides à domicile étrangers, avec notamment la mise en place d'une procédure plus claire et plus directe d'accès au statut de résident permanent, un permis de travail leur permettant de changer d'employeur dans la mesure où ils conservent la même profession, et la possibilité de venir au Canada accompagnés de leur famille proche, pour réduire le nombre de séparations.

Le Projet sur la voie d'accès à la mobilité économique, initiative novatrice, qui répond aux objectifs de la Stratégie triennale (2019-21) sur la réinstallation et les voies complémentaires, offre aux réfugiés qualifiés la possibilité de venir s'installer au Canada en empruntant les canaux d'immigration économique existants. En juin 2020, un nouvel engagement est venu donner plus d'envergure au projet, qui prévoit désormais l'admission de 500 personnes au cours des deux prochaines années et de nouvelles recherches devant aboutir à la définition d'un modèle pérenne de voies d'admission complémentaires.

Jusqu'à récemment, le volume des demandes d'asile au Canada allait croissant d'année en année, à telle enseigne que les dossiers en attente se sont accumulés. Les autorités ont consenti d'importants investissements, en 2019, pour augmenter la capacité et l'efficacité des services d'asile et gérer les migrations illégales à la frontière avec les États-Unis.

Pour favoriser l'installation et l'intégration des nouveaux arrivants, le gouvernement du Canada a signé plus de 750 accords portant sur des projets devant être mis en œuvre par plus de 500 organismes prestataires, dont 20 nouveaux organismes francophones, au cours de la période 2020-25. L'aide à l'installation s'adresse en particulier aux femmes appartenant à des minorités visibles, afin de les aider à surmonter les difficultés liées à l'entrée sur le marché du travail canadien.

Avant que la mise en place de mesures contre la pandémie de COVID-19, le Canada avait dévoilé, en mars 2020, ses quotas d'immigration pour la période 2020-22. Ces quotas s'inscrivaient toujours dans une trajectoire de croissance modeste des effectifs de nouveaux résidents permanents, avec 341 000 admissions prévues en 2020, 351 000 en 2021 et 361 000 en 2022. Le Canada continue de suivre les conséquences de la pandémie sur les admissions en 2020 et des années à venir.

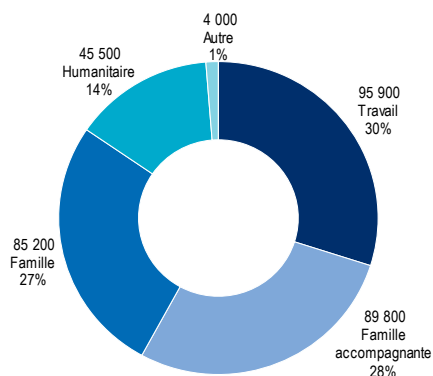
Face à la pandémie de COVID-19, les autorités ont pris un certain nombre de mesures dans le domaine des migrations pour protéger la santé et la sécurité des Canadiens tout en facilitant les services et les déplacements essentiels. Parmi ces mesures, on retiendra : la possibilité pour les requérants d'asile au Canada de soumettre leur demande par courrier électronique ; les exceptions aux restrictions de voyage pour les nouveaux résidents permanents, les travailleurs et les étudiants acceptés dans le pays ; l'assouplissement des limites imposées à la durée de travail pour les étudiants internationaux qui travaillent dans un service essentiel ; la permission donnée aux nouveaux travailleurs étrangers temporaires de travailler au Canada, dans le respect toutefois des mesures de quarantaine obligatoire ; l'adoption de dispositions facilitant le changement d'employeur pour les travailleurs temporaires étrangers présents au Canada ; l'allongement des délais prévus pour demander le renouvellement du permis de séjour temporaire ; l'autorisation pour les ressortissants étrangers déjà présents au Canada d'envoyer par courrier électronique, plutôt que de la remettre en mains propres, leur demande de protection au titre du droit d'asile ; le maintien des services essentiels d'installation et de réinstallation ; et la tenue de cérémonies virtuelles de naturalisation.

Pour de plus amples informations :

<https://www.canada.ca/fr/services/immigration-citoyennete.html>

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Canada

Entrées d'immigrés de long terme
2018 (Source: OCDE)



Migrations temporaires
(Source: OCDE)

Migrations temporaires de travail

| | 2018 | 2018/17 |
|--|---------|---------|
| Vacanciers actifs | 48 580 | + 1% |
| Travailleurs saisonniers | 35 870 | + 2% |
| Transferts intra-entreprises | 12 800 | + 16% |
| Autres migrants temporaires de travail | 148 410 | + 24% |

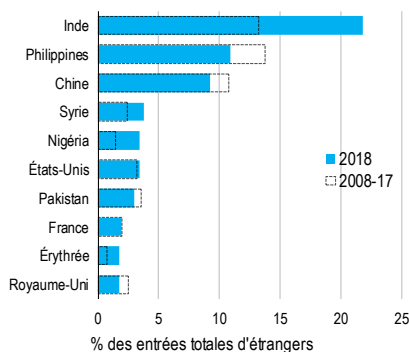
Éducation

| | 2018 | 2018/17 |
|--------------------------------------|---------|---------|
| Étudiants en mobilité internationale | 152 630 | + 13% |
| Stagiaires | .. | .. |

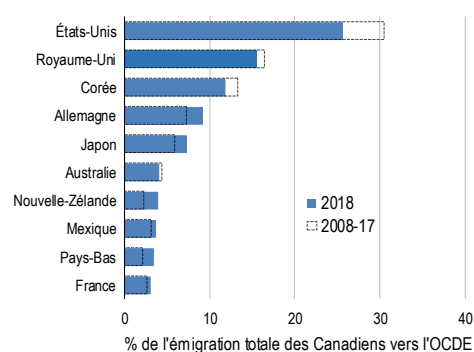
Humanitaires

| | 2019 | 2019/18 |
|--------------------|--------|---------|
| Demandeurs d'asile | 58 340 | + 5% |

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Émigration des Canadiens vers les pays de l'OCDE
(définition nationale)



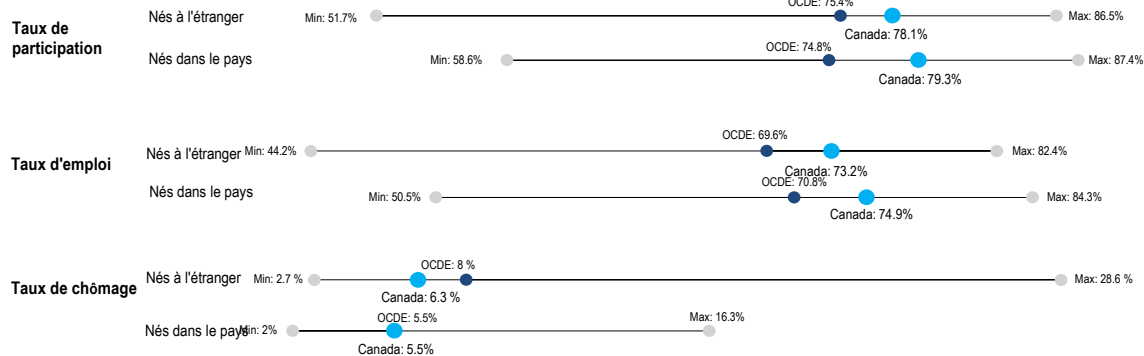
Composantes de la croissance de la population

| | 2019 Pour 1 000 habitants | Évolution 2019/18 |
|--|---------------------------------|----------------------|
| Total | 14.1 | +2.1 |
| Accroissement naturel | 2.6 | -0.2 |
| Solde migratoire net plus ajustements statistiques | 11.5 | +2.2 |

Transferts de fonds

| | USD courants (millions) | Évolution annuelle (%) | Part du PIB (%) |
|----------------|----------------------------|------------------------------|-----------------------|
| Entrées (2019) | 1 360 | +0.6 | 0.1 |
| Sorties (2018) | 6 629 | +2.3 | 0.4 |

Situation sur le marché du travail
2019



StatLink <https://stat.link/b52g7d>

Chili

| Population née à l'étranger – 2017 | |
|------------------------------------|---|
| Taille : 0.7 million, 53 % femmes | Premiers pays de naissance : |
| 4 % de la population | Pérou (25 %), Colombie (14 %), Vénézuéla (11 %) |
| Évolution depuis 2007 : +188 % | |

Après avoir augmenté de 66 % sur un an en 2018, le nombre de visas temporaires délivrés au Chili a diminué de 25 % en 2019. Ce sont ainsi 328 000 visas temporaires qui ont été accordés en 2019, dont environ un quart de renouvellements ou de changements de visa. Les titulaires de ces visas sont essentiellement des ressortissants vénézuéliens (49 %), haïtiens (11 %), et colombiens ou péruviens (10 % dans les deux cas). Par rapport à 2018, le nombre de visas temporaires est resté en hausse pour les Vénézuéliens (+11 %), mais a fortement diminué dans le cas des Haïtiens (-70 %) suite au durcissement de leurs conditions d'entrée. Le nombre de premiers visas temporaires accordés à des étudiants du supérieur en mobilité internationale est en baisse, avec 1 000 permis délivrés en 2019, soit la moitié des niveaux observés les années précédentes.

Au Chili, la plupart des titulaires d'un visa temporaire peuvent demander le statut de résident permanent après avoir passé un ou deux ans dans le pays. Le nombre de personnes ayant obtenu un permis de séjour permanent a diminué de 5 %, entre 2018 et 2019, pour s'établir à 88 500. Les quatre principaux pays d'origine des immigrés ayant obtenu un permis de séjour permanent sont le Venezuela (38 %), Haïti (23 %), la Colombie (12 %) et le Pérou (11 %). Par rapport à 2018, le nombre de permis permanents délivrés à des Vénézuéliens et à des Haïtiens a progressé en 2019, de 19 % et 39 % respectivement.

En 2019, le nombre de primo-demandeurs d'asile au Chili a diminué de 87 %, pour s'établir à 800 environ. La majorité des demandeurs viennent de Cuba (300), de Colombie (300) et du Venezuela (200). La plus forte hausse depuis 2017 concerne les ressortissants cubains (+1 200), et la baisse la plus importante, les ressortissants colombiens (-1 400). Sur les 2 200 demandes traitées en 2018, 8 % ont fait l'objet d'une décision favorable.

En juin 2019, à la suite de la décision prise par le Pérou d'imposer des visas d'entrée aux ressortissants vénézuéliens, qui a entraîné une réorientation massive des flux vers le Chili, le gouvernement chilien a publié le décret n° 237. En vertu de ce décret à effet immédiat, les citoyens vénézuéliens doivent obtenir un visa touristique dans un consulat chilien avant d'entrer sur le territoire à des fins de tourisme. Ils doivent pour cela produire un passeport en cours de validité (ou un passeport expiré délivré après 2013), une preuve de solvabilité, et une lettre d'invitation d'une entreprise chilienne ou d'un citoyen chilien. Les Vénézuéliens peuvent alors solliciter une autorisation de travail de 90 jours qui peut être demandée à l'aéroport et est habituellement délivrée sous 24 heures.

Pour ce qui est des ressortissants étrangers déposant une demande d'immigration sur place, les délais ont commencé à s'allonger en 2018 – en raison de la mise en place du système de prise de rendez-vous en ligne, et d'autres circonstances

ayant perturbé le processus de traitement des demandes d'immigration depuis fin 2019. Afin de réduire les temps d'attente avant un voyage, en mai 2019, le ministère de l'Immigration a supprimé l'obligation, pour les ressortissants étrangers ayant déposé une première demande ou une demande de renouvellement de visa ou de permis de séjour temporaire, d'obtenir un récépissé de demande de visa ou de permis avant de quitter le pays. En octobre 2019, le ministère de l'Immigration est revenu sur cette décision. Finalement, en février 2020, l'obligation pour les ressortissants étrangers d'obtenir des documents les autorisant à voyager avant de sortir du Chili a été supprimée pour tous les immigrés, qu'ils soient en séjour temporaire ou permanent.

D'après la législation en vigueur, qui remonte à 1975, un ressortissant étranger doit avoir séjourné au Chili deux ans avec un visa associé à un contrat de travail, ou un an avec un visa de séjour temporaire, avant de demander un permis de séjour permanent. En 2019, le nombre de demandes de titres de séjour permanent a augmenté suite à la régularisation de 2018. En parallèle, les demandes de visas temporaires ont diminué. Afin d'accélérer la procédure et dans le souci annoncé d'alléger les formalités administratives, depuis mai 2018, les demandes de permis de séjour permanent doivent être soumises en ligne et non plus par courrier (sauf pour les ressortissants brésiliens, chinois, cubains, haïtiens et péruviens). Avant d'engager la procédure en ligne, les demandeurs doivent néanmoins se rendre une fois dans un bureau pour obtenir un identifiant (*Clave Única*). Ils doivent également produire un extrait de casier judiciaire de leur pays d'origine. Même si l'ensemble des procédures est supposé prendre 90 minutes, le ministère de l'Immigration doit finir d'instruire les demandes transmises précédemment par courrier avant de commencer à traiter les demandes soumises en ligne.

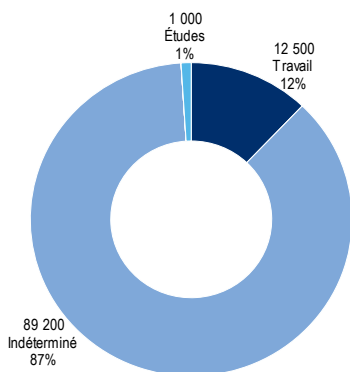
La deuxième phase de la régularisation de 2018 s'est achevée en juillet 2019. Environ 90 % des 155 500 demandes ont fait l'objet d'une décision favorable. Elles concernaient principalement des Haïtiens, des Péruviens et des Boliviens. Le 1^{er} avril 2019, le Chili a levé l'obligation de visa pour les ressortissants indiens détenteurs de visas pour les États-Unis et entrant au Chili pour un motif professionnel ou à des fins de tourisme.

Depuis le 15 mars 2020, le gouvernement a limité les entrées aux ressortissants chiliens et aux étrangers ayant le statut de résident ou pouvant produire un récépissé de demande de visa. Les demandes de titres de séjour permanent ont été suspendues pour les ressortissants brésiliens, chinois, cubains, haïtiens et péruviens, car ils doivent déposer leurs demandes en personne à l'organisme public d'assistance *Chile Atiende*. Les ressortissants des autres pays peuvent suivre la procédure en ligne. Depuis le 8 juin, la période de recherche d'emploi pour les étrangers détenteurs d'un visa associé à un contrat de travail qui ont perdu leur emploi pendant la pandémie a été portée de 30 à 180 jours.

Pour de plus amples informations :
www.extranjeria.gob.cl/

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Chili

Entrées d'immigrés de long terme
2018 (Source: OCDE)

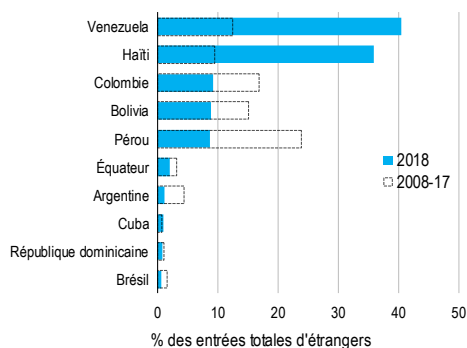


Migrations temporaires
(Source: HCR)

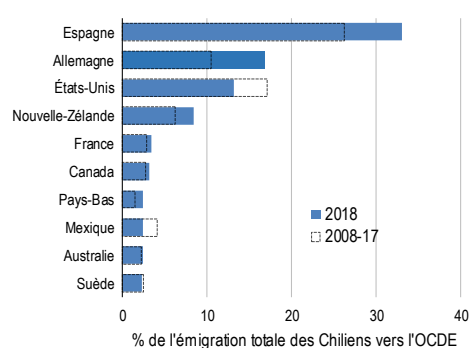
Humanitaires

| | 2019 | 2019/18 |
|--------------------|------|---------|
| Demandeurs d'asile | 770 | - 87% |

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Émigration des Chiliens vers les pays de l'OCDE
(définition nationale)



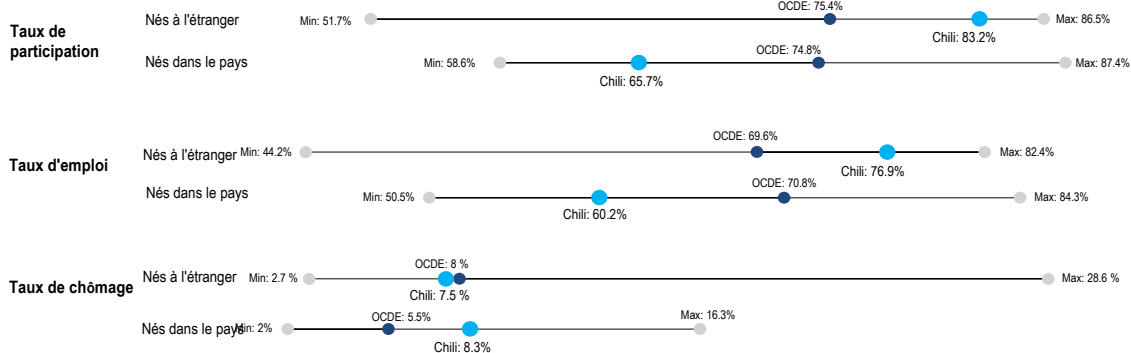
Composantes de la croissance de la population

| | 2019 Pour 1 000 habitants | Évolution 2019/18 |
|--|---------------------------------|----------------------|
| Total | 28.2 | +15.7 |
| Accroissement naturel | 6.2 | +0.0 |
| Solde migratoire net plus ajustements statistiques | 22.0 | +15.6 |

Transferts de fonds

| | USD courants (millions) | Évolution annuelle (%) | Part du PIB (%) |
|----------------|----------------------------|------------------------------|-----------------------|
| Entrées (2019) | 66 | -0.5 | 0.0 |
| Sorties (2018) | 572 | +16.2 | 0.2 |

Situation sur le marché du travail
2017



StatLink <https://stat.link/l7q6mb>

Colombie

En 2018, la Colombie a accueilli 10 600 nouveaux immigrés pour un séjour de longue durée ou à titre permanent, soit une baisse de 6 % par rapport à 2017. La majorité de ces nouveaux immigrés ont été admis pour des raisons familiales (6 600 permis délivrés). En 2018, 523 600 permis ont été délivrés à des migrants temporaires, une augmentation exceptionnelle de 340 % comparé à l'année précédente. Les principales catégories d'admission sont les raisons humanitaires (92% en 2018, tous ces permis étant délivrés à des ressortissants vénézuéliens), le travail (5 %), les études et la libre circulation dans le cadre du Mercosur (1 % chacun).

Tout au long de l'année 2019 et au début de 2020, les autorités chargées de l'immigration et de l'intégration en Colombie sont restées principalement occupées par la gestion des entrées massives de Vénézuéliens. En janvier 2020, trois nouvelles initiatives ont vu le jour. La première concerne la création d'un « permis spécial de séjour permanent » (*Permiso Especial de Permanencia*, PEP) destiné aux personnes entrées en Colombie avant le 29 novembre 2019 (le cachet apposé sur le passeport faisant foi). Quelque 200 000 Vénézuéliens devraient bénéficier de cette mesure. La deuxième initiative concerne le renouvellement du PEP accordé aux immigrés inscrits sur le Registre administratif des immigrés vénézuéliens (*Registro Administrativo de Migrantes Venezolanos*, RAMV), un outil utilisé d'avril à juin 2018 pour mieux connaître ces nouveaux arrivants. La troisième initiative porte sur la création d'un « permis spécial de séjour permanent pour la promotion de l'emploi formel » (*Permiso Especial de Permanencia para el Fomento de la Formalización*, PEPFF), permis de travail délivré à ceux qui se voient offrir un emploi dans le secteur formel.

La crise au Vénézuéla voisin perdurant, la question de l'intégration de ceux qui ont quitté ce pays s'est posée avec plus d'acuité, et la Colombie s'est donné trois grands objectifs stratégiques à cet égard. Premièrement, assurer l'accès effectif aux biens et services essentiels et chercher à le faciliter. Deuxièmement, améliorer les possibilités d'intégration pour la population immigrée, notamment sur le marché du travail. Troisièmement, assurer l'accès aux services de base et répondre aux besoins de protection. La

Colombie s'attache à scolariser les enfants vénézuéliens et élargit progressivement l'accès à l'enseignement supérieur. De même, le système de santé n'a cessé d'étendre sa couverture, et la prestation de soins d'urgence aux réfugiés et aux immigrés en provenance du Vénézuéla a continué de s'amplifier.

Fin 2019, le gouvernement a adopté une stratégie d'aide aux Vénézuéliens présents sur le territoire, reposant sur cinq piliers : améliorer l'enregistrement et la consignation d'information ; accroître l'employabilité ; favoriser l'entrepreneuriat ; renforcer la coopération ; et traiter des problématiques transversales, avec notamment le soutien aux groupes ayant des besoins spécifiques (femmes, autochtones, etc.) et aux communautés d'accueil.

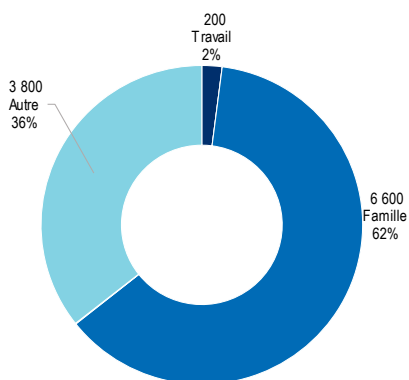
Le Groupe interinstitutions sur les flux migratoires mixtes (GIFMM) continue de mettre en œuvre le Plan régional international pour les réfugiés et les immigrés (RMRP) en Colombie à l'intention des réfugiés, des immigrés, des rapatriés et des communautés d'accueil. Ce plan comprend quatre domaines d'intervention principaux. Les deux premiers ont trait aux interventions d'urgence (aide directe, avec mécanismes d'orientation appropriés, et mesures de prévention ; accès à la documentation et à la protection internationale). Le troisième concerne les conséquences à plus long terme (amélioration de l'accès aux biens et services de base, emploi et cohésion sociale au sein des communautés d'accueil). Enfin, le plan prévoit un renforcement de la capacité des autorités colombiennes à répondre aux besoins des migrants et des réfugiés aux niveaux national et local.

Alors que les frontières étaient fermées pendant le confinement rendu nécessaire par la pandémie de COVID-19, un couloir humanitaire a été établi pour permettre à ceux qui le souhaitent de retourner au Vénézuéla. En conséquence, le nombre de Vénézuéliens résidant en Colombie a diminué pour la première fois depuis 2015.

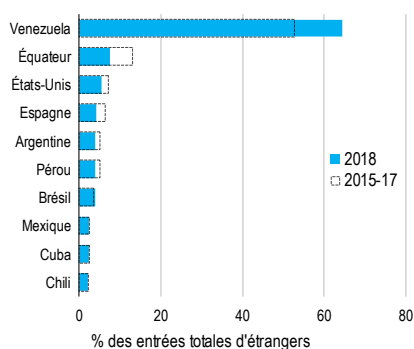
Pour de plus amples informations :
www.migracionColombie.gov.co

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Colombie

Entrées d'immigrés de long terme 2018 (Source: OCDE)



10 principales nationalités des entrées (définition nationale)



Migrations temporaires (Source: OCDE)

Migrations temporaires de travail

| | 2018 | 2018/17 |
|--|--------|---------|
| Vacanciers actifs | 200 | + 0% |
| Travailleurs saisonniers | .. | .. |
| Transferts intra-entreprises | 140 | .. |
| Autres migrants temporaires de travail | 25 400 | + 20% |

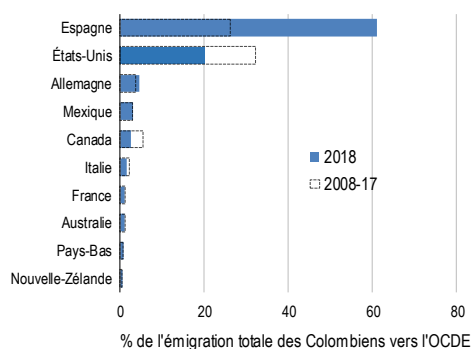
Éducation

| | 2018 | 2018/17 |
|--------------------------------------|-------|---------|
| Étudiants en mobilité internationale | 4 270 | - 8% |
| Stagiaires | .. | .. |

Humanitaires

| | 2019 | 2019/18 |
|---------------------|--------|---------|
| Demandeurs d'asile | 10 620 | + 292% |
| Autres humanitaires | 48 080 | - 90% |

Émigration des Colombiens vers les pays de l'OCDE (définition nationale)



Composantes de la croissance de la population

| | 2019 Pour 1 000 habitants | Évolution 2019/18 |
|--|---------------------------------|----------------------|
| Total | 23.6 | +13.1 |
| Accroissement naturel | 8.4 | -0.2 |
| Solde migratoire net plus ajustements statistiques | 15.1 | +13.4 |

Transferts de fonds

| | USD courants (millions) | Évolution annuelle (%) | Part du PIB (%) |
|----------------|----------------------------|------------------------------|-----------------------|
| Entrées (2019) | 6 784 | +6.6 | 2.1 |
| Sorties (2018) | 313 | +7.2 | 0.1 |

Corée

| Population étrangère – 2019 | |
|-----------------------------------|--|
| Taille : 1.2 million, 43 % femmes | <i>Premiers pays de nationalité :</i> |
| 2 % de la population | Chine (44 %), Viet Nam (13 %), Ouzbékistan (4 %) |
| Évolution depuis 2009 : +39 % | |

En 2018, la Corée a accueilli 70 000 nouveaux immigrants pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (changements de statut compris), soit 6.3 % de plus qu'en 2017. Ce chiffre comprend 0.9 % de travailleurs immigrants, 20 % de membres de famille (y compris les accompagnants) et 0.9 % d'immigrés admis pour des raisons humanitaires. Environ 35 000 permis ont été délivrés à des étudiants du supérieur en mobilité internationale et 125 000 à des travailleurs immigrants, temporaires ou saisonniers. La Chine, la Thaïlande et le Viet Nam sont les trois principaux pays d'origine des nouveaux arrivants en 2018. Parmi les 15 premiers pays d'origine, la Chine a enregistré la plus forte hausse (+12 000) et la Mongolie la plus forte baisse (-1 600) des entrées en Corée par rapport à l'année précédente. En 2019, le nombre de primo-demandeurs d'asile a diminué de 4.4 %, pour s'établir à 15 000 environ. La majorité des demandeurs viennent de Russie (2 800), du Kazakhstan (2 200) et de Chine (2 000). La plus forte hausse par rapport à 2018 concerne les ressortissants russes (+900) et la baisse la plus importante les ressortissants égyptiens (-800). Sur les 8 300 demandes traitées en 2019, 2.6 % ont fait l'objet d'une décision favorable.

Les règles de délivrance des visas pour les travailleurs spécialisés (E-7) ont été modifiées en mars 2019 dans le but d'attirer des talents internationaux et d'aider les petites et moyennes entreprises confrontées à de graves pénuries de main-d'œuvre. Cette catégorie de visas concerne principalement les professions intellectuelles et intermédiaires. Le quota a été augmenté et certains critères modifiés. Afin d'assurer l'intégrité du programme, les demandeurs de visa E-7 doivent désormais faire apostiller ou légaliser leurs certificats de travail et leurs attestations d'obtention de diplômes.

Le dispositif de visas pour les étudiants a également été révisé en mars 2019. Des conditions plus strictes seront appliquées aux enseignants de coréen. Les étudiants de plus de 20 pays devront passer des tests de langue en anglais et, dans certains cas, en coréen. Ces changements sont destinés à faire face à l'augmentation récente des étudiants en mobilité internationale qui restent en Corée après l'expiration de leur visa, leur nombre ayant doublé entre 2015 et 2018. Par ailleurs, pour décourager le travail illicite, les étudiants internationaux seront autorisés à travailler pour des entreprises de transformation s'ils passent avec succès un test de coréen.

Depuis juillet 2019, tous les ressortissants étrangers vivant en Corée depuis au moins six mois doivent s'affilier au système national d'assurance maladie (NHIS). Les étudiants étrangers sont dispensés de l'affiliation obligatoire jusqu'en mars 2021. Cependant, les immigrants qui n'auront

pas versé leurs cotisations au NHIS ne pourront faire renouveler leurs visas que pour des périodes réduites.

Le nouveau plan de réduction du nombre de résidents en situation irrégulière a été présenté en décembre 2019. Il prend la suite du programme de départ volontaire destiné à lutter contre l'emploi et l'immigration illégaux. Les immigrants en situation irrégulière qui ont quitté la Corée de leur plein gré avant la fin juin 2020 ont bénéficié d'une exonération partielle ou totale des amendes infligées pour dépassement de la durée de séjour autorisée, et pourront présenter une nouvelle demande de visa depuis leur pays d'origine après un certain délai. Le montant des amendes et la longueur du délai dépendent du moment où l'immigré quitte la Corée. Les immigrants partis avant la fin mars ne se verront pas infliger d'amende et pourront redemander un visa plus tôt que ceux partis entre avril et juin.

Le plan s'applique aussi aux immigrants employés illégalement dans des petites et moyennes entreprises ou dont l'emploi ne respecte pas les règles d'octroi de leur visa E-9 ou H-2. Un dispositif d'incitation du même type a également été mis en place à l'intention des employeurs. Par exemple, si un immigré détenteur d'un visa E-9 est employé de manière irrégulière et que lui-même et son employeur soumettent une demande de départ volontaire avant la fin mars 2020, l'amende infligée à l'employeur sera moins élevée.

Un protocole d'accord a été signé entre la Corée et la Thaïlande en novembre 2019 pour prévenir les séjours et le travail illégaux. Les immigrants en situation irrégulière et les recruteurs seront désormais passibles de poursuites en Thaïlande également.

Des mesures exceptionnelles ont été mises en place pendant la crise de la COVID-19 et sont actualisées régulièrement. Les centres d'information sur l'immigration ont été disponibles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, pour dispenser des conseils sur la prévention de la maladie, et des tests ont été proposés gratuitement à tous les résidents étrangers et à tous les immigrants en situation irrégulière. Les visas délivrés aux étrangers enregistrés et aux Coréens de l'étranger ont été automatiquement prolongés jusqu'à fin avril 2020, et les immigrants ayant dépassé la durée de séjour autorisée pour des raisons de quarantaine n'ont pas été sanctionnés. Tous les visas de courte durée déjà délivrés ont été suspendus, et de nouveaux visas ont été accordés uniquement si le demandeur était en mesure de fournir un certificat médical et s'engageait à se mettre en quarantaine. Les programmes de dispense de visa et d'entrée sans visa ont été suspendus de manière réciproque. Par ailleurs, depuis le 1^{er} juin 2020, les résidents de longue durée, avec quelques exceptions, qui souhaitent sortir du territoire et revenir en Corée doivent demander une autorisation de retour avant de quitter le pays, et présenter un certificat médical pour pouvoir rentrer sur le territoire.

Pour de plus amples informations :

www.eps.go.kr

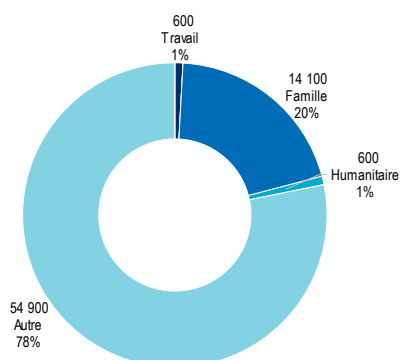
www.immigration.go.kr

www.kostat.go.kr

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Corée

Entrées d'immigrés de long terme

2018 (Source: OCDE)



Migrations temporaires

(Source: OCDE)

Migrations temporaires de travail

| | 2018 | 2018/17 |
|--|---------|---------|
| Vacanciers actifs | 2 410 | + 29% |
| Travailleurs saisonniers | .. | .. |
| Transferts intra-entreprises | 390 | + 25% |
| Autres migrants temporaires de travail | 120 810 | + 3% |

Éducation

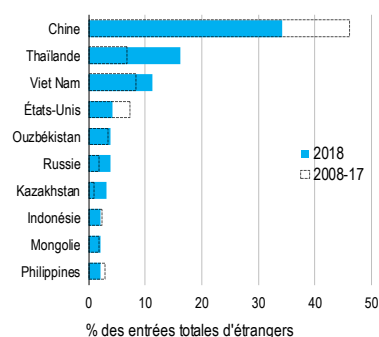
| | 2018 | 2018/17 |
|--------------------------------------|--------|---------|
| Étudiants en mobilité internationale | 35 480 | + 26% |
| Stagiaires | 1 090 | - 21% |

Humanitaires

| | 2019 | 2019/18 |
|--------------------|--------|---------|
| Demandeurs d'asile | 15 430 | - 4% |

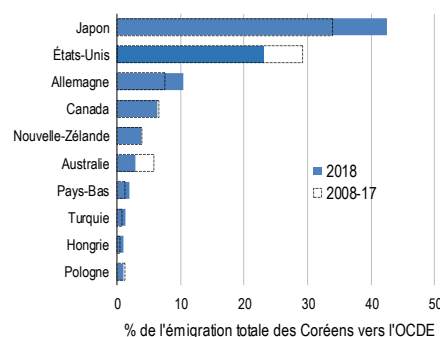
10 principales nationalités des entrées

(définition nationale)



Émigration des Coréens vers les pays de l'OCDE

(définition nationale)



Composantes de la croissance de la population

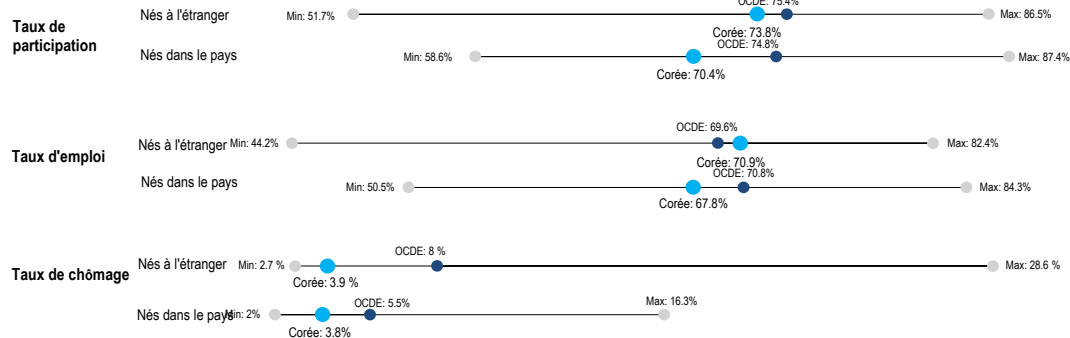
| | 2019 | |
|--|----------------------|-------------------|
| | Pour 1 000 habitants | Évolution 2019/18 |
| Total | 0.5 | -0.5 |
| Accroissement naturel | 0.1 | -0.5 |
| Solde migratoire net plus ajustements statistiques | 0.4 | +0.0 |

Transferts de fonds

| | USD courants (millions) | Évolution annuelle (%) | Part du PIB (%) |
|----------------|-------------------------|------------------------|-----------------|
| Entrées (2019) | 7 374 | +3.5 | 0.5 |
| Sorties (2018) | 13 531 | +5.0 | 0.8 |

Situation sur le marché du travail

2019



StatLink <https://stat.link/y0n926>

Danemark

| Population née à l'étranger – 2019 | |
|------------------------------------|-------------------------------------|
| Taille : 0.6 million, 50 % femmes | <i>Premiers pays de naissance :</i> |
| 10 % de la population | Pologne (7 %), Syrie (6 %), |
| Évolution depuis 200 : +51 % | Turquie (5 %) |

En 2018, le Danemark a accueilli 56 000 nouveaux immigrés pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (y compris dans le cadre d'un changement de statut et de la libre circulation), soit -1.6 % par rapport à 2017. Ce chiffre comprend 54.9 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 14.8 % de travailleurs immigrés, 17.6 % de membres de famille (y compris les accompagnants) et 3 % de migrants humanitaires. Environ 8 900 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur et 5 800 à des travailleurs immigrés temporaires ou saisonniers (à l'exclusion des migrations intra-UE). En outre, 20 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2018, soit une hausse de 30.4 % par rapport à 2017. Ces travailleurs détachés sont généralement titulaires de contrats de courte durée.

La Roumanie, la Pologne et l'Allemagne comptent parmi les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2018. Parmi les 15 premiers pays d'origine, l'Ukraine a enregistré la plus forte hausse (+300) et la Pologne la plus forte baisse (-400) en termes de flux d'entrées au Danemark par rapport à l'année précédente.

En 2019, le nombre de personnes ayant déposé une première demande d'asile au Danemark a diminué de 24.3 %, pour s'établir à 2 600 environ. La majorité des demandeurs viennent de Syrie (500), d'Érythrée (500) et de Somalie (200). La plus forte hausse depuis 2018 concerne les ressortissants de Somalie (+55) et le recul le plus marqué, les ressortissants de Géorgie (- 300). Sur les 3 100 décisions prises en 2019, 51.4 % sont positives.

Un certain nombre de modifications apportées à la loi danoise sur les étrangers sont entrées en vigueur en juin 2019 pour assouplir le recrutement de travailleurs immigrés hautement qualifiés et d'autres catégories comme les chercheurs et les étudiants en doctorat. Afin d'éviter que des entreprises ne soient exclues de la procédure accélérée pendant deux ans en cas d'infractions mineures, il a été proposé de réduire la période de quarantaine à un an et d'augmenter le montant de l'amende. Tous les travailleurs immigrés recrutés dans le cadre de l'une des procédures accélérées peuvent désormais changer de poste au sein d'une même entreprise sans demander un nouveau permis. Les immigrés relevant du régime de courte durée peuvent renouveler leur demande de séjour tant que la durée totale de leur séjour ne dépasse pas 90 jours. Ceux qui relèvent du régime du seuil des rémunérations peuvent obtenir un permis pour travailler 30 heures par semaine (37 heures auparavant), à condition de percevoir le salaire requis.

Les autorités danoises chargées de l'immigration sont tenues d'informer les employeurs lorsqu'un ressortissant

étranger perd son droit de résidence et, partant, le droit de travailler. Les titulaires d'une carte d'établissement, ainsi que les étudiants internationaux qui ont déposé une demande de renouvellement ou de première carte d'établissement, peuvent désormais accéder au marché du travail jusqu'à ce que leur demande fasse l'objet d'une décision. Les chercheurs peuvent obtenir un permis de recherche d'emploi d'une durée de six mois après l'expiration de leur permis de travail.

À compter de mars 2019, les communes ne sont plus tenues d'attribuer des logements à titre permanent aux réfugiés et peuvent leur proposer des logements uniquement à titre temporaire. Depuis juillet 2019, les réfugiés peuvent perdre leur titre de séjour ou être dans l'impossibilité de le renouveler, si la situation s'améliore dans leur pays d'origine. Depuis juillet 2019, les réfugiés et les personnes bénéficiant d'une mesure de rapprochement participent à un « programme d'autosuffisance et de retour », tandis que les autres étrangers continuent de participer à un « programme d'accueil ». En 2019, le Danemark a décidé de reprendre en 2020 l'accueil des réfugiés dont le nombre est soumis à un contingentement et de recevoir, à compter de 2019, des effectifs moins nombreux de réfugiés réinstallés qui, en raison de maladies graves, nécessitent une prise en charge immédiate.

En septembre 2019, le Danemark a décidé de transférer la responsabilité de l'enregistrement des demandeurs d'asile de la Police nationale au Service danois de l'immigration au sein du ministère de l'Immigration et de l'Intégration. À compter d'août 2020, un nouvel organisme chargé des retours au sein du même ministère s'occupera des demandeurs d'asile déboutés, y compris les retours volontaires qui relevaient aussi auparavant de la Police nationale.

En octobre 2019, le Danemark a adopté une loi qui prévoit la possibilité de priver administrativement de la nationalité danoise les détenteurs d'une double nationalité en cas d'atteinte grave aux intérêts vitaux du Danemark. En janvier 2020, l'octroi automatique de la nationalité danoise aux enfants nés dans des zones de conflit frappées d'une interdiction d'entrée et de séjour a été supprimé.

En raison de la propagation de la COVID-19, le Danemark a fermé ses frontières, à l'exception des ressortissants danois et des étrangers autorisés à entrer sur le territoire par la police nationale de façon discrétionnaire. Les retours volontaires ont cessé et les retours forcés ont été considérablement limités, mais le traitement des demandes d'asile a continué. Après l'arrêt de toutes les cérémonies de naturalisation en mars 2020, le Danemark a suspendu en avril 2020 la règle selon laquelle les futurs citoyens doivent serrer la main d'une personne du sexe opposé afin de devenir Danois.

Pour de plus amples informations :

www.uim.dk (en danois)

www.newtodenmark.dk

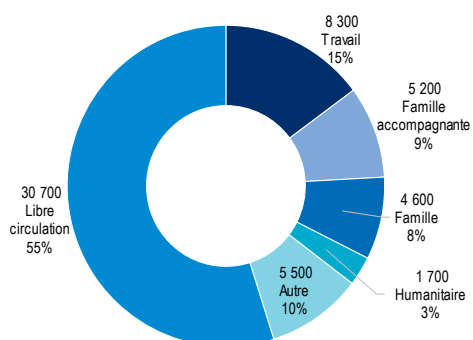
www.integrationsbarometer.dk (en danois).

www.dst.dk/en

www.workindenmark.dk

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Danemark

Entrées d'immigrés de long terme
2018 (Source: OCDE)



Migrations temporaires
(Source: OCDE)

Migrations temporaires de travail

| | 2018 | 2018/17 |
|--|-------|---------|
| Vacanciers actifs | 1 800 | + 19% |
| Travailleurs saisonniers | .. | .. |
| Transferts intra-entreprises | .. | .. |
| Autres migrants temporaires de travail | 1 730 | - 3% |

Éducation

| | 2018 | 2018/17 |
|--------------------------------------|-------|---------|
| Étudiants en mobilité internationale | 8 860 | - 1% |
| Stagiaires | 2 250 | + 19% |

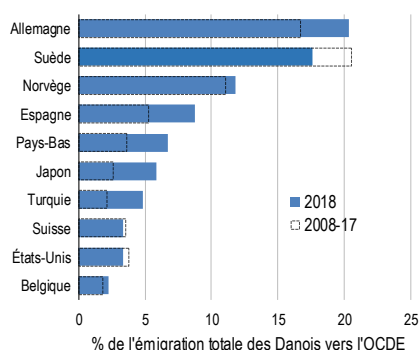
Humanitaires

| | 2019 | 2019/18 |
|--------------------|-------|---------|
| Demandeurs d'asile | 2 650 | - 24% |

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Émigration des Danois vers les pays de l'OCDE
(définition nationale)



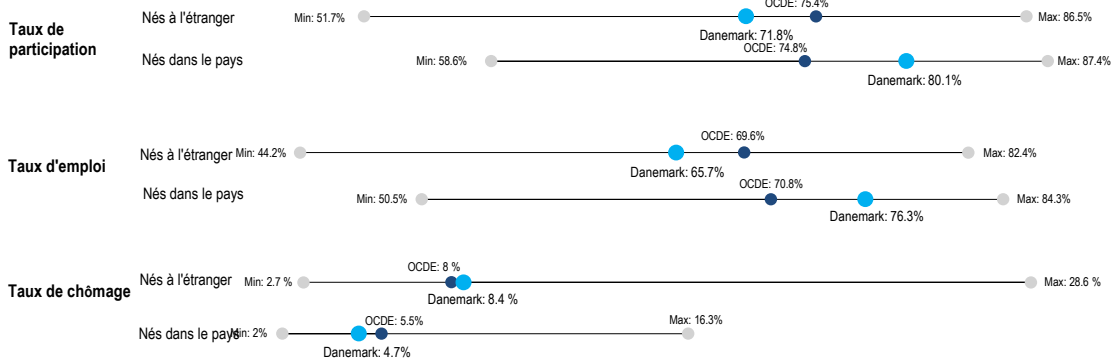
Composantes de la croissance de la population

| | 2019 Pour 1 000 habitants | Évolution 2019/18 |
|--|---------------------------------|----------------------|
| Total | 2.9 | -1.4 |
| Accroissement naturel | 1.2 | +0.1 |
| Solde migratoire net plus ajustements statistiques | 1.6 | -1.6 |

Transferts de fonds

| | USD courants (millions) | Évolution annuelle (%) | Part du PIB (%) |
|----------------|----------------------------|------------------------------|-----------------------|
| Entrées (2019) | 1 344 | -2.3 | 0.4 |
| Sorties (2018) | 3 392 | +8.0 | 1.0 |

Situation sur le marché du travail
2019



StatLink <https://stat.link/x9w862>

Espagne

| Population née à l'étranger – 2019 | |
|------------------------------------|--|
| Taille : 6.5 millions, 52 % femmes | Premiers pays de naissance : |
| 14 % de la population | Maroc (11 %), Roumanie (9 %), Colombie (7 %) |
| Évolution depuis 2009 : +5 % | |

En 2018, l'Espagne a accueilli 344 000 nouveaux immigrants pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (y compris dans le cadre d'un changement de statut et de la libre circulation), soit 6.2 % de plus qu'en 2017. Ce chiffre comprend 42.9 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 8.7 % de travailleurs immigrés, 36.4 % de membres de famille (y compris les accompagnants) et 1.4 % de migrants humanitaires. Environ 42 000 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur et 19 000 à des travailleurs immigrés temporaires ou saisonniers (à l'exclusion des migrations intra-UE). En outre, 64 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2018, soit une hausse de 5.7 % par rapport à 2017. Ces travailleurs détachés sont généralement titulaires de contrats de courte durée.

Le Maroc, la Colombie et le Vénézuéla comptent parmi les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2018. Parmi les 15 premiers pays d'origine, le Maroc a enregistré la plus forte hausse (+21 000) et la Roumanie la plus forte baisse (-2 100) en termes de flux d'entrées en Espagne par rapport à l'année précédente.

En 2019, le nombre de personnes ayant déposé une première demande d'asile a augmenté de plus de 100 %, pour s'établir à 115 000 environ. La majorité des demandeurs viennent du Vénézuéla (40 000), de Colombie (29 000) et du Honduras (6 700). La plus forte hausse depuis 2018 concerne les ressortissants du Vénézuéla (+21 000). Sur les 58 000 décisions prises en 2019, 66.2 % sont positives.

Plusieurs mesures ont été prises depuis 2018 pour promouvoir des migrations sûres, ordonnées et régulières vers l'Espagne. Une nouvelle disposition approuvée fin 2018 réglemente l'embauche collective d'étrangers dans les pays d'origine, élargissant le champ d'application au-delà du secteur agricole.

En outre, dans le but de mettre en place des voies d'immigration légales et de renforcer les interactions entre les secteurs économiques et éducatifs des pays d'origine et des pays de destination, le projet « Les jeunes comme agents du changement » permet aux participants marocains d'améliorer leurs compétences et leurs connaissances en suivant en Espagne des études de master en lien avec des secteurs socio-économiques clés pour le Maroc.

Un projet pilote visant à octroyer aux enfants et aux petits-enfants de ressortissants espagnols résidant en Argentine un visa de recherche d'emploi a également été lancé en 2019. La sélection initiale des profils s'est concentrée sur l'employabilité et les besoins des entreprises espagnoles, en particulier dans des secteurs tels que l'informatique et la recherche.

L'inclusion est une composante essentielle de la politique migratoire espagnole. Un nouveau Plan stratégique pour la

citoyenneté et l'intégration est en cours d'élaboration pour promouvoir l'intégration des immigrants. Ce plan prévoit la tenue de consultations avec les communautés autonomes et les pouvoirs locaux, ainsi qu'avec les associations d'immigrés, les syndicats et les associations professionnelles. Il devrait être approuvée en 2020 et contenir des mesures en faveur de l'intégration réussie des immigrants, y compris les demandeurs d'asile et les réfugiés.

Il est prévu de réactiver le Fonds d'appui à l'accueil et à l'intégration des immigrants, qui servira d'outil de collaboration entre l'administration nationale, les communautés autonomes et les conseils municipaux. Des fonds seront alloués pour garantir la cohésion sociale et relever le défi des nouvelles migrations.

En mars 2019, le gouvernement a approuvé un Plan de retour en Espagne visant à encourager le retour des Espagnols qui ont émigré pendant la crise économique de 2008-09. Ce plan associe plusieurs ministères, administrations régionales, collectivités locales et entreprises. Il comprend 50 mesures assorties d'un budget de 24 millions EUR pour 2019-20 et prévoit la mise en place d'un guichet unique pour diffuser des informations officielles et faciliter la remise de documentations. Des conseils personnalisés seront fournis aux entreprises et aux demandeurs d'emploi par l'intermédiaire de médiateurs du travail. Des subventions seront mises à la disposition des jeunes scientifiques de retour. Le plan prévoit une réduction des cotisations sociales pour les travailleurs indépendants qui reviennent en Espagne pour entreprendre.

La crise de la COVID-19 a eu des répercussions sur plusieurs aspects du système migratoire espagnol. L'accès au territoire espagnol a été restreint pour la plupart des voyageurs, à l'exception des ressortissants et résidents espagnols, des travailleurs frontaliers et des personnels de santé se déplaçant pour exercer. Les procédures de permis de travail ont été traitées en priorité et simplifiées pour les professionnels de santé et les travailleurs agricoles. Toutes les procédures relatives au recrutement collectif de travailleurs étrangers dans les pays d'origine sont suspendues pour l'année 2020, ce qui a des conséquences particulièrement fortes sur le recrutement des travailleurs saisonniers dans l'agriculture. C'est pourquoi des mesures spéciales ont été adoptées (par exemple l'octroi du droit de travailler aux jeunes étrangers placés auparavant sous tutelle, l'autorisation d'entrer sur le territoire pour les travailleurs saisonniers. Une extension automatique des permis de séjour a été mise en place et les procédures de renouvellement ont été assouplies). Le Bureau de l'asile et des réfugiés a suspendu les entretiens, et plusieurs procédures menées par le ministère de l'Inclusion, de la Sécurité sociale et des Migrations ont également été suspendues.

Pour de plus amples informations :

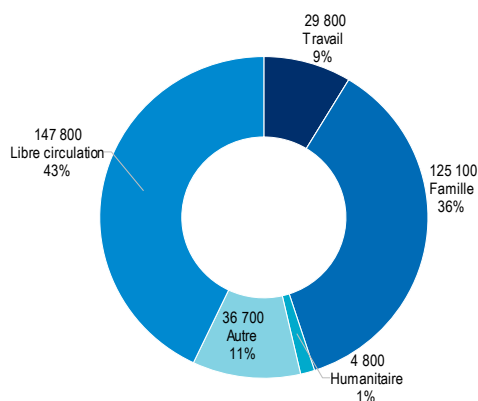
<http://extranjeros.mitramiss.gob.es/>

<http://www.mitramiss.gob.es/en/index.htm>

<https://www.ine.es/>

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Espagne

Entrées d'immigrés de long terme
2018 (Source: OCDE)



Migrations temporaires
(Source: OCDE)

Migrations temporaires de travail

| | 2018 | 2018/17 |
|--|--------|---------|
| Vacanciers actifs | .. | .. |
| Travailleurs saisonniers | 13 840 | + 142% |
| Transferts intra-entreprises | 1 890 | + 4% |
| Autres migrants temporaires de travail | 3 220 | + 21% |

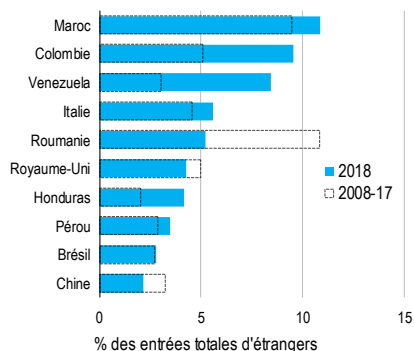
Éducation

| | 2018 | 2018/17 |
|--------------------------------------|--------|---------|
| Étudiants en mobilité internationale | 41 980 | + 6% |
| Stagiaires | .. | .. |

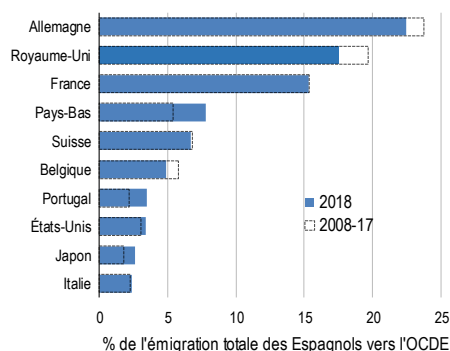
Humanitaires

| | 2019 | 2019/18 |
|--------------------|---------|---------|
| Demandeurs d'asile | 115 190 | + 118% |

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Émigration des Espagnols vers les pays de l'OCDE
(définition nationale)



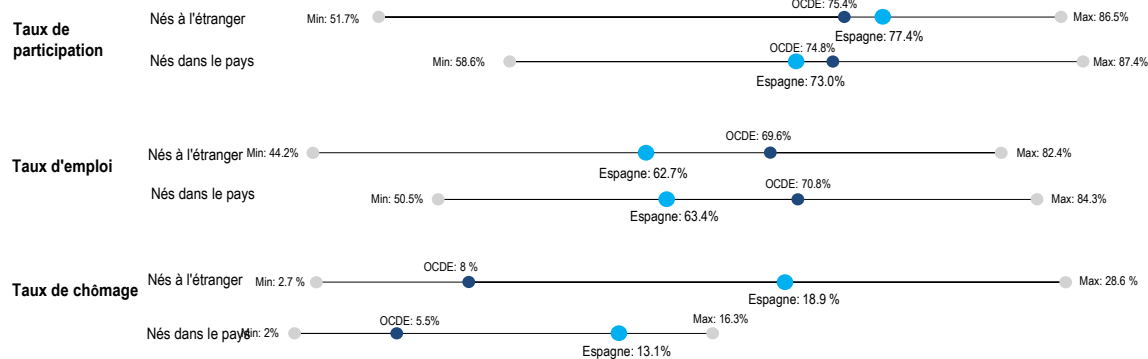
Composantes de la croissance de la population

| | 2019 Pour 1 000 habitants | Évolution 2019/18 |
|--|---------------------------------|----------------------|
| Total | 8.3 | +2.3 |
| Accroissement naturel | -1.2 | +0.0 |
| Solde migratoire net plus ajustements statistiques | 9.5 | +2.4 |

Transferts de fonds

| | USD courants (millions) | Évolution annuelle (%) | Part du PIB (%) |
|----------------|----------------------------|------------------------------|-----------------------|
| Entrées (2019) | 9 975 | -9.2 | 0.7 |
| Sorties (2018) | 443 | +22.3 | 0.0 |

Situation sur le marché du travail
2019



Estonie

| Population née à l'étranger – 2019 | |
|------------------------------------|-------------------------------|
| Taille : 0.2 million, 51 % femmes | Premiers pays de naissance : |
| 15 % de la population | Russie (35 %), Ukraine (9 %), |
| Évolution depuis 2009 : -11 % | Finlande (4 %) |

En 2018, 4 900 nouveaux immigrés ont obtenu un permis de séjour en Estonie d'une durée supérieure à 12 mois (hors ressortissants des pays de l'UE), soit 22 % de plus qu'en 2017. Ce chiffre comprend 35.1 % de travailleurs immigrés, 34.5 % de membres de famille (y compris les accompagnants), 25 % d'immigrés venus pour leurs études et 5.3 % d'autres immigrés. Environ 58 permis de courte durée ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale et 87 à des travailleurs immigrés, temporaires ou saisonniers (hors migrations entre pays de l'UE). Par ailleurs, 3 200 détachements de travailleurs originaires de l'UE ont été enregistrés en 2018, soit une augmentation de 5 % par rapport à 2017. Ces travailleurs détachés sont en général titulaires de contrats de courte durée.

L'Ukraine, la Russie et la Finlande sont les trois principaux pays d'origine des nouveaux arrivants en 2018. Parmi les 15 premiers pays d'origine, l'Ukraine a enregistré la plus forte hausse (+500) et la Lettonie la plus forte baisse (-100) des entrées en Estonie par rapport à l'année précédente.

En 2019, le nombre de primo-demandeurs d'asile a augmenté de 11.1 %, pour atteindre la centaine. La majorité des demandeurs viennent de Russie (30) et de Turquie (20). La plus forte hausse par rapport à 2018 concerne les ressortissants russes (+20) et la baisse la plus importante les ressortissants pakistanais (-10). Sur les 90 demandes traitées en 2019, 50 % ont fait l'objet d'une décision favorable.

Début 2020, le gouvernement a proposé de modifier la loi sur les étrangers, la loi sur l'impôt sur le revenu et la loi sur la fiscalité afin d'éviter l'application abusive de la réglementation sur l'emploi, mais aussi pour limiter la fraude fiscale des entreprises et garantir qu'elles rétribuent les travailleurs étrangers au salaire mensuel moyen exigé par la loi. Le ministère de l'Intérieur a également proposé de modifier la loi sur les étrangers et la loi sur l'aide aux études et les prêts aux étudiants afin de réglementer les conditions d'entrée des étrangers souhaitant venir en Estonie pour faire des études ou pour des raisons familiales. Le but est principalement de mieux répondre aux besoins du marché du travail estonien. En avril 2018, le gouvernement a adopté un plan d'action national destiné à prévenir et combattre l'emploi illégal.

La loi sur la nationalité a été modifiée en 2019 pour élargir l'accès à la nationalité estonienne. Un mineur dont un parent ou un grand-parent a vécu en Estonie avant le rétablissement de l'indépendance de la République d'Estonie (20 août 1991) peut désormais demander la nationalité selon une procédure simplifiée. Une autre modification apportée à la loi sur la nationalité prévoit des

cours d'estonien gratuits pour les adultes ayant demandé la nationalité estonienne qui résident légalement dans le pays depuis au moins cinq ans et peuvent prétendre à la naturalisation. Ils peuvent bénéficier de jours de congé de formation rémunérés pour suivre les cours de langue. L'examen de langue ne s'applique pas aux personnes ayant fait des études en Estonie, et les demandeurs âgés de 65 ans ou plus doivent seulement réussir l'examen de langue oral.

Une nouvelle initiative nationale, le Livre blanc « e-Residency 2.0 », a été lancée en décembre 2018 en vue de continuer à étendre l'influence de l'Estonie dans le monde. Ce Livre blanc énonce 49 recommandations destinées à faire de la dématérialisation des demandes de visas une opportunité pour tous en Estonie grâce à la coopération entre les secteurs public et privé.

Fin 2018, un guichet unique de services appelé « Maison internationale de l'Estonie » a ouvert à Tallinn. Le but de ce centre est de dispenser des services de consultation et d'information aux étrangers arrivant en Estonie et aux employeurs du pays. Il s'adresse principalement à des spécialistes venus en Estonie pour travailler ou faire des études, mais aussi à leurs conjoints, et aux entreprises qui recrutent des travailleurs étrangers.

Afin de mieux faire connaître au public la diversité culturelle de l'Estonie et son immigration, le pays prévoit de créer début 2020 un programme associant différents médias. Ce projet permettra aux Estoniens d'en savoir plus sur les immigrés vivant dans le pays, les raisons qui les ont amenés en Estonie et leur expérience de la vie en Estonie.

Dans le contexte de la crise de la COVID-19, l'Estonie a dispensé des informations en plusieurs langues et des soins médicaux aux immigrés, et a couvert tous les frais de diagnostic et de traitement de la maladie, même pour ceux qui ne bénéficiaient pas de l'assurance de santé publique. Par ailleurs, toutes les procédures d'immigration ont été temporairement suspendues à partir du 16 mars, et les visas temporaires des immigrés dans l'incapacité de rentrer chez eux ont été automatiquement prolongés. L'Estonie a réintroduit temporairement les contrôles aux frontières le 17 mars. Les services d'immigration ont traité uniquement les demandes concernant des emplois de courte durée, déposées par des étrangers se trouvant déjà dans le pays. Des procédures accélérées ont été instaurées pour les médecins et les ouvriers agricoles nés à l'étranger. Les entretiens avec les demandeurs d'asile ont été suspendus et les transferts « Dublin » (transferts d'immigrés vers leur premier pays d'entrée dans l'UE) ont été reportés.

Pour de plus amples informations :

www.politsei.ee/en

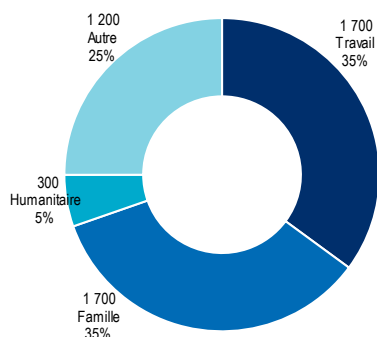
www.stat.ee/en

www.siseministerium.ee/en www.workinEstonie.com

www.tootukassa.ee/eng

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Estonie

Entrées d'immigrés de long terme
2018 (Source: OCDE)



Migrations temporaires
(Source: Eurostat)

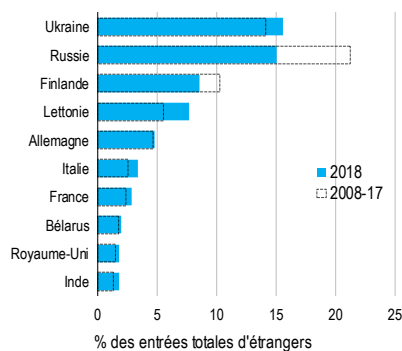
Migrations temporaires (ressortissants de pays hors UE)

| | 2018 | 2018/17 |
|---------|------|---------|
| Travail | 90 | + 26% |
| Famille | 90 | - 17% |
| Études | 60 | - 67% |
| Autres | 60 | + 7% |

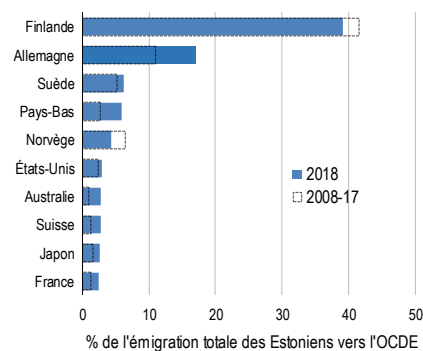
Humanitaires

| | 2019 | 2019/18 |
|--------------------|------|---------|
| Demandeurs d'asile | 100 | + 11% |

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Émigration des Estoniens vers les pays de l'OCDE
(définition nationale)



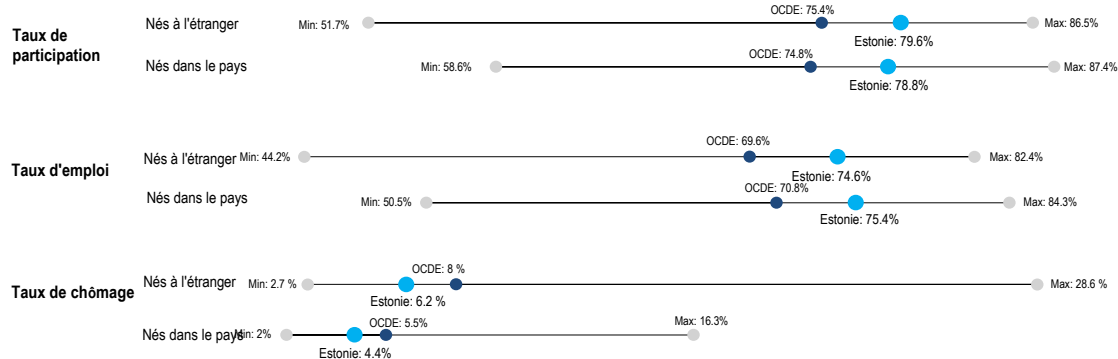
Composantes de la croissance de la population

| | 2019 Pour 1 000 habitants | Évolution 2019/18 |
|--|---------------------------------|----------------------|
| Total | 3.1 | -1.2 |
| Accroissement naturel | -1.0 | +0.0 |
| Solde migratoire net plus ajustements statistiques | 4.1 | -1.2 |

Transferts de fonds

| | USD courants (millions) | Évolution annuelle (%) | Part du PIB (%) |
|----------------|----------------------------|------------------------------|-----------------------|
| Entrées (2019) | 575 | +1.5 | 1.9 |
| Sorties (2018) | 234 | +55.3 | 0.8 |

Situation sur le marché du travail
2019



États-Unis

| Population née à l'étranger – 2019 | |
|------------------------------------|------------------------------|
| Taille: 44.7 millions, 51% femmes | Premiers pays de naissance : |
| 14 % de la population | Mexique (25 %), Inde (6 %), |
| Évolution depuis 2007 : +18 % | Chine (5 %) |

En 2018, les États-Unis ont accueilli 1 097 000 nouveaux immigrants pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (changements de statut compris), soit 2.7 % de moins qu'en 2017. Ce chiffre comprend 6 % de travailleurs immigrés, 70.1 % de membres de famille (y compris les accompagnants) et 17 % d'immigrés admis pour des raisons humanitaires. Environ 363 000 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur et 724 000 à des travailleurs immigrés, temporaires ou saisonniers.

Le Mexique, la Chine et Cuba sont les trois principaux pays d'origine des nouveaux arrivants en 2018. Parmi les 15 premiers pays d'origine, Cuba a enregistré la plus forte hausse (+11 000) et le Mexique la plus forte baisse (-8 700) en termes de flux d'entrées aux États-Unis par rapport à l'année précédente.

En 2019, le nombre de primo-demandeurs d'asile a augmenté de 18.4 %, pour s'établir à 301 000 environ. La majorité des demandeurs viennent du Guatemala (52 000), du Honduras (39 000) et du Salvador (34 000). La plus forte hausse par rapport à 2018 concerne les ressortissants du Guatemala (+18 000) et le recul le plus marqué ceux du Venezuela (-1 800). Sur les 180 000 demandes traitées en 2019, 23.1 % ont fait l'objet d'une décision favorable.

Le Département de la sécurité du territoire (*Department of Homeland Security*, DHS) applique les protocoles de protection des migrants (*Migrant Protection Protocols*, MPP) depuis janvier 2019. En vertu de ces protocoles, certains migrants étrangers qui tentent d'entrer aux États-Unis par le sud, illégalement ou sans papiers en règle, y compris s'il s'agit de demandeurs d'asile, peuvent être renvoyés au Mexique pour la durée de l'instruction de leur dossier par les services d'immigration. Les MPP font l'objet d'un petit nombre d'exceptions.

En juillet 2019, le DHS et le Département de la Justice ont publié un règlement commun provisoire sur le droit d'asile des ressortissants de pays tiers afin de renforcer l'intégrité de la procédure d'asile par l'introduction de critères d'admission plus stricts ou plus restreints. Ce règlement s'applique aux migrants qui entrent ou tentent d'entrer aux États-Unis par la frontière sud, mais qui n'ont pas demandé l'asile dans l'un des pays tiers traversés auparavant où ils auraient pu le faire. Quelques rares exceptions sont prévues.

En juillet 2019, le DHS a également annoncé que certains ressortissants étrangers entrés clandestinement aux États-Unis sont passibles d'une expulsion accélérée, où qu'ils se trouvent sur le territoire national, pendant les deux années

qui suivent leur arrivée dans le pays. Cette procédure permet au DHS d'expulser plus rapidement certains ressortissants étrangers présents sur le territoire américain.

Depuis février 2020, le DHS applique le règlement final établissant la procédure à suivre pour déterminer si les étrangers peuvent ou non être acceptés aux États-Unis au regard de leur probabilité de devenir un jour ou l'autre une charge pour les finances publiques. Les étrangers qui souhaitent une prolongation de leur séjour ou un changement de statut doivent démontrer qu'ils n'ont pas reçu de prestations au-delà d'un certain montant depuis l'obtention du statut de non-immigrant qui est le leur.

En juin 2020, le DHS a annoncé qu'un règlement durcissant les conditions d'accès à l'emploi des demandeurs d'asile entrera en vigueur en août 2020. En vertu de ce règlement, les ressortissants étrangers entrés illégalement, et sans motif valable, aux États-Unis ne pourront obtenir l'autorisation d'emploi prévue pour les requérants d'asile dont la demande est en instance. En outre, ce même règlement introduit de nouveaux motifs de refus, ainsi certains comportements condamnés par la loi, et fait passer de 150 à 365 jours civils, le délai que les requérants d'asile doivent observer avant de pouvoir demander l'autorisation de travailler.

Le dépôt en ligne en remplacement des formulaires papier a également été étendu en 2020, notamment aux demandes de résidence permanente, aux demandes d'extension ou de modification du statut de non-immigrant et à la naturalisation.

En raison de la pandémie de COVID-19, les États-Unis restreignent et suspendent l'entrée sur leur territoire de ressortissants étrangers qui se sont rendus dernièrement dans certains pays touchés. Si tous les voyages non essentiels font l'objet de restrictions, les résidents permanents légaux et les ressortissants étrangers titulaires de certains visas sont toujours admis sur le territoire.

En juin 2020, le président Trump a publié une proclamation qui prolonge et étend la suspension de certains visas jusqu'à la fin de l'année, afin que priorité soit donnée aux travailleurs américains au moment où l'économie du pays se relève des conséquences du coronavirus. Cette proclamation a pour effet de suspendre la délivrance de divers visas de travail destinés aux non-immigrants, notamment celle des visas H-1B, H-2B hors liens avec l'industrie agroalimentaire, de certains visas H-4 (parents proches de titulaires de visa H-1B), des visas L (transferts internes à une société) et de certains visas de la catégorie J (stagiaires, jeunes filles au pair, etc).

Pour de plus amples informations :

<https://www.whitehouse.gov/issues/immigration/>

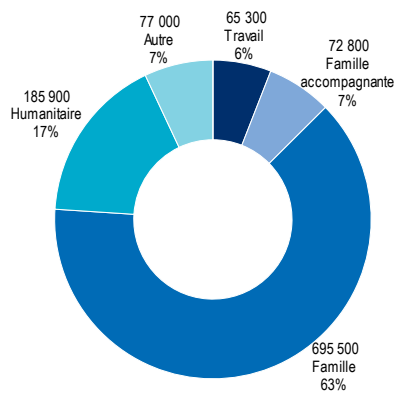
www.dhs.gov/

www.uscis.gov

www.state.gov

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – États-Unis

Entrées d'immigrés de long terme
2018 (Source: OCDE)



Migrations temporaires
(Source: OCDE)

Migrations temporaires de travail

| | 2018 | 2018/17 |
|--|---------|---------|
| Vacanciers actifs | 104 510 | -0% |
| Travailleurs saisonniers | 196 410 | +22% |
| Transferts intra-entreprises | 74 390 | -5% |
| Autres migrants temporaires de travail | 347 510 | +1% |

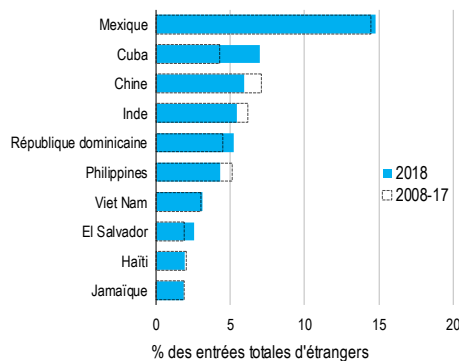
Éducation

| | 2018 | 2018/17 |
|--------------------------------------|---------|---------|
| Étudiants en mobilité internationale | 362 930 | -8% |
| Stagiaires | 1 040 | -16% |

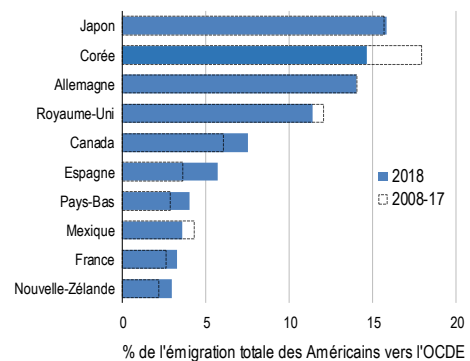
Humanitaires

| | 2019 | 2019/18 |
|--------------------|---------|---------|
| Demandeurs d'asile | 301 070 | +18% |

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Émigration des Américains vers les pays de l'OCDE
(définition nationale)



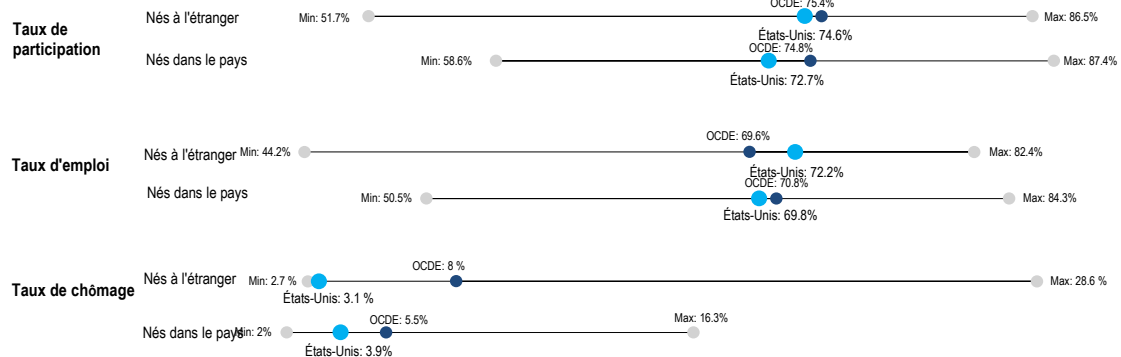
Composantes de la croissance de la population

| | 2019 Pour 1 000 habitants | Évolution 2019/18 |
|--|---------------------------------|----------------------|
| Total | 4.8 | -0.5 |
| Accroissement naturel | 4.2 | -0.0 |
| Solde migratoire net plus ajustements statistiques | 0.6 | -0.4 |

Transferts de fonds

| | USD courants (millions) | Évolution annuelle (%) | Part du PIB (%) |
|----------------|----------------------------|------------------------------|-----------------------|
| Entrées (2019) | 6 881 | +3.2 | 0.0 |
| Sorties (2018) | 68 472 | +1.6 | 0.3 |

Situation sur le marché du travail
2019



StatLink <https://stat.link/j6teu7>

Fédération de Russie

| Population née à l'étranger – 2010 | |
|------------------------------------|---|
| Taille: 11.2 millions, 51% femmes | <i>Premiers pays de naissance :</i> |
| 8 % de la population | Ukraine (26 %), Kazakhstan (22 %), Ouzbékistan (10 %) |

L'Ukraine, le Tadjikistan et le Kazakhstan comptent parmi les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2018. Parmi les 15 premiers pays d'origine, le Kirghizistan a enregistré la plus forte hausse (+3 600) et l'Ukraine la plus forte baisse (-11 000) en termes de flux d'entrées en Russie par rapport à l'année précédente. En 2019, le nombre de personnes ayant déposé une première demande d'asile a diminué de 6.1 %, pour s'établir à 7 400 environ. La majorité des demandeurs viennent d'Ukraine (6 100), d'Afghanistan (1 000) et de Syrie (300). Sur les 7 300 décisions prises en 2019, 79.5 % sont positives.

En octobre 2018, le nouveau Concept de la politique migratoire nationale pour la période 2019-25 a été adopté, en remplacement du Concept précédent adopté en 2012. Il souligne l'importance de la langue et de la culture russes, tout en exprimant la nécessité d'attirer différentes catégories d'immigrés en créant de nouvelles voies et conditions d'immigration, différentes de celles définies pour les immigrés ayant des liens ethniques ou culturels avec la Russie.

Fin mars 2019, une amnistie a été prononcée en faveur des ressortissants kirghizes ayant commis des violations mineures de la législation administrative russe. Ces personnes ont été autorisées à demander aux autorités, jusqu'au 22 avril 2019, de légaliser leur séjour en Russie sans quitter le pays.

En 2018-19, la Russie a signé plusieurs accords bilatéraux sur les visites sans visa avec la Croatie, les Maldives, Antigua-et-Barbuda, le Botswana, l'Iran, le Cap-Vert, Andorre et le Qatar ; sur la coopération transfrontalière avec la Mongolie ; et sur la reconnaissance des qualifications étrangères avec l'Ouzbékistan, la Hongrie, l'Angola, le Cambodge et la République slovaque. Un accord a été signé avec le Tadjikistan pour recruter des travailleurs migrants.

Fin 2018, la Russie a fixé un plafond pour la main-d'œuvre étrangère dans certains secteurs d'activité et pour la première fois dans le secteur du bâtiment en 2019.

Une nouvelle loi adoptée le 18 décembre 2018 a simplifié la procédure d'acquisition de la nationalité russe pour certaines catégories d'étrangers. Elle a également étendu le

pouvoir du Président eu égard à l'octroi de la citoyenneté aux étrangers vivant dans des pays où la situation socio-politique ou économique est complexe, sans obligation de s'installer dans la Fédération de Russie ni de renoncer à leur première nationalité.

En mars 2019, les responsabilités de l'Office du Président ont été étendues aux activités relatives à la politique migratoire nationale (notamment l'analyse des données et l'aide à la formulation des politiques).

L'accès aux permis de séjour temporaires et permanents a été facilité pour de nombreux immigrés en août 2019. La loi autorise la délivrance de permis de séjour temporaires à certaines catégories d'immigrés originaires d'anciennes républiques de l'Union soviétique, sans contingentement. Certains étrangers peuvent désormais demander directement un permis de séjour permanent sans avoir à solliciter d'abord une autorisation de résidence temporaire. Ces mesures concernent, par exemple, les investisseurs, les professionnels qualifiés et les diplômés étrangers obtenant d'excellents résultats dans le système d'enseignement professionnel de la Fédération de Russie.

La crise de la COVID-19 en Russie a entraîné la fermeture temporaire de la plupart des services d'immigration et l'impossibilité de déposer toute demande de visa, sauf pour les visas de transit. Les étrangers disposant de papiers en cours de validité ont été autorisés à reporter le renouvellement de leur permis dont la date d'expiration était comprise entre le 15 mars et le 15 juin 2020. En outre, entre le 15 mars et le 15 juin, les autorités n'ont pas annulé de visas ou de permis, ni expulsé des étrangers de Russie. Entre le 16 juin et le 15 septembre, les ressortissants étrangers et les apatrides qui bénéficient du régime d'exemption de visa et qui se trouvent déjà en Russie peuvent déposer une demande de brevet (autorisation de travail) ou son extension et son renouvellement, sans devoir se conformer aux conditions habituelles (remplir la demande dans un délai limité ; indiquer l'objet de la visite et du départ). Des exceptions à l'interdiction d'entrée s'appliquent à certaines catégories d'étrangers.

Pour de plus amples informations :

<https://mvd.pf>

https://mvd.pf/mvd/structure1/Glavnie_upravljenija/guvm

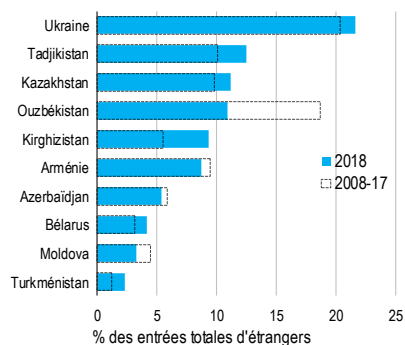
<https://mvd.pf/Deljatelnost/statistics/migracionnaya>

www.mid.ru

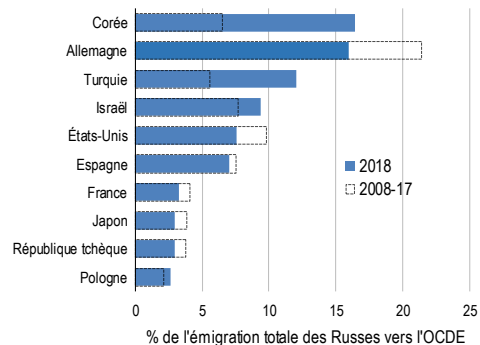
www.gks.ru

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Fédération de Russie

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Emigration des Russes vers les pays de l'OCDE
(définition nationale)



Composantes de la croissance de la population

| | 2019 Pour 1 000 habitants | Évolution 2019/18 |
|--|---------------------------------|----------------------|
| Total | 0.9 | -0.5 |
| Accroissement naturel | 0.1 | +0.0 |
| Solde migratoire net plus ajustements statistiques | 0.8 | -0.5 |

Transferts de fonds

| | USD courants (millions) | Évolution annuelle (%) | Part du PIB (%) |
|----------------|----------------------------|------------------------------|-----------------------|
| Entrées (2019) | 10 556 | +22.6 | 0.6 |
| Sorties (2018) | 21 833 | +5.9 | 1.3 |

Finlande

| Population née à l'étranger – 2019 | |
|------------------------------------|---|
| Taille : 0.4 million, 48 % femmes | Premiers pays de naissance : |
| 7 % de la population | Ex URSS (15 %), Estonie (12 %), Suède (8 %) |
| Évolution depuis 2009 : +77 % | |

En 2018, la Finlande a accueilli 23 000 nouveaux immigrants pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (y compris dans le cadre d'un changement de statut et de la libre circulation), soit -2.5 % par rapport à 2017. Ce chiffre comprend 30.4 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 7.4 % de travailleurs immigrés, 45 % de membres de famille (y compris les accompagnants) et 17 % de migrants humanitaires. Environ 5 200 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur et 17 000 à des travailleurs immigrés temporaires ou saisonniers (à l'exclusion des migrations intra-UE). En outre, 20 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2018, soit une baisse de 12 % par rapport à 2017. Ces travailleurs détachés sont généralement titulaires de contrats de courte durée.

L'Estonie, l'Iraq et la Russie comptent parmi les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2018. Parmi les 15 premiers pays d'origine, l'Inde a enregistré la plus forte hausse (+300) et la Syrie la plus forte baisse (-1 300) en termes de flux d'entrées en Finlande par rapport à l'année précédente.

En 2019, le nombre de personnes ayant déposé une première demande d'asile en Finlande a diminué de 16.9 %, pour s'établir à 2 500 environ. La majorité des demandeurs viennent de Turquie (400), de Russie (300) et d'Iraq (300). La plus forte hausse depuis 2018 concerne les ressortissants de Turquie (+75) et le recul le plus marqué, les ressortissants d'Iraq (-300). Sur les 4 900 décisions prises en 2019, 34.3 % sont positives.

Cinq nouvelles catégories de permis de séjour ont été mises en place en 2018 : les créateurs de start-ups ; les travailleurs saisonniers ; les saisonniers dont l'emploi doit faire l'objet d'une décision préliminaire distincte ; les personnes transférées au sein d'une entreprise ; et les participants au service volontaire.

En mars 2020, une nouvelle unité chargée des permis et de la nationalité a été créée au sein du Service finlandais de l'immigration. L'unité traite les demandes de citoyenneté et de permis de séjour à des fins de travail, d'études et de regroupement familial et enregistre les citoyens de l'UE et les membres de leur famille. Ce changement devrait permettre de recourir plus largement à l'automatisation pour le traitement des demandes de permis et améliorer l'efficacité dans le contexte d'un nombre record de demandes de permis de séjour à des fins d'emploi avant la crise de la COVID-19.

Depuis 2020, le ministère des Affaires économiques et de l'Emploi est chargé d'administrer les questions relatives aux migrations de travail. Le transfert de cette responsabilité depuis le ministère de l'Intérieur vise à lier plus étroitement les migrations de travail aux politiques de l'emploi, de l'éducation et de la formation. Le gouvernement allouera une enveloppe additionnelle de 11.4 millions EUR aux procédures relatives à

l'intégration et aux permis de travail des immigrés en 2020. Les fonds supplémentaires devraient permettre de recenser les compétences des immigrés et de déterminer le rôle que jouent les centres municipaux d'expertise et d'autres organisations dans le processus d'intégration des immigrés.

Depuis mai 2019, les ressortissants nationaux ayant une double nationalité qui sont reconnus coupables d'infractions graves risquent de perdre la nationalité finlandaise. Cette sanction peut s'appliquer aux personnes reconnues coupables d'une atteinte aux intérêts vitaux de la Finlande et condamnées à au moins cinq ans d'emprisonnement.

Le Service finlandais de l'immigration a modifié ses pratiques de notification pour les informations sur les pays d'origine qui sont requises dans le cadre des décisions relatives à l'asile, afin d'assouplir cette procédure pour un nombre croissant de pays d'origine des demandeurs d'asile et des réfugiés dont le nombre est soumis à un contingentement en Finlande. Le déploiement de la méthode « Lets Talk about Children » (Parlons des enfants), un programme de discussion et de consultation destiné à aider les familles et enfants demandeurs d'asile dans les centres d'accueil, a été avancé pour qu'elle soit présente dans tous les centres d'accueil en 2020.

En raison de la propagation du coronavirus COVID-19, le 19 mars 2020 la Finlande a fermé ses frontières aux passagers arrivant de l'étranger, à l'exception des ressortissants finlandais et des résidents de longue durée de retour dans le pays. Le traitement des demandes de visa et de permis de séjour dans les missions à l'étranger a été suspendu et les procédures relatives aux demandes de permis de séjour déposées sur le territoire national ont été modifiées. Le traitement des demandes d'asile a par ailleurs continué, mais les entretiens avec les demandeurs d'asile ont été suspendus le 16 mars 2020 et ont repris progressivement à la fin du mois d'avril. Les opérations de retour ont été suspendues, tandis que les travaux préparatoires et l'appui aux retours volontaires se sont poursuivis. Les retours sous escorte ont été suspendus dans une large mesure jusqu'en juin 2020. Grâce à des permis temporaires, certaines des personnes qui n'ont pas pu rentrer chez elles ont été autorisées à rester sur le territoire et les résidents légaux ont pu changer d'employeur et de secteur d'activité. Certains travailleurs saisonniers ont été autorisés à entrer sur le territoire. La Finlande a également adopté des mesures provisoires visant à renforcer les capacités de ses gardes-frontières.

En raison des restrictions de déplacement, les arrivées de travailleurs étrangers ont sensiblement diminué et les employeurs ont connu des pénuries de main-d'œuvre saisonnière. Une nouvelle loi, qui est entrée en vigueur le 29 juin 2020 et qui sera effective jusqu'au 31 octobre 2020, vise à pallier les pénuries de main-d'œuvre saisonnière dans les secteurs de l'agriculture, de la sylviculture, de l'horticulture et de la pêche. L'autorisation de travailler a été temporairement prolongée pour les demandeurs d'asile.

Pour de plus amples informations :

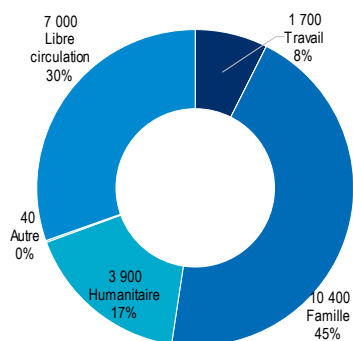
www.migri.fi

www.stat.fi

www.intermin.fi

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Finlande

Entrées d'immigrés de long terme
2018 (Source: OCDE)



Migrations temporaires
(Source: OCDE)

Migrations temporaires de travail

| | 2018 | 2018/17 |
|--|--------|---------|
| Vacanciers actifs | .. | .. |
| Travailleurs saisonniers | 15 500 | + 11% |
| Transferts intra-entreprises | .. | .. |
| Autres migrants temporaires de travail | 1 700 | - 19% |

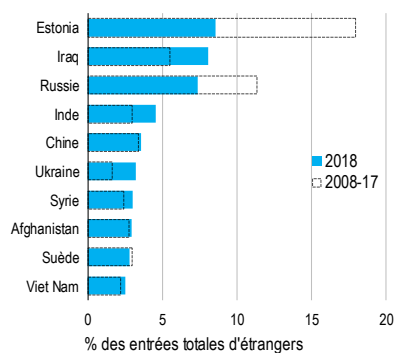
Éducation

| | 2018 | 2018/17 |
|--------------------------------------|-------|---------|
| Étudiants en mobilité internationale | 5 200 | + 0% |
| Stagiaires | 250 | - 13% |

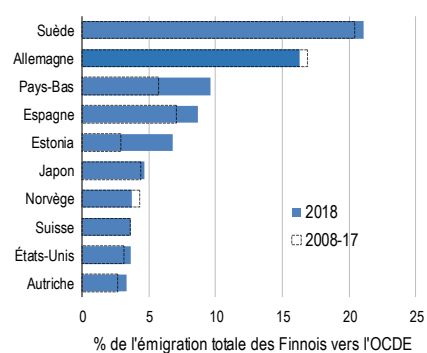
Humanitaires

| | 2019 | 2019/18 |
|--------------------|-------|---------|
| Demandeurs d'asile | 2 460 | - 17% |

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Émigration des Finnois vers les pays de l'OCDE
(définition nationale)



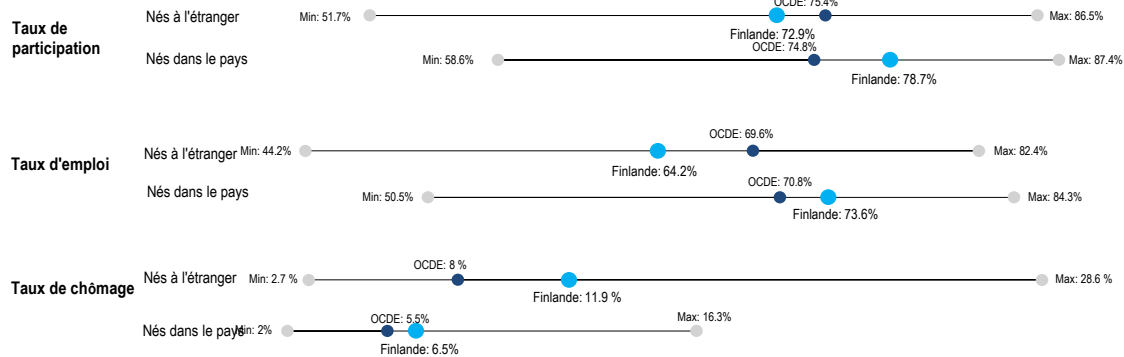
Composantes de la croissance de la population

| | 2019 Pour 1 000 habitants | Évolution 2019/18 |
|--|---------------------------------|----------------------|
| Total | 1.3 | +0.4 |
| Accroissement naturel | -1.5 | -0.2 |
| Solde migratoire net plus ajustements statistiques | 2.8 | +0.7 |

Transferts de fonds

| | USD courants (millions) | Évolution annuelle (%) | Part du PIB (%) |
|----------------|----------------------------|------------------------------|-----------------------|
| Entrées (2019) | 894 | -5.9 | 0.3 |
| Sorties (2018) | 1 011 | +12.4 | 0.4 |

Situation sur le marché du travail
2019



France

| Population née à l'étranger – 2019 | |
|------------------------------------|-------------------------------|
| Taille : 8.3 millions, 52 % femmes | Premiers pays de naissance : |
| 13 % de la population | Algérie (18 %), Maroc (12 %), |
| Évolution depuis 2009 : +16 % | Portugal (8 %) |

En 2018, la France a accueilli 277 000 nouveaux immigrés pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (changements de statut et libre circulation compris), soit 6.7 % de plus qu'en 2017. Ce chiffre comprend 30 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 14.5 % de travailleurs immigrés, 36.7 % de membres de famille (y compris les accompagnants) et 11 % d'immigrés admis pour des raisons humanitaires. Environ 80 000 permis ont été délivrés à des étudiants du supérieur en mobilité internationale et 24 000 à des travailleurs immigrés, temporaires ou saisonniers (hors migrations entre pays de l'UE). Par ailleurs, 262 000 détachements de travailleurs originaires de l'UE ont été enregistrés en 2018, soit une augmentation de 8.6 % par rapport à 2017. Ces travailleurs détachés sont en général titulaires de contrats de courte durée.

L'Algérie, le Maroc et l'Italie sont les trois principaux pays d'origine des nouveaux arrivants en 2018. Parmi les 15 premiers pays d'origine, la Tunisie a enregistré la plus forte hausse (+2 200) et le Royaume-Uni la plus forte baisse (-700) en termes de flux d'entrées en France par rapport à l'année précédente.

En 2019, le nombre de primo-demandeurs d'asile a augmenté de 7.6 %, pour s'établir à 120 000 environ. La majorité des demandeurs viennent d'Afghanistan (10 000), d'Albanie (8 000) et de Géorgie (7 700). La plus forte hausse par rapport à 2018 concerne les ressortissants haïtiens (+2 400), et la baisse la plus importante, les ressortissants soudanais (-1 600). Sur les 114 000 demandes traitées en 2019, 24.7 % ont fait l'objet d'une décision favorable.

La loi de 2018 sur l'immigration, l'asile et l'intégration est entrée pleinement en vigueur en mars 2019. Pour atteindre l'objectif de réduire le délai moyen de traitement des demandes d'asile de 11 à 6 mois, certaines procédures administratives ont été raccourcies. Les étrangers ont désormais 90 jours au lieu de 120 pour soumettre leur demande d'asile. Un schéma national d'accueil précise maintenant la répartition régionale des demandeurs d'asile. Depuis 2019, les demandeurs d'asile ne sont plus libres de se déplacer sans l'autorisation de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII). En cas de non-respect, les conditions matérielles d'accueil sont automatiquement interrompues et le traitement de la demande d'asile peut être arrêté.

L'exécution des mesures d'éloignement du territoire français après le rejet d'une demande d'asile et le contrôle des étrangers en situation irrégulière sont d'autres aspects essentiels de la nouvelle loi. La période de rétention a été étendue de 45 à 90 jours afin de laisser davantage de temps à l'administration pour organiser l'expulsion. De nouveaux centres de rétention doivent ouvrir en 2020. En parallèle, il

a été prévu d'augmenter les effectifs du personnel chargé de traiter les demandes d'asile (OFPRA) pour les faire passer d'environ 800 à 1 000 équivalents temps plein. Il a été proposé de surcroît une hausse de 30 % des ressources financières.

La loi de 2018 a étendu à quatre ans la durée du permis de séjour « Passeport talent » créé par la loi de 2016. Ce permis peut désormais être délivré à des membres de famille (conjoint et enfants) sans qu'il soit nécessaire de passer par la procédure de regroupement familial. Une circulaire a été envoyée aux préfetures le 17 décembre 2019, qui présente des pistes d'amélioration concernant l'organisation du traitement des demandes.

La loi de 2018 a institué de nouveaux permis de séjour temporaire pour certaines catégories d'étudiants et de chercheurs (carte recherche d'emploi ou création d'entreprise, etc.), ainsi que pour les jeunes au pair.

Le gouvernement a également annoncé son intention d'appliquer une politique d'immigration professionnelle par secteur d'activité, d'après des listes régionales révisées de métiers en tension (non actualisées depuis 2008).

Une stratégie nationale d'accueil et d'intégration des réfugiés a été adoptée afin de renforcer les parcours individuels et fournir une aide sociale et administrative aux réfugiés dès qu'ils ont été reconnus comme tels. En outre, le « contrat d'intégration républicaine » a été en grande partie rénové. Depuis 2019, les nouveaux arrivants (y compris les réfugiés) qui signent ce contrat peuvent bénéficier gratuitement de 400 heures de cours de langue (contre 200 auparavant), ou 600 heures pour les étrangers analphabètes. La durée des cours d'éducation civique a doublé pour passer de 12 à 24 heures.

À la suite du confinement instauré le 16 mars, la validité des visas dont la date d'expiration était comprise entre le 16 mars et le 15 mai a été prolongée de six mois pour plusieurs catégories (visas de long séjour, titres de séjour à l'exception de ceux délivrés au personnel diplomatique, autorisations provisoires de séjour, récépissés de demande de titre de séjour ou de demande d'asile). Le délai de dépôt des demandes d'asile a été suspendu. En conséquence, les demandes arrivant à expiration entre le 12 mars et le 23 juin pouvaient être soumises à nouveau jusqu'au 15 juillet 2020. Les délais d'appel ont été prolongés jusqu'au 24 juin.

Le 17 mars 2020, la France a décidé de limiter tous les voyages (internationaux) et d'établir des contrôles à ses frontières extérieures et intérieures. L'entrée en France et dans l'UE de tous les ressortissants de pays non membres de l'UE ou de l'espace Schengen a ainsi été interdite jusqu'au 15 avril 2020, à moins d'avoir un motif impérieux de résider légalement en France ou de détenir un titre de séjour français en cours de validité.

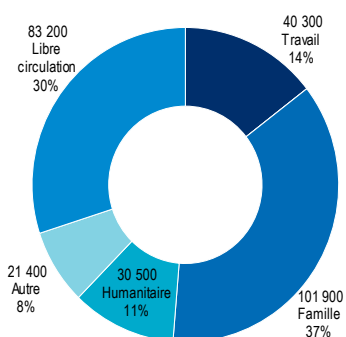
Pour de plus amples informations :

<https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Immigration>

<https://accueil-integration-refugies.fr/>

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – France

Entrées d'immigrés de long terme
2018 (Source: OCDE)



Migrations temporaires
(Source: OCDE)

Migrations temporaires de travail

| | 2018 | 2018/17 |
|--|-------|---------|
| Vacanciers actifs | 4 980 | + 17% |
| Travailleurs saisonniers | 8 120 | + 13% |
| Transferts intra-entreprises | 3 450 | + 0% |
| Autres migrants temporaires de travail | 4 580 | + 19% |

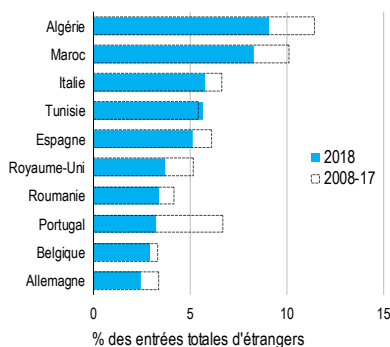
Éducation

| | 2018 | 2018/17 |
|--------------------------------------|--------|---------|
| Étudiants en mobilité internationale | 80 430 | + 3% |
| Stagiaires | 2 650 | + 0% |

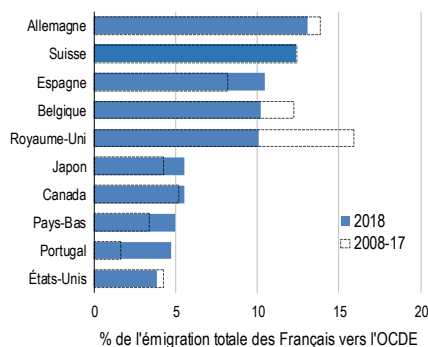
Humanitaires

| | 2019 | 2019/18 |
|--------------------|---------|---------|
| Demandeurs d'asile | 119 920 | + 8% |

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Émigration des Français vers les pays de l'OCDE
(définition nationale)



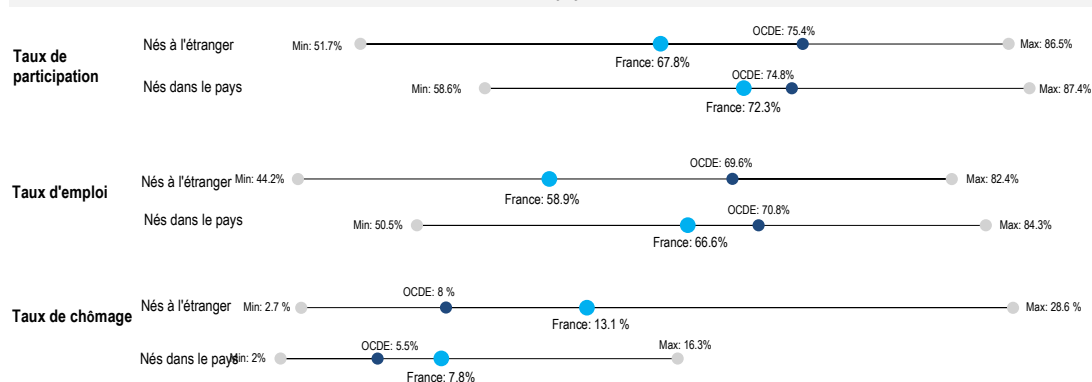
Composantes de la croissance de la population

| | 2019 Pour 1 000 habitants | Évolution 2019/18 |
|--|---------------------------------|----------------------|
| Total | 1.3 | -0.1 |
| Accroissement naturel | 2.1 | -0.1 |
| Solde migratoire net plus ajustements statistiques | -0.8 | +0.0 |

Transferts de fonds

| | USD courants (millions) | Évolution annuelle (%) | Part du PIB (%) |
|----------------|----------------------------|------------------------------|-----------------------|
| Entrées (2019) | 25 738 | -4.7 | 1.0 |
| Sorties (2018) | 15 178 | +10.4 | 0.5 |

Situation sur le marché du travail
2019



StatLink <https://stat.link/8i6zkr>

Grèce

| Population née à l'étranger – 2018 | |
|------------------------------------|--------------------------------|
| Taille : 1.3 million, 54 % femmes | Premiers pays de naissance : |
| 12.5 % de la population | Albanie (48 %), Géorgie (7 %), |
| Évolution depuis 2011 : +1 % | Russie (5 %) |

En 2018, 36 000 nouveaux immigrants ont obtenu un permis de séjour valable plus de 12 mois en Grèce (hors ressortissants de l'UE), soit 18.6 % de plus qu'en 2017. Ce chiffre comprend 8 % de travailleurs immigrants, 48 % de membres de famille (y compris les accompagnants), 2.3 % d'immigrés venus pour leurs études et 41.7 % d'autres immigrants. D'autre part, 11 000 détachements de travailleurs en provenance du reste de l'UE ont été enregistrés en 2018, soit 38.3 % de plus qu'en 2017. Ces travailleurs détachés sont en général titulaires de contrats de courte durée.

En 2019, le nombre de primo-demandeurs d'asile a augmenté de 15.3 %, pour s'établir à 75 000 environ. La majorité des demandeurs viennent d'Afghanistan (24 000), de Syrie (11 000) et du Pakistan (6 400). La plus forte hausse depuis 2018 concerne les ressortissants afghans (+12 000) et le recul le plus marqué les ressortissants irakiens (-4 100). Sur les 33 000 demandes traitées en 2019, 53 % ont fait l'objet d'une décision favorable.

Depuis 2020, les ressortissants de pays tiers qui entrent dans le pays pour étudier le grec ont la possibilité d'obtenir un visa d'un an, qui débouchera éventuellement sur la délivrance d'un permis de séjour d'un an, renouvelable deux fois. En outre, les professionnels invités par une entreprise sont admis sur le territoire pour des séjours de courte durée. La Grèce a transposé en droit interne la directive de l'UE concernant les étudiants et les chercheurs en février 2020.

Depuis juillet 2019, la Grèce s'est dotée d'une nouvelle Stratégie nationale d'intégration. Celle-ci définit notamment un « modèle grec d'intégration » permettant à diverses institutions de coordonner leurs plans d'action. La stratégie met l'accent non seulement sur les avantages de l'interculturalisme, mais aussi sur le respect dû aux valeurs nationales, ainsi que sur le rôle important que les collectivités locales peuvent jouer dans l'intégration sociale, en coopération avec les autorités nationales.

En janvier 2020, une nouvelle législation relative à la procédure de demande d'asile est entrée en vigueur. Elle autorise désormais le maintien en détention des demandeurs d'asile pendant un maximum de 18 mois. En raison des très nombreuses tentatives de franchissement illégal de la frontière gréco-turque dans la région d'Évros, le dépôt des demandes d'asile a été suspendu pendant un mois en mars 2020.

La Stratégie nationale de gestion intégrée des frontières a été élaborée en 2019. En juillet 2019, la Grèce a modifié sa législation relative à la traite des êtres humains. De nouvelles formes d'exploitation sont devenues passibles de sanctions, et les peines encourues par ceux qui ont recours

aux services d'une personne victime de la traite ont été alourdies. La Grèce a également activé le Mécanisme national d'orientation pour identifier les victimes et coordonner la lutte contre la traite.

En 2019, elle a pris des mesures supplémentaires en vue de mettre en œuvre son nouveau système de tutelle des mineurs non accompagnés, qui sont confiés à un tuteur chargé d'être leur représentant légal et de défendre au mieux leurs intérêts. En outre, un programme de relocalisation prévoyant le déplacement, de Grèce vers d'autres États membres de l'UE, de 1 600 mineurs non accompagnés, organisé par la Commission européenne et les autorités grecques, avec le soutien du HCR, de l'OIM, de l'EASO et des pays de destination, a commencé à être mis en œuvre le 15 avril 2020.

En 2019, par une loi portant modification du Code grec de la nationalité, l'entretien de naturalisation a été remplacé par un test normalisé de langue et de connaissances civiques. L'application de ces dispositions a toutefois été suspendue jusqu'à présent et la procédure à suivre, tout comme le contenu des tests, reste pour l'heure à définir. La même loi a ramené les frais de naturalisation de 700 EUR à 550 EUR et facilité l'accès à la nationalité grecque pour plusieurs groupes, comme les mineurs souffrant d'un handicap grave (> 80 %) et les personnes en incapacité juridique. Depuis mars 2020, les réfugiés ne peuvent demander leur naturalisation qu'après sept années de séjour permanent, contre trois auparavant.

En juillet 2019, les attributions de l'ancien ministère de la Politique migratoire ont été transférées au ministère de la Protection du citoyen. Toutefois, des événements importants ont déterminé la création d'un ministère distinct, chargé des Migrations et de l'Asile, en janvier 2020.

Face à la pandémie de COVID-19, la Grèce a fermé ses frontières, mais autorisé les détenteurs d'un permis de séjour à entrer sur son territoire, y compris le personnel de santé étranger à condition qu'il rejoigne le système national de santé. Les services de l'immigration et de l'asile sont restés fermés au public du 12 mars au 15 mai 2020, seules les demandes de permis de séjour ou d'asile en attente ont été traitées pendant ce temps. Des décisions ministérielles ont clarifié la situation juridique des ressortissants de pays tiers jusqu'en décembre 2020. La Grèce a d'autre part prolongé la durée de séjour des travailleurs saisonniers déjà présents sur son territoire et mis en place une procédure accélérée pour l'admission de travailleurs agricoles supplémentaires. Les opérations de retour et de réadmission, suspendues depuis la mi-mars en raison des restrictions relatives à la COVID-19, ont repris en juillet 2020.

Pour de plus amples informations :

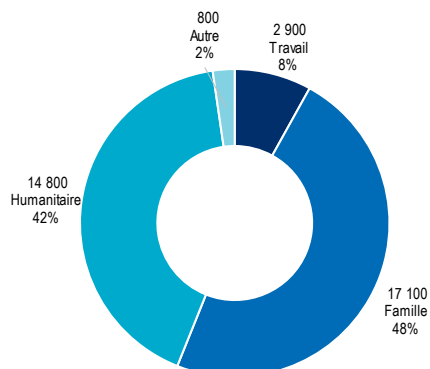
<https://migration.gov.gr/en/>

astynomia.gov.gr

<https://www.statistics.gr/en/home>

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Grèce

Entrées d'immigrés de long terme
2018 (Source: OCDE)



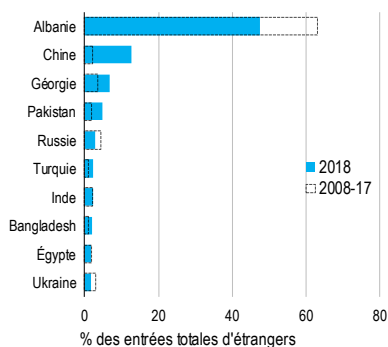
Migrations temporaires
(Source: Eurostat)

Humanitaires

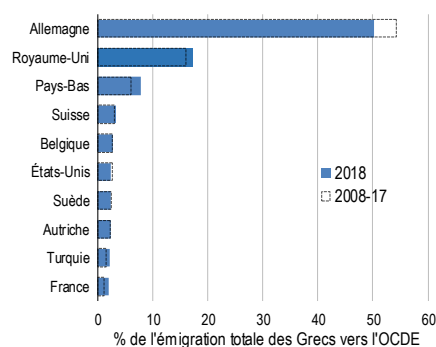
Demandeurs d'asile

| 2019 | 2019/18 |
|--------|---------|
| 74 920 | + 15% |

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Émigration des Grecs vers les pays de l'OCDE
(définition nationale)



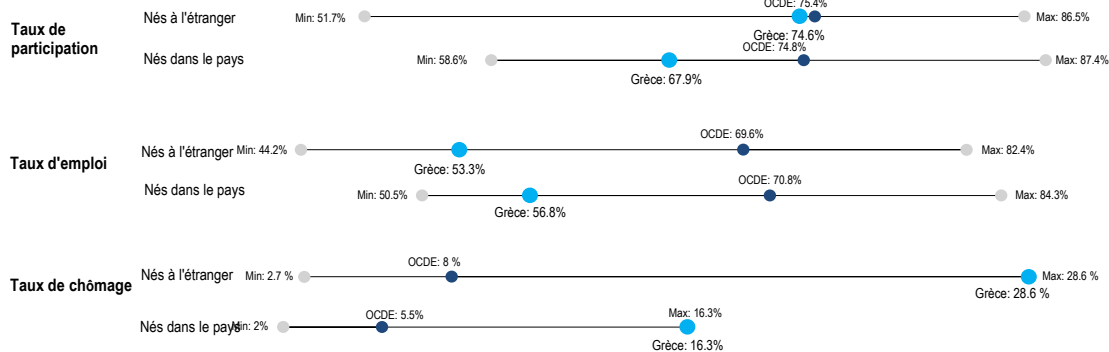
Composantes de la croissance de la population

| | 2019 Pour 1 000 habitants | Évolution 2019/18 |
|--|---------------------------------|----------------------|
| Total | -1.4 | +0.1 |
| Accroissement naturel | -3.9 | -0.7 |
| Solde migratoire net plus ajustements statistiques | 2.5 | +0.9 |

Transferts de fonds

| | USD courants (millions) | Évolution annuelle (%) | Part du PIB (%) |
|----------------|----------------------------|------------------------------|-----------------------|
| Entrées (2019) | 544 | +11.1 | 0.3 |
| Sorties (2018) | 2 287 | +9.8 | 1.0 |

Situation sur le marché du travail
2019



Hongrie

| Population née à l'étranger – 2019 | |
|------------------------------------|---|
| Taille : 0.6 million, 49 % femmes | Premiers pays de naissance : |
| 6 % de la population | Roumanie (37 %), Ukraine (12 %), Serbie (8 %) |
| Évolution depuis 2009 : +43 % | |

En 2018, 40 000 nouveaux immigrants ont obtenu un permis de séjour de plus de 12 mois en Hongrie (citoyens de l'UE non compris), soit 100 % de plus qu'en 2017. Ce chiffre comprend 60.6 % de travailleurs immigrés, 12.6 % de membres de famille (y compris les accompagnants) et 14 % d'immigrés venus pour leurs études et 12.7 % d'autres catégories d'immigrés. Environ 5 200 permis de courte durée ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur et 7 400 à des travailleurs immigrés temporaires ou saisonniers (à l'exclusion des migrations intra-UE). En outre, 17 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2018, soit une hausse de 33.6 % par rapport à 2017. Ces travailleurs détachés sont généralement titulaires de contrats de courte durée.

L'Ukraine, la Serbie et la Roumanie comptent parmi les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2018. Parmi les 15 premiers pays d'origine, l'Ukraine a enregistré la plus forte hausse (+10 000) et la Chine la plus forte baisse (-300) en termes de flux d'entrées en Hongrie par rapport à l'année précédente.

En 2019, le nombre de personnes ayant déposé une première demande d'asile a diminué de 26 %, pour s'établir à 500 environ. La majorité des demandeurs viennent d'Afghanistan (200), d'Iraq (200) et du Pakistan (25). La plus forte hausse depuis 2018 concerne les ressortissants de Turquie (+5) et le recul le plus marqué les ressortissants d'Afghanistan (-85). Sur les 700 décisions prises en 2019, 8.5 % sont positives.

Les modifications apportées à la législation concernant les ressortissants de pays tiers appartenant à des familles hongroises sont entrées en vigueur en janvier 2019. Il est désormais exigé des ressortissants de pays tiers qui sont membres de familles hongroises qu'ils demandent un permis de séjour et, à terme, une autorisation de travail pour les besoins de leur séjour.

Depuis janvier 2019, les procédures administratives qui n'exigent pas la présence physique du demandeur peuvent être réalisées en ligne. Par le biais du site Internet « Enter Hongrie » (Se rendre en Hongrie), les individus ou leurs représentants légaux autorisés peuvent soumettre par voie électronique leur demande de permis de séjour initial ou de prolongation de séjour. En janvier 2019, la Hongrie a achevé la transposition de la directive 2016/801/UE sur les stagiaires.

En août 2019, la Hongrie a validé sa nouvelle Stratégie de gestion intégrée des frontières pour la période 2019-21. La stratégie est axée sur la sauvegarde des frontières extérieures de l'UE, la sécurité intérieure et la liberté de circulation dans l'espace Schengen, par le biais

d'organisations spéciales de contrôle aux frontières, d'un vaste processus de coordination et de collaboration, ainsi que de technologies de pointe. Elle vise à assurer la cohérence entre les objectifs nationaux et européens en matière de gestion des frontières.

En mai 2020, la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a statué que la pratique consistant à retenir les demandeurs d'asile pendant des périodes excessivement longues dans des zones de transit constituait une privation de liberté. La Cour a jugé licite l'existence de zones de transit, mais a limité la durée de rétention à quatre semaines – après quoi les individus retenus doivent être autorisés à entrer en Hongrie. Dans ce contexte, la Hongrie a fermé les zones de transit au niveau de sa frontière avec la Serbie. Les demandeurs d'asile concernés ont été transférés dans des centres d'accueil. La Hongrie a annoncé qu'à l'avenir, les demandes d'asile doivent de façon générale être soumises à des missions étrangères dans les pays limitrophes, sauf pour les membres de famille des personnes acceptées et des personnes en rétention qui ont franchi la frontière en toute légalité.

Ces dernières années, la Hongrie a pris plusieurs mesures pour lutter contre la traite des êtres humains. Le ministère de l'Intérieur a élaboré un guide pour porter rapidement assistance aux victimes et faciliter leur identification parmi les ressortissants de pays tiers résidant en Hongrie. En février 2020, une nouvelle stratégie de lutte contre la traite a été adoptée pour améliorer le cadre juridique de la lutte contre la traite.

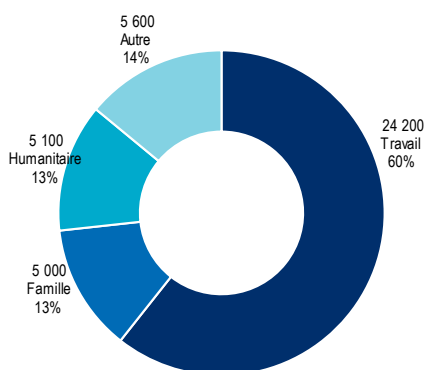
En juillet 2019, la Hongrie a transformé le Bureau de l'immigration et de l'asile en Direction générale nationale de la police des étrangers. Elle agit désormais comme un organisme chargé de l'application de la loi. Sous la supervision du ministère de l'Intérieur, la Direction générale continue de traiter les questions relatives à l'entrée, au séjour et à l'installation des ressortissants étrangers.

En raison de la propagation de la COVID-19, la Hongrie a classé les pays d'origine dans trois catégories en fonction de la propagation actuelle du virus : vert (faible taux d'infection), jaune (taux d'infection moins grave) et rouge (taux d'infection grave). Les citoyens hongrois qui arrivent d'un pays classé vert peuvent entrer sur le territoire de la Hongrie sans restrictions ; s'ils arrivent d'un pays classé jaune ou rouge, ils doivent se soumettre à un examen médical. Les mêmes règles s'appliquent aux immigrants étrangers qui sont des résidents permanents, aux membres de famille de citoyens hongrois ou de résidents permanents, et aux titulaires d'un permis de séjour supérieur à 90 jours. Des règles différentes s'appliquent aux franchissements de la frontière par les travailleurs agricoles, dans un rayon limité de 30 km, et aux athlètes et sportifs professionnels qui viennent en Hongrie pour participer à des manifestations sportives internationales.

Pour de plus amples informations :
<http://www.bmbah.hu/index.php?lang=en>

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Hongrie

Entrées d'immigrés de long terme
2018 (Source: OCDE)



Migrations temporaires
(Source: Eurostat)

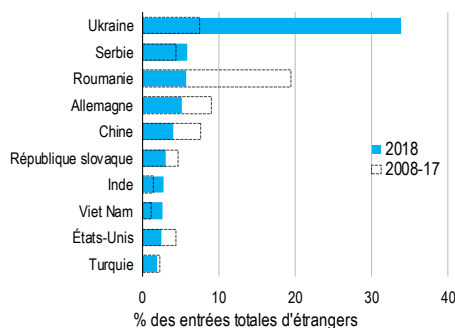
Migrations temporaires (ressortissants de pays hors UE)

| | 2018 | 2018/17 |
|---------|-------|---------|
| Travail | 7 370 | + 51% |
| Famille | 990 | + 46% |
| Études | 5 190 | - 1% |
| Autres | 2 300 | + 2% |

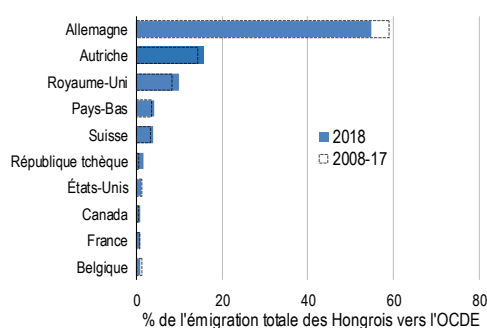
Humanitaires

| | 2019 | 2019/18 |
|--------------------|------|---------|
| Demandeurs d'asile | 470 | - 27% |

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Émigration des Hongrois vers les pays de l'OCDE
(définition nationale)



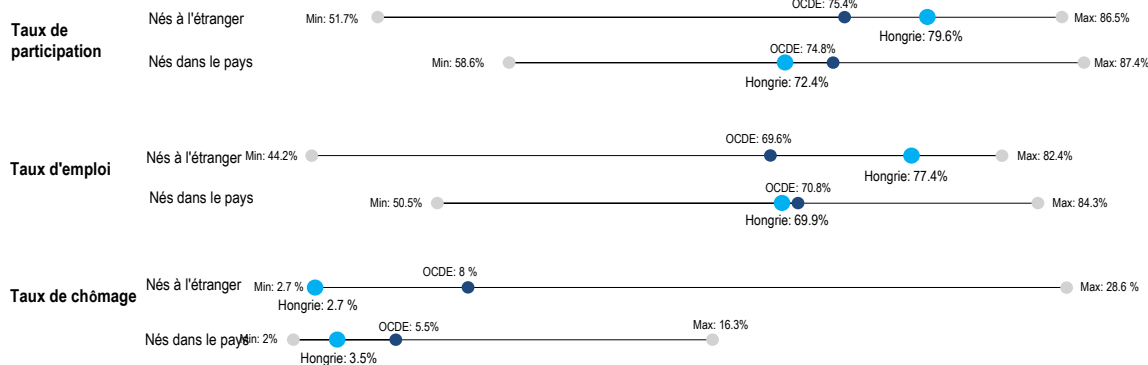
Composantes de la croissance de la population

| | 2019 Pour 1 000 habitants | Évolution 2019/18 |
|--|---------------------------------|----------------------|
| Total | -0.3 | +0.3 |
| Accroissement naturel | -3.8 | +0.1 |
| Solde migratoire net plus ajustements statistiques | 3.4 | +0.1 |

Transferts de fonds

| | USD courants (millions) | Évolution annuelle (%) | Part du PIB (%) |
|----------------|----------------------------|------------------------------|-----------------------|
| Entrées (2019) | 4 353 | +2.8 | 2.6 |
| Sorties (2018) | 1 150 | +31.3 | 0.7 |

Situation sur le marché du travail
2019



StatLink <https://stat.link/h1xb8i>

Irlande

| Population née à l'étranger – 2016 | |
|------------------------------------|--|
| Taille : 0.8 million, 51 % femmes | Premiers pays de naissance : |
| 17 % de la population | Royaume-Uni (34 %), Pologne (14 %), Lituanie (4 %) |
| Évolution depuis 2007 : +56 % | |

En 2018, l'Irlande a accueilli 45 000 nouveaux immigrés pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (y compris dans le cadre d'un changement de statut et de la libre circulation), soit 12 % de plus qu'en 2017. Ce chiffre comprend 69 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 21.7 % de travailleurs immigrés, 7.4 % de membres de famille (y compris les accompagnants) et 1.8 % de migrants humanitaires. Environ 30 000 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur et 900 à des travailleurs immigrés temporaires ou saisonniers (à l'exclusion des migrations intra-UE). En outre, 7 800 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2018, soit une hausse de 26.7 % par rapport à 2017. Ces travailleurs détachés sont généralement titulaires de contrats de courte durée.

En 2019, le nombre de personnes ayant déposé une première demande d'asile en Irlande a augmenté de 29.7 %, pour s'établir à 4 700 environ. La majorité des demandeurs viennent d'Albanie (1 000), de Géorgie (600) et du Zimbabwe (400). La plus forte hausse depuis 2018 concerne les ressortissants d'Albanie (+500) et le recul le plus marqué les ressortissants de Syrie (-200). Sur les 1 900 décisions prises en 2019, 52.1 % sont positives.

La gestion du système irlandais des permis de travail repose sur la tenue de listes de métiers (professions essentielles et professions non admissibles) aux fins de l'octroi ou non desdits permis ; ces listes sont révisées deux fois par an dans le cadre d'un processus fondé sur des données probantes qui comprend une procédure de consultation.

Un examen de la stratégie relative aux migrations économiques, réalisé en 2018, a recommandé de modifier la législation sur les permis de travail pour s'assurer qu'elle était favorable à l'évolution future du marché du travail et de l'économie.

La nouvelle législation, qui est en cours d'élaboration, prévoit des amendements à la procédure d'évaluation des besoins du marché du travail et met en place un permis de travail saisonnier et un permis de travail en cas de circonstances spéciales.

Depuis 2019, les modifications apportées au système des permis de travail comprennent le relèvement du seuil de rémunération pour les professions essentielles (CSEP) et une rationalisation des processus favorisant un accès immédiat au marché du travail pour les conjoints/partenaires des titulaires d'un permis CSEP et pour les chercheurs dans le cadre d'une convention d'accueil. Les conjoints/partenaires des titulaires d'autres catégories de permis sont toujours tenus d'obtenir leur propre permis de

travail et il leur est interdit d'exercer une activité indépendante. La révision semestrielle des listes de métiers a entraîné d'autres changements dans les secteurs du bâtiment, du transport de marchandises, de l'hôtellerie et de l'agroalimentaire.

En juin 2018, l'État irlandais a adhéré à la Directive de l'UE sur les conditions d'accueil (2013/33/UE), qui établit des normes pour l'accueil des personnes demandant la protection internationale. Il y est notamment question de l'accès au marché du travail, à l'éducation, aux soins de santé, ainsi que des conditions d'accueil comprenant le logement, la nourriture et l'habillement, et des allocations financières. Les personnes demandant la protection internationale ont également obtenu le droit d'accéder au marché du travail dans un délai maximal de neuf mois à compter de la date d'introduction de la demande lorsqu'aucune décision en première instance n'a pas été rendue. Cette autorisation d'accès au marché du travail est accordée pour une période initiale de 6 mois, renouvelable si la demande n'a pas fait l'objet d'une décision finale. À compter de mars 2019, les allocations versées aux résidents au titre du dispositif *Direct Provision* ont été portées au niveau recommandé dans le rapport McMahon sur les améliorations à apporter au processus de protection, publié en 2015.

Le 30 mars, le ministère du Commerce, de l'Entreprise et de l'Innovation (DBEI) a mis en œuvre un plan d'urgence contre la COVID-19 pour assurer la continuité de fonctionnement du système des permis de travail. Depuis, tous les agents travaillent à distance et les opérations manuelles ont été adaptées pour permettre l'acceptation de documents électroniques/numérisés. Depuis le début de la crise, le DBEI donne la priorité au traitement quotidien des demandes de permis de travail émanant des personnels de santé, et ces demandes vont rester prioritaires.

Le ministère de la Justice et de l'Égalité a autorisé les immigrés titulaires d'un visa étudiant à demander à rejoindre le programme de troisième cycle pour pouvoir rester en Irlande après l'obtention de leur diplôme et travailler à temps plein. Cependant, en raison de la crise sanitaire provoquée par la pandémie de la COVID-19, les demandes de visa d'entrée ne sont actuellement traitées que dans certaines catégories (par exemple, les professionnels de la santé, les transporteurs de marchandises et autres professionnels des transports dans la mesure nécessaire, et les membres de la famille immédiate de ressortissants irlandais). Les immigrés titulaires d'un permis de travail valide en dehors de ces catégories ne peuvent actuellement pas se rendre en Irlande. Les autorisations de visas devant expirer pendant la crise ont été automatiquement prolongées de deux mois.

Pour de plus amples informations :

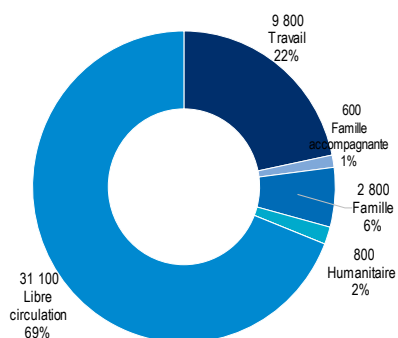
www.inis.gov.ie

www.ria.gov.ie/

<https://dbei.gov.ie>

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Irlande

Entrées d'immigrés de long terme
2018 (Source: OCDE)



Migrations temporaires
(Source: OCDE)

Migrations temporaires de travail

| | 2018 | 2018/17 |
|--|------|---------|
| Vacanciers actifs | .. | .. |
| Travailleurs saisonniers | .. | .. |
| Transferts intra-entreprises | 770 | + 15% |
| Autres migrants temporaires de travail | 150 | - 9% |

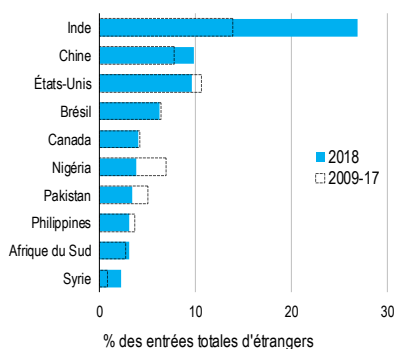
Éducation

| | 2018 | 2018/17 |
|--------------------------------------|--------|---------|
| Étudiants en mobilité internationale | 30 190 | + 9% |
| Stagiaires | 20 | - 21% |

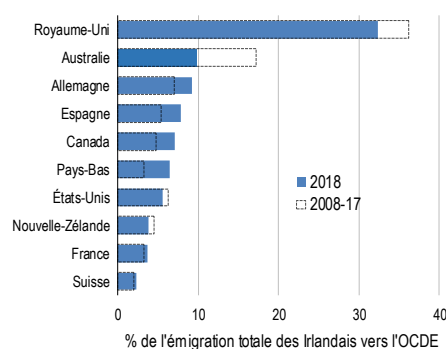
Humanitaires

| | 2019 | 2019/18 |
|--------------------|-------|---------|
| Demandeurs d'asile | 4 740 | + 30% |

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Émigration des Irlandais vers les pays de l'OCDE
(définition nationale)



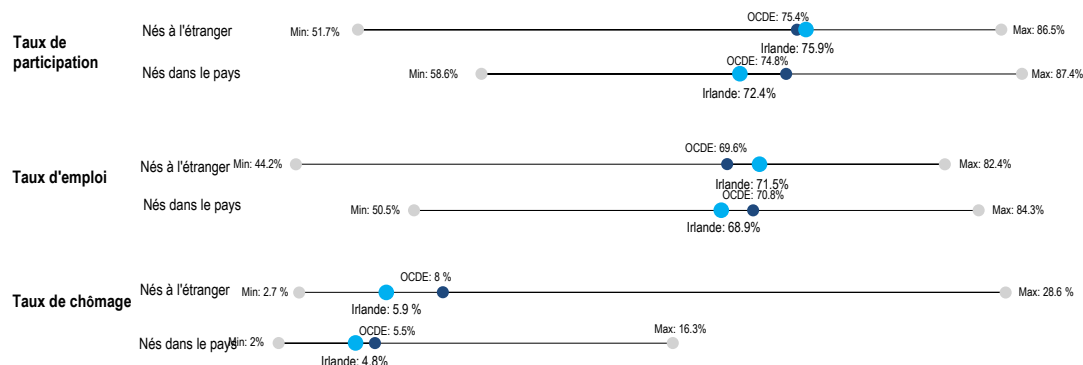
Composantes de la croissance de la population

| | 2019 Pour 1 000 habitants | Évolution 2019/18 |
|--|---------------------------------|----------------------|
| Total | 12.1 | -3.1 |
| Accroissement naturel | 5.8 | -0.4 |
| Solde migratoire net plus ajustements statistiques | 6.3 | -2.7 |

Transferts de fonds

| | USD courants (millions) | Évolution annuelle (%) | Part du PIB (%) |
|----------------|----------------------------|------------------------------|-----------------------|
| Entrées (2019) | 581 | -6.8 | 0.2 |
| Sorties (2018) | 1 659 | +2.9 | 0.4 |

Situation sur le marché du travail
2019



Israël

| Population née à l'étranger – 2019 | |
|------------------------------------|------------------------------|
| Taille : 1.8 million, 55 % femmes | Premiers pays de naissance : |
| 21 % de la population | Ex URSS (49 %), Maroc (7 %), |
| Évolution depuis 2009 : -5 % | États-Unis (5 %) |

En 2018, Israël a accueilli 28 000 nouveaux immigrés pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (changements de statut compris), soit 6.6 % de plus qu'en 2017. Ce chiffre comprend 22.4 % de membres de famille. Environ 66 000 permis ont été délivrés à des travailleurs immigrés, temporaires ou saisonniers.

L'ex-URSS, les États-Unis et la France sont les trois principaux pays d'origine des nouveaux arrivants en 2018. Parmi les 15 premiers pays d'origine, la Russie a enregistré la plus forte hausse (+3 500) et la France la plus forte baisse (-700) des entrées en Israël par rapport à l'année précédente.

En 2019, le nombre de primo-demandeurs d'asile a diminué de 41.9 %, pour s'établir à 9 400 environ. La majorité des demandeurs viennent de Russie (4 500), du Bélarus (700) et d'Inde (600). La plus forte hausse par rapport à 2018 concerne les ressortissants russes (+1 700) et la baisse la plus importante les ressortissants érythréens (-6 200). Sur les 8 100 demandes traitées en 2019, 1.6 % ont fait l'objet d'une décision favorable.

Il n'y a pas eu de changements importants dans la politique d'immigration en Israël en 2018 et 2019. Pour la première fois depuis 2009, le budget du ministère de l'Alyah et de l'Intégration a diminué en 2019, mais Israël a continué d'encourager l'immigration des Juifs et le retour des citoyens israéliens ayant émigré. Le gouvernement a aussi poursuivi sa politique d'aide à l'insertion des immigrés juifs sur le marché du travail. Les mesures d'intégration ont été concentrées sur deux objectifs : l'intégration des nouveaux immigrés en provenance de pays européens comme la France, la Belgique, la Fédération de Russie et l'Ukraine, et l'amélioration de l'intégration des immigrés et des descendants d'immigrés en provenance d'Éthiopie. Des subventions salariales sont accordées à leurs employeurs. Afin de faciliter l'accès à l'emploi, les médecins ayant travaillé à l'étranger dans des spécialités demandées peuvent être recrutés dans les hôpitaux et obtenir leur autorisation d'exercer en Israël sans examen préalable.

En mai 2020, la Cour suprême a invalidé une partie de la loi de 2017 relative aux « infiltrés », qui imposait une déduction plus élevée sur les salaires des étrangers entrés illégalement ; ces sommes sont détenues par l'État et restituées aux intéressés à leur départ. Le taux de retenue pour ces personnes s'élève à présent à 16 %, comme pour tous les travailleurs étrangers en Israël. Les montants supplémentaires retenus ont été restitués en 2020. Israël a diminué le coût de l'emploi de travailleurs immigrés en réduisant la taxe imposée à l'employeur : depuis 2019, le secteur agricole en est exonéré, et la taxe a été abaissée à

15 % pour tous les autres secteurs. En février 2018, le gouvernement israélien a décidé que les travailleurs étrangers du secteur du bâtiment seraient autorisés à travailler dans les infrastructures ainsi que dans le logement.

En septembre 2019, l'Autorité pour la population, l'immigration et les frontières (PIBA) a avisé les employeurs qu'à compter du deuxième trimestre 2020, les travailleurs étrangers temporaires (hormis les experts) ne pourraient entrer en Israël que dans le cadre d'un mécanisme d'accord bilatéral. L'application de cette règle a été retardée par la suspension des admissions consécutive à la pandémie de COVID-19.

La commission ministérielle sur l'intégration a décidé, en août 2018, de travailler à réduire les barrières linguistiques afin d'améliorer l'accès des immigrés permanents aux services administratifs publics les concernant. Une équipe interministérielle examinera les besoins d'accessibilité linguistique des immigrés et définira les services de l'État qui seront disponibles dans les principales langues parlées par les immigrés.

La COVID-19 a eu des répercussions importantes sur les admissions et l'instruction des demandes. À la date de juillet 2020, le traitement des demandes de permis de travail est très réduit et il n'est possible d'obtenir un nouveau permis de longue durée qu'en cas d'urgence. Les renouvellements de permis temporaires sont assurés suivant la procédure habituelle ou accordés automatiquement à titre temporaire. Les visas de travail B-1 pour les experts étrangers, les autorisations d'emploi de courte durée (SEA), les visas de travail de courte durée au titre de la procédure accélérée (STEP) et les visas de travail B-1 « high-tech » (visa HIT) sont automatiquement prolongés de deux mois.

L'entrée est refusée aux personnes ne possédant pas la nationalité israélienne ou un titre de séjour en Israël, même si la PIBA peut accorder une autorisation exceptionnelle dans certains cas (par exemple, pour des professionnels des services d'urgence). Les détenteurs de permis de séjour, permanent ou de longue durée, valides peuvent rentrer en Israël sans restrictions, mais pas les titulaires de permis temporaires. Une mise en quarantaine de 14 jours est imposée à toutes les personnes, y compris aux ressortissants israéliens.

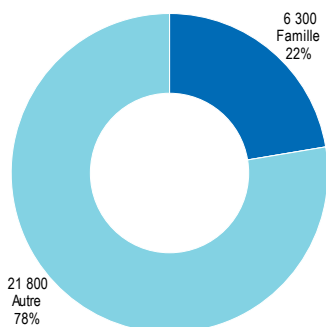
Les programmes d'aide à certaines catégories d'étrangers qui souhaitent quitter Israël volontairement sont toujours en vigueur, mais fonctionnent au ralenti compte tenu des circonstances.

Pour de plus amples informations :

www.cbs.gov.il
www.economy.gov.il
www.piba.gov.il
www.moia.gov.il

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Israël

Entrées d'immigrés de long terme
2018 (Source: OCDE)



Migrations temporaires
(Source: OCDE)

Migrations temporaires de travail

| | 2018 | 2018/17 |
|--|--------|---------|
| Vacanciers actifs | 120 | + 171% |
| Travailleurs saisonniers | .. | .. |
| Transferts intra-entreprises | .. | .. |
| Autres migrants temporaires de travail | 65 800 | + 15% |

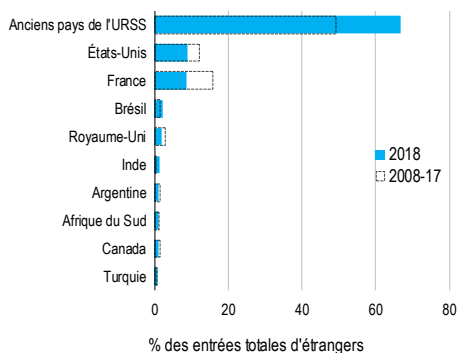
Éducation

| | 2018 | 2018/17 |
|--------------------------------------|------|---------|
| Étudiants en mobilité internationale | .. | .. |
| Stagiaires | .. | .. |

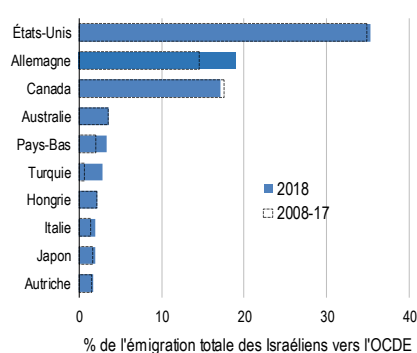
Humanitaires

| | 2019 | 2019/18 |
|--------------------|-------|---------|
| Demandeurs d'asile | 9 440 | - 42% |

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Émigration des Israéliens vers les pays de l'OCDE
(définition nationale)



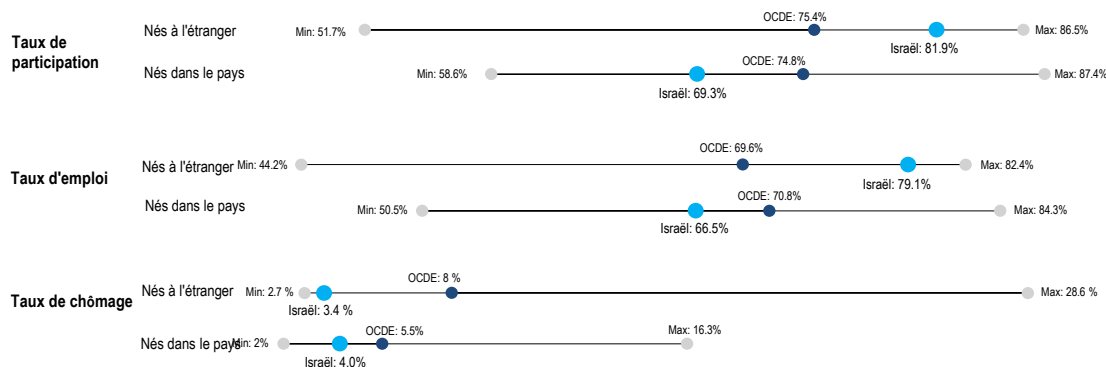
Composantes de la croissance de la population

| | 2019 Pour 1 000 habitants | Évolution 2019/18 |
|--|---------------------------------|----------------------|
| Total | 19.2 | -0.1 |
| Accroissement naturel | 15.2 | -0.7 |
| Solde migratoire net plus ajustements statistiques | 4.0 | +0.6 |

Transferts de fonds

| | USD courants (millions) | Évolution annuelle (%) | Part du PIB (%) |
|----------------|----------------------------|------------------------------|-----------------------|
| Entrées (2019) | 6 051 | +3.8 | 1.6 |
| Sorties (2018) | 5 991 | +1.3 | 1.6 |

Situation sur le marché du travail
2019



Italie

| Population née à l'étranger – 2019 | |
|------------------------------------|---|
| Taille : 6.3 millions, 54 % femmes | Premiers pays de naissance : |
| 10 % de la population | Roumanie (16 %), Albanie (8 %), Maroc (7 %) |
| Évolution depuis 2009 : +8 % | |

En 2018, l'Italie a accueilli 239 000 nouveaux immigrés pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (y compris dans le cadre d'un changement de statut et de la libre circulation), soit 10.1 % de plus par rapport à 2017. Ce chiffre comprend 24.2 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 3.5 % de travailleurs immigrés, 57.4 % de membres de famille (y compris les accompagnants) et 12.8 % de migrants humanitaires. Environ 3 200 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur et 6 900 à des travailleurs immigrés temporaires ou saisonniers (à l'exclusion des migrations intra-UE). En outre, 74 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2018, soit une hausse de 14.3 % par rapport à 2017. Ces travailleurs détachés sont généralement titulaires de contrats de courte durée.

La Roumanie, le Brésil et l'Albanie comptent parmi les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2018. Parmi les 15 premiers pays d'origine, l'Inde a enregistré la plus forte hausse (+3 300) et le Nigéria la plus forte baisse (-5 500) en termes de flux d'entrées en Italie par rapport à l'année précédente.

En 2019, le nombre de personnes ayant déposé une première demande d'asile en Italie a diminué de 34.5 %, pour s'établir à 35 000 environ. La majorité des demandeurs viennent du Pakistan (7 300), du Salvador (2 500) et du Pérou (2 400). La plus forte hausse depuis 2018 concerne les ressortissants du Pérou (+1 700) et le recul le plus marqué les ressortissants du Nigéria (-4 300). Sur les 93 000 décisions prises en 2019, 19.7 % sont positives.

Adopté en avril 2019, le décret annuel qui définit les flux de l'immigration de travail a fixé à 18 000 les entrées de travailleurs saisonniers et à 12 850 celles des employés et travailleurs indépendants, comme l'année précédente. Sur ce total, 9 850 ont été autorisés à changer de statut à partir d'autres permis, principalement pour suivre des études, une formation et un enseignement professionnel ; 2 400 ont été autorisés à travailler à leur compte, pour des catégories allant des artistes et professionnels aux investisseurs et créateurs de start-ups. L'entrée des travailleurs immigrés ne relevant pas de ces catégories est acceptée à titre dérogatoire.

En juillet 2019, l'Italie et Hong Kong (Chine) ont signé une convention de visa Vacances-Travail, avec un plafond réciproque fixé à 500 visas par an.

Face à l'afflux de migrants sans papiers qui arrivent par la mer sur les côtes italiennes, le ministère de l'Intérieur a été habilité à restreindre ou interdire l'entrée, le transit ou le stationnement de navires dans les eaux territoriales, à l'exception des navires militaires et des navires opérant des services gouvernementaux non commerciaux, pour des raisons d'ordre public et de sécurité.

L'Italie, qui a été l'un des premiers pays frappés par la pandémie de COVID-19, a imposé des restrictions de déplacement à l'échelle nationale et internationale en mars 2020. À la suite de la fermeture des administrations et du confinement général, les permis arrivant à expiration ont été prorogés. En juin, ils ont été prolongés jusqu'en août. Les permis de travail saisonnier arrivant à expiration en mai 2020 ont été prolongés jusqu'en décembre. Les travailleurs agricoles saisonniers, qu'ils soient nouveaux ou de retour, ne peuvent pas entrer sur le territoire en raison des restrictions de déplacement.

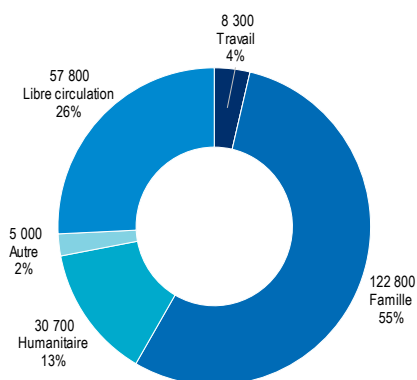
Dans le cadre de la lutte contre la COVID-19, l'Italie met actuellement en œuvre un programme ciblé de régularisation. Ce programme ne s'adresse qu'aux étrangers ayant travaillé dans les secteurs suivants : l'agriculture et l'élevage, la pêche, les soins de longue durée (pour les personnes souffrant de pathologies graves ou nécessitant une assistance dans leur vie quotidienne), et le travail domestique (ménage, garde d'enfants, etc.). Deux catégories distinctes ont été créées pour le dépôt des demandes, lequel doit intervenir entre le 1^{er} juin et le 15 août. La première catégorie est destinée aux étrangers dont le permis a expiré après le 31 octobre 2019, s'ils prouvent qu'ils se trouvaient en Italie au 8 mars 2020 et qu'ils travaillaient auparavant dans les secteurs indiqués. Les demandeurs recevront un permis temporaire de 6 mois pour chercher un emploi, avec la possibilité de le transformer en permis de séjour pour raisons de travail. La seconde catégorie vise les étrangers qui bénéficient de nouveaux contrats de travail ou qui régularisent l'emploi illégal qu'ils occupent dans les secteurs susmentionnés, et qui étaient présents sur le territoire avant le 8 mars 2020. Les employeurs doivent payer 500 EUR et ceux qui font état d'emplois antérieurs non déclarés seront également tenus de verser des arriérés de salaire et des cotisations sociales, même si les règles relatives à ces versements n'ont pas été mentionnées dans la réglementation initiale relative à la régularisation. On estime le nombre de demandeurs à environ 200 000.

Pour de plus amples informations :

www.interno.gov.it
www.integrazionemigranti.gov.it
www.istat.it

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Italie

Entrées d'immigrés de long terme
2018 (Source: OCDE)



Migrations temporaires
(Source: OCDE)

Migrations temporaires de travail

| | 2018 | 2018/17 |
|--|-------|---------|
| Vacanciers actifs | 700 | - 6% |
| Travailleurs saisonniers | 5 620 | + 56% |
| Transferts intra-entreprises | .. | .. |
| Autres migrants temporaires de travail | 630 | + 343% |

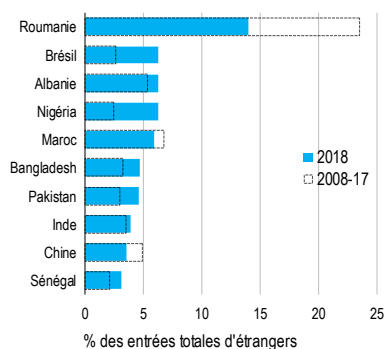
Éducation

| | 2018 | 2018/17 |
|--------------------------------------|-------|---------|
| Étudiants en mobilité internationale | 3 250 | + 12% |
| Stagiaires | .. | .. |

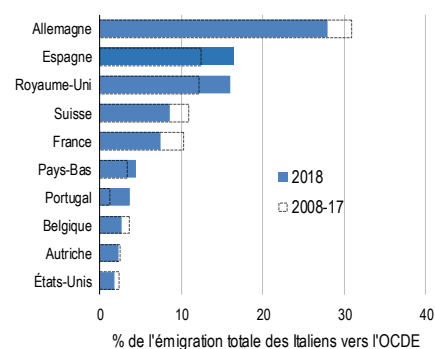
Humanitaires

| | 2019 | 2019/18 |
|--------------------|--------|---------|
| Demandeurs d'asile | 35 010 | - 34% |

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Émigration des Italiens vers les pays de l'OCDE
(définition nationale)



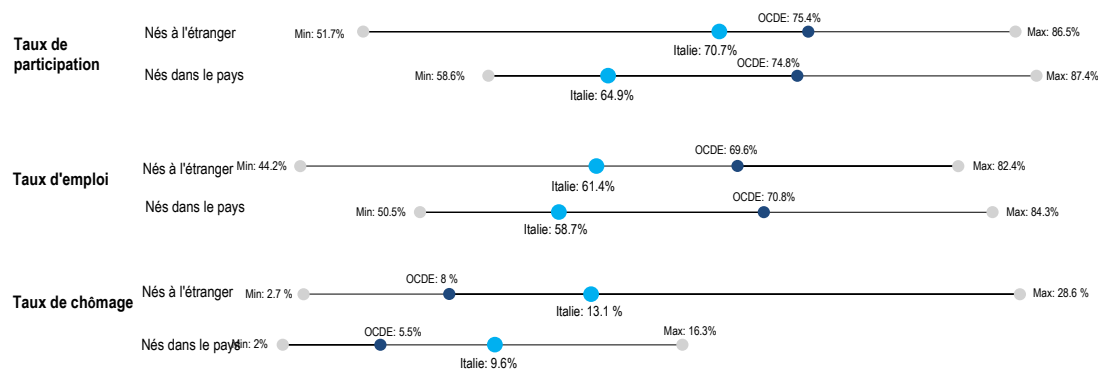
Composantes de la croissance de la population

| | 2019 Pour 1 000 habitants | Évolution 2019/18 |
|--|---------------------------------|----------------------|
| Total | -1.9 | +0.2 |
| Accroissement naturel | -3.6 | -0.4 |
| Solde migratoire net plus ajustements statistiques | 1.6 | +0.5 |

Transferts de fonds

| | USD courants (millions) | Évolution annuelle (%) | Part du PIB (%) |
|----------------|----------------------------|------------------------------|-----------------------|
| Entrées (2019) | 10 361 | +4.1 | 0.5 |
| Sorties (2018) | 9 907 | +12.0 | 0.5 |

Situation sur le marché du travail
2019



StatLink <https://stat.link/ybdcpm>

Japon

| Population étrangère – 2019 | |
|------------------------------------|---------------------------------------|
| Taille : 2.7 millions, 51 % femmes | <i>Premiers pays de nationalité :</i> |
| 2 % de la population | Chine (36 %), Corée (21 %), |
| Évolution depuis 2009 : +23 % | Viet Nam (15 %) |

En 2018, le Japon a accueilli 115 000 nouveaux immigrés pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (changements de statut compris), soit 15.8 % de plus qu'en 2017. Ce chiffre comprend 57.4 % de travailleurs immigrés, 27.7 % de membres de famille (y compris les accompagnants) et 0.1 % d'immigrés admis pour des raisons humanitaires. Environ 124 000 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur et 266 000 à des travailleurs immigrés, temporaires ou saisonniers.

Le Viet Nam, la Chine et la Corée sont les trois principaux pays d'origine des nouveaux arrivants en 2018. Parmi les 15 premiers pays d'origine, le Viet Nam a enregistré la plus forte hausse (+25 000) et le Népal la plus forte baisse (-1 500) en termes de flux d'entrées au Japon par rapport à l'année précédente.

En 2019, le nombre de primo-demandeurs d'asile au Japon a diminué de 1.1 %, pour s'établir à 10 000 environ. La majorité des demandeurs viennent de Sri Lanka (1 500), de Turquie (1 300) et du Cambodge (1 300). La plus forte hausse depuis 2018 concerne les ressortissants de la Turquie (+800) et le recul le plus marqué les ressortissants des Philippines (800). Sur les 10 000 demandes traitées en 2019, 0.2 % ont fait l'objet d'une décision favorable.

Au Japon, les principaux changements intervenus en 2019 ont été la création d'une Agence des services de l'immigration et l'introduction de deux nouveaux statuts de résident, à savoir celui de « Travailleur qualifié recherché (i) » et de « Travailleur qualifié recherché (ii) », pour les ouvriers spécialisés de 14 secteurs d'activité reconnus en situation de pénurie de main-d'œuvre en dépit des efforts déployés par le pays pour améliorer leur productivité et les pourvoir en travailleurs japonais.

La loi relative à la promotion de l'enseignement du japonais a été promulguée en juin 2019. Cette loi doit contribuer à créer des conditions propices à l'apprentissage de la langue japonaise, qui facilitera le quotidien et l'intégration sociale des ressortissants étrangers établis dans le pays. La loi souligne la responsabilité des autorités centrales et locales dans la promotion de cet enseignement

En juin 2019, le statut de résident pour « Activités déterminées » a été adopté pour les travailleurs étrangers qui exercent des activités rémunérées liées aux Jeux olympiques de Tokyo 2020 pendant 90 jours ou plus. Le dispositif sera désormais reconduit pour les Jeux de 2021. Les conjoints et les enfants sont également autorisés à séjourner dans le pays en tant que personnes à charge.

Depuis mai 2019, ce même statut de résident pour « Activités désignées » s'applique aux étudiants internationaux diplômés d'universités japonaises qui souhaitent rester au Japon pour y travailler. Ce statut leur ouvre de plus vastes perspectives professionnelles. Il fait partie des mesures prises par le Japon pour élargir les possibilités d'emploi des étudiants internationaux après l'obtention de leur diplôme.

En juillet 2019, le Japon a signé un accord de coopération, avec 14 pays supplémentaires souhaitant lui envoyer des stagiaires, pour faciliter la mise en œuvre de la formation technique dispensée et renforcer les relations avec ces pays aux fins d'une sélection adéquate des organismes chargés de superviser le départ des stagiaires.

Un accord sur l'octroi de visas de vacances-travail a été signé avec la Suède en août 2019, sans quota. Les accords conclus avec l'Estonie et les Pays-Bas sont entrés en vigueur en 2020. Il y a désormais 26 pays ou régions avec qui le Japon a mis en place un programme de vacances-travail.

Le Japon a été l'un des premiers pays de l'OCDE touchés par la pandémie, puisqu'un cas confirmé y était recensé dès janvier 2020, mais aussi l'un des moins gravement affectés, avec seulement 20 000 cas avérés environ et moins d'un millier de décès à la mi-juillet 2020. Le pays a pris des mesures énergiques, fermant notamment ses frontières, à partir du mois d'avril, à tous les ressortissants étrangers hormis les résidents permanents spéciaux et certains cas exceptionnels. Les personnes qui sont revenues au Japon ont dû observer une quarantaine de 14 jours et ne pouvaient pas emprunter les transports publics. La plupart des visas délivrés avant le 20 mars ont été invalidés, le régime d'exemption de visa a été suspendu.

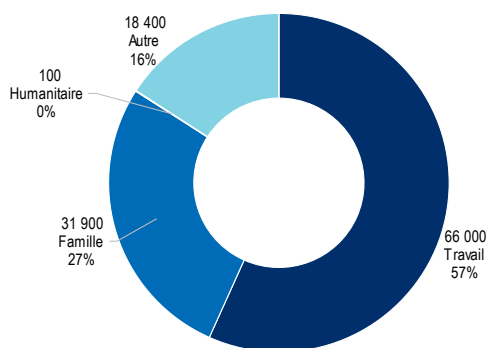
Pour de plus amples informations :

www.immi-moj.go.jp

www.mhlw.go.jp

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Japon

Entrées d'immigrés de long terme
2018 (Source: OCDE)



Migrations temporaires
(Source: OCDE)

Migrations temporaires de travail

| | 2018 | 2018/17 |
|--|--------|---------|
| Vacanciers actifs | 15 880 | + 15% |
| Travailleurs saisonniers | .. | .. |
| Transferts intra-entreprises | 9 480 | + 9% |
| Autres migrants temporaires de travail | 82 340 | + 12% |

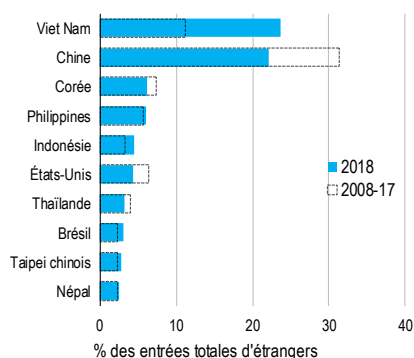
Éducation

| | 2018 | 2018/17 |
|--------------------------------------|---------|---------|
| Étudiants en mobilité internationale | 124 270 | + 1% |
| Stagiaires | 157 840 | + 10% |

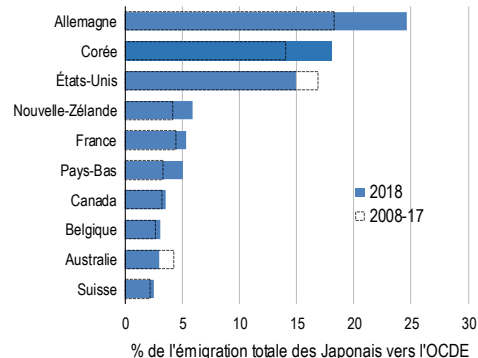
Humanitaires

| | 2019 | 2019/18 |
|--------------------|--------|---------|
| Demandeurs d'asile | 10 380 | - 1% |

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Émigration des Japonais vers les pays de l'OCDE
(définition nationale)



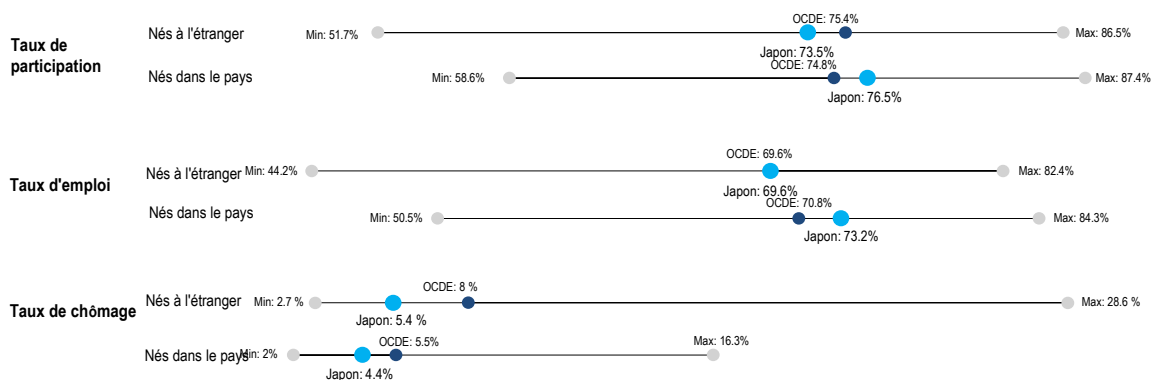
Composantes de la croissance de la population

| | 2019 Pour 1 000 habitants | Évolution 2019/18 |
|--|---------------------------------|----------------------|
| Total | -2.2 | -0.1 |
| Accroissement naturel | -3.9 | -0.5 |
| Solde migratoire net plus ajustements statistiques | 1.7 | +0.4 |

Transferts de fonds

| | USD courants (millions) | Évolution annuelle (%) | Part du PIB (%) |
|----------------|----------------------------|------------------------------|-----------------------|
| Entrées (2019) | 4 380 | +0.3 | 0.1 |
| Sorties (2018) | 6 147 | +16.4 | 0.1 |

Situation sur le marché du travail
2019



StatLink <https://stat.link/2k17ab>

Lettonie

| Population née à l'étranger – 2019 | |
|------------------------------------|-------------------------------------|
| Taille : 0.2 million, 61 % femmes | <i>Premiers pays de naissance :</i> |
| 13 % de la population | Russie (49 %), Bélarus (18 %), |
| Évolution depuis 2009 : -26 % | Ukraine (13 %) |

En 2018, 6 200 nouveaux immigrés ont obtenu un permis de séjour valable plus de 12 mois en Lettonie (hors ressortissants de l'UE), soit 42 % de plus qu'en 2017. Ce chiffre comprend 44.3 % de travailleurs immigrés, 20.5 % de membres de famille (y compris les accompagnants), 28.4 % d'immigrés venus pour leurs études et 6.8 % d'autres immigrés. Environ 600 permis de courte durée ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale et 800 à des travailleurs immigrés, temporaires ou saisonniers (migrations entre pays de l'UE non comprises). En outre, 2 200 détachements de travailleurs en provenance d'autres pays de l'UE ont été enregistrés en 2018, soit une augmentation de 62.2 % par rapport à 2017. Ces travailleurs détachés sont en général titulaires de contrats de courte durée.

L'Ukraine, l'Inde et la Russie sont les trois principaux pays d'origine des nouveaux arrivants en 2018. Parmi les 15 premiers pays d'origine, l'Ukraine a enregistré la plus forte hausse (+500) et la Lituanie la plus forte baisse (-59) en termes de flux d'entrées en Lettonie par rapport à l'année précédente.

En 2019, le nombre de primo-demandeurs d'asile a augmenté de 2.9 %, pour s'établir à 200 environ. Ces personnes viennent principalement d'Azerbaïdjan (35), de Russie (25) et d'Inde (15). La plus forte hausse par rapport à 2018 concerne les ressortissants de l'Azerbaïdjan (+20) et le recul le plus marqué les ressortissants de la Russie (-25). Sur les 200 demandes examinées en 2019, 23.3 % ont fait l'objet d'une décision favorable.

Les modifications apportées à la loi sur l'immigration en Lettonie ont permis aux entreprises d'employer des ressortissants de pays tiers munis d'un visa de longue durée, et cette manière de procéder, plus simple, moins onéreuse et plus rapide que l'obtention d'un permis de séjour, ménage ainsi plus de souplesse aux employeurs pour recruter le personnel dont ils ont besoin.

Il est devenu plus facile, pour les demandeurs de la Carte bleue européenne, d'être employés en Lettonie. La fourchette de rémunération est aujourd'hui plus large, et les dossiers sont traités dans les 10 jours ouvrables, contre

30 auparavant, tandis que le délai maximal pour l'examen des demandes de permis de séjour des autres membres de la famille est désormais identique à celui prévu pour l'octroi de la Carte bleue. En outre, la règle selon laquelle seuls les ressortissants de pays tiers ayant achevé des études supérieures dans le secteur/la profession concerné pouvaient bénéficier de la Carte bleue européenne a été assouplie.

La Lettonie se montre plus rigoureuse à l'égard des entreprises qui emploient des personnes dont le permis de séjour est à renouveler : ces entreprises doivent démontrer qu'elles fonctionnent de façon efficiente et sont à jour de leurs obligations fiscales.

En 2019, la Lettonie a modifié ses procédures relatives à l'octroi d'un permis de séjour temporaire aux créateurs d'entreprise originaires de pays tiers, étendant à 12 mois après la délivrance d'un tel permis de séjour, la période pendant laquelle le bénéficiaire doit communiquer des informations sur l'évolution de son entreprise et ses activités d'innovation.

Comme suite à la transposition de la directive 2016/801/UE, les ressortissants de pays tiers qui étudient dans un autre État membre de l'UE peuvent entrer dans le pays et y séjourner pendant un an sans permis de séjour letton, et ceux qui obtiennent un permis d'études en Lettonie peuvent travailler jusqu'à 20 heures par semaine. En outre, les étudiants en master et en doctorat ont le droit de travailler 40 heures par semaine pendant les vacances d'été. Les modifications apportées à la loi sur l'immigration prévoient la possibilité de révoquer le permis de séjour temporaire des étudiants ressortissants de pays tiers dont les résultats ne sont pas satisfaisants, dans la mesure où cela ne tient pas à des circonstances indépendantes de leur volonté. Une fois leurs études achevées, les ressortissants de pays tiers ont le droit de demander un permis de séjour temporaire, valide neuf mois, s'ils souhaitent rechercher un emploi ou démarrer une activité commerciale en Lettonie.

Les restrictions imposées aux déplacements en direction et provenance des autres États baltes ont été levées à compter du 15 mai 2020. Pendant le confinement, il était possible de traverser la Lettonie en voiture, mais sans s'y arrêter.

Pour de plus amples informations :

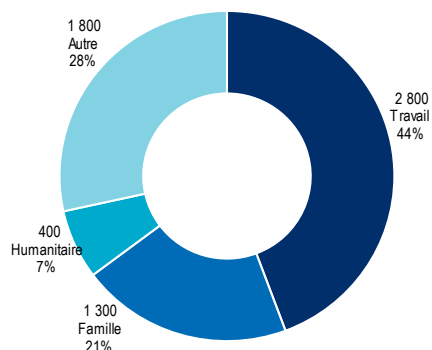
www.pmlp.gov.lv

www.csb.gov.lv

www.emn.lv

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Lettonie

Entrées d'immigrés de long terme
2018 (Source: OCDE)



Migrations temporaires
(Source: Eurostat)

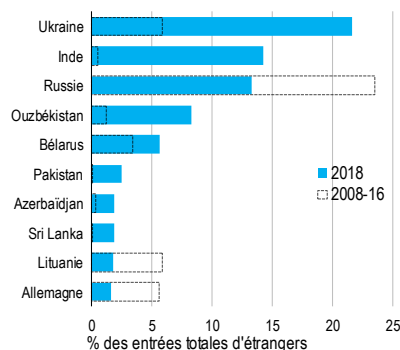
Migrations temporaires (ressortissants de pays hors UE)

| | 2018 | 2018/17 |
|---------|------|---------|
| Travail | 820 | + 47% |
| Famille | 970 | + 8% |
| Études | 570 | + 6% |
| Autres | 280 | + 1% |

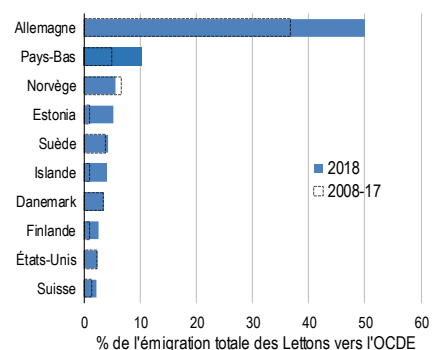
Humanitaires

| | 2019 | 2019/18 |
|--------------------|------|---------|
| Demandeurs d'asile | 180 | + 0% |

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Émigration des Australiens vers les pays de l'OCDE
(définition nationale)



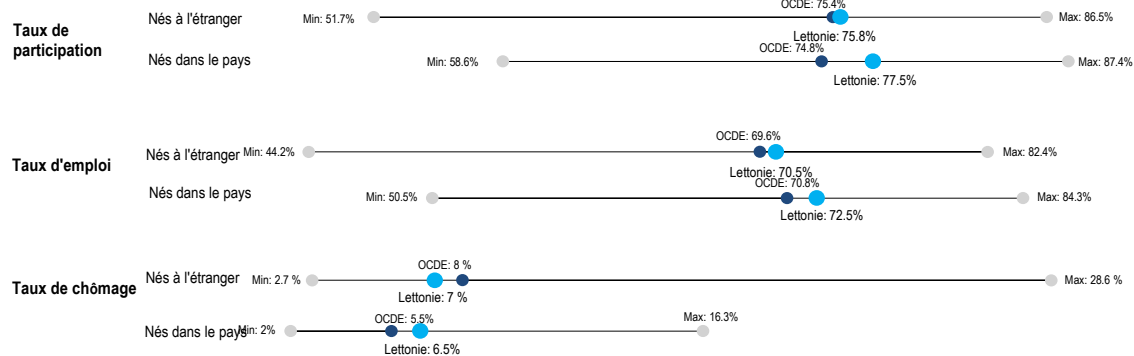
Composantes de la croissance de la population

| | 2019 Pour 1 000 habitants | Évolution 2019/18 |
|--|---------------------------------|----------------------|
| Total | -6.4 | +1.1 |
| Accroissement naturel | -4.7 | +0.2 |
| Solde migratoire net plus ajustements statistiques | -1.8 | +0.7 |

Transferts de fonds

| | USD courants (millions) | Évolution annuelle (%) | Part du PIB (%) |
|----------------|----------------------------|------------------------------|-----------------------|
| Entrées (2019) | 1 223 | -1.2 | 3.5 |
| Sorties (2018) | 495 | +11.4 | 1.4 |

Situation sur le marché du travail
2019



Lituanie

| Population née à l'étranger – 2019 | |
|------------------------------------|--------------------------------|
| Taille : 0.1 million, 52 % femmes | Premiers pays de naissance : |
| 5 % de la population | Russie (36 %), Bélarus (23 %), |
| Évolution depuis 2009 : -37 % | Ukraine (14 %) |

En 2018, 12 000 nouveaux immigrés ont obtenu un permis de séjour valable plus de 12 mois en Lituanie (hors ressortissants de l'UE), soit 21.9 % de plus qu'en 2017. Ce chiffre comprend 80.3 % de travailleurs immigrés, 8.2 % de membres de famille (y compris les accompagnants), 6.9 % d'immigrés venus pour leurs études et 4.6 % d'autres immigrés. Environ 400 permis de courte durée ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale et 100 à des travailleurs immigrés, temporaires ou saisonniers (migrations entre pays de l'UE non comprises). En outre, 3 000 détachements de travailleurs en provenance d'autres pays de l'UE ont été enregistrés en 2018, soit une augmentation de 34.2 % par rapport à 2017. Ces travailleurs détachés sont en général titulaires de contrats de courte durée.

L'Ukraine, le Bélarus et la Russie sont les trois principaux pays d'origine des nouveaux arrivants en 2018. Parmi les 15 premiers pays d'origine, l'Ukraine a enregistré la plus forte hausse (+1 400) et la Syrie la plus forte baisse (-100) en termes de flux d'entrées en Lituanie par rapport à l'année précédente.

En 2019, le nombre de primo-demandeurs d'asile a augmenté de 62.3 %, pour s'établir à 600 environ. La majorité des demandeurs viennent de Russie (300), du Tadjikistan (200) et de Syrie (15). La plus forte hausse depuis 2018 concerne les ressortissants russes (+200) et le recul le plus marqué les ressortissants irakiens (-25). Sur les 300 demandes examinées en 2019, 27.7 % ont fait l'objet d'une décision favorable.

Depuis juillet 2019, le secrétariat d'État aux Migrations est chargé des migrations légales, tandis que la sécurité aux frontières et les migrations clandestines relèvent du corps des gardes-frontière. La police n'a plus compétence dans ces domaines. Les étrangers entrés en Lituanie sans papiers en règle, ou restés sur le territoire après expiration de leur visa, se voient offrir davantage d'options pour quitter le pays de leur plein gré dans un délai donné. Les expulsions ne sont plus décidées par la police, mais conjointement par le secrétariat d'État aux Migrations et le corps des gardes-frontières.

La Lituanie a signé avec l'Ukraine, en décembre 2018, un accord sur l'emploi et la coopération dans le domaine des migrations de main-d'œuvre. En janvier 2019, elle a conclu d'autre part un accord de réadmission avec le Viet Nam face à l'intensification des activités de groupes criminels organisés impliqués dans les migrations clandestines au départ de ce pays.

Plusieurs mesures ont été introduites en 2019 pour assouplir les conditions d'entrée et de séjour en Lituanie de différentes catégories de travailleurs. Pour les travailleurs originaires de pays dispensés de visas, une liste d'employeurs agréés a été dressée (les institutions compétentes peuvent demander des justificatifs de qualifications); les étrangers peuvent travailler pour différents employeurs et en changer pendant leur séjour sur le territoire. Des mesures ont été prises en parallèle pour prévenir les abus vis-à-vis du système d'immigration. Les travailleurs détachés dans le pays doivent être munis d'un permis de travail, et les agences d'emploi temporaire ne peuvent pas recruter d'étrangers.

Au printemps 2019, le ministère de l'Intérieur, le secrétariat d'État aux Migrations et le ministère de l'Économie et de l'Innovation ont signé un protocole d'accord portant sur la création d'un système de visas pour les salariés de *start-ups*. Depuis mars 2019, les travailleurs hautement qualifiés de pays tiers peuvent changer d'employeur ou de fonction au sein de leur entreprise sans avoir besoin de renouveler leur permis de séjour temporaire. Une modification du salaire mensuel brut moyen global ne devrait pas avoir d'incidence sur la validité d'une carte bleue européenne déjà délivrée. En ce qui concerne les candidatures à des postes très qualifiés auxquels s'applique le principe d'opposabilité de la situation de l'emploi, le secrétariat d'État aux Migrations est désormais l'interlocuteur unique pour le traitement des demandes de permis de séjour temporaire et la décision du Service de l'emploi.

En juillet 2019, d'autre part, en réaction à la forte augmentation des arrivées de travailleurs étrangers, la loi sur le statut juridique des étrangers a été modifiée pour introduire des quotas de travailleurs en provenance de pays tiers dans les professions où la Lituanie manque de main-d'œuvre. Un premier quota sera fixé pour l'année 2021. En outre, la loi sur le statut juridique des étrangers, telle que modifiée, qui régit l'accès des demandeurs d'asile au marché du travail (six mois après la présentation de la demande d'asile), a été adoptée le 3 décembre 2019. L'autorisation de séjour atteste que le demandeur d'asile peut travailler.

Les frontières nationales ayant été fermées le 16 mars 2020, avec le début du confinement, seuls les individus en possession d'un permis de séjour de longue durée valide pouvaient entrer dans le pays. Le transit de personnes regagnant leur pays d'origine par la Lituanie était autorisé. Durant le confinement, les expulsions ont été suspendues et la validité des permis de séjour a été implicitement étendue.

Pour de plus amples informations :

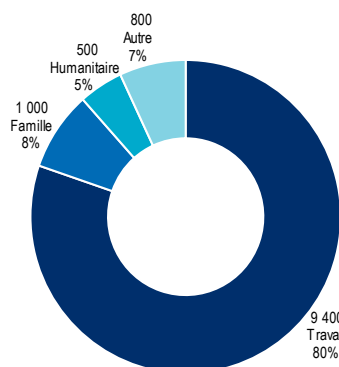
www.migracija.lt

www.stat.gov.lt/en

<http://emn.lt/>

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Lituanie

Entrées d'immigrés de long terme
2018 (Source: OCDE)



Migrations temporaires
(Source: Eurostat)

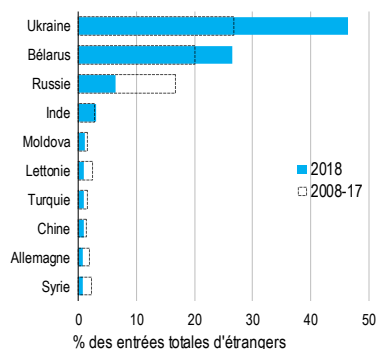
Migrations temporaires (ressortissants de pays hors UE)

| | 2018 | 2018/17 |
|---------|------|---------|
| Travail | 150 | +24% |
| Famille | 60 | -41% |
| Études | 390 | -5% |
| Autres | 20 | +6% |

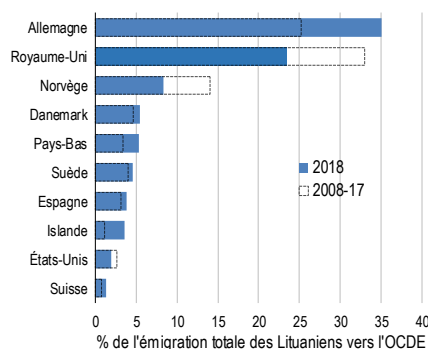
Humanitaires

| | 2019 | 2019/18 |
|--------------------|------|---------|
| Demandeurs d'asile | 630 | +62% |

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Émigration des Lituanien vers les pays de l'OCDE
(définition nationale)



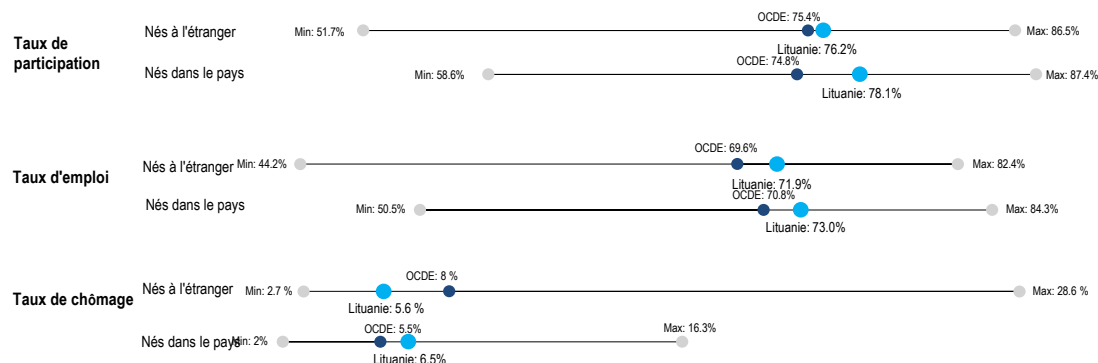
Composantes de la croissance de la population

| | 2019 Pour 1 000 habitants | Évolution 2019/18 |
|--|---------------------------------|----------------------|
| Total | 0.0 | +5.3 |
| Accroissement naturel | -3.9 | +0.2 |
| Solde migratoire net plus ajustements statistiques | 3.9 | +5.1 |

Transferts de fonds

| | USD courants (millions) | Évolution annuelle (%) | Part du PIB (%) |
|----------------|----------------------------|------------------------------|-----------------------|
| Entrées (2019) | 1 304 | -6.0 | 2.4 |
| Sorties (2018) | 617 | +12.6 | 1.2 |

Situation sur le marché du travail
2019



StatLink <https://stat.link/bnfxog>

Luxembourg

| Population née à l'étranger – 2019 | |
|------------------------------------|--|
| Taille : 0.3 million, 49 % femmes | Premiers pays de naissance : |
| 46 % de la population | Portugal (25 %), France (14 %), Belgique (7 %) |
| Évolution depuis 2009 : +50 % | |

En 2018, le Luxembourg a accueilli 22 000 nouveaux immigrants pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (y compris dans le cadre d'un changement de statut et de la libre circulation), soit 0.6 % de plus par rapport à 2017. Ce chiffre comprend 76.5 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 8.2 % de travailleurs immigrés, 9.2 % de membres de famille (y compris les accompagnants) et 5.6 % de migrants humanitaires. Environ 300 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur et 1 400 à des travailleurs immigrés temporaires ou saisonniers (à l'exclusion des migrations intra-UE). En outre, 36 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2018, soit une hausse de 11.7 % par rapport à 2017. Ces travailleurs détachés sont généralement titulaires de contrats de courte durée.

La France, le Portugal et l'Italie comptent parmi les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2018. Parmi les 15 premiers pays d'origine, le Portugal a enregistré la plus forte hausse (+200) et la France la plus forte baisse (-200) en termes de flux d'entrées au Luxembourg par rapport à l'année précédente.

En 2019, le nombre de personnes ayant déposé une première demande d'asile au Luxembourg a diminué de 1.1 %, pour s'établir à 2 200 environ. La majorité des demandeurs viennent d'Érythrée (600), de Syrie (400) et d'Afghanistan (200). La plus forte hausse depuis 2018 concerne les ressortissants d'Érythrée (+200) et le recul le plus marqué les ressortissants de Géorgie (-100). Sur les 1 200 décisions prises en 2019, 56.8 % sont positives.

À la suite des élections parlementaires d'octobre 2018, le gouvernement a fixé de nouveaux objectifs en matière d'immigration, de protection internationale, d'intégration et de coopération internationale. L'accord de coalition a notamment pour objet de raccourcir les délais de traitement des demandes d'immigration via la simplification et la numérisation des procédures administratives, de préserver la libre circulation des personnes dans l'espace Schengen, grâce à une meilleure gestion des frontières extérieures, de mettre en place un nouveau statut pour les citoyens britanniques après le Brexit, ainsi que de poursuivre les mesures de lutte contre l'immigration illégale et pour le retour des résidents en situation irrégulière dans leur pays d'origine.

En janvier 2020, un nouveau bureau d'accueil (Office national de l'accueil – ONA) a été créé sous l'autorité du ministre de l'Immigration et de l'Asile. L'ONA remplace l'Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration. Simultanément, un nouveau Département de l'intégration a

été créé au sein du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région.

En ce qui concerne les étudiants internationaux, le nombre d'heures de travail qu'ils peuvent effectuer pendant leurs études a été porté de 10 à 15 heures par semaine. En outre, ils peuvent rester au Luxembourg neuf mois après l'achèvement de leurs études ou de leurs activités de recherche pour trouver un emploi ou créer une entreprise. Ils sont également autorisés à se déplacer plus facilement dans l'UE pendant leur séjour, et la catégorie des stagiaires a été modifiée afin d'élargir la possibilité pour les étudiants ou les jeunes diplômés d'acquérir une première expérience professionnelle. Enfin, les délais de traitement ont été réduits de 90 à 60 jours, voire parfois à 30 jours.

Des accords ont été signés avec le Chili, Taïwan et le Canada en vue de mettre en place un visa de vacances-travail pour les jeunes adultes âgés de 18 à 30 ans. Ce visa, dont la durée de validité est de 12 mois consécutifs, permet à son titulaire de revenir dans le pays ou de le quitter plusieurs fois. Les titulaires de visa ne peuvent être autorisés à prolonger leur séjour au-delà de cette période.

S'agissant de la politique d'intégration, le Plan d'action national d'intégration adopté en 2018 repose sur les principes de la responsabilité partagée de tous les acteurs, en mettant particulièrement l'accent sur l'échelon local. Il souligne l'importance de la qualité des mesures et de leur évaluation. Les programmes d'intégration, tels que le Parcours d'intégration accompagné (PIA) et le Contrat d'accueil et d'intégration (CAI), restent des composantes essentielles du Plan d'action national.

En juillet 2018, une loi portant modification de la loi de 2017 sur la nationalité luxembourgeoise a été adoptée. Les descendants en ligne directe paternelle ou maternelle d'un ancêtre qui possédait la nationalité luxembourgeoise peuvent désormais la recouvrer s'ils l'ont perdue.

Le Luxembourg a également renforcé la lutte contre l'exploitation de la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains à des fins sexuelles. Depuis février 2018, une nouvelle loi prévoit que les victimes d'exploitation sexuelle ne peuvent être responsables au pénal d'une infraction de sollicitation.

Pendant la période de confinement de la mi-mars à la mi-mai, les bureaux essentiels chargés des procédures d'immigration et d'asile sont restés ouverts. La durée de validité de certains visas ayant expiré le 1er mars 2020 a été prolongée. Cette mesure concerne les visas de long et de court séjour, les autorisations de séjour temporaire, ainsi que les cartes et permis de résidence.

Pour de plus amples informations :

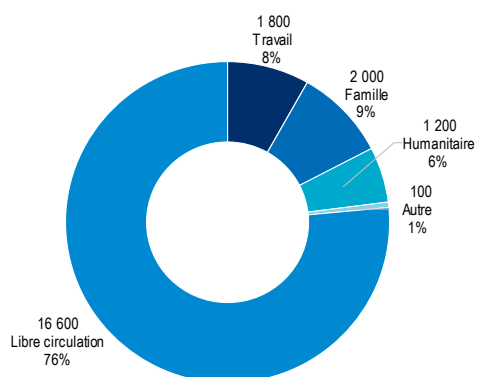
<https://guichet.public.lu/>

<https://ona.gouvernement.lu/>

<https://maee.gouvernement.lu>

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Luxembourg

Entrées d'immigrés de long terme
2018 (Source: OCDE)



Migrations temporaires
(Source: OCDE)

Migrations temporaires de travail

| | 2018 | 2018/17 |
|--|-------|---------|
| Vacanciers actifs | .. | .. |
| Travailleurs saisonniers | .. | .. |
| Transferts intra-entreprises | 250 | + 39% |
| Autres migrants temporaires de travail | 1 110 | + 7% |

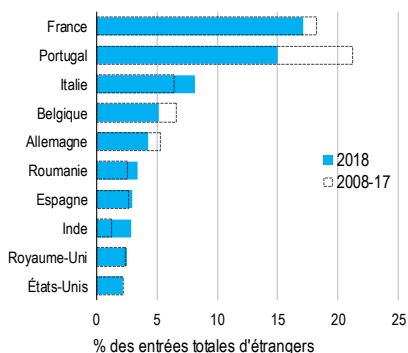
Éducation

| | 2018 | 2018/17 |
|--------------------------------------|------|---------|
| Étudiants en mobilité internationale | 350 | - 7% |
| Stagiaires | 30 | + 3% |

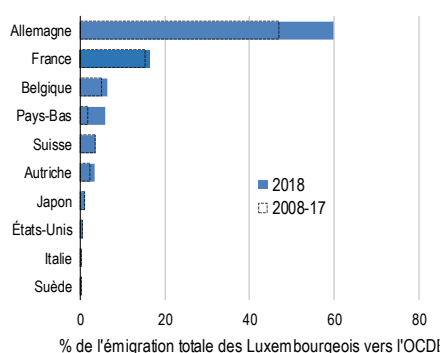
Humanitaires

| | 2019 | 2019/18 |
|--------------------|-------|---------|
| Demandeurs d'asile | 2 200 | - 1% |

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Émigration des Luxembourgeois vers les pays de l'OCDE
(définition nationale)



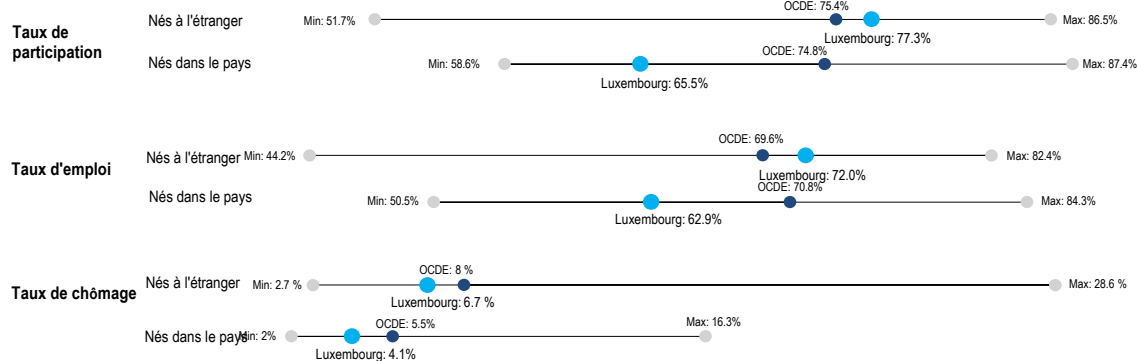
Composantes de la croissance de la population

| | 2019 Pour 1 000 habitants | Évolution 2019/18 |
|--|---------------------------------|----------------------|
| Total | 19.7 | +0.1 |
| Accroissement naturel | 3.1 | -0.1 |
| Solde migratoire net plus ajustements statistiques | 16.6 | +0.3 |

Transferts de fonds

| | USD courants (millions) | Évolution annuelle (%) | Part du PIB (%) |
|----------------|----------------------------|------------------------------|-----------------------|
| Entrées (2019) | 2 001 | -3.0 | 2.9 |
| Sorties (2018) | 14 116 | +11.4 | 20.3 |

Situation sur le marché du travail
2019



StatLink <https://stat.link/aw6s5m>

Mexique

| Population née à l'étranger – 2018 | |
|------------------------------------|---|
| Taille : 1.1 million, 50 % femmes | Premiers pays de naissance : |
| 1 % de la population | États-Unis (74 %), Guinée (3 %), Colombie (3 %) |
| Évolution depuis 2008 : +49 % | |

En 2018, le Mexique a accueilli 39 000 nouveaux immigrants pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (y compris dans le cadre d'un changement de statut), soit 18,5 % de plus qu'en 2017. Ce chiffre comprend 15,1 % de travailleurs immigrés, 50 % de membres de famille (y compris les accompagnants) et 14,9 % de migrants humanitaires. Environ 2 900 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur et 36 000 à des travailleurs immigrés temporaires ou saisonniers.

Le Venezuela, les États-Unis et le Honduras comptent parmi les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2018. Parmi les 15 premiers pays d'origine, le Venezuela a enregistré la plus forte hausse (+2 900) et les États-Unis la plus forte baisse (-200) en termes de flux d'entrées au Mexique par rapport à l'année précédente.

En 2019, le nombre de personnes ayant déposé une première demande d'asile a augmenté de 140 %, pour s'établir à 70 000 environ. La majorité des demandeurs viennent du Honduras (30 000), du Salvador (9 000) et de Cuba (8 700). La plus forte hausse depuis 2018 concerne les ressortissants du Honduras (+16 000). Sur les 25 000 décisions prises en 2019, 49 % sont positives.

En 2019, le Mexique a accueilli plus d'un demi-million d'étrangers en situation régulière, soit une augmentation de 58 % depuis 2015. La majorité venait des États-Unis, du Venezuela et du Honduras. Le ministère de l'Intérieur (*Secretaría de Gobernación*) a estimé qu'environ 300 000 immigrants étaient en situation irrégulière en 2017. Les flux d'émigration et de retour, principalement à destination et en provenance des États-Unis, restent importants, de même que les flux de réfugiés et de demandeurs d'asile, principalement en provenance d'Amérique centrale.

Si la politique migratoire et la lutte contre la fraude relèvent toutes deux du ministère de l'Intérieur, qui est responsable de l'Institut national des migrations (INM) et de la Commission mexicaine d'aide aux réfugiés (COMAR), la responsabilité de la coordination politique est désormais partagée avec le ministère des Affaires étrangères, qui préside la Commission intersecrétariats chargée du suivi global des questions migratoires (*Comisión InterSecretarial de Atención Integral en Materia Migratoria*), créée le 19 septembre 2019. La Commission a pour mission de coordonner la mise en œuvre des politiques, programmes et actions du gouvernement fédéral en matière de migrations.

La Commission a également vocation à contenir les migrations irrégulières de transit depuis l'Amérique centrale via la frontière sud du pays, tandis que tous les flux migratoires réguliers continuent de relever du ministère de l'Intérieur.

Premièrement, afin d'améliorer le contrôle des migrations irrégulières de transit, le gouvernement a désigné en juin 2019 la Garde nationale nouvellement créée pour renforcer les opérations de contrôle des migrations de l'INM. La Garde nationale peut placer en rétention les immigrants sans papiers en coordination avec l'INM. En tant que contre-mesure, il est prévu de prêter assistance aux individus qui souhaitent rester au Mexique, de leur proposer des voies d'accès à un statut migratoire régulier et de faciliter leur pleine intégration dans la société mexicaine.

Deuxièmement, le gouvernement mexicain a accepté la stratégie américaine unilatérale des Protocoles de protection des migrants (MPP), également connue sous le nom de « *Remain in Mexico* » (*Restez au Mexique*). Les réfugiés et les demandeurs d'asile aux États-Unis sont renvoyés au Mexique le temps que leurs demandes soient traitées par les tribunaux américains. Fin 2019, on estimait à 70 000 le nombre de demandeurs d'asile attendant leur date de comparution devant les tribunaux américains dans les villes frontalières du Mexique. Après leur retour au Mexique, les individus relevant des MPP ont reçu un permis de visiteur de 180 jours (*forma migratoria multiple*) qui ne les autorise pas à travailler. Ceux qui souhaitent rester au Mexique ont eu accès à des voies de régularisation, mais cela les a contraints à renoncer à leur demande de statut de réfugié aux États-Unis.

L'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) entre l'Australie, le Canada, le Japon, le Mexique, la Nouvelle-Zélande et Singapour a pris effet le 30 décembre 2018. Cette version révisée du Partenariat transpacifique (TPP) initial offre aux visiteurs d'affaires, aux investisseurs et aux travailleurs qualifiés un accès réciproque aux marchés du travail ; elle n'a pas modifié le système d'immigration en vigueur au Mexique.

En mars 2020, suite à l'annonce par le gouvernement des États-Unis de la suspension de toutes les audiences dans le cadre du programme « *Remain in Mexico* », et en dépit des restrictions mondiales des déplacements dues à la COVID-19, le Mexique a continué d'accepter les demandes de statut de réfugié et a prêté assistance pour garantir le retour des étrangers dans leur pays d'origine.

Pour de plus amples informations :

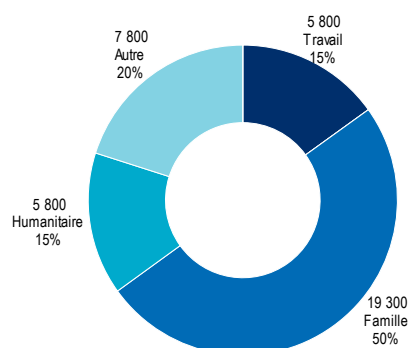
www.gob.mx/inm

www.inegi.org.mx

www.politicamigratoria.gob.mx

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Mexique

Entrées d'immigrés de long terme
2018 (Source: OCDE)



Migrations temporaires
(Source: OCDE)

Migrations temporaires de travail

| | 2018 | 2018/17 |
|--|--------|---------|
| Vacanciers actifs | .. | .. |
| Travailleurs saisonniers | 10 710 | - 14% |
| Transferts intra-entreprises | .. | .. |
| Autres migrants temporaires de travail | 25 470 | + 1% |

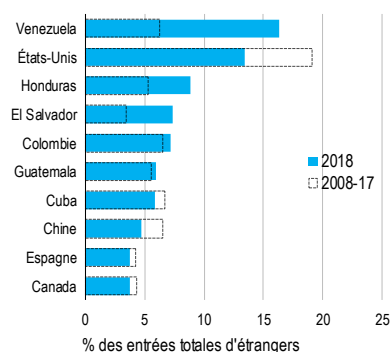
Éducation

| | 2018 | 2018/17 |
|--------------------------------------|-------|---------|
| Étudiants en mobilité internationale | 2 900 | - 20% |
| Stagiaires | .. | .. |

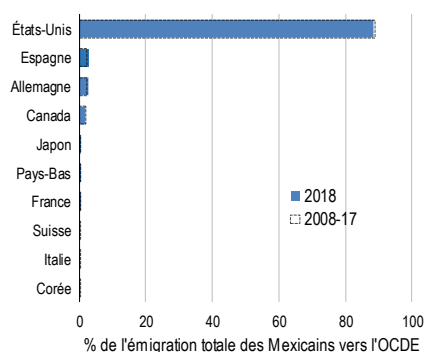
Humanitaires

| | 2019 | 2019/18 |
|--------------------|--------|---------|
| Demandeurs d'asile | 70 370 | + 138% |

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Émigration des Mexicains vers les pays de l'OCDE
(définition nationale)



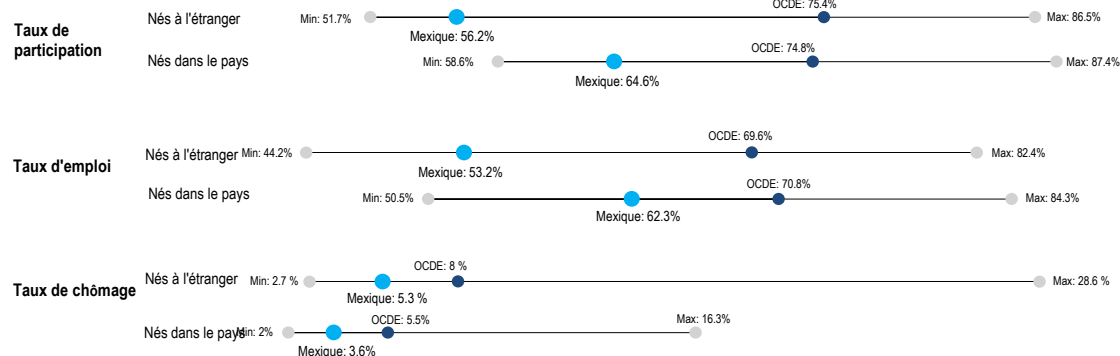
Composantes de la croissance de la population

| | 2019 Pour 1 000 habitants | Évolution 2019/18 |
|--|---------------------------------|----------------------|
| Total | 11.3 | -0.4 |
| Accroissement naturel | 11.5 | -0.9 |
| Solde migratoire net plus ajustements statistiques | -0.2 | +0.5 |

Transferts de fonds

| | USD courants (millions) | Évolution annuelle (%) | Part du PIB (%) |
|----------------|----------------------------|------------------------------|-----------------------|
| Entrées (2019) | 38 520 | +7.7 | 3.0 |
| Sorties (2018) | 1 000 | +24.0 | 0.1 |

Situation sur le marché du travail
2019



StatLink <https://stat.link/79qxj6>

Norvège

| Population née à l'étranger – 2019 | |
|------------------------------------|------------------------------|
| Taille : 0.8 million, 48 % femmes | Premiers pays de naissance : |
| 15 % de la population | Pologne (12 %), Suède (6 %), |
| Évolution depuis 2009 : +72 % | Lituanie (5 %) |

En 2018, la Norvège a accueilli 41 000 nouveaux immigrants pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (changements de statut compris), soit 10.6 % de moins par rapport à 2017. Ce chiffre comprend 54.3 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 9.3 % de travailleurs immigrés, 26.9 % de membres de famille (y compris les accompagnants) et 9.6 % d'immigrés admis pour des raisons humanitaires. Environ 3 600 permis ont été délivrés à des étudiants du supérieur en mobilité internationale et 7 500 à des travailleurs immigrés, temporaires ou saisonniers.

La Pologne, la Syrie et la Lituanie sont les trois principaux pays d'origine des nouveaux arrivants en 2018. Parmi les 15 premiers pays d'origine, l'Inde a enregistré la plus forte hausse (+400) et la Syrie la plus forte baisse (-3 100) en terme d'entrées en Norvège par rapport à l'année précédente.

En 2019, le nombre de primo-demandeurs d'asile a diminué de 13.5 %, pour s'établir à 2 200 environ. La majorité des demandeurs viennent de Syrie (500), de Turquie (400) et d'Érythrée (200). La plus forte hausse par rapport à 2018 concerne les ressortissants syriens (+100), et la baisse la plus importante les ressortissants turcs (-400). Sur les 2 500 demandes traitées en 2019, 72.1 % ont fait l'objet d'une décision favorable.

En 2019 et 2020, les initiatives de politique d'intégration ont été importantes. La stratégie d'intégration norvégienne – « L'intégration par l'éducation et les compétences (2019-2022) » – vise à offrir davantage de possibilités aux réfugiés et autres immigrants de participer à la vie active et communautaire et à renforcer les mesures d'éducation et de formation.

Les mesures de la stratégie comprennent la formation professionnelle combinée à la formation linguistique et à l'enseignement primaire, la formation par modules testée dans plusieurs municipalités et l'enseignement secondaire ordinaire. Des mesures de formation conduites par l'Administration norvégienne du Travail et de la Protection sociale seront disponibles pour un plus grand nombre de groupes d'utilisateurs, y compris les immigrants qui ont besoin d'une formation professionnelle complémentaire au niveau secondaire supérieur. En outre, le système de subventions salariales sera plus facile à utiliser. D'autres mesures comprennent l'extension du programme national qui offre 20 heures de cours gratuites par semaine en jardin d'enfants aux enfants de deux ans issus de familles à faible revenu et le développement d'un outil de cartographie des compétences en norvégien pour les enfants d'âge préscolaire. De meilleurs outils de cartographie des compétences linguistiques des élèves de l'enseignement primaire et secondaire ont été lancés en 2019. Une partie de la stratégie concerne l'intégration au quotidien, comme le rôle de la société civile et l'importance de lutter contre le racisme, la discrimination et le contrôle social négatif.

Depuis septembre 2018, la formation à la culture et aux valeurs norvégiennes et la formation à la langue norvégienne sont obligatoires pour les demandeurs d'asile dans les centres d'accueil. Les communes doivent dispenser la formation dans une langue que les demandeurs d'asile peuvent comprendre. Cet amendement à la loi d'introduction ne s'applique pas à ceux qui sont soumis à la procédure Dublin ou à une procédure accélérée.

Dans le prolongement de la stratégie d'intégration, le gouvernement a proposé d'abroger l'actuelle loi d'introduction et d'introduire une nouvelle loi sur l'intégration. La nouvelle loi contribuera à une qualification plus ciblée. La durée du programme d'introduction sera davantage différenciée et davantage de personnes auront la possibilité d'achever le deuxième cycle du secondaire dans le cadre du programme. L'exigence d'avoir suivi un certain nombre d'heures de formation en norvégien et en sciences sociales sera remplacée par une exigence selon laquelle l'individu doit atteindre un niveau minimum en norvégien.

Le gouvernement a également proposé dans la loi sur la nationalité de relever l'exigence de compétences en norvégien oral du niveau A2 à B1 pour être naturalisé. Les amendements à la loi sur la nationalité pour autoriser la double nationalité sont entrés en vigueur à partir de 2020.

Une stratégie de compétence pour les services municipaux de protection de l'enfance (2018-2024) vise à promouvoir une meilleure compréhension dans le suivi des enfants et des familles issues de minorités. De nouvelles dispositions de la loi sur l'égalité et la lutte contre la discrimination concernant des efforts en faveur de l'égalité effective ont été mises en œuvre à partir de janvier 2020. L'obligation de travailler de manière proactive afin de promouvoir l'égalité des chances a été élargie pour couvrir également les entreprises privées de taille moyenne, c'est-à-dire entre 20 et 50 salariés, à condition que cela soit à la demande des syndicats de travailleurs ou des associations d'employeurs.

Des mesures strictes de contrôle de l'immigration afin de limiter la propagation de la COVID-19 ont été introduites à partir de la mi-mars 2020. Des mesures spéciales ont été prises pour que les travailleurs agricoles saisonniers restent en Norvège pour travailler et à partir de la mi-mai pour permettre également aux travailleurs de pays tiers d'entrer. La réouverture progressive des frontières s'est poursuivie en juin-juillet. Elle comprenait l'autorisation d'entrée des migrants familiaux de pays tiers. Le gouvernement a fourni 456 millions de NOK pour renforcer le programme d'introduction, la langue norvégienne et les études sociales. Depuis le 26 mai, une loi provisoire d'adaptation de la loi d'introduction pour apporter une solution aux conséquences du développement de foyers de COVID-19 est entrée en vigueur. Le gouvernement a également accordé 26.6 millions de NOK sous forme de subventions à des organisations bénévoles pour la diffusion aux immigrants d'informations sur la COVID-19.

Pour de plus amples informations :

www.udi.no/en

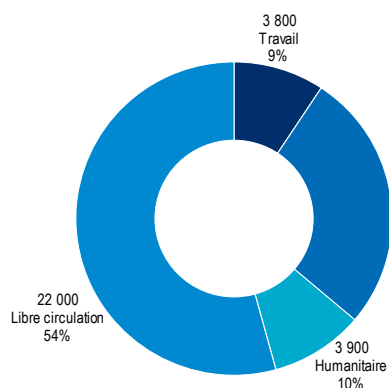
<https://www.ssb.no/en>

www.regjeringen.no/en/dep/jd

www.imdi.no/en

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Norvège

Entrées d'immigrés de long terme
2018 (Source: OCDE)



Migrations temporaires
(Source: OCDE)

Migrations temporaires de travail

| | 2018 | 2018/17 |
|--|-------|---------|
| Vacanciers actifs | 220 | - 20% |
| Travailleurs saisonniers | 2 910 | + 10% |
| Transferts intra-entreprises | 1 660 | - 2% |
| Autres migrants temporaires de travail | 2 430 | - 5% |

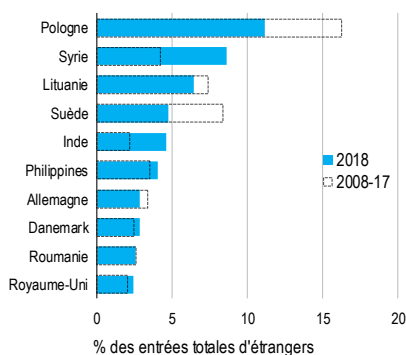
Éducation

| | 2018 | 2018/17 |
|--------------------------------------|-------|---------|
| Étudiants en mobilité internationale | 3 610 | - 4% |
| Stagiaires | 270 | - 10% |

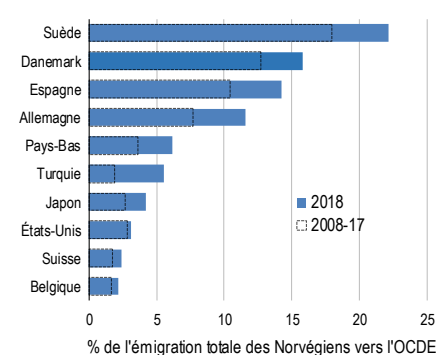
Humanitaires

| | 2019 | 2019/18 |
|--------------------|-------|---------|
| Demandeurs d'asile | 2 210 | - 13% |

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Emigration des Norvégiens vers les pays de l'OCDE
(définition nationale)



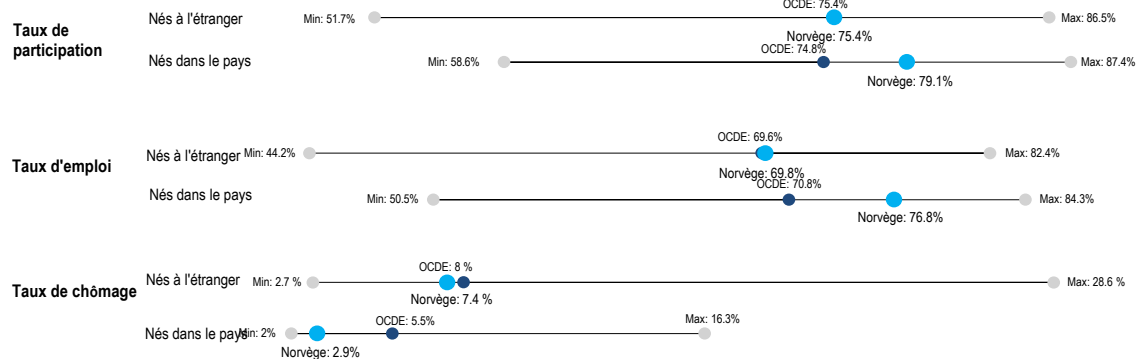
Composantes de la croissance de la population

| | 2019 Pour 1 000 habitants | Évolution 2019/18 |
|--|---------------------------------|----------------------|
| Total | 7.4 | +1.3 |
| Accroissement naturel | 2.6 | -0.1 |
| Solde migratoire net plus ajustements statistiques | 4.8 | +1.4 |

Transferts de fonds

| | USD courants (millions) | Évolution annuelle (%) | Part du PIB (%) |
|----------------|----------------------------|------------------------------|-----------------------|
| Entrées (2019) | 614 | -4.7 | 0.1 |
| Sorties (2018) | 4 411 | +9.6 | 1.0 |

Situation sur le marché du travail
2019



Nouvelle-Zélande

| Population née à l'étranger – 2018 | |
|------------------------------------|--|
| Taille : 1.3 million, 51 % femmes | Premiers pays de naissance : |
| 27 % de la population | Royaume-Uni (21 %), Chine (10 %), Inde (9 %) |
| Évolution depuis 2008 : +39 % | |

En 2018, la Nouvelle-Zélande a accueilli 45 000 nouveaux immigrants pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (y compris dans le cadre d'un changement de statut), soit -4.6 % par rapport à 2017. Ce chiffre comprend 12.6 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 20.4 % de travailleurs immigrés, 57.7 % de membres de famille (y compris les accompagnants) et 9.3 % de migrants humanitaires. Environ 23 000 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur et 134 000 à des travailleurs immigrés temporaires ou saisonniers.

La Chine, l'Inde et les Philippines comptent parmi les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2018. Parmi les 15 premiers pays d'origine, l'Afrique du Sud a enregistré la plus forte hausse (+1 200) et le Royaume-Uni la plus forte baisse (-500) en termes de flux d'entrées en Nouvelle-Zélande par rapport à l'année précédente.

En 2019, le nombre de personnes ayant déposé une première demande d'asile a augmenté de 18.2 %, pour s'établir à 500 environ. La majorité des demandeurs viennent de Chine (91), d'Inde (66) et du Sri Lanka (50). La plus forte hausse depuis 2018 concerne les ressortissants d'Inde (+66) et le recul le plus marqué les ressortissants de Chine (-12).

D'importants changements continueront d'être apportés jusqu'à la mi-2021 aux modalités de recrutement de certains travailleurs immigrés temporaires en Nouvelle-Zélande. Le nouveau cadre remplacera six catégories de visas de travail temporaires et comportera trois étapes : une vérification de l'employeur, de l'emploi et du travailleur immigré. En définitive, tous les employeurs devront être agréés avant de pouvoir recruter des travailleurs étrangers, et ceux qui auront très largement recours à ce système seront tenus de démontrer comment ils attirent et retiennent les Néo-Zélandais. Dans le cadre de ces changements, la voie d'accès aux visas de travail en vue d'obtenir le statut de résident (*Work-to-Residence*) est découplée du statut de l'employeur et rattachée plutôt au revenu du travailleur (les travailleurs dont la rémunération est plus de deux fois supérieure au revenu médian national seront en droit de prétendre au statut de résident).

Les mesures visant à renforcer l'examen du marché du travail (LMT) prévoient l'obligation d'indiquer le salaire au moment de la publication de la vacance de poste et limitent les raisons pour lesquelles un employeur peut refuser la candidature d'un travailleur néo-zélandais qualifié ou susceptible d'être formé soumise par l'intermédiaire du ministre du Développement social et recruter à la place un travailleur étranger. L'examen du marché du travail sera supprimé pour les emplois bien rémunérés en dehors des cinq grandes villes. Dans les régions du pays où les Néo-Zélandais sont moins nombreux à chercher du travail, les conditions de visa pour les immigrés seront plus

généreuses. Le revenu médian national deviendra le seul critère retenu pour classer les emplois dans les catégories qualifiées ou peu qualifiées (qui doivent faire l'objet de l'examen), remplaçant ainsi un système complexe de classification des compétences qui ne prend pas en compte toutes les professions et peut entraîner des retards dans le traitement des demandes de visas. Les travailleurs peu qualifiés qui sont parrainés par un employeur pourront tous être accompagnés de leur conjoint et de leurs enfants à charge pendant la durée de leur visa ; leur conjoint se verra accorder un visa de visiteur et, sous réserve d'un examen du marché du travail, pourra chercher un emploi rémunéré. Des accords sectoriels devraient être mis en place dans certains secteurs d'activité pour faciliter l'accès à ces visas parrainés des employeurs qui ont très largement recours aux travailleurs immigrés peu qualifiés s'ils s'engagent à embaucher davantage de Néo-Zélandais et à réduire au fil du temps leur dépendance à la main-d'œuvre étrangère. La mise en place des accords sectoriels est actuellement suspendue en raison de la COVID-19. Les secteurs qui comptent beaucoup sur les travailleurs immigrés ont été recensés en vue des premières négociations : soins aux personnes âgées en établissement, transformation de la viande rouge, secteur du lait, sylviculture, transport routier de marchandises, transport, tourisme et hôtellerie.

Après avoir fait passer le contingent annuel de réfugiés de 1 000 à 1 500 personnes, avec effet en juillet 2020, le gouvernement a annoncé de nouvelles villes pour leur installation et a augmenté les fonds destinés à les aider à s'installer et à se loger.

Le gouvernement a expérimenté une approche novatrice visant à améliorer les résultats des immigrés récents, des anciens réfugiés et des étudiants internationaux en termes d'inclusion sociale. Il encourage les collectivités locales à créer des cadres de vie accueillants et inclusifs.

Le 13 mai 2020, une nouvelle loi a été adoptée pour donner au ministre de l'Immigration de nouvelles prérogatives pendant une période de temps limitée (12 mois). Le ministre peut en effet modifier les conditions de visa existantes (y compris proroger les dates d'expiration), accorder des visas en l'absence de demande, ou supprimer l'obligation de déposer une demande. La législation permet également de suspendre les demandes de visa déposées à l'étranger pour trois mois maximum à chaque fois. La capacité de traitement des visas en Nouvelle-Zélande a progressivement augmenté à partir de mai 2020, la priorité étant accordée aux demandes de visa de résident et de visa temporaire lorsque le demandeur se trouve en Nouvelle-Zélande ou qu'il est en mesure de prêter son concours à la stratégie gouvernementale de lutte contre la COVID-19.

Pour de plus amples informations :

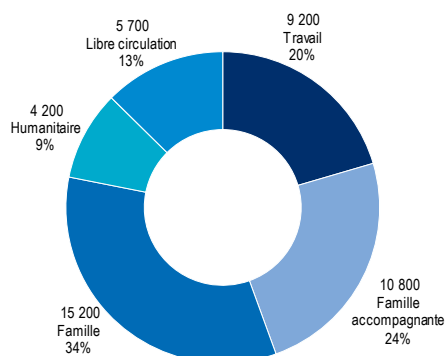
<https://www.immigration.govt.nz/about-us/what-we-do/welcoming-communities>

<https://www.immigration.govt.nz/about-us/what-we-do/our-strategies-and-projects/changes-to-temporary-work-visas>

<https://www.immigration.govt.nz/>

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Nouvelle-Zélande

Entrées d'immigrés de long terme
2018 (Source: OCDE)



Migrations temporaires
(Source: OCDE)

Migrations temporaires de travail

| | 2018 | 2018/17 |
|--|--------|---------|
| Vacanciers actifs | 63 170 | - 6% |
| Travailleurs saisonniers | 13 110 | + 12% |
| Transferts intra-entreprises | .. | .. |
| Autres migrants temporaires de travail | 56 990 | + 14% |

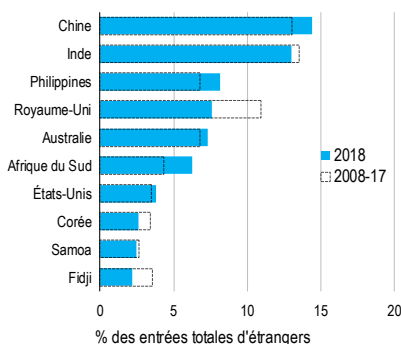
Éducation

| | 2018 | 2018/17 |
|--------------------------------------|--------|---------|
| Étudiants en mobilité internationale | 22 680 | - 8% |
| Stagiaires | 1 220 | - 22% |

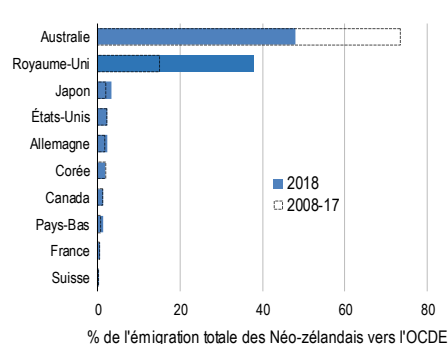
Humanitaires

| | 2019 | 2019/18 |
|--------------------|------|---------|
| Demandeurs d'asile | 540 | + 17% |

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Émigration des Néo-zélandais vers les pays de l'OCDE
(définition nationale)



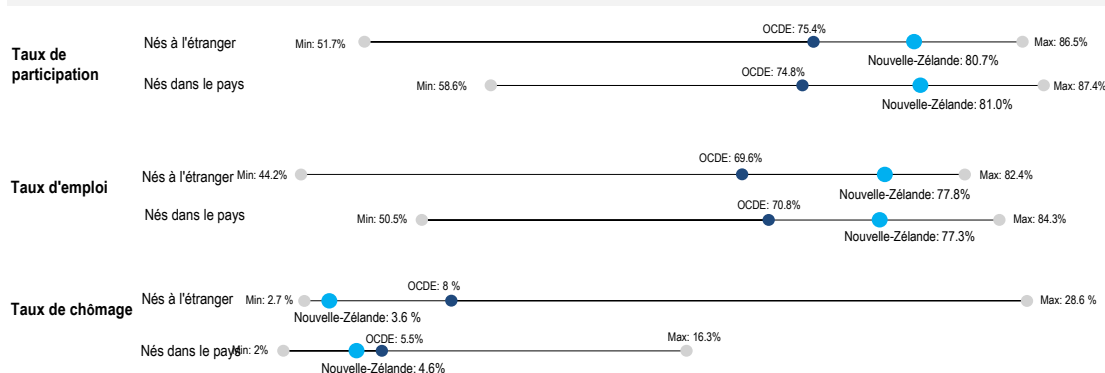
Composantes de la croissance de la population

| | 2019 Pour 1 000 habitants | Évolution 2019/18 |
|--|---------------------------------|----------------------|
| Total | 16.3 | +0.5 |
| Accroissement naturel | 5.2 | +0.0 |
| Solde migratoire net plus ajustements statistiques | 11.1 | +0.5 |

Transferts de fonds

| | USD courants (millions) | Évolution annuelle (%) | Part du PIB (%) |
|----------------|----------------------------|------------------------------|-----------------------|
| Entrées (2019) | 585 | -5.5 | 0.3 |
| Sorties (2018) | 844 | +3.8 | 0.4 |

Situation sur le marché du travail
2019



StatLink <https://stat.link/nb2wkh>

Pays-Bas

| Population née à l'étranger – 2019 | |
|------------------------------------|--------------------------------|
| Taille : 2.3 millions, 52 % femmes | Premiers pays de naissance : |
| 13 % de la population | Turquie (8 %), Suriname (8 %), |
| Évolution depuis 2009 : +28 % | Maroc (7 %) |

En 2018, les Pays-Bas ont accueilli 136 000 nouveaux immigrés pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (changements de statut et libre circulation compris), soit 6.2 % de plus qu'en 2017. Ce chiffre comprend 59 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 15.4 % de travailleurs immigrés, 22.9 % de membres de famille (y compris les accompagnants) et 2.7 % d'immigrés admis pour des raisons humanitaires. Environ 18 000 permis ont été délivrés à des étudiants du supérieur en mobilité internationale, et 3 700 à des travailleurs immigrés, temporaires ou saisonniers (hors migrations entre pays de l'UE). Par ailleurs, 126 000 détachements au sein de l'UE ont été enregistrés en 2018, soit une augmentation de 13.3 % par rapport à 2017. Ces travailleurs détachés sont en général titulaires de contrats de courte durée.

La Pologne, l'Allemagne et l'Inde sont les trois principaux pays d'origine des nouveaux arrivants en 2018. Parmi les 15 premiers pays d'origine, l'Inde a enregistré la plus forte hausse (+1 000) et la Syrie la plus forte baisse (-10 000) en terme d'entrées aux Pays-Bas par rapport à l'année précédente.

En 2019, le nombre de primo-demandeurs d'asile a progressé de 10.1 %, pour s'établir à 23 000 environ. La majorité des demandeurs viennent de Syrie (3 700), du Nigéria (2 100) et d'Iran (1 500). La plus forte hausse par rapport à 2018 concerne les ressortissants nigériens (+1 500), et la baisse la plus importante les ressortissants érythréens (-900). Sur les 13 000 demandes traitées en 2019, 37.3 % ont fait l'objet d'une décision favorable.

Afin d'attirer des travailleurs à haut potentiel, les titulaires d'un permis accordé dans le cadre du régime des migrants hautement qualifiés ont droit à un régime spécial de remboursement des dépenses depuis janvier 2019. Cela permet à un employeur de fournir à un employé 30 % de son salaire, remboursement compris, à titre de remboursement (non taxé) des frais supplémentaires du séjour temporaire hors du pays d'origine.

Pour améliorer le service à la clientèle, le Service d'immigration et de naturalisation (IND) a lancé en janvier 2019 un projet pilote de trois mois afin de fournir les documents de résidence permanente par messagerie.

En janvier 2019, une nouvelle politique de régularisation a été mise en place pour les enfants qui ont résidé aux Pays-Bas pendant plus de cinq ans sans avoir reçu de permis de séjour. Le gouvernement a décidé d'abolir l'ancien règlement pour les enfants résidents de longue durée à partir du 29 janvier 2019, pour le remplacer par le règlement dit de clôture pour les enfants résidents de longue durée (qui applique des critères plus cléments que le règlement précédent), afin de réévaluer l'éligibilité des cas restants et

d'abolir le pouvoir discrétionnaire du secrétaire d'État (c'est-à-dire le pouvoir de faire une exception pour les « cas en détresse »).

La procédure à suivre pour les demandes d'asile répétées a été modifiée en juillet 2019. Auparavant, si une demande d'asile avait été rejetée, le demandeur pouvait en déposer une nouvelle par la poste. Selon les nouvelles dispositions, le demandeur d'asile doit se rendre dans un centre spécial pour déposer la demande en personne.

Le 1er juillet 2019, un nouveau permis de séjour pour le personnel essentiel des start-ups a été introduit, permettant aux start-ups d'embaucher des ressortissants de pays tiers essentiels à leur réussite à un salaire réduit (par rapport aux migrants réguliers), combiné avec une part dans l'entreprise.

Un nouveau système d'intégration civique va être instauré aux Pays-Bas. Prévus à l'origine pour le 1^{er} janvier 2020, la date de sa mise en place a été reportée à juillet 2021. Dans le cadre du nouveau système, les municipalités joueront un rôle central dans la mise en œuvre de la politique d'intégration. Elles devront en principe proposer des contrats individualisés à la plupart des nouveaux arrivants en provenance de pays non membres de l'UE (détenteurs de permis au titre de l'asile, du regroupement familial ainsi que pour les travailleurs immigrés du clergé). Les programmes d'intégration civique au cœur de ces contrats comprennent des cours de néerlandais (dont le niveau va passer de A2 à B1) et des informations sur le marché du travail aux Pays-Bas et sur la société néerlandaise.

Actuellement, les immigrés turcs sont dispensés des obligations d'intégration civique qui s'appliquent à la plupart des ressortissants de pays tiers souhaitant venir s'installer aux Pays-Bas. Dans ce nouveau système, les ressortissants turcs devront passer à la fois l'examen d'intégration civique à l'étranger avant leur arrivée, et participer à un programme d'intégration une fois aux Pays-Bas.

Le 12 février 2020, le Conseil d'État a jugé que le gouvernement central néerlandais devait examiner les conséquences concrètes de la perte de la nationalité. Si le gouvernement central décide que ces conséquences sont disproportionnées, les personnes qui ont perdu la nationalité néerlandaise la récupéreront avec effet rétroactif.

Depuis juillet 2020, les immigrés hautement qualifiés (titulaires de visas ou permis MVV de longue durée, y compris Cartes Bleues Européennes, Transferts intra-entreprises d'après la directive 2014/66/UE et chercheurs d'après la directive 2016/801) et les étudiants sont autorisés à entrer aux Pays-Bas, quel que soit leur pays de résidence, alors que l'entrée aux Pays-Bas reste interdite à la plupart des autres catégories de travailleurs étrangers en raison de la COVID-19.

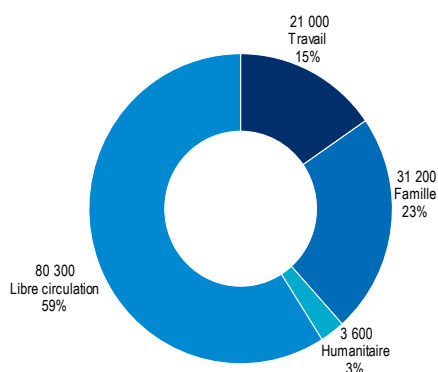
Pour de plus amples informations :

www.ind.nl

www.cbs.nl

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Pays-Bas

Entrées d'immigrés de long terme
2018 (Source: OCDE)



Migrations temporaires
(Source: OCDE)

Migrations temporaires de travail

| | 2018 | 2018/17 |
|--|-------|---------|
| Vacanciers actifs | .. | .. |
| Travailleurs saisonniers | .. | .. |
| Transferts intra-entreprises | .. | .. |
| Autres migrants temporaires de travail | 3 660 | + 14% |

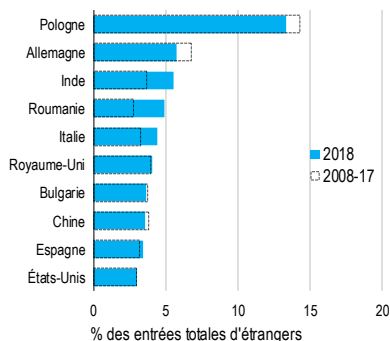
Éducation

| | 2018 | 2018/17 |
|--------------------------------------|--------|---------|
| Étudiants en mobilité internationale | 18 270 | + 8% |
| Stagiaires | .. | .. |

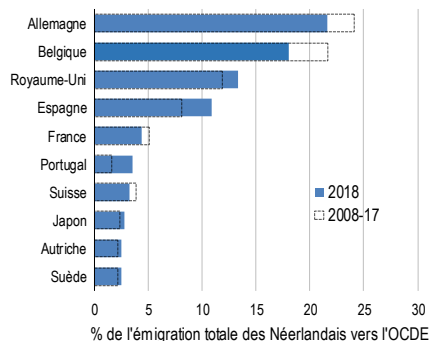
Humanitaires

| | 2019 | 2019/18 |
|--------------------|--------|---------|
| Demandeurs d'asile | 22 540 | + 10% |

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Émigration des Néerlandais vers les pays de l'OCDE
(définition nationale)



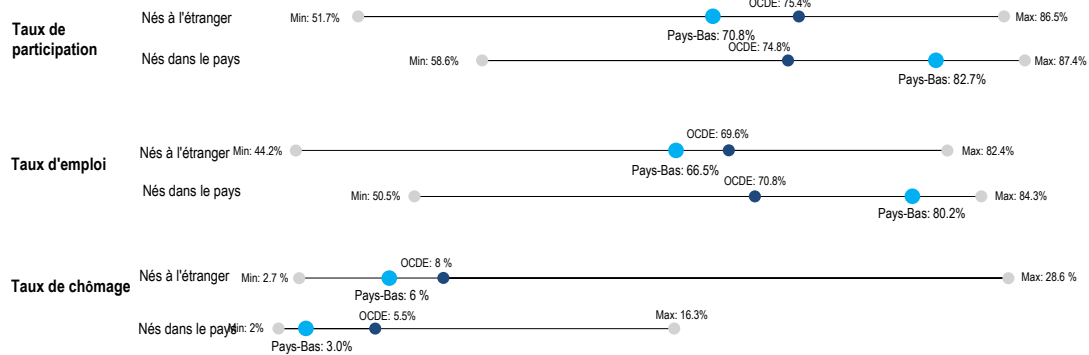
Composantes de la croissance de la population

| | 2019 Pour 1 000 habitants | Évolution 2019/18 |
|--|---------------------------------|----------------------|
| Total | 7.2 | +1.3 |
| Accroissement naturel | 1.0 | +0.1 |
| Solde migratoire net plus ajustements statistiques | 6.2 | +1.2 |

Transferts de fonds

| | USD courants (millions) | Évolution annuelle (%) | Part du PIB (%) |
|----------------|----------------------------|------------------------------|-----------------------|
| Entrées (2019) | 2 353 | -5.6 | 0.3 |
| Sorties (2018) | 13 253 | +17.3 | 1.4 |

Situation sur le marché du travail
2019



Pologne

| Population née à l'étranger – 2011 | |
|------------------------------------|--|
| Taille : 0.7 million, 59 % femmes | Premiers pays de naissance : |
| 2 % de la population | Ukraine (34 %), Allemagne (12 %), Bélarus (12 %) |
| Évolution depuis 2002 : -13 % | |

En 2018, 76 000 nouveaux immigrés ont obtenu un permis de résidence de plus de 12 mois en Pologne (hors ressortissants de l'UE), soit 62.1 % de plus qu'en 2017. Ce chiffre comprend 67.6 % de travailleurs immigrés, 14.4 % de membres de famille (y compris les accompagnants), 7.1 % d'immigrés venus pour leurs études, et 10.8 % d'autres migrants. Environ 37 000 permis de courte durée ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur et 276 000 à des travailleurs immigrés temporaires ou saisonniers (à l'exclusion des migrations intra-UE). En outre, 27 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2018, soit une hausse de 29.6 % par rapport à 2017. Ces travailleurs détachés sont généralement titulaires de contrats de courte durée.

L'Ukraine, le Bélarus et l'Inde comptent parmi les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2018. Parmi les 15 premiers pays d'origine, l'Ukraine a enregistré la plus forte hausse (+ 9 800) et la Chine la plus forte baisse (-1 200) en termes de flux d'entrées en Pologne par rapport à l'année précédente.

En 2019, le nombre de personnes ayant déposé une première demande d'asile en Pologne a augmenté de 15 %, pour s'établir à 2 800 environ. La majorité des demandeurs viennent de Russie (1 800), d'Ukraine (200) et de Turquie (100). La plus forte hausse depuis 2018 concerne les ressortissants de Russie (+200) et le recul le plus marqué les ressortissants d'Iraq (-35). Sur les 1 000 décisions prises en 2019, 13.3 % sont positives.

En Pologne, la Loi modifiée sur les étrangers est entrée en vigueur en avril 2019. Le ministre de l'Intérieur doit maintenant approuver l'ensemble des établissements (à l'exception des universités publiques) qui accueillent des étudiants étrangers. À compter de février 2018, les diplômés étrangers des universités polonaises qui demandent un permis de séjour temporaire pour chercher du travail ou qui créent une entreprise en Pologne sont uniquement tenus de posséder des ressources financières suffisantes pour couvrir leurs frais de subsistance sans avoir recours au système d'aide sociale. La durée de leur séjour a été réduite d'un an à neuf mois.

Depuis juillet 2019, la « Carte du Polonais » peut désormais être obtenue par les étrangers d'origine polonaise venant du monde entier et pas uniquement des pays de l'ex-Union soviétique. Les titulaires de la Carte du Polonais peuvent obtenir gratuitement un permis de séjour permanent dès le début de leur séjour en Pologne ; au bout d'un an de

résidence en Pologne, ils ont le droit d'acquérir la nationalité polonaise.

En février 2019, un projet d'amendement à la loi est entré en vigueur pour empêcher toute utilisation abusive de la procédure d'asile. Les modifications les plus importantes sont notamment la mise en place d'une procédure d'asile accélérée et l'établissement d'une liste des pays d'origine sûrs. Les étrangers sans papiers qui demandent le statut de réfugié à la frontière ne seront pas autorisés à entrer sur le territoire s'ils viennent d'un pays d'origine sûr ou qu'ils formulent des requêtes incohérentes. Ils peuvent être envoyés dans des centres de rétention dans l'attente d'une décision, laquelle devrait être prise dans les 20 jours suivant la réception de la demande. Si aucune décision n'est prise dans un délai de 28 jours, ils sont autorisés à entrer dans le pays où leur demande est examinée dans le cadre d'une procédure d'asile normale.

En janvier 2019, les femmes étrangères qui sont mères de famille nombreuse ont obtenu le droit de percevoir une pension (environ la pension de vieillesse minimum, soit 213 EUR) si elles ont au moins quatre enfants. Pour participer au programme « Mum 4+ », les étrangères doivent entretenir des liens personnels ou économiques avec la Pologne pendant au moins 10 ans à compter de l'âge de 16 ans et avoir séjourné légalement en Pologne.

Depuis le 31 mars 2020, en réponse à la pandémie de la COVID-19, le bouclier anti-crise prévoit des mesures spéciales pour les immigrés pendant la pandémie, notamment une extension des permis de séjour et de travail (jusqu'à 30 jours après la fin de l'état d'urgence). Une nouvelle disposition leur permet de travailler dans des conditions autres que celles spécifiées dans leur permis, sans avoir à en obtenir un nouveau, si le changement de conditions était lié à l'aide d'État dans le contexte de la COVID-19. Des informations détaillées sur les dispositions spéciales applicables aux étrangers sont disponibles dans plusieurs langues sur le site Web de l'Office des étrangers. Les contrôles aux frontières ont été temporairement rétablis.

Le 21 juin 2020 est entrée en vigueur une loi instaurant une allocation de solidarité pour les travailleurs (y compris les travailleurs immigrés) qui ont perdu leur emploi en raison de la pandémie. Elle concerne les travailleurs dont le contrat a été résilié après le 15 mars 2020, ou dont le contrat à durée déterminée a pris fin après cette date ; l'allocation leur sera versée pendant trois mois de juin à août 2020.

Pour de plus amples informations :

www.emn.gov.pl

www.udsc.gov.pl

www.stat.gov.pl

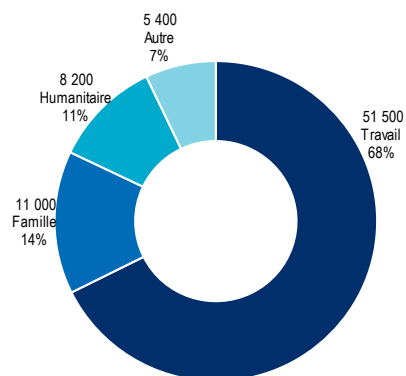
www.mrpips.gov.pl

<http://cudzoziemcy.gov.pl>

<https://fundusze.mswia.gov.pl/>

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Pologne

Entrées d'immigrés de long terme
2018 (Source: OCDE)



Migrations temporaires
(Source: Eurostat)

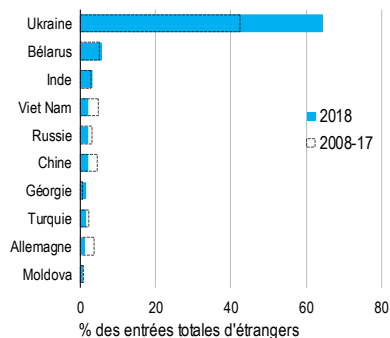
Migrations temporaires (ressortissants de pays hors UE)

| | 2018 | 2018/17 |
|---------|---------|---------|
| Travail | 276 140 | - 51% |
| Famille | 2 100 | + 113% |
| Études | 36 880 | + 17% |
| Autres | 186 730 | + 325% |

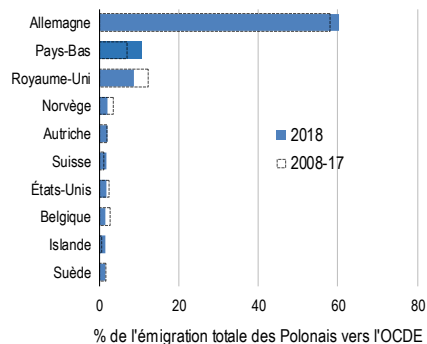
Humanitaires

| | 2019 | 2019/18 |
|--------------------|-------|---------|
| Demandeurs d'asile | 2 770 | + 15% |

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Émigration des Polonais vers les pays de l'OCDE
(définition nationale)



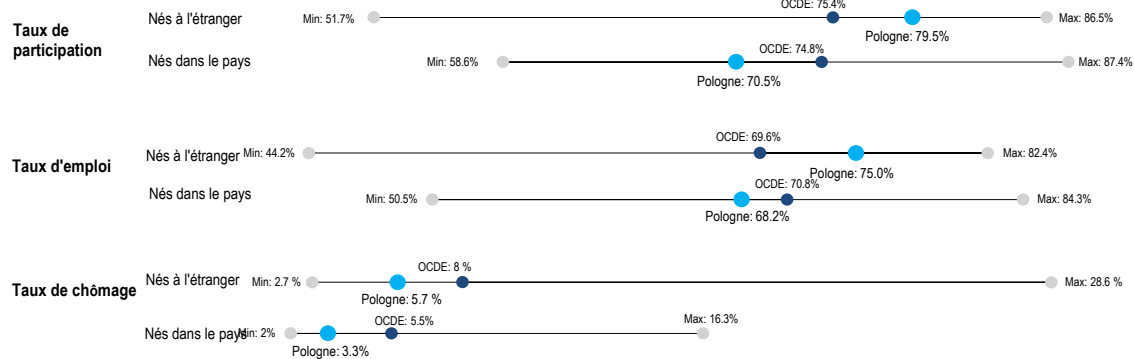
Composantes de la croissance de la population

| | 2019 Pour 1 000 habitants | Évolution 2019/18 |
|--|---------------------------------|----------------------|
| Total | -0.4 | -0.3 |
| Accroissement naturel | -0.9 | -0.2 |
| Solde migratoire net plus ajustements statistiques | 0.5 | -0.1 |

Transferts de fonds

| | USD courants (millions) | Évolution annuelle (%) | Part du PIB (%) |
|----------------|----------------------------|------------------------------|-----------------------|
| Entrées (2019) | 6 031 | -15.2 | 1.1 |
| Sorties (2018) | 7 116 | +20.9 | 1.2 |

Situation sur le marché du travail
2019



StatLink <https://stat.link/n4fow1>

Portugal

| Population née à l'étranger – 2016 | |
|------------------------------------|-------------------------------|
| Taille : 1 million, 53 % femmes | Premiers pays de naissance : |
| 10 % de la population | Angola (18 %), Brésil (16 %), |
| Évolution depuis 2006 : +20 % | France (11 %) |

En 2018, le Portugal a accueilli 64 000 nouveaux immigrés pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (y compris dans le cadre d'un changement de statut et de la libre circulation), soit 61.6 % de plus qu'en 2017. Ce chiffre comprend 26 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 31.2 % de travailleurs immigrés, 32.8 % de membres de famille (y compris les accompagnants) et 1 % de migrants humanitaires. Environ 8 400 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur et 300 à des travailleurs immigrés temporaires ou saisonniers (à l'exclusion des migrations intra-UE). En outre, 29 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2018, soit une hausse de 27.9 % par rapport à 2017. Ces travailleurs détachés sont généralement titulaires de contrats de courte durée.

Le Brésil, l'Italie et la France comptent parmi les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2018. Parmi les 15 premiers pays d'origine, le Brésil a enregistré la plus forte hausse (+17 000) et la France la plus forte baisse (-200) en termes de flux d'entrées au Portugal par rapport à l'année précédente.

En 2019, le nombre de personnes ayant déposé une première demande d'asile a augmenté de 39.9 %, pour s'établir à 1 700 environ. La majorité des demandeurs viennent d'Angola (300), de Gambie (200) et de Guinée-Bissau (200). La plus forte hausse depuis 2018 concerne les ressortissants de Gambie (+200) et le recul le plus marqué les ressortissants d'Ukraine (-55). Sur les 700 décisions prises en 2019, 22.8 % sont positives.

La loi portugaise sur l'immigration (Loi n° 23/2007, 4 juillet), en vertu de l'amendement qui y a été apporté en 2019 (Loi n° 28/2019, 29 mars), propose une voie d'accès à l'emploi aux immigrés sans papiers, en facilitant la régularisation de ceux qui sont sur le marché du travail et qui cotisent à la sécurité sociale depuis au moins un an.

Le dispositif Tech Visa, disponible depuis 2019, a été créé afin d'accélérer les procédures de visa pour les salariés hautement qualifiés des entreprises déjà présentes qui sont certifiées par l'IAPMEI (Agence pour la compétitivité et l'innovation) comme étant technologiquement innovantes.

Le parlement portugais a approuvé des restrictions à la délivrance des visas pour investisseurs (Golden) en février 2020. Les investissements immobiliers ne rempliront les conditions requises que s'ils concernent les communes situées à l'intérieur des terres afin de réduire la pression sur les prix de l'immobilier dans les régions de Lisbonne et de Porto.

L'amendement de 2018 à la loi sur la nationalité portugaise (loi n° 37/81, 3 octobre) étend l'accès à la citoyenneté portugaise aux enfants nés de parents immigrés étrangers,

si au moins l'un des deux parents vivait légalement au Portugal deux ans avant la naissance, au lieu de la période de cinq ans requise auparavant.

En 2019, le Portugal a approuvé son Plan national de mise en œuvre du Pacte mondial sur les migrations (PMM n° 141/2019), devenant l'un des premiers pays au monde à approuver un tel plan. Ce document opérationnel est orienté vers l'obtention de résultats pratiques et précis. Conformément aux 23 objectifs du Pacte, le Plan national prévoit 97 mesures qui s'articulent autour de 5 axes fondamentaux.

Le Portugal a rejoint le Programme de réinstallation volontaire coordonné par le HCR et la CE. Les premiers réfugiés réinstallés sont arrivés au Portugal en décembre 2018. En août 2019, 308 personnes étaient arrivées au Portugal dans le cadre de ce programme.

En 2019, le Portugal a signé de nouvelles conventions de visas vacances-travail avec les États-Unis et le Pérou. Des accords sont déjà signés avec le Canada, la Nouvelle-Zélande (2018), l'Argentine, le Chili (2017), le Japon (2015), l'Australie et la Corée (2014).

Un nouveau programme visant à attirer les émigrés portugais a été lancé en janvier 2019. Les émigrés qui vivent à l'étranger depuis au moins trois ans et qui reviennent au Portugal entre janvier 2019 et décembre 2020 bénéficieront, entre autres mesures, d'une réduction de moitié de leur impôt sur le revenu jusqu'en 2023.

Le gouvernement portugais a pris des mesures exceptionnelles pour faire en sorte que tous les immigrés dont la procédure d'immigration ou d'asile est en suspens auprès du Service portugais des étrangers et des frontières (SEF) aient pleinement accès au système national de santé pendant la crise de la COVID-19. Tous les immigrés ayant déposé une demande avant le 18 mars 2020 se sont vu accorder les mêmes droits que les immigrés en situation régulière jusqu'au 30 octobre, y compris le plein accès au système national de santé, aux services d'aide sociale, au logement et au marché du travail, aux aides financières et aux services publics essentiels.

Les services d'intégration ont également adapté leur offre. Les services du Haut-Commissariat aux migrations (ACM) sont restés en activité en apportant une assistance directe et un soutien accru par le biais de lignes téléphoniques dédiées. Le Service de traduction par téléphone de l'ACM et l'aide directe des traducteurs de l'ACM sont restés disponibles. Des sessions d'information sur la COVID-19 ciblant les immigrés ont été organisées, des brochures d'information distribuées dans plusieurs langues et le cours de l'ACM sur la création d'entreprise qui est destiné aux immigrés a été proposé en ligne.

Pour de plus amples informations :

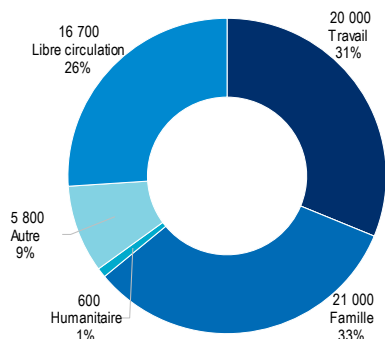
www.acm.gov.pt

www.om.acm.gov.pt

www.sef.pt

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Portugal

Entrées d'immigrés de long terme
2018 (Source: OCDE)



Migrations temporaires
(Source: OCDE)

Migrations temporaires de travail

| | 2018 | 2018/17 |
|--|------|---------|
| Vacanciers actifs | .. | .. |
| Travailleurs saisonniers | .. | .. |
| Transferts intra-entreprises | .. | .. |
| Autres migrants temporaires de travail | 280 | - 52% |

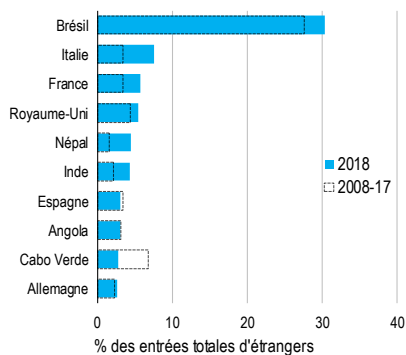
Éducation

| | 2018 | 2018/17 |
|--------------------------------------|-------|---------|
| Étudiants en mobilité internationale | 8 370 | + 71% |
| Stagiaires | .. | .. |

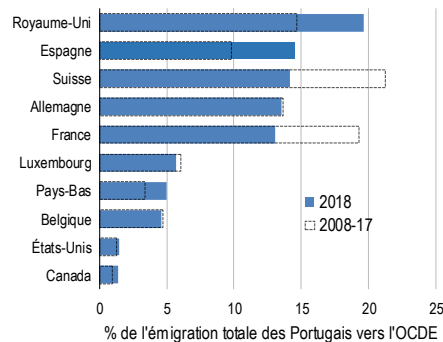
Humanitaires

| | 2019 | 2019/18 |
|--------------------|-------|---------|
| Demandeurs d'asile | 1 740 | + 40% |

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Émigration des Portugais vers les pays de l'OCDE
(définition nationale)



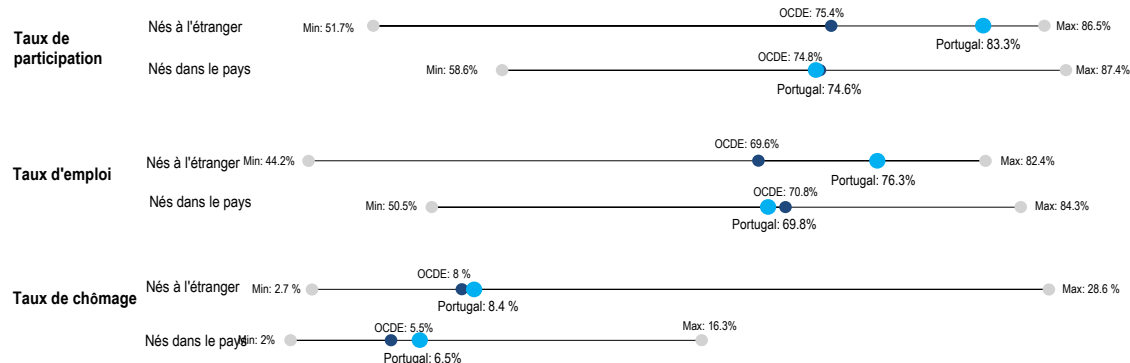
Composantes de la croissance de la population

| | 2019 Pour 1 000 habitants | Évolution 2019/18 |
|--|---------------------------------|----------------------|
| Total | 1.9 | +3.3 |
| Accroissement naturel | -2.5 | +0.0 |
| Solde migratoire net plus ajustements statistiques | 4.3 | +3.2 |

Transferts de fonds

| | USD courants (millions) | Évolution annuelle (%) | Part du PIB (%) |
|----------------|----------------------------|------------------------------|-----------------------|
| Entrées (2019) | 4 327 | -4.1 | 1.8 |
| Sorties (2018) | 245 | -18.5 | 0.1 |

Situation sur le marché du travail
2019



StatLink <https://stat.link/m3jxyu>

République slovaque

| Population née à l'étranger – 2019 | |
|------------------------------------|-------------------------------------|
| Taille : 0.2 million, 49 % femmes | <i>Premiers pays de naissance :</i> |
| 4 % de la population | République tchèque (45 %), |
| Évolution depuis 2010 : +38 % | Hongrie (8 %), Ukraine (6 %) |

En 2018, 12 000 nouveaux immigrés ont obtenu un permis de résidence de plus de 12 mois en République slovaque (hors ressortissants de l'UE), soit 72.2 % de plus qu'en 2017. Ce chiffre comprend 64.1 % de travailleurs immigrés, 14.3 % de membres de famille (y compris les accompagnants) 11.1 % d'immigrés venus pour leurs études et 10.5 % d'autres migrants. Environ 400 permis de courte durée ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale et 3 100 à des travailleurs immigrés temporaires ou saisonniers (à l'exclusion des migrations intra-UE). En outre, 14 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2018, soit une hausse de 2.8 % par rapport à 2017. Ces travailleurs détachés sont généralement titulaires de contrats de courte durée.

La République tchèque, la Hongrie et la Roumanie comptent parmi les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2018. Parmi les 15 premiers pays d'origine, la Roumanie a enregistré la plus forte hausse (+100) et l'Italie la plus forte baisse (-100) en termes de flux d'entrées en République slovaque par rapport à l'année précédente.

En 2019, le nombre de personnes ayant déposé une première demande d'asile a augmenté de 38.7 %, pour s'établir à 200 environ. La majorité des demandeurs viennent d'Afghanistan (85), d'Iran (45) et d'Arménie (15). La plus forte hausse depuis 2018 concerne les ressortissants d'Afghanistan (+55) et le recul le plus marqué, les ressortissants du Yémen (-20). Sur les 90 décisions prises en 2019, 38.9 % sont positives.

À la suite des modifications apportées en mai 2018 à la réglementation sur les migrations de travail, en particulier une dérogation à l'examen du marché du travail pour les demandes de permis de travail dans certaines conditions, une nouvelle loi est entrée en vigueur en janvier 2019 en vue de simplifier le traitement des demandes d'autorisation de travail. Pour les métiers en tension, le délai maximum de traitement a été ramené de 90 à 30 jours. En outre, la liste des métiers en tension sera désormais actualisée tous les trimestres au lieu d'une fois par an. La durée de l'examen du marché du travail a également été raccourcie : les vacances doivent être publiées par les employeurs pendant 10 jours au lieu de 15. Cependant, les employeurs doivent désormais signaler tous les postes vacants au Bureau du travail, y compris les métiers en tension et les postes à pourvoir par des ressortissants slovaques ou européens. Auparavant, les employeurs pouvaient publier les vacances par des voies moins formelles. L'objectif de ce changement est de permettre au Bureau du travail de recenser plus précisément les métiers en tension.

La nouvelle loi modifie également certaines conditions relatives aux documents à fournir. Pour la plupart des catégories d'autorisations de travail, il n'est plus exigé de soumettre un diplôme reconnu légalement avec la demande. Les diplômes reconnus ne sont aujourd'hui requis que pour les demandes relatives aux professions réglementées. Toutefois, la plupart des demandeurs doivent désormais joindre un document de consentement de la municipalité à leur demande de permis de séjour. Enfin, le Bureau du travail examinera désormais les antécédents des employeurs qui embauchent des travailleurs étrangers pour déterminer s'ils ont eu recours à des emplois illégaux au cours des cinq dernières années, au lieu de deux années en arrière en vertu de la loi précédente.

Un nouvel amendement au Code du travail a été adopté en janvier 2019 pour empêcher les employeurs d'astreindre leurs salariés à la confidentialité quant aux conditions de travail et aux salaires, afin d'éviter tout dumping social.

En mai 2019, la police slovaque des étrangers a mis en place un système en ligne permettant aux ressortissants étrangers de prendre rendez-vous pour leur permis de séjour et d'enregistrer leur résidence. Le nouveau système simplifie la procédure de résidence puisque les ressortissants étrangers devaient auparavant faire la queue tôt le matin pour obtenir un rendez-vous.

En septembre 2019, un amendement à la loi anti-bureaucratie a été publié ; il réduit la charge administrative liée à la mobilité de la main-d'œuvre et aux conditions de séjour des ressortissants de pays tiers en utilisant les systèmes d'information de l'administration publique. Ces modifications sont entrées en vigueur en janvier 2020.

Mi-mars, des contrôles de police, y compris des examens médicaux, ont commencé à être effectués à toutes les frontières intérieures avec les pays voisins afin d'empêcher la propagation de la COVID-19. Tous les aéroports internationaux ont été fermés aux passagers et le transport international par rail et par bus a également été suspendu. Hormis les titulaires d'une autorisation de séjour en République slovaque, les étrangers n'étaient pas autorisés à entrer sur le territoire. La procédure de traitement des permis s'est essentiellement limitée au renouvellement des permis de séjour temporaires.

Dans le contexte de la crise de la COVID-19, le ministère du Travail, des Affaires sociales et de la Famille a publié une directive qui stipule que les étrangers dont les permis de séjour et de travail arrivent à échéance pendant la crise et jusqu'à un mois après peuvent rester sur le territoire et continuer à travailler.

Pour de plus amples informations :

www.minv.sk

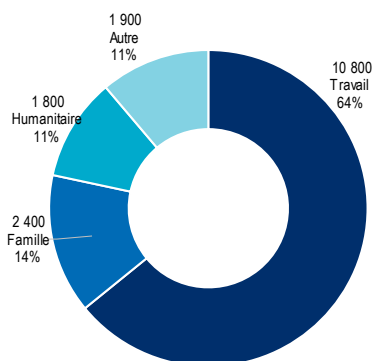
www.employment.gov.sk

www.upsvr.gov.sk

www.datacube.statistics.sk

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – République slovaque

Entrées d'immigrés de long terme
2018 (Source: OCDE)



Migrations temporaires
(Source: Eurostat)

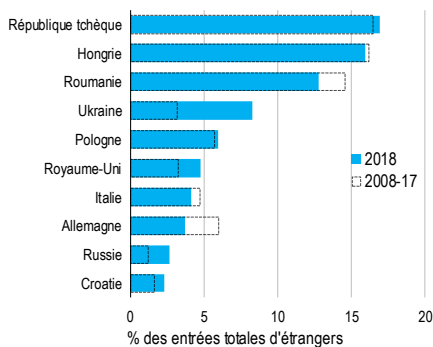
Migrations temporaires (ressortissants de pays hors UE)

| | 2018 | 2018/17 |
|---------|-------|---------|
| Travail | 3 150 | + 15% |
| Famille | 480 | - 12% |
| Études | 440 | - 11% |
| Autres | 60 | - 35% |

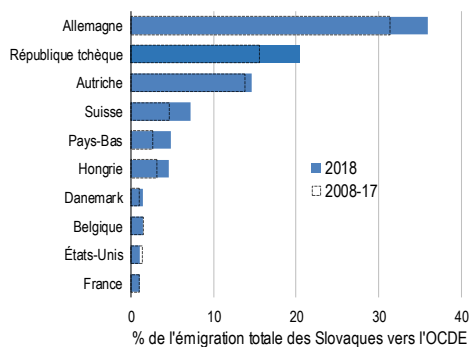
Humanitaires

| | 2019 | 2019/18 |
|--------------------|------|---------|
| Demandeurs d'asile | 220 | + 38% |

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Émigration des Slovaques vers les pays de l'OCDE
(définition nationale)



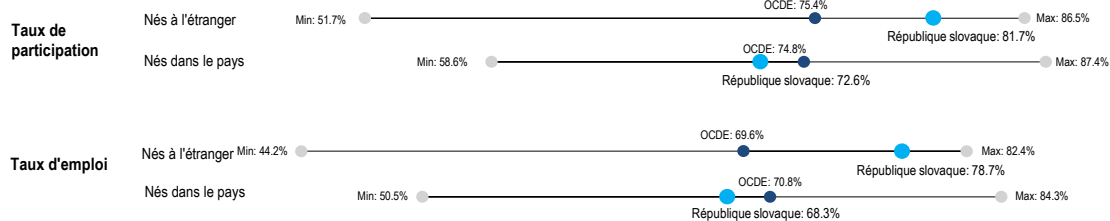
Composantes de la croissance de la population

| | 2019 Pour 1 000 habitants | Évolution 2019/18 |
|--|---------------------------------|----------------------|
| Total | 1.4 | +0.1 |
| Accroissement naturel | 0.7 | +0.1 |
| Solde migratoire net plus ajustements statistiques | 0.7 | +0.0 |

Transferts de fonds

| | USD courants (millions) | Évolution annuelle (%) | Part du PIB (%) |
|----------------|----------------------------|------------------------------|-----------------------|
| Entrées (2019) | 1 967 | -7.0 | 1.8 |
| Sorties (2018) | 385 | +41.7 | 0.4 |

Situation sur le marché du travail
2019



République tchèque

| Population née à l'étranger – 2019 | |
|------------------------------------|--------------------------------|
| Taille : 0.9 million, 48 % femmes | Premiers pays de naissance : |
| 8 % de la population | République slovaque (36 %), |
| Évolution depuis 2007 : +41 % | Ukraine (17 %), Viet Nam (7 %) |

En 2018, la République tchèque a accueilli 56 000 nouveaux immigrés pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (changements de statut et libre circulation compris), soit 28.4 % de plus qu'en 2017. Environ 3 500 permis ont été délivrés à des étudiants du supérieur en mobilité internationale et 2 600 à des travailleurs immigrés, temporaires ou saisonniers (hors migrations entre pays de l'UE). Par ailleurs, 31 000 détachements au sein de l'UE ont été enregistrés, soit une augmentation de 26.1 % par rapport à 2017. Ces travailleurs détachés sont en général titulaires de contrats de courte durée.

L'Ukraine, la République slovaque et la Russie sont les trois principaux pays d'origine des nouveaux arrivants en 2018. Parmi les 15 premiers pays d'origine, l'Ukraine a enregistré la plus forte hausse (+6 400) et les États-Unis la plus forte baisse (-28) des entrées en République tchèque par rapport à l'année précédente.

En 2019, le nombre de primo-demandeurs d'asile a augmenté de 15.8 %, pour s'établir autour de 1 600. La majorité des demandeurs viennent d'Arménie (300), d'Ukraine (200) et de Géorgie (200). La plus forte hausse par rapport à 2018 concerne les ressortissants arméniens (+200), et la baisse la plus importante les ressortissants cubains (-100). Sur les 1 400 demandes traitées en 2019, 9.6 % ont fait l'objet d'une décision favorable.

Une nouvelle modification de la loi sur les étrangers, adoptée en juillet 2019, simplifie et étend les programmes gouvernementaux d'immigration économique, avec notamment des mesures ciblées sur trois catégories de travailleurs : les travailleurs hautement qualifiés, les professions essentielles et les chercheurs, et les travailleurs qualifiés venant de certains pays. Les procédures administratives pour ces programmes sont facilitées et les conditions sont plus favorables aux travailleurs et à leurs familles (par exemple, ils sont dispensés des cours d'intégration obligatoires pour les nouveaux arrivants). Le programme concernant les professions essentielles et les travailleurs hautement qualifiés sera ouvert à un plus grand nombre de pays. Il est actuellement limité à l'Ukraine, la Serbie, la Mongolie et les Philippines, mais sera étendu aux ressortissants du Bélarus, du Monténégro, de Moldova, du Kazakhstan et de l'Inde.

La loi telle que modifiée apporte également davantage de souplesse pour répondre aux besoins du marché du travail en autorisant temporairement la délivrance de visas de travail extraordinaires pour les travailleurs de certains pays et secteurs économiques. Par ailleurs, le gouvernement pourra fixer des quotas pour l'immigration économique. La modification introduite dans la législation raccourcit d'autre part le délai nécessaire à la résiliation du permis de séjour

des étrangers ayant enfreint la loi, qui passe de plus de deux ans à moins de six mois. Il simplifie en outre les conditions d'entrée et de séjour des étudiants et des chercheurs et donne aux détenteurs d'un permis de travail la possibilité de changer d'employeur après six mois passés en République tchèque.

Compte tenu du Brexit, le gouvernement tchèque propose de traiter les sujets britanniques présents sur son territoire comme le sont les ressortissants tchèques au Royaume-Uni, selon le principe de réciprocité. Après 2020, les sujets britanniques seront tenus de demander un permis de séjour, comme les autres ressortissants de pays tiers.

En 2019, le cadre d'intégration, appelé « Respect mutuel » a également été actualisé. À partir de 2021, tous les nouveaux arrivants devront suivre un programme d'adaptation/intégration de 8 heures au cours de leur première année de séjour dans le pays. Autres nouveautés, certaines mesures d'accompagnement sont prévues pour favoriser l'intégration des nouveaux arrivants dans une perspective à plus long terme, par exemple des cours de langue et d'enseignement socioculturel, et les immigrés vulnérables feront l'objet d'une attention particulière.

Pendant la pandémie de COVID-19, les autorités tchèques ont permis aux travailleurs saisonniers agricoles de rester dans le pays pour travailler et ont rouvert les frontières aux travailleurs saisonniers le 11 mai 2020. D'autres restrictions en matière d'emploi ont été assouplies, par exemple pour les travailleurs immigrés ayant perdu leur emploi, qui pourront être autorisés à changer d'employeur et de secteur d'activité. Suspendu durant la pandémie, le programme d'accueil de travailleurs qualifiés, qui permet à des employeurs opérant sur le territoire tchèque de recruter des travailleurs étrangers qualifiés en provenance de certains pays, a été partiellement rétabli le 15 juin 2020, mais uniquement pour les travailleurs ukrainiens, car les employeurs en recherchaient un millier, en particulier dans les secteurs du bâtiment et de la fabrication de machines-outils.

Le 1^{er} avril 2020, le gouvernement a approuvé un « programme antivirus » de soutien à l'emploi des travailleurs tchèques, mais aussi étrangers. Afin d'éviter des licenciements, le programme permet à l'État d'indemniser les entreprises confrontées à des risques économiques en raison de la COVID-19 pour les salaires versés aux employés. De nouvelles informations à l'intention des immigrés ont également été formulées dans plusieurs langues. Par ailleurs, les personnes dont le permis de séjour est arrivé à expiration pendant l'état d'urgence ont conservé leur statut de résident régulier, et les mesures d'intégration ont été remplacées par des services essentiellement accessibles en ligne et par téléphone.

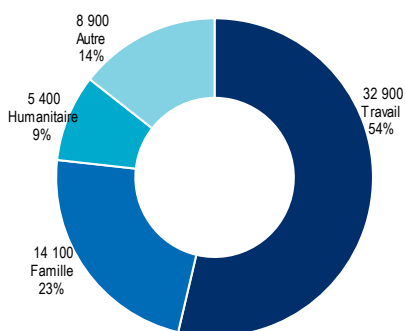
Pour de plus amples informations :

www.mvcr.cz/mvcren

www.czso.cz

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – République tchèque

Entrées d'immigrés de long terme
2018 (Source: OCDE)



Migrations temporaires
(Source: Eurostat)

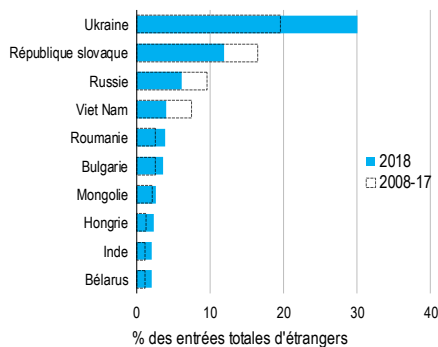
Migrations temporaires (ressortissants de pays hors UE)

| | 2018 | 2018/17 |
|---------|-------|---------|
| Travail | 2 580 | + 42% |
| Famille | 2 370 | - 1% |
| Études | 3 280 | + 5% |
| Autres | 1 610 | + 21% |

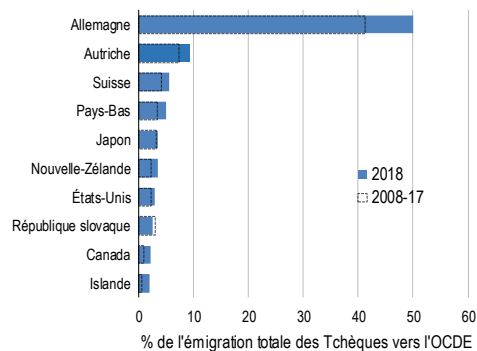
Humanitaires

| | 2019 | 2019/18 |
|--------------------|-------|---------|
| Demandeurs d'asile | 1 580 | + 16% |

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Émigration des Tchèques vers les pays de l'OCDE
(définition nationale)



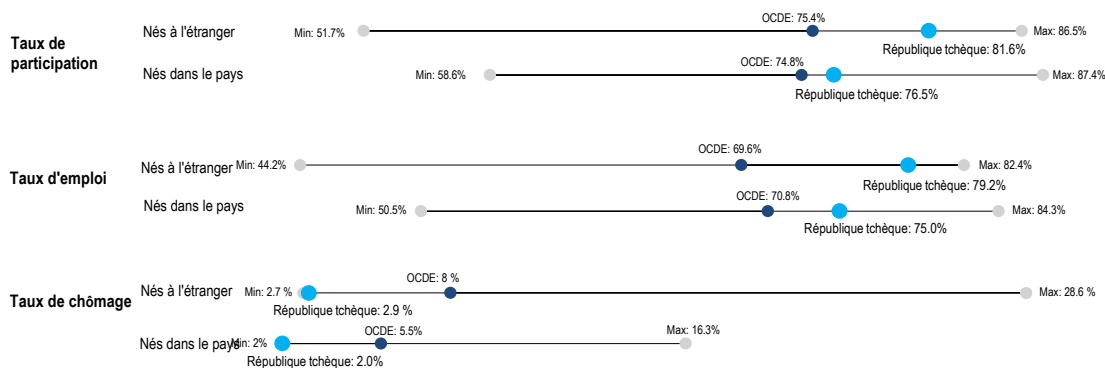
Composantes de la croissance de la population

| | 2019 Pour 1 000 habitants | Évolution 2019/18 |
|--|---------------------------------|----------------------|
| Total | 4.1 | +0.4 |
| Accroissement naturel | 0.0 | -0.1 |
| Solde migratoire net plus ajustements statistiques | 4.1 | +0.5 |

Transferts de fonds

| | USD courants (millions) | Évolution annuelle (%) | Part du PIB (%) |
|----------------|----------------------------|------------------------------|-----------------------|
| Entrées (2019) | 3 815 | -2.5 | 1.5 |
| Sorties (2018) | 2 758 | +34.2 | 1.1 |

Situation sur le marché du travail
2019



StatLink <https://stat.link/dc7fuj>

Roumanie

| Population née à l'étranger – 2019 | |
|------------------------------------|--------------------------------|
| Taille : 0.6 million, 46 % femmes | Premiers pays de naissance : |
| 8 % de la population | Moldova (40 %), Italie (11 %), |
| Évolution depuis 2009 : +278 % | Espagne (9 %) |

En 2018, 12 000 nouveaux immigrants ont obtenu un permis de résidence de plus de 12 mois en Roumanie (hors ressortissants de l'UE), soit 17.1 % de plus qu'en 2017. Ce chiffre comprend 38.2 % de travailleurs immigrants, 26.6 % de membres de famille (y compris les accompagnants) 25.2 % d'autres migrants. Environ 1 500 permis de courte durée ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale et 1 700 à des travailleurs immigrants temporaires ou saisonniers (à l'exclusion des migrations intra-UE). En outre, 16 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2018, soit une hausse de 32 % par rapport à 2017. Ces travailleurs détachés sont généralement titulaires de contrats de courte durée.

La Moldova, le Viet Nam et la Turquie comptent parmi les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2018. Parmi les 15 premiers pays d'origine, le Viet Nam a enregistré la plus forte hausse (+1 000) et la Bulgarie la plus forte baisse (-300) en termes de flux d'entrées en Roumanie par rapport à l'année précédente.

En 2019, le nombre de personnes ayant déposé une première demande d'asile a augmenté de 26.2 %, pour s'établir à 2 500 environ. La majorité des demandeurs viennent d'Iraq (600), de Syrie (500) et d'Afghanistan (200). Sur les 1 300 décisions prises en 2019, 44.5 % sont positives.

Le contingent de 20 000 travailleurs étrangers initialement approuvé pour 2019 a été complété par un contingent supplémentaire de 10 000 travailleurs au cours des quatre derniers mois de l'année, par rapport à 15 000 en 2018 (contingent de 7 000 complété par 8 000 travailleurs permanents et détachés). Cette augmentation visait à pallier les pénuries de main-d'œuvre et portait sur les travailleurs permanents ainsi que les travailleurs détachés, les saisonniers et d'autres catégories de travailleurs étrangers.

En 2018, dans le contexte d'une augmentation de 33 % du niveau de rémunération minimum, le niveau des salaires des salariés étrangers a été réduit, passant du salaire brut moyen au salaire brut minimum, tandis que le seuil salarial de la Carte bleue européenne a été porté à deux fois le salaire brut moyen.

En 2018, les droits des étudiants inscrits dans des établissements d'enseignement roumains ont été étendus par le biais de l'octroi de bourses, de l'augmentation du nombre de partenariats avec d'autres universités internationales et de l'attraction de nouveaux partenaires de financement.

En 2019, la Roumanie a pris des mesures pour mettre en application le Règlement 2016/589 de l'UE relatif à un réseau européen des services de l'emploi (EURES), en améliorant l'accès des travailleurs aux services de mobilité et en favorisant l'intégration sur les marchés du travail.

En novembre 2018, une nouvelle loi transposant la Directive 2016/801 de l'UE a facilité l'entrée et le séjour des immigrants à des fins de recherche, d'études, de formation, de volontariat et de programmes d'échange d'élèves ou de projets éducatifs et de travail au pair. Désormais, une personne issue de l'immigration peut obtenir un permis de séjour pour étudier et la procédure pour obtenir un permis de travail est simplifiée. Les travailleurs immigrants perçoivent désormais le même salaire minimum que les ressortissants roumains et le seuil salarial des travailleurs étrangers hautement qualifiés est égal au double du salaire brut moyen.

En octobre 2018, le Plan d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie nationale sur l'immigration pour 2015-18 a finalement été adopté. Il accorde la priorité aux mesures de retour et de réintégration volontaires au titre des fonds d'aide de l'UE. Le plan renforce également les moyens de renvoyer chez eux les immigrants sans papiers. De nouvelles mesures ont également été prises pour pallier les pénuries de main-d'œuvre, en simplifiant les procédures d'admission de certains travailleurs immigrants. Le plan visait également à améliorer l'intégration dans quatre domaines essentiels : la vie sociale, la santé, le logement et l'emploi. Il prévoit des programmes de formation professionnelle et d'emploi ainsi que des logements nouveaux pour les réfugiés.

Des accords bilatéraux ont été signés et un protocole a été mis en œuvre avec la Bulgarie et la Géorgie concernant la réadmission des ressortissants roumains et des étrangers. Plusieurs amendements ont également été adoptés pour faciliter l'émigration des ressortissants roumains (par exemple, simplification des procédures, renforcement de la protection des ressortissants roumains travaillant à l'étranger).

La crise de la COVID-19 a eu des répercussions sur les services d'immigration en Roumanie. Ils ont en effet suspendu toutes leurs activités, à l'exception du traitement des demandes de permis de travail. Les permis ayant expiré pendant l'état d'urgence ont été prolongés de 90 jours maximum après la fin de cette période. Les personnes qui arrivent en Roumanie en provenance des pays les plus touchés ont été placées en quarantaine pendant 14 jours, tandis que les personnes arrivant d'autres pays ont dû s'auto-isoler pendant 14 jours. Les travailleurs frontaliers venant chaque jour de Hongrie et de Bulgarie sont toujours autorisés à se rendre en Roumanie, sans obligation de mise en quarantaine/d'auto-isolément (en l'absence de symptômes de la COVID-19). Enfin, les personnes qui se rendent en Roumanie aux fins de l'installation/l'entretien de matériel médical, scientifique, économique, de défense, d'ordre public et de sécurité nationale ne sont pas non plus tenues de s'isoler ou d'observer une quarantaine (si elles ne présentent aucun symptôme de la COVID-19).

Pour de plus amples informations :

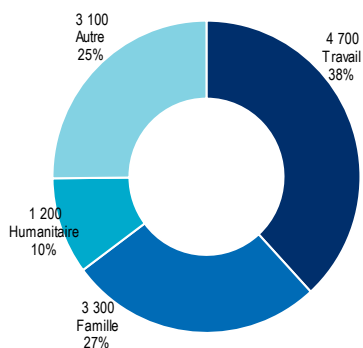
www.insse.ro

www.mai.gov.ro

www.igi.mai.gov.ro

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Roumanie

Entrées d'immigrés de long terme
2018 (Source: OCDE)



Migrations temporaires
(Source: Eurostat)

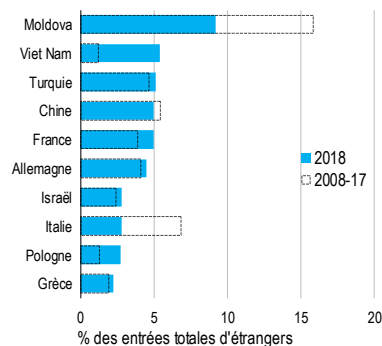
Migrations temporaires (ressortissants de pays hors UE)

| | 2018 | 2018/17 |
|---------|-------|---------|
| Travail | 1 650 | + 402% |
| Famille | 580 | + 13% |
| Études | 1 540 | + 2% |
| Autres | 420 | + 0% |

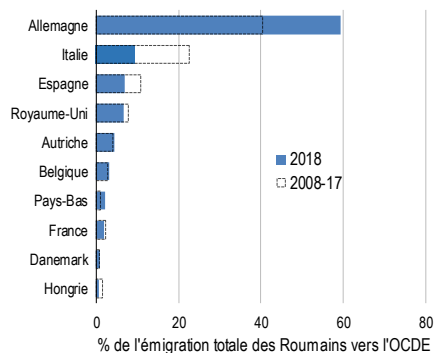
Humanitaires

| | 2019 | 2019/18 |
|--------------------|-------|---------|
| Demandeurs d'asile | 2 460 | - 59% |

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Émigration des Roumains vers les pays de l'OCDE
(définition nationale)



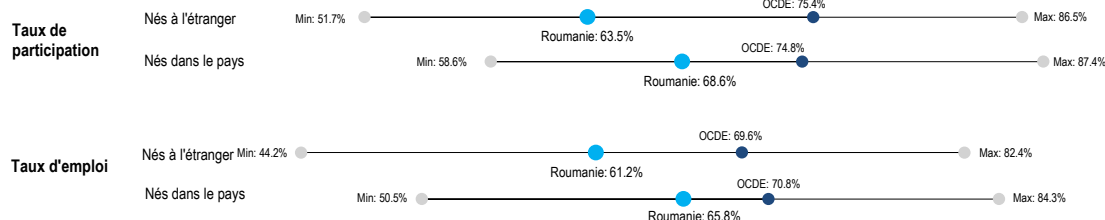
Composantes de la croissance de la population

| | 2019 Pour 1 000 habitants | Évolution 2019/18 |
|--|---------------------------------|----------------------|
| Total | -5.0 | +1.0 |
| Accroissement naturel | -3.8 | -0.7 |
| Solde migratoire net plus ajustements statistiques | -1.2 | +1.6 |

Transferts de fonds

| | USD courants (millions) | Évolution annuelle (%) | Part du PIB (%) |
|----------------|----------------------------|------------------------------|-----------------------|
| Entrées (2019) | 7 235 | +3.6 | 3.0 |
| Sorties (2018) | 435 | +11.9 | 0.2 |

Situation sur le marché du travail
2019



Royaume-Uni

| Population née à l'étranger – 2018 | |
|------------------------------------|------------------------------|
| Taille : 9.4 millions, 52 % femmes | Premiers pays de naissance : |
| 14 % de la population | Inde (9 %), Pologne (8 %), |
| Évolution depuis 2007 : +38 % | Pakistan (5 %) |

En 2018, le Royaume-Uni a accueilli 343 000 nouveaux immigrants pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (changements de statut et libre circulation compris), soit 0.2 % de plus qu'en 2017. Ce chiffre comprend 46.5 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 10.7 % de travailleurs immigrés, 25.9 % de membres de famille (y compris les accompagnants) et 7.4 % d'immigrés admis pour des raisons humanitaires. Environ 331 000 permis ont été délivrés à des étudiants du supérieur en mobilité internationale et 91 000 à des travailleurs immigrés temporaires ou saisonniers (hors migrations entre pays de l'UE). Par ailleurs, 61 000 détachements au sein de l'UE ont été enregistrés en 2018, soit une augmentation de 2.1 % par rapport à 2017. Ces travailleurs détachés sont en général titulaires de contrats de courte durée.

En 2019, le nombre de primo-demandeurs d'asile a augmenté de 18.6 %, pour s'établir à 44 000 environ. La majorité des demandeurs viennent d'Iran (5 500), d'Albanie (3 900) et d'Iraq (3 900). La plus forte hausse par rapport à 2018 concerne les ressortissants albanais (+1 600) et la baisse la plus importante les ressortissants koweïtiens (-300). Sur les 29 000 demandes traitées en 2019, 52.6 % ont fait l'objet d'une décision favorable.

En 2019-20, plusieurs changements ont été apportés au régime d'immigration dans le but d'améliorer la sélection et l'installation durable d'immigrés hautement qualifiés. La liste des métiers en tension a été étendue à d'autres professions dans plusieurs domaines, dont la santé, l'informatique et les STIM. Les emplois figurant sur la liste des métiers en tension sont dispensés d'un examen du marché du travail et ne sont pas contingentés. En outre, le contingent applicable aux visas de catégorie 2 (*Tier 2*) a été supprimé pour les professions de niveau doctorat.

En mars 2019, les visas de catégorie 1 (*Tier 1 Entrepreneur* et *Graduate Entrepreneur*) ont été remplacés par les visas *Start-up* et *Innovator*. Ce sont à présent des spécialistes des secteurs d'activité, et non plus des fonctionnaires des services de l'immigration, qui sélectionnent les demandeurs de visa. En février 2020, le visa *Global Talent* (non soumis à quota) a remplacé le visa de catégorie 1 *Exceptional Talent*. Il s'agit d'un visa délivré selon une procédure accélérée aux personnes de grand talent ou très prometteuses dans certains domaines précis, en vue d'une installation plus rapide.

Le gouvernement a instauré un dispositif pilote de travailleurs saisonniers pour 2019 et 2020 afin de permettre respectivement le recrutement de 2 500 et 10 000 immigrants temporaires de pays non membres de l'UE, pour des tâches précises dans le secteur horticole. Un nouveau visa

(*Graduate Route*) s'appliquera aux étudiants en mobilité internationale à compter de la rentrée universitaire 2020-21. Il est identique au visa de travail post-études de deux ans supprimé en 2012. Les étudiants en mobilité internationale ayant obtenu un diplôme de niveau licence ou plus élevé pourront demander à rester au Royaume-Uni pour chercher un emploi pendant deux ans après la fin de leurs études.

Instaurée en 2015, la taxe santé payée par les immigrants de pays non membres de l'EEE a doublé en janvier 2019 et augmentera encore en octobre 2020. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, la hausse a été suspendue pendant un an pour le personnel médical.

Le nouveau système d'immigration à points qui doit entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2021 a été présenté en février 2020. Pour pouvoir obtenir un visa avec ce nouveau système, tous les immigrants devront totaliser 70 points, dont 50 liés à la présence d'une offre d'emploi hautement ou moyennement qualifié émanant d'une entité agréée (« parrain »), et à une maîtrise satisfaisante de l'anglais. Des points supplémentaires sont accordés si le niveau de rémunération est élevé, si le métier exercé est un métier en tension, ou si le requérant est titulaire d'un diplôme de niveau doctorat.

Dans le cadre du dispositif de résidence permanente prévu pour les ressortissants de l'UE et des accords conclus entre le Royaume-Uni et l'AELE et la Suisse, les ressortissants des pays de l'EEE et les citoyens suisses se trouvant déjà au Royaume-Uni le 31 décembre 2020 continueront de bénéficier de la libre circulation. Les ressortissants irlandais continueront aussi de bénéficier de la libre circulation dans le cadre de la zone de voyage commune Irlande-Royaume-Uni après 2021.

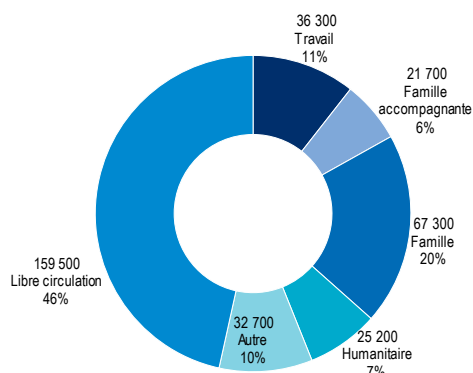
Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, le ministère de l'Intérieur a suspendu la délivrance de tous les visas, prolongé les autorisations de séjour pour les immigrants dont l'autorisation de séjour arrivait à expiration, et élargi les dispositions relatives aux changements de titres de séjour, en particulier de la catégorie 4 (étudiant) à la catégorie 2 (travailleur ordinaire). Les demandes soumises au titre du dispositif de résidence permanente prévu pour les ressortissants de l'UE continuent d'être acceptées en ligne. Plusieurs règles du programme ont été assouplies pendant la crise, telles que des simplifications de dates de début des visas, des délais supplémentaires accordés aux entrepreneurs migrants pour répondre à l'ensemble des conditions d'obtention de leur visa ou une réduction du salaire des employés parrainés, sous certaines conditions. Des prolongations automatiques de visa d'un an ont été accordées aux médecins, infirmières et ambulanciers travaillant au Royaume-Uni, et la limite d'heures de travail des infirmières et des médecins en formation a été supprimée.

Pour de plus amples informations :

www.gov.uk/government/organisations/home-office
www.ons.gov.uk

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Royaume-Uni

Entrées d'immigrés de long terme
2018 (Source: OCDE)



Migrations temporaires
(Source: OCDE)

Migrations temporaires de travail

| | 2018 | 2018/17 |
|--|--------|---------|
| Vacanciers actifs | 20 880 | - 3% |
| Travailleurs saisonniers | .. | .. |
| Transferts intra-entreprises | 31 720 | - 3% |
| Autres migrants temporaires de travail | 38 370 | + 4% |

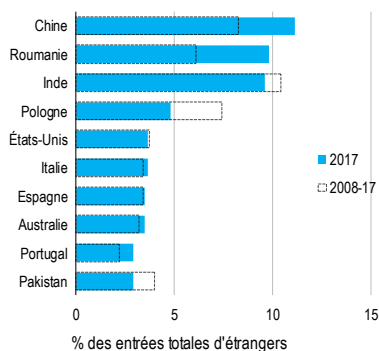
Éducation

| | 2018 | 2018/17 |
|--------------------------------------|---------|---------|
| Étudiants en mobilité internationale | 330 950 | + 8% |
| Stagiaires | .. | .. |

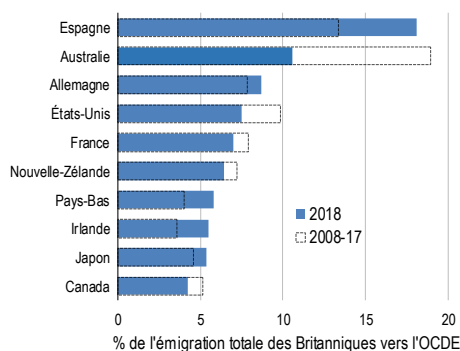
Humanitaires

| | 2019 | 2019/18 |
|--------------------|--------|---------|
| Demandeurs d'asile | 44 320 | + 19% |

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Émigration des Britanniques vers les pays de l'OCDE
(définition nationale)



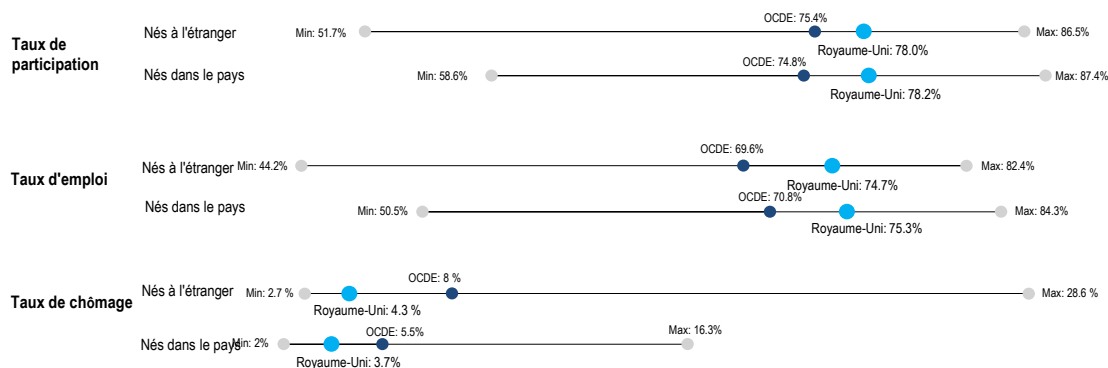
Composantes de la croissance de la population

| | 2019 Pour 1 000 habitants | Évolution 2019/18 |
|--|---------------------------------|----------------------|
| Total | 5.7 | +0.1 |
| Accroissement naturel | 1.6 | -0.2 |
| Solde migratoire net plus ajustements statistiques | 4.0 | +0.1 |

Transferts de fonds

| | USD courants (millions) | Évolution annuelle (%) | Part du PIB (%) |
|----------------|----------------------------|------------------------------|-----------------------|
| Entrées (2019) | 3 873 | -11.8 | 0.1 |
| Sorties (2018) | 10 410 | +6.2 | 0.4 |

Situation sur le marché du travail
2019



StatLink <https://stat.link/cas5gi>

Slovénie

| Population née à l'étranger – 2019 | |
|------------------------------------|-------------------------------|
| Taille : 0.3 million, 42 % femmes | Premiers pays de naissance : |
| 13 % de la population | Bosnie-Herzégovine (36 %), |
| Évolution depuis 2011 : +60 % | Croatie (17 %), Serbie (10 %) |

En 2018, 18 000 nouveaux immigrés ont obtenu un permis de séjour de plus de 12 mois en Slovénie (hors ressortissants de pays membres de l'UE), soit 55 % de plus qu'en 2017. Ce chiffre comprend 72.2 % de travailleurs immigrés, 26.3 % de membres de famille (y compris les accompagnants), 0.7 % d'immigrés venus pour faire des études et 0.8 % d'autres immigrés. Environ 2 100 permis de courte durée ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale et 8 300 à des travailleurs immigrés, temporaires ou saisonniers (hors migrations entre pays de l'UE). Par ailleurs, 9 200 détachements au sein de l'UE ont été enregistrés en 2018, soit une augmentation de 46.9 % par rapport à 2017. Ces travailleurs détachés sont en général titulaires de contrats de courte durée.

La Bosnie-Herzégovine, la Serbie et le Kosovo sont les trois principaux pays d'origine des nouveaux arrivants en 2018.

En 2019, le nombre de primo-demandeurs d'asile a progressé de 29.1 %, pour s'établir autour de 3 600. La majorité des demandeurs viennent d'Algérie (1 000), du Maroc (700) et du Pakistan (500). La plus forte hausse par rapport à 2018 concerne les ressortissants marocains (+600) et la baisse la plus importante les ressortissants pakistanais (-300). Sur les 200 demandes traitées en 2019, 39.5 % ont fait l'objet d'une décision favorable.

La Slovénie a transposé, en 2018, dans son droit national, la directive de l'Union européenne relative aux transferts intragroupe (ICT). Les cadres, experts et stagiaires originaires de pays non membres de l'UE qui sont envoyés en Slovénie pour occuper un poste dans une entreprise du groupe qui les emploie peuvent demander des permis ICT, et les détenteurs de permis ICT délivrés dans un autre pays de l'UE peuvent être transférés de même en Slovénie pour une durée maximale de 90 jours, avec notification à l'administration du travail, ou pour une période supérieure à 90 jours, auquel cas un permis ICT de longue durée devra être demandé.

En avril 2018, de nouvelles modifications ont été apportées à la loi sur l'emploi salarié, l'emploi indépendant et le travail des étrangers (ZZSDT) comme suite à l'adoption de la loi sur la promotion de l'investissement. Une procédure accélérée a été établie pour permettre aux entreprises à forte valeur ajoutée et aux *start-ups* de recruter des étrangers plus facilement et plus rapidement. Pour ces entreprises, la procédure d'obtention d'un permis unique de séjour et de travail ne nécessite pas de satisfaire toutes les conditions de recrutement d'étrangers.

En juillet 2018, la Slovénie a levé l'obligation d'obtention d'un permis de travail pour les immigrés croates, de sorte

que les employeurs slovènes n'ont plus besoin de demander des permis de travail pour recruter du personnel en Croatie. Le salaire minimum mensuel pour les travailleurs nationaux et étrangers en Slovénie a augmenté de 6 % en 2020 pour passer à 940.58 EUR. Les employeurs ayant déposé des demandes de permis de travail, nouvelles ou renouvelées, devront ajuster le niveau des salaires.

La Slovénie reste un pays de transit : la plupart des migrants qui tentent d'atteindre la partie occidentale de l'UE à partir de la Turquie utilisent soit la route centrale via la Serbie, soit le couloir Bosnie-Herzégovine-Croatie-Slovénie depuis la frontière gréco-albanaise. En juin 2019, les polices des frontières italienne et slovène ont signé un accord en vue de renforcer la lutte contre l'immigration clandestine sur la route des Balkans. Il prévoit en particulier la mise en place de patrouilles mixtes à la frontière entre les deux pays. L'Autriche a décidé de réintroduire un contrôle temporaire à la frontière slovène depuis le 12 novembre 2018 et a prolongé sa décision de six mois entre la mi-mai et la mi-novembre 2019. Ces décisions ont été motivées par la persistance des mouvements secondaires et la sécurité publique.

En octobre 2019, la Cour constitutionnelle a invalidé les amendements adoptés en janvier 2017 qui auraient permis au pays de suspendre la loi sur l'accueil des demandeurs d'asile dans certaines circonstances, avec l'accord d'une majorité de députés.

Dans le contexte de la crise de la COVID-19, la Slovénie a dispensé des informations en plusieurs langues et des soins médicaux aux immigrés et a couvert tous les frais de diagnostic et de traitement de la maladie, même pour ceux qui ne bénéficiaient pas de l'assurance de santé publique.

En outre, la Slovénie a donné la possibilité aux immigrés de rester dans le pays et a prolongé les permis jusqu'au 9 juillet 2020, tandis que tous les nouveaux arrivants sont obligatoirement mis en quarantaine. La Slovénie a suspendu temporairement la délivrance de nouveaux permis de séjour, mais les demandes d'asile urgentes sont examinées. Les demandes de protection internationale ne pourront être déposées qu'à l'issue de la période de quarantaine et après examen médical. Tous les entretiens personnels sont temporairement annulés, et de nombreux services sur site relatifs à la procédure de demande d'asile sont suspendus, mais les procédures à distance sont maintenues. Aucune suspension ou restriction n'est appliquée concernant la procédure Dublin, mais les transferts sont très rares en raison de la fermeture des aéroports.

Pour de plus amples informations :

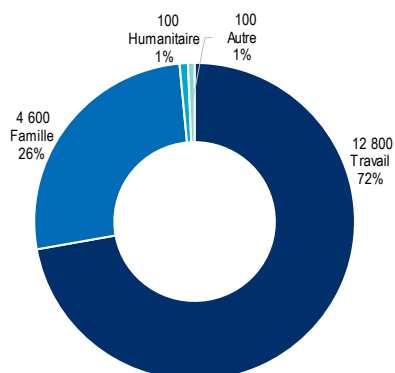
www.stat.si/eng

www.gov.si/podrocja/drzava-in-druzba/

www.infotujci.si

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Slovénie

Entrées d'immigrés de long terme
2018 (Source: OCDE)



Migrations temporaires
(Source: Eurostat)

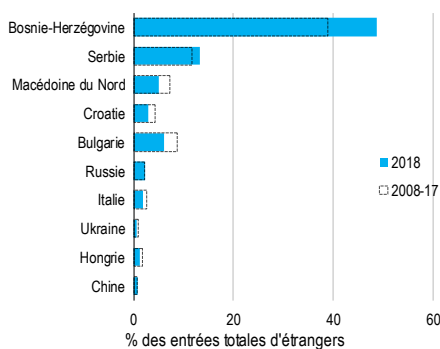
Migrations temporaires (ressortissants de pays hors UE)

| | 2018 | 2018/17 |
|---------|-------|---------|
| Travail | 8 270 | + 57% |
| Famille | 1 560 | + 23% |
| Études | 2 120 | + 26% |
| Autres | .. | .. |

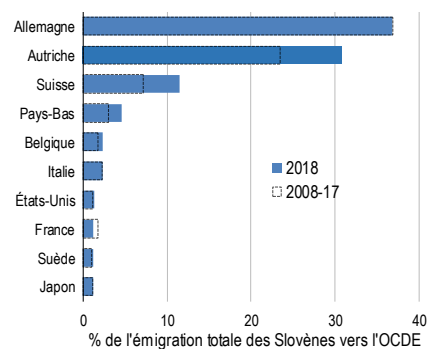
Humanitaires

| | 2019 | 2019/18 |
|--------------------|-------|---------|
| Demandeurs d'asile | 3 620 | + 29% |

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Émigration des Slovènes vers les pays de l'OCDE
(définition nationale)



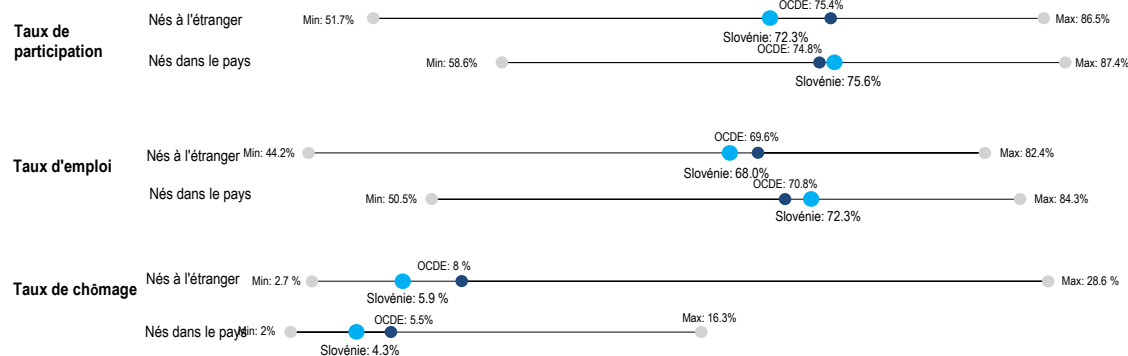
Composantes de la croissance de la population

| | 2019 Pour 1 000 habitants | Évolution 2019/18 |
|--|---------------------------------|----------------------|
| Total | 7.2 | +0.4 |
| Accroissement naturel | -0.6 | -0.2 |
| Solde migratoire net plus ajustements statistiques | 7.8 | +0.6 |

Transferts de fonds

| | USD courants (millions) | Évolution annuelle (%) | Part du PIB (%) |
|----------------|----------------------------|------------------------------|-----------------------|
| Entrées (2019) | 553 | -9.0 | 1.0 |
| Sorties (2018) | 276 | +17.0 | 0.5 |

Situation sur le marché du travail
2019



Suède

| Population née à l'étranger – 2019 | |
|------------------------------------|-------------------------------|
| Taille : 2 millions, 50 % femmes | Premiers pays de naissance : |
| 19 % de la population | Syrie (10 %), Finlande (8 %), |
| Évolution depuis 2007 : +53 % | Iraq (7 %) |

En 2018, la Suède a accueilli 124 000 nouveaux immigrés pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (y compris dans le cadre d'un changement de statut et de la libre circulation), soit -6.9 % par rapport à 2017. Ce chiffre comprend 24.4 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 13.4 % de travailleurs immigrés, 41.9 % de membres de famille (y compris les accompagnants) et 20.3 % de migrants humanitaires. Environ 14 000 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur et 9 100 à des travailleurs immigrés temporaires ou saisonniers (à l'exclusion des migrations intra-UE). En outre, 54 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2018, soit une hausse de 22.4 % par rapport à 2017. Ces travailleurs détachés sont généralement titulaires de contrats de courte durée.

La Syrie, l'Afghanistan et l'Inde comptent parmi les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2018. Parmi les 15 premiers pays d'origine, l'Inde a enregistré la plus forte hausse (+1 600) et la Syrie la plus forte baisse (-7 000) en termes de flux d'entrées en Suède par rapport à l'année précédente.

En 2019, le nombre de personnes ayant déposé une première demande d'asile a augmenté de 27.8 %, pour s'établir à 23 000 environ. La majorité des demandeurs viennent de Syrie (5 000), d'Érythrée (1 200) et d'Iran (1 000). La plus forte hausse depuis 2018 concerne les ressortissants de Syrie (+2 400) et le recul le plus marqué les ressortissants de Géorgie (100). Sur les 21 000 décisions prises en 2019, 29.2 % sont positives.

La loi provisoire adoptée en juillet 2016 qui, entre autres, restreint la possibilité d'obtenir un permis de séjour, a été prolongée et s'appliquera jusqu'en juin 2021. En vertu de cette loi, les réfugiés et les personnes pouvant bénéficier d'une protection subsidiaire se voient accorder un permis de séjour temporaire et les possibilités de bénéficier d'un regroupement familial restent plus limitées que dans le cadre de la loi ordinaire sur les étrangers. En outre, les contrôles aux frontières intérieures ont été prolongés.

Un amendement est entré en vigueur en janvier 2020 : il vise à réduire les allocations journalières versées aux demandeurs d'asile qui choisissent de vivre dans des zones en proie à des difficultés socioéconomiques. L'Agence suédoise des migrations a commencé à dresser une liste de ces zones en juillet 2020. Le gouvernement a proposé d'instaurer un nouveau motif d'entrée et de séjour pour les personnes hautement qualifiées qui souhaitent se rendre en Suède pour chercher du travail ou créer une entreprise.

Cette proposition, qui fait l'objet d'une enquête en cours, déroge au système général régissant l'immigration de travail, lequel ne fait aucune distinction entre les travailleurs immigrés hautement qualifiés et les autres.

Le gouvernement a alloué de nouveaux fonds pour favoriser l'apprentissage de la langue suédoise par les parents immigrés qui sont en dehors du marché du travail et qui s'occupent des enfants. L'accord gouvernemental propose notamment d'instaurer une Année intensive d'accueil pour les nouveaux arrivants. En outre, le gouvernement a décidé que l'acquisition de la nationalité suédoise serait subordonnée à la réussite d'un examen de langue suédoise, ainsi qu'à un test de connaissances de base sur la société suédoise. Des cours d'orientation civique sont organisés par les communes et ont maintenant une durée minimale de 100 heures, au lieu de 60 auparavant.

De nouvelles règles relatives aux permis de séjour pour les chercheurs et les étudiants, ainsi que pour les stagiaires et les jeunes au pair, s'appliquent désormais, à la suite de la transposition d'une directive de l'UE. Des permis de séjour devraient être accordés aux étudiants pour une durée d'au moins un an, ou le temps de leurs études (renouvelables, avec possibilité de prolonger leur séjour pour chercher du travail ou créer une entreprise).

En raison de la pandémie, le gouvernement suédois a décidé à la mi-mars d'interrompre provisoirement les déplacements non essentiels vers la Suède en provenance de la Suisse et des pays non membres de l'EEE. Les ressortissants suédois, les étrangers titulaires d'un permis de séjour qui rentrent chez eux et certains professionnels de santé et travailleurs saisonniers sont exemptés de l'interdiction d'entrée. En raison de cette interdiction, l'Agence des migrations a décidé que les demandes de visa devaient, en principe, être rejetées. Elle a également suspendu la réinstallation des réfugiés au printemps. Les entretiens oraux relatifs aux demandes d'asile ou aux permis de séjour ont été interrompus du 30 mars au 14 avril. Après cette date, les entretiens ont parfois été rétablis, mais avec toutes les précautions requises.

Le gouvernement a présenté une série de mesures visant à atténuer l'impact économique de la pandémie, laquelle a des répercussions sur les immigrés. Parmi les mesures du marché du travail figurent le renforcement temporaire de l'assurance chômage, l'augmentation des fonds destinés au service public de l'emploi et aux mesures actives du marché du travail, ainsi que l'allocation de fonds aux jobs d'été pour les jeunes. La durée des emplois aidés sera prolongée d'une année supplémentaire pour les individus qui occupent déjà de tels emplois.

Pour de plus amples informations :

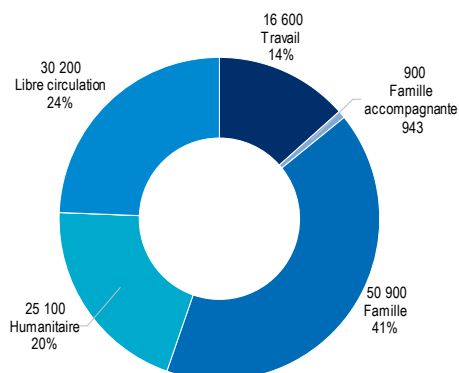
<https://www.migrationsverket.se>

<https://www.scb.se/en/>

<https://Suède.se/migration/>

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Suède

Entrées d'immigrés de long terme
2018 (Source: OCDE)



Migrations temporaires
(Source: OCDE)

Migrations temporaires de travail

| | 2018 | 2018/17 |
|--|-------|---------|
| Vacanciers actifs | 1 210 | + 87% |
| Travailleurs saisonniers | 4 990 | + 62% |
| Transferts intra-entreprises | .. | .. |
| Autres migrants temporaires de travail | 2 560 | + 13% |

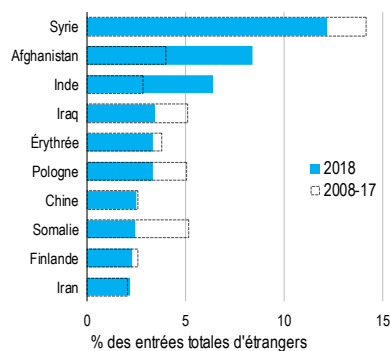
Éducation

| | 2018 | 2018/17 |
|--------------------------------------|--------|---------|
| Étudiants en mobilité internationale | 13 920 | + 4% |
| Stagiaires | 390 | + 13% |

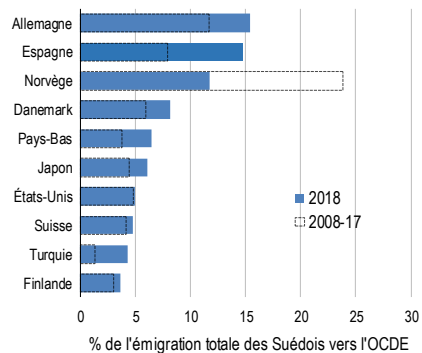
Humanitaires

| | 2019 | 2019/18 |
|--------------------|--------|---------|
| Demandeurs d'asile | 23 150 | + 28% |

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Émigration des Suédois vers les pays de l'OCDE
(définition nationale)



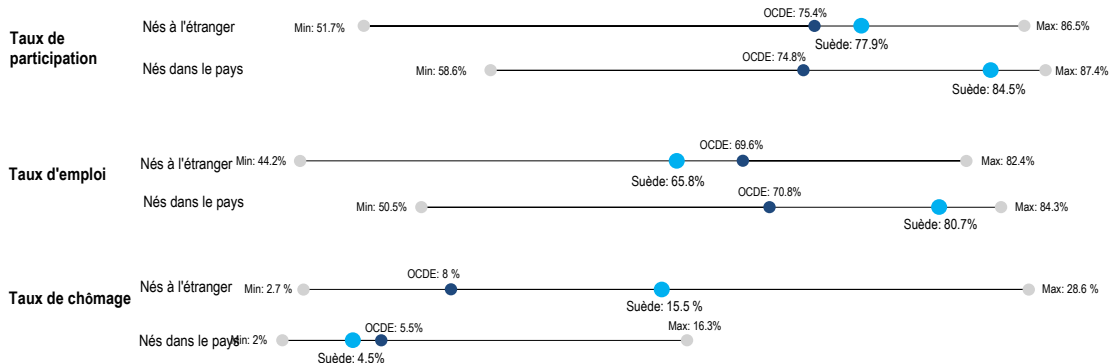
Composantes de la croissance de la population

| | 2019 Pour 1 000 habitants | Évolution 2019/18 |
|--|---------------------------------|----------------------|
| Total | 9.5 | -1.3 |
| Accroissement naturel | 2.5 | +0.2 |
| Solde migratoire net plus ajustements statistiques | 7.0 | -1.5 |

Transferts de fonds

| | USD courants (millions) | Évolution annuelle (%) | Part du PIB (%) |
|----------------|----------------------------|------------------------------|-----------------------|
| Entrées (2019) | 3 259 | +3.6 | 0.6 |
| Sorties (2018) | 2 023 | -1.6 | 0.4 |

Situation sur le marché du travail
2019



Suisse

| Population née à l'étranger – 2019 | |
|------------------------------------|---|
| Taille : 2.6 millions, 51 % femmes | Premiers pays de naissance : |
| 30 % de la population | Allemagne (14 %), Italie (11 %), Portugal (9 %) |
| Évolution depuis 2007 : +29 % | |

En 2018, la Suisse a accueilli 122 000 nouveaux immigrés pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (y compris dans le cadre d'un changement de statut), soit 3.2 % de plus qu'en 2017. Ce chiffre comprend 73 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 1.7 % de travailleurs immigrés, 17 % de membres de famille (y compris les accompagnants) et 5.5 % de migrants humanitaires. Environ 11 000 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur et 75 000 à des travailleurs immigrés temporaires ou saisonniers.

L'Allemagne, l'Italie et la France comptent parmi les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2018. Parmi les 15 premiers pays d'origine, l'Italie a enregistré la plus forte hausse (+1 000) et le Portugal la plus forte baisse (-500) en termes de flux d'entrées en Suisse par rapport à l'année précédente.

En 2019, le nombre de personnes ayant déposé une première demande d'asile a diminué de 6.9 %, pour s'établir à 13 000 environ. La majorité des demandeurs viennent d'Érythrée (2 500), d'Afghanistan (1 400) et de Turquie (1 200). La plus forte hausse depuis 2018 concerne les ressortissants de Turquie (+300) et le recul le plus marqué les ressortissants de Géorgie (-300). Sur les 12 000 décisions prises en 2019, 87.5 % sont positives.

La nouvelle loi relative à l'asile est entrée en vigueur en mars 2019. L'objet principal est d'accélérer les procédures d'asile. Les demandes d'asile pour lesquelles aucune clarification n'est nécessaire devraient être traitées dans le cadre d'une procédure accélérée, qui assure une protection juridique gratuite aux demandeurs. Les demandeurs sont hébergés dans des centres pendant toute la durée de la procédure, et jusqu'à l'exécution d'une reconduite éventuelle à la frontière (100 jours maximum, ou 140 jours dans le cadre d'une procédure « Dublin »).

Depuis janvier 2019, les réfugiés et les personnes admises à titre provisoire peuvent travailler en Suisse sans avoir besoin d'obtenir d'autorisation. Cette démarche a été remplacée par une simple déclaration faite aux autorités.

La clause de sauvegarde à l'égard des travailleurs bulgares et roumains a été levée le 31 mai 2019. Ils bénéficient désormais des mêmes conditions d'entrée, de séjour et de travail que les autres ressortissants étrangers de l'UE.

À compter du 1^{er} janvier 2020, des certificats linguistiques délivrés par un établissement agréé seront demandés à tous les demandeurs tenus d'apporter la preuve de leurs compétences linguistiques pour l'octroi d'un permis de séjour. Sont exclus les ressortissants étrangers dont la

langue maternelle est l'allemand, le français ou l'italien, ainsi que ceux qui ont fréquenté l'école obligatoire pendant au moins trois ans et ceux qui ont suivi une formation du deuxième cycle du secondaire ou un programme universitaire en allemand, en français et en italien, même si l'établissement était basé hors de Suisse. Les ressortissants étrangers qui ne fournissent pas le certificat linguistique mentionné et qui n'en sont pas exemptés peuvent voir leur permis de séjour refusé ou déclassé d'un permis C (résidence permanente) à un permis B (permis de longue durée pour les séjours supérieurs à 24 mois). Les nouvelles conditions harmonisent les règles relatives aux compétences linguistiques dans l'ensemble des cantons, alors qu'auparavant elles pouvaient varier d'un canton à l'autre.

À compter de janvier 2020, les employeurs seront tenus de diffuser pendant cinq jours les postes à pourvoir dans les métiers où le taux de chômage atteint 5 % auprès des personnes qui cherchent du travail via le Service public de l'emploi de Suisse, avant d'ouvrir ces postes à d'autres candidats. Cette mesure s'appuie sur les efforts déployés par la Suisse pour promouvoir la main-d'œuvre locale. Auparavant, seules les professions dans lesquelles le taux de chômage était supérieur ou égal à 8 % étaient tenues de respecter ces règles de notification.

En janvier 2018, la loi sur la nationalité suisse a été entièrement révisée. Cette révision vise à aligner les critères d'intégration et les exigences linguistiques sur ceux de la loi fédérale relative aux étrangers, à optimiser les fondements de la prise de décision, à harmoniser les durées requises de séjour à l'échelon des cantons et des communes, à uniformiser les procédures et à clarifier les rôles respectifs des cantons et de la Confédération dans la procédure de naturalisation.

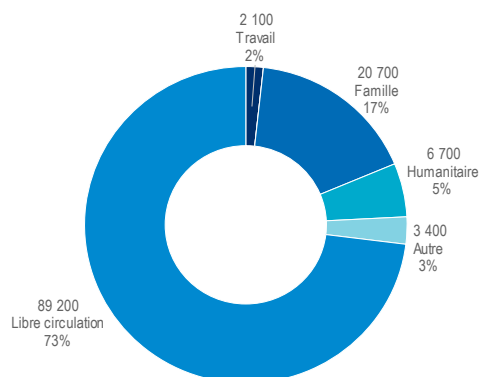
Le gouvernement a mis en œuvre plusieurs mesures en réponse à la pandémie de COVID-19. Une campagne de communication a été élaborée à l'intention de la population immigrée. Pour préserver la santé de toutes les parties prenantes et aider la population étrangère, les cantons et les prestataires des services d'intégration ont adapté ou reporté certaines mesures d'intégration. Une interdiction d'entrée a été mise en place, sauf pour les ressortissants suisses, les étrangers titulaires d'un permis de séjour ou d'un permis de travail frontalier et certains professionnels de santé. La délivrance de nouveaux permis aux étrangers en dehors du pays a été interrompue de façon générale, sauf pour certaines catégories comme les professionnels de santé ou les chercheurs travaillant sur le coronavirus, et pour les ressortissants de l'UE/EEE travaillant dans des secteurs essentiels tels que l'alimentation, l'énergie et les technologies de l'information.

Pour de plus amples informations :

www.sem.admin.ch

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Suisse

Entrées d'immigrés de long terme
2018 (Source: OCDE)



Migrations temporaires
(Source: OCDE)

Migrations temporaires de travail

| | 2018 | 2018/17 |
|--|--------|---------|
| Vacanciers actifs | .. | .. |
| Travailleurs saisonniers | .. | .. |
| Transferts intra-entreprises | .. | .. |
| Autres migrants temporaires de travail | 74 610 | + 0% |

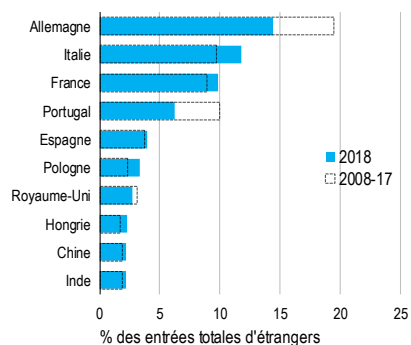
Éducation

| | 2018 | 2018/17 |
|--------------------------------------|--------|---------|
| Étudiants en mobilité internationale | 11 180 | + 0% |
| Stagiaires | 130 | + 8% |

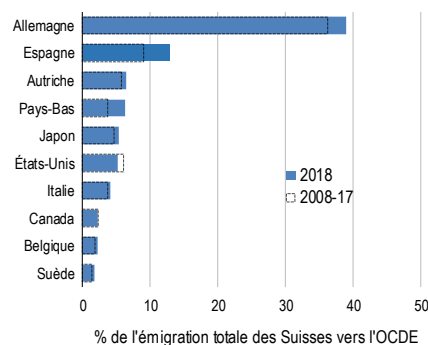
Humanitaires

| | 2019 | 2019/18 |
|--------------------|--------|---------|
| Demandeurs d'asile | 12 600 | - 7% |

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Émigration des Suisses vers les pays de l'OCDE
(définition nationale)



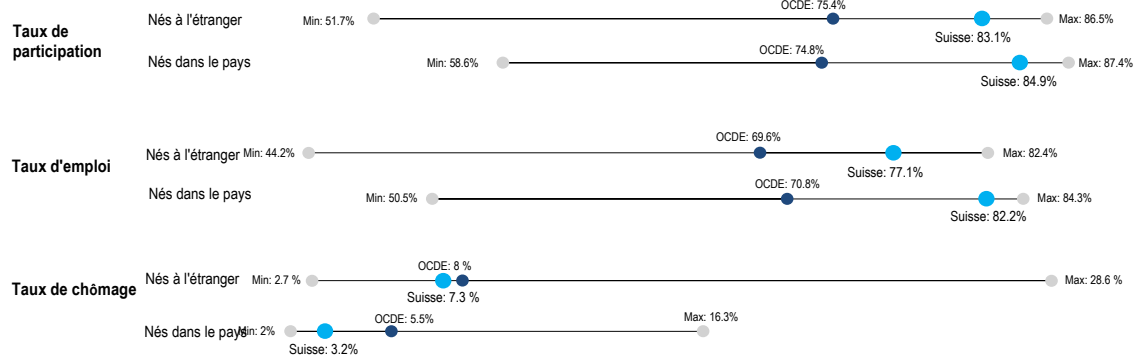
Composantes de la croissance de la population

| | 2019 Pour 1 000 habitants | Évolution 2019/18 |
|--|---------------------------------|----------------------|
| Total | 7.2 | +0.1 |
| Accroissement naturel | 2.1 | -0.3 |
| Solde migratoire net plus ajustements statistiques | 5.0 | +0.3 |

Transferts de fonds

| | USD courants (millions) | Évolution annuelle (%) | Part du PIB (%) |
|----------------|----------------------------|------------------------------|-----------------------|
| Entrées (2019) | 2 507 | -2.3 | 0.4 |
| Sorties (2018) | 26 750 | +1.3 | 3.8 |

Situation sur le marché du travail
2019



Turquie

| Population née à l'étranger – 2018 | |
|------------------------------------|-------------------------------------|
| Taille : 2.3 millions, 52 % femmes | <i>Premiers pays de naissance :</i> |
| 3 % de la population | Bulgarie (16 %), Iraq (12 %), |
| Évolution depuis 2014 : +56 % | Allemagne (12 %) |

L'Iraq, l'Afghanistan et la Syrie sont les trois principaux pays d'origine des nouveaux arrivants en 2018. Parmi les 15 premiers pays d'origine, le Turkménistan a enregistré la plus forte hausse (+15 000) et l'Ouzbékistan la plus forte baisse (-2 600) des entrées en Turquie par rapport à l'année précédente. En 2019, le nombre de primo-demandeurs d'asile a diminué de 32.7 %, pour s'établir à 56 000 environ. La majorité des demandeurs viennent d'Afghanistan (35 000), d'Iraq (16 000) et d'Iran (3 600). La baisse la plus importante par rapport à 2018 concerne les ressortissants afghans (-17 000). Sur les 51 000 demandes traitées en 2019, 10.3 % ont fait l'objet d'une décision favorable.

Selon la Direction générale de la gestion des migrations, la Turquie compte environ 3.6 millions de réfugiés syriens sous protection temporaire au 25 juin 2020. Près de 1.6 million sont âgés de 18 ans ou moins, et 1.7 % du nombre total sont logés dans des structures d'hébergement publiques.

L'année 2019 a vu un nombre record d'arrestations d'immigrés en situation irrégulière, 455 000, soit 41 % de plus qu'en 2018. La hausse concerne majoritairement les ressortissants de groupes nationaux prédominants, à savoir les Afghans et les Pakistanais. Les chiffres du premier semestre 2020 indiquent une forte baisse des arrestations.

Depuis 2019, le renouvellement des permis de séjour nécessite un rendez-vous en personne à l'office de l'immigration. Cette obligation a été suspendue pendant la

pandémie de COVID-19, et le dépôt des demandes autorisé uniquement par voie postale.

La Turquie a élargi la liste des pays dispensés de visa. Depuis janvier 2020, les ressortissants ouzbeks entrant dans le pays pour un motif professionnel ou à des fins de tourisme sont dispensés de visa pendant 90 jours par période de 180 jours, contre 30 jours auparavant. En mars 2020, cette disposition a été étendue aux ressortissants de plusieurs pays (Croatie, Irlande, Malte, Norvège, Portugal, Autriche, Belgique, Pays-Bas, Pologne, Espagne et Royaume-Uni), entraînant la disparition du visa électronique et des redevances associées.

Depuis 2020, les visas de tourisme de courte durée ne peuvent plus être renouvelés ; les titulaires doivent changer de statut et obtenir une autre catégorie de visa.

En 2019, le document papier servant à prouver l'adresse de résidence a été remplacé par une confirmation en ligne via le service électronique national d'enregistrement de la population, auquel les étrangers doivent s'inscrire pour recevoir les documents nécessaires au renouvellement de leur permis de séjour.

Pour de plus amples informations :

www.ailevecalisma.gov.tr

www.goc.gov.tr

www.iskur.gov.tr

www.nvi.gov.tr

www.mfa.gov.tr

www.tuik.gov.tr

www.workinTurquie.gov.tr

www.yok.gov.tr

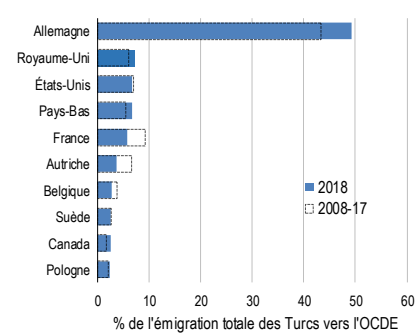
<https://denklik.yok.gov.tr/>

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Turquie

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Émigration des Turcs vers les pays de l'OCDE
(définition nationale)



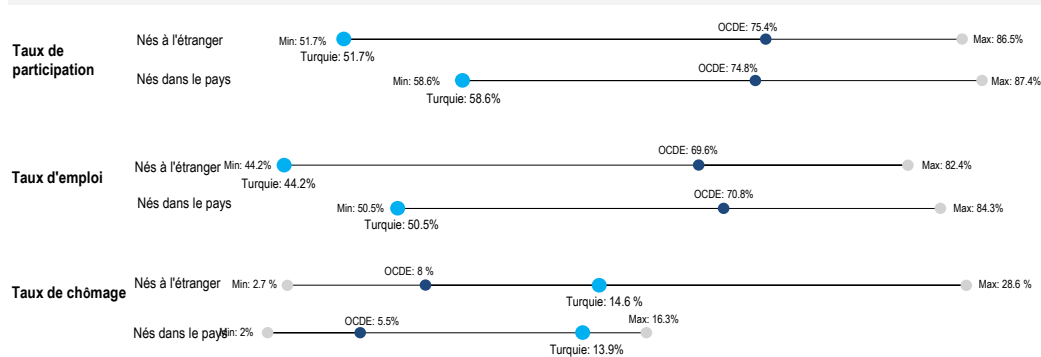
Composantes de la croissance de la population

| | 2019 Pour 1 000 habitants | Évolution 2019/18 |
|--|---------------------------------|----------------------|
| Total | 13.9 | -0.8 |
| Accroissement naturel | 9.1 | -1.0 |
| Solde migratoire net plus ajustements statistiques | 4.9 | +0.3 |

Transferts de fonds

| | USD courants (millions) | Évolution annuelle (%) | Part du PIB (%) |
|----------------|----------------------------|------------------------------|-----------------------|
| Entrées (2019) | 810 | -28.9 | 0.1 |
| Sorties (2018) | 1 533 | +44.2 | 0.2 |

Situation sur le marché du travail
2019



StatLink <https://stat.link/h207eo>

Notes et sources des chiffres clés des notes par pays

Population née à l'étranger

Sources nationales et estimations du Secrétariat. Les sources et notes sont détaillées dans l'annexe statistique (métadonnées relatives aux tableaux A.4. et B.4).

Entrées d'immigrés de long terme (flux standardisés)

La plupart des données proviennent des statistiques de permis de résidence et de travail et ont été standardisées, dans la mesure du possible, à l'exception de la Bulgarie, de l'Estonie, de la Grèce, de la Hongrie, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Pologne, de la Roumanie, de la République slovaque, de la République tchèque et de la Slovénie, pour lesquelles la source est la base de données d'Eurostat sur les permis délivrés pour la première fois par raison, durée de validité et nationalité (migr_resfirst).

Migrations temporaires

Permis de résidence ou de travail. Dans la plupart des cas, les données ne couvrent pas les étrangers bénéficiant d'un accord de libre circulation. Les étudiants ne comprennent pas les étudiants du second degré et ceux en formation professionnelle. Pour la Bulgarie, l'Estonie, la Grèce, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Roumanie, la République slovaque, la République tchèque et la Slovénie, la source est la base de données d'Eurostat sur les permis délivrés pour la première fois par raison, durée de validité et nationalité (migr_resfirst).

Entrées de demandeurs d'asile: Haut Commissariat aux réfugiés des Nations Unies (<http://www.unhcr.org/statistics>); Eurostat.

Flux migratoires par pays de nationalité et par pays de destination

Flux migratoires d'étrangers

Pour les pays de l'OCDE et la Fédération de Russie, les sources et notes de ces séries sont détaillées dans l'annexe statistique (métadonnées relatives aux tableaux A.1. et B.1).

Bulgarie : permis de résidence permanente ou de long-terme délivrés (source : ministère de l'Intérieur) ; Roumanie : changements de résidence (source : Annuaire statistique de Roumanie).

Émigration vers les pays de l'OCDE

Somme des entrées de ressortissants du pays dans les pays de l'OCDE.

Composantes de la croissance de la population totale

Pays européens : Évolution de la population - Bilan démographique et taux bruts au niveau national (Eurostat) ; autres pays : sources nationales.

Transferts de fonds

Estimations de la Banque mondiale basées sur les données de la balance des paiements du FMI et sur les données communiquées par les banques centrales, les offices statistiques nationaux et les représentations de la Banque mondiale à l'étranger.

Situation sur le marché du travail

Pays européens et Turquie : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ;

Australie, Canada, Israël, Nouvelle-Zélande : Enquêtes sur la population active ;

Chili : *Encuesta de Caracterización Socioeconómica Nacional (CASEN)* (les chiffres portent sur l'année 2017) ;

Corée : Enquête sur les conditions de vie des immigrants et Enquête sur les forces de travail et la population active des ressortissants coréens (les chiffres portent sur l'année 2017 et les taux font référence aux personnes nées à l'étranger résidentes de longue durée âgées de 15 à 59 ans, qui sont étrangères ou ont été naturalisées au cours des cinq dernières années) ;

Japon : Recensement de la population 2015 ;

Mexique : *Encuesta Nacional de Ocupación y Empleo (ENOE)* ;

États-Unis : *Current Population Survey*.

Les moyennes OCDE excluent le Chili, la Colombie, le Japon et la Corée.

Annex A. Annexe statistique

Entrées et sorties de personnes étrangères

A.1. Entrées de personnes étrangères dans les pays de l'OCDE et en Russie

B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

A.2. Sorties de personnes étrangères à partir des pays de l'OCDE

Métadonnées relatives aux Tableaux A.1, B.1. et A.2. Entrées et sorties de personnes étrangères

Entrées de demandeurs d'asile

A.3. Entrées de demandeurs d'asile dans les pays de l'OCDE et en Russie

B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité

Métadonnées relatives aux Tableaux A.3. et B.3. Entrées de demandeurs d'asile

Effectifs de personnes étrangères ou nées à l'étranger

A.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger dans les pays de l'OCDE et en Russie

B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance

Métadonnées relatives aux tableaux A.4. et B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger

A.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité dans les pays de l'OCDE et en Russie

B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité

Métadonnées relatives aux Tableaux A.5. et B.5. Effectifs de personnes étrangères

Acquisitions de la nationalité

A.6. Acquisitions de la nationalité dans les pays de l'OCDE et en Russie

B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité

Métadonnées relatives aux Tableaux A.6. et B.6. Acquisitions de la nationalité

Introduction

La plupart des données publiées dans cette annexe proviennent des correspondants nationaux du Groupe d'experts sur les migrations de l'OCDE, désignés par le Secrétariat de l'OCDE, en accord avec les autorités des pays membres. Par conséquent, ces données ne sont pas toujours fondées sur des définitions communes à tous les pays. Les pays couverts dans cette annexe sont les pays de l'OCDE pour lesquels des données sont disponibles ainsi que la Russie. Le Groupe d'experts sur les migrations de l'OCDE n'a pas de compétences particulières pour imposer des modifications dans les procédures de collecte de données. C'est en quelque sorte un observatoire des migrations qui se doit, de par sa nature, d'utiliser les statistiques existantes. Toutefois, cela ne le dispense pas de faire des suggestions d'améliorations qui lui semblent indispensables et de participer activement à la standardisation des données.

L'objet de cette annexe est de décrire la population dite « immigrée » telle qu'elle est définie dans le pays d'accueil traité (généralement la population née à l'étranger). Les informations recueillies portent sur les flux et les effectifs de la population immigrée totale ainsi que sur les acquisitions de la nationalité. Ces données n'ont pas été standardisées et ne sont par conséquent pas entièrement comparables d'un pays à l'autre. En particulier, les critères d'enregistrement dans un fichier de population ou bien les conditions d'octroi d'un permis de résidence, par exemple, varient d'un pays à l'autre, ce qui conduit à des mesures très différenciées, même en utilisant le même type de source.

Au problème de comparabilité des statistiques s'ajoute celui de la prise en compte très partielle des migrants en situation irrégulière. Une partie d'entre eux peuvent être comptabilisés au travers des recensements. Les programmes de régularisation, lorsqu'ils existent, permettent, après coup, d'identifier et de comptabiliser une fraction non négligeable des migrants en situation irrégulière. Cela permet, à un moment donné, de mieux mesurer le volume de la population née à l'étranger sans qu'il soit toujours possible de réaffecter ces personnes selon l'année d'entrée sur le territoire.

Chaque série de cette annexe est précédée d'une note explicative relative aux données présentées. Figure ensuite le Tableau synoptique (série A, reprenant le total pour chacun des pays d'accueil) qui introduit les tableaux par nationalité ou pays de naissance selon le cas (série B). À la fin de chaque série, un tableau détaille par pays d'accueil les sources et les notes relatives aux données présentées dans les tableaux.

Remarques générales

Les Tableaux portent sur des séries annuelles couvrant la période 2008-18 ou 2009-19.

- L'ordre retenu pour citer les pays dans les tableaux de la série A est l'ordre alphabétique. Pour les autres tableaux, les nationalités ou les pays de naissance sont classés par ordre décroissant des effectifs correspondant à la dernière année disponible.
- Dans les tableaux par pays d'origine (séries B), ne sont présentés que les 15 principaux pays, lorsque ce détail est disponible. Par ailleurs, la rubrique « autres pays » est une rubrique résiduelle calculée par différence entre les effectifs totaux et la somme des nationalités/pays de naissance indiqués dans le tableau. Les effectifs de certains pays ne sont pas toujours disponibles pour toutes les années de la série et la composition de cette rubrique résiduelle est donc variable. Il faut en tenir compte pour interpréter son évolution.
- Les données relatives aux sorties d'étrangers (série A.2) ne sont pas présentées par nationalité. Ces statistiques ainsi que les statistiques par genre sont consultables en ligne (<http://www.OCDE.org/fr/els/mig/statcles.htm>).
- À cause des arrondis, les totaux peuvent différer légèrement de la somme des éléments qui les constituent.
- Le signe « .. » retenu dans les tableaux indique que les données ne sont pas disponibles.
- Les chiffres en italique sont des estimations du Secrétariat.

Entrées et sorties de personnes étrangères

Les pays de l'OCDE disposent rarement d'outils spécifiques pour mesurer les flux d'entrées et de sorties d'étrangers et les estimations nationales proviennent en général soit des registres de population soit des fichiers d'octroi de permis de résidence. La présente note vise à détailler plus systématiquement ce qui est mesuré par chacune des sources utilisées.

L'estimation des flux à partir des registres de population

Les registres de population permettent d'obtenir des données sur les entrées et les sorties d'autochtones et d'étrangers. Pour se faire enregistrer, les étrangers doivent être en possession d'un permis de résidence valide et/ou d'un permis de travail d'une durée de validité au moins égale à la durée correspondant au critère d'inscription dans le registre de population. Les émigrés sont généralement identifiés sur la base d'une déclaration notifiant leur intention de quitter le pays. Cependant la période d'absence anticipée n'est pas toujours spécifiée.

Les entrées sont mieux comptabilisées que les sorties dans les registres de population. En effet, l'émigré qui envisage de retourner dans le pays d'accueil à plus ou moins long terme peut hésiter à signaler son départ pour éviter de perdre les droits liés à l'affiliation au registre. Les critères d'inscription dans les registres diffèrent largement d'un pays à l'autre (ils peuvent varier de trois mois à un an de durée minimale de séjour), ce qui pose d'importants problèmes de comparaisons internationales. Ainsi, certains pays prennent en compte une partie des migrants temporaires, y compris parfois les demandeurs d'asile lorsque ceux-ci résident dans des ménages privés (par opposition aux centres d'accueil ou aux foyers d'immigrés) et les étudiants en mobilité internationale.

L'estimation des flux à partir des permis de résidence et/ou de travail

Généralement, les statistiques sur les permis portent sur le nombre de permis délivrés au cours d'une période donnée et dépendent des types de permis retenus. Les pays communément appelés d'installation (Australie, Canada, États-Unis et Nouvelle-Zélande) considèrent comme migrants les personnes qui ont reçu une "autorisation au titre de l'immigration permanente", souvent octroyée dès l'entrée sur le territoire. Les statistiques sur les migrants temporaires sont également publiées dans cette annexe pour ces pays. Dans le cas de la France, les permis retenus ont une durée de validité au moins égale à un an (seuls les étudiants ne sont pas retenus ici).

Une autre caractéristique des données de permis est de ne pas enregistrer les flux de résidents autochtones. Il est possible aussi que certains flux d'étrangers n'y figurent pas, soit parce que le type de permis qu'ils détiennent n'est pas retenu pour élaborer les statistiques, soit parce qu'ils n'ont pas besoin de permis (accords de libre circulation). En outre, les données établies à partir des permis ne reflètent pas nécessairement les flux réels ou la durée effective de séjour car : i) les permis ont pu être délivrés à l'étranger mais les candidats à l'émigration ne les ont pas forcément utilisés ou ont retardé leur arrivée ; ii) les permis ont pu être délivrés à des personnes qui résidaient déjà dans le pays depuis un certain temps et peuvent correspondre à un changement de statut.

L'estimation des flux à partir d'enquêtes spécifiques

L'Irlande fournit des estimations à partir des résultats des enquêtes trimestrielles sur les ménages (Quartely National Household Survey) et d'autres sources telles que les données de permis et les demandes d'asile. Ces estimations sont révisées périodiquement sur la base des recensements. Les données pour le Royaume-Uni proviennent d'une enquête auprès des passagers (International Passenger Survey) qui entrent ou sortent par avion, par train ou par bateau. Cette enquête est conçue entre autres pour estimer le volume et les caractéristiques des migrants. L'échantillon est construit de façon aléatoire et environ 1 passager sur 500 est interrogé. Des révisions significatives ont été effectuées après le dernier recensement dans chacun de ces deux pays, ce qui semble indiquer que ces estimations ne constituent pas non plus une source « idéale ». L'Australie et la Nouvelle-Zélande conduisent également des enquêtes auprès des passagers. La durée de séjour est alors établie à partir des déclarations d'intention du migrant au moment de l'entrée et de la sortie du territoire.

Tableau A.1. Entrées de personnes étrangères dans les pays de l'OCDE et en Russie

Milliers

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|---------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Allemagne | 573.8 | 606.3 | 683.5 | 841.7 | 965.9 | 1 108.1 | 1 342.5 | 2 016.2 | 1 719.1 | 1 384.0 | 1 383.6 |
| Australie | 203.9 | 219.4 | 202.2 | 206.4 | 236.0 | 244.8 | 233.9 | 223.7 | 218.5 | 224.2 | 186.6 |
| Autriche | 94.4 | 91.7 | 96.9 | 109.9 | 125.6 | 135.2 | 154.3 | 198.7 | 158.7 | 139.3 | 131.7 |
| Belgique | 106.0 | 102.7 | 113.6 | 117.9 | 128.9 | 117.6 | 106.3 | 128.8 | 103.2 | 109.5 | 116.8 |
| Canada | 247.2 | 252.2 | 280.7 | 248.7 | 257.8 | 259.0 | 260.3 | 271.8 | 296.4 | 286.5 | 321.0 |
| Chili | 43.6 | 35.9 | 41.4 | 50.7 | 65.2 | 84.4 | 83.5 | 101.9 | 135.5 | 207.2 | 339.4 |
| Colombie | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 5.7 | 8.3 | 11.3 | 10.6 |
| Corée | 302.2 | 232.8 | 293.1 | 307.2 | 300.2 | 360.5 | 407.1 | 372.9 | 402.2 | 452.7 | 495.1 |
| Danemark | 37.0 | 32.0 | 33.4 | 34.6 | 35.5 | 41.3 | 49.0 | 58.7 | 54.6 | 49.0 | 45.3 |
| Espagne | 567.4 | 365.4 | 330.3 | 335.9 | 272.5 | 248.4 | 264.5 | 290.0 | 352.2 | 454.4 | 560.0 |
| Estonie | 1.9 | 2.2 | 1.2 | 1.7 | 1.1 | 1.6 | 1.3 | 7.4 | 7.7 | 9.1 | 9.7 |
| États-Unis | 1 107.1 | 1 130.8 | 1 042.6 | 1 062.0 | 1 031.6 | 990.6 | 1 016.5 | 1 051.0 | 1 183.5 | 1 127.2 | 1 096.6 |
| Finlande | 19.9 | 18.1 | 18.2 | 20.4 | 23.3 | 23.9 | 23.6 | 21.4 | 27.3 | 23.7 | 23.1 |
| France | 147.0 | 149.6 | 145.8 | 142.1 | 151.6 | 251.3 | 251.8 | 242.7 | 245.7 | 245.9 | 248.9 |
| Grèce | 41.5 | 35.8 | 35.4 | 33.0 | 32.0 | 31.3 | 29.5 | 34.0 | 86.1 | 80.5 | 87.3 |
| Hongrie | 35.5 | 25.6 | 23.9 | 22.5 | 20.3 | 21.3 | 26.0 | 25.8 | 23.8 | 36.5 | 49.3 |
| Irlande | 89.7 | 50.7 | 23.9 | 33.7 | 37.2 | 41.0 | 43.7 | 49.3 | 53.9 | 57.2 | 61.9 |
| Islande | 7.5 | 3.4 | 3.0 | 2.8 | 2.8 | 3.9 | 4.3 | 5.0 | 7.9 | 11.8 | 11.5 |
| Israël | 13.7 | 14.6 | 16.6 | 16.9 | 16.6 | 16.9 | 24.1 | 27.9 | 26.0 | 26.4 | 28.1 |
| Italie | 496.5 | 406.7 | 424.5 | 354.3 | 321.3 | 279.0 | 248.4 | 250.5 | 262.9 | 301.1 | 285.5 |
| Japon | 344.5 | 297.1 | 287.1 | 266.9 | 303.9 | 306.7 | 336.5 | 391.2 | 427.6 | 475.0 | 519.7 |
| Lettonie | 3.5 | 2.7 | 2.8 | 2.9 | 3.7 | 3.5 | 4.5 | 4.5 | 3.4 | 5.1 | 6.6 |
| Lituanie | 3.0 | 1.7 | 1.1 | 1.7 | 2.5 | 3.0 | 4.8 | 3.7 | 6.0 | 10.2 | 12.3 |
| Luxembourg | 16.8 | 14.6 | 15.8 | 19.1 | 19.4 | 19.8 | 21.0 | 22.6 | 21.6 | 23.1 | 23.3 |
| Mexique | 15.9 | 23.9 | 26.2 | 22.0 | 18.2 | 63.0 | 43.5 | 34.4 | 35.9 | 32.8 | 38.7 |
| Norvège | 58.8 | 56.7 | 65.1 | 70.8 | 70.0 | 66.9 | 61.4 | 59.1 | 58.5 | 49.8 | 44.4 |
| Nouvelle-Zélande | 90.1 | 75.7 | 69.7 | 71.4 | 71.6 | 77.2 | 91.7 | 102.9 | 105.6 | 105.3 | 111.8 |
| Pays-Bas | 103.4 | 104.4 | 110.2 | 118.5 | 115.7 | 122.3 | 139.3 | 159.5 | 182.2 | 183.9 | 191.0 |
| Pologne | 41.8 | 41.3 | 41.1 | 41.3 | 47.1 | 46.6 | 32.0 | 86.1 | 107.0 | 128.0 | 137.6 |
| Portugal | 72.8 | 61.4 | 50.7 | 45.4 | 38.5 | 33.2 | 35.3 | 37.9 | 46.9 | 61.4 | 93.2 |
| République slovaque | 7.4 | 5.1 | 4.2 | 3.8 | 2.9 | 2.5 | 2.4 | 3.8 | 3.6 | 2.9 | 2.9 |
| République tchèque | 76.2 | 38.2 | 28.0 | 20.7 | 28.6 | 27.8 | 38.5 | 31.6 | 34.8 | 43.5 | 55.9 |
| Royaume-Uni | 456.0 | 430.0 | 459.0 | 453.0 | 383.0 | 406.0 | 504.0 | 481.0 | 455.0 | 520.0 | 486.5 |
| Russie | 281.6 | 279.9 | 187.8 | 214.9 | 290.6 | 350.7 | 443.1 | 425.0 | 388.6 | 393.1 | 365.0 |
| Slovénie | 28.0 | 27.3 | 12.7 | 10.7 | 12.2 | 11.6 | 11.3 | 12.6 | 13.8 | 15.6 | 24.1 |
| Suède | 83.3 | 83.8 | 79.0 | 75.9 | 82.6 | 95.4 | 106.1 | 113.9 | 143.0 | 125.0 | 114.4 |
| Suisse | 157.3 | 132.4 | 134.2 | 142.5 | 143.8 | 155.4 | 152.1 | 150.4 | 143.1 | 137.8 | 140.1 |
| Turquie | .. | .. | 29.9 | .. | .. | .. | .. | .. | 273.9 | 364.6 | 466.9 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite du Tableau A.2.

StatLink  <https://stat.link/nbmcko>

Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – Allemagne

Milliers

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | Dont: Femmes 2018 (%) |
|--------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-----------------------------|
| Roumanie | 48.2 | 57.3 | 75.5 | 97.5 | 120.5 | 139.5 | 198.7 | 221.4 | 222.3 | 230.6 | 252.0 | 33 |
| Pologne | 119.9 | 112.0 | 115.6 | 164.7 | 177.8 | 190.4 | 192.2 | 190.8 | 160.7 | 149.7 | 143.6 | 33 |
| Bulgarie | 24.1 | 29.2 | 39.8 | 52.4 | 60.2 | 60.9 | 80.1 | 86.3 | 83.0 | 81.6 | 85.7 | 38 |
| Croatie | 8.7 | 9.1 | 10.2 | 11.5 | 12.9 | 25.8 | 46.1 | 61.0 | 62.1 | 58.6 | 57.7 | 35 |
| Italie | 20.1 | 22.2 | 23.9 | 28.1 | 36.9 | 47.5 | 56.7 | 57.2 | 52.6 | 51.5 | 53.3 | 39 |
| Syrie | 2.0 | 2.3 | 3.0 | 4.6 | 8.5 | 19.0 | 69.1 | 309.7 | 179.4 | 76.4 | 49.0 | 51 |
| Hongrie | 25.2 | 25.3 | 29.3 | 41.1 | 54.5 | 60.0 | 58.8 | 58.1 | 51.6 | 48.1 | 43.9 | 32 |
| Turquie | 26.7 | 27.2 | 27.6 | 28.6 | 26.2 | 23.2 | 22.1 | 23.7 | 28.6 | 33.7 | 40.6 | 36 |
| Inde | 11.4 | 12.0 | 13.2 | 15.4 | 18.1 | 19.5 | 22.4 | 26.1 | 27.7 | 29.5 | 33.7 | 35 |
| Chine | 14.3 | 15.4 | 16.2 | 18.3 | 19.7 | 22.4 | 23.2 | 25.5 | 26.6 | 26.6 | 25.9 | 51 |
| Grèce | 8.3 | 8.6 | 12.3 | 23.0 | 32.7 | 32.1 | 28.8 | 28.3 | 27.1 | 26.1 | 25.6 | 38 |
| Serbie | 5.4 | 7.0 | 16.7 | 16.5 | 22.1 | 27.3 | 38.4 | 39.7 | 22.9 | 24.5 | 25.6 | 35 |
| Bosnie-Herzégovine | 6.2 | 6.1 | 6.9 | 9.5 | 12.2 | 15.1 | 20.7 | 21.7 | 22.4 | 24.0 | 22.7 | 40 |
| Iraq | 8.9 | 13.1 | 9.5 | 7.5 | 6.7 | 5.2 | 7.1 | 64.8 | 68.0 | 27.6 | 21.7 | 42 |
| États-Unis | 17.5 | 17.7 | 18.3 | 20.1 | 19.6 | 20.5 | 20.5 | 21.1 | 20.7 | 21.1 | 20.3 | 47 |
| Autres pays | 227.1 | 241.7 | 265.6 | 302.9 | 337.4 | 399.7 | 457.9 | 780.8 | 663.4 | 474.5 | 482.2 | |
| Total | 573.8 | 606.3 | 683.5 | 841.7 | 965.9 | 1 108.1 | 1 342.5 | 2 016.2 | 1 719.1 | 1 384.0 | 1 383.6 | 39 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/p4svie>

Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – Australie (entrées permanentes)

Milliers

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | Dont: Femmes 2018 (%) |
|------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------------------|
| Inde | 22.7 | 25.3 | 23.5 | 21.9 | 27.8 | 38.1 | 39.6 | 34.7 | 38.6 | 40.0 | 33.1 | 50 |
| Chine | 20.7 | 22.3 | 24.5 | 28.7 | 25.3 | 27.9 | 27.1 | 27.9 | 29.1 | 29.3 | 25.7 | 55 |
| Nouvelle-Zélande | 34.5 | 33.0 | 24.4 | 34.6 | 44.3 | 41.2 | 27.3 | 22.4 | 19.7 | 12.6 | 15.2 | 50 |
| Royaume-Uni | 31.7 | 33.3 | 26.7 | 21.5 | 27.0 | 23.1 | 23.8 | 22.2 | 19.0 | 17.6 | 14.1 | 48 |
| Philippines | 7.1 | 8.9 | 10.2 | 10.7 | 12.8 | 11.0 | 10.3 | 11.9 | 12.0 | 12.1 | 10.9 | 60 |
| Pakistan | 1.9 | 2.0 | 1.8 | 1.8 | 3.9 | 3.6 | 5.7 | 8.0 | 7.0 | 6.8 | 6.3 | 49 |
| Viet Nam | 3.0 | 3.3 | 3.8 | 4.8 | 4.8 | 5.7 | 5.2 | 5.1 | 5.4 | 5.5 | 5.2 | 62 |
| Afrique du Sud | 6.9 | 11.3 | 11.1 | 8.1 | 8.0 | 5.8 | 4.9 | 4.7 | 4.0 | 4.8 | 4.3 | 51 |
| Afghanistan | 2.0 | 1.7 | 1.6 | 2.0 | 1.6 | 2.2 | 5.7 | 3.3 | 3.2 | 3.6 | 3.8 | 57 |
| Iraq | 2.6 | 4.1 | 2.5 | 2.9 | 2.0 | 3.2 | 4.0 | 3.1 | 3.0 | 9.7 | 3.7 | 50 |
| Malaisie | 5.1 | 5.4 | 4.9 | 4.9 | 5.4 | 5.6 | 4.5 | 4.0 | 4.1 | 4.2 | 3.4 | 55 |
| Syrie | 0.2 | 0.3 | 0.2 | 0.2 | 0.3 | 0.2 | 1.0 | 2.6 | 2.2 | 8.7 | 3.3 | 50 |
| Népal | 0.9 | 1.0 | 1.3 | 2.1 | 2.5 | 4.0 | 4.4 | 4.2 | 5.1 | 4.4 | 3.0 | 52 |
| États-Unis | 3.0 | 3.1 | 3.2 | 3.0 | 3.3 | 3.8 | 3.8 | 3.5 | 3.5 | 3.6 | 2.7 | 53 |
| Sri Lanka | 4.8 | 4.8 | 5.2 | 4.5 | 5.7 | 5.3 | 4.5 | 3.9 | 3.8 | 3.2 | 2.7 | 53 |
| Autres pays | 56.7 | 59.9 | 57.2 | 54.6 | 61.3 | 63.9 | 62.2 | 62.2 | 59.0 | 58.1 | 49.1 | |
| Total | 203.9 | 219.4 | 202.2 | 206.4 | 236.0 | 244.8 | 233.9 | 223.7 | 218.5 | 224.2 | 186.6 | 53 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <https://stat.link/p4svie>

Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – Autriche

Milliers

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | Dont: Femmes 2018 (%) |
|---------------------|-------------|-------------|-------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------------------|
| Roumanie | 9.2 | 9.3 | 11.3 | 12.9 | 13.4 | 13.5 | 20.7 | 17.5 | 16.7 | 17.9 | 19.2 | 43 |
| Allemagne | 19.2 | 17.6 | 18.0 | 17.4 | 17.8 | 17.7 | 16.8 | 17.0 | 16.1 | 16.2 | 17.0 | 47 |
| Hongrie | 5.2 | 5.8 | 6.4 | 9.3 | 13.1 | 14.9 | 14.5 | 14.4 | 13.3 | 13.1 | 12.6 | 47 |
| Serbie | 6.0 | 4.6 | 7.1 | 6.1 | 6.7 | 7.1 | 7.4 | 7.6 | 7.3 | 7.2 | 6.8 | 43 |
| Croatie | 2.0 | 1.9 | 1.9 | 1.9 | 2.0 | 4.2 | 6.0 | 5.8 | 5.1 | 5.1 | 5.4 | 43 |
| Bulgarie | 2.5 | 2.6 | 3.1 | 3.2 | 3.6 | 3.9 | 5.8 | 5.2 | 4.9 | 5.0 | 5.3 | 44 |
| Pologne | 4.4 | 3.8 | 4.0 | 6.4 | 7.1 | 7.3 | 6.9 | 6.1 | 5.4 | 5.2 | 4.8 | 36 |
| République slovaque | 4.9 | 4.0 | 4.0 | 5.3 | 6.0 | 6.2 | 6.5 | 6.1 | 5.6 | 5.1 | 4.8 | 51 |
| Italie | 1.8 | 2.0 | 2.2 | 2.3 | 3.1 | 4.0 | 4.1 | 4.6 | 4.2 | 4.4 | 4.4 | 42 |
| Bosnie-Herzégovine | 2.9 | 2.4 | 2.5 | 3.9 | 4.1 | 5.0 | 5.2 | 5.2 | 4.3 | 4.2 | 4.1 | 44 |
| Turquie | 5.0 | 4.7 | 4.3 | 3.8 | 4.1 | 4.5 | 3.7 | 3.7 | 3.7 | 3.3 | 3.0 | 41 |
| Slovénie | 0.7 | 0.8 | 0.8 | 1.3 | 1.9 | 2.5 | 3.1 | 2.8 | 2.7 | 2.5 | 2.2 | 40 |
| Russie | 2.9 | 2.4 | 2.2 | 2.6 | 3.4 | 3.5 | 3.1 | 2.9 | 2.7 | 2.4 | 2.1 | 56 |
| Syrie | 0.2 | 0.3 | 0.2 | 0.4 | 0.9 | 1.7 | 7.4 | 22.6 | 9.0 | 6.7 | 2.1 | 58 |
| États-Unis | 1.7 | 1.6 | 1.6 | 1.8 | 1.8 | 1.8 | 1.9 | 2.0 | 1.9 | 1.9 | 2.0 | 52 |
| Autres pays | 25.7 | 27.9 | 27.2 | 31.2 | 36.7 | 37.4 | 41.1 | 75.0 | 55.8 | 39.1 | 36.2 | |
| Total | 94.4 | 91.7 | 96.9 | 109.9 | 125.6 | 135.2 | 154.3 | 198.7 | 158.7 | 139.3 | 131.7 | 46 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/p4svie>

Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – Belgique

Milliers

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | Dont: Femmes 2018 (%) |
|------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------------------|
| Roumanie | 6.8 | 6.1 | 8.0 | 10.9 | 11.2 | 10.0 | 11.3 | 10.6 | 10.3 | 11.6 | 13.1 | 37 |
| France | 14.1 | 12.3 | 13.5 | 13.8 | 13.3 | 13.6 | 12.0 | 12.0 | 11.1 | 11.2 | 11.4 | 51 |
| Pays-Bas | 11.7 | 8.8 | 9.3 | 9.5 | 9.1 | 9.0 | 8.1 | 8.1 | 7.5 | 7.7 | 7.6 | 47 |
| Italie | 3.7 | 3.6 | 4.3 | 4.7 | 5.2 | 5.7 | 5.3 | 5.1 | 4.8 | 4.8 | 5.2 | 45 |
| Maroc | 8.2 | 9.1 | 9.8 | 8.5 | 5.9 | 4.7 | 4.7 | 4.8 | 4.4 | 4.5 | 4.9 | 55 |
| Pologne | 9.0 | 9.9 | 8.9 | 9.3 | 8.6 | 7.5 | 5.8 | 5.3 | 4.4 | 4.3 | 4.1 | 45 |
| Espagne | 2.8 | 3.6 | 4.6 | 5.3 | 6.0 | 6.1 | 5.0 | 4.1 | 3.7 | 4.0 | 4.0 | 48 |
| Bulgarie | 3.9 | 3.3 | 4.2 | 4.3 | 4.5 | 3.9 | 4.2 | 3.8 | 3.3 | 3.6 | 3.8 | 45 |
| Syrie | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.9 | 1.0 | 2.8 | 10.4 | 4.4 | 5.4 | 3.5 | 46 |
| Inde | 2.1 | 1.8 | 2.3 | 2.3 | 2.3 | 2.6 | 1.9 | 2.2 | 2.4 | 3.1 | 3.2 | 44 |
| Portugal | 3.2 | 2.9 | 2.7 | 3.1 | 4.2 | 4.3 | 3.0 | 2.9 | 2.9 | 2.7 | 2.8 | 39 |
| Autorité palestinienne | 0.1 | 0.1 | 0.1 | .. | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.6 | 0.8 | 2.7 | 30 |
| Allemagne | 3.8 | 3.4 | 3.3 | 3.1 | 2.9 | 2.9 | 2.5 | 2.5 | 2.4 | 2.4 | 2.5 | 51 |
| Turquie | 3.2 | 3.1 | 3.2 | 2.9 | 2.4 | 2.0 | 1.6 | 1.7 | 1.7 | 1.9 | 2.3 | 44 |
| Afghanistan | 0.1 | 0.2 | 0.2 | 0.3 | 2.8 | 1.3 | 1.1 | 7.5 | 2.5 | 1.5 | 2.1 | 44 |
| Autres pays | 33.3 | 34.6 | 38.9 | 39.7 | 49.5 | 42.8 | 36.9 | 47.7 | 36.9 | 39.9 | 43.4 | |
| Total | 106.0 | 102.7 | 113.6 | 117.9 | 128.9 | 117.6 | 106.3 | 128.8 | 103.2 | 109.5 | 116.8 | 47 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/p4svie>

Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – Canada (entrées permanentes)

Milliers

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | Dont: Femmes 2018 (%) |
|--------------|--------------|-------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------------------|
| Inde | 28.3 | 29.4 | 34.2 | 27.5 | 30.9 | 33.1 | 38.3 | 39.5 | 39.8 | 51.7 | 70.0 | 47 |
| Philippines | 24.9 | 28.6 | 38.6 | 36.8 | 34.3 | 29.5 | 40.0 | 50.8 | 41.8 | 40.9 | 35.1 | 56 |
| Chine | 30.0 | 29.6 | 30.4 | 28.5 | 33.0 | 34.1 | 24.6 | 19.5 | 26.9 | 30.3 | 29.7 | 56 |
| Syrie | 0.9 | 0.9 | 1.0 | 1.0 | 0.6 | 1.0 | 2.1 | 9.9 | 34.9 | 12.0 | 12.0 | 48 |
| Nigéria | 2.1 | 3.2 | 3.9 | 3.1 | 3.4 | 4.2 | 4.2 | 4.1 | 4.4 | 5.5 | 10.9 | 48 |
| États-Unis | 10.2 | 9.0 | 8.1 | 7.7 | 7.9 | 8.5 | 8.5 | 7.5 | 8.4 | 9.1 | 10.9 | 51 |
| Pakistan | 9.0 | 7.2 | 6.8 | 7.5 | 11.2 | 12.6 | 9.1 | 11.3 | 11.3 | 7.7 | 9.5 | 49 |
| France | 4.5 | 5.1 | 4.6 | 4.1 | 6.3 | 5.6 | 4.7 | 5.8 | 6.4 | 6.6 | 6.2 | 46 |
| Érythrée | 0.8 | 0.9 | 0.9 | 1.2 | 1.3 | 1.7 | 2.0 | 2.2 | 4.6 | 4.7 | 5.7 | 44 |
| Royaume-Uni | 9.0 | 8.9 | 8.7 | 6.1 | 6.2 | 5.8 | 5.8 | 5.5 | 5.8 | 5.3 | 5.7 | 41 |
| Iran | 6.5 | 6.6 | 7.5 | 7.5 | 7.5 | 11.3 | 16.8 | 11.7 | 6.5 | 4.7 | 5.5 | 50 |
| Iraq | 3.5 | 5.5 | 5.9 | 6.2 | 4.0 | 4.9 | 3.9 | 4.0 | 2.4 | 4.7 | 5.3 | 50 |
| Corée | 7.3 | 5.9 | 5.5 | 4.6 | 5.3 | 4.5 | 4.5 | 4.1 | 4.0 | 4.0 | 4.8 | 58 |
| Brésil | 2.1 | 2.5 | 2.6 | 1.5 | 1.6 | 1.7 | 1.9 | 1.8 | 1.7 | 2.8 | 4.0 | 52 |
| Jamaïque | 2.3 | 2.5 | 2.3 | 2.1 | 2.2 | 2.5 | 3.1 | 3.4 | 3.6 | 3.8 | 3.9 | 45 |
| Autres pays | 105.8 | 106.6 | 119.4 | 103.5 | 101.9 | 98.0 | 90.9 | 90.7 | 93.8 | 92.8 | 102.0 | |
| Total | 247.2 | 52.2 | 280.7 | 248.7 | 257.8 | 259.0 | 260.3 | 271.8 | 296.4 | 286.5 | 321.0 | 51 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/p4svie>

Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – Chili

Milliers

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | Dont: Femmes 2018 (%) |
|------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------------------|
| Venezuela | 0.5 | 0.5 | 0.5 | 0.8 | 0.8 | 1.0 | 2.3 | 7.4 | 21.9 | 70.1 | 137.6 | .. |
| Haïti | 0.1 | 0.3 | 0.5 | 0.7 | 1.1 | 1.2 | 2.2 | 6.4 | 23.0 | 44.8 | 121.7 | .. |
| Colombie | 3.2 | 4.1 | 5.5 | 9.4 | 12.1 | 16.7 | 15.4 | 19.5 | 26.9 | 30.3 | 31.5 | .. |
| Bolivie | 3.4 | 2.1 | 4.6 | 6.2 | 10.8 | 23.6 | 21.6 | 19.8 | 14.8 | 21.4 | 30.4 | .. |
| Pérou | 22.3 | 14.9 | 14.7 | 16.4 | 18.9 | 18.9 | 19.8 | 24.7 | 25.5 | 26.2 | 29.7 | .. |
| Équateur | 2.0 | 1.8 | 1.6 | 1.9 | 2.0 | 2.3 | 2.2 | 2.8 | 4.3 | 6.2 | 6.8 | .. |
| Argentine | 2.7 | 2.8 | 2.8 | 2.8 | 3.3 | 4.3 | 4.5 | 4.9 | 4.1 | 4.5 | 4.0 | .. |
| Cuba | 0.3 | 0.3 | 0.3 | 0.3 | 0.3 | 0.3 | 0.5 | 0.8 | 0.7 | 2.1 | 3.0 | .. |
| République dominicaine | 0.2 | 0.4 | 0.8 | 1.2 | 2.9 | 0.7 | 0.4 | 0.6 | 0.8 | 0.9 | 2.4 | .. |
| Brésil | 0.9 | 0.8 | 1.0 | 1.1 | 1.2 | 1.2 | 1.2 | 1.7 | 2.0 | 2.4 | 2.2 | .. |
| Chine | 0.8 | 0.9 | 0.8 | 1.0 | 1.0 | 1.1 | 1.4 | 1.7 | 1.7 | 2.2 | 2.1 | .. |
| Espagne | 0.6 | 0.6 | 0.7 | 1.0 | 2.1 | 4.1 | 3.4 | 2.5 | 1.9 | 1.5 | 1.0 | .. |
| États-Unis | 1.6 | 1.7 | 2.2 | 2.1 | 2.3 | 2.3 | 2.1 | 1.7 | 1.4 | 1.2 | 1.0 | .. |
| Paraguay | 0.4 | 0.4 | 0.4 | 0.6 | 0.6 | 0.7 | 0.7 | 0.8 | 0.8 | 0.9 | 0.9 | .. |
| Mexique | 0.5 | 0.5 | 0.5 | 0.6 | 0.8 | 0.7 | 0.7 | 0.8 | 0.8 | 0.7 | 0.6 | .. |
| Autres pays | 4.0 | 4.0 | 4.5 | 4.6 | 4.9 | 5.2 | 5.3 | 5.9 | 5.0 | 5.0 | 5.0 | .. |
| Total | 43.6 | 35.9 | 41.4 | 50.7 | 65.2 | 84.4 | 83.5 | 101.9 | 135.5 | 207.2 | 339.4 | .. |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/p4svie>

Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – Colombie

Milliers

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | Dont: Femmes 2018 (%) |
|--------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|--------------------------|
| Venezuela | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 2.0 | 3.3 | 5.4 | 5.8 | .. |
| Équateur | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 0.9 | 0.8 | 0.9 | 0.7 | .. |
| États-Unis | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 0.3 | 0.5 | 0.6 | 0.5 | .. |
| Espagne | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 0.3 | 0.4 | 0.6 | 0.4 | .. |
| Argentine | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 0.2 | 0.4 | 0.4 | 0.4 | .. |
| Pérou | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 0.2 | 0.4 | 0.4 | 0.4 | .. |
| Brésil | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 0.1 | 0.3 | 0.3 | 0.3 | .. |
| Mexique | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 0.1 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | .. |
| Cuba | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 0.1 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | .. |
| Chili | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 0.1 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | .. |
| Allemagne | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 0.1 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | .. |
| France | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 0.1 | 0.1 | 0.2 | 0.1 | .. |
| Italie | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 0.1 | 0.2 | 0.2 | 0.1 | .. |
| Royaume-Uni | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | .. |
| Chine | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 0.3 | 0.2 | 0.2 | 0.1 | .. |
| Autres pays | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 0.7 | 1.0 | 1.2 | 1.0 | .. |
| Total | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 5.7 | 8.3 | 11.3 | 10.6 | .. |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/p4svie>**Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – Corée**

Milliers

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | Dont: Femmes 2018 (%) |
|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------------------|
| Chine | 161.7 | 117.6 | 155.3 | 149.2 | 127.3 | 178.6 | 92.9 | 177.0 | 165.5 | 156.8 | 169.3 | 49 |
| Thaïlande | 8.6 | 5.8 | 6.9 | 10.3 | 13.8 | 18.3 | 48.3 | 20.1 | 28.5 | 71.5 | 80.3 | 54 |
| Viet Nam | 24.0 | 16.4 | 22.9 | 27.9 | 24.7 | 22.2 | 28.0 | 30.2 | 40.1 | 48.0 | 56.0 | 50 |
| États-Unis | 23.4 | 27.1 | 28.3 | 28.1 | 28.9 | 26.6 | 24.5 | 22.7 | 21.8 | 19.8 | 21.2 | 55 |
| Ouzbékistan | 9.4 | 4.7 | 8.6 | 8.2 | 11.4 | 12.3 | 12.9 | 14.2 | 16.2 | 18.5 | 18.8 | 35 |
| Russie | 2.6 | 2.9 | 2.6 | 2.6 | 2.7 | 2.8 | 3.2 | 6.8 | 15.0 | 18.6 | 18.7 | 40 |
| Kazakhstan | 0.5 | 0.5 | 0.8 | 0.8 | 1.1 | 1.1 | 1.4 | 3.5 | 7.7 | 13.4 | 15.7 | 41 |
| Indonésie | 9.7 | 3.3 | 5.3 | 8.1 | 8.3 | 11.8 | 10.5 | 8.5 | 9.0 | 6.9 | 10.7 | 12 |
| Mongolie | 8.1 | 5.3 | 5.4 | 4.3 | 5.7 | 4.3 | 4.0 | 8.3 | 8.2 | 11.8 | 10.2 | 51 |
| Philippines | 9.1 | 8.9 | 9.1 | 9.6 | 9.9 | 12.0 | 10.7 | 9.9 | 9.5 | 9.0 | 10.1 | 41 |
| Népal | 2.4 | 2.6 | 2.7 | 4.3 | 6.9 | 6.0 | 6.8 | 6.5 | 8.7 | 8.6 | 9.8 | 10 |
| Cambodge | 3.4 | 2.6 | 3.7 | 6.4 | 9.5 | 10.5 | 9.5 | 9.6 | 10.2 | 9.5 | 8.7 | 33 |
| Myanmar | 0.5 | 1.7 | 0.6 | 2.6 | 4.1 | 4.6 | 5.1 | 5.2 | 6.7 | 6.3 | 7.4 | 4 |
| Japon | 4.7 | 4.4 | 4.7 | 5.5 | 5.8 | 5.9 | 4.7 | 4.6 | 4.7 | 4.5 | 5.2 | 77 |
| Canada | 6.4 | 6.5 | 6.5 | 6.0 | 6.0 | 5.6 | 5.5 | 5.3 | 5.3 | 4.6 | 4.6 | 56 |
| Autres pays | 27.7 | 22.5 | 29.7 | 33.5 | 34.1 | 37.7 | 39.1 | 40.4 | 45.3 | 44.8 | 48.2 | .. |
| Total | 302.2 | 232.8 | 293.1 | 307.2 | 300.2 | 360.5 | 407.1 | 372.9 | 402.2 | 452.7 | 495.1 | 46 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/p4svie>

Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – Danemark

Milliers

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | Dont: Femmes 2018 (%) |
|--------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|--------------------------|
| Roumanie | 1.4 | 1.5 | 2.0 | 2.7 | 3.2 | 3.6 | 4.2 | 4.3 | 4.2 | 4.1 | 4.1 | 37 |
| Pologne | 6.5 | 3.4 | 2.9 | 3.2 | 3.3 | 3.6 | 4.0 | 4.1 | 3.8 | 3.7 | 3.4 | 33 |
| Allemagne | 3.0 | 2.2 | 1.9 | 1.9 | 1.8 | 1.8 | 2.0 | 2.0 | 2.1 | 2.3 | 2.4 | 52 |
| Inde | 1.0 | 0.8 | 0.9 | 1.1 | 0.9 | 1.1 | 1.4 | 1.6 | 1.9 | 1.9 | 2.1 | 44 |
| Ukraine | 1.8 | 1.4 | 1.2 | 1.2 | 1.2 | 1.3 | 1.5 | 1.1 | 1.3 | 1.6 | 1.9 | 44 |
| Lituanie | 1.1 | 1.3 | 1.5 | 1.6 | 1.5 | 1.4 | 1.5 | 1.5 | 1.7 | 1.9 | 1.9 | 40 |
| Royaume-Uni | 1.0 | 0.9 | 1.0 | 1.1 | 1.0 | 1.1 | 1.2 | 1.4 | 1.6 | 1.7 | 1.6 | 36 |
| Italie | 0.5 | 0.6 | 0.7 | 0.7 | 0.9 | 1.1 | 1.4 | 1.5 | 1.5 | 1.5 | 1.5 | 40 |
| Suède | 1.3 | 1.1 | 1.1 | 1.1 | 1.1 | 1.3 | 1.4 | 1.3 | 1.4 | 1.5 | 1.5 | 49 |
| Norvège | 1.4 | 1.3 | 1.4 | 1.5 | 1.4 | 1.4 | 1.7 | 1.6 | 1.5 | 1.5 | 1.4 | 59 |
| Chine | 1.3 | 1.0 | 0.8 | 0.8 | 0.8 | 1.2 | 1.2 | 1.3 | 1.4 | 1.2 | 1.3 | 57 |
| États-Unis | 0.9 | 0.7 | 0.9 | 0.9 | 0.9 | 0.9 | 1.0 | 1.1 | 1.1 | 1.2 | 1.2 | 55 |
| Bulgarie | 0.7 | 0.9 | 0.9 | 1.0 | 1.2 | 1.4 | 1.4 | 1.4 | 1.4 | 1.3 | 1.2 | 38 |
| Philippines | 1.7 | 1.8 | 1.8 | 1.7 | 1.4 | 1.7 | 1.5 | 1.3 | 1.1 | 1.3 | 1.2 | 90 |
| Espagne | 0.5 | 0.5 | 0.7 | 0.8 | 0.9 | 1.0 | 1.1 | 1.0 | 1.1 | 1.1 | 1.1 | 43 |
| Autres pays | 13.0 | 12.8 | 13.7 | 13.5 | 13.9 | 17.4 | 22.7 | 32.1 | 27.6 | 21.2 | 17.5 | |
| Total | 37.0 | 32.0 | 33.4 | 34.6 | 35.5 | 41.3 | 49.0 | 58.7 | 54.6 | 49.0 | 45.3 | 48 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/p4svie>

Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – Espagne

Milliers

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | Dont: Femmes 2018 (%) |
|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------------------|
| Maroc | 71.8 | 43.2 | 30.2 | 28.0 | 22.4 | 20.5 | 20.0 | 23.8 | 29.7 | 39.8 | 60.9 | 40 |
| Colombie | 36.0 | 20.4 | 13.7 | 13.2 | 10.0 | 8.7 | 8.5 | 9.4 | 22.6 | 34.2 | 53.3 | 56 |
| Venezuela | 8.7 | 5.7 | 6.5 | 6.8 | 4.6 | 4.7 | 7.2 | 10.5 | 18.5 | 31.5 | 47.1 | 56 |
| Italie | 15.9 | 11.8 | 11.2 | 11.6 | 12.0 | 12.2 | 14.9 | 18.6 | 21.7 | 28.7 | 31.3 | 46 |
| Roumanie | 61.3 | 44.1 | 51.9 | 50.8 | 27.3 | 22.8 | 29.7 | 28.8 | 28.6 | 31.2 | 29.1 | 47 |
| Royaume-Uni | 23.8 | 17.9 | 16.2 | 15.7 | 16.4 | 14.1 | 14.2 | 15.0 | 18.5 | 21.2 | 24.0 | 47 |
| Honduras | 4.6 | 3.7 | 4.7 | 6.3 | 5.3 | 4.3 | 5.7 | 7.6 | 10.9 | 18.2 | 23.4 | 71 |
| Pérou | 27.5 | 13.7 | 8.0 | 7.7 | 5.6 | 4.8 | 4.7 | 5.3 | 8.0 | 13.9 | 19.3 | 58 |
| Brésil | 20.5 | 10.5 | 8.7 | 7.9 | 6.4 | 5.1 | 5.6 | 7.1 | 9.7 | 12.5 | 15.5 | 57 |
| Chine | 20.1 | 11.9 | 10.5 | 10.7 | 9.2 | 9.1 | 9.4 | 10.1 | 10.2 | 11.5 | 11.9 | 56 |
| France | 8.9 | 7.7 | 7.8 | 7.8 | 7.4 | 7.3 | 8.1 | 9.0 | 9.3 | 11.4 | 11.7 | 49 |
| Nicaragua | 2.9 | 2.4 | 3.0 | 3.6 | 2.8 | 2.1 | 2.7 | 3.1 | 4.1 | 6.2 | 11.4 | 66 |
| Cuba | 8.9 | 5.6 | 6.1 | 7.4 | 5.7 | 5.1 | 4.6 | 4.9 | 5.9 | 8.0 | 11.3 | 51 |
| Argentine | 13.4 | 6.7 | 5.4 | 4.9 | 3.6 | 3.8 | 4.2 | 5.0 | 6.4 | 8.8 | 11.1 | 52 |
| Allemagne | 11.3 | 9.3 | 8.3 | 8.3 | 8.0 | 7.2 | 6.8 | 6.7 | 7.3 | 9.1 | 9.4 | 51 |
| Autres pays | 232.0 | 150.9 | 138.2 | 145.2 | 125.8 | 116.4 | 118.2 | 125.0 | 140.8 | 168.2 | 189.1 | |
| Total | 567.4 | 365.4 | 330.3 | 335.9 | 272.5 | 248.4 | 264.5 | 290.0 | 352.2 | 454.4 | 560.0 | 51 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/p4svie>

Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – Estonie

Milliers

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | Dont: Femmes 2018 (%) |
|--------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|--------------------------|
| Ukraine | 0.2 | 0.2 | 0.1 | 0.3 | 0.2 | 0.3 | 0.4 | 1.2 | 1.1 | 1.0 | 1.5 | 29 |
| Russie | 0.4 | 0.5 | 0.4 | 0.9 | 0.5 | 0.5 | 0.4 | 1.3 | 1.3 | 1.3 | 1.5 | 49 |
| Finlande | 0.3 | 0.3 | 0.2 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.9 | 0.9 | 0.9 | 0.8 | 36 |
| Lettonie | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.1 | 0.3 | 0.4 | 0.9 | 0.8 | 29 |
| Allemagne | 0.1 | 0.1 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.4 | 0.5 | 0.5 | 0.5 | 50 |
| Italie | 0.1 | 0.1 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.2 | 0.2 | 0.3 | 0.3 | 42 |
| France | 0.0 | 0.1 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.2 | 0.2 | 0.3 | 0.3 | 44 |
| Bélarus | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.1 | 0.0 | 0.1 | 0.0 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.2 | 45 |
| Royaume-Uni | 0.0 | 0.1 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.1 | 0.1 | 0.2 | 0.2 | 23 |
| Inde | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.2 | 31 |
| Espagne | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.1 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 48 |
| Suède | 0.1 | 0.1 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.1 | 0.1 | 0.2 | 0.2 | 24 |
| Nigéria | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.2 | 35 |
| Lituanie | 0.1 | 0.1 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.1 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 42 |
| Roumanie | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.1 | 0.1 | 0.2 | 0.1 | 19 |
| Autres pays | 0.4 | 0.6 | 0.3 | 0.4 | 0.3 | 0.5 | 0.3 | 2.0 | 2.1 | 2.6 | 2.8 | |
| Total | 1.9 | 2.2 | 1.2 | 1.7 | 1.1 | 1.6 | 1.3 | 7.4 | 7.7 | 9.1 | 9.7 | 38 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/p4svie>

Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – États-Unis (entrées permanentes)

Milliers

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | Dont: Femmes 2018 (%) |
|------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|--------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-----------------------------|
| Mexique | 190.0 | 164.9 | 139.1 | 143.4 | 146.4 | 135.0 | 134.1 | 158.6 | 174.5 | 170.6 | 161.9 | 53 |
| Cuba | 49.5 | 39.0 | 33.6 | 36.5 | 32.8 | 32.2 | 46.7 | 54.4 | 66.5 | 65.0 | 76.5 | 46 |
| Chine | 80.3 | 64.2 | 70.9 | 87.0 | 81.8 | 71.8 | 76.1 | 74.6 | 81.8 | 71.6 | 65.2 | 57 |
| Inde | 63.4 | 57.3 | 69.2 | 69.0 | 66.4 | 68.5 | 77.9 | 64.1 | 64.7 | 60.4 | 59.8 | 51 |
| République dominicaine | 31.9 | 49.4 | 53.9 | 46.1 | 41.6 | 41.3 | 44.6 | 50.6 | 61.2 | 58.5 | 57.4 | 54 |
| Philippines | 54.0 | 60.0 | 58.2 | 57.0 | 57.3 | 54.4 | 50.0 | 56.5 | 53.3 | 49.1 | 47.3 | 62 |
| Viet Nam | 31.5 | 29.2 | 30.6 | 34.2 | 28.3 | 27.1 | 30.3 | 30.8 | 41.5 | 38.2 | 33.8 | 60 |
| El Salvador | 19.7 | 19.9 | 18.8 | 18.7 | 16.3 | 18.3 | 19.3 | 19.5 | 23.4 | 25.1 | 28.3 | 55 |
| Haiti | 26.0 | 24.3 | 22.6 | 22.1 | 22.8 | 20.4 | 15.3 | 17.0 | 23.6 | 21.8 | 21.4 | 54 |
| Jamaïque | 18.5 | 21.8 | 19.8 | 19.7 | 20.7 | 19.4 | 19.0 | 17.6 | 23.4 | 21.9 | 20.3 | 55 |
| Corée | 26.7 | 25.9 | 22.2 | 22.8 | 20.8 | 23.2 | 20.4 | 17.1 | 21.8 | 19.2 | 17.7 | 56 |
| Colombie | 30.2 | 27.8 | 22.4 | 22.6 | 20.9 | 21.1 | 18.2 | 17.3 | 18.6 | 18.0 | 17.5 | 61 |
| Pakistan | 19.7 | 21.6 | 18.3 | 15.5 | 14.7 | 13.3 | 18.6 | 18.1 | 19.3 | 17.4 | 15.8 | 53 |
| Bangladesh | 11.8 | 16.7 | 14.8 | 16.7 | 14.7 | 12.1 | 14.6 | 13.6 | 18.7 | 14.7 | 15.7 | 56 |
| Guatemala | 16.2 | 12.2 | 10.5 | 11.1 | 10.3 | 10.2 | 10.2 | 11.8 | 13.0 | 13.2 | 15.6 | 47 |
| Autres pays | 437.9 | 496.7 | 437.8 | 439.6 | 435.6 | 422.3 | 421.3 | 429.5 | 478.3 | 462.4 | 442.3 | |
| Total | 1 107.1 | 1 130.8 | 1 042.6 | 1 062.0 | 1 031.6 | 990.6 | 1 016.5 | 1 051.0 | 1 183.5 | 1 127.2 | 1 096.6 | 53 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/p4svie>

Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – Finlande

Milliers

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | Dont: Femmes 2018 (%) |
|--------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|--------------------------|
| Estonie | 3.0 | 3.2 | 3.9 | 4.7 | 6.0 | 5.9 | 4.7 | 3.4 | 2.6 | 2.2 | 2.0 | 41 |
| Iraq | 0.5 | 0.9 | 1.1 | 0.7 | 0.6 | 0.9 | 0.8 | 0.8 | 3.2 | 2.6 | 1.9 | 36 |
| Russie | 3.0 | 2.3 | 2.3 | 2.8 | 3.1 | 2.9 | 2.4 | 2.1 | 2.5 | 1.5 | 1.7 | 56 |
| Inde | 0.6 | 0.6 | 0.5 | 0.6 | 0.6 | 0.7 | 0.8 | 0.8 | 0.7 | 0.7 | 1.0 | 45 |
| Chine | 1.0 | 0.8 | 0.6 | 0.8 | 0.7 | 0.8 | 0.7 | 0.7 | 0.8 | 0.7 | 0.8 | 56 |
| Ukraine | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.3 | 0.3 | 0.4 | 0.4 | 0.5 | 0.5 | 0.5 | 0.7 | 48 |
| Syrie | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.2 | 0.2 | 0.6 | 0.6 | 1.7 | 2.0 | 0.7 | 50 |
| Afghanistan | 0.2 | 0.2 | 0.3 | 0.4 | 0.6 | 0.6 | 0.5 | 0.4 | 1.9 | 0.9 | 0.7 | 39 |
| Suède | 0.9 | 0.8 | 0.7 | 0.7 | 0.6 | 0.6 | 0.6 | 0.5 | 0.6 | 0.6 | 0.6 | 37 |
| Viet Nam | 0.3 | 0.3 | 0.3 | 0.4 | 0.4 | 0.4 | 0.5 | 0.7 | 0.9 | 0.6 | 0.6 | 54 |
| Roumanie | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.3 | 0.3 | 0.3 | 0.4 | 0.4 | 0.4 | 0.4 | 0.5 | 34 |
| Somalie | 0.6 | 0.8 | 1.0 | 0.7 | 0.4 | 0.7 | 0.6 | 0.7 | 0.7 | 0.5 | 0.5 | 51 |
| Royaume-Uni | 0.3 | 0.3 | 0.3 | 0.3 | 0.4 | 0.4 | 0.4 | 0.3 | 0.4 | 0.3 | 0.5 | 27 |
| Philippines | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.3 | 0.3 | 0.5 | 0.4 | 0.4 | 0.4 | 0.5 | 66 |
| Érythrée | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.1 | 0.0 | 0.0 | 0.3 | 0.3 | 0.4 | 34 |
| Autres pays | 8.8 | 7.2 | 6.7 | 7.5 | 8.9 | 8.8 | 9.7 | 9.2 | 9.6 | 9.5 | 10.0 | |
| Total | 19.9 | 18.1 | 18.2 | 20.4 | 23.3 | 23.9 | 23.6 | 21.4 | 27.3 | 23.7 | 23.1 | 45 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/p4svie>**Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – France**

Milliers

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | Dont: Femmes 2018 (%) |
|---------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-----------------------------|
| Algérie | 24.4 | 23.1 | 21.4 | 21.2 | 23.7 | 23.6 | 22.0 | 22.4 | 21.8 | 21.8 | 22.6 | 52 |
| Maroc | 24.9 | 21.5 | 20.1 | 18.8 | 19.8 | 20.0 | 18.1 | 18.4 | 18.8 | 19.1 | 20.6 | 53 |
| Italie | .. | .. | .. | .. | .. | 12.2 | 12.7 | 13.2 | 13.9 | 13.6 | 14.4 | .. |
| Tunisie | 8.8 | 10.3 | 10.7 | 10.3 | 11.3 | 11.6 | 10.8 | 10.5 | 11.3 | 11.9 | 14.1 | 41 |
| Espagne | .. | .. | .. | .. | .. | 13.7 | 12.9 | 12.4 | 10.7 | 10.9 | 12.7 | .. |
| Royaume-Uni | .. | .. | .. | .. | .. | 10.4 | 9.3 | 9.8 | 11.6 | 10.0 | 9.3 | 47 |
| Roumanie | .. | .. | .. | .. | .. | 6.1 | 8.1 | 10.1 | 8.5 | 8.1 | 8.4 | .. |
| Portugal | .. | .. | .. | .. | .. | 18.8 | 14.7 | 11.6 | 12.4 | 8.3 | 8.1 | .. |
| Belgique | .. | .. | .. | .. | .. | 6.6 | 6.5 | 6.4 | 6.7 | 6.6 | 7.3 | .. |
| Allemagne | .. | .. | .. | .. | .. | 7.7 | 6.4 | 7.1 | 6.2 | 5.7 | 6.1 | .. |
| Afghanistan | 0.2 | 0.2 | 0.4 | 0.4 | 0.6 | 0.9 | 0.8 | 0.6 | 1.7 | 5.0 | 5.2 | 9 |
| Côte d'Ivoire | 3.4 | 3.5 | 3.3 | 3.2 | 3.4 | 3.6 | 4.0 | 3.7 | 3.9 | 4.2 | 5.2 | 48 |
| Comores | 3.1 | 3.3 | 2.9 | 2.5 | 3.1 | 4.8 | 5.5 | 7.3 | 3.9 | 4.2 | 5.0 | 67 |
| États-Unis | 2.8 | 3.5 | 3.0 | 3.1 | 3.1 | 3.1 | 4.4 | 4.4 | 4.5 | 4.4 | 4.7 | 58 |
| Turquie | 7.2 | 6.7 | 5.7 | 5.5 | 5.8 | 5.9 | 5.3 | 4.9 | 5.0 | 5.0 | 4.7 | 45 |
| Autres pays | 72.3 | 77.5 | 78.4 | 77.1 | 80.9 | 102.1 | 110.4 | 99.8 | 104.8 | 107.2 | 100.5 | |
| Total | 147.0 | 149.6 | 145.8 | 142.1 | 151.6 | 251.3 | 251.8 | 242.7 | 245.7 | 245.9 | 248.9 | .. |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <https://stat.link/p4svie>

Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – Hongrie

Milliers

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | Dont: Femmes 2018 (%) |
|---------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|--------------------------|
| Ukraine | 4.1 | 1.9 | 1.6 | 1.3 | 0.9 | 0.6 | 0.7 | 1.1 | 1.2 | 6.3 | 16.7 | 33 |
| Serbie | 4.1 | 1.2 | 1.0 | 0.8 | 0.6 | 0.5 | 0.5 | 0.6 | 0.6 | 1.7 | 2.9 | 24 |
| Roumanie | 10.0 | 7.1 | 6.6 | 5.8 | 4.2 | 4.0 | 3.7 | 3.5 | 3.1 | 2.9 | 2.9 | 33 |
| Allemagne | 3.2 | 2.7 | 2.4 | 2.4 | 2.1 | 2.0 | 2.0 | 2.0 | 2.3 | 2.5 | 2.5 | 44 |
| Chine | 1.5 | 1.3 | 1.1 | 0.9 | 1.1 | 2.2 | 4.7 | 3.5 | 1.5 | 2.3 | 2.0 | 51 |
| République slovaque | 1.3 | 1.2 | 1.2 | 1.1 | 1.0 | 1.1 | 1.2 | 1.3 | 1.3 | 1.5 | 1.5 | 54 |
| Inde | 0.3 | 0.2 | 0.3 | 0.4 | 0.3 | 0.2 | 0.4 | 0.5 | 0.5 | 0.8 | 1.4 | 31 |
| Viet Nam | 0.3 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.3 | 0.3 | 0.3 | 0.3 | 0.3 | 0.7 | 1.3 | 39 |
| États-Unis | 1.2 | 1.3 | 1.1 | 1.0 | 1.0 | 1.0 | 1.1 | 1.2 | 1.1 | 1.4 | 1.3 | 52 |
| Turquie | 0.7 | 0.5 | 0.5 | 0.6 | 0.6 | 0.5 | 0.6 | 0.6 | 0.7 | 1.0 | 1.0 | 35 |
| Russie | 0.4 | 0.5 | 0.4 | 0.4 | 0.5 | 0.6 | 1.0 | 0.9 | 0.7 | 0.8 | 0.9 | 61 |
| Corée | 0.3 | 0.3 | 0.4 | 0.4 | 0.3 | 0.3 | 0.4 | 0.3 | 0.3 | 0.6 | 0.8 | 40 |
| Iran | 0.5 | 0.5 | 0.4 | 0.4 | 0.4 | 0.3 | 0.3 | 0.5 | 0.6 | 1.0 | 0.8 | 46 |
| Mongolie | 0.3 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.2 | 0.3 | 0.7 | 36 |
| Italie | 0.3 | 0.3 | 0.3 | 0.3 | 0.4 | 0.4 | 0.5 | 0.6 | 0.6 | 0.6 | 0.6 | 34 |
| Autres pays | 7.2 | 6.4 | 6.2 | 6.3 | 6.6 | 7.2 | 8.6 | 8.8 | 8.8 | 12.1 | 12.3 | |
| Total | 35.5 | 25.6 | 23.9 | 22.5 | 20.3 | 21.3 | 26.0 | 25.8 | 23.8 | 36.5 | 49.3 | 38 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/p4svie>**Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – Islande**

Milliers

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | Dont: Femmes 2018 (%) |
|---------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|-------------|-------------|--------------------------|
| Pologne | 3.9 | 1.2 | 0.8 | 0.8 | 0.9 | 1.3 | 1.4 | 1.6 | 2.9 | 4.5 | 3.9 | 34 |
| Lituanie | 0.4 | 0.2 | 0.3 | 0.2 | 0.1 | 0.2 | 0.2 | 0.3 | 0.7 | 1.3 | 1.2 | 27 |
| Roumanie | 0.1 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.2 | 0.3 | 0.5 | 0.6 | 28 |
| Lettonie | 0.3 | 0.2 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.2 | 0.6 | 0.6 | 20 |
| République tchèque | 0.1 | 0.1 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.2 | 0.3 | 0.4 | 49 |
| Portugal | 0.3 | 0.1 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.2 | 0.3 | 0.3 | 24 |
| Allemagne | 0.3 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.1 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.3 | 0.3 | 0.3 | 68 |
| Croatie | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.1 | 0.2 | 0.3 | 21 |
| États-Unis | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.3 | 0.3 | 0.3 | 52 |
| Philippines | 0.1 | 0.0 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.0 | 0.1 | 0.1 | 0.2 | 0.3 | 68 |
| Espagne | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.3 | 0.3 | 45 |
| Royaume-Uni | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 33 |
| France | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.0 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 50 |
| Danemark | 0.2 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 46 |
| République slovaque | 0.2 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 41 |
| Autres pays | 1.3 | 0.9 | 0.9 | 0.9 | 0.9 | 1.1 | 1.2 | 1.3 | 1.8 | 2.1 | 2.2 | |
| Total | 7.5 | 3.4 | 3.0 | 2.8 | 2.8 | 3.9 | 4.3 | 5.0 | 7.9 | 11.8 | 11.5 | 37 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/p4svie>

Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité– Israël

Milliers

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | Dont: Femmes 2018 (%) |
|----------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|--------------------------|
| Anc. URSS | 5.6 | 6.8 | 7.0 | 7.2 | 7.2 | 7.3 | 11.6 | 14.7 | 14.5 | 16.2 | 18.8 | 51 |
| États-Unis | 2.0 | 2.5 | 2.5 | 2.4 | 2.3 | 2.2 | 2.4 | 2.5 | 2.7 | 2.6 | 2.5 | 50 |
| France | 1.6 | 1.6 | 1.8 | 1.6 | 1.7 | 2.9 | 6.5 | 6.6 | 4.2 | 3.2 | 2.4 | 51 |
| Brésil | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.3 | 0.4 | 0.6 | 0.6 | 0.6 | 53 |
| Royaume-Uni | 0.5 | 0.7 | 0.6 | 0.5 | 0.6 | 0.4 | 0.5 | 0.6 | 0.6 | 0.5 | 0.5 | 50 |
| Inde | 0.1 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.1 | 0.1 | 0.4 | 52 |
| Argentine | 0.2 | 0.3 | 0.3 | 0.2 | 0.2 | 0.3 | 0.3 | 0.3 | 0.3 | 0.2 | 0.3 | 56 |
| Afrique du Sud | 0.3 | 0.3 | 0.2 | 0.2 | 0.1 | 0.2 | 0.1 | 0.2 | 0.2 | 0.3 | 0.3 | 48 |
| Canada | 0.3 | 0.3 | 0.3 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.3 | 0.3 | 0.3 | 0.3 | 0.2 | 50 |
| Turquie | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.2 | 0.4 | 0.2 | 49 |
| Allemagne | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.2 | 0.2 | 58 |
| Venezuela | 0.0 | 0.0 | 0.1 | 0.1 | 0.0 | 0.0 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 54 |
| Australie | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 57 |
| Belgique | 0.1 | 0.1 | 0.2 | 0.2 | 0.1 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.1 | 0.1 | 52 |
| Mexique | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 54 |
| Autres pays | 2.5 | 1.3 | 2.8 | 3.8 | 3.5 | 2.6 | 1.5 | 1.5 | 1.7 | 1.5 | 1.4 | |
| Total | 13.7 | 14.6 | 16.6 | 16.9 | 16.6 | 16.9 | 24.1 | 27.9 | 26.0 | 26.4 | 28.1 | 51 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/p4svie>**Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – Italie**

Milliers

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | Dont: Femmes 2018 (%) |
|---------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------------------|
| Roumanie | 174.6 | 105.6 | 92.1 | 90.1 | 81.7 | 58.2 | 50.7 | 46.4 | 45.2 | 43.5 | 40.1 | 58 |
| Brésil | 12.6 | 9.7 | 8.6 | 7.1 | 5.7 | 5.0 | 5.0 | 7.0 | 10.5 | 15.7 | 18.0 | 50 |
| Albanie | 35.7 | 27.5 | 22.6 | 16.6 | 14.1 | 12.2 | 11.4 | 11.5 | 13.0 | 15.4 | 18.0 | 52 |
| Nigéria | 3.7 | 4.0 | 4.8 | 4.5 | 6.7 | 6.3 | 5.3 | 8.9 | 14.7 | 23.3 | 17.9 | 33 |
| Maroc | 37.3 | 33.1 | 30.0 | 23.9 | 19.6 | 19.6 | 17.6 | 15.0 | 14.7 | 15.7 | 16.9 | 55 |
| Bangladesh | 9.3 | 8.9 | 9.7 | 10.3 | 10.1 | 10.5 | 12.7 | 12.4 | 10.7 | 14.6 | 13.4 | 26 |
| Pakistan | 5.7 | 7.9 | 10.8 | 7.5 | 8.8 | 7.8 | 9.6 | 11.4 | 14.7 | 15.0 | 13.2 | 24 |
| Inde | 12.5 | 12.8 | 15.2 | 13.3 | 11.2 | 10.8 | 11.1 | 11.2 | 10.0 | 7.7 | 11.1 | 51 |
| Chine | 12.8 | 16.8 | 22.9 | 20.1 | 20.5 | 17.6 | 15.8 | 14.9 | 12.4 | 11.3 | 10.0 | 52 |
| Sénégal | 4.8 | 4.9 | 8.9 | 6.6 | 5.5 | 6.5 | 6.3 | 7.5 | 8.5 | 10.9 | 8.8 | 18 |
| Ukraine | 24.0 | 22.6 | 30.4 | 17.9 | 11.5 | 12.8 | 9.7 | 9.3 | 8.7 | 7.9 | 7.7 | 70 |
| Égypte | 5.3 | 8.0 | 9.3 | 9.6 | 8.6 | 9.8 | 8.7 | 7.4 | 6.6 | 7.7 | 7.4 | 43 |
| Gambie | 0.1 | 0.1 | 0.2 | 0.1 | 0.3 | 0.4 | 1.7 | 5.1 | 6.6 | 8.7 | 6.2 | 2 |
| Mali | 0.1 | 0.1 | 0.2 | 0.2 | 1.5 | 1.3 | 2.0 | 4.8 | 5.2 | 6.8 | 5.2 | 2 |
| Côte d'Ivoire | 2.3 | 2.0 | 1.9 | 1.7 | 2.7 | 1.8 | 1.3 | 2.0 | 3.5 | 6.5 | 4.7 | 18 |
| Autres pays | 155.8 | 142.8 | 156.9 | 124.8 | 112.9 | 98.6 | 79.7 | 75.5 | 77.8 | 90.5 | 86.8 | |
| Total | 496.5 | 406.7 | 424.5 | 354.3 | 321.3 | 279.0 | 248.4 | 250.5 | 262.9 | 301.1 | 285.5 | 45 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/p4svie>

Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – Japon

Milliers

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | Dont: Femmes 2018 (%) |
|----------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------------------|
| Viet Nam | 12.5 | 10.9 | 11.9 | 13.9 | 19.5 | 31.7 | 43.0 | 65.9 | 77.5 | 98.6 | 123.3 | .. |
| Chine | 134.2 | 121.2 | 107.9 | 100.4 | 107.0 | 93.0 | 98.6 | 100.6 | 103.3 | 109.8 | 114.9 | .. |
| Corée | 30.0 | 27.0 | 27.9 | 23.4 | 25.7 | 24.2 | 21.1 | 22.6 | 25.6 | 28.0 | 32.4 | .. |
| Philippines | 21.0 | 15.8 | 13.3 | 13.6 | 15.4 | 16.4 | 19.9 | 24.0 | 26.2 | 29.6 | 31.3 | .. |
| Indonésie | 10.1 | 7.5 | 8.3 | 8.4 | 9.3 | 9.6 | 11.8 | 14.3 | 16.8 | 19.6 | 23.2 | .. |
| États-Unis | 24.0 | 23.5 | 22.7 | 19.3 | 21.0 | 21.1 | 22.0 | 21.5 | 22.2 | 22.0 | 22.9 | .. |
| Thaïlande | 10.5 | 9.9 | 10.9 | 13.6 | 15.4 | 15.4 | 14.3 | 14.5 | 15.4 | 16.4 | 17.1 | .. |
| Brésil | 14.4 | 3.0 | 4.7 | 4.5 | 5.8 | 4.8 | 6.1 | 9.1 | 12.8 | 14.2 | 15.8 | .. |
| Taipei chinois | 5.5 | 5.4 | 6.6 | 5.6 | 6.6 | 6.6 | 7.7 | 10.8 | 12.2 | 13.7 | 14.9 | .. |
| Népal | 3.6 | 3.6 | 2.9 | 3.5 | 4.8 | 8.3 | 11.5 | 13.4 | 14.1 | 14.5 | 13.0 | .. |
| Inde | 5.7 | 4.6 | 4.9 | 4.7 | 5.6 | 5.6 | 6.9 | 6.9 | 7.0 | 7.9 | 9.6 | .. |
| Myanmar | 1.4 | 1.4 | 1.1 | 1.1 | 1.5 | 2.1 | 3.3 | 5.2 | 6.1 | 7.6 | 8.1 | .. |
| Royaume-Uni | 6.0 | 5.3 | 5.8 | 5.2 | 5.5 | 6.1 | 5.9 | 6.7 | 6.6 | 6.7 | 7.1 | .. |
| France | 4.5 | 3.9 | 4.0 | 2.9 | 4.0 | 4.5 | 4.5 | 5.0 | 5.6 | 5.5 | 6.2 | .. |
| Allemagne | 4.8 | 4.5 | 4.3 | 3.7 | 4.1 | 4.1 | 4.3 | 4.8 | 5.3 | 5.1 | 5.3 | .. |
| Autres pays | 56.2 | 49.5 | 50.0 | 43.2 | 52.7 | 53.2 | 55.5 | 66.1 | 70.6 | 75.6 | 74.5 | .. |
| Total | 344.5 | 297.1 | 287.1 | 266.9 | 303.9 | 306.7 | 336.5 | 391.2 | 427.6 | 475.0 | 519.7 | .. |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/p4svie>

Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – Lettonie

Milliers

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | Dont: Femmes 2018 (%) |
|--------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|-----------------------------|
| Ukraine | 0.1 | 0.1 | 0.1 | .. | .. | .. | 0.5 | .. | .. | 0.9 | 1.4 | 14 |
| Inde | 0.0 | 0.0 | 0.0 | .. | .. | .. | 0.1 | .. | .. | 0.6 | 0.9 | 14 |
| Russie | 0.4 | 0.7 | 0.9 | .. | .. | .. | 1.3 | .. | .. | 0.9 | 0.9 | 43 |
| Ouzbékistan | 0.0 | 0.0 | 0.0 | .. | .. | .. | 0.1 | .. | .. | 0.3 | 0.5 | 20 |
| Bélarus | 0.1 | 0.1 | 0.0 | .. | .. | .. | 0.3 | .. | .. | 0.3 | 0.4 | 25 |
| Pakistan | 0.0 | 0.0 | 0.0 | .. | .. | .. | 0.0 | .. | .. | 0.1 | 0.2 | 10 |
| Azerbaïdjan | 0.0 | 0.0 | 0.0 | .. | .. | .. | 0.0 | .. | .. | 0.1 | 0.1 | 17 |
| Sri Lanka | 0.0 | .. | 0.0 | .. | .. | .. | 0.0 | .. | .. | 0.1 | 0.1 | 28 |
| Lituanie | 0.3 | 0.2 | 0.1 | .. | .. | .. | 0.2 | .. | .. | 0.2 | 0.1 | 31 |
| Allemagne | 0.2 | 0.2 | 0.2 | .. | .. | .. | 0.2 | .. | .. | 0.1 | 0.1 | 32 |
| Philippines | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 0.1 | .. | .. | 0.0 | 0.1 | 2 |
| Kazakhstan | 0.0 | 0.0 | 0.0 | .. | .. | .. | 0.1 | .. | .. | 0.1 | 0.1 | 40 |
| Turquie | 0.0 | 0.0 | 0.0 | .. | .. | .. | 0.0 | .. | .. | 0.0 | 0.1 | 12 |
| Chine | 0.0 | 0.0 | 0.0 | .. | .. | .. | 0.1 | .. | .. | 0.1 | 0.1 | 33 |
| Géorgie | 0.0 | 0.0 | 0.0 | .. | .. | .. | 0.0 | .. | .. | 0.0 | 0.1 | 24 |
| Autres pays | 2.3 | 1.4 | 1.4 | .. | .. | .. | 1.5 | .. | .. | 1.4 | 1.4 | .. |
| Total | 3.5 | 2.7 | 2.8 | 2.9 | 3.7 | 3.5 | 4.5 | 4.5 | 3.4 | 5.1 | 6.6 | 24 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <https://stat.link/p4svie>

Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – Lituanie

Milliers

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | Dont: Femmes 2018 (%) |
|--------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|-------------|-------------|--------------------------|
| Ukraine | 0.5 | 0.2 | 0.1 | 0.2 | 0.4 | 0.4 | 1.1 | 1.1 | 1.6 | 4.3 | 5.7 | 7 |
| Bélarus | 1.0 | 0.4 | 0.3 | 0.3 | 0.4 | 0.5 | 0.5 | 0.4 | 1.2 | 2.7 | 3.3 | 9 |
| Russie | 0.4 | 0.3 | 0.2 | 0.4 | 0.5 | 0.8 | 1.5 | 0.7 | 0.8 | 0.7 | 0.8 | 44 |
| Inde | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | .. | 0.0 | 0.1 | 0.1 | 0.3 | 0.3 | 0.4 | 27 |
| Moldova | 0.1 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | .. | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 4 |
| Lettonie | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 53 |
| Turquie | 0.1 | 0.1 | 0.0 | 0.0 | .. | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 23 |
| Chine | 0.1 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | .. | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 50 |
| Allemagne | 0.1 | 0.0 | 0.0 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 23 |
| Syrie | .. | .. | .. | .. | .. | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.1 | 0.2 | 0.1 | 42 |
| États-Unis | 0.1 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 51 |
| Italie | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 21 |
| Géorgie | 0.1 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | .. | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 22 |
| Israël | 0.0 | 0.0 | 0.0 | .. | .. | 0.0 | .. | .. | 0.0 | 0.0 | 0.1 | 46 |
| Kazakhstan | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | .. | 0.1 | 0.0 | 0.0 | 0.1 | 0.0 | 0.1 | 36 |
| Autres pays | 0.4 | 0.3 | 0.2 | 0.5 | 1.0 | 0.9 | 1.0 | 0.9 | 1.1 | 1.1 | 1.2 | |
| Total | 3.0 | 1.7 | 1.1 | 1.7 | 2.5 | 3.0 | 4.8 | 3.7 | 6.0 | 10.2 | 12.3 | 15 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/p4svie>

Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – Luxembourg

Milliers

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | Dont: Femmes 2018 (%) |
|--------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|--------------------------|
| France | 3.2 | 2.7 | 2.9 | 3.2 | 3.5 | 3.5 | 3.9 | 4.1 | 4.0 | 4.2 | 4.0 | 45 |
| Portugal | 4.5 | 3.8 | 3.8 | 5.0 | 5.2 | 4.6 | 3.8 | 3.5 | 3.4 | 3.3 | 3.5 | 42 |
| Italie | 0.8 | 0.7 | 0.8 | 1.0 | 1.1 | 1.3 | 1.6 | 1.6 | 1.8 | 1.8 | 1.9 | 39 |
| Belgique | 1.0 | 1.0 | 1.2 | 1.2 | 1.3 | 1.5 | 1.6 | 1.5 | 1.3 | 1.4 | 1.2 | 43 |
| Allemagne | 1.1 | 1.0 | 1.0 | 1.1 | 1.0 | 1.0 | 1.0 | 1.0 | 0.9 | 1.0 | 1.0 | 48 |
| Roumanie | 0.3 | 0.2 | 0.3 | 0.5 | 0.4 | 0.4 | 0.8 | 0.7 | 0.6 | 0.7 | 0.8 | 51 |
| Espagne | 0.2 | 0.2 | 0.3 | 0.5 | 0.5 | 0.6 | 0.6 | 0.7 | 0.8 | 0.8 | 0.7 | 43 |
| Inde | 0.2 | 0.1 | 0.1 | 0.2 | 0.1 | 0.1 | 0.2 | 0.3 | 0.4 | 0.6 | 0.7 | 44 |
| Royaume-Uni | 0.5 | 0.4 | 0.4 | 0.4 | 0.4 | 0.5 | 0.5 | 0.5 | 0.5 | 0.6 | 0.6 | 41 |
| États-Unis | 0.3 | 0.3 | 0.3 | 0.3 | 0.4 | 0.5 | 0.7 | 0.5 | 0.4 | 0.5 | 0.5 | 50 |
| Chine | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.2 | 0.2 | 0.4 | 0.3 | 0.4 | 0.4 | 0.5 | 0.5 | 58 |
| Pologne | 0.5 | 0.4 | 0.4 | 0.4 | 0.4 | 0.4 | 0.5 | 0.5 | 0.4 | 0.4 | 0.5 | 52 |
| Grèce | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.2 | 0.3 | 0.3 | 0.3 | 0.4 | 0.4 | 0.5 | 0.4 | 48 |
| Brésil | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.3 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.3 | 0.4 | 62 |
| Érythrée | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.1 | 0.2 | 0.3 | 38 |
| Autres pays | 3.7 | 3.3 | 3.8 | 4.9 | 4.3 | 4.6 | 5.0 | 6.5 | 5.9 | 6.3 | 6.4 | |
| Total | 16.8 | 14.6 | 15.8 | 19.1 | 19.4 | 19.8 | 21.0 | 22.6 | 21.6 | 23.1 | 23.3 | 46 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/p4svie>

Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – Mexique

Milliers

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | Dont: Femmes 2018 (%) |
|--------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|--------------------------|
| Venezuela | 0.7 | 1.3 | 1.7 | 1.3 | 1.2 | 2.8 | 2.6 | 2.2 | 2.5 | 3.4 | 6.3 | 56 |
| États-Unis | 2.2 | 2.9 | 4.0 | 4.3 | 4.0 | 14.4 | 9.4 | 7.1 | 6.8 | 5.4 | 5.2 | 45 |
| Honduras | 0.8 | 1.4 | 1.5 | 1.0 | 0.4 | 2.4 | 2.3 | 1.8 | 2.6 | 2.5 | 3.4 | 52 |
| El Salvador | 0.5 | 0.8 | 0.7 | 0.7 | 0.4 | 1.6 | 1.2 | 1.1 | 1.8 | 2.3 | 2.8 | 48 |
| Colombie | 1.1 | 1.9 | 2.3 | 1.8 | 1.4 | 3.2 | 2.5 | 2.1 | 2.2 | 2.2 | 2.8 | 52 |
| Guatemala | 1.0 | 2.1 | 1.8 | 1.3 | 0.5 | 3.1 | 2.6 | 1.6 | 1.7 | 1.8 | 2.3 | 50 |
| Cuba | 1.0 | 1.7 | 1.8 | 1.7 | 1.8 | 3.2 | 2.7 | 2.6 | 2.4 | 2.1 | 2.3 | 50 |
| Chine | 1.3 | 2.0 | 1.7 | 1.1 | 0.8 | 5.2 | 2.6 | 2.2 | 2.1 | 1.5 | 1.8 | 39 |
| Espagne | 0.6 | 0.9 | 1.0 | 0.8 | 1.0 | 2.6 | 1.8 | 1.6 | 1.7 | 1.5 | 1.5 | 37 |
| Canada | 0.4 | 0.6 | 0.7 | 0.8 | 0.8 | 3.5 | 2.0 | 1.8 | 1.7 | 1.3 | 1.4 | 46 |
| Argentine | 0.9 | 1.4 | 1.4 | 1.0 | 0.9 | 3.2 | 2.1 | 1.4 | 1.4 | 1.0 | 1.1 | 45 |
| France | 0.4 | 0.5 | 0.6 | 0.5 | 0.4 | 1.4 | 1.0 | 0.7 | 0.7 | 0.6 | 0.6 | 43 |
| Italie | 0.3 | 0.5 | 0.6 | 0.5 | 0.4 | 1.5 | 0.9 | 0.7 | 0.7 | 0.6 | 0.6 | 30 |
| Japon | 0.1 | 0.1 | 0.2 | 0.1 | 0.1 | 0.6 | 0.4 | 0.3 | 0.4 | 0.6 | 0.5 | 38 |
| Brésil | 0.3 | 0.4 | 0.5 | 0.4 | 0.3 | 1.1 | 0.7 | 0.6 | 0.6 | 0.5 | 0.5 | 54 |
| Autres pays | 4.4 | 5.4 | 5.7 | 4.6 | 3.8 | 13.0 | 8.6 | 6.5 | 6.6 | 5.7 | 5.5 | |
| Total | 15.9 | 23.9 | 26.2 | 22.0 | 18.2 | 63.0 | 43.5 | 34.4 | 35.9 | 32.8 | 38.7 | 48 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/p4svie>

Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – Norvège

Milliers

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | Dont: Femmes 2018 (%) |
|--------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|--------------------------|
| Pologne | 14.4 | 10.5 | 11.3 | 12.9 | 11.5 | 10.5 | 9.9 | 8.2 | 6.0 | 5.2 | 5.0 | 38 |
| Syrie | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.4 | 0.8 | 2.1 | 4.0 | 11.2 | 7.0 | 3.8 | 51 |
| Lituanie | 2.9 | 3.2 | 6.6 | 7.7 | 6.6 | 5.6 | 4.4 | 3.3 | 2.5 | 2.7 | 2.8 | 42 |
| Suède | 5.7 | 6.0 | 7.6 | 8.2 | 5.7 | 5.3 | 4.6 | 3.6 | 2.5 | 2.2 | 2.1 | 45 |
| Inde | 1.1 | 0.8 | 0.8 | 1.2 | 1.5 | 1.5 | 1.8 | 1.7 | 1.4 | 1.6 | 2.0 | 39 |
| Philippines | 1.8 | 1.7 | 2.1 | 2.6 | 2.5 | 2.8 | 2.2 | 2.2 | 2.1 | 1.9 | 1.8 | 80 |
| Allemagne | 4.3 | 2.8 | 2.7 | 2.3 | 1.8 | 1.6 | 1.5 | 1.3 | 1.3 | 1.2 | 1.3 | 53 |
| Danemark | 1.3 | 1.3 | 1.4 | 1.6 | 1.8 | 2.0 | 1.7 | 1.4 | 1.3 | 1.2 | 1.2 | 47 |
| Roumanie | 1.1 | 1.1 | 1.3 | 1.4 | 2.0 | 2.5 | 2.1 | 1.9 | 1.2 | 1.2 | 1.1 | 41 |
| Royaume-Uni | 1.2 | 1.3 | 1.5 | 1.5 | 1.4 | 1.3 | 1.3 | 1.0 | 0.9 | 0.9 | 1.1 | 33 |
| Érythrée | 0.8 | 1.7 | 2.0 | 2.0 | 2.4 | 2.7 | 2.8 | 3.3 | 2.7 | 2.1 | 1.1 | 54 |
| Thaïlande | 1.3 | 1.3 | 1.2 | 1.2 | 1.3 | 1.1 | 0.8 | 1.0 | 1.4 | 1.1 | 1.0 | 78 |
| États-Unis | 0.9 | 0.9 | 0.9 | 1.0 | 1.1 | 1.0 | 0.9 | 0.9 | 0.9 | 0.9 | 0.9 | 51 |
| Espagne | 0.4 | 0.5 | 0.8 | 1.0 | 1.4 | 1.5 | 1.4 | 1.3 | 1.1 | 1.0 | 0.9 | 44 |
| Lettonie | 0.6 | 1.1 | 2.3 | 2.1 | 1.7 | 1.3 | 1.1 | 0.8 | 0.7 | 0.7 | 0.8 | 37 |
| Autres pays | 20.9 | 22.5 | 22.7 | 24.0 | 27.1 | 25.2 | 22.6 | 23.1 | 21.4 | 19.1 | 17.3 | |
| Total | 58.8 | 56.7 | 65.1 | 70.8 | 70.0 | 66.9 | 61.4 | 59.1 | 58.5 | 49.8 | 44.4 | 49 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/p4svie>

Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – Nouvelle-Zélande

Milliers

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | Dont: Femmes 2018 (%) |
|----------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------------------|
| Chine | 6.7 | 7.7 | 7.7 | 9.6 | 10.0 | 10.6 | 13.0 | 15.1 | 16.5 | 15.5 | 16.1 | 51 |
| Inde | 8.0 | 8.5 | 9.6 | 8.4 | 8.5 | 9.1 | 16.2 | 19.6 | 14.8 | 14.1 | 14.5 | 47 |
| Philippines | 6.6 | 3.9 | 3.3 | 3.7 | 4.2 | 4.7 | 6.5 | 8.4 | 8.2 | 9.1 | 9.1 | 38 |
| Royaume-Uni | 12.6 | 10.1 | 8.8 | 9.2 | 8.8 | 9.0 | 8.8 | 8.7 | 8.9 | 9.0 | 8.5 | 47 |
| Australie | 5.6 | 5.1 | 5.1 | 4.9 | 4.8 | 5.8 | 6.2 | 6.8 | 7.1 | 7.1 | 8.2 | 50 |
| Afrique du Sud | 7.8 | 3.3 | 2.2 | 2.1 | 1.9 | 2.3 | 2.6 | 3.4 | 5.8 | 5.8 | 7.0 | 48 |
| États-Unis | 2.9 | 3.0 | 2.7 | 2.9 | 2.9 | 3.1 | 2.9 | 3.3 | 3.1 | 3.5 | 4.2 | 53 |
| Corée | 4.0 | 3.9 | 3.2 | 2.6 | 2.2 | 2.1 | 2.5 | 2.6 | 3.1 | 2.9 | 2.9 | 58 |
| Samoa | 3.2 | 2.3 | 1.6 | 2.0 | 2.0 | 1.9 | 2.1 | 2.3 | 2.4 | 2.7 | 2.8 | 44 |
| Fidji | 6.1 | 4.6 | 2.3 | 2.1 | 2.5 | 2.4 | 2.4 | 2.5 | 3.0 | 2.5 | 2.4 | 47 |
| France | 1.0 | 0.9 | 1.0 | 1.1 | 1.0 | 1.4 | 1.6 | 1.7 | 1.8 | 1.8 | 2.1 | 48 |
| Malaisie | 2.0 | 1.7 | 1.6 | 1.7 | 1.5 | 1.6 | 1.6 | 1.7 | 1.9 | 2.0 | 2.0 | 55 |
| Allemagne | 1.5 | 1.3 | 1.2 | 1.2 | 1.3 | 1.4 | 1.5 | 1.6 | 1.7 | 1.7 | 1.9 | 56 |
| Brésil | 1.2 | 0.8 | 0.7 | 0.6 | 0.7 | 0.6 | 0.9 | 1.3 | 1.6 | 1.7 | 1.8 | 49 |
| Japon | 1.5 | 1.3 | 1.3 | 1.5 | 1.4 | 1.4 | 1.5 | 1.6 | 1.6 | 1.5 | 1.7 | 60 |
| Autres pays | 19.3 | 17.4 | 17.3 | 17.7 | 18.0 | 19.8 | 21.3 | 22.3 | 24.0 | 24.4 | 26.5 | |
| Total | 90.1 | 75.7 | 69.7 | 71.4 | 71.6 | 77.2 | 91.7 | 102.9 | 105.6 | 105.3 | 111.8 | 49 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/p4svie>

Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – Pays-Bas

Milliers

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | Dont: Femmes 2018 (%) |
|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------------------|
| Pologne | 13.3 | 12.7 | 14.5 | 18.6 | 18.3 | 20.4 | 23.8 | 23.0 | 23.1 | 23.8 | 25.5 | 43 |
| Allemagne | 9.0 | 8.7 | 9.8 | 9.6 | 8.7 | 8.1 | 8.2 | 8.6 | 9.4 | 10.5 | 10.9 | 57 |
| Inde | 3.5 | 3.1 | 3.2 | 3.8 | 4.0 | 4.5 | 5.1 | 6.1 | 7.2 | 8.6 | 10.6 | 42 |
| Roumanie | 2.4 | 2.2 | 2.6 | 2.7 | 2.5 | 2.5 | 4.6 | 4.3 | 5.2 | 7.5 | 9.4 | 41 |
| Italie | 2.6 | 2.6 | 2.8 | 3.1 | 3.6 | 4.2 | 5.1 | 5.7 | 6.5 | 7.6 | 8.5 | 45 |
| Royaume-Uni | 4.7 | 4.4 | 4.4 | 4.4 | 4.7 | 5.1 | 5.3 | 5.8 | 6.5 | 7.2 | 7.7 | 43 |
| Bulgarie | 5.2 | 4.3 | 4.3 | 5.4 | 5.0 | 4.5 | 5.2 | 4.8 | 5.0 | 6.0 | 6.9 | 43 |
| Chine | 4.2 | 4.3 | 4.5 | 5.5 | 5.2 | 4.7 | 4.8 | 5.4 | 5.7 | 6.5 | 6.8 | 55 |
| Espagne | 2.3 | 2.6 | 3.1 | 3.7 | 4.6 | 5.3 | 5.0 | 5.0 | 5.2 | 5.9 | 6.5 | 50 |
| États-Unis | 3.4 | 3.1 | 3.3 | 3.7 | 3.7 | 3.6 | 3.8 | 4.7 | 4.7 | 5.6 | 5.8 | 55 |
| France | 3.0 | 2.9 | 2.9 | 2.9 | 3.0 | 3.2 | 3.6 | 4.0 | 4.5 | 5.0 | 5.5 | 51 |
| Turquie | 3.3 | 3.5 | 3.7 | 3.4 | 3.2 | 3.0 | 2.8 | 2.8 | 3.2 | 4.4 | 5.5 | 45 |
| Syrie | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.6 | 6.9 | 17.3 | 25.1 | 15.3 | 5.3 | 48 |
| Érythrée | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.1 | 0.0 | 0.1 | 2.9 | 5.7 | 5.9 | 4.7 | 4.0 | 52 |
| Grèce | 1.4 | 1.4 | 1.8 | 2.7 | 3.3 | 2.9 | 2.6 | 2.8 | 3.1 | 3.6 | 4.0 | 42 |
| Autres pays | 44.9 | 48.6 | 49.2 | 48.8 | 45.6 | 49.6 | 49.7 | 53.5 | 61.6 | 61.7 | 68.0 | |
| Total | 103.4 | 104.4 | 110.2 | 118.5 | 115.7 | 122.3 | 139.3 | 159.5 | 182.2 | 183.9 | 191.0 | 49 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/p4svie>

Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – Pologne

Milliers

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | Dont: Femmes 2018 (%) |
|--------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|--------------|--------------|--------------|--------------------------|
| Ukraine | 10.3 | 10.1 | 10.3 | 10.1 | 11.8 | 11.9 | 7.8 | 45.2 | 63.8 | 79.0 | 88.7 | 42 |
| Bélarus | 3.1 | 3.2 | 2.9 | 2.5 | 2.6 | 2.3 | 1.4 | 3.2 | 3.5 | 6.2 | 7.9 | 43 |
| Inde | 1.0 | 1.1 | 1.2 | 1.1 | 1.2 | 1.2 | 0.8 | 1.9 | 2.8 | 4.1 | 4.5 | 26 |
| Viet Nam | 2.8 | 3.0 | 2.4 | 2.1 | 4.0 | 2.8 | 2.0 | 3.3 | 3.2 | 4.0 | 3.0 | 45 |
| Russie | 1.8 | 1.6 | 1.6 | 1.6 | 1.9 | 1.9 | 1.1 | 2.5 | 2.6 | 2.7 | 3.0 | 55 |
| Chine | 1.2 | 2.0 | 2.3 | 2.8 | 2.9 | 3.0 | 1.6 | 3.8 | 3.9 | 4.2 | 2.9 | 47 |
| Géorgie | 0.1 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.3 | 0.2 | 0.2 | 0.5 | 0.6 | 0.7 | 1.9 | 17 |
| Turquie | 0.9 | 1.0 | 1.1 | 1.2 | 1.3 | 1.4 | 0.9 | 1.7 | 1.7 | 2.0 | 1.9 | 25 |
| Allemagne | 2.9 | 1.7 | 1.8 | 1.9 | 2.3 | 2.0 | 2.0 | 2.3 | 2.3 | 2.2 | 1.8 | 17 |
| Moldova | 0.5 | 0.5 | 0.4 | 0.4 | 0.4 | 0.4 | 0.3 | 0.5 | 0.7 | 0.9 | 1.1 | 38 |
| Arménie | 1.6 | 1.6 | 1.4 | 1.2 | 1.6 | 1.1 | 0.9 | 1.2 | 1.0 | 0.8 | 1.0 | 46 |
| Népal | 0.2 | 0.3 | 0.4 | 0.4 | 0.4 | 0.4 | 0.2 | 0.4 | 0.4 | 0.7 | 0.9 | 19 |
| Italie | 0.5 | 0.6 | 0.5 | 0.6 | 0.7 | 0.9 | 0.9 | 1.0 | 1.0 | 1.0 | 0.8 | 24 |
| Corée | 1.1 | 1.0 | 1.1 | 1.0 | 1.0 | 1.1 | 0.6 | 1.0 | 0.8 | 0.7 | 0.7 | 43 |
| Bangladesh | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.2 | 0.3 | 0.6 | 0.6 | 8 |
| Autres pays | 13.6 | 13.5 | 13.5 | 14.0 | 14.7 | 15.9 | 11.2 | 17.4 | 18.2 | 18.3 | 16.8 | |
| Total | 41.8 | 41.3 | 41.1 | 41.3 | 47.1 | 46.6 | 32.0 | 86.1 | 107.0 | 128.0 | 137.6 | 40 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/p4svie>

Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – Portugal

Milliers

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | Dont: Femmes 2018 (%) |
|---------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|--------------------------|
| Brésil | 32.8 | 23.1 | 16.2 | 12.9 | 11.7 | 6.7 | 5.6 | 5.7 | 7.1 | 11.6 | 28.2 | 52 |
| Italie | 1.0 | 1.0 | 1.0 | 0.8 | 0.7 | 0.8 | 1.1 | 1.6 | 3.1 | 5.3 | 7.0 | 43 |
| France | 0.7 | 0.7 | 0.7 | 0.7 | 0.5 | 0.7 | 1.9 | 2.5 | 3.5 | 4.7 | 5.3 | 45 |
| Royaume-Uni | 2.7 | 2.2 | 1.8 | 1.7 | 1.2 | 1.4 | 1.5 | 1.9 | 3.1 | 3.8 | 5.1 | 44 |
| Népal | 0.1 | 0.2 | 0.2 | 0.4 | 0.5 | 0.8 | 0.9 | 1.4 | 1.3 | 1.7 | 4.2 | 35 |
| Inde | 0.9 | 1.0 | 0.9 | 1.1 | 0.9 | 1.0 | 0.9 | 1.1 | 1.0 | 1.8 | 4.1 | 23 |
| Espagne | 1.3 | 1.5 | 1.7 | 1.5 | 1.4 | 1.5 | 1.5 | 1.7 | 2.2 | 2.7 | 2.9 | 49 |
| Angola | 2.0 | 1.5 | 1.3 | 1.4 | 1.3 | 1.5 | 1.5 | 1.3 | 1.5 | 1.8 | 2.9 | 53 |
| Cabo Verde | 5.3 | 4.6 | 4.2 | 4.6 | 3.4 | 2.7 | 2.2 | 2.0 | 2.0 | 2.1 | 2.6 | 53 |
| Allemagne | 1.1 | 1.1 | 1.0 | 0.8 | 0.6 | 0.8 | 1.0 | 1.0 | 1.6 | 1.9 | 2.5 | 45 |
| Chine | 2.0 | 1.9 | 1.7 | 1.5 | 1.4 | 1.9 | 3.7 | 2.6 | 2.8 | 2.6 | 2.3 | 51 |
| Roumanie | 5.3 | 8.1 | 6.0 | 4.6 | 3.0 | 2.7 | 2.5 | 2.6 | 2.5 | 2.4 | 2.1 | 35 |
| Bangladesh | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.3 | 0.3 | 0.5 | 0.4 | 0.7 | 0.4 | 0.7 | 2.0 | 21 |
| Guinée-Bissau | 2.5 | 1.5 | 1.6 | 1.7 | 1.6 | 1.2 | 1.2 | 1.1 | 1.0 | 1.1 | 1.9 | 47 |
| Venezuela | 0.2 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.2 | 0.5 | 0.9 | 1.7 | 57 |
| Autres pays | 14.9 | 12.7 | 12.2 | 11.2 | 9.7 | 9.0 | 9.3 | 10.5 | 13.4 | 16.2 | 18.4 | |
| Total | 72.8 | 61.4 | 50.7 | 45.4 | 38.5 | 33.2 | 35.3 | 37.9 | 46.9 | 61.4 | 93.2 | 47 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/p4svie>

Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – République tchèque

Milliers

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | Dont: Femmes 2018 (%) |
|---------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|--------------------------|
| Ukraine | 18.7 | 8.1 | 3.5 | 2.0 | 5.9 | 3.7 | 8.4 | 5.5 | 5.8 | 10.3 | 16.7 | 39 |
| République slovaque | 7.6 | 5.6 | 5.1 | 4.4 | 4.8 | 6.5 | 6.9 | 6.7 | 6.7 | 6.3 | 6.7 | 47 |
| Russie | 5.8 | 4.1 | 3.7 | 2.1 | 3.2 | 3.1 | 4.9 | 2.9 | 2.4 | 2.9 | 3.4 | 56 |
| Viet Nam | 13.4 | 2.3 | 1.4 | 0.7 | 1.6 | 1.2 | 1.7 | 1.3 | 1.8 | 2.2 | 2.3 | 44 |
| Roumanie | 0.6 | 0.5 | 0.4 | 0.4 | 0.7 | 0.9 | 1.2 | 1.3 | 1.6 | 1.8 | 2.2 | 32 |
| Bulgarie | 1.0 | 0.6 | 0.6 | 0.5 | 0.7 | 1.0 | 1.1 | 1.0 | 1.3 | 1.6 | 2.0 | 36 |
| Mongolie | 3.5 | 0.5 | 0.3 | 0.2 | 0.3 | 0.1 | 0.2 | 0.6 | 0.7 | 1.2 | 1.5 | 46 |
| Hongrie | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.4 | 0.7 | 0.8 | 0.9 | 1.2 | 1.3 | 40 |
| Inde | 0.3 | 0.3 | 0.2 | 0.2 | 0.3 | 0.3 | 0.4 | 0.6 | 0.8 | 1.0 | 1.2 | 29 |
| Bélarus | 0.6 | 0.4 | 0.3 | 0.2 | 0.4 | 0.4 | 0.5 | 0.3 | 0.4 | 0.7 | 1.1 | 36 |
| Chine | 0.9 | 0.6 | 0.5 | 0.3 | 0.4 | 0.4 | 0.5 | 0.5 | 0.6 | 0.8 | 1.1 | 47 |
| États-Unis | 2.2 | 2.5 | 1.7 | 1.3 | 1.1 | 0.8 | 0.9 | 0.8 | 1.1 | 1.1 | 1.1 | 51 |
| Serbie | 0.3 | 0.2 | 0.2 | 0.1 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.4 | 1.0 | 24 |
| Pologne | 1.2 | 0.9 | 0.7 | 0.6 | 0.6 | 0.6 | 0.6 | 0.6 | 0.7 | 0.8 | 1.0 | 44 |
| Kazakhstan | 0.7 | 0.8 | 0.7 | 0.5 | 0.6 | 0.6 | 1.0 | 0.7 | 0.6 | 0.6 | 0.8 | 53 |
| Autres pays | 19.1 | 10.9 | 8.7 | 7.0 | 7.7 | 7.7 | 9.1 | 7.9 | 9.2 | 10.6 | 12.5 | |
| Total | 76.2 | 38.2 | 28.0 | 20.7 | 28.6 | 27.8 | 38.5 | 31.6 | 34.8 | 43.5 | 55.9 | 40 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/p4svie>

Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – République slovaque

Milliers

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | Dont: Femmes 2018 (%) |
|--------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|--------------------------|
| République tchèque | 1.0 | 1.0 | 0.8 | 0.6 | 0.5 | 0.4 | 0.4 | 0.6 | 0.5 | 0.5 | 0.5 | 53 |
| Hongrie | 0.9 | 0.8 | 0.7 | 0.7 | 0.7 | 0.4 | 0.5 | 0.6 | 0.6 | 0.4 | 0.5 | 39 |
| Roumanie | 2.1 | 0.6 | 0.4 | 0.5 | 0.3 | 0.3 | 0.3 | 0.5 | 0.5 | 0.2 | 0.4 | 28 |
| Ukraine | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 55 |
| Pologne | 0.4 | 0.4 | 0.3 | 0.2 | 0.1 | 0.2 | 0.1 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 41 |
| Royaume-Uni | 0.2 | 0.2 | 0.1 | 0.2 | 0.1 | 0.0 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 29 |
| Italie | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.1 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.1 | 19 |
| Allemagne | 0.8 | 0.4 | 0.2 | 0.2 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 30 |
| Russie | 0.0 | 0.1 | 0.1 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.1 | 0.0 | 0.1 | 0.1 | 61 |
| Croatie | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.1 | 0.1 | 0.2 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 36 |
| Bulgarie | 0.4 | 0.1 | 0.1 | 0.2 | 0.2 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 24 |
| Espagne | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.0 | 0.0 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 53 |
| Serbie | 0.1 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 38 |
| France | 0.2 | 0.2 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.0 | 30 |
| Norvège | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 71 |
| Autres pays | 1.0 | 0.9 | 0.9 | 0.7 | 0.5 | 0.5 | 0.4 | 0.7 | 0.6 | 0.5 | 0.4 | |
| Total | 7.4 | 5.1 | 4.2 | 3.8 | 2.9 | 2.5 | 2.4 | 3.8 | 3.6 | 2.9 | 2.9 | 40 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/p4svie>

Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – Royaume-Uni

Milliers

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | Dont: Femmes 2017 (%) |
|--------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|-----------------------------|
| Chine | 18 | 22 | 28 | 45 | 41 | 46 | 39 | 43 | 35 | 58 | .. | .. |
| Roumanie | .. | 10 | 7 | 8 | 6 | 19 | 37 | 56 | 55 | 51 | .. | .. |
| Inde | 48 | 64 | 68 | 61 | 36 | 30 | 46 | 36 | 35 | 50 | .. | .. |
| Pologne | 55 | 32 | 34 | 33 | 30 | 28 | 32 | 40 | 29 | 25 | .. | .. |
| Italie | 14 | 8 | 9 | 10 | 10 | 17 | 17 | 26 | 26 | 19 | .. | .. |
| Australie | 14 | 12 | 18 | 13 | 16 | 11 | 15 | 16 | 13 | 18 | .. | .. |
| Pakistan | 17 | 17 | 30 | 43 | 19 | 10 | 11 | 8 | 11 | 15 | .. | .. |
| France | .. | 14 | 11 | 17 | 14 | 15 | 24 | 15 | 25 | 14 | .. | .. |
| Allemagne | 18 | 11 | 7 | 13 | 8 | 10 | 13 | 10 | 9 | 12 | .. | .. |
| Grèce | .. | .. | .. | 6 | 6 | 4 | 4 | 11 | 5 | 11 | .. | .. |
| Irlande | .. | 11 | 14 | 10 | 4 | 10 | 6 | 5 | 11 | 10 | .. | .. |
| Autres pays | 272 | 229 | 233 | 194 | 193 | 206 | 260 | 215 | 201 | 237 | .. | .. |
| Total | 456 | 430 | 459 | 453 | 383 | 406 | 504 | 481 | 455 | 520 | 486 | 46 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/p4svie>

Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – Russie

Milliers

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | Dont: Femmes 2018 (%) |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-----------------------------|
| Ukraine | 49.1 | 45.9 | 27.5 | 30.1 | 35.4 | 40.1 | 89.5 | 139.7 | 115.0 | 90.3 | 78.9 | 54 |
| Tadjikistan | 20.7 | 27.0 | 18.2 | 25.7 | 31.7 | 40.2 | 44.6 | 35.6 | 38.1 | 45.3 | 45.5 | 31 |
| Kazakhstan | 40.0 | 38.8 | 27.9 | 7.2 | 22.8 | 28.5 | 34.8 | 38.3 | 41.0 | 40.7 | 40.7 | 52 |
| Ouzbékistan | 43.5 | 42.5 | 24.1 | 53.7 | 75.3 | 103.3 | 115.1 | 57.1 | 44.5 | 47.5 | 39.8 | 33 |
| Kirghizistan | 24.0 | 23.3 | 20.9 | 5.0 | 11.7 | 14.2 | 17.0 | 15.1 | 17.7 | 30.5 | 34.2 | 36 |
| Arménie | 35.2 | 35.8 | 19.9 | 24.5 | 27.6 | 31.0 | 35.1 | 34.1 | 32.2 | 33.4 | 31.8 | 41 |
| Azerbaïdjan | 23.3 | 22.9 | 14.5 | 16.6 | 17.1 | 18.0 | 21.5 | 19.4 | 18.3 | 18.9 | 19.5 | 39 |
| Bélarus | 5.9 | 5.5 | 4.9 | 4.9 | 12.4 | 12.0 | 14.5 | 14.1 | 10.9 | 17.1 | 15.0 | 27 |
| Moldova | 15.5 | 16.4 | 11.8 | 9.2 | 11.9 | 15.4 | 18.8 | 18.3 | 15.1 | 12.9 | 11.7 | 48 |
| Turkménistan | 4.0 | 3.3 | 2.3 | 2.2 | 2.8 | 3.8 | 4.3 | 4.5 | 5.4 | 6.9 | 8.5 | 42 |
| Chine | 1.2 | 0.8 | 1.4 | 6.9 | 8.4 | 8.0 | 10.5 | 8.9 | 7.9 | 8.0 | 6.9 | 34 |
| Inde | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 1.4 | 1.0 | 1.4 | 1.8 | 2.8 | 4.7 | 5.6 | 5.0 | 36 |
| Viet Nam | 0.7 | 1.0 | 0.9 | 3.2 | 3.5 | 3.7 | 3.7 | 3.9 | 3.6 | 3.8 | 3.8 | 41 |
| Géorgie | 8.8 | 7.5 | 5.2 | 3.9 | 4.3 | 4.2 | 4.3 | 3.8 | 3.3 | 3.6 | 3.3 | 46 |
| République populaire démocratique de Corée | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 1.9 | 4.1 | 5.0 | 6.3 | 6.1 | 7.4 | 6.0 | 1.8 | 2 |
| Autres pays | 9.6 | 9.1 | 8.1 | 18.5 | 20.4 | 21.8 | 21.4 | 23.2 | 23.5 | 22.5 | 18.6 | .. |
| Total | 281.6 | 279.9 | 187.8 | 214.9 | 290.6 | 350.7 | 443.1 | 425.0 | 388.6 | 393.1 | 365.0 | 41 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <https://stat.link/p4svie>

Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – Slovénie

Milliers

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | Dont: Femmes 2018 (%) |
|--------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-----------------------------|
| Bosnie-Herzégovine | 13.0 | 12.9 | 4.4 | 3.4 | 4.0 | 3.8 | 3.4 | 4.7 | 4.8 | 6.2 | 11.7 | 22 |
| Serbie | 4.4 | 2.9 | 1.1 | 1.2 | 1.3 | 1.4 | 1.3 | 1.3 | 1.6 | 2.0 | 3.2 | 18 |
| Macédoine du Nord | 3.2 | 3.0 | 1.1 | 1.0 | 1.1 | 0.8 | 0.7 | 0.7 | 0.9 | 1.0 | 1.5 | 40 |
| Croatie | 1.6 | 1.4 | 0.9 | 0.9 | 1.1 | 1.2 | 1.1 | 0.8 | 1.1 | 1.1 | 1.2 | 35 |
| Bulgarie | 0.5 | 0.5 | 0.6 | 0.7 | 0.7 | 0.7 | 0.8 | 0.7 | 0.7 | 0.8 | 0.7 | 21 |
| Russie | 0.1 | 0.2 | 0.1 | 0.1 | 0.2 | 0.3 | 0.5 | 0.6 | 0.5 | 0.5 | 0.6 | 49 |
| Italie | 0.3 | 0.3 | 0.3 | 0.3 | 0.4 | 0.4 | 0.5 | 0.5 | 0.6 | 0.5 | 0.5 | 30 |
| Ukraine | 0.4 | 0.4 | 0.3 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.3 | 0.3 | 0.3 | 0.3 | 51 |
| Hongrie | 0.1 | 0.0 | 0.1 | 0.0 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 28 |
| Chine | 0.1 | 0.3 | 0.2 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 49 |
| Royaume-Uni | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 32 |
| Allemagne | 0.3 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 38 |
| Autriche | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 35 |
| États-Unis | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 46 |
| Roumanie | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.2 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 40 |
| Autres pays | 3.5 | 4.9 | 3.1 | 2.2 | 2.3 | 2.0 | 2.2 | 2.5 | 2.5 | 2.5 | 3.7 | |
| Total | 28.1 | 27.4 | 12.7 | 10.8 | 12.3 | 11.6 | 11.3 | 12.7 | 13.8 | 15.5 | 24.1 | 27 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/p4svie>**Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – Suède**

Milliers

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | Dont: Femmes 2018 (%) |
|--------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------------------|
| Syrie | 0.5 | 0.7 | 1.0 | 1.5 | 4.7 | 11.7 | 21.7 | 28.0 | 49.0 | 20.9 | 13.9 | 54 |
| Afghanistan | 1.0 | 1.6 | 1.9 | 3.4 | 4.7 | 4.2 | 3.8 | 3.4 | 4.1 | 11.3 | 9.6 | 27 |
| Inde | 1.5 | 1.8 | 2.2 | 1.7 | 2.0 | 2.4 | 3.0 | 3.5 | 4.2 | 5.7 | 7.3 | 41 |
| Iraq | 12.1 | 8.5 | 4.5 | 4.5 | 3.6 | 2.3 | 2.4 | 2.8 | 3.4 | 6.0 | 3.9 | 45 |
| Érythrée | 1.2 | 1.4 | 1.6 | 2.1 | 2.2 | 3.3 | 5.9 | 7.6 | 7.6 | 4.8 | 3.8 | 52 |
| Pologne | 7.0 | 5.2 | 4.4 | 4.4 | 4.4 | 4.6 | 5.1 | 5.6 | 5.0 | 4.4 | 3.8 | 39 |
| Chine | 2.7 | 3.1 | 3.2 | 2.6 | 2.5 | 2.1 | 2.4 | 2.3 | 2.2 | 2.7 | 2.9 | 52 |
| Somalie | 4.1 | 6.9 | 6.8 | 3.1 | 4.5 | 11.0 | 4.2 | 3.5 | 3.8 | 2.8 | 2.8 | 51 |
| Finlande | 2.4 | 2.4 | 2.3 | 2.3 | 2.3 | 2.3 | 2.6 | 2.8 | 3.0 | 2.9 | 2.6 | 57 |
| Iran | 1.8 | 2.4 | 2.8 | 2.2 | 2.1 | 2.0 | 1.7 | 1.3 | 1.7 | 2.3 | 2.5 | 46 |
| Pakistan | 1.5 | 1.8 | 1.6 | 0.9 | 0.9 | 0.8 | 0.8 | 1.1 | 1.2 | 1.7 | 2.5 | 45 |
| Allemagne | 3.4 | 2.8 | 2.2 | 2.2 | 2.2 | 2.2 | 2.2 | 2.3 | 2.5 | 2.4 | 2.4 | 52 |
| Roumanie | 2.5 | 1.8 | 1.7 | 1.9 | 1.7 | 1.9 | 2.0 | 2.3 | 2.3 | 2.2 | 2.3 | 43 |
| Turquie | 1.5 | 2.0 | 2.2 | 2.0 | 1.8 | 1.3 | 1.2 | 1.2 | 1.1 | 1.5 | 2.2 | 41 |
| Serbie | 1.8 | 1.0 | 0.9 | 1.0 | 1.3 | 1.0 | 1.7 | 1.7 | 1.6 | 2.0 | 2.1 | 51 |
| Autres pays | 38.4 | 40.4 | 39.6 | 40.0 | 41.6 | 42.3 | 45.4 | 44.5 | 50.3 | 51.3 | 49.9 | |
| Total | 83.3 | 83.8 | 79.0 | 75.9 | 82.6 | 95.4 | 106.1 | 113.9 | 143.0 | 125.0 | 114.4 | 47 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/p4svie>

Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – Suisse

Milliers

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | Dont: Femmes 2018 (%) |
|---------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------------------|
| Allemagne | 46.4 | 33.9 | 30.7 | 30.5 | 27.1 | 26.6 | 23.8 | 22.1 | 20.9 | 19.7 | 20.2 | 43 |
| Italie | 9.9 | 8.5 | 10.1 | 10.8 | 13.6 | 17.5 | 17.8 | 18.2 | 18.1 | 15.5 | 16.5 | 39 |
| France | 13.7 | 10.9 | 11.5 | 11.5 | 11.4 | 13.5 | 13.8 | 14.8 | 13.8 | 14.1 | 13.8 | 43 |
| Portugal | 17.8 | 13.7 | 12.8 | 15.4 | 18.6 | 19.9 | 14.9 | 12.6 | 10.1 | 9.2 | 8.7 | 42 |
| Espagne | 2.4 | 2.5 | 3.3 | 4.6 | 6.5 | 8.8 | 7.6 | 7.0 | 5.8 | 5.2 | 5.6 | 48 |
| Pologne | 2.4 | 2.1 | 2.0 | 3.4 | 3.3 | 2.9 | 4.8 | 4.8 | 4.1 | 4.1 | 4.7 | 42 |
| Royaume-Uni | 5.6 | 4.8 | 5.5 | 5.4 | 4.4 | 4.6 | 4.2 | 3.9 | 3.6 | 3.8 | 3.8 | 42 |
| Hongrie | 1.1 | 1.1 | 1.2 | 2.1 | 2.5 | 2.5 | 4.2 | 3.9 | 3.6 | 3.3 | 3.2 | 43 |
| Chine | .. | .. | 1.9 | 2.1 | 2.4 | 2.9 | 2.9 | 3.3 | 3.2 | 3.1 | 3.1 | 55 |
| Inde | .. | .. | 2.4 | 2.4 | 2.6 | 2.5 | 2.6 | 2.9 | 2.9 | 3.1 | 3.1 | 42 |
| États-Unis | .. | .. | 4.0 | 4.2 | 3.5 | 3.4 | 3.1 | 2.9 | 2.9 | 3.0 | 3.0 | 52 |
| Autriche | 3.2 | 2.8 | 2.6 | 2.9 | 3.1 | 2.9 | 3.0 | 3.2 | 2.9 | 2.8 | 2.8 | 43 |
| Érythrée | .. | .. | 2.1 | 2.4 | 1.1 | 1.5 | 1.8 | 2.2 | 2.6 | 2.9 | 2.4 | 48 |
| Roumanie | 0.8 | 1.0 | 1.4 | 1.7 | 2.3 | 2.7 | 2.4 | 2.0 | 2.9 | 2.9 | 2.4 | 56 |
| République slovaque | 1.2 | 1.1 | 1.0 | 1.9 | 1.6 | 1.5 | 2.7 | 2.6 | 2.3 | 2.1 | 2.4 | 41 |
| Autres pays | 52.8 | 50.1 | 41.6 | 41.3 | 39.8 | 41.7 | 42.5 | 44.0 | 43.4 | 43.1 | 44.5 | |
| Total | 157.3 | 132.4 | 134.2 | 142.5 | 143.8 | 155.4 | 152.1 | 150.4 | 143.1 | 137.8 | 140.1 | 47 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/p4svie>**Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – Turquie**

Milliers

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | Dont: Femmes 2018 (%) |
|------------------------|-----------|-----------|-------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|--------------|--------------|--------------|-----------------------------|
| Iraq | .. | .. | 1.2 | .. | .. | .. | .. | .. | 70.9 | 97.1 | 110.3 | 48 |
| Afghanistan | .. | .. | 2.2 | .. | .. | .. | .. | .. | 27.9 | 37.7 | 45.0 | 41 |
| Syrie | .. | .. | 0.9 | .. | .. | .. | .. | .. | 25.7 | 28.2 | 39.0 | 44 |
| Turkménistan | .. | .. | 1.2 | .. | .. | .. | .. | .. | 8.4 | 20.3 | 34.9 | 52 |
| Iran | .. | .. | 1.5 | .. | .. | .. | .. | .. | 15.5 | 17.8 | 31.9 | 48 |
| Azerbaïdjan | .. | .. | 2.5 | .. | .. | .. | .. | .. | 15.3 | 20.9 | 23.2 | 52 |
| Ouzbékistan | .. | .. | 0.6 | .. | .. | .. | .. | .. | 9.0 | 17.9 | 15.2 | 66 |
| Russie | .. | .. | 1.8 | .. | .. | .. | .. | .. | 6.4 | 7.3 | 13.8 | 62 |
| Égypte | .. | .. | 0.1 | .. | .. | .. | .. | .. | 4.1 | 8.6 | 13.5 | 35 |
| Kirghizistan | .. | .. | 1.0 | .. | .. | .. | .. | .. | 6.0 | 9.0 | 9.1 | 70 |
| Allemagne | .. | .. | 1.6 | .. | .. | .. | .. | .. | 8.6 | 8.4 | 8.9 | 51 |
| Yémen | .. | .. | 0.0 | .. | .. | .. | .. | .. | 1.8 | 3.7 | 8.6 | 35 |
| Autorité palestinienne | .. | .. | 0.2 | .. | .. | .. | .. | .. | 2.0 | 4.8 | 8.6 | 38 |
| Jordanie | .. | .. | 0.1 | .. | .. | .. | .. | .. | 1.7 | 2.9 | 8.0 | 37 |
| Kazakhstan | .. | .. | 1.4 | .. | .. | .. | .. | .. | 3.6 | 4.3 | 7.4 | 59 |
| Autres pays | .. | .. | 13.6 | .. | .. | .. | .. | .. | 66.9 | 75.6 | 89.5 | |
| Total | .. | .. | 29.9 | .. | .. | .. | .. | .. | 273.9 | 364.6 | 466.9 | 49 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <https://stat.link/p4svie>

Tableau A.2. Sorties de personnes étrangères à partir des pays de l'OCDE

Milliers

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|---------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|---------|-------|-------|
| Allemagne | 563.1 | 578.8 | 529.6 | 538.8 | 578.8 | 657.6 | 765.6 | 859.3 | 1 083.8 | 885.5 | 923.6 |
| Australie | 30.9 | 27.6 | 29.3 | 31.2 | 29.9 | 31.7 | 32.6 | 33.9 | 33.2 | .. | .. |
| Autriche | 60.2 | 67.2 | 68.4 | 72.8 | 74.4 | 74.5 | 76.5 | 80.1 | 89.0 | 89.6 | 91.7 |
| Belgique | 44.9 | 49.1 | 50.8 | 56.6 | 69.5 | 78.8 | 64.9 | 59.8 | 48.7 | 48.3 | 45.5 |
| Corée | 210.0 | 233.5 | 196.1 | 217.7 | 290.0 | 268.1 | 270.5 | 301.0 | 325.0 | 348.7 | 365.1 |
| Danemark | 23.3 | 26.6 | 27.1 | 26.6 | 29.1 | 29.7 | 30.4 | 30.6 | 37.4 | 41.5 | .. |
| Espagne | 254.9 | 344.1 | 363.2 | 353.6 | 389.3 | 459.0 | 320.0 | 249.2 | 237.5 | 280.2 | .. |
| Estonie | 0.5 | 0.7 | 0.6 | 0.6 | 0.4 | 0.3 | 0.3 | 3.3 | 3.4 | 4.3 | 3.9 |
| Finlande | 4.5 | 4.0 | 3.1 | 3.3 | 4.2 | 4.2 | 5.5 | 6.7 | 7.5 | 6.8 | 7.6 |
| Hongrie | 4.2 | 5.6 | 6.0 | 2.7 | 9.9 | 13.1 | 10.8 | 10.4 | 10.5 | 12.9 | .. |
| Irlande | 36.1 | 52.8 | 40.3 | 38.6 | 33.3 | 33.0 | 30.0 | 27.5 | 29.1 | 34.0 | 28.0 |
| Islande | 5.9 | 5.8 | 3.4 | 2.8 | 2.2 | 2.3 | 2.5 | 2.2 | 3.6 | 3.9 | 4.9 |
| Italie | 27.0 | 32.3 | 32.8 | 32.4 | 38.2 | 43.6 | 48.0 | 44.7 | .. | 40.6 | .. |
| Japon | 234.2 | 262.0 | 242.6 | 230.9 | 219.4 | 213.4 | 212.9 | 223.5 | 233.5 | 259.2 | 292.1 |
| Lettonie | .. | .. | .. | 6.7 | 4.7 | 3.4 | 1.4 | 2.6 | 3.0 | 2.3 | 2.9 |
| Lituanie | 3.0 | 5.5 | 3.8 | 2.4 | 2.6 | 3.3 | 3.5 | .. | 4.3 | 2.6 | 3.2 |
| Luxembourg | 8.0 | 7.3 | 7.7 | 7.5 | 8.6 | 8.9 | 9.5 | 10.4 | 11.3 | 11.6 | 11.6 |
| Norvège | 15.2 | 18.4 | 22.5 | 22.9 | 21.3 | 25.0 | 23.3 | 27.4 | 30.7 | 26.6 | 24.5 |
| Nouvelle-Zélande | 39.5 | 41.2 | 43.4 | 44.6 | 41.0 | 39.4 | 37.8 | 39.2 | 41.4 | 48.2 | 48.5 |
| Pays-Bas | 49.8 | 57.5 | 64.0 | 70.2 | 80.8 | 83.1 | 83.4 | 85.2 | 89.9 | 96.4 | 102.8 |
| République tchèque | 3.8 | 9.4 | 12.5 | 2.5 | 16.7 | 27.2 | 16.1 | 15.0 | 13.4 | 14.4 | 16.2 |
| République slovaque | 0.2 | 0.5 | 0.4 | 0.2 | 0.1 | 0.0 | 0.1 | 0.0 | 0.1 | 0.0 | 0.0 |
| Royaume-Uni | 243.0 | 211.0 | 185.0 | 190.0 | 165.0 | 170.0 | 171.0 | 164.0 | 195.0 | 222.0 | .. |
| Slovénie | 7.3 | 15.1 | 12.0 | 2.1 | 1.7 | 0.7 | 1.0 | 1.7 | 2.2 | 2.4 | .. |
| Suède | 19.2 | 18.4 | 22.1 | 23.7 | 26.6 | 24.6 | 26.4 | 31.3 | 23.5 | 23.4 | 24.1 |
| Suisse | 54.1 | 55.2 | 65.5 | 64.0 | 65.9 | 70.0 | 69.2 | 73.4 | 77.6 | 79.1 | 80.7 |
| Turquie | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 178.0 | 253.6 | 323.9 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer au tableau suivant.

StatLink  <https://stat.link/sxwpy7>

Métadonnées relatives aux tableaux A.1., B.1. et A.2. Entrées et sorties de personnes étrangères

| Pays | Catégorie de migrants enregistrés | Autres commentaires | Source |
|-----------|--|---|---|
| Allemagne | <i>Entrées :</i> Étrangers dont l'adresse précédente est hors d'Allemagne et qui prévoient de séjourner dans le pays au moins une semaine. <i>Sorties :</i> Désenregistrements des registres de population de personnes qui déménagent et ne se réenregistrent pas ailleurs dans le pays et radiations administratives des registres. | Les demandeurs d'asile résidant dans des ménages privés sont inclus dans les entrées. Non compris les entrées de citoyens d'origine allemande (Aussiedler). En 2008, les municipalités ont commencé à apurer leur fichier, entraînant une augmentation des flux de sortie à compter de cette année. | Registre central de population, Office fédéral de la statistique. |
| Australie | <i>Entrées :</i> Comprend les personnes qui viennent de l'étranger et sont autorisées à s'installer de façon permanente en Australie (Settler Arrivals) et les personnes qui sont déjà en Australie de façon temporaire et obtiennent un permis de résidence permanent. Les arrivées de l'étranger comprennent les détenteurs d'un visa permanent, ou d'un visa temporaire s'ils déclarent avoir l'intention de s'installer, les Néo-Zélandais qui déclarent avoir l'intention de s'installer et les autres personnes qui ont le droit de s'installer. <i>Sorties :</i> Départs de personnes quittant l'Australie pour au moins 12 mois sur une période de 16 mois. Basé sur les données Net Overseas Migration - departures. | Les données se réfèrent à l'année fiscale (juillet à juin de l'année indiquée). À partir de 2014, les effectifs inférieurs à cinq individus ne sont pas présentés. | Ministère de l'Immigration et de la protection des frontières. |
| Autriche | <i>Entrées et sorties :</i> Étrangers détenteurs d'un permis de résidence et qui ont séjourné effectivement au moins 3 mois dans le pays. | Les sorties prennent en compte les corrections administratives. | Registre de population, Statistique Autriche. |
| Belgique | <i>Entrées :</i> Étrangers détenteurs d'un permis de résidence et ayant l'intention de séjourner dans le pays au moins 3 mois. <i>Sorties :</i> Y compris les corrections administratives. | À partir de 2012, les demandeurs d'asile sont compris dans les entrées et les sorties. | Registre national de la population, Direction générale statistique et information économique (DGSIE). |
| Canada | Nombre total de personnes qui ont obtenu le statut de résident permanent au Canada. | Le pays d'origine se réfère au pays de la dernière résidence permanente. Pour des raisons de confidentialité, les chiffres ont été soumis à une procédure aléatoire. Ainsi, les chiffres sont aléatoirement arrondis au multiple de 5 immédiatement supérieur ou inférieur. | Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. |
| Chili | Nombre total de personnes qui ont obtenu un premier permis de résidence temporaire. | | Registre des permis de résidence délivrés, Département des étrangers et des migrations, ministère de l'Intérieur. |
| Colombie | Nombre total de personnes ayant obtenu un statut de résident permanent. | | Migration Colombie, Ministère des Affaires Extérieures |
| Corée | <i>Entrées et sorties :</i> Entrées et sorties de long terme (plus de 90 jours). | | Ministère de la Justice. |
| Danemark | <i>Entrées :</i> Étrangers vivant légalement au Danemark, enregistrés dans le registre central de population et résidant dans le pays depuis au moins un an. <i>Sorties :</i> | Non compris les demandeurs d'asile et les autres étrangers ayant un statut de résidence temporaire. | Registre central de population, Statistique Danemark. |

| | | | |
|------------|---|--|--|
| | Les sorties incluent les corrections administratives. | | |
| Espagne | <i>Entrées et sorties :</i> Changements de résidence habituelle pour au moins 12 mois déclarés par les étrangers. | À partir de 2008, les données correspondent aux estimations des mouvements migratoires qui sont basées sur les inscriptions et désinscriptions des registres municipaux par tous les étrangers, quel que soit leur statut légal. | Registres municipaux de population (<i>Padron municipal de habitantes</i>), Institut national de la Statistique (INE). |
| Estonie | Étrangers qui anticipent de rester dans le pays (ou hors du pays dans le cas des sorties) au moins 12 mois. | Le nombre de ressortissants des autres pays de l'UE qui séjournent temporairement dans le pays pour au moins 12 mois peut être sous-estimé. | Institut national de statistique. |
| États-Unis | <i>Migrants permanents :</i> Résidents permanents légaux (LPR) (personnes qui se sont vu délivrer une carte verte). | Les chiffres comprennent les personnes déjà présentes aux États-Unis qui changent de statut. Certains résidents permanents légaux sont admis de façon conditionnelle et cette conditionnalité doit être levée dans les deux ans ; ils sont comptabilisés dans les LPR à leur première entrée. Année fiscale (octobre à septembre de l'année indiquée). | Bureau des Statistiques migratoires, Ministère de la Sécurité intérieure ; Service de la Citoyenneté et de l'immigration, Ministère de la Sécurité intérieure. |
| Finlande | <i>Entrées et sorties :</i> Étrangers détenteurs d'un permis de résidence valide pour plus d'une année et ressortissants des pays de l'UE s'ils ont l'intention de résider dans le pays plus de 12 mois. Non compris les ressortissants des pays nordiques qui migrent pour moins de 6 mois. | Y compris les étrangers d'origine finlandaise. Non compris les demandeurs d'asile et les détenteurs d'un permis de résidence temporaire. Les entrées et sorties de ressortissants des pays de l'UE peuvent être sous-estimées. | Registre central de population, Statistique Finlande. |
| France | Les entrées de ressortissants de pays tiers sont les premiers permis à caractère permanent délivrés. Y compris les changements de statut d'un titre temporaire vers un titre à caractère permanent. Les entrées de ressortissants des pays de l'UE à partir de 2013 sont estimées à partir des recensements continus. | | Ministère de l'Intérieur et INSEE. |
| Grèce | Permis de plus de 12 mois délivrés aux ressortissants de pays tiers. | | Eurostat. |
| Hongrie | <i>Entrées :</i> Étrangers qui anticipent de résider dans le pays pendant au moins 90 jours. <i>Sorties :</i> Étrangers détenteurs d'un permis de résidence ou d'installation qui quittent la Hongrie dans l'année en cours sans intention d'y retourner, ou dont la validité du permis a expiré et qui n'ont pas demandé de renouvellement ou dont le permis a été retiré par les autorités. À partir de 2012, les données sont estimées. | | Registre de population, Bureau de l'immigration et de la nationalité, Bureau central de statistique. |
| Irlande | <i>Entrées :</i> Estimations basées sur l'enquête sur les ménages (QNHS) : nombre de personnes résidant en Irlande au moment de l'enquête et qui étaient à l'étranger 12 mois auparavant. <i>Sorties :</i> Estimations basées sur l'enquête sur les ménages (QNHS) : nombre de personnes résidant dans le pays à un moment donné au cours des douze mois précédents et qui vivent désormais à l'étranger. | Les tableaux A.1 et A.2 présentent les flux annuels de mai à avril de l'année indiquée. | Bureau central de la statistique. |
| Islande | <i>Entrées et sorties :</i> Étrangers qui anticipent de rester dans/quitter le pays au moins 12 mois. | | Registre de données sur les migrations, Statistique Islande. |

| | | | |
|------------------|---|---|--|
| Israël | Les données se réfèrent aux immigrants permanents selon leur dernier pays de résidence. | Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international. | Registre de la population, Bureau central de la statistique. |
| Italie | <i>Entrées et sorties :</i> Changements de résidence. | Non compris les travailleurs saisonniers. Des corrections administratives sont réalisées suite aux recensements (le dernier recensement a eu lieu en 2011). | Registre administratif de population (Anagrafe) analysé par ISTAT. |
| Japon | <i>Entrées :</i> Étrangers entrés dans le pays, non compris les visiteurs temporaires et les ré-entrées. <i>Sorties :</i> Étrangers qui ont quitté le Japon sans permis de ré-entrée. Exclut les visiteurs temporaires. | | Ministère de la Justice, Service de l'immigration. |
| Lettonie | <i>Entrées et sorties :</i> Migrations de long terme (changement de résidence pour une période d'au moins un an). | | Registre de population, Bureau central de la statistique. |
| Lituanie | <i>Entrées et sorties :</i> Ressortissants étrangers qui ont résidé dans le pays pour une durée d'au moins 6 mois | | Département lituanien des migrations. |
| Luxembourg | <i>Entrées :</i> Étrangers détenteurs d'un permis de résidence et ayant l'intention de séjourner dans le pays au moins 12 mois. <i>Sorties :</i> Étrangers qui quittent le pays avec l'intention de séjourner à l'étranger pendant au moins 12 mois. | | Registre central de la population, Institut national de la statistique et des études économiques (Statec). |
| Mexique | Jusqu'en 2012, nombre d'étrangers qui se voient octroyer un permis d'immigration pour la première fois (<i>inmigrante FM2</i>). 2011 et 2012 incluent également des réfugiés qui ont obtenu le statut d'immigré (<i>inmigrado</i>). À partir de 2013, nombre d'étrangers qui ont reçu la carte de résident permanent suite à la mise en application de la loi de 2011 sur les migrations. | La forte hausse enregistrée en 2013 s'explique par des changements administratifs liés à la mise en application de la loi de 2011 sur les migrations. La plupart de ces "nouveaux résidents" étaient déjà dans le pays avec un statut temporaire. | Unité des politiques migratoires, Institut national des migrations (INM), Ministère de l'Intérieur. |
| Norvège | <i>Entrées :</i> Étrangers détenteurs d'un permis de résidence ou de travail et ayant l'intention de séjourner dans le pays au moins 6 mois. Y compris les ressortissants de l'UE/AELE. <i>Sorties :</i> Étrangers détenteurs d'un permis de résidence ou de travail et qui ont séjourné dans le pays au moins 6 mois. | En principe, les demandeurs d'asile sont considérés comme des immigrants seulement après avoir été enregistrés auprès d'une municipalité norvégienne à la suite d'une réponse positive à leur demande. Les demandeurs d'asile dont la demande a été rejetée ne sont pas considérés comme des immigrants, même lorsque le processus de reconnaissance prend du temps et que le retour dans le pays d'origine est retardé pour une durée significative. | Registre central de population, Statistique Norvège. |
| Nouvelle-Zélande | <i>Entrées :</i> Arrivées permanentes et de long terme en Nouvelle-Zélande pour au moins 12 mois. <i>Sorties :</i> Départs définitifs ou de long terme (étrangers quittant définitivement le territoire ou ayant l'intention de résider hors du territoire pendant 12 mois ou plus). | | Statistique Nouvelle-Zélande. |
| Pays-Bas | <i>Entrées :</i> Étrangers détenteurs d'un permis de résidence et ayant l'intention de séjourner dans le pays au | Les entrées excluent les demandeurs d'asile logés dans des centres d'accueil. | Registre de la population, Bureau central de statistique. |

| | | | |
|---------------------|--|--|---|
| | moins quatre mois au cours des six prochains mois. <i>Sorties :</i> Les sorties d'étrangers comprennent les "corrections administratives nettes" pour tenir compte des sorties non enregistrées. | | |
| Pologne | Nombre de permis de résidence permanente et de durée fixe délivrés. Depuis le 26 août 2006, les ressortissants des États membres de l'UE et les membres de leur famille n'ont plus besoin d'un permis de séjour mais ils doivent toujours se faire enregistrer lorsqu'ils envisagent de rester en Pologne plus de trois mois. | | Bureau pour les étrangers. |
| Portugal | Données issues des permis de résidence. Suivant la nouvelle législation, les données comprennent les nouveaux permis de résidence délivrés à tous les étrangers qu'ils soient ressortissants d'un pays de l'UE ou non. Y compris les régularisations continues. | | Service de l'immigration et des frontières (SEF) ; Institut national statistique (INE); Ministère des Affaires étrangères (avant 2008). |
| République slovaque | <i>Entrées et sorties :</i> Inclut les permis de résidence permanente, temporaire et de résidence tolérée. | | Registre des étrangers, Bureau statistique de la République slovaque. |
| République tchèque | <i>Entrées :</i> Étrangers détenteurs d'un permis de résidence permanent ou de long terme (visa de plus de 90 jours) ou ayant obtenu le droit d'asile dans l'année. Non compris les ressortissants des pays de l'UE qui ont l'intention de résider dans le pays pour moins de 30 jours. <i>Sorties :</i> Départs d'étrangers qui résidaient dans le pays de façon permanente ou temporaire. | Le pays d'origine se réfère au pays de la dernière résidence permanente ou temporaire. Les entrées et sorties de ressortissants des pays de l'UE sont probablement sous-estimées. | Registre des étrangers, Institut national de statistique. |
| Royaume-Uni | <i>Entrées :</i> Étrangers admis au Royaume-Uni. <i>Sorties:</i> Étrangers quittant le territoire du Royaume-Uni. | Les données dont le coefficient de variation est supérieur à 30% ne sont pas présentées séparément mais incluses dans "Autres pays". Les variations annuelles doivent être interprétées avec prudence. Les données pour la dernière année sont estimées. | International Passenger Survey, Institut national de statistique. |
| Russie | Changements de résidence enregistrés. Jusqu'en 2010, les données font référence au pays de résidence précédent. À partir de 2011, les données font référence à la nationalité. | | Service fédéral des migrations. |
| Slovénie | | | Eurostat. |
| Suède | <i>Entrées :</i> Étrangers détenteurs d'un permis de résidence et ayant l'intention de séjourner dans le pays au moins un an (y compris les ressortissants des pays de l'UE). <i>Sorties :</i> Départs d'étrangers qui ont l'intention de passer au moins un an à l'étranger. | Les entrées ne comprennent ni les demandeurs d'asile, ni les travailleurs temporaires. | Registre de population, Statistique Suède. |
| Suisse | <i>Entrées :</i> Étrangers détenteurs d'un permis de résidence permanent ou annuel. Les titulaires d'un permis L (courte durée) dont la durée de séjour est supérieure à un an sont également inclus. <i>Sorties :</i> Désenregistrements des détenteurs d'un permis de résidence permanent ou annuel ou de titulaires de permis L dont la durée de séjour a dépassé un an, auxquels s'ajoutent des corrections administratives visant à considérer | | Registre des étrangers, Office fédéral des migrations. |

| | | | |
|---------|--|--|--|
| | comme sortis de Suisse les résidents dont le permis de séjour a par exemple expiré. | | |
| Turquie | <i>Entrées:</i> Permis de résidence délivrés pour la première fois aux étrangers ayant l'intention de résider dans le pays pendant au moins 12 mois. <i>Sorties:</i> Départs de résidents permanents. | | Direction générale de la sécurité, Ministère de l'Intérieur. |

Note: Les données pour la Serbie peuvent inclure d'anciens ressortissants du Monténégro ou de Serbie-et-Monténégro. Certains commentaires peuvent porter sur des nationalités/pays de naissance ne figurant pas dans cette annexe mais disponibles en ligne (<http://stats.OECD.org/>).

Entrées de demandeurs d'asile

Les statistiques de demandeurs d'asile publiées dans cette annexe proviennent d'Eurostat et du Haut Commissariat aux Réfugiés des Nations Unies. Le HCR, dont le mandat est de mener et de coordonner les actions internationales en faveur des réfugiés, produit régulièrement depuis 1950 des statistiques complètes sur les réfugiés et les demandeurs d'asile dans les pays de l'OCDE et d'autres pays du monde (<https://www.unhcr.org/data.html>).

Ces statistiques proviennent le plus souvent de sources administratives. Cependant, il existe des différences selon la nature des données fournies. Dans plusieurs pays, les demandeurs d'asile sont enregistrés au moment de l'acceptation de leur demande. Ils apparaissent donc dans les statistiques à ce moment là et non à la date à laquelle ils sont arrivés dans le pays (il importe de noter que l'acceptation de la demande signifie que les autorités administratives vont examiner le dossier du requérant et lui octroyer certains droits pendant cette procédure d'examen). Dans d'autres pays, les données ne prennent pas en compte les membres des familles du requérant qui sont admis selon des dispositions différentes (par exemple la France), alors que d'autres enregistrent l'ensemble de la famille (la Suisse).

Les chiffres présentés dans le tableau synoptique (Tableau A.3.) portent en général sur les premières demandes (première instance) et diffèrent parfois sensiblement des totaux présentés dans les Tableaux B.3. qui donnent des informations par pays d'origine. En effet, les données que reçoit le HCR par pays d'origine agrègent les demandes en première instance et les recours, et il est parfois difficile de dissocier les deux rétrospectivement. La référence pour le total des demandes d'asile demeure les chiffres indiqués dans le Tableau synoptique A.3.

Tableau A.3. Entrées de demandeurs d'asile dans les pays de l'OCDE et en Russie

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|---------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Allemagne | 27 650 | 41 330 | 45 740 | 64 540 | 109 580 | 173 070 | 441 900 | 722 360 | 198 310 | 161 930 | 142 510 |
| Australie | 6 210 | 8 250 | 11 510 | 15 790 | 11 740 | 8 960 | 12 360 | 27 630 | 36 250 | 28 840 | 27 400 |
| Autriche | 15 820 | 11 010 | 14 420 | 17 410 | 17 500 | 28 060 | 85 620 | 39 950 | 22 470 | 11 610 | 10 790 |
| Belgique | 17 190 | 21 760 | 26 000 | 18 530 | 12 500 | 13 870 | 38 700 | 14 670 | 14 060 | 18 160 | 23 140 |
| Canada | 33 970 | 22 540 | 24 990 | 20 220 | 10 360 | 13 450 | 16 070 | 23 830 | 49 430 | 55 390 | 58 340 |
| Chili | 640 | 260 | 310 | 170 | 250 | 280 | 630 | 2 300 | 5 660 | 5 780 | 770 |
| Colombie | 360 | 160 | 80 | 100 | 230 | .. | .. | .. | 630 | 2 710 | 10 620 |
| Corée | 320 | 430 | 1 010 | 1 140 | 1 570 | 2 900 | 5 710 | 7 540 | 9 940 | 16 150 | 15 430 |
| Danemark | 3 820 | 4 970 | 3 810 | 6 190 | 7 560 | 14 820 | 21 230 | 6 240 | 3 140 | 3 500 | 2 650 |
| Espagne | 3 010 | 2 740 | 3 410 | 2 580 | 4 510 | 5 900 | 13 370 | 16 270 | 30 450 | 52 750 | 115 190 |
| Estonie | 40 | 30 | 70 | 80 | 100 | 150 | 230 | 70 | 180 | 90 | 100 |
| États-Unis | 38 080 | 49 310 | 70 030 | 78 410 | 84 400 | 121 160 | 172 740 | 261 970 | 331 700 | 254 300 | 301 070 |
| Finlande | 5 910 | 4 020 | 3 090 | 2 920 | 3 020 | 3 520 | 32 270 | 5 320 | 4 350 | 2 960 | 2 460 |
| France | 42 120 | 48 070 | 52 150 | 55 070 | 60 230 | 59 030 | 74 300 | 70 750 | 91 970 | 111 420 | 119 920 |
| Grèce | 15 930 | 10 270 | 9 310 | 9 580 | 8 220 | 9 450 | 11 370 | 49 850 | 56 950 | 64 990 | 74 920 |
| Hongrie | 4 670 | 2 100 | 1 690 | 2 160 | 18 570 | 41 370 | 174 430 | 28 070 | 3 120 | 640 | 470 |
| Irlande | 2 690 | 1 940 | 1 420 | 1 100 | 950 | 1 440 | 3 280 | 2 240 | 2 910 | 3 660 | 4 740 |
| Islande | 40 | 50 | 80 | 110 | 170 | 160 | 360 | 1 130 | 1 070 | 730 | 810 |
| Israël | 4 630 | 5 580 | 6 460 | 5 700 | 4 760 | 5 560 | 5 010 | 8 150 | 15 370 | 16 260 | 9 440 |
| Italie | 17 600 | 10 050 | 34 120 | 17 350 | 25 720 | 63 660 | 83 240 | 122 120 | 126 560 | 53 440 | 35 010 |
| Japon | 1 390 | 1 200 | 1 870 | 2 550 | 3 260 | 5 000 | 7 580 | 10 900 | 19 250 | 10 490 | 10 380 |
| Lettonie | .. | .. | 340 | 190 | 190 | 360 | 330 | 340 | 360 | 180 | 180 |
| Lituanie | 210 | 370 | 410 | 530 | 280 | 390 | 290 | 320 | 520 | 390 | 630 |
| Luxembourg | 480 | 740 | 2 080 | 2 000 | 990 | 970 | 2 300 | 1 940 | 2 330 | 2 230 | 2 200 |
| Mexique | 680 | 1 040 | 750 | 810 | 1 300 | 1 520 | 3 420 | 8 780 | 14 600 | 29 620 | 70 370 |
| Pays-Bas | 14 910 | 13 330 | 11 590 | 9 660 | 14 400 | 23 850 | 43 100 | 18 410 | 16 090 | 20 470 | 22 540 |
| Norvège | 17 230 | 10 060 | 9 050 | 9 790 | 11 470 | 12 640 | 30 520 | 3 200 | 3 390 | 2 550 | 2 210 |
| Nouvelle-Zélande | 340 | 340 | 310 | 320 | 290 | 290 | 350 | 390 | 560 | 460 | 540 |
| Pologne | 10 590 | 6 530 | 5 090 | 9 170 | 13 760 | 6 810 | 10 250 | 9 840 | 3 010 | 2 410 | 2 770 |
| Portugal | 140 | 160 | 280 | 300 | 510 | 440 | 900 | 1 460 | 1 020 | 1 240 | 1 740 |
| République tchèque | 1 360 | 980 | 760 | 750 | 500 | 920 | 1 250 | 1 210 | 1 140 | 1 360 | 1 580 |
| République slovaque | 820 | 540 | 490 | 730 | 280 | 230 | 270 | 100 | 160 | 160 | 220 |
| Royaume-Uni | 30 680 | 22 640 | 25 900 | 27 980 | 29 400 | 31 260 | 39 970 | 38 380 | 33 380 | 37 370 | 4 320 |
| Russie | 5 700 | 2 180 | 1 270 | 1 240 | 1 960 | 6 670 | 1 270 | 26 410 | 14 090 | 7 880 | .. |
| Slovénie | 180 | 250 | 370 | 310 | 240 | 360 | 260 | 1 260 | 1 440 | 2 800 | 3 620 |
| Suède | 24 190 | 31 820 | 29 650 | 43 880 | 54 260 | 75 090 | 156 460 | 22 410 | 22 230 | 18 110 | 23 150 |
| Suisse | 16 010 | 13 520 | 19 440 | 25 950 | 19 440 | 22 110 | 38 120 | 25 870 | 16 670 | 13 540 | 12 600 |
| Turquie | 7 830 | 9 230 | 16 020 | 26 470 | 44 810 | 87 820 | 133 590 | 77 850 | 123 600 | 83 820 | 56 420 |
| OCDE | 367 100 | 357 620 | 434 100 | 480 540 | 577 320 | 836 870 | 1 661 780 | 1 633 120 | 1 264 270 | 1 092 510 | 1 211 250 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.3.

StatLink  <https://stat.link/js2xep>

Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – Allemagne

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Syrie | 819 | 1 490 | 2 634 | 6 201 | 11 851 | 39 332 | 158 657 | 266 248 | 48 970 | 44 165 | 39 270 |
| Iraq | 6 538 | 5 555 | 5 831 | 5 352 | 3 958 | 5 345 | 29 784 | 96 115 | 21 930 | 16 330 | 13 740 |
| Turquie | 1 429 | 1 340 | 1 578 | 1 457 | 1 521 | 1 565 | 1 500 | 5 383 | 8 025 | 10 160 | 10 785 |
| Afghanistan | 3 375 | 5 905 | 7 767 | 7 498 | 7 735 | 9 115 | 31 382 | 127 011 | 16 425 | 9 945 | 9 520 |
| Nigéria | 791 | 716 | 759 | 892 | 1 923 | 3 924 | 5 207 | 12 709 | 7 810 | 10 170 | 9 070 |
| Iran | 1 170 | 2 475 | 3 352 | 4 348 | 4 424 | 3 194 | 5 394 | 26 426 | 8 610 | 10 855 | 8 405 |
| Somalie | 346 | 2 235 | 984 | 1 243 | 3 786 | 5 528 | 5 126 | 9 851 | 6 835 | 5 075 | 3 570 |
| Érythrée | 346 | 642 | 632 | 650 | 3 616 | 13 198 | 10 876 | 18 854 | 10 225 | 5 570 | 3 520 |
| Géorgie | 560 | 664 | 471 | 1 298 | 2 336 | 2 873 | 2 782 | 3 448 | 3 080 | 3 765 | 3 330 |
| Russie | 936 | 1 199 | 1 689 | 3 202 | 14 887 | 4 411 | 5 257 | 10 985 | 4 885 | 3 940 | 3 145 |
| Guinée | 237 | 229 | 281 | 428 | 1 260 | 1 148 | 662 | 3 458 | 3 955 | 2 870 | 2 420 |
| Pakistan | 481 | 840 | 2 539 | 3 412 | 4 101 | 3 968 | 8 199 | 14 484 | 3 670 | 2 210 | 2 175 |
| Moldova | 36 | 41 | 21 | 30 | 68 | 255 | 1 561 | 3 346 | 890 | 1 780 | 1 770 |
| Albanie | 49 | 39 | 78 | 232 | 1 247 | 7 865 | 53 805 | 14 853 | 3 775 | 1 875 | 1 695 |
| Azerbaïdjan | 652 | 469 | 646 | 547 | 905 | 1 192 | 1 335 | 4 573 | 3 030 | 1 785 | 1 280 |
| Autres pays | 9 884 | 17 493 | 16 479 | 27 749 | 45 962 | 70 159 | 120 373 | 104 620 | 46 195 | 31 435 | 28 815 |
| Total | 27 649 | 41 332 | 45 741 | 64 539 | 109 580 | 173 072 | 441 900 | 722 364 | 198 310 | 161 930 | 142 510 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/lj3pht>

Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – Australie

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|--------------|--------------|--------------|---------------|---------------|---------------|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Malaisie | 231 | 249 | 182 | 173 | 209 | 704 | 2 767 | 7 258 | 7 983 | 9 791 | 7 065 |
| Chine | 1 192 | 1 187 | 1 189 | 1 155 | 1 537 | 1 541 | 1 456 | 1 914 | 6 638 | 6 586 | 5 058 |
| Inde | 213 | 409 | 769 | 949 | 1 163 | 964 | 652 | 1 117 | 1 299 | 1 813 | 2 495 |
| Fidji | 262 | 375 | 277 | 236 | 413 | 287 | 250 | 390 | 260 | 638 | 1 093 |
| Iran | 312 | 458 | 2 152 | 1 851 | 967 | 262 | 844 | 2 971 | 5 075 | 744 | 1 069 |
| Viet Nam | 37 | 78 | 130 | 81 | 128 | 264 | 223 | 772 | 1 263 | 812 | 959 |
| Thaïlande | 8 | 27 | 17 | 24 | 22 | 16 | 98 | 204 | 301 | 1 481 | 919 |
| Sri Lanka | 555 | 589 | 370 | 2 468 | 806 | 176 | 806 | 2 662 | 2 184 | 451 | 836 |
| Pakistan | 260 | 428 | 817 | 1 538 | 1 104 | 828 | 642 | 1 334 | 1 404 | 657 | 801 |
| Indonésie | 192 | 179 | 174 | 126 | 190 | 152 | 208 | 318 | 510 | 618 | 752 |
| Afghanistan | 940 | 1 265 | 1 720 | 3 064 | 370 | 123 | 567 | 2 563 | 1 478 | 453 | 697 |
| Philippines | 43 | 74 | 71 | 57 | 63 | 45 | 62 | 93 | 190 | 318 | 671 |
| Iraq | 298 | 373 | 490 | 778 | 362 | 422 | 1 043 | 1 378 | 854 | 264 | 353 |
| Liban | 115 | 200 | 158 | 326 | 349 | 246 | 157 | 238 | 378 | 182 | 344 |
| Bangladesh | 69 | 97 | 127 | 162 | 382 | 250 | 217 | 433 | 462 | 252 | 308 |
| Autres pays | 1 479 | 2 258 | 2 862 | 2 798 | 3 676 | 2 708 | 2 368 | 3 987 | 5 966 | 3 779 | 3 979 |
| Total | 6 206 | 8 246 | 11 505 | 15 786 | 11 741 | 8 988 | 12 360 | 27 632 | 36 245 | 28 839 | 27 399 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/lj3pht>

Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – Autriche

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Syrie | 279 | 194 | 422 | 922 | 1 991 | 7 661 | 24 314 | 8 723 | 7 255 | 3 300 | 2 660 |
| Afghanistan | 2 237 | 1 582 | 3 609 | 4 003 | 2 589 | 4 916 | 25 143 | 11 506 | 3 525 | 1 765 | 2 515 |
| Iran | 340 | 387 | 457 | 761 | 595 | 726 | 3 381 | 2 415 | 950 | 1 050 | 655 |
| Somalie | 344 | 190 | 610 | 483 | 433 | 1 152 | 2 040 | 1 500 | 655 | 475 | 595 |
| Iraq | 399 | 336 | 484 | 491 | 468 | 1 051 | 13 285 | 2 737 | 1 345 | 650 | 590 |
| Russie | 3 559 | 2 322 | 2 314 | 3 098 | 2 841 | 1 484 | 1 340 | 1 235 | 1 035 | 690 | 530 |
| Inde | 427 | 433 | 476 | 401 | 339 | 266 | 371 | 407 | 310 | 195 | 280 |
| Géorgie | 975 | 370 | 261 | 300 | 257 | 348 | 355 | 290 | 380 | 410 | 255 |
| Pakistan | 183 | 276 | 949 | 1 827 | 1 037 | 330 | 2 892 | 2 414 | 1 445 | 160 | 250 |
| Turquie | 554 | 369 | 414 | 273 | 302 | 165 | 190 | 310 | 260 | 175 | 240 |
| Bangladesh | 95 | 116 | 87 | 212 | 278 | 88 | 709 | 0 | 125 | 95 | 200 |
| Ukraine | 120 | 82 | 63 | 79 | 64 | 419 | 481 | 338 | 435 | 190 | 190 |
| Chine | 398 | 217 | 238 | 241 | 237 | 228 | 290 | 245 | 195 | 170 | 170 |
| Nigéria | 837 | 573 | 414 | 400 | 691 | 544 | 1 245 | 1 659 | 1 135 | 395 | 160 |
| Algérie | 248 | 304 | 447 | 573 | 949 | 442 | 821 | 867 | 220 | 80 | 120 |
| Autres pays | 4 826 | 3 261 | 3 171 | 3 349 | 4 432 | 8 240 | 8 763 | 5 306 | 3 200 | 1 810 | 1 380 |
| Total | 15 821 | 11 012 | 14 416 | 17 413 | 17 503 | 28 060 | 85 620 | 39 952 | 22 470 | 11 610 | 10 790 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/lj3pht>

Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – Belgique

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|----------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Syrie | 347 | 374 | 494 | 798 | 944 | 2 524 | 10 185 | 2 612 | 2 625 | 2 770 | 2 730 |
| Autorité palestinienne | 9 | 39 | 55 | 26 | 27 | 0 | 51 | 139 | 815 | 2 420 | 2 320 |
| Afghanistan | 1 659 | 1 124 | 2 774 | 2 349 | 892 | 744 | 7 562 | 2 227 | 995 | 1 045 | 2 245 |
| El Salvador | 0 | 0 | 29 | 18 | 22 | 6 | 30 | 76 | 115 | 220 | 1 365 |
| Érythrée | 69 | 106 | 62 | 65 | 57 | 745 | 333 | 331 | 665 | 725 | 1 155 |
| Turquie | 259 | 275 | 430 | 340 | 204 | 144 | 182 | 652 | 465 | 785 | 1 000 |
| Iraq | 1 386 | 1 637 | 2 005 | 636 | 295 | 965 | 9 180 | 759 | 600 | 895 | 845 |
| Guinée | 1 052 | 1 455 | 2 046 | 1 370 | 1 023 | 657 | 619 | 721 | 750 | 1 000 | 830 |
| Somalie | 216 | 262 | 454 | 293 | 156 | 260 | 1 994 | 727 | 295 | 380 | 765 |
| Iran | 732 | 261 | 366 | 347 | 210 | 170 | 443 | 253 | 200 | 485 | 710 |
| Burundi | 120 | 149 | 149 | 133 | 133 | 51 | 251 | 271 | 235 | 400 | 620 |
| Albanie | 256 | 208 | 1 152 | 607 | 472 | 487 | 599 | 649 | 670 | 505 | 540 |
| Venezuela | 0 | 4 | 5 | 0 | 2 | 0 | 11 | 45 | 190 | 405 | 525 |
| Rép. démocratique du Congo | 670 | 813 | 1 080 | 1 392 | 1 166 | 632 | 620 | 503 | 550 | 405 | 520 |
| Géorgie | 327 | 336 | 347 | 386 | 229 | 280 | 199 | 184 | 415 | 640 | 500 |
| Autres pays | 10 084 | 14 712 | 14 555 | 9 765 | 6 668 | 6 211 | 6 441 | 4 521 | 4 470 | 5 080 | 6 470 |
| Total | 17 186 | 21 755 | 26 003 | 18 525 | 12 500 | 13 876 | 38 700 | 14 670 | 14 055 | 18 160 | 23 140 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/lj3pht>

Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – Canada

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|----------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Inde | 502 | 532 | 632 | 765 | 228 | 294 | 374 | 557 | 1 484 | 4 524 | 5 150 |
| Mexique | 9 296 | 1 299 | 763 | 324 | 84 | 73 | 110 | 259 | 1 511 | 3 156 | 5 061 |
| Nigéria | 760 | 846 | 696 | 700 | 468 | 578 | 793 | 1 493 | 5 840 | 9 599 | 3 976 |
| Iran | 310 | 327 | 318 | 264 | 201 | 161 | 149 | 286 | 684 | 2 483 | 3 663 |
| Colombie | 2 299 | 1 384 | 904 | 724 | 597 | 579 | 701 | 848 | 1 413 | 2 571 | 3 040 |
| Pakistan | 437 | 526 | 882 | 808 | 630 | 776 | 897 | 1 137 | 1 746 | 2 031 | 2 059 |
| Turquie | 247 | 299 | 332 | 369 | 178 | 174 | 263 | 1 096 | 2 194 | 1 820 | 1 548 |
| Chine | 1 592 | 1 650 | 1 922 | 1 741 | 762 | 1 189 | 1 500 | 1 180 | 1 078 | 1 865 | 1 394 |
| Haiti | 1 597 | 1 062 | 523 | 419 | 329 | 364 | 295 | 616 | 7 921 | 1 403 | 1 374 |
| Rép. démocratique du Congo | 298 | 288 | 347 | 357 | 308 | 346 | 281 | 411 | 621 | 1 167 | 1 312 |
| Venezuela | 180 | 149 | 111 | 106 | 27 | 161 | 257 | 565 | 1 245 | 1 254 | 1 199 |
| États-Unis | 468 | 344 | 308 | 386 | 127 | 166 | 184 | 375 | 2 553 | 1 311 | 1 076 |
| Égypte | 43 | 108 | 155 | 168 | 255 | 252 | 173 | 325 | 816 | 1 200 | 879 |
| Soudan | 25 | 45 | 64 | 98 | 52 | 83 | 86 | 404 | 710 | 609 | 866 |
| Bangladesh | 118 | 122 | 120 | 109 | 156 | 321 | 222 | 282 | 489 | 813 | 731 |
| Autres pays | 15 798 | 13 562 | 16 908 | 12 885 | 5 954 | 8 144 | 9 785 | 13 999 | 19 120 | 19 579 | 25 010 |
| Total | 33 970 | 22 543 | 24 985 | 20 223 | 10 356 | 13 661 | 16 070 | 23 833 | 49 425 | 55 385 | 58 338 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/lj3pht>

Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – Chili

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|--------------|--------------|--------------|------------|
| Cuba | 2 | 14 | 9 | .. | .. | .. | .. | 56 | 1 603 | 2 764 | 272 |
| Colombie | 601 | 220 | 267 | .. | .. | .. | .. | 1 804 | 2 516 | 1 157 | 252 |
| Venezuela | 3 | 0 | 2 | .. | .. | .. | .. | 245 | 1 345 | 1 666 | 226 |
| République dominicaine | 0 | 0 | 0 | .. | .. | .. | .. | 64 | .. | 59 | 10 |
| Nicaragua | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 1 | .. | 0 | 5 |
| Syrie | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 12 | .. | 19 | 5 |
| Autres pays | 38 | 26 | 27 | .. | .. | .. | .. | 117 | 192 | 119 | 0 |
| Total | 644 | 260 | 305 | 168 | 249 | 282 | 630 | 2 299 | 5 656 | 5 784 | 770 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <https://stat.link/lj3pht>

Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – Corée

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|--------------|------------|------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------|---------------|
| Russie | 5 | 0 | 4 | 1 | 2 | 0 | 16 | 324 | 692 | 1 916 | 2 829 |
| Kazakhstan | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 39 | 539 | 1 223 | 2 496 | 2 236 |
| Chine | 19 | 7 | 8 | 3 | 46 | 359 | 401 | 1 062 | 1 413 | 1 199 | 2 000 |
| Malaisie | .. | .. | .. | 0 | 0 | 0 | 0 | 6 | 448 | 1 236 | 1 438 |
| Inde | 2 | 6 | 15 | 7 | 2 | 34 | 292 | 218 | 691 | 1 120 | 959 |
| Pakistan | 95 | 129 | 434 | 244 | 275 | 396 | 1 143 | 809 | 667 | 1 120 | 790 |
| Bangladesh | 41 | 41 | 38 | 32 | 45 | 52 | 388 | 335 | 383 | 608 | 491 |
| Viet Nam | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 202 | 275 | .. | 106 | 381 |
| Maroc | 2 | 1 | 0 | 1 | 4 | 37 | 86 | 127 | 152 | 305 | 365 |
| Turquie | .. | .. | .. | 0 | 3 | 0 | 0 | 11 | .. | 158 | 320 |
| Népal | 2 | 5 | 14 | 43 | 90 | 79 | 230 | 217 | 149 | 175 | 291 |
| Thaïlande | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 96 | 139 | 296 | 341 | 284 |
| Nigéria | 16 | 19 | 39 | 102 | 206 | 203 | 265 | 324 | 486 | 390 | 270 |
| Sri Lanka | 26 | 4 | 100 | 308 | 26 | 7 | 56 | 77 | 119 | 178 | 260 |
| Ouzbékistan | 2 | 6 | 2 | 3 | 1 | 0 | 71 | 145 | .. | 146 | 235 |
| Autres pays | 114 | 205 | 356 | 399 | 873 | 1 729 | 2 425 | 2 934 | 3 223 | 4 653 | 2 284 |
| Total | 324 | 425 | 1 011 | 1 143 | 1 574 | 2 896 | 5 710 | 7 542 | 9 942 | 16 147 | 15 433 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/lj3pht>

Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – Danemark

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------|---------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Syrie | 380 | 821 | 428 | 907 | 1 702 | 7 185 | 8 604 | 1 251 | 765 | 600 | 490 |
| Érythrée | 37 | 26 | 20 | 57 | 98 | 2 293 | 1 738 | 267 | 295 | 675 | 480 |
| Somalie | 177 | 110 | 107 | 914 | 964 | 688 | 259 | 262 | 85 | 105 | 160 |
| Maroc | 31 | 29 | 45 | 108 | 162 | 226 | 183 | 347 | 300 | 175 | 155 |
| Iran | 334 | 597 | 461 | 548 | 374 | 285 | 2 771 | 299 | 145 | 195 | 135 |
| Iraq | 305 | 237 | 115 | 133 | 115 | 148 | 1 531 | 449 | 130 | 120 | 115 |
| Afghanistan | 1 049 | 1 476 | 903 | 576 | 425 | 321 | 2 288 | 1 122 | 170 | 115 | 90 |
| Géorgie | 17 | 15 | 19 | 75 | 69 | 104 | 94 | 73 | 70 | 405 | 65 |
| Russie | 335 | 340 | 304 | 521 | 983 | 526 | 175 | 81 | 45 | 80 | 60 |
| Albanie | 12 | 6 | 4 | 39 | 66 | 47 | 65 | 88 | 70 | 80 | 55 |
| Algérie | 46 | 46 | 103 | 134 | 111 | 120 | 92 | 164 | 80 | 70 | 40 |
| Inde | 33 | 48 | 32 | 39 | 30 | 10 | 21 | 27 | 25 | 20 | 40 |
| Pakistan | 49 | 26 | 57 | 67 | 75 | 59 | 84 | 75 | 20 | 25 | 40 |
| Ukraine | 9 | 6 | 19 | 15 | 38 | 118 | 92 | 96 | 40 | 45 | 35 |
| Bélarus | 8 | 6 | 23 | 148 | 52 | 55 | 68 | 44 | 50 | 30 | 30 |
| Autres pays | 997 | 1 176 | 1 171 | 1 905 | 2 293 | 2 589 | 3 165 | 1 590 | 850 | 755 | 655 |
| Total | 3 819 | 4 965 | 3 811 | 6 186 | 7 557 | 14 774 | 21 230 | 6 235 | 3 140 | 3 495 | 2 645 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/lj3pht>

Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – Espagne

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------|----------------|
| Venezuela | 29 | 19 | 52 | 28 | 35 | 122 | 515 | 4 099 | 10 325 | 19 070 | 40 305 |
| Colombie | 255 | 123 | 104 | 60 | 62 | 91 | 87 | 641 | 2 410 | 8 465 | 28 880 |
| Honduras | 15 | 42 | 45 | 41 | 38 | 39 | 111 | 397 | 960 | 2 400 | 6 730 |
| Nicaragua | 2 | 6 | 11 | 6 | 13 | 0 | 0 | 20 | 30 | 1 360 | 5 840 |
| El Salvador | 12 | 35 | 21 | 36 | 23 | 48 | 90 | 439 | 1 100 | 2 240 | 4 715 |
| Pérou | 4 | 4 | 1 | 5 | 7 | 0 | 0 | 32 | 200 | 525 | 3 965 |
| Maroc | 73 | 114 | 37 | 47 | 46 | 91 | 397 | 343 | 510 | 1 280 | 2 470 |
| Syrie | 30 | 19 | 97 | 255 | 725 | 1 666 | 5 627 | 3 052 | 4 150 | 2 725 | 2 315 |
| Ukraine | 8 | 4 | 12 | 21 | 14 | 937 | 2 570 | 2 422 | 2 185 | 1 880 | 2 240 |
| Géorgie | 36 | 48 | 12 | 9 | 9 | 5 | 16 | 76 | 195 | 910 | 1 625 |
| Cuba | 84 | 406 | 440 | 64 | 58 | 0 | 21 | 64 | 125 | 355 | 1 295 |
| Algérie | 181 | 176 | 122 | 202 | 351 | 302 | 650 | 752 | 1 140 | 1 215 | 1 275 |
| Mali | 29 | 14 | 41 | 101 | 1 478 | 619 | 176 | 229 | 265 | 650 | 1 190 |
| Tunisie | 3 | 2 | 5 | 4 | 3 | 0 | 0 | 25 | 20 | 145 | 1 115 |
| Brésil | 8 | 5 | 9 | 4 | 3 | 0 | 0 | 24 | 55 | 145 | 985 |
| Autres pays | 2 238 | 1 727 | 2 405 | 1 696 | 1 648 | 2 027 | 3 110 | 3 659 | 6 775 | 9 380 | 10 245 |
| Total | 3 007 | 2 744 | 3 414 | 2 579 | 4 513 | 5 947 | 13 370 | 16 274 | 30 445 | 52 745 | 115 190 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/lj3pht>

Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – Estonie

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|--------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|------------|------------|-----------|------------|-----------|------------|
| Russie | 5 | 7 | 4 | 8 | 15 | 0 | 6 | 8 | 15 | 10 | 30 |
| Turquie | 0 | 1 | 1 | 3 | 1 | 0 | 0 | 5 | .. | 0 | 20 |
| Afghanistan | 9 | 7 | 8 | 3 | 1 | 0 | 11 | 0 | 5 | 0 | 5 |
| Géorgie | 6 | 0 | 6 | 35 | 9 | 0 | 5 | 3 | 10 | 0 | 5 |
| Iran | .. | .. | .. | 0 | 3 | 0 | 0 | 10 | 5 | 5 | 5 |
| Iraq | 2 | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 | 11 | 0 | 5 | 0 | 5 |
| Nigéria | 1 | 3 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 1 | .. | 0 | 5 |
| Syrie | 5 | 0 | 0 | 4 | 17 | 0 | 8 | 0 | 80 | 5 | 5 |
| Ukraine | 0 | 0 | 2 | 0 | 0 | 37 | 84 | 9 | 10 | 15 | 5 |
| Autres pays | 8 | 12 | 44 | 24 | 50 | 106 | 105 | 33 | 50 | 55 | 15 |
| Total | 36 | 30 | 67 | 77 | 97 | 143 | 230 | 69 | 180 | 90 | 100 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/lj3pht>

Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – États-Unis

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Guatemala | 1 740 | 2 171 | 3 671 | 4 152 | 4 865 | 9 098 | 16 419 | 25 723 | 35 318 | 33 073 | 51 502 |
| Honduras | 850 | 1 030 | 1 559 | 2 115 | 3 165 | 6 798 | 14 255 | 19 470 | 28 806 | 24 435 | 39 466 |
| El Salvador | 2 366 | 2 685 | 4 324 | 4 587 | 5 692 | 10 093 | 18 883 | 33 620 | 49 459 | 33 391 | 33 619 |
| Venezuela | 430 | 584 | 764 | 716 | 882 | 3 113 | 7 354 | 18 312 | 29 926 | 27 483 | 25 664 |
| Mexique | 2 295 | 3 879 | 8 304 | 11 067 | 10 077 | 13 987 | 19 294 | 27 879 | 26 065 | 20 026 | 22 525 |
| Inde | 751 | 755 | 2 477 | 1 998 | 1 633 | 3 395 | 3 650 | 6 162 | 7 435 | 9 440 | 10 607 |
| Chine | 10 725 | 12 510 | 15 649 | 15 884 | 12 295 | 13 716 | 15 083 | 19 868 | 17 374 | 9 426 | 10 267 |
| Cuba | 340 | 287 | 242 | 195 | 185 | 155 | 112 | 147 | 730 | 1 512 | 9 155 |
| Nicaragua | 223 | 241 | 312 | 280 | 259 | 349 | 387 | 518 | 857 | 1 527 | 5 474 |
| Haiti | 1 649 | 1 223 | 1 377 | 1 612 | 1 879 | 2 196 | 2 220 | 3 969 | 8 643 | 4 112 | 3 945 |
| Colombie | 650 | 623 | 642 | 574 | 631 | 817 | 1 058 | 1 767 | 3 204 | 2 678 | 3 334 |
| Brésil | 175 | 223 | 340 | 444 | 311 | 492 | 983 | 1 454 | 2 625 | 2 282 | 2 798 |
| Nigéria | 152 | 204 | 260 | 337 | 289 | 548 | 770 | 1 308 | 3 052 | 3 464 | 2 764 |
| Équateur | 174 | 404 | 807 | 1 394 | 1 848 | 3 545 | 3 732 | 4 423 | 3 884 | 2 386 | 2 748 |
| Russie | 806 | 828 | 888 | 881 | 950 | 1 103 | 1 699 | 2 158 | 2 936 | 1 900 | 2 595 |
| Autres pays | 14 754 | 15 324 | 18 971 | 19 865 | 23 282 | 51 755 | 66 841 | 95 192 | 111 386 | 77 165 | 74 602 |
| Total | 38 080 | 42 971 | 60 587 | 66 101 | 68 243 | 121 160 | 172 740 | 261 970 | 331 700 | 254 300 | 301 065 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/lj3pht>

Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – Finlande

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Turquie | 140 | 117 | 74 | 56 | 55 | 13 | 40 | 98 | 110 | 285 | 360 |
| Russie | 599 | 436 | 294 | 199 | 219 | 167 | 160 | 174 | 395 | 455 | 285 |
| Iraq | 1 183 | 575 | 588 | 784 | 764 | 807 | 20 427 | 1 083 | 1 000 | 565 | 270 |
| Somalie | 1 169 | 571 | 365 | 173 | 196 | 407 | 1 974 | 426 | 100 | 155 | 140 |
| Afghanistan | 445 | 265 | 292 | 188 | 172 | 198 | 5 198 | 697 | 305 | 135 | 125 |
| Nigéria | 130 | 84 | 105 | 93 | 202 | 157 | 153 | 162 | 95 | 90 | 105 |
| Iran | 159 | 142 | 125 | 121 | 147 | 84 | 601 | 141 | 90 | 230 | 95 |
| Syrie | 36 | 41 | 109 | 180 | 148 | 146 | 876 | 600 | 740 | 105 | 95 |
| Yémen | 3 | 3 | 1 | 0 | 4 | 0 | 51 | 64 | 60 | 50 | 70 |
| Cameroun | 24 | 21 | 21 | 22 | 37 | 29 | 28 | 86 | 45 | 55 | 60 |
| Géorgie | 22 | 61 | 70 | 29 | 14 | 16 | 0 | 19 | 120 | 70 | 60 |
| Chine | 6 | 20 | 26 | 17 | 5 | 5 | 5 | 50 | 25 | 15 | 40 |
| Cuba | 2 | 2 | 6 | 9 | 9 | 0 | 0 | 4 | .. | 15 | 35 |
| Angola | 43 | 41 | 36 | 34 | 20 | 0 | 6 | 10 | 20 | 40 | 30 |
| Honduras | 0 | 4 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 4 | 5 | 5 | 30 |
| Autres pays | 1 949 | 1 635 | 973 | 1 016 | 1 031 | 1 488 | 2 751 | 1 701 | 1 240 | 685 | 655 |
| Total | 5 910 | 4 018 | 3 086 | 2 922 | 3 023 | 3 517 | 32 270 | 5 319 | 4 350 | 2 955 | 2 455 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/lj3pht>

Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – France

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|----------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|----------------|----------------|
| Afghanistan | 688 | 772 | 653 | 522 | 526 | 605 | 2 453 | 5 466 | 6 600 | 10 255 | 9 995 |
| Albanie | 536 | 479 | 477 | 2 647 | 5 016 | 2 843 | 3 228 | 5 769 | 11 425 | 8 300 | 8 010 |
| Géorgie | 471 | 1 355 | 1 645 | 2 552 | 2 456 | 1 369 | 1 084 | 833 | 1 895 | 6 755 | 7 735 |
| Guinée | 1 671 | 2 034 | 2 033 | 1 884 | 2 445 | 2 166 | 2 131 | 2 387 | 4 130 | 6 685 | 6 600 |
| Bangladesh | 1 441 | 3 145 | 3 572 | 1 093 | 3 069 | 2 646 | 3 358 | 2 198 | 2 620 | 3 920 | 5 810 |
| Côte d'Ivoire | 510 | 536 | 1 671 | 986 | 968 | 949 | 1 278 | 1 504 | 3 620 | 5 295 | 5 485 |
| Haiti | 1 458 | 2 008 | 2 016 | 1 602 | 1 473 | 1 854 | 3 198 | 4 936 | 5 600 | 2 305 | 4 715 |
| Nigéria | 689 | 744 | 802 | 967 | 1 306 | 1 375 | 1 586 | 1 612 | 2 030 | 2 985 | 4 465 |
| Rép. démocratique du Congo | 2 800 | 3 426 | 3 845 | 5 321 | 5 263 | 5 170 | 3 984 | 3 063 | 3 805 | 3 965 | 4 240 |
| Turquie | 2 047 | 1 415 | 1 737 | 2 054 | 1 682 | 1 391 | 1 030 | 907 | 1 290 | 2 050 | 3 725 |
| Mali | 705 | 712 | 739 | 938 | 1 663 | 1 473 | 1 546 | 1 425 | 1 720 | 3 070 | 3 665 |
| Chine | 1 602 | 1 937 | 2 187 | 2 226 | 2 293 | 2 675 | 2 961 | 1 853 | 2 070 | 2 750 | 3 385 |
| Pakistan | 634 | 893 | 1 433 | 1 941 | 1 735 | 2 130 | 1 810 | 1 691 | 1 500 | 2 100 | 3 000 |
| Somalie | 279 | 420 | 762 | 511 | 479 | 787 | 1 350 | 829 | 905 | 2 270 | 2 760 |
| Algérie | 1 118 | 1 171 | 1 132 | 1 162 | 1 479 | 1 601 | 2 323 | 2 290 | 2 995 | 3 100 | 2 645 |
| Autres pays | 25 469 | 27 027 | 27 443 | 28 662 | 28 381 | 30 007 | 40 980 | 33 985 | 39 760 | 45 610 | 43 680 |
| Total | 42 118 | 48 074 | 52 147 | 55 068 | 60 234 | 59 041 | 74 300 | 70 748 | 91 965 | 111 415 | 119 915 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/lj3pht>

Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – Grèce

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|----------------------------|---------------|---------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Afghanistan | 1 510 | 524 | 637 | 584 | 1 223 | 1 711 | 1 544 | 4 293 | 7 480 | 11 820 | 23 665 |
| Syrie | 965 | 167 | 352 | 275 | 485 | 791 | 3 319 | 26 614 | 16 305 | 13 145 | 10 750 |
| Pakistan | 3 716 | 2 748 | 2 309 | 2 339 | 1 358 | 1 623 | 1 503 | 4 417 | 8 345 | 7 185 | 6 420 |
| Iraq | 886 | 342 | 257 | 315 | 145 | 175 | 579 | 4 773 | 7 870 | 9 640 | 5 590 |
| Turquie | 71 | 71 | 34 | 32 | 30 | 26 | 20 | 182 | 1 820 | 4 820 | 3 795 |
| Rép. démocratique du Congo | 11 | 16 | 12 | 20 | 153 | 75 | 112 | 224 | 1 085 | 1 450 | 3 570 |
| Albanie | 517 | 693 | 276 | 384 | 579 | 570 | 913 | 1 295 | 2 345 | 3 125 | 2 795 |
| Bangladesh | 1 809 | 987 | 615 | 1 007 | 727 | 635 | 536 | 1 053 | 1 255 | 1 435 | 2 375 |
| Iran | 303 | 125 | 247 | 211 | 188 | 358 | 187 | 1 084 | 1 295 | 1 730 | 2 325 |
| Somalie | 140 | 141 | 68 | 60 | 122 | 109 | 90 | 123 | 230 | 715 | 2 270 |
| Autorité palestinienne | 0 | 150 | 27 | 28 | 41 | 61 | 48 | 848 | 1 305 | 1 515 | 2 140 |
| Égypte | 145 | 104 | 306 | 249 | 308 | 280 | 233 | 259 | 810 | 915 | 1 695 |
| Géorgie | 2 170 | 1 162 | 1 121 | 893 | 532 | 350 | 297 | 583 | 985 | 1 340 | 1 460 |
| Cameroun | 44 | 20 | 39 | 24 | 84 | 281 | 155 | 211 | 455 | 1 035 | 855 |
| Algérie | 44 | 79 | 79 | 105 | 144 | 187 | 93 | 869 | 755 | 835 | 470 |
| Autres pays | 3 597 | 2 944 | 2 932 | 3 051 | 2 105 | 2 200 | 1 741 | 3 019 | 4 610 | 4 280 | 4 740 |
| Total | 15 928 | 10 273 | 9 311 | 9 577 | 8 224 | 9 432 | 11 370 | 49 847 | 56 950 | 64 985 | 74 915 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/lj3pht>

Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – Hongrie

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------|---------------|----------------|---------------|--------------|------------|------------|
| Afghanistan | 1 194 | 702 | 649 | 880 | 2 279 | 8 539 | 45 560 | 10 774 | 1 365 | 270 | 185 |
| Iraq | 57 | 48 | 54 | 28 | 56 | 468 | 9 173 | 3 357 | 795 | 215 | 155 |
| Pakistan | 41 | 41 | 121 | 327 | 3 052 | 296 | 15 011 | 3 652 | 100 | 20 | 25 |
| Iran | 87 | 62 | 33 | 45 | 59 | 247 | 1 780 | 1 248 | 95 | 30 | 20 |
| Syrie | 19 | 23 | 91 | 145 | 960 | 6 749 | 64 081 | 4 735 | 565 | 50 | 20 |
| Burundi | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 5 | 0 | .. | 0 | 5 |
| Ghana | 5 | 0 | 2 | 1 | 264 | 157 | 318 | 10 | .. | 0 | 5 |
| Nigéria | 66 | 37 | 22 | 27 | 441 | 169 | 937 | 47 | 5 | 0 | 5 |
| Autorité palestinienne | 23 | 225 | 36 | 17 | 86 | 829 | 1 010 | 195 | 15 | 5 | 5 |
| Tadjikistan | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 5 | 62 | .. | 0 | 5 |
| Tunisie | 5 | 10 | 30 | 21 | 231 | 15 | 65 | 63 | .. | 0 | 5 |
| Turquie | 114 | 59 | 25 | 30 | 84 | 99 | 275 | 411 | 20 | 0 | 5 |
| Autres pays | 3 061 | 897 | 636 | 11 053 | 23 543 | 36 210 | 3 516 | 160 | 45 | 30 | 3 061 |
| Total | 4 672 | 2 104 | 1 693 | 2 157 | 18 565 | 41 111 | 174 430 | 28 070 | 3 120 | 635 | 470 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/lj3pht>

Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – Irlande

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|----------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Albanie | 47 | 13 | 35 | 46 | 48 | 91 | 214 | 221 | 280 | 460 | 970 |
| Géorgie | 88 | 53 | 18 | 20 | 15 | 0 | 9 | 75 | 300 | 450 | 635 |
| Zimbabwe | 91 | 48 | 69 | 50 | 70 | 74 | 88 | 192 | 260 | 280 | 445 |
| Nigéria | 569 | 387 | 205 | 181 | 129 | 139 | 186 | 176 | 185 | 250 | 385 |
| Afrique du Sud | 54 | 53 | 47 | 35 | 28 | 33 | 39 | 94 | 105 | 200 | 315 |
| Pakistan | 257 | 200 | 197 | 123 | 91 | 291 | 1 353 | 233 | 195 | 240 | 205 |
| Somalie | 84 | 38 | 24 | 8 | 10 | 5 | 0 | 29 | 20 | 55 | 135 |
| Bésil | 8 | 3 | 8 | 12 | 5 | 0 | 0 | 32 | 35 | 110 | 115 |
| Afghanistan | 68 | 69 | 74 | 50 | 32 | 7 | 119 | 121 | 75 | 95 | 105 |
| Algérie | 71 | 32 | 53 | 39 | 51 | 73 | 77 | 63 | 80 | 95 | 95 |
| Venezuela | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 25 | 8 | 17 | 20 | 45 | 95 |
| Syrie | 3 | 2 | 11 | 16 | 37 | 5 | 68 | 244 | 545 | 330 | 85 |
| Chine | 194 | 228 | 156 | 36 | 22 | 12 | 5 | 22 | 30 | 45 | 80 |
| Malawi | 14 | 15 | 26 | 24 | 55 | 36 | 93 | 50 | 50 | 80 | 80 |
| Rép. démocratique du Congo | 102 | 71 | 76 | 62 | 72 | 61 | 44 | 66 | 95 | 100 | 75 |
| Autres pays | 1 039 | 727 | 419 | 402 | 281 | 596 | 977 | 602 | 635 | 820 | 920 |
| Total | 2 689 | 1 939 | 1 419 | 1 104 | 946 | 1 448 | 3 280 | 2 237 | 2 910 | 3 655 | 4 740 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/lj3pht>

Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – Islande

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|------------------------|-----------|-----------|-----------|------------|------------|------------|------------|--------------|--------------|------------|------------|
| Venezuela | .. | .. | .. | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | .. | 15 | 180 |
| Iraq | 2 | 5 | 5 | 3 | 6 | 5 | 19 | 73 | 110 | 110 | 135 |
| Nigéria | 2 | 2 | 7 | 17 | 2 | 0 | 0 | 21 | 10 | 35 | 50 |
| Afghanistan | 2 | 7 | 3 | 9 | 4 | 0 | 14 | 23 | 15 | 45 | 45 |
| Albanie | 3 | 0 | 2 | 11 | 22 | 10 | 103 | 231 | 255 | 90 | 45 |
| Iran | 7 | 6 | 3 | 12 | 1 | 0 | 0 | 20 | 25 | 30 | 35 |
| Somalie | 2 | 5 | 2 | 1 | 1 | 0 | 0 | 21 | 30 | 50 | 35 |
| Moldova | 1 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | .. | 30 | 30 |
| Géorgie | 0 | 1 | 4 | 8 | 3 | 5 | 0 | 42 | 290 | 30 | 20 |
| Autorité palestinienne | 0 | 0 | 2 | 2 | 0 | 0 | 0 | 15 | 15 | 25 | 20 |
| Syrie | 3 | 2 | 1 | 3 | 5 | 5 | 13 | 37 | 30 | 40 | 20 |
| Ghana | 0 | 0 | 1 | 2 | 1 | 0 | 10 | 11 | 5 | 5 | 15 |
| Russie | 0 | 0 | 7 | 3 | 5 | 10 | 0 | 11 | 5 | 10 | 15 |
| Colombie | 0 | 0 | 2 | 1 | 0 | 5 | 0 | 2 | .. | 5 | 10 |
| Autres pays | .. | .. | .. | 41 | 122 | 130 | 201 | 624 | .. | 210 | 150 |
| Total | 35 | 51 | 76 | 113 | 172 | 170 | 360 | 1 132 | 1 065 | 730 | 805 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/lj3pht>

Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – Italie

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|----------------|----------------|---------------|---------------|
| Pakistan | 1 362 | 929 | 2 058 | 2 601 | 3 175 | 7 095 | 10 287 | 13 516 | 9 470 | 7 445 | 7 305 |
| El Salvador | 23 | 44 | 9 | 35 | 44 | 101 | 209 | 1 060 | 1 365 | 2 270 | 2 520 |
| Pérou | 20 | 4 | 2 | 19 | 13 | 5 | 16 | 41 | 120 | 750 | 2 445 |
| Ukraine | 18 | 21 | 17 | 37 | 34 | 2 071 | 4 681 | 2 567 | 2 720 | 3 015 | 1 775 |
| Albanie | 60 | 35 | 39 | 66 | 114 | 175 | 420 | 364 | 465 | 1 290 | 1 545 |
| Venezuela | 0 | 0 | 4 | 10 | 13 | 0 | 19 | 142 | 520 | 1 260 | 1 545 |
| Maroc | 160 | 81 | 265 | 282 | 307 | 312 | 576 | 1 554 | 1 860 | 1 875 | 1 510 |
| Bangladesh | 1 338 | 222 | 1 595 | 566 | 460 | 4 524 | 6 017 | 6 611 | 12 125 | 4 165 | 1 340 |
| Nigéria | 3 991 | 1 385 | 6 208 | 1 613 | 3 170 | 9 689 | 17 779 | 26 698 | 24 950 | 5 510 | 1 255 |
| Inde | 95 | 43 | 29 | 65 | 28 | 71 | 254 | 538 | 505 | 915 | 1 035 |
| Géorgie | 92 | 80 | 29 | 65 | 107 | 79 | 135 | 194 | 540 | 1 155 | 970 |
| Iraq | 417 | 380 | 309 | 403 | 552 | 781 | 505 | 1 530 | 1 650 | 1 170 | 940 |
| Colombie | 40 | 66 | 30 | 44 | 52 | 60 | 26 | 89 | 210 | 580 | 875 |
| Sénégal | 156 | 162 | 775 | 939 | 988 | 4 661 | 6 371 | 7 584 | 8 295 | 2 490 | 865 |
| Égypte | 42 | 41 | 249 | 445 | 905 | 678 | 560 | 783 | 810 | 740 | 805 |
| Autres pays | 9 789 | 6 559 | 22 499 | 10 162 | 15 758 | 33 355 | 35 385 | 58 853 | 60 955 | 18 810 | 8 275 |
| Total | 17 603 | 10 052 | 34 117 | 17 352 | 25 720 | 63 657 | 83 240 | 122 124 | 126 560 | 53 440 | 35 005 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/lj3pht>

Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – Japon

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Sri Lanka | 234 | 171 | 224 | 255 | 346 | 485 | 468 | 939 | 2 226 | 1 551 | 1 530 |
| Turquie | 94 | 126 | 234 | 422 | 655 | 845 | 925 | 1 143 | 1 198 | 563 | 1 331 |
| Cambodge | .. | .. | .. | 0 | 0 | 0 | 61 | 318 | 772 | 961 | 1 321 |
| Népal | 29 | 109 | 251 | 320 | 544 | 1 293 | 1 768 | 1 451 | 1 451 | 1 713 | 1 256 |
| Pakistan | 92 | 83 | 169 | 298 | 241 | 212 | 296 | 289 | 469 | 720 | 971 |
| Myanmar | 568 | 342 | 491 | 368 | 380 | 434 | 808 | 651 | 962 | 656 | 788 |
| Inde | 59 | 91 | 51 | 125 | 163 | 225 | 228 | 470 | 603 | 549 | 730 |
| Bangladesh | 51 | 33 | 98 | 169 | 190 | 284 | 244 | 241 | 438 | 542 | 662 |
| Cameroun | 11 | 20 | 48 | 58 | 99 | 56 | 51 | 66 | 98 | 203 | 234 |
| Sénégal | 0 | 2 | 4 | 2 | 7 | 7 | 0 | 45 | .. | .. | 223 |
| Ouganda | 46 | 21 | 30 | 24 | 31 | 11 | 20 | 39 | .. | .. | 193 |
| Chine | 18 | 17 | 20 | 32 | 35 | 43 | 159 | 156 | 315 | 308 | 134 |
| Nigéria | 17 | 33 | 51 | 112 | 68 | 79 | 148 | 108 | .. | .. | 120 |
| Philippines | 10 | 9 | 15 | 18 | 57 | 73 | 295 | 1 412 | 4 897 | 860 | 108 |
| Tunisie | 0 | 1 | 5 | 15 | 21 | 5 | 11 | 63 | .. | .. | 86 |
| Autres pays | 159 | 145 | 176 | 327 | 423 | 948 | 2 098 | 3 510 | 5 821 | 1 867 | 688 |
| Total | 1 388 | 1 203 | 1 867 | 2 545 | 3 260 | 5 000 | 7 580 | 10 901 | 19 250 | 10 493 | 10 375 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/lj3pht>

Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – Lettonie

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|--------------|-----------|-----------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Azerbaïdjan | .. | .. | .. | 2 | 0 | 0 | 5 | 4 | 5 | 15 | 35 |
| Russie | .. | .. | .. | 8 | 5 | 0 | 0 | 27 | 25 | 50 | 25 |
| Inde | .. | .. | .. | 0 | 0 | 0 | 0 | 20 | 5 | 5 | 15 |
| Géorgie | .. | .. | .. | 106 | 144 | 163 | 25 | 4 | 10 | 10 | 10 |
| Nigéria | .. | .. | .. | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | .. | 0 | 10 |
| Ukraine | .. | .. | .. | 0 | 0 | 66 | 39 | 6 | 5 | 5 | 10 |
| Afghanistan | .. | .. | .. | 4 | 0 | 5 | 33 | 35 | 15 | 5 | 5 |
| Arménie | .. | .. | .. | 1 | 0 | 5 | 0 | 8 | 5 | 0 | 5 |
| Bangladesh | .. | .. | .. | 0 | 0 | 0 | 0 | 3 | 5 | 5 | 5 |
| Bélarus | .. | .. | .. | 0 | 2 | 0 | 0 | 4 | 5 | 0 | 5 |
| Chine | .. | .. | .. | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | .. | 0 | 5 |
| Cuba | .. | .. | .. | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | .. | 5 | 5 |
| Égypte | .. | .. | .. | 5 | 5 | 0 | 0 | 1 | .. | 10 | 5 |
| Iran | .. | .. | .. | 6 | 1 | 0 | 0 | 1 | .. | 0 | 5 |
| Iraq | .. | .. | .. | 0 | 2 | 15 | 85 | 6 | 5 | 20 | 5 |
| Autres pays | .. | .. | .. | 57 | 25 | 110 | 143 | 224 | 270 | 45 | 30 |
| Total | .. | .. | 335 | 189 | 185 | 364 | 330 | 344 | 355 | 175 | 180 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/lj3pht>

Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – Lituanie

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|--------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Russie | 46 | 41 | 58 | .. | .. | .. | .. | 59 | 80 | 50 | 275 |
| Tadjikistan | 2 | 5 | 4 | .. | .. | .. | .. | 18 | 50 | 120 | 205 |
| Bélarus | 11 | 9 | 12 | .. | .. | .. | .. | 12 | 35 | 15 | 15 |
| Syrie | 6 | 0 | 1 | .. | .. | .. | .. | 82 | 170 | 15 | 15 |
| Turquie | 1 | 0 | 2 | .. | .. | .. | .. | 6 | 20 | 20 | 15 |
| Ukraine | 1 | 1 | 0 | .. | .. | .. | .. | 28 | 35 | 15 | 15 |
| Afghanistan | 8 | 26 | 45 | .. | .. | .. | .. | 32 | 15 | 20 | 10 |
| Azerbaïdjan | 0 | 4 | 0 | .. | .. | .. | .. | 7 | 5 | 25 | 10 |
| Iraq | 10 | 2 | 1 | .. | .. | .. | .. | 18 | .. | 35 | 10 |
| Arménie | 3 | 22 | 28 | .. | .. | .. | .. | 13 | 25 | 10 | 5 |
| Égypte | 0 | 0 | 0 | .. | .. | .. | .. | 0 | .. | 0 | 5 |
| Inde | 7 | 0 | 0 | .. | .. | .. | .. | 0 | .. | 0 | 5 |
| Iran | 1 | 2 | 0 | .. | .. | .. | .. | 0 | .. | 15 | 5 |
| Kazakhstan | 2 | 0 | 2 | .. | .. | .. | .. | 3 | .. | 0 | 5 |
| Nigéria | 1 | 0 | 1 | .. | .. | .. | .. | 2 | .. | 10 | 5 |
| Autres pays | 112 | 261 | 252 | .. | .. | .. | .. | 37 | 85 | 35 | 25 |
| Total | 211 | 373 | 406 | 526 | 275 | 406 | 290 | 317 | 520 | 385 | 625 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/lj3pht>

Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – Luxembourg

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|--------------|------------|------------|--------------|--------------|------------|------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Érythrée | 11 | 11 | 14 | 7 | 5 | 15 | 23 | 105 | 230 | 410 | 565 |
| Syrie | 1 | 19 | 10 | 14 | 24 | 78 | 635 | 289 | 405 | 280 | 375 |
| Afghanistan | 13 | 15 | 22 | 11 | 17 | 0 | 211 | 56 | 40 | 180 | 170 |
| Iraq | 37 | 95 | 41 | 31 | 27 | 0 | 527 | 161 | 140 | 185 | 130 |
| Algérie | 11 | 43 | 30 | 33 | 38 | 26 | 6 | 75 | 160 | 75 | 75 |
| Venezuela | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | .. | 10 | 65 |
| Turquie | 4 | 18 | 21 | 10 | 3 | 0 | 8 | 15 | 10 | 45 | 60 |
| Albanie | 26 | 18 | 24 | 302 | 70 | 80 | 122 | 212 | 130 | 40 | 55 |
| Iran | 24 | 23 | 22 | 30 | 22 | 0 | 55 | 50 | 20 | 50 | 55 |
| Maroc | 3 | 4 | 4 | 8 | 25 | 0 | 6 | 74 | 205 | 90 | 45 |
| Somalie | 8 | 29 | 12 | 13 | 7 | 0 | 0 | 21 | 20 | 30 | 45 |
| Guinée | 6 | 3 | 3 | 10 | 5 | 0 | 0 | 18 | 35 | 50 | 40 |
| Soudan | 2 | 5 | 1 | 2 | 4 | 0 | 0 | 14 | 30 | 65 | 40 |
| Géorgie | 2 | 7 | 16 | 6 | 16 | 0 | 12 | 63 | 135 | 135 | 35 |
| Tunisie | 2 | 3 | 42 | 46 | 52 | 18 | 0 | 38 | 100 | 90 | 30 |
| Autres pays | 327 | 450 | 1 814 | 1 480 | 674 | 756 | 695 | 746 | 665 | 490 | 415 |
| Total | 477 | 744 | 2 076 | 2 003 | 989 | 973 | 2 300 | 1 938 | 2 325 | 2 225 | 2 200 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/lj3pht>

Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – Mexique

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|----------------------------|------------|--------------|------------|------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------|---------------|---------------|
| Honduras | 184 | 135 | 168 | .. | .. | .. | .. | 4 119 | 4 272 | 13 631 | 30 093 |
| El Salvador | 119 | 159 | 181 | .. | .. | .. | .. | 3 488 | 3 708 | 6 186 | 8 999 |
| Cuba | 42 | 42 | 48 | .. | .. | .. | .. | 43 | 796 | 212 | 8 683 |
| Venezuela | 0 | 6 | 2 | .. | .. | .. | .. | 361 | 4 042 | 6 344 | 7 665 |
| Haïti | 65 | 39 | 38 | .. | .. | .. | .. | 47 | 436 | .. | 5 536 |
| Guatemala | 39 | 59 | 69 | .. | .. | .. | .. | 437 | 676 | 1 383 | 3 778 |
| Nicaragua | 29 | 15 | 6 | .. | .. | .. | .. | 70 | 62 | 1 246 | 2 232 |
| Colombie | 62 | 82 | 43 | .. | .. | .. | .. | 44 | 96 | 204 | 558 |
| Brésil | 1 | 5 | 1 | .. | .. | .. | .. | 3 | .. | .. | 552 |
| Cameroun | 2 | 2 | 4 | .. | .. | .. | .. | 23 | 105 | .. | 513 |
| Chili | 0 | 1 | 1 | .. | .. | .. | .. | 0 | .. | .. | 418 |
| Rép. démocratique du Congo | 5 | 6 | 9 | .. | .. | .. | .. | 5 | .. | .. | 221 |
| Angola | 0 | .. | 0 | .. | .. | .. | .. | 0 | .. | .. | 184 |
| Ghana | 3 | 9 | 14 | .. | .. | .. | .. | 16 | .. | .. | 86 |
| Équateur | 1 | 4 | 6 | .. | .. | .. | .. | 20 | .. | .. | 78 |
| Autres pays | 128 | 475 | 163 | .. | .. | .. | .. | 105 | 403 | 417 | 770 |
| Total | 680 | 1 039 | 753 | 811 | 1 296 | 1 524 | 3 420 | 8 781 | 14 596 | 29 623 | 70 366 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/lj3pht>

Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – Norvège

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|--------------|---------------|---------------|--------------|--------------|---------------|---------------|---------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Syrie | 278 | 119 | 198 | 312 | 868 | 1 978 | 10 520 | 510 | 1 000 | 415 | 535 |
| Turquie | 82 | 74 | 42 | 38 | 62 | 34 | 78 | 89 | 160 | 770 | 360 |
| Érythrée | 2 667 | 1 711 | 1 256 | 1 600 | 3 766 | 2 805 | 2 785 | 353 | 840 | 220 | 180 |
| Afghanistan | 3 871 | 979 | 979 | 987 | 720 | 549 | 6 916 | 373 | 135 | 90 | 95 |
| Russie | 867 | 628 | 365 | 294 | 339 | 172 | 105 | 76 | 45 | 50 | 80 |
| Iran | 574 | 429 | 355 | 435 | 274 | 84 | 1 308 | 132 | 85 | 110 | 70 |
| Albanie | 29 | 24 | 43 | 167 | 179 | 202 | 431 | 130 | 85 | 65 | 60 |
| Iraq | 1 214 | 460 | 357 | 229 | 179 | 165 | 2 939 | 214 | 140 | 95 | 50 |
| Éthiopie | 706 | 505 | 293 | 221 | 356 | 365 | 662 | 157 | 85 | 40 | 40 |
| Colombie | 19 | 5 | 5 | 0 | 6 | 0 | 0 | 8 | 15 | 10 | 35 |
| Somalie | 1 901 | 1 397 | 2 216 | 2 803 | 2 530 | 756 | 501 | 154 | 45 | 45 | 30 |
| Yémen | 113 | 73 | 47 | 34 | 37 | 14 | 54 | 12 | 10 | 10 | 30 |
| Géorgie | 47 | 85 | 49 | 105 | 66 | 17 | 19 | 9 | 35 | 30 | 25 |
| Soudan | 251 | 181 | 209 | 486 | 622 | 792 | 362 | 42 | 40 | 40 | 25 |
| Ukraine | 27 | 9 | 16 | 29 | 24 | 126 | 83 | 24 | 30 | 35 | 25 |
| Autres pays | 4 580 | 3 385 | 2 623 | 2 045 | 1 439 | 4 581 | 3 757 | 919 | 635 | 525 | 565 |
| Total | 17 226 | 10 064 | 9 053 | 9 785 | 11 467 | 12 640 | 30 520 | 3 202 | 3 385 | 2 550 | 2 205 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/lj3pht>

Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – Nouvelle-Zélande

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|----------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Chine | 20 | 22 | 20 | 33 | 21 | 6 | 7 | 64 | 65 | 103 | 91 |
| Inde | 24 | 1 | 1 | 9 | 2 | 0 | 0 | 31 | 31 | .. | 66 |
| Sri Lanka | 30 | 28 | 19 | 25 | 41 | 6 | 7 | 11 | 19 | .. | 50 |
| Malaisie | 6 | 2 | 1 | 4 | 1 | 0 | 0 | 12 | .. | .. | 36 |
| Afghanistan | 2 | 5 | 11 | 9 | 7 | 0 | 0 | 6 | 5 | .. | 32 |
| Iran | 24 | 43 | 29 | 39 | 22 | 0 | 0 | 15 | .. | .. | 32 |
| Bangladesh | 7 | 6 | 8 | 8 | 6 | 0 | 0 | 11 | 14 | .. | 21 |
| Colombie | 3 | 2 | 4 | 1 | 1 | 0 | 0 | 8 | .. | .. | 14 |
| Afrique du Sud | 9 | 20 | 14 | 0 | 9 | 0 | 11 | 15 | .. | .. | 14 |
| Mongolie | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | .. | .. | 13 |
| Turquie | 2 | 4 | 4 | 9 | 12 | 0 | 0 | 20 | 22 | .. | 13 |
| Fidji | 45 | 66 | 29 | 21 | 37 | 10 | 22 | 12 | .. | .. | 12 |
| Pakistan | 18 | 8 | 22 | 24 | 18 | 10 | 11 | 14 | .. | .. | 12 |
| Philippines | 0 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 0 | 3 | 7 | .. | 11 |
| Russie | 2 | 2 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 5 | 13 | .. | 11 |
| Autres pays | 144 | 130 | 140 | 139 | 112 | 256 | 292 | 160 | 384 | 352 | 110 |
| Total | 336 | 340 | 305 | 324 | 291 | 288 | 350 | 387 | 560 | 455 | 538 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/lj3pht>

Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – Pays-Bas

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|--------------|---------------|---------------|---------------|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Syrie | 101 | 125 | 168 | 454 | 2 673 | 8 748 | 18 675 | 2 226 | 2 965 | 2 960 | 3 675 |
| Nigéria | 151 | 168 | 129 | 106 | 136 | 223 | 216 | 201 | 245 | 560 | 2 105 |
| Iran | 502 | 785 | 929 | 834 | 728 | 505 | 1 890 | 890 | 720 | 1 870 | 1 535 |
| Turquie | 69 | 92 | 96 | 89 | 59 | 35 | 33 | 298 | 480 | 1 300 | 1 250 |
| Algérie | 36 | 21 | 13 | 28 | 29 | 0 | 29 | 992 | 890 | 1 270 | 1 210 |
| Moldova | 4 | 9 | 2 | 10 | 2 | 0 | 5 | 15 | 340 | 830 | 1 205 |
| Maroc | 23 | 26 | 22 | 24 | 69 | 42 | 76 | 1 274 | 980 | 1 065 | 1 060 |
| Yémen | 10 | 11 | 12 | 26 | 39 | 18 | 33 | 45 | 170 | 530 | 645 |
| Iraq | 1 991 | 1 383 | 1 435 | 1 391 | 1 094 | 616 | 3 009 | 952 | 845 | 745 | 620 |
| Gambie | 14 | 16 | 24 | 25 | 27 | 5 | 37 | 131 | 215 | 350 | 540 |
| Érythrée | 475 | 392 | 458 | 424 | 978 | 3 833 | 7 344 | 1 523 | 1 590 | 1 410 | 500 |
| Afghanistan | 1 281 | 1 364 | 1 885 | 1 022 | 673 | 452 | 2 550 | 1 045 | 320 | 325 | 435 |
| Russie | 151 | 207 | 451 | 743 | 263 | 163 | 126 | 123 | 315 | 295 | 400 |
| Pakistan | 42 | 60 | 94 | 150 | 150 | 181 | 157 | 162 | 180 | 310 | 395 |
| Azerbaïdjan | 120 | 81 | 115 | 71 | 71 | 35 | 17 | 67 | 115 | 240 | 375 |
| Autres pays | 9 935 | 8 593 | 5 757 | 4 267 | 7 408 | 8 994 | 8 903 | 8 470 | 5 720 | 6 405 | 6 590 |
| Total | 14 905 | 13 333 | 11 590 | 9 664 | 14 399 | 23 850 | 43 100 | 18 414 | 16 090 | 20 465 | 22 540 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/lj3pht>

Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – Pologne

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|--------------|---------------|--------------|--------------|--------------|---------------|--------------|---------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Russie | 5 726 | 4 795 | 3 034 | 4 940 | 11 933 | 2 079 | 6 985 | 7 488 | 2 120 | 1 600 | 1 770 |
| Ukraine | 36 | 45 | 43 | 58 | 32 | 2 147 | 1 573 | 589 | 300 | 225 | 215 |
| Turquie | 11 | 19 | 11 | 8 | 12 | 0 | 10 | 65 | 45 | 55 | 115 |
| Tadjikistan | 2 | 0 | 0 | 9 | 5 | 107 | 526 | 835 | 85 | 35 | 80 |
| Afghanistan | 14 | 25 | 35 | 88 | 43 | 14 | 5 | 19 | 25 | 40 | 55 |
| Géorgie | 4 213 | 1 082 | 1 427 | 2 960 | 1 057 | 561 | 232 | 56 | 20 | 20 | 50 |
| Iran | 5 | 7 | 10 | 15 | 9 | 0 | 0 | 15 | 10 | 30 | 35 |
| Arménie | 147 | 107 | 168 | 380 | 150 | 99 | 160 | 321 | 65 | 35 | 30 |
| Bélarus | 37 | 46 | 64 | 61 | 23 | 0 | 0 | 35 | 30 | 25 | 30 |
| Cuba | 8 | 2 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 5 | 0 | 30 |
| Iraq | 21 | 27 | 25 | 25 | 24 | 19 | 33 | 41 | 40 | 65 | 30 |
| Liban | 7 | 1 | 2 | 10 | 6 | 0 | 0 | 3 | .. | 0 | 25 |
| Syrie | 7 | 8 | 11 | 107 | 255 | 98 | 278 | 42 | 40 | 25 | 25 |
| Viet Nam | 67 | 47 | 26 | 50 | 32 | 33 | 41 | 72 | 20 | 35 | 25 |
| Inde | 16 | 17 | 1 | 6 | 5 | 0 | 0 | 5 | 10 | 15 | 20 |
| Autres pays | 270 | 306 | 227 | 450 | 172 | 1 653 | 407 | 252 | 190 | 200 | 230 |
| Total | 10 587 | 6 534 | 5 086 | 9 167 | 13 758 | 6 810 | 10 250 | 9 840 | 3 005 | 2 405 | 2 765 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/lj3pht>

Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – Portugal

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|----------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Angola | 4 | 12 | 5 | 4 | 2 | 5 | 7 | 30 | 120 | 225 | 305 |
| Gambie | 2 | 2 | 2 | 1 | 6 | 0 | 0 | 22 | 20 | 20 | 175 |
| Guinée-Bissau | 5 | 10 | 11 | 19 | 17 | 0 | 0 | 5 | 10 | 50 | 155 |
| Guinée | 18 | 43 | 46 | 64 | 81 | 0 | 25 | 52 | 45 | 70 | 120 |
| Venezuela | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 16 | 35 | 40 | 95 |
| Rép. démocratique du Congo | 5 | 9 | 13 | 18 | 13 | 0 | 5 | 42 | 160 | 130 | 85 |
| Ukraine | 5 | 0 | 6 | 2 | 2 | 154 | 366 | 141 | 125 | 135 | 80 |
| Sénégal | 1 | 2 | 5 | 7 | 36 | 0 | 0 | 26 | 25 | 20 | 70 |
| Nigéria | 9 | 7 | 22 | 27 | 37 | 0 | 0 | 4 | 10 | 20 | 60 |
| Cameroun | 3 | 1 | 5 | 4 | 2 | 0 | 0 | 10 | 30 | 25 | 45 |
| Sierra Leone | 3 | 7 | 7 | 4 | 5 | 0 | 0 | 24 | 35 | 15 | 45 |
| Maroc | 0 | 0 | 5 | 4 | 15 | 6 | 6 | 4 | 10 | 30 | 35 |
| Iran | 4 | 6 | 11 | 5 | 4 | 0 | 0 | 11 | 20 | 15 | 30 |
| Togo | 1 | 0 | 0 | 1 | 5 | 0 | 0 | 3 | 5 | 10 | 30 |
| Mali | 0 | 0 | 0 | 2 | 26 | 7 | 73 | 24 | 15 | 10 | 25 |
| Autres pays | 79 | 61 | 137 | 137 | 256 | 270 | 418 | 1 049 | 350 | 425 | 380 |
| Total | 139 | 160 | 275 | 299 | 507 | 442 | 900 | 1 463 | 1 015 | 1 240 | 1 735 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/lj3pht>

Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – République tchèque

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|--------------|--------------|------------|------------|------------|------------|------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Arménie | 23 | 19 | 11 | 19 | 29 | 0 | 11 | 51 | 115 | 100 | 330 |
| Ukraine | 220 | 141 | 152 | 101 | 68 | 416 | 574 | 356 | 295 | 280 | 215 |
| Géorgie | 33 | 9 | 17 | 6 | 12 | 0 | 5 | 46 | 110 | 140 | 190 |
| Viet Nam | 65 | 49 | 46 | 35 | 37 | 42 | 37 | 53 | 60 | 75 | 120 |
| Kazakhstan | 192 | 57 | 18 | 18 | 17 | 0 | 5 | 19 | 35 | 30 | 95 |
| Russie | 66 | 62 | 47 | 29 | 40 | 5 | 12 | 53 | 40 | 70 | 80 |
| Ouzbékistan | 19 | 16 | 26 | 9 | 6 | 0 | 0 | 17 | 10 | 90 | 65 |
| Moldova | 22 | 13 | 8 | 6 | 10 | 7 | 0 | 5 | 15 | 10 | 40 |
| Azerbaïdjan | 1 | 5 | 1 | 8 | 2 | 0 | 0 | 49 | 120 | 35 | 35 |
| Iran | 5 | 8 | 7 | 2 | 6 | 0 | 0 | 1 | .. | 20 | 35 |
| Syrie | 54 | 17 | 23 | 57 | 69 | 102 | 121 | 73 | 70 | 30 | 35 |
| Venezuela | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | .. | 5 | 35 |
| Cuba | 12 | 18 | 20 | 14 | 36 | 15 | 107 | 80 | 55 | 145 | 25 |
| Afghanistan | 4 | 10 | 26 | 10 | 8 | 6 | 6 | 36 | 15 | 20 | 20 |
| Chine | 18 | 9 | 7 | 3 | 5 | 0 | 29 | 64 | 5 | 5 | 20 |
| Autres pays | 621 | 546 | 347 | 436 | 158 | 321 | 343 | 311 | 195 | 305 | 235 |
| Total | 1 355 | 979 | 756 | 753 | 503 | 914 | 1 250 | 1 214 | 1 140 | 1 360 | 1 575 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/lj3pht>

Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – République slovaque

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|--------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Afghanistan | 51 | 76 | 75 | 63 | 84 | 67 | 23 | 8 | 25 | 30 | 85 |
| Iran | 10 | 12 | 13 | 0 | 3 | 0 | 0 | 4 | 5 | 15 | 45 |
| Arménie | 21 | 12 | 10 | 26 | 21 | 0 | 0 | 0 | .. | 0 | 15 |
| Bangladesh | 15 | 6 | 8 | 3 | 1 | 5 | 0 | 1 | 5 | 0 | 15 |
| Algérie | 1 | 9 | 8 | 13 | 1 | 0 | 0 | 6 | 5 | 0 | 5 |
| Inde | 57 | 44 | 24 | 1 | 0 | 0 | 0 | 5 | .. | 0 | 5 |
| Maroc | 1 | 1 | 0 | 6 | 0 | 0 | 0 | 1 | 5 | 0 | 5 |
| Myanmar | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | .. | 0 | 5 |
| Pakistan | 168 | 34 | 15 | 5 | 8 | 0 | 0 | 13 | 10 | 10 | 5 |
| Russie | 72 | 66 | 38 | 6 | 6 | 0 | 0 | 1 | 5 | 5 | 5 |
| Soudan | 0 | 0 | 0 | 1 | 8 | 0 | 0 | 0 | .. | 0 | 5 |
| Syrie | 10 | 4 | 10 | 4 | 13 | 27 | 0 | 10 | 10 | 10 | 5 |
| Turquie | 5 | 9 | 12 | 11 | 3 | 0 | 0 | 0 | 5 | 5 | 5 |
| Ukraine | 13 | 20 | 8 | 5 | 5 | 0 | 0 | 15 | 5 | 0 | 5 |
| Autres pays | 398 | 248 | 270 | 588 | 128 | 129 | 247 | 36 | 75 | 80 | 5 |
| Total | 822 | 541 | 491 | 732 | 281 | 228 | 270 | 100 | 155 | 155 | 215 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/lj3pht>

Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – Royaume-Uni

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Iran | 2 145 | 2 225 | 3 047 | 3 155 | 2 967 | 2 499 | 3 716 | 4 780 | 3 050 | 3 955 | 5 455 |
| Albanie | 235 | 220 | 427 | 987 | 1 641 | 1 972 | 1 998 | 1 756 | 1 690 | 2 370 | 3 940 |
| Iraq | 995 | 495 | 367 | 411 | 450 | 911 | 2 648 | 3 644 | 3 260 | 3 595 | 3 895 |
| Pakistan | 2 100 | 2 150 | 3 947 | 4 783 | 4 576 | 3 976 | 3 365 | 3 701 | 3 125 | 2 575 | 2 565 |
| Afghanistan | 3 540 | 1 845 | 1 528 | 1 234 | 1 456 | 1 753 | 2 852 | 3 099 | 1 915 | 2 095 | 2 130 |
| Érythrée | 1 410 | 770 | 836 | 764 | 1 431 | 3 291 | 3 756 | 1 278 | 1 125 | 2 195 | 1 925 |
| Inde | 715 | 610 | 611 | 1 180 | 1 111 | 922 | 1 324 | 2 008 | 1 770 | 1 615 | 1 905 |
| Soudan | 255 | 645 | 791 | 732 | 834 | 1 615 | 3 018 | 1 462 | 1 830 | 1 770 | 1 780 |
| Viet Nam | 470 | 465 | 329 | 412 | 466 | 400 | 620 | 774 | 1 085 | 1 230 | 1 575 |
| Chine | 1 585 | 1 375 | 921 | 859 | 1 086 | 1 117 | 770 | 906 | 1 000 | 1 175 | 1 475 |
| Nigéria | 910 | 1 150 | 1 058 | 1 428 | 1 450 | 1 519 | 1 590 | 1 827 | 1 580 | 1 350 | 1 415 |
| Syrie | 185 | 160 | 499 | 1 289 | 2 020 | 2 353 | 2 794 | 1 587 | 795 | 915 | 1 370 |
| Bangladesh | 495 | 500 | 666 | 1 155 | 1 246 | 919 | 1 320 | 2 226 | 1 980 | 1 440 | 1 365 |
| Turquie | 215 | 175 | 178 | 196 | 267 | 296 | 254 | 424 | 505 | 780 | 1 265 |
| El Salvador | 0 | 0 | 1 | 8 | 20 | 12 | 11 | 89 | 75 | 205 | 1 180 |
| Autres pays | 15 420 | 9 859 | 10 692 | 9 385 | 8 374 | 8 789 | 9 934 | 8 819 | 8 595 | 10 100 | 11 075 |
| Total | 30 675 | 22 644 | 25 898 | 27 978 | 29 395 | 32 344 | 39 970 | 38 380 | 33 380 | 37 365 | 44 315 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/lj3pht>

Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – Russie

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------|---------------|--------------|
| Ukraine | 19 | 10 | 17 | 11 | 11 | 13 | .. | .. | 23 534 | 11 914 | 5 822 |
| Syrie | 18 | 6 | 3 | 31 | 197 | 1 073 | .. | .. | 1 265 | 191 | 306 |
| Afghanistan | 2 047 | 1 577 | 884 | 540 | 493 | 382 | .. | .. | 788 | 147 | 149 |
| Autres pays | 3 334 | 4 108 | 1 277 | 683 | 542 | 494 | .. | .. | 822 | 1 834 | 1 598 |
| Total | 5 418 | 5 701 | 2 181 | 1 265 | 1 243 | 1 962 | 6 980 | 1 267 | 26 409 | 14 086 | 7 875 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/lj3pht>

Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – Slovénie

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Algérie | 2 | 6 | 11 | 23 | 14 | 0 | 0 | 41 | 190 | 470 | 1 010 |
| Maroc | 1 | 4 | 9 | 7 | 9 | 0 | 0 | 38 | 40 | 170 | 720 |
| Pakistan | 6 | 0 | 29 | 6 | 19 | 20 | 17 | 104 | 140 | 775 | 520 |
| Afghanistan | 11 | 31 | 69 | 50 | 14 | 58 | 31 | 409 | 575 | 455 | 415 |
| Bangladesh | 0 | 0 | 0 | 0 | 3 | 0 | 0 | 2 | 5 | 60 | 175 |
| Tunisie | 0 | 3 | 25 | 8 | 3 | 0 | 0 | 11 | 15 | 40 | 130 |
| Iran | 9 | 11 | 11 | 2 | 6 | 6 | 5 | 73 | 50 | 160 | 120 |
| Iraq | 3 | 10 | 8 | 1 | 0 | 0 | 32 | 108 | 20 | 95 | 85 |
| Turquie | 12 | 32 | 51 | 26 | 11 | 5 | 0 | 60 | 100 | 65 | 65 |
| Syrie | 0 | 4 | 11 | 32 | 56 | 77 | 8 | 273 | 90 | 155 | 60 |
| Libye | 0 | 0 | 6 | 3 | 1 | 0 | 0 | 17 | 30 | 25 | 55 |
| Autorité palestinienne | 1 | 10 | 7 | 5 | 4 | 0 | 0 | 1 | 10 | 20 | 45 |
| Égypte | 0 | 0 | 6 | 1 | 1 | 5 | 0 | 1 | 10 | 15 | 40 |
| Cuba | 0 | 1 | 0 | 7 | 7 | 0 | 0 | 4 | 10 | 0 | 30 |
| Inde | 2 | 0 | 3 | 0 | 0 | 0 | 0 | 7 | 5 | 35 | 25 |
| Autres pays | 136 | 134 | 127 | 134 | 95 | 190 | 167 | 114 | 150 | 260 | 120 |
| Total | 183 | 246 | 373 | 305 | 243 | 361 | 260 | 1 263 | 1 440 | 2 800 | 3 615 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <https://stat.link/lj3pht>

Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – Suède

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|----------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Syrie | 587 | 421 | 640 | 7 814 | 16 317 | 30 313 | 50 909 | 4 731 | 5 250 | 2 615 | 5 015 |
| Érythrée | 1 000 | 1 443 | 1 647 | 2 356 | 4 844 | 11 057 | 6 513 | 744 | 1 540 | 750 | 1 155 |
| Iran | 1 144 | 1 182 | 1 120 | 1 529 | 1 172 | 799 | 4 281 | 935 | 905 | 1 095 | 985 |
| Ouzbékistan | 298 | 272 | 377 | 366 | 349 | 279 | 282 | 221 | 280 | 665 | 965 |
| Iraq | 2 297 | 1 977 | 1 633 | 1 322 | 1 476 | 1 743 | 20 259 | 2 046 | 1 475 | 1 065 | 940 |
| Géorgie | 359 | 291 | 280 | 748 | 625 | 735 | 782 | 638 | 1 005 | 1 040 | 905 |
| Ukraine | 139 | 118 | 194 | 133 | 173 | 1 278 | 1 327 | 543 | 460 | 500 | 835 |
| Afghanistan | 1 694 | 2 393 | 4 122 | 4 755 | 3 011 | 2 882 | 41 281 | 2 144 | 1 245 | 615 | 745 |
| Somalie | 5 874 | 5 553 | 3 981 | 5 644 | 3 901 | 3 783 | 4 695 | 1 279 | 550 | 430 | 730 |
| Turquie | 272 | 240 | 139 | 149 | 187 | 152 | 222 | 690 | 825 | 440 | 635 |
| Autorité palestinienne | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 22 | 407 | 165 | 270 | 340 | 595 |
| Albanie | 114 | 61 | 263 | 1 490 | 1 156 | 1 636 | 2 559 | 729 | 685 | 570 | 490 |
| Colombie | 13 | 25 | 19 | 20 | 17 | 10 | 0 | 119 | 190 | 325 | 490 |
| Nicaragua | 49 | 13 | 12 | 22 | 16 | 12 | 7 | 29 | 70 | 275 | 360 |
| Pakistan | 137 | 111 | 183 | 283 | 269 | 358 | 513 | 270 | 230 | 345 | 345 |
| Autres pays | 10 217 | 17 723 | 15 038 | 17 245 | 20 746 | 20 037 | 22 423 | 7 128 | 7 245 | 7 040 | 7 960 |
| Total | 24 194 | 31 823 | 29 648 | 43 876 | 54 259 | 75 096 | 156 460 | 22 411 | 22 225 | 18 110 | 23 150 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/lj3pht>

Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – Suisse

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Érythrée | 1 724 | 1 708 | 3 225 | 4 295 | 2 490 | 6 820 | 9 859 | 5 040 | 3 155 | 2 495 | 2 500 |
| Afghanistan | 751 | 632 | 1 006 | 1 349 | 863 | 727 | 7 800 | 3 183 | 1 180 | 1 125 | 1 350 |
| Turquie | 559 | 462 | 508 | 515 | 373 | 264 | 387 | 475 | 770 | 925 | 1 225 |
| Syrie | 400 | 387 | 688 | 1 146 | 1 852 | 3 768 | 4 649 | 2 040 | 1 810 | 1 195 | 945 |
| Algérie | 300 | 313 | 464 | 681 | 714 | 337 | 284 | 521 | 515 | 710 | 780 |
| Géorgie | 638 | 531 | 281 | 614 | 565 | 402 | 365 | 396 | 615 | 805 | 530 |
| Iran | 259 | 276 | 326 | 315 | 178 | 117 | 570 | 529 | 280 | 455 | 490 |
| Iraq | 935 | 501 | 378 | 382 | 351 | 279 | 2 286 | 1 251 | 545 | 520 | 490 |
| Sri Lanka | 1 415 | 892 | 433 | 443 | 455 | 906 | 1 777 | 1 317 | 730 | 500 | 475 |
| Somalie | 753 | 302 | 558 | 762 | 552 | 769 | 1 214 | 1 530 | 795 | 510 | 360 |
| Nigéria | 1 786 | 1 597 | 1 303 | 2 353 | 1 574 | 848 | 906 | 1 065 | 665 | 485 | 325 |
| Maroc | 36 | 113 | 429 | 860 | 974 | 666 | 372 | 793 | 420 | 440 | 320 |
| Chine | 365 | 333 | 688 | 801 | 671 | 376 | 578 | 333 | 255 | 260 | 225 |
| Éthiopie | 183 | 142 | 184 | 293 | 221 | 312 | 565 | 1 008 | 305 | 190 | 145 |
| Albanie | 22 | 13 | 48 | 73 | 93 | 114 | 416 | 142 | 125 | 85 | 130 |
| Autres pays | 5 879 | 5 319 | 8 920 | 11 066 | 7 514 | 5 408 | 6 092 | 6 249 | 4 505 | 2 835 | 2 310 |
| Total | 16 005 | 13 521 | 19 439 | 25 948 | 19 440 | 22 113 | 38 120 | 25 872 | 16 670 | 13 535 | 12 600 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/lj3pht>

Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – Turquie

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|--------------|--------------|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------|----------------|---------------|----------------|---------------|---------------|
| Afghanistan | 1 009 | 1 248 | 2 486 | 14 146 | 8 726 | 15 652 | 63 292 | 34 669 | 66 459 | 53 029 | 35 042 |
| Iraq | 3 763 | 3 656 | 7 912 | 6 942 | 25 280 | 50 510 | 56 332 | 28 479 | 43 711 | 19 959 | 15 532 |
| Iran | 1 981 | 2 881 | 3 411 | 3 589 | 5 897 | 8 202 | 11 023 | 11 856 | 8 828 | 6 387 | 3 558 |
| Autres pays | 1 081 | 1 441 | 2 212 | 1 793 | 4 904 | 13 456 | 2 943 | 2 847 | 4 599 | 4 443 | 2 285 |
| Total | 7 834 | 9 226 | 16 021 | 26 470 | 44 807 | 87 820 | 133 590 | 77 851 | 123 597 | 83 818 | 56 417 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/lj3pht>

Métadonnées relatives aux tableaux A.3. et B.3. Entrées de demandeurs d'asile

Les données du tableau A.3 peuvent différer du total des tableaux par nationalité (tableaux B.3) car les données du premier tableau sont révisées rétroactivement tandis que les données par pays d'origine ne le sont pas. Les données du tableau A.3 correspondent uniquement aux premières demandes et ne comprennent pas les demandes en appel, révisées ou réitérées alors que les données par pays d'origine (tableaux B.3) peuvent en comprendre. Depuis 2014, les données par pays d'origine peuvent être légèrement sousestimées, étant donné qu'elles sont la somme des données mensuelles et que ces dernières ne sont renseignées que lorsque 5 personnes ou plus ont fait une demande.

Remarques sur les pays d'asile:

- Allemagne : L'Allemagne dispose d'un système de pré-enregistrement (système EASY). Le nombre de demandes d'asile officiellement enregistrées présenté dans cette section est inférieur au nombre de pré-enregistrements dans le système EASY (1.1 million en 2015).
- États-Unis : Les données dans le tableau B.3 résultent d'une combinaison des demandes d'asile déposées au Service de la citoyenneté et de l'immigration des États-Unis (USCIS – nombre de dossiers) (affirmative applications) et des demandes d'asile déposées auprès du Bureau exécutif d'examen de l'immigration (EOIR – nombre de personnes) dans le cas où la personne est menacée d'une expulsion du territoire américain (defensive applications). Pour les années les plus récentes (depuis 2010), un coefficient a été appliqué dans le tableau A.3 ainsi que dans le tableau B.3. afin de refléter le nombre estimé de cas.
- France : Les données incluent les mineurs non accompagnés.
- Royaume-Uni : Tous les chiffres sont arrondis au multiple le plus proche de 5.

Remarques sur les pays d'origine :

Serbie (et Kosovo): Les données peuvent comprendre des demandeurs d'asile de Serbie, du Monténégro, de Serbie-et-Monténégro, et/ou d'ex-Yougoslavie.

Source: Pays européens : Eurostat; Autres pays: gouvernements, données compilées par l'Unité des Données sur la Population du HCR (<http://popstas.unhcr.org/en/overview>).

Effectifs de personnes étrangères ou nées à l'étranger

Qu'est-ce qu'un immigré ?

Des différences importantes résident dans la façon de définir les immigrés selon les pays d'accueil. Plusieurs pays ont traditionnellement mis l'accent sur des données portant sur les résidents étrangers (il s'agit des pays européens, du Japon et de la Corée). D'autres pays se réfèrent aux personnes nées à l'étranger (*foreign-born*). Il s'agit des pays d'installation : l'Australie, le Canada, les États-Unis et la Nouvelle-Zélande. Cette différence majeure résulte de la nature et de l'histoire des systèmes migratoires ainsi que de la législation sur la citoyenneté et sur l'acquisition de la nationalité.

La population née à l'étranger englobe ce que l'on peut appeler la première génération de migrants. Elle comprend aussi bien des étrangers que des nationaux. La taille et la composition de la population née à l'étranger dépend de l'histoire des flux migratoires et du taux de mortalité des personnes nées à l'étranger. Par exemple, dans les pays où les flux d'entrées ont diminué au fil du temps, la population des personnes nées à l'étranger va vieillir et sera perçue de plus en plus comme une communauté bien établie.

La notion de population étrangère peut aussi bien comprendre des immigrés ayant conservé la nationalité de leur pays d'origine que des seconde et troisième générations nées dans le pays d'accueil. Les caractéristiques de la population étrangère dépendent de plusieurs facteurs : l'histoire des flux migratoires, l'accroissement naturel de la population étrangère et les naturalisations. Il est possible de trouver des personnes ayant toujours le statut d'étranger même si elles sont nées dans le pays d'accueil. Aussi bien les critères requis pour acquérir la nationalité que les motivations qui poussent les étrangers à se faire naturaliser jouent un rôle déterminant sur l'évolution de la population étrangère.

Sources et problèmes de mesure de la population immigrée

Quatre types de sources sont utilisés : les registres de population, les permis de résidence, les enquêtes sur les forces de travail et les recensements. Dans les pays qui disposent d'un registre de population et dans ceux qui exploitent efficacement les données de permis de résidence, les effectifs et les flux d'immigrés sont le plus souvent calculés à partir de la même source. Quelques pays font exception en recourant plutôt aux données de recensement ou d'enquête sur la population active pour évaluer les effectifs de population immigrée. Les mêmes genres de problèmes se retrouvent pour étudier les effectifs et les flux, que l'on exploite les registres ou les données de permis. En particulier, il y a risque de sous-évaluation lorsque les enfants mineurs sont inscrits sur le permis d'un des parents ou si les migrants sont dispensés de permis en raison d'un accord de libre circulation. À ceci s'ajoute la difficulté « d'apurer » régulièrement les séries pour éliminer les enregistrements de personnes qui ont quitté le pays.

Les recensements permettent d'obtenir des données exhaustives mais leur périodicité assez longue (tous les cinq ou dix ans) n'offre pas la possibilité d'obtenir des informations continues sur les effectifs d'immigrés. Outre les recensements, les enquêtes sur la population active, qui comprennent des questions sur la nationalité et le lieu de naissance, constituent une source d'informations sur l'évolution annuelle des effectifs d'immigrés. L'OCDE effectue des estimations annuelles pour quelques pays.

Il importe cependant de procéder avec prudence à des analyses désagrégées des caractéristiques de la population immigrée car le nombre d'observations concernées est parfois très faible. Tant les recensements que les enquêtes peuvent sous-estimer le nombre d'immigrés, car ils peuvent ne pas avoir été recensés ou parce qu'ils ne vivent pas dans des ménages privés (les enquêtes sur les forces de travail peuvent ne pas couvrir les habitations collectives telles que les centres d'accueil et les foyers pour immigrés). Ces deux sources permettent d'appréhender une fraction de la population en situation irrégulière, population par définition exclue des registres de population et des systèmes de permis de résidence.

Tableau A.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger dans les pays de l'OCDE et en Russie

Milliers et pourcentages

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|---------------------------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|
| Allemagne | 10 583.0 | 10 557.0 | 10 551.0 | 9 807.0 | 10 102.0 | 10 465.0 | 10 853.0 | 11 453.0 | 12 738.0 | 13 172.0 | 13 457.0 |
| % de la population totale | 13.1 | 13.1 | 13.0 | 12.1 | 12.4 | 12.8 | 13.3 | 13.9 | 15.4 | 15.8 | 16.1 |
| Australie | 5 729.9 | 5 881.4 | 6 018.2 | 6 214.0 | 6 408.7 | 6 570.2 | 6 729.7 | 6 912.1 | 7 139.5 | 7 342.7 | 7 500.0 |
| % de la population totale | 26.3 | 26.5 | 26.7 | 27.1 | 27.6 | 27.8 | 28.1 | 28.5 | 29.0 | 29.5 | 29.7 |
| Autriche | 1 260.3 | 1 275.5 | 1 294.7 | 1 323.1 | 1 364.8 | 1 414.6 | 1 484.6 | 1 594.7 | 1 656.3 | 1 697.1 | 1 728.6 |
| % de la population totale | 15.1 | 15.2 | 15.3 | 15.6 | 16.0 | 16.4 | 17.1 | 18.2 | 18.8 | 19.1 | 19.3 |
| Belgique | 1 443.9 | 1 503.8 | 1 628.8 | 1 643.6 | 1 748.3 | 1 775.6 | 1 786.1 | 1 849.3 | 1 893.4 | 1 932.8 | 1 981.5 |
| % de la population totale | 13.3 | 13.7 | 14.8 | 14.8 | 15.7 | 15.8 | 15.8 | 16.3 | 16.6 | 16.8 | 17.2 |
| Canada | 6 617.6 | 6 777.6 | 6 775.8 | 6 922.6 | 7 071.9 | 7 220.1 | 7 372.7 | 7 540.8 | 7 713.7 | 7 896.2 | .. |
| % de la population totale | 19.6 | 19.8 | 19.6 | 19.8 | 20.0 | 20.2 | 20.5 | 20.7 | 21.0 | 21.3 | .. |
| Chili | 317.1 | 352.3 | 369.4 | 388.2 | 415.5 | 441.5 | 465.3 | .. | 746.4 | .. | .. |
| % de la population totale | 1.9 | 2.1 | 2.1 | 2.2 | 2.4 | 2.5 | 2.6 | .. | 4.0 | .. | .. |
| Danemark | 401.8 | 414.4 | 428.9 | 441.5 | 456.4 | 476.1 | 501.1 | 540.5 | 570.6 | 591.7 | 607.6 |
| % de la population totale | 7.3 | 7.5 | 7.7 | 7.9 | 8.1 | 8.4 | 8.8 | 9.5 | 10.0 | 10.3 | 10.5 |
| Espagne | 6 225.5 | 6 280.1 | 6 282.2 | 6 295.0 | 6 174.7 | 5 958.3 | 5 891.2 | 5 918.3 | 6 024.5 | 6 200.9 | 6 541.2 |
| % de la population totale | 13.4 | 13.4 | 13.3 | 13.4 | 13.2 | 12.7 | 12.6 | 12.7 | 12.9 | 13.3 | 14.0 |
| Estonie | 221.9 | 217.9 | 212.7 | 210.8 | 198.4 | 196.6 | 194.7 | 193.8 | 192.5 | 196.2 | 197.9 |
| % de la population totale | 16.6 | 16.4 | 16.0 | 15.9 | 15.0 | 14.9 | 14.8 | 14.7 | 14.6 | 14.8 | 14.9 |
| États-Unis | 38 016.1 | 38 452.8 | 39 916.9 | 40 381.6 | 40 738.2 | 41 344.4 | 42 390.7 | 43 289.6 | 43 738.9 | 44 525.5 | 44 728.5 |
| % de la population totale | 12.4 | 12.4 | 12.8 | 12.9 | 12.9 | 13.0 | 13.2 | 13.4 | 13.5 | 13.6 | 13.6 |
| Finlande | 218.6 | 233.2 | 248.1 | 266.1 | 285.5 | 304.3 | 322.0 | 337.2 | 357.5 | 372.8 | 387.2 |
| % de la population totale | 4.1 | 4.3 | 4.6 | 4.9 | 5.2 | 5.6 | 5.9 | 6.1 | 6.5 | 6.8 | 7.0 |
| France | 7 202.1 | 7 287.8 | 7 372.7 | 7 474.7 | 7 590.9 | 7 715.1 | 7 847.5 | 7 944.8 | 8 106.9 | 8 145.3 | 8 343.8 |
| % de la population totale | 11.5 | 11.6 | 11.7 | 11.8 | 11.9 | 12.0 | 12.2 | 12.3 | 12.5 | 12.5 | 12.8 |
| Grèce | 1 304.7 | 1 321.1 | 1 325.3 | 1 312.5 | 1 279.5 | 1 265.2 | 1 242.9 | 1 220.4 | 1 250.9 | 1 277.9 | 1 307.5 |
| % de la population totale | 11.9 | 12.1 | 12.2 | 12.2 | 11.9 | 11.8 | 11.7 | 11.5 | 11.8 | 12.1 | 12.5 |
| Hongrie | 394.2 | 407.3 | 443.3 | 402.7 | 424.2 | 447.7 | 476.1 | 504.3 | 514.1 | 536.2 | 564.8 |
| % de la population totale | 4.0 | 4.1 | 4.5 | 4.1 | 4.3 | 4.6 | 4.9 | 5.2 | 5.3 | 5.5 | 5.8 |
| Irlande | .. | .. | 766.8 | 771.3 | 779.4 | 789.8 | 805.4 | 810.4 | 818.4 | 830.6 | 867.7 |
| % de la population totale | .. | .. | 16.7 | 16.7 | 16.9 | 17.1 | 17.3 | 17.3 | 17.2 | 17.2 | 17.8 |
| Islande | 37.6 | 35.1 | 34.7 | 34.7 | 35.4 | 37.2 | 39.2 | 42.0 | 46.5 | 54.6 | 61.4 |
| % de la population totale | 11.9 | 11.0 | 10.7 | 10.6 | 10.8 | 11.3 | 11.9 | 12.6 | 13.9 | 16.2 | 18.1 |
| Israël | 1 899.4 | 1 877.7 | 1 869.0 | 1 850.0 | 1 835.0 | 1 821.0 | 1 817.0 | 1 817.5 | 1 812.4 | 1 811.2 | 1 808.9 |
| % de la population totale | 26.4 | 25.6 | 25.0 | 24.3 | 23.7 | 23.2 | 22.8 | 22.4 | 22.0 | 21.6 | 21.2 |
| Italie | 5 813.8 | 5 787.9 | 5 759.0 | 5 715.1 | 5 695.9 | 5 737.2 | 5 805.3 | 5 907.5 | 6 054.0 | 6 175.3 | 6 298.0 |
| % de la population totale | 9.8 | 9.8 | 9.7 | 9.5 | 9.5 | 9.5 | 9.6 | 9.7 | 10.0 | 10.2 | 10.4 |
| Lettonie | 324.9 | 313.8 | 302.8 | 289.0 | 279.2 | 271.1 | 265.4 | 258.9 | 251.5 | 246.0 | 241.8 |
| % de la population totale | 15.1 | 14.8 | 14.5 | 14.0 | 13.7 | 13.4 | 13.3 | 13.1 | 12.9 | 12.8 | 12.7 |
| Lituanie | 220.1 | 215.3 | 207.9 | 206.6 | .. | 137.4 | 136.0 | 129.7 | 127.4 | 131.0 | 138.2 |
| % de la population totale | 6.9 | 6.9 | 6.7 | 6.8 | .. | 4.6 | 4.6 | 4.5 | 4.5 | 4.7 | 5.0 |
| Luxembourg | 194.5 | 197.2 | 205.2 | 215.3 | 226.1 | 237.7 | 248.9 | 260.6 | 270.7 | 280.8 | 291.2 |
| % de la population totale | 39.2 | 38.8 | 39.5 | 40.6 | 41.7 | 42.9 | 43.9 | 45.0 | 45.7 | 46.5 | 47.3 |
| Mexique | 885.7 | 961.1 | 966.8 | 973.7 | 991.2 | 939.9 | 1 007.1 | .. | .. | 1 074.8 | .. |
| % de la population totale | 0.8 | 0.8 | 0.8 | 0.8 | 0.8 | 0.8 | 0.8 | .. | .. | 0.9 | .. |
| Norvège | 488.8 | 526.8 | 569.1 | 616.3 | 663.9 | 704.5 | 741.8 | 772.5 | 799.8 | 822.4 | 841.6 |
| % de la population totale | 10.1 | 10.8 | 11.5 | 12.3 | 13.1 | 13.7 | 14.3 | 14.7 | 15.1 | 15.4 | 15.6 |
| Nouvelle-Zélande | 931.0 | 945.7 | 956.3 | 965.0 | 1 001.8 | 1 050.2 | 1 108.5 | 1 168.8 | 1 230.9 | 1 271.8 | 1 297.2 |
| % de la population totale | 21.5 | 21.6 | 21.6 | 21.6 | 22.2 | 23.0 | 24.0 | 25.1 | 26.2 | 26.8 | 27.3 |

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|---------------------------|---------|----------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Pays-Bas | 1 793.7 | 1 832.5 | 1 868.7 | 1 906.3 | 1 927.7 | 1 953.4 | 1 996.3 | 2 056.5 | 2 137.2 | 2 215.9 | 2 298.7 |
| % de la population totale | 10.8 | 11.0 | 11.2 | 11.4 | 11.4 | 11.6 | 11.8 | 12.1 | 12.6 | 13.0 | 13.4 |
| Pologne | .. | .. | 674.9 | 630.5 | 625.4 | 620.3 | 611.9 | 626.4 | 651.8 | 695.9 | 760.9 |
| % de la population totale | .. | .. | 1.8 | 1.6 | 1.6 | 1.6 | 1.6 | 1.6 | 1.7 | 1.8 | 2.0 |
| Portugal | 790.3 | 834.8 | 871.8 | 982.6 | 1 017.2 | 991.3 | 998.0 | 1 006.8 | 1 011.2 | 1 049.6 | 1 106.9 |
| % de la population totale | 7.5 | 7.9 | 8.2 | 9.3 | 9.7 | 9.5 | 9.6 | 9.8 | 9.8 | 10.2 | 10.8 |
| République tchèque | 672.0 | 661.2 | 745.2 | 744.1 | 744.8 | 755.0 | 769.6 | 798.3 | 828.6 | 833.1 | 903.4 |
| % de la population totale | 6.4 | 6.3 | 7.1 | 7.0 | 7.0 | 7.1 | 7.3 | 7.5 | 7.8 | 7.8 | 8.5 |
| République slovaque | .. | 140.7 | 145.7 | 169.8 | 172.6 | 174.9 | 177.6 | 181.6 | 186.2 | 190.3 | 194.4 |
| % de la population totale | .. | 2.6 | 2.7 | 3.1 | 3.2 | 3.2 | 3.3 | 3.3 | 3.4 | 3.5 | 3.6 |
| Royaume-Uni | 6 899.0 | 7 056.0 | 7 430.0 | 7 588.0 | 7 860.0 | 8 064.0 | 8 482.0 | 8 988.0 | 9 369.0 | 9 183.0 | 9 482 |
| % de la population totale | 11.0 | 11.1 | 11.6 | 11.8 | 12.1 | 12.3 | 12.9 | 13.6 | 14.0 | 13.7 | 14.0 |
| Russie | .. | 11 194.7 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. |
| % de la population totale | .. | 7.8 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. |
| Slovénie | 243.4 | 253.8 | 228.6 | 230.1 | 232.7 | 235.3 | 237.6 | 241.2 | 245.4 | 250.2 | 265.1 |
| % de la population totale | 12.0 | 12.4 | 11.1 | 11.2 | 11.3 | 11.4 | 11.5 | 11.6 | 11.8 | 12.0 | 12.8 |
| Suède | 1 281.6 | 1 338.0 | 1 384.9 | 1 427.3 | 1 473.3 | 1 533.5 | 1 603.6 | 1 676.3 | 1 784.5 | 1 877.1 | 1 955.6 |
| % de la population totale | 13.8 | 14.2 | 14.6 | 15.0 | 15.3 | 15.8 | 16.4 | 17.0 | 18.0 | 18.8 | 19.5 |
| Suisse | 1 974.2 | 2 037.5 | 2 075.2 | 2 158.4 | 2 218.4 | 2 289.6 | 2 354.8 | 2 416.4 | 2 480.0 | 2 519.1 | 2 553.4 |
| % de la population totale | 25.6 | 26.1 | 26.2 | 27.0 | 27.4 | 27.9 | 28.4 | 28.8 | 29.3 | 29.5 | 29.7 |
| Turquie | .. | .. | .. | .. | .. | 1 459.8 | 1 592.4 | 1 777.3 | 1 923.9 | 2 278.5 | .. |
| % de la population totale | .. | .. | .. | .. | .. | 1.9 | 2.0 | 2.2 | 2.4 | 2.8 | .. |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.4. Les chiffres en italique sont des estimations. Le pourcentage de la population totale est basée sur les estimations par les Nations Unies de la population totale et peut être différent des estimations nationales.

StatLink  <https://stat.link/4rva5f>

Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – Allemagne
Milliers

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | Dont: Femmes 2019 (%) |
|--------------------|---------------|---------------|---------------|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|-----------------------------|
| Pologne | 1 102 | 1 117 | 1 116 | 1 081 | 1 151 | 1 207 | 1 260 | 1 334 | 1 468 | 1 664 | 1 668 | 53 |
| Turquie | 1 502 | 1 460 | 1 474 | 1 301 | 1 296 | 1 318 | 1 347 | 1 364 | 1 324 | 1 270 | 1 319 | 49 |
| Russie | 1 151 | 1 009 | 984 | 964 | 954 | 963 | 939 | 957 | 960 | 1 100 | 1 076 | 55 |
| Kazakhstan | 564 | 636 | 699 | 736 | 729 | 731 | 727 | 737 | 737 | 931 | 946 | 53 |
| Roumanie | 383 | 389 | 373 | 379 | 424 | 462 | 487 | 547 | 657 | 707 | 779 | 51 |
| Syrie | .. | .. | 42 | 36 | 44 | 55 | 71 | 143 | 479 | 641 | 711 | 38 |
| Italie | 434 | 431 | 416 | 374 | 373 | 418 | 427 | 442 | 508 | 498 | 508 | 39 |
| Grèce | 232 | 225 | 230 | 199 | 212 | 222 | 234 | 257 | 282 | 278 | 298 | 44 |
| Bosnie-Herzégovine | 210 | 176 | 154 | 134 | 148 | 148 | 157 | 165 | 172 | 270 | 289 | 50 |
| Croatie | 263 | 250 | 226 | 200 | 205 | 209 | 220 | 255 | 306 | 264 | 278 | 51 |
| Ukraine | 228 | 229 | 228 | 206 | 206 | 211 | 215 | 212 | 224 | 267 | 269 | 61 |
| Bulgarie | 52 | 62 | 64 | 67 | 91 | 97 | 119 | 146 | 215 | 242 | 264 | 50 |
| Iraq | 90 | 88 | 89 | 75 | 76 | 88 | 98 | 107 | 157 | 199 | 233 | 39 |
| Autriche | 199 | 191 | 194 | 167 | 180 | 188 | 186 | 191 | 190 | 203 | 209 | 50 |
| Afghanistan | 81 | 86 | 93 | 90 | 85 | 91 | 104 | 114 | 189 | 186 | 209 | 42 |
| Autres pays | 4 092 | 4 208 | 4 169 | 3 798 | 3 928 | 4 057 | 4 262 | 4 482 | 4 870 | 4 452 | 4 401 | |
| Total | 10 583 | 10 557 | 10 551 | 9 807 | 10 102 | 10 465 | 10 853 | 11 453 | 12 738 | 13 172 | 13 457 | 49 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/h8enli>

Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – Australie
Milliers

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | Dont: Femmes 2018 (%) |
|------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-----------------------------|
| Royaume-Uni | 1 182.9 | 1 187.9 | 1 196.0 | 1 211.5 | 1 220.2 | 1 216.3 | 1 209.1 | 1 202.1 | 1 196.0 | 1 188.0 | 986.0 | 49 |
| Chine | 345.0 | 371.6 | 387.4 | 406.4 | 432.4 | 466.5 | 508.9 | 557.7 | 606.3 | 650.7 | 677.0 | 55 |
| Inde | 307.6 | 329.5 | 337.1 | 355.4 | 378.5 | 411.2 | 449.0 | 489.4 | 538.1 | 592.3 | 660.0 | 46 |
| Nouvelle-Zélande | 504.4 | 517.8 | 544.0 | 569.6 | 585.4 | 583.7 | 575.4 | 568.2 | 567.3 | 568.3 | 570.0 | 49 |
| Philippines | 175.0 | 183.8 | 193.0 | 206.1 | 218.9 | 230.2 | 241.1 | 252.7 | 265.8 | 277.5 | 294.0 | 61 |
| Viet Nam | 197.8 | 203.8 | 207.6 | 212.1 | 219.9 | 228.5 | 235.6 | 243.2 | 250.6 | 256.3 | 263.0 | 56 |
| Afrique du Sud | 150.7 | 156.0 | 161.6 | 167.6 | 172.2 | 174.9 | 177.4 | 180.5 | 185.5 | 189.2 | 194.0 | 50 |
| Italie | 208.1 | 204.7 | 201.7 | 200.4 | 200.7 | 200.4 | 198.5 | 195.8 | 191.5 | 186.6 | 183.0 | 49 |
| Malaisie | 124.8 | 129.9 | 134.1 | 136.6 | 138.4 | 139.4 | 143.4 | 152.9 | 164.7 | 173.7 | 176.0 | 52 |
| Sri Lanka | 92.1 | 96.5 | 99.7 | 105.0 | 110.7 | 115.1 | 119.7 | 124.5 | 129.5 | 134.5 | 140.0 | 47 |
| Corée | 81.4 | 84.2 | 85.9 | 91.6 | 97.9 | 101.9 | 106.6 | 111.6 | 114.8 | 116.2 | .. | 53 |
| Allemagne | 126.4 | 126.3 | 125.8 | 124.7 | 123.1 | 120.8 | 119.1 | 116.7 | 115.9 | 114.6 | .. | 53 |
| Grèce | 124.2 | 122.5 | 121.2 | 120.5 | 119.8 | 118.3 | 115.8 | 113.4 | 111.5 | 108.8 | .. | 52 |
| États-Unis | 82.2 | 85.3 | 90.1 | 96.7 | 100.8 | 102.7 | 104.7 | 105.8 | 108.1 | 108.6 | .. | 52 |
| Hong Kong, Chine | 84.4 | 85.5 | 86.0 | 87.3 | 89.8 | 92.6 | 95.1 | 97.6 | 99.4 | 100.6 | .. | 52 |
| Autres pays | 1 943.0 | 1 996.4 | 2 047.0 | 2 122.6 | 2 200.2 | 2 268.0 | 2 330.4 | 2 400.2 | 2 493.9 | 2 575.9 | 3 357.0 | |
| Total | 5 729.9 | 5 881.4 | 6 018.2 | 6 214.0 | 6 408.7 | 6 570.2 | 6 729.7 | 6 912.1 | 7 138.6 | 7 341.9 | 7 500.0 | 51 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/h8enli>

Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – Autriche

Milliers

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | Dont: Femmes 2019 (%) |
|---------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|--------------------------------|
| Allemagne | 186.2 | 191.2 | 196.9 | 201.4 | 205.9 | 210.7 | 215.0 | 219.9 | 224.0 | 227.8 | 232.2 | 53 |
| Bosnie-Herzégovine | 149.9 | 149.6 | 149.7 | 150.5 | 151.7 | 155.1 | 158.9 | 162.0 | 164.3 | 166.8 | 168.5 | 50 |
| Turquie | 156.6 | 157.8 | 158.5 | 158.7 | 159.2 | 160.0 | 160.0 | 160.2 | 160.4 | 160.3 | 159.7 | 48 |
| Serbie | 131.4 | 130.4 | 130.9 | 130.2 | 130.9 | 132.6 | 134.7 | 137.1 | 139.1 | 141.9 | 143.2 | 52 |
| Roumanie | 57.0 | 60.0 | 64.5 | 69.1 | 73.9 | 79.3 | 91.3 | 98.7 | 105.6 | 113.3 | 121.1 | 52 |
| Hongrie | 36.2 | 37.6 | 39.3 | 42.6 | 48.1 | 55.0 | 61.5 | 67.7 | 72.4 | 75.8 | 79.0 | 54 |
| Pologne | 57.1 | 57.0 | 57.8 | 60.5 | 63.2 | 66.8 | 69.9 | 72.2 | 73.8 | 75.1 | 75.6 | 52 |
| Syrie | 2.7 | 2.9 | 3.0 | 3.4 | 4.2 | 5.2 | 12.3 | 33.6 | 41.6 | 47.0 | 48.5 | 41 |
| Croatie | 40.0 | 39.7 | 39.3 | 39.1 | 39.0 | 39.8 | 41.7 | 43.3 | 44.5 | 45.2 | 46.7 | 53 |
| Afghanistan | 6.4 | 7.5 | 8.4 | 11.0 | 13.6 | 18.2 | 20.3 | 36.6 | 44.7 | 44.4 | 43.1 | 32 |
| République slovaque | 24.5 | 25.3 | 26.0 | 27.7 | 30.0 | 32.6 | 35.5 | 38.0 | 40.0 | 41.5 | 42.7 | 63 |
| République tchèque | 46.4 | 45.0 | 43.6 | 42.5 | 41.6 | 40.8 | 40.3 | 39.6 | 38.7 | 37.8 | 37.0 | 63 |
| Russie | 25.1 | 25.9 | 26.4 | 27.5 | 29.4 | 30.2 | 31.7 | 33.0 | 33.9 | 34.4 | 34.7 | 60 |
| Italie | 25.0 | 25.0 | 25.2 | 25.3 | 26.2 | 27.7 | 29.3 | 31.2 | 32.3 | 33.3 | 34.1 | 46 |
| Bulgarie | 12.7 | 13.5 | 14.6 | 15.7 | 17.0 | 18.5 | 21.6 | 23.8 | 25.7 | 27.4 | 29.2 | 55 |
| Autres pays | 303.3 | 307.1 | 310.5 | 317.8 | 330.8 | 342.1 | 360.6 | 397.7 | 415.4 | 425.3 | 433.2 | |
| Total | 1 260.3 | 1 275.5 | 1 294.7 | 1 323.1 | 1 364.8 | 1 414.6 | 1 484.6 | 1 594.7 | 1 656.3 | 1 697.1 | 1 728.6 | 51 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/h8enli>**Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – Belgique**

Milliers

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | Dont: Femmes 2019 (%) |
|-------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-----------------------------|
| Maroc | 170.2 | 178.9 | 189.1 | 197.1 | 201.9 | 204.8 | 208.1 | 211.2 | 214.5 | 217.8 | 221.3 | 49 |
| France | 169.0 | 171.3 | 175.0 | 177.0 | 179.3 | 180.9 | 182.2 | 183.7 | 185.9 | 186.3 | 187.2 | 54 |
| Pays-Bas | 123.8 | 124.8 | 126.4 | 127.0 | 127.6 | 128.1 | 128.5 | 129.4 | 130.1 | 130.4 | 130.9 | 50 |
| Italie | 121.4 | 120.5 | 120.2 | 119.7 | 119.7 | 119.9 | 120.0 | 120.1 | 120.1 | 119.6 | 119.4 | 49 |
| Turquie | 91.4 | 93.6 | 97.0 | 97.4 | 99.0 | 98.9 | 98.3 | 98.3 | 98.8 | 99.4 | 100.3 | 48 |
| Roumanie | 26.2 | 30.6 | 37.7 | 45.0 | 53.1 | 58.2 | 65.2 | 71.7 | 78.3 | 84.8 | 92.0 | 46 |
| Rép. démocratique du Congo | 74.2 | 76.2 | 81.3 | 80.0 | 84.3 | 84.7 | 83.6 | 84.1 | 84.6 | 85.1 | 85.6 | 54 |
| Allemagne | 84.2 | 84.1 | 84.2 | 83.8 | 83.4 | 82.6 | 81.5 | 81.1 | 81.0 | 80.6 | 80.4 | 54 |
| Pologne | 45.5 | 51.7 | 57.7 | 63.1 | 68.0 | 71.1 | 73.4 | 75.5 | 76.9 | 77.5 | 77.9 | 57 |
| Anc. URSS | .. | .. | .. | .. | 54.6 | 54.3 | 51.8 | 51.2 | 52.0 | 53.2 | 54.8 | 60 |
| Espagne | 36.1 | 37.0 | 38.8 | 40.5 | 42.9 | 44.8 | 46.0 | 47.0 | 47.8 | 48.4 | 49.1 | 53 |
| Anc. Yougoslavie | .. | .. | .. | 41.0 | 47.9 | 47.1 | 43.1 | 42.9 | 43.1 | 43.3 | 43.9 | 50 |
| Bulgarie | 11.7 | 14.4 | 18.7 | 21.0 | 24.2 | 26.4 | 28.7 | 31.3 | 33.3 | 35.3 | 37.4 | 50 |
| Portugal | 26.5 | 27.5 | 28.3 | 29.5 | 31.6 | 33.4 | 34.3 | 35.2 | 36.3 | 36.7 | 37.1 | 48 |
| Syrie | .. | .. | .. | .. | 7.3 | 8.3 | 10.9 | 21.3 | 25.1 | 30.0 | 33.2 | 43 |
| Autres pays | 463.7 | 493.2 | 574.3 | 521.4 | 523.6 | 532.1 | 530.4 | 565.2 | 585.6 | 604.4 | 630.9 | |
| Total | 1 443.9 | 1 503.8 | 1 628.8 | 1 643.6 | 1 748.3 | 1 775.6 | 1 786.1 | 1 849.3 | 1 893.4 | 1 932.8 | 1 981.5 | 51 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/h8enli>

Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – Canada
Milliers

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | Dont: Femmes 2016 (%) |
|------------------|------|------|----------------|------|------|------|------|----------------|------|------|------|-----------------------------|
| Inde | .. | .. | 547.9 | .. | .. | .. | .. | 668.6 | .. | .. | .. | .. |
| Chine | .. | .. | 545.5 | .. | .. | .. | .. | 649.3 | .. | .. | .. | .. |
| Philippines | .. | .. | 454.3 | .. | .. | .. | .. | 588.3 | .. | .. | .. | .. |
| Royaume-Uni | .. | .. | 537.0 | .. | .. | .. | .. | 499.1 | .. | .. | .. | .. |
| États-Unis | .. | .. | 263.5 | .. | .. | .. | .. | 253.7 | .. | .. | .. | .. |
| Italie | .. | .. | 256.8 | .. | .. | .. | .. | 236.6 | .. | .. | .. | .. |
| Hong Kong, Chine | .. | .. | 205.4 | .. | .. | .. | .. | 208.9 | .. | .. | .. | .. |
| Pakistan | .. | .. | 156.9 | .. | .. | .. | .. | 202.3 | .. | .. | .. | .. |
| Viet Nam | .. | .. | 165.1 | .. | .. | .. | .. | 169.3 | .. | .. | .. | .. |
| Iran | .. | .. | 120.7 | .. | .. | .. | .. | 154.4 | .. | .. | .. | .. |
| Pologne | .. | .. | 152.3 | .. | .. | .. | .. | 146.5 | .. | .. | .. | .. |
| Allemagne | .. | .. | 152.3 | .. | .. | .. | .. | 145.8 | .. | .. | .. | .. |
| Portugal | .. | .. | 138.5 | .. | .. | .. | .. | 139.4 | .. | .. | .. | .. |
| Jamaïque | .. | .. | 126.0 | .. | .. | .. | .. | 138.3 | .. | .. | .. | .. |
| Sri Lanka | .. | .. | 132.1 | .. | .. | .. | .. | 132.0 | .. | .. | .. | .. |
| Autres pays | .. | .. | 2 821.2 | .. | .. | .. | .. | 3 208.3 | .. | .. | .. | .. |
| Total | .. | .. | 6 775.8 | .. | .. | .. | .. | 7 540.8 | .. | .. | .. | .. |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/h8enli>

Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – Chili
Milliers

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | Dont: Femmes 2017 (%) |
|------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|------|--------------|------|------|-----------------------------|
| Pérou | 107.6 | 130.9 | 138.5 | 146.6 | 157.7 | .. | .. | .. | 187.8 | .. | .. | .. |
| Colombie | 10.9 | 12.9 | 14.4 | 16.1 | 19.1 | .. | .. | .. | 105.4 | .. | .. | .. |
| Venezuela | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 83.0 | .. | .. | .. |
| Bolivie | 22.2 | 24.1 | 25.1 | 26.7 | 30.5 | .. | .. | .. | 73.8 | .. | .. | .. |
| Argentine | 59.2 | 60.6 | 61.9 | 63.2 | 64.9 | .. | .. | .. | 66.5 | .. | .. | .. |
| Haïti | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 62.7 | .. | .. | .. |
| Équateur | 17.5 | 19.1 | 20.0 | 20.9 | 21.9 | .. | .. | .. | 27.7 | .. | .. | .. |
| Espagne | .. | 11.0 | 11.3 | 11.6 | 12.1 | .. | .. | .. | 16.7 | .. | .. | .. |
| Brésil | .. | 9.6 | 10.1 | 10.5 | 11.2 | .. | .. | .. | 14.2 | .. | .. | .. |
| États-Unis | .. | 9.7 | 10.0 | 10.4 | 10.9 | .. | .. | .. | 12.3 | .. | .. | .. |
| République dominicaine | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 11.9 | .. | .. | .. |
| Chine | .. | 4.6 | 5.2 | 5.9 | 6.6 | .. | .. | .. | 10.1 | .. | .. | .. |
| Cuba | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 6.7 | .. | .. | .. |
| Mexique | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 5.8 | .. | .. | .. |
| Allemagne | .. | 6.5 | 6.7 | 6.9 | 7.1 | .. | .. | .. | 5.7 | .. | .. | .. |
| Autres pays | 99.8 | 63.2 | 66.2 | 69.4 | 73.5 | .. | .. | .. | 56.1 | .. | .. | .. |
| Total | 317.1 | 352.3 | 369.4 | 388.2 | 415.5 | 441.5 | 465.3 | .. | 746.4 | .. | .. | 53 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/h8enli>

Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – Danemark
Milliers

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | Dont: Femmes 2018 (%) |
|--------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-----------------------------|
| Pologne | 24.4 | 25.4 | 26.6 | 28.0 | 29.9 | 32.0 | 34.5 | 37.1 | 39.1 | 40.6 | 41.5 | 47 |
| Syrie | 1.9 | 2.0 | 2.4 | 3.1 | 4.0 | 5.8 | 11.6 | 24.1 | 33.6 | 35.4 | 35.9 | 44 |
| Turquie | 31.8 | 32.3 | 32.5 | 32.4 | 32.2 | 32.4 | 32.4 | 32.5 | 32.6 | 32.9 | 33.1 | 48 |
| Allemagne | 27.8 | 28.2 | 28.5 | 28.6 | 28.7 | 28.7 | 28.7 | 29.1 | 29.6 | 29.8 | 30.3 | 52 |
| Roumanie | 4.6 | 5.9 | 7.7 | 10.1 | 12.9 | 15.7 | 18.7 | 21.9 | 24.3 | 26.3 | 28.5 | 43 |
| Iraq | 21.3 | 21.3 | 21.3 | 21.2 | 21.2 | 21.1 | 21.2 | 21.2 | 21.4 | 21.6 | 21.9 | 45 |
| Iran | 11.9 | 12.1 | 12.5 | 12.9 | 13.3 | 14.1 | 14.9 | 15.6 | 16.0 | 16.8 | 17.1 | 42 |
| Bosnie-Herzégovine | 18.0 | 17.9 | 17.8 | 17.6 | 17.4 | 17.3 | 17.3 | 17.2 | 17.1 | 17.1 | 17.0 | 50 |
| Norvège | 14.5 | 14.7 | 14.7 | 14.9 | 14.9 | 14.9 | 15.1 | 15.6 | 15.8 | 15.8 | 15.7 | 65 |
| Royaume-Uni | 11.8 | 11.8 | 12.1 | 12.2 | 12.5 | 12.8 | 13.0 | 13.4 | 14.1 | 14.8 | 15.3 | 35 |
| Pakistan | 10.8 | 11.2 | 11.7 | 12.1 | 12.3 | 12.9 | 13.5 | 13.8 | 14.0 | 14.2 | 14.4 | 47 |
| Suède | 13.2 | 13.2 | 13.2 | 13.1 | 13.1 | 13.2 | 13.4 | 13.6 | 13.8 | 14.2 | 14.3 | 61 |
| Afghanistan | 9.7 | 10.0 | 10.6 | 11.1 | 11.6 | 12.1 | 12.6 | 12.8 | 13.0 | 13.5 | 13.8 | 45 |
| Lituanie | 4.2 | 5.1 | 6.3 | 7.3 | 8.3 | 9.0 | 9.7 | 10.6 | 11.3 | 12.4 | 13.2 | 48 |
| Liban | 12.0 | 12.0 | 12.1 | 12.0 | 12.1 | 12.2 | 12.3 | 12.6 | 12.7 | 12.8 | 12.9 | 46 |
| Autres pays | 183.8 | 191.2 | 199.1 | 204.9 | 212.0 | 221.8 | 232.3 | 249.5 | 262.2 | 273.5 | 282.9 | |
| Total | 401.8 | 414.4 | 428.9 | 441.5 | 456.4 | 476.1 | 501.1 | 540.5 | 570.6 | 591.7 | 607.6 | 50 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/h8enli>

Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – Espagne
Milliers

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | Dont: Femmes 2019 (%) |
|------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-----------------------------|
| Maroc | 743.5 | 763.7 | 767.0 | 762.4 | 740.1 | 712.5 | 699.9 | 696.8 | 699.5 | 713.3 | 752.2 | 45 |
| Roumanie | 727.5 | 727.5 | 736.3 | 750.4 | 715.0 | 670.1 | 646.2 | 627.8 | 611.9 | 596.6 | 587.1 | 51 |
| Colombie | 368.5 | 376.2 | 375.9 | 373.6 | 366.0 | 353.2 | 347.5 | 347.2 | 361.5 | 386.3 | 431.1 | 59 |
| Équateur | 499.0 | 496.7 | 484.8 | 471.3 | 452.4 | 429.4 | 416.4 | 409.4 | 408.2 | 408.8 | 411.9 | 53 |
| Venezuela | 145.6 | 148.1 | 151.9 | 155.8 | 156.3 | 154.3 | 160.5 | 174.0 | 199.4 | 244.7 | 311.8 | 54 |
| Royaume-Uni | 317.7 | 319.1 | 317.5 | 318.7 | 321.1 | 314.4 | 306.0 | 300.3 | 296.8 | 288.9 | 290.2 | 50 |
| Argentine | 288.0 | 282.6 | 276.4 | 270.9 | 264.0 | 255.3 | 251.8 | 252.1 | 255.5 | 261.1 | 272.8 | 50 |
| Pérou | 189.7 | 197.8 | 198.6 | 198.0 | 193.6 | 186.9 | 184.8 | 185.8 | 190.5 | 200.6 | 216.8 | 56 |
| France | 210.6 | 210.0 | 208.3 | 209.2 | 208.4 | 205.4 | 203.7 | 204.4 | 205.7 | 208.0 | 211.9 | 51 |
| Allemagne | 212.9 | 212.9 | 210.8 | 210.2 | 209.6 | 204.5 | 200.6 | 197.2 | 195.7 | 193.2 | 192.1 | 51 |
| République dominicaine | 129.8 | 137.0 | 141.2 | 148.0 | 152.9 | 154.1 | 156.9 | 159.7 | 164.3 | 170.4 | 176.9 | 60 |
| Chine | 146.4 | 154.9 | 161.0 | 163.7 | 160.5 | 155.7 | 155.7 | 158.7 | 161.9 | 165.8 | 171.5 | 55 |
| Cuba | 99.1 | 103.2 | 109.5 | 118.6 | 124.0 | 127.5 | 131.1 | 134.8 | 139.0 | 145.0 | 155.4 | 55 |
| Bolivie | 230.1 | 216.0 | 201.6 | 188.7 | 174.3 | 157.5 | 150.7 | 148.3 | 148.6 | 150.2 | 153.1 | 61 |
| Italie | 84.1 | 87.3 | 89.9 | 94.8 | 99.3 | 102.1 | 106.3 | 114.2 | 123.7 | 135.4 | 147.0 | 41 |
| Autres pays | 1 833.0 | 1 847.0 | 1 851.6 | 1 860.5 | 1 837.1 | 1 775.3 | 1 773.1 | 1 807.6 | 1 862.4 | 1 932.6 | 2 057.0 | |
| Total | 6 225.5 | 6 280.1 | 6 282.2 | 6 295.0 | 6 174.7 | 5 958.3 | 5 891.2 | 5 918.3 | 6 024.5 | 6 200.9 | 6 539.0 | 52 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/h8enli>

Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – Estonie

Milliers

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | Dont: Femmes 2019 (%) |
|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-----------------------------|
| Russie | .. | .. | .. | 83.8 | 81.7 | 79.5 | 77.5 | 75.5 | 73.5 | 71.5 | 69.9 | 59 |
| Ukraine | .. | .. | .. | 15.7 | 15.5 | 15.4 | 15.6 | 16.1 | 16.5 | 16.6 | 17.4 | 44 |
| Finlande | .. | .. | .. | 4.1 | 4.7 | 5.4 | 5.9 | 6.5 | 7.2 | 7.7 | 8.2 | 34 |
| Bélarus | .. | .. | .. | 9.1 | 8.8 | 8.6 | 8.4 | 8.2 | 8.0 | 7.9 | 7.7 | 57 |
| Lettonie | .. | .. | .. | 2.7 | 3.0 | 3.3 | 3.5 | 3.8 | 4.1 | 4.7 | 5.3 | 42 |
| Allemagne | .. | .. | .. | 1.5 | 1.7 | 2.0 | 2.2 | 2.5 | 2.8 | 3.1 | 3.4 | 46 |
| Kazakhstan | .. | .. | .. | 2.6 | 2.6 | 2.6 | 2.6 | 2.6 | 2.6 | 2.3 | 2.6 | 50 |
| Lituanie | .. | .. | .. | 1.5 | 1.5 | 1.6 | 1.7 | 1.8 | 1.8 | 1.9 | 2.0 | 48 |
| Italie | .. | .. | .. | 0.5 | 0.7 | 0.9 | 1.0 | 1.2 | 1.4 | 1.6 | 1.8 | 36 |
| France | .. | .. | .. | 0.5 | 0.6 | 0.8 | 0.9 | 1.0 | 1.2 | 1.4 | 1.6 | 40 |
| Azerbaïdjan | .. | .. | .. | 1.2 | 1.2 | 1.2 | 1.2 | 1.2 | 1.2 | 1.2 | 1.3 | 38 |
| Espagne | .. | .. | .. | 0.3 | 0.4 | 0.5 | 0.7 | 0.8 | 0.9 | 1.1 | 1.2 | 42 |
| Royaume-Uni | .. | .. | .. | 0.6 | 0.6 | 0.7 | 0.8 | 0.9 | 0.9 | 1.0 | 1.1 | 20 |
| Suède | .. | .. | .. | 0.6 | 0.7 | 0.8 | 0.7 | 0.8 | 0.8 | 1.0 | 1.1 | 17 |
| Pologne | .. | .. | .. | 0.6 | 0.7 | 0.8 | 0.9 | 0.9 | 1.0 | 1.0 | 1.1 | 43 |
| Autres pays | .. | .. | .. | 85.6 | 74.0 | 72.6 | 71.2 | 70.1 | 68.6 | 72.0 | 72.1 | |
| Total | 221.9 | 217.9 | 212.7 | 210.8 | 198.4 | 196.6 | 194.7 | 193.8 | 192.5 | 196.2 | 197.9 | 57 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/h8enli>

Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – États-Unis

Milliers

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | Dont: Femmes 2019 (%) |
|------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|--------------------------------|
| Mexique | 11 451.3 | 11 478.2 | 11 746.5 | 11 691.6 | 11 489.4 | 11 556.5 | 11 714.5 | 11 643.3 | 11 573.7 | 11 269.9 | 11 171.9 | .. |
| Inde | 1 626.9 | 1 665.1 | 1 796.5 | 1 855.7 | 1 974.3 | 2 036.3 | 2 205.9 | 2 389.6 | 2 434.5 | 2 610.5 | 2 652.9 | .. |
| Chine | 1 339.1 | 1 425.8 | 1 604.4 | 1 651.5 | 1 719.8 | 1 786.1 | 1 929.5 | 2 065.4 | 2 130.4 | 2 216.8 | 2 221.9 | .. |
| Philippines | 1 685.1 | 1 733.9 | 1 766.5 | 1 814.9 | 1 862.0 | 1 863.5 | 1 926.3 | 1 982.4 | 1 941.7 | 2 008.1 | 2 013.8 | .. |
| El Salvador | 1 078.3 | 1 157.2 | 1 207.1 | 1 245.5 | 1 254.5 | 1 247.5 | 1 315.5 | 1 352.4 | 1 387.0 | 1 401.8 | 1 419.3 | .. |
| Viet Nam | 1 154.7 | 1 149.4 | 1 243.8 | 1 253.9 | 1 264.2 | 1 308.2 | 1 291.8 | 1 300.5 | 1 352.8 | 1 342.6 | 1 345.8 | .. |
| Cuba | 987.8 | 982.9 | 1 112.1 | 1 090.6 | 1 114.9 | 1 138.2 | 1 172.9 | 1 210.7 | 1 271.6 | 1 311.8 | 1 344.0 | .. |
| République dominicaine | 779.2 | 791.6 | 879.9 | 878.9 | 960.2 | 1 010.7 | 997.7 | 1 063.2 | 1 085.3 | 1 162.6 | 1 177.9 | .. |
| Corée | 1 034.7 | 1 012.9 | 1 086.9 | 1 095.1 | 1 105.7 | 1 081.2 | 1 079.8 | 1 060.0 | 1 041.7 | 1 063.1 | 1 039.1 | .. |
| Guatemala | 743.8 | 790.5 | 797.3 | 844.3 | 880.9 | 900.5 | 915.6 | 927.6 | 935.7 | 958.8 | 1 007.0 | .. |
| Canada | 824.3 | 814.1 | 785.6 | 787.5 | 799.1 | 841.1 | 806.4 | 830.6 | 783.2 | 809.3 | 813.7 | .. |
| Colombie | 603.3 | 617.7 | 648.3 | 655.1 | 705.0 | 679.6 | 706.8 | 699.4 | 704.6 | 783.0 | 789.6 | .. |
| Jamaïque | 631.7 | 645.0 | 650.8 | 694.6 | 668.8 | 705.3 | 705.8 | 711.1 | 736.3 | 744.7 | 733.4 | .. |
| Royaume-Uni | 692.4 | 688.3 | 676.6 | 684.6 | 686.7 | 706.0 | 679.1 | 683.5 | 696.9 | 702.6 | 699.2 | .. |
| Haïti | 545.8 | 536.0 | 596.4 | 602.7 | 616.0 | 599.6 | 628.0 | 675.5 | 668.2 | 679.8 | 687.2 | .. |
| Autres pays | 12 837.6 | 12 964.4 | 13 318.2 | 13 535.1 | 13 636.9 | 13 883.9 | 14 315.1 | 14 694.3 | 14 995.3 | 15 460.2 | 15 612.0 | |
| Total | 38 016.1 | 38 452.8 | 39 916.9 | 40 381.6 | 40 738.2 | 41 344.4 | 42 390.7 | 43 289.6 | 43 738.9 | 44 525.5 | 44 728.5 | 51 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/h8enli>

Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – Finlande

Milliers

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | Dont: Femmes 2019 (%) |
|------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-----------------------------|
| Anc. URSS | 45.8 | 47.3 | 48.7 | 50.5 | 52.3 | 53.7 | 54.7 | 55.6 | 56.5 | 56.7 | 57.1 | 62 |
| Estonie | 19.2 | 21.8 | 25.0 | 29.5 | 35.0 | 39.5 | 42.7 | 44.5 | 45.7 | 46.0 | 46.2 | 50 |
| Suède | 30.6 | 31.0 | 31.2 | 31.4 | 31.6 | 31.8 | 31.9 | 32.0 | 32.1 | 32.4 | 32.7 | 48 |
| Iraq | 5.3 | 6.2 | 7.2 | 7.9 | 8.4 | 9.3 | 10.0 | 10.7 | 13.8 | 16.3 | 17.9 | 36 |
| Russie | 6.7 | 7.3 | 8.0 | 9.0 | 10.0 | 11.1 | 12.0 | 12.8 | 13.7 | 14.2 | 14.9 | 55 |
| Somalie | 6.4 | 7.1 | 8.1 | 8.8 | 9.1 | 9.6 | 10.1 | 10.6 | 11.1 | 11.4 | 11.8 | 48 |
| Chine | 6.0 | 6.6 | 7.0 | 7.7 | 8.3 | 8.9 | 9.4 | 10.0 | 10.4 | 10.9 | 11.4 | 58 |
| Thaïlande | 5.4 | 6.1 | 6.7 | 7.4 | 8.1 | 8.7 | 9.2 | 9.7 | 10.2 | 10.5 | 10.9 | 79 |
| Viet Nam | 4.0 | 4.3 | 4.5 | 4.8 | 5.2 | 5.5 | 6.0 | 6.6 | 7.5 | 8.0 | 8.5 | 55 |
| Anc. Yougoslavie | 5.8 | 6.1 | 6.3 | 6.4 | 6.5 | 6.7 | 6.9 | 7.1 | 7.3 | 7.5 | 7.6 | 44 |
| Turquie | 4.5 | 4.9 | 5.1 | 5.4 | 5.7 | 6.1 | 6.3 | 6.5 | 6.8 | 7.1 | 7.5 | 31 |
| Iran | 3.8 | 3.9 | 4.1 | 4.4 | 4.9 | 5.3 | 5.8 | 6.1 | 6.8 | 7.2 | 7.4 | 44 |
| Afghanistan | 2.2 | 2.3 | 2.6 | 2.9 | 3.3 | 3.7 | 4.0 | 4.3 | 5.7 | 6.4 | 6.9 | 39 |
| Inde | 3.2 | 3.6 | 4.0 | 4.3 | 4.6 | 4.9 | 5.4 | 5.7 | 5.8 | 6.2 | 6.8 | 41 |
| Allemagne | 5.6 | 5.8 | 5.9 | 6.1 | 6.2 | 6.4 | 6.5 | 6.6 | 6.6 | 6.6 | 6.7 | 43 |
| Autres pays | 64.3 | 68.9 | 73.7 | 79.7 | 86.4 | 93.1 | 101.0 | 108.5 | 117.5 | 125.4 | 133.1 | |
| Total | 218.6 | 233.2 | 248.1 | 266.1 | 285.5 | 304.3 | 322.0 | 337.2 | 357.5 | 372.8 | 387.2 | 48 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/h8enli>**Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – France**

Milliers

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | Dont: Femmes 2015 (%) |
|--------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-----------------------------|
| Algérie | 1 361.0 | 1 364.5 | 1 357.5 | 1 359.8 | 1 363.9 | 1 368.4 | 1 375.3 | .. | .. | .. | .. | 51 |
| Maroc | 881.3 | 888.0 | 895.6 | 907.8 | 924.0 | 935.4 | 953.5 | .. | .. | .. | .. | 50 |
| Portugal | 608.6 | 614.2 | 618.3 | 625.2 | 633.2 | 642.1 | 648.1 | .. | .. | .. | .. | 49 |
| Tunisie | 370.7 | 374.7 | 377.3 | 381.2 | 387.6 | 393.9 | 397.8 | .. | .. | .. | .. | 45 |
| Italie | 350.2 | 343.3 | 337.5 | 331.7 | 327.6 | 325.0 | 323.9 | .. | .. | .. | .. | 51 |
| Espagne | 290.3 | 286.2 | 282.5 | 282.5 | 283.4 | 284.6 | 286.2 | .. | .. | .. | .. | 56 |
| Turquie | 251.1 | 255.8 | 257.6 | 259.5 | 260.2 | 261.2 | 260.5 | .. | .. | .. | .. | 47 |
| Allemagne | 221.7 | 219.0 | 217.6 | 213.8 | 211.6 | 209.9 | 208.3 | .. | .. | .. | .. | 57 |
| Royaume-Uni | 166.8 | 169.1 | 169.9 | 170.1 | 168.0 | 167.0 | 166.5 | .. | .. | .. | .. | 50 |
| Belgique | 145.8 | 146.9 | 148.2 | 148.5 | 149.7 | 151.2 | 152.7 | .. | .. | .. | .. | 54 |
| Sénégal | 112.1 | 114.0 | 116.4 | 119.6 | 124.1 | 127.7 | 132.7 | .. | .. | .. | .. | 47 |
| Madagascar | 114.5 | 115.8 | 118.1 | 120.1 | 122.3 | 124.7 | 127.1 | .. | .. | .. | .. | 59 |
| Viet Nam | 119.7 | 118.9 | 119.4 | 120.2 | 119.0 | 118.4 | 117.9 | .. | .. | .. | .. | 56 |
| Roumanie | 63.6 | 71.4 | 79.5 | 87.3 | 96.7 | 108.8 | 117.3 | .. | .. | .. | .. | 51 |
| Chine | 90.2 | 95.4 | 98.5 | 102.2 | 105.3 | 106.9 | 109.7 | .. | .. | .. | .. | 59 |
| Autres pays | 2 054.6 | 2 110.6 | 2 179.0 | 2 245.1 | 2 314.4 | 2 390.1 | 2 469.9 | .. | .. | .. | .. | |
| Total | 7 202.1 | 7 287.8 | 7 372.7 | 7 474.7 | 7 590.9 | 7 715.1 | 7 847.5 | 7 944.8 | 8 106.9 | 8 145.3 | 8 343.8 | 52 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/h8enli>

Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – Grèce
Milliers

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | Dont: Femmes 2016 (%) |
|--------------|------|--------------|--------------|--------------|------|--------------|------|--------------|------|------|------|-----------------------------|
| Albanie | .. | 384.6 | 346.2 | 357.1 | .. | 337.7 | .. | 312.7 | .. | .. | .. | 49 |
| Géorgie | .. | 62.6 | 53.0 | 54.2 | .. | 45.1 | .. | 43.3 | .. | .. | .. | 62 |
| Russie | .. | 55.7 | 44.4 | 37.8 | .. | 43.0 | .. | 35.3 | .. | .. | .. | 67 |
| Bulgarie | .. | 45.7 | 43.9 | 35.0 | .. | 40.9 | .. | 31.0 | .. | .. | .. | 71 |
| Allemagne | .. | 29.3 | 25.1 | 21.2 | .. | 25.7 | .. | 26.7 | .. | .. | .. | 61 |
| Roumanie | .. | 32.4 | 34.9 | 32.7 | .. | 27.2 | .. | 22.1 | .. | .. | .. | 58 |
| Ukraine | .. | 13.3 | 13.5 | 11.5 | .. | 10.7 | .. | 16.6 | .. | .. | .. | 78 |
| Pakistan | .. | 20.1 | 22.5 | 24.0 | .. | 18.0 | .. | 16.5 | .. | .. | .. | 5 |
| Arménie | .. | 9.1 | 10.6 | 9.6 | .. | 7.7 | .. | 11.4 | .. | .. | .. | 63 |
| Pologne | .. | 10.8 | 7.3 | 9.4 | .. | 16.6 | .. | 10.8 | .. | .. | .. | 61 |
| Chypre | .. | 10.2 | 12.8 | 10.3 | .. | 10.9 | .. | 9.8 | .. | .. | .. | 50 |
| Turquie | .. | 9.5 | 6.1 | 9.4 | .. | 12.5 | .. | 9.4 | .. | .. | .. | 50 |
| États-Unis | .. | 7.5 | 6.2 | 7.4 | .. | 5.3 | .. | 8.7 | .. | .. | .. | 58 |
| Égypte | .. | 10.2 | 13.6 | 11.4 | .. | 9.8 | .. | 7.7 | .. | .. | .. | 49 |
| Moldova | .. | 4.9 | 3.4 | 1.8 | .. | 4.9 | .. | 6.3 | .. | .. | .. | 72 |
| Autres pays | .. | 122.3 | 107.3 | 97.3 | .. | 111.5 | .. | 80.2 | .. | .. | .. | |
| Total | .. | 828.4 | 750.7 | 729.9 | .. | 727.5 | .. | 648.5 | .. | .. | .. | 54 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/h8enli>

Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – Hongrie
Milliers

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | Dont: Femmes 2019 (%) |
|----------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-----------------------------|
| Roumanie | 202.2 | 198.2 | 201.9 | 183.1 | 190.9 | 198.4 | 203.4 | 208.4 | 206.3 | 207.4 | 207.1 | 51 |
| Ukraine | 4.6 | 6.5 | 13.4 | 25.5 | 28.8 | 33.3 | 42.0 | 50.2 | 55.8 | 61.6 | 68.5 | 48 |
| Serbie | 0.2 | 0.3 | 8.2 | 24.1 | 27.1 | 30.0 | 32.4 | 34.0 | 42.0 | 43.8 | 46.6 | 43 |
| Allemagne | 28.7 | 31.3 | 29.4 | 25.7 | 27.3 | 29.2 | 30.2 | 31.7 | 32.4 | 33.6 | 34.4 | 48 |
| Anc. URSS | 30.1 | 31.2 | 30.7 | 13.1 | 14.1 | 13.5 | 13.2 | 13.3 | 12.7 | 14.6 | 23.4 | 49 |
| République slovaque | 3.2 | 3.3 | 5.7 | 21.1 | 21.3 | 21.3 | 21.1 | 21.1 | 21.1 | 20.9 | 20.3 | 61 |
| Chine | 5.4 | 5.6 | 10.9 | 9.0 | 9.9 | 11.1 | 14.8 | 18.2 | 17.5 | 18.2 | 17.0 | 50 |
| Royaume-Uni | 4.3 | 4.8 | 4.7 | 4.9 | 5.6 | 6.8 | 7.9 | 9.4 | 11.2 | 12.9 | 14.6 | 46 |
| Autriche | 7.3 | 7.9 | 7.8 | 7.6 | 8.1 | 8.8 | 9.3 | 9.9 | 10.3 | 10.6 | 10.8 | 46 |
| États-Unis | 4.6 | 5.0 | 6.9 | 7.0 | 7.2 | 7.4 | 7.8 | 8.2 | 8.4 | 8.7 | 9.0 | 47 |
| Italie | 3.3 | 3.6 | 3.5 | 3.4 | 3.9 | 4.3 | 4.7 | 5.3 | 5.6 | 5.9 | 6.0 | 37 |
| Anc. Tchécoslovaquie | 28.5 | 28.5 | 24.1 | 5.6 | 5.8 | 6.0 | 6.2 | 6.2 | 5.8 | 5.5 | 5.5 | 63 |
| Viet Nam | 2.1 | 2.1 | 3.3 | 2.8 | 3.2 | 3.2 | 3.3 | 3.5 | 3.6 | 4.1 | 5.1 | 48 |
| France | 3.9 | 4.1 | 3.6 | 3.5 | 3.7 | 3.9 | 4.2 | 4.4 | 4.4 | 4.6 | 4.7 | 46 |
| Russie | 0.7 | 0.7 | 2.8 | 3.1 | 3.2 | 3.2 | 3.7 | 4.1 | 4.1 | 4.4 | 4.4 | 62 |
| Autres pays | 65.1 | 74.2 | 86.1 | 63.3 | 64.2 | 67.1 | 71.9 | 76.5 | 73.0 | 79.3 | 87.4 | |
| Total | 394.2 | 407.3 | 443.3 | 402.7 | 424.2 | 447.7 | 476.1 | 504.3 | 514.1 | 536.2 | 564.8 | 49 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/h8enli>

Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – Irlande
Milliers

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | Dont: Femmes 2016 (%) |
|--------------|------|------|--------------|------|------|------|------|--------------|------|------|------|-----------------------------|
| Royaume-Uni | .. | .. | 288.6 | .. | .. | .. | .. | 277.2 | .. | .. | .. | 51 |
| Pologne | .. | .. | 115.2 | .. | .. | .. | .. | 115.2 | .. | .. | .. | 50 |
| Lituanie | .. | .. | 34.8 | .. | .. | .. | .. | 33.3 | .. | .. | .. | 54 |
| Roumanie | .. | .. | 18.0 | .. | .. | .. | .. | 28.7 | .. | .. | .. | 49 |
| États-Unis | .. | .. | 27.7 | .. | .. | .. | .. | 28.7 | .. | .. | .. | 55 |
| Inde | .. | .. | 17.9 | .. | .. | .. | .. | 21.0 | .. | .. | .. | 45 |
| Lettonie | .. | .. | 20.0 | .. | .. | .. | .. | 19.0 | .. | .. | .. | 57 |
| Nigéria | .. | .. | 19.8 | .. | .. | .. | .. | 16.6 | .. | .. | .. | 53 |
| Bésil | .. | .. | 9.3 | .. | .. | .. | .. | 15.8 | .. | .. | .. | 53 |
| Philippines | .. | .. | 13.8 | .. | .. | .. | .. | 14.7 | .. | .. | .. | 59 |
| Allemagne | .. | .. | 13.0 | .. | .. | .. | .. | 13.0 | .. | .. | .. | 56 |
| Pakistan | .. | .. | 8.3 | .. | .. | .. | .. | 12.9 | .. | .. | .. | 35 |
| France | .. | .. | 10.1 | .. | .. | .. | .. | 11.9 | .. | .. | .. | 50 |
| Espagne | .. | .. | 7.0 | .. | .. | .. | .. | 11.8 | .. | .. | .. | 60 |
| Chine | .. | .. | 11.5 | .. | .. | .. | .. | 11.3 | .. | .. | .. | 56 |
| Autres pays | .. | .. | 151.8 | .. | .. | .. | .. | 179.5 | .. | .. | .. | |
| Total | .. | .. | 766.8 | .. | .. | .. | .. | 810.4 | .. | .. | .. | 51 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/h8enli>

Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – Islande
Milliers

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | Dont: Femmes 2019 (%) |
|--------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-----------------------------|
| Pologne | 11.6 | 10.1 | 9.5 | 9.3 | 9.4 | 10.2 | 11.0 | 12.0 | 13.8 | 17.0 | 19.2 | 41 |
| Danemark | 3.0 | 2.9 | 2.9 | 3.0 | 3.1 | 3.2 | 3.3 | 3.3 | 3.4 | 3.5 | 3.6 | 50 |
| Lituanie | 1.6 | 1.4 | 1.5 | 1.4 | 1.4 | 1.5 | 1.5 | 1.6 | 1.9 | 2.4 | 2.9 | 38 |
| États-Unis | 1.8 | 1.9 | 1.8 | 1.8 | 2.0 | 2.0 | 2.0 | 2.1 | 2.2 | 2.3 | 2.4 | 47 |
| Suède | 1.9 | 1.8 | 1.8 | 1.9 | 1.9 | 1.9 | 1.9 | 2.0 | 2.0 | 2.1 | 2.2 | 51 |
| Philippines | 1.4 | 1.4 | 1.4 | 1.5 | 1.5 | 1.5 | 1.6 | 1.6 | 1.7 | 1.9 | 2.1 | 66 |
| Allemagne | 1.8 | 1.7 | 1.7 | 1.6 | 1.5 | 1.6 | 1.6 | 1.7 | 1.8 | 1.9 | 2.0 | 62 |
| Lettonie | 0.6 | 0.6 | 0.7 | 0.7 | 0.7 | 0.7 | 0.7 | 0.8 | 0.9 | 1.4 | 1.8 | 33 |
| Royaume-Uni | 1.1 | 1.1 | 1.1 | 1.2 | 1.2 | 1.2 | 1.3 | 1.4 | 1.5 | 1.6 | 1.7 | 40 |
| Roumanie | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.3 | 0.3 | 0.4 | 0.5 | 0.7 | 1.1 | 1.5 | 32 |
| Thaïlande | 1.1 | 1.1 | 1.1 | 1.1 | 1.1 | 1.2 | 1.2 | 1.2 | 1.3 | 1.3 | 1.4 | 74 |
| Norvège | 1.0 | 1.0 | 1.0 | 1.0 | 1.0 | 1.0 | 1.0 | 1.1 | 1.1 | 1.2 | 1.3 | 52 |
| Portugal | 0.8 | 0.6 | 0.5 | 0.4 | 0.5 | 0.5 | 0.6 | 0.6 | 0.7 | 0.8 | 1.0 | 33 |
| Espagne | 0.3 | 0.3 | 0.3 | 0.3 | 0.3 | 0.4 | 0.5 | 0.6 | 0.7 | 0.8 | 0.9 | 43 |
| Viet Nam | 0.5 | 0.5 | 0.5 | 0.5 | 0.6 | 0.6 | 0.6 | 0.7 | 0.7 | 0.8 | 0.8 | 57 |
| Autres pays | 8.9 | 8.5 | 8.6 | 8.7 | 9.0 | 9.4 | 9.9 | 10.7 | 12.1 | 14.5 | 16.7 | |
| Total | 37.6 | 35.1 | 34.7 | 34.7 | 35.4 | 37.2 | 39.2 | 42.0 | 46.5 | 54.6 | 61.4 | 46 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/h8enli>

Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – Israël

Milliers

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | Dont: Femmes 2019 (%) |
|--------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-----------------------------|
| Anc. URSS | 913.8 | 877.5 | 875.5 | 867.0 | 862.4 | 858.7 | 859.4 | 863.1 | 867.1 | 873.3 | 882.2 | 56 |
| Maroc | 148.5 | 154.7 | 152.0 | 149.6 | 147.2 | 145.4 | 143.1 | 140.9 | 138.8 | 136.1 | 133.2 | 53 |
| États-Unis | .. | .. | 82.7 | 84.8 | 86.2 | 88.0 | 90.5 | 92.6 | 94.6 | 96.9 | 98.8 | 52 |
| Éthiopie | 80.8 | 77.4 | 78.9 | 81.9 | 84.6 | 85.9 | 85.6 | 85.7 | 85.5 | 87.0 | 86.9 | 50 |
| Roumanie | 96.9 | 96.4 | 93.1 | 90.0 | 87.0 | 84.0 | 80.8 | 77.8 | 74.8 | 71.8 | 68.8 | 56 |
| France | 40.9 | 41.4 | 42.9 | 43.5 | 44.2 | 46.3 | 51.1 | 57.0 | 60.1 | 62.6 | 64.0 | 54 |
| Iraq | 63.5 | 63.7 | 61.8 | 60.0 | 58.5 | 56.8 | 54.9 | 53.0 | 51.1 | 49.3 | 47.4 | 54 |
| Iran | 46.8 | 49.8 | 48.9 | 48.1 | 47.4 | 46.7 | 46.0 | 45.2 | 44.4 | 43.5 | 42.7 | 52 |
| Argentine | 36.7 | 37.6 | 37.5 | 37.6 | 36.8 | 36.3 | 36.0 | 35.6 | 35.4 | 35.1 | 34.8 | 53 |
| Pologne | 50.1 | 54.0 | 50.7 | 48.0 | 45.0 | 42.2 | 39.7 | 37.2 | 34.8 | 32.6 | 30.5 | 57 |
| Tunisie | .. | .. | 29.9 | 29.2 | 28.8 | 28.4 | 28.6 | 28.3 | 27.7 | 27.1 | 26.4 | 55 |
| Royaume-Uni | 22.2 | 21.8 | 22.5 | 23.0 | 23.0 | 23.2 | 23.5 | 24.0 | 24.4 | 24.6 | 24.8 | 52 |
| Yémen | 28.9 | 28.9 | 27.9 | 26.9 | 24.1 | 25.4 | 22.5 | 21.6 | 22.7 | 21.7 | 20.9 | 57 |
| Turquie | 25.6 | 26.1 | 25.6 | 24.9 | 24.1 | 23.4 | 22.8 | 22.1 | 21.6 | 21.2 | 20.6 | 53 |
| Inde | 17.7 | 18.1 | 17.6 | 17.5 | 17.4 | 17.5 | 18.0 | 18.0 | 17.8 | 17.9 | 18.1 | 53 |
| Autres pays | 326.6 | 330.7 | 221.5 | 218.0 | 218.3 | 213.0 | 214.6 | 215.5 | 211.7 | 210.6 | 208.9 | |
| Total | 1 899.0 | 1 878.0 | 1 869.0 | 1 850.0 | 1 835.0 | 1 821.0 | 1 817.0 | 1 817.5 | 1 812.4 | 1 811.2 | 1 808.9 | 55 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/h8enli>**Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – Italie**

Milliers

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | Dont: Femmes 2019 (%) |
|--------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-----------------------------|
| Roumanie | 1 021.4 | 1 016.9 | 1 011.7 | 1 003.7 | 1 000.1 | 1 004.6 | 1 016.0 | 1 024.1 | 1 036.0 | 1 033.0 | 1 036.5 | 60 |
| Albanie | 443.2 | 440.6 | 438.0 | 434.3 | 432.7 | 440.1 | 446.6 | 449.7 | 458.2 | 467.9 | 480.5 | 50 |
| Maroc | 419.0 | 416.8 | 414.5 | 411.1 | 409.6 | 418.1 | 424.1 | 428.9 | 434.5 | 437.8 | 446.7 | 46 |
| Ukraine | 214.7 | 213.6 | 212.4 | 210.8 | 210.0 | 218.5 | 222.9 | 231.6 | 237.6 | 240.9 | 245.6 | 78 |
| Chine | 195.7 | 194.7 | 193.5 | 192.0 | 191.3 | 197.1 | 200.4 | 212.2 | 220.1 | 223.7 | 230.6 | 51 |
| Allemagne | 223.7 | 222.7 | 221.5 | 219.9 | 220.0 | 216.3 | 214.3 | 211.6 | 210.4 | 209.0 | 208.8 | 57 |
| Moldova | 160.7 | 159.9 | 159.0 | 157.7 | 157.1 | 164.0 | 171.3 | 176.2 | 182.2 | 188.5 | 192.2 | 67 |
| Suisse | 195.5 | 194.5 | 193.5 | 192.1 | 191.5 | 194.9 | 194.0 | 192.8 | 192.1 | 191.7 | 191.3 | 54 |
| Inde | 129.7 | 129.0 | 128.3 | 127.3 | 126.8 | 134.1 | 139.1 | 149.5 | 155.6 | 157.8 | 165.3 | 41 |
| Philippines | 138.6 | 137.8 | 137.0 | 135.9 | 135.4 | 141.1 | 143.2 | 145.5 | 147.8 | 148.5 | 149.8 | 60 |
| Bangladesh | 89.6 | 89.1 | 88.6 | 87.9 | 87.5 | 95.4 | 105.5 | 111.3 | 119.5 | 128.5 | 133.9 | 25 |
| Bésil | 111.0 | 110.5 | 110.0 | 109.2 | 108.9 | 102.5 | 100.0 | 104.8 | 111.8 | 121.8 | 131.8 | 62 |
| Égypte | 107.3 | 107.1 | 106.6 | 105.8 | 105.5 | 106.7 | 108.9 | 112.8 | 117.7 | 121.8 | 127.4 | 31 |
| France | 138.2 | 137.7 | 137.3 | 136.5 | 136.7 | 132.2 | 127.9 | 128.4 | 128.1 | 127.4 | 126.8 | 60 |
| Pakistan | 78.3 | 78.2 | 77.9 | 77.3 | 77.1 | 83.4 | 89.5 | 97.8 | 108.9 | 116.7 | 123.3 | 28 |
| Autres pays | 2 147.1 | 2 138.7 | 2 129.0 | 2 113.5 | 2 105.7 | 2 088.2 | 2 101.5 | 2 130.2 | 2 193.4 | 2 260.3 | 2 307.4 | |
| Total | 5 813.8 | 5 787.9 | 5 759.0 | 5 715.1 | 5 695.9 | 5 737.2 | 5 805.3 | 5 907.5 | 6 054.0 | 6 175.3 | 6 298.0 | 54 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/h8enli>

Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – Lettonie

Milliers

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | Dont: Femmes 2019 (%) |
|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-----------------------------|
| Russie | .. | .. | 159.9 | 152.3 | 146.3 | 140.7 | 136.4 | 131.8 | 126.9 | 122.4 | 117.8 | .. |
| Bélarus | .. | .. | 55.1 | 53.2 | 51.5 | 50.0 | 48.6 | 47.2 | 45.5 | 43.9 | 42.6 | .. |
| Ukraine | .. | .. | 38.4 | 36.8 | 35.7 | 34.7 | 34.1 | 34.0 | 33.0 | 32.5 | 32.6 | .. |
| Lituanie | .. | .. | 19.7 | 18.6 | 17.9 | 17.2 | 16.7 | 16.1 | 15.4 | 14.9 | 14.3 | .. |
| Kazakhstan | .. | .. | 6.7 | 6.4 | 6.2 | 6.0 | 5.9 | 5.9 | 5.8 | 5.7 | 5.7 | .. |
| Royaume-Uni | .. | .. | 1.0 | 1.0 | 1.2 | 1.7 | 2.2 | 2.6 | 3.2 | 3.5 | 3.7 | .. |
| Estonie | .. | .. | 3.2 | 3.1 | 3.1 | 3.1 | 3.1 | 3.0 | 3.0 | 2.9 | 2.9 | .. |
| Ouzbékistan | .. | .. | 2.2 | 2.1 | 2.0 | 2.0 | 2.1 | 2.1 | 2.1 | 2.3 | 2.6 | .. |
| Allemagne | .. | .. | 2.5 | 2.2 | 2.1 | 2.3 | 2.4 | 2.1 | 2.1 | 2.1 | 2.2 | .. |
| Azerbaïdjan | .. | .. | 2.2 | 2.1 | 2.0 | 2.0 | 1.9 | 1.9 | 1.9 | 1.9 | 2.0 | .. |
| Moldova | .. | .. | 1.9 | 1.8 | 1.8 | 1.7 | 1.7 | 1.7 | 1.7 | 1.7 | 1.7 | .. |
| Inde | .. | .. | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.2 | 0.2 | 0.8 | 1.3 | .. |
| Géorgie | .. | .. | 1.5 | 1.4 | 1.4 | 1.3 | 1.3 | 1.3 | 1.3 | 1.3 | 1.3 | .. |
| Irlande | .. | .. | 0.5 | 0.5 | 0.5 | 0.6 | 0.7 | 0.8 | 0.9 | 0.9 | 0.9 | .. |
| Pologne | .. | .. | 1.0 | 0.9 | 0.9 | 0.8 | 0.8 | 0.8 | 0.8 | 0.8 | 0.8 | .. |
| Autres pays | .. | .. | 7.1 | 6.5 | 6.5 | 6.9 | 7.4 | 7.4 | 7.7 | 8.3 | 9.3 | .. |
| Total | 324.9 | 313.8 | 302.8 | 289.0 | 279.2 | 271.1 | 265.4 | 258.9 | 251.5 | 246.0 | 241.8 | 61 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/h8enli>

Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – Lituanie

Milliers

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | Dont: Femmes 2019 (%) |
|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-----------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-----------------------------|
| Russie | 95.2 | 92.5 | 88.9 | 86.3 | .. | 60.1 | 58.5 | 54.9 | 52.3 | 50.5 | 49.1 | 60 |
| Bélarus | 54.9 | 52.2 | 49.6 | 47.8 | .. | 35.4 | 33.6 | 31.1 | 30.0 | 30.8 | 32.2 | 57 |
| Ukraine | 20.3 | 19.1 | 18.0 | 17.4 | .. | 12.4 | 12.3 | 11.3 | 12.4 | 15.4 | 19.6 | 31 |
| Royaume-Uni | .. | .. | .. | 10.3 | .. | 3.3 | 4.3 | 5.2 | 5.0 | 5.4 | 6.3 | 49 |
| Lettonie | 10.0 | 9.8 | 9.4 | 9.2 | .. | 5.7 | 5.6 | 5.6 | 5.5 | 5.4 | 5.4 | 57 |
| Kazakhstan | .. | .. | .. | 7.7 | .. | 4.6 | 4.5 | 4.2 | 4.1 | 4.0 | 4.0 | 56 |
| Norvège | .. | .. | .. | .. | .. | 1.0 | 1.4 | 2.0 | 2.2 | 2.3 | 2.6 | 47 |
| Allemagne | 3.1 | 3.2 | 3.2 | 3.3 | .. | 1.5 | 1.6 | 1.8 | 1.7 | 1.8 | 2.0 | 46 |
| Pologne | 3.7 | 3.5 | 3.3 | 3.2 | .. | 2.3 | 2.2 | 2.1 | 2.0 | 1.9 | 1.8 | 58 |
| Irlande | .. | .. | .. | 3.9 | .. | 1.3 | 1.5 | 1.6 | 1.6 | 1.6 | 1.7 | 49 |
| Moldova | .. | .. | .. | .. | .. | 0.6 | 0.6 | 0.6 | 0.7 | 0.8 | 0.9 | 24 |
| Espagne | .. | .. | .. | 1.2 | .. | 0.6 | 0.6 | 0.7 | 0.7 | 0.7 | 0.8 | 43 |
| Estonie | .. | .. | .. | 1.3 | .. | 0.8 | 0.8 | 0.8 | 0.8 | 0.8 | 0.8 | 56 |
| Ouzbékistan | .. | .. | .. | 1.6 | .. | 1.0 | 0.9 | 0.8 | 0.8 | 0.8 | 0.8 | 54 |
| Azerbaïdjan | .. | .. | .. | 1.3 | .. | 0.9 | 0.9 | 0.7 | 0.7 | 0.7 | 0.7 | 40 |
| Autres pays | 32.9 | 35.0 | 35.5 | 12.1 | .. | 6.1 | 6.6 | 6.4 | 7.0 | 8.1 | 9.5 | .. |
| Total | 220.1 | 215.3 | 207.9 | 206.6 | .. | 137.4 | 136.0 | 129.7 | 127.4 | 131.0 | 138.2 | 52 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/h8enli>

Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – Luxembourg
Milliers

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | Dont: Femmes 2019 (%) |
|------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-----------------------------|
| Portugal | .. | .. | 60.9 | .. | .. | .. | .. | .. | 72.5 | 72.8 | 73.2 | 48 |
| France | .. | .. | 28.1 | .. | .. | .. | .. | .. | 39.0 | 40.6 | 41.9 | 47 |
| Belgique | .. | .. | 16.8 | .. | .. | .. | .. | .. | 20.5 | 20.8 | 21.0 | 46 |
| Italie | .. | .. | 13.2 | .. | .. | .. | .. | .. | 17.0 | 17.7 | 18.4 | 42 |
| Allemagne | .. | .. | 14.8 | .. | .. | .. | .. | .. | 16.5 | 16.5 | 16.7 | 53 |
| Cabo Verde | .. | .. | 4.6 | .. | .. | .. | .. | .. | 6.4 | 6.6 | 6.9 | 53 |
| Espagne | .. | .. | 2.9 | .. | .. | .. | .. | .. | 4.9 | 5.2 | 5.5 | 49 |
| Royaume-Uni | .. | .. | 4.2 | .. | .. | .. | .. | .. | 5.1 | 5.3 | 5.5 | 43 |
| Roumanie | .. | .. | 1.9 | .. | .. | .. | .. | .. | 4.2 | 4.6 | 5.1 | 60 |
| Pologne | .. | .. | 2.9 | .. | .. | .. | .. | .. | 4.5 | 4.6 | 4.9 | 58 |
| Chine | .. | .. | 1.9 | .. | .. | .. | .. | .. | 3.3 | 3.7 | 4.0 | 55 |
| Pays-Bas | .. | .. | 3.5 | .. | .. | .. | .. | .. | 3.9 | 3.9 | 3.9 | 46 |
| Brésil | .. | .. | 1.8 | .. | .. | .. | .. | .. | 2.9 | 3.2 | 3.6 | 61 |
| Grèce | .. | .. | 1.2 | .. | .. | .. | .. | .. | 2.5 | 2.8 | 3.1 | 50 |
| Anc. Yougoslavie | .. | .. | 0.8 | .. | .. | .. | .. | .. | 4.3 | 3.8 | 3.1 | 49 |
| Autres pays | .. | .. | 45.7 | .. | .. | .. | .. | .. | 63.3 | 68.5 | 74.4 | |
| Total | 194.5 | 197.2 | 205.2 | 215.3 | 226.1 | 237.7 | 248.9 | 260.6 | 270.7 | 280.8 | 291.2 | 49 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/h8enli>

Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – Mexique
Milliers

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | Dont: Femmes 2018 (%) |
|------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|----------------|-----------|-----------|----------------|-----------|-----------------------------|
| États-Unis | .. | 738.1 | .. | .. | .. | .. | 739.2 | .. | .. | 799.1 | .. | 50 |
| Guinée | .. | 0.0 | .. | .. | .. | .. | 0.0 | .. | .. | 32.4 | .. | 51 |
| Colombie | .. | 13.9 | .. | .. | .. | .. | 18.7 | .. | .. | 27.9 | .. | 61 |
| Venezuela | .. | 10.1 | .. | .. | .. | .. | 15.7 | .. | .. | 24.4 | .. | 60 |
| Espagne | .. | 18.9 | .. | .. | .. | .. | 22.6 | .. | .. | 19.7 | .. | 58 |
| Hong Kong, Chine | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 18.4 | .. | 51 |
| Cuba | .. | 12.1 | .. | .. | .. | .. | 12.8 | .. | .. | 18.2 | .. | 39 |
| Canada | .. | 7.9 | .. | .. | .. | .. | 9.8 | .. | .. | 14.8 | .. | 11 |
| Gabon | .. | 0.0 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 14.2 | .. | 56 |
| El Salvador | .. | 8.1 | .. | .. | .. | .. | 10.6 | .. | .. | 13.6 | .. | 52 |
| Argentine | .. | 13.7 | .. | .. | .. | .. | 14.7 | .. | .. | 10.5 | .. | 69 |
| Autres pays | .. | 138.3 | .. | .. | .. | .. | 162.9 | .. | .. | 81.5 | .. | |
| Total | 885.7 | 961.1 | 966.8 | 973.7 | 991.2 | 939.9 | 1 007.1 | .. | .. | 1 074.8 | .. | 50 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/h8enli>

Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – Pays-Bas
Milliers

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | Dont: Femmes 2019 (%) |
|------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-----------------------------|
| Turquie | 195.7 | 196.7 | 197.4 | 197.4 | 196.5 | 195.1 | 192.7 | 191.0 | 190.8 | 192.0 | 194.3 | 49 |
| Suriname | 186.7 | 186.8 | 186.2 | 185.5 | 184.1 | 182.6 | 181.0 | 179.5 | 178.6 | 178.2 | 178.3 | 56 |
| Maroc | 166.9 | 167.4 | 167.7 | 168.3 | 168.2 | 168.5 | 168.6 | 168.5 | 168.7 | 169.2 | 170.5 | 49 |
| Pologne | 51.1 | 58.1 | 66.6 | 78.2 | 86.5 | 96.2 | 108.5 | 117.9 | 126.6 | 135.6 | 145.2 | 53 |
| Allemagne | 119.2 | 120.5 | 122.3 | 122.8 | 121.8 | 120.5 | 119.1 | 118.6 | 118.8 | 119.5 | 120.6 | 58 |
| Indonésie | 143.7 | 140.7 | 137.8 | 135.1 | 132.0 | 129.2 | 126.4 | 123.5 | 120.8 | 117.9 | 115.1 | 57 |
| Syrie | 6.9 | 6.9 | 7.1 | 7.3 | 7.7 | 9.5 | 17.9 | 38.5 | 65.9 | 81.8 | 86.7 | 44 |
| Anc. URSS | 39.4 | 41.9 | 45.6 | 49.2 | 51.8 | 53.7 | 56.4 | 59.1 | 62.2 | 66.6 | 72.1 | 62 |
| Chine | 40.0 | 42.5 | 44.7 | 47.5 | 49.7 | 51.3 | 52.5 | 54.4 | 56.1 | 58.3 | 61.1 | 57 |
| Belgique | 48.6 | 49.2 | 50.0 | 50.9 | 51.9 | 52.8 | 54.0 | 55.3 | 56.9 | 58.6 | 60.2 | 54 |
| Royaume-Uni | 46.7 | 47.1 | 47.2 | 47.5 | 47.8 | 48.4 | 49.1 | 50.2 | 51.7 | 53.4 | 55.8 | 45 |
| Anc. Yougoslavie | 52.7 | 52.8 | 52.7 | 52.7 | 52.5 | 52.5 | 52.6 | 52.7 | 53.1 | 53.5 | 54.3 | 53 |
| Iraq | 38.7 | 40.9 | 41.0 | 40.8 | 40.6 | 40.5 | 40.7 | 40.9 | 43.1 | 43.9 | 44.8 | 44 |
| Inde | 16.5 | 17.3 | 18.2 | 19.5 | 20.7 | 22.2 | 24.3 | 27.0 | 30.6 | 35.3 | 41.2 | 44 |
| Afghanistan | 30.7 | 31.1 | 31.8 | 32.6 | 32.8 | 33.1 | 33.1 | 33.0 | 34.7 | 35.0 | 35.5 | 46 |
| Autres pays | 610.2 | 632.5 | 652.3 | 670.9 | 683.0 | 697.2 | 719.4 | 746.4 | 778.6 | 816.9 | 863.1 | |
| Total | 1 793.7 | 1 832.5 | 1 868.7 | 1 906.3 | 1 927.7 | 1 953.4 | 1 996.3 | 2 056.5 | 2 137.2 | 2 215.9 | 2 298.7 | 52 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/h8enli>

Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – Norvège
Milliers

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | Dont: Femmes 2019 (%) |
|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-----------------------------|
| Pologne | 42.7 | 49.5 | 57.1 | 67.6 | 76.9 | 84.2 | 91.2 | 96.1 | 97.6 | 98.6 | 99.1 | 37 |
| Suède | 39.4 | 41.8 | 44.6 | 47.0 | 47.8 | 48.6 | 49.2 | 49.1 | 48.3 | 47.9 | 47.7 | 49 |
| Lituanie | 7.3 | 9.9 | 15.6 | 22.7 | 28.6 | 33.0 | 35.9 | 37.4 | 37.7 | 38.4 | 39.4 | 42 |
| Syrie | 1.3 | 1.4 | 1.5 | 1.6 | 2.0 | 3.1 | 5.5 | 9.7 | 20.8 | 27.4 | 30.8 | 40 |
| Somalie | 16.9 | 18.0 | 19.4 | 20.7 | 23.7 | 25.9 | 27.0 | 28.3 | 28.7 | 28.8 | 28.7 | 48 |
| Allemagne | 23.0 | 24.9 | 26.2 | 27.3 | 27.8 | 27.9 | 28.2 | 28.2 | 28.0 | 27.8 | 28.0 | 48 |
| Danemark | 22.6 | 22.7 | 22.9 | 23.3 | 23.8 | 24.4 | 25.3 | 25.1 | 24.8 | 24.6 | 24.5 | 48 |
| Philippines | 12.3 | 13.5 | 14.7 | 16.3 | 17.8 | 19.5 | 20.6 | 21.4 | 22.2 | 23.1 | 24.1 | 77 |
| Iraq | 19.4 | 20.6 | 21.4 | 22.0 | 22.1 | 22.1 | 22.2 | 22.2 | 22.5 | 23.1 | 23.3 | 44 |
| Érythrée | 3.3 | 4.8 | 6.6 | 8.2 | 10.1 | 12.4 | 14.8 | 17.7 | 20.1 | 21.9 | 22.7 | 42 |
| Thaïlande | 11.8 | 13.1 | 14.1 | 15.2 | 16.4 | 17.3 | 18.0 | 18.9 | 20.1 | 21.1 | 22.0 | 81 |
| Pakistan | 16.7 | 17.2 | 17.6 | 18.0 | 18.6 | 19.0 | 19.4 | 19.7 | 20.1 | 20.6 | 20.9 | 48 |
| Royaume-Uni | 16.2 | 16.9 | 17.5 | 18.1 | 18.6 | 19.0 | 19.3 | 19.5 | 19.4 | 19.4 | 19.7 | 39 |
| États-Unis | 15.7 | 16.0 | 16.3 | 16.6 | 17.0 | 17.3 | 17.5 | 17.6 | 17.7 | 17.9 | 18.4 | 51 |
| Russie | 13.1 | 13.8 | 14.6 | 15.3 | 16.2 | 16.8 | 17.2 | 17.5 | 17.7 | 17.9 | 18.3 | 67 |
| Autres pays | 227.0 | 242.8 | 259.0 | 276.6 | 296.4 | 313.9 | 330.4 | 344.0 | 354.1 | 363.8 | 374.3 | |
| Total | 488.8 | 526.8 | 569.1 | 616.3 | 663.9 | 704.5 | 741.8 | 772.5 | 799.8 | 822.4 | 841.6 | 48 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/h8enli>

Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – Nouvelle-Zélande
Milliers

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | Dont: Femmes 2018 (%) |
|----------------|------|------|------|------|----------------|------|------|------|------|----------------|------|-----------------------------|
| Royaume-Uni | .. | .. | .. | .. | 255.0 | .. | .. | .. | .. | 265.5 | .. | 49 |
| Chine | .. | .. | .. | .. | 89.1 | .. | .. | .. | .. | 132.9 | .. | 55 |
| Inde | .. | .. | .. | .. | 67.2 | .. | .. | .. | .. | 117.3 | .. | 42 |
| Australie | .. | .. | .. | .. | 62.7 | .. | .. | .. | .. | 75.8 | .. | 53 |
| Afrique du Sud | .. | .. | .. | .. | 54.3 | .. | .. | .. | .. | 71.4 | .. | 51 |
| Philippines | .. | .. | .. | .. | 37.3 | .. | .. | .. | .. | 67.6 | .. | 52 |
| Fidji | .. | .. | .. | .. | 52.8 | .. | .. | .. | .. | 62.3 | .. | 51 |
| Samoa | .. | .. | .. | .. | 50.7 | .. | .. | .. | .. | 55.5 | .. | 51 |
| Corée | .. | .. | .. | .. | 26.6 | .. | .. | .. | .. | 31.0 | .. | 54 |
| États-Unis | .. | .. | .. | .. | 22.1 | .. | .. | .. | .. | 27.7 | .. | 54 |
| Tonga | .. | .. | .. | .. | 22.4 | .. | .. | .. | .. | 26.9 | .. | 48 |
| Malaisie | .. | .. | .. | .. | 16.4 | .. | .. | .. | .. | 19.9 | .. | 54 |
| Pays-Bas | .. | .. | .. | .. | 19.9 | .. | .. | .. | .. | 19.3 | .. | 50 |
| Allemagne | .. | .. | .. | .. | 12.9 | .. | .. | .. | .. | 16.6 | .. | 57 |
| Sri Lanka | .. | .. | .. | .. | 9.6 | .. | .. | .. | .. | 14.3 | .. | 47 |
| Autres pays | .. | .. | .. | .. | 202.8 | .. | .. | .. | .. | 267.7 | .. | |
| Total | .. | .. | .. | .. | 1 001.8 | .. | .. | .. | .. | 1 271.8 | .. | 51 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/h8enli>

Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – Pologne

Milliers

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | Dont: Femmes 2011 (%) |
|--------------|------|------|--------------|------|------|------|------|------|------|------|------|-----------------------------|
| Ukraine | .. | .. | 227.5 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. |
| Allemagne | .. | .. | 84.0 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. |
| Bélarus | .. | .. | 83.6 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. |
| Lituanie | .. | .. | 55.6 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. |
| Royaume-Uni | .. | .. | 38.0 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. |
| Irlande | .. | .. | 8.4 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. |
| Autres pays | .. | .. | 177.8 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. |
| Total | .. | .. | 674.9 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 59 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <https://stat.link/h8enli>

Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – Portugal

Milliers

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | Dont: Femmes 2011 (%) |
|----------------------|------|------|--------------|------|------|------|------|------|------|------|------|-----------------------------|
| Angola | .. | .. | 162.6 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 54 |
| Brésil | .. | .. | 139.7 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 58 |
| France | .. | .. | 94.5 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 54 |
| Mozambique | .. | .. | 73.1 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 54 |
| Cabo Verde | .. | .. | 62.0 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 53 |
| Guinée-Bissau | .. | .. | 29.6 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 44 |
| Allemagne | .. | .. | 28.0 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 52 |
| Venezuela | .. | .. | 25.2 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 54 |
| Roumanie | .. | .. | 23.7 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 49 |
| Royaume-Uni | .. | .. | 19.1 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 50 |
| Sao Tomé-et-Principe | .. | .. | 18.6 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 56 |
| Espagne | .. | .. | 16.5 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 57 |
| Suisse | .. | .. | 16.5 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 49 |
| Afrique du Sud | .. | .. | 11.5 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 53 |
| Chine | .. | .. | 10.9 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 48 |
| Autres pays | .. | .. | 140.5 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | |
| Total | .. | .. | 871.8 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 53 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/h8enli>**Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – République tchèque**

Milliers

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | Dont: Femmes 2011 (%) |
|---------------------|------|------|--------------|------|------|------|------|------|------|------|------|-----------------------------|
| République slovaque | .. | .. | 289.6 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 53 |
| Ukraine | .. | .. | 138.0 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 45 |
| Viet Nam | .. | .. | 52.4 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 40 |
| Russie | .. | .. | 35.7 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 57 |
| Pologne | .. | .. | 26.0 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 62 |
| Allemagne | .. | .. | 16.7 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 32 |
| Roumanie | .. | .. | 12.8 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 51 |
| Moldova | .. | .. | 9.4 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 38 |
| Bulgarie | .. | .. | 9.2 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 39 |
| États-Unis | .. | .. | 7.0 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 45 |
| Kazakhstan | .. | .. | 6.7 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 51 |
| Mongolie | .. | .. | 5.6 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 59 |
| Chine | .. | .. | 4.9 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 45 |
| Hongrie | .. | .. | 4.8 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 57 |
| Royaume-Uni | .. | .. | 4.8 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 24 |
| Autres pays | .. | .. | 121.7 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | |
| Total | .. | .. | 745.2 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 48 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/h8enli>

Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – République slovaque
Milliers

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | Dont: Femmes 2019 (%) |
|--------------------|------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-----------------------------|
| République tchèque | .. | .. | .. | 88.7 | 88.6 | 88.2 | 88.0 | 87.8 | 88.0 | 88.0 | 88.1 | 55 |
| Hongrie | .. | .. | .. | 17.6 | 17.7 | 17.3 | 17.1 | 16.8 | 16.6 | 16.3 | 16.1 | 48 |
| Ukraine | .. | .. | .. | 9.8 | 9.8 | 9.9 | 10.1 | 10.5 | 10.7 | 11.1 | 11.4 | 58 |
| Roumanie | .. | .. | .. | 7.6 | 7.8 | 8.1 | 8.3 | 8.7 | 9.1 | 9.3 | 9.6 | 36 |
| Royaume-Uni | .. | .. | .. | 3.7 | 4.2 | 4.8 | 5.5 | 6.3 | 7.2 | 8.1 | 9.1 | 44 |
| Pologne | .. | .. | .. | 6.5 | 6.5 | 6.7 | 6.7 | 6.9 | 7.0 | 7.1 | 7.3 | 52 |
| Allemagne | .. | .. | .. | 4.2 | 4.4 | 4.6 | 4.8 | 5.1 | 5.4 | 5.8 | 6.1 | 35 |
| Autriche | .. | .. | .. | 2.8 | 3.0 | 3.1 | 3.4 | 3.7 | 4.0 | 4.3 | 4.7 | 41 |
| Italie | .. | .. | .. | 2.2 | 2.4 | 2.7 | 2.8 | 3.1 | 3.4 | 3.7 | 3.9 | 26 |
| Russie | .. | .. | .. | 2.7 | 2.7 | 2.7 | 2.8 | 2.9 | 2.9 | 3.0 | 3.1 | 64 |
| France | .. | .. | .. | 3.0 | 2.9 | 2.9 | 2.9 | 3.0 | 3.0 | 3.0 | 3.0 | 44 |
| États-Unis | .. | .. | .. | 1.9 | 2.0 | 2.1 | 2.2 | 2.3 | 2.4 | 2.5 | 2.6 | 46 |
| Bulgarie | .. | .. | .. | 2.0 | 2.2 | 2.2 | 2.2 | 2.3 | 2.5 | 2.5 | 2.6 | 31 |
| Serbie | .. | .. | .. | 1.7 | 1.8 | 1.9 | 1.9 | 2.0 | 2.2 | 2.3 | 2.4 | 36 |
| Viet Nam | .. | .. | .. | 1.9 | 2.0 | 2.1 | 2.1 | 2.2 | 2.2 | 2.3 | 2.3 | 40 |
| Autres pays | .. | .. | .. | 13.6 | 14.6 | 15.7 | 16.8 | 18.2 | 19.7 | 21.0 | 22.2 | |
| Total | .. | 140.7 | 145.7 | 169.8 | 172.6 | 174.9 | 177.6 | 181.6 | 186.2 | 190.3 | 194.4 | 49 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/h8enli>

Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – Royaume-Uni
Milliers

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | Dont: Femmes 2018 (%) |
|----------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-----------------------------|
| Inde | 661 | 687 | 686 | 750 | 746 | 733 | 784 | 755 | 799 | 827 | .. | 50 |
| Pologne | 540 | 534 | 617 | 658 | 650 | 764 | 783 | 936 | 878 | 770 | .. | 53 |
| Pakistan | 427 | 382 | 441 | 432 | 476 | 419 | 510 | 482 | 535 | 495 | .. | 46 |
| Roumanie | 55 | 77 | 82 | 118 | 151 | 162 | 220 | 306 | 373 | 439 | .. | 45 |
| Irlande | 401 | 401 | 429 | 429 | 400 | 346 | 372 | 365 | 372 | 398 | .. | 55 |
| Allemagne | 296 | 301 | 292 | 303 | 343 | 279 | 252 | 337 | 304 | 308 | .. | 59 |
| Italie | 117 | 130 | 150 | 135 | 142 | 159 | 168 | 239 | 240 | 281 | .. | 44 |
| Afrique du Sud | 220 | 227 | 208 | 208 | 224 | 201 | 178 | 195 | 275 | 228 | .. | 53 |
| Nigéria | 166 | 167 | 203 | 162 | 202 | 170 | 206 | 222 | 201 | 225 | .. | 52 |
| Bangladesh | 199 | 193 | 219 | 191 | 184 | 187 | 198 | 230 | 261 | 224 | .. | 47 |
| Jamaïque | 130 | 134 | 123 | 151 | 140 | 128 | 149 | 142 | 134 | 174 | .. | 56 |
| États-Unis | 160 | 193 | 159 | 203 | 216 | 186 | 158 | 160 | 132 | 168 | .. | 59 |
| France | 144 | 122 | 132 | 146 | 128 | 127 | 174 | 167 | 191 | 164 | .. | 59 |
| Lituanie | 62 | 91 | 118 | 117 | 140 | 137 | 171 | 178 | 172 | 160 | .. | 61 |
| Australie | 123 | 124 | 109 | 106 | 117 | 123 | 131 | 143 | 129 | 155 | .. | 45 |
| Autres pays | 3 198 | 3 293 | 3 462 | 3 479 | 3 601 | 3 943 | 4 028 | 4 131 | 4 373 | 4 167 | .. | |
| Total | 6 899 | 7 056 | 7 430 | 7 588 | 7 860 | 8 064 | 8 482 | 8 988 | 9 369 | 9 183 | 9 482 | 52 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/h8enli>

Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – Russie

Milliers

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | Dont: Femmes 2010 (%) |
|--------------|------|-----------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|-----------------------------|
| Ukraine | .. | 2 942.0 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 54 |
| Kazakhstan | .. | 2 481.9 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 54 |
| Ouzbékistan | .. | 1 111.7 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 47 |
| Azerbaïdjan | .. | 743.9 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 44 |
| Bélarus | .. | 740.9 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 57 |
| Kirghizistan | .. | 573.3 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 51 |
| Arménie | .. | 511.2 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 44 |
| Tadjikistan | .. | 452.2 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 41 |
| Géorgie | .. | 436.4 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 46 |
| Moldova | .. | 285.3 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 47 |
| Turkménistan | .. | 180.0 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 52 |
| Allemagne | .. | 137.7 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 50 |
| Lettonie | .. | 86.7 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 53 |
| Lituanie | .. | 68.9 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 53 |
| Estonie | .. | 57.0 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 53 |
| Autres pays | .. | 385.8 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | |
| Total | .. | 11 194.7 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 51 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/h8eni>**Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – Slovénie**

Milliers

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | Dont: Femmes 2018 (%) |
|--------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-----------------------------|
| Bosnie-Herzégovine | 97.1 | 102.9 | 96.9 | 97.2 | 98.5 | 100.0 | 100.9 | 102.8 | 104.7 | 107.7 | 116.4 | 38 |
| Croatie | 56.2 | 56.0 | 49.2 | 48.8 | 48.3 | 47.7 | 47.0 | 46.1 | 45.6 | 45.0 | 44.4 | 51 |
| Serbie | 16.2 | 20.9 | 26.4 | 26.4 | 26.7 | 26.9 | 27.1 | 24.3 | 24.6 | 25.4 | 27.4 | 39 |
| Macédoine du Nord | 13.0 | 14.3 | 13.7 | 14.2 | 14.7 | 15.1 | 15.6 | 15.9 | 16.5 | 17.1 | 18.2 | 41 |
| Allemagne | 12.3 | 12.3 | 8.5 | 8.4 | 8.0 | 7.7 | 7.6 | 7.4 | 7.4 | 7.3 | 7.3 | 49 |
| Italie | 4.3 | 4.3 | 3.1 | 3.2 | 3.4 | 3.5 | 3.6 | 3.8 | 4.0 | 4.1 | 4.3 | 40 |
| Russie | 0.8 | 0.9 | 1.1 | 1.2 | 1.4 | 1.7 | 2.1 | 2.6 | 2.8 | 3.0 | 3.4 | 58 |
| Monténégro | 2.0 | 2.8 | 2.8 | 2.8 | 2.8 | 2.8 | 2.8 | 2.9 | 3.4 | 3.3 | 3.4 | 46 |
| Autriche | 5.4 | 5.5 | 3.2 | 3.1 | 3.0 | 2.9 | 2.8 | 2.7 | 2.7 | 2.6 | 2.7 | 50 |
| Ukraine | 1.2 | 1.4 | 1.4 | 1.5 | 1.6 | 1.7 | 1.8 | 2.0 | 2.3 | 2.5 | 2.7 | 66 |
| Bulgarie | 0.4 | 0.5 | 0.8 | 0.9 | 1.1 | 1.2 | 1.2 | 1.2 | 1.2 | 1.2 | 1.3 | 39 |
| France | 1.6 | 1.6 | 1.2 | 1.2 | 1.2 | 1.2 | 1.2 | 1.1 | 1.1 | 1.1 | 1.1 | 50 |
| Chine | 0.5 | 0.7 | 0.8 | 0.8 | 0.8 | 0.9 | 0.9 | 0.9 | 0.9 | 1.0 | 1.1 | 48 |
| Suisse | 1.4 | 1.4 | 1.1 | 1.1 | 1.0 | 1.0 | 1.0 | 1.0 | 1.0 | 0.9 | 0.9 | 47 |
| États-Unis | 0.7 | 0.7 | 0.7 | 0.7 | 0.7 | 0.7 | 0.7 | 0.7 | 0.7 | 0.8 | 0.8 | 46 |
| Autres pays | 30.2 | 27.6 | 17.8 | 18.4 | 19.3 | 20.3 | 21.4 | 25.7 | 26.4 | 27.1 | 29.5 | |
| Total | 243.4 | 253.8 | 228.6 | 230.1 | 232.7 | 235.3 | 237.6 | 241.2 | 245.4 | 250.2 | 265.1 | 42 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/h8eni>

Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – Suède

Milliers

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | Dont: Femmes 2019 (%) |
|--------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-----------------------------|
| Syrie | 18.8 | 19.6 | 20.8 | 22.4 | 27.5 | 41.7 | 67.7 | 98.2 | 149.4 | 172.3 | 186.0 | 44 |
| Finlande | 175.1 | 172.2 | 169.5 | 166.7 | 163.9 | 161.1 | 158.5 | 156.0 | 153.6 | 150.9 | 147.9 | 61 |
| Iraq | 109.4 | 117.9 | 121.8 | 125.5 | 127.9 | 128.9 | 130.2 | 131.9 | 135.1 | 140.8 | 144.0 | 46 |
| Pologne | 63.8 | 67.5 | 70.3 | 72.9 | 75.3 | 78.2 | 81.7 | 85.5 | 88.7 | 91.2 | 92.8 | 53 |
| Iran | 57.7 | 59.9 | 62.1 | 63.8 | 65.6 | 67.2 | 68.4 | 69.1 | 70.6 | 74.1 | 77.4 | 47 |
| Somalie | 25.2 | 31.7 | 37.8 | 40.2 | 44.0 | 54.2 | 57.9 | 60.6 | 63.9 | 66.4 | 68.7 | 51 |
| Anc. Yougoslavie | 72.3 | 71.6 | 70.8 | 70.1 | 69.3 | 68.6 | 67.9 | 67.2 | 66.5 | 65.9 | 65.1 | 50 |
| Bosnie-Herzégovine | 56.0 | 56.1 | 56.2 | 56.3 | 56.6 | 56.8 | 57.3 | 57.7 | 58.2 | 58.9 | 59.4 | 50 |
| Afghanistan | 11.4 | 12.7 | 14.4 | 17.5 | 21.5 | 25.1 | 28.4 | 31.3 | 34.8 | 44.0 | 52.0 | 35 |
| Allemagne | 46.9 | 47.8 | 48.2 | 48.4 | 48.7 | 49.0 | 49.4 | 49.6 | 50.2 | 50.9 | 51.1 | 53 |
| Turquie | 39.2 | 40.8 | 42.5 | 43.9 | 45.1 | 45.7 | 46.1 | 46.4 | 47.1 | 48.3 | 49.9 | 45 |
| Thaïlande | 25.9 | 28.7 | 31.4 | 33.6 | 35.6 | 37.0 | 38.1 | 38.8 | 39.9 | 41.2 | 42.4 | 78 |
| Érythrée | 7.8 | 9.0 | 10.3 | 12.0 | 13.7 | 16.6 | 21.8 | 28.6 | 35.1 | 39.1 | 42.3 | 45 |
| Norvège | 44.3 | 43.8 | 43.4 | 43.1 | 42.9 | 42.5 | 42.3 | 42.1 | 42.1 | 42.0 | 41.7 | 55 |
| Danemark | 46.2 | 46.0 | 45.5 | 45.0 | 44.2 | 43.2 | 42.4 | 41.9 | 41.2 | 40.6 | 40.0 | 47 |
| Autres pays | 481.7 | 512.5 | 539.9 | 566.1 | 591.5 | 617.6 | 645.4 | 671.4 | 708.1 | 750.6 | 794.8 | |
| Total | 1 281.6 | 1 338.0 | 1 384.9 | 1 427.3 | 1 473.3 | 1 533.5 | 1 603.6 | 1 676.3 | 1 784.5 | 1 877.1 | 1 955.6 | 50 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/h8enli>**Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – Suisse**

Milliers

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | Dont: Femmes 2019 (%) |
|--------------------|------|------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-----------------------------|
| Allemagne | .. | .. | 318.9 | 330.0 | 337.4 | 343.6 | 348.1 | 350.5 | 352.2 | 353.4 | 355.3 | 50 |
| Italie | .. | .. | 233.1 | 241.0 | 244.7 | 251.3 | 258.3 | 263.3 | 267.3 | 267.9 | 268.8 | 44 |
| Portugal | .. | .. | 172.3 | 187.4 | 199.2 | 211.5 | 218.7 | 222.3 | 223.1 | 220.9 | 217.7 | 46 |
| France | .. | .. | 132.3 | 138.4 | 141.4 | 146.8 | 153.1 | 158.6 | 162.5 | 166.3 | 169.4 | 50 |
| Turquie | .. | .. | 76.0 | 76.9 | 77.4 | 77.9 | 78.2 | 78.7 | 79.2 | 79.8 | 80.4 | 47 |
| Macédoine du Nord | .. | .. | 51.7 | 53.5 | 55.1 | 57.0 | 59.2 | 61.4 | 64.3 | 66.9 | 69.3 | 48 |
| Espagne | .. | .. | 53.5 | 57.2 | 59.8 | 64.1 | 67.1 | 68.9 | 69.4 | 68.9 | 68.6 | 49 |
| Serbie | .. | .. | 56.5 | 59.2 | 60.1 | 62.9 | 63.4 | 64.6 | 65.3 | 65.7 | 65.9 | 51 |
| Autriche | .. | .. | 58.8 | 59.2 | 59.7 | 59.9 | 60.0 | 60.1 | 59.8 | 59.6 | 59.2 | 59 |
| Bosnie-Herzégovine | .. | .. | 51.1 | 52.4 | 53.2 | 54.1 | 55.4 | 56.4 | 56.9 | 57.1 | 57.4 | 52 |
| Royaume-Uni | .. | .. | 41.1 | 43.7 | 44.2 | 44.8 | 45.2 | 45.2 | 45.0 | 45.3 | 45.7 | 46 |
| Brésil | .. | .. | 32.3 | 33.4 | 34.4 | 35.5 | 36.6 | 37.8 | 39.1 | 40.9 | 42.5 | 70 |
| Pologne | .. | .. | 21.5 | 24.0 | 26.2 | 28.1 | 31.6 | 34.7 | 36.7 | 38.7 | 40.8 | 54 |
| États-Unis | .. | .. | 33.7 | 34.9 | 35.4 | 35.9 | 36.3 | 36.6 | 37.0 | 37.6 | 38.6 | 52 |
| Sri Lanka | .. | .. | 28.6 | 29.6 | 30.0 | 30.6 | 31.3 | 32.6 | 34.2 | 35.1 | 35.6 | 47 |
| Autres pays | .. | .. | 713.9 | 737.4 | 760.3 | 785.6 | 812.5 | 844.6 | 888.0 | 914.9 | 938.2 | |
| Total | .. | .. | 2 075.2 | 2 158.4 | 2 218.4 | 2 289.6 | 2 354.8 | 2 416.4 | 2 480.0 | 2 519.1 | 2 553.4 | 51 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/h8enli>

Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – Turquie

Milliers

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | Dont: Femmes 2018 (%) |
|-------------------|------|------|------|------|------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|------|-----------------------------|
| Bulgarie | .. | .. | .. | .. | .. | 382.1 | 378.7 | 374.0 | 366.2 | 362.7 | .. | 54 |
| Iraq | .. | .. | .. | .. | .. | 52.2 | 97.5 | 146.1 | 199.7 | 283.8 | .. | 47 |
| Allemagne | .. | .. | .. | .. | .. | 259.1 | 263.3 | 272.7 | 277.9 | 281.9 | .. | 53 |
| Syrie | .. | .. | .. | .. | .. | 66.1 | 76.4 | 98.1 | 109.4 | 163.8 | .. | 44 |
| Afghanistan | .. | .. | .. | .. | .. | 33.8 | 38.7 | 59.3 | 78.7 | 115.2 | .. | 41 |
| Azerbaïdjan | .. | .. | .. | .. | .. | 46.1 | 52.8 | 64.2 | 71.2 | 85.3 | .. | 57 |
| Iran | .. | .. | .. | .. | .. | 30.2 | 36.2 | 47.5 | 53.8 | 80.2 | .. | 48 |
| Turkménistan | .. | .. | .. | .. | .. | 19.9 | 24.9 | 30.3 | 45.2 | 71.2 | .. | 58 |
| Ouzbékistan | .. | .. | .. | .. | .. | 29.6 | 36.1 | 43.7 | 52.1 | 63.2 | .. | 64 |
| Russie | .. | .. | .. | .. | .. | 30.3 | 34.5 | 37.8 | 37.4 | 47.2 | .. | 68 |
| Arabie saoudite | .. | .. | .. | .. | .. | 12.6 | 14.6 | 17.3 | 25.6 | 41.3 | .. | 45 |
| Macédoine du Nord | .. | .. | .. | .. | .. | 44.3 | 43.4 | 42.3 | 41.0 | 40.0 | .. | 54 |
| Pays-Bas | .. | .. | .. | .. | .. | 32.0 | 32.3 | 34.1 | 34.1 | 34.6 | .. | 54 |
| France | .. | .. | .. | .. | .. | 28.1 | 28.5 | 33.3 | 35.3 | 33.9 | .. | 51 |
| Royaume-Uni | .. | .. | .. | .. | .. | 32.3 | 32.1 | 32.4 | 29.2 | 30.6 | .. | 55 |
| Autres pays | .. | .. | .. | .. | .. | 361.2 | 402.3 | 444.4 | 467.2 | 543.7 | .. | |
| Total | .. | .. | .. | .. | .. | 1 459.8 | 1 592.4 | 1 777.3 | 1 923.9 | 2 278.5 | .. | 52 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/h8enli>

Métadonnées relatives aux tableaux A.4. et B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger

| Pays | Commentaires | Source |
|------------|--|---|
| Allemagne | Ⓢ Microrecensements. Y compris les citoyens d'origine allemande nés à l'étranger (Aussiedler). Non compris les personnes en logement communautaire, notamment une partie des réfugiés ou demandeurs d'asile. | Office fédéral de la statistique. |
| Australie | Ⓢ Estimation de la population résidente. <i>Date de référence</i> : 30 juin. | Institut national de statistique (ABS). |
| Autriche | Ⓢ Effectifs de personnes nées à l'étranger résidentes inscrites sur les registres de population. <i>Date de référence</i> : 1 ^{er} janvier. | Registre de population, Statistique Autriche. |
| Belgique | Ⓢ Effectifs de personnes nées à l'étranger inscrites sur le registre de population. Y compris les demandeurs d'asile à partir de 2008. | Registre de population, Direction générale statistique et information économique (DGSIE). |
| Canada | Ⓢ 2011 : Enquête nationale auprès des ménages. La population née à l'étranger comprend toutes les personnes qui sont, ou furent, des immigrants installés ou des résidents permanents au Canada. Non compris les résidents non permanents, dont la résidence au Canada est sujette à une autorisation de travail ou d'études, ni les demandeurs d'asile. Ⓢ 2016: Recensement 2016 (échantillon de 25 %). ε MP pour les autres années. | Statistique Canada. |
| Chili | Ⓢ Registre des permis de résidence | Département des étrangers et des migrations, Ministère de l'Intérieur. |
| Danemark | Ⓢ Immigrés au sens de la définition nationale, i.e. personnes nées à l'étranger dont les parents sont des citoyens étrangers ou nés à l'étranger. Quand aucune information sur la nationalité/le pays de naissance des parents n'est disponible, les personnes nées à l'étranger sont comptabilisées parmi les immigrants. | Statistique Danemark. |
| Espagne | Ⓢ Registre de population. Personnes nées à l'étranger et inscrites dans les registres municipaux, quel que soit leur statut légal. <i>Date de référence</i> : 1 ^{er} janvier. | Registres municipaux, Institut national de statistique (INE). |
| Estonie | Ⓢ Registre de population. | Ministère de l'Intérieur. |
| États-Unis | Ⓢ Y compris les personnes naturalisées et les personnes en situation irrégulière. Non compris les personnes nées à l'étranger de parents américains. | American Community Survey, Bureau du recensement. |
| Finlande | Ⓢ Registre de population. Y compris les personnes d'origine finnoise nées à l'étranger. | Registre central de la population, Statistique Finlande. |
| France | À partir de 2006, recensements de la population. À partir de 2016, les totaux sont estimés à partir des données d'Eurostat. Y compris le département de Mayotte à partir de 2014. Y compris les personnes qui sont nées françaises à l'étranger. | Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE). |
| Grèce | Les totaux présentés dans la Tableau A.4. (base de données Eurostat) ne sont pas comparables aux données présentées dans le Tableau B.4. par pays de naissance (données de l'Enquête sur la population active portant sur les personnes nées à l'étranger âgées de 15 ans et plus ; avant 2014 : 4 ^e trimestre ; à partir de 2014 : 2 ^e trimestre). | Eurostat et Service hellénique de la statistique. |
| Hongrie | Ⓢ Y compris, à partir de 2010, les ressortissants de pays tiers détenteurs d'un permis de résidence temporaire (d'un an ou plus). À partir de 2011, y compris les personnes sous protection subsidiaire. Les données pour 2011 ont été ajustées pour correspondre aux résultats du recensement d'octobre. <i>Date de référence</i> : 1 ^{er} janvier. | Bureau de l'immigration et de la nationalité ; Bureau central de l'administration et des services électroniques publics (registre central de la population) ; Bureau central de la statistique. |
| Irlande | Ⓢ 2011 et 2016 : Recensements. Personnes résidant habituellement en Irlande et présentes à leur lieu de résidence habituelle au moment du recensement. ε PM pour les autres années. | Bureau central de la statistique (CSO). |
| Islande | Ⓢ Registre national de la population. Il est probable que le registre surestime le nombre de personnes nées à l'étranger vivant dans le | Statistique Islande. |

| | pays. <i>Date de référence</i> : 1 ^{er} janvier. | |
|---------------------|--|---|
| Israël | Estimations basées sur les recensements et sur les variations de populations survenues suite aux recensements telles que mesurées par le registre de la population. Les estimations incluent les Juifs et les personnes nées à l'étranger d'autres confessions (en général des membres de famille d'immigrés juifs). Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international. | Bureau central de la statistique. |
| Italie | Ⓢ Registre de population. | Institut national de statistique (ISTAT). |
| Lettonie | Ⓢ Registre de population. <i>Date de référence</i> : 1 ^{er} janvier. | Bureau central de la statistique. |
| Lituanie | <i>Date de référence</i> : 1 ^{er} janvier. | Eurostat. |
| Luxembourg | Ⓢ 2011 : Recensement. ε MC pour les autres années. | Institut national de la statistique et des études économiques (Statec). |
| Mexique | Ⓢ 2010 : Recensement ; 2015 : Enquête intercensitaire. ε Autres années : estimation basée sur l'enquête nationale sur les professions et l'emploi (ENOE). | Institut national de la statistique et de la géographie (INEGI). |
| Norvège | Ⓢ <i>Date de référence</i> : 1 ^{er} janvier. | Registre central de la population, Statistique Norvège. |
| Nouvelle-Zélande | Ⓢ 2013 et 2018: Recensements de la population. ε MP pour les autres années. | Statistique Nouvelle-Zélande. |
| Pays-Bas | Ⓢ <i>Date de référence</i> : 1 ^{er} janvier. | Registre de la population, Bureau central de statistique (CBS). |
| Pologne | Ⓢ 2011 : Recensement de la population. Non compris les résidents temporaires présents sur le territoire depuis moins de 12 mois au moment du recensement. Pays de naissance reportés selon les frontières administratives à la date du recensement. A partir de 2012, estimations à partir des données d'Eurostat. | Bureau central de la statistique et Eurostat. |
| Portugal | Ⓢ 2011 : Recensement de la population. A partir de 2012, estimations à partir des données d'Eurostat. | Institut national statistique (INE). |
| République slovaque | Ⓢ Registre de la population. | Ministère de l'Intérieur. |
| République tchèque | Ⓢ 2011 : Recensement de la population. ε MC pour les autres années. | Institut national de statistique. |
| Royaume-Uni | Ⓢ À partir de 2006 : Résidents nés à l'étranger tels que comptabilisés dans l'Enquête sur la population active. Les chiffres sont arrondis au millier. | Institut national de statistique. |
| Russie | Ⓢ 2010 : Recensement. | Service statistique de l'État fédéral (Rosstat). |
| Slovénie | | Eurostat. |
| Suède | Ⓢ <i>Date de référence</i> : 1 ^{er} janvier. | Registre de la population, Statistique Suède. |
| Suisse | Ⓢ À partir de 2011 : Registre de population confédéral. ε MC pour les autres années. | Office fédéral de la statistique. |
| Turquie | | Ministère du Travail et de la Sécurité sociale. |

Notes: Ⓢ Données observées. ε Estimations (italique) réalisées par la méthode des composantes (MC) ou la méthode paramétrique (MP). Les estimations ne sont faites que sur le total et non par pays d'origine (Tableaux B.4). Les données pour la Serbie incluent les personnes du Monténégro et de Serbie-et-Monténégro. Certains commentaires peuvent porter sur des nationalités/pays de naissance ne figurant pas dans cette annexe mais disponibles en ligne (<http://stats.OECD.org/>).

Tableau A.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité dans les pays de l'OCDE et en Russie

Milliers et pourcentages

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|---------------------------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|
| Allemagne | 6 727.6 | 6 694.8 | 6 753.6 | 6 930.9 | 7 213.7 | 7 633.6 | 8 153.0 | 9 107.9 | 10 039.1 | 10 623.9 | 10 915.5 |
| % de la population totale | 8.3 | 8.3 | 8.4 | 8.6 | 8.9 | 9.4 | 10.0 | 11.1 | 12.1 | 12.8 | 13.1 |
| Autriche | 860.0 | 883.6 | 913.2 | 951.4 | 1 004.3 | 1 066.1 | 1 146.1 | 1 267.7 | 1 341.9 | 1 395.9 | 1 438.9 |
| % de la population totale | 10.3 | 10.5 | 10.8 | 11.2 | 11.7 | 12.4 | 13.2 | 14.5 | 15.2 | 15.7 | 16.1 |
| Belgique | 1 013.3 | 1 057.7 | 1 119.3 | 1 169.1 | 1 257.2 | 1 268.1 | 1 276.9 | 1 333.2 | 1 366.5 | 1 388.9 | 1 423.2 |
| % de la population totale | 9.3 | 9.7 | 10.2 | 10.5 | 11.3 | 11.3 | 11.3 | 11.7 | 12.0 | 12.1 | 12.3 |
| Canada | .. | .. | 1 957.0 | .. | .. | .. | .. | 2 404.8 | .. | .. | .. |
| % de la population totale | .. | .. | 5.7 | .. | .. | .. | .. | 6.7 | .. | .. | .. |
| Chili | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 952.7 | .. | .. |
| % de la population totale | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 5.2 | .. | .. |
| Corée | 920.9 | 1 002.7 | 982.5 | 933.0 | 985.9 | 1 091.5 | 1 143.1 | 1 161.7 | 1 171.8 | 1 246.8 | .. |
| % de la population totale | 1.8 | 1.9 | 2.0 | 2.0 | 1.9 | 1.9 | 2.1 | 2.2 | 2.3 | 2.3 | 2.4 |
| Danemark | 320.2 | 329.9 | 346.0 | 358.9 | 374.7 | 397.3 | 422.6 | 463.1 | 485.0 | 506.0 | 525.8 |
| % de la population totale | 5.8 | 5.9 | 6.2 | 6.4 | 6.6 | 7.0 | 7.4 | 8.1 | 8.5 | 8.8 | 9.1 |
| Espagne | 5 386.7 | 5 402.6 | 5 312.4 | 5 236.0 | 5 072.7 | 4 677.1 | 4 454.4 | 4 417.5 | 4 419.5 | 4 563.0 | 4 840.2 |
| % de la population totale | 11.6 | 11.5 | 11.3 | 11.1 | 10.8 | 10.0 | 9.5 | 9.5 | 9.5 | 9.8 | 10.4 |
| Estonie | .. | .. | .. | 211.1 | 210.9 | 211.7 | 211.4 | 211.5 | 212.2 | 213.7 | 216.4 |
| % de la population totale | .. | .. | .. | 16.0 | 16.0 | 16.1 | 16.1 | 16.1 | 16.1 | 16.2 | 16.3 |
| États-Unis | 21 685.7 | 21 641.0 | 22 460.6 | 22 225.5 | 22 115.0 | 22 016.4 | 22 263.4 | 22 426.2 | 22 415.3 | 22 595.7 | 22 518.8 |
| % de la population totale | 7.1 | 7.0 | 7.2 | 7.1 | 7.0 | 6.9 | 6.9 | 6.9 | 6.9 | 6.9 | 6.8 |
| Finlande | 143.3 | 155.7 | 168.0 | 183.1 | 195.5 | 207.5 | 219.7 | 229.8 | 243.6 | 249.5 | 257.6 |
| % de la population totale | 2.7 | 2.9 | 3.1 | 3.4 | 3.6 | 3.8 | 4.0 | 4.2 | 4.4 | 4.5 | 4.7 |
| France | 3 771.0 | 3 818.0 | 3 889.0 | 3 980.0 | 4 084.0 | 4 289.0 | 4 428.0 | 4 542.0 | 4 704.0 | 4 769.4 | 4 986.9 |
| % de la population totale | 6.1 | 6.1 | 6.2 | 6.3 | 6.4 | 6.7 | 6.9 | 7.0 | 7.3 | 7.4 | 7.7 |
| Grèce | 927.6 | 931.4 | 934.4 | 921.4 | 886.5 | 855.0 | 822.0 | 798.4 | 810.0 | 816.1 | 831.7 |
| % de la population totale | 8.4 | 8.5 | 8.6 | 8.5 | 8.2 | 8.0 | 7.7 | 7.5 | 7.6 | 7.7 | 7.9 |
| Hongrie | 184.4 | 197.8 | 209.2 | 143.4 | 141.4 | 140.5 | 146.0 | 156.6 | 151.1 | 161.5 | 180.5 |
| % de la population totale | 1.9 | 2.0 | 2.1 | 1.5 | 1.4 | 1.4 | 1.5 | 1.6 | 1.6 | 1.7 | 1.9 |
| Irlande | 575.6 | 575.4 | 598.1 | 599.9 | 601.8 | 603.7 | 605.5 | 607.4 | 566.6 | 593.5 | 622.7 |
| % de la population totale | 13.0 | 12.8 | 13.1 | 13.1 | 13.1 | 13.1 | 13.1 | 13.1 | 12.1 | 12.5 | 12.9 |
| Islande | 24.4 | 21.7 | 21.1 | 21.0 | 21.4 | 22.7 | 24.3 | 26.5 | 30.3 | 37.8 | 44.3 |
| % de la population totale | 7.7 | 6.8 | 6.5 | 6.4 | 6.6 | 6.9 | 7.4 | 8.0 | 9.1 | 11.2 | 13.1 |
| Italie | 3 402.4 | 3 648.1 | 3 879.2 | 4 052.1 | 4 387.7 | 4 921.3 | 5 014.4 | 5 026.9 | 5 047.0 | 5 144.4 | 5 255.5 |
| % de la population totale | 5.8 | 6.1 | 6.5 | 6.8 | 7.3 | 8.1 | 8.3 | 8.3 | 8.3 | 8.5 | 8.7 |
| Japon | 2 215.9 | 2 184.7 | 2 132.9 | 2 078.5 | 2 033.7 | 2 066.4 | 2 121.8 | 2 232.2 | 2 382.8 | 2 561.8 | 2 731.1 |
| % de la population totale | 1.7 | 1.7 | 1.7 | 1.6 | 1.6 | 1.6 | 1.7 | 1.7 | 1.9 | 2.0 | 2.2 |
| Lettonie | 382.7 | 362.4 | 342.8 | 324.3 | 315.4 | 304.8 | 298.4 | 288.9 | 279.4 | 272.5 | 266.6 |
| % de la population totale | 17.8 | 17.1 | 16.4 | 15.7 | 15.4 | 15.1 | 14.9 | 14.6 | 14.3 | 14.1 | 14.0 |
| Lituanie | 30.9 | 27.3 | 24.0 | 22.9 | 22.2 | 21.6 | 22.5 | 18.7 | 20.1 | 27.3 | 47.2 |
| % de la population totale | 1.0 | 0.9 | 0.8 | 0.8 | 0.7 | 0.7 | 0.8 | 0.6 | 0.7 | 1.0 | 1.7 |
| Luxembourg | 215.5 | 216.3 | 220.5 | 229.9 | 238.8 | 248.9 | 258.7 | 269.2 | 281.5 | 288.2 | 291.3 |
| % de la population totale | 43.4 | 42.6 | 42.5 | 43.3 | 44.0 | 44.9 | 45.6 | 46.5 | 47.6 | 47.7 | 47.3 |
| Mexique | 262.7 | 281.1 | 303.9 | 296.4 | .. | 326.0 | 355.2 | 381.8 | 423.9 | 462.0 | .. |
| % de la population totale | 0.2 | 0.2 | 0.3 | 0.2 | .. | 0.3 | 0.3 | 0.3 | 0.3 | 0.4 | .. |
| Norvège | 303.0 | 333.9 | 369.2 | 407.3 | 448.8 | 483.2 | 512.2 | 538.2 | 559.2 | 567.8 | 584.2 |
| % de la population totale | 6.3 | 6.8 | 7.5 | 8.1 | 8.8 | 9.4 | 9.8 | 10.3 | 10.6 | 10.6 | 10.9 |

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|---------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Pays-Bas | 719.5 | 735.2 | 760.4 | 786.1 | 796.2 | 816.0 | 847.3 | 900.5 | 972.3 | 1 040.8 | 1 110.9 |
| % de la population totale | 4.3 | 4.4 | 4.5 | 4.7 | 4.7 | 4.8 | 5.0 | 5.3 | 5.7 | 6.1 | 6.5 |
| Pologne | 60.4 | 75.2 | 79.3 | 85.8 | 93.3 | 101.2 | 108.3 | 149.6 | 210.3 | 239.2 | 289.8 |
| % de la population totale | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.3 | 0.3 | 0.4 | 0.6 | 0.6 | 0.8 |
| Portugal | 440.6 | 454.2 | 445.3 | 436.8 | 417.0 | 401.3 | 395.2 | 388.7 | 397.7 | 421.7 | 480.3 |
| % de la population totale | 4.2 | 4.3 | 4.2 | 4.1 | 4.0 | 3.9 | 3.8 | 3.8 | 3.9 | 4.1 | 4.7 |
| République tchèque | 437.6 | 432.5 | 424.3 | 434.2 | 435.9 | 439.2 | 449.4 | 464.7 | 493.4 | 524.1 | 564.3 |
| % de la population totale | 4.2 | 4.1 | 4.0 | 4.1 | 4.1 | 4.1 | 4.2 | 4.4 | 4.6 | 4.9 | 5.3 |
| République slovaque | 52.5 | 62.9 | 68.0 | 53.4 | 56.5 | 59.2 | 61.8 | 65.8 | 69.7 | 72.9 | 76.1 |
| % de la population totale | 1.0 | 1.2 | 1.3 | 1.0 | 1.0 | 1.1 | 1.1 | 1.2 | 1.3 | 1.3 | 1.4 |
| Royaume-Uni | 4 348.0 | 4 524.0 | 4 785.0 | 4 788.0 | 4 941.0 | 5 154.0 | 5 592.0 | 5 951.0 | 6 137.0 | 5 991.0 | 6 227.0 |
| % de la population totale | 6.9 | 7.1 | 7.5 | 7.4 | 7.6 | 7.9 | 8.5 | 9.0 | 9.2 | 8.9 | 9.0 |
| Russie | .. | 687.0 | 490.3 | 621.0 | 715.8 | 872.6 | 1 039.0 | 1 104.7 | 1 130.8 | 1 134.5 | .. |
| % de la population totale | .. | 0.5 | 0.3 | 0.4 | 0.5 | 0.6 | 0.7 | 0.8 | 0.8 | 0.8 | .. |
| Suède | 562.1 | 602.9 | 633.3 | 655.1 | 667.2 | 694.7 | 739.4 | 782.8 | 851.9 | 897.3 | 932.3 |
| % de la population totale | 6.0 | 6.4 | 6.7 | 6.9 | 6.9 | 7.2 | 7.6 | 8.0 | 8.6 | 9.0 | 9.3 |
| Suisse | 1 638.9 | 1 680.2 | 1 720.4 | 1 772.3 | 1 825.1 | 1 886.6 | 1 947.0 | 1 993.9 | 2 029.5 | 2 053.6 | 2 081.2 |
| % de la population totale | 21.2 | 21.5 | 21.8 | 22.1 | 22.5 | 23.0 | 23.5 | 23.8 | 24.0 | 24.1 | 24.2 |
| Turquie | 104.4 | 167.3 | 190.5 | 242.1 | 278.7 | 456.5 | 518.3 | 650.3 | 816.4 | 919.1 | .. |
| % de la population totale | 0.1 | 0.2 | 0.3 | 0.3 | 0.4 | 0.6 | 0.7 | 0.8 | 1.0 | 1.1 | .. |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite du Tableaux B.5.


StatLink  <https://stat.link/70xtn8>

Tableau B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité – Allemagne

Milliers

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | Dont: Femmes 2019 (%) |
|------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------------------|
| Turquie | 1 688.4 | 1 658.1 | 1 629.5 | 1 607.2 | 1 575.7 | 1 549.8 | 1 527.1 | 1 506.1 | 1 492.6 | 1 483.5 | 1 476.4 | 48 |
| Pologne | 393.8 | 398.5 | 419.4 | 468.5 | 532.4 | 609.9 | 674.2 | 741.0 | 783.1 | 866.9 | 860.1 | 46 |
| Syrie | 28.5 | 28.9 | 30.1 | 32.9 | 40.4 | 56.9 | 118.2 | 366.6 | 637.8 | 699.0 | 745.6 | 40 |
| Roumanie | 94.3 | 105.0 | 126.5 | 159.2 | 205.0 | 267.4 | 355.3 | 452.7 | 533.7 | 622.8 | 696.3 | 43 |
| Italie | 523.2 | 517.5 | 517.5 | 520.2 | 529.4 | 552.9 | 574.5 | 596.1 | 611.5 | 643.1 | 643.5 | 42 |
| Croatie | 223.1 | 221.2 | 220.2 | 223.0 | 225.0 | 240.5 | 263.3 | 297.9 | 332.6 | 367.9 | 395.7 | 46 |
| Grèce | 287.2 | 278.1 | 276.7 | 283.7 | 298.3 | 316.3 | 328.6 | 339.9 | 348.5 | 362.2 | 363.2 | 46 |
| Bulgarie | 54.0 | 61.9 | 74.9 | 93.9 | 118.8 | 146.8 | 183.3 | 226.9 | 263.3 | 310.4 | 337.0 | 46 |
| Afghanistan | 48.4 | 48.8 | 51.3 | 56.6 | 61.8 | 67.0 | 75.4 | 131.5 | 253.5 | 251.6 | 257.1 | 35 |
| Russie | 188.3 | 189.3 | 191.3 | 195.3 | 202.1 | 216.3 | 221.4 | 231.0 | 245.4 | 249.2 | 254.3 | 63 |
| Iraq | 74.5 | 79.4 | 81.3 | 82.4 | 84.1 | 85.5 | 88.7 | 136.4 | 227.2 | 237.4 | 247.8 | 42 |
| Serbie | 136.2 | 164.9 | 179.0 | 198.0 | 202.5 | 205.0 | 220.9 | 230.4 | 223.1 | 225.5 | 231.2 | 49 |
| Hongrie | 60.0 | 61.4 | 68.9 | 82.8 | 107.4 | 135.6 | 156.8 | 178.2 | 192.3 | 207.0 | 212.4 | 42 |
| Bosnie- Herzégovine | 156.8 | 154.6 | 152.4 | 153.5 | 155.3 | 157.5 | 163.5 | 168.0 | 172.6 | 181.0 | 190.5 | 47 |
| Autriche | 175.4 | 174.5 | 175.2 | 175.9 | 176.3 | 178.8 | 179.8 | 181.8 | 183.6 | 191.3 | 187.4 | 48 |
| Autres pays | 2 595.6 | 2 552.7 | 2 559.3 | 2 598.0 | 2 699.3 | 2 847.4 | 3 021.9 | 3 323.4 | 3 538.4 | 3 725.2 | 3 816.9 | |
| Total | 6 727.6 | 6 694.8 | 6 753.6 | 6 930.9 | 7 213.7 | 7 633.6 | 8 153.0 | 9 107.9 | 10 039.1 | 10 623.9 | 10 915.5 | 46 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/xf24id>**Tableau B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité – Autriche**

Milliers

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | Dont: Femmes 2019 (%) |
|------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-----------------------------|
| Allemagne | 128.7 | 136.0 | 144.1 | 150.9 | 157.8 | 164.8 | 170.5 | 176.5 | 181.6 | 186.8 | 192.4 | 50 |
| Serbie | 122.2 | 109.4 | 110.5 | 110.4 | 111.3 | 112.5 | 114.3 | 116.6 | 118.5 | 120.2 | 121.3 | 49 |
| Turquie | 110.0 | 111.3 | 112.5 | 112.9 | 113.7 | 114.7 | 115.4 | 116.0 | 116.8 | 117.3 | 117.2 | 49 |
| Roumanie | 32.2 | 36.0 | 41.6 | 47.3 | 53.3 | 59.7 | 73.4 | 82.9 | 92.1 | 102.3 | 112.7 | 51 |
| Bosnie- Herzégovine | 91.8 | 90.5 | 89.6 | 89.6 | 89.9 | 91.0 | 92.5 | 94.0 | 94.6 | 95.2 | 95.8 | 46 |
| Hongrie | 21.3 | 23.3 | 25.6 | 29.8 | 37.0 | 46.3 | 54.9 | 63.6 | 70.6 | 77.1 | 82.7 | 52 |
| Croatie | 58.9 | 58.5 | 58.3 | 58.3 | 58.6 | 62.0 | 66.5 | 70.2 | 73.3 | 76.7 | 80.0 | 47 |
| Pologne | 36.6 | 37.2 | 38.6 | 42.1 | 46.0 | 50.3 | 54.3 | 57.6 | 60.1 | 62.2 | 63.4 | 47 |
| Syrie | 1.2 | 1.5 | 1.6 | 1.9 | 2.7 | 4.3 | 11.3 | 33.3 | 41.7 | 48.1 | 49.8 | 42 |
| Afghanistan | 4.5 | 5.7 | 6.7 | 9.4 | 12.4 | 14.0 | 16.8 | 35.6 | 45.3 | 45.7 | 44.4 | 32 |
| République slovaque | 17.9 | 19.2 | 20.4 | 22.5 | 25.3 | 28.6 | 32.1 | 35.3 | 38.1 | 40.2 | 42.0 | 60 |
| Russie | 22.5 | 23.4 | 24.2 | 25.5 | 27.3 | 28.8 | 30.0 | 31.2 | 32.0 | 32.4 | 32.6 | 58 |
| Italie | 13.9 | 14.5 | 15.4 | 16.2 | 17.8 | 20.2 | 22.5 | 25.3 | 27.3 | 29.2 | 30.9 | 42 |
| Bulgarie | 8.9 | 9.8 | 11.2 | 12.5 | 14.1 | 15.9 | 19.6 | 22.4 | 24.9 | 27.4 | 29.9 | 52 |
| Macédoine du Nord | 17.9 | 18.1 | 18.6 | 18.9 | 19.4 | 20.1 | 20.9 | 21.7 | 22.4 | 23.1 | 23.4 | 49 |
| Autres pays | 171.5 | 189.0 | 194.5 | 203.3 | 217.7 | 233.0 | 251.3 | 285.3 | 302.7 | 312.0 | 320.3 | |
| Total | 860.0 | 883.6 | 913.2 | 951.4 | 1 004.3 | 1 066.1 | 1 146.1 | 1 267.7 | 1 341.9 | 1 395.9 | 1 438.9 | 49 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/xf24id>

Tableau B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité – Belgique

Milliers

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | Dont: Femmes 2019 (%) |
|-------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-----------------------------|
| France | 136.6 | 140.2 | 145.3 | 150.0 | 153.4 | 156.1 | 158.8 | 161.8 | 165.2 | 166.5 | 168.1 | 52 |
| Pays-Bas | 130.2 | 133.5 | 137.8 | 141.2 | 144.0 | 146.2 | 148.9 | 151.7 | 153.8 | 155.4 | 157.5 | 48 |
| Italie | 167.0 | 165.1 | 162.8 | 159.7 | 157.4 | 156.6 | 156.6 | 156.8 | 156.8 | 156.2 | 155.9 | 46 |
| Roumanie | 21.4 | 26.4 | 33.6 | 42.4 | 51.3 | 57.0 | 65.3 | 73.2 | 80.9 | 87.9 | 96.1 | 44 |
| Maroc | 79.4 | 81.9 | 84.7 | 86.1 | 83.5 | 81.0 | 82.3 | 83.0 | 82.9 | 81.5 | 80.5 | 52 |
| Pologne | 36.3 | 43.1 | 49.7 | 56.1 | 61.5 | 65.1 | 68.1 | 70.4 | 71.7 | 71.8 | 71.6 | 52 |
| Espagne | 43.6 | 45.2 | 48.0 | 50.9 | 54.4 | 57.4 | 59.9 | 61.7 | 63.2 | 64.3 | 65.5 | 49 |
| Portugal | 31.7 | 33.1 | 34.5 | 36.1 | 38.8 | 41.2 | 42.6 | 44.2 | 45.9 | 46.8 | 47.8 | 47 |
| Allemagne | 39.1 | 39.4 | 39.8 | 40.0 | 39.8 | 39.5 | 39.1 | 39.3 | 39.6 | 39.5 | 39.6 | 51 |
| Turquie | 39.6 | 39.6 | 39.8 | 39.4 | 39.2 | 37.9 | 37.2 | 37.1 | 37.2 | 37.3 | 37.8 | 49 |
| Bulgarie | 10.4 | 13.2 | 17.3 | 20.4 | 23.7 | 25.9 | 28.6 | 31.3 | 33.3 | 35.3 | 37.5 | 49 |
| Syrie | .. | .. | 2.1 | .. | 4.0 | 4.8 | 7.4 | 18.0 | 22.1 | 27.5 | 30.9 | 44 |
| Rép. démocratique du Congo | 16.8 | 18.1 | 19.6 | 20.6 | 23.8 | 23.4 | 22.1 | 22.3 | 22.5 | 22.6 | 22.6 | 52 |
| Royaume-Uni | 25.5 | 25.0 | 25.0 | 24.8 | 24.5 | 24.1 | 23.9 | 23.5 | 23.1 | 21.6 | 20.4 | 43 |
| Afghanistan | .. | .. | 2.8 | 3.8 | 9.6 | 9.4 | 9.6 | 17.5 | 19.1 | 19.3 | 19.9 | 28 |
| Autres pays | 235.6 | 253.9 | 276.5 | 297.6 | 348.2 | 342.4 | 326.6 | 341.7 | 349.2 | 355.4 | 371.4 | |
| Total | 1 013.3 | 1 057.7 | 1 119.3 | 1 169.1 | 1 257.2 | 1 268.1 | 1 276.9 | 1 333.2 | 1 366.5 | 1 388.9 | 1 423.2 | 49 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/xf24id>**Tableau B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité – Canada**

Milliers

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | Dont: Femmes 2016 (%) |
|--------------|-----------|-----------|----------------|-----------|-----------|-----------|-----------|----------------|-----------|-----------|-----------|-----------------------------|
| Chine | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 340.6 | .. | .. | .. | 53 |
| Inde | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 274.2 | .. | .. | .. | 47 |
| Philippines | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 259.2 | .. | .. | .. | 58 |
| États-Unis | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 149.7 | .. | .. | .. | 55 |
| Royaume-Uni | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 113.9 | .. | .. | .. | 48 |
| France | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 65.2 | .. | .. | .. | 46 |
| Corée | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 60.5 | .. | .. | .. | 56 |
| Pakistan | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 59.2 | .. | .. | .. | 49 |
| Iran | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 52.2 | .. | .. | .. | 50 |
| Allemagne | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 46.6 | .. | .. | .. | 52 |
| Syrie | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 35.9 | .. | .. | .. | 49 |
| Mexique | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 35.6 | .. | .. | .. | 49 |
| Haïti | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 27.7 | .. | .. | .. | 54 |
| Nigéria | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 27.2 | .. | .. | .. | 47 |
| Italie | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 27.2 | .. | .. | .. | 51 |
| Autres pays | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 829.9 | .. | .. | .. | |
| Total | .. | .. | 1 957.0 | .. | .. | .. | .. | 2 404.8 | .. | .. | .. | 52 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/xf24id>

Tableau B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité – Chili

Milliers

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | Dont: Femmes 2017 (%) |
|--------------|------|------|------|------|------|------|------|------|--------------|------|------|-----------------------------|
| Argentine | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 501.3 | .. | .. | .. |
| Venezuela | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 117.1 | .. | .. | .. |
| Haïti | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 108.9 | .. | .. | .. |
| Bolivie | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 81.1 | .. | .. | .. |
| Pérou | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 52.4 | .. | .. | .. |
| Colombie | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 33.7 | .. | .. | .. |
| Brésil | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 20.9 | .. | .. | .. |
| Équateur | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 7.2 | .. | .. | .. |
| Australie | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 2.9 | .. | .. | .. |
| Chine | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 2.6 | .. | .. | .. |
| Uruguay | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 2.5 | .. | .. | .. |
| France | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 2.3 | .. | .. | .. |
| Espagne | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 2.3 | .. | .. | .. |
| Allemagne | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 1.8 | .. | .. | .. |
| Israël | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 1.3 | .. | .. | .. |
| Autres pays | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 14.4 | .. | .. | .. |
| Total | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 952.7 | .. | .. | .. |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/xf24id>

Tableau B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité – Corée

Milliers

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | Dont: Femmes 2019 (%) |
|----------------|--------------|--------------|----------------|--------------|--------------|--------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-----------------------------|
| Chine | 487.1 | 489.1 | 505.4 | 536.7 | 474.8 | 161.1 | 546.7 | 568.0 | 549.1 | 527.1 | 553.1 | 50 |
| Viet Nam | 79.8 | 86.2 | 98.2 | 110.6 | 114.2 | 113.8 | 122.6 | 128.0 | 137.8 | 151.4 | 170.7 | 51 |
| Ouzbékistan | 15.0 | 15.9 | 20.8 | 24.4 | 28.0 | 30.7 | 34.7 | 36.9 | 42.1 | 47.7 | 52.6 | 32 |
| Philippines | 39.4 | 38.4 | 39.5 | 38.4 | 33.2 | 38.7 | 43.2 | 45.3 | 46.1 | 45.2 | 45.3 | 44 |
| Cambodge | 7.0 | 8.8 | 11.7 | 16.8 | 23.4 | 30.7 | 37.3 | 42.0 | 44.5 | 45.7 | 45.2 | 32 |
| Népal | 5.9 | 7.4 | 9.2 | 12.6 | 17.8 | 20.7 | 25.5 | 29.2 | 33.1 | 35.4 | 38.9 | 11 |
| Indonésie | 27.4 | 25.9 | 27.4 | 29.6 | 29.8 | 33.2 | 38.7 | 40.0 | 39.1 | 36.9 | 37.4 | 9 |
| Thaïlande | 30.1 | 28.7 | 27.6 | 26.0 | 21.4 | 26.2 | 26.8 | 27.9 | 29.3 | 30.2 | 31.4 | 30 |
| Myanmar | 2.9 | 3.6 | 3.8 | 5.6 | 8.3 | 11.5 | 14.7 | 18.1 | 21.3 | 23.5 | 26.7 | 3 |
| États-Unis | 56.2 | 63.1 | 57.6 | 26.5 | 23.4 | 24.0 | 24.9 | 24.1 | 23.9 | 24.2 | 24.6 | 45 |
| Sri Lanka | 14.3 | 14.4 | 17.4 | 20.5 | 21.0 | 21.9 | 24.6 | 25.2 | 26.0 | 25.3 | 24.3 | 3 |
| Mongolie | 21.2 | 21.0 | 21.8 | 21.3 | 19.8 | 18.4 | 17.3 | 18.5 | 20.1 | 22.6 | 24.2 | 51 |
| Japon | 18.6 | 18.6 | 19.4 | 21.1 | 22.6 | 23.1 | 23.2 | 23.0 | 23.3 | 23.3 | 23.9 | 76 |
| Taipei chinois | 27.0 | 21.7 | 21.5 | 21.4 | 21.2 | 21.2 | 21.0 | 20.5 | 20.4 | 20.4 | 20.5 | 52 |
| Bangladesh | 7.7 | 7.3 | 9.3 | 10.6 | 10.8 | 10.9 | 12.1 | 12.3 | 13.2 | 13.6 | 14.3 | 7 |
| Autres pays | 56.0 | 70.8 | 112.1 | 60.6 | 63.3 | 399.9 | 78.2 | 83.9 | 92.4 | 99.2 | 113.7 | .. |
| Total | 895.5 | 920.9 | 1 002.7 | 982.5 | 933.0 | 985.9 | 1 091.5 | 1 143.1 | 1 161.7 | 1 171.8 | 1 246.8 | 43 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/xf24id>

Tableau B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité – Danemark

Milliers

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | Dont: Femmes 2019 (%) |
|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-----------------------------|
| Pologne | 19.9 | 21.1 | 22.6 | 24.5 | 26.8 | 29.3 | 32.3 | 35.3 | 37.6 | 39.3 | 40.5 | 44 |
| Syrie | 0.7 | 0.9 | 1.3 | 1.9 | 2.7 | 4.4 | 9.8 | 21.6 | 31.0 | 33.6 | 34.7 | 44 |
| Roumanie | 3.7 | 5.1 | 6.9 | 9.5 | 12.4 | 15.4 | 18.8 | 22.4 | 25.3 | 27.8 | 30.7 | 42 |
| Turquie | 28.9 | 29.0 | 29.2 | 29.0 | 28.8 | 28.9 | 28.8 | 28.8 | 28.1 | 28.2 | 28.3 | 49 |
| Allemagne | 20.4 | 21.1 | 21.6 | 22.1 | 22.4 | 22.7 | 23.0 | 23.7 | 24.4 | 24.8 | 25.5 | 50 |
| Royaume-Uni | 14.2 | 14.3 | 14.7 | 15.0 | 15.4 | 15.8 | 16.1 | 16.7 | 17.6 | 18.3 | 18.8 | 35 |
| Norvège | 14.8 | 15.0 | 15.1 | 15.3 | 15.3 | 15.5 | 15.8 | 16.4 | 16.7 | 16.8 | 16.8 | 61 |
| Suède | 12.7 | 12.8 | 12.9 | 13.1 | 13.4 | 13.9 | 14.4 | 14.9 | 15.1 | 15.7 | 16.1 | 57 |
| Lituanie | 4.3 | 5.2 | 6.5 | 7.7 | 8.7 | 9.7 | 10.4 | 11.5 | 12.4 | 13.5 | 14.5 | 47 |
| Ukraine | 5.8 | 6.1 | 6.1 | 6.3 | 6.6 | 7.0 | 7.9 | 8.6 | 9.2 | 10.2 | 11.7 | 50 |
| Chine | 7.2 | 7.4 | 7.6 | 7.5 | 7.8 | 8.4 | 8.9 | 9.6 | 10.1 | 10.5 | 10.9 | 57 |
| Inde | 3.9 | 4.0 | 4.5 | 4.9 | 5.1 | 5.6 | 6.3 | 7.5 | 8.7 | 9.6 | 10.9 | 43 |
| Thaïlande | 7.3 | 7.7 | 8.3 | 8.6 | 8.8 | 9.2 | 9.5 | 9.8 | 10.0 | 10.2 | 10.4 | 85 |
| Pakistan | 6.9 | 7.1 | 7.8 | 8.2 | 8.6 | 9.2 | 9.8 | 10.1 | 9.9 | 10.1 | 10.4 | 51 |
| Bulgarie | 1.5 | 2.3 | 3.2 | 4.0 | 5.0 | 6.1 | 7.2 | 8.2 | 9.0 | 9.7 | 10.4 | 42 |
| Autres pays | 168.0 | 170.8 | 177.8 | 181.5 | 187.1 | 196.3 | 203.3 | 218.0 | 219.8 | 227.7 | 235.1 | |
| Total | 320.2 | 329.9 | 346.0 | 358.9 | 374.7 | 397.3 | 422.6 | 463.1 | 485.0 | 506.0 | 525.8 | 49 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/xf24id>

Tableau B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité – Espagne

Milliers

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | Dont: Femmes 2019 (%) |
|--------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-----------------------------|
| Maroc | 727.2 | 761.2 | 774.2 | 771.6 | 759.3 | 718.0 | 688.7 | 680.5 | 665.6 | 682.5 | 713.8 | 47 |
| Roumanie | 764.4 | 770.4 | 783.2 | 799.0 | 769.6 | 728.3 | 708.4 | 695.0 | 683.8 | 675.1 | 670.2 | 50 |
| Royaume-Uni | 312.6 | 314.2 | 312.2 | 313.0 | 316.4 | 310.1 | 301.8 | 296.4 | 293.5 | 285.7 | 286.8 | 50 |
| Italie | 163.5 | 168.8 | 172.1 | 178.2 | 181.0 | 180.8 | 182.7 | 191.6 | 203.8 | 221.8 | 243.7 | 44 |
| Colombie | 296.8 | 288.8 | 265.8 | 245.8 | 223.1 | 173.2 | 145.5 | 135.9 | 138.4 | 160.1 | 199.2 | 56 |
| Chine | 150.0 | 160.4 | 167.6 | 170.8 | 169.6 | 166.0 | 167.5 | 172.2 | 177.5 | 183.4 | 190.6 | 51 |
| Allemagne | 157.3 | 157.0 | 154.2 | 153.6 | 153.4 | 148.5 | 145.0 | 142.1 | 141.1 | 139.1 | 138.3 | 51 |
| Équateur | 420.3 | 399.4 | 350.3 | 309.8 | 269.4 | 214.0 | 174.4 | 159.0 | 145.2 | 140.0 | 134.9 | 47 |
| Venezuela | 59.1 | 57.2 | 55.1 | 53.8 | 52.0 | 44.4 | 44.2 | 50.0 | 63.3 | 91.2 | 134.0 | 57 |
| Bulgarie | 152.5 | 150.8 | 149.3 | 151.5 | 147.3 | 139.9 | 134.4 | 130.5 | 127.4 | 125.2 | 123.3 | 50 |
| France | 104.3 | 103.2 | 100.4 | 101.1 | 101.5 | 99.5 | 98.7 | 100.7 | 103.2 | 106.5 | 111.5 | 50 |
| Ukraine | 81.6 | 82.3 | 83.3 | 84.4 | 84.1 | 81.8 | 84.1 | 90.8 | 94.5 | 99.1 | 103.6 | 57 |
| Portugal | 131.2 | 128.8 | 123.8 | 121.3 | 116.4 | 109.0 | 103.8 | 101.8 | 100.9 | 100.4 | 102.8 | 42 |
| Honduras | 23.4 | 25.5 | 28.1 | 32.2 | 35.0 | 34.3 | 35.9 | 40.8 | 48.1 | 64.2 | 84.8 | 73 |
| Argentine | 142.1 | 129.9 | 115.8 | 103.5 | 95.4 | 80.9 | 73.2 | 71.3 | 71.2 | 74.5 | 80.0 | 52 |
| Autres pays | 1 700.3 | 1 704.7 | 1 677.1 | 1 646.4 | 1 599.0 | 1 448.4 | 1 365.9 | 1 358.9 | 1 362.0 | 1 414.1 | 1 522.8 | |
| Total | 5 386.7 | 5 402.6 | 5 312.4 | 5 236.0 | 5 072.7 | 4 677.1 | 4 454.4 | 4 417.5 | 4 419.5 | 4 563.0 | 4 840.2 | 51 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/xf24id>

Tableau B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité – Estonie

Milliers

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | Dont: Femmes 2019 (%) |
|--------------|------|------|------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-----------------------------|
| Russie | .. | .. | .. | 96.5 | 95.1 | 93.6 | 92.6 | 91.4 | 90.3 | 89.0 | 88.1 | 53 |
| Ukraine | .. | .. | .. | 5.4 | 5.5 | 5.7 | 6.3 | 7.2 | 7.8 | 8.3 | 9.3 | 41 |
| Finlande | .. | .. | .. | 4.3 | 5.0 | 5.7 | 6.3 | 6.9 | 7.6 | 8.2 | 8.8 | 35 |
| Lettonie | .. | .. | .. | 2.6 | 2.9 | 3.3 | 3.6 | 3.9 | 4.2 | 5.0 | 5.6 | 42 |
| Allemagne | .. | .. | .. | 1.4 | 1.7 | 1.9 | 2.2 | 2.6 | 3.0 | 3.3 | 3.6 | 45 |
| Lituanie | .. | .. | .. | 1.8 | 1.8 | 2.0 | 2.1 | 2.2 | 2.3 | 2.4 | 2.5 | 44 |
| Italie | .. | .. | .. | 0.6 | 0.8 | 0.9 | 1.1 | 1.3 | 1.5 | 1.7 | 2.0 | 36 |
| Bélarus | .. | .. | .. | 1.6 | 1.6 | 1.6 | 1.6 | 1.6 | 1.7 | 1.8 | 1.9 | 53 |
| France | .. | .. | .. | 0.5 | 0.6 | 0.8 | 0.9 | 1.1 | 1.3 | 1.5 | 1.7 | 40 |
| Royaume-Uni | .. | .. | .. | 0.7 | 0.8 | 0.9 | 0.9 | 1.1 | 1.2 | 1.3 | 1.4 | 23 |
| Suède | .. | .. | .. | 0.8 | 0.9 | 1.0 | 0.9 | 1.0 | 1.1 | 1.3 | 1.4 | 23 |
| Espagne | .. | .. | .. | 0.3 | 0.4 | 0.6 | 0.7 | 0.8 | 1.0 | 1.1 | 1.3 | 42 |
| Pologne | .. | .. | .. | 0.5 | 0.6 | 0.7 | 0.8 | 0.9 | 0.9 | 1.0 | 1.0 | 42 |
| Roumanie | .. | .. | .. | 0.1 | 0.1 | 0.4 | 0.5 | 0.5 | 0.6 | 0.7 | 0.8 | 22 |
| États-Unis | .. | .. | .. | 0.4 | 0.4 | 0.5 | 0.6 | 0.6 | 0.6 | 0.6 | 0.7 | 34 |
| Autres pays | .. | .. | .. | 93.6 | 92.7 | 92.2 | 90.5 | 88.6 | 87.2 | 86.5 | 86.0 | |
| Total | .. | .. | .. | 211.1 | 210.9 | 211.7 | 211.4 | 211.5 | 212.2 | 213.7 | 216.4 | 47 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/xf24id>**Tableau B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité – États-Unis**

Milliers

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | Dont: Femmes 2017 (%) |
|------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|------|------|-----------------------------|
| Mexique | 8 933.8 | 8 885.1 | 9 043.0 | 8 861.2 | 8 613.0 | 8 598.6 | 8 579.5 | 8 327.0 | 8 256.8 | .. | .. | 47 |
| Inde | 914.2 | 912.3 | 975.7 | 992.6 | 1 045.4 | 1 068.9 | 1 159.0 | 1 296.9 | 1 325.7 | .. | .. | 46 |
| Chine | 627.8 | 662.6 | 791.9 | 797.1 | 861.4 | 868.2 | 963.6 | 1 079.0 | 1 118.9 | .. | .. | 53 |
| El Salvador | 759.0 | 833.9 | 873.5 | 877.6 | 872.5 | 860.5 | 913.6 | 927.4 | 912.3 | .. | .. | 46 |
| Guatemala | 562.8 | 600.5 | 602.5 | 640.3 | 650.5 | 677.4 | 670.0 | 679.6 | 674.0 | .. | .. | 38 |
| Philippines | 621.6 | 598.0 | 611.5 | 638.4 | 635.9 | 595.7 | 596.1 | 615.2 | 563.8 | .. | .. | 60 |
| Cuba | 410.2 | 409.6 | 498.4 | 489.0 | 474.2 | 470.5 | 502.1 | 491.4 | 536.8 | .. | .. | 46 |
| Honduras | 354.4 | 361.5 | 405.9 | 386.8 | 412.8 | 421.9 | 441.3 | 462.8 | 518.7 | .. | .. | 47 |
| République dominicaine | 405.5 | 415.0 | 462.9 | 457.4 | 487.0 | 502.9 | 474.4 | 493.6 | 513.3 | .. | .. | 52 |
| Canada | 455.3 | 444.2 | 430.2 | 428.8 | 444.9 | 452.8 | 422.0 | 445.9 | 405.1 | .. | .. | 52 |
| Corée | 468.7 | 446.6 | 472.3 | 476.7 | 475.3 | 435.7 | 418.0 | 409.5 | 389.9 | .. | .. | 56 |
| Royaume-Uni | 370.0 | 361.0 | 344.8 | 343.3 | 346.4 | 336.9 | 339.1 | 335.6 | 330.2 | .. | .. | 45 |
| Viet Nam | 289.8 | 282.9 | 313.5 | 296.5 | 299.6 | 316.9 | 318.0 | 320.0 | 307.4 | .. | .. | 58 |
| Haïti | 281.5 | 266.5 | 297.7 | 292.9 | 312.3 | 268.3 | 272.2 | 284.0 | 284.3 | .. | .. | 54 |
| Colombie | 312.9 | 323.6 | 335.3 | 327.2 | 322.8 | 294.5 | 294.3 | 304.1 | 280.3 | .. | .. | 57 |
| Autres pays | 5 918.2 | 5 837.8 | 6 001.4 | 5 919.6 | 5 860.9 | 5 846.6 | 5 900.3 | 5 954.3 | 5 997.8 | .. | .. | |
| Total | 21 685.7 | 21 641.0 | 22 460.6 | 22 225.5 | 22 115.0 | 22 016.4 | 22 263.4 | 22 426.2 | 22 415.3 | .. | .. | 49 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/xf24id>

Tableau B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité – Finlande

Milliers

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | Dont: Femmes 2019 (%) |
|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-----------------------------|
| Estonie | 22.6 | 25.5 | 29.1 | 34.0 | 39.8 | 44.8 | 48.4 | 50.4 | 51.5 | 51.5 | 51.5 | 49 |
| Russie | 26.9 | 28.2 | 28.4 | 29.6 | 30.2 | 30.8 | 30.6 | 30.8 | 31.0 | 29.2 | 28.7 | 55 |
| Iraq | 3.2 | 4.0 | 5.0 | 5.7 | 5.9 | 6.4 | 6.8 | 7.1 | 9.8 | 11.7 | 13.1 | 35 |
| Chine | 4.6 | 5.2 | 5.6 | 6.2 | 6.6 | 7.1 | 7.6 | 8.0 | 8.5 | 8.7 | 9.2 | 54 |
| Suède | 8.4 | 8.5 | 8.5 | 8.5 | 8.4 | 8.4 | 8.3 | 8.2 | 8.0 | 8.0 | 8.0 | 41 |
| Thaïlande | 3.9 | 4.5 | 5.0 | 5.5 | 6.0 | 6.5 | 6.9 | 7.2 | 7.5 | 7.5 | 7.6 | 86 |
| Somalie | 4.9 | 5.6 | 6.6 | 7.4 | 7.5 | 7.5 | 7.4 | 7.3 | 7.0 | 6.7 | 6.4 | 48 |
| Afghanistan | 2.2 | 2.3 | 2.5 | 2.8 | 3.0 | 3.2 | 3.5 | 3.7 | 5.3 | 5.8 | 6.2 | 38 |
| Syrie | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.3 | 0.5 | 1.0 | 1.6 | 3.4 | 5.3 | 6.0 | 45 |
| Viet Nam | 2.3 | 2.5 | 2.8 | 3.1 | 3.3 | 3.6 | 4.0 | 4.6 | 5.3 | 5.6 | 5.9 | 53 |
| Inde | 2.7 | 3.2 | 3.5 | 3.8 | 4.0 | 4.4 | 4.7 | 5.0 | 5.0 | 5.2 | 5.7 | 40 |
| Turquie | 3.4 | 3.8 | 4.0 | 4.2 | 4.3 | 4.4 | 4.5 | 4.6 | 4.7 | 4.7 | 4.8 | 35 |
| Royaume-Uni | 3.2 | 3.3 | 3.5 | 3.7 | 3.9 | 4.0 | 4.3 | 4.4 | 4.6 | 4.5 | 4.6 | 20 |
| Ukraine | 1.8 | 2.0 | 2.1 | 2.3 | 2.5 | 2.7 | 3.0 | 3.4 | 3.8 | 4.0 | 4.6 | 49 |
| Pologne | 1.9 | 2.1 | 2.2 | 2.5 | 2.9 | 3.3 | 3.7 | 4.0 | 4.2 | 4.3 | 4.4 | 40 |
| Autres pays | 50.9 | 54.9 | 59.0 | 63.7 | 66.9 | 70.1 | 75.0 | 79.5 | 84.2 | 86.7 | 90.7 | |
| Total | 143.3 | 155.7 | 168.0 | 183.1 | 195.5 | 207.5 | 219.7 | 229.8 | 243.6 | 249.5 | 257.6 | 46 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/xf24id>**Tableau B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité – France**

Milliers

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | Dont: Femmes 2015 (%) |
|--------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|------|------|-----------------------------|
| Portugal | 509.3 | 519.5 | 500.9 | 509.3 | 519.5 | 548.7 | 541.6 | 546.1 | 548.7 | .. | .. | 47 |
| Algérie | 468.4 | 465.5 | 465.8 | 469.6 | 476.5 | 483.8 | 495.8 | 505.6 | 518.1 | .. | .. | 48 |
| Maroc | 439.9 | 435 | 433 | 436.4 | 443.4 | 448.6 | 458.3 | 464.9 | 472.6 | .. | .. | 49 |
| Turquie | 221.6 | 221.3 | 219.5 | 217.8 | 216.4 | 215.7 | 215.5 | 212.5 | 211.8 | .. | .. | 47 |
| Italie | 174.9 | 177.2 | 172.6 | 174.9 | 177.2 | 202.6 | 187.9 | 194.6 | 202.6 | .. | .. | 45 |
| Tunisie | 143.9 | 146.7 | 150.1 | 155 | 161.5 | 168 | 173.1 | 178.9 | 187.1 | .. | .. | 41 |
| Espagne | 133.4 | 138.7 | 129.1 | 133.4 | 138.7 | 163.6 | 152.2 | 157.4 | 163.6 | .. | .. | 50 |
| Comores | 18.7 | 19.6 | 21.1 | 22.3 | 23.8 | 109.9 | 116 | 121.7 | 147.2 | .. | .. | 49 |
| Royaume-Uni | 156.4 | 153.6 | 157.8 | 156.4 | 153.6 | 146.1 | 150.4 | 148.2 | 146.1 | .. | .. | 57 |
| Roumanie | 64.8 | 74.3 | 57.2 | 64.8 | 74.3 | 116.8 | 96.9 | 106.2 | 116.8 | .. | .. | 52 |
| Chine | 81.4 | 86.1 | 90.1 | 93.8 | 96.2 | 97.6 | 100.6 | 100.4 | 102.1 | .. | .. | 50 |
| Belgique | 95.1 | 96.1 | 93 | 95.1 | 96.1 | 101.7 | 99.3 | 100.4 | 101.7 | .. | .. | 55 |
| Allemagne | 93.4 | 91.7 | 93.8 | 93.4 | 91.7 | 86.6 | 89.8 | 88.2 | 86.6 | .. | .. | 40 |
| Mali | 62.3 | 63.7 | 65.1 | 66.8 | 69.7 | 71 | 73.4 | 75.5 | 78.1 | .. | .. | 55 |
| Haïti | 56.6 | 58 | 62.8 | 64.2 | 65.8 | 68.6 | 72.5 | 74.6 | 77.5 | .. | .. | 44 |
| Autres pays | 1 050.9 | 1 071 | 1 177.1 | 1 226.8 | 1 279.6 | 1 259.7 | 1 404.7 | 1 466.8 | 1 543.4 | | | |
| Total | 3 771.0 | 3 818.0 | 3 889.0 | 3 980.0 | 4 084.0 | 4 289.0 | 4 428.0 | 4 542.0 | 4 704.0 | | | 50 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/xf24id>

Tableau B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité – Grèce

Milliers

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | Dont: Femmes 2016 (%) |
|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|------|------|------|-----------------------------|
| Albanie | 413.9 | 501.7 | 485.0 | 449.7 | 471.5 | 410.4 | 436.9 | 369.1 | .. | .. | .. | 49 |
| Bulgarie | 40.2 | 54.5 | 48.4 | 47.3 | 38.4 | 46.2 | 43.3 | 31.1 | .. | .. | .. | 70 |
| Roumanie | 29.5 | 33.8 | 33.3 | 40.6 | 38.5 | 30.9 | 28.8 | 23.8 | .. | .. | .. | 52 |
| Géorgie | 33.6 | 33.9 | 32.8 | 28.0 | 23.5 | 19.8 | 19.4 | 16.2 | .. | .. | .. | 73 |
| Pakistan | 18.0 | 23.0 | 21.2 | 24.1 | 24.5 | 17.0 | 19.0 | 12.0 | .. | .. | .. | 9 |
| Russie | 16.7 | 19.5 | 14.1 | 12.0 | 15.1 | 12.4 | 10.9 | 11.8 | .. | .. | .. | 80 |
| Ukraine | 12.0 | 13.7 | 12.2 | 10.8 | 10.7 | 8.3 | 8.1 | 11.0 | .. | .. | .. | 81 |
| Turquie | 5.4 | 2.8 | 5.6 | 2.5 | 0.2 | 1.6 | 2.9 | 10.5 | .. | .. | .. | 56 |
| Pologne | 18.9 | 11.2 | 10.2 | 7.5 | 11.3 | 15.0 | 20.3 | 9.3 | .. | .. | .. | 71 |
| Chypre | 14.2 | 11.8 | 9.9 | 12.1 | 11.2 | 12.0 | 10.4 | 9.0 | .. | .. | .. | 56 |
| Bangladesh | 14.1 | 12.5 | 14.6 | 10.5 | 7.5 | 6.7 | 8.4 | 7.3 | .. | .. | .. | 12 |
| Allemagne | 8.1 | 7.3 | 9.6 | 6.2 | 5.2 | 6.8 | 4.6 | 7.0 | .. | .. | .. | 55 |
| Inde | 5.0 | 7.7 | 8.0 | 2.8 | 5.4 | 4.5 | 4.5 | 6.4 | .. | .. | .. | 39 |
| Royaume-Uni | 7.5 | 7.5 | 7.3 | 7.6 | 9.5 | 8.7 | 12.0 | 5.9 | .. | .. | .. | 74 |
| Égypte | 12.6 | 10.3 | 9.5 | 10.9 | 10.4 | 3.3 | 4.7 | 4.7 | .. | .. | .. | 26 |
| Autres pays | 83.9 | 88.6 | 88.4 | 84.7 | 85.1 | 83.5 | 72.5 | 151.1 | .. | .. | .. | |
| Total | 733.6 | 839.7 | 810.0 | 757.4 | 768.1 | 687.1 | 706.7 | 686.4 | .. | .. | .. | .. |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/xf24id>**Tableau B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité – Hongrie**

Milliers

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | Dont: Femmes 2019 (%) |
|---------------------|-------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-----------------------------|
| Ukraine | 17.6 | 17.2 | 16.5 | 11.9 | 10.8 | 8.3 | 6.9 | 6.7 | 5.8 | 10.5 | 24.2 | 36 |
| Roumanie | 66.4 | 72.7 | 76.9 | 41.6 | 34.8 | 30.9 | 28.6 | 29.7 | 24.0 | 22.7 | 21.0 | 33 |
| Chine | 10.7 | 11.2 | 11.8 | 10.1 | 11.5 | 12.7 | 16.5 | 19.8 | 19.1 | 19.9 | 18.9 | 50 |
| Allemagne | 16.7 | 18.7 | 20.2 | 15.8 | 17.4 | 18.7 | 18.8 | 19.4 | 18.6 | 17.9 | 16.5 | 44 |
| République slovaque | 6.1 | 6.4 | 7.3 | 6.7 | 7.6 | 8.3 | 8.7 | 9.4 | 9.5 | 9.7 | 9.6 | 57 |
| Serbie | 6.9 | 10.2 | 9.7 | 8.0 | 4.7 | 3.0 | 2.4 | 2.4 | 2.3 | 3.4 | 5.3 | 25 |
| Russie | 2.9 | 3.3 | 3.5 | 2.9 | 3.4 | 3.7 | 4.3 | 4.9 | 4.9 | 4.8 | 5.1 | 60 |
| Viet Nam | 3.3 | 3.1 | 3.1 | 2.6 | 3.1 | 3.1 | 3.1 | 3.2 | 3.3 | 3.7 | 4.7 | 48 |
| Italie | 1.5 | 1.6 | 1.8 | 1.6 | 2.0 | 2.3 | 2.7 | 3.1 | 3.4 | 3.6 | 3.6 | 28 |
| Iran | 1.0 | 1.5 | 1.7 | 1.7 | 1.8 | 1.7 | 1.8 | 2.1 | 2.4 | 2.9 | 3.4 | 46 |
| États-Unis | 2.4 | 3.1 | 3.3 | 3.1 | 3.1 | 3.0 | 3.1 | 3.3 | 3.2 | 3.4 | 3.4 | 46 |
| Autriche | 3.0 | 3.7 | 3.9 | 3.3 | 3.7 | 3.9 | 4.0 | 4.0 | 4.0 | 3.7 | 3.1 | 36 |
| Royaume-Uni | 2.4 | 2.4 | 2.5 | 2.1 | 2.4 | 2.6 | 2.8 | 3.0 | 3.1 | 3.2 | 3.1 | 35 |
| Inde | 0.5 | 0.7 | 0.8 | 0.9 | 0.9 | 0.9 | 1.0 | 1.3 | 1.5 | 2.0 | 2.9 | 33 |
| Pays-Bas | 1.4 | 1.7 | 1.9 | 1.9 | 2.2 | 2.4 | 2.5 | 2.7 | 2.8 | 2.9 | 2.8 | 41 |
| Autres pays | 41.5 | 40.3 | 44.2 | 29.2 | 32.1 | 35.1 | 38.8 | 41.6 | 43.1 | 47.4 | 52.8 | |
| Total | 84.4 | 197.8 | 209.2 | 143.4 | 141.4 | 140.5 | 146.0 | 156.6 | 151.1 | 161.5 | 180.5 | 42 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/xf24id>

Tableau B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité – Irlande

Milliers

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | Dont: Femmes 2016 (%) |
|---------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-----------------------------|
| Pologne | .. | .. | 122.6 | .. | .. | .. | .. | 122.5 | .. | .. | .. | 50 |
| Royaume-Uni | 117.9 | 117.1 | 112.3 | 113.0 | 113.4 | 114.9 | 115.5 | 103.1 | 107.7 | 110.8 | 114.5 | 49 |
| Lituanie | .. | .. | 36.7 | .. | .. | .. | .. | 36.6 | .. | .. | .. | 54 |
| Roumanie | .. | .. | 17.3 | .. | .. | .. | .. | 29.2 | .. | .. | .. | 48 |
| Lettonie | .. | .. | 20.6 | .. | .. | .. | .. | 19.9 | .. | .. | .. | 57 |
| Brésil | .. | .. | 8.7 | .. | .. | .. | .. | 13.6 | .. | .. | .. | 53 |
| Espagne | .. | .. | 6.8 | .. | .. | .. | .. | 12.1 | .. | .. | .. | 60 |
| Italie | .. | .. | 7.7 | .. | .. | .. | .. | 11.7 | .. | .. | .. | 45 |
| France | .. | .. | 9.7 | .. | .. | .. | .. | 11.7 | .. | .. | .. | 50 |
| Allemagne | .. | .. | 11.3 | .. | .. | .. | .. | 11.5 | .. | .. | .. | 57 |
| Inde | .. | .. | 17.0 | .. | .. | .. | .. | 11.5 | .. | .. | .. | 37 |
| États-Unis | .. | .. | 11.0 | .. | .. | .. | .. | 10.5 | .. | .. | .. | 58 |
| République slovaque | .. | .. | 10.8 | .. | .. | .. | .. | 9.7 | .. | .. | .. | 50 |
| Hongrie | .. | .. | 8.0 | .. | .. | .. | .. | 9.3 | .. | .. | .. | 49 |
| Pakistan | .. | .. | 6.8 | .. | .. | .. | .. | 7.4 | .. | .. | .. | 31 |
| Autres pays | .. | .. | 190.8 | .. | .. | .. | .. | 187.1 | .. | .. | .. | |
| Total | 575.6 | 575.4 | 598.1 | 599.9 | 601.8 | 603.7 | 605.5 | 607.4 | 566.6 | 593.5 | 622.7 | 50 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/xf24id>**Tableau B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité – Islande**

Milliers

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | Dont: Femmes 2019 (%) |
|--------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-----------------------------|
| Pologne | 11.0 | 9.6 | 9.1 | 9.0 | 9.4 | 10.2 | 11.1 | 12.1 | 13.8 | 17.0 | 19.3 | 39 |
| Lituanie | 1.7 | 1.5 | 1.6 | 1.6 | 1.6 | 1.7 | 1.7 | 1.8 | 2.3 | 3.4 | 4.1 | 34 |
| Lettonie | 0.6 | 0.6 | 0.6 | 0.7 | 0.7 | 0.7 | 0.7 | 0.8 | 0.9 | 1.4 | 1.9 | 31 |
| Roumanie | 0.2 | 0.1 | 0.1 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.3 | 0.4 | 0.6 | 1.0 | 1.5 | 31 |
| Allemagne | 1.1 | 1.0 | 1.0 | 0.9 | 0.8 | 0.9 | 1.0 | 1.0 | 1.1 | 1.2 | 1.3 | 65 |
| Portugal | 0.8 | 0.6 | 0.5 | 0.5 | 0.5 | 0.5 | 0.6 | 0.7 | 0.8 | 1.0 | 1.2 | 33 |
| Royaume-Uni | 0.5 | 0.5 | 0.6 | 0.6 | 0.6 | 0.6 | 0.7 | 0.8 | 0.8 | 0.9 | 1.0 | 33 |
| Espagne | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.3 | 0.5 | 0.6 | 0.6 | 0.8 | 0.9 | 43 |
| Danemark | 1.0 | 0.9 | 0.9 | 0.9 | 0.9 | 0.9 | 0.9 | 0.9 | 0.9 | 0.9 | 0.9 | 52 |
| Philippines | 0.7 | 0.6 | 0.6 | 0.6 | 0.6 | 0.6 | 0.5 | 0.5 | 0.6 | 0.7 | 0.9 | 61 |
| États-Unis | 0.5 | 0.5 | 0.5 | 0.5 | 0.6 | 0.6 | 0.6 | 0.6 | 0.6 | 0.7 | 0.7 | 48 |
| République tchèque | 0.3 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.2 | 0.2 | 0.3 | 0.3 | 0.5 | 0.7 | 47 |
| France | 0.3 | 0.3 | 0.3 | 0.3 | 0.3 | 0.3 | 0.4 | 0.5 | 0.5 | 0.6 | 0.7 | 47 |
| Croatie | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.1 | 0.2 | 0.4 | 0.7 | 25 |
| Thaïlande | 0.6 | 0.5 | 0.5 | 0.5 | 0.5 | 0.5 | 0.5 | 0.5 | 0.5 | 0.5 | 0.5 | 69 |
| Autres pays | 5.0 | 4.5 | 4.3 | 4.3 | 4.5 | 4.5 | 4.7 | 5.0 | 5.8 | 6.9 | 8.0 | |
| Total | 24.4 | 21.7 | 21.1 | 21.0 | 21.4 | 22.7 | 24.3 | 26.5 | 30.3 | 37.8 | 44.3 | 41 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/xf24id>

Tableau B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité – Italie

Milliers

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | Dont: Femmes 2019 (%) |
|--------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-----------------------------|
| Roumanie | 658.8 | 726.2 | 782.0 | 834.5 | 933.4 | 1 081.4 | 1 131.8 | 1 151.4 | 1 168.6 | 1 190.1 | 1 206.9 | 57 |
| Albanie | 422.1 | 441.2 | 450.2 | 450.9 | 465.0 | 495.7 | 490.5 | 467.7 | 448.4 | 440.5 | 441.0 | 49 |
| Maroc | 368.6 | 388.4 | 400.7 | 408.7 | 426.8 | 454.8 | 449.1 | 437.5 | 420.7 | 416.5 | 423.0 | 47 |
| Chine | 154.1 | 168.0 | 184.2 | 197.1 | 223.4 | 256.8 | 265.8 | 271.3 | 282.0 | 290.7 | 299.8 | 50 |
| Ukraine | 134.4 | 150.5 | 171.6 | 180.1 | 191.7 | 219.1 | 226.1 | 230.7 | 234.4 | 237.0 | 239.4 | 78 |
| Philippines | 105.4 | 112.6 | 120.0 | 129.2 | 139.8 | 162.7 | 168.2 | 165.9 | 166.5 | 167.9 | 168.3 | 57 |
| Inde | 85.7 | 97.2 | 109.2 | 118.4 | 128.9 | 142.5 | 147.8 | 150.5 | 151.4 | 151.8 | 158.0 | 42 |
| Bangladesh | 60.4 | 67.3 | 73.8 | 81.7 | 92.7 | 111.2 | 115.3 | 118.8 | 122.4 | 132.0 | 140.0 | 28 |
| Moldova | 85.3 | 99.9 | 122.4 | 132.2 | 139.7 | 149.4 | 147.4 | 142.3 | 135.7 | 131.8 | 129.0 | 66 |
| Égypte | 54.8 | 58.6 | 62.4 | 66.9 | 76.7 | 96.0 | 103.7 | 109.9 | 112.8 | 119.5 | 126.7 | 34 |
| Pakistan | 50.1 | 57.8 | 66.3 | 71.0 | 80.7 | 90.6 | 96.2 | 101.8 | 108.2 | 114.2 | 122.3 | 30 |
| Nigéria | 38.7 | 41.5 | 44.7 | 48.2 | 56.5 | 66.8 | 71.2 | 77.3 | 88.5 | 106.1 | 117.4 | 41 |
| Sri Lanka | 57.8 | 62.0 | 65.3 | 71.6 | 79.5 | 95.0 | 100.6 | 102.3 | 104.9 | 108.0 | 111.1 | 47 |
| Sénégal | 60.4 | 63.9 | 69.5 | 73.7 | 80.3 | 90.9 | 94.0 | 98.2 | 101.2 | 105.9 | 110.2 | 26 |
| Pérou | 72.3 | 80.5 | 88.9 | 93.8 | 99.2 | 109.9 | 109.7 | 103.7 | 99.1 | 97.4 | 97.1 | 58 |
| Autres pays | 993.6 | 1 032.6 | 1 068.2 | 1 094.1 | 1 173.5 | 1 298.6 | 1 297.1 | 1 297.7 | 1 302.4 | 1 335.1 | 1 365.3 | |
| Total | 3 402.4 | 3 648.1 | 3 879.2 | 4 052.1 | 4 387.7 | 4 921.3 | 5 014.4 | 5 026.9 | 5 047.0 | 5 144.4 | 5 255.5 | 52 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/xf24id>

Tableau B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité – Japon

Milliers

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | Dont: Femmes 2019 (%) |
|--|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-----------------------------|
| Chine | 655.4 | 680.5 | 687.2 | 674.9 | 652.6 | 649.1 | 654.8 | 665.8 | 695.5 | 730.9 | 764.7 | 55 |
| Corée | 589.2 | 578.5 | 566.0 | 545.4 | 530.0 | 519.7 | 501.2 | 457.8 | 453.1 | 450.7 | 449.6 | 54 |
| Viet Nam | 41.1 | 41.0 | 41.8 | 44.7 | 52.4 | 72.3 | 99.9 | 147.0 | 200.0 | 262.4 | 330.8 | 44 |
| Philippines | 210.6 | 211.7 | 210.2 | 209.4 | 203.0 | 209.2 | 217.6 | 229.6 | 243.7 | 260.6 | 271.3 | 71 |
| Brésil | 312.6 | 267.5 | 230.6 | 210.0 | 190.6 | 181.3 | 175.4 | 173.4 | 180.9 | 191.4 | 201.9 | 46 |
| Népal | 12.3 | 15.3 | 17.5 | 20.4 | 24.1 | 31.5 | 42.3 | 54.8 | 67.5 | 80.0 | 89.0 | 41 |
| Taipei chinois | .. | .. | .. | .. | 22.8 | 33.3 | 40.2 | 48.7 | 52.8 | 56.7 | 60.7 | 67 |
| États-Unis | 52.7 | 52.1 | 50.7 | 49.8 | 48.4 | 50.0 | 51.3 | 52.3 | 53.7 | 55.7 | 57.5 | 34 |
| Indonésie | 27.3 | 25.5 | 24.9 | 24.7 | 25.5 | 27.2 | 30.2 | 35.9 | 42.9 | 50.0 | 56.3 | 33 |
| Thaïlande | 42.6 | 42.7 | 41.3 | 42.8 | 40.1 | 41.2 | 43.1 | 45.4 | 47.6 | 50.2 | 52.3 | 72 |
| Pérou | 59.7 | 57.5 | 54.6 | 52.8 | 49.2 | 48.6 | 48.0 | 47.7 | 47.7 | 48.0 | 48.4 | 48 |
| Inde | 22.3 | 22.9 | 22.5 | 21.5 | 21.7 | 22.5 | 24.5 | 26.2 | 28.7 | 31.7 | 35.4 | 31 |
| Rép. populaire démocratique de Corée | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 33.9 | 32.5 | 30.9 | 29.6 | 45 |
| Myanmar | 7.8 | 8.4 | 8.6 | 8.7 | 8.0 | 8.6 | 10.3 | 13.7 | 17.8 | 22.5 | 26.5 | 53 |
| Sri Lanka | 8.8 | 9.0 | 9.1 | 9.3 | 8.4 | 9.2 | 10.7 | 13.2 | 17.3 | 23.3 | 25.4 | 27 |
| Autres pays | 173.5 | 172.2 | 168.1 | 164.2 | 156.9 | 162.7 | 172.4 | 186.7 | 201.2 | 217.0 | 231.7 | |
| Total | 2 215.9 | 2 184.7 | 2 132.9 | 2 078.5 | 2 033.7 | 2 066.4 | 2 121.8 | 2 232.2 | 2 382.8 | 2 561.8 | 2 731.1 | 51 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <https://stat.link/xf24id>

Tableau B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité – Lettonie

Milliers

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | Dont: Femmes 2019 (%) |
|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-----------------------------|
| Russie | .. | .. | 33.8 | 37.0 | 36.1 | 38.8 | 51.6 | 56.0 | 55.4 | 54.7 | 53.9 | .. |
| Ukraine | .. | .. | 2.5 | 2.4 | 2.3 | 2.4 | 4.1 | 5.9 | 6.4 | 7.0 | 8.2 | .. |
| Lituanie | .. | .. | 3.0 | 3.0 | 2.9 | 2.9 | 4.3 | 4.6 | 4.8 | 5.0 | 5.1 | .. |
| Bélarus | .. | .. | 1.7 | 1.6 | 1.6 | 1.7 | 2.6 | 2.9 | 3.0 | 3.2 | 3.5 | .. |
| Allemagne | .. | .. | 0.5 | 0.4 | 0.4 | 0.6 | 1.8 | 2.2 | 2.4 | 2.6 | 2.5 | .. |
| Inde | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 0.6 | 0.9 | 1.3 | 2.2 | .. |
| Ouzbékistan | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 1.0 | 1.6 | 1.6 | 1.6 | 1.7 | .. |
| Estonie | .. | .. | 0.7 | 0.7 | 0.7 | 0.7 | 1.1 | 1.2 | 1.2 | 1.2 | 1.2 | .. |
| Royaume-Uni | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 0.8 | 0.9 | 1.0 | 1.1 | .. |
| Chine | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 0.9 | 1.3 | 1.2 | 1.1 | 1.0 | .. |
| Suède | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 0.7 | 0.8 | 0.9 | 0.9 | 0.9 | .. |
| Bulgarie | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 0.8 | 0.8 | 0.9 | 0.9 | 0.9 | .. |
| Italie | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 0.4 | 0.5 | 0.6 | 0.7 | 0.8 | .. |
| Pologne | .. | .. | 0.3 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.6 | 0.6 | 0.7 | 0.7 | 0.7 | .. |
| Kazakhstan | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 0.7 | 0.8 | 0.8 | 0.7 | 0.7 | .. |
| Autres pays | .. | .. | 300.4 | 279.0 | 271.1 | 257.5 | 227.9 | 208.3 | 197.7 | 189.9 | 182.1 | .. |
| Total | 382.7 | 362.4 | 342.8 | 324.3 | 315.4 | 304.8 | 298.4 | 288.9 | 279.4 | 272.5 | 266.6 | .. |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/xf24id>**Tableau B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité – Lituanie**

Milliers

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | Dont: Femmes 2019 (%) |
|--------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-----------------------------|
| Ukraine | 2.5 | 1.7 | 1.3 | 2.1 | 1.9 | 1.7 | 2.1 | 1.5 | 2.5 | 6.2 | 13.9 | 15 |
| Russie | 12.3 | 11.7 | 11.2 | 10.8 | 10.5 | 10.3 | 10.7 | 8.9 | 8.3 | 8.1 | 10.9 | 49 |
| Bélarus | 4.8 | 3.3 | 2.3 | 3.4 | 3.0 | 2.3 | 1.9 | 0.8 | 0.9 | 3.2 | 8.9 | 19 |
| Pologne | 0.5 | 0.5 | 0.4 | 1.1 | 1.1 | 1.2 | 1.3 | 1.3 | 1.4 | 1.4 | 1.5 | 49 |
| Lettonie | 0.4 | 0.4 | 0.3 | 0.5 | 0.5 | 0.7 | 0.7 | 0.9 | 0.9 | 1.1 | 1.2 | 52 |
| Allemagne | 0.4 | 0.4 | 0.3 | 0.4 | 0.3 | 0.4 | 0.4 | 0.5 | 0.6 | 0.6 | 0.7 | 31 |
| Irlande | .. | .. | .. | .. | .. | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.6 | 48 |
| Royaume-Uni | .. | .. | .. | .. | .. | 0.1 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.3 | 0.6 | 49 |
| Roumanie | .. | .. | .. | .. | .. | 0.2 | 0.3 | 0.4 | 0.5 | 0.5 | 0.5 | 13 |
| Inde | .. | .. | .. | .. | .. | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.1 | 0.4 | 0.5 | 24 |
| Italie | .. | .. | .. | .. | .. | 0.1 | 0.2 | 0.3 | 0.3 | 0.4 | 0.4 | 17 |
| Syrie | .. | .. | .. | .. | .. | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.1 | 0.4 | 0.4 | 47 |
| Kazakhstan | .. | .. | .. | .. | .. | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.4 | 55 |
| Moldova | .. | .. | .. | .. | .. | 0.1 | 0.0 | 0.0 | 0.1 | 0.2 | 0.4 | 19 |
| Turquie | .. | .. | .. | .. | .. | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.1 | 0.4 | 21 |
| Autres pays | 10.0 | 9.3 | 8.2 | 4.6 | 4.9 | 4.2 | 4.3 | 3.7 | 3.9 | 4.3 | 5.9 | .. |
| Total | 30.9 | 27.3 | 24.0 | 22.9 | 22.2 | 21.6 | 22.5 | 18.7 | 20.1 | 27.3 | 47.2 | 30 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/xf24id>

Tableau B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité – Luxembourg

Milliers

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | Dont: Femmes 2019 (%) |
|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-----------------------------|
| Portugal | 80.0 | 79.8 | 82.4 | 85.3 | 88.2 | 90.8 | 92.1 | 93.1 | 96.8 | 96.5 | 95.5 | 47 |
| France | 28.5 | 29.7 | 31.5 | 33.1 | 35.2 | 37.2 | 39.4 | 41.7 | 44.3 | 45.8 | 46.9 | 47 |
| Italie | 19.4 | 18.2 | 18.1 | 18.1 | 18.3 | 18.8 | 19.5 | 20.3 | 21.3 | 22.0 | 22.5 | 44 |
| Belgique | 16.7 | 16.8 | 16.9 | 17.2 | 17.6 | 18.2 | 18.8 | 19.4 | 20.0 | 20.2 | 20.0 | 45 |
| Allemagne | 12.0 | 12.1 | 12.0 | 12.3 | 12.4 | 12.7 | 12.8 | 12.8 | 13.1 | 13.1 | 13.0 | 50 |
| Espagne | 3.3 | 3.3 | 3.7 | 4.0 | 4.3 | 4.7 | 5.1 | 5.5 | 6.1 | 6.5 | 6.8 | 49 |
| Royaume-Uni | 5.3 | 5.5 | 5.5 | 5.6 | 5.7 | 5.9 | 6.0 | 6.1 | 6.1 | 5.9 | 5.8 | 43 |
| Roumanie | 1.1 | 1.3 | 1.6 | 1.9 | 2.2 | 2.5 | 3.2 | 3.8 | 4.1 | 4.7 | 5.2 | 59 |
| Pologne | 2.2 | 2.5 | 2.7 | 3.0 | 3.2 | 3.4 | 3.8 | 4.1 | 4.3 | 4.5 | 4.7 | 56 |
| Pays-Bas | 3.9 | 3.9 | 3.9 | 3.9 | 3.9 | 4.0 | 4.0 | 4.0 | 4.3 | 4.3 | 4.2 | 46 |
| Chine | .. | .. | 1.6 | 1.7 | 1.8 | 2.2 | 2.5 | 2.8 | 3.2 | 3.5 | 3.7 | 54 |
| Monténégro | .. | .. | 3.8 | 3.8 | 3.9 | 3.9 | 3.9 | 3.8 | 4.4 | 4.2 | 3.6 | 48 |
| Grèce | 1.5 | 1.5 | 1.5 | 1.7 | 1.9 | 2.1 | 2.3 | 2.6 | 2.9 | 3.3 | 3.4 | 50 |
| Cabo Verde | .. | .. | 2.5 | 2.5 | 2.6 | 2.7 | 2.9 | 3.0 | 2.9 | 2.8 | 2.6 | 53 |
| Inde | .. | .. | 0.6 | 0.7 | 0.8 | 0.8 | 1.0 | 1.2 | 1.4 | 1.9 | 2.3 | 44 |
| Autres pays | 41.5 | 42.0 | 32.3 | 35.1 | 36.8 | 39.1 | 41.5 | 45.0 | 46.2 | 49.0 | 51.0 | |
| Total | 215.5 | 216.3 | 220.5 | 229.9 | 238.8 | 248.9 | 258.7 | 269.2 | 281.5 | 288.2 | 291.3 | 49 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/xf24id>

Tableau B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité – Mexique

Milliers

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | Dont: Femmes 2018 (%) |
|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-----------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-----------|-----------------------------|
| États-Unis | 60.0 | 64.9 | 68.5 | 63.4 | .. | 65.3 | 67.5 | 68.9 | 74.6 | 79.6 | .. | 44 |
| Venezuela | 10.1 | 11.8 | 12.8 | 12.9 | .. | 15.3 | 18.6 | 22.3 | 28.2 | 35.1 | .. | 55 |
| Colombie | 14.6 | 15.5 | 16.9 | 16.7 | .. | 18.3 | 20.6 | 23.0 | 26.3 | 30.0 | .. | 55 |
| Espagne | 18.6 | 18.8 | 19.6 | 20.7 | .. | 24.7 | 26.7 | 27.7 | 28.5 | 28.9 | .. | 40 |
| Cuba | 10.3 | 11.8 | 14.0 | 14.5 | .. | 17.0 | 18.4 | 20.5 | 24.3 | 26.5 | .. | 50 |
| Chine | 10.2 | 12.5 | 15.2 | 15.6 | .. | 18.3 | 20.5 | 21.5 | 22.7 | 23.5 | .. | 42 |
| Argentine | 15.2 | 15.6 | 15.8 | 15.3 | .. | 16.8 | 18.0 | 19.0 | 19.8 | 20.7 | .. | 47 |
| Honduras | 4.9 | 6.3 | 7.6 | 6.9 | .. | 7.8 | 9.3 | 12.0 | 15.6 | 19.5 | .. | 55 |
| Guatemala | 8.4 | 9.8 | 10.9 | 9.7 | .. | 10.3 | 11.6 | 13.2 | 15.8 | 18.5 | .. | 55 |
| Canada | 10.9 | 12.7 | 13.6 | 12.9 | .. | 13.2 | 14.1 | 14.6 | 16.0 | 17.2 | .. | 46 |
| El Salvador | 4.8 | 5.0 | 6.0 | 5.7 | .. | 6.2 | 7.2 | 9.0 | 12.2 | 15.3 | .. | 51 |
| France | 9.4 | 9.1 | 9.1 | 9.0 | .. | 9.8 | 10.5 | 10.9 | 11.7 | 12.1 | .. | 45 |
| Allemagne | 8.9 | 8.8 | 9.0 | 8.8 | .. | 9.5 | 10.5 | 10.9 | 11.2 | 11.4 | .. | 42 |
| Brésil | 6.3 | 6.3 | 7.1 | 6.5 | .. | 7.2 | 8.2 | 9.3 | 10.5 | 11.4 | .. | 52 |
| Japon | 4.9 | 5.1 | 5.2 | 5.6 | .. | 8.0 | 9.0 | 9.9 | 10.8 | 11.2 | .. | 40 |
| Autres pays | 65.2 | 67.2 | 72.7 | 72.1 | .. | 78.3 | 84.5 | 89.2 | 95.8 | 101.1 | .. | |
| Total | 262.7 | 281.1 | 303.9 | 296.4 | .. | 326.0 | 355.2 | 381.8 | 423.9 | 462.0 | .. | 47 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/xf24id>

Tableau B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité – Pays-Bas

Milliers

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | Dont: Femmes 2019 (%) |
|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|----------------|----------------|-----------------------------|
| Pologne | 35.5 | 43.1 | 52.5 | 65.1 | 74.6 | 85.8 | 99.6 | 110.9 | 121.4 | 132.4 | 144.0 | 50 |
| Allemagne | 65.9 | 68.4 | 71.4 | 72.8 | 72.6 | 72.2 | 71.8 | 72.3 | 73.3 | 75.0 | 77.1 | 56 |
| Turquie | 92.7 | 90.8 | 88.0 | 84.8 | 81.9 | 80.1 | 77.5 | 75.4 | 74.1 | 73.8 | 74.8 | 49 |
| Syrie | 0.6 | 0.6 | 0.6 | 0.6 | 0.8 | 1.4 | 8.2 | 25.4 | 51.4 | 67.5 | 74.1 | 44 |
| Royaume-Uni | 41.1 | 41.4 | 41.4 | 41.4 | 41.7 | 42.3 | 43.0 | 44.2 | 45.3 | 46.0 | 47.3 | 41 |
| Italie | 20.3 | 21.1 | 21.9 | 22.6 | 23.6 | 25.0 | 27.1 | 29.5 | 32.3 | 35.5 | 39.1 | 41 |
| Maroc | 70.8 | 66.6 | 61.9 | 56.6 | 51.0 | 48.1 | 44.9 | 42.3 | 39.9 | 38.0 | 36.5 | 48 |
| Chine | 18.1 | 19.8 | 21.4 | 23.9 | 25.9 | 27.2 | 28.2 | 29.7 | 31.4 | 33.9 | 36.5 | 53 |
| Belgique | 26.6 | 26.9 | 27.2 | 27.6 | 28.2 | 28.8 | 29.6 | 30.6 | 31.9 | 33.2 | 34.4 | 53 |
| Espagne | 17.3 | 18.1 | 19.2 | 20.3 | 21.9 | 23.9 | 25.3 | 26.8 | 28.3 | 30.3 | 32.7 | 51 |
| Bulgarie | 10.2 | 12.3 | 14.1 | 16.8 | 17.6 | 17.8 | 19.8 | 21.9 | 24.1 | 27.3 | 31.2 | 49 |
| Inde | 8.0 | 8.7 | 9.6 | 10.8 | 11.7 | 13.1 | 14.7 | 17.1 | 20.4 | 24.9 | 30.6 | 42 |
| Érythrée | 0.3 | 0.3 | 0.3 | 0.3 | 0.3 | 0.4 | 3.2 | 9.1 | 15.7 | 21.0 | 26.0 | 43 |
| France | 16.4 | 17.2 | 17.8 | 18.1 | 18.3 | 18.7 | 19.7 | 20.9 | 22.6 | 24.2 | 25.8 | 52 |
| Roumanie | 6.3 | 7.1 | 8.3 | 9.1 | 9.5 | 10.0 | 11.9 | 13.7 | 16.1 | 20.0 | 24.9 | 49 |
| Autres pays | 289.4 | 292.8 | 305.0 | 315.2 | 316.5 | 321.2 | 322.6 | 330.7 | 344.1 | 357.8 | 375.8 | |
| Total | 719.5 | 735.2 | 760.4 | 786.1 | 796.2 | 816.0 | 847.3 | 900.5 | 972.3 | 1 040.8 | 1 110.9 | 50 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/xf24id>**Tableau B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité – Norvège**

Milliers

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | Dont: Femmes 2019 (%) |
|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-----------------------------|
| Pologne | 39.2 | 46.7 | 55.2 | 66.6 | 77.1 | 85.6 | 93.6 | 99.6 | 102.0 | 103.8 | 105.2 | 36 |
| Lituanie | 7.6 | 10.4 | 16.4 | 24.1 | 30.7 | 35.8 | 39.5 | 41.7 | 42.5 | 43.7 | 45.1 | 43 |
| Suède | 32.8 | 35.8 | 39.2 | 42.0 | 43.1 | 44.2 | 45.1 | 45.1 | 44.4 | 44.0 | 44.0 | 46 |
| Syrie | 0.4 | 0.4 | 0.4 | 0.4 | 0.7 | 1.5 | 3.6 | 7.6 | 18.9 | 26.0 | 30.2 | 41 |
| Allemagne | 18.9 | 20.8 | 22.4 | 23.7 | 24.4 | 24.6 | 25.0 | 25.2 | 24.9 | 24.7 | 24.8 | 47 |
| Danemark | 20.6 | 20.7 | 20.9 | 21.4 | 21.9 | 22.6 | 23.5 | 23.3 | 23.0 | 22.8 | 22.8 | 45 |
| Érythrée | 2.1 | 3.8 | 5.7 | 7.6 | 10.0 | 12.7 | 15.2 | 17.7 | 19.0 | 18.6 | 19.1 | 41 |
| Royaume-Uni | 12.6 | 13.3 | 14.0 | 14.7 | 15.5 | 15.8 | 16.3 | 16.3 | 16.3 | 16.2 | 16.5 | 35 |
| Roumanie | 2.4 | 3.4 | 4.5 | 5.7 | 7.5 | 10.0 | 12.0 | 13.8 | 14.5 | 15.0 | 15.6 | 43 |
| Somalie | 10.9 | 10.8 | 11.1 | 10.8 | 13.0 | 14.4 | 15.1 | 16.8 | 16.8 | 15.9 | 14.5 | 48 |
| Philippines | 6.1 | 6.8 | 7.8 | 8.9 | 10.1 | 11.4 | 11.7 | 11.8 | 12.1 | 11.7 | 12.3 | 78 |
| Thaïlande | 7.9 | 8.6 | 9.3 | 10.0 | 10.8 | 11.4 | 11.5 | 11.6 | 12.1 | 11.3 | 11.9 | 85 |
| Lettonie | 1.7 | 2.8 | 4.9 | 6.9 | 8.5 | 9.4 | 10.3 | 10.8 | 11.0 | 11.1 | 11.5 | 43 |
| Russie | 10.4 | 10.6 | 10.8 | 10.9 | 11.2 | 11.4 | 11.5 | 11.5 | 11.4 | 11.3 | 11.4 | 66 |
| États-Unis | 8.3 | 8.5 | 8.6 | 8.8 | 9.2 | 9.3 | 9.3 | 9.3 | 9.2 | 9.2 | 9.5 | 51 |
| Autres pays | 121.2 | 130.5 | 138.0 | 144.8 | 155.2 | 163.1 | 169.0 | 176.1 | 181.2 | 182.6 | 189.9 | |
| Total | 303.0 | 333.9 | 369.2 | 407.3 | 448.8 | 483.2 | 512.2 | 538.2 | 559.2 | 567.8 | 584.2 | 46 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/xf24id>

Tableau B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité – Pologne

Milliers

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | Dont: Femmes 2010 (%) |
|--------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-----------|-----------------------------|
| Ukraine | 7.2 | 10.2 | .. | 13.4 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. |
| Allemagne | 12.2 | 4.4 | .. | 5.2 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. |
| Russie | 3.5 | 4.2 | .. | 4.2 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. |
| Bélarus | 2.2 | 3.2 | .. | 3.8 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. |
| Viet Nam | 2.2 | 2.9 | .. | 2.6 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. |
| Arménie | 0.9 | 1.4 | .. | 1.8 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. |
| Suède | 2.8 | 1.3 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. |
| Bulgarie | 1.1 | 1.1 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. |
| États-Unis | 1.1 | 1.1 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. |
| Anc. URSS | 1.2 | 1.0 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. |
| Autriche | 2.8 | 1.0 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. |
| Grèce | 1.2 | 0.9 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. |
| Royaume-Uni | 0.6 | 0.8 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. |
| France | 0.6 | 0.7 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. |
| République tchèque | 0.7 | 0.7 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. |
| Autres pays | 20.1 | 40.4 | .. | 54.8 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. |
| Total | 60.4 | 75.2 | 79.3 | 85.8 | 93.3 | 101.2 | 108.3 | 149.6 | 210.3 | 239.2 | .. | 47 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <https://stat.link/xf24id>

Tableau B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité – Portugal

Milliers

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | Dont: Femmes 2019 (%) |
|----------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-----------------------------|
| Brésil | 107.0 | 116.2 | 119.4 | 111.4 | 105.6 | 92.1 | 87.5 | 82.6 | 81.3 | 85.4 | 105.4 | 59 |
| Cabo Verde | 51.4 | 48.8 | 44.0 | 43.9 | 42.9 | 42.4 | 40.9 | 38.7 | 36.6 | 35.0 | 34.7 | 54 |
| Roumanie | 27.8 | 32.5 | 36.8 | 39.3 | 35.2 | 34.2 | 31.5 | 30.5 | 30.4 | 30.8 | 30.9 | 45 |
| Ukraine | 52.5 | 52.3 | 49.5 | 48.0 | 44.1 | 41.1 | 37.9 | 35.8 | 34.5 | 32.5 | 29.2 | 54 |
| Royaume-Uni | 15.4 | 16.4 | 17.2 | 17.7 | 16.7 | 16.5 | 16.6 | 17.2 | 19.4 | 22.4 | 26.5 | 46 |
| Chine | 13.3 | 14.4 | 15.7 | 16.8 | 17.5 | 18.7 | 21.5 | 21.4 | 22.6 | 23.2 | 25.4 | 50 |
| France | 4.6 | 4.9 | 5.1 | 5.3 | 5.2 | 5.3 | 6.5 | 8.4 | 11.3 | 15.3 | 19.8 | 46 |
| Italie | 3.9 | 4.5 | 5.1 | 5.3 | 5.2 | 5.1 | 5.3 | 6.1 | 8.5 | 12.9 | 18.9 | 41 |
| Angola | 27.6 | 26.6 | 23.5 | 21.6 | 20.4 | 20.2 | 19.7 | 18.2 | 17.0 | 16.9 | 18.4 | 55 |
| Guinée-Bissau | 24.4 | 22.9 | 19.8 | 18.5 | 17.8 | 17.8 | 18.0 | 17.1 | 15.7 | 15.2 | 16.2 | 47 |
| Espagne | 7.2 | 8.1 | 8.9 | 9.3 | 9.4 | 9.5 | 9.7 | 10.0 | 11.1 | 12.5 | 14.1 | 49 |
| Allemagne | 8.2 | 8.6 | 9.0 | 9.1 | 8.6 | 8.6 | 8.8 | 9.0 | 10.0 | 11.2 | 12.8 | 48 |
| Népal | 0.6 | 0.7 | 0.8 | 1.1 | 1.7 | 2.6 | 3.5 | 4.8 | 5.8 | 7.4 | 11.5 | 36 |
| Inde | 5.5 | 5.8 | 5.3 | 5.4 | 5.7 | 6.0 | 6.4 | 6.9 | 7.2 | 8.0 | 11.4 | 29 |
| Sao Tomé-et-Principe | 11.7 | 11.5 | 10.5 | 10.5 | 10.4 | 10.3 | 10.2 | 9.6 | 9.0 | 8.6 | 9.2 | 55 |
| Autres pays | 79.3 | 80.1 | 74.7 | 73.6 | 70.9 | 70.9 | 71.3 | 72.3 | 77.4 | 84.4 | 96.2 | .. |
| Total | 440.3 | 454.2 | 445.3 | 436.8 | 417.0 | 401.3 | 395.2 | 388.7 | 397.7 | 421.7 | 480.3 | 51 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/xf24id>

Tableau B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité – République tchèque

Milliers

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | Dont: Femmes 2019 (%) |
|---------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-----------------------------|
| Ukraine | 131.9 | 131.9 | 124.3 | 118.9 | 112.5 | 105.1 | 104.2 | 105.6 | 109.9 | 117.1 | 131.3 | 46 |
| République slovaque | 76.0 | 73.4 | 71.8 | 81.3 | 85.8 | 90.9 | 96.2 | 101.6 | 107.3 | 111.8 | 116.8 | 46 |
| Viet Nam | 60.3 | 61.1 | 60.3 | 58.2 | 57.3 | 57.3 | 56.6 | 56.9 | 58.0 | 59.8 | 61.1 | 45 |
| Russie | 27.1 | 30.3 | 31.8 | 32.4 | 33.0 | 33.1 | 34.4 | 34.7 | 35.8 | 36.6 | 38.0 | 57 |
| Pologne | 21.7 | 19.3 | 18.2 | 19.1 | 19.2 | 19.5 | 19.6 | 19.8 | 20.3 | 20.7 | 21.3 | 48 |
| Allemagne | 17.5 | 13.8 | 13.9 | 15.8 | 17.1 | 18.5 | 19.7 | 20.5 | 21.2 | 21.3 | 21.3 | 19 |
| Bulgarie | 5.9 | 6.4 | 6.9 | 7.4 | 8.2 | 9.1 | 10.1 | 11.0 | 12.3 | 13.8 | 15.6 | 37 |
| Roumanie | 3.6 | 4.1 | 4.4 | 4.8 | 5.7 | 6.8 | 7.7 | 9.1 | 10.8 | 12.6 | 14.7 | 33 |
| États-Unis | 5.3 | 5.6 | 6.1 | 7.3 | 7.0 | 7.1 | 6.5 | 6.5 | 8.8 | 9.6 | 9.5 | 44 |
| Mongolie | 8.6 | 5.7 | 5.6 | 5.4 | 5.3 | 5.3 | 5.5 | 6.0 | 6.8 | 7.9 | 9.1 | 54 |
| Chine | 5.2 | 5.4 | 5.5 | 5.6 | 5.6 | 5.5 | 5.6 | 5.7 | 6.1 | 6.9 | 7.5 | 47 |
| Royaume-Uni | 4.5 | 4.4 | 4.4 | 4.9 | 5.2 | 5.4 | 5.6 | 6.0 | 6.3 | 6.7 | 7.1 | 23 |
| Hongrie | 0.7 | 0.7 | 0.7 | 0.8 | 1.0 | 1.5 | 2.3 | 3.1 | 4.1 | 5.4 | 6.6 | 36 |
| Bélarus | 3.9 | 4.0 | 4.2 | 4.2 | 4.3 | 4.3 | 4.4 | 4.5 | 4.7 | 5.2 | 6.2 | 53 |
| Kazakhstan | 3.4 | 3.9 | 4.2 | 4.5 | 4.8 | 4.8 | 5.0 | 5.1 | 5.5 | 5.7 | 6.0 | 57 |
| Autres pays | 62.1 | 62.5 | 62.0 | 63.5 | 63.9 | 64.8 | 66.0 | 68.5 | 75.7 | 83.3 | 92.3 | |
| Total | 437.6 | 432.5 | 424.3 | 434.2 | 435.9 | 439.2 | 449.4 | 464.7 | 493.4 | 524.1 | 564.3 | 43 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/xf24id>**Tableau B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité – République slovaque**

Milliers

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | Dont: Femmes 2019 (%) |
|--------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-----------------------------|
| République tchèque | 6.9 | 8.3 | 9.0 | 10.6 | 11.0 | 11.4 | 11.9 | 12.5 | 13.0 | 13.5 | 14.0 | 47 |
| Hongrie | 3.6 | 4.6 | 5.3 | 7.1 | 7.8 | 8.1 | 8.6 | 9.2 | 9.8 | 10.2 | 10.7 | 34 |
| Roumanie | 5.0 | 5.4 | 5.8 | 4.4 | 4.7 | 4.9 | 5.3 | 5.8 | 6.3 | 6.5 | 6.9 | 29 |
| Pologne | 4.4 | 5.4 | 5.6 | 4.8 | 4.9 | 5.1 | 5.2 | 5.4 | 5.6 | 5.8 | 5.9 | 48 |
| Allemagne | 3.8 | 4.0 | 4.1 | 3.4 | 3.5 | 3.6 | 3.7 | 3.8 | 3.9 | 4.1 | 4.2 | 26 |
| Ukraine | 4.7 | 5.9 | 6.3 | 2.6 | 2.7 | 2.7 | 2.8 | 3.1 | 3.2 | 3.5 | 3.7 | 63 |
| Italie | 1.1 | 1.5 | 1.7 | 1.7 | 1.9 | 2.0 | 2.1 | 2.4 | 2.6 | 2.8 | 2.9 | 19 |
| Royaume-Uni | 1.2 | 1.4 | 1.5 | 1.4 | 1.5 | 1.6 | 1.6 | 1.7 | 1.9 | 2.0 | 2.2 | 29 |
| Bulgarie | 1.4 | 1.5 | 1.7 | 1.4 | 1.5 | 1.6 | 1.6 | 1.8 | 1.9 | 2.0 | 2.1 | 25 |
| Autriche | 1.7 | 2.1 | 2.2 | 1.7 | 1.8 | 1.8 | 1.9 | 1.9 | 2.0 | 2.1 | 2.1 | 25 |
| France | 1.3 | 1.6 | 1.7 | 1.2 | 1.3 | 1.4 | 1.4 | 1.5 | 1.6 | 1.7 | 1.7 | 29 |
| Viet Nam | 2.5 | 2.3 | 2.3 | 1.2 | 1.3 | 1.4 | 1.4 | 1.5 | 1.5 | 1.6 | 1.7 | 45 |
| Russie | 1.5 | 2.0 | 2.2 | 1.3 | 1.3 | 1.4 | 1.4 | 1.5 | 1.5 | 1.6 | 1.7 | 63 |
| Chine | 1.5 | 1.7 | 1.9 | 0.7 | 0.8 | 0.8 | 0.9 | 0.9 | 1.0 | 1.0 | 1.0 | 49 |
| Croatie | 0.3 | 0.4 | 0.5 | 0.3 | 0.3 | 0.5 | 0.6 | 0.7 | 0.9 | 0.9 | 1.0 | 24 |
| Autres pays | 11.6 | 14.7 | 16.2 | 9.7 | 10.3 | 10.9 | 11.4 | 12.2 | 13.0 | 13.6 | 14.3 | |
| Total | 52.5 | 62.9 | 68.0 | 53.4 | 56.5 | 59.2 | 61.8 | 65.8 | 69.7 | 72.9 | 76.1 | 38 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/xf24id>

Tableau B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité – Royaume-Uni

Milliers

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | Dont: Femmes 2018 (%) |
|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-----------------------------|
| Pologne | 549 | 550 | 658 | 713 | 679 | 826 | 855 | 1 006 | 994 | 829 | .. | 52 |
| Roumanie | 52 | 72 | 79 | 117 | 148 | 165 | 219 | 324 | 382 | 478 | .. | 45 |
| Inde | 293 | 354 | 332 | 360 | 336 | 354 | 379 | 347 | 317 | 370 | .. | 54 |
| Irlande | 344 | 344 | 386 | 356 | 345 | 309 | 329 | 330 | 343 | 350 | .. | 56 |
| Italie | 107 | 117 | 153 | 125 | 138 | 182 | 212 | 262 | 296 | 311 | .. | 42 |
| Portugal | 96 | 104 | 123 | 106 | 138 | 140 | 235 | 247 | 269 | 195 | .. | 46 |
| Pakistan | 177 | 137 | 166 | 163 | 194 | 197 | 184 | 175 | 167 | 186 | .. | 48 |
| Lituanie | 67 | 99 | 129 | 126 | 153 | 158 | 192 | 204 | 196 | 181 | .. | 57 |
| France | 148 | 116 | 114 | 132 | 132 | 135 | 189 | 181 | 186 | 179 | .. | 54 |
| Espagne | 52 | 61 | 55 | 82 | 75 | 130 | 167 | 162 | 191 | 156 | .. | 46 |
| États-Unis | 112 | 133 | 109 | 146 | 149 | 145 | 132 | 127 | 130 | 149 | .. | 58 |
| Chine | 76 | 107 | 106 | 87 | 93 | 106 | 122 | 113 | 132 | 148 | .. | 65 |
| Pays-Bas | 35 | 58 | 56 | 59 | 83 | 85 | 81 | 102 | 97 | 125 | .. | 55 |
| Allemagne | 121 | 129 | 132 | 137 | 153 | 110 | 119 | 166 | 131 | 120 | .. | 61 |
| Bulgarie | 32 | 34 | 47 | 33 | 62 | 45 | 68 | 81 | 109 | 105 | .. | 50 |
| Autres pays | 2 087 | 2 109 | 2 140 | 2 047 | 2 063 | 2 067 | 2 109 | 2 124 | 2 197 | 2 109 | .. | |
| Total | 4 348 | 4 524 | 4 785 | 4 788 | 4 941 | 5 154 | 5 592 | 5 951 | 6 137 | 5 991 | 6 227 | 52 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/xf24id>

Tableau B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité – Russie

Milliers

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | Dont: Femmes 2018 (%) |
|--------------|------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|----------------|----------------|----------------|----------------|------|-----------------------------|
| Ukraine | .. | 93.4 | 92.0 | 110.2 | 122.3 | 192.7 | 306.0 | 345.8 | 346.2 | 331.3 | .. | 55 |
| Ouzbékistan | .. | 131.1 | 86.4 | 103.1 | 115.3 | 127.5 | 138.4 | 141.1 | 149.1 | 148.9 | .. | 41 |
| Tadjikistan | .. | 87.1 | 64.4 | 75.7 | 82.9 | 91.8 | 100.3 | 110.2 | 126.3 | 137.3 | .. | 37 |
| Arménie | .. | 59.4 | 73.0 | 90.0 | 102.3 | 115.0 | 116.1 | 114.8 | 107.3 | 98.9 | .. | 53 |
| Azerbaïdjan | .. | 67.9 | 53.0 | 62.8 | 67.2 | 77.3 | 85.5 | 90.0 | 93.7 | 96.8 | .. | 41 |
| Kazakhstan | .. | 28.1 | 16.3 | 42.2 | 65.5 | 79.4 | 85.7 | 93.2 | 92.4 | 92.2 | .. | 57 |
| Moldova | .. | 33.9 | 28.2 | 36.3 | 41.2 | 51.6 | 60.1 | 62.4 | 63.7 | 63.6 | .. | 49 |
| Bélarus | .. | 27.7 | 6.1 | 9.8 | 14.0 | 17.7 | 20.2 | 24.9 | 28.7 | 32.9 | .. | 52 |
| Kirghizistan | .. | 44.6 | 4.4 | 14.0 | 22.4 | 30.8 | 34.2 | 30.7 | 27.8 | 27.4 | .. | 62 |
| Géorgie | .. | 12.1 | 12.1 | 15.6 | 17.1 | 18.7 | 19.3 | 18.8 | 20.0 | 21.4 | .. | 46 |
| Viet Nam | .. | 11.1 | 8.8 | 10.2 | 10.7 | 11.5 | 12.1 | 12.1 | 12.9 | 13.3 | .. | 47 |
| Chine | .. | 28.4 | 7.6 | 8.5 | 8.0 | 8.9 | 8.5 | 8.6 | 8.9 | 9.5 | .. | 35 |
| Turquie | .. | 5.4 | 3.4 | 3.8 | 4.2 | 4.4 | 4.4 | 4.3 | 4.4 | 6.4 | .. | 4 |
| Turkménistan | .. | 5.6 | 3.8 | 4.1 | 4.4 | 5.0 | 4.6 | 4.6 | 5.0 | 5.9 | .. | 52 |
| Lituanie | .. | 2.6 | 4.2 | 4.6 | 4.9 | 4.0 | 4.4 | 4.3 | 4.0 | 4.2 | .. | 47 |
| Autres pays | .. | 48.8 | 26.7 | 30.1 | 33.4 | 36.2 | 39.2 | 39.0 | 40.4 | 44.6 | .. | |
| Total | .. | 687.0 | 490.3 | 621.0 | 715.8 | 872.6 | 1 039.0 | 1 104.7 | 1 130.8 | 1 134.5 | .. | 47 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/xf24id>

Tableau B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité – Slovénie

Milliers

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | Dont: Femmes 2017 (%) |
|---------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-----------------------------|
| Bosnie-Herzégovine | 33.1 | 39.0 | 38.8 | 39.3 | 41.3 | 43.3 | 44.9 | 47.7 | 50.4 | 54.0 | 62.9 | 28 |
| Serbie | 8.0 | 7.1 | 7.6 | 7.3 | 7.8 | 9.8 | 9.7 | 9.8 | 10.6 | 11.8 | 14.0 | 26 |
| Macédoine du Nord | 7.8 | 9.1 | 8.8 | 9.1 | 9.6 | 9.8 | 10.1 | 10.4 | 10.8 | 11.3 | 12.3 | 45 |
| Croatie | 7.2 | 7.8 | 7.7 | 8.0 | 8.3 | 8.7 | 8.8 | 8.9 | 9.2 | 9.5 | 9.8 | 36 |
| Bulgarie | 0.6 | 0.8 | 1.1 | 1.5 | 1.8 | 2.1 | 2.5 | 2.6 | 2.9 | 3.2 | 3.4 | 27 |
| Russie | 0.4 | 0.5 | 0.6 | 0.7 | 0.8 | 1.1 | 1.5 | 2.0 | 2.3 | 2.6 | 3.0 | 55 |
| Italie | 0.7 | 0.7 | 0.9 | 1.0 | 1.2 | 1.4 | 1.6 | 1.8 | 2.1 | 2.2 | 2.4 | 34 |
| Ukraine | 1.0 | 1.1 | 1.2 | 1.3 | 1.4 | 1.4 | 1.5 | 1.7 | 1.9 | 2.0 | 2.2 | 63 |
| Chine | 0.5 | 0.8 | 0.9 | 0.9 | 1.0 | 1.0 | 1.0 | 1.0 | 1.1 | 1.1 | 1.2 | 47 |
| Allemagne | 0.7 | 0.7 | 0.8 | 0.8 | 0.9 | 0.9 | 0.9 | 0.9 | 0.9 | 0.9 | 0.9 | 48 |
| Monténégro | 0.4 | 0.6 | 0.6 | 0.7 | 0.7 | 0.7 | 0.8 | 0.8 | 0.8 | 0.8 | 0.8 | 44 |
| Hongrie | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.3 | 0.4 | 0.4 | 0.5 | 0.6 | 0.6 | 40 |
| Royaume-Uni | 0.3 | 0.4 | 0.4 | 0.4 | 0.4 | 0.4 | 0.4 | 0.4 | 0.5 | 0.5 | 0.6 | 37 |
| République slovaque | 0.3 | 0.4 | 0.5 | 0.4 | 0.4 | 0.5 | 0.5 | 0.5 | 0.5 | 0.5 | 0.5 | 66 |
| Autriche | 0.4 | 0.4 | 0.4 | 0.4 | 0.4 | 0.4 | 0.4 | 0.4 | 0.4 | 0.4 | 0.4 | 40 |
| Autres pays | 9.0 | 12.7 | 12.4 | 13.7 | 15.2 | 14.9 | 16.6 | 18.3 | 19.6 | 20.4 | 23.0 | |
| Total | 70.6 | 82.2 | 82.7 | 85.6 | 91.4 | 96.6 | 101.5 | 107.8 | 114.4 | 121.9 | 138.2 | 34 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/xf24id>**Tableau B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité – Suède**

Milliers

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | Dont: Femmes 2019 (%) |
|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-----------------------------|
| Syrie | 3.1 | 3.4 | 4.1 | 5.0 | 9.1 | 20.5 | 42.2 | 70.0 | 116.4 | 132.1 | 137.1 | 43 |
| Pologne | 34.7 | 38.6 | 40.9 | 42.7 | 44.6 | 46.1 | 48.2 | 50.8 | 52.5 | 54.0 | 54.9 | 45 |
| Finlande | 77.1 | 74.1 | 70.6 | 67.9 | 65.3 | 62.8 | 59.7 | 57.6 | 55.8 | 53.8 | 51.0 | 58 |
| Afghanistan | 8.2 | 8.6 | 9.8 | 12.7 | 16.7 | 20.3 | 23.6 | 26.0 | 28.0 | 37.4 | 45.4 | 33 |
| Érythrée | 3.9 | 5.0 | 6.4 | 8.4 | 10.0 | 12.8 | 18.0 | 25.1 | 32.1 | 36.4 | 39.7 | 43 |
| Norvège | 35.5 | 35.2 | 34.9 | 34.8 | 34.8 | 34.6 | 34.5 | 34.4 | 34.6 | 34.7 | 34.5 | 52 |
| Somalie | 18.3 | 24.7 | 30.8 | 33.0 | 36.1 | 45.0 | 47.1 | 46.2 | 41.3 | 36.4 | 32.4 | 50 |
| Danemark | 39.7 | 40.3 | 40.5 | 40.5 | 40.2 | 39.3 | 38.4 | 37.1 | 35.2 | 33.4 | 31.5 | 43 |
| Allemagne | 26.6 | 27.5 | 27.6 | 27.8 | 28.0 | 28.1 | 28.2 | 28.2 | 28.7 | 29.0 | 29.2 | 49 |
| Iraq | 48.6 | 55.1 | 56.6 | 55.8 | 43.2 | 31.2 | 25.9 | 23.2 | 22.7 | 25.3 | 26.4 | 43 |
| Inde | 4.7 | 5.7 | 7.1 | 7.7 | 8.4 | 9.2 | 10.4 | 11.4 | 13.5 | 17.1 | 22.2 | 40 |
| Chine | 9.4 | 11.8 | 14.1 | 15.5 | 16.3 | 17.1 | 17.5 | 16.6 | 17.3 | 18.6 | 20.2 | 54 |
| Royaume-Uni | 16.5 | 17.3 | 17.4 | 18.1 | 18.4 | 18.8 | 19.4 | 19.8 | 19.9 | 20.0 | 20.0 | 31 |
| Roumanie | 6.5 | 7.7 | 8.8 | 10.2 | 11.2 | 12.0 | 13.0 | 14.4 | 15.5 | 16.9 | 18.2 | 45 |
| Iran | 10.6 | 11.8 | 13.5 | 14.3 | 14.5 | 14.8 | 14.9 | 14.1 | 14.2 | 14.6 | 15.2 | 46 |
| Autres pays | 218.7 | 236.0 | 250.2 | 260.7 | 270.5 | 282.2 | 298.6 | 307.9 | 324.2 | 337.6 | 354.6 | |
| Total | 562.1 | 602.9 | 633.3 | 655.1 | 667.2 | 694.7 | 739.4 | 782.8 | 851.9 | 897.3 | 932.3 | 46 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/xf24id>

Tableau B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité – Suisse

Milliers

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | Dont: Femmes 2019 (%) |
|--------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-----------------------------|
| Italie | 290.0 | 289.1 | 289.1 | 290.5 | 294.4 | 301.3 | 308.6 | 313.7 | 318.7 | 319.4 | 322.1 | 42 |
| Allemagne | 33.4 | 250.5 | 264.2 | 276.8 | 285.4 | 293.2 | 298.6 | 301.5 | 304.7 | 305.8 | 307.9 | 45 |
| Portugal | 196.2 | 205.3 | 213.2 | 224.2 | 238.4 | 253.8 | 263.0 | 268.1 | 269.5 | 268.0 | 265.5 | 45 |
| France | 85.6 | 90.6 | 95.1 | 99.5 | 103.9 | 110.2 | 116.8 | 123.1 | 127.3 | 131.5 | 135.3 | 45 |
| Espagne | 64.4 | 64.1 | 64.2 | 66.0 | 69.8 | 75.4 | 79.5 | 82.4 | 83.5 | 83.7 | 84.3 | 46 |
| Turquie | 71.7 | 71.0 | 70.6 | 70.2 | 69.6 | 69.2 | 69.1 | 68.6 | 68.0 | 67.3 | 66.7 | 47 |
| Macédoine du Nord | 59.7 | 59.8 | 60.2 | 60.8 | 61.6 | 62.5 | 63.3 | 64.2 | 65.2 | 65.8 | 66.5 | 50 |
| Serbie | 180.0 | 148.9 | 113.3 | 103.0 | 94.9 | 79.3 | 69.7 | 65.3 | 64.3 | 63.2 | 61.9 | 50 |
| Autriche | 35.5 | 36.5 | 37.2 | 38.2 | 39.0 | 39.6 | 40.4 | 41.3 | 42.1 | 42.7 | 43.2 | 47 |
| Royaume-Uni | 31.9 | 34.1 | 36.4 | 38.6 | 39.4 | 40.4 | 41.1 | 41.3 | 41.0 | 41.0 | 41.0 | 43 |
| Pologne | 8.9 | 10.2 | 11.5 | 13.9 | 16.2 | 17.9 | 21.4 | 24.7 | 26.9 | 29.2 | 31.6 | 50 |
| Bosnie-Herzégovine | 37.5 | 35.8 | 34.6 | 33.5 | 32.9 | 32.2 | 31.8 | 31.3 | 30.8 | 30.2 | 29.6 | 49 |
| Croatie | 36.1 | 34.9 | 33.8 | 32.8 | 31.8 | 30.7 | 30.2 | 29.6 | 29.0 | 28.5 | 28.5 | 50 |
| Érythrée | .. | .. | 8.4 | 8.4 | 9.8 | 11.7 | 14.0 | 16.6 | 19.8 | 23.2 | 26.2 | 44 |
| Sri Lanka | .. | .. | 24.6 | 24.6 | 23.9 | 23.7 | 24.5 | 25.4 | 25.8 | 25.9 | 26.0 | 48 |
| Autres pays | 308.1 | 349.4 | 364.2 | 391.4 | 414.2 | 445.5 | 474.9 | 497.0 | 513.0 | 528.3 | 544.9 | |
| Total | 1 638.9 | 1 680.2 | 1 720.4 | 1 772.3 | 1 825.1 | 1 886.6 | 1 947.0 | 1 993.9 | 2 029.5 | 2 053.6 | 2 081.2 | 47 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/xf24id>

Tableau B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité – Turquie

Milliers

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | Dont: Femmes 2015 (%) |
|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-----------|-----------------------------|
| Allemagne | 7.6 | .. | 32.6 | 43.6 | 25.6 | 59.0 | 63.2 | 69.9 | .. | .. | .. | 53 |
| Syrie | 1.2 | .. | 2.9 | 5.1 | 10.1 | 57.9 | 50.9 | 56.6 | .. | .. | .. | 43 |
| Iraq | 3.5 | .. | 8.1 | 11.8 | 19.1 | 31.1 | 47.2 | 93.7 | .. | .. | .. | 43 |
| Afghanistan | 3.8 | .. | 7.4 | 10.7 | 19.5 | 27.9 | 33.6 | 38.5 | .. | .. | .. | 42 |
| Azerbaïdjan | 12.7 | .. | 9.9 | 14.8 | 18.9 | 26.2 | 30.2 | 36.5 | .. | .. | .. | 50 |
| Iran | 3.8 | .. | 5.2 | 7.9 | 12.2 | 16.8 | 21.9 | 27.8 | .. | .. | .. | 44 |
| Russie | 5.0 | .. | 10.7 | 14.4 | 15.6 | 20.7 | 21.6 | 25.3 | .. | .. | .. | 71 |
| Géorgie | 2.3 | .. | 1.7 | 2.4 | 15.7 | 13.5 | 19.1 | 19.8 | .. | .. | .. | 88 |
| Turkménistan | 1.1 | .. | 3.9 | 5.8 | 11.7 | 13.4 | 18.4 | 23.4 | .. | .. | .. | 60 |
| Royaume-Uni | 5.2 | .. | 6.4 | 10.1 | 9.3 | 16.0 | 14.9 | 14.6 | .. | .. | .. | 53 |
| Ukraine | 2.1 | .. | 3.3 | 4.7 | 7.0 | 9.7 | 12.9 | 17.1 | .. | .. | .. | 82 |
| Kazakhstan | 2.2 | .. | 5.8 | 6.9 | 8.4 | 11.1 | 11.9 | 13.7 | .. | .. | .. | 58 |
| Ouzbékistan | 1.7 | .. | 2.7 | 3.4 | 6.5 | 7.9 | 11.0 | 16.1 | .. | .. | .. | 73 |
| Kirghizistan | 1.6 | .. | 3.3 | 4.8 | 6.1 | 8.4 | 10.6 | 14.0 | .. | .. | .. | 63 |
| Autriche | 0.6 | .. | 5.5 | 7.5 | 3.9 | 9.5 | 10.5 | 12.0 | .. | .. | .. | 45 |
| Autres pays | 50.2 | .. | 81.1 | 88.2 | 89.1 | 127.4 | 140.5 | 171.2 | .. | .. | .. | |
| Total | 104.4 | 167.3 | 190.5 | 242.1 | 278.7 | 456.5 | 518.3 | 650.3 | 816.4 | 919.1 | .. | 53 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/xf24id>

Métadonnées relatives aux tableaux A.5. et B.5. Effectifs de personnes étrangères

| Pays | Commentaires | Source |
|------------|--|---|
| Allemagne | Effectifs d'étrangers inscrits sur le registre de population. Comprend tous les étrangers quel que soit leur résidence (logements privés ou collectifs). Non compris les citoyens d'origine allemande nés à l'étranger (<i>Aussiedler</i>). <i>Date de référence</i> : 1 ^{er} janvier. | Registre central de la population, Office fédéral de la statistique. |
| Autriche | Effectifs d'étrangers inscrits sur le Registre de population. <i>Date de référence</i> : 1 ^{er} janvier. | Registre de population, Statistique Autriche. |
| Belgique | Effectifs d'étrangers inscrits sur le Registre de population. Y compris les demandeurs d'asile à partir de 2012. <i>Date de référence</i> : 1 ^{er} janvier. | Registre de population, Direction générale statistique et information économique. |
| Canada | Recensements de 2011 et 2016. | Statistiques Canada. |
| Chili | Estimation des résidents étrangers par le recensement de 2017. | Institut national de la statistique. |
| Corée | Étrangers restant sur le territoire plus de 90 jours et inscrits sur les registres de population. | Ministère de la Justice. |
| Danemark | Effectifs d'étrangers inscrits sur le Registre de population. Non compris les demandeurs d'asile et les autres titulaires de permis de résidence temporaire. <i>Date de référence</i> : 1 ^{er} janvier. | Registre central de population, Statistique Danemark. |
| Espagne | Tous les étrangers inscrits dans les registres municipaux indépendamment de leur statut légal. <i>Date de référence</i> : 1 ^{er} janvier. | Registres municipaux, Institut national de statistique (INE). |
| Estonie | Registre de la population. <i>Date de référence</i> : 1 ^{er} janvier. | Ministère de l'Intérieur. |
| États-Unis | Étrangers nés à l'étranger | Current Population Survey, Bureau du recensement. |
| Finlande | Effectifs d'étrangers inscrits sur le Registre de population. Y compris les étrangers d'origine finlandaise. <i>Date de référence</i> : 1 ^{er} janvier. | Registre central de la population, Statistique Finlande. |
| France | Étrangers ayant établi leur résidence principale en France. Y compris les stagiaires, les étudiants ainsi que les étrangers en situation irrégulière qui acceptent de se faire recenser. Non compris les travailleurs saisonniers ou frontaliers. Les totaux entre 2016 et 2019 sont estimés à partir des données d'Eurostat. Y compris le département de Mayotte à partir de 2014. | Recensements de la population, Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE). |
| Grèce | Les totaux présentés dans la Tableau A.5. (base de données Eurostat) ne sont pas comparables aux données présentées dans le Tableau B.5. par nationalité (données de l'Enquête sur la population active portant sur les personnes nées à l'étranger âgées de 15 ans et plus ; avant 2014 : 4 ^e trimestre ; à partir de 2014 : 2 ^e trimestre). | Enquête sur la population active, Service hellénique de la statistique. |
| Hongrie | Titulaires d'un permis de résidence ou d'installation. À partir de 2010, inclut les ressortissants de pays tiers détenteurs d'un permis de résidence temporaire (d'un an ou plus). À partir de 2011, inclut les personnes sous protection subsidiaire. Les données pour 2011 ont été ajustées pour correspondre aux résultats du recensement d'octobre. <i>Date de référence</i> : 1 ^{er} janvier. | Bureau de l'immigration et de la nationalité, Bureau central de la statistique. |
| Irlande | Recensements de 2011 et 2016. | Bureau central de la statistique (CSO). |
| Islande | Données du registre national des personnes. Il est admis que le nombre d'étrangers est surestimé. <i>Date de référence</i> : 1 ^{er} janvier. | Statistique Islande. |
| Italie | Les données se réfèrent aux étrangers résidents (inscrits dans les registres municipaux). Non compris les enfants de moins de 18 ans inscrits sur le permis de leurs parents. Y compris les personnes régularisées à la suite du programme de 2009. <i>Date de référence</i> : 1 ^{er} janvier. | Institut national de statistique (ISTAT). |
| Japon | Étrangers sur le territoire avec un statut de résident de moyenne ou longue durée selon les conditions établies par le <i>Immigration Control and Refugee Recognition Act</i> . <i>Date de référence</i> : 1 ^{er} janvier. | Ministère de la Justice, Service de l'immigration. |
| Lettonie | Registre de population. | Bureau de la Citoyenneté et des |

| | | |
|---------------------|--|---|
| | <i>Date de référence</i> : 1 ^{er} janvier. | affaires migratoires. |
| Lituanie | <i>Date de référence</i> : 1 ^{er} janvier. | Eurostat. |
| Luxembourg | Étrangers inscrits sur le registre de population. Non compris les visiteurs (moins de trois mois) et les travailleurs frontaliers. <i>Date de référence</i> : 1 ^{er} janvier. Les chiffres de 2010 sont extraits du recensement de février 2011. | Registre de la population. Institut national de la statistique et des études économiques (Statec). |
| Mexique | Nombre d'étrangers détenteurs d'un permis de résidence permanente ou temporaire. Les données jusqu'en 2012 sont des estimations de la population concernée par la Loi de 1974 ; elles incluent les immigrants FM2 "inmigrante" et "inmigrado" (les deux ont des statuts de résidents permanents) et les immigrants temporaires FM3 de certaines catégories (non immigrants, FM3). À partir de 2014, les données sont des estimations de la population concernée par la Loi sur la migration de 2011. | Unité des politiques migratoires, Institut national des migrations (INM), Ministère de l'Intérieur. |
| Norvège | Effectifs d'étrangers résidents inscrits sur le registre de population. Non compris les visiteurs (moins de six mois) et les travailleurs frontaliers. <i>Date de référence</i> : 1 ^{er} janvier. | Registre central de la population, Statistique Norvège. |
| Pays-Bas | Effectifs d'étrangers inscrits sur le registre de population. Les chiffres incluent les corrections administratives et les demandeurs d'asile qui ne résident pas dans des centres d'accueil. <i>Date de référence</i> : 1 ^{er} janvier. | Registre de la population, Bureau central de statistique (CBS). |
| Pologne | | Registre central de population, Bureau central de la statistique. |
| Portugal | Titulaires de permis de résidence valides et titulaires d'un visa de longue durée renouvelé dans l'année. | Bureau de l'immigration et du contrôles des frontières (SEF) ; Institut national statistique (INE). |
| République slovaque | Titulaires d'un permis de résidence permanent ou à long terme. | Registre des étrangers, ministère de l'Intérieur. |
| République tchèque | Nombre d'étrangers qui résident dans le pays de façon permanente ou temporaire (avec un visa de longue durée, un permis de résidence de longue durée ou un permis de résidence temporaire s'agissant des ressortissants des pays de l'UE). <i>Date de référence</i> : 1 ^{er} janvier. | Ministère de l'Intérieur, Direction de la Police des Étrangers. |
| Royaume-Uni | Résidents étrangers. Le total des étrangers ne comprend pas les personnes du Nouveau Commonwealth dont la nationalité est inconnue (environ 10 000 à 15 000 personnes). <i>Date de référence</i> : 1 janvier. | Enquête sur la population active, Home Office. |
| Russie | 2010 : Étrangers et apatrides qui résident de façon permanente dans la Fédération de Russie au moment du recensement. Depuis 2011, détenteurs d'un permis de résidence temporaire ou permanent au 31 décembre. | Service statistique de l'État fédéral (Rosstat) ; Service fédéral de la migration. |
| Slovénie | Détenteurs d'un permis de résidence en cours de validité, quel que soit le statut administratif de la personne. <i>Date de référence</i> : 1 ^{er} janvier. | Registre de la population, ministère de l'intérieur. |
| Suède | Effectifs d'étrangers inscrits sur le registre de population. <i>Date de référence</i> : 1 ^{er} janvier. | Registre de la population, Statistique Suède. |
| Suisse | Effectifs de personnes étrangères détentrices d'un permis de résidence ou d'installation (permis B et C respectivement). Les détenteurs d'un permis L (courte durée) sont également inclus si leur séjour dépasse 12 mois. Non compris les travailleurs saisonniers ou frontaliers. <i>Date de référence</i> : 1 ^{er} janvier. | Registre des étrangers, Office fédéral des migrations. |
| Turquie | <i>Date de référence</i> : 1 ^{er} janvier. | Eurostat. |

Note: Les données pour la Serbie peuvent inclure d'anciens ressortissants du Monténégro ou de Serbie-et-Monténégro. Certains commentaires peuvent porter sur des nationalités/pays de naissance ne figurant pas dans cette annexe mais disponibles en ligne (<http://stats.OECD.org/>).

Acquisitions de la nationalité

Les naturalisations exercent un impact sur l'évolution des populations étrangère et nationale. Dans les comparaisons internationales, il faut tenir compte de l'hétérogénéité des législations sur l'acquisition de la nationalité. En France et en Belgique par exemple, où les étrangers peuvent obtenir assez facilement la nationalité, l'accroissement de la population étrangère par le biais de l'immigration et des naissances peut entraîner à moyen terme une augmentation significative de la population nationale. Au contraire, dans les pays où la naturalisation est plus difficile, la dynamique migratoire se traduit presque intégralement par une augmentation de la population étrangère. Par ailleurs, des changements dans les codes de la nationalité peuvent avoir des effets significatifs. Par exemple, au cours des années 1980, l'acquisition de la nationalité a été rendue plus facile dans certains pays de l'OCDE, ce qui a entraîné une baisse du nombre d'étrangers et, en contrepartie, une augmentation de celui de nationaux.

La législation qui prévaut dans les pays d'accueil n'est pas le seul facteur agissant sur les naturalisations. Par exemple, lorsque l'acquisition de la nationalité du pays d'accueil entraîne la perte de la nationalité du pays d'origine, l'étranger peut hésiter à se faire naturaliser. Lorsque le fait d'acquérir la nationalité du pays d'accueil offre peu d'avantages par rapport au fait de rester étranger, la décision d'acquérir la nationalité du pays d'accueil dépend du délai requis et des démarches à effectuer pour obtenir la naturalisation. Il faut y ajouter aussi les valeurs symboliques et politiques qu'attachent les individus à devenir citoyens de tel ou tel pays.

Les données sur les naturalisations proviennent généralement de sources administratives. Les chiffres comprennent en général l'ensemble des modes d'acquisition de la nationalité. Il s'agit des procédures de naturalisation soumises à des conditions de résidence, d'âge, etc. ainsi que des acquisitions de nationalité par déclaration ou par option (à la suite d'un mariage, d'une adoption et d'autres possibilités liées à la résidence ou à la filiation), des réintégrations dans la nationalité et des autres moyens d'accéder à la nationalité du pays.

Tableau A.6. Acquisitions de la nationalité dans les pays de l'OCDE et en Russie

Unités et pourcentages

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|------------------------------|-----------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Allemagne | 94 470 | 96 122 | 101 570 | 106 897 | 112 348 | 112 353 | 108 422 | 107 317 | 110 383 | 112 211 | 112 340 |
| % de la population étrangère | 1.4 | 1.4 | 1.5 | 1.6 | 1.7 | 1.6 | 1.5 | 1.4 | 1.4 | 1.2 | 1.1 |
| Australie | 119 811 | 86 654 | 119 383 | 95 235 | 83 698 | 123 438 | 162 002 | 135 596 | 133 126 | 137 750 | 80 562 |
| % de la population étrangère | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. |
| Autriche | 10 258 | 7 978 | 6 135 | 6 690 | 7 043 | 7 354 | 7 570 | 8 144 | 8 530 | 9 125 | 9 355 |
| % de la population étrangère | 1.3 | 1.0 | 0.7 | 0.8 | 0.8 | 0.8 | 0.8 | 0.8 | 0.7 | 0.7 | 0.7 |
| Belgique | 37 710 | 32 767 | 34 635 | 29 786 | 38 612 | 34 801 | 18 726 | 27 071 | 31 935 | 37 401 | 36 200 |
| % de la population étrangère | 4.0 | 3.4 | 3.4 | 2.8 | 3.4 | 3.0 | 1.5 | 2.1 | 2.5 | 2.8 | 2.6 |
| Canada | 176 617 | 156 363 | 143 579 | 179 451 | 111 923 | 127 470 | 259 274 | 251 144 | 147 267 | 105 813 | 176 470 |
| % de la population étrangère | .. | .. | .. | .. | 5.7 | .. | .. | .. | .. | 4.4 | .. |
| Chili | 623 | 811 | 741 | 1 030 | 1 226 | 678 | 1 048 | 686 | 788 | 2 976 | .. |
| % de la population étrangère | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. |
| Corée | 15 258 | 26 756 | 17 323 | 18 400 | 12 527 | 13 956 | 14 200 | 13 934 | 12 854 | 13 293 | 14 758 |
| % de la population étrangère | 2.3 | 3.3 | 1.9 | 2.0 | 1.2 | 1.4 | 1.5 | 1.4 | 1.2 | 1.2 | 1.3 |
| Danemark | 6 111 | 6 537 | 3 006 | 3 911 | 3 489 | 1 750 | 4 747 | 11 745 | 15 028 | 7 272 | 2 836 |
| % de la population étrangère | 2.2 | 2.2 | 0.9 | 1.2 | 1.0 | 0.5 | 1.3 | 3.0 | 3.6 | 1.6 | 0.6 |
| Espagne | 84 170 | 79 597 | 123 721 | 114 599 | 115 557 | 225 793 | 205 880 | 114 351 | 150 944 | 66 498 | 90 774 |
| % de la population étrangère | 1.9 | 1.6 | 2.3 | 2.1 | 2.2 | 4.3 | 4.1 | 2.4 | 3.4 | 1.5 | 2.1 |
| Estonie | 2 124 | 1 670 | 1 189 | 1 518 | 1 340 | 1 330 | 1 614 | 897 | 1 775 | 882 | 766 |
| % de la population étrangère | .. | .. | .. | .. | .. | 0.6 | 0.8 | 0.4 | 0.8 | 0.4 | 0.4 |
| États-Unis | 1 046 539 | 743 715 | 619 913 | 694 193 | 757 434 | 779 929 | 653 416 | 730 259 | 753 060 | 707 265 | 761 901 |
| % de la population étrangère | 4.8 | 3.4 | 2.9 | 3.2 | 3.4 | 3.5 | 3.0 | 3.3 | 3.4 | 3.2 | 3.4 |
| Finlande | 6 682 | 3 413 | 4 334 | 4 558 | 9 087 | 8 930 | 8 260 | 7 921 | 9 375 | 12 219 | 9 211 |
| % de la population étrangère | 5.5 | 2.6 | 3.0 | 2.9 | 5.4 | 4.9 | 4.2 | 3.8 | 4.3 | 5.3 | 3.8 |
| France | 137 452 | 135 852 | 143 261 | 114 569 | 96 050 | 97 276 | 105 613 | 113 608 | 119 152 | 114 274 | 110 014 |
| % de la population étrangère | 3.7 | 3.6 | 3.8 | 3.0 | 2.5 | 2.4 | 2.6 | 2.7 | 2.7 | 2.6 | 2.4 |
| Grèce | 16 922 | 17 019 | 9 387 | 17 533 | 20 302 | 29 462 | 21 829 | 12 837 | 32 819 | 34 305 | 27 857 |
| % de la population étrangère | 3.0 | 2.6 | 1.3 | 2.1 | 2.5 | 3.9 | 2.8 | 1.9 | 4.6 | 5.0 | 5.2 |
| Hongrie | 8 104 | 5 802 | 6 086 | 20 554 | 18 379 | 9 178 | 8 745 | 4 048 | 4 315 | 2 787 | 3 508 |
| % de la population étrangère | 4.9 | 3.3 | 3.3 | 10.4 | 8.8 | 6.4 | 6.2 | 2.9 | 3.0 | 1.8 | 2.3 |
| Irlande | 4 350 | 4 594 | 6 387 | 10 749 | 25 039 | 24 263 | 21 090 | 13 565 | 10 044 | 8 195 | 8 225 |
| % de la population étrangère | 1.1 | 0.9 | 1.1 | 1.9 | 4.2 | 4.5 | 3.8 | 2.4 | 1.8 | 1.3 | 1.5 |
| Islande | 914 | 728 | 450 | 370 | 413 | 597 | 595 | 801 | 703 | 637 | 569 |
| % de la population étrangère | 4.9 | 3.1 | 1.8 | 1.7 | 2.0 | 2.8 | 2.8 | 3.5 | 2.9 | 2.4 | 1.9 |
| Italie | 53 696 | 59 369 | 65 938 | 56 153 | 65 383 | 100 712 | 129 887 | 178 035 | 201 591 | 146 605 | 112 523 |
| % de la population étrangère | 1.8 | 1.7 | 1.9 | 1.5 | 1.7 | 2.5 | 3.0 | 3.6 | 4.0 | 2.9 | 2.2 |
| Japon | 13 218 | 14 785 | 13 072 | 10 359 | 10 622 | 8 646 | 9 277 | 9 469 | 9 554 | 10 315 | 9 074 |
| % de la population étrangère | 0.6 | 0.7 | 0.6 | 0.5 | 0.5 | 0.4 | 0.5 | 0.5 | 0.5 | 0.5 | 0.4 |
| Lettonie | 4 230 | 3 235 | 3 660 | 2 467 | 3 784 | 3 083 | 2 141 | 1 897 | 1 957 | 962 | 930 |
| % de la population étrangère | 1.0 | 0.8 | 1.0 | 0.7 | 1.1 | 1.0 | 0.7 | 0.6 | 0.7 | 0.3 | 0.3 |
| Lituanie | 240 | 214 | 162 | 311 | 183 | 173 | 179 | 177 | 173 | 166 | 196 |
| % de la population étrangère | 0.6 | 0.7 | 0.5 | 1.1 | 0.8 | 0.8 | 0.8 | 0.8 | 0.8 | 0.9 | 1.0 |
| Luxembourg | 1 215 | 4 022 | 4 311 | 3 405 | 4 680 | 4 411 | 4 991 | 5 306 | 7 140 | 9 030 | 11 864 |
| % de la population étrangère | 0.6 | 2.0 | 2.0 | 1.6 | 2.1 | 1.9 | 2.1 | 2.1 | 2.8 | 3.4 | 4.2 |
| Mexique | 4 471 | 3 489 | 2 150 | 2 633 | 3 590 | 3 581 | 2 341 | 2 736 | 2 940 | 3 067 | 3 872 |
| % de la population étrangère | .. | .. | .. | 1.0 | 1.3 | 1.2 | 0.8 | .. | 0.9 | 0.9 | 1.0 |
| Norvège | 10 312 | 11 442 | 11 903 | 14 637 | 12 384 | 13 223 | 15 336 | 12 432 | 14 676 | 21 648 | 10 268 |
| % de la population étrangère | 4.3 | 4.3 | 3.9 | 4.4 | 3.4 | 3.2 | 3.4 | 2.6 | 2.9 | 4.0 | 1.8 |

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|------------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Nouvelle-Zélande | 23 781 | 18 140 | 15 331 | 19 513 | 27 607 | 28 468 | 28 759 | 28 468 | 32 862 | 37 464 | 36 840 |
| % de la population étrangère | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. |
| Pays-Bas | 28 229 | 29 754 | 26 275 | 28 598 | 30 955 | 25 882 | 32 578 | 27 877 | 28 534 | 27 663 | 27 851 |
| % de la population étrangère | 4.1 | 4.3 | 3.7 | 3.9 | 4.1 | 3.3 | 4.1 | 3.4 | 3.4 | 3.1 | 2.9 |
| Pologne | 1 054 | 2 503 | 2 926 | 2 325 | 3 792 | 3 462 | 4 518 | 4 048 | 4 086 | 4 259 | 4 593 |
| % de la population étrangère | 1.9 | 4.3 | 4.8 | 3.1 | 4.8 | 4.0 | 4.8 | 4.0 | 3.8 | 2.8 | 2.2 |
| Portugal | 22 408 | 24 182 | 21 750 | 23 238 | 21 819 | 24 476 | 21 124 | 20 396 | 25 104 | 18 022 | 21 333 |
| % de la population étrangère | 5.3 | 5.5 | 4.9 | 5.1 | 4.9 | 5.6 | 5.1 | 5.1 | 6.4 | 4.6 | 5.4 |
| République tchèque | 1 837 | 1 621 | 1 495 | 1 936 | 2 036 | 2 514 | 5 114 | 4 925 | 5 536 | 6 440 | 5 260 |
| % de la population étrangère | 0.6 | 0.4 | 0.3 | 0.4 | 0.5 | 0.6 | 1.2 | 1.1 | 1.2 | 1.4 | 1.1 |
| République slovaque | 478 | 262 | 239 | 272 | 255 | 207 | 234 | 309 | 409 | 645 | 721 |
| % de la population étrangère | 1.5 | 0.6 | 0.5 | 0.4 | 0.4 | 0.4 | 0.4 | 0.5 | 0.7 | 1.0 | 1.0 |
| Royaume-Uni | 129 377 | 203 789 | 195 094 | 177 934 | 194 370 | 208 095 | 125 754 | 118 109 | 149 421 | 123 213 | 157 023 |
| % de la population étrangère | 3.4 | 4.9 | 4.5 | 3.9 | 4.1 | 4.3 | 2.5 | 2.3 | 2.7 | 2.1 | 2.6 |
| Russie | 350 243 | 382 694 | 102 131 | 129 802 | 91 915 | 114 927 | 138 578 | 197 379 | 254 283 | 249 199 | 262 893 |
| % de la population étrangère | .. | .. | .. | .. | 13.4 | 23.4 | 22.3 | 27.6 | 29.1 | 24.0 | 23.8 |
| Slovénie | 1 691 | 1 792 | 1 840 | 1 775 | 1 490 | 1 470 | 1 057 | 1 255 | 1 297 | 1 563 | 1 978 |
| % de la population étrangère | .. | .. | 2.6 | 2.2 | 1.8 | 1.7 | 1.2 | 1.3 | 1.3 | 1.5 | 1.7 |
| Suède | 30 254 | 29 318 | 32 197 | 36 328 | 49 746 | 49 632 | 42 918 | 48 249 | 60 343 | 61 826 | 58 189 |
| % de la population étrangère | 6.1 | 5.6 | 5.7 | 6.0 | 7.9 | 7.6 | 6.4 | 6.9 | 8.2 | 7.9 | 6.8 |
| Suisse | 44 365 | 43 440 | 39 314 | 36 757 | 34 121 | 34 332 | 33 325 | 40 888 | 41 587 | 44 515 | 42 630 |
| % de la population étrangère | 2.9 | 2.8 | 2.4 | 2.2 | 2.0 | 1.9 | 1.8 | 2.2 | 2.1 | 2.2 | 2.1 |
| Turquie | 5 968 | 8 141 | 9 488 | 9 216 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. |
| % de la population étrangère | .. | 8.3 | 9.1 | 5.5 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux métadonnées à la fin des Tableaux B.6.


StatLink  <https://stat.link/q52f36>

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Allemagne

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | Dont: Femmes 2018 (%) |
|--------------|---------------|---------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|--------------------------------|
| Turquie | 24 449 | 24 647 | 26 192 | 28 103 | 33 246 | 27 970 | 22 463 | 19 695 | 16 290 | 14 984 | 16 700 | 50 |
| Royaume-Uni | 232 | 260 | 256 | 284 | 325 | 460 | 515 | 622 | 2 865 | 7 493 | 6 640 | 45 |
| Pologne | 4 245 | 3 841 | 3 789 | 4 281 | 4 496 | 5 462 | 5 932 | 5 957 | 6 632 | 6 613 | 6 220 | 71 |
| Roumanie | 2 137 | 2 357 | 2 523 | 2 399 | 2 343 | 2 504 | 2 566 | 3 001 | 3 828 | 4 238 | 4 325 | 66 |
| Iraq | 4 229 | 5 136 | 5 228 | 4 790 | 3 510 | 3 150 | 3 172 | 3 450 | 3 553 | 3 480 | 4 080 | 45 |
| Italie | 1 392 | 1 273 | 1 305 | 1 707 | 2 202 | 2 754 | 3 245 | 3 406 | 3 597 | 4 256 | 4 050 | 47 |
| Grèce | 1 779 | 1 362 | 1 450 | 2 290 | 4 167 | 3 498 | 2 800 | 3 058 | 3 444 | 3 424 | 3 235 | 48 |
| Iran | 2 734 | 3 184 | 3 046 | 2 728 | 2 463 | 2 560 | 2 546 | 2 533 | 2 661 | 2 689 | 3 080 | 48 |
| Syrie | 1 156 | 1 342 | 1 401 | 1 454 | 1 321 | 1 508 | 1 820 | 2 027 | 2 263 | 2 479 | 2 880 | 45 |
| Afghanistan | 2 512 | 3 549 | 3 520 | 2 711 | 2 717 | 3 054 | 3 000 | 2 572 | 2 482 | 2 400 | 2 545 | 45 |
| Ukraine | 1 953 | 2 345 | 3 118 | 4 264 | 3 691 | 4 539 | 3 142 | 4 168 | 4 048 | 2 718 | 2 455 | 64 |
| Maroc | 3 130 | 3 042 | 2 806 | 3 011 | 2 852 | 2 710 | 2 689 | 2 551 | 2 450 | 2 390 | 2 365 | 47 |
| Croatie | 1 032 | 542 | 689 | 665 | 544 | 1 721 | 3 899 | 3 328 | 2 985 | 2 896 | 2 360 | 56 |
| Viet Nam | 1 048 | 1 513 | 1 738 | 2 428 | 3 299 | 2 459 | 2 196 | 1 929 | 2 190 | 2 018 | 2 230 | 56 |
| Russie | 2 439 | 2 477 | 2 753 | 2 965 | 3 167 | 2 784 | 2 743 | 2 329 | 2 375 | 2 123 | 1 930 | 64 |
| Autres pays | 40 003 | 39 252 | 41 756 | 42 817 | 42 005 | 45 220 | 45 694 | 46 691 | 48 720 | 48 010 | 47 245 | |
| Total | 94 470 | 96 122 | 101 570 | 106 897 | 112 348 | 112 353 | 108 422 | 107 317 | 110 383 | 112 211 | 112 340 | 54 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/t0yfgj>

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Australie

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | Dont: Femmes 2018 (%) |
|------------------|----------------|---------------|----------------|---------------|---------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|---------------|--------------------------------|
| Inde | 9 119 | 9 124 | 17 788 | 12 948 | 10 076 | 19 217 | 27 827 | 24 236 | 21 989 | 24 181 | 17 716 | 47 |
| Royaume-Uni | 27 032 | 18 206 | 22 284 | 19 101 | 16 401 | 20 478 | 25 884 | 20 583 | 20 949 | 21 069 | 13 875 | 49 |
| Philippines | 3 841 | 3 453 | 4 505 | 4 051 | 5 592 | 9 090 | 11 628 | 8 996 | 8 333 | 9 112 | 4 921 | 56 |
| Afrique du Sud | 5 538 | 4 162 | 5 218 | 4 389 | 4 206 | 7 900 | 9 286 | 6 211 | 5 629 | 4 906 | 3 370 | 49 |
| Sri Lanka | 2 937 | 2 203 | 3 412 | 2 520 | 1 671 | 2 746 | 3 957 | 3 179 | 3 752 | 4 487 | 3 262 | 49 |
| Irlande | 1 423 | 881 | 1 280 | 1 302 | 1 145 | 1 796 | 2 843 | 3 092 | 3 943 | 4 286 | 2 670 | 44 |
| Corée | 2 395 | 1 211 | 2 409 | 2 321 | 1 570 | 2 109 | 2 746 | 2 307 | 2 258 | 1 915 | 2 015 | 52 |
| Malaisie | 2 742 | 1 778 | 2 216 | 2 207 | 1 487 | 1 841 | 2 788 | 2 213 | 2 827 | 2 734 | 1 979 | 56 |
| Nouvelle-Zélande | 6 835 | 3 761 | 4 165 | 4 304 | 3 458 | 3 794 | 5 361 | 4 091 | 4 390 | 3 593 | 1 840 | 51 |
| Chine | 8 407 | 6 700 | 11 109 | 8 898 | 6 876 | 8 979 | 9 203 | 7 549 | 6 931 | 6 578 | 1 720 | 57 |
| Népal | 440 | 298 | 550 | 520 | 589 | 1 384 | 1 810 | 2 401 | 2 959 | 2 402 | 1 665 | 48 |
| États-Unis | 2 016 | 1 420 | 1 736 | 1 680 | 1 356 | 1 564 | 2 034 | 1 833 | 1 963 | 2 107 | 1 383 | 54 |
| Thaïlande | 1 253 | 874 | 1 762 | 1 343 | 1 125 | 1 316 | 1 970 | 1 712 | 1 895 | 1 732 | 1 301 | 78 |
| Viet Nam | 2 177 | 1 522 | 2 000 | 1 688 | 1 929 | 2 568 | 3 514 | 3 835 | 4 173 | 3 859 | 1 216 | 60 |
| Bangladesh | 1 072 | 1 756 | 2 940 | 1 178 | 1 183 | 1 946 | 2 650 | 2 473 | 1 976 | 2 471 | 1 169 | 44 |
| Autres pays | 42 584 | 29 305 | 36 009 | 26 785 | 25 034 | 36 710 | 48 501 | 40 885 | 39 159 | 42 318 | 20 460 | |
| Total | 119 811 | 86 654 | 119 383 | 95 235 | 83 698 | 123 438 | 162 002 | 135 596 | 133 126 | 137 750 | 80 562 | 51 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/t0yfgj>

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Autriche

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | Dont: Femmes 2018 (%) |
|---------------------|---------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------------------------|
| Bosnie-Herzégovine | 2 207 | 1 457 | 1 278 | 1 174 | 1 131 | 1 039 | 1 120 | 1 216 | 1 261 | 1 288 | 1 032 | 56 |
| Turquie | 1 664 | 1 242 | 937 | 1 178 | 1 198 | 1 108 | 885 | 997 | 818 | 778 | 828 | 49 |
| Roumanie | 382 | 246 | 114 | 223 | 275 | 224 | 244 | 221 | 257 | 291 | 456 | 66 |
| Macédoine du Nord | 377 | 281 | 150 | 182 | 163 | 182 | 210 | 224 | 297 | 296 | 453 | 47 |
| Russie | 127 | 135 | 137 | 296 | 316 | 427 | 431 | 298 | 337 | 323 | 373 | 59 |
| Afghanistan | 106 | 108 | 113 | 157 | 179 | 28 | 232 | 187 | 332 | 424 | 328 | 41 |
| Iran | 99 | 103 | 111 | 138 | 168 | 18 | 159 | 182 | 226 | 217 | 306 | 46 |
| Allemagne | 67 | 174 | 132 | 117 | 110 | 127 | 187 | 148 | 182 | 234 | 265 | 51 |
| Hongrie | 56 | 72 | 68 | 66 | 71 | 83 | 111 | 119 | 154 | 227 | 258 | 62 |
| Croatie | 824 | 440 | 456 | 363 | 401 | 224 | 184 | 143 | 160 | 168 | 251 | 56 |
| Égypte | 121 | 124 | 94 | 97 | 152 | 174 | 189 | 214 | 169 | 196 | 247 | 43 |
| Inde | 122 | 90 | 84 | 82 | 171 | 165 | 207 | 233 | 277 | 342 | 238 | 47 |
| Ukraine | 70 | 80 | 75 | 106 | 99 | 134 | 136 | 298 | 225 | 181 | 220 | 74 |
| Nigéria | 54 | 36 | 57 | 50 | 57 | 15 | 158 | 156 | 238 | 263 | 214 | 47 |
| République slovaque | 46 | 50 | 66 | 64 | 77 | 97 | 107 | 102 | 146 | 149 | 197 | 68 |
| Autres pays | 3 936 | 3 340 | 2 263 | 2 397 | 2 475 | 3 309 | 3 010 | 3 406 | 3 451 | 3 748 | 3 689 | |
| Total | 10 258 | 7 978 | 6 135 | 6 690 | 7 043 | 7 354 | 7 570 | 8 144 | 8 530 | 9 125 | 9 355 | 54 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/t0yfgj>

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Belgique

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | Dont: Femmes 2018 (%) |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------------------------|
| Maroc | 8 427 | 6 919 | 7 380 | 7 035 | 7 879 | 5 926 | 2 408 | 3 170 | 3 996 | 5 084 | 4 856 | 47 |
| Roumanie | 480 | 362 | 395 | 356 | 777 | 1 155 | 824 | 1 192 | 1 535 | 2 031 | 2 219 | 53 |
| Pologne | 619 | 640 | 523 | 394 | 729 | 888 | 742 | 1 136 | 1 243 | 1 498 | 1 528 | 60 |
| Italie | 1 762 | 1 700 | 2 833 | 3 697 | 3 203 | 1 856 | 1 199 | 1 067 | 1 048 | 1 174 | 1 352 | 43 |
| République démocratique du Congo | 1 795 | 1 555 | 1 603 | 1 158 | 1 936 | 1 526 | 713 | 1 061 | 1 016 | 1 201 | 1 191 | 59 |
| Afghanistan | 520 | 356 | 370 | 174 | 260 | 283 | 194 | 326 | 534 | 875 | 1 067 | 25 |
| Pays-Bas | 683 | 608 | 641 | 495 | 961 | 1 272 | 705 | 993 | 1 390 | 1 368 | 1 064 | 46 |
| Royaume-Uni | 104 | 143 | 111 | 114 | 99 | 141 | 110 | 127 | 506 | 1 381 | 1 045 | 45 |
| Turquie | 3 182 | 2 763 | 2 760 | 2 359 | 2 517 | 1 857 | 691 | 843 | 989 | 1 061 | 985 | 45 |
| Cameroun | 463 | 401 | 490 | 600 | 924 | 915 | 546 | 738 | 845 | 872 | 955 | 53 |
| Russie | 2 599 | 1 647 | 1 641 | 1 032 | 1 439 | 1 525 | 641 | 950 | 1 029 | 973 | 896 | 58 |
| France | 838 | 792 | 717 | 638 | 903 | 973 | 586 | 647 | 673 | 795 | 869 | 51 |
| Guinée | 278 | 233 | 291 | 228 | 757 | 941 | 416 | 635 | 681 | 972 | 855 | 50 |
| Espagne | 282 | 185 | 232 | 245 | 410 | 379 | 266 | 443 | 513 | 717 | 706 | 46 |
| Iraq | 251 | 298 | 322 | 184 | 397 | 612 | 377 | 546 | 655 | 930 | 672 | 37 |
| Autres pays | 15 427 | 14 165 | 14 326 | 11 077 | 15 421 | 14 552 | 8 308 | 13 197 | 15 282 | 16 469 | 15 940 | |
| Total | 37 710 | 32 767 | 34 635 | 29 786 | 38 612 | 34 801 | 18 726 | 27 071 | 31 935 | 37 401 | 36 200 | 49 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/t0yfgj>

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Canada

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | Dont: Femmes 2018 (%) |
|--------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|--------------------------|
| Philippines | 11 668 | 11 069 | 11 586 | 15 902 | 10 392 | 14 583 | 27 416 | 31 729 | 23 875 | 14 050 | 19 649 | 59 |
| Inde | 20 840 | 17 399 | 18 958 | 22 043 | 13 319 | 15 246 | 26 320 | 28 048 | 16 601 | 9 978 | 19 487 | 45 |
| Iran | 4 984 | 3 827 | 3 585 | 4 923 | 3 506 | 3 337 | 9 357 | 8 959 | 3 927 | 3 523 | 10 037 | 51 |
| Chine | 21 083 | 16 058 | 13 464 | 15 503 | 10 382 | 10 053 | 21 620 | 20 081 | 10 786 | 5 949 | 9 717 | 57 |
| Pakistan | 9 433 | 7 839 | 8 060 | 9 812 | 5 526 | 5 197 | 8 988 | 8 628 | 5 779 | 5 089 | 9 407 | 48 |
| Nigéria | 1 205 | 1 081 | 1 405 | 2 184 | 1 238 | 1 318 | 2 978 | 4 210 | 2 158 | 1 883 | 4 398 | 48 |
| États-Unis | 4 136 | 3 737 | 3 713 | 5 010 | 3 797 | 4 424 | 7 249 | 6 627 | 4 405 | 3 283 | 4 227 | 52 |
| Égypte | 1 468 | 1 196 | 1 047 | 1 458 | 990 | 1 135 | 3 471 | 4 729 | 2 392 | 2 284 | 4 116 | 47 |
| Iraq | 1 508 | 1 187 | 1 056 | 1 581 | 1 298 | 2 359 | 4 556 | 5 175 | 2 983 | 2 238 | 3 953 | 52 |
| France | 1 884 | 2 688 | 1 971 | 2 702 | 1 441 | 2 089 | 5 755 | 4 590 | 2 252 | 2 112 | 3 835 | 46 |
| Royaume-Uni | 4 724 | 4 372 | 4 506 | 5 971 | 4 298 | 4 721 | 7 293 | 6 255 | 4 158 | 3 005 | 3 515 | 43 |
| Algérie | 2 150 | 3 160 | 2 456 | 3 296 | 1 585 | 1 837 | 7 173 | 5 679 | 2 468 | 2 004 | 3 340 | 49 |
| Bangladesh | 1 873 | 2 140 | 2 281 | 2 846 | 1 468 | 1 674 | 4 261 | 3 526 | 1 731 | 1 330 | 3 239 | 48 |
| Haïti | 1 512 | 2 057 | 1 249 | 1 427 | 751 | 1 411 | 3 918 | 4 020 | 2 561 | 2 374 | 3 146 | 55 |
| Maroc | 2 225 | 3 372 | 2 031 | 2 715 | 1 473 | 1 879 | 7 400 | 5 957 | 2 209 | 2 149 | 2 921 | 46 |
| Autres pays | 85 924 | 75 181 | 66 211 | 82 078 | 50 459 | 56 207 | 111 519 | 102 931 | 58 982 | 44 562 | 71 483 | |
| Total | 176 617 | 156 363 | 143 579 | 179 451 | 111 923 | 127 470 | 259 274 | 251 144 | 147 267 | 105 813 | 176 470 | 51 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/t0yfgj>

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Chili

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | Dont: Femmes 2016 (%) |
|------------------------|------------|------------|------------|--------------|--------------|------------|--------------|------------|------------|--------------|-----------|--------------------------|
| Pérou | 174 | 171 | 156 | 241 | 307 | 153 | 237 | 142 | 167 | 940 | .. | 57 |
| Colombie | 26 | 61 | 54 | 98 | 149 | 105 | 168 | 120 | 121 | 592 | .. | 56 |
| Équateur | 62 | 72 | 89 | 116 | 174 | 95 | 127 | 83 | 93 | 270 | .. | 55 |
| Bolivie | 71 | 119 | 95 | 136 | 118 | 59 | 92 | 54 | 64 | 224 | .. | 59 |
| Cuba | 116 | 107 | 119 | 158 | 159 | 88 | 115 | 83 | 69 | 183 | .. | 43 |
| République dominicaine | 5 | 7 | 6 | 4 | 17 | 2 | 13 | 10 | 15 | 103 | .. | 73 |
| Venezuela | 8 | 14 | 17 | 26 | 21 | 8 | 24 | 23 | 42 | 92 | .. | 60 |
| Argentine | 10 | 20 | 16 | 26 | 33 | 21 | 31 | 27 | 27 | 67 | .. | 41 |
| Inde | 17 | 11 | 9 | 23 | 15 | 8 | 23 | 11 | 18 | 48 | .. | 33 |
| Chine | 16 | 46 | 29 | 28 | 29 | 18 | 19 | 17 | 9 | 47 | .. | 44 |
| Haïti | 0 | 0 | 1 | 2 | 1 | 1 | 6 | 4 | 14 | 43 | .. | 21 |
| Pakistan | 4 | 17 | 15 | 20 | 17 | 12 | 4 | 3 | 13 | 33 | .. | 15 |
| Espagne | 5 | 10 | 9 | 5 | 14 | 8 | 17 | 8 | 6 | 32 | .. | 33 |
| Russie | 5 | 13 | 3 | 8 | 13 | 4 | 6 | 6 | 4 | 28 | .. | 75 |
| Brésil | 2 | 7 | 6 | 7 | 9 | 5 | 6 | 6 | 8 | 25 | .. | 50 |
| Autres pays | 102 | 136 | 117 | 132 | 150 | 91 | 160 | 89 | 118 | 249 | .. | |
| Total | 623 | 811 | 741 | 1 030 | 1 226 | 678 | 1 048 | 686 | 788 | 2 976 | .. | 52 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/t0yfgj>

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Corée

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | Dont: Femmes 2018 (%) |
|----------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|-----------------------------|
| Chine | 12 545 | .. | .. | .. | 6 282 | 5 801 | 7 052 | 6 753 | 5 328 | 5 095 | 5 089 | .. |
| Viet Nam | 1 147 | .. | .. | .. | 3 011 | 4 034 | 3 044 | 2 834 | 3 429 | 3 894 | 4 988 | .. |
| États-Unis | .. | .. | .. | .. | 1 414 | 1 587 | 1 764 | 1 681 | 1 498 | 1 667 | 1 694 | .. |
| Philippines | 579 | .. | .. | .. | 339 | 532 | 400 | 412 | 476 | 496 | 750 | .. |
| Cambodge | .. | .. | .. | .. | 362 | 509 | 404 | 427 | 503 | 418 | 464 | .. |
| Canada | .. | .. | .. | .. | 158 | 226 | 250 | 305 | 289 | 359 | 339 | .. |
| Taipei chinois | .. | .. | .. | .. | 224 | 274 | 286 | 479 | 303 | 249 | 279 | .. |
| Mongolie | 134 | .. | .. | .. | 110 | 123 | 133 | 119 | 125 | 121 | 125 | .. |
| Australie | .. | .. | .. | .. | 53 | 87 | 95 | 96 | 102 | 112 | 116 | .. |
| Thaïlande | 73 | .. | .. | .. | 72 | 91 | 84 | 81 | 75 | 94 | 99 | .. |
| Ouzbékistan | 80 | .. | .. | .. | 75 | 110 | 96 | 120 | 87 | 82 | 86 | .. |
| Népal | .. | .. | .. | .. | 34 | 60 | 66 | 71 | 65 | 68 | 85 | .. |
| Russie | .. | .. | .. | .. | 99 | 125 | 93 | 134 | 138 | 100 | 77 | .. |
| Japon | .. | .. | .. | .. | 57 | 84 | 82 | 95 | 68 | 68 | 71 | .. |
| Pakistan | 27 | .. | .. | .. | 17 | 33 | 40 | 25 | 34 | 51 | 44 | .. |
| Autres pays | 673 | .. | .. | .. | 220 | 280 | 311 | 302 | 334 | 419 | 452 | .. |
| Total | 15 258 | 26 756 | 17 323 | 18 400 | 12 527 | 13 956 | 14 200 | 13 934 | 12 854 | 13 293 | 14 758 | .. |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/t0yfgj>

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Danemark

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | Dont: Femmes 2018 (%) |
|--------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------|---------------|--------------|--------------|--------------------------|
| Suède | 52 | 52 | 58 | 64 | 57 | 33 | 47 | 105 | 277 | 164 | 185 | 54 |
| Allemagne | 51 | 84 | 81 | 55 | 80 | 41 | 27 | 38 | 110 | 248 | 168 | 51 |
| Islande | 11 | 26 | 17 | 24 | 12 | 16 | 17 | 39 | 238 | 160 | 144 | 56 |
| Royaume-Uni | 30 | 47 | 34 | 26 | 21 | 17 | 21 | 20 | 85 | 164 | 143 | 43 |
| Pologne | 51 | 44 | 36 | 33 | 41 | 39 | 29 | 45 | 174 | 372 | 122 | 69 |
| États-Unis | 25 | 18 | 13 | 12 | 11 | 15 | 6 | 23 | 110 | 248 | 114 | 54 |
| Turquie | 603 | 511 | 239 | 227 | 300 | 166 | 150 | 193 | 977 | 353 | 113 | 52 |
| Russie | 70 | 123 | 74 | 55 | 85 | 62 | 31 | 76 | 232 | 330 | 110 | 76 |
| Iraq | 1 178 | 1 201 | 368 | 838 | 730 | 356 | 1 588 | 1 131 | 2 917 | 357 | 96 | 58 |
| Bosnie-Herzégovine | 311 | 265 | 131 | 110 | 82 | 39 | 59 | 96 | 493 | 374 | 94 | 67 |
| Pakistan | 201 | 214 | 21 | 73 | 89 | 77 | 38 | 191 | 641 | 199 | 82 | 43 |
| Ukraine | 32 | 30 | 16 | 35 | 44 | 32 | 10 | 72 | 228 | 329 | 73 | 62 |
| Thaïlande | 90 | 96 | 64 | 57 | 52 | 29 | 54 | 14 | 142 | 273 | 72 | 71 |
| Afghanistan | 363 | 790 | 354 | 576 | 463 | 151 | 917 | 408 | 1 621 | 297 | 67 | 51 |
| Chine | 199 | 199 | 103 | 103 | 97 | 19 | 105 | 23 | 348 | 175 | 52 | 60 |
| Autres pays | 2 844 | 2 837 | 1 397 | 1 623 | 1 325 | 658 | 1 648 | 9 271 | 6 435 | 3 229 | 1 201 | .. |
| Total | 6 111 | 6 537 | 3 006 | 3 911 | 3 489 | 1 750 | 4 747 | 11 745 | 15 028 | 7 272 | 2 836 | 57 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/t0yfgj>

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Espagne

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | Dont: Femmes 2018 (%) |
|------------------------|---------------|---------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|---------------|---------------|-----------------------------|
| Maroc | 8 615 | 6 683 | 10 703 | 14 427 | 16 163 | 31 674 | 34 806 | 24 286 | 37 010 | 17 082 | 25 372 | 42 |
| Bolivie | 1 103 | 1 813 | 4 778 | 5 333 | 7 424 | 19 278 | 20 895 | 11 164 | 15 802 | 6 124 | 8 157 | 64 |
| Équateur | 25 536 | 25 769 | 43 091 | 32 026 | 23 763 | 39 226 | 32 756 | 13 950 | 15 255 | 7 301 | 7 988 | 55 |
| Colombie | 15 409 | 16 527 | 23 995 | 19 803 | 19 396 | 39 332 | 25 114 | 11 881 | 14 299 | 5 647 | 6 826 | 60 |
| République dominicaine | 3 496 | 2 766 | 3 801 | 4 985 | 6 028 | 14 611 | 14 110 | 8 171 | 9 176 | 4 107 | 4 940 | 58 |
| Pérou | 8 206 | 6 368 | 8 291 | 9 255 | 12 008 | 19 225 | 16 601 | 6 954 | 6 933 | 3 224 | 3 273 | 58 |
| Cuba | 2 870 | 2 696 | 3 546 | 3 088 | 2 921 | 7 026 | 5 618 | 3 072 | 4 353 | 1 429 | 2 688 | 57 |
| Paraguay | 179 | 298 | 766 | 864 | 1 297 | 2 958 | 3 003 | 1 935 | 3 358 | 1 265 | 2 500 | 77 |
| Brésil | 1 049 | 943 | 1 738 | 1 854 | 2 540 | 4 698 | 4 017 | 2 273 | 3 427 | 1 294 | 2 153 | 71 |
| Pakistan | 208 | 262 | 375 | 491 | 596 | 1 949 | 3 326 | 2 798 | 3 148 | 1 708 | 2 054 | 32 |
| Argentine | 5 188 | 4 629 | 6 395 | 5 482 | 5 217 | 8 843 | 7 059 | 3 054 | 3 716 | 1 445 | 2 043 | 54 |
| Venezuela | 1 581 | 1 744 | 2 730 | 2 596 | 2 823 | 6 217 | 4 302 | 2 332 | 3 127 | 1 068 | 2 034 | 59 |
| Honduras | 185 | 241 | 473 | 440 | 578 | 1 702 | 2 142 | 1 632 | 2 525 | 1 267 | 1 783 | 72 |
| Algérie | 320 | 235 | 372 | 544 | 684 | 1 908 | 1 918 | 1 483 | 2 236 | 979 | 1 451 | 39 |
| Sénégal | 407 | 287 | 403 | 577 | 614 | 1 877 | 1 957 | 1 643 | 2 287 | 1 176 | 1 408 | 33 |
| Autres pays | 9 818 | 8 336 | 12 264 | 12 834 | 13 505 | 25 269 | 28 256 | 17 723 | 24 292 | 11 382 | 16 161 | |
| Total | 84 170 | 79 597 | 123 721 | 114 599 | 115 557 | 225 793 | 205 880 | 114 351 | 150 944 | 66 498 | 90 828 | 53 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/t0yfgj>

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Estonie

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | Dont: Femmes 2018 (%) |
|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|------------|--------------|------------|------------|--------------------------|
| Russie | 138 | 87 | 77 | 156 | 174 | 169 | 204 | 132 | 244 | 225 | 199 | 58 |
| Ukraine | 16 | 20 | 18 | 10 | 24 | 18 | 30 | 19 | 29 | 30 | 26 | 62 |
| Lettonie | .. | .. | .. | 1 | 1 | 1 | 3 | 1 | 8 | 2 | 7 | 43 |
| Bélarus | 3 | 1 | 3 | 1 | 5 | 2 | 3 | .. | 5 | 6 | 6 | 50 |
| Arménie | .. | .. | .. | .. | 1 | .. | .. | 1 | 12 | 4 | 6 | 50 |
| Autres pays | 1 967 | 1 562 | 1 091 | 1 350 | 1 135 | 1 140 | 1 374 | 744 | 1 477 | 615 | 522 | |
| Total | 2 124 | 1 670 | 1 189 | 1 518 | 1 340 | 1 330 | 1 614 | 897 | 1 775 | 882 | 766 | 53 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/t0yfgj>

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – États-Unis

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | Dont: Femmes 2018 (%) |
|------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-----------------------------|
| Mexique | 231 815 | 111 630 | 67 062 | 94 783 | 102 181 | 99 385 | 94 889 | 105 958 | 103 550 | 118 559 | 131 977 | 55 |
| Inde | 65 971 | 52 889 | 61 142 | 45 985 | 42 928 | 49 897 | 37 854 | 42 213 | 46 188 | 50 802 | 52 194 | 50 |
| Chine | 40 017 | 37 130 | 33 969 | 32 864 | 31 868 | 35 387 | 30 284 | 31 241 | 35 794 | 37 674 | 39 600 | 58 |
| Philippines | 58 792 | 38 934 | 35 465 | 42 520 | 44 958 | 43 489 | 34 591 | 40 815 | 41 285 | 36 828 | 38 816 | 65 |
| Cuba | 39 871 | 24 891 | 14 050 | 21 071 | 31 244 | 30 482 | 24 092 | 25 770 | 32 101 | 25 961 | 32 089 | 53 |
| République dominicaine | 35 251 | 20 778 | 15 451 | 20 508 | 33 351 | 39 590 | 23 775 | 26 665 | 31 320 | 29 734 | 22 970 | 58 |
| Viet Nam | 39 584 | 31 168 | 19 313 | 20 922 | 23 490 | 24 277 | 18 837 | 21 976 | 24 848 | 19 323 | 21 082 | 62 |
| Colombie | 22 926 | 16 593 | 18 417 | 22 693 | 23 972 | 22 196 | 16 478 | 17 207 | 18 601 | 16 184 | 17 564 | 61 |
| El Salvador | 35 796 | 18 927 | 10 343 | 13 834 | 16 685 | 18 401 | 15 598 | 16 930 | 17 213 | 16 941 | 17 300 | 56 |
| Jamaïque | 21 324 | 15 098 | 12 070 | 14 591 | 15 531 | 16 442 | 13 547 | 16 566 | 16 772 | 15 087 | 17 213 | 58 |
| Corée | 22 759 | 17 576 | 11 170 | 12 664 | 13 790 | 15 786 | 13 587 | 14 230 | 14 347 | 14 643 | 16 031 | 57 |
| Haiti | 21 229 | 13 290 | 12 291 | 14 191 | 19 114 | 23 480 | 13 676 | 14 053 | 15 276 | 12 794 | 14 389 | 56 |
| Iraq | 5 057 | 4 197 | 3 489 | 3 360 | 3 523 | 7 771 | 12 377 | 14 899 | 12 130 | 7 875 | 12 448 | 49 |
| Bésil | 8 808 | 7 960 | 8 867 | 10 251 | 9 884 | 9 565 | 8 625 | 10 516 | 10 268 | 9 701 | 10 538 | 62 |
| Royaume-Uni | 12 095 | 10 060 | 8 401 | 9 246 | 9 145 | 9 459 | 8 906 | 10 095 | 9 562 | 9 049 | 10 530 | 45 |
| Autres pays | 385 244 | 322 594 | 288 413 | 314 710 | 335 770 | 334 322 | 286 300 | 321 125 | 323 805 | 286 110 | 307 160 | |
| Total | 046 539 | 743 715 | 619 913 | 694 193 | 757 434 | 779 929 | 653 416 | 730 259 | 753 060 | 707 265 | 761 901 | 55 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/t0yfgj>

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Finlande

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | Dont: Femmes 2018 (%) |
|----------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------|--------------|--------------------------|
| Russie | 2 211 | 1 026 | 1 925 | 1 652 | 2 477 | 2 103 | 2 317 | 1 728 | 2 028 | 2 758 | 1 766 | 62 |
| Somalie | 595 | 290 | 131 | 96 | 609 | 814 | 834 | 955 | 1 066 | 957 | 856 | 51 |
| Iraq | 379 | 207 | 78 | 106 | 457 | 521 | 405 | 560 | 534 | 742 | 621 | 43 |
| Estonie | 262 | 166 | 243 | 302 | 521 | 436 | 382 | 420 | 459 | 705 | 541 | 54 |
| Afghanistan | 279 | 186 | 108 | 100 | 510 | 479 | 251 | 242 | 376 | 469 | 339 | 50 |
| Thaïlande | 34 | 24 | 41 | 50 | 75 | 104 | 125 | 150 | 193 | 261 | 249 | 79 |
| Iran | 329 | 180 | 137 | 145 | 451 | 341 | 219 | 140 | 222 | 309 | 244 | 52 |
| Turquie | 195 | 94 | 132 | 166 | 278 | 271 | 257 | 229 | 264 | 313 | 210 | 37 |
| Suède | 274 | 126 | 104 | 196 | 190 | 146 | 186 | 165 | 206 | 212 | 210 | 41 |
| Ukraine | 62 | 53 | 92 | 95 | 148 | 157 | 141 | 145 | 163 | 281 | 202 | 61 |
| Viet Nam | 78 | 42 | 54 | 82 | 150 | 150 | 114 | 146 | 225 | 249 | 197 | 62 |
| Rép. démocratique du Congo | 35 | 18 | 25 | 20 | 100 | 122 | 150 | 131 | 150 | 223 | 183 | 58 |
| Philippines | 19 | 15 | 33 | 35 | 48 | 77 | 67 | 79 | 106 | 141 | 182 | 76 |
| Myanmar | 18 | 7 | 3 | 9 | 56 | 177 | 141 | 89 | 129 | 130 | 162 | 54 |
| Nigéria | 19 | 2 | 7 | 18 | 75 | 87 | 111 | 179 | 175 | 283 | 157 | 34 |
| Autres pays | 1 893 | 977 | 1 221 | 1 486 | 2 942 | 2 945 | 2 560 | 2 563 | 3 079 | 4 186 | 3 092 | |
| Total | 6 682 | 3 413 | 4 334 | 4 558 | 9 087 | 8 930 | 8 260 | 7 921 | 9 375 | 12 219 | 9 211 | 53 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/t0yfgj>

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – France

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | Dont: Femmes 2018 (%) |
|---------------|----------------|----------------|----------------|----------------|---------------|---------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|--------------------------|
| Maroc | 28 699 | 26 353 | 28 919 | 22 612 | 18 325 | 16 662 | 18 051 | 19 110 | 17 769 | 16 687 | 15 390 | 50 |
| Algérie | 20 256 | 20 757 | 21 299 | 15 527 | 12 991 | 13 408 | 15 142 | 17 377 | 17 662 | 16 283 | 14 867 | 50 |
| Tunisie | 9 471 | 9 476 | 9 008 | 6 828 | 5 546 | 5 569 | 6 274 | 7 018 | 7 663 | 7 045 | 6 687 | 45 |
| Turquie | 10 202 | 9 259 | 9 667 | 8 277 | 6 920 | 5 873 | 5 835 | 5 595 | 5 757 | 5 332 | 5 101 | 48 |
| Comores | 1 049 | 1 373 | 1 546 | 1 828 | 1 778 | 2 307 | 2 175 | 1 881 | 2 869 | 2 917 | 3 903 | 51 |
| Mali | 2 237 | 2 786 | 3 214 | 2 616 | 2 201 | 2 645 | 3 345 | 3 621 | 4 111 | 4 057 | 3 662 | 48 |
| Royaume-Uni | 230 | 231 | 205 | 261 | 335 | 354 | 279 | 374 | 517 | 1 733 | 3 268 | 50 |
| Côte d'Ivoire | 2 197 | 2 582 | 3 096 | 2 257 | 1 766 | 2 513 | 3 055 | 3 188 | 3 652 | 3 363 | 3 012 | 55 |
| Sénégal | 3 038 | 3 443 | 3 839 | 3 168 | 2 755 | 2 823 | 3 048 | 3 382 | 3 369 | 3 249 | 2 949 | 49 |
| Congo | 2 933 | 3 309 | 3 417 | 2 018 | 1 326 | 1 808 | 1 797 | 2 089 | 2 181 | 2 967 | 2 935 | 53 |
| Cameroun | 2 014 | 2 425 | 2 890 | 2 425 | 1 926 | 2 579 | 3 010 | 3 125 | 3 377 | 3 137 | 2 502 | 61 |
| Haiti | 2 922 | 3 070 | 3 166 | 2 204 | 1 799 | 2 121 | 2 181 | 2 228 | 2 922 | 2 574 | 2 496 | 53 |
| Portugal | 7 778 | 6 583 | 5 723 | 4 720 | 4 294 | 3 887 | 3 345 | 3 109 | 2 579 | 2 429 | 2 080 | 50 |
| Russie | 3 530 | 4 157 | 4 507 | 3 390 | 2 203 | 2 517 | 3 040 | 2 654 | 4 094 | 3 550 | 2 011 | 73 |
| Roumanie | 787 | 823 | 1 024 | 1 233 | 1 268 | 1 409 | 1 486 | 1 557 | 1 695 | 1 882 | 1 956 | 61 |
| Autres pays | 40 109 | 39 225 | 41 741 | 35 205 | 30 617 | 30 801 | 33 550 | 37 300 | 38 935 | 37 069 | 37 195 | |
| Total | 137 452 | 135 852 | 143 261 | 114 569 | 96 050 | 97 276 | 105 613 | 113 608 | 119 152 | 114 274 | 110 014 | 52 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/t0yfgj>

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Grèce

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | Dont: Femmes 2018 (%) |
|--------------|---------------|---------------|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------------------|
| Albanie | 9 996 | 14 271 | 6 059 | 15 452 | 17 396 | 25 830 | 18 409 | 10 665 | 28 251 | 29 769 | 24 203 | .. |
| Ukraine | 167 | 129 | 178 | 130 | 235 | 246 | 231 | 188 | 504 | 449 | 388 | .. |
| Russie | 834 | 410 | 611 | .. | 1 | 2 | 309 | 289 | 386 | 345 | 353 | .. |
| Géorgie | 1 285 | 550 | 763 | 252 | 152 | 359 | 226 | 189 | 331 | 323 | 300 | .. |
| Roumanie | 79 | 63 | 57 | 56 | 76 | 129 | 156 | 136 | 234 | 306 | 291 | .. |
| Inde | 4 | 1 | 6 | 35 | 122 | 16 | 18 | 18 | 255 | 278 | 245 | .. |
| Moldova | 29 | 32 | 44 | 91 | 131 | 159 | 124 | 114 | 365 | 378 | 241 | .. |
| Arménie | 165 | 137 | 199 | 150 | 210 | 189 | 150 | 109 | 296 | 287 | 240 | .. |
| Bulgarie | 89 | 62 | 70 | 101 | 75 | 192 | 200 | 142 | 287 | 329 | 220 | .. |
| Égypte | 50 | 45 | 36 | 65 | 332 | 58 | 57 | 45 | 358 | 283 | 144 | .. |
| Turquie | 212 | 175 | 71 | 49 | 70 | 167 | 151 | 139 | 141 | 107 | 106 | .. |
| Philippines | 12 | 8 | 10 | 16 | 51 | 20 | 7 | 9 | 54 | 91 | 87 | .. |
| Syrie | 43 | 26 | 34 | 42 | 223 | 3 | 87 | 46 | 123 | 133 | 78 | .. |
| Pologne | 25 | 33 | 38 | 25 | 27 | 52 | 33 | 46 | 66 | 89 | 78 | .. |
| Pakistan | 3 | 2 | 8 | .. | .. | .. | 21 | 26 | 88 | 75 | 59 | .. |
| Autres pays | 3 929 | 1 075 | 1 203 | 1 069 | 1 201 | 2 040 | 1 650 | 676 | 1 080 | 1 063 | 824 | |
| Total | 16 922 | 17 019 | 9 387 | 17 533 | 20 302 | 29 462 | 21 829 | 12 837 | 32 819 | 34 305 | 27 857 | .. |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/t0yfgj>

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Hongrie

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | Dont: Femmes 2018 (%) |
|---------------------|--------------|--------------|--------------|---------------|---------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------------------|
| Roumanie | 5 535 | 3 805 | 3 939 | 15 658 | 14 392 | 6 999 | 6 200 | 2 605 | 2 874 | 1 757 | 2 123 | .. |
| République slovaque | 106 | 97 | 97 | 414 | 307 | 202 | 310 | 208 | 282 | 136 | 223 | .. |
| Ukraine | 857 | 558 | 646 | 2 189 | 1 765 | 894 | 858 | 386 | 365 | 186 | 192 | .. |
| Égypte | 2 | 5 | 3 | 2 | 6 | 9 | 81 | 93 | 101 | 119 | 191 | .. |
| Russie | 156 | 119 | 111 | 168 | 151 | 97 | 170 | 131 | 119 | 75 | 89 | .. |
| Viet Nam | 95 | 39 | 75 | 38 | 29 | 15 | 67 | 39 | 36 | 46 | 87 | .. |
| Allemagne | 33 | 35 | 25 | 55 | 67 | 35 | 59 | 29 | 15 | 38 | 50 | .. |
| Bulgarie | 4 | 8 | 23 | 9 | 7 | 6 | 5 | 3 | 3 | 8 | 29 | .. |
| Mongolie | 4 | 14 | 16 | 18 | 9 | 8 | 20 | 18 | 13 | 19 | 28 | .. |
| Turquie | 13 | 10 | 9 | 12 | 8 | 20 | 58 | 19 | 20 | 23 | 20 | .. |
| Pologne | 14 | 13 | 9 | 27 | 18 | 11 | 45 | 15 | 18 | 22 | 19 | .. |
| États-Unis | 11 | 9 | 2 | 17 | 13 | 9 | 25 | 13 | 17 | 10 | 17 | .. |
| Croatie | 34 | 25 | 26 | 61 | 50 | 22 | 27 | 15 | 14 | 12 | 17 | .. |
| Syrie | 17 | 11 | 10 | 7 | 11 | 10 | 57 | 21 | 11 | 21 | 15 | .. |
| Chine | 29 | 20 | 27 | 15 | 3 | 7 | 13 | 12 | 15 | 14 | 12 | .. |
| Autres pays | 1 194 | 1 034 | 1 068 | 1 864 | 1 543 | 834 | 750 | 441 | 412 | 301 | 396 | .. |
| Total | 8 104 | 5 802 | 6 086 | 20 554 | 18 379 | 9 178 | 8 745 | 4 048 | 4 315 | 2 787 | 3 508 | .. |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/t0yfgj>

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Irlande

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | Dont: Femmes 2018 (%) |
|----------------|--------------|--------------|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------|--------------|-----------------------------|
| Pologne | 10 | 13 | 29 | 25 | 359 | 508 | 939 | 1 161 | 1 326 | 1 357 | 1 464 | .. |
| Roumanie | 74 | 117 | 143 | 135 | 457 | 564 | 1 029 | 901 | 756 | 763 | 819 | .. |
| Royaume-Uni | 72 | 32 | 59 | 68 | 84 | 55 | 51 | 54 | 98 | 529 | 687 | .. |
| Inde | 166 | 339 | 443 | 944 | 2 617 | 3 009 | 2 939 | 1 611 | 1 028 | 665 | 629 | .. |
| Nigéria | 319 | 454 | 1 012 | 1 204 | 5 689 | 5 792 | 3 293 | 1 360 | 776 | 509 | 479 | .. |
| Pakistan | 196 | 201 | 306 | 428 | 1 288 | 1 807 | 1 244 | 732 | 419 | 341 | 364 | .. |
| Philippines | 84 | 410 | 630 | 1 755 | 3 830 | 2 486 | 2 184 | 1 167 | 729 | 362 | 320 | .. |
| Lettonie | 9 | 16 | 22 | 19 | 98 | 150 | 226 | 327 | 379 | 392 | 308 | .. |
| Chine | 102 | 131 | 258 | 403 | 798 | 656 | 576 | 494 | 304 | 225 | 234 | .. |
| Brésil | 14 | 21 | 31 | 86 | 203 | 245 | 459 | 393 | 304 | 264 | 220 | .. |
| États-Unis | 875 | 156 | 112 | 148 | 263 | 217 | 304 | 246 | 233 | 177 | 195 | .. |
| Afrique du Sud | 205 | 318 | 343 | 418 | 708 | 489 | 563 | 0 | 213 | 140 | 143 | .. |
| Hongrie | 2 | 4 | 2 | 1 | 38 | 77 | 137 | 172 | 216 | 163 | 142 | .. |
| Lituanie | 1 | 8 | 15 | 13 | 45 | 79 | 103 | 126 | 168 | 166 | 133 | .. |
| Ukraine | 97 | 153 | 202 | 432 | 815 | 695 | 536 | 323 | 200 | 130 | 99 | .. |
| Autres pays | 2 124 | 2 221 | 2 780 | 4 670 | 7 747 | 7 434 | 6 507 | 4 498 | 2 895 | 2 012 | 1 989 | .. |
| Total | 4 350 | 4 594 | 6 387 | 10 749 | 25 039 | 24 263 | 21 090 | 13 565 | 10 044 | 8 195 | 8 225 | .. |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/t0yfgj>

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Islande

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | Dont: Femmes 2018 (%) |
|--------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|-----------------------------|
| Pologne | 164 | 153 | 50 | 35 | 30 | 89 | 149 | 265 | 224 | 223 | 149 | 56 |
| Syrie | 2 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 1 | 3 | 8 | 3 | 57 | 46 |
| Thaïlande | 62 | 40 | 28 | 27 | 26 | 26 | 43 | 42 | 48 | 34 | 37 | 78 |
| États-Unis | 20 | 15 | 19 | 11 | 12 | 13 | 14 | 18 | 11 | 17 | 28 | 46 |
| Viet Nam | 52 | 51 | 39 | 14 | 8 | 39 | 33 | 33 | 26 | 22 | 27 | 48 |
| Philippines | 126 | 106 | 67 | 35 | 49 | 89 | 52 | 74 | 55 | 41 | 20 | 60 |
| Lettonie | 9 | 1 | 2 | 1 | 4 | 18 | 4 | 21 | 22 | 24 | 19 | 74 |
| Suède | 1 | 5 | 3 | 6 | 11 | 3 | 6 | 11 | 17 | 10 | 15 | 67 |
| Lituanie | 23 | 9 | 11 | 8 | 6 | 7 | 16 | 10 | 16 | 15 | 13 | 54 |
| Russie | 38 | 17 | 21 | 12 | 21 | 18 | 13 | 25 | 14 | 20 | 10 | 70 |
| République tchèque | 1 | 0 | 0 | 2 | 1 | 1 | 1 | 4 | 3 | 7 | 10 | 40 |
| Danemark | 3 | 6 | 2 | 6 | 1 | 0 | 5 | 11 | 35 | 22 | 9 | 67 |
| Ukraine | 18 | 18 | 15 | 10 | 21 | 18 | 12 | 17 | 12 | 11 | 7 | 71 |
| Royaume-Uni | 4 | 4 | 5 | 7 | 3 | 2 | 1 | 3 | 2 | 5 | 6 | 17 |
| Nigéria | 9 | 3 | 2 | 2 | 1 | 6 | 1 | 2 | 10 | 1 | 6 | 50 |
| Autres pays | 382 | 300 | 186 | 194 | 218 | 268 | 244 | 262 | 200 | 182 | 156 | |
| Total | 914 | 728 | 450 | 370 | 413 | 597 | 595 | 801 | 703 | 637 | 569 | 54 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/t0yfgj>

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Italie

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | Dont: Femmes 2018 (%) |
|-------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-----------------------------|
| Albanie | 4 546 | 9 523 | 9 129 | 8 101 | 9 493 | 13 671 | 21 148 | 35 134 | 36 920 | 27 112 | 21 841 | 52 |
| Maroc | 9 156 | 9 096 | 11 350 | 10 732 | 14 728 | 25 421 | 29 025 | 32 448 | 35 212 | 22 645 | 15 496 | 55 |
| Brésil | 1 930 | 1 579 | 2 099 | 1 960 | 1 442 | 1 786 | 1 579 | 1 458 | 5 799 | 9 936 | 10 660 | 49 |
| Roumanie | 2 857 | 2 735 | 4 707 | 3 921 | 3 272 | 4 386 | 6 442 | 14 403 | 12 967 | 8 042 | 6 542 | 64 |
| Inde | 672 | 894 | 1 261 | 1 051 | 2 366 | 4 863 | 5 015 | 6 176 | 9 527 | 8 200 | 5 425 | 46 |
| Macédoine du Nord | 697 | 954 | 923 | 1 141 | 1 219 | 2 089 | 2 847 | 5 455 | 6 771 | 3 845 | 3 487 | 47 |
| Moldova | 707 | 580 | 1 060 | 846 | 1 222 | 1 430 | 1 475 | 2 464 | 5 605 | 3 827 | 3 068 | .. |
| Sénégal | 289 | 592 | 689 | 797 | 1 070 | 2 263 | 4 037 | 4 144 | 5 091 | 4 489 | 2 918 | 42 |
| Tunisie | 1 666 | 2 066 | 2 003 | 2 067 | 2 555 | 3 521 | 4 411 | 5 585 | 4 882 | 3 187 | 2 484 | 49 |
| Ukraine | 1 601 | 1 131 | 1 820 | 1 199 | 1 580 | 1 806 | 1 443 | 1 822 | 2 890 | 2 698 | 2 423 | 77 |
| Pérou | 1 064 | 1 947 | 2 235 | 1 726 | 1 589 | 2 055 | 3 136 | 5 503 | 5 783 | 3 689 | 2 421 | .. |
| Équateur | 714 | 746 | 951 | 599 | 677 | 854 | 1 182 | 2 660 | 4 604 | 3 426 | 2 306 | .. |
| Pakistan | 219 | 349 | 535 | 601 | 1 522 | 3 532 | 4 216 | 5 617 | 7 678 | 6 170 | 1 974 | .. |
| Bangladesh | 405 | 839 | 822 | 972 | 1 460 | 3 511 | 5 323 | 5 953 | 8 442 | 4 411 | 1 873 | .. |
| Philippines | 521 | 584 | 842 | 1 039 | 894 | 1 048 | 1 937 | 3 050 | 2 737 | 1 964 | 1 856 | .. |
| Autres pays | 26 652 | 25 754 | 25 512 | 19 401 | 20 294 | 28 476 | 36 671 | 46 163 | 46 683 | 32 964 | 27 749 | |
| Total | 53 696 | 59 369 | 65 938 | 56 153 | 65 383 | 100 712 | 129 887 | 178 035 | 201 591 | 146 605 | 112 523 | 54 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/t0yfgj>

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Japon

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | Dont: Femmes 2018 (%) |
|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------|--------------|-----------------------------|
| Corée | 7 412 | 7 637 | 6 668 | 5 656 | 5 581 | 4 331 | 4 744 | 5 247 | 5 434 | 5 631 | 4 357 | .. |
| Chine | 4 322 | 5 392 | 4 816 | 3 259 | 3 598 | 2 845 | 3 060 | 2 813 | 2 626 | 3 088 | 3 025 | .. |
| Autres pays | 1 484 | 1 756 | 1 588 | 1 444 | 1 443 | 1 470 | 1 473 | 1 409 | 1 494 | 1 596 | 1 692 | .. |
| Total | 13 218 | 14 785 | 13 072 | 10 359 | 10 622 | 8 646 | 9 277 | 9 469 | 9 554 | 10 315 | 9 074 | .. |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/t0yfgj>

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Lettonie

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | Dont: Femmes 2018 (%) |
|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|------------|------------|-----------------------------|
| Russie | 93 | 54 | 67 | 49 | 82 | 71 | 109 | 70 | 127 | 53 | 50 | .. |
| Bélarus | 13 | 10 | 10 | 12 | 14 | 12 | 15 | 12 | 14 | 5 | 13 | .. |
| Ukraine | 24 | 41 | 34 | 13 | 8 | 51 | 54 | 32 | 39 | 9 | 8 | .. |
| Ouzbékistan | 0 | 2 | 1 | .. | 0 | 0 | 1 | 4 | 1 | 1 | 5 | .. |
| Moldova | 0 | 2 | 2 | .. | 1 | 1 | 4 | 2 | 9 | 1 | 3 | .. |
| Lituanie | 6 | 8 | 5 | 3 | 7 | 5 | 5 | 9 | 13 | 9 | 3 | .. |
| Kazakhstan | 0 | 1 | 0 | 2 | 1 | 2 | 0 | 0 | 1 | 0 | 3 | .. |
| Arménie | 1 | 2 | 2 | 4 | 6 | 3 | 4 | 5 | 5 | 3 | 3 | .. |
| Autres pays | 4 093 | 3 115 | 3 539 | 2 384 | 3 665 | 2 938 | 1 949 | 1 763 | 1 748 | 881 | 842 | .. |
| Total | 4 230 | 3 235 | 3 660 | 2 467 | 3 784 | 3 083 | 2 141 | 1 897 | 1 957 | 962 | 930 | .. |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/t0yfgj>

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Lituanie

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | Dont: Femmes 2018 (%) |
|--------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|-----------------------------|
| Russie | 54 | 49 | 43 | 97 | 39 | 53 | 49 | 38 | 49 | 43 | 39 | .. |
| Bélarus | 10 | 12 | 11 | 17 | 14 | 14 | 12 | 14 | 16 | 22 | 29 | .. |
| Ukraine | 31 | 27 | 19 | 44 | 19 | 19 | 26 | 28 | 36 | 29 | 26 | .. |
| Turquie | .. | .. | 1 | 1 | 1 | 4 | 2 | .. | 2 | 6 | 8 | .. |
| Égypte | .. | .. | .. | .. | 1 | 1 | 1 | 2 | 3 | 1 | 7 | .. |
| Arménie | 2 | 4 | 2 | 6 | 7 | 8 | 6 | 9 | 5 | 8 | 7 | .. |
| Viet Nam | .. | .. | .. | .. | .. | 1 | 2 | 4 | 1 | 2 | 4 | .. |
| Maroc | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 1 | 1 | 3 | .. |
| Géorgie | 1 | 1 | 1 | .. | 1 | 3 | 1 | 2 | 5 | 1 | 3 | .. |
| Autres pays | 142 | 121 | 85 | 146 | 101 | 70 | 80 | 80 | 55 | 53 | 70 | .. |
| Total | 240 | 214 | 162 | 311 | 183 | 173 | 179 | 177 | 173 | 166 | 196 | .. |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/t0yfgj>

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Luxembourg

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | Dont: Femmes 2018 (%) |
|--------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------|-----------------------------|
| France | 76 | 277 | 342 | 314 | 462 | 639 | 860 | 1 205 | 2 262 | 2 468 | 2 784 | 50 |
| Belgique | 77 | 224 | 258 | 450 | 1 581 | 1 577 | 1 346 | 1 264 | 1 836 | 1 624 | 1 598 | 48 |
| Portugal | 293 | 1 242 | 1 351 | 1 085 | 1 155 | 982 | 1 211 | 1 168 | 1 089 | 1 328 | 1 594 | 52 |
| Brésil | 8 | 7 | 3 | 7 | 12 | 18 | 15 | 30 | 100 | 280 | 931 | 52 |
| États-Unis | 3 | 47 | 44 | 32 | 42 | 48 | 80 | 100 | 233 | 412 | 665 | 52 |
| Italie | 109 | 362 | 665 | 425 | 411 | 314 | 418 | 313 | 304 | 379 | 461 | 50 |
| Royaume-Uni | 0 | 62 | 53 | 44 | 56 | 37 | 66 | 75 | 128 | 384 | 440 | 46 |
| Bosnie-Herzégovine | 76 | 270 | 202 | 114 | 74 | 60 | 56 | 70 | 71 | 161 | 394 | 50 |
| Allemagne | 76 | 322 | 333 | 208 | 201 | 195 | 209 | 279 | 246 | 288 | 364 | 53 |
| Cabo Verde | 49 | 77 | 40 | 60 | 41 | 44 | 27 | 47 | 33 | 142 | 220 | 54 |
| Espagne | 10 | 48 | 58 | 35 | 38 | 30 | 48 | 42 | 44 | 85 | 124 | 53 |
| Pologne | 4 | 30 | 27 | 27 | 25 | 23 | 17 | 30 | 30 | 47 | 102 | 62 |
| Grèce | 0 | 6 | 14 | 11 | 14 | 15 | 21 | 23 | 33 | 59 | 99 | 54 |
| Russie | 10 | 40 | 50 | 30 | 17 | 22 | 30 | 40 | 31 | 60 | 77 | 75 |
| Chine | 42 | 33 | 11 | 15 | 10 | 12 | 16 | 27 | 21 | 41 | 74 | 59 |
| Autres pays | 382 | 975 | 860 | 548 | 541 | 395 | 571 | 593 | 679 | 1 272 | 1 937 | |
| Total | 1 215 | 4 022 | 4 311 | 3 405 | 4 680 | 4 411 | 4 991 | 5 306 | 7 140 | 9 030 | 11 864 | 51 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/t0yfgj>

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Mexique

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | Dont: Femmes 2018 (%) |
|------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-----------------------------|
| Venezuela | 309 | 159 | 126 | 162 | 279 | 334 | 259 | 484 | 580 | 725 | 1 245 | 53 |
| Cuba | 459 | 307 | 240 | 408 | 579 | 531 | 287 | 305 | 341 | 403 | 467 | 49 |
| Colombie | 690 | 390 | 305 | 486 | 634 | 601 | 397 | 378 | 358 | 346 | 364 | 54 |
| États-Unis | 246 | 266 | 117 | 79 | 108 | 119 | 120 | 136 | 119 | 127 | 189 | 46 |
| Espagne | 251 | 227 | 121 | 152 | 180 | 163 | 119 | 169 | 166 | 165 | 173 | 30 |
| Argentine | 400 | 265 | 170 | 178 | 271 | 304 | 130 | 126 | 172 | 141 | 147 | 48 |
| El Salvador | 118 | 163 | 81 | 82 | 99 | 109 | 66 | 66 | 75 | 73 | 100 | 45 |
| Honduras | 98 | 131 | 55 | 92 | 143 | 129 | 60 | 74 | 89 | 66 | 94 | 52 |
| Équateur | 63 | 41 | 41 | 46 | 63 | 59 | 40 | 62 | 56 | 63 | 78 | 42 |
| Guatemala | 141 | 209 | 95 | 117 | 196 | 141 | 62 | 57 | 98 | 84 | 75 | 49 |
| Pérou | 213 | 166 | 107 | 138 | 182 | 159 | 100 | 93 | 79 | 79 | 72 | 50 |
| République dominicaine | 48 | 50 | 29 | 22 | 75 | 59 | 53 | 63 | 81 | 72 | 69 | 38 |
| Italie | 108 | 76 | 39 | 45 | 53 | 66 | 31 | 38 | 59 | 60 | 61 | 36 |
| Nigéria | 2 | 0 | 0 | 7 | 8 | 3 | 5 | 39 | 63 | 56 | 59 | 15 |
| France | 77 | 82 | 37 | 41 | 48 | 63 | 46 | 28 | 42 | 31 | 45 | 51 |
| Autres pays | 1 248 | 957 | 587 | 578 | 672 | 741 | 566 | 618 | 562 | 576 | 634 | |
| Total | 4 471 | 3 489 | 2 150 | 2 633 | 3 590 | 3 581 | 2 341 | 2 736 | 2 940 | 3 067 | 3 872 | 47 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/t0yfgj>

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Norvège

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | Dont: Femmes 2018 (%) |
|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|-----------------------------|
| Somalie | 1 315 | 1 737 | 1 528 | 2 131 | 1 571 | 1 667 | 1 138 | 451 | 1 250 | 1 746 | 1 879 | 47 |
| Érythrée | 67 | 63 | 248 | 254 | 199 | 323 | 563 | 1 114 | 1 911 | 2 971 | 1 089 | 44 |
| Iraq | 1 072 | 1 267 | 1 338 | 947 | 1 642 | 1 663 | 1 418 | 817 | 833 | 1 175 | 602 | 44 |
| Afghanistan | 877 | 857 | 1 054 | 1 281 | 1 013 | 1 005 | 1 371 | 1 088 | 1 004 | 1 264 | 448 | 41 |
| Pakistan | 773 | 469 | 430 | 526 | 478 | 424 | 503 | 714 | 482 | 592 | 437 | 51 |
| Philippines | 233 | 445 | 322 | 421 | 341 | 479 | 851 | 704 | 603 | 1 389 | 410 | 74 |
| Iran | 495 | 785 | 554 | 539 | 297 | 307 | 336 | 353 | 420 | 626 | 365 | 51 |
| Russie | 515 | 622 | 673 | 644 | 629 | 418 | 401 | 444 | 482 | 464 | 351 | 66 |
| Thaïlande | 247 | 483 | 267 | 380 | 265 | 346 | 547 | 683 | 707 | 1 666 | 300 | 77 |
| Suède | 211 | 184 | 248 | 300 | 213 | 229 | 253 | 300 | 483 | 257 | 209 | 59 |
| Éthiopie | 341 | 216 | 225 | 341 | 236 | 195 | 362 | 336 | 440 | 709 | 191 | 51 |
| Inde | 141 | 185 | 152 | 209 | 130 | 132 | 313 | 382 | 391 | 636 | 167 | 44 |
| Ukraine | 86 | 75 | 68 | 119 | 112 | 107 | 243 | 171 | 233 | 339 | 145 | 79 |
| Syrie | 50 | 39 | 49 | 61 | 54 | 57 | 65 | 84 | 112 | 289 | 141 | 43 |
| Soudan | 42 | 43 | 90 | 122 | 72 | 58 | 80 | 57 | 180 | 293 | 125 | 37 |
| Autres pays | 3 847 | 3 972 | 4 657 | 6 362 | 5 132 | 5 813 | 6 892 | 4 734 | 5 145 | 7 232 | 3 409 | |
| Total | 10 312 | 11 442 | 11 903 | 14 637 | 12 384 | 13 223 | 15 336 | 12 432 | 14 676 | 21 648 | 10 268 | 51 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/t0yfgj>

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Nouvelle-Zélande

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | Dont: Femmes 2018 (%) |
|----------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|-----------------------------|
| Royaume-Uni | 3 847 | 3 254 | 2 814 | 4 808 | 6 039 | 5 299 | 4 883 | 4 382 | 5 405 | 6 552 | 6 074 | 50 |
| Inde | 3 519 | 2 283 | 1 573 | 1 664 | 2 249 | 2 225 | 2 235 | 2 429 | 3 412 | 4 745 | 4 948 | 42 |
| Samoa | 1 456 | 1 583 | 1 946 | 2 074 | 3 018 | 2 988 | 2 647 | 2 776 | 3 086 | 3 008 | 3 291 | 48 |
| Philippines | 727 | 697 | 852 | 676 | 2 240 | 2 822 | 2 757 | 3 048 | 3 060 | 3 633 | 3 164 | 56 |
| Afrique du Sud | 2 462 | 1 829 | 1 375 | 2 156 | 2 910 | 3 389 | 3 871 | 3 713 | 3 819 | 3 051 | 2 830 | 51 |
| Fidji | 1 969 | 1 553 | 1 309 | 1 219 | 2 097 | 2 124 | 2 270 | 2 422 | 2 752 | 3 307 | 2 583 | 53 |
| Chine | 1 946 | 1 137 | 693 | 852 | 1 158 | 1 190 | 1 239 | 922 | 1 138 | 1 209 | 1 092 | 57 |
| États-Unis | 414 | 340 | 324 | 448 | 587 | 605 | 602 | 558 | 659 | 830 | 889 | 56 |
| Australie | 113 | 111 | 118 | 116 | 179 | 232 | 287 | 317 | 564 | 764 | 881 | 56 |
| Tonga | 282 | 314 | 384 | 328 | 466 | 531 | 500 | 516 | 783 | 705 | 865 | 51 |
| Sri Lanka | 406 | 300 | 242 | 164 | 204 | 271 | 350 | 445 | 537 | 704 | 654 | 48 |
| Corée | 887 | 588 | 459 | 445 | 564 | 406 | 374 | 349 | 437 | 592 | 623 | 44 |
| Malaisie | 412 | 445 | 464 | 398 | 467 | 398 | 392 | 386 | 477 | 495 | 472 | 53 |
| Thaïlande | 154 | 166 | 128 | 198 | 205 | 264 | 264 | 269 | 290 | 339 | 424 | 73 |
| Russie | 167 | 110 | 102 | 150 | 191 | 244 | 225 | 235 | 311 | 325 | 417 | 59 |
| Autres pays | 5 020 | 3 430 | 2 548 | 3 817 | 5 033 | 5 480 | 5 863 | 5 701 | 6 132 | 7 205 | 7 633 | |
| Total | 23 781 | 18 140 | 15 331 | 19 513 | 27 607 | 28 468 | 28 759 | 28 468 | 32 862 | 37 464 | 36 840 | 51 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/t0yfgj>

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Pays-Bas

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | Dont: Femmes 2018 (%) |
|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|-----------------------------|
| Maroc | 5 034 | 5 508 | 5 797 | 6 824 | 6 238 | 3 886 | 4 251 | 3 272 | 3 364 | 2 944 | 3 005 | 55 |
| Turquie | 3 147 | 4 167 | 4 984 | 5 029 | 4 292 | 2 872 | 3 119 | 2 824 | 2 764 | 2 947 | 2 675 | 52 |
| Royaume-Uni | 150 | 211 | 208 | 207 | 198 | 165 | 162 | 166 | 636 | 1 241 | 1 250 | 45 |
| Iraq | 866 | 674 | 288 | 289 | 525 | 929 | 1 331 | 909 | 922 | 738 | 761 | 54 |
| Inde | 153 | 263 | 193 | 292 | 406 | 415 | 794 | 638 | 574 | 616 | 661 | 43 |
| Suriname | 1 006 | 1 142 | 967 | 934 | 875 | 659 | 828 | 594 | 601 | 536 | 560 | 58 |
| Somalie | 76 | 73 | 69 | 108 | 105 | 64 | 86 | 249 | 440 | 468 | 517 | 54 |
| Chine | 539 | 559 | 490 | .. | 437 | 494 | 628 | 745 | 499 | 289 | 455 | 58 |
| Iran | 273 | 279 | 217 | 281 | 361 | 848 | 690 | 464 | 449 | 492 | 443 | 59 |
| Russie | 436 | 400 | 275 | .. | 427 | 291 | 446 | 355 | 403 | 376 | 399 | 76 |
| Afghanistan | 584 | 596 | 402 | 371 | 567 | 1 341 | 1 027 | 510 | 477 | 453 | 392 | 54 |
| Ghana | 283 | 411 | 367 | 519 | 540 | 435 | 575 | 503 | 507 | 393 | 374 | 56 |
| Thaïlande | 220 | 383 | 413 | 571 | 602 | 371 | 534 | 443 | 414 | 357 | 364 | 85 |
| Pologne | 237 | 271 | 202 | 296 | 360 | 237 | 421 | 313 | 329 | 401 | 357 | 70 |
| Philippines | 209 | 308 | 263 | 330 | 381 | 263 | 457 | 319 | 331 | 349 | 334 | 81 |
| Autres pays | 15 016 | 14 509 | 11 140 | 12 547 | 14 641 | 12 612 | 17 229 | 15 573 | 15 824 | 15 063 | 15 304 | |
| Total | 28 229 | 29 754 | 26 275 | 28 598 | 30 955 | 25 882 | 32 578 | 27 877 | 28 534 | 27 663 | 27 851 | 54 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/t0yfgj>

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Pologne

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | Dont: Femmes 2018 (%) |
|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-----------------------------|
| Ukraine | 369 | 877 | 992 | 800 | 1 196 | 908 | 1 911 | 2 010 | 1 432 | 900 | 2 608 | 25 |
| Bélarus | 152 | 357 | 418 | 320 | 456 | 390 | 741 | 527 | 512 | 229 | 833 | 21 |
| Russie | 64 | 162 | 215 | 200 | 244 | 171 | 370 | 251 | 112 | 63 | 219 | 20 |
| Viet Nam | 12 | 64 | 97 | 104 | 150 | 105 | 289 | 222 | 68 | 120 | 136 | 21 |
| Arménie | 16 | 79 | 101 | 103 | 163 | 111 | 367 | 285 | 160 | 113 | 119 | 40 |
| Kazakhstan | 18 | 41 | 38 | 42 | 44 | 41 | 36 | 36 | 17 | 13 | 40 | 20 |
| Allemagne | 37 | 47 | 92 | 106 | 171 | 389 | 38 | 17 | 31 | 34 | 39 | 56 |
| Turquie | 1 | 35 | 33 | 12 | 72 | 17 | 33 | 36 | 34 | 22 | 33 | 12 |
| Égypte | 0 | 37 | 38 | 4 | 76 | 11 | 5 | 15 | 9 | 2 | 30 | 0 |
| Royaume-Uni | 2 | 6 | 9 | 7 | 9 | 16 | 7 | 8 | 6 | 7 | 29 | 28 |
| Tunisie | 4 | 19 | 35 | 3 | 61 | 8 | 16 | 19 | 7 | 6 | 27 | 0 |
| Israël | 33 | 10 | 3 | 3 | 7 | 29 | 8 | 1 | 12 | 7 | 25 | 56 |
| Syrie | 5 | 22 | 18 | 22 | 43 | 20 | 33 | 16 | 12 | 7 | 23 | 9 |
| Inde | 3 | 35 | 24 | 12 | 55 | 12 | 14 | 36 | 6 | 10 | 23 | 4 |
| Nigéria | 2 | 35 | 45 | 4 | 68 | 8 | 8 | 26 | 18 | 12 | 20 | 10 |
| Autres pays | 336 | 677 | 768 | 583 | 977 | 1 226 | 642 | 543 | 1 650 | 2 714 | 389 | |
| Total | 1 054 | 2 503 | 2 926 | 2 325 | 3 792 | 3 462 | 4 518 | 4 048 | 4 086 | 4 259 | 4 593 | 24 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/t0yfgj>

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Portugal

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | Dont: Femmes 2018 (%) |
|----------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|-----------------------------|
| Brésil | 4 080 | 3 993 | 4 007 | 5 352 | 4 596 | 5 102 | 4 656 | 6 394 | 7 804 | 6 084 | 6 928 | 62 |
| Cabo Verde | 6 013 | 5 368 | 3 982 | 3 502 | 3 230 | 3 821 | 3 200 | 2 854 | 3 607 | 2 591 | 3 640 | 61 |
| Ukraine | 484 | 978 | 1 358 | 2 336 | 3 322 | 4 007 | 3 310 | 2 895 | 3 240 | 1 909 | 1 752 | 53 |
| Guinée-Bissau | 2 754 | 2 442 | 1 847 | 1 815 | 1 753 | 2 082 | 1 915 | 1 676 | 1 884 | 1 226 | 1 542 | 44 |
| Angola | 2 075 | 2 113 | 1 953 | 1 870 | 1 857 | 2 131 | 1 630 | 1 316 | 1 507 | 1 225 | 1 438 | 55 |
| Sao Tomé-et-Principe | 1 391 | 1 289 | 1 097 | 1 156 | 869 | 1 027 | 938 | 809 | 1 061 | 753 | 1 006 | 52 |
| Inde | 417 | 1 055 | 919 | 860 | 628 | 539 | 490 | 454 | 1 002 | 693 | 855 | 38 |
| Roumanie | 209 | 258 | 303 | 469 | 492 | 796 | 687 | 515 | 621 | 412 | 434 | 54 |
| Népal | .. | .. | .. | 51 | 36 | 33 | 53 | 102 | 293 | 319 | 426 | 45 |
| Moldova | 2 230 | 2 896 | 2 675 | 2 324 | 2 043 | 1 816 | 1 363 | 964 | 815 | 453 | 400 | 52 |
| Pakistan | 74 | 200 | 388 | 476 | 443 | 346 | 333 | 189 | 407 | 239 | 285 | 41 |
| Bangladesh | 316 | 404 | 340 | 193 | 110 | 93 | 71 | 98 | 230 | 189 | 284 | 23 |
| Russie | 259 | 535 | 580 | 590 | 506 | 515 | 395 | 327 | 359 | 194 | 272 | 66 |
| Venezuela | 111 | 91 | 76 | 87 | 68 | 45 | 80 | 51 | 127 | 90 | 188 | 70 |
| Mozambique | 262 | 253 | 208 | 204 | 193 | 199 | 148 | 148 | 206 | 158 | 175 | 66 |
| Autres pays | 1 733 | 2 307 | 2 017 | 1 953 | 1 673 | 1 924 | 1 855 | 1 604 | 1 941 | 1 487 | 1 708 | |
| Total | 22 408 | 24 182 | 21 750 | 23 238 | 21 819 | 24 476 | 21 124 | 20 396 | 25 104 | 18 022 | 21 333 | 56 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/t0yfgj>

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – République tchèque

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | Dont: Femmes 2018 (%) |
|---------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-----------------------------|
| Ukraine | 398 | 520 | 396 | 501 | 518 | 948 | 2 075 | 1 044 | 1 429 | 1 891 | 1 319 | .. |
| Russie | 84 | 58 | 50 | 68 | 173 | 162 | 463 | 305 | 563 | 752 | 633 | .. |
| République slovaque | 521 | 431 | 377 | 378 | 331 | 270 | 574 | 111 | 372 | 630 | 501 | .. |
| Viet Nam | 42 | 44 | 52 | 86 | 80 | 166 | 298 | 271 | 405 | 223 | 231 | .. |
| Bélarus | 27 | 20 | 15 | 38 | 49 | 53 | 137 | 94 | 135 | 215 | 139 | .. |
| Moldova | 21 | 23 | 15 | 32 | 25 | 41 | 175 | 55 | 93 | 138 | 118 | .. |
| Roumanie | 83 | 35 | 36 | 76 | 70 | 30 | 311 | 111 | 115 | 108 | 82 | .. |
| Pologne | 53 | 58 | 63 | 198 | 180 | 176 | 105 | 34 | 96 | 110 | 60 | .. |
| Kazakhstan | 121 | 21 | 17 | 48 | 30 | 65 | 122 | 48 | 50 | 64 | 53 | .. |
| Bulgarie | 11 | 12 | 21 | 28 | 19 | 27 | 52 | 51 | 65 | 87 | 53 | .. |
| Bosnie-Herzégovine | 11 | 9 | 9 | 16 | 27 | 11 | 59 | 47 | 49 | 51 | 38 | .. |
| Macédoine du Nord | 9 | 11 | 2 | 9 | 6 | 14 | 20 | 23 | 28 | 47 | 31 | .. |
| Croatie | 6 | 6 | 7 | 8 | 12 | 5 | 20 | 38 | 20 | 30 | 22 | .. |
| Arménie | 19 | 16 | 11 | 47 | 74 | 46 | 144 | 49 | 35 | 41 | 19 | .. |
| Yémen | .. | .. | .. | 12 | 16 | 15 | 22 | 6 | 10 | 6 | 13 | .. |
| Autres pays | 431 | 357 | 424 | 391 | 426 | 485 | 537 | 2 638 | 2 071 | 2 047 | 1 948 | |
| Total | 1 837 | 1 621 | 1 495 | 1 936 | 2 036 | 2 514 | 5 114 | 4 925 | 5 536 | 6 440 | 5 260 | .. |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/t0yfgj>

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – République slovaque

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | Dont: Femmes 2018 (%) |
|--------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|-----------------------------|
| Ukraine | 181 | 77 | 44 | 61 | 60 | 63 | 62 | 73 | 66 | 129 | 127 | 70 |
| République tchèque | 90 | 48 | 45 | 45 | 36 | 24 | 37 | 70 | 106 | 91 | 119 | 51 |
| Royaume-Uni | .. | 1 | .. | .. | .. | .. | .. | 2 | 15 | 33 | 60 | 57 |
| Viet Nam | 37 | 11 | 15 | 5 | 11 | 15 | 49 | 20 | 26 | 53 | 54 | 41 |
| Allemagne | 2 | 5 | 3 | 3 | 2 | 1 | 1 | 11 | 37 | 35 | 41 | 66 |
| États-Unis | 8 | 5 | 7 | 6 | 6 | 2 | 5 | 31 | 33 | 16 | 39 | 38 |
| Russie | 26 | 11 | 8 | 8 | 3 | 20 | 5 | 5 | 7 | 6 | 27 | 63 |
| Roumanie | 19 | 14 | 10 | 18 | 25 | 9 | 7 | 5 | 26 | 24 | 25 | 48 |
| Canada | 12 | .. | .. | 3 | .. | 2 | .. | 1 | .. | 5 | 19 | 47 |
| Hongrie | 13 | 17 | 12 | 9 | 8 | 5 | 1 | 4 | 8 | 13 | 15 | 40 |
| Bulgarie | 7 | 1 | 3 | 3 | 3 | 2 | 3 | 1 | 2 | 3 | 12 | 50 |
| Bélarus | 9 | 1 | .. | 4 | 4 | 3 | 5 | 1 | 2 | 5 | 10 | 90 |
| Australie | 3 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 5 | 12 | 10 | 50 |
| Suisse | 1 | 2 | .. | .. | .. | .. | .. | 4 | 3 | 9 | 9 | 78 |
| Pologne | 7 | 3 | 5 | 4 | 4 | 4 | 2 | 4 | 4 | 6 | 9 | 78 |
| Autres pays | 63 | 66 | 87 | 103 | 93 | 57 | 57 | 77 | 69 | 205 | 145 | |
| Total | 478 | 262 | 239 | 272 | 255 | 207 | 234 | 309 | 409 | 645 | 721 | 54 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/t0yfgj>

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Royaume-Uni

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | Dont: Femmes 2018 (%) |
|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|--------------------------|
| Inde | 11 835 | 26 541 | 29 405 | 26 290 | 28 352 | 36 353 | 22 425 | 18 398 | 24 616 | 16 687 | 15 105 | .. |
| Pakistan | 9 442 | 20 945 | 22 054 | 17 641 | 18 445 | 21 655 | 13 000 | 13 088 | 16 740 | 10 379 | 11 803 | .. |
| Pologne | 251 | 458 | 1 419 | 1 863 | 3 043 | 6 066 | 3 166 | 3 777 | 4 437 | 7 113 | 9 629 | .. |
| Nigéria | 4 531 | 6 953 | 7 873 | 7 933 | 8 882 | 9 276 | 8 077 | 8 054 | 9 811 | 6 941 | 8 696 | .. |
| Roumanie | 385 | 993 | 1 009 | 566 | 679 | 2 488 | 1 501 | 1 674 | 1 980 | 3 022 | 5 527 | .. |
| Italie | 241 | 310 | 356 | 297 | 556 | 810 | 479 | 846 | 1 282 | 3 515 | 5 255 | .. |
| Allemagne | 302 | 400 | 339 | 400 | 479 | 570 | 311 | 584 | 994 | 2 635 | 4 759 | .. |
| France | 368 | 496 | 511 | 491 | 631 | 744 | 411 | 728 | 1 163 | 2 824 | 4 103 | .. |
| Afrique du Sud | 5 266 | 8 367 | 7 449 | 6 355 | 6 925 | 6 448 | 5 294 | 4 772 | 5 064 | 3 103 | 3 582 | .. |
| Bangladesh | 3 633 | 12 041 | 7 966 | 5 149 | 5 702 | 8 902 | 3 892 | 3 612 | 4 648 | 3 080 | 3 572 | .. |
| Jamaïque | 2 715 | 3 148 | 2 958 | 2 515 | 3 007 | 2 874 | 2 372 | 1 778 | 2 313 | 1 651 | 3 561 | .. |
| États-Unis | 2 205 | 3 116 | 2 926 | 2 591 | 3 350 | 3 120 | 3 765 | 2 963 | 4 029 | 3 182 | 3 270 | .. |
| Ghana | 3 134 | 4 662 | 4 552 | 3 937 | 4 748 | 4 682 | 3 138 | 2 980 | 3 562 | 2 592 | 3 179 | .. |
| Zimbabwe | 5 707 | 7 703 | 6 301 | 4 879 | 5 649 | 4 413 | 3 103 | 3 385 | 4 412 | 2 850 | 3 127 | .. |
| Sri Lanka | 3 284 | 4 762 | 4 945 | 5 886 | 6 163 | 3 855 | 2 335 | 2 289 | 3 432 | 2 465 | 2 907 | .. |
| Autres pays | 76 078 | 102 894 | 95 031 | 91 141 | 97 759 | 95 839 | 52 485 | 49 181 | 60 938 | 51 174 | 68 948 | |
| Total | 129 377 | 203 789 | 195 094 | 177 934 | 194 370 | 208 095 | 125 754 | 118 109 | 149 421 | 123 213 | 157 023 | 52 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/t0yfgj>

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Russie

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | Dont: Femmes 2018 (%) |
|--------------|----------------|----------------|----------------|----------------|---------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-----------------------------|
| Ukraine | 58 500 | 62 025 | 5 715 | 7 783 | 12 803 | 15 646 | 22 167 | 67 400 | 100 696 | 85 119 | 83 081 | .. |
| Kazakhstan | 58 736 | 50 628 | 27 130 | 29 986 | 14 585 | 20 582 | 28 350 | 32 070 | 37 837 | 40 718 | 45 362 | .. |
| Tadjikistan | 21 891 | 39 214 | 4 393 | 6 152 | 9 773 | 12 476 | 13 743 | 16 758 | 23 012 | 29 039 | 35 732 | .. |
| Arménie | 45 253 | 54 828 | 6 261 | 7 847 | 13 176 | 16 550 | 17 894 | 18 653 | 22 264 | 25 144 | 27 134 | .. |
| Ouzbékistan | 43 982 | 49 784 | 4 788 | 7 906 | 13 409 | 17 937 | 20 385 | 22 557 | 23 216 | 23 334 | 21 067 | .. |
| Moldova | 15 782 | 20 429 | 1 992 | 2 802 | 5 252 | 8 878 | 9 953 | 14 086 | 17 397 | 15 473 | 17 071 | .. |
| Azerbaïdjan | 29 643 | 34 627 | 5 265 | 5 635 | 6 440 | 6 856 | 7 513 | 7 177 | 9 885 | 10 394 | 12 152 | .. |
| Kirghizistan | 51 210 | 48 720 | 37 348 | 52 362 | 8 415 | 7 177 | 9 037 | 9 041 | 9 316 | 8 777 | 8 793 | .. |
| Bélarus | 7 099 | 6 062 | 3 888 | 3 993 | 1 547 | 2 559 | 3 346 | 3 257 | 3 582 | 4 092 | 4 708 | .. |
| Géorgie | 11 110 | 9 876 | 2 513 | 2 405 | 3 082 | 2 849 | 2 347 | 2 239 | 2 623 | 2 535 | 2 502 | .. |
| Turkménistan | 4 444 | 4 026 | 482 | 544 | 753 | 825 | 817 | 950 | 774 | 729 | 1 044 | .. |
| Turquie | 105 | 129 | 144 | 146 | 201 | 218 | 252 | 292 | 500 | 475 | 485 | .. |
| Afghanistan | 153 | 124 | 188 | 153 | 135 | 204 | 173 | 272 | 300 | 441 | 461 | .. |
| Viet Nam | 94 | 75 | 90 | 112 | 105 | 170 | 240 | 265 | 287 | 331 | 401 | .. |
| Syrie | 62 | 53 | 79 | 90 | 130 | 170 | 145 | 271 | 334 | 386 | 395 | .. |
| Autres pays | 2 179 | 2 094 | 1 855 | 1 886 | 2 109 | 1 830 | 2 216 | 2 091 | 2 260 | 2 212 | 2 505 | .. |
| Total | 350 243 | 382 694 | 102 131 | 129 802 | 91 915 | 114 927 | 138 578 | 197 379 | 254 283 | 249 199 | 262 893 | .. |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/t0yfgj>

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Slovénie

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | Dont: Femmes 2018 (%) |
|--------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|--------------------------|
| Bosnie-Herzégovine | 445 | 488 | 565 | 635 | 587 | 545 | 570 | 741 | 724 | 918 | 1321 | 41 |
| Macédoine du Nord | .. | 154 | 197 | 165 | 155 | 122 | 117 | 145 | 166 | 208 | 222 | 46 |
| Italie | 116 | 188 | 206 | 204 | 156 | 186 | 11 | 23 | 18 | 27 | 13 | 219 |
| Ukraine | 6 | 23 | 25 | 31 | 30 | 35 | 17 | 21 | 29 | 23 | 24 | 61 |
| Croatie | 203 | 198 | 154 | 164 | 134 | 93 | 34 | 30 | 30 | 22 | 40 | 55 |
| Russie | 7 | 20 | 6 | 19 | 13 | 12 | 26 | 8 | 11 | 17 | 7 | 65 |
| Moldova | 1 | 5 | 4 | 10 | 9 | 7 | 10 | 6 | 6 | 7 | 3 | 43 |
| Pologne | .. | 2 | 2 | 3 | 1 | 0 | 0 | 1 | 3 | 5 | 2 | 100 |
| Bulgarie | 2 | 0 | 3 | 2 | 5 | 1 | 1 | 4 | 1 | 5 | 3 | 60 |
| Philippines | .. | 2 | 0 | 2 | 1 | 1 | 1 | 0 | 1 | 4 | 1 | 50 |
| Allemagne | 12 | 7 | 10 | 12 | 17 | 14 | 0 | 3 | 3 | 4 | 3 | 100 |
| Bélarus | 2 | 1 | 7 | 3 | 0 | 1 | 2 | 0 | 0 | 4 | 7 | 75 |
| Afghanistan | .. | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 2 | 1 | 4 | 1 | .. |
| Venezuela | 1 | 2 | 2 | 6 | 8 | 9 | 0 | 1 | 1 | 3 | 0 | 200 |
| Pakistan | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 3 | 0 | 33 |
| Autres pays | 672 | 702 | 659 | 519 | 374 | 444 | 266 | 270 | 303 | 309 | 331 | .. |
| Total | 1468 | 1792 | 1840 | 1775 | 1490 | 1470 | 1057 | 1255 | 1297 | 1563 | 1978 | 50 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/t0yfgj>

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Suède

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | Dont: Femmes 2018 (%) |
|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|-----------------------------|
| Syrie | 504 | 498 | 418 | 675 | 666 | 540 | 495 | 1 370 | 4 479 | 8 635 | 10 626 | 44 |
| Somalie | 783 | 882 | 1 075 | 1 087 | 1 547 | 2 482 | 2 925 | 4 776 | 9 069 | 8 140 | 6 746 | 51 |
| Iraq | 4 211 | 3 170 | 4 354 | 6 164 | 16 582 | 14 317 | 7 271 | 4 955 | 3 694 | 3 272 | 2 579 | 49 |
| Finlande | 2 535 | 2 429 | 2 966 | 2 227 | 2 245 | 2 255 | 3 023 | 2 133 | 2 182 | 1 974 | 2 522 | 64 |
| Danemark | 404 | 409 | 483 | 391 | 475 | 564 | 603 | 1 510 | 1 942 | 1 720 | 2 052 | 46 |
| Afghanistan | 811 | 1 180 | 848 | 636 | 851 | 776 | 785 | 1 198 | 2 330 | 2 316 | 1 912 | 39 |
| Érythrée | 251 | 350 | 326 | 396 | 743 | 836 | 997 | 1 113 | 1 451 | 1 677 | 1 836 | 49 |
| Pologne | 679 | 819 | 1 477 | 1 787 | 1 645 | 2 473 | 2 417 | 2 333 | 2 702 | 2 083 | 1 783 | 56 |
| Iran | 1 103 | 1 097 | 958 | 1 021 | 1 392 | 1 305 | 1 128 | 1 331 | 1 420 | 1 788 | 1 736 | 53 |
| Thaïlande | 1 255 | 1 307 | 1 426 | 1 537 | 1 903 | 2 038 | 2 070 | 2 928 | 2 675 | 2 517 | 1 620 | 81 |
| Royaume-Uni | 165 | 212 | 392 | 277 | 296 | 288 | 424 | 444 | 960 | 1 228 | 1 340 | 27 |
| Pakistan | 154 | 173 | 174 | 220 | 328 | 412 | 330 | 552 | 748 | 1 108 | 1 145 | 43 |
| Allemagne | 597 | 681 | 912 | 770 | 654 | 837 | 920 | 918 | 858 | 854 | 893 | 50 |
| Inde | 205 | 207 | 192 | 174 | 234 | 325 | 306 | 457 | 470 | 724 | 816 | 40 |
| Turquie | 1 117 | 1 179 | 1 036 | 1 322 | 1 303 | 1 124 | 1 005 | 1 182 | 1 320 | 1 488 | 796 | 45 |
| Autres pays | 15 480 | 14 725 | 15 160 | 17 644 | 18 882 | 19 060 | 18 219 | 21 049 | 24 043 | 22 302 | 19 787 | |
| Total | 30 254 | 29 318 | 32 197 | 36 328 | 49 746 | 49 632 | 42 918 | 48 249 | 60 343 | 61 826 | 58 189 | 50 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/t0yfgj>

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Suisse

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | Dont: Femmes 2018 (%) |
|--------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|-----------------------------|
| Allemagne | 3 022 | 4 035 | 3 617 | 3 544 | 3 401 | 3 835 | 4 120 | 5 255 | 4 658 | 6 021 | 6 212 | 52 |
| Italie | 4 921 | 4 804 | 4 111 | 4 109 | 4 045 | 4 401 | 4 495 | 5 496 | 5 134 | 5 863 | 5 233 | 44 |
| Portugal | 1 761 | 2 336 | 2 217 | 2 298 | 2 110 | 2 201 | 2 458 | 3 626 | 3 941 | 3 920 | 3 352 | 54 |
| France | 1 110 | 1 314 | 1 084 | 1 325 | 1 229 | 1 580 | 1 750 | 2 598 | 3 134 | 2 964 | 2 699 | 49 |
| Turquie | 2 866 | 2 593 | 2 091 | 1 886 | 1 662 | 1 628 | 1 399 | 1 808 | 1 729 | 1 796 | 1 678 | 47 |
| Macédoine du Nord | 2 287 | 1 831 | 1 586 | 1 337 | 1 223 | 1 272 | 1 288 | 1 306 | 1 554 | 1 721 | 1 626 | 49 |
| Espagne | 1 096 | 1 245 | 1 120 | 1 091 | 1 055 | 1 054 | 1 071 | 1 501 | 1 564 | 1 585 | 1 491 | 50 |
| Royaume-Uni | 319 | 365 | 298 | 351 | 396 | 328 | 449 | 617 | 665 | 883 | 1 006 | 47 |
| Bosnie-Herzégovine | 2 855 | 2 408 | 1 924 | 1 628 | 1 163 | 1 173 | 966 | 1 103 | 965 | 972 | 995 | 52 |
| Sri Lanka | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 781 | 768 | 761 | 825 | 793 | 50 |
| Croatie | 2 046 | 1 599 | 1 483 | 1 273 | 1 201 | 1 126 | 838 | 904 | 737 | 730 | 649 | 57 |
| Brésil | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 455 | 596 | 538 | 618 | 595 | 73 |
| Russie | .. | .. | .. | .. | .. | 397 | 397 | 562 | 614 | 589 | 514 | 74 |
| États-Unis | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 364 | 390 | 436 | 383 | 456 | 57 |
| Belgique | 153 | 173 | 209 | 156 | 218 | 222 | 219 | 247 | 367 | 421 | 359 | 55 |
| Autres pays | 21 929 | 20 737 | 19 574 | 17 759 | 16 418 | 15 115 | 12 275 | 14 111 | 14 790 | 15 224 | 14 972 | |
| Total | 44 365 | 43 440 | 39 314 | 36 757 | 34 121 | 34 332 | 33 325 | 40 888 | 41 587 | 44 515 | 42 630 | 52 |

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <https://stat.link/t0yfgj>

Métadonnées relatives aux tableaux A.6. et B.6. Acquisitions de la nationalité

| | | |
|------------------|---|---|
| Allemagne | Non compris les naturalisations de citoyens d'origine allemande (<i>Aussiedler</i>). | Office fédéral de la statistique. |
| Australie | Les données de 2007 à 2010 sont basées sur l'ancienne Reporting Assurance Section. Les données à partir de 2011 viennent de Citizenship Programme Management. À partir de 2014, les effectifs inférieurs à cinq individus ne sont pas présentés. | Ministère de l'Immigration et de la protection des frontières. |
| Autriche | Les données se réfèrent aux personnes qui vivent en Autriche au moment de l'acquisition. | Statistique Autriche et BMI (ministère de l'Intérieur). |
| Belgique | Les statistiques se rapportent à toutes les obtentions de la nationalité belge intervenant après la naissance, quelle que soit la procédure. Ces statistiques ne prennent en compte que les résidents en Belgique au moment du changement de nationalité. | Direction générale statistique et information économique (DGSIE) et ministère de la Justice. |
| Canada | Les données portent sur le pays de naissance et non sur le pays d'ancienne nationalité. Les personnes acquérant la nationalité canadienne peuvent aussi être titulaires d'autres nationalités selon la législation des pays concernés. | Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. |
| Chili | Registre des permis de résidence. | Département des étrangers et des migrations, ministère de l'Intérieur. |
| Corée | | Ministère de la Justice. |
| Danemark | La baisse en 2013 s'explique en partie par la modifications des conditions de naturalisation cette même année. | Statistique Danemark. |
| Espagne | Seulement les naturalisations obtenues au titre de la résidence en Espagne. Non compris les anciens Espagnols qui avaient perdu leur nationalité. La forte hausse enregistrée en 2013 est due à la mise en place d'un plan de traitement intensif des dossiers (Plan Intensivo de tramitación de expedientes de Nacionalidad) mis en place par le ministère de la Justice. | Ministère de l'Emploi, de la Sécurité sociale sur la base des naturalisations enregistrées par le Ministère de la Justice. |
| Estonie | Acquisitions de la nationalité par naturalisation. | Bureau de la police et des gardes-frontières. |
| États-Unis | Les données sont par pays de naissance et couvrent l'année fiscale (octobre à septembre de l'année indiquée). | Ministère de la Sécurité intérieure. |
| Finlande | Y compris les naturalisations des personnes d'origine finlandaise. | Registre central de la population, Statistique Finlande. |
| France | | Ministère de l'Intérieur et ministère de la Justice. |
| Grèce | Les données se réfèrent à tous les types d'acquisition de nationalité : par naturalisation, par déclaration (personnes d'origine grecque), adoption par un Grec, etc. | Ministère de l'Intérieur et de la reconstruction administrative. |
| Hongrie | Naturalisation (personne née étrangère) ou renaturalisation (la nationalité hongroise avait été perdue). Les règles de la naturalisation en Hongrie ont été modifiées par la Loi XLIV de 2010. La Loi met en place une procédure de naturalisation simplifiée à partir du 1 ^{er} janvier 2011 et rend possible l'obtention de la nationalité sans condition de résidence en Hongrie pour les étrangers ayant des ancêtres hongrois. Ces données se réfèrent uniquement aux personnes qui ont une adresse en Hongrie. | Bureau central de l'administration et des services électroniques publics (registre central de la population), Bureau central de la statistique. |
| Irlande | Les données comprennent les naturalisations et les acquisitions de la nationalité suite à un mariage. | Ministère de la Justice et de l'Égalité. |
| Islande | Y compris les enfants qui acquièrent la nationalité islandaise en même temps que leurs parents. | Statistique Islande. |
| Italie | | Ministère de l'Intérieur. |
| Japon | | Ministère de la Justice, Bureau des affaires civiles. |
| Lettonie | Acquisition de la nationalité par naturalisation. Y compris les enfants qui reçoivent la nationalité lettone en même temps que leur parents. | Bureau de la Citoyenneté et des affaires migratoires. |
| Lituanie | | Eurostat. |
| Luxembourg | Non compris les enfants mineurs qui obtiennent la nationalité en même temps que leurs parents. | Ministère de la Justice. |
| Mexique | | Ministère des Affaires étrangères (SER). |
| Norvège | Les statistiques sont basées sur les données du registre de la population. | Statistique Norvège. |
| Nouvelle-Zélande | Avant 2016, le pays d'origine des personnes ayant acquis la nationalité néo-zélandaise correspond au pays de naissance si l'information est | Ministère de l'Intérieur. |

| | | |
|---------------------|---|--|
| | disponible (sinon, le pays d'origine correspond au pays de la nationalité mentionnée sur le passeport). | |
| Pays-Bas | | Bureau central de la statistique (CBS). |
| Pologne | Les données incluent les naturalisations par mariage et par reconnaissance des personnes d'origine polonaise, en plus des naturalisations par octroi. | Office du rapatriement et des étrangers. |
| Portugal | Acquisition de la nationalité par des étrangers résidant au Portugal. Jusqu'en 2007, les données ne comprennent pas les acquisitions de nationalité suite à un mariage ou une adoption. | Institut des registres et du notariat, Direction générale de la politique de justice (DGPJ). |
| République slovaque | Les données correspondent aux personnes vivant en République slovaque au moment de l'acquisition. | Ministère de l'Intérieur. |
| République tchèque | Acquisitions de la nationalité par déclaration ou par naturalisation. | Ministère de l'Intérieur. |
| Royaume-Uni | L'augmentation constatée en 2009 est en partie due au traitement de l'arriéré de demandes soumises avant 2009. | Home Office. |
| Russie | Naturalisations obtenues le plus souvent par procédure simplifiée, bénéficiant par exemple aux participants au Programme de Rapatriement de Compatriotes; aux personnes mariées à des citoyens russes; à des ressortissants du Bélarus, du Kirghizistan et du Kazakhstan, pays qui ont signé des accords bilatéraux avec la Russie; sont inclus également quelques personnes dont la nationalité russe a été restituée (moins de mille personnes chaque année). Non compris les naturalisations effectuées par les Consulats. | Service fédéral de la migration. |
| Slovénie | Tous les motifs permettant d'obtenir la nationalité sont inclus. | Direction des Affaires administratives intérieures, des Migrations et des Naturalisations, Ministère de l'Intérieur. |
| Suède | | Statistique Suède. |
| Suisse | | Office fédéral des migrations. |
| Turquie | | Direction générale de la population et de la citoyenneté, Ministère de l'Intérieur. |

Note: Les données pour la Serbie peuvent inclure d'anciens ressortissants du Monténégro ou de Serbie-et-Monténégro. Certains commentaires peuvent porter sur des nationalités/pays de naissance ne figurant pas dans cette annexe mais disponibles en ligne (<http://stats.OECD.org/>).

Liste des membres du groupe d'experts sur les migrations de l'OCDE

| | |
|---------------------|---|
| Allemagne | Marc ALTENBURG, Ministère du Travail et des Affaires sociales, Berlin |
| Australie | John NAPIER, Australian Home Affairs, Canberra |
| Autriche | Gudrun BIFFL et Isabella SKRIVANEK, Université du Danube, Krems |
| Belgique | Frédéric POUPINEL de VALENCÉ, Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale, Bruxelles |
| Bulgarie | Daniela BOBEVA, Académie bulgare des sciences, Sofia |
| Canada | Cédric DE CHARDON, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, Ottawa |
| Chili | Alvaro BELLOLIO, Ministère de l'Intérieur, Santiago |
| Corée | Dong-Hoon SEOL, Chonbuk National University, Jeonju |
| Danemark | Mikkel ZEUTHEN, Ministère de l'Immigration, de l'Intégration et de l'intégration, Copenhague |
| Espagne | Gil RAMOS MASJUAN et Juan Carlos DOMINGO, Ministère du Travail, des Migrations et de la Sécurité sociale, Madrid |
| Estonie | Ruth ANNUS et Mari NELJAS, Ministère de l'Intérieur, Tallinn |
| Etats-Unis | Michael HOEFER, Department of Homeland Security, Washington |
| Finlande | Anna RUNDGREN, Ministère de l'Intérieur, Helsinki |
| France | Jean-Baptiste HERBET, Ministère de l'Intérieur, Paris |
| Grèce | Eda GEMI, Université européenne de Tirana |
| Irlande | Philip O'CONNELL, The Economic and Social Research Institute, Dublin |
| Israël | Gilad NATHAN, Ruppin Academic Center, Jerusalem |
| Italie | Ugo MELCHIONDA, Membre du conseil d'administration de <i>Religions for Peace - Europe</i> , Rome |
| Japon | Shunji KUCHIRA, Ministère de la Santé, du Travail et du Bien-être, Tokyo Noriko SUGANO, Ministère de la Justice, Tokyo |
| Lettonie | Ilze SILIŅA-OSMANE, Office of Citizenship and Migration Affairs, Riga |
| Lituanie | Audra SIPAVIČIENE, Organisation internationale pour les migrations, Bureau de Vilnius |
| Luxembourg | David BOURSON et Cynthia JAERLING, Office luxembourgeois de l'Accueil et de l'Intégration, Luxembourg |
| Mexique | Rafael FERNÁNDEZ DE CASTRO, Institut technologique autonome de Mexico |
| Norvège | Espen THORUD, Ministère de l'Éducation et de la Recherche, Oslo |
| Nouvelle-Zélande | David PATERSON, Ministry of Business Innovation and Employment, Wellington |
| Pays-Bas | Arend ODÉ, Jeanine KLAVER, Hedwig ROSSING et Bertine WITKAMP, Regioplan Policy Research, Amsterdam |
| Pologne | Pawel KACZMARCZYK, Université de Varsovie |
| Portugal | Jorge MALHEIROS, Université de Lisbonne, Lisbonne |
| République slovaque | Lubica GAJDOŠOVÁ, Centre of Social and Psychological Sciences SAS, Bratislava |
| République tchèque | Jarmila MAREŠOVÁ, Bureau tchèque des statistiques, Prague |
| Roumanie | Mihaela MATEI, Bucarest |
| Royaume-Uni | Bex NEWELL, Home Office Analysis and Insight, Croydon |
| Russie | Olga CHUDINOVSKIKH, Centre d'Études sur la population, Université d'État Lomonosov de Moscou |
| Slovénie | Sonja MALEC, Ministère du Travail, de la Famille, des Affaires sociales et de l'Égalité des chances, Ljubljana |
| Suède | Oscar BERGER, Ministère de la Justice, Stockholm; Monir DASTERRI, Ministère de l'Emploi, Stockholm |
| Suisse | Clovis VOISARD, Kathrin GAÜMANN et Claire de COULON, Secrétariat d'État aux migrations, Berne |
| Turquie | Ahmet ICDUYGU, Université Koç, Istanbul |

Liste des membres du secrétariat de l'OCDE impliqués dans la préparation de cette publication

Dominika ANDRZEJCZAK, Assistante

Charlotte BAER, Assistante

Yves BREEM, Administrateur

Jonathan CHALOFF, Administrateur principal

Ana DAMAS DE MATOS, Administratrice

Jean-Christophe DUMONT, Chef de division

Joanne DUNDON, Assistante

Véronique GINDREY, Statisticienne

Philippe HERVÉ, Statisticien

Elisabeth KAMM, Analyste junior

Charlotte LEVIONNOIS, Analyste junior

Thomas LIEBIG, Administrateur principal

Gilles SPIELVOGEL, Administrateur

Anna TARUTINA, Assistante

Cécile THOREAU, Administratrice

Perspectives des migrations internationales 2020

L'édition 2020 des *Perspectives des migrations internationales* analyse les évolutions récentes des mouvements et des politiques migratoires dans les pays de l'OCDE et dans quelques pays non-OCDE et observe l'évolution de la situation des immigrés sur le marché du travail dans les pays de l'OCDE. Le rapport comprend également un chapitre spécial sur l'impact de la migration sur la composition structurelle de l'économie. Le rapport comprend comme chaque année des notes par pays et une annexe statistique.



IMPRIMÉ ISBN 978-92-64-34690-1
PDF ISBN 978-92-64-70016-1



9 789264 346901